L'HISTOIRE, LA VIE, LES MŒURS
ET LA CURIOSITÉ

Il a été tiré de cet ouvrage :

200 exemplaires imprimés sur papier Japon numérotés de 1 à 200 ;

300 exemplaires imprimés sur papier vélin pur fil numérotés de 201 à 500 ;

1000 exemplaires imprimés sur papier alfa teinté numérotés de 501 à 1500.



Le Mercier.

'Nicolas Larmessin l'*aîné* a gravé une série de costumes grotesques de toutes les professions, tels que ceux de l'*astrologue*, du *barbier*, du *cuisinier*, du *comédien*, du *chirurgien herniaire*, etc. Composés avec les attributs et les accessoires de ces diverses professions, ces habillements de fantaisie constituent une des curiosités iconographiques du XVIIe siècle.

JOHN GRAND-CARTERET

L'HISTOIRE - LA VIE - LES MŒURS ET LA CURIOSITÉ

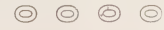
par l'Image, le Pamphlet et le Document (1450-1900)

TOME TROISIÈME

Henri IV. — La Fronde et les Mazarinades. — Abraham Bosse et l'esprit frondeur. — Les étrangers en France : Italiens et Espagnols aux XVIe et XVIIe siècles. — Le droit des gens. — Les Précieuses. Nos grands classiques. — Jésuites et Jansénistes. — Le théâtre. Du « Meilleur Roy » au « Grand Roy ». — Les médecins de Louis XIV. La mort du Lion. — La table et l'alcôve du « Grand Roy » La Régence, la banque Law. — Curiosités diverses

ONT COLLABORÉ A CE VOLUME :

MM. JEAN AVALON, P.-L. BERTHAUD, ANDRÉ BLUM, V.-L. BOURRILLY, ALBERT COUNSON, FÉLIX GAIFFE, ERNEST LAUT, HENRY LYONNET, ÉMILE MAGNE, J.-F.-LOUIS MERLET, PROSPER MONTAGNÉ.



23 PLANCHES HORS TEXTE COLORIÉES AUX PATRONS OU TIRÉES EN ENCRES DE COULEUR

450 ILLUSTRATIONS DANS LE TEXTE

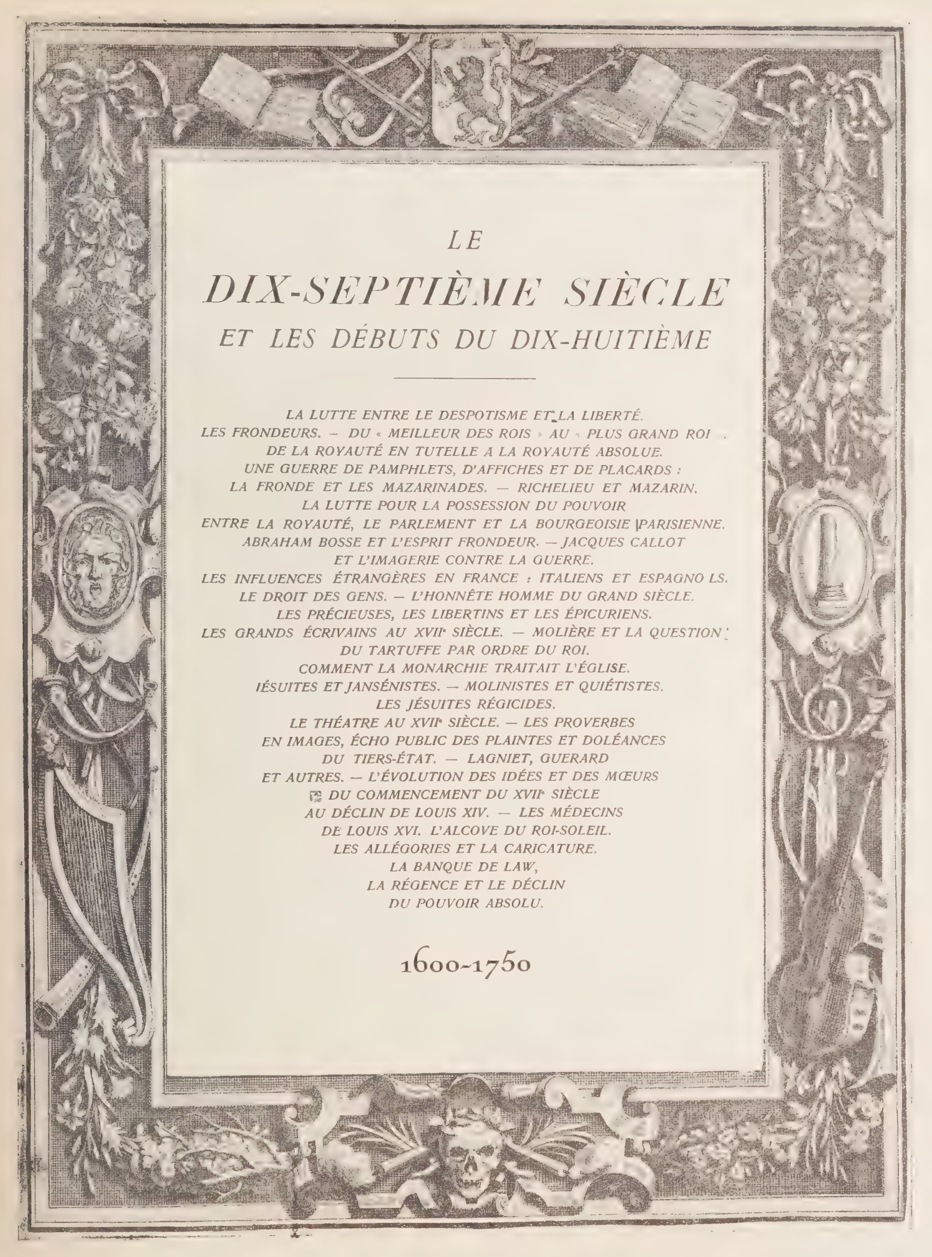


PARIS

LIBRAIRIE DE LA CURIOSITÉ ET DES BEAUX-ARTS

9, Rue de Villersexel (VIIe)

1928



LE

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

ET LES DÉBUTS DU DIX-HUITIÈME

LA LUTTE ENTRE LE DESPOTISME ET LA LIBERTÉ.
LES FRONDEURS. — DU « MEILLEUR DES ROIS » AU « PLUS GRAND ROI ».
DE LA ROYAUTÉ EN TUTELLE A LA ROYAUTÉ ABSOLUE.
UNE GUERRE DE PAMPHLETS, D'AFFICHES ET DE PLACARDS :
LA FRONDE ET LES MAZARINADES. — RICHELIEU ET MAZARIN.
LA LUTTE POUR LA POSSESSION DU POUVOIR
ENTRE LA ROYAUTÉ, LE PARLEMENT ET LA BOURGEOISIE PARISIENNE.
ABRAHAM BOSSE ET L'ESPRIT FRONDEUR. — JACQUES CALLOT
ET L'IMAGERIE CONTRE LA GUERRE.
LES INFLUENCES ÉTRANGÈRES EN FRANCE : ITALIENS ET ESPAGNOLS.
LE DROIT DES GENS. — L'HONNÊTE HOMME DU GRAND SIÈCLE.
LES PRÉCIEUSES, LES LIBERTINS ET LES ÉPICURIENS.
LES GRANDS ÉCRIVAINS AU XVII[e] SIÈCLE. — MOLIÈRE ET LA QUESTION
DU TARTUFFE PAR ORDRE DU ROI.
COMMENT LA MONARCHIE TRAITAIT L'ÉGLISE.
JÉSUITES ET JANSÉNISTES. — MOLINISTES ET QUIÉTISTES.
LES JÉSUITES RÉGICIDES.
LE THÉATRE AU XVII[e] SIÈCLE. — LES PROVERBES
EN IMAGES, ÉCHO PUBLIC DES PLAINTES ET DOLÉANCES
DU TIERS-ÉTAT. — LAGNIET, GUERARD
ET AUTRES. — L'ÉVOLUTION DES IDÉES ET DES MŒURS
DU COMMENCEMENT DU XVII[e] SIÈCLE
AU DÉCLIN DE LOUIS XIV. — LES MÉDECINS
DE LOUIS XVI. L'ALCOVE DU ROI-SOLEIL.
LES ALLÉGORIES ET LA CARICATURE.
LA BANQUE DE LAW,
LA RÉGENCE ET LE DÉCLIN
DU POUVOIR ABSOLU.

1600-1750

Fig. 1. — Encadrement, d'après un recueil hollandais.



Fig. 2. — Médaille à l'effigie de Henri IV et de Marie de Médicis.

I

HENRI IV

SES MAITRESSES — GABRIELLE D'ESTRÉES — SES BATARDS

UN PRÉCÉDENT HISTORIQUE



On se souvient de cette anecdote : Henri IV avait choisi Pierre Matthieu pour écrire son histoire particulière. Un jour que celui-ci lisait quelques pages de cette histoire, où il parlait de son penchant pour les femmes : « A quoi bon, — lui dit le prince, — révéler mes faiblesses ? L'historien lui fit comprendre que cette leçon n'était pas moins utile à son fils que celle de ses belles actions. Le roi réfléchit, et après un moment de silence : « — Oui, dit-il, il faut dire la vérité tout entière. Si on se taisait sur mes fautes, on ne croirait pas le reste. Eh bien ! écrivez-les donc afin que je les évite ».

La légende et l'histoire s'enlacent pour peindre ce caractère. Nous nous efforcerons, dans la mesure du possible, de retrouver l'homme vrai sous les oripeaux et les panaches.

Henri IV aimait la plaisanterie, nous dit Tallemant des Réaux, et il la souffrait volontiers chez les compagnons de ses victoires. Se promenant un jour aux environs de Paris, il s'arrêta et, se mettant la tête entre les jambes, il dit en regardant cette ville : « Ah ! que de nids de cocus ! » Un seigneur, qui était près de lui, fit la même chose, et se mit à crier : « Sire, je vois le Louvre ! ».

Tallemant ajoute : « La feue Reine-mère, de son côté, ne vivait pas trop bien avec le Roi ; elle le chicanait en toutes choses. Un jour qu'il fit donner le fouet à M. le Dauphin : « Ah ! lui dit-elle, vous ne traiteriez pas ainsi vos bâtards. — Pour mes bâtards, répondit-il, il les pourra fouetter s'ils font les sots, mais lui n'aura personne qui le fouette ! »

L'anecdote suivante est plus heureuse : « J'ai ouï dire, écrit Tallemant, qu'il (le Roi) lui avait donné le fouet lui-même deux fois ; la première pour avoir eu tant d'aversion pour un gentilhomme, que, pour le contenter, il fallait tirer à ce gentilhomme un coup de pistolet sans balle pour faire semblant de le tuer ; l'autre, pour avoir écrasé la tête à un moineau ; et que, comme la Reine-mère grondait, le Roi lui dit : « Madame, priez Dieu que je vive, car il vous maltraitera si je n'y suis plus. »

DE PAR LE ROY

SA MAIESTE' desirant reünir tous ses subiectz, & les faire viure en bonne amytié & concorde, Notamment les Bourgeois & habitans de sa bõne ville de Paris. VEVLT & entend que toutes choses passees & aduenuës depuis les troubles, soient oubliees. Defend à tous ses Procureurs generaulx leurs Substituz & autres Officiers, en faire aucune recherche alencontre de quelques personnes que ce soit, mesmes de ceux que l'on appelloit vulgairement les Seize, selon que plus aplain est contenu par les articles accordees à ladicte ville. Promettant sadite Majesté en foy, & parolle de Roy, viure & mourir en la religion Catholicque Apostolicque & Romaine, & de conseruer tous sesdicts subjectz & Bourgeois de ladite ville en leurs biens, Priuileges, Estatz, Dignitez, Offices, & Benefices. DONNE' à Senlis le vingtiesme iour de Mars, mil cinq cens quatre vingts quatorze, & de nostre regne le cinq-iesme.

Signé HENRY.

Et plus bas par le Roy,

signé RVZE'.

FIG. 3. — Placard annonçant l'entrée d'Henri IV dans sa bonne ville de Paris.

« Dans la nuit du 21 au 22 mars 1594, malgré la présence de la garnison Espagnole et la surveillance des ligueurs, les murs de Paris furent couverts de placards semblables au spécimen ci-dessus. A quatre heures du matin, le roi Henri IV fit son entrée dans Paris par la Porte neuve. »

Ce pressentiment devait se réaliser avant même que Louis XIII eût abandonné le gouvernement au cardinal de Richelieu.

Enfin, cette historiette, pour le camper auprès d'un de ses compagnons d'armes les plus illustres. Henri IV avait un vif penchant pour Mademoiselle d'Entragues, la sœur de Madame de Verneuil. Son rival dans le cœur de cette beauté facile était le maréchal de Bassompierre. Un jour, il dépêche Testu, son chevalier au guet, près d'elle, et « comme cet homme venait lui parler, elle fit cacher Bassompierre derrière une tapisserie, disant à Testu, qui lui reprochait qu'elle n'était pas si cruelle à Bassompierre qu'au roi, qu'elle ne se souciait pas plus de Bassompierre que de cela, et en même temps elle frappait d'une houssine qu'elle tenait, la tapisserie à l'endroit où était Bassompierre. Je crois, — dit Tallemant (car c'est encore lui l'auteur de cette anecdote), — je crois pourtant que le Roi en passa son envie, car un jour le Roi la baisa je ne sais où, et Mademoiselle de Rohan, la bossue, sœur de feu M. de Rohan, sur l'heure écrivit à Bassompierre :

Bassompierre, on vous avertit,
Aussi bien l'affaire vous touche,
Qu'on vient de baiser une bouche
Dans la ruelle de ce lit...

Le maréchal répondit aussitôt :

Bassompierre dit qu'il s'en rit,
Et que l'affaire ne le touche,
Celle à qui l'on baise la bouche
A mille fois baisé... m.. v..

« *Je mettrai, quand il vous plaira, la rime entre vos belles mains* ».

CEREMONIES DU SACRE, ET COURONNEMENT D'HENRI IV· QUI FURENT FAITES EN L'EGLISE CATHEDRALE DE CHARTRES LE DIMANCHE·27·FEVRIER 1594·

EXPLICATION DES CHIFRES, ET RENVOIS·

A· Le Roy·

B· La Reine Marguerite, premiere femme d'Henri IV·

C· Les princesses, accompagnées des dames de la suite de la Reine·

I· Nicolas de Thou Euesque de Chartres, qui officia·

2· Jacques Matignon mareschal de france faisant la fonction de Connestable·

3· philippe Huraut chancelier de france·

D· Les pairs Ecclesiastiques seruans au Sacre du Roy qui sont L'archeuesque de Rheims·

philippe du Bec Euesque de Nantes representant L'euesque de Laon·

Henri Maignan Euesque de Dine au lieu de L'euesque de Langres·

Henri Descoubleau Euesque de Mallezais, au lieu de L'euesque de Beauuais·

Claude de Laubespine Euesque d'orleans representant celuy de Chalons·

et Charles Miron Euesque d'Angers au lieu de L'euesque de Noyon, ces prelats absens estans morts, ou malades·

pairs Lais

4· mr. Le prince de Conty seruant pour le duc de Bourgogne·

5· Le comte de Soissons pour le duc de guienne·

6· Le duc de Montpensier pour le duc de Normandie·

7· Le duc de piné pour le comte de Toulouse·

8· Le Duc de Rais pour le comte de flandre·

9· Le duc de Vantadour pour le comte de Champagne·

Autres officiers

10 Le duc de Longueuille faisant la charge de grand Maistre·

11· Le comte de Saint pol faisant celle de Chambellan·

12 huissiers de la chambre du Roy·

13· trompettes qui accompagnoient les acclamations du peuple, et les choeurs de musique

14· gardes du Roy, porte-Enseignes suisses, et autres bas officiers·

procession faite apres le couronnement d'Henri IV

B. N. Estampes.

Fig. 4. — COURONNEMENT DE HENRI IV dans l'église cathédrale de Chartres, le dimanche 27 février 1594.
* Dans la tribune, on aperçoit la reine Marguerite, première femme de Henri IV.

Rien, mieux que les billets écrit à ses compagnons d'armes, ne saurait jeter une vive lumière sur un tempérament et le caractère d'un monarque comme Henri IV, particulièrement doté de précieux dons. Retenons-en deux, écrits à M. de Batz, qui lui avait sauvé la vie et avait été blessé à Coutras :

« Je suis bien marri que vous ne soyez encore rétabli de votre blessure de Coutras, laquelle me fait véritablement plaie au cœur et aussi de ne vous avoir pas trouvé à Nérac, d'où je pars demain, bien fâché que ce ne soit avec vous, et bien me manquera mon faucheur par le chemin où je vas. »

Tout y est, tendresse fraternelle, émotion, hommage rendu au soldat. Quand il fut rétabli, M. de Batz reçut ce second message :

« Mon faucheur ! Mets des ailes à ta meilleure bête. J'ai dit à Montespan de crever la sienne. Pourquoi ? Tu le sauras de moi à Nérac. Hâte, cours, viens, vole. C'est l'ordre de ton maître et la prière de ton ami. »

Quelle courtoisie, quel choix de mots gardant toute leur force, toute leur valeur dans l'expression de l'autorité nécessaire du chef et de la fidèle amitié de l'homme !

Il était assez libéral et tout ensemble rusé, et un peu précurseur des raisonneurs quand il dit au Parlement :

« Vous vous abusez si vous pensez être bien avec le Pape. J'y suis mieux que vous. Quand je l'entreprendrai, je vous ferai déclarer tous hérétiques pour ne m'avoir point obéi. Ceux qui désirent que mon édit ne passe pas, me veulent la guerre. Je ne la ferai pas à ceux de la religion. Vous irez la faire avec vos robes et ressemblerez à la procession des capucins qui portaient le mousquet sous leurs habits... Il vous ferait beau voir... »

Le coup de patte du maître y est... Qui donc a cru un seul instant que le « bon roi Henri » n'était pas un autoritaire ?

Tel fut le Roi.

Sa vie galante a été pleine comme un champ de blé mûr.

Amoral ? Pas tout à fait, mais en tous cas, soumis aux désirs constants de sa chair, perdu dans les égarements de ses sens toujours inassouvis. A-t-il aimé, vraiment, de corps et d'âme ? Oui, et un nom vient sous la plume : Gabrielle d'Estrées.

Fig. 5. — Portrait d'Henri IV, d'après H. Goltzius (1587).
L'artiste a souligné les traits caractéristiques de ce visage expressif. C'est bien le roi très gaulois qui est représenté ici.

Elle était née en 1571 ou en 1572, et elle mourut le 10 avril 1599. Elle était fille d'Antoine d'Estrées, grand'maître de l'artillerie, et de Françoise Babou de la Bourdaisière, femme peu estimable, fort galante même s'il faut en croire certains chroniqueurs (1). Elle avait deux frères, dont l'un, le marquis de Cœuvres,

(1) « Madame d'Estrées, la mère de Gabrielle, était de la Bourdaisière, la race la plus fertile en femmes galantes qui ait jamais été en France (a). On en compte vingt-cinq ou vingt-six, soit religieuses, soit mariées, qui toutes ont fait l'amour hautement. De là vient qu'on dit que les armes de la Bourdaisière, c'est une *poignée de vesces*, car il se trouve, par une plaisante rencontre, que dans leurs armes il y a une main qui sème la vesce (b). On fit sur leurs armes ce quatrain :

Nous devons bénir cette main
Qui sème avec tant de largesses,
Pour le plaisir du genre humain,
Quantité de si belles *vesces* (c).

(a) On dit qu'une Madame de la Boudaisière se vantait d'avoir couché avec le pape Clément VII ; à Nice, avec l'empereur Charles-Quint, quand il passa en France, et avec François Ier.

(b) Les Babou écartelaient, en effet, au 1er et au 4e d'argent au bras de gueules sortant d'un nuage d'azur, tenant une poignée de vesces en rameaux de trois pièces de sinople.

(c) Ce mot était alors synonyme de femme héontée.



Fig. 6.— HENRI IV DÉLIBÈRE SUR SON FUTUR MARIAGE, Estampe allégorique, gravée par L. Audran, d'après Rubens. Dans le cadre qui est présenté au roi, on voit le portrait de Marie de Médicis.

devint maréchal d'Estrées, et cinq sœurs, parmi lesquelles la trop célèbre abbesse de Maubuisson, que ses déportements firent déposer en 1618, et jeter au couvent des filles pénitentes, puis aux Clarisses de Paris, où elle mourut en 1634.

Le nom de Gabrielle est populaire autant que celui de son royal amant. Et cependant, si Henri IV ne fut point du tout aussi bon homme qu'a bien voulu le dire son premier historien, l'évêque Hardouin de Péréfixe, et qu'après lui l'ont répété presque tous les autres historiens ou poètes, Voltaire en tête, il est encore plus vrai que Gabrielle n'était point tout à fait une rose en bouton, fraîche, à peine éclose. Si nous cherchions un peu dans ses premières années, dans celles qui précèdent ses relations avec Henri IV, nous trouverions de quoi étonner bien des lecteurs. Bassompierre, dans ses *Mémoires*, nous fait cette révélation peu édifiante : « Cette femme a obtenu plus de célébrité qu'elle n'en méritait. Dès l'âge de seize ans, elle fut, par l'entremise du duc d'Epernon, prostituée à Henri III par sa mère. Henri III la paya six mille écus. Montigny, chargé de porter cette somme, en garda deux mille. Ce roi se dégoûta bientôt de Gabrielle; alors, sa mère la livra à Zamet, riche financier et à quelques autres partisans, ensuite au cardinal de Guise, qui vécut avec elle pendant un an. La belle Gabrielle passa ensuite au duc de Longueville, au duc de Bellegarde, et à plusieurs gentilshommes des environs de Cœuvres, tels que Brunay et Stenay ; enfin le duc de Bellegarde la produisit à Henri IV. » Ce prince n'eut d'abord pour elle que des caresses presque innocentes, sa santé ne lui permettant pas davantage. L'abbesse de Vernon, Catherine de Verdun, lui avait laissé, dit encore Bassompierre, un *souvenez-vous de moi* dont il ne pouvait guérir : « Néanmoins, ajoute-t-il, Gabrielle devint grosse, et M[me] de Sourdis, sa tante, manœuvra si habilement qu'elle fit avouer l'enfant au Roi. Ce prince parut cependant fort étonné lorsque d'Alibours, son médecin, lui apprit que Gabrielle était enceinte : « Que voulez-vous dire, bonhomme?, lui dit Henri IV, comment serait-elle grosse? Je sais bien que je ne lui ai encore rien fait. » Peu de jours après, le médecin mourut, et on accusa Gabrielle de l'avoir empoisonné.



Fig. 7. — LA CRIÉE DU ROY BOIT.

Cette scène a été maintes fois traitée par les artistes, notamment par Jordaens. Elle pourrait servir de pendant à la fameuse « Poule au pot ».

* *Le roi du festin* était, chez les Grecs et les Romains, un convive qui avait autorité sur les autres pour animer la fête. Cette autorité se tirait au sort avec les dés. Les ordonnances du roi du festin consistaient notamment à commander à boire et à donner l'exemple, d'où la criée du roi boit.

Il l'avait rencontrée pour la première fois en 1591, en ce temps où il guerroyait aux environs de Rouen. Bellegarde, confident du roi de Navarre, lui proposa, un jour, entre deux batailles, de l'emmener avec lui chez sa maîtresse, qui demeurait alors avec son père au château de Cœuvres. Tous deux, le roi et le favori, s'échappant, vont chez la belle Gabrielle, de laquelle le roi vert galant s'éprend aussitôt. Ici se place tout naturellement le portait de la future sultane. « Elle était blanche et blonde, dit Sainte-Beuve (Tome VIII des *Causeries du Lundi*), elle avait des cheveux blonds et d'or fin, relevés en masse ou mi-crespés sur les bords, le front beau, l'entr'œil (comme on disait alors) large et noble, le nez droit et régulier, la bouche petite, souriante, purpurine, la physionomie engageante et tendre, un charme répandu

sur les contours. Ses yeux étaient de couleur bleue et d'un mouvement prompt, doux et clair. Elle était complètement femme dans ses goûts, dans ses ambitions, dans ses défauts mêmes.

D'un esprit gentil et gracieux, elle avait surtout un naturel parfait, rien de savant; le seul livre qu'on ait trouvé dans sa bibliothèque était son livre d'heures. »

On assure que Gabrielle aimait Bellegarde et qu'elle ne répondit pas d'abord aux avances du Roi. Elle céda cependant pour favoriser, dit-on, l'élévation de son frère et de son père. Henri l'aimait éperdument. Un jour, raconte Sully, il se déguisa en paysan et passa, au risque des plus grands périls, à travers les gardes ennemies pour aller embrasser sa maîtresse.

Pour émanciper Gabrielle d'Estrées et la soustraire à la surveillance de son père, il la maria à Nicolas d'Amerval, seigneur de Liancourt; mais il fit presque aussitôt casser le mariage et l'établit à la cour, où elle ne tarda pas à jouir d'un crédit sans limites. Le Roi vivait publiquement avec elle et la traitait en reine. Pierre de l'Estoile remarque que, le mardi 13 septembre 1594, le roi vint se promener à la dérobée à Paris et s'en retourna, le lendemain seul, avec Madame de Liancourt dans son coche, à Saint-Germain-en-Laye. A l'entrée solennelle qui se fit le 15 septembre, aux flambeaux, il était huit heures du soir quand le Roi, à cheval, passa sur le Pont Notre-Dame, accompagné d'un gros de cavalerie entouré d'une magnifique noblesse. « Lui, avec un visage fort riant et content de voir tout ce peuple crier si allègrement : Vive le Roi ! avait presque toujours son chapeau au poing, principalement pour saluer les dames et damoiselles qui étaient aux fenêtres... Madame de Liancourt marchait un peu devant lui, dans une litière magnifique, toute découverte, chargée de tant de perles et de pierreries si reluisantes qu'elles offusquaient la lueur des flambeaux ; elle avait une robe de satin noir, toute houppée de blanc ».



Anagramme.

MARIE DE MEDICIS ROYNE

LE MEDIS IA MERE DVN ROY

C en V

Fig. 8. — Portrait de Marie de Médicis avec légende en forme d'anagramme.

Mais si le roi aimait, adorait Gabrielle, le peuple n'avait point pour elle les yeux de l'amant et l'Estoile, qui est l'écho de la bourgeoisie, nous le dit bien : « Un jour, la nouvelle arrive qu'Amiens vient d'être pris par les Espagnols (12 mars 1597). Henri IV se retournant vers sa maîtresse, lui dit : « Il faut quitter nos armes et monter à cheval pour faire une autre guerre. » Le roi partit, mais une heure avant lui, Gabrielle avait quitté Paris, ne se sentant pas en sûreté où n'était pas son amant. »

D'où venait la haine des parisiens pour la maîtresse du Roi ? Surtout de son luxe, qui faisait contraste, un contraste choquant, insolent avec la misère qui, en ces premières années du règne d'Henri IV, désola Paris. La faute en est aussi à l'amoureux Henri IV, qui ne trouvait jamais assez parée celle qu'il aimait à l'adoration. Qu'on lise cette lettre :

« Mes chères amours, il faut dire vrai, nous nous aimons bien : certes, pour une femme, il n'en est point de pareille à vous; pour homme, nul ne m'égale à savoir bien aimer.... »

Gabrielle s'occupa-t-elle de politique ? Pas précisément. Mais on peut croire, d'après les chroniques, qu'elle avait le jugement assez sûr, un grand sens, qu'elle influa sur plus d'une action du roi, qu'elle lui fit écouter plus d'un conseil utile. « Le plaisir, dit Pierre Matthieu, — en parlant de cet amour de Henri IV, — n'était pas le principal objet de ses affections; il en tirait du service au démêlement de plusieurs brouil-



Fig. 9. — Portrait de Marie de Médicis, seconde femme de Henri IV.

leries dont la cour n'était que trop féconde. Il fiait à Gabrielle les avis et les rapports qu'on lui faisait de ses serviteurs et lui découvrait les blessures de son esprit ; elle en apaisait incontinent la douleur ne cessant que la cause n'en fût ôtée, l'offense adoucie et l'offensé content ; en sorte que la cour confessait que cette grande faveur, dangereuse à un sexe impérieux, soutenait chacun et n'opprimait personne ; et plusieurs s'esjouissaient de la grandeur de sa fortune. »

Les conseils de Gabrielle furent pour beaucoup dans la détermination de Henri IV à abjurer le protestantisme. La favorite n'aspirait à rien moins qu'à arriver au trône, et elle espérait que le roi une fois catholique, obtiendrait facilement l'annulation du mariage contracté par lui en 1572 avec Marguerite de Valois, quatrième fille de Henri II. Le 23 juillet 1598, sur le point d'abjurer, il lui écrivit de Saint-Denis la fameuse lettre où il parle du « saut périlleux » qu'il allait faire le surlendemain, dimanche 25 juillet.

Gabrielle demeurait alors à l'hôtel d'Estrées, situé rue du Coq, auprès du Louvre ; ce fut depuis la maison des pères de l'Oratoire. C'est là que, retour d'Amiens, Henri fut frappé par Jean Châtel. Il était entré botté dans la chambre de sa maîtresse, au milieu d'une troupe de courtisans, lorsque l'assassin, qui s'était glissé parmi la suite du roi, lui porta un coup de couteau à la gorge. Par bonheur, en ce moment, Henri se baissait pour saluer les gentilhommes, en sorte que le coup l'atteignit seulement à la la lèvre supérieure et ne lui coupa que la gencive. C'est à cette occasion, que le zélé huguenot, Agrippa d'Aubigné, tint au roi ce propos célèbre : « Sire, Dieu, que vous n'avez encore délaissé que des lèvres, s'est contenté de les percer ; mais quand le cœur le reniera, il reniera le cœur. » Gabrielle d'Estrées s'écria : « Ah ! les belles paroles, mais bien mal employées ! »

Quoi qu'il en soit, la France profita des petites passions de la favorite. Quand elle contribua puissamment à ramener aux finances le duc de Sully, que ses ennemis, Sancy en tête, en avaient fait sortir, elle racheta les fautes qu'elle avait parfois inspirées au Roi. Il faut dire, pour être juste, qu'elle avait moins en vue le bien public que la chute de Sancy, son ennemi personnel...

Le roi, cependant, savait sacrifier le plaisir aux affaires, mettre son honneur au-dessus de son amour, faire taire sa maîtresse quand ses exigences lui déplaisaient. Comme elle lui disait un jour, au sujet de ce même Sully, dont elle était mécontente : « J'aime mieux mourir que de vivre avec cette vergogne de voir soutenir un valet contre moi qui porte le titre de maîtresse. — Pardieu ! Madame, lui répondit Henri IV, c'est trop, et je vois bien qu'on vous a dressée à ce badinage, pour essayer de me faire chasser un serviteur duquel je ne puis me passer. Mais je n'en ferai rien. Et afin que vous en teniez votre cœur en repos et ne fassiez plus l'acariâtre contre ma volonté, je vous déclare que, si j'étais réduit en cette nécessité de perdre l'un ou l'autre, je me passerais mieux de dix maîtresses comme vous que d'un serviteur comme lui. »

Malgré Sully, malgré de Thou et quelques vrais compagnons du Roi, il est permis de croire que Gabrielle serait parvenue à se faire épouser (Cf. Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, Tome VIII). Déjà, elle avait gagné à sa cause un grand nombre de personnages influents, entre autres Mayenne et le chevalier



FIG. 10. — HENRI IV ET LA BELLE GABRIELLE, d'après l'Estampe de Eisen (XVIIIe siècle).
Dans cette charmante composition, une des plus belles de l'artiste, Eisen a représenté le roi désarmé par l'amour qui devient ainsi pour son peuple un gage de paix.

de Cheverny. Des personnes de haut mérite, surtout parmi les protestants, la sœur du roi, la princesse douairière d'Orange, fille de Coligny et veuve de Guillaume le Taciturne, favorisaient les vues de Gabrielle sans la prévision des funestes conséquences qu'aurait le mariage du roi avec une fille de maison souveraine et catholique...

Les choses en étaient là. Gabrielle gagnait chaque jour du terrain, chaque jour montait un degré du trône ambitionné, lorsqu'une mort foudroyante l'enleva, le jeudi saint 8 Avril (1599). Elle était à la fin d'une grossesse; prise tout à coup d'une attaque que les historiens qualifient d'apoplexie, elle accoucha le lendemain d'un enfant mort et expira après trente-deux heures d'affreuses convulsions qui l'avaient tellement défigurée, assure Sainte-Foix, qu'on ne pouvait voir sans horreur ce visage naguère si charmant. Cette mort étrange excita bien des soupçons. Dans son *Histoire des Français*, Sismondi laisse supposer que Gabrielle fut empoisonnée par le grand duc de Toscane dans la maison du financier Zamet, qui lui avait donné à dîner ce jour-là. Le grand duc de Toscane était l'oncle de Marie de Médicis, dont on négociait à cette époque le mariage avec Henri IV.

On raconte qu'un jour Gabrielle regardait des portraits de princesses à marier; arrivée devant celui de la jeune princesse de Florence, elle dit à d'Aubigné qui l'accompagnait : « Celle-là me fait peur ».

Gabrielle avait donc des rivales; elle avait aussi des ennemis : les uns loyaux comme Sully, les autres agissant bassement et tortueusement. Le lendemain de la mort de la favorite, on vit paraître un pamphlet en vers, intitulé *Dialogue*, qui fait parler l'ombre de Gabrielle, venue de l'enfer pour confesser ses crimes :

De mes parents l'amour voluptueuse
Et de mes sœurs l'ardeur incestueuse
Rendent assez mon lignage connu.

De l'exécrable et malheureuse Atrée,
Est emprunté notre surnom d'Estrée,
Nom adultère et d'inceste venu, etc., etc.

Henri IV lui-même oublia bientôt sa maîtresse. Toutefois, il faut convenir qu'il y mit quelque pudeur. A la nouvelle de sa mort, il prit le deuil et la cour le prit aussitôt : pendant plusieurs jours, il ne voulut garder auprès de lui que ceux des courtisans qui avaient particulièrement connu Gabrielle, et qui pouvaient lui parler d'elle. Enfin, à la lettre de condoléance de sa sœur Catherine, il répondait, le 15 avril : « La racine de mon amour est morte, *elle ne rejettera plus.* » Serment d'amant vaut serment de buveur. Un soir, au détour d'une allée, il rencontre Henriette d'Entragues, et la racine de son amour rejette, et il oublie celle qu'il pleurait encore la veille; il l'oublie si bien qu'il écrit une promesse de mariage à sa nouvelle conquête le 1er octobre. Il est vrai que ces promesses ne tiraient guère à conséquence. Il en avait fait une à Gabrielle, une autre à Corysandre, cette dernière écrite avec son sang, — et bien d'autres sans doute encore !



Fig. 11.— Portrait de Gabrielle d'Estrées, d'après une gravure de l'époque.

***

Sa liaison avec Madame de Verneuil n'est pas moins curieuse.

Cette maîtresse de Henri IV naquit à Orléans, en 1579, et mourut à Paris, en 1633. De son nom originel, Henriette d'Entragues avait pour père François de Balzac, seigneur d'Entragues, gouverneur d'Orléans, et pour mère Marie Touchet « l'unique amour du héros tragique de la Saint-Barthélemy, » du sanglant Charles IX. C'est au Château de Malesherbes, résidence de la famille d'Entragues, que Henri IV vit celle qui faillit devenir reine de France. Comment et par qui y fut-il amené? Par le hasard en revenant de Blois peut-être; mais, plus probablement il y fut attiré par la famille d'Henriette. Dès que le roi vert-galant est pris au trébuchet qu'on lui a tendu, nous voyons cette famille se montrer vénale jusqu'au cynisme. Le rouge monte au front quand on lit la discussion et puis la conclusion du honteux marché. De l'argent, beaucoup d'argent, voilà ce que demanda d'abord cette rouée de dix-neuf ans, et le Roi lui fait compter la somme, considérable pour l'époque, de cent mille écus par Sully, qui a résisté autant qu'il a pu le faire; puis, après ce premier don de joyeux avènement, on exige une promesse de mariage. Ceci était plus grave, et le Roi hésite; mais on tient ferme; on n'aura rien si on ne donne tout, et l'amant enivré, fasciné, cède et écrit cette fameuse promesse, pièce singulière, conservée aux manuscrits de la Bibliothèque nationale.

« Nous, Henry quatriesme, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, promettons et jurons devant Dieu, en foy et parole de roy, à messire François de Balzac, sieur d'Entragues, chevalier de nos ordres, que nous donnant pour compagne damoiselle Henriette-Catherine de Balzac, sa fille, au cas que dans six mois, à commencer du premier jour du présent, elle devienne grosse et qu'elle en accouche d'un fils, alors et à l'instant nous la prendrons à femme et à légitime épouse, dont nous solemniserons le mariage publiquement et en face de nostre saincte Eglise, selon les solemnités en tel cas requis et accoustumez. Pour plus grande approbation de laquelle présente promesse, nous promettons et jurons comme dessus de la ratifier et renouveler soubs nostre seings, incontinent aprez, que nous aurons obtenu de nostre sainct père le Pape la dissolution du mariage entre nous et dame Marguerite de France, avec permission

de nous remarier où bon nous semblera. En tesmoing de quoi nous avons escrit, signé la présente, au bois de Malesherbes, cejourd'hui premier octobre 1599.

Henri. »

Un mois après, le Roi obtenait l'annulation de son mariage avec Marguerite de France, mais oublieux des engagements qu'il venait de signer, il charge son connétable (Montmorency), son chancelier, (de Bellièvre), Sully et Villeroy de négocier son mariage avec Marie de Florence.

Il fallut arracher aux parents d'Henriette cette dangereuse promesse de mariage, d'autant plus dangereuse que la condition en était remplie. Henri fit face avec son intrépidité et sa souplesse gasconnes, à toutes ces difficultés. Elles étaient nombreuses. Il tenta d'essuyer les larmes de sa maîtresse éplorée avec le don du marquisat de Verneuil. Le 19 octobre, il apprenait que son mariage venait d'être célébré à Florence, et faisait ordonner aux villes de tout préparer pour l'arrivée de la nouvelle Reine, et le même jour, 19 octobre, il accordait à Henriette une lettre de créance pour un agent spécial qu'il envoyait à Rome avec des pièces capables d'invalider le mariage toscan et d'établir que le roi n'avait pu canoniquement s'engager avec la Florentine, étant engagé avec la Française.

Toute son habileté, toute sa souplesse, disons le mot, toute sa rouerie gasconne n'auraient pu tirer Henri IV de l'embarras dans lequel l'avait jeté sa folie amoureuse, si une catastrophe imprévue n'était venue l'y aider. Henriette d'Entragues, effrayée par un violent coup de tonnerre, accoucha d'un enfant mort.

La maîtresse, dès lors, fut oubliée un instant, et toutes les galanteries du Roi se tournèrent vers la Florentine. Mais bientôt, le vert-galant fut fatigué de celle qui était devenue sa femme, et Henriétte attendait l'heure propice pour se rapprocher de lui, et elle y réussit sans peine. La Reine accouchait, le 27 septembre 1601, de Louis XIII, et un mois après, la marquise mit au monde Gaston-Henri.



B. N. Estampes.

Fig. 12. — Duplessis-Mornay tire Henri IV des bras de la belle Gabrielle. D'après une composition de Gravelot, gravée par Le Vasseur, faisant partie d'une suite sur Henri IV.

* Philippe de Mornay, seigneur Du Plessis-Marly, fut pendant cinquante ans le véritable chef des réformés en France.. On le surnommait le *Pape des Huguenots*. En 1575, le roi de Navarre (Henri IV) lui confia l'administration des finances. Il se fit disgrâcier pour son zèle excessif pour le calvinisme et mourut en 1623.

L'artiste a représenté Duplessis-Mornay, rigide calviniste, entravant les amours du roi.

De 1600 à 1603, si l'on veut parcourir le livre intime, le journal au jour le jour d'Henriette d'Entragues, on n'y trouvera que perfidies, trahisons. Elle se fait aimer de Bellegarde, elle se fait aimer du prince de Joinville ; et, lorsqu'on veut ouvrir les yeux de l'amant sur les infidélités de sa maîtresse, celle-ci sait tourner les dénonciations à la confusion des dénonciateurs. Henri IV est furieux d'abord, mais sa fureur tombe devant les protestations d'innocence de celle qu'il aime ; le vieux céladon finit toujours par oublier et pardonner.

Parfois, cependant, Henri, tout fasciné et enchaîné qu'il est, semble y voir clair, et il a des velléités de révolte. Ainsi nous le montre une lettre écrite à son fidèle et grand ministre : « Mon amy, je vous confesseray qu'outre ce que je vous ai dit des causes de la mauvaise humeur où vous aviez jugé que j'estois, que je vis hier au soir Madame de Verneuil, de laquelle je me séparoy fort mal et en grande colère, pour deux causes principalement : la première, pour ce qu'elle veut maintenant faire la fine, la rusée et la renchérye avec moy, comme si c'estoit par dévotion et conscience scrupuleuse, ce que je crois procéder plustôt de quelques nouvelles amourettes avec de certaines gens dont j'ai entendu parler et dont la condition me déplaist... la seconde, pour ce que luy ayant parlé des advis que j'ai eus de sez intelligences avec son frère et les autres faiseurs de menées contre ma personne et mon Estat, elle m'a respondu avec une fierté merveilleuse et mine dédaigneuse, voire soustenu que tout cela estait faut absolument ; mais qu'à mesure que je vieillisois, je devenois si méfiant et si soupçonneux qu'il n'y avoit plus moyen de vivre avec moy, et que grand bien et faveur que je lui pourrois faire seroit de ne plus la voir en particulier. »



B. N. Estampes.

Fig. 13. — Henri IV déguisé en paysan pour aller voir la belle Gabrielle, d'après une gravure de Bernard Picart (XVIIIe siècle).

Rien n'était plus vrai que ce que la maîtresse de Henri IV déclarait absolument faux. En effet, les conspirateurs furent arrêtés et traduits en justice. Le 19 Février 1605, l'arrêt fut rendu. M. d'Entragues et le comte d'Auvergne furent condamnés à avoir la tête tranchée, et il y eut un « plus ample informé » à l'égard de la marquise.

Henri commua les peines de mort en prison perpétuelle, et permit à la marquise de se retirer dans sa terre de Verneuil, en attendant ce qui eut lieu sept mois après, le 16 septembre 1605, qu'il lui accordât des lettres d'abolition, déclarant innocente la coupable, et portant défense au procureur de poursuivre « le plus ample informé ».

Henri IV subissait toujours l'ascendant d'Henriette. Il voulait être sans cesse à ses pieds, près d'elle, et quand les devoirs de sa charge de Roi l'en empêchaient, il lui écrivait un, deux, trois et jusqu'à quatre billets dans la journée : « Mon cher cœur, lui disait-il, je ne saurait passer un jour sans vous faire ressouvenir de moy, qui vous ayme peut-estre plus que je ne dois. Je ne m'en repens, mais au contraire, je veux vous aimer plus que je le fis jamais ; mais je le veux estre de vous sans exception ny modification. »

« Enfin, dit Tallemant des Réaux, le Roi rompit avec Madame de Verneuil ; elle se mit à faire une vie de Sardanapale ; elle ne songeoit qu'à la mangeaille, qu'à des ragousts. Elle devint si grosse, qu'elle en estoit monstrueuse. Mais elle avoit bien de l'esprit. Peu de gens la visitoient. On lui osta ses enfants ; sa fille fut nourrie auprès des filles de France. »

Après la mort de Henri IV, la marquise de Verneuil fut soupçonnée d'avoir été la complice morale de l'assassin. Elle fut formellement et solennellement accusée par une femme de ses familières, la d'Escoman, qui devait expier par une détention perpétuelle l'héroïque témérité de sa dénonciation. Cette voix de la d'Escoman qui la poursuivit toujours depuis sortant de dessous terre, est arrivée jusqu'à nous. Quelques historiens ont ajouté foi à ce témoignage qu'aucune crainte, aucune rigueur ne put faire taire. Cependant, nous devons reconnaître que cette accusation ne fut jamais appuyée de preuves convaincantes.

Henriette passa les dernières années de sa vie à intriguer vainement pour trouver un mari. Elle avait obtenu du duc de Guise une promesse de mariage, et s'était empressée de faire publier les bans ; mais le

duc de Guise nia sa signature, argua de faux contre le contrat de mariage. Henriette eut beau étaler l'acte en original chez le comte de Soissons, en présence du cardinal de Joyeuse et du duc d'Epernon, personne n'osa lui donner raison, personne n'osa la plaindre. Elle alla cacher dans la retraite sa rage et peut-être ses remords. Elle ne mourut que vingt-trois ans après, à l'âge de cinquante-quatre ans.

***

Le Théâtre et les Belles-Lettres ont trouvé dans l'humeur galante de Henri IV une mine inépuisable.

Bailly, en 1768 *(Théâtre et œuvres mêlées)* imagine une lettre de Henri IV à Madame la Princesse de Talmont, écrite des Champs-Elysées, en lui envoyant son portrait qu'elle désirait avoir. La finale est agréable.

Le sexe ayant toujours couronné la valeur :
Je voltigeais de belle en belle,
J'étais inconstant, mais hélas !
Si j'eusse, de mon temps, vu briller vos appas,
Henry fut devenu fidèle !
Rendez mon sort digne d'envie,
Je vous devrai ce bien flatteur,
C'est jouir encor de la vie
Que de vivre dans votre cœur !



Fig. 14.— HENRI IV ET GABRIELLE D'ESTRÉES,
d'après une composition de Cheveaux, gravée par Pinault.

De la Place, en 1788 (pièces intéressantes), produit une lettre de la Marquise de Verneuil, fille de Balzac d'Entragues qui eut après la mort de Gabrielle d'Estrées toute la tendresse du Roy. Elle ne fut supplantée que par la princesse de Condé, qui inspira au Béarnais un amour violent. La marquise mettait la brouille dans le ménage royal et Marie de Médicis la haïssait. Lors du mariage du monarque, elle craignit l'abandon et s'en plaignit ainsi : « Si c'est une action familière aux rois, de garder la mémoire de ce qu'ils ont aimé, souvenez-vous, Sire, d'une demoiselle que vous avez possédée et ce qu'elle ne pouvait souffrir que sur votre unique foi, qui a eu autant de pouvoir sur son honneur, que votre royale majesté a sur la vie, Sire, de votre très humble servante et sujette. »

Sully, maître homme, déchira la missive de la favorite, intrigante et intéressée, qui conspira bientôt contre son oublieux amant. Morte à cinquante ans, elle fût chantée par des poètes. Et il n'est pas sans humour de remarquer que ces porte-lyres, serviteurs dévoyés des « cascades » royales, étaient l'abbé Desportes, le Cardinal du Perron, et l'Evêque Bertaut.

Quelle indulgence pour les grands avait l'Eglise !

La tradition est restée. Rien n'est changé de nos jours.

Palmiezeaux, dans *l'Art du Quatrain*, écrit en 1815 :

Henri IV chantant à la belle Gabrielle la romance qu'il a composée pour elle, par M. Bergeret, au Louvre :

Paix, n'interrompez point sa chanson noble et tendre
Henri, poète aimable et valeureux guerrier,
Dans ce tableau charmant joint le myrthe au laurier
C'est peu que de le voir, ne croit-on pas l'entendre ?

Poésie de confiseur, plate et sans autre intérêt que le rappel d'images populaires à la gloire des royales amours, elle n'ajoute rien à la gloire du temps. Mais, en 1815, tout ce qui touchait au Béarnais était sacré.



Fig. 15. — HENRI IV ET LE ROMANTISME.
Titre d'une romance consacrée à Fleurette, fille du jardinier du château de Nérac (1543-1593), qui fut aimée du jeune roi de Navarre. On voit, à Nérac, le lac dans lequel la légende veut que Fleurette se soit noyée quand elle fut abandonnée.

aventure, un peu mélancolique, de notre fier galant et de Fleurette, de Nérac, bien-aimée d'un villageois, séduite et trompée par Henri IV.

Fleurette, à toi, mon diadème,
Ma royauté pour ton amour...

chante la délicieuse fantaisie de Loïsa Puget.

Elle s'appelait Marianne, et fut une des cinquante-six maîtressses de Henri IV. Lescure en compte bien, en effet, cinquante-six, et encore, ajoute-t-il, dans une note de son livre, « on comprend que, s'il eût fallu épuiser cette liste, le volume eût été un peu gros. Nous avons supprimé les maîtresses *à passade*, les Marie de Beauvilliers, les comtesses de Moret, les comtesses de Romorantin. »

Mais entre les nombrenses favorites du vert-galant, le célèbre *Almanach des Muses* en 1785 célébra Gabrielle d'Estrées. Sous la signature de M. de Sauvigny, un poème macaronique débute par ce quatrain :

J'ai voulu tracer le modèle
Des Bons Rois et des vrais amants
Henri partage ses moments
Entre son peuple et Gabrielle.

Et la reine? Qu'en fait-on? Silence sur ce personnage, qui est évidemment du second plan. Le poète, par ailleurs, daube sur la Marquise de Verneuil, rivale de la belle, et la petite histoire doucette s'achève ainsi :

. . . .
Que dans ce coupable abandon,
L'inconstant qui vous sacrifie,
Ramené près de son amie,
Par le remords et la raison.
Heureux d'obtenir son pardon,
A vos pieds tombe et s'humilie,
Et qu'enfin le nœud qui, vous lie
Ne fasse que changer de nom.

Le Bon roi Henri, était, comme on le voit, ramené au bien, à la sagesse, à l'amour, par les muses... Mais quelles muses!

Il est impossible de passer sous silence la jolie



Fig. 16. — SULLY ET HENRI IV CHEZ GABRIELLE D'ESTRÉES, d'après une composition d'Evariste Fragonard (Salon de 1819), gravée par C. Normand.

* On sait que Sully, né calviniste, ne craignit pas de heurter souvent le roi au risque de se brouiller avec lui, en lui faisant de sévères reproches sur ses égarements.



PIÈCE HISTORIQUE

Gravure de Léonard Gaultier

HENRI IV, GABRIELLE D'ESTRÉES,
CÉSAR DE BOURBON,
DUC DE VENDOME
ET CATHERINE HENRIETTE
DE BOURBON

(celle-ci tenue sur les genoux
de sa gouvernante).

Cette estampe célèbre, longtemps considérée, contre toute raison, comme mettant en scène le Roi et sa famille, représente, au contraire, HENRI IV ET SES BATARDS.

(Les trois personnages placés derrière le fauteuil du Roi sont ses conseillers et ses ministres, au premier rang desquels se joint Sully).

Les quatrains placés au bas de l'estampe doivent être mis dans la bouche — le premier, de la gouvernante — le second, de Gabrielle d'Estrées — le troisième, d'Henri IV — le quatrième, de son fils César de Bourbon lequel, en ses paroles fait allusion au Dauphin, le futur Louis XIII

César de Bourbon, duc de Vendôme, que l'on voit à droite, à l'âge de huit ans, avait été légitimé par son père, dès 1595. Henri IV lui avait alors fait don du duché de Vendôme et donné rang immédiatement après les princes du sang. Il trempa dans le complot de Chalais contre Richelieu (1626) et fut accusé d'avoir voulu empoisonner le cardinal. Pendant la minorité de Louis XIV il fut l'un des chefs du parti des *Importants*.

(Collection Paul Prouté.)

entre la princesse de Condé et la princesse de Conti, entre la belle Corysandre et la belle Gabrielle, entre la Fanuche et la Glandée, deux filles de joie, — car Henri IV n'y regardait pas de plus près que François Ier, — entre toutes les vierges folles qui attachèrent leur nom à celui de Henri IV, et avec lui sont arrivées jusqu'à nous, Fleurette fut la seule qui aima le Béarnais pour lui-même.

Elle était la fille d'un jardinier du château de Nérac, et elle avait seize ans lorsque Henri IV vint lui apprendre le langage de l'amour. C'était au commencement de l'année 1579 : le Béarnais était jeune encore. il avait à peine vingt-cinq ans ; mais il était depuis longtemps passé maître dans l'art d'aimer, il comptait ses maîtresses par demi-douzaines, sans parler de ses fantaisies, de ses « amours de passade. » Déjà il avait eu les faveurs de la fameuse dame de Sauve, de Jeanne de Monceau, de Dayelle, de Catherine du Lac, d'Anne de Balzac de Montaigu, d'Arnaudine d'Agen, d'autres encore. La naïve Fleurette se laissa charmer par les brûlantes paroles du jeune prince.



Fig. 17. — Portrait de Gabrielle d'Estrées, d'après l'estampe de Walkers.

Mais le cœur, ou plus exactement les sens de Henri IV avaient des appétits insatiables, une curiosité qui ne pouvait, qui ne put jamais être apaisée ; à peine avait-il fini le premier chapitre du roman, de l'idylle charmante dont Fleurette était l'héroïne, qu'il jeta loin de lui le livre, et voulut en commencer un autre, celui où est inscrit le nom de Mademoiselle de Rebours, « cette fille malicieuse, dit Marguerite, qui ne m'aimait point, et qui me faisait tous les plus mauvais services qu'elle pouvait à l'endroit de mon mari. »

Pendant ce temps, la pauvre Fleurette attendait le prince dans cette belle forêt de Nérac que nous a dépeinte Marguerite, et de laquelle on a dit avec raison, « quel admirable paysage amoureux ! ». Il ne pouvait souffler là qu'un air de galanterie. Elle attendait au bord de la fontaine, lieu ordinaire du rendez-vous. Elle attendit en vain. Bientôt le désespoir envahit son âme, et lui inspira la fatale résolution de choisir pour tombeau le lieu même témoin de son bonheur, la fontaine au bord de laquelle elle était assise. Comme la grande Sapho de l'antiquité, comme la belle Hellebic du Moyen Age, Fleurette se laissa attirer par l'eau chatoyante, et elle se noya.

Voilà ce que raconte la légende, et ce n'est peut-être qu'une légende. Un conseiller à la cour d'Agen, Pérès, l'a réfutée en 1868 à l'aide d'un manuscrit (sorte de mémoire qui ressemble à ceux de Pierre de l'Estoile), œuvre d'Isaac Pérès, son aïeul, concierge du château de Nérac, et où se lit cette phrase « Fleurette, jardinière du roy, morust le 22e aoust 1592. » Or, à cette date, Fleurette aurait eu cinquante-neuf ans, et partant, plus de saut de Leucade dans la fontaine !



Le Roi ne fut donc pas exempt de critiques. Nous en trouvons la preuve dans une brochure ayant pour titre : « *Comme quoi le meilleur des rois ne valut jamais rien* ».

Ce titre promet. Le premier chapitre : *Les frais d'avènement*, contient ces lignes évidemment sévères:

« Le roi Bourbon recourt enfin à un expédient plus irrésistible : Il corrompt ce que le fer, la faim, l'apostasie ne lui ont pas donné, l'argent le lui livrera.



Fig. 18. — Portrait de Henriette de Balsac d'Entragues, marquise de Verneuil.

* Fille de François d'Entragues et de Marie Touchet qui avait été maîtresse de Charles IX, elle inspira à Henri IV une vive passion, après la mort de Gabrielle d'Estrées. Le roi lui signa même une promesse de mariage, promesse que Sully, dit-on, déchira. Quand Henri IV épousa Marie de Médicis, pour calmer son vif ressentiment, il lui fit don du marquisat de Verneuil et de cent mille écus. Elle conspira cependant peu après avec son père et son frère qui furent condamnés à mort. Elle obtint leur grâce, se retira de la cour et mourut en 1633, à l'âge de cinquante ans.

Paris est vendu et la France avec Paris. Le marché conclu, le Maréchal de Brissac remet solennellement à l'acheteur les clefs de sa propriété, le 22 mars 1594.

Mais le prix de vente, qui devait le payer? Le roi? Il n'avait pas d'argent. Le Béarnais est pauvre, disait-on pendant le siège de Paris.

Son premier mariage ne fut pas heureux. La reine « Margot » aimait « les plaisirs sensuels au mépris des décences » : A douze ans, elle avait eu des liaisons criminelles avec le jeune d'Entragues et un nommé « Charvins » et l'auteur des anecdotes sur les reines de France ajoute :

« Elle comptait un de ses frères parmi ses nombreux amants. »

Nous ne sommes plus dans l'histoire, mais le pamphlet. Doit-on tout rejeter? Non! Châteaubriand dans les *Etudes historiques*, dit au sujet de la reine :

« Mais si les amants de la reine de France étaient innombrables, les maîtresses du Roi ne l'étaient pas moins; et, certes, sous ce rapport, les deux époux étaient dignes l'un de l'autre, et fort bien accouplés. »

Henri IV eut de Gabrielle deux fils : César, duc de Vendôme, qui naquit en 1594 au château de Coucy, puis Alexandre, chevalier de Vendôme, dont le baptême fut célébré à Saint-Germain, avec les honneurs réservés aux enfants de France; enfin, une fille, Catherine-Henriette, mariée à Charles de Lorraine, et qui était née à Rouen, lorsque Henri IV venait de tenir en cette ville l'assemblée des notables.

On ne lira pas sans intérêt quelques fragments d'un de ces actes de légitimation, celui de César, duc de Vendôme, daté du mois de janvier 1595 et enregistré au Parlement de Paris le 3 février suivant :

« Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre;

« A tous, présents et à venir, Salut!

« Nous estimons pouvoir véritablement dire avoir autant que nul de nos prédécesseurs travaillé pour la conservation, le bien et le repos de cet État. Ce qui nous a fait espérer que cette vertu et force sera héréditaire, à tous les notres, et que tout ce qui proviendra de nous naîtra et croîtra avec cette même intention, envers cet État. C'est pourquoi nous avons d'autant plus désiré avoir lignée et en



Fig. 19. — JACQUELINE DE BUEIL, Cᵗᵉˢˢᵉ DE MORET.

* La comtesse de Moret fut une des nombreuses maîtresses de Henri IV, et lui donna un fils, Antoine, comte de Moret, dont la fortune est demeurée si singulière que nous en avons fait l'objet d'une note spéciale, p. 22.

laisser après nous en ce royaume. Et puisque Dieu n'a pas encore permis que nous en ayons en légitime mariage, nous avons voulu, en attendant qu'il veuille donner des enfants qui puissent légitimement succéder à cette couronne, chercher d'en avoir d'ailleurs en quelque lieu digne et honorable, qui soient obligés d'y servir, comme il s'en est vu d'autres de cette qualité qui ont très bien mérité de cet Etat... Pour cette occasion, ayant reconnu les grandes grâces et perfections, tant dans l'esprit que du corps qui se trouvent en la personne de notre très chère et bien-aimée la dame Gabrielle d'Estrées, nous l'avons, depuis quelques années, recherchée à cet effet... Ce que nous avons pouvoir estimé faire avec d'autant moins de scrupules, que nous savons que le mariage qu'elle avait auparavant contracté avec le sieur de Liancourt était nul et sans jamais en avoir aucun effet.



Fig. 20. — HENRI IV ET LA POULE AU POT.

* On connait cette légende, qui a beaucoup contribué à la popularité de Henri IV, avec l'histoire du Millas d'Albi. Dans la gravure populaire que nous reproduisons, le roi de France et de Navarre est représenté au milieu d'une famille de paysans, et il distribue les parts de la poule aux enfants de son hôte.

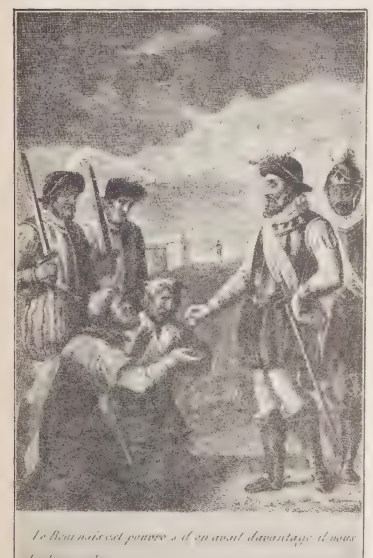


Fig. 21. — LA GÉNÉROSITÉ DE HENRI IV.

* C'est encore une anecdote faisant partie des légendes populaires sur le meilleur des rois, que l'artiste a représentée ici. Au cours du siège de Paris, Henri IV, qui faisait d'ailleurs parvenir des vivres aux assiégés, fait l'aumône à deux pauvres hères que ses hommes avaient surpris maraudant dans leurs lignes.

« Pour ces causes, avons de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, avoué, dit et déclaré, avouons, disons et déclarons, par ces présentes, signées de notre main, ledit César, notre fils naturel et celui légitimé et légitimons... etc... Dérogeant de notre grâce spéciale à toutes ordonnances qui pourraient être à ce contraire...

Signé : Henry. »

Le « bon roi Henry » ne manquait pas de cynisme, on l'avouera.

Sur Mademoiselle d'Entragues, Sully apporte quelques précisions d'ordre économique et financier.

« Sur la fin de l'été, le roy s'en retourna vers Paris et Fontainebleau, où ceux qui ne s'entretenaient en quelque sorte auprès de luy, qu'en le servant en plaisir et volupté, et l'accompagnaient aux banquets et autres lieux de débauches, lui louèrent tellement les beautés, gentil esprit, cajoleries et bons mots de Mademoiselle d'Entragues, qu'ils lui firent venir l'envie de la voir, puis de la revoir, et enfin de l'aymer. Sully vit naistre ces nouvelles amours avec grand regret et en eust encore plus de déplaisirs apprenant que ce bec affilé luy rendait sa compagnie des plus agréables, et voyant passer cette affection si avant, qu'il fallut à Sully (nonobstant qu'il eust à faire fonds extraordinaires cette année de trois à

quatre millions pour le renouvellement de l'alliance des Suisses) trouver cent mille écus pour donner à cette baquenaude [*Œconomies royales* de Sully]. »

L'âge ne calma pas l'humeur galante du roi. Sa dernière passion pour la princesse de Condé fut la plus furieuse, affirme Bassompierre.

Fut-il roi très chrétien ?

D'apparences et manifestations extérieures, oui. Et s'il faut faire des réserves sur sa bonté, lisons ce passage de l'édit de 1602 contre ceux qui exportent l'or et l'argent (peine de mort). Nous trouvons ces mots regrettables :

« Un peuple est une beste qui se laisse mener par le nez, principalement les Parisiens. »

« Punir les blasphémateurs, dit A. Sanejouant, ceux qui se promènent aux églises, ou ne rendent pas honneur aux processions, c'était faire acte de fervent chrétien.

« Mais caresser sa maîtresse à l'église pendant les cérémonies d'un baptême, mais avoir la coutume de gosser à l'église, comme dit l'Estoile, et y plaisanter sur le beau nez rouge d'un conseiller, ce n'était pas sans doute montrer un grand respect pour la religion. Il appartenait à un roi très chrétien de donner de meilleurs exemples. »



Fig. 22. — Portrait de Henri IV, d'après une lithographie. La légende dithyrambique montre la persistance de la popularité du roi vert-galant.

Quand aux bâtards qui furent à charge du royaume, ils ont fait grâce au Béarnais trop galant, heureuse et profitable carrière.

Nous ne rapportons ici que des notes d'archives. Elles ont la valeur documentaire de l'histoire et nous nous abstiendrons de tout commentaire.

Suivent les noms par ordre de chronologie :

Une fille mort-née à Nérac en 1581. La mère était Françoise de Montmorency ;

Uu fils qui mourut enfant le 20 novembre 1588. Mère inconnue. On a cru à tort que la mère était la comtesse de Guiche dite « La belle Corysande ». Celle-ci n'en fut pas moins une des plus célèbres maîtresses du Béarnais ;

César, duc de Vendôme, né au château de Coucy en 1594. Légitimé de France en janvier 1595 ;

Alexandre de Bourbon, Chevalier de Vendôme, né à Nantes en 1598, légitimé en 1599 ;

Catherine-Henriette de Bourbon, Mademoiselle de Vendôme, née à Rouen en 1596, légitimée en 1597, mariée en 1622 à Charles de Lorraine ;

Des amours avec Mademoiselle d'Entragues, naquirent :

En juillet 1600, un premier enfant ;

Le 3 novembre 1601, Henri de Bourbon, Duc de Verneuil, tous deux légitimés :

Le 21 janvier 1603, Gabrielle-Angélique de Bourbon, mariée en 1622 au duc d'Epernon.

Jacqueline de Bueil, créée comtesse de Moret, donna à Henri IV un enfant, Antoine de Bourbon, comte de Moret, né le 9 mai 1607, légitimé en 1608 (1).

Enfin, Charlotte des Essards, créée comtesse de Romorantin, avant d'être la maîtresse de Louis de Lorraine, archevêque de Reims, dont elle eut cinq enfants, donna le jour à deux bâtards royaux :

Jeanne Baptiste de Bourbon, abbesse de Fontevrault, née en janvier 1608, morte en 1670 ;

Marie-Henriette de Bourbon, abbesse de Chelles, née en 1627, morte en 1629.

Là se borne la liste des bâtards officiels.

Les autres ont obscurément couru leur chance.

A propos de ces enfants, tous légitimés, à propos surtout du premier, il nous revient à l'esprit ce que, d'après Bassompierre, nous racontions au commencement. Tallemand des Réaux ne contredit pas Bassompierre, au contraire. Il dit que Gabrielle, devenue maîtresse du roi, n'en continuait pas moins ses faveurs au duc de Bellegarde, auquel, comme nous l'avons dit, Henri IV l'avait enlevée, et à l'appui de ce qu'il avance, il raconte l'anecdote suivante : « Le mareschal de Baslin, voulant empescher le roi d'épouser Gabrielle, lui offrit de surprendre celle-ci avec Bellegarde. En effet, une nuit, à Fontainebleau, il fit lever le roi ; mais quand il fallut entrer dans l'appartement de la duchesse, le Roi lui dit : « Cela la fâcherait trop. »

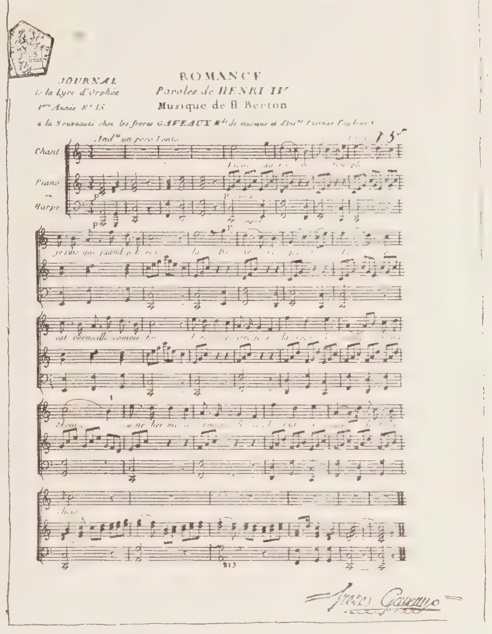


Fig. 23. — Romance, paroles de Henri IV, musique de H. Berton.



2e ANNEE — N° 70.

DIMANCHE 23 FÉVRIER 1851.

« compter sur moi. »

Lettre de M. le comte DE CHAMBORD,

« J'aimerais mieux ne point avoir de Paris que de « l'avoir déchiré en lambeaux.

« L'amour que je porte à mes sujets me rendra tout « aisé et tout honorable.

« Je veux que chaque laboureur de mon royaume « puisse mettre la poule au pot le dimanche.

(Paroles de HENRI IV.)

LE

HENRI QUATRE

UN NUMÉRO . 25 CENTIMES.

Paraissant tous les Dimanches.

On s'abonne : A PARIS, rue de Seine, n° 12,

A ROUEN, chez M. FLEURY, libraire.

Dans tous les départements, chez les libraires ; à l'ETRANGER, chez MM. les directeurs de poste.

Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées.

Fig. 24. — Manchette d'une feuille hebdomadaire légitimiste qui paraissait sous l'égide de Henri IV, en 1851.

. .

Cette question de légitimation des bâtards fut un précédent historique. Plus tard, Louis XIV devait user d'une semblable prérogative.

Mais la curiosité pose parfois cette question troublante : « Pourquoi la légitimation du Roi Soleil est-elle plus volontiers discutée que le geste du Vert Galant ? »

Nous croyons la réponse fort simple. Henri IV n'eut qu'un historiographe, Pierre Matthieu. Louis XIV eut un historien qui était en même temps un pamphlétaire de génie : il s'appelait le duc de Saint-Simon...

J.-F.-Louis Merlet

(1) Voir la note en post-scriptum sur le comte de Moret.

OUVRAGES CONSULTÉS.

— *Amours de Henri IV avec ses lettres galantes à la duchesse de Beaufort et à la marquise de Verneuil* (Amsterdam, 1764, 2 vol. in-12).

P. Colan. — *La Belle Gabrielle* ou les *Amours de Henri IV suivies des lettres de ces deux amants, de poésies et de notes historiques* (Paris, 1815 et 1816, 2 vol. in-18).



Fig. 25. — Portrait de Roger de St-Lary de Bellegarde (1563-1646). Il était de la même famille que le favori de Henri III, mort empoisonné par Catherine de Médicis. Il fut grand écuyer de France sous Henri III, seconda Henri IV pendant les guerres civiles et fut créé duc et pair en 1620 par Louis XIII.

E.-L. de Lamothe-Langon. — *Mémoires de G. d'Estrées, duchesse de Beaufort* Paris, 1829, 2 vol. in-8°).

Berger de Xivey. — *Sur le Mariage de Gabrielle d'Estrées avec M. de Liancourt* (Paris, 1862, in-8°).

Niel. — *Mémoires de Bassompierre. Œconomies royales de Sully. Historiettes de Tallemant. Portraits des personnages les plus illustres du XVIe siècle.*

LE COMTE DE MORET, FILS NATUREL DE HENRI IV.

Antoine de Bourbon, comte de Moret, fils naturel de Henri IV et de Jacqueline de Beuil, comtesse de Bourbon-Moret, était né en 1607. Dès sa jeunesse, il s'attacha au parti du duc d'Orléans, et fut mêlé à toutes les intrigues dirigées contre Richelieu. Il se trouvait avec ce prince et le duc de Montmorency au célèbre combat de Castelnaudary, livré le 1er septembre 1631. On sait que Montmorency y fut blessé et pris.

L'historiographe Dupleix, qui, un mois après, alla visiter le lieu où s'était donné le combat, et s'instruire de toutes les circonstances, rapporte « que le comte de Moret, qui donna du côté d'un chemin creux, avec peu d'autres, reçut une mousquetade, de laquelle il mourut trois heures après, ayant été porté hors de la presse dans le carrosse de Monsieur, qui témoigna un regret extrême de sa perte (1) ».

Parmi les nombreux auteurs contemporains qui ont parlé du combat de Castelnaudary, il en est deux seulement qui ne se prononcent pas d'une manière aussi affirmative sur la mort du comte de Moret dans cette action. « Le frère du Roi », dit le comte de Brienne dans ses *Mémoires*, « étonné du combat qu'il avait perdu, et dans lequel *on disait* que le comte de Moret avait été tué, etc. (2) ».

Une histoire du duc de Montmorency, citée par Griffet (*Histoire de Louis XIII*, in-4°, t, II, p. 302), rapporte que l'abbesse de Prouille perdit son abbaye pour avoir donné un asile au comte de Moret. Or, comme le fait fort bien observer Griffet, cela suppose que le comte vivait encore lorsqu'il arriva dans le monastère, car on n'aurait pu faire un crime à cette abbesse d'y avoir reçu le cadavre d'un prince.

Quoi qu'il en soit, dans le courant du dix-septième siècle, le bruit se répandit que le comte de Moret avait survécu au combat de Castelnaudary, et qu'il vivait encore. Ce fait a été discuté fort longuement par plusieurs écrivains, entres autres, par l'abbé Grandet, qui fit imprimer en 1699 la *Vie d'un solitaire inconnu qu'on a cru être le comte de Moret, mort en Anjou, en odeur de sainteté, le 24 Décembre 1694*, puis par le P. Griffet, dans son *Histoire de Louis XIII*, et son édition des *Mémoires* du P. d'Arvigny, et enfin par le P. Richard, dans l'ouvrage intitulé : *Le véritable père Joseph, capucin*, nouvelle édition, 1750 in-12 (3). C'est de ce dernier ouvrage que nous allons extraire les passages suivants, relatifs à la disparition et à la réapparition du comte de Moret, en ayant soin toutefois de les accompagner de quelques commentaires.

« Il est mort de nos jours », dit Richard, « le 24 Décembre 1694, un fameux ermite proche l'abbaye d'Anières, à trois lieues de Saumur en Anjou, qui a passé partout où il a demeuré pour le comte de Moret, parce qu'il avait beaucoup d'air de Henry le Grand. Un jour, une personne de qualité l'étant allé voir, fit apporter un portrait de ce prince fort bien fait, pour voir si effectivement il lui ressemblait, et s'étant placé devant le Père, un gentilhomme présenta le portrait derrière lui, au-dessus de sa tête, sans qu'il s'en aperçut. En sorte qu'il était aisé de confronter les traits de l'un avec ceux de l'autre, et s'étant trouvés tous semblables (4), on lui demanda en le faisant détourner pour lui montrer le tableau, s'il connaissait bien celui à qui il ressemblait : « *Il n'est pas difficile* », dit-il ; puis les larmes lui vinrent aux yeux tout aussitôt, et il quitta la compagnie de peur qu'on l'aperçut pleurer.

« Le Roi (Louis XIV), ayant appris cette circonstance, fit écrire à l'abbé d'Anières par M. le marquis de Châteauneuf, secrétaire d'Etat, le 30 octobre 1687, pour avoir l'éclaircissement du bruit qui courait alors, que frère Jean-Baptiste, ermite, était fils naturel du roi Henry IV. L'abbé répondit (5) que depuis onze ans et demi que cet ermite était dans son voisinage, on n'avait pu rien découvrir de sa naissance, de sa famille, de son pays et de son âge ; qu'ayant été malade à la mort, le plus ancien de ses frères qu'il chérissait beaucoup, le conjura, au nom de Dieu, de se faire connaître au moins à eux, lui promettant de n'en jamais parler à personne qu'après sa mort. Il le rebuta, en lui disant : « Il y a plus de quarante ans que je travaille à me cacher, et vous voulez me faire perdre un travail de tant d'années en un quart d'heure ». Il est vrai, continuait l'abbé d'Anières, que dans la province de Bourgogne, où il a demeuré, le bruit a couru qu'il était le fils du roi Henry IV. Et, qu'aussitôt qu'il a été en celle-ci, le même bruit s'y est répandu ; ce qui a donné lieu à cela, autant que j'en puis juger, c'est sa grande prestance, son air majestueux, ses manières d'agir nobles et aisées, son visage dans lequel on remarque beaucoup des traits de celui de Henry le Grand. Pour ce qui est de son âge, dit-il, il est malaisé de le savoir précisément. Lorsqu'il vint ici, c'était au mois de juin 1676,

(1) On verra plus loin que, suivant un témoignage d'une certaine importance, Dupleix changea ensuite d'opinion.

(2) Année 1632, collection Michaud-Poujoulat, p. 61.

(3) Il ne faut pas confondre ce livre, dont la première édition parut en 1704, avec l'*Histoire de la vie du P. Joseph du Tremblay*, capucin, 1702, in-12, qui a aussi pour auteur l'abbé Richard. Le premier de ces deux ouvrages est un panégyrique et le second une satire du célèbre confident de Richelieu.

(4) Tallemant des Réaux dit, en effet, dans l'*Histoire de la comtesse de Moret*, que de tous les enfants de Henri IV, le comte de Moret était celui qui ressemblait le plus à ce prince.

(5) On peut voir une lettre curieuse de cet abbé sur la mort de l'ermite dans le *Mercure*, février 1692, pages 142 et suiv.

il me dit qu'il avait *trois vingt dix ans*, furent ses termes. Depuis il m'a dit qu'il avait à peu près l'âge de monseigneur l'évêque d'Angers qui a quatre-vingts ans passés. Une autre fois, il me raconta qu'il avait vu sortir les Maures d'Espagne lorsqu'on les en chassa, et qu'il était déjà grand ; enfin, ces frères, par d'autres circonstances, assurent qu'il a quatre-vingt-quatorze ans.

« Voici ce que je sais de sa vie, et ce que j'ai appris de lui-même : que jusqu'à l'âge de vingt ans, il avait été bien nourri et bien élevé, ce qui était cause de sa grande vigueur ; qu'il avait porté les armes sans avoir été blessé ; que pensant à se retirer du monde, il avait examiné toutes les différentes manières de vivre des ordres religieux ; et que rien ne lui avait tant plu que la vie hérémitique de la façon qu'elle subsistait du temps des premiers solitaires d'Orient ; que c'était celle-là qu'il avait embrassée ; que pour celle-là il avait passé en Italie, et s'était retiré dans une forêt qui appartient à la République de Venise, dont les fréquentes visites de ceux du pays l'avaient chassé ; et que de là il était allé en Allemagne, et que pour voir un brave hermite, il faisait volontiers trois ou quatre cents lieues ; que s'étant retiré dans ce royaume, il avait demeuré en Lorraine, en Champagne, dans le Lyonnais, en Bourgogne et enfin en Anjou ; et que partout il s'était bâti des ermitages, et avait assemblé des congrégations. Le Roi, ayant eu lecture de cette lettre, dit, avec sa sagesse ordinaire : « Il suffit que cet ermite soit homme de bien ; puisque il ne veut pas être connu, il faut le laisser en paix et ne nous point opposer à ses desseins ».

« Quelque temps après ce bon vieillard s'entretenant avec monsieur l'abbé d'Anières sur cette lettre de M. de Châteauneuf lui dit : « Que je suis malheureux de m'être arrêté en Anjou ! Lors- « que j'y suis venu, mon dessein était d'aller en Portugal ; si j'y « étais on ne s'informerait point de moi. Et il ajouta : « Il y a long- « temps que je me serais balafré le visage pour effacer les traits « qui me font ressembler à Henri IV, si je n'avais eu peur d'offen- « ser Dieu ». M. l'abbé d'Anières lui remontra que cette curiosité était digne de Sa Majesté, qui avait trop de vénération pour la mémoire de son aïeul, pour n'être pas bien aise de savoir s'il y avait encore quelqu'un de ses enfants au monde ; le père ne répliqua rien à cela. Enfin, dans le reste de notre entretien, dit M. l'abbé, le pressant de me dire si le soupçon qu'on avait qu'il fût fils de Henri IV était bien fondé, il me répliqua : « Cela peut être, je ne le nie ni ne l'assure ».

« Aux historiens qui assurent que le comte de Moret a été tué à Castelnaudary », poursuit Richard, « je n'ai à opposer, avec un écrivain moderne qui a fait sa vie, et qui prétend avoir cavé ce fait, que le témoignage de deux personnes dignes de foi.

« Le premier témoignage est d'un gentilhomme nommé Grandval, officier de la compagnie des gardes de feu M. le maréchal de la Meilleraie et gouverneur de Montreuil-Bellay, petite ville d'Anjou, éloignée d'une demi-lieue de l'ermitage des Gradelles, où est mort ce solitaire. Après avoir entretenu et considéré plusieurs fois avec attention et à loisir frère Jean-Baptiste, il a souvent assuré à M. l'abbé d'Anières, même par serment, que c'était le comte de Moret, qu'il l'avait vu plusieurs fois à la Cour et à l'armée, et qu'il le reconnaissait très bien ; qu'il avait ouï dire qu'il n'était pas mort. Ce gentilhomme avait plus de quatre-vingts ans quand il expira.

« Le second témoignage est de M. Thomas, prêtre de Saumur, homme de bien qui a demeuré un an avec le frère Jean-Baptiste, à l'ermitage d'Orilly en Bourgogne. Dans les mémoires qu'il a laissés à l'historien de sa vie (1), il dit positivement que ce ne peut être un autre que le comte de Moret ; et pour le prouver il apporte six ou sept arguments qui ont paru assez forts au Roi, à qui ils ont été envoyés pour satisfaire l'envie qu'avait Sa Majesté de savoir la vérité. Le premier est négatif. « Ce qui me « fait croire », dit-il, « que le comte de Moret n'est pas « mort à la bataille de Castelnaudary, c'est qu'aucun his- « torien ne rapporte le lieu de sa sépulture (2), quelle « apparence qu'il ait été blessé, et ensuite « porté à demi- « lieu de là, dans le carosse de Monsieur, où il mourut « trois heures après d'une mousquetade reçue à l'épaule, « comme l'assurent quelques autres historiens, sans qu'on « sache où son corps a été inhumé. » De ce premier argument il en tire un second. « Supposez », dit-il, « que le « comte de Moret ne soit pas mort à cette bataille, il me « paraît convaincant que notre solitaire est lui-même le « comte de Moret ; car il m'a dit qu'il avait été à cette « bataille, qu'il y était à trente pas de Monsieur de Mont- » morency, lorsque le cheval de ce dernier s'abattit sous lui, et qu'il fut arrêté prisonnier ; alors qu'il s'était souvenu



Fig. 26. — L'AUTEUR, VRAI OU PRÉSUMÉ, DU PLUS CÉLÈBRE RÉCIT D'AVENTURES. — LE CHEVALIER JEAN DE MONTAVILLA (Jean de Mondeville, chevalier natif d'Angleterre), d'après le bois gravé au verso du titre d'un livre célèbre, imprimé de nombreuses fois, le *Voyage à la terre de promission*, c'est-à dire de Hierusalem, en latin en français et autres langues, à Lyon, à Paris, en Allemagne, en Italie.

Le *Voyage de Jean de Mondeville*, qui, au dire de certains bibliographes, n'aurait point le dit pour auteur, est une des plus amusantes compilations de l'époque, farcie de récits extraordinaires.

Fig. 27. — L'ARRIVÉE DES EXPLORATEURS.

Gravure sur cuivre pour *Diarium nauticum seu vira descriptio trium navigationum admirandarum ad Septentrionem*, de Girardo de Vira, (Amsterdam, Cornelius Nicolaü, 1598).

Journal Nautique, soit vraie description des trois navigations les plus remarquables vers cette époque.

(1) Au P. Grandet, auteur de la *Vie d'un solitaire*, que nous avons mentionnée plus haut.

(2) Cette preuve est en effet très forte. Le combat de Castelnaudary, qui ne dura qu'une demi-heure, fut peu meurtrier ; si le comte avait été tué sur le champ de bataille, son corps aurait été nécessairement retrouvé parmi les morts et enseveli avec cérémonie, comme devait l'être un frère naturel de Louis XIII. Si, comme le veulent des historiens cités plus haut, il mourut dans le carrosse du duc d'Orléans, ou dans le couvent de Prouille où il s'était réfugié, il est encore plus extraordinaire qn'on ne lui ait pas rendu les honneurs dus à son rang.

« d'une prédiction qu'on lui avait faite à la Cour, qu'il s'embarquerait dans un parti, s'il n'y prenait garde, dans lequel il pourrait bien perdre la tête ; sur quoi, il se détermina à quitter le monde, qu'il se sauva passant une rivière avec plusieurs personnes de qualité (1), et qu'ayant appris la mort de M. de Montmorency (décapité la même année à Toulouse), il prit la résolution de se cacher si bas en terre et si avant dans la solitude, que personne ne l'y put trouver.

« Il tire le troisième d'une conversation qu'il avait eue avec ce solitaire, qui lui avoua que quelques années après sa retraite, il fut reconnu par un seigneur de la Cour qui le rencontra par hasard, et qui, ayant dit le lieu où il était à Louis XIII, Sa Majesté,



Fig. 28. — LA CHASSE A L'ÉLÉPHANT, d'après une gravure sur bois.

« lui fit donner ordre de le venir trouver, avec promesse de lui garder le secret et de lui laisser toute sorte de liberté, qu'il fut à la cour pour obéir au Roi, et il me dit (sans répliquer s'il était le comte de Moret ou non) : que le Roi lui témoignait beaucoup de bonté, lui offrant tel bénéfice qu'il voudrait pour vivre dans le monde, il avait remercié Sa Majesté, le priant de le laisser au rang des morts, parmi lesquels on l'avait toujours compté. Après ces mots, dit M. Thomas, notre solitaire vit bien qu'il s'était trop ouvert à moi ; il changea promptement de discours, et fit ce qu'il put pour empêcher d'y réfléchir. » Ce bon prêtre, continue Richard, ajoute, pour quatrième argument, avoir entendu dire plusieurs fois à M. du Han-Dorvaine Fontaine, qui est un gentilhomme âgé de quatre-vingt-douze ans, ancien major à Philipsbourg, et qui en reçoit encore les appointements à Bourbonne, où il demeure, qu'il connaissait parfaitement le comte de Moret pour l'avoir vu plusieurs fois chez feu Monsieur, duc d'Orléans, et que c'était le frère Jean-Baptiste. Ajoutez à cette preuve une autre qui n'est pas moins convaincante, c'est que ce prince, né (dit-on) à Fontainebleau, ayant été élevé dans le château de Pau, jusqu'à ce qu'il revint à la cour de France, savait en perfection le langage béarnais ; cela ne pouvait pas être autrement, puisqu'il avait pour précepteur, en ce pays-là, Scipion Dupleix, mort en 1661, âgé de quatre-vingt-dix-huit ans, qui composa en faveur du comte de Moret la première philosophie française qui ait été imprimée en France, et que ce solitaire savait en perfection. De plus, quoique frère Jean n'ait jamais dit clairement qu'il fût le comte de Moret, il a pourtant assuré qu'il avait été élevé au château de Pau (c'est la sixième preuve dont se sert M. Thomas), qu'il s'y était égaré plusieurs fois dans le labyrinthe de ce château, lorsqu'il s'y divertissait avec les petits enfants et qu'on avait fait passer les Maures devant sa fenêtre pour les lui faire voir lorsqu'ils furent chassés d'Espagne.

« M. Thomas, pour septième argument, dit encore deux choses. La *première*, qu'il apprit de M. Guillot, homme de bien, grand pénitencier de Boulogne, qu'il avait vu certains mémoires de Scipion Dupleix, où il était marqué très positivement que le comte de Moret n'était pas mort à la bataille de Castelnaudary, qu'il s'en était sauvé, et qu'il s'était fait capucin. Il serait à souhaiter que l'on pût trouver ces mémoires, qui ne permettraient plus de douter de ce fait ; on ne pourrait pas dire que Dupleix se contredirait, à cause de la différence des temps. Il a vécu quatre-vingt-dix-huit ans ; il n'est mort qu'en 1661. Il a écrit son histoire de Louis XIII immédiatement après la bataille de Castelnaudary, puisqu'il assure qu'il fut d'abord sur les lieux. Quelques années après, il put apprendre de la bouche même du roi Louis XIII, qui avait alors vu le comte de Moret vêtu en ermite, qu'il n'était pas mort, et qu'il s'était retiré dans un monastère ; il n'y avait rien là d'impossible, ni qui souffre la contradiction ; sa première relation a été faite selon l'opinion la plus commune, et la seconde suivant la vérité dont le Roi l'avait informé depuis. »

« La *seconde*, que cette remarque de ce grand pénitencier le faisait souvenir que, passant un jour dans l'ermitage de Saint-Jean-du-Désert, en Auvergne, le supérieur l'avait assuré que très certainement le comte de Moret s'était fait capucin, et que le Pape lui avait donné la dispense d'en sortir pour demeurer dans une solitude perpétuelle. »

« J'oubliais, ajoute Richard, une circonstance importante. La lettre de M. l'abbé d'Anières, lue au Roi, marquait positivement que toutes les fois que cet ermite voyait le tableau de Henri IV, il se sentait si vivement touché, qu'il ne pouvait s'empêcher de pleurer, et qu'il évitait autant qu'il pouvait de parler de ce prince ; que ses frères ermites l'avaient assuré que ce père étant dans l'ermitage de Saint-Peregrin, au diocèse de Langres, le frère Hilarion, revenant de Tours, lui apprit que Madame de Fontevrault, Jeanne-Baptiste de Bourbon, fille naturelle de Henri IV, était morte le 10 janvier 1670, et que ce père en paraissait inconsolable sans qu'ils en sussent la cause ; ils n'en avaient plus été surpris dès que le frère Hilarion leur eut fait part de cette nouvelle : « *Il ne faut plus s'étonner*, disaient-ils, *de la douleur de notre père, il pleure la mort de sa sœur.* »

L'abbé Richard cite, en outre, une liste assez considérable de personnages de la Cour qui étaient tous persuadés de l'identité de frère Jean-Baptiste avec le comte de Moret, et termine en disant : « J'ai eu l'honneur de le voir plusieurs fois comme eux dans sa chère solitude, et je n'en suis jamais sorti sans être également édifié de la grande piété de ce grand homme de bien, et de la modestie qu'il avait à cacher une naissance illustre que ses grandes qualités et son air majestueux découvraient malgré lui (1). »

Si, à tous les faits rapportés plus haut, l'on ajoute qu'une imposture serait incompréhensible de la part d'un vieil ermite qui, ne cherchant qu'à se cacher du monde, refusait les dignités qu'on lui offrait, il nous semble que l'on peut, sans être taxé de crédulité, admettre que le frère Jean-Baptiste était véritablement le comte de Moret.

(1) Nous ne savons pourquoi l'auteur d'un très bon article consacré au comte de Moret dans la Biographie Michaud, à propos de cette phrase : *Il se sauva passant une rivière*, dit : *ce qui est en contradiction avec tous les historiens*. Les paroles du solitaire se trouvent au contraire confirmées par le témoignage de Pontis. On lit, en effet, dans les *Mémoires* de ce dernier (collection Michaud-Poujoulat, pages 573-574, que le combat se livra en avant *d'un pont* que les troupes de Montmorency devaient traverser pour attaquer l'armée royale ; et ce fut dans des fondrières et des fossés situés non loin de ce pont que l'on plaça une embuscade vers laquelle trois cents chevaux attirèrent les rebelles et qui décida du combat. Le comte de Moret, qui n'avait jamais assisté à une bataille, put donc très bien s'enfuir, sitôt qu'il eut vu la déroute de son parti, passer au travers des cavaliers ennemis dispersés par Montmorency, et se sauver en gagnant le pont.

LES EXPÉDITIONS LOINTAINES SOUS HENRI IV AU POLE ARCTIQUE.

L'abbé Anthiaume publiait en 1916 un ouvrage préfacé par l'amiral Buchard sur les *cartes marines, constructions navales, voyages de découvertes chez les Normands de 1500 à 1650* et révélait

1) *Le véritable P. Joseph*, 1750, t. II, p. 54 et suiv.

l'existence de pièces inédites concernant la recherche du passage nord-est du pôle arctique sous Henri IV.

Les investigations de M. Ch. de la Roncière l'amenèrent, en 1918, à publier l'ensemble d'études présentées à la Bibliothèque de l'École des Chartes sur *la Compagnie française du pôle arctique au temps de Henri IV.*

Le document est précieux.

Le premier voyage fut organisé par un syndicat d'industriels lyonnais qui voulaient trouver le passage le plus rapide, même par les mers glacées, vers les pays d'Asie producteurs de la soie.

C'est en 1589 que La Popelinière s'embarqua à La Rochelle pour les mers du Sud à la découverte d'un continent austral qu'il supposait exister de la Terre-de-Feu aux Indes orientales. Il ne reste rien de cet exploit de géographe.

Le promoteur de la seconde expédition, après l'échec ou le peu de résultats de la première, fut le tsar Féodor Ier. En 1583 il facilita, par un apport personnel, nos expéditions dans les mers boréales. Des marchands marseillais, normands et parisiens, aussi hardis que de vieux loups de mer, doublèrent le cap Nord et, le 26 juin 1586, jetèrent l'ancre dans la « Divine », en face de Saint-Michel-Archange. Les premières relations s'établirent ainsi, dotées d'un privilège du tsar « pour les François » qui se hasaderent de venir à Arkangelsk », facilitant ainsi les échanges commerciaux avec le grand port de la mer Blanche.

Dix ans plus tard, une flotille de cinq navires havrais et dieppois « croisait Willem Barents dans les régions où l'été ne connait point de nuit. »

Barents cherchait à se frayer une route à travers les mers glaciales pour se rendre en Chine. La Hollande offrit au navigateur une forte prime au cas où il découvrirait le passage nord-est, et en 1596 Barents reparait, reconnut l'île des Ours, le Spitzberg, la Nouvelle-Zemble et mourut pendant le voyage de retour. — On retrouva, il y a quelques années, sur la côte orientale de la Nouvelle-Zemble, les vestiges de son habitation, des instruments de navigation, un bâton de Jacob, un atlas des mers du Nord, un almanach pour 1596, des projectiles, des ustensiles de pêche, ainsi que deux livres français « sur lesquels Barents et les siens s'étaient penchés, trois siècles auparavant, durant leur dur et long hivernage : *Dictionnaire où promptuaire flameng-françois..., embelli de proverbes, de phrases très utiles et très exquis,* et un fragment d'un ouvrage de morale dont le premier livre a pour sujet : les *Sept folies.* »

* * *

Mais voici deux nouveaux pionniers : Isaac Le Maire et Henri Hudson.

Les survivants du terrible hivernage de Barents disaient que « c'était une témérité de vouloir entreprendre le voyage d'Orient par l'Océan septentrionnal ». Mais l'attrait du mystère, le goût de l'aventure suscitèrent de nouvelles énergies.

Commandité par les Anglais en 1607 et 1608, pour forcer le passage au nord du Spitzberg et de la Nouvelle-Zemble, Henry Hudson échoua dans son entreprise et s'adressa aux Hollandais.

C'est alors que commencèrent les négociations du président Jeannin avec Henri IV et Isaac Le Maire. Nous avons le document initial :

« J'ai ci-devant conféré, par commandement de Votre Majesté, avec un marchand d'Amsterdam, nommé Isaac Le Maire, homme riche et bien entendu au fait du commerce des Indes orientales, désireux d'y servir Votre Majesté. Il m'envoya ici son frère, il y a quelques jours, pour me faire entendre qu'un pilote anglais, lequel a été deux fois en mer pour rechercher le passage du Nord (Hudson), aurait été mandé à Amsterdam par la compagnie des Indes d'Orient, pour apprendre de lui ce qu'il en aurait reconnu et s'il espérait de trouver ce passage. De la réponse duquel, eux étaient demeurés fort contents et en opinion que cette espérance pouvait se réaliser. Le Maire, qui le connaît fort bien, aurait depuis conféré avec lui. Il me proposait donc cette ouverture du passage du Nord pour savoir si Votre Majesté aurait agréable de l'entreprendre ouvertement et en son nom, ou bien sous le nom de quelque particulier, offrant, de la part de son frère, de fournir le vaisseau et les hommes. La compagnie des Indes craint sur toutes choses qu'on ne les prévienne en ce dessein et qu'à cette occasion son frère n'avait parlé à l'Anglais qu'en secret. »

Il y avait concurrence, on le voit.

Henri IV fut enthousiasmé par la proposition du président Jeannin. « Sa Majesté a pris tel plaisir, écrivait Villeroy, que je la vois disposée à l'entreprendre même en son nom. Vous direz au marchand, ajoutait le roi, que je veux reconnaitre son affection et son service comme l'un et l'autre méritent et, partant, le retirer et mettre en besogne en mon royaume. »

Afin de tenter le voyage du Nord, un crédit de 4.000 écus fut ouvert.

Henry Hudson lia partie avec la Hollande. Son contrat « servit de termes de comparaison à Isaac Le Maire pour l'armement qu'il se proposait de faire au compte du roi de France. »



Fig. 29. — LA RECOLTE DE LA CANELLE, d'après une gravure sur bois.

* L'arbre qui porte la canelle, nous apprend Paré, croist aux montagnes des Indes et est presque semblable à nostre laurier. Galien dict la canelle estre de subtiles parties, chaudé au tiers degré, ayant quelque légère astriction, au moyen dequoy elle incise et dissous les superfluitez du corps et fortifie les membres. Elle est fort propre à esmouvoir les mois aux femmes arrestez par trop grande abondance et espoisseur d'excrémens. Elle sert à faire bonne bouche et aromatiser les médecines et faire hippocras et donner gout aux saulces.

La compagnie hollandaise arma le *Hulve-Maan*, navire de 70 tonneaux qui coûta 4.000 florins, et le fit doubler en « peau de bois de chesne », fournit les agrès, ancres et artillerie. Hudson recevait 600 florins, dont 400 restaient à sa femme « s'il ne revenait pas du voyage ». Il devait pousser jusqu'au 60e degré de latitude et reviendrait faire son rapport.

Le projet de Le Maire était beaucoup plus important. Le navire qu'il acheta était double de celui de Hudson et emportait dix-huit mois de vivres, huit pièces de canon « pour résister aux pirates tartares ».

Il espérait franchir le passage Nord-Est, continuer sa course vers le Japon, la Chine, les Moluques, l'Inde et revenir en Europe par le cap de Bonne-Espérance.



Fig. 30. — LA CUEILLETTE DU POYVRE.

Le poyvre, nous dit Paré, croist en Sudie. On en use aux antidotes et contre-poisons. Il provoque l'urine, digère, attire, ressult, donne secours aux morsures de serpents. Il est bon pour l'estomach refroidy, donné tant par dedans qu'appliqué au dehors, et ayde à faire la digestion et donne appétit mis en sauce.

Un petit tour du monde, les Amériques exceptées.

Henri IV portait le crédit alloué à 5.000 écus.

L'affaire fut débattue à La Haye, entre le frère d'Isaac Le Maire et un représentant du président Jeannin. Par prudence, les deux principaux intéressés ne se rencontrèrent pas, afin de ne pas éveiller les soupçons de la compagnie hollandaise.

Le départ fut fixé au 14 avril.

Le recrutement était difficile en raison des résultats des deux premières expéditions. Cinq hommes sur soixante-sept étaient revenus des mers polaires. Ici, le document d'engagement a une couleur et une marque du temps qui valent d'être retenues :

« Pour leur faire plus librement hasarder leur vie », il fallait leur promettre doubles gages et « récompense » à leurs veuves. Il fallait « offrir une prime de 25.000 livres s'ils découvraient le passage polaire », si « nos armes étaient les premières cogneuses parmi ces peuples estrangers « de l'Océan Pacifique » ; car le détroit franchi, l'expédition devait hisser le pavillon français. »

L'abbé des Préaux, négociateur français, accepta au nom du roi Henri IV, à qui il expédiait de Bergues, le 21 mars 1609, un long memorandum. Henri IV approuva en ces termes : « Je suis content d'augmenter de deux mille livres la somme que je vous avais ordonné de lui accorder. Finalement je veux bien qu'ils arborent ma bannière et donnent mon nom audit détroit s'ils le découvrent : de quoi vous délivrerez audit marchand ou audit capitaine, en mon nom, les instructions, pouvoirs et écrits nécessaires. »

Les difficultés imprévues surgirent.

Isaac Le Maire aurait voulu s'attacher un Hollandais connaissant la Russie, Isaac Massa de Harlem, mais ce dernier refusa de participer à l'expédition.

Le 1er mai, le frère de Le Maire présenta au président Jeannin le capitaine Kerckoven, chargé de l'expéditon, « homme fort entendu aux navigations et de grande expérience ». Le capitaine fut gratifié de 300 florins.

On leva l'ancre le 5 mai. Tout le monde était confiant. On devait dépasser Hudson avec le navire « le plus léger à la voile qui sût en tout le pays », Isaac Le Maire était si sûr de l'heureuse issue du voyage qu'il « hasardait du sien, en argent ou marchandises, a valeur de 10.000 livres » et projetait « des moyens de faire compagnie en France pour les Indes ».

Le brave mais trop parcimonieux Sully n'entrait pas dans les vues de « débourser quelque chose pour des conquêtes lointaines disproportionnées au naturel et à la cervelle des François. » Il y eut pourtant création de « la compagnie pour l'establissement du commerce des Indes par le Nort ». La charte fut établie par Michel Poncet de la Pointe. On devait, en six mois, faire le voyage des Indes orientales par le pôle, tenir garnison sur les mers du détroit que l'on ne pouvait franchir que sous pavillon français en payant 4 °/o sur les marchandises transitées.

L'Angleterre s'inquiéta de nos projets.

Notre expédition courut jusqu'à la Nouvelle-Zemble. Hudson, contrairement aux instructions qu'il avait reçues, vira de bord et chercha un passage du côté du Nouveau-Monde. Le résultat ? Un fleuve et une baie, en Amérique, portent le nom du navigateur.

Kerckoven se heurta à des icebergs énormes qui obstruaient le détroit de Kara, il eut peur, rebroussa chemin et revint en Hollande assez penaud. Le détroit mystérieux ne devait être atteint qu'au XVIIIe siècle par Behring.

Si la tentative protégée par Henri IV échoua, elle eut, pourtant, des conséquences heureuses. Notre attention fut attirée sur des régions polaires riches en cétacés, et des barques de Saint-Jean-de-Luz, pêcheurs harponneurs de baleines justement réputés, partirent vers les pays glacés. En 1613 se trouvaient au Spitzberg trois navires de Saint-Jean de Luz, Bordeaux et La Rochelle, dans la baie des Français. Et dans cette France arctique (ainsi désignait-on le Spitzberg), nos marins et pêcheurs firent pendant plus d'un demi siècle « une concurrence acharnée et profitable aux baleiniers anglais et hollandais. »

Sur l'expédition organisée par la France, le silence s'est fait. Mais comme toujours, nous avions été en avant avec les hardis pionners de la science et les grands aventuriers de la mer. L'idée fit son chemin.

Et l'on trouve, fin du XVIIe et début du XVIIIe siècle, des mémoires de marins et pêcheurs, capitaines marchands ou de la marine royale, où demeure la hantise fantastique et pourtant devenue réalité de la route du Pacifique par les passages alors inconnus, mais soupçonnés, des mers boréales et des terres polaires.

J.-F.-Louis Merlet.

AUTOUR DE HENRI IV.

Les éditeurs de l'*Isographie* ont découvert, dans les manuscrits de Béthune, à la Bibliothèque de la ville, une lettre de Louis XIII enfant, à Henri IV, lettre que nous rapportons ici, d'après le texte qu'en a donné Monmerqué, dans ses notes sur Tallemant des Réaux (1).

« PAPA,

« Depuy que vous ete pati, j'ay bien donné du paisi à maman. J'ay été a la guere dans sa chambe, je suis alé reconete les enemy, il a été tous a un tas en la ruele du li a maman ou j dormé. Je les ay bien éveillé avec mon tambour J'ay été a vote asena papa, moncheu de Rong m'a monté tout plein de belles ames, et tan tan de go canon, et puy j m'a donné de bonne confiture e ung beau peti canon d'agen, j ne me fau qu'un peti cheval pour le tire. Maman me renvoie demain a Sain Germain où je pryerai bien Dieu pou bon papa afin qu'il vou gade de tout dangé et qu'il me fasse bien sage, e la gache de vou pouvoi bien to faire tes humbe sevices. J'ay fort envi de domi papa. Fe Fe Vendome vous dira le demeuran, et moy que je suy vot tes humbe et tes obéissan fi papa et seviteu.

« DAUPHIN. »

1) *Historiette de Malherbe*, 1re Edition, Tome I, p. 164. Elle ne se trouve pas dans la seconde édition.

Disons en passant, que ce fut par suite d'une observation fort juste de Malherbe que les rois de France signèrent Louis et non plus Loys, comme ils l'avaient fait jusqu'alors. « Henri IV, dit Tallemant, montra un jour, à ce poète, la première lettre que M. le Dauphin, depuis Louis XIII, lui avait écrite, et ayant remarqué qu'il avait signé *Loys* sans *u*, il demanda au Roi si M. le Dauphin avait nom *Loys*. Le Roi demanda pourquoi « Parce qu'il signe *Loys* et non *Louys* ». On envoya quérir celui qui montrait à écrire à ce jeune prince, pour lui faire voir sa faute, et Malherbe disait qu'il était cause que M. le Dauphin avait nom *Louis* (1).



FIG. 31. — LE DÉPEÇAGE D'UNE BALEINE

* La chair n'est rien estimée, nous dit Paré, mais la langue pour ce qu'elle est molle et délicieuse, les pescheurs la sallent, semblablement le lard, lequel ils distribuent en beaucoup de provinces, qu'on mange en caresme aux fois : ils gardent la graisse pour brusler et frotter leurs batteaux, laquelle estant fondue ne se congèle jamais. Les lames qui sortent de la bouche, on en fait des vertugales, busques pour les femmes et manches de couteaux et plusieurs autres choses ; et quant aux os, ceux du païs en font des clostures aux jardins : et des vertèbres des marches et selles à se seoir en leurs maisons.

LA MORT DE GABRIELLE D'ESTRÉES.

Toute rapide qu'ait été l'évolution de la maladie qui mit fin aux jours de Gabrielle d'Estrées, cette maladie et cette mort n'en eurent pas moins des causes naturelles, et la fable de l'empoisonnement est à écarter. Les convulsions puerpérales comptent certainement au nombre des principales, et ce sont elles qui expliquent les effroyables mouvements et cette perte de tous les sens qui la rendirent méconnaissable. Après avoir laborieusement accouché, l'enveloppe membraneuse (placenta) qui protège l'enfant dans le sein de la mère, se déchira. Outre la lésion du cerveau déterminée par l'éclampsie, le poumon et le foie étaient

1) *Ibid.*

gâtés, et l'autopsie révéla que le sein renfermait une pierre en pointe. Fait significatif, l'estomac était en bon état, et c'eût été à cet organe que se fût attaqué le poison, si Gabrielle en eût absorbé, soit dans du citron, soit dans l'unique repas chez Zamet, trois jours et quatre nuits avant le décès.

Du reste, si Henri IV n'avait pas considéré la mort comme naturelle, il aurait ordonné une enquête, et l'on sait qu'il n'en fit rien. Sa conviction est devenue celle de l'histoire.

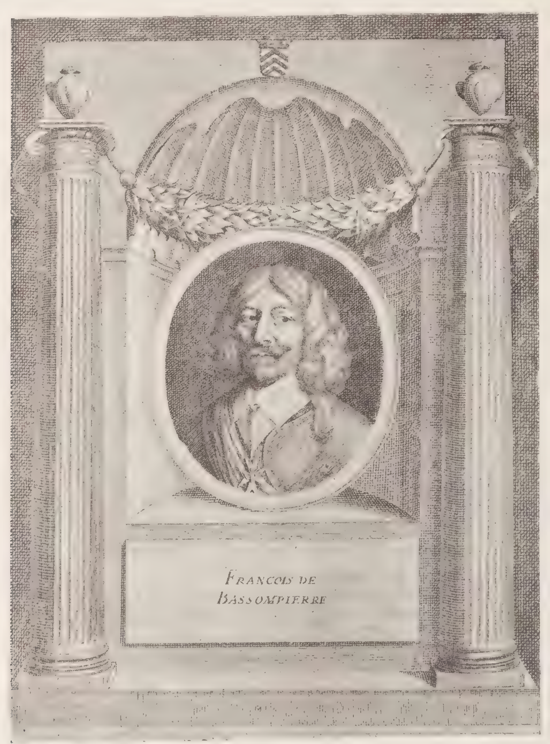


Fig. 32. — FRANÇOIS DE BASSOMPIERRE, MARÉCHAL DE FRANCE ET MÉMORIALISTE (1579-1646).

L'un des personnages les plus brillants qui aient joué un rôle sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII ; il s'était distingué à la Cour, dans les camps et comme diplomate. Mais son esprit hardi, ses discours audacieux et ses liaisons intimes avec la maison de Lorraine irritèrent le cardinal de Richelieu qui le fit enfermer à la Bastille. C'est pendant sa captivité qu'il écrivit ses fameux *Mémoires* (Cologne, 1665, 2 volumes in-12). Il s'y montre spirituel, courageux, galant, ambitieux, — et quelquefois même fanfaron. On lit toutefois avec intérêt cet ouvrage où l'on trouve un curieux mélange de libertinage et de dévotion.

LE "GRAND DESSEIN" DE HENRI IV

« *Pure chimère...* »
(Voltaire, *Essai sur les mœurs*.)

Evidemment, lorsqu'on lit les *Economies royales* de Sully, on a beau jeu, comme Voltaire, à traiter d'utopie cette paix perpétuelle préparée par une guerre universelle, ce tribunal d'amphictyons appelé à juger tous les peuples de la chrétienté, et jusqu'à ces lointains projets de croisade auxquels se complaisait, sans trop s'y arrêter, la vive et belle imagination de Henri IV. On surprend le laborieux ministre à rêver à son tour et à sa façon, quand sur l'invitation du roi, il propose en détail, avant la guerre, les arrangements qui doivent la suivre, dénombre les Etats et les gouvernements qu'elle élèvera ou laissera subsister, monarchies héréditaires, monarchies électives, républiques et confédérations ; détermine ce qui doit revenir à chacun, fait le compte anticipé des soldats et des ressources de tous, et répartit symétriquement le territoire européen. Mais laissons ces détails qui surchargent et embrouillent la pensée royale, élevons-nous au-dessus, et nous verrons clairement ressortir, dans ses lignes principales, ce que les contemporains et les confidents d'Henri IV ont appelé « le grand dessein ».

Sans doute, ce grand dessein a pour point de départ l'hostilité contre la maison d'Autriche, et pour premier objet son abaissement. Mais les vues du roi ne s'arrêtent point là : de l'abaissement de son ennemi, il entend faire sortir un état de choses meilleur pour toute l'Europe. Sans doute aussi, il se propose de reculer les frontières françaises. Comme il le disait à Sully, « son intention n'est pas de dépenser soixante millions pour conquester des terres pour autry sans en rien retirer pour soi ». Mais ces acquisitions n'ont, dans le grand dessein, qu'une place secondaire et variable. Pendant tout son règne, Henri IV a constamment préféré l'ascendant moral de sa couronne à l'agrandissement territorial de son royaume. C'est ainsi qu'après avoir envahi la Franche-Comté, il s'en est retiré pour ne point porter ombrage aux Suisses, ses clients et ses amis, — depuis le traité conclu entre ses députés, ceux du roi d'Espagne et ceux des cantons suisses pour le rétablissement de la neutralité entre le duché et le comté de Bourgogne, à Lyon, le 22 septembre 1595, — et que, plus tard, il a, par voie d'échange, cédé ses possessions italiennes au Duc de Savoie, vaincu par lui, afin de se faire « du portier des Alpes » un allié. Pour l'avenir, les dépouilles de l'ennemi terrassé, en Allemagne et en Italie, doivent fournir au roi vainqueur beaucoup de terre à distribuer, depuis la Hongrie et la Bohême jusqu'au Milanais et au royaume de Naples. Mais, dans ce remaniement de la chrétienté, ce qu'il songe à se réserver pour lui-même, Savoie, Lorraine ou Flandre, c'est par échange ou mariage, plutôt que par les armes qu'il veut l'obtenir, et ces acquisitions ne sont point excentriques : elles rattachent à la France des territoires contigus et des populations semblables, elles complètent le royaume, elles rentrent dans le système général qui doit procurer la liberté et le repos à l'Europe.

L'Europe, en effet, partagée en corps de nations, réciproquement indépendantes sous des gouvernements distincts et divers ; ces nations, formées selon les affinités de races et de langage et contenues dans leurs limites naturelles ; entre elles, la balance des forces, combinée de telle sorte que les grands Etats soient impuissants à écraser les plus petits ; leurs intérêts communs débattus et leurs différends composés dans les délibérations de leurs représentants ; la France, enfin, marchant la première parmi ses pareilles, et faisant reposer sa grandeur sur la défense de la bonne cause, sur la protection des faibles, sur l'affranchissement et non l'asservissement de la chrétienté : tel est, dans ses parties essentielles, le grand dessein que Henri IV avait conçu, et qu'il ne lui a pas été donné d'accomplir.

En ce qui concerne la religion, il est manifeste qu'à partir du jour où les Souverains-Pontifes essaient d'être en matière politique les juges suprêmes de la chrétienté, ils devaient vouloir qu'aucune autorité temporaire n'y dominât en leur place. Leur indépendance devait trouver aussi bien que l'indépendance des peuples, une garantie dans l'équilibre des Etats. C'est pourquoi les ambassadeurs de Henri IV, et particulièrement le Cardinal Du Perron, se faisaient écouter à Rome quand ils alléguaient que « la liberté et autorité du Saint-Siège étaient conjointe à la liberté de l'Italie », laquelle étaient conjointe à la liberté de l'Europe. Le « grand dessein » n'était donc point en soi contraire à l'intérêt de l'Eglise.

Mais, dans les divisions des communautés chrétiennes, l'exécu-

tion du grand dessein avait pour instrument des armes protestantes, et pour condition le maintien des Etats protestants.

Aux prises, chaque jour, au-dedans comme au-dehors, avec cette difficulté des dissidences religieuses, Henri IV ne la méconnaissait pas non plus, en envisageant l'avenir. Il ne désespérait pas à jamais de l'unité de foi, et lorsqu'il anticipait à longue distance cet avenir, il se proposait quelquefois « de rechercher des moyens propres pour l'établissement d'une seule profession de religion dans l'Europe chrétienne ». Mais, pour s'y acheminer, et, en attendant, pour faire agréer aux princes « de religion contraire à la romaine... sinon une entière réconciliation avec le Pape, au moins une cessation de haine, animosité, et de toute aversion des uns envers les autres » il pensait que « des assaisonnements pour la tolérence » étaient « absolument nécessaires ». Il voulait qu'au sein de l'Europe la religion cessât d'être cause ou prétexte de guerre entre les Etats. « Sur quoi ayant été grandement médité, discouru et ratiociné, il ne s'était point trouvé de plus doux tempérament » que de laisser chacun des trois cultes qui se partageaient la chrètienté dominer chez les peuples dont ils avaient pris possession. Là où se rencontraient de nombreux dissidents, il fallait autoriser, à côté du culte dominant, la libre profession de leur croyance; là où les dissidents étaient peu nombreux, il fallait ne pas les persécuter ni les contraindre, ne pas les souffrir non plus comme ferment de discorde et de trouble, mais les mettre en demeure d'émigrer, en vendant leurs biens.

C'est ainsi que Henri IV cherchait à conformer ses maximes à ses pratiques, à pourvoir aux besoins de son temps, et à préparer l'avenir.

Il n'avait pas manqué de « dire quelque chose de ses projets aux Papes, cardinaux, prélats et docteurs aimant la paix », et « ceux-ci n'y avaient pas témoigné grande aversion ». Il se proposait donc de les faire agréer à Rome : c'est le protestant Sully qui l'atteste. Et quand on considère que, quatre mois après la publication de l'Edit de Nantes, Clément VIII reprenait confiance dans Henri IV et « ses intentions pour l'honneur de Dieu et la restauration de l'Eglise », quand on entend alors ce Pape déclarer dans ses lettres missives qu'il en a contentement; lorsqu'on voit Paul V refuser son alliance à la maison d'Autriche dans la lutte qu'elle se prépare à soutenir contre la France et les protestants, la condescendance, espérée du Saint-Siège par le prince qui en avait obtenu déjà « de si grandes faveurs et bienveillances », ne parait point invraisemblable.

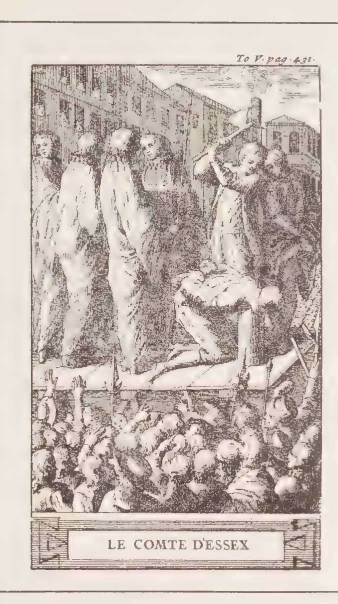


Fig. 33. — LA DÉCOLLATION DU COMTE D'ESSEX.
Envoyé par Elisabeth en Irlande pour soumettre cette île révoltée, il sembla pactiser avec les rebelles. La reine le suspendit de ses dignités et lui défendit l'entrée de la Cour. Essex, par vengeance, noua des intelligences avec Jacques IV, roi d'Ecosse, et provoqua une émeute dans Londres. Il fut arrêté et condamné à mort. La reine balança longtemps entre la justice et la clémence. Elle signa finalement l'arrêté fatal, et Essex fut exécuté, il avait 34 ans.

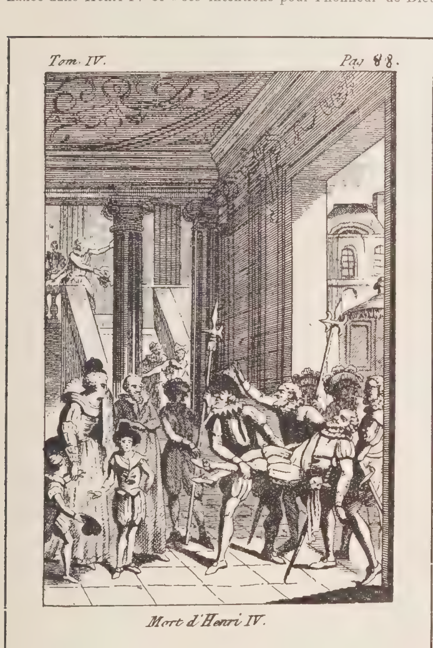


Fig. 34. — MORT DE HENRI IV.
Le roi qui vient d'être frappé à mort par Ravaillac, est ramené au Palais. La reine et la famille royale s'avancent accompagnées de Sully.

En retour de cette condescendance, Henri IV méditait d'accorder aux Papes une importante prérogative.

Il voulait que ceux même qui « ne les reconnaitraient pas pour chefs de l'Eglise les estimassent grands et puissants princes, ayant toutes les qualités nécessaires pour être réputés souverains arbitres de tous les différents qui pourraient survenir entre les protestants et les peuples chrétiens ». Il se proposait de déférer aux pontifes romains la présidence de la Confédération européenne, ou, comme on disait alors, de la République chrétienne; c'est encore Sully qui le déclare, et sur ce point un pareil témoignage n'est-il pas irrécusable?

Enfin, à cette république composée de tous les Etats « qui professent le nom de Jésus-Christ dans l'Europe », il assignait par delà l'Europe un but digne de ses forces réunies et de ses communs efforts; il lui ouvrait au loin une belle et longue perspective : l'infidèle à refouler, l'Orient à restituer, soit par les négociations, soit par les armes, au christianisme.

Assurément, quand même Henri IV n'aurait pas soudainement péri dans le moment où il entreprenait d'exécuter de si vastes projets, il ne les aurait point accomplis tout entiers. Aucune vie, quelle qu'en dût être la durée, n'y pouvait suffire, et d'ailleurs la réalité des choses humaines ne répond jamais fidèlement aux conceptions de l'esprit humain; jamais il n'est donné aux hommes de génie de faire tout ce qu'il se sont proposé.

Il n'en était pas moins utile de connaitre quelle idée s'était formée de la politique française le premier roi Bourbon.

QUELQUES ESTAMPES CONTRE RAVAILLAC.

— *Assassinat de Henri IV.* — Dans l'estampe même est gravé le portrait de Ravaillac. Planche accompagnée d'une légende en allemand.

— *Figure représentant le supplice et exécution de l'arrest de mort donné contre le très meschant, très abominable et très détestable parricide Ravaillac le 27 mai 1610.*

— *L'Exécution de Ravaillac.* — Planche sur bois, accompagnée d'une légende en allemand.

— *L'Exécution de Ravaillac.* — « Il vero supplicio et morte ignominosa ». Placard italien anonyme.

— *L'Exécution de Ravaillac.* — Légende en allemand commençant ainsi : « Frans Ravaillak der morder schmodt ».

— *Portrait de Ravaillac* en buste, dans une bordure ovale sur laqnelle on lit : « Franciscus Ravaillak de Angoulême Henri IIII Francorum regis Parricida sicariorum coryphae » (Crispin de Passe).

— *Portrait de Ravaillac* en buste, dans une bordure ovale flanquée de quatre médaillons ronds. On lit au bas, dans la marge : « Als man nach Christi geburt clor ».

— *Portrait de Ravaillac* en pied. Dans trois médaillons, les portraits d'Henri IV, de Marie de Médicis et de Louis XIII.

— *Massacre de Henry le Grand, roi de France, par François Ravaillac le 14 mai 1610* (Gaspard Bouttut).

— *Henri IV est assassiné par Ravaillac* (Boucher).

— *Estampe représentant l'assassinat de Henri IV*, légende en allemand.

— *Gravure sur bois.* — Au premier plan, l'assassinat ; dans le fond, les diverses phases du supplice de Ravaillac.

— *Placard* représentant l'estampe ci-dessus en réduction, avec légende en allemand sur trois colonnes commençant ainsi : « Verboden Getermenis... »

— *Portrait de Ravaillac* en pied, tenant son poignard ; dans le fond, son supplice ; tout autour, légende en allemand.

— *Le roi mort dans son lit de parade.* — Légende en français.



Fig. 35. — Vignette décorative (xviie siècle).



Fig. 36. — Portrait du cardinal Mazarin tenu par deux sirènes et entouré d'ornements décoratifs de la galerie Mazarine. Composition pour une publication de l'époque.

II

LA PLUS VIOLENTE CAMPAGNE DE PAMPHLETS

A) LA FRONDE ET LES MAZARINADES



la mort de Richelieu et de Louis XIII, la France souffrait, par suite des guerres incessantes et des privilèges accordés à la noblesse et au clergé, d'un malaise profond. Pressurés de tous côtés, la bourgeoisie et le peuple ne parvenaient plus à satisfaire les exigences des collecteurs d'impôts.

Prenant le pouvoir à ce moment, Mazarin dut faire face à d'immenses embarras financiers qu'il accrut par mille concessions à des seigneurs turbulents et avides dont il espérait acquérir l'appui ou, tout au moins la neutralité. Administrateur inexpérimenté, le nouveau ministre confia la gestion des finances à Michel Particelli d'Emery. Cet Italien d'esprit fin, issu de banquiers sans scrupules, semblait devoir aisément combler les vides du trésor. De mœurs louches, jadis pendu en effigie pour ses larcins, il se souciait fort peu de l'opinion publique, disant que « les financiers étaient faits pour être maudits », et considérant la bonne foi comme une vertu de marchand, non de secrétaire d'État.

Michel Particelli d'Emery, pour suffire aux dépenses de la guerre étrangère et équilibrer le budget royal, procéda par des expédients périlleux, créant des offices et les vendant, supprimant leurs quartiers aux rentiers, taxant les aisés, imposant des emprunts forcés, retenant en partie les gages des fonctionnaires, emprisonnant par milliers de pauvres gens coupables de n'avoir point payé la taille.

« Il ne cherchait, dit le cardinal de Retz, que des noms pour trouver des édits. » En vertu d'une ordonnance datant de 1548, ordonnance tombée en désuétude qui défendait de « bâtir des maisons nouvelles dans les faubourgs de Paris, à peine de démolition desdites maisons, confiscation des matériaux et amendes », il promulga l'*Édit du Toisé* qui obligeait les propriétaires de ces immeubles à les abattre « si mieux n'aimaient payer une taxe calculée pour chaque toise de construction ». Cet édit, qui atteignait d'innombrables particuliers, provoqua des rebellions partielles et, confié pour l'exécution aux officiers du

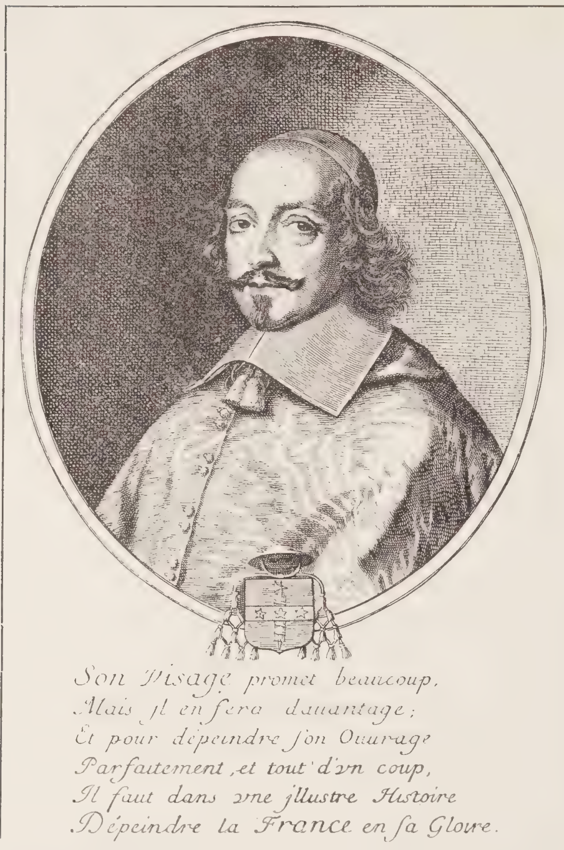


Fig. 37.— Portrait du cardinal Mazarin, d'après une estampe du début de son ministère. La légende dithyrambique ne laisse pas encore présager la violente campagne de pamphlets dont il fut plus tard l'objet.

Chatelet, suscita les remontrances du Parlement. On dut en suspendre la réalisation.

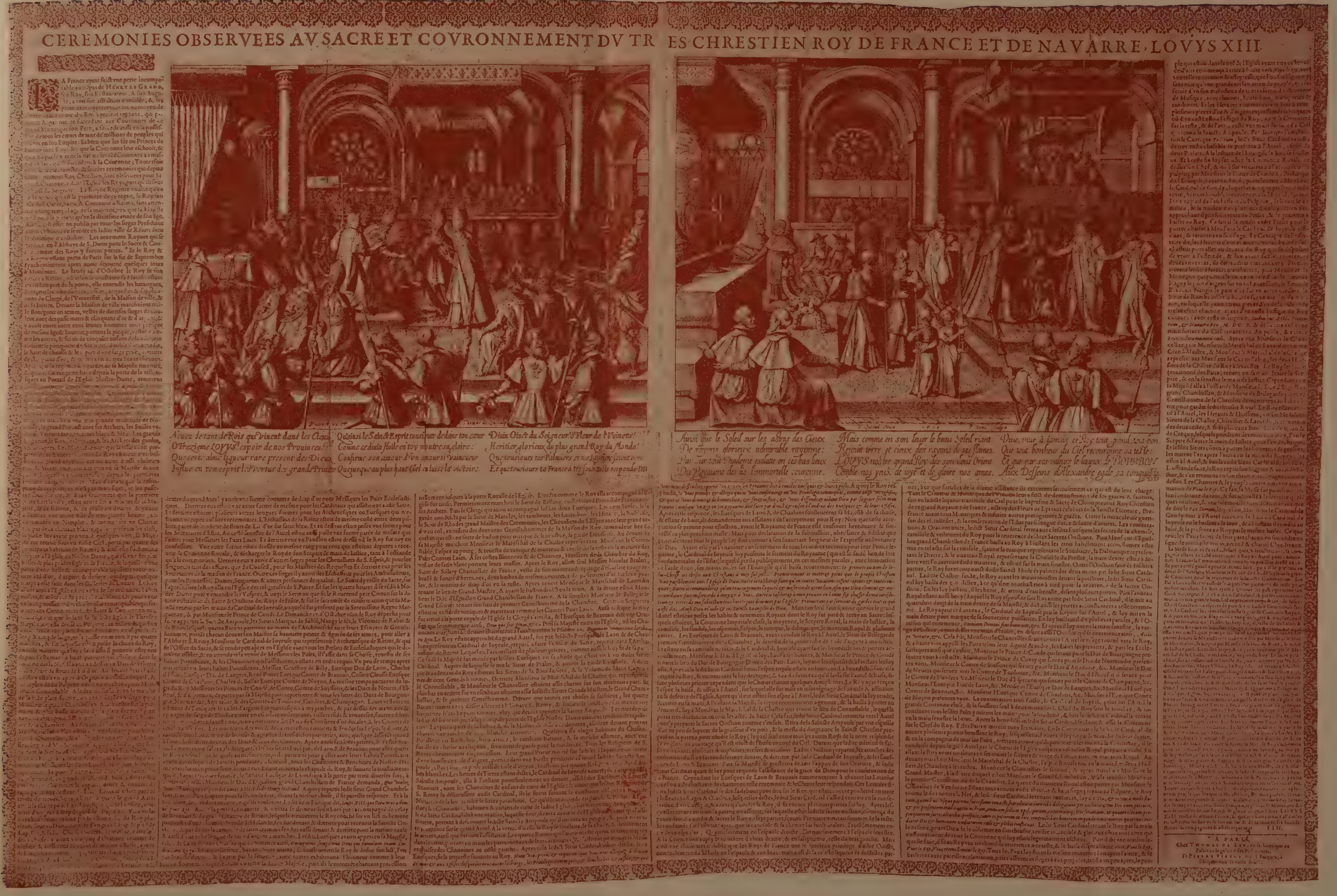
Le surintendant d'Emery cherchant toujours de nouvelles ressources, imagina alors l'*Édit du Tarif* qui, frappant d'un droit élevé d'octroi les marchandises entrant dans la capitale, accroissait le coût de la vie et contraignait les Parisiens à acquitter un impôt dont le provincial était exonéré. Tout le commerce s'éleva contre cette initiative qui gênait ses transactions et accablait la partie la moins fortunée de la ville.

Le mécontentement était général dans tout le pays rançonné par d'innombrables traitants, maltôtiers, fermiers, agents des gros financiers adjudicataires des fermes royales. Mazarin, cupide, entouré d'une bande de spéculateurs éhontés qu'il protégeait obscurément, engagé dans l'ombre en mille affaires et recevant pots-de-vin de toutes mains, étalant déjà une opulence trop vite acquise, devenait peu à peu aussi impopulaire que son affidé d'Emery. Dans la campagne, la misère était si grande que l'avocat général Omer Talon pouvait dire : « Tout le royaume est malade d'inanition. Le paysan ne possède plus que son âme parce qu'elle n'a pu être vendue à l'encan. »

Les mesures prises par d'Emery pour emplir ses caisses vides n'eussent point cependant créé un état d'esprit trop fâcheux si le surintendant ne se fut, un beau jour, avisé d'augmenter le nombre des charges parlementaires et de menacer l'hérédité de celles-ci. Ce faisant, avec une grande maladresse, il indisposa contre le pouvoir royal des magistrats déjà enclins à l'indépendance.

Le Parlement s'était élevé successivement contre les Édits du Toisé et du Tarif. Une vive effervescence y régnait et l'on y sentait peu de dispositions à enregistrer les actes royaux. Mazarin crut venir à bout de sa résistance en provoquant un lit de justice. Le jeune roi s'y rendit pour y entendre, par la bouche de l'avocat général, une malédiction contre la guerre et ces rudes paroles contre sa tyrannie : « Un tel gouvernement despotique... serait bon parmi les Scythes et les Barbares septentrionaux qui n'ont que le visage d'homme. Mais en France, Sire, le pays le plus policé du monde, les peuples ont toujours fait état d'être nés libres et de vivre en vrais Français. »

Peu à peu, sortant de ses fonctions judiciaires, le Parlement, animé par l'exemple du Parlement anglais, entrait dans la politique. Maints de ses membres, agités par l'ambition, désireux de jouer un rôle, l'y poussaient. Le premier acte de l'assemblée rebelle à la volonté du roi consista à repousser la création de douze charges nouvelles de maîtres des requêtes. La lutte contre la couronne était dès lors engagée. Les magistrats prenaient fait et cause pour le peuple écrasé d'impôts, manifestaient bientôt l'intention non



CEREMONIES OBSERVEES AV SACRE ET COVRONNEMENT DV TRES-CHRESTIEN ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, LOVYS XIII.

Neveu de tant de Rois qui vivent dans les Cieux,
O Trezieme LOVYS! espoir de nos Provinces!
Que ceste alme liqueur rare present des Dieux
Influe en ton esprit les Vertus des grands Princes

Qu'ainsi le Sainct Esprit tousiours dedans ton cœur
Comme ce divin Huile en toy monstre sa gloire:
Confirme son amour d'vn amour si vaincueur
Que iusque au plus haut Ciel reluise la victoire.

Divin Oinct du Seigneur! ô Fleur de l'Vnivers!
Heritier glorieux du plus grand Roy du Monde!
Que tousiours tes Palmiers et tes Lauriers soient verts.
Et que tousiours ta France à tes souhaits responde

Ainsi que le Soleil sur les astres des Cieux
De rayons glorieux admirable rayonne:
Par sur tout Diademe esclatte en ces bas lieux
Du Royaume des lis l'immortelle couronne.

Mais comme en son lever le beau Soleil riant
Resiouit terre et cieux des rayons de ses flammes.
LOVYS nostre grand Roy dès son doux Orient
Comble nos yeux de ioye et de gloire nos ames.

Vive, vive à iamais ce Roy tout grand, tout bon,
Que tout bonheur du Ciel recouronne sa teste:
Et que par ses valeurs le laurier de BOVRBON
Aux Desseins d'Alexandre egale sa conqueste.

LE COURONNEMENT DE LOUIS XIII. D'après la gravure de Thomas de Leu.

Louis XIII, né à Fontainebleau en 1601, succéda à peine âgé de neuf ans, à son père Henri IV, en 1610. Pour commémorer cet événement, on fit imprimer ce placard in-folio, dans lequel se trouvent consignés les pompes et les fastes du couronnement de ce très jeune roi. C'est là un des plus beaux modèles du genre. Ces placards étaient édités à l'occasion de tout événement d'importance : batailles, entrées triomphales, événements politiques ou religieux, attentats politiques, etc..., et vendus chez les libraires-graveurs de l'époque.

(Collection Paul Prouté.)

dissimulée d'exercer un contrôle sur la royauté, de réformer la constitution de l'Etat. Toutes cours réunies, en juin 1648, ils procédaient à la rédaction et au vote des articles sur lesquels ils espéraient établir désormais les droits et les devoirs du souverain et du citoyen.

Devant cette révolte ouverte, Mazarin temporisait, louvoyait, tentait de rompre par la ruse ce concile de juristes qui menaçait de jeter bas la monarchie en ébranlant ses assises. La reine Anne d'Autriche, plus énergique, résolut d'embastiller les plus acharnés d'entre les réformateurs et, parmi eux, les présidents Blancmesnil et Chartron, les conseillers Broussel, Benoit et Loysel. Le 26 août 1648, Comminges, capitaine des gardes, au sortir du *Te Deum* chanté à Notre-Dame pour la victoire de Lens, arrêtait dans sa maison, au milieu d'une rue populeuse, Pierre Broussel, homme de peu, inconnu la veille, devenu subitement illustre, considéré par la foule comme le « défenseur et le père du peuple ».

L'émeute aussitôt naissait, gagnait toute la ville. Des barricades fermaient les rues. La Fronde préludait. Elle avait pour causes initiales non, à la vérité, l'arrestation de Broussel, incident sans importance, mais la crise financière et la misère générale, sa conséquence ; en second lieu l'immixtion du Parlement dans les affaires publiques, sa tentative, nettement révolutionnaire, de substituer son autorité à celle du roi.

***

Les divers événements de la Fronde ont été, à maintes reprises, relatés dans tous leurs détails par maints historiens. Nous ne les examinerons pas de nouveau. Notre tâche consiste à donner quelques renseignements précis sur la guerre de plume qui se déploie parallèlement à la guerre des armes.

A la fin de 1648, c'est le Parlement, ce semble, qui, le premier, lance dans Paris ces premiers « cahiers » ou « feuillets », que des crieurs publics colportaient à travers rues et ruelles dans leurs paniers d'osier de forme carrée suspendus par une courroie à leur épaule droite. Il est probable que ces « cahiers » ou « feuillets », formés de quatre pages, se vendent un prix fort minime. Ils contiennent les arrêts rendus par la haute assemblée. Leur texte, à l'origine, garde un ton parfait de modération.

La cour, de son côté, fait paraître, en petit nombre, quelques pièces analogues destinées à soutenir sa cause. Peut-être cherche-t-elle à regagner quelque prestige en utilisant à son profit la victoire de Condé sur les Espagnols. Car, à ce moment, circule, dans la ville, un opuscule de format in-quarto qui porte le titre suivant : *La gloire familière ou la description populaire de la bataille de Lens, remportée sur les Espagnols par M. le Prince de Condé, en vers burlesques* (1648).

Cet opuscule semble inaugurer un mode de propagande qui, tout au long



Anne, dont la Vertu nous aßiste au besoin,
Va ramener le calme aprés tant de tempestes,
Et ces Princes divins, dont elle a tant de soin,
De l'Aurore au Couchant borneront leurs conquestes.

Fig. 38. — ANNE D'AUTRICHE ET SES FILS.
La légende prône la vertu de la reine mère au début de sa régence.

L'AMENDE
HONORABLE
DE
IVLES MAZARIN
DES CRIMES QV'IL A
commis contre Dieu, contre le
Roy, & contre luy-mesme.



A PARIS,

M. DC. XLIX.

LE
GRIPEMENAVD
DE
LA COVR,
OV L'ON VOIT LA FOVRBE
auec laquelle le Cardinal Mazarin a
voulû attraper les Intendans
des Finances.



A PARIS,
Chez IACOB CHEVALIER, proche
S. Iean de Latran.

M. DC. LII.

Fig. 39 et 40. — Titres de mazarinades en prose, visant directement le cardinal. L'une, on le remarquera, ne porte pas de nom d'imprimeur. — Le Gripemenaud de la Cour évoque le souvenir de messire François Rabelais et du fameux capitaine des chats fourrés. Il propose aux intéressés une énigme « à telle condition qu'il dévorerait tous ceux qui ne pourraient l'expliquer au sens naturel que luy-mesme luy avoit donné, elle estoit comprise en ces deux mots : *Or ca*, et ceux qui jettoient leur bourse en sa présence, pourveu qu'elle fust remplie de pistolles d'or, n'importoit, je croy, louis ou pistolles d'Espagne, et qui disoient : Or voila, de par le Diable. Or voila : ils étoient aussi tôt absous et délivrés du danger dont ils étaient menacés. »

de la Fronde, va cotoyer le déchaînement d'injures et de calomnies. Il est écrit en galimatias et n'a d'autre but, en saluant la gloire du prince de Condé, que d'exalter le patriotisme. Il est, à nos yeux, fort précieux, car on y voit, pour la première fois, figurer le vers burlesque. Ainsi, par le ministère d'un de ses disciples inconnus, Scarron, inventeur ou plutôt propagateur génial du genre burlesque, domine la mêlée sans encore y prendre part. La Fronde, conduite par des brouillons et des infirmes, mettant en effervescence les éléments équivoques de la nation, a d'un seul élan choisi le verbe qui lui convenait le mieux. Mais tout de suite, le traînant dans le ruisseau, elle pervertit le riant et sain langage du cul-de-jatte.

Le pamphlet, à vrai dire, n'est pas encore né. De nouveau. au début de l'an 1649, les « cahiers » parlementaires pullulent, propageant les arrêts des cours souveraines. A l'aide de ces « cahiers », les magistrats s'efforcent d'organiser leur parti, d'arrêter le désordre des rues, de réunir les finances et les armes nécessitées par un conflit désormais inévitable. Le roi et la cour ont quitté Paris. Mazarin est désormais rendu responsable des troubles et de cette fuite.

Le Parlement s'exprime avec plus de véhémence, surtout dans une *Lettre envoyée aux baillifs, sénéchaux, maires, eschevins et officiers de ce royaume*, où, le 18 janvier 1649, il déclare Mazarin perturbateur du repos public, ennemi du roi et de l'Etat et le bannit de France. Nul aspect de polémique cependant dans ces pièces. Administrer et défendre, en même temps que ses propres privilèges, les intérêts du peuple, telles sont les préoccupations principales des hommes délibérant sous les hautes voûtes du Palais.

Mais tandis que présidents à mortier et conseillers opinent du bonnet, peu à peu, les plumitifs entrent en lice. La cour, en se retirant, a emmené avec elle, le rédacteur de la *Gazette de France*, Théophraste Renaudot. Elle le charge d'imprimer, à Saint-Germain où elle s'est retirée, ses déclarations et autres feuilles volantes. Le gazetier se résigne à accepter ce rôle pour conserver le privilège de son journal ; mais, en s'en allant, il laisse à Paris ses deux fils, Isaac et Eusèbe, les invitant à publier, pour le compte du Parlement, une nouvelle gazette. Ainsi paraît la plus importante feuille de la Fronde : *Le Courrier françois*. Ses douze numéros englobent une période comprise entre le 1er janvier et le 7 avril 1649. Il recueille en si grande quantité les

lecteurs que des concurrents surgissent. Un sieur de Saint-Julien, personnage peu connu, attaché, dit-on, au marquis d'Alluye, collecteur d'une anthologie frivole : *L'Eslite des bouts-rimez de ce temps,* entreprend de transposer en vers, au fur et à mesure qu'elles sortent des presses, les proses des fils Renaudot. Ainsi naissent les douze numéros du *Courrier françois traduit fidellement en vers burlesques* (1649). Nulle variante dans la matière ; les faits sont exposés cependant avec gaieté et esprit.

Mis en goût par la réussite de son journal, Saint-Julien en composa plusieurs autres : *Le Courrier burlesque de la guerre de Paris, envoyé à Mgr le prince de Condé pour divertir Son Altesse durant sa prison, ensemble tout ce qui se passa jusqu'au retour de leurs Majestés* (1650) ; *Le Courrier burlesque, envoyé à Mgr le prince de Condé pour divertir Son Altesse durant sa prison, luy racontant tout ce qui se passa à Paris en l'année 1648 au sujet de l'arrest d'union* (1650). Ces publications embrassent : la première, un temps écoulé entre le 6 janvier et le 1er avril 1649 ; la seconde, qui retourne vers le passé, entre le 13 mai et le 24 octobre 1648. Saint-Julien, qui manquait, quoique poète, d'imagination, se contente, dans la seconde, de versifier la prose de l'*Histoire du temps* (2 parties, 1649), élucubration de même nature, attribuée à Nicolas Johannès, sieur du Portail.



Fig. 41. — LE CARDINAL DE MAZARIN ET MICHEL LE TELLIER.
On peut voir sur cette image comment le peuple se représentait les relations amicales des deux compères. Un chapelet sert de longe au prélat pour empêcher le confesseur du Roi, juché sur un piédestal, de se prendre pour l'unique berger, pasteur de sa puissance.

Ces œuvres, un peu monotones, suscitaient dans la ville privée de nouvelles une ardente curiosité. Le public se les disputait. De là leur grande diffusion et leurs réimpressions sous les formats in-4° et in-12. Elles engagèrent très probablement les puissances en lutte à multiplier, en les imprégnant de leur esprit, des écrits analogues, car, au cours du temps, apparaissent un *Journal contenant tout ce qui s'est fait et passé en la cour du Parlement de Paris* (1648 et 1649, in-4°, et Lyon, 1649, in-4°) ; une *Suite du Vray Journal des Assemblées du Parlement* (1651) ; une *Relation contenant la suite et conclusion de tout ce qui s'est passé au Parlement* (1653) ; un *Journal des délibérations tenues en Parlement* (1650) ; un *Journal ou histoire du temps présent contenant toutes les déclarations du roi vérifiées en Parlement* (1652) ; une *Histoire véritable de tout ce qui s'est fait et passé en Guyenne pendant la guerre de Bordeaux* (1650).

Très probablement, ces Journaux et Relations avaient un caractère officiel, étaient contrôlés dans leurs matières. D'autres, dus à des initiatives privées, sortirent de l'ombre, essayèrent de vivre, mais n'y réussirent guère. *Le Babillard du Temps* (1649) donna, au cours de six numéros, quelque agrément à ses lecteurs ; *le Burlesque On de ce temps*, paru en juin 1649, connut une réimpression et huit numéros ; *la Gazette des Halles,* écrite en jargon de harengère, semble n'avoir, pas plus que *le Courrier de la Cour* (1649), *le Journal poétique de la guerre parisienne* (1649) et *le Mercure rochelois* (La Rochelle, 1652), attiré une attention véritable des gens avides de faits. Visiblement, d'ailleurs, leurs rédacteurs sont des fourbes ou des cupides cherchant quelques profits, mais ne recevant point les confidences de personnages renseignés.

Incontestablement, le succès de ces feuilles éphémères dut déterminer maints plumitifs, privés de leurs occupations habituelles, à lancer les premiers pamphlets de la Fronde. Les uns s'adonnèrent à cette besogne, dans un parti comme dans l'autre, par esprit séditieux, les autres par esprit de lucre. Moreau, auteur de

l'admirable *Bibliographie des Mazarinades*, s'est efforcé d'établir, d'après quelques indications contenues dans différents auteurs ou bien dans certains libelles, le nombre de pièces dues à ces collaborations bénévoles ou intéressées. Nous ne pouvons, sur ce point, que nous inspirer de son patient travail de recherches.

Naudé, dans son *Jugement de tout ce qui a esté imprimé contre le cardinal Mazarin depuis le sixième janvier jusqu'à la déclaration du premier avril mil six cens quarante-neuf*, ouvrage plus connu sous le nom de *Mascurat*, évalue entre sept ou huit cents pièces la production de ce trimestre, chiffre confirmé par l'auteur inconnu de *l'Interprète des Ecrits du temps.* Guy Patin, qui suit avec ardeur le développement de la guerre de plume, dans sa lettre du 15 mars 1649, réduit ce chiffre à cent cinquante. La *Lettre du sieur La Fleur, escrite au sieur de l'Espine*, produit un catalogue des « cahiers » offerts au public jusqu'à la date du 9 février, catalogue où figurent seulement cent dix titres. Les deux *Lettres d'un gentilhomme suédois*, jusqu'au 20 mars, en énumèrent quatre cent quatre-vingt-trois.

D'autres auteurs élèvent vertigineusement ce nombre. Moreau croit que, depuis le début de la Fronde jusqu'à la fin de l'année 1649, les folliculaires lancèrent environ mille opuscules et qu'il faut, jusqu'en octobre 1652, en compter quatre mille. A la vérité, en ajoutant à la *Bibliographie des Mazarinades* les suppléments que lui apportèrent divers continuateurs, ce chiffre peut être porté à cinq mille sans exagération. Il fournit ainsi une moyenne d'une centaine de pamphlets par jour.

On peut bien imaginer que cette furie, ce délire de paperasserie n'est point organisé par des puissances supérieures et dirigé dans un sens ou dans l'autre.

A peine distingue-t-on quelques groupes cohérents où l'on conçoit et écrit des pamphlets selon un certain ordre d'idées et dans des desseins marqués. L'un se tient au Parlement, dans les salles et les galeries du Palais et l'on ne peut indiquer ses chefs et ses exécutants véritables. Le président Tambonneau et le président Viole, ce dernier, plus tard, marchant dans l'ombre de Condé, quelques conseillers agités, comme Gédéon II Tallemant, le dirigent-ils? Nul ne le pourrait dire.

Un autre groupe entoure le cardinal de Retz, en sa maison du cloître Notre-Dame. Le chevalier de Sevigné, les ducs de Brissac et de Roquelaure en font partie. Ce sont des brouillons, non des écrivains. Le coadjuteur compte plutôt sur leur épée que sur leur plume. Il sait faire lui-même besogne de folliculaire. De son propre aveu, il composa en personne : *l'Apologie de l'ancienne et légitime Fronde ; le Vrai et le Faux du prince de Condé et du cardinal de Retz; le Vraisemhlable; les Intérêts du temps ; les Contrevérités du Sieur de Chavigny ; le Manifeste de M. de Beaufort en son jargon ; le Solitaire aux deux désintéressés*, pièces destinées à servir les diverses attitudes de ce qu'il appelle sa politique et qu'avec plus de vraisemblance on peut appeler son ambition.

L'officine du coadjuteur paraît avoir été fort bien achalandée en gens de lettres dévoués à son service. Si Gilles Ménage, son bibliothécaire, ne semble pas avoir témoigné beaucoup de zèle dans l'échauffourée, du moins Guy Joly, futur mémorialiste de la Fronde, seconda avec feu un maître dont il connaissait pourtant l'ingratitude. Ses *Intrigues de la Paix* et autres mazarinades défendirent une cause perdue d'avance. Paul Portail, conseiller au Parlement, travailla aussi pour cette cause, lançant un *Discours sur la députation du Parlement à M. le Prince de Condé* et une *Défense du Coadjuteur.* Enfin, parmi les thuriféraires du petit prélat aux gestes inconsidérés, on rencontre encore Ollivier Patru, l'illustre avocat, auteur d'une *Lettre du curé au marguillier* répondant à une *Lettre d'un marguillier de Paris à son curé sur la conduite de Mgr le Coadjuteur*, que François Sarasin, poète, écrivit en faveur de son patron, le prince de Conty.

Beaufort, Condé, Gaston d'Orléans, le maréchal de l'Hospital, gouverneur de Paris, possédent également, vers la même époque, leurs fidèles. Les plus redoutables d'entre ces derniers sont les sarcastiques officiers de Gaston, Cesar de Blot, baron de Chouvigny surtout, dont les épigrammes et les *triolets* ridiculisèrent le duc d'Elbeuf et maints autres adversaires du prince.

Bientôt, en outre de la Cour, installée tantôt à Saint-Germain, tantôt à Paris, tantôt à Pontoise, et y transportant ses presses, ces personnages éprouvèrent la nécessité de créer, pour les besoins de leurs affaires, des imprimeries particulières. Guillaume Sassier, la veuve Guillemot, Vivenay tirèrent et vendirent les libelles du duc d'Orléans, du maréchal de l'Hospital, de Condé. Un frondeur nous a transmis une *Description de la boutique à Vivenay* (1649) fort avenante et pittoresque.

On établirait malaisément avec exactitude quelles pièces sortirent, sur l'ordre de Condé, Orléans, L'Hospital, de ces boutiques dont les maîtres imprimaient également pour leur propre compte. Vers le milieu de la Fronde, Paris compte environ deux cent trente libraires accomplissant leur fâcheuse besogne principalement dans quatre régions : le Palais, la rue Saint-Jacques, le Puits-Certain, le Mont-Saint-Hilaire. A peu près toutes les grandes villes de France fournissent elles aussi une contribution au déluge

LETTRE
DE
POLICHINELLE
A
IVLE MAZARIN.



A PARIS,
Chez IEAN HENAVLT, au Palais, dans la Salle Dauphine, à l'Ange Gardien.

M DC. XLIX.
Auec Permission.

DECRET
INFERNAL
CONTRE
IVLES MAZARIN
ET
TOVS LES PARTISANS
DE FRANCE.



A PARIS,
Chez FRANÇOIS NOEL, ruë Sainct Iacques, aux Colomnes d'Hercules.

M. DC. XLIX.

FIG. 42 et 43. — Deux « mazarinades » visant personnellement le cardinal dont les titres sont ici reproduits, appartiennent aux pièces les plus rares de cette série, sans précédents, de pamphlets.

Voici quelques notes explicatives sur le contenu des mazarinades, personnellement dirigées contre Mazarin, rares entre toutes, dont les titres sont ici reproduits :

— *Lettre de Polichinelle* à messire Jule signée : *Je suis Polichinelle — qui fait la sentinelle — à la porte de Nesle.* Et Polichinelle ne l'épargne point, le traitant de voleur et de peste publique — « depuis que vous estes dehors de Paris plus personne ne veut achete: de l'orviétan se pensant tout à fait libre de ceste maladie en votre absence » — mieux encore de postillon d'amour, joueur, trompeur, rapin, rusé. J'ai esté tousiours mieux venu que vous du peuple puisque ie luy ay tant de fois ouy dire : allons voir Polichinelle et jamais, allons voir Mazarin.

— *Decret infernal contre Jules Mazarin et tous les partisans.* — « Pluton, Empereur des Ténèbres, estant adverty par un Démon de la Terre, que Jules Mazarin, ministre injuste de France, se préparait à venir faire sa demeure dans son Empire infernal, fist des hurlemens si espouvantables, qu'ils firent fremir tous les Démons, et redoublèrent tellement les tourments des Damnés, que croyons estre tous perdus d'une ruine commune, ietterent réciproquement des cris qui firent retentir les lieux les plus reculés de l'Averne...

... Nous avons par arrest de notre grand conseil duëment convoqué dans notre Palais infernal, au milieu des foudres et des flammes, bruits de tonnerre, où estoient toutes les puissances qui sont sous nostre domination : ordonné pour garantir notre royaume de semblables désordres, que Jules Mazarin, que seul nous reconnoissons autheur et complice des choses ci-dessus mentionnées, sera banny pour iamais de nostre Demeure, comme perturbateur de notre repos, et l'Ennemy Capital de la Paix et de la Concorde qui est entre nous, nonobstant les droits de prétentions qu'il y a eu jusqu'à présent, lesquels nous cassons et annulons, pour s'en estre le dit Mazarin rendu indigne par la dépravation de sa vie desbordée... ».

satirique, Rouen en particulier, où l'on relève treize imprimeries frondeuses, et Bordeaux, où l'on en distingue cinq. Les Flandres et la Hollande (Bruxelles, Anvers, La Haye) composent les libelles les plus audacieux qui, par des voies secrètes, les ports plus certainement que les frontières, parviennent jusqu'à la capitale.

Bien entendu les libraires sont à l'affut des manuscrits sensationnels qui, le plus souvent, circulent sous forme de copies. Quand ils parviennent à s'en emparer, ils les impriment sans l'assentiment de l'auteur. Au jour le jour ils alimentent leurs presses de la matière qu'on leur propose, de mille niaiseries et sottises, mais aussi d'excellents morceaux de prose et de vers longuement médités par des écrivains de talent. Une tourbe effrénée de regrattiers de lettres les environne et vivent de leurs menus subsides. Beaucoup, les plus faméliques, sont à leur solde, mercenaires sans idées, sans style, sans opinions.

Les plus féconds parmi ces « écrivains à la douzaine », le sieur de Sandricourt, Dubosc-Montandré, Davenne, Du Rozard, ont laissé un souvenir médiocre, bien que le second ait payé du bannissement sa fougue brocardeuse. Ce sont d'assez pauvres sires dont nul ne se vante d'avoir recherché le concours. Ils ont pour compagnes de misère et pour émules dans l'art de massacrer le français d'étranges amazones, Suzanne

de Nervèze, vieille fée plus soucieuse d'emplir son ventre creux que de faire triompher une politique ; Charlotte Hénault, auteur de cinq mazarinades aux vers déhanchés parmi lesquelles figure une *Epitre héroïque au roi sur sa première communion* (1649).

Ces tristes hères, et bien d'autres, comme le sieur de La Valise, masqués sous des pseudonymes ou bien écrivant sous l'anonymat, demandent à la littérature frondeuse de leur procurer quelques subsides. Ils forment une foule vermiculaire de laquelle ne peuvent sortir que des cris inarticulés, des injures, le langage des halles mêlé à celui du ruisseau.

Mais bientôt il ne subsiste plus dans le royaume d'indifférents véritables, hors peut-être quelques épicuriens réfugiés dans leurs cabarets. Le prurit d'écrire pour ou contre Mazarin s'empare des personnages les plus éloignés par leurs habitudes et leurs goûts de la vulgarité frondeuse. Mlle de Scudéry, bâtissant les tomes indigestes du *Grand Cyrus*, y décrit, pour glorifier Condé, son héros de prédilection, quelques épisodes de la guerre civile et le combat de Charenton où triomphe sans grand mérite le vainqueur de Lens. Des poètes de cour et de ruelles, divertis de leurs frivoles occupations par le désordre de la ville, expriment avec vigueur leurs sentiments. Boisrobert, Cotin et l'abbé de Lédignan blâment les rebelles. Salomon de Priezac, l'un des quarante de l'Académie, exalte les gestes belliqueux de Beaufort. Les sieurs du Teil et du Run-Furic se déclarent pour les princes emprisonnés. Saint-Amant voudrait bien qu'on le laissât savourer en paix son gobelet de vin et son fromage. La comtesse de Revel fait avant l'heure l'épitaphe de la Fronde. Dassoucy déplore que des fols, avides de destruction, aient, dans un accès de fureur, démoli le jacquemart de la Samaritaine et les cloches de ce bâtiment qui égayaient de leurs carillons les foules du Pont-Neuf. Dans sa province normande, David Ferrand commente, en vers colorés, les actes de ses compatriotes vus à travers les brumes empétunées de l'auberge.

Ces écrivains insèreront plus tard dans leurs œuvres ces pièces inspirées par les mouvements de la rue. Ils sont, en général, défavorables au peuple, désireux de voir les troubles s'apaiser pour retrouver leur tranquillité et l'agrément de leurs compagnies.

Beaucoup de leurs confrères prennent, au contraire, une part active à l'émeute. Pierre du Pelletier, qui, d'ordinaire, se contentait d'exercer, dans la République des lettres, un rôle d'élogiste et même de panégyriste, descend dans l'arène, lance treize mazarinades où il montre la faiblesse de son génie dans l'invective. Jacques Le Carpentier de Marigny, jouant dans l'ombre un rôle politique fort important, parsème les siennes de son esprit sarcastique. En vers, il n'hésite point, dans une véhémente *Ballade*, à accuser Mazarin de sodomie. En prose, il compose contre le cardinal un *Traité où il est prouvé, par l'exemple de Moïse et autres, que tuer un tyran n'est pas un crime*. Cyrano de Bergerac, tout d'abord frondeur fanatique, flagelle le Mazarin de son *Ministre d'Etat flambé*, l'accusant de tous les crimes. Plus tard, frappé de voir se prolonger le désordre et considérant que le pays court vers une ruine irrémédiable, il fera volte-face et invectivera les frondeurs, les engageant à se soumettre à l'autorité du roi et même de son ministre.

Ainsi, selon leur caprice, leur fantaisie, leurs haines, les écrivains dignes de ce nom participent à la bataille de pamphlets. Le poète Aldimary, que l'on rencontre à l'Hôtel de Rambouillet servant de secrétaire au marquis, croit nécessaire de dire timidement son mot sur des problèmes politiques auxquels il ne comprend goutte. Adam Billaut, menuisier-poète, du fond de son Nivernais où on l'imaginait paisiblement occupé à vider des bouteilles, éprouve le besoin de célébrer la libération des princes et de fouetter Mazarin de son *Claquet de la Fronde* (1651). Balzac lui-même, le grand Balzac, l'épistolier aux phrases solennelles et alambiquées, sortant de sa solitude angoumoisine, prend la plume pour magnifier Beaufort, le roi des Halles, l'homme dont les tendances crapuleuses devraient, ce semble, répugner le plus à son raffinement. (*Lettre de M. de Balzac à Mgr le duc de Beaufort*, 1649). On voit aussi descendre du théâtre de l'Hôtel de Bourgogne l'acteur Montfleury, Montfleury l'entripaillé, privé de ses rôles par les calamités du temps. Cet homme imagine qu'il possède encore quelque ascendant sur le peuple. Il lui adresse, sous forme d'*Elégie*, une « ratelée » de rimes, mais sa voix claironnante se perd dans le tumulte général.

Des religieux, et, parmi eux, les plus puissants, un R. P. François Faure, par exemple, plus tard général des génovéfains, ne dédaignent pas d'entamer des contreverses avec les frondeurs. Soutenant vigoureusement les droits, à leur avis, intangibles de la monarchie, ils font intervenir la théologie dans un domaine où elle paraît consternée de se trouver.

Les plus divertissants, les plus fins parmi les faiseurs de libelles, ce sont ces goguenards, épris de fantaisie, qui écrivent pour le plaisir. Verderonne, officier de Gaston, chansonnier galant et frivole, s'avise un jour de construire un *Agréable récit de ce qui s'est passé aux dernières barricades de Paris* (1649). La muse l'inspire : il nous transmet ainsi une physionomie vivante et colorée de la ville. Devenu philosophe, plein de

LA ROBBE
SANGLANTE
DE
IVLES MAZARIN

Ou les veritables recits des fourbes, des impostures & autres vices.

Par le sieur de MIRAND, Gentilhomme Cicilien



A PARIS
Chez FRANÇOIS MEVSNIER, au mont sainct Hilaire.

M DC. XLIX.

LA
CONFESSION
GENERALE
DE IVLLE
MAZARIN
SVR TOVS LES CRIMES par luy commis contre le PAPE, & tous les Princes Chrestiens.

A PARIS.

M. DC. XLIX.

Fig. 44 et 45. — Deux « mazarinades » visant personnellement le cardinal dont les titres sont ici reproduits, appartiennent aux pièces les plus rares de cette série, sans précédents, de pamphlets.

— *La Robbe Sanglante de Jules Mazarin.* — La robbe sanglante ce sont tous les crimes dont il est habillé et le pamphlet se termine par ce quatrain :

Puissiez-vous généreux Princes
D'un indissoluble lien
Pour chasser cet Italien
Qui pille toutes nos provinces.

— *La Confession générale de Jules Mazarin.* — Dans ce libelle, Mazarin est censé se confesser d'avoir péché :

contre l'Estat :	en entretenant la guerre pour mon interest particulier, ruynant tout le royaume, et empeschant la conclusion de la paix ;
contre les Princes :	en accusant les Princes faussement ;
contre les Magistrats :	en dressant des pièges au Tuteur du Roy ;
contre le Peuple :	en ravissant son bien, en mettant tous les jours de nouveaux impôts ;
contre la République :	en troublant le repos public, etc., etc.

clémence et de douceur, Isaac de Laffemas qui, autrefois, sous Richelieu, éprouvait tant de félicité à pendre ses contemporains, prodigue, dans le *Frondeur désintéressé* (1650), en vers légers et charmants, des conseils de modération qui semblent pleins d'ironie sous la plume d'un ancien exécuteur des basses œuvres.

Chacun, depuis le plus altier et le plus superbe des gens de lettres jusqu'au poète crotté végétant de quelques croûtons en son galetas des faubourgs, donne ainsi son opinion sur les actes de la Cour, du Parlement et des princes. La mazarinade devient peu à peu une marchandise si parfaitement à la mode et d'une vente si aisée que les libraires en acceptent, à l'usage des lettrés, même des écrivains néo-latins. Ainsi sort des presses de Denis Langlois, une ode du subtil Madelenet « *Ad regem Ludovicum XIV. Ut in urbem regni principem redire velit* » (1649). On imprime de même, sous l'apparence de pamphlets, une *Réjouissance des parisiens à Mgr le duc d'Orléans sur l'heureuse naissance de Mgr le Prince son fils* (1650), dont François Colletet attend une récompense en pistoles ; le *Parnasse allarmé* où Ménage s'efforce d'enlever son prestige à l'Académie française qui le rejette du nombre des Quarante ; la *Réponse au Parnasse allarmé* où Boisrobert venge la Compagnie offensée par le furieux pédant ; la délicieuse *Epître chagrine* que Scarron adresse à son ami Rosteau ; la *Pompe funèbre de Voiture* (1649) où François Sarasin exhale sa bile contre un homme dont il ne parvint jamais à égaler la gentillesse ; l'*Ame pécheresse dans la solitude* (1650), qui est un douceâtre livre de piété.

Dans le fatras gigantesque de ces productions, il est naturellement fort difficile de discerner des idées. Les partis s'affrontent avec des injures et des calomnies, cherchent à gagner des adeptes, à provoquer des mouvements. Ils ne peuvent, pour atteindre un peuple ignorant, se livrer aux spéculations philosophiques ou politiques. Déconsidérer l'adversaire immédiat par des inventions sans scrupules semble le moyen le plus employé.

Aucun des belligérants ne touche à la personne du roi. Cette personne, à travers toutes les pièces, apparaît comme sacrée et hors de cause. Le Parlement rebelle promulgue ses arrêts au nom du souverain mineur, même quand celui-ci a quitté Paris. Guy Patin qui représente la bourgeoisie remuante et frondeuse, écrit, résumant l'opinion générale : « Je pense... que Dieu touchera le cœur de la reine afin qu'elle nous donne bientôt la paix, laquelle lui est aussi avantageuse qu'à nous-mêmes, vu que si la guerre dure plus longtemps, elle y perd autant que pas un en ruinant le royaume qu'elle doit conserver tout entier au roi son fils, *qui est notre maître et contre lequel Paris n'a pas pris les armes* ».



Fig. 46. — Page de titre d'un pamphlet contre Mazarin. Une des très rares « mazarinades » ornées d'une image.

La monarchie, en apparence, ne semble donc point menacée. Malheureusement on ne peut guère soutenir que la réalité corresponde à cette apparence, car les meneurs de la Fronde espèrent bien, à la faveur des troubles, satisfaire leurs appétits. Nul n'ignore que Gaston d'Orléans aspire à la régence et peut-être au trône, que Condé souhaite gonfler son apanage de provinces entières, que Retz rêve de remplacer Mazarin et que maints autres seigneurs de moindre importance entretiennent des espoirs dont la réalisation amenerait promptement la chute du trône.

Constamment ce trône, pendant toute la durée de la Fronde, subira des assauts qui l'ébranleront. C'est en septembre et octobre 1649 qu'à notre sens, il traverse, pour une raison futile, les plus graves dangers. A cette époque, en effet, Anne d'Autriche croit légitime, pour récompenser les maisons de La Rochefoucauld et d'Albret, des services qu'elles lui rendirent dans le passé, d'accorder à ces deux maisons les « honneurs du Louvre et le privilège, pour les femmes, du tabouret ». Elle soulève de la sorte l'indignation de la noblesse et provoque un mouvement connu sous le nom de « guerre des tabourets ».

Sans distinction de partis, les gentilshommes s'unissent pour protester contre des faveurs imméritées et en provoquer la suppression. La reine résiste. Une propagande intense ameute toute la noblesse de province derrière celle de Paris. Les princes et les ducs sont contraints de prendre la direction des opposants. Des assemblées sont ouvertes. De violents discours sont prononcés. Des cahiers de procès-verbaux sont tenus, dont un exemplaire manuscrit subsiste à la Bibliothèque nationale. Un pacte d'union est rédigé par lequel les signataires s'engagent à empêcher, par tous moyens, le roi d'octroyer à ses favoris des distinctions excessives. Quiconque, dit ce pacte, « s'éloignera de la présente union » sera « réputé homme sans foi et sans honneur » et déchu de sa qualité de gentilhomme. Solidairement les signataires promettent, en outre, de défendre « jusqu'à la mort » tout confédéré qui, en la présente affaire, serait persécuté pour son action.

LE BVRLESQVE
ON
DE CE TEMPS,
QVI SCAIT TOVT, QVI FAIT TOVT,
ET
QVI DIT TOVT.



A PARIS,
M. DC. XLIX.
Auec Permiſſion.

LES
TRIOLETS
DV
TEMPS,
SELON LES VISIONS D'VN PETIT FILS
DV GRAND
NOSTRADAMVS.
FAITS POVR LA CONSOLATION
DES BONS FRANCOIS.
ET DEDIE'S AV PARLEMENT



A PARIS,
Chez DENYS LANGLOIS, au mont S. Hilaire,
à l'enſeigne du Pelican.
M. DC. XLIX.

Fig. 47 et 48. — DEUX MAZARINADES FAISANT PARTIE DES PIÈCES EN VERS.

Ces pièces, assez nombreuses, sont souvent d'une médiocrité désespérante. Certaines ballades sont restées célèbres par leurs calembourderies, par leurs tours d'adresse, par la pauvreté de leurs rimes. Telle la pièce *A un ministre d'Etat sur les œufs* dont toutes les rimes, sept pages durant, sont en *eux* — que d'œufs pour eux ! — ; telle une pièce que le cardinal de Retz en ses *Mémoires* appelle la ballade en *na, ne, ni, no, nu,* parce que, ainsi, se terminent ses rimes (auteur : Jacques Carpentier de Marigny) ; telle une pièce qui a les rimes en ac, ec, ic, oc, uc.

Parmi tout ce fatras il faut retenir Le burlesque *On,* parce que quantité de poètes dans les siècles suivants continueront à s'escrimer avec ce personnage d'importance quoique de pure convention, et les *Triolets* genre de poésie fort en vogue sous la Fronde qui serviront de titre à de multiples pamphlets dont certains furent réellement troussés avec verve : *Les Triolets à la Mode, Les Triolets de joie pour chasser la mélancolie, Les Triolets de Saint-Germain, Les Triolets de Mazarin, Les Triolets d'Apollon, de la Cour, du Palais-Royal,* etc. (à propos du départ impromptu de la Cour).

Nombre de vers du burlesque *On* commencent par Qu'on (qu'on aime, qu'on juge, qu'on voit bien, etc.). Il a plusieurs parties et s'ouvre par ce prélude :

On court, *On* va, *On* vient, *On* trotte,
On se fourre prés les marchez,
Et malgré la pluye ou la crotte
On paroist des plus empeschez.
On a tousiours sa bonne place
Au milieu de la populace :
On dit et scait tout, bien ou mal.

Les Triolets du Temps. — Paris est investi mais ne meurt pas de faim :

Les vivres ne manqueront pas
On peut toujours faire ripaille...
Les cabarets sont tous ouverts,
Chacun y boit, chacun y mange,

disent bien haut qu'il faut chasser le Mazarin qui vole tout l'or de la France et crient : Vive le Parlement !

Mais de tous ces triolets, les plus spirituels sont certainement ceux qui visent le cardinal de Retz dans la pièce *Les Triolets de Saint-Germain :*

Monsieur notre Coadjuteur
Vend sa crosse pour une fronde.
Il est vaillant et bon pasteur
Monsieur notre Coadjuteur !
Sachant qu'autrefois un frondeur
Devint le plus grand roi du monde,
Monsieur notre Coadjuteur
Vend sa crosse pour une fronde.

Monsieur notre Coadjuteur
Est à la tête des cohortes ;
Comme un lion il a du cœur,
Monsieur notre Coadjuteur !
En sortant il est en fureur,
Mais s'il faut regagner les portes,
Monsieur notre Coadjuteur
Est à la tête des cohortes.

Les menaces deviennent si véhémentes que la reine régente, après avoir longtemps tergiversé, doit céder et révoquer, au nom du roi, « tous les brevets, déclarations et autres actes de cette même nature, ensemble tous les tabourets, entrées au logis de Sa Majesté accordées aux maisons par voies extraordinaires, le tout depuis la mort du feu roi, promettant sa dite Majesté n'en accorder aucun à l'avenir ».

On n'a pas donné, ce semble, son importance, dans l'histoire de la Fronde, à cette guerre des tabourets, révolte unanime de la noblesse touchée dans ses dignités et se refusant à accepter plus longtemps que la

courtisannerie remplace le mérite pour l'obtention d'honneurs exceptionnels dans un corps de l'Etat habitué « à répandre avec une louable et généreuse émulation le plus pur de son sang pour la conservation et l'exaltation de la couronne ».

Bien entendu, la France, par l'entremise des mazarinades, connut cette grave affaire. Une *Requête faite au Roi par le corps de la noblesse pour les dignités des ducs et pairs de France et les honneurs et prééminences des nobles de ce royaume* (1649) renseigna le public sur les revendications des protestataires. Sous le titre : *Union de la noblesse de France touchant leurs prééminences* (1649), le pacte signalé plus haut fut publié sans aucune atténuation de ses énergiques articles.

L'affaire demeura dans le domaine de la Cour. Le peuple n'avait aucune raison particulière de s'y intéresser. Un satirique, dans une *Lettre à Mademoiselle de V. étant à la campagne, en suite de la Guerre des Tabourets* (1649), loin d'accorder à cette rebellion la portée réelle qu'elle prenait, puisque les gentilshommes s'engageaient à poursuivre leur action jusqu'à entière satisfaction, tourna en ridicule ces hurluberlus qui combattaient pour mieux installer au cercle de la reine les c... de leurs épouses :

Ces c... causent de grands désordres
Et veulent changer tous les ordres...
Les beaux yeux de toutes nos belles
Ne sont plus auteurs de querelles :
Ce sont ces c... audacieux
Les uns des autres envieux...

Le Courier Francois apportant toutes sortes de Nouuelles.

FIG. 49. — Le *Courrier* qui pouvait quelquefois prendre le mors aux dents et prenait alors facilement une seule R, sous la pointe des graveurs, était devenu au XVIIe siècle une personnalité importante. « Le Courier Francois apportant toutes sortes de nouvelles » que nous reproduisons ici, est le courrier officiel — la poste militaire — sillonnant le pays en tous sens, franchissant les espaces à bride abattue, transmettant les plis, les ordres et quelquefois s'arrêtant pour colporter les « on-dit », les bruits qui courent.
C'est à partir de la Fronde, surtout, que le courrier de cabinet et le coureur d'étape prirent leur importance.

Par ce commentaire où sont qualifiés avec plus ou moins de gentillesse les postérieurs féminins occupant ou désirant occuper des tabourets à la Cour, on peut imaginer avec quelle profondeur les libellistes envisagent les plus graves questions. Nulle idéologie dans la Fronde, répétons-le. Chacun bataille, autour des dirigeants, pour la conquête d'un avantage matériel.

Moreau a classé, dans un ordre chronologique, les événements de cette guerre de quatre ans. Les plumes satiriques consacrent à ces événements, selon le degré d'inspiration qu'ils en tirent, un nombre plus ou moins grand de « cahiers ». L'entrée du roi à Paris, le 18 août 1649, et l'anniversaire de sa naissance, 5 septembre, provoquent la publication de quarante-cinq et de soixante-quatre mazarinades. Des morts particulièrement déplorées, celle de Nemours, tué en duel par Beaufort, celle de Gaspard de Coligny, duc de Châtillon, blessé au combat de Charenton, excitent vivement la verve des écrivains. L'arrestation des princes, les divers actes des Beaufort, des Retz, etc... font pulluler les inventions de maussades poètes. Par contre, dans toute sa gloire d'amazone, Mme de Longueville, et, suivie de sa garde féminine, Mlle de Montpensier, de même que Conty et La Rochefoucauld n'obtiennent qu'une attention fugace des folliculaires.

La grande victime de la Fronde, l'être particulièrement haï, houspillé, couvert de boue malodorante,

c'est évidemment Mazarin. Pas un pamphlet qui ne le soufflette, ne le voue aux gémonies, ne souhaite de le voir virevoltant à la corde d'une potence. Premier grief : sa qualité d'étranger. De même qu'ils souffrirent avec peine que le maréchal d'Ancre, suppôt de Marie de Médicis, se mêlât des affaires publiques, de même les gens du XVII[e] siècle ne peuvent endurer que leur gouvernement soit abandonné aux mains d'un nouvel Italien. L'homme, sous Richelieu, rendit de grands services à la France. Il est un merveilleux diplomate. Son intelligence, sa culture, sa connaissance des Cours étrangères le rendent apte au rôle que Richelieu lui transféra, qu'Anne d'Autriche veut, à tout prix, lui maintenir. N'importe ! Dans leur fougueux patriotisme, les Français répudient ce fourbe d'outre-mont et mettront le royaume au pillage plutôt que de le supporter.

Deuxième grief : Mazarin est cupide. Il vole, pour s'enrichir, tout ce qui se présente à portée de sa main. En quelques années, il a amassé une fortune de satrape.

Voilà les deux principaux chefs d'accusation qu'enregistrent les mazarinades, oubliant les édits qui pressurent le peuple, et la crise financière, et l'antagonisme du Parlement et de la Cour.

Jamais homme au monde ne reçut d'une telle multitude de pamphlétaires tant d'outrages et de menaces de mort. Il ne peut être question d'énumérer les libelles qui concernent plus spécialement Mazarin dans sa vie publique ou privée, dans ses actes politiques, dans ses vices et ses défaillances. Quelques-uns d'entre eux seulement méritent une mention particulière. Ils comptent parmi les plus violents, les plus rares, les plus recherchés. *L'Ambrion de Mazarin* (1651) relate sa naissance des œuvres d'un palefrenier et comment les pires turpitudes trouvèrent asile dans son âme et dans sa chair d'être sorti de rien. *La Satire ou Imprécation contre Eagin de Mazarin* traite un sujet trop particulier pour recevoir un commentaire. *Le Tableau du gouvernement présent* (1649), réimprimé en 1652, sous le titre : *Le Gouvernement de l'Etat présent,* est une sanglante satire reprenant contre Mazarin, en y ajoutant des griefs nouveaux, les vers de la fameuse *Miliade* dirigée contre Richelieu. *La Bouteille cassée, attachée avec une fronde au c... de Mazarin* (1652) accumule contre le ministre toutes les imputations de sodomie et de vices honteux qui traînent, épars, dans un grand nombre d'autres pièces. *Le Tarif du prix dont on est convenu, dans une assemblée de notables..., pour récompenser ceux qui délivreront la France du Mazarin* (1652), attribué à Marigny, prose fort plaisante, se présente comme une excitation directe à l'assassinat. L'auteur y parle en citoyen désireux de rendre la paix au pays et, avec une imagination débridée, propose des récompenses magnifiques à tous les officiers, fournisseurs, domestiques, confesseurs, femmes et bourgeois de la ville, magiciens et autres habiles qui enverront le triste cardinal connaître le repos de l'autre monde.

LA VERITÉ

SANS MASQVE

DE LA MISERE PERSECVTEE.

OV LA PLAINTE

DES PAVVRES

A LA REINE,

CONTRE LE CARDINAL

Mazarin.

In puteo ● veritas.

Neque vrgeat ſuper me puteus os ſuum, Pſ. 68.

MADAME,

C'eſt la miſere perſecutée, qui dans ſon dernier deſeſpoir implore voſtre clemence, pour trouuer quelque alegemẽt au mal qui la rend indiſcrette, & que le temps ne peut guerir : mais bien alterer ; La pieté qui fait ſon ordinaire retraite dans les cœurs, qui ne ſont pas tout à fait de roche, doit ſeruir de regle & de frain à la fougue de nos paſſions dans les affaires qui nous ſont les plus ſenſibles, c'eſt la vertu naturelle des hommes, & qui ſe trouue inſeparablement attachée à la puiſſance des Grands ; Voſtre Majeſté, Madame, la poſſede auec tant d'auantage, elle en produit des effets ſi admirables, qu'il faudroit eſtre meſchant iuſques à la rage pour n'eſperer de voſtre bonté le remede de nos maux.

Les Druydes qui ſacrifioient les hommes tout vifs à la ſuperſtition, qui faiſoient leurs ſubjets eſclaues malheureux de

FIG. 50. — Type de mazarinade, sans titre initial, le texte commençant en première page. Pamphlet très violent contre Mazarin (8 pages) portant pour signature « la Misère persécutée. »

La plupart de ces pamphlets spirituels ou grossiers, réussirent à provoquer la colère de Mazarin. *La*

Mazarinade, imprimée à Bruxelles et lancée à Paris au début de l'an 1651, l'exaspéra. Scarron l'avait écrite en cachette, stimulé par son ami, le cardinal de Retz.

Soupçonné d'avoir participé à la guerre de plume, haï pour avoir fourni aux pamphlétaires la langue burlesque, le malheureux poète avait vu sa pension de malade de la reine supprimée par Mazarin. Il avait longtemps entretenu contre le ministre une violente rancune. *La Mazarinade,* gonflée d'un terrible venin, le vengea de ses déconvenues. Cette pièce, qui devait donner son nom aux pamphlets de la Fronde, connut un immense succès et de nombreuses réimpressions. Elle résumait d'un ton goguenard tous les ridicules du cardinal, rappelait mille faits pénibles de sa jeunesse et certaine bastonnade capable d'humilier son orgueil ; elle stigmatisait ses hontes de « bougre » à bonnet rouge, sa ladrerie, ses platitudes, ses vols, son insolente richesse, ses fautes politiques de tous ordres. Elle signalait la ruine du commerce, la diminution de l'autorité royale, le discrédit jeté sur la patrie. Enfin, elle réclamait, pour châtiment de tant de crimes, la pendaison du criminel.

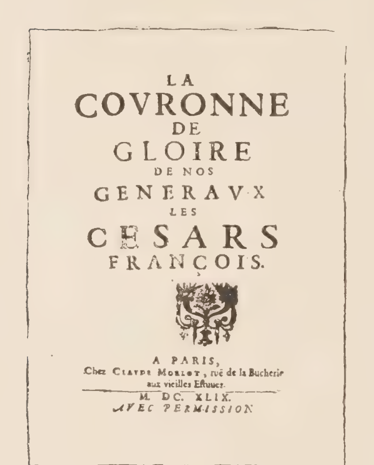


Fig. 51. — Titre d'une pièce qui porte aux nues les exploits du prince de Conty, de « l'invincible » duc de Beaufort, « ange tutélaire de Paris », du duc d'Elbeuf, du duc de Bouillon, du maréchal de la Mothe, du marquis de Noirmoutiers, grands et glorieux héros « plus grands que les plus grands de l'antiquité ».

Scarron, n'ayant pas signé ses vers, bénéficia de l'impunité. Mais le bruit fait autour de la *Mazarinade* provoqua la publication de la *Berne mazarine ou Suite de la Mazarinade.* Des indiscrétions furent commises. Le nom de l'auteur de la *Mazarinade* vola bientôt de bouche en bouche. Des poètes exploitèrent la gloire du cul-de-jatte, publièrent sous son nom des pièces ordurières, lui adressèrent ou dédièrent leurs élucubrations. Si bien que le misérable burlesque, devenu l'Homère de la Fronde, l'ennemi majeur du cardinal, appréhendant les représailles de l'avenir, dut se défendre, publier ses *Cent quatre vers contre ceux qui font passer leurs libelles diffamatoires sous le nom d'autrui* (1651), subir des outrages, à son tour, et les ripostes des mazarinistes enragés contre lui.

Du ministre, par bonheur, aucune menace ne vint. Mazarin, sans doute, avait d'autres préoccupations. Les pamphlétaires ne se contentaient pas de l'attaquer : ils mettaient en cause sa famille, ses nièces en particulier, ces six gentes filles qu'il avait importées d'Italie pour les enrichir, qu'il mariait à des princes de la famille royale et dont plusieurs d'entre elles aspiraient à monter sur le trône. D'Amiens, tout d'abord, sans date et sans nom d'imprimeur, une mazarinade était parvenue à Paris, dont le titre indiquait le contenu : *L'Anti-nopcier ou le Blâme des noces de M. de Mercœur avec la nièce de Mazarin.* Avait paru ensuite, signé d'un sieur de Carigny, le *Ballet ridicule des nièces de Mazarin ou leur théâtre renversé en France.* Peu à peu, les folliculaires, sachant qu'ils touchaient au cœur leur ennemi, multipliaient les brocards sur ce sujet familier : *Lettre surprise écrite à Jules Mazarin par ses nièces* (1649) ; *Lettre du cardinal Mazarin envoyée à ses nièces sur son arrivée à Saint-Germain* (1649) ; *Soupirs et Regrets des nièces de Mazarin sur la perte et la mauvaise vie de leur oncle* (1649) ; *Satire du grand adieu des nièces de Mazarin à la France* (1649) ; *Entretien du cardinal Mazarin avec ses nièces* (1651); *Outrecuidante présomption du cardinal Mazarin dans le mariage de sa nièce* (1651), etc...

Elles étaient à l'abri, les belles jouvencelles; mais pourraient-elles, plus tard, ayant servi de thème à tant d'impertinents, reparaître à la cour ? Une pièce, entre toutes, le *Ballet dansé devant le Roi et la reine régente, sa mère, par le trio mazarinique* (1649), les mettait en posture cynique. Tandis que Mazarin faisait, dans ce ballet, des entrées en vendeur de baume et en crieur d'oublies, ses nièces y apparaissaient travesties en danseuses de corde, en maquerelles et en garces proférant des propos de la plus odieuse crudité.

A la cour, ou bien éloigné d'elle, dirigeant de ses divers lieux d'exil la guerre intestine, s'efforçant de désunir ses adversaires pour les affaiblir et les écraser plus sûrement, le ministre dut surtout s'émouvoir, si tant est qu'il fut capable d'émotion, quand les pamphlétaires osèrent, en la personne d'Anne d'Autriche, salir la majesté royale.

Nul ne doutait qu'un sentiment, une liaison secrète ne joignît l'Espagnole à l'Italien. L'acharnement qu'Anne d'Autriche mettait à défendre le cardinal, son soin de lui plaire, son désir de le conserver auprès

d'elle, tout concourait à confirmer cette entente galante. Un folliculaire inconnu, dans une pièce aujourd'hui rarissime, sans indication de lieu, de date et d'imprimeur : *La pure vérité cachée,* se chargea de rendre publiques les accusations voilées. Reine, écrivit-il,

Reine la plus grande du monde,
Si vous aviez le c.. moins chaud,
Chassez ce cardinal ribaud :
Croyez-moi, tout le monde en gronde.
Appréhendez cette rumeur...
Ce politique n'est qu'un fat.
Vous f... est le seul coup d'Etat
Qu'ait jamais fait votre ministre.

De stance en stance, l'injure grandit en violence, ne laisse rien ignorer d'une intimité jusqu'alors respectée. Certainement l'auteur de cette pièce dut être recherché. On ne le découvrit point. Un admirateur d'Anne d'Autriche, resté également anonyme, excellent poète, répondit avec indignation à l'insulteur par *La Vérité découverte contre la Vérité cachée* (1649). Les sanctions se bornèrent à cette riposte.

Peu de temps après, un nouveau libelle, avec plus de grossièreté encore, mettait à nu l'intrigue amoureuse d'Anne d'Autriche. Publié sous le titre : *La Custode de la Reine qui dit tout* (1649), il ne portait, de même que le précédent, aucun nom de libraire. Il débutait par ces déclarations nettes :

Peuple, n'en doutez plus, il est vrai qu'il la fout
Et que c'est par ce trou que Jules nous canarde.
Les grands et les petits en vont à la moutarde,
Respect bas ! Il est temps qu'on le sache partout.

Son crime est bien plus noir que l'on ne pense pas.
Elle consent l'infâme vice d'Italie
Et croirait sa débauche être moins accomplie
Si son c.. n'avait part à ses sales ébats.

Pour nous venger des maux que l'ingrate nous fait,
Je voudrais qu'on la vit dans la même posture
Qui parut à mes yeux lorsque, par aventure,
Je devins le témoin de son lâche forfait.

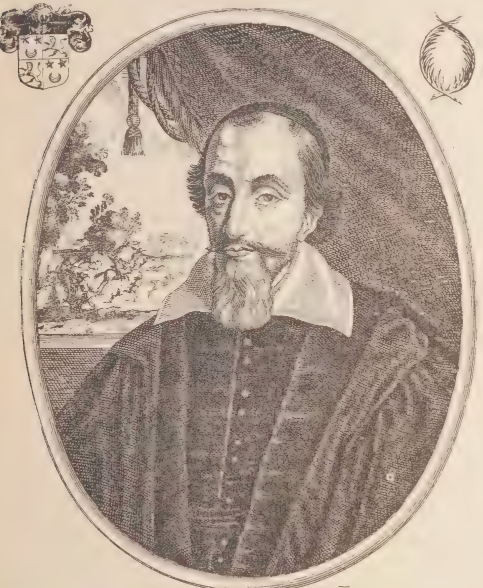
POESIE
SVR
LA BARBE
DE M LE P. PR.

A BRVXELLES,
M. DC. XLIX.

FIG. 52. — Titre d'un pamphlet satirique sur Mathieu Molé.

* Jamais barbe historique, barbe belle et grande ne fut, on peut le dire, aussi tirée par les poils. Jamais barbe respectée ne fut aussi trainée dans la boue. En ce chant prétendu satyrique, elle est traitée de « serviette à torcher le c.. de Mazarin ». Cette barbe, du crin d'un vieux cheval dont les brins sont faits, en pointe de souche, en piquants d'hérisson, cette barbe d'un vieil et laid magot, d'un traistre et d'un bigot, l'auteur de ces vers à poils voudrait qu'elle fut « de m.... pleine. »

Ceci suffit à nous fixer sur le ton de cette pièce devenue d'une rareté insigne. Et c'est ainsi que les pamphlétaires de la Fronde prirent plaisir à salir la barbe de celui qui ne se l'était point laissé tirer.



MESIRE MATHIEV MOLLE CON[ER] DV ROY
en ses conseils premier president au parlement de paris.
Moncornet ex

FIG. 53. — Portrait gravé par Moncornet figurant en tête du pamphlet. — Mathieu Molé (1584-1656) fut, on le sait, le héros de la journée des barricades (26 août 1648), lors de l'enlèvement des trois magistrats frondeurs, Blancménil, Charton et Broussel. Le Parlement en corps se rendit à pied vers la reine Anne d'Autriche pour réclamer leur liberté. Arrêté à son retour, par le peuple furieux, le premier Président fut saisi par les bras, menacé d'un pistolet, des mutins allèrent jusqu'à le prendre, jusqu'à le tirer par la barbe qu'il portait fort longue. « Quand vous m'aurez tué », leur dit-il, raconte le cardinal de Retz qui voit en cet acte de courage civil le plus intrépide du siècle, « il ne me faudra que six pieds de terre ».

Les pamphlets ne devaient point l'épargner et plusieurs « mazarinades » furent lancées contre le « grand défenseur de Mazarin », contre le lâche renégat trahissant son roi et le sénat.

L'auteur de cette pièce qui prétend avoir surpris les actes intimes de Mazarin et de la reine était-il un domestique du palais royal ? Le galimatias de ses vers semblerait l'indiquer. On n'a pu percer son anonymat. Du moins la police de la cour parvint-elle à appréhender l'imprimeur de cette pièce, Claude Morlot. Celui-ci avait déjà lancé le *Ballet* cité plus haut qui atteignait dans leur pudeur les nièces du cardinal. Il fut sans pitié condamné à être pendu. Il marchait au supplice quand des frondeurs réussirent à disloquer les troupes qui assuraient la vengeance de la reine et à le délivrer. *La Custode de la Reine* saisie et brûlée n'a survécu que par les soins de quelques rares collectionneurs.

SVITTE
DES
MAXIMES
MORALES
ET
CHRESTIENNES.

A PARIS,
Chez CARDIN BESONGNE ; ruë
d'Escoffe, prés S. Hilaire,
M. DC. XLIX.
AVEC PERMISSION.

Fig. 54. — TITRE D'UNE « MAZARINADE » POLITIQUE.
« Si la France eust fait reflexion il y a six ans, sur la conduite du cardinal Mazarin, l'Etat ne seroit pas dans la crise ou nous le voyons. »

***

La condamnation du libraire Morlot inclina les frondeurs à plus de circonspection envers le pouvoir royal. Certes, maintes fois, dans la suite, Anne d'Autriche sera rendue responsable des malheurs publics pour son entêtement à soutenir un ministre exécré de son peuple ; mais on ne se risquera plus à incriminer, avec tant de précisions, ses mœurs.

En 1649, en dehors de Mazarin et d'Anne d'Autriche, les pamphlets concernent surtout les financiers, partisans, maltôtiers et autres de ces pestes que le ministre protège, qui vivent autour du trône, le soutenant de leurs subsides et obtenant de lui l'adjudication des fermes et charges de trésorerie. Cette vermine pullulante, avec ses collecteurs, agents, hommes de paille, tient la France sous sa domination. C'est elle qui pourchasse le manant, le fait emprisonner, l'accable de misères et de tristesses. C'est elle aussi qui gouverne. On sent partout sa présence malfaisante et, en définitive, la désaffection du peuple envers le roi lui est certainement imputable.

Dès l'origine des hostilités, quelques-uns des traitants les plus en vue reçoivent des horions, Montauron, par exemple, devant qui Corneille fit souventes fois la génuflexion après lui avoir offert la dédicace de *Cinna*. Le bonhomme, voulant farauder, cavalcada dans les rues derrière le chancelier Seguier. Une volée de balles faillit l'envoyer en enfer. Plus tard, le Parlement fera arrêter Samuel Gaudon, sieur de La Rallière. L'un des premiers actes des magistrats consiste à imposer aux financiers une forte contribution de guerre et à arrêter leurs ravages parmi les pauvres gens jusqu'alors taillables à merci.

Mais les « partisans » et banquiers ne sont pas gens à offrir leurs gorges aux couteaux de leurs ennemis. Ils suivent la cour, se mettent incontinent sous la sauvegarde des mousquets royaux. Ils sont déterminés à imposer l'ordre par tous les moyens et leurs caisses certainement fourniront des écus à la reine.

La haine unanime les environne. L'une des premières pièces que l'on écrit contre eux, c'est le *Catalogue des Partisans* (1649). Il n'en est pas de plus fâcheuse pour eux, car le peuple connaissait bien l'existence de la horde des financiers et savait qu'il la devait maudire pour le mal qu'il recevait d'elle, mais il ignorait les noms de ces fripons et encore plus leurs adresses. Or, le *Catalogue* contient tous ces noms : Cornuel, Aragonnais, Mauroy, Bordier, Macquart, Doublet, Galland, Bonneau, Mérault, du Vouldy, Le Camus, Catelan, Launay, La Rallière, Tubœuf, Rambouillet, Tallemant, Paget, Lambert, Mounerot, etc... Il précise toutes les adresses, toutes les parentés, tous les mélanges d'intérêts, toutes les charges et fermes acquises et quels actes de chacun de ces escroqueurs méritent la potence. Ce *Catalogue* rend désormais aux partisans le séjour de Paris impossible en l'absence du roi.

Un *Catéchisme* et une *Suite du Catéchisme des Partisans* (1649) doctrinaires, dogmatiques et théologiques s'efforcent ensuite d'expliquer aux gens qui l'ignorent ce que sont un *parti* et des *partisans*, à quel moment et par quels actes ceux-ci commencent à devenir des coquins et, par suite de quelles concussions,

voleries et autres excès, ils contreviennent aux lois divines et humaines. *La Parfaite description du Coquin du temps métamorphosé en partisan* (s. d.) fait, en vers excellents, une biographie du financier, montrant, par quelles étonnantes souplesses, il parvient à gagner la confiance de nombreux maîtres et à échanger l'habit de domestique contre celui de commis, puis à atteindre les plus hauts emplois et à entrer dans la maltôte en seigneur, sûr désormais de sa fortune. *La Farce des Courtisans de Pluton et leur pèlerinage en son royaume* (1649) met en scène Nirazam (Mazarin), Yremed (D'Emery), Dracip (Picard), Tervobat (Tabouret), Telbuod (Doublet), Naletac (Catelan), Siobsed (Desbois) et autres monopoleurs et, dans une suite de dialogues en vers fort bien frappés, trace une image exacte du passé et du présent de ces personnages. A Nizaram (Mazarin) qui, inquiet des difficultés de sa situation, cherche quelque moyen d'y remédier, Naletac (Catelan) rappelle :

Monsieur, souvenez-vous que votre argent peut tout.

Les pamphlets en prose ou en vers contre les partisans semblent avoir été écrits par des auteurs de talent. Ils sont gais, pleins d'esprit, supérieurs en qualité à la plupart de ceux qui parurent en 1649, année où, cependant, on rencontre un grand nombre de pages acceptables. Nous ne pouvons examiner toutes ces œuvres éphémères. Citons parmi celles qui nous ont procuré quelque plaisir de lecture : *L'arrêt du Conseil d'en haut prononcé par le prophète royal David contre Mazarin et les Partisans* (s. d.) ; *La Chasse aux Loups et aux Renards, ou la fin d'aise des Maltôtiers* (1649) ; *Complainte des Partisans au cardinal Mazarin* (1649) ; *Diverses pièces sur les colonnes et piliers des Maltôtiers* (1649) ; *L'Echelle des Partisans* (1649) ; *La fin tragique de tous les Partisans* (1649) ; *La fuite des Maltôtiers après Mazarin* (1649) ; *Lettre des peuples de la Province de Poitou... sur le sujet des Partisans et Maltôtiers* (1649) ; *Le Partisan tenté du désespoir par le démon de la Maltôte* (1649) ; *Pasquil des Partisans* (1649) ; *Le Procès-verbal de la canonisation du bienheureux Jules Mazarin, fait dans le Consistoire des Partisans* (1649) ; *Vers satiriques sur les noms et vies des Partisans* (1649), etc...

⁂

Démêler quels pamphlets firent grand bruit, en dehors de ceux dont nous avons indiqué les tendances ou les violences particulières, serait fort malaisé, si nous n'étions aidés dans ce choix par les frondeurs eux-mêmes. Quelques mazarinades, en effet : *Censure générale de tous les libelles diffamatoires imprimés depuis la conclusion de la paix au préjudice de cet état* (1649) ; *Jugement et Censure des trois libelles intitulés la Réplique, le Donjon et le Retorquement du foudre de Jupinet* (1649) ; *La Chasse aux satires du temps* (1649) signalent comme spécialement pernicieux : *Soupirs françois sur la paix italienne* (1649) ; *Requête civile contre la conclusion de la paix* (1649) ; *Les Généreux sentiments d'un bon François contre la Conférence* (1649) ; *Le* Salve Regina *de Mazarin et des Partisans* (1649).

A la vérité, ces rimes et proses n'attirent guère l'attention du lecteur d'aujourd'hui par un caractère bien déterminé. L'une d'elles : *Soupirs françois*, est une protestation vive contre la lâcheté du Parlement consentant à signer une paix honteuse. Elle fait prévoir les prochaines représailles de Mazarin. A ce titre peut-être fut-elle désagréable à la cour qui la fit saisir sans, cependant, molester son auteur, François Davenne.

A se promener dans le maquis des mazarinades, on distingue de ci, de là, rarement, quelques courants d'animosité un peu marqués contre certaines catégories de personnages. Quand les frondeurs, par exemple, se sont lassés de morguer le Mazarin, la reine, les financiers, ils interpellent les courtisans. Sur ceux-ci la raillerie est facile. Il n'est pas besoin d'être grand clerc ni austère moraliste pour vilipender une espèce dont la bassesse prête aisément à la critique.

Les mazarinades contre les courtisans offrent généralement un assez vif intérêt. Un *Almanach de la cour* (1649) classe les plus importants sous les douze signes du Zodiaque et s'efforce de faire concorder, avec le plus symbolique de ces signes, les particularités de leurs caractères. *Les métiers de la Cour* (s. d.), appartiennent à cette forme curieuse et peu connue de satires qui comprend : les *Logements*, les *Vins*, les *Contrevérités* de la cour et qui, d'un mot goguenard, résume la physionomie morale de l'individu. Le duc d'Orléans, au dire de cette pièce, a choisi le métier de marchand de sifflets, la duchesse d'Aiguillon celui de tenancière de mont-de-piété, Seguier celui de boueux, le maréchal de Villeroy celui de pédant, Bautru celui de farceur, etc... D'ordinaire, des oisifs, fréquentant assidûment le palais royal et observant beaucoup, se divertissent à écrire ces bagatelles pleines d'esprit et de vérité.

Le coquet de cour est dessiné en traits moins personnels, plus généraux, et sous des aspects divers dans le *Tableau raccourci des Courtisans* (1649) ; les *Sept Arts libéraux de la Cour* (1649) ; la *Première [et la*

seconde] *parties de la Science universelle des Courtisans* (1649) ; le *Catéchisme de la Cour* et sa *Suite* (1652). Il sort des ténèbres du passé avec une netteté surprenante sous la plume de l'auteur inconnu des *Visages qui se démontent* (s. d.).

Courtisans, notre expérience,
Vous donne un salutaire avis,
C'est d'avoir, selon l'occurrence,
Des visages fermés à vis.
Savoir rire, pleurer et feindre,
Dissimuler et se contraindre,
C'est le secret d'un esprit fort,
Car le baron deviendra comte
S'il fait jouer à grand ressort,
Un visage qui se démonte.

Avec cette classe de mazarinades, nous nous éloignons un peu de la satire politique pour entrer dans la satire des mœurs. Des gens délicats ont pu considérer avec quelque mépris la production tout entière de la Fronde. Ils la connaissaient mal. Parmi les inconnus qui besognent à la solde des imprimeurs, les réalistes fourmillent qui ne trouveront plus, Scarron et Furetière exceptés, sous la monarchie établie dans son absolutisme, l'occasion de manifester leur vocation particulière. Ces personnages, par tempérament, s'intéressent à la vie ambiante. Avec grande peine, ils parviennent à donner un fonds mazariniste ou anti-mazariniste à leurs œuvres. Ils se sentent bien davantage attirés par la peinture de quelques aspects de la ville ou de quelques images de la Société.

LE PREMIER
COVRRIER
FRANCOIS,
TRADVIT FIDELLEMENT
en Vers Burlesques.

A PARIS,
Chez CLAVDE BOVDEVILLE, ruë des Carmes,
au Lys Fleuriſſant.
M. DC. XLVIII.
AVEC PERMISSION.

Fig. 55. — Cette interprétation en vers burlesques du Courrier François des Renaudot, parue pendant la Fronde, se compose de douze fascicules de 10, 12 ou 16 pages, chacun ayant comme celui-ci, un titre en pleine page. Les fascicules 3, 4, 5, ont une vignette différente.

Quelques-uns d'entre eux brossent de vifs tableaux des différents quartiers parisiens (*Le cours de la Reine ou le grand promenoir des Parisiens* 1649), du Pont-Neuf spécialement où grouillent, parmi les éventaires, les plus pittoresques types de cette populace sordide que l'émeute fit sortir de ses trous-punais, et le poète crotté que saint Amant silhouetta avec une verve colorée. D'autres se complaisent à décrire les fêtes qui célèbrent le retour du roi à Paris, chantent la *Magnifique entrée de la paix, ou les superbes portiques et arcs de triomphe préparés à la venue de Leurs Majestés dans la ville de Paris* (1649) ; l'*Entrée pompeuse et magnifique du roi Louis XIV en sa bonne ville de Paris* (1649) ; ou bien entonnent l'*Eloge royal... sur la représentation d'Apollon et des neuf Muses au feu de joie fait devant l'Hôtel de Ville en commémoration de la naissance du roi* (1649).

D'autres se réjouissent de transporter dans leurs proses ou leurs vers, pour le ridiculiser, le langage des plumets et des coquettes (*Dialogue du berger Damon et de la bergère Sylvie* (1650) ; *Quatre amants disgrâciés* (1650) ; *Lettre d'une dame de Paris à son serviteur à Saint-Germain* (1649) ; *Lettre ou Cartel du mois de mai à Madame... sous le nom de Flore* (1649) ; *Reproches des coquettes de Paris aux enfarinés sur la cherté du pain* (1649).

D'aucuns, regrettant le temps où les foires de Paris étaient prospères, nous transmettent de courtes et charmantes descriptions de la foire Saint-Germain ou de celle, moins connue, qui se tenait, le jour de la Nativité de la Vierge, aux alentours de Notre-Dame (*Plainte du Carnaval et de la Foire Saint-Germain*, 1649 ; *La Ruine de l'impiété parisienne de ce temps*, 1652). Plusieurs s'inquiètent, pour s'en moquer, du sort des bateleurs et des comédiens que la Fronde réduit à la mendicité. Par l'*Imprécation comique ou la Plainte des Comédiens sur la guerre passée* (1649), nous connaissons les rigueurs de ce sort. Par la *Lettre de Bellerose à l'abbé de La Rivière* (1649), nous apprenons que le directeur de l'Hôtel de Bourgogne fut contraint d'ouvrir école de filles pour vivre et que sa femme trouva un moyen plus facile d'assurer son existence. Par maintes mazarinades, *Jodelet sur l'emprisonnement des Princes*, 1650 ; *Dialogue de Jodelet et*



Fragment d'une estampe allégorique de Lagniet contre la guerre.

Le Temps, représenté par l'âge d'airain et de fer, est le grand avaleur d'hommes. Tout lui est propre, et l'on ne voit autour de lui que ruines de châteaux, de granges et d'étables. Lagniet symbolise ainsi l'égalité des habitants de la Terre, grands et petits, devant ce maître de toutes choses. Les misères du Temps sont représentées par la guerre, symbolisée par la grêle, les tourbillons, la foudre et les tempêtes dont parle la légende. (Voir fig. 85, page 78, l'autre partie de l'estampe.)

de l'Orviétan (1649), nous savons que cet adroit farceur prit grande part à l'émeute et faillit y goguenarder pour la dernière fois. Deux pièces enfin, le *Véritable Gilles le Niais* (s. d.); *Dialogue burlesque de Gilles le Niais et du capitan Spacamon* (1649), nous renseignent sur la personnalité et les actes d'un bouffon qui enchanta les foules au temps où le Pont-Neuf était le Temple du Rire.

Ces libellistes nous ont laissé de précieux documents sur les cabarets où se conjoignaient les épicuriens, les libertins, les gens de plume *(Le Ministre d'Etat flambé*, 1649; *Discours facétieux et politiques en vers burlesques*, 1649; *Triolets à la mode sur la paix faite à la Pomme de Pin*, 1649; *Les Lamentations de la Durié*, 1649). Grâce à eux, les foules du Palais de Justice, avocats, procureurs, plaideurs, nous apparaissent sous leurs figures réelles *(La ruine de la Chicane ou la Misère des Avocats*, 1649; *Lamentations d'un Procureur visitant les sacs de son étude*, 1648; *La Curieuse et plaisante Guerre des Plaideurs*, 1649). Ils mettent, de ci de là, en scène maints commerçants dont on ignorerait, sans leur ministère, les us et coutumes. Ils formulent, en nous les dépeignant au physique et même en nous conservant les curiosités de leur langage, les revendications des paysans de diverses régions *(Avis, Remontrance et Requête par huit paysans de huit provinces députés pour les autres du royaume sur les affaires du temps*, 1649; *Agréable Conférence de deux paysans de Saint-Ouen et Montmorency sur les affaires du temps*, 1649; *Dialogue entre trois vignerons du Pays de Maine sur les misères de ce temps*, 1650).

Nos réalistes vont plus loin encore. Ils descendent jusque dans les bas-fonds de la capitale, vont chercher leurs héros et leurs héroïnes au sein des ruelles secrètes du Marais et des Halles. Dans la *Famine ou les Putains à cul* (1649), l'un d'eux, caché sous le pseudonyme du sieur de La Valise, silhouette la plupart de ces carognes, donne quelques détails sur leur vie, les désigne par leurs noms et désigne également leurs chevaliers, maquereaux et courtiers de fesses. (Voir aussi *Ambassade burlesque des Filles de joie*, 1649 ; *L'Etat déplorable des Femmes d'amour*, 1649 ; *Dialogue de Dame Perrette*, 1649). Une, entre toutes ces filles de joie, la petite Nichon, du Marais, semble jouir d'une renommée très grande, à moins que ce nom ne soit une sorte de patronyme symbolisant la prostitution elle-même. Tout au long de la Fronde, les pamphlétaires égaient de ce nom suggestif les titres de leurs mazarinades. *(Lettre de la petite Nichon du Marais à M. le Prince de Condé à Saint-Germain*, 1649; *Lettre de réplique de la petite Nichon du Marais à M. le Prince de Condé*, 1649 ; *Le Réveil-Matin des curieux touchant les regrets de la petite Nichon du Marais sur l'emprisonnement des Princes*, 1650.)

Dame Anne aussi, une harengère illustre qui soutient les intérêts du cardinal de Retz, figure dans les pamphlets en place honorable. C'est le modèle le plus parfait de ces furies de la Fronde que le goût du désordre propulsa hors de leurs repaires habituels du quartier Saint-Eustache. Le R. P. Rapin lui consacre un passage de ses *Mémoires*. Le gazetier Loret la représente coiffée d'un large chaperon :

> Vieille et hideuse laideron,
> La plus séditieuse folle
> Qui soit de l'un à l'autre pôle,
> La chère idole des Frondeurs,
> Bref, qui, dans un corps de harengère,
> Enferme une âme de mégère.



Fig. 56. — LES QUATRE MENDIANTS, d'après une gravure de Lagniet pour la série de ses proverbes. Au XVII[e] siècle, les histoires en proverbes exprimaient les doléances et les amertumes du tiers-état contre les misères du temps.

Aucun de ces spécimens d'humanité ne nous aurait été révélé sans l'appoint des réalistes désintéressés des affaires du temps. Nous croyons que

l'étude minutieuse des mazarinades apporterait en grand nombre des faits pittoresques pour une histoire des mœurs que nul n'a encore songé à écrire.

En terminant cette étude, il nous reste à préciser que, la Fronde apaisée, la monarchie, aidée cette fois par le Parlement, songea à réprimer la liberté d'écrire. Des poursuites furent entreprises contre les contrevenants d'ailleurs peu nombreux. La paix n'avait pas calmé tous les esprits. Des factieux subsistaient encore qui, volontiers, en faveur de Condé passé en Flandre ou de Retz réfugié en Italie, eussent excité de nouvelles rébellions. Les mesures prises les empêchèrent de réaliser leurs desseins. Ne pouvant, pour exprimer leurs opinions ou traduire leurs ressentiments, publier des mazarinades, ils firent subrepticemeut imprimer des placards. Ces placards étaient collés, la nuit, sur les murs de Paris. Ils y demeuraient peu, étant aussitôt lacérés par la police royale. Ils n'ont guère subsisté à cause de leurs dimensions, de la difficulté de leur conservation et parce qu'ils n'étaient pas vendus à des particuliers. Ils contenaient un texte strictement politique. Ils constituaient la dernière manifestation de la guerre de plume ; ils faisaient entendre le cri suprême de la Fronde agonisante.

EMILE MAGNE.



B) EPERNONADES ET MAZARINADES

DÉBUT DU JOURNALISME BORDELAIS

On pense bien qu'il ne s'agit ici nullement d'écrire de nouveau l'histoire des incidents qui, entre 1649 et 1653, ont ensanglanté Bordeaux et ses environs. L'histoire de cette révolte a tenté maints écrivains : Fonteneil (1), Lenet (2), Filliot, de qui le journal, si précieux, a été publié par Communay (3), ont donné des relations partiales, parfois, mais suffisantes. Et tous les historiens de Bordeaux, de La Colonie à M. Camille Jullian, en passant par Dom Devienne, Bernadau et O'Reilly, ont consacré des pages à ce qu'on a appelé *les Guerres de Bordeaux.*

Pas davantage, il ne saurait être question de dresser une bibliographie des mazarinades bordelaises. Ces pamphlets, feuilles volantes ou cahiers, de quatre, huit ou douze pages, qui sont au nombre de plusieurs centaines, répandaient soit les arrêts des cours de justice, soit l'écho des passions populaires. Pendant cinq années, les imprimeries de Pierre du Coq, de Guillaume de la Court et des Milanaes, établies à Bordeaux, n'ont pas connu le chômage. Le nombre de ces documents est tel, et les renseignements utiles sont si épars, que la bibliographie des mazarinades est encore à dresser. Moreau (4) et ses suppléments, Tamisey de Sarroque (5) et Ernest Labadie (6) n'ont pas mis au jour un catalogue raisonné de ce que Bordeaux produisit de pamphlets. Et nous en avons en outre trouvé au cours de nos recherches qui n'étaient indiqués par aucun bibliographe. Il faudrait fouiller les collections publiques ou privées et l'on découvrirait des documents tout à fait inconnus et qu'on croyait perdus !

Mais tout cela sortirait du cadre de notre sujet. Il nous suffira de raconter brièvement l'histoire de la Fronde à Bordeaux, et d'invoquer le témoignage des plus remarquables, des plus significatifs parmi les mazarinades bordelaises.

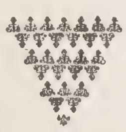
⁂

On s'accorde assez généralement à diviser en trois périodes les événements par quoi Bordeaux fut agité de 1649 à 1653 : de mars à décembre 1649, la lutte contre d'Epernon ; du milieu de 1650 au bannissement du Cardinal, en février 1651, la lutte contre Mazarin ; de septembre 1651 à août 1653, la tentative très particulière de l'*Ormée*. Pendant ces trois périodes, mais surtout de 1649 à 1652, les passions populaires

(1) *Histoire des Mouvemens de Bourdeaux*, 1651, un seul tome publié ; mais la Bibliothèque municipale de Bordeaux en possède un exemplaire, complété par une relation manuscrite attribuée au marchand Cayrac.
(2) LENET, *Mémoires*, collection Michau, 3e série, tome II.
(3) *L'Ormée à Bordeaux, d'après le journal inédit de Filliot*, publié par A. Communay. Bordeaux, Feret et fils, 1887.
(4) *Bibliographie des Mazarinades*, par C. MOREAU. Paris, 1851.
(5) Plaquettes Gontaudaises n° 4, *Mazarinades inconnues*, par PH. TAMIZEY DE LARROQUE. Paris-Bordeaux, 1879.
(6) *Nouveau supplément à la Bibliographie des Mazarinades*. Paris, libr. Henri Leclerc, 1904.

DECISION
DE LA
QVESTION
DV TEMPS

A LA REYNE REGENTE.



A PARIS,
Chez CARDIN BESONGNE, ruë d'Escosse, prés S. Hilaire.

M. DC. XLIX.
AVEC PERMISSION.

REMONSTRANCES
A LA
REYNE REGENTE,
SVR LE GOVVERNEMENT
DE L'ESTAT



A PARIS,
Chez Arnould Cotinet, ruë des Carmes, au petit IESVS. 1649.

IMPORTANTES
VERITEZ
POVR LES PARLEMENS.
PROTECTEVRS DE L'ESTAT
CONSERVATEVRS DES LOIX,
ET
PERES DV PEVPLE.
Tirées des anciennes Ordonnances, & des Loix fondamentales du Royaume
DEDIEE AV ROY
Par I. A. D.

Vtcunque ferent hoc fata,
Vincit amor patriæ laudumque immensa cupido.



A PARIS,
Chez IACQVES VILLERY, au Palais, à l'entrée de la Salle Dauphine.

M. DC. XLIX.
AVEC PERMISSION.

LE
THEOLOGIEN
POLITIQVE.
Piece curieuse sur les affaires du Temps, pour la defense des bons François.



A PARIS,
Chez GVILLAVME LOYSON,
&
IEAN BAPTISTE LOYSON.

M. DC. XLIX.
Auec Permission.

FIG. 57 à 60. — Titres de « mazarinades » composées de plusieurs feuilles d'impression compacte touchant aux questions sérieuses de la politique ou visant directement la Reine, Les *Importantes Veritez*, qui s'ouvrent par une dédicace au Roi et par un avis au lecteur sont divisées en trois parties et comptent 94 pages. C'est une des plus longues brochures de la série.

n'ont cessé de se donner libre cours, par voie de libelles. L'année 1653 marque la fin de la tentative de l'Ormée, et les écrivains, les pamphlétaires — et peut-être leurs lecteurs — commencent d'être fatigués par cette guerre de papiers publics. Ainsi Labadie, dans son supplément, qui comprend environ trois cent cinquante descriptions de mazarinades bordelaises, n'en a relevé qu'une douzaine, publiées en 1653.

Mais en 1649, dès que le duc d'Epernon, nommé gouverneur de Guyenne en dépit de son attitude déloyale en 1638 lors du siège de Fontarabie (1) (on sait qu'il avait été en 1639 condamné à mort pour avoir fait échouer le siège), dès que le duc d'Epernon se trouva en opposition avec le Parlement de Guyenne sur la question de l'exportation des blés, on pense bien que des arrêts furent en grand nombre rendus par l'autorité judiciaire de la ville : manifestation traditionnelle de l'antique lutte entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire. Et feuilles volantes de publier à l'envi les arrêts : *Arrests de la Cour de Parlement de Bordeaux sur l'esloignement des gens de guerre, Arrest de la Cour de Parlement... par lequel il* (sic) *enjoint à tous maires, curats et consuls des villes... de faire garde pour le service du roy, Arrest par lequel il est défendu aux... collecteurs de se dessaisir des tailles des années* 1647 *et* 1648, etc.



Fig. 61. — *La Farce* ou *Comédie des gueux*, représentée par le jugement de Paris en Proverbe, d'après la gravure de Lagniet pour la série de ses Proverbes.

Ainsi chaque événement est évoqué devant la Cour, toutes Chambres assemblées, et donne lieu à un arrêt, lancé dans le public sans délai par Millanges ou La Court.

Le Duc d'Epernon fait-il construire une citadelle à Libourne, afin de tenir sous sa garde toute la navigation du pays, et de s'assurer de la Dordogne et de l'Isle, comme son château de Cadillac lui assure la Garonne. Immédiatement, Guillaume de la Court publie l'*Arrest de la Cour concernant la Ville et Citadelle de Libourne.*

Mais les hostilités commencées, le Parlement ne cesse de donner à cette insurrection contre le gouverneur un caractère légal; il prétend soutenir l'autorité royale contre un mandataire infidèle du roi et qui abuse de ses pouvoirs. Le Parlement lève-t-il une armée (car le Parlement a son armée à lui, sa marine, son artillerie, sa cavalerie, son état-major) ? Il ordonne « que tous ceux qui voudront volontairement servir le Roy et le public donneront leurs noms au sieur marquis de Chambaret ». Ce gentilhomme, capitaine renommé, est venu mettre au service de l'insurrection son épée, son savoir militaire, sa surdité et sa boîterie. Ces diverses qualités sont accueillies avec un égal enthousiasme par les Bordelais qui ont déjà vu capituler une de leurs citadelles, le château de Vayres, à six kilomètres de Libourne.

Le marquis entraîne ses troupes contre l'armée du duc d'Epernon, la bat à Camblanes, mais essuie devant Libourne une défaite complète. Il y laisse la vie au surplus, et les trois quarts de son armée par surcroît. Le moment est venu de signaler l'existence de celui que M. Camille Jullian (1) appelle « le plus impétueux et le plus bavard des frondeurs bordelais » : le R. P. Louis Bonnet, curé de Sainte-Eulalie. Cet ecclésiastique, à qui Jules Delpit a consacré un de ses ouvrages (2), se fit, a-t-on pu dire, « le Tyrtée de l'expédition », mais un Tyrtée combattant qu'on fit prisonnier, le soir de l'affaire de Libourne, tenant encore, dit Fonteneil, une pique à la main (3). Ce prêtre, éminent par son savoir et ses vertus, et qui jouait à Bordeaux le rôle de

(1) Voir à ce sujet : Henri de Laborde, Péboué de Doazit, *Relation véritable des choses les plus mémorables passées en la basse-Guienne*, etc. Bordeaux, I. Dupuy, 1869.

(2) *Histoire de Bordeaux*. Bordeaux, Péret et fils, 1895.

(3) *Un Curé bordelais,* recueil de mazarinades. Sauveterre, Jean Chollet, 1881.

vice-archevêque, a été le sujet de quelques mazarinades, réimprimées par Delpit, et mourut en décembre 1650, ayant assisté en « gallant homme » à toutes les batailles des guerres civiles, mais vaincu plus encore par ses fatigues que par son âge.

L'affaire de Libourne tournant au désavantage des Bordelais, le duc d'Epernon fit son entrée dans la ville de Bordeaux, mais il en fut chassé bientôt par l'insurrection populaire : barricades, émeutes, assassinats firent fuir le gouverneur et la guerre reprit, sous le contrôle du marquis de Sauvebeuf, général des Bordelais. En quelques jours, le Château-Trompette, qui bombardait la ville, dut capituler avant même que les insurgés lui eussent donné l'assaut. Les Bordelais prirent Podensac et Langon, mais d'Epernon investit la ville révoltée : dans le désarroi général, d'ailleurs, le roi intervint pour faire la paix (7 janvier 1650).

Pourtant ces incidents de guerre civile avaient marqué l'existence, dans Bordeaux, d'une faction insurrectionnelle prête à entrer en lutte contre le pouvoir royal. Les princes songèrent à l'utiliser lorsqu'ils se brouillèrent avec le Mazarin. Le Parlement, le peuple prirent parti pour la princesse de Condé et son fils, et Bordeaux, une fois de plus, se souleva. Mais Mazarin agit cette fois avec vigueur : un siège en règle fut mené, auquel le roi lui-même vint assister (26 août 1650) ; les Bordelais firent pendant quelques jours merveille, ils se battirent comme de vrais Gascons, mais, en vrais Gascons aussi, dès qu'approcha le temps des vendanges, ils pensèrent plutôt — comme on le dit alors — « à leurs barriques qu'aux barricades » et, le 5 octobre, la paix conclue, Louis XIII entrait dans Bordeaux.

Désormais la lutte contre le pouvoir royal se fera plus pacifique. Certes, les Bordelais resteront frondeurs ; certes, ils continueront à aimer les émeutes. Eh ! ne sont-ils pas gens du Midi, eux aussi, de ce beau Midi du soleil où « fèn dé brut » est comme une tradition respectée ? Mais leur agitation révèlera une évolution bien plus profonde et bien plus réelle des esprits. La formation politique toute particulière que fut l'*Ormée* révèle un état d'esprit républicain et anglophile. En dépit du journal de Filhot, dont on a parlé au début de cette notice, le mouvement de l'Ormée demeure une sorte d'énigme historique. Quels étaient les buts de cette association un peu secrète, démocratique, anti-cléricale ? Fut-elle « manœuvrée » par Cromwell et les puritains, qui envoyèrent ambassades et secours ? Fut-elle une sorte d'insurrection presque exclusivement populaire, comme les révoltes flamandes, où des artisans, comme le boucher Dureteste à Bordeaux, soulevaient la bourgeoisie contre le pouvoir monarchique ? Fut-elle simplement un soulèvement contre les ordres religieux, si nombreux, si opulents et souvent si insolents à Bordeaux ? On ne saurait le dire, car qui saurait dire, lorsqu'une insurrection jaillit d'entre les pavés, à quelle source profonde le peuple a bu « le vin de la révolte » ? En tous cas, comme les insurrections ses devancières, l'Ormée dut céder le pas au pouvoir central. Après avoir pendant quelque temps détenu le pouvoir, exercé une sorte de dictature, l'Ormée, minée par des dissensions internes, contrebattue par l'opposition de la jeunesse dorée d'alors et celle du bas-peuple, bloquée en juillet 1653 par les forces royales, dut se décider à amener le drapeau rouge qu'elle faisait flotter sur la tour Saint-Michel. Le

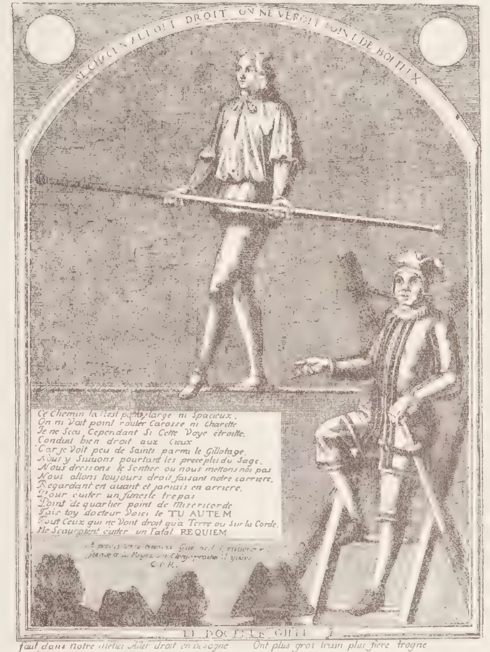


FIG. 62. — LE DOCTEUR GILLE, d'après l'estampe de Guérard pour la série de ses moralités. Les moralités de Guérard sont de la même veine que les proverbes de Lagniet. L'artiste fait allusion ici aux puissants du jour qui n'ont pas acquis leur fortune en marchant « Droit en besogne » comme le danseur de corde.

3 août 1653, l'armée royale et le drapeau blanc entraient dans Bordeaux. L'Ormée finissait et avec elle s'éteignait la dernière lueur de liberté, le dernier espoir de résistance à la monarchie que nobles et bourgeois avaient pu garder.

∴

Pendant tout le temps que durèrent les troubles, ainsi que nous l'avons marqué au début du bref récit que nous en avons fait, le Parlement ne cessa de prendre des arrêts dont le nombre se chiffre par plus de deux centaines ; la plupart, imprimés sur papier à chandelle, étaient répandus par le public. De son côté, le duc d'Epernon ne restait guère inactif, il avait lui aussi ses scribes, mais les Bordelais étaient frondeurs par tempérament. D'autre part, à chaque événement important, un récit était publié, partial — cela va sans dire — et c'est par dizaines qu'on compte les *relations* ou *histoires : Relation véritable de la seconde sortie de nos chalouppes* (sic) *commandées par le marquis de Lusignan* (1649) ; *Relation véritable* (toujours !) *de ce qui s'est passé dans l'attaque de La Bastide* (1650) ; *Relation véritable de ce qui s'est fait et passé... à l'attaque de l'Hôtel de Ville par ceux de l'Ormière* (1652) ; *Relation et particularitez de ce qui s'est passé au combat* (de Libourne, 1649) ; *Relation de ce qui s'est passé entre le duc d'Espernon et ceux du parti contraire* (1650) ; *Réception faite dans le Bordelois de la Paix qu'il a pleu au Roy d'y envoyer* (1650) ; *Prise du château de Vayres* (1650) ; *Histoire véritable de tout ce qui s'est fait et passé en Guienne* (1650), etc... On connut encore de nombreuses *Lettres* de personnages divers, plus ou moins apocryphes, avec les *Responces* ou *Véritables Responces* faites par les correspondants ou soi-disant tels ; les *Courier Bourdelois* apportaient les nouvelles, cependant que les *Déclarations* publiaient l'avis des grands, du Roi ou du duc d'Orléans. Mais tout cela n'est que de l'histoire, à peine déformée par la passion. Evidemment, l'historien de la *Déroute du marquis de Sauve-Bœuf* (1651) ne paraît pas tendre pour le vaincu dont il chante l'écrasement; mais toutes ces publications, qu'on trouve toujours inspirées par une actualité réelle, par un événement historique, ne relèvent pas en réalité du genre du pamphlet.

Ce qui est le plus intéressant dans l'immense amas d'Epernonades ou de Mazarinades, ce sont celles qui ne sont réellement que le produit des imaginations, des haines ou des passions. Disons tout de suite qu'elles ne sont pas toutes d'un égal, ni même d'un grand intérêt, et encore moins d'un vrai mérite littéraire. Le goût du temps, baroque et pédant, plus souvent boursouflé et grandiloquent qu'animé d'une passion sincère et vivante, qui emberlificote ces pamphlets de périphrases, de citations latines ou mythologiques, de préciosités et de redondances, les rend fades et ennuyeuses pour le lecteur moderne. Au surplus, les allusions, les jeux de mots qu'ils contiennent en font des choses incompréhensibles de nos jours, Enfin, les grossièretés nombreuses rebutent un peu, non point tant par leur véhémence que par leurs plates et monotones brutalités.

La plupart de celles qui méritent de retenir un instant l'intérêt sont en vers, en méchants vers au surplus, comme cette *Apparition de Mazarin au paysant gascon*, à la fin de laquelle se trouve la *Canson noubelle de Bernat et de sa Nanon* (1) :

Bernat es un gran capitayne
Et es balént coume aquet ayne
Que pech la bas dedens lou prat
Harri Bernat
Et qu'escapite lou cardoun.
Harri Nanoun.

(Bernard est un grand capitaine,
Il est vaillant comme cet âne
Qui paît là-bas dans le pré.
Harri Bernard ?
Et décapite le chardon.
Harri Nanon ?)

Parlerons-nous de *La séparation de corps et de biens du Duc Bernard et de sa chère Nanon, avec les prières dudit Bernard pour l'amener en Bourgogne ?* Un vers au moins rappelle Corneille :

O rage ! ô désespoir ! ô malheureuses larmes !

C'est ensuite de ce départ que se produit *La rencontre plaisante d'un Bourguignon et du Duc Bernard allant en Bourgogne avec sa Nanon*, laquelle se termine, comme la *Canson Noubelle*, sur les mots : Harri Bernard ! Harri Nanon ! Auparavant le duc d'Espernon avait fait sa *Soumission à la Fronde avec ses tristes adieux à la province de Guienne et sa consolation sur la dépouille de Nanon :*

...Faut-il (dis-je) que ma fortune
Dont je faisais un si haut prix
Aye rencontré son débris
Dessus le beau port de la Lune (2)...

(1) Bernard, c'est le duc d'Epernon, et Nanon, ou Ninon de Lartigue, d'Agen, une de ses maîtresses, qui excita au plus haut point la malignité de ses ennemis.

(2) Le port de la Lune : Bordeaux, dont les armes sont trois croissants entrelacés.

GENEALOGIE
OV
EXTRACTION DE LA VIE
DE
IVLLE MAZARIN
Cardinal & Ministre d'Estat
en France.

LA premiere chose que ie demande de toy (Amy Lecteur) est la louange que tu dois a Dieu, de ce que tu puisse lire en France ce qui s'ensuit, & sçauoir (comme si tu auois esté sur les lieux) la naissance de la personne de laquelle ie pretens te faire voir icy vn abregé.

Pierre Mazarin estoit natif de Sicile, lequel estoit Marchand, & apres auoir negocié quelque temps, soit qu'il aye esté ruiné par les iniures du temps, ou autrement, il fut contraint de faire banqueroute de sommes immenses, & pour la seureté du reste de son bien, prit la fuitte, & se refugia à Rome auec sa femme, de laquelle il auoit deux fils, dont l'vn estoit Archeuesque d'Aix, qui estoit le Cardinal de saincte Cicile, & l'autre Iulle Mazarin, non encor en aucune charge.

Ce Iulle Mazarin commençant à deuenir en aage competant, se mit à seruir en la maison de Messieurs les Colonneze dans la Ville de Rome, & apres en celle de Sachetty, auec l'argent desquels, non de petites sommes pour luy, eu égard à sa condition, par diuerses voyes, & particulierement par celle du Ieu, deuint grandement pecunieux. L'affection que Messieurs de Sachetty luy portoient, luy causerent le commencement de sa fortune, car l'ayant mis en bonne estime aupres du Cardinal Antonio Barbarin, il l'auroit fait mettre en dignité & Prelature, sollicitant de tout son pouuoir le Pape Vrbain VIII. lors seant en la
A

LE MOVCHARD
OV
ESPION
DE
MAZARIN.



A PARIS,
Chez CLAVDE BOVDEVILLE, ruë des Carmes,
au Lys Flourissant.
M. DC. XLVIIII.

FIG. 63 et 64. — Titre de deux autres « mazarinades » visant également le cardinal et devant être rangées, de même, parmi les pièces rares de la série.

Le Mouchard ou Espion de Mazarin. — « ... ie vous diray pourtant, que le grand estonnement des plus habiles Politiques, est de voir que Votre Eminence, sçachant fori bien qu'elle est la seule cause des maux que la France souffre à présent, elle n'ait pas eu la sagesse ou plutôt la bonté de les faire cesser par son esloignement ; et qu'ayant toutes les obligations à ce Royaume de Votre Grandeur et de votre prodigieuse et excessive fortune, vous n'ayez pas eu assez de générosité pour vous sacrifier pour son repos, et que vous aymiez mieux la voir plongée comme elle est, dans des confusions cruelles, que de luy procurer le repos que vostre esloignement luy eust causé... »

Un autre pamphlet chante *La Vaillance Mazarine et Bernardine ;* en voici la conclusion :

Adieu Barbare d'Arabie.
Grand vainqueur de Fontarabie.
Adieu notre unique repos,
Tu nous a mangé jusqu'aux os.
Adieu l'effroi de tout le monde,
Adieu grand ami de la Fronde,
Adieu terreur de l'Univers.
Adieu conscience à l'envers,
Adieu vrai visage d'Enuque *(sic)*,
Adieu courtisan sans perruque,
Adieu délice des humains ;
Dieu nous préserve de tes mains
Et de tous ceux de ta cabale.
Adieu doncques Sardanapale.
Amen.

Rien mieux que ces courts extraits ne peut montrer la grandiloquence vaniteuse et l'ennui de ces pamphlets ; encore les avons-nous choisis parmi les mazarinades en vers ; celles en prose sont, à vrai dire, à peu près illisibles. On a parlé beaucoup de l'*Archimazarinade burlesque, représentée sur le quai du Chapeau-Rouge à Bordeaux,* comme de l'une des moins insipides. Elle n'est, en réalité, qu'un amas dégoûtant d'injures souvent ignobles : nous hésitons à transcrire les moindres de ces horreurs :

Adieu calotier sans calotte,
Baizenc... demandibulé,
Vieux ragot détesticulé...
Croys-moy, va-t'en, car nos fillettes
N'aiment que le jus des braguettes...

En voilà assez, n'est-ce pas ? pour donner une fière idée de la verve de l'auteur, un avocat, dit-on, qui put ainsi, trois cents vers durant, accumuler les grossièretés. Son début, cependant, ne manquait ni de vraie grandeur ni d'éloquence :

De Mazarin vient la misère,
Mère d'Eglise fut sa mère,
Son père fut un Tartarin :
De misère vient Mazarin.

Les mazarinades, si recherchées des amateurs, ont fait l'objet de nombreux travaux, nous l'avons vu. Certains érudits même ont poussé le scrupule jusqu'à en publier dont on ne connaissait qu'une copie manuscrite : tel Jules Delpit du *Prince Ridicule*. Hélas ! Rien, sinon sa rareté, ne justifie la diligence dont elle fut entourée ; cette épernonade, bourrée d'allusions qui ont nécessité, de la part de son éditeur, vingt-cinq notes pour cent cinquante vers, est aussi banale et plate que d'autres plus connues. L'attaque contre d'Epernon et sa Nanon de Lartigue y est aussi vive, mais non moins triviale.

D'autres, comme Tamizey de Larroque, ont exhumé des pamphlets dont on ne connaissait qu'un exemplaire. Là encore, l'éditeur des *Mazarinades inconnues* a dû encombrer ses pages de notes érudites pour en rendre la lecture moins fastidieuse. Tous ces écrits subversifs n'ont donc individuellement qu'un intérêt tout à fait particulier et ne peuvent être goûtés que des rares privilégiés de la science historique qui peuvent, grâce à leurs études, se retrouver comme chez eux parmi choses et gens du XVIIe siècle.

∴

Mais, en bloc, tous ces papiers apportent un important témoignage : celui de la résurrection de la littérature populaire, prélude du journalisme.

Expliquons-nous : résurrection, puisque déjà, sinon à Bordeaux, du moins dans d'autres parties de France ou même d'Europe, au temps de la Réforme, on avait assité à pareille débauche de feuilles volantes et violentes ; littérature populaire, parce que, dans son inspiration, dans son expression, la mazarinade est d'origine plus que roturière, « de basse extraction » : nous en avons rencontré de nombreuses écrites en patois gascon :

« Bibe aquet Parlomen, bibe la brabe frounde », s'écrie en 1651 le *Micheu* bordelais, de même que deux cents ans plus tard, le paysan de chez nous chantera, au retour de Louis XVIII, sur l'air de *Cadet Rousselle* :

> Boun, Boun,
> Son rey Bourboun
> Qu'es lou pay de la natioun ;

Prélude du journalisme enfin, parce qu'on peut dire que les polémistes, les auteurs de mazarinades, toujours à l'affût de la dernière nouvelle et de la plus virulente médisance, colporteurs complaisants de tout ce qui se fait et de tout ce qui se dit, commentateurs et au besoin augmentateurs, sont comme la préfiguration de la Presse — ou de certaine presse — à de certaines époques, recevant, comme le note M. Jullian, « des émeutes ses aliments et leur en fournissant de nouveaux ».

Ajoutez plus de méthode, plus de périodicité, plus d'unité d'action, « rationalisez » en un mot — comme on aime à le dire aujourd'hui — les mazarinades, dont on a prétendu qu'à de certains moments c'est presque minute par minute qu'il faudrait rechercher leur ordre chronologique, et vous avez la presse, la presse d'opinion, la presse de combat, celle qu'il faudrait toujours avoir sous la main, parce qu'elle est le plus véridique reflet de son époque.

PIERRE-LOUIS BERTHAUD.



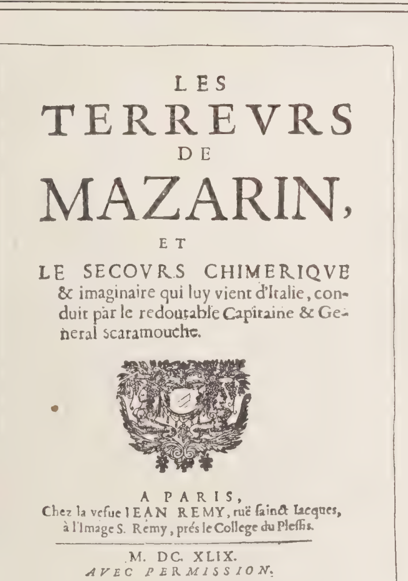
Les conclusions de notre collaborateur M. Ernest Laut, dans son étude sur la question économique au seizième siècle, et qui a paru dans le Tome I de cet ouvrage, sont trop récentes dans la mémoires du lecteur pour que nous ayons donné à ce chapitre toute l'extension qu'il exigeait. C'est pourquoi nous examinons ici un seul aspect de la question des loyers, qui corrobore chronologiquement la thèse exposée précédemment.]

LA QUESTION DES LOYERS SOUS LA FRONDE.

..., Il était temps aussi que l'on s'occupât de Paris, réduit à la dernière extrémité. Une des premières demandes adressées au Roi fut une requête des locataires de Paris, pour obtenir la remise des termes de la Saint-Jean et de la Saint-Remy, fondée, comme la précédente, sur la misère des Parisiens, misère « qui a tué plus de 50,000 personnes ». L'avocat au conseil, Lefebvre, demande, pour assurer l'exécution, une amende de mille livres pour tous les contrevenants, propriétaires, sergents et huissiers, en reconnaissant toutefois que cette remise « ne peut tirer à conséquence pour l'avenir ». C'était la troisième fois que se présentait cette exemption en l'espace de trois années. Cette misère frappait tellement tous les yeux, qu'un mois environ avant le retour du roi, il y avait eu une sorte d'armistice entre les divers partis pour permettre le libre exercice de la charité. [ALPHONSE FEILLET].

∴

« Plus on examine avec attention l'histoire du passé, dit Macaulay, plus on voit combien se trompent ceux qui s'imaginent que notre époque a enfanté de nouvelles misères sociales. La vérité est que ces misères sont anciennes ; ce qui est nouveau c'est l'intelligence qui les découvre et l'humanité qui les soulage. »



LES
TERREVRS
DE
MAZARIN,
ET
LE SECOVRS CHIMERIQVE
& imaginaire qui luy vient d'Italie, conduit par le redoutable Capitaine & General Scaramouche.

A PARIS,
Chez la vefue IEAN REMY, ruë sainct Iacques, à l'Image S. Remy, prés le College du Plessis.

M. DC. XLIX.
AVEC PERMISSION.

LE CARDINAL
MAZARIN
PRIS AV
TREBVCHET



A PARIS,
Chez PIERRE SEVESTRE,
en la Cour d'Albret, pres
sainct Hilaire

M DC. XLIX

FIG. 65 et 66. — Titre de deux autres « mazarinades » visant également le cardinal et devant être rangées, de même, parmi les pièces rares de la série.

Les Terreurs de Mazarin et le secours chimérique. — « ... il fut impossible de rasseurer son Eminence, et trois jours se passèrent sans qu'il voulut manger ny dormir, quelque soin qu'on y apportast. Enfin, comme ses serviteurs et ceux qui ont leurs intérêts attachés à sa conservation, virent que les forces de son corps diminuaient à mesure que celles de l'Esprit se pervertissaient, et que mesme il auroit fortune de la vie, si l'on le laissoit plus longtemps dans cette humeur hypocondre, furent d'advis d'appeler les plus habiles Médecins du Roy, qui trouvèrent bon de luy donner un petit breuvage d'opium pour le faire dormir... »

Le Cardinal Mazarin pris au trébuchet. — « ... Tu as voulu introduire en France des mœurs entièrement barbares, ne songeant pas qu'il est dangereux d'innover dans un païs franc et généreux. Qui t'a meu dans un temps de Jubilé, jour auquel l'Eglise solennisoit la descente du Sainct Esprit sur les Apostres, de faire emprisonner plusieurs officiers des cours souveraines ? si ce n'estoit pour imiter Judas qui en mesme temps que les Apostres receurent le précieux corps de Nostre Seigneur, par un contraire recent le diable en luy pour en faire toutes les actions...»

Les mêmes causes engendrent les mêmes effets, la guerre a toujours produit les mêmes maux, les mêmes misères, les mêmes calamités, sous des formes variées, selon les pays et le degré de civilisation ou de barbarie de chaque époque.

Mais si la guerre a toujours et partout fait un grand nombre de mécontents auxquels elle a tout pris, elle a par contre fait des repus qu'elle a gavés.

Il existe une pièce curieuse sur la situation des classes ouvrières à l'époque de la Fronde, intitulée précisément : *Les contents et les mécontents sur le sujet du temps*. Les *contents* sont les armuriers, les quincailliers, les faiseurs de malles et de valises et fourreaux de pistolet, les fourbisseurs, usuriers et prêteurs sur gages, imprimeurs, colporteurs, maquignons, faiseurs de baudriers, vendeurs de poudre et de balles, officiers de guerre et cavaliers, en un mot tous ceux qui comme aujourd'hui trouvent un gain plus ou moins honnête, plus ou moins loyal et licite dans la spéculation ; gain qu'on nomme actuellement « bénéfice de guerre ». Mais ce gain, extraordinaire parfois, doit se récolter fort difficilement sur le terrain du patriotisme. Les mécontents sont composés de toutes les autres industries qui sont réduites à néant et qui, dit le vieil auteur, constituent de beaucoup le plus grand nombre. En 1619 et en 1652, les mécontents qui n'ont récolté que misère, privations, douleurs, ruines et deuils, voient s'abattre sur eux les charges, les dettes, les impôts.

Parmi ces charges et ces dettes, il y a les loyers que l'ont n'a pas pu payer pour de multiples raisons provoquées par la guerre, les révoltes, les épidémies qui ont paralysé le commerce, entravé les relations ordinaires de la vie économique et sociale. Cette situation fait l'objet de la sollicitude du pouvoir et le Parlement s'applique à rendre des sentences équitables, qui ne s'en vont pas toujours au gré des plaideurs ou des diverses classes populaires, mais qui, édictées de bonne foi, semblent avoir été généralement acceptées sans trop de murmure, ni trop de révolte.

Avant la Fronde, le Parlement avait eu à franchir des différends entre propriétaires et locataires mis dans l'impossibilité de payer leurs termes par suite des misères du temps.

Le 8 janvier 1592, sous le règne du roi Vert-Galant, le Parlement de Paris rendait un arrêt sur la requête présentée par les marchands et bourgeois de Paris. Cette requête faisait suite à de précédents arrêts qui remontaient déjà à plusieurs années et avait pour cause initiale les troubles de la Ligue.

Voici quelques extraits de l'arrêt du 8 janvier 1592 :

« Veue par la Cour, la requeste présentée par les marchands et bourgeois de Paris ; attendu que cy devant ladite Cour, pour la calamité du temps leur avoir fait diminution d'un tiers et après d'un quart des loyers des maisons tenues à louage ; mais, que continuant de mal en pis et pour empescher les contraintes et exécutions rigoureuses de si peu de meubles qui leur reste, après avoir consumé ce qu'ils avoient de plus précieux en frais de justice, les propriétaires non payés, les locataires non acquittés ainsi réduits jusqu'à la paille, et leur famille pour n'avoir moyen de recevoir leur debtes, à cause des surséances que l'on impètre,

et moins de faire aucun trafic ne pouvant payer sans estre payez; joint le cherté de tous vivres qu'ils sont contraints de souffrir et outre, d'aller ou envoyer aux portes sentinelles et fortifications afin d'assurer conservation de leur religion et défense de la ville. Ils requeroient pour les causes et considerations susdites diminution leur estre faite de loyers des maisons par eux occupées, à quoy se montent leurs baux et n'en payer qu'une sixième partie qui sera de six un, si mieux les propriétaires des maisons n'aiment tous les baux faits aux suppliants estre cassez et résolus, etc. La Cour ayant égard à ladite requestre, nécessité, misère et calamité du temps, a ordonné et ordonne que des baux faits à neuf ans et au-dessous, au précedent le quinzième avril 1589, les locataires n'en payeront plus que le quart du loyer convenu es-dits baux; et pour le regard de ceux faits depuis ledit quinzième avril jusques au dernier avril 1599, ne payeront que la moitié desdits baux, et quant à ceux faits depuis le siège levé, les locataires ne payeront que les deux tiers du contenu desdit baux, lesdites diminutions à commencer du terme échu à la Sainct Rémy dernier; si mieux n'aiment les propriétaires des maisons consentir la résolution desdits baux ce qu'ils seront tenus d'opter dans la huitaine après la signification du présent arrest à eux faicte. »

Le 29 de ce même mois de janvier 1652, le Parlement rendait une nouvelle sentence de surséance des dettes jusqu'au dimanche après Pâques, comme on avait pris coutume de faire.

En 1619 — époque troublée par les fantaisies de la régence d'Anne d'Autriche et surtout affligée par la peste — seconde période de la crise des loyers.

Le Parlement s'applique à panser les plaies profondes causées par la guerre et autres maux, à apaiser les douleurs physiques et morales et acquiert ainsi la gratitude et la confiance du peuple que celui-ci lui témoignera, en de nombreuses circonstances, par des actes et par des écrits.

Parmi ces derniers, il en est un curieux à plus d'un titre qui nous fait connaître cette nouvelle crise des loyers. C'est une plaquette de huit petites pages, *in-octavo*, imprimé à Paris chez Nicolas Alexandre, rue Calende, sous ce titre très suggestif:

Le soulagement des habitants de Paris, sur le retranchement des loyers des maisons et termoyement des debtes. Comme il appert par plusieurs sentences rendues par Monsieur le Lieutenant civil, tant par raison de la contagion que pour l'absence du roy.

Ce document constitue non seulement un tableau fidèle, naïvement tracé des misères du temps, mais aussi un plaidoyer dans ce style ampoulé caractéristique de l'époque, en faveur du peuple « force des empires » que ne ménagent pas assez les grands et les nobles. C'est également un appel à la justice des pouvoirs publics et un acte de reconnaissance pour l'équitable sentence qui enlève une lourde charge aux pauvres locataires dans l'embarras, par suite des épidémies et de la pusillanimité de la noblesse.

« Ces bourgeois et habitants de Paris », lit-on dans la requête, « demeurent grandement affligés par la maladie de la contagion et en grande disette de nécessité par le moyen de la longue absence du roy et des princes de toute la cour. Ensemble des plus nobles et riches familles qui par crainte de la maladie se sont retirés en leurs châteaux et maisons champêtres, qui est cause que cette grande et splendide ville demeure comme un désert, toutes choses sont en surséance au grand débris et incommodité des habitans, qui ne peuvent rien débiter ni gaigner, sont assaillis néanmoins de leurs créanciers, soit pour debtes ou pour des louages excessifs des maisons qui chaument en leur désavantage: dela s'ensuyvent mille violentes exécutions, vente de meubles et rigoureux emprisonnements qui apportent la ruyne totale des familles... Il est bien plus raisonnable si l'injure du temps voir apporter de l'incommodité et du dommage, qu'elle soit au désabantage du riche et bienaisé, qu'au débris et préjudice de ceux qui ne vivent qu'au jour la journée de leur industrie et de leur labeur; que parmy ces dangers tiennent ferme dans la ville, courant le risque et le hazard de la perte de leur vie et de leurs biens, pour la conservation et manutention du corps de la ville et des héritages des absents... »

D'après les registres du Parlement et ceux du Châtelet, dont nous possédons des extraits, on voit qu'en fin d'année 1619 nombre d'arrêts furent rendus en faveur de locataires et de débiteurs. En voici deux typiques extraits des registres de la chambre civile du Châtelet et publiés à cette époque même:

« Du vendredy 23ᵉ jour d'octobre 1619. — Par sentence du jour cy dessus donnée entre Maistre et Laistre et Bourgeois, procureurs, a esté ordonné que la partie dudit Bourgeois *sera déchargée d'un terme et demy* et hors de cour sur la resiliation du bail. »

« Du même jour. — Par autre sentence donnée entre Maistres Feillet le Large et Bouin, procureurs, a esté ordonné que la partie de Bouin aurait *diminution du demy terme d'une chambre seulement*,

Sous la régence d'Anne d'Autriche et le bon plaisir de Mazarin, les misères sont grandes, misères qui plus que celles de la Ligue appauvrirent et ruinèrent le royaume de France.

Au mois d'avril 1649 on voit, comme au temps de la Ligue, des Parisiens, tous marchands ayant boutiques, présenter une requête au Parlement pour être exemptés de payer aux propriétaires des maisons le quartier de Noël échu à Pâques. Par un arrêt du 10 de ce mois, car il y a urgence, la Cour du Parlement décharge les suppliants de la moitié de leur terme, mais quatre jours après, revenant sur ce premier arrêt, elle accorde dispense de la totalité.

Le 19 mai suivant, sur une nouvelle requête, motivée de quatre-vingts marchands, le Parlement statue de nouveau sur le même objet en expliquant et en étendant sa première sentence.

Nous apprenons par les considérants de cet arrêt » *qu'il y avoit des riches marchands en gros* de cette ville de Paris, demeurant en la rue Saint-Denis et autres lieux, *qui prétendaient jouir du bénéfice de la descharge* accordée par arrêt de ladite Cour des dix et quatorzième avril derniers », mais que « la dite Cour » a réduit à néant ces prétentions par un nouvel arrêt du 27 avril.

Malgré la bonne volonté évidente du Parlement, les choses prirent parfois une mauvaise tournure, notamment le 19 avril 1652. Dix jours auparavant, la Cour avait renvoyé devant le Prévôt de Paris ou son lieutenant civil, deux requêtes de locataires « pour y estre faict droit ainsi qu'il appartiendrait ». C'était d'abord celles de principaux locataires du quartier du Palais et de celui des Halles, et la seconde adressée par « tous les pauvres artisans, manœuvriers, gaignedeniers et pauvres gens de cette ville et faux-bourgs de Paris » qui demandaient en masse que pour plusieurs raisons, telles que la misère du temps et l'absence du roi, ils fussent déchargés du terme de Pâques échu et de celui à échoir à la Saint-Jean « à cause des maisons et chambres à eux louées, ce faisant que mainlevée fut donnée des meubles sur eux exécutés et qui le pourroient être par raison de ce ».

Le 12 avril, l'affaire étant venue, le matin, devant messire Dreux d'Aubray, lieutenant civil du Prevôt de Paris, celui-ci rendit une sentence par laquelle les demandeurs étaient déchargés du paiement du terme de Pâques seulement, leur donnant mainlevée des meubles saisis ainsi qu'ils le sollicitaient; quant à ceux qui n'avaient demandé qu'une diminution de loyer, il déclara qu'ils seraient appelés dans la quinzaine, propriétaires et principaux locataires, pour être fait droit et que pendant cette quinzaine il serait sursis à toute contrainte. Mais la réserve du terme de la Saint-Jean, d'une part, et de l'autre la remise totale du terme de Pâques aux uns, tandis que d'autres n'auraient qu'une diminution, bien qu'ils l'eussent spécifié ainsi, souleva le mécontentement du peuple qui s'attroupa devant le Châtelet, attendant la sortie du lieutenant civil qui fut entouré aussitôt par quantité de vagabonds, hommes et femmes, qui l'insultèrent et outragèrent grandement. Ce ne fut qu'à grande peine que Messire Dreux d'Aubray put gagner sa maison, mais là encore et aux alentours la populace ameutée s'était amassée, criant et vociférant avec violence, réclamant décharge complète pour tout le monde. Le lieutenant civil eut beau dire à ces gens qu'il venait de rendre une sentence conforme à leur requête, ils ne voulurent pas l'écouter et, les menaces s'accentuant, il fut contraint de rendre une nouvelle sentence déchargeant tous les requérants de la totalité du terme de Pâques, tout au moins.

Le fait était grave: aussi, dès le lendemain 13 avril, le lieutenant criminel et particulier du Prévôt de Paris, accompagné de plusieurs conseillers du Châtelet, se rendait-il au Parlement pour faire à la Cour le rapport détaillé de ce qui s'était passé la veille et de l'obligation dans laquelle le lieutenant civil s'était trouvé, pour sauver sa vie, demandant d'approuver la sentence rendue sous la menace et de prendre des mesures pour réprimer les tentatives d'émeute. Le Parlement qui ne cédait pas plus aux emportements illicites du peuple, qu'il ne se courbait devant les princes, ou les caprices de Monsieur le Cardinal, lança un arrêt qui fut proclamé le même jour à son de trompe à tous les carrefours, interdisant formellement « à toutes personnes de s'attrouper sous prétexte de descharge desdits loyers ny autres, en quelque sorte et manière que ce soit, à peine de la vie » et mettant la force armée au service du Prévôt des marchands pour faire main basse sur les délinquants qui seront jugés présidialement et en dernier ressort.

Cette émeute caractérisée n'était pas la première que soulevait

au XVIe et XVIIe siècles la question des loyers parmi le peuple de Paris ; elle montre combien cette question occupait et enflammait les masses populaires, au point de ne pas leur laisser saisir la portée des sentences et l'équité des arrêts.

Ces arrêts n'étaient pas non plus acceptés bénévolement par les parties, et locataires et propriétaires ne les exécutèrent pas tous sans protestation et sans résistance, tout en s'inclinant contraints et forcés devant les décisions du Parlement ou celles du Prévôt des Marchands. Dans tous les cas, il faut le constater, c'est le propriétaire qui a le dessous, il est par trop traité comme une quantité négligeable. La conduite du Parlement, si partiale qu'elle puisse paraître, avait sa raison : il convenait, en effet, non pas tant d'avantager les locataires au détriment des propriétaires que d'établir, qu'où il n'y a rien ou presque, le propriétaire, comme le roi, perd ses droits, afin de protéger le peu de meubles qui restaient à des locataires plongés dans la misère par le seul fait des événements, dont tous les citoyens, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, doivent partager et supporter les rigueurs, le riche plus que le pauvre qui ne possède aucune assurance pour le lendemain, aucune garantie pour sa vie et celle de sa famille.

Voici un exemple de la façon dont certains propriétaires accueillaient les arrêts de la Justice :

Un certain Jeau Dugravey, vieil avocat sans causes, double raison pour mourir de faim, occupait une modeste chambre dans la maison d'un sieur Jean Frémont. Pour des raisons d'économie faciles à comprendre, il demanda à son propriétaire la liberté de déménager sans payer, pour aller dans un immeuble voisin occuper une autre chambre d'un loyer moins élevé ; mais Jean Frémont ne voulut rien entendre. Me Dugravey, qui, en sa qualité d'homme de loi, savait ce qu'il avait à faire en pareille occurence, n'hésita pas à recourir au Parlement, et, le 10 juillet 1651, il présenta une requête disant « qu'il ne serait pas raisonnable qu'il payast les loyers de deux portions de maison, puisqu'il n'en veut occuper qu'une », et demandant au Parlement qu'il lui plaise « ordonner qu'il sera permis à iceluy suppliant de desménager ».

Séance tenante, la Cour ayant égard à la condition, à la misère et à l'âge de l'avocat — il avait 71 ans — donna l'autorisation demandée.

Mais quand, le lendemain, Me Dugravey voulut, en vertu de l'ordonnance, déménager, le sieur Frémont s'y opposa encore par acte, avec esclandre, au mépris de la sentence du Parlement. Si bien que le pauvre avocat dut revenir devant la Cour le surlendemain 12 juillet.

En présence de l'obstination injurieuse avec laquelle le sieur Frémont, propriétaire, s'opposait, avec mépris de la chose jugée, au déménagement de Me Dugravey, les magistrats édictèrent des mesures sévères selon le désir du requérant.

La Cour, sans avoir égard à l'acte d'opposition, « ordonna qu'il serait passé outre à l'enlèvement des meubles du suppliant, faisant défense à toute personne de l'empêcher à peine de mille livres d'amende et de tous dépens, dommages et intérêts, nonobstant tous autres empêchements, oppositions ou appellations quelconques et sans préjudice d'icelles ».

Le 20 juillet, toutes les formalités juridiques ayant été remplies, Me Dugravey pouvait enfin déménager.

Cette affaire eut une conséquence assez originale. Un nommé Brunet, s'emparant de la sentence rendue le 10 juillet la fit imprimer, colporter et vendre sous ce titre sensationnel : *Arrêt de la Cour de Parlement portant permission de déménager sans payer les termes de Pâques, et de Saint-Jean. Et défense à tous huissiers, sergens et autres de l'empescher à peine de mil livres d'amendes.*

C'était exagérer malhonnêtement les termes et l'esprit de la sentence de la Cour, aussi le Parlement ordonna-t-il, le 31 juillet, que tous les exemplaires du placard seraient saisis et apportés au greffe de la Cour, et qu'il était fait défense aux colporteurs et tous autres d'en exposer en vente à peine de punition corporelle et qu'enfin le sieur Brunet, auteur de ce délit, serait appelé à comparaître en personne pour en répondre devant la Cour.

Revenons aux décharges et diminutions des termes, car le Parlement ne cessa de rendre des arrêts pendant cette néfaste année 1652. La situation était vraiment critique, la guerre civile s'éternisait, la cherté des vivres croissait et la disette se faisait sentir de plus en plus pour des causes multiples.

Aussi les Parisiens demandent-ils au Parlement d'avoir pitié, de considérer l'urgence, de voir leur désespoir qui pourrait finalement « les porter à quelque sédition très dangereuse, laquelle il faut éviter par tous les moyens possibles » et d'ordonner la dispense des termes de Pâques passé, de Saint-Jean et de Saint-Rémy, ou bien pour les uns dispense d'aller à la garde « à quoi ils ne peuvent vaquer pendant que leur famille meurt de faim, étant plus raisonnable que les propriétaires y fournissent des hommes à leurs dépens ». Enfin, ils terminent en disant : « Ce sera une œuvre de justice et de charité qu'ils espèrent de la Cour et qui ne demeurera point sans récompense s'il lui plait de soulager par cette *remise des trois quartiers de loyers jusqu'à ce qu'il plaise à la bonté divine de nous octroyer la paix et donner un moyen au pauvre peuple de gagner sa vie.* »

Contre ces soixante-seize locataires demandeurs, cinquante-trois propriétaires défendeurs se présentataient devant la Cour ; mais bientôt les principaux locataires d'autres quartiers de Paris suivirent l'exemple, si bien que cela forma un groupement assez considérable qui présentait une requête collective contre l'ensemble des propriétaires. Le Parlement prit la requête en considération et le conseiller Feydau fut nommé rapporteur. Le 6 septembre, la Cour rendit un arrêt déchargeant les demandeurs du quartier de Pâques échu, mais quant à celui échu de la Saint-Jean, elle renvoyait les parties à la barre pour se pourvoir par instances séparées.

Puis, pour mettre fin à l'abus des requêtes collectives, le Parlement fit par le même arrêt (renouvelé le 26 septembre « défense à tous locataires et sous-locataires de s'advenir et convoquer par billets et affiches, s'assembler et attrouper sous pretexte de la descharge desdits loyers, ny pour quelque autre cause que ce soit ».

Ainsi donc, point d'affiches ni de lettres convoquant les locataires ou les propriétaires, point de meetings comme on dit aujourd'hui, point de syndicat, point d'action collective, chaque locataire en face de son propriétaire, point de confusion, des situations identiques séparées au regard d'intérêts particuliers.

Conformément à l'arrêt du 6 septembre 1652, Louis Seguie, lieutenant particulier à la Prévôté de Paris, rendait dès le lendemain une sentence aux termes de laquelle diminution était faite soit du tiers, soit du quart des termes de Pâques, Saint-Jean et Saint-Rémy, suivant la nature de la profession ou du commerce exercés par les locataires requérants.

Cette fois, les locatatres ne furent pas traités au gré de leur désirs. Ils avaient fait valoir leur misère, les charges qui les obsédaient et la cherté des vivres, mais tout ce peuple d'artisans, d'ouvriers et de logeurs qui habitait autour du Parlement, et presque dans le Palais même, avait en réalité moins souffert que le peuple des faubourgs.

Cependant, aussi cruelle que fut la déconvenue de certains, il n'y eut ni cris, ni émeutes. On se disait qu'on était à même de recommencer, en dépit des sentences et des arrêts ; or comme le roy rentrait enfin dans sa bonne ville de Paris, on s'adresserait à lui.

A peine installé au château du Louvre, un jeudi d'octobre 1652, le jeune roi Louis XIV recevait une « requête présentée par les pauvres locataires de la ville et faubourgs de Paris ». C'étaient toujours les mêmes qui se lamentaient dans les mêmes termes, invoquant les mêmes raisons pour être déchargés des loyers de Pasques, de la Saint-Jean et de Saint-Rémy, faisant valoir, en plus, que la misère avaient fait périr 50.000 personnes et que les propriétaires étaient, eux, bien à l'abri de tous ces maux. Elle disait aussi qu'une sédition pourrait bien s'élever et qu'il fallait l'éviter à tout prix, « car c'est chose très dangereuse pour le repos public de la Ville de Paris et le service de Votre Majesté, ce qu'elle évitera, s'il lui plaît, par sa bonté et clémence naturelle. »

En effet, la misère allait croissant, on dut établir une sorte de « trêve de la charité ». Les motifs d'exemption de payement deviennent de plus en plus terribles, ainsi ceux allégués par quatre-vingt-dix habitants du faubourg Saint-Antoine, qui déclarent que les gens de guerre de l'un ou l'autre parti sont venus voler, piller leurs biens, que plusieurs habitants ont été blessés, tués, et les femmes violées, « en sorte qu'ils en estoient tous ruinez ». C'est pourquoi ils assignent leurs propriétaires au lendemain de la Saint-Martin, et la Cour leur donne gain de cause en les déchargeant des termes de Pâques, Saint-Jean, Saint-Rémy, et même celui à échoir à Noël, avec défense de mettre aucune sentence à exécuter, ni d'attenter aux personnes et aux biens à peine de nullité, cinq cent livres d'amende et aux dépens, dommages et intérêts. Mais ils devront se pourvoir devant un conseiller rapporteur qui les entendra avec sentence définitive.

Nous pourrions citer encore nombre d'arrêts et de sentences, mais ce serait nous répéter à l'infini et il faut savoir se borner.

Disons, pour conclure, qu'un rapprochement entre notre époque et celle dont nons venons de parler s'impose à notre esprit.

Nous écrivions aux premières lignes de ce chapitre que la guerre a toujours produit les mêmes maux. Et, en effet, trois siècles se sont écoulés et Paris et la France se trouvent dans les mêmes embarras. La crise des loyers sévit pour les mêmes raisons, mais plus forte et plus générale. Le tableau de la fin du XVIe ou du XVIIe siècle ne diffère de celui du XXe que par ses accessoires, comme l'on dit au théâtres. Sous des costumes divers, les hommes sont les mêmes ; avec des armes nouvelles, les maux que cause la guerre sont identiques et les misères à soulager crient toujours les mêmes lamentations, les plaies saignent le même sang.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Gabriel Naudé. — *Jugement de tout ce qui a esté imprimé contre le cardinal Mazarin depuis le 6e janvier jusques à la déclaration du 1er avril 1649*, s. d., in-4°.

Galeazzo Giraldo Priorato. — *Hist. du ministère du cardinal Mazarin*, 1671.

- *Mémoires de la minorité de Louis XIV sur ce qui s'est passé à la fin de la vie de Louis XIII et pendant la régence d'Anne d'Autriche*, 1688.

Mémoires secrets de la cour de France contenant les intrigues du Cabinet pendant la minorité de Louis XIV, 1733, 3 vol, in-12.

Mailly. — *L'Esprit de la Fronde ou Hist. polit. et milit. pendant la minorité de Louis XIV*, 1772, 5 vol. in-12.

Saint-Aulaire. — *Hist. de la Fronde*, 1827, 3 vol. in-8°.

Capefigue. — *Richelieu, Mazarin, la Fronde et le règne de Louis XIV*, 1835-1836, 8 vol. in-8°.

H. Martin. — *La vieille Fronde*, 1832.

Guy Patin. — *Lettres*, édit. Reveillé, Paris, 1846, 3 vol. in-8°.

Le Roux de Lincy. — *Registres de l'Hôtel de Ville pendant la Fronde*, 1846-1848, 3 vol in-8°.

C. Moreau. — *Bibliographie des Mazarinades*, 1850, 3 vol. in-8°.

— *Choix des Mazarinades*, 1853, 2 vol. in-8e.

- *Suppléments à la Bibliographie des Mazarinades* dans le *Bulletin du Bibliophile*, 1862, p. 786 ; 1869, p. 61.

Loret. — *La Muse historique*, édit. Livet, 1857-1878, 4 vol. in-8°.

Challamel. — *Hist. anecdotique de la Fronde*, 1860, in-12.

A. Feillet. — *La misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul*, 1862, in-8°.

Socard. — *Supplément à la Bibliographie des Mazarinades*, 1876, in-8°.

J. Delpit. — *Le Prince ridicule, mazarinade inédite composée en 1650*, Bordeaux, 1873, in-8°.

J. de Laroque. — *Mazarinades inconnues*, Bordeaux, 1879, in-12.

Chireul. — *Hist. de France pendant la minorité de Louis XIV*, 1879, in-8°.

Duranville. — *Quelques pages sur les Mazarinades imprimées à Rouen en 1649* dans *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, 1874-1875, Rouen, 1875, p. 314.

J. Denis. — *Littérature politique de la Fronde* dans *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*, 1892, etc...

Un grand nombre de publications ont été faites sur la Fronde en province, et spécialement sur la Fronde en Guyenne. Voir également les *Mémoires* de Retz, Montpensier, Motteville, Dubuisson-Aubenay, Campion, Tavannes, Boudon, Goulas, Gourville, Bussy-Rabutin, Lefebvre d'Ormesson, etc...

Nous avons utilisé, pour écrire l'étude ci-dessus, les Mazarinades originales dont les *Bibliothèques Nationale*, de l'*Arsenal* et surtout la *Mazarine* possèdent la presque totalité. Un certain nombre de ces Mazarinades ont été réimprimées de nos jours sous les titres suivants :

- *Mascarades et Farces de la Fronde*, Turin, Gay, 1870, in-12,
- *Raillerie universelle dédiée aux curieux de ce temps, en vers burlesques, précédée d'un avertissement par Ch. Van der Graeten*, Lille, Leleu, 1857, in-12.
- *La pure vérité cachée et autres mazarinades rares et curieuses, précédées d'un avant-propos par Philomeste junior*, Amsterdam, 1867, in-16.
- *Les Mazarinades cyniques, c'est à savoir : Le tempérament amphibologique des testicules de Mazarin et la custode de la Reine qui dit tout*, s. d.
- *Le politique burlesque, dédié à Amarante par S. T. F. S. L. S. D. I.*, Lille, Van a Kère, s. d., in-12 (reproduction intégrale de dix-huit pamphlets, dont la *Mazarinade* de Scarron et le *baquet de la Fronde*.)
- *Les Mazarinades*, conférence faite à l'Institut catholique de Paris, le 3 mars 1913, par Léon Lacoste, archiviste aux Archives Nationales, Paris, 1913.
- *Lettre sur le Palais Mazarin*, par M. Léon de Laborde (Paris, 1845). Publication suivie d'un appendice copieux contenant 700 notes dont plusieurs (notamment la note 26) sont remplies de particularités curieuses sur les Mazarinades.



Ne voila pas de braues messagers —— Qui vont errants par pays estrangers



Fig. 67. — Gravure de Callot pour la série de ses mendiants.

III

ABRAHAM BOSSE ET L'ESPRIT FRONDEUR

APRÈS LA FRONDE

E nom d'Abraham Bosse, ce graveur longtemps méconnu, commence à être tiré de l'oubli. Si l'on a pu écrire qu'il ne rayonne pas au siècle de Louis XIV, ce sentiment vient de cette croyance qu'avant le grand Roi tout était barbarie, comme disait Voltaire. Ç'a été une idée longtemps répandue d'enfermer tout le XVIIe siècle dans le règne de Louis XIV, et de considérer que tout le mouvement artistique de ce temps procède exclusivement de l'académisme. Ce qui est vrai, c'est que toute opposition contre le corps de doctrines d'une compagnie d'artistes groupés récemment sous la protection royale fut sévèrement brisée. Colbert et Le Brun ne toléraient pas de pareils mouvements d'indépendance. De ce point de vue, la figure de Bosse prend une importance singulière, lorsqu'on songe qu'il lutta tout seul contre le pouvoir pour la défense de ce qu'il croyait la vérité scientifique. S'il succombe nécessairement, cette manifestation, révolutionnaire pour l'époque, n'en demeure pas moins un épisode des plus curieux.

La physionomie de ce vaillant combattant est très intéressante. D'apparence simple, le modeste graveur semble tout entier possédé par la passion de son métier qu'il aime à pratiquer et à enseigner. On se le représente dans son atelier, préoccupé uniquement de questions techniques, essayant de tirer parti le mieux possible de ses instruments, des acides, des vernis pour réaliser à l'eau forte la perfection du burin. Ses livres, ses leçons, ses estampes, tout chez lui indique ce souci perpétuel. C'est un travailleur peu mondain, vivant presque isolé, ne fréquentant que quelques savants, principalement le mathématicien Desargues, dont il devint l'ami et l'admirateur. Ses théories de la perspective provoquent chez lui un tel enthousiasme qu'il va sacrifier, pour les défendre, toute sa carrière.



Fig. 68. — LE RETOUR DU BAPTÊME, estampe d'Abraham Bosse, exécutée au commencement du XVIIe siècle.

Ayant appréhendé quelque danger de mort,
Ma peine s'est changée en un bonheur extrême,
Puisque mon cher enfant que j'estime si fort,
Libre de tout péril, a reçu le baptême.

La jeune accouchée est assise dans son lit, au-dessous d'un dais (baldaquin). Dans le groupe des femmes qui se pressent à son chevet, on remarque la « femme de chambre », tenant le bébé dans ses bras.

Mordant comme l'eau forte, incisif comme le burin, son esprit, exaspéré par un parti-pris de la part des membres influents de l'Académie, se révolte contre ceux qui refusent d'écouter ses démonstrations. Ses écarts de langage dans ses libelles, son indiscipline sont vite réprimés. Il sera exclu de cette compagnie sans autre forme de procès. Son amour de la vérité est considéré comme une hérésie, d'autant plus qu'il est protestant ; son tempérament batailleur, qui rappelle celui des militants du XVIe siècle, est regardé comme suranné sous Louis XIV. Ce ton est démodé. On le lui fit bien voir. C'est un attardé de ce mouvement si dangereux pour la monarchie absolue que fut la Fronde. Il a dû y participer, car il en a compris les tendances et la portée. Il est difficile de se méprendre sur le sens des vers qui accompagnent son estampe *David tenant la fronde.* Quand il cite David comme exemple « pour faire claquer la Fronde pour la cause du ciel », on comprend aisément l'allusion.

Frondeur, il le fut toute sa vie. Il suffit de lire les nombreux ouvrages qu'il a publiés sur des sujets relatifs aux arts graphiques pour constater une nature de polémiste qui ose discuter avec les autorités respectées par tout le monde. Il est pour la liberté contre le dogmatisme et il ne craint pas d'exposer une méthode d'enseignement qui choque l'illustre compagnie créée récemment en 1648 par le roi. Ces artistes avaient cru échapper à l'oppression des maîtrises et des corporations, et ils se soumettaient sans examen à la discipline de Le Brun. Bosse ne craint pas d'opposer à son système esthétique, qui est celui de l'Académie, la règle mathématique de Desargues, qui est, suivant lui, celle de la raison. Desargues est un ami de Descartes et, par l'intermédiaire du savant, il subit l'influence du philosophe, Tourangeau comme lui ef comme Rabelais.



Fig. 69. — LE CONTRAT DE MARIAGE, estampe d'Abraham Bosse, exécutée au commencement du XVIIe siècle.

C'est une maxime où se fonde
La plupart de l'humain soucy
Que les enfants qu'on met au monde
En produisent d'autres aussy.

Parmi les figurants, groupés autour de la table, se remarquent deux physionomies, très finement observées, de calvinistes. Abraham Bosse, qui était un « religionnaire », s'est plu souvent à mettre en scène ses coreligionnaires, dont la physionomie, sévère et rigide, donnait alors un aspect très particulier aux huguenots.

De l'un il garde l'amour de la raison, de l'autre la verve gauloise. Ce mélange de rationalisme et la persistance d'une tradition de goût, bien différente du style Louis XIV et opposée à ce qu'on a appelé le grand ordre, produisent une nature assez originale. Son jugement critique se plaît aux discussions serrées jusqu'à paraître querelleur, épris de disputes. Il passera pour hargneux et entêté et nuira aux causes qu'il défend avec trop d'ardeur.

On lui fera sentir que, par ses méthodes, il s'éloigne de celles qui sont communément admises en France. D'être calviniste c'était une faute qu'il fallait se faire pardonner, et pourtant l'édit de Nantes accordé à la religion réformée ne fut révoqué qu'après sa mort. On ne pouvait lui reprocher d'être un étranger et d'introduire des principes en contradiction avec ceux de l'esprit français. Ils heurtèrent l'académisme, la discipline et la règle imposées par le grand Roi, mais ils procédaient de ce qu'une rhétorique a appelé l'esprit gaulois, fait de spontanéité. Bosse l'a adapté à son temps en essayant d'être correct et décent, quoique ses écrits trahissent tout de même d'étonnantes audaces de langage.

Il écrit le 23 février 1657 à ses confrères : « Ayant l'honneur d'agrégation de l'Académie, je me trouve obligé de lui donner avis qu'elle prenne garde à ne s'exposer à la risée de toutes personnes savantes. » Sollicité de rendre sa lettre d'agrégation pour la faire modifier, il refuse de le faire et répond le 30 octobre 1660 par une lettre contenant des phrases de ce genre : « J'aime beaucoup mieux pouvoir rendre témoi-

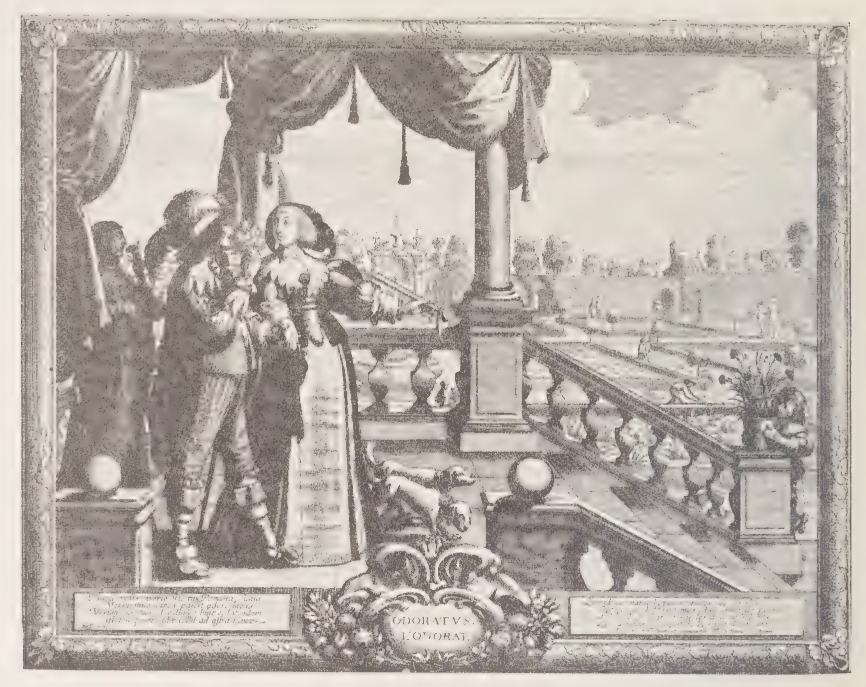


Fig. 70. — L'ODORAT, estampe d'Abraham Bosse, exécutée au commencement du XVIIe siècle.

Quand au matin l'Aurore arrose de ses pleurs
Tout ce que le Printemps étale dans les plaines,
L'Odorat est charmé par les douces haleines
Que Zéphyre conçoit de l'essence des fleurs.

Un mousquetaire présente à sa maîtresse un bouquet dont il respire l'arome avant de le lui tendre.

gnage, par la lettre que j'ai et par mes actes, d'avoir obligé l'Académie généreusement et bien, tant d'années, que d'avoir cette ridicule qualité d'académiste et conseiller. »

On ne peut s'attarder à examiner ici cette question technique des démonstrations de la théorie de Bosse sur la perspective jugée schismatique. Il suffit de lire certains passages de l'acte qui l'exclut de l'Académie le 7 mai 1661, en l'accusant sans preuves d'avoir extorqué des signatures pour sa lettre d'agrégation. Cette accusation non justifiée aurait pu faire casser l'arrêt, s'il avait été possible d'avoir des juges impartiaux. Mais ils furent durs à son égard, L'un d'eux, Ratebon, rédigea un projet d'acte de l'Académie contre lui où il lui reproche d'avoir manqué de respect à ses statuts et règlements et le déclare « désobéissant et incompatible ». L'exclusion ne suffit pas pour le punir de sa « mauvaise conduite ». Comme il continue à enseigner à ses élèves la géométrie, Le Brun ordonne de poser les scellés dans son école, fait fermer les portes et interdit aux étudiants de continuer à suivre les cours. Un arrêt du 24 novembre 1662 aggrave les sanctions et défend à Bosse « d'écrire aucunes lettres, libelles, mémoires, requêtes, factums, ni autre chose qui regarde l'Académie, à peine de prison ».

Les motifs de l'arrêt paraissent indiquer que le graveur aurait été coupable du crime de rébellion contre l'autorité. Parlant de ses élèves, il fait allusion à un grief essentiel : « Ils ont présenté un mémoire, est-il dit, non signé écrit de la main d'un nommé Bosse, soi-disant géomètre et académicien, lequel, après avoir été chassé de l'Académie Royale pour son incompatibilité et ses opinions contraires à la véritable manière de montrer les mathématiques, géométrie pratique et perspective, se licencie sous le nom desdits étudiants, de médire de l'Académie, de ceux qui la composent, et de blâmer tout ce qui s'y fait. » Etant donné le respect



LE COUCHER DE LA MARIÉE, estampe d'Abraham Bosse, exécutée au commencement du XVIIe siècle.
Cette estampe est une des plus célèbres et des plus belles de l'artiste dont nous reproduisons plusieurs compositions.



FIG. 71. — LE MÉDECIN DES DAMES, estampe d'Abraham Bosse, exécutée au commencement du XVII[e] siècle.

Là courage, Monsieur, vous l'avez entrepris ;
Je voudroy bien frotter, serrer la ligature,
Piquez asseurément, faites bonne ouverture.
Ah ! ce bouillon de sang vous a comme surpris !

On remarquera, dans cette image, l'affectation des gestes propres à cette époque.

que l'on devait à une compagnie créée et protégée par le Roi, Colbert n'eut pas de peine à lui faire signer la condamnation définitive du graveur et à clore cette histoire.

Cet esprit de résistance à une époque où, pour recevoir les faveurs royales, les artistes avaient aliéné leur liberté entre les mains de Louis XIV, décidé à faire imposer ses goûts et à donner à l'art une unité parfaite, dénote un individualisme assez rare. La tentative de désobéissance de Bosse était une attaque contre le pouvoir absolu ou souverain. Il n'a pas eu la lâcheté de se taire, mais il a montré une hardiesse étonnante à braver le gouvernement en publiant franchement une violente protestation contre ce qu'il considérait comme des erreurs.

Quant à l'artiste, il n'est pas moins subversif que l'homme. Lorsque la mode est aux sujets mythologiques, avec leurs cortèges de héros et de divinités, aux fables antiques, aux pompeuses allégories, il préfère étudier la vie. C'est un réaliste qui nous laisse la peinture exacte de ce qu'il voit autour de lui. Là encore, comme dans le domaine scientifique, éclate son amour de la vérité. C'était aussi un essai de nouveauté peu en harmonie avec le culte de l'école bolonaise et des divinités du paganisme qui fournissaient alors des thèmes pour la représentation de la grandeur du règne. A ce merveilleux destiné à tout ennoblir, il préfère la nature. Aux figures conventionnelles, il substitue celle des personnages de son temps. De ce point de vue il est encore très personnel. Cette originalité frappe des critiques avertis comme Mariette, qui note pour la première fois l'intérêt de son œuvre. A propos d'une suite d'estampes sur *l'Histoire de l'Enfant prodigue*, il fait cette remarque : « Sans avoir égard au temps où la scène a dû se passer, l'auteur l'a transportée en France et a pris licence de donner à toutes ses figures des habillements tels qu'on les portait de son temps.



Fig. 72. — LES RELEVAILLES, estampe d'Abraham Bosse, exécutée au commencement du XVIIe siècle.

La mine de cette accouchée
Me semble si fort en bon poinct
Que volontiers, pour mon pourpoinct,
Je voudrais l'avoir empêchée.

Devant la cheminée, où flambe un feu de bûches, on emmaillotte le nouveau-né.

En quoy il a assez bien réussi, car outre qu'il avait un talent particulier à représenter les sujets de modes, l'on ne peut disconvenir qu'il ne leur ait donné par là un caractère plaisant dont ils n'étaient pas susceptibles, et on lui a l'obligeance de nous avoir conservé les usages et les coutumes de son siècle. »

Mais quels sont ces usages et coutumes ? Faut-il toujours accepter les idées admises sur le règne du grand ordre ? Il suffit de regarder tous ces documents iconographiques laissés par Bosse pour apercevoir de temps en temps ce que fut l'envers du grand siècle.

Il montre, par exemple, sans aucune intention malicieuse, l'attitude de la *Noblesse française à l'église*, et on y constate, sans qu'on s'en doute, une pointe satirique. Ici, c'est une femme agenouillée qui, au lieu de prier, est préoccupée de réparer le désordre de sa toilette. Elle tient à la main un peigne pour arranger ses cheveux. D'autres dames n'ont pas un air plus recueilli. L'une, debout dans une chapelle, paraît regarder son missel, mais son attention semble attirée ailleurs. Une autre, assise sur une chaise gothique, donne l'idée d'une coquette préoccupée de la mode. Les hommes ne sont pas traités avec moins d'ironie. Un jeune seigneur, qui se promène dans l'église, tenant à la main un chapeau de feutre orné d'une grande plume, a l'air de saluer une dame qu'il a rencontrée dans une promenade plutôt que dans un saint édifice. Celui-ci passe d'une manière cavalière en montrant du doigt deux casques et deux armures, tandis qu'une conversation s'engage derrière lui. On ne pourrait supposer où se passe toute cette scène si le décor ne représentait pas une clôture de chœur.

Cette tenue presque incorrecte des fidèles explique les apostrophes de certains prédicateurs : « Que veulent dire, s'écrie Fromentières dans un *Sermon des indécences dans l'église*, ces regards libres et qui se



Fig. 7. — L'OUÏE, estampe d'Abraham Bosse, exécut[illegible]
Dans ce concert de musiciens, on remarquera que les instruments à bouche répondent aux instruments à corde



Fig. 74. — LE GALANT CHAUSSEUR, estampe d'Abraham Bosse, exécutée au commencement du XVIIe siècle

Ayant à chausser une belle,
Jamais je ne fus maladroit.
« Poussez le pied, Mademoiselle,
Sus courage, il entre tout droit ! »

— « Quant ce beau cordonnier me chausse
Toujours il me blaisse en effet ;
Et pour toute excuse il s'en gausse,
Disant que j'ai le pied bien fait... »

La scène classique du bottier et de sa cliente, telle qu'on la représentait à cette époque, — Mérian, Jaspar et autres artistes ont traité avec amour, et non sans malice, le même sujet, — telle qu'on la représentera au XVIIIe et au XIXe siècle, mais alors, il est vrai, apparaîtra en un coin quelconque de l'estampe, l'amant toujours curieux.

tournent si facilement de toutes parts ? Que signifie entre autres ce choix particulier d'église, cette affectation d'une certaine heure ? Est-ce trop penser que de croire que cette créature veut s'attirer les yeux et l'attention de tous les assistants ? » L'abbé Boileau protestait également contre l'indécence des toilettes, surtout féminines.

Malgré la belle unité religieuse du XVIIe siècle dont parle Bossuet, les apologistes du grand Roi ne peuvent contester l'existence d'un mouvement d'incrédulité qui va en se développant jusqu'à produire cet esprit de libre critique du XVIIIe siècle. Même à l'époque où Louis XIV révoque l'édit de Nantes et oblige les protestants à émigrer dans les Pays-Bas, il y avait déjà des manifestations évidentes de ce que les dévots appelaient le libertinage. Les études d'Allier sur la cabale des dévots et de Lachèvre sur le libertinage au XVIIe siècle ont jeté un jour nouveau sur les atteintes sérieuses du mal qui commençait avec la philosophie cartésienne.

Abraham Bosse, qui défend les doctrines rationalistes de son compatriote Descartes et en même temps les méthodes scientifiques de son maître et ami Desargues, représente ainsi l'hérésie redoutable qu'il faut combattre. Si Bussy-Rabutin et Mme de Motteville ont été suspects à cause de leur humeur sceptique et railleuse, un militant comme notre graveur, qui s'acharne à soutenir des idées réputées fausses, doit être condamné plus impitoyablement.

L'Académie, en prononçant solennellement par ordre du Roi son excommunication, parut se rendre



FIG. 75. — LE LAVEMENT D'APPARAT, estampe par Abraham Bosse, exécutée au commencement du XVIIe siècle.

Tout beau, Monsieur, tout beau, Madame est trop modeste,
Pour souffrir votre abord, allez un peu plus loing :
Donnez-moi la seringue, et je ferai le reste
Car c'est un instrument dont je m'ayde au besoing.

A gauche, une servante s'est emparée de la chaise percée, depuis lors appelée garde-robe.

compte du danger que son individualisme pouvait faire courir à la foi et aux dogmes généralement consacrés. Elle pressentait le péril que Bossuet devait dénoncer, onze ans après la mort de notre graveur, dans une lettre au marquis d'Allemaux du 21 mai 1687 : « Je vois, dit-il, un grand combat se préparer contre l'Eglise sous le nom de philosophie cartésienne. Je vois naître de son sein et de ses principes à mon avis mal entendus plus d'une hérésie. Sous prétexte qu'il ne peut admettre que ce qu'on entend clairement, chacun se donne la liberté de dire : J'entends ceci et je n'entends pas cela, et, sur ce seul fondement, on approuve ou on rejette tout ce qu'on veut. »

L'hérésie que souligne Bossuet ressemble bien à celle dont Bosse est coupable une trentaine d'années auparavant. Elle consistait à ne pas considérer comme vrai un ensemble de doctrines établies par l'Académie, à ne pas les juger infaillibles, à se permettre de les discuter, à prétendre leur substituer des principes scientifiques, enfin à faire le raisonneur. Il a donc succombé victime du délit d'opinion et, par ce côté, il apparaît comme une grande figure du champion de la raison, du défenseur de la liberté de penser, de parler et d'écrire en un temps où ces droits étaient loin d'être reconnus.

ANDRÉ BLUM.

□ □ □ □



Fig. 76. — LA VILLAGEOISE, LA BOURGEOISE ET LE GARÇON, estampe apologique par Abraham Bosse, exécutée au commencement du XVIIe siècle.

Monsieur, pour conclure l'affaire,
Je ne veux plus de ce garçon ;
Car il ne me sçauroit rien faire
Qu'il aille servir un masson.

— « Véritablement c'est dommage
De laisser un jardin gaster
A faute de bon labourage
Quand il y fait si beau planter !

Passe encore de planter, mais bâtir à cet âge, a dit à peu près La Fontaine...

LES MISÈRES DE LA GUERRE.

Les excursions de Jacques Callot dans les Flandres et à Paris l'avaient mis à même de fréquenter les gens de guerre ; peut-être avait-il assisté aux scènes de pillage dont ces bandes étaient coutumières ; il en était à la troisième phase de sa carrière, quand, ayant épuisé la note comique et passé la période de ses souvenirs, il arrivait à l'âge de la raison philosophique, au temps où l'on discute les faits avec une nuance de tristesse et de désespérance. La venue de Gaston d'Orléans, son mariage avec Mlle de Lorraine laissaient entrevoir à brève échéance des complications du côté de la France, la guerre probable. Ce qu'est l'invasion, hélas ! il va nous le dire dans une série de pages prises sur nature.

⁂

Les vieux Lorrains de la fin du siège précédent de Nancy, qu'il rencontrait sur sa route, n'avaient point la conscience si pure sur le fait des dévastations militaires. Cinq ans avant la naissance de Callot, le Duc Henri II, alors Marquis de Pont-à-Mousson, s'était joint aux Guises pour mettre à feu et à sang le comté de Montbéliard au duc de Wurtemberg. Ce fut une belle « picquorée », pour employer leur expression. Unies aux reîtres allemands soudoyés pour la circonstance, les bandes lorraines mirent en coupe réglée la riche province, brûlèrent sans merci les villages, pendirent les habitants et massacrèrent jusqu'aux femmes et aux enfants, comme les soldats d'Hérode. On a peine à se figurer aujourd'hui les horreurs commises au nom de la religion. Un paysan du village de Montecheroux, échappé par miracle de leurs mains, dépose qu'on le prit, qu'on le força à mettre sa tête sur un billot, et qu'après des simulacres hideux de décapitation, on le pendit par le col dans la fumée d'un foyer. Il résista. Alors ses bourreaux le détachèrent, l'étendirent à terre et lui brisèrent toutes les dents. Quand il revint à lui, il était seul ; il s'enfuit dans les bois, mais, dit la deposition lugubre, il resta sa vie durant « débile et estropiade », un gueux à joindre à la série.

Ah ! les supplices de Jacques Callot ! Les Guisards eussent pu lui en fournir les modèles : l'estrapade, la pendaison à temps, « le frontal » qu'on appliquait en broyant le crâne au moyen de garrottes, « l'étripement », le bûcher, la roue, rien n'y manquait : « Ça la bourse, par la chair-Dieu ! » criaient-ils en fouillant les maisons. La femme de Callot, née à Marsal, eût pu lui conter l'histoire des frères Cuvier, aïeux du grand naturaliste, entraînés là et détenus prisonniers neuf semaines, après mille avanies et menaces répétées par la hart.

Telles les tristesses qui allaient fondre sur la Lorraine. La raison d'État invoquée par Richelieu, exigeait le divorce de Gaston ; les menaces arrivaient d'heure en heure à la Cour du Duc Charles. Louis XIII eût voulu éviter une campagne en règle, et dès l'entrée de ses troupes dans le Duché, il tentait de faire prendre son frère et la jeune femme de celui-ci ; on connaît l'évasion de la Princesse, déguisée en homme, à travers les armées françaises, et son arrivée à Thionville. Pendant ce temps, le Cardinal Nicolas de Lorraine cherchait à persuader à Richelieu que Charles IV avait



Fig. 77. — LE FESTIN DES DAMES SEULES, estampe d'Abraham Brosse, exécutée au commencement du xviie siècle.

Tandis que nos Maris s'en vont donner carrière
Et prendre leurs plaisirs à la ville ou aux champs,
Mes Dames banquetons sus faisans chère entière
N'épargnons rien non plus que font nos bons marchans.

Quand les maîtres sont absents, la chatière en prend à son aise.

abdiqué en faveur du roi Louis. Mais la dévastation commençait, les troupes stipendiées par les Lorrains vivaient sur le pays comme les pires ennemis ; quand les Français arrivèrent, la meilleure partie de la besogne était faite sur ce point.

Richelieu tenait à son siège et au triomphe facile de Louis XIII. On considérait cette démonstration armée comme une marche militaire, on savait le Duché appauvri, décimé par les pestes et les gens d'armes. Arrivés sous les murs de Nancy, il fallut en rabattre ; les murailles étaient bonnes et la défense suffisante ; les travaux furent poussés vigoureusement, tandis que les notes diplomatiques s'échangeaient encore. Richelieu parvint ainsi à attirer le Duc au village de Charmes ; moitié par surprise et moitié par des promesses, on obtint de lui un abandon de ses Etats pour quatre années, après quoi il pourrait y rentrer sans encombre. Et pour sceller plus sûrement les conventions, on le retint prisonnier.

Louis XIII expliquait lui-même l'histoire aux Ducs d'Angoulême et de Longueville ; sa version est adoucie :

« Le Duc se resolut, disoit-il, pour esviter que ses subjects ne fussent complètement minez, de venir demander la protection du roy, qui la lui accorda en lui remettant Nancy où il entra le vingt-cinquiesme jour de septembre. » [*Planche gravée par Michel Tavernier en 1633.*]

Dans la joie d'un résultat aussi brillant et aussi inespéré, le roi se souvint que la ville ainsi conquise avait au nombre de ses habitants le graveur des sièges de La Rochelle, Jacques Callot, homme habile qui serait charmé de compter un chef-d'œuvre de plus. Il le manda en sa présence.

. .

Quand le brave Lorrain eut entendu ce qu'on voulait de lui, lui qui préparait les misères de la guerre écrites d'après nature au milieu des soucis et des frayeurs, il se récria respectueusement qu'il était Nancéien, et ne croyait devoir rien faire contre l'honneur de son prince, Louis XIII comprit ; il dit simplement « que le Duc estoit bien heureux d'avoir des sujets si fidèles et si affectionnez. »

On rapporte que les officiers français trouvèrent méchante la réponse de Callot et s'écrièrent qu'on saurait bien le forcer à obéir au roi leur maître et le sien ; à quoi l'artiste répondit : « Messieurs, je me couperois le pouce ». Il ne fut plus question de rien.

Tout ce qu'il put faire, ce fut d'éviter les personnalités dans *les Misères de la Guerre.* Il s'attacha aux déprédations commises par les auxiliaires des Lorrains, bien plutôt qu'il ne décrivit l'invasion française. Il fit de cette lugubre odyssée un récit à ce point terrible et saisissant que toutes ses œuvres passées, même les plus audacieuses, pâlirent devant elle. Et la preuve qu'il s'en tient aux orgies des armées en territoire ami, c'est qu'il montre la punition des voleurs ou des assassins et la récompense des braves. Quel général eût songé, dans ces temps, à demander compte aux pillards de leurs rapines en pays envahi ?...

Une autre raison milite contre l'origine française qu'on a toujours attribuée à cette suite inimitable. C'est qu'elle fut éditée à Paris, en 1633, l'année même du siège de Nancy, par Israël Henriet. Callot eût été bien osé de risquer le succès sur une



FIG. 78. — LA DANSE VILLAGEOISE, estampe d'Abraham Brosse, exécutée au commencement du XVIIe siècle.

A ce que je puis voir avecque mes lunettes,
Qui soulagent un peu le deffaut de mes yeux ;
Ces galans sont dispos, mais je sautois bien mieux
Lorsqu'en mes jeunes ans je dansois les sonnettes.

Bergère pour guérir des coüs
Que ton œil dans mon cœur eslance,
Je voudrois commencer la danse
Par un branle qui soit plus doux.

L'image se passe de tout autre commentaire.

satire difficilement admissible. Il redisait la vie des mercenaires sans patrie, sans famille, bohémiens eux aussi et bien peu différents des coupe-jarrets rencontrés sur les chemins d'Italie. Il parle d'eux en homme de « fait », et qui hait les voleurs.

Prises à ce point de vue, *les Misères de la Guerre* sont un tableau de la vie du soldat dans les camps, de ses débordements et de ses crimes, mais aussi de ses souffrances propres. Tout n'est pas de rose pour ces marchands d'héroïsme, et s'ils songent plus de pillage que de combats, l'heure vient parfois de se défendre. Combien se tirent d'une affaire hors d'état de reprendre à jamais le mousquet, et s'en vont éclopés et monstrueux quêter leur vie sur les routes ! Combien restent sur le champ !

L'entrée dans la carrière n'est pas compliquée ; un enrôlement sous un arbre, quelques pièces d'or reçues, et le nouvel engagé prend rang « pour suivre la milice ». Il ira partout où le conduira la fantaisie de celui qui le paye ; mais il le faudrait bien doué pour que ses bons sentiments l'emportassent. A peine a-t-il revêtu le harnais et mis sur ses épaules l'arquebuse ou la lance, on le jette dans un combat. Il apprend ainsi en pleine mêlée les premiers éléments d'un art qu'il ignore ; il combat éperdûment non point seulement pour les « lauriers arrosés du sang des ennemis », mais aussi pour le pillage, « ce beau nom de butin dont ils couvrent leurs voleries ». Il fait tantôt ce qu'il voit faire aux autres, il jette son dévolu sur tout ce qui traîne sur les chemins, et au besoin entre à main armée dans les hôtelleries. Ceci, en pays ami, bien entendu. En territoire de guerre, c'est mieux encore, et une petite estampe de Callot nous montre les fourrageurs dans une ferme

Tous d'un mesme accord commettant meschamment
Le vol, le rapt, le meurtre et le violement.

Rien ne saurait donner une idée de cette scène de sauvagerie, où la recrue a loisir de faire son apprentissage. Même les abbayes ne sont point épargnées. Ces démons enragés brûlent les chapelles, détruisent les hôtels et

Se moquent du respect qu'on doit aux immortels.

Ils s'en moquent fièrement, crânement, le feutre à l'oreille et l'épée à la main, défiant la justice divine, sous les yeux de leurs chefs impassibles et souriants. Mais les riches églises ne se rencontrent point partout, et force est parfois de se rabattre sur de moindres choses. Le village ouvert a été, pendant ces époques terribles, brûlé ou rançonné pour un oui ou pour un non. Devant l'église, un tamour bat la charge ; quelques-uns de ses camarades entrent dans l'intérieur, les autres se répandent dans les maisons. Quiconque tente la défense est un homme mort et son corps nu est jeté dans la rue en exemple aux autres.

Ceux que Mars entretient de ses actes meschans
Accommodent ainsi les pauvres gens des champs.

Bientôt la longue file des maraudeurs regagne le camp, entraînant le bétail volé, les charrettes pleines d'ustensiles.

Dans les repos des combats, les plus audacieux s'en vont à l'écart au fond d'un bois et y guettent les voitures. A peine un chariot de voyage, un de ces énormes véhicules sans ressorts, criant sur ses lourds essieux, est-il signalé, les bandits se précipitent, massacrent l'escorte et



Fig. 79. — LA PEINTURE, estampe d'Abraham Bosse, exécutée au début du XVIIe siècle ; dans cette composition, l'artiste a représenté probablement un des peintres à la mode de l'époque, peignant le portrait du roi. Dans le fond, on aperçoit le portrait de Richelieu.

enlèvent les bagages. Parfois le grand Prévôt s'en mêle, il traque ces malandrins, les surprend dans leur besogne, et les entraîne

Affin d'y recevoir comme ils l'ont mérité
Un chastiment conforme à leur témérité.

La punition commence. Sur la place de la ville voisine, on donne l'estrapade aux plus compromis. Ils sont là suspendus à la potence, prêts à être passés par les armes, certains sont à cheval sur un cheval de bois, punition infamante comme le pilori.

De degré en degré, Callot nous a conduits à cette planche inimitable des *Pendus*, une des plus merveilleuses de sa carrière d'artiste, où rien n'est oublié de ce qui est l'art ou l'esprit. Un sentiment intense de la répression farouche se dégage de là. Cet arbre isolé où pendent des grappes humaines, jusqu'à un boiteux à jambe de bois, profilées sur le ciel dans la tension

Ce sont ceux-là que nous voyons au milieu d'une cour, culs-de-jatte effrayants, ou bancals déguenillés, comme les tenants du grand Coësre. Et la recrue est peut-être là, dans la foule, recevant l'aumône des mains d'un prêtre. Mais qu'ils se risquent à cette heure au milieu des campagnes, qu'ils se heurtent aux paysans ! Les fléaux, les haches ou les serpes sortiront d'eux-mesmes ; des arbres ou des buissons partiront des coups de feu :

A la fin les paisans qu'ils ont pour ennemis
Les guettent à l'escart et par uue surprise
Les ayant mis à mort les mettent en chemise.

Alors, en regard de ces punitions méritées, et pour montrer la vertu récompensée après le vice puni, Callot nous introduit dans la salle d'un trône. Sur le siège d'honneur est assis le prince



Fig. 80. — IMAGERIE POPULAIRE CONTRE LA GUERRE.

Au premier plan, un fou dirige des hommes de guerre parmi lesquels se trouve le diable déguisé en seigneur. Un saint Antoine mitré suivi de son cochon tient la queue du diable. Au second plan, sur la gauche, des soldats pourchassent des paysans, tandis qu'à droite, les animaux eux-mêmes sont frappés de folie. Au fonds, un fou armé de sa marotte, conduit une procession de membres du parlement, d'évêques et de moines.

extrême des muscles : ces troupes réunies sous les armes pour assister au châtiment, même les deux bandits occupés à jouer aux dés en attendant leur tour, constituent une page effrayante de réalisme, pleine d'imprévu, attachante comme le drame le plus mouvementé.

Dans les scènes de supplice, Callot est chez lui ; il y sait à merveille disposer les moindres choses ; il les donne fréquentes et terribles en manière de leçon. Car jusqu'à la fin il aima à philosopher sous couleur d'humour et de gaieté. Voici les éclopés des guerres,

Voyez que c'est du monde ! Et combien de hasard
Persécutent sans fin les enfants du Dieu Mars !
Les uns, estropiez, se treinent sur la terre,
Les autres plus heureux s'eslevent à la guerre ;
Les uns sur un gibet meurent d'un coup fatal
Et les autres s'en vont du camp à l'hospital.

qu'on a voulu être Charles IV, mais qui est tout le monde ; car dans cette œuvre maîtresse tout est à la généralisation extrême. Il distribue des récompenses aux officiers, aux soldats mêmes qui se sont bien conduits durant la campagne. C'est l'apothéose finale de cette féerie en dix-sept tableaux, tableaux immenses de dix-huit centimètres de large sur huit de haut à grand'peine, où des milliers d'hommes ont défilé sous nos yeux. Nul n'avait jamais peint la guerre avec cette énergie et cette puissance ; les combats du Bourguignon ou de Van der Meulen demeureront des jeux d'enfants au prix de ceux-là. Et plus tard, quand le Hollandais Romyn de Hooghe, en haine de la France, décrira longuement les incendies du Palatinat sous le maréchal de Turenne, il paraphrasera simplement Callot, en brodant sur le thème shakespearien du graveur de Nancy.

[D'après Henri Bouchot.]



Fig. 81. — LE DIABLE D'ARGENT, d'après une estampe contre la guerre et l'argent. L'argent est une invention du diable. Pour sa possession, les hommes se battent entre eux et les nations se font la guerre. C'est ce qu'a voulu symboliser l'imagerie populaire du XVIIe siècle, en une série d'estampes de ce genre.



Fig. 82. — ESTAMPE CONTRE LA GUERRE.

* Le paysan, arraché de son champ par les malheurs de la guerre, fuit devant le feu et le fer. Dans ces estampes populaires, les artistes exprimaient les ressentiments des pauvres gens que ruinaient les guerres civiles et autres.

DOCUMENTS OFFICIELS.

Voici quelques extraits d'une enquête instruite dans l'arrondissement de Montbéliard, à Blamont, au sujet des excès commis par les troupes lorraines dans les seigneuries de Blamont et de Clémont.

L'enquête est datée du 6 février 1588.

« Aujourd'huy sixieme jour de febvrier, l'an mil cinq cens octante huict, les officiers de Blaumont et Clemont ont commencé faire inquisition sur les violences des filles et femmes, habitans et subjectz occis et tuez, ceux emmenez prisonniers et arrançonnez, et pour quelles sommes, et finalement sur toutes les extortions, tortures, tormens et autres execrables actes commis es terres et seigneuries desd. Blaumont et Clemont par les troupes lorraines ayant nagueres passé par lesd. seigneuries.

« Premier, Jehan Donzel le viez de Pierrefontaine (1), pauvre vieil homme et decrepite, aagé de plus de quatre vingtz dix ans, dit (selon qu'il est véritable) que à cause de son vieil et caducque eage se resolut de garder sa maison et ne la point abandonner pendant le passage des gens d'armes qu'on faisoit bruyt passer par deçà, estimant que à cause de son vieil et caducque eage il seroit aucunement respecté, voire qu'il ne se trouveroit personne entre iceulx tant cruel et inhumain qui daingnast mettre la main à ung tel vieil homme. Toutesfois entendant leur arrivée et qu'ilz n'avoient respect de personne, fut-elle vielle ou jeune, qu'ils exerceoient toutte cruautey et tirannie, voulut absenter sa maison, mais estant asperceu par aulcungs d'eulx qu'estoient à l'instant arrivez aud. Pierrefontaine, fut prins par eulx, conduict et mené sur un cheval jusques au village de Dampnemarie (1), illecque traicté avec toutes les rudesses et cruautez, blasphemes execrables et reniements qu'ils faisoient du très sainct nom de Dieu, de le pendre, estrangler, et luy faire mille tourments et langueurs, s'il ne leur bailloit la rançon de cent escuz qu'ils luy demandoient, le feirent monter sur ung tronc et bille de bois, luy meirent la corde au col, et avant que de l'eslever de terre le tourmenterent de plusieurs manieres, luy mectant au devant le peril et danger de mort où il estoit s'il ne leur délivroit lad. rançon, et quelques prieres que le pauvre vieil fait de le depescher et faire mourir incontinent, à cause qu'il luy estoit impossible de leur pouvoir delivrer argent, ne cessoient pourtant à le tourmenter, pousserent le bloc de dessoub ses piedz, l'esleverent de terre, puis quelque peu après laschans lad. corde, tomba par terre comme mort et tout esperdu, fut mené vers ung capitaine ou seigneur qui feit semblant d'estre plus humain en son endroict, ordonna de le relascher, mais estant hors le village dud. Dampnemarie fut reprins par d'autres qui avec le baston duquel il se soutenoit fut tellement baptu qu'il demeura sur le chemin longtemps comme mort et tout esperdu.

« Il y a deux pauvres filles innocentes et quazy du tout muettes, lesquelles après les avoir longtemps chassées et baptues avec leurs espees nues, et comme enragez et forcenez userent en leur endroit de toutes (sortes) de cruaultez, violances, villains et execrables actes.

« Un nommé Thibaut Malfergeot de Roiches (2) fut aussi prins par eulx, et combien que le pauvre homme leur heust par crainte et frayeur enseigné et déclaré où il avoit caché tout son peu d'argent qu'estoit de vingt-quatre francs, et que les cruelz et inhumains lui heurent prins tous les meilleurs meubles qu'il pouvoit avoir, neantmoings ne delaisserent de l'emmener et prandre à rançon, pour lequelle avoir le traicterent en toute cruauté et inhumanité ; toutes fois estans arrivez en ung village proche Belfort, ne scayt comme il se nomme, treuva moyen de se cacher en du foing où qu'il demeura deux jours jours et deux nuicts sans boire n'y manger, attendant le départ de ces cruelz.

« ...Richard Mathiot de Villers (3), pauvre vieil homme, aagé aussi de plus de trois vingts et dix ans, fut aussi prins et saisy par aulcungns desd. gens d'armes en nombre de trois qui le despouillarent et luy prindrent jusques à dix francs d'argent, le menarent à Pierrefontaine, et pour en avoir rançon l'attacharent et pendirent réitérés fois à la fumée en la fumée comde du prel dud. Pierrefontaine, toutes fois qu'il eschappa d'eulx soubs promesse qu'il leur avoit faicte de leur aller querre du pain au bois ung sac plain, pour qu'ilz en estoient lors despourveuz.

« Jehan Jannin dud. Villers, aussi pauvre simple homme, pensant saulter ung pallis pour s'enfuyr, receut une grande playe en l'espaule gauche d'ung coup d'espée et plusieurs coups d'estoc et de

(1) Pierrefontaine-les-Blamont (Doubs), arrondissement de Montbéliard.

(1) Dannemarie (Doubs), arrondissement de Montbéliard.

(2) Roche-les-Blamont (Doubs), arrondissement de Montbéliard.

(3) Villars-les-Blamont (Doubs), arrondissement de Montbéliard.



Fig. 83. — *L'affront fait à la guerre par les pacificateurs malapropos.* Il s'agit ici de la paix par trahison qui n'est pas durable et à laquelle la guerre est préférable. Le vieillard déguisé est, en somme, un traître qui cherche à corrompre paysans et soldats par la bonne chère, les beuveries et le reste.

poinctes, jusqu'à ce qu'il demeura gisant sur la place, et pensoient iceulx bourreaux l'avoir tué.

« ... Antoine Maillard, dict Salin d'Herimoncourt, bon simple homme, a esté prins et saisy par ces bourreaux, ne pouvant dire, reciter ny déclarer les extortions, tourments et cruaultez desquelz ilz ont usez en son endroict, mesme qu'estant prins fut par eulx mené hors le village, pendu à ung arbre pour avoir de luy grosse rançon, depuis le menarent sur la riviere près le molin, le menaceans de nyer et attacher à la roue dud. molin s'il ne delivroit incontinent lad. rançon. Dez là le menerent en la maison du passeur où qu'ilz le pendirent réitérés fois par le col à la fumée, luy liarent les mains derrière le dol et le jettarent sur terre, pour ce qu'il estoit nuict, y demeura un jour et une nuit sans boire, ny manger, ny pouvoir se lever; le controingnirent enfin de les mener à Montescheroux (1) où qu'estans luy feerent plusieurs aultres tormens, et entre aultres, avec un martelet à ferrer chevaulx luy frappoient sur les os des joinctes tant des genoux, coudes, doibs qu'aultrement, souffrant et endurant de grandes douleurs, et telles qu'il ne peut reciter, en estant encoires pour le present fort malade et indispos de sa personne,

«... La femme de Pierre Dhorryat de Pierrefontaine, ayant esté retreuvée en sa maison par ces cruez fut traictée avec toutes les inhumanitez qu'ils sceurent inventer, ne cessoient avec blasphemes horribles l'appeler *Vieille diable et sorciere*, la prindrent et la menarent vers d'aultres en l'église dud. Pierrefontaine, au milieu de laquelle ilz la feirent mectre à genoux, baisser et presenter le col, luy ostant son couvrechef, puis l'ung d'eulx ayant une grosse espée nue faingnoit de lui couper la teste, si elle ne leur delivroit argent, on enseingnast Jehan Vyenot senioux et sa femme, mais comme elle ne pouvoit satisfaire à leur petition, ce cruel qui tenoit lad. espée nue, luy bailla d'icelle ung si vilain coup de plat qu'elle tomba à terre comme morte et toutte esperdue, de quoy par mocquerie les illecque presens se prindrent tous à rire; depuis luy meirent une corde au col, la pendirent réitérés fois, finalement, après que la pauvre femme heust reblanchi leurs linges avec grandes peinnes, pour recompauce la prindrent derechefz, et ayant mis au feug une vieille faulx à faucher herbes, la lui presentoient au col pour luy brusler le gosier, si elle ne satisfaisoit à tout ce qu'ilz luy demandoient. Il iuy faudroit un grand volume de papier pour rediger par escript touttes aultres sortes de tourmens desquelz ils se comporterent à son endroit.

« ... Jehanne; femme dud. Vaulgier, ayant délivré d'enffant, n'y avoit que trois jours, quant lesd. troupes arrivarent aud. Montescheroux, lesquelles n'ayans en ce egard moings à son petit enffant, fut prinse, menee et conduitte jusques devant les portes de la ville de Saint-Ypolitte, où ilz la contraingnirent d'aller querre du vin, et y fnt deux fois d'une nuict dès led. Montescheroux, laissant son petit enffant, et à son retour fut si vilainnement traictée que nature ne peult permettre de le desclairer, et non contans lesd. tirans la chassarent avec sond. enffant hors de la maison. Fut contraincte de demeurer une nuict entiere par les bois, à cause de quoy et de la grande froidure qu'ilz souffrirent, led. enffant a eu tout le corps gellé, telment que pour le present il n'y a point d'apparence de longue vye.

« Pierre Cuvier de Poset (1), conjuge en la seigneurie de Clemont, a esté prins et saisy avec Jacques son nepveur, et iceulx liez et garronttez par lesd. trouppes, menez au lieu du Pont de Roide, où illecque led. juge fut controingt s'obliger à ung cappitainne de la somme de trois cens escuz pour leur rançon, mais comme il ne luy fust possible de recouvrer si tost telle notable somme, il ne retourna vers eulx, et emmenarent led. Jacques, son nepveur, lequel ilz detiennent encoires presentement (2). »

[ARCHIVES NATIONALES, *fonds Montbéliard.*]

*
* *



FIG. 84. — Qui a peur des coups ne doit approcher prez Soldat. D'après une gravure de Lagniet pour la série de ses proverbes.

Veut-on savoir maintenant comment étaient évalués les dommages, et comment les habitants étaient indemnisés? Qu'on lise cet exemple :

PIERREFONTAINE.

Led. Pierrefontaine a été bruslé et perdus *(sic)*, rober et piller ce qui s'ensuyt ;

Premier, l'une des maisons de Jehan Vyvenot senioul, en valeur de	IIcIVxx	francs.
La maison de Jehan Roland le vieux	XLV	—
La maison de Jehan filz fut Richard Donzel, en valeur de	IIc	—
La maison es anffans fut Nycolas Vyenot . .	IIc	—
La maison es anffans fut Petitjehan Vyenot .	IIc	—
La maison Huguenin Vernier	CLX	—
La maison Claude du Prelz et ses partages .	IIc	—
La maison Petitjehan Vyenot thielier . . .	IIc	—
La maison Perrin Vyenot maire	CL	—
La maison des anffans fut Pierre Plumard . .	CL	—
La maison Jehan Vernier.	LX	—
La maison Jehan Henry Dhoriot	LX	—
La maison Richard Chasserat	C	—
La maison Jehan Donzel le vieux, en valeur de.	IIcL	—

(1) Montchéroux (Doubs), arrondissement de Montbéliard canton de Saint-Hippolyte.

(1) Poset (Doubs), arrondissement de Montbéliard, commune de Noirefontaine.

(2) Ce Pierre Cuvier est l'ancêtre direct du célèbre paléontologiste. Il dut payer la rançon exigée pour obtenir la mise en liberté de son neveu.

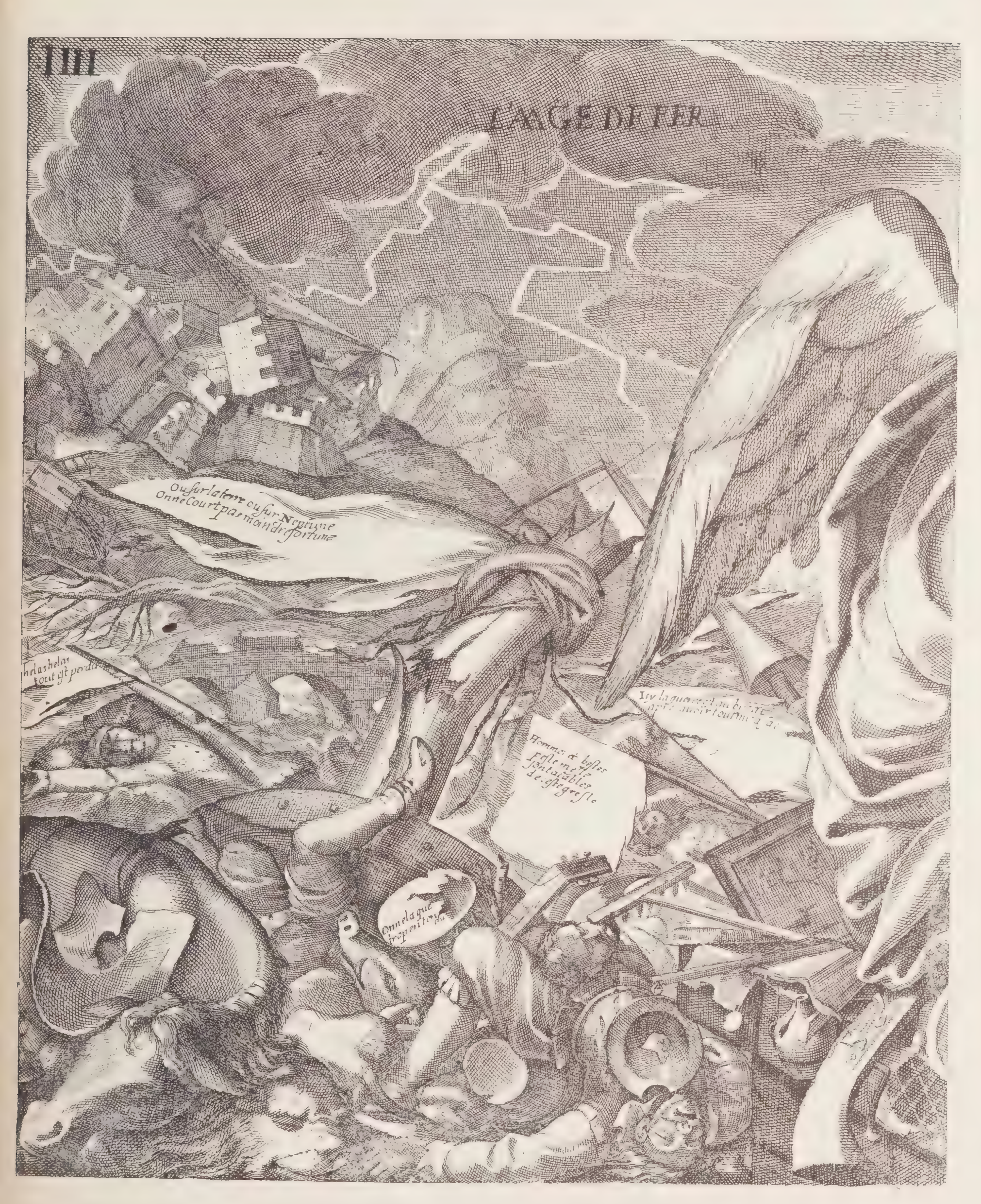


Fig. 85. — L'AGE DE FER. Fragment d'une estampe de Lagniet contre la guerre, intitulée *Le Mauvais temps représenté par l'Age d'Airain et de Fer* (voir l'autre partie de cette estampe, hors texte pl. III), faisant partie d'une série symbolique sur les âges. Le ciel, lui-même, associe les éléments en fureur à la fureur des humains. Hommes et bêtes, pêle-mêle, sont accablés par cette grêle qui dévaste tout.

Somme toute dud. Pierrefontaine

Argent	IIIᵐIIIᶜLXXII francs.
Froment	VI bichots, V quartes d.
Avenne	XXXI bichots d. .
Orge	III bichots, VIII quartes.
Pois	III quartes.
Farinne	IX quartes.
Boige	III bichots, XXII quartes d.
Vasses.	VII quartes.
Chenevay	III quartes.
Espiaulte.	I bichot, X quartes.

[Le *bichot* est une mesure de grains qui représente à peu près un poids de 168 kilogrammes.]



Fig. 86. — Il n'est si bon chartier qui ne verse. D'après une estampe pour la série des proverbes de Lagniet.

*
* *

Les indemnités de guerre étaient établies selon le mode suivant :

« *S'ensuyvent les pertes, dommeages et interretz qu'aulcungs de subgetz de Son Excellence ont souffert et enduré d'aulcungs des gens de guerre du Duc de Lorraine venuz dez le pays d'Allemagne en les quartiers de par deça, lesquelles pertes ont estées ce jour d'huy quinzieme en décembre 1589, par moy Procureur general à Montbéliard soupscript mises et redigees par escript, selon que lesd. subgetz les ont déclare par serment qu'ilz et chascun d'eulx en ont presté sur et aux Sainctz Evangiles de Dieu.* »

Sous ce titre, on trouve la nomenclature des dommages. Nous citerons, dans sa naïveté, celle de Friderichsbrun (1) :

« Symon Sorel, demeurant aud. lieu a déclaré avoir perdu et luy avoir estées prinses quatre miches de pain gros, en valeur chascune de cinq soulz.

« Jehan du Rup dud. lieu a déclaré lui avoir estée prinse une miche de pain de la valeur de cinq gros ou environ.

« Claudet Regnauld, sabotier de son mestier, a dict que pendant le passage des troupes du Duc de Lorraine advenu la sepmainne passée luy sont estées mouillies et guastées quelques quinze ou seize quartes de seigle et orge, que luy vient bien à deux escus d'interest.

« Michel Martinot dud. lieu dict que son espée luy a estée prinse, et laquelle luy avait cousté à Fontenoy quarante soulc.

« Nicolas Paris a déclaré que de peur qu'il eust des troupes dud. Duc de Lorraine, il feit mener tout son peu de bien, y ha huit jours, au lieu de Frotey, chez le mareschal dud. lieu, où aulcungs desd. trouppes arrivez luy prindrent (selon que luy a esté dict) trois peaux de chamois, que luy coustoient trente deux gros.

« A perdu aussy une poulle.

« Claudet le jeusne a déclaré que luy sont estées prinses :

« Une frisse de lard, de la valeur d'environ III francs.

« Une quarte ds seigle que luy coustoit vingt gros, par ce. . . . . XX gros. »

[La *quarte* représente le quart du « bichot », soit environ 42 kilogrammes.]

(1) Frédéric-Fontaine (Haute-Saône), arrondissement de Lure, canton de Champagny.





Estampe populaire gravée par Nicolas Guérard (xvii[e] siècle).

Placard destiné aux campagnes, ainsi que l'indique le titre, et conçu dans un sentiment de douce philosophie pour éveiller dans les masses l'esprit de résignation, en présence des misères du temps.



Fig. 87. — Vignette décorative de Jacques Callot sur les Gueux.

IV

UNE TÊTE DE TURC AU COMMENCEMENT DU XVIIe SIÈCLE: PIERRE DE MONTMAUR, PÉDANT DE PROFESSION

"*Tanti non erat te, esse disertum.*"
(Martial.



'HISTOIRE d'Erostrate, mettant le feu au temple d'Ephèse pour éterniser la mémoire de son nom, est une introduction facile à la vie de Pierre de Montmaur que ses contemporains ont criblé de sarcasmes et traversé d'épigrammes. Ces satires, dont quelques-unes seulement sont spirituelles, ont empêché de mourir un nom qui, sans cela, ne fut point parvenu jusqu'à nous. Pierre de Montmaur, en effet, pédant, plat et pusillanime, méchant auteur de plus mauvais vers, fanfaron dans un pays et dans un temps où se vanter était un ridicule encore mortel, n'a autrement rien fait dans le cours de sa vie qui lui mérite l'attention de la postérité.

Sans doute, les fictions mordantes et les traits empennés que ses adversaires ont fort libéralement répandus sur sa personne dans leurs écrits, sont empreints d'exagération et même de mauvaise foi. Mais il y a, dans l'ensemble, un choix à faire, et le fond de l'histoire est véritable. Seules, les circonstances ont été imaginées ou altérées.

Les origines du personnage sont assez obcures. Montmaur se disait natif de Cahors : d'autres voulaient qu'il eût vu le jour à Tulle, d'autres à Brive. Ménage assurait qu'il était né *in regione Pedana*, dans le pays de Pédanterie. Sa naissance était des plus modestes. On ignore qui fut sa mère, « et ma foi, dit un de ses antagonistes, Jupiter qui connaît toutes choses ne connut jamais son père ». A Bordeaux, les Jésuites l'admirent dans leur corps, et l'envoyèrent à Rome où il enseigna la grammaire pendant trois ans avec succès. Mais il fut expulsé de la Société « pour avoir contrefait le seing du Père Provincial, en faisant de fausses

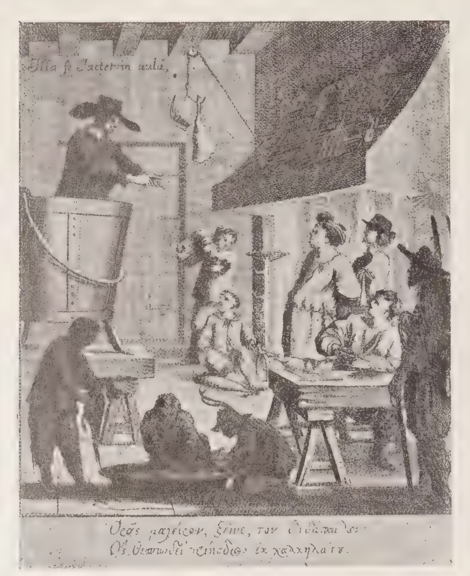


Fig. 88. — Caricature sur Pierre de Montmaur, avocat, poète, professeur royal de langue grecque, l'un des plus savants dont les lettres s'honorent, ce qui ne l'empêcha pas d'être un des hommes les plus décriés de son siècle, grâce aux plaisanteries de Gilles Ménage et autres.

Quoique la langue grecque lui fût en quelque sorte comme naturelle — d'où la raison de la légende placée au bas de cette image — on lui avait fait la réputation de ne pouvoir traduire le grec qu'à coup de dictionnaires.

.. Montmaur, ce professeur
Qui seroit un pauvre fesseur
S'il n'avoit point les trois Estiennes
Avecque les Gloses anciennes.

lettres de recommandation aux Pères Recteurs de toutes les communautés ». Puis on le retrouve en Avignon où il exerce le métier de charlatan, à Toulouse où Balzac assure que Montmaur séjourna, et enfin à Paris où il se fait recevoir avocat. Il ne fut point un astre de la basoche, et « acheta, en 1623, une charte de Professeur royal en langue grecque à l'Université de Paris ». Entre temps, ayant appris que le cardinal de Richelieu faisait beaucoup de bien aux bons poètes, il avait composé une foule d'anagrammes, d'acrostiches et autres pareils jeux de mots. On prétend même qu'il chanta sur le mode élégiaque, mais, de ses élégies, il n'en reste qu'une, dont le titre ne vaut même pas la peine d'être rappelé.

Montmaur était âgé de quarante-neuf ans quand il acheta sa charge. Claude Malingre, qui publia les *Antiquitez de Paris* en 1640, a commis une erreur grossière en plaçant Montmaur parmi les lecteurs et professeurs du Roi pour la langue latine, et en le faisant succéder à Jérôme Goulu. Il faut d'ailleurs qu'il n'ait guère connu Montmaur, qui était alors bien vivant, puisqu'il l'appelle *N. Monmor*.

Pendant vingt-cinq ans, le professeur à l'Université exerça sa charge, et il mourut le 7 septembre 1648. Voilà tout ce que nous savons de ses pompes et de sa vie.

Avant de raconter ses démêlés avec les savants de son époque, il faut citer le témoignage de Vigneuil Marville, qui parle de Montmaur dans ses *Mélanges d'Histoire et de Littérature*, et qui tranche sur la plupart des détracteurs du pauvre Sire : « Le professeur Montmaur, — dit-il, — n'était pas aussi méprisable que beaucoup le croyent. C'était un fort bel esprit, qui avait de grands talents. Les langues grecque et latine lui étaient comme naturelles. Il avait lu tous les bons auteurs de l'antiquité ; et, aidé d'une prodigieuse mémoire, jointe à beaucoup de vivacité, il faisait des applications très heureuses de ce qu'il avait remarqué de plus beau. Il est vrai que c'était presque toujours avec malignité : ce qui excita contre lui la fureur de ceux qui étaient l'objet de ses plaisanteries. Avec ce génie il s'introduisait facilement chez les personnes de qualité qui aimaient les joies du Parnasse ». Et Marville ajoute : « L'avarice le gâtait, car il avait du bien

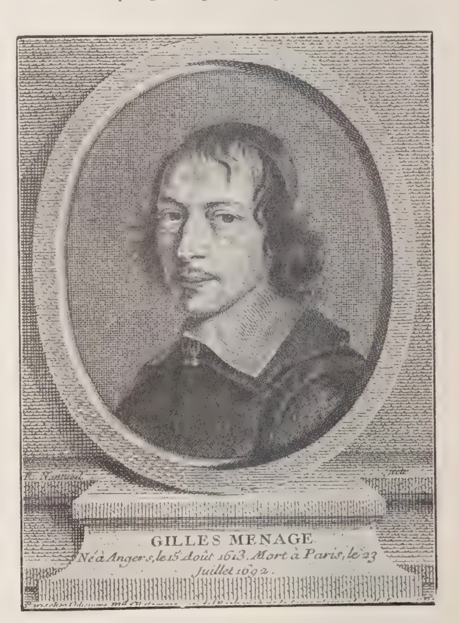


Fig. 89. — GILLES MÉNAGE, d'après un portrait de l'époque.

Gilles Ménage, qui fréquentait les précieuses, fut l'un des beaux esprits qui décrièrent Montmaur avec le plus d'acharnement.

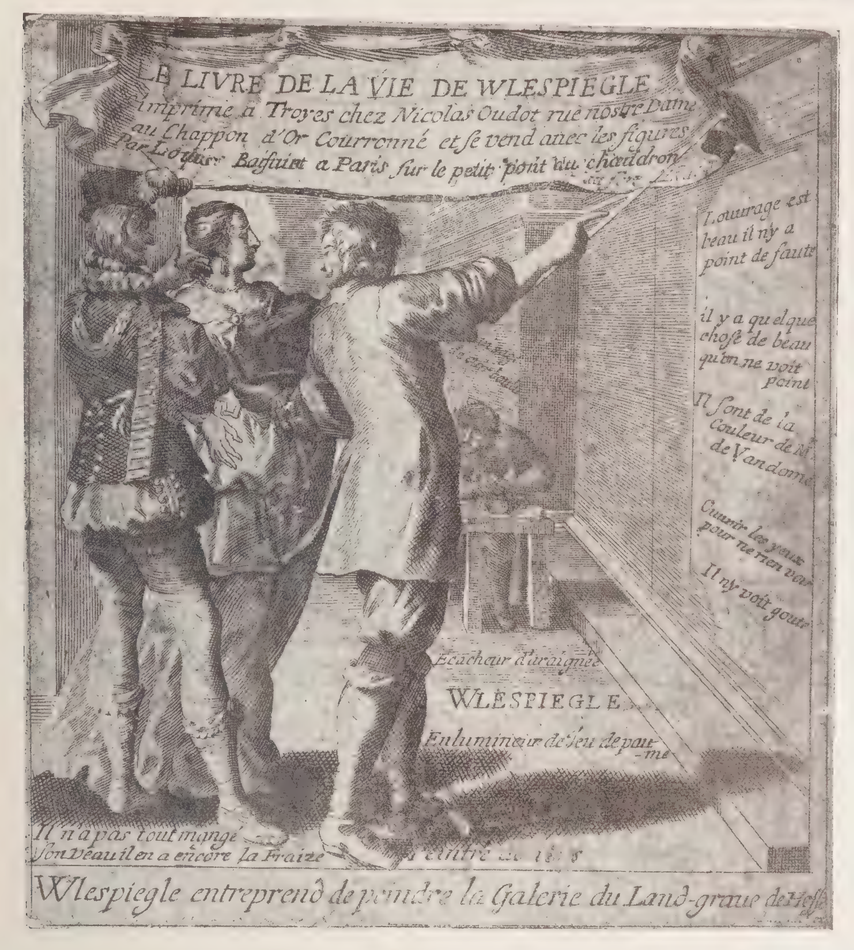


Fig. 90. — ULESPIEGLE ENTREPREND DE PEINDRE LA GALERIE DU LANDGRAVE DE HESSE. d'après une gravure de l'époque.

La vie de Til Ulespiègle, natif de Saxe, patron des matois, moralisée en proverbes instructifs et divertissans, à Paris, chez Lagniet sur le quai de la Megisserie, au Fort l'Evesque, 1663. (Hieronimus David fecit). J. Lagniet.

* Til Ulespiegle est en quelque sorte le Pantagruel flamand, dont Charles de Coster, père des lettres belges, a donné au XIXe siècle la version définitive. La série des images de Lagniet sur ce thème retrace l'histoire des plaisanteries un peu grasses du fameux Til. On y trouve des légendes comme celles-ci : « Ulespiegle en croupe derrière son père montre le cul à tout le monde ». — « Ulespiegle ayant acheté et meslé le lait de plusieurs laitières à Brême les fait battre en les obligeant à les reprendre ». — «Ulespiegle ayant fait son cas dans le bassin y remet l'enfant qui estoit constipé et fait croire à sa mère que cette opération s'est faite en vertu de son remède ».

dont il n'usait pas, et il recherchait trop la bonne chère. Il disait à ses amis : Messieurs, fournissez les viandes et le vin, et moi je fournirai le sel. Aussi le répandait-il à pleines mains aux bonnes tables où il se trouvait... Il était *Lucien* partout ». Le *Valesiana* semble confirmer ce témoignage : « Le professeur Montmaur *(sic)* aimait à faire bonne chère au dépens d'autrui. Il s'était donné entrée chez tous les grands qui tenaient table ouverte, par quelques bons mots grecs et latins qu'il leur débitait pour son écot. Après avoir bien bu et mangé, pour divertir ses hôtes, il se mettait à médire de tous les savants, tant vivants que morts. Et il n'y en avait pas un qui n'eût un coup de dent... » Pour avoir le point de ces éloges sur l'érudition et

TABLEAU DE LA FOLIE DE T









Fig. 91. — TABLEAU DE LA FOLIE DE TOUT LE GENRE HUMAIN. Imagerie populaire dans le genre des images d'Epinal à légendes morales. Les légendes de ces estampes diffèrent des légendes en forme de proverbe, ce sont des apologues illustrés sous forme de quatrains.

l'esprit de Montmaur, écoutons maintenant ce que dit Bayle, dans son *Dictionnaire :* « Il faut croire que Montmaur expérimenta qu'il y a infiniment moins de peine à bien discourir sur-le-champ, qu'à composer un bon livre. Le moyen de rendre utile au public le savoir de ce professeur aurait été de lui donner un disciple judicieux, qui ne l'eût presque point quitté, et qui eût recueilli tout ce qu'il eût entendu dire ».

Du reste, pour qu'on puisse mieux juger du caractère de Montmaur, il suffit de rapporter une anecdote assez singulière. Elle est tirée d'une lettre latine dont nous faisons une espèce de traduction. Cette lettre, écrite par Nicolas Bourbon, est adressée à Claude de Mesmes, le comte d'Avaux : « Je me rencontrai, — dit-il, — un jour chez M. le Chancelier avec Montmaur, homme d'une grande érudition, d'une mémoire prodigieuse et qui parlait beaucoup ; qualités qui le rendaient agréable aux grands seigneurs, chez lesquels il mangeait souvent. Il se mit à citer quantité d'auteurs grecs et latins à l'occasion d'un passage de Saint-Paul où cet apôtre fait allusion aux gladiateurs et aux damnés. Je me défiai de la fidélité de ces citations, et je n'eus pas de peine à persuader le reste de la compagnie qu'on ne devait croire qu'à de bonnes enseignes .» Nicolas Bourbon, dans cette lettre que nous abrégeons, raconte alors comment Montmaur, mis en face des originaux, se mit à chicaner, à chercher des échappatoires, à se plaindre des éditions, etc., etc. A la fin on conclut que Montmaur avait cité à faux, et la dispute finit aux éclats de rire de toute la compagnie. L'ambassadeur de Hollande, qui y était présent, fit aussitôt ce quatrain :

Monmor *(sic)*, c'est fait de ta mémoire.
Tu bronches sous le vieux Bourbon :
Tous les auteurs te font faux bond
Si tu n'a recours au grimoire.









Fig. 92. — TABLEAU DE LA FOLIE DE TOUT LE GENRE HUMAIN. (Suite.)

* Les folies des hommes furent de tous temps les mêmes. C'est le jeu, ce sont les espérances creuses de l'alchimiste, c'est l'imprévoyance du bâtisseur, la passion du vin, l'amour de la poésie, toutes les formes de la folie qui sont ici représentées pour l'éducation du peuple.



On appelait d'ordinaire Montmaur *le Grec*. Ménage dit, en raillant, qu'on lui donna ce surnom par contre-vérité ; d'autres disent que c'était parce qu'il donnait dans les excès de table qu'on reproche aux Grecs. Il demeurait au Collège de Boncour, et Ménage assure qu'il n'avait logé là que pour mieux découvrir la fumée des cuisines de Paris et parce que c'était le lieu le plus élevé de toute la ville. Mais s'il était commode pour cette raison, il était incommode par sa trop grande distance des maisons où le parasite trouvait à dîner. Cela fit qu'il fut contraint de se pourvoir d'un cheval. Une estampe représente en effet notre Montmaur à cheval. Il n'a pas encore dîné et voyant à l'horloge que midi est sonné il se désespère, donne des coups d'éperon et de canne à son pauvre bidet qui n'en peut plus et lui oppose la force d'inertie. Pour surcoît d'infortune des chiens viennent le persécuter et achèvent de déchirer une vieille couverture qui lui tenait lieu de housse.

Les bons mots jaillis de la verve de Montmaur sont innombrables. En voici quelques-uns glanés au hasard dans les œuvres de ses biographes :

Il dînait un jour chez le chancelier Séguier. En desservant, on laissa tomber sur lui un plat de potage. Il ne lui échappa point que cela était fait exprès et soupçonnant le chancelier de lui avoir fait cette pièce : *Summum jus, summa injuria*, dit-il. Allusion spirituelle si l'on songe que *jus* signifie en latin aussi bien la justice que le bouillon et que, d'autre part, le chancelier est le chef suprême de la Justice.

Quelqu'un lui dit que Ménage, dans une satire, l'avait métamorphosé en perroquet : « Tant mieux, fait-il, je ne manquerai ni de vin pour me réjouir, ni de bec pour me défendre. »



Fig. 93. — JEAN-BAPTISTE SAINCTOT, d'après une gravure de B. Moncornet. — Mme de Sainctot, sa femme, est célèbre par la correspondance de Voiture.

Étant à table avec plusieurs de ses amis qui discutaient un peu bruyamment : « Eh ! Messieurs, dit-il, un peu de silence, on ne sait ce qu'on mange ».

Un autre jour, un de ses voisins parle des médecins grecs et des arabes : les premiers, dit-il, soutiennent qu'il faut dîner légèrement mais manger davantage à souper, et les arabes estiment au contraire qu'il faut faire un léger souper mais un bon dîner, de sorte qu'on ne sait à qui croire. « Dans ce cas, dit Montmaur, moi j'aimerais dîner avec les Arabes et souper avec les Grecs ».

Ménage nous assure que le professeur de grec fit des leçons publiques sur « l'Art Parasitique ». Il est probable qu'il n'enseigna jamais ce métier qu'en prêchant d'exemple et Boileau ne l'a sans doute pas entendu autrement quand il dit dans sa *première Satire :*

Tandis que Pelletier crotté jusqu'à l'échine
S'en va chercher son pain de cuisine en cuisine
Savant dans ce métier si cher aux beaux esprits
Dont Montmaur autrefois fit leçon dans Paris.

On lui attribuait aussi une particularité assez plaisante. Malgré qu'il fût un bon vivant, il était sujet parfois à des accès de mélancolie. Or il n'avait rien trouvé de mieux, paraît-il, pour se remettre « en doulce joye » que de se faire fustiger à tour de bras. Il y a sur ce fait plusieurs témoignages et notamment celui de Loménie de Brienne. Dans une étude consacrée au père jésuite Jean-Joseph Surin qui « sentoit une grande consolation dans l'âme chaque fois qu'il s'étoit discipliné », de Loménie s'exprime ainsi : « Et moi je dis qu'il y a bien de l'amour-propre dans ces sortes de pénitences outrées, surtout dans les personnes qui ne sont pas sages, comme alors certainement le P. Surin ne l'était pas ; et les fous se font fouetter par divertissement, tels que Montmaur et autres que j'ai connus, qui se portoient mieux quand on les avoient bien étrillez, et en riaient à gorge déployée, comme de quelque chose de fort divertissant ».

Le professeur Montmaur eut à subir les assauts de tous les beaux esprits de son temps. Balzac fut le premier à sonner le tocsin en deux pièces latines où il prêche une sorte de croisade contre cet « ex-jésuite », ainsi qu'il le qualifie ; Ménage le suivit de près. Il composa une vie de Montmaur fantaisiste et satirique qu'il publia sous le titre *Vita gargilii Mamurræ*. Un autre conjuré de marque fut le savant Hadrien de Valois. « Je ne voulus pas, déclare-t-il, être des derniers à prendre parti dans une guerre si plaisante, je fis imprimer deux pièces latines de ce professeur, l'une en prose, l'autre en vers, avec des notes ». Et quelles notes ! En même temps, c'est-à-dire vers 1643, Sarrasin écrit *la Guerre des parasites* et *le Testament de Goulu*. Puis paraît une pièce anonyme dont le titre grec se peut traduire ainsi : *la Marmitodéification de Montmaur*. Charles Vion publie *l'Antigomor*, recueil de sonnets, de rondeaux et d'épigrammes avec, pour appendice la *Métamorphose de Gomor en Marmitte*. L'abbé Le Vayer y va d'une plaquette : *le Parasite Mormon*. Scarron ne pouvait pas rester les bras croisés, il fit trois pièces de vers. Furetière aiguisa cette sagette :

Montmaur ne trouve dans la Bible
Rien d'incroyable et d'impossible,
Sinon quand il voit que cinq pains
Rassasiérent tant d'humains,
Et que pour comble de merveilles
Il en resta douze corbeilles.

Bon Dieu ! dit-il, pardonne-moi,
Ce miracle exède ma foi,
Sans doute le texte en ajoute,
Que n'étais-je pas là pour le voir ?
Je ne crois pas que ton pouvoir
En eût fait rester une croûte.



FIG. 94. — PLAISANTERIE D'UN PÉDANT ET D'UNE HARANGÈRE, d'après une estampe du XVII[e] siècle.

Ortentius, pédant de profession et pince-sans-rire, s'approche, une loupe à la main, du banc d'une harangère. Dame Christine, la fureur au visage, surgit hors de son banc en vociférant des injures à l'adresse du mauvais plaisant. Cette scène rappelle l'histoire de Veuillot qui, désirant enrichir son vocabulaire de polémiste, s'adressait pour cela aux dames de la Halle. Il prenait un poisson, en soulevait les ouïes, les flairait et rejetait le poisson avec dégoût. Tandis que la poissonnière l'insultait, il notait sur ses tablettes les plus imagées de ses invectives.

∴

On trouvera certaines de ces pièces en fin de chapitre. Ce ne sont là que quelques-uns de ses adversaires français. Montmaur en eut bien d'autres, et il lui en vint même du dehors, notamment le savant Nicolas Heinsius qui fit contre lui deux pièces en vers latins. Disons enfin pour terminer que Balzac revint à la charge en publiant, en 1648, *le Barbon* où il s'est essayé à peindre le parfait pédant, un homme gâté par le grec et le latin, cet homme n'étant autre que Montmaur.

« C'est une chose assez remarquable, dit Bayle, que les suppôts de la Faculté des arts n'accoururent point au secours de leur confrère. » Et en effet quand on sait les liens de solidarité qui unissaient les membres de l'Université de Paris, on est tenté de s'étonner qu'aucun d'eux n'ait pris sa défense. Bien mieux, un *Professeur Royal en Eloquence*, du nom d'Abraham Renin, publia contre lui un écrit sanglant, dans lequel il le métamorphose en cheval. Et cela prouve que si Montmaur fut détesté par les beaux esprits, il ne sut pas davantage se faire aimer par les régents de collège.

Et puis, enfin, pourquoi défendre un homme qui n'opposait lui-même qu'un mépris dédaigneux à tous les outrages ? Montmaur, en effet, fit preuve d'une remarquable philosophie. Il se contentait de rire des traits qu'on lui décochait et de mépriser les calomnies. « Son insensibilité », dit de Sallengre, un de ses historiographes, « fut cause qu'on fit pour lui une devise, tout le corps est un âne qui est dans les chardons jusqu'au ventre avec ces paroles *trungant tum saturens : A la bonne heure, qu'ils me piquent pourvu seulement qu'ils me rassasient* ».

Le mot de la fin nous est donné par Vion d'Alibret, frère de l'illustre M[me] Sainctot, qui eut tant de part aux lettres de Voiture. D'Alibret a écrit dans les vers qui suivent ce qu'il lui était arrivé avec un

confesseur, à l'occasion de quelques pointes qu'il avait acérées contre le Professeur Montmaur :

D'ALIBRET

Révérend Père Confesseur.
J'ay fait des vers de médisance...

LE CONFESSEUR

Contre qui ?

D'ALIBRET

Contre un Professeur.

LE CONFESSEUR

La personne est de conséquence,
Contre qui donc ?

D'ALIBRET

Contre Montmaur.

LE CONFESSEUR

Achevez le *Confiteor...*

Ce confesseur paraissait bien être de l'avis de Furetière.



Fig. 95. — HISTOIRE EN PROVERBES, d'après une gravure de Lagniet pour la série de ses proverbes.

On pourrait reconnaître, dans l'œuvre de Lagniet, les origines de l'humour contemporain. Ses proverbes sont autant de satires contre les mœurs de son époque et même de toutes les époques.

LE PARASITE MORMON

par l'abbé Le Vayer.

I. — PROBLÈMES DE MONSIEUR DE MORMON

On demande :

S'il faut prendre médecine ou non ?

Oui, pource que c'est avaller.
Non, pource qu'elle vuide l'estomac.

S'il faut curer ses dents ou non ?

Oui, pour les empêcher de pourrir.
Non, pource que c'est d'ôter quelque chose de la bouche.

S'il faut se marier ou non ?

Oui, pource qu'on fait festin.

Non, pource que c'est prendre une femme qui mange, tout le reste de la vie, la moitié du dîner.

D. — Lequel vaut mieux, de danser ou de chanter ?

R. — Il vaut mieux manger.

D. — Lequel vaut mieux, de dîner ou de souper ?

R. — Ni l'un, ni l'autre, car il ne faut faire qu'un repas mais qui dure tout le long du jour.

II. — APOPHTHEGMES DE MONSIEUR DE MORMON

Il disoit qu'un œuf valoit mieux qu'une prune ; une grive que tous deux ; un pigeon que tous trois ; un poulet que tous quatre ; un chapon que tous cinq, et ainsi à proportion.

Comme on lui parloit un jour d'une grande mortalité, tant mieux, s'écria-t-il, plus de morts, moins de mangeurs, ne reconnoissant pas d'autres ennemis.

Allant un jour dîner chez un évêque : *Pastoris est pascere,* lui dit-il, Monseigneur, je viens dîner avec vous.

A un qui lui disoit un jour qu'il avoit les yeux plus grands que la panse : non pas, répondit-il, quand j'en aurais cent.

Il disoit que Pâques et Noël sont les deux meilleurs jours de l'année. Pâques, à cause qu'il est le plus éloigné du Carême, et Noël parce qu'on y déjeune dès minuit.

Il disoit qu'il est de la Majesté d'un Roi de dîner à toutes ses tables.

Il comparoit les courtisans aux plat qu'un maître d'hôtel met sur la table, dont les uns sont tantôt les premiers et tantôt les derniers, et puis tous sont confondus, quand on vient à laver les écuelles.

Il appeloit les rots des propos de table.

A un qui lui reprochoit qu'il mangeoit autant que deux, il répondit que c'était à Sparte, la marque des Rois.

A un qui lui demanda ce qu'il falloit faire pour se bien porter. Trois choses, répondit-il : Bien manger, bien manger et encore bien manger.

Une fois qu'on lui reprochoit qu'il n'avait pas dit *Benedicite*. J'ai tort, répondit-il, il le faut dire ; et là-dessus il fit rapporter toutes les viandes pour recommencer à diner.





FIG. 96 et 97. — HABIT DE POTTIER DE TERRE ET HABIT DE LAYETTIER, d'après les estampes de Chiquet (fin du XVII[e] siècle, début du XVIII[e]) pour la série de ses habits fantaisistes. Les costumes des personnages sont composés d'attributs et d'instruments propres à leurs métiers.

Comme on lui disoit une fois qu'il se falloit tenir à table sans se remuer et sans prendre autre chose que ce qui est devant soi, il répondit que si les Espagnols n'eussent jamais voyagé, ils n'auroient pas gagné l'or des Indes.

Comme on lui demandoit pourquoi il cherchoit ainsi les festins, il repartit que c'étoit parce que les festins ne le cherchoient pas. Et il ajouta que nos pères avoient appelé leurs festins du mot latin *festinare* pour montrer qu'il se faut toujours hâter d'y aller.



L'ANTIGOMOR

ÉPIGRAMMES

par CHARLES VION.

Que l'enfance fait bien connoître
Ce qu'au bout d'un tems on doit être !
Pour étrene au petit Gomor
On fit présent d'une saucisse :
Il n'en avoit point vu encor,
Tant il étoit jeune et novice ;
On la lui met dessus le gril,
Mais aussitôt, s'écria-t-il,
Maman, maman, elle appetisse,
O merveille, en cet âge-là !
Il la prend malgré sa nourrice,
Et toute chaude l'avala.

.·.

Quand on fait à Gomor la guerre
D'avoir toujours bon appétit,
L'Hiver il s'en excuse et dit
Que lors la chaleur se resserre :
Que si l'on l'attaque au Printems,
Nos esprits, dit il, plus contens
Dissipent plus de nourriture ;
Et si c'est l'Eté, la nature
A besoin de se réparer :
Enfin si c'est durant l'Automne,
La mélancolie aiguillonne,
Et nous fait, dit il, dévorer.
Ainsi ce goinfre inimitable
Pour toutes les quatre Saisons
A quatre diverses raisons
De demeurer toujours à table.
Cher Philidor, je ne sai pas
En quel quartier Gomor demeure,
Mais je le rencontre à toute heure,
Hormis à l'heure des repas.

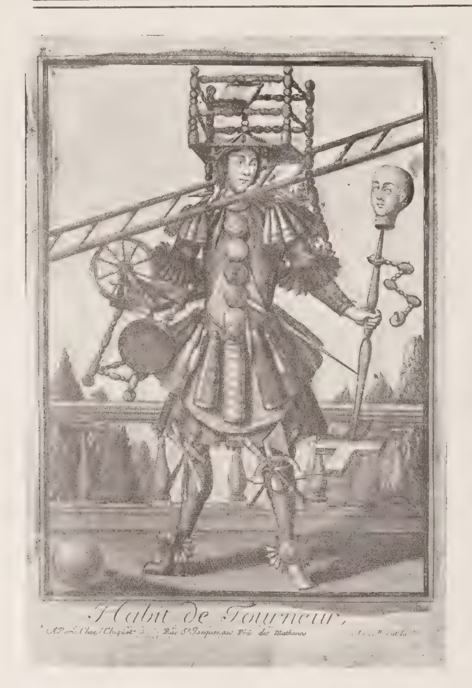




FIG. 98 et 99. — L'HABIT DE TOURNEUR ET L'HABIT DE MARÉCHAL, d'après les estampes de Chiquet, pour la série de ses habits fantaisistes.

ÉPIGRAMMES

par DELIBRAY.

Gomor étant à table avec certains Pédans
Qui criaient et prêchaient trop haut sur la vendange,
Lui, qui ne songe alors qu'à ce que font les dens,
Paix là, paix là, dit-il, on ne sait ce qu'on mange.

*
* *

J'apprends de Gomor, aujourd'hui,
Une chose vraiment notable,
C'est qu'il ne sort jamais de table,
Et ceci n'est point une fable.
Il faut l'ôter de devant lui.

*
* *

Quoi me taire et qu'on m'attaquât
Par des injures à douzaine !
Comment veux-tu qu'il répliquât ?
Il a toujours la bouche pleine.

*
* *

Pourquoi contre Gomor chacun écrit-il tant ?
Que le monde est critique et se plaît à médire !
Tout ce qu'il fait de mal, il mange et boit d'autant ;
Voilà de grands sujets pour faire une Satire ;
Outre cela, dit-on, il n'a guère d'esprit,
Et ne peut rien répondre à tout ce qu'on écrit;
Je trouve qu'il en a, s'il trouve de quoi frire,
Et qu'il fait cent fois mieux de dîner que d'écrire.
Gomor ne fut jamais malade
Qu'il boive soir, boive matin,
Qu'il boive bière, boive vin,
Mange jambon, mange salade ;
Jamais homme ne fut plus sain
Il ne se plaint jamais que de n'être pas plein.

*
* *

Par MALLEVILLE.

Montmaur plus goulu qu'un pourceau
L'autre jour mordit un rousseau
Et le voulait manger en somme.
Et ce qu'il en faisoit, dit-on,
Etoit à cause que cet homme
Sentoit l'épaule de moûton.

*
* *

ANONYMES.

Gomor, non pour avoir trop lû,
Mais plutôt pour avoir trop bû,
Eut enfin fort mal à la vûe,
Lorsque lui dit le Médecin
Il faut que vous quittiez le vin,
Car c'est un venin qui vous tue.



FIG. 100. — GUEZ DE BALZAC est le *Bélisandre* des Précieuses. Il naquit en 1594 à Angoulême, et mourut en 1654 à son château de Balzac, dont Scudéry a donné une longue description dans ses *Poésies*. La « Gazette » du 21 février annonçait ainsi sa mort :

« Le grand Balzac est décédé !
Car ce cygne de la Charente
Dont la plume était excellente,
Cet inimitable orateur,
Quoique choqué par maint auteur,
Ce rare homme dont les ouvrages
Ravissaient quantité de sages,
Ayant en tous lieux du crédit,
Est enfin mort, à ce qu'on dit ! »

Que si vous voulez faire mieux,
Vous en pouvez laver vos yeux
Pour ôter cette ardeur extrême :
Alors Gomor lui répartit :
Mais si j'en buvois tant que des yeux il sortit
Monsieur, seroit ce pas de même?

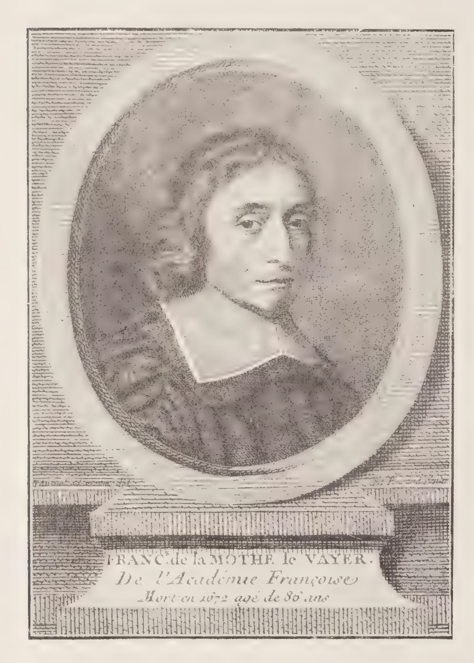


Fig. 101. — PORTRAIT DE FRANÇOIS DE LA MOTHE LE VAYER, d'après le portrait de Nanteuil (xvii[e] siècle).

* Précepteur du duc d'Orléans, frère de Louis XIV, il fut chargé en 1652 de terminer l'éducation du roi lui-même. Son fils, l'abbé Le Vayer, accabla Montmaur de ses sarcasmes dans sa plaquette « Le Parasite Mormon ». C'est à lui que Boileau a dédié sa quatrième satire.

*
* *

Jadis dans un fameux procez,
Dont il eut un honteux succez,
Il appella d'une sentence,
Qui n'épargnoit que la potence,
Quand de tout point il eût été
Convaincu d'une fausseté :
Car il imitoit de nature
Toute sorte de signature,
Et gagnoit tout en jugement
Quand il ne tint qu'à son serment.
Il eut d'autres vices encore
Que je tairay, car je l'honore,
L'on dit que son valet un jour
L'accusa de la Sale amour
Imputant à ce Parasite
Le crime d'être Sodomite.

*
* *

Gomor approchant du passage
Où souvent l'homme le plus sage
Demeure interdit et confus
S'écrioit d'un pieux langage :
Hélas? ne mangeroi-je plus?

*
* *

Ci gît qui pouvoit vivre bien davantage
Mais la mort dédaignant de mesurer son âge
Compta combien il avait bû
Et crût qu'il avoit trop vécu.

□ □

LES LOTERIES AU XVII[e] SIÈCLE

Un proverbe commun, et qui nous vient d'Italie, tendrait à prétendre que « la queue est de toutes les parties la plus difficile à écorcher ». Bien des gens en conviennent, mais entre autres les bouchers qu'une continuelle expérience n'en convainc que trop. On en peut dire de même des ouvrages où le comique veut avoir sa part jusqu'à la fin, pour laquelle se tient en réserve le morceau le plus délicat et le plus scabreux.

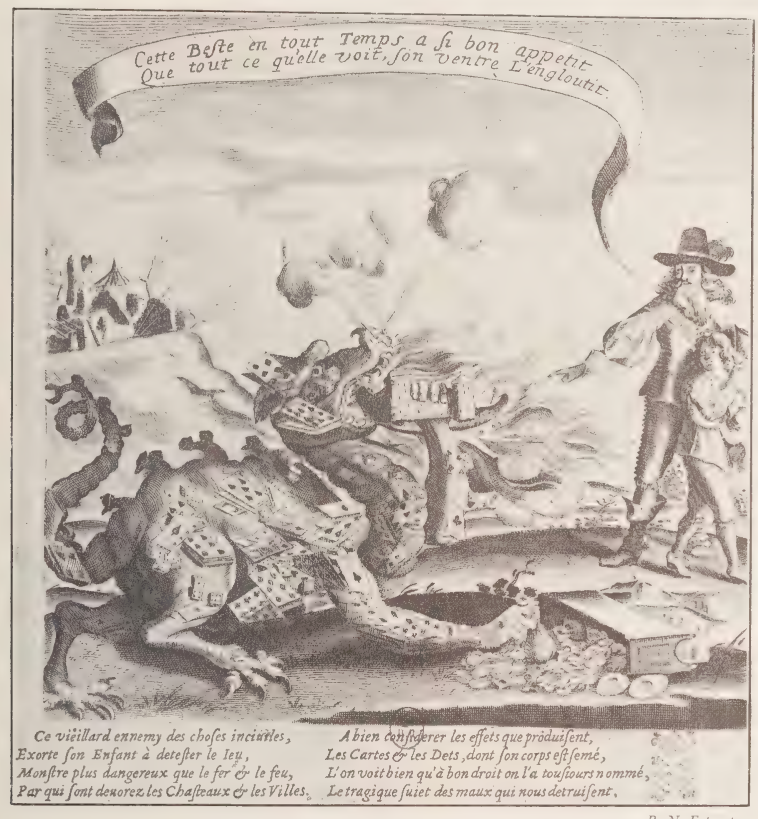
Dans les Cours, la conduite des Princes n'est-elle point à vrai dire, une roue de la Fortune, qui fait continuellement marcher la machine d'une capricieuse et extravagante loterie, ou, pour mieux dire, de plusieurs loteries jointes ensemble, dont celle de la Cour de Rome est la maîtresse, la souveraine et la Reine?...

L'étymologie, ou l'anagramme du mot *loterie* renversé, ne signifie proprement autre chose que *Rie lote*, c'est-à-dire ce qu'on traduit en italien par *cattive-pugne, de mauvais coups*. En italien, le mot *lotta* (au pluriel *lotte)* ne signifie autre chose que ce combat à coups de poings ou, pour mieux dire, cet exercice où l'on fait des essais des forces du corps et de la main et où, sans employer aucunes armes, mais seulement l'agilité et la souplesse, on se collette et s'entrebat pour savoir à qui remportera la victoire et à qui demeurera la gloire de la force et de l'adresse. Dans la ville de Venise, cet usage que les Latins appellent *Lucta, Luctatio, Lutte*, est très fréquent; rien n'est si ordinaire que d'y entendre parler des jeux de coups de poings et d'y voir partout de rudes combats de cette nature, non seulement entre deux antagonistes, mais plusieurs centaines de combattants de chaque côté; jusques-là que j'ai vu de mes propres yeux des Nobles mettre bas la robe pour aller encourager et défendre, à bons coups de poings, ceux de leur parti engagés dans ces sortes de combats, où l'on voit le plus souvent sortir et couler à gros ruisseaux le sang par le nez des athlètes, parce que chacun vise alors au nez de son adversaire et tâche de lui porter quelque coup.

Les loteries ne sont donc que des *lotte rie*, ou bien *rie lotte*, des combats, des exercices du corps, des souplesses et des adresses de la main, des essais de sa force et de sa vigueur, où il n'y a que le corps qui travaille et s'exerce; mais que dironsnous de ces *lotte rie*, ou *rie lotte*, où l'on fait agir non seulement le corps et la main, mais aussi tout ce qu'on peut avoir d'esprit? Telles sont les loteries des Cours, où pour principaux et ordinaires lots on voit de belles espérances trompées, de grandes prétentions évanouies, la trahison masquée, la flatterie dominante, l'envie qui ronge, la jalousie qui empoisonne, la calomnie qui règne, la dissimulation qui trahit, l'ambition qui tue, et où l'on ne médite en un mot que *lotte rie, de méchants coups*.

Dans les loteries ordinaires, non seulement le mérite ne prévaut pas, mais même il ne sert de rien, c'est le sort qui fait tout, ayant accoutumé de donner les bons ou les mauvais lots à qui et comme bon lui semble ; tout de même on peut bien dire que qui n'a point le sort favorable à Rome n'a point aussi de bons lots, la Cour romaine donnant aux billets

d'un chacun, soit qu'on ait du mérite ou non, les lots qu'il lui plait. Ceux qui prennent des billets aux loteries communes se chargent en même temps de vastes espérances, car il se repaissent de l'espérance d'avoir un bon lot et n'en démordent pas tant qu'il reste quelques billets à tirer dans la loterie. Mais la Cour de Rome fait bien d'autres miracles avec les hautes espèrances dont elle berce et endort les gens, car elle en fait le principal fondement de ses loteries. Autant qu'il s'élève à Rome de nouveaux pontificats sur Et tout au contraire ce révérend prêtre qui a beaucoup de vertu, et plusieurs billets de mérite, ayant rendu à l'Eglise de longs services, aura le malheur de tirer toujours blanque, de rencontrer *rien*. Quel méchant lot ! Telle famille qui avait de la peine à vivre se voit tout à coup comblée de richesses et élevée au faite des honneurs par le moyen d'un seul billet d'un Cardinal, dans le Sacré Collège, que la fortune, plutôt que le mérite, fera parvenir au souverain pontificat. Quel bon lot ! Et tout au rebours



B. N. Estampes

Fig. 102. — REPRODUCTION D'UNE ESTAMPE CONTRE LE JEU

Le Jeu, monstre apocalytique qui vomit des flammes, dévore les châteaux et les villes. Le viellard désigne en lui à son fils, la cause des maux qui risquent de l'accabler. Le XVII[e] siècle a vu paraître ainsi toute une floraison d'estampes moralisatrices qui pourraient être la plus belle illustration des satires de Boileau.

les ruines et la chute des vieux, autant s'établit-il de nouvelles loteries, sur le fondement des plus belles espérances du monde. Quels mauvais lots pour les créatures du pontife qui, par le plus fâcheux de tous les contretemps, se laisse mourir justement lorsqu'elles étaient sur le point de voir leurs espérances couronnées par la jouissance des meilleurs lots ? Quels bons lots pour ceux qui sont les créatures du nouveau pontife qui, sans trop exercer leur patience et faire languir leurs espérances, les enrichit tout d'un coup de billets qui ne peuvent manquer d'apporter de bons lots ? Voyez-moi ce petit prêtre qui, pour avoir été confesseur, ami ou parent du nouveau Pape, se voit en un clin d'œil revêtir de la pourpre ? Quel ornement pour de telles épaules ! Quel bon lot ! quantité d'autres familles, qui ont eu plusieurs billets de Cardinaux, doués d'excellentes qualités et possédant des biens immenses, ne tirent, après avoir bien attendu, qu'un *Rien*. Quel méchant lot ! Examinez tant qu'il vous plaira la Cour de Rome, tournez-la de tous les côtés, et en envisagez toutes les faces, vous n'y verrez autre chose qu'une continuelle loterie dans laquelle le sort prend plaisir de donner de bons lots aux billets des uns, quoi qu'ils soient sans mérite, et de n'en faire rencontrer que de méchants à ceux des autres qui en mériteraient cependant de forts bons. Quelquefois, il est vrai, on rend justice au mérite de ceux qui auront bien servi l'Eglise ; mais aussi il faut que le sort lui ait auparavant donné un lot, par le moyen duquel il aura su gagner



B. N. Estampes

FIG. 103. — REPRODUCTION DU FRONTISPICE du livre de Grégorio Leti sur les loteries.

LES COURS NE SONT QUE DES LOTERIES

On peut en dire autant des Cours des autres princes, où l'on ne voit non plus que loteries, avec cette différence toutefois qu'elles sont toutes d'une même nature, sans s'éloigner jamais des usages et des lois de leur premier établissement; au lieu qu'à la Cour de Rome, chaque Pape fait une loterie à sa fantaisie, et distribue les billets selon son humeur et son caprice. Le sort ne manquant pas de le bien seconder, et de contenter sa passion par la distribution qu'il fait des lots sans sans avoir aucun égard au mérite ni au démérite des gens. En vérité, quand je considère que Saint-Pierre eût à peine demeuré une demi-heure dans la cour de Pilate, que dans ce petit espace de temps il renia jusqu'à trois fois Jésus-Christ, je ne puis que concevoir une extrême horreur pour pour toutes les Cours, où toutes choses se trouvent courtes, excepté les espérances qui sont si longues qu'il faut avoir un bon lot pour en voir la fin. Les espérances sont le grand ressort, et comme le premier mobile des loteries, car c'est le fondement sur lequel on prend des billets, dont pour toute autre raison on ne risquerait pas si visiblement l'argent ; mais, à vrai dire, c'est une espérance bien misérable que celle d'avoir un bon lot. Ceux qui vont prendre des billets à la loteries des cours n'ont autre chose en tête que l'espérance de quelque bon lot, c'est-à-dire de quelque charge, de quelque gouvernement, de quelque ambassade, autrement ils n'auraient garde de passer leur vie dans ces rompements continuels de tête, ces peines et ces fatigues que les bons politiques doivent nécessairement subir à la Cour. Quelle plus extravagante loterie que celle de dépendre d'un sort qui dépend du caprice d'un prince, d'un favori, je dirais même d'une courtisane, et d'un valet de chambre? N'est-ce pas une chose étrange de voir les uns s'avancer jusqu'à parvenir aux premières places du Ministère, avec un seul billet ou de précepteur, ou de gouverneur, ou de valet de chambre, ou de maître de danse du prince, sans avoir qu'un mérite commun, et des talents fort médiocres, n'est-ce-pas, dis-je, une chose surprenante, que le sort donne à un semblable billet le premier lot, qui le mette d'abord en possession de la faveur, du crédit, du commandement et du gouvernement, non seulement de l'Etat et du royaume, non simplement des peuples, mais de la personne du Prince même ? tandis que tant de sujets illustres et considérables par quantité de bons billets de mérite et de vertu sont obligés de se contenter de *rien*. Mais ce qui importe le plus, et est surout digne de considération, est qu'on fait une espèce de négoce des billets, et que quelques-uns en prennent un bon nombre par toute sorte de moyens indirects et illicites qu'ils emploient sans scupule, ils ont le bonheur de tirer plusieurs bons lots, pendant que ceux qui ne veulent se servir que des belles et bonnes voies demeurent là avec tous leurs mérites, et n'ont qu'un faisceau de *rien*, qui les rend la fable et la risée du monde. A la Cour, tirer un bon lot entre trois cents bons billets, c'est un miracle, mais rien n'est plus ordinaire que d'en voir gagner cent, avec un chétif billet ; parce que les caprices du sort et ceux du Prince n'ont presque rien à se reprocher et marchent à peu près, d'un pas égal. Encore y aurait-il quelque petit sujet de se consoler, si le Prince lui-même était le commissaire et le président de la loterie, si c'était lui qui donnât les billets, et que les *lots* où les *riens* se tirassent sous son aveu et son autorité, mais rien moins que cela, bagatelle, Les favoris qui tyrannisent les princes veulent avoir la loterie à leur disposition, la régler à leur fantaisie, donner tels billets qu'il leur plaît, et ordonner au sort même de donner des *lots* ou des *riens*, à qui et comme bon leur semble. Au moins ceux qui ont perdu leur argent aux loteries économiques ont la consolation de n'avoir à se plaindre que du sort. Au lieu qu'à celles qui se font à la Cour des Princes par les favoris, il reste toujours aux courtisans un cuisant regret et un mortel déplaisir en ce qu'ils voient souvent que leur billet a été changé ou leur bon lot ôté pour le donner à un autre, et cela par la fraude, la tromperie, la passion, les menaces, les artifices, les ruses, les cabales, les faux rapports, les égards, les caprices, les violences, et une infinité d'autres vices semblables qui règnent sur le théâtre,

les bonnes grâces du Pape, ou bien de ses principaux ministres et favoris, qui ont toute l'autorité et tout le crédit, et peuvent disposer souverainement de tout : mais qui ne font rien, pour parler ainsi, sans prendre conseil du sort, pour savoir quelles sortes de lots ils doivent donner aux uns et aux autres.

LOTS ET USAGES

Quel beau lot que celui de la dignité papale dans le billet d'un petit Cardinal quelqufois simple et de nulle valeur ! Combien de Cardinaux perdent les heures les plus précieuse du jour, et même de la nuit, à raisonner et à faire leur compte d'une telle ou d'une telle manière, et cela sur le fondement d'une espérance fort incertaine. Oh ! si j'avais ce bon lot, je dirais, je ferais ceci ou cela. Cependant la vérité est que plusieurs qui avaient ainsi fait leur compte sur l'espérance d'un si gros lot, en ayant été favorisés par le sort et étant devenus Pape, en ont fait, les uns un bon et les autres un mauvais usage. Borgia, qui prit le nom d'Alexandre VI, à quoi a-t-il employé un si grand lot ? A remplir la chrétienté de scandales, l'état écclésiastique de misères, la Cour de bâtards et de scélérats, et le Siège apostolique de désordre et de désolations. Tout au contaire Peretti, qui se fit appeler Sixte V, après avoir fait aussi, durant tout le cours de sa vie, son compte de la même maniere, si j'avais le gros lot de la Papauté je dirais, je ferais, et l'avoir en effet obtenu du sort, quoiqu'il eût été autrefois porcher, s'en servit à enrichir le Palais, à reformer Rome, à surpasser les anciens Romains dans la construction de diverses machines extraordinaires et merveilleuses, à rendre le nom de l'Eglise vénérable et celui des pontifes redoutable. Qu'on lise les histoires des Papes et on y trouvera mille exemples semblables qui seront plus que suffisants pour obliger un chacun à se ranger de mon opinion et à demeurer pleinement persuadé que toute la conduite de la Cour de Rome n'est autre chose qu'un train continuel de loterie, où le sort dispose à sa fantaisie des lots ou des riens.

dirais-je ? ou dans les chaos des Cours, O les pauvres loteries que sont celles des malheureux courtisans ! Combien leur serait-il plus avantageux d'aller risquer leur argent à quelque loterie de Hollande ?

LOTS D'ENVIE ET DE MÉDISANCE

Mais, à dire vrai, *l'envie* et *la médisance*, qui sont inséparables, puisque l'une engendre, hélas ! l'autre, sont les deux plus mauvais lots que l'homme puisse recevoir, et faire paraître dans sa conduite, sa vie et ses actions. Dans l'Eglise romaine, on compte plusieurs milliers de péchés véniels, mais on réduit à sept espèces les péchés mortels, qui sont l'orgueil, l'avarice, la luxure, la gourmandise, la colère, l'envie et la paresse. Pour la médisance, qui fait le détracteur, que les Latins appellent *detractor, oblocutor*, on n'en parle pas, comme si ce n'était pas aussi un péché, ou que ce n'en fût qu'un très léger ; et, cependant, il semble que l'apôtre saint Jacques ait dessein de faire voir dans le chapitre où il parle de la langue, que la médisance est de tous les péchés le plus grand et le plus horrible. En vérité, je ne devine pas quelle a été l'intention de ce Pontife qui s'est avisé de distinguer les péchés mortels en sept lots, et qui a omis celui de la médisance, qui est, sans contredit, un des plus énormes, et, ce qui est encore plus étrange, n'a fait aucune mention de ceux qui sont directement contre les commandements de la loi. Un orgueilleux, un avare, un luxurieux, un gourmand, un emporté, un envieux, un paresseux ne fait de tort qu'à soi-même, au moins à considérer ces péchés dans leur nature, et en faisant abstraction des circonstances qui les aggravent. Un envieux qui garde son envie dans son cœur n'offense personne, et ne fait de mal qu'à soi-même, mais par malheur l'envie produit souvent la médisance, qui ne garde aucunes mesures et ne se prescrit aucunes bornes, comme les autres péchés, car un méchant offense son



B. N. Estampes

104. — Le tabac présenté d'après l'estampe de Corneille Du Sart. 1685.



B. N. Estampes.

Fig. 105. — Le thé présenté, d'après l'estampe de Corneille Du Sart. La servante flamande qui présente ici le thé exprime, par son attitude joyeuse, tout le plaisir qu'elle dut éprouver elle-même à déguster ce breuvage nouveau.

prochain, des nations mêmes entières, des magistrats, des princes et généralement tout le monde, et n'épargne non plus la réputation et l'honneur des morts que des vivants ; il est certain qu'un homme n'a pas plutôt laissé glisser l'envie dans son âme qu'il devient médisant. Quel plus mauvais lot de la nature humaine ?

En un mot, ces deux lots de la médisance et de l'envie qui, pour dire les chose comme elle sont, sont deux vices extrêmement communs, pour ne pas dire universels, parmi les hommes, doivent être considérés et distingués, premièrement selon le degré de leur énormité, parce qu'ils peuvent être plus ou moins énormes, selon l'arbre qui les produit. Secondement on doit observer la différence de leur nature et de leur espèce. L'envie peut se rencontrer dans un vieillard et dans un enfant, et s'y rencontre, en effet, mais ce n'est que dans leur esprit et dans leur entendement, quelquefois elle passe jusqu'à leur langue, mais il est fort rare qu'elle gagne jusqu'à leur volonté, je veux dire dans leur cœur, le petit enfant n'en connaissant pas la force, et le vieillard ne se souciant pas de la recevoir dans son cœur, qu'il ne sent déjà que trop tourmenté et trop déchiré. On peut dire la même chose de la médisance, car un petit enfant murmure, caquette, médit et cause bien de chose et d'autre à tort et à travers, sans prendre garde qu'il choque ou s'il ne choque pas les gens, mais sa volonté n'y a point part, et il agit sans réflexion et sans dessein, sa langue seule est coupable en rapportant tout ce qu'il aura entendu dire, c'est pourquoi on ne doit pas s'y arrêter ni en faire aucun compte, Tout de même un vieillard qui, selon le mot de Cicéron, est *verbosus, grand parleur*, et qui ne peut que fort difficilement tenir sa langue en bride, parce qu'un long exercice l'a extrêmement déliée, parle beaucoup véritablement, mais il ne médit pas pour cela, parce qu'il a plutôt en vue de satisfaire son intempérie de langue et sa démangeaison de parler qu'une mauvaise inclination à médire. Quoi qu'il en soit, il est certain que, quelle que soit l'atrocité de ces vices, plus ou moins grande, dans la loterie de la vie de l'homme, car la vie de l'homme n'est

qu'une continuelle loterie, et je dirai même une extravagante et capricieuse loterie ; quoi qu'il en soit, dis-je, il est constant que ces deux vices, *la médisance* et *l'envie*, sont les pires et les plus détestables de tous les lots, parce qu'au lieu 'que tous les autres lots apportent quelque profit, il ne revient de ceux-ci aucun avantage que le vain plaisir de satisfaire sa maudite et malheureuse passion.

LOTERIE POUR LA GUERRE

...Au commencement de cette guerre, on vit accourir à grande loterie de la Ligue, qui fut pressée et sollicitée par ceux qui avaient le plus d'intérêt à la former, plus de cent quatre-vingt princes, villes libres, souverains grands et petits, tant séculiers qu'ecclésiastiques, pour y prendre des billets contre la France, qu'on croyait devoir immanquablemnet succomber sous les efforts de tant d'ennemis, ne pouvant avoir pour elle-même que son propre et unique billet. Mais quoi ? Aussitôt que cette loterie fut ouverte, le sort donna d'abord au Prince d'Orange le premier, le plus glorieux et le plus avantageux de tous les lots, savoir trois couronnes qu'il lui mit sur la tête, par le moyen desquelles il devint le souverain président et directeur de cette loterie. Révolution admirable, et accompagnée d'une infinité de circonstances miraculeuses et étonnantes, qui, ayant changé entièrement la fortune et l'état des affaires de ce prince, aussi bien que la face du gouvernement d'Angleterre, donna juste sujet à tout le monde de reconnaître que *Sors principum, principatuum et populi in manu Domini* (le sort des princes, des principautés et des peuples est en la main du Seigneur). Mais ce qu'on vit arriver ensuite ne fut pas moins merveilleux, ni moins surprenant, lorsque dans la continuation de la guerre presque tous les autres lots échurent au roi Louis XIV, si on en excepte seulement quelques petits qui furent donnés par le sort des armes, ou au moins par les gazetiers aux alliés, qui enfin obtinrent le fameux lot de la prise de Namur, par le bonheur, la valeur et la bonne conduite du roi Guillaume, et de l'électeur de Bavière, aussi bien que par la bravoure et l'intrépidité des officiers et des soldats, et les ordres donnés à propos et à temps par les Hollandais, et rendus efficaces par de grandes sommes d'argent qu'ils n'épargnèrent pas. Tout cela contribua à faire obtenir un si gros lot. Pour le reste, tous les autres billets des autres princes, des peuples et des marchands, sont venus blancs, et avec un NIET, en lettres capitales, c'est-à-dire avec toute sorte de misères, de calamités, de pertes, et d'impositious qui finiront quand il plaira à Dieu.



B. N. Estampes.

Fig. 106. — LES FUMEUSES, d'après l'estampe de V. Haeften. Ce sont, dans l'intérieur d'un cabaret, des femmes du peuple qui se livrent aux plaisirs de la pipe. L'expression de béatitude qui se peint sur leurs visages, témoigne de leur délectation.

LOTERIE POUR LA PAIX

Maintenant qu'on est las et ruiné de part et d'autre, quoique peut-être on ne soit pas encore saoûl de faire la guerre, on a pris la résolution de commencer la loterie de la paix, digne résolution, et qui seule mérite à bon droit d'être nommée, s'il m'est permis de parler ainsi, la loterie des hommes et des anges, pourvu que la volonté soit bonne, et pleine de bonne foi et de sincérité, et qu'elle produise des effets tels qu'il le faut, et qu'il est convenable aux intérêts de Dieu, de son Eglise, des Princes et des Peuples.

A cette paix désirée, et je dirai même absolument nécessaire à tout le monde, *Omnes quidem currunt* (tous courent à la vérité) parce que tous en ont besoin, mais je crains fort, et il me semble que les oreilles m'en tintent déjà par avance, que *unus accipiat Bravium* (un seul ne remporte le prix). Je m'imagine que le meilleur lot n'écherra pas à la France, comme il lui échut à la loterie de la paix de Münster en 1649, à celle des Pyrénées en 1659, à celle de Nimègue en 1679, et à celle de la trêve en 1684 à la Haye. A cette loterie de la paix qu'on va faire à présent, comme tous les lots sont entre les mains du roi Louis XIV (à l'exception du plus gros qui est entre celles du roi Guillaume) tous les autres n'ont autre chose qu'à tâcher d'avoir avec les billets de leurs prétentions quelque bon lot. Le roi Louis semble être dans la disposition et la volonté, au moins à en juger par la déclaration qu'en a déjà faite M. *Caillères*, son plénipotentiaire, de faire une distribution de plusieurs bons lots, qu'il tient entre ses mains, mais je suis bien trompé s'il n'accompagne chaque lot de quelque MAIS, qui coûtera plus cher que le lot même ne vaut, et comment donc aurons-nous cette paix que tout le monde croit déjà conclue ? Le feu est trop grand pour pouvoir être éteint avec de l'eau bénite, il y a bien des chiens à peigner, bien des os à ronger, bien des habits à coudre, et bien de la laine à carder. Pour moi, quand je fais réflexion, sur toutes ces circonstances, ces difficultés, et ces obstacles qui se hérissent de tous côtés dans cette loterie de la paix, *quam Mundus non potest dare* (que le monde ne peut donner), je ne puis m'empêcher de me persuader, qu'à moins que les plénipotentiaires n'aient cette double portion de l'Esprit qu'Elizée demanda à Elie, il ne leur sera pas possible d'en venir à bout, si ce n'est que la Ligue se désunisse, et que ses liens viennent à se rompre, auquel cas la paix pourrait bien être une source de larmes, plutôt qu'un sujet de réjouissances.

[D'après Gregorio Leti, *Critique sur les Loteries*, Amsterdam, 1697.]





Estampe allégorique faisant partie d'une suite sur les cinq sens.

* Le jeune homme que l'artiste a représenté ici, est venu surprendre sa belle, endormie. Tandis que la soubrette s'éloigne, il agite doucement l'éventail sur la dormeuse, et c'est en ce geste que consiste le délicat attouchement. On trouve la même estampe sous un autre titre : *Femme de qualité se reposant sur un lit d'ange.* Peint par J. D. de Saint-Jean. Se vend à Paris sur le quay Pelletier, à la Pomme d'Or, au troisième appartement (1686). Jean Dieu de Saint-Jean, dessinateur et graveur français de la fin du XVII[e] siècle, a gravé des figures de mode.



B. N. Estamp.

Fig. 107. — « Défaite des Espagnols au siège d'Arras qui se rend aux Maréchaux de Chaulnes, de la Meillerave et de Chatillon, le 10 août 1640 ». D'après une pièce du Cabinet des Estampes.

V

LES ÉTRANGERS ET LEUR INFLUENCE EN FRANCE AU SEIZIÈME SIÈCLE



E nationalisme aigu dont nous avons subi une crise à la fin du XIXe siècle, et au début du siècle présent, nationalisme qui revêt les formes les plus diverses, mais affiche le plus souvent un exclusivisme agressif, sévissait en France dès le déclin du Moyen Age, et s'affirma au XIIIe siècle.

Il se manifestait par une attitude assez réservée à l'égard des étrangers et c'est, par contre-partie, à la pénétration lente de ceux-ci, non seulement à Paris, mais dans les provinces frontières, qu'il faut juger la psychologie générale des foules françaises.

Les étrangers étaient accueillis avec cordialité ou simplement tolérés. On avait le goût de ce qui venait de loin, ou l'on s'en écartait. Le degré de nationalisme était évidemment en raison directe du sentiment qui animait les uns et les autres.

Il se passe de nos jours ce qui se passait jadis. Et l'on ne peut contester l'influence, bonne ou mauvaise, selon le cas, que les étrangers ont sur les mœurs, sur la politique, sur les mouvements profonds qui ont parfois modifié les directions traditionnelles de la royauté, par des recherches de diplomatie plus harmonieuse en opposition à certain formalisme étroit dont l'aboutissement était un déplorable isolement.

Les influences étrangères et le tempérament français sont visibles, dans tous les domaines. Elles ont cheminé à travers les livres et le théâtre sur un rythme populaire, séduisant et bien fait pour que l'adaptation générale soit accomplie.

Jules Marsan, dans une étude sur la pastorale dramatique en France, a passé en revue tout ce qui vint à nous du dehors depuis l'Antiquité, grâce, en première ligne, à l'Espagne et à l'Italie. Les temps héroïques, grecs et romains, avaient préparé la diffusion de la pastorale, manifestation choisie et d'envergure.

Ce furent les beaux jours de « l'Italianisme » et de « l'Espagnolisme ».

La première révélation du génie grec, *Daphnis et Chloé* d'Amyot, évêque d'Auxerre (1513-1593), traducteur de Plutarque, nous conduisit aux charmes évocateurs des *Métamorphoses*. L'esprit curieux du XVIe siècle trouvait à s'y retremper, à s'y fortifier, en se libérant de la nuit du Moyen Age. Il y eut stimulation et, parmi les œuvres significatives dues à des inspirations nouvelles, citons l'*Amye du Cœur du Seigneur* de la Borderie, venant à la suite de la *Parfaite Amye* d'Antoine Hëroer.

On a peut être exagéré les conséquences morales et spirituelles des guerres d'Italie. Cependant un attrait inattendu entraîna les esprits au delà des Alpes, dès la fin du XVe siècle. Déjà les lettres et les sciences sont le meilleur instrument de pacification. Et l'on trouve cette image significative dans un Tableau de Lyon au XVIe siècle : « Tous, ainsi, comme des ruisseaux procèdent de la fontaine, doivent vivre et persévérer ensemble, en amoureuse concordance ».

Lespagnol et l'espagnole.
L'espagnol et L'espagnole
Bien qu'ils Soyent differents d'humeurs
Jusqu'aux Confins de Carmagnole
Se font estimer par Leurs mœurs.

FIG. 108. — L'ESPAGNOL ET L'ESPAGNOLE.

Parmi les nombreuses estampes sur les espagnols, peu vantent, comme celle-ci, leurs mérites.

La langue italienne était au commencement du XVIe siècle si répandue en France, qu'on voit, en 1529, l'évêque d'Avranches, Jehan de Langeac, signer avec Gio Gioacchino de Bayano des lettres italiennes adressées au Roi. On possède, surtout de l'époque de la Ligue, d'assez nombreuses missives qui paraissent avoir été réellement écrites par des Français, bien qu'elles ne soient pas des modèles de style.

L'école lyonnaise se fait remarquer par des « poètesses », parmi lesquelles Louise Labé et Pernette du Guillet.

Le XVIe siècle compte pourtant en France deux grands italianisants. C'est d'abord, noblesse oblige, la reine Marguerite,

> La plus belle fleur d'élite
> Qu'oncques la terre enfanta.
> (RONSARD.)

à laquelle Bernardo Tasso, le père de Torquato, dédia une partie de ses poésies. Elle a montré par ses sonnets qu'elle possédait tous les secrets de la langue de Dante, et l'a confirmé par ses lettres en italien à Vittoria Colonna qu'elle se plaisait à appeler *bona Cugina*, *Sorella* et *amica*.

Mais la renommée de Marguerite d'Angoulême comme écrivain italien fut éclipsée par le plus grand philosophe et moraliste que le XVIe siècle ait produit en France, Montaigne, admirateur ardent de l'Italie et de l'esprit italien « plus éveillé que celui des autres nations ». Il nous raconte, dans ses *Essais*, comment il commença à apprendre cette langue, « enfilant tout d'un trait des comédies italiennes... leurré toujours par la douceur du subject ». C'est à Lucques qu'il prit beaucoup de leçons et « il y mettait assez de temps et de soins, mais il y faisait peu de progrès ».

Cette dernière partie de la phrase est loin d'être exacte, car l'écrivain français fit, au contraire, tant de progrès en italien qu'il se crut autorisé à dicter dans cette langue une grande partie de son célèbre journal. C'est à partir de Lucques que Montaigne met de côté le français pour nous raconter en italien ses aventures et ses impressions à travers la péninsule. Il « quitte ce langage étrangier duquel je me sers bien facilement » au Mont-Cenis, parce qu'ici *on parle francès*. Ajoutons que l'italien de Montaigne est rempli de licences, de

gallicismes et de mots barbares de patois différents. L'auteur y a mêlé son orthographe et pour ainsi dire son accent français, mais il est juste d'ajouter que le style demeure très simple en même temps que la lecture se poursuit fort agréablement. On reste toujours sous le charme de ce faux sceptique.

Parmi les autres italianisants de cette époque, rappelons en passant Ronsard, à qui Le Tasse lisait ses vers comme à un juge de qualité ; Malherbe, qui « bien qu'il estimât fort peu les Italiens » connaissait pourtant leur langue. La première composition poétique qui révéla son talent lorsqu'il était encore fort jeune, *Les larmes de Saint-Pierre*, n'est qu'une imitation ou adaptation du célèbre poème, portant le même titre, de l'italien Tansillo. Même, lorsqu'il était à l'apogée de sa gloire, Malherbe a gardé toujours le souvenir de ses premières lectures. Philippe Desportes, son grand rival, était un italianisant bien plus déclaré. Lorsque, dans le livre intitulé *Les rencontres des Muses de France et d'Italie*, on lui reprocha ses emprunts aux Italiens, il eut le courage de répondre qu'il leur avait pris encore plus qu'on ne le disait. L'influence de son voyage et de son séjour en Italie se fait beaucoup sentir dans la plupart de ses œuvres.



B. N. Estampes.

Fig. 109. — L'ASSAUT DES RAVES ET DES OIGNONS.
Raillerie contre les Espagnols sur la levée du siège de Verrüe (1625).

Clément Marot, cet esprit mordant et subtil, montre sa profonde connaissance de notre langue dans sa traduction des *Visions de Pétrarque* et de quelques sonnets du même poète. Rabelais aussi, le plus érudit des frères franciscains, possédait familièrement la langue italienne qu'il avait apprise peut-être à la Baumette et à Fontenay. A l'abbaye de Thélème, l'espagnol et l'italien sont placés dans les étages supérieurs de la bibliothèque comme langues à la mode. Les trois voyages de Rabelais à Rome en 1534, 1536-37 et en 1549, nous montrent qu'il était aussi complètement au courant des moindres détails de la vie et de la littérature du pays. Le bon curé de Meudon n'a du reste pas perdu son temps au delà des Alpes, mais la postérité ingrate, qui ne lui sait gré que de ses trésors littéraires, a oublié les services qu'en homme pratique il rendit dans un autre domaine. Bien rares sont ceux qui se rappellent aujourd'hui par exemple que c'est à Rabelais qu'on doit l'introduction d'Italie en France de la laitue romaine, du melon, des artichauts, des œillets d'Alexandrie et de tant d'autres choses... point méprisables.

Les comparaisons littéraires entre l'œuvre de Rabelais et les auteurs italiens pourraient donner matière à un gros volume. Nous nous bornerons à rappeler le privilège donné au célèbre écrivain par Henri II, pour l'impression de ses livres dans les quatre langues qui lui étaient familières : « grec, latin, français et toscan ». Rabelais adopta même quelquefois le pseudonyme italien d'*Arrivabene* qu'il prend entre autres dans une satire latine publiée en 1555. La connaissance de la langue de Dante nous est confirmée aussi par l'autorité de Pierre Boulanger, dans l'*Hippocratis Aphorismorum paraphrasis portica*.

Un autre écrivain de l'époque qui, par son caractère sans scrupules et par sa verve, rappelle souvent Rabelais, l'abbé et seigneur de Brantôme, figure au nombre des italianisants. « Ses écrits reproduisent avec tant de fidélité le langage de la cour que l'on y rencontre la plupart des locutions ou des termes étrangers que Henri Estienne a cherché à ridiculiser. »

Henri Estienne lui-même; le célèbre grammairien que nous venons de nommer, connaissait encore mieux cette langue étrangère. Il raconte que « le sçavoir parler aussi nayfvement que s'il eût été du pays, fut ce qui lui sauva la vie à Naples, pendant que l'empereur Charles le Quint tenoit Sienne assiégée contre le roi Henri Second ». Arrêté en cours de route par les Impériaux, Estienne sut persuader à tout le monde qu'il était Italien, non Français, « par son nayf et comme naturel langage italien ». Nous devons le croire sur parole, car de la *naïveté* il a donné la preuve dans ses *Deux dialogues du nouveau langage françois italianisé et autrement desguizé* (1578) et dans l'œuvre devant laquelle tant de critiques se sont extasiés : *De la précellence du langage françois* (1579). Nous ne connaissons en effet rien de plus naïf en fait de critique, et, ajoutons-le, de plus ridiculement injuste.

Le patriotisme quelquefois aveugle même les grammairiens et les philologues. En louant naturellement la langue française, Estienne lui trouve toutes les qualités, mais ne sait pas lui-même découvrir la principale, devant laquelle tout le monde baisse pavillon, savoir la clarté. Ses griefs philologiques ne sont que des insolences gratuites à l'adressse de la langue italienne, comme quand il dit que les Français n'ont que « la petite parolette *Fol* pour signifier ce que les Latins disent *Stultus*, tandis que les Italiens en ont quatre ! » Estienne qui a maintes raisons de lancer ses anathèmes contre ceux qui, à tout propos, « mettent des mots italiens en la place des francès », ajoute que pourtant « il y a certains cas esquels il est permis d'italianizer, savoir quand on parle de choses qui ne se voient qu'en Italie », et ces mots sont : *charlatan, bouffon, assassin, supercherie, courtisane, poltronnerie, forfanterie*... Les pauvres Italiens n'ont qu'à se tenir cois, mais ils sont en bonne compagnie, car l'Espagnol y est traité d'une manière encore moins chevaleresque, si possible... Le but du livre est, du reste, de montrer la précellence du langage français sur l'italien, qui est d'après l'avis du critique (!) la seule langue qui puisse contester la place au français. Les autres idiomes naturellement ne comptent guère.

EL SEÑOR GRAN CAPITAN FVMOSO

Ce Fanfaron qui des plus Braues.
Se croit estre l'estonnement.
Auec des oignons et des raues,
S'en va nourrir un Regiment

quand il se veut donner carriere
Il fait moudre un moulin a vent
Et ce qu'on luy soufle derriere
Il le rejette par devant,

Mais il monstre bien qu'il est lache
Et plus poltron qu'une Brebis
Puis qu'il est veincu d'une vache
qui luy gaste ses beaux habits;

B. N. Estampes.

Fig. 110. — EL SENOR GRAN CAPITAN FUMOSO, raillerie contre les Espagnols (1625).

* Capitan Fumoso, Capitan Fracasse, Senor Descarabonbardo, Capitan Matamore, tels sont les noms sous lesquels on personnifiait les espagnols en des attitudes ridicules.

Cette explosion de rage d'Henri Estienne s'explique au surplus si l'on pense à l'influence énorme que l'italien et les Italiens avaient prise en France à cette époque. Etienne Pasquier, dans ses *Recherches* (1560),

s'indigne de voir sans cesse « le Romain vous faire passer la paille devant les yeux ». La réaction était naturelle. Le mécontentement, qui avait grandi pendant le règne de Charles IX, éclata aux Etats Généraux de 1576. Tout ce qui est en butte contre l'influence de Catherine de Médicis se plaint des Italiens. Non seulement les Huguenots, mais les politiques protestent. Le massacre de la Saint-Barthélemy est appelé *un crime italien*. Le sentiment d'indépendance nationale soulève les esprits. Condé jure « de se porter à la



B. N. Estampes.

Fig. 111. — LE MOULEUR DE NEZ, raillerie contre les Espagnols (1625).

Le Français raccourcit sur une meule le nez de l'Espagnol. C'est là une facétie sur le mot nazarde. Afin d'ôter de l'esprit de l'Espagnol toute inquiétude sur les nazardes qu'il pourrait recevoir, le Français lui rase le nez après lui avoir rasé la barbe.

défense de la patrie misérablement prostituée et de la délivrer de la servitude des Italiens qui l'oppriment ». Parmi ces « indépendants » se signalèrent : Innocent Gentillet, d'Aubigné, Régnier et, surtout, François Hotman (1573), l'auteur du célèbre traité *Franco-Gallia*, traduit en français par Goulart, sous le titre de *la Gaule Française* (Cologne, 1574).

Mais la puissance de la Cour et l'influence internationale de l'Italie et de l'Italien étaient trop grandes pour remonter le courant ; le xviie siècle n'est qu'une continuation du xvie pour ce qui a trait à l'influence de la langue italienne. Dans le dictionnaire français-italien de Pierre et Jacques Chovet, on parle de la vogue qu'a l'italien partout au commencement du siècle, mais plus particulièrement en France. Dans les

statuts et règlements de l'Académie ou Collège Royal en la ville de Richelieu, nous voyons apparaître tout d'abord comme langues étrangères l'italien et l'espagnol. Cette influence italienne est encore si forte en 1645 qu'une chanson publiée en cette année porte le curieux refrain que voici :

Si vous n'êtes Italien.
Adieu l'espoir de la fortune.
Si vous n'êtes Italien
Vous n'attraperez jamais rien.

Un exemple suffit. Le chevalier Marini arrive à Paris, et Louis XIII lui octroie aussitôt une pension de deux mille écus d'or, faveur dont aucun poète national ne jouissait.

On ne saurait examiner sans trop d'attention l'influence politique des Italiens dans les affaires de l'Etat, et voici quelques précisions qui nous paraissent caractéristiques.

Au lieu de prendre, en passant en France, des mœurs et des inclinations françaises, d'adopter la nation qui l'avait adoptée et si bien traitée, Catherine de Médicis conserva le cœur italien et des affections étrangères. Elle favorisait exclusivement ses compatriotes, et leur prodiguait les trésors de la France. Parmi cette foule d'Italiens qui vinrent à sa suite, nous allons démêler ceux qui furent le plus avant dans sa faveur et dans sa confiance.

Albert de Gondi fut son plus intime confident, le conseiller, et l'un des principaux acteurs de la tragédie du 24 août ; et par son dévouement à la Reine, par l'ascendant qu'il prit sur Charles IX, et l'influence qu'il eut sur les événements de cette triste époque, on peut dire qu'il fut un des hommes les plus funestes à la France. Nous en avons vu la preuve. Il était fils de Gondi du Perron, gentilhomme à Florence, et banquier à Lyon. La femme de ce dernier, aussi Italienne, « avait trouvé le moyen



B. N. Estampes.

Fig. 112. — L'Espagnol trompé dans ses idées vaines et chimériques, raillerie contre les Espagnols sur la levée du siège de Cazal, d'après une estampe anonyme (1629).

d'entrer au service de Catherine de Médicis, et avait eu ensuite la charge de la nourriture *de ses enfants au maillot*, et même, disait-on, avait aidé cette princesse, mariée depuis dix ans, sans lignée, à en avoir ; ce qui fut cause qu'étant devenue Reine et Régente du royaume, elle avança tant en biens et en dignités tous les Gondis. » Ainsi, les enfants de Catherine et ceux de ce Gondi ont sucé le même lait. Aussi de Retz obséda-t-il le malheureux Charles IX, son frère de nourriture, depuis l'instant de sa naissance jusqu'à son tombeau.

Rinato de Birague était de Milan. Venu de bonne heure en France, la porte des honneurs s'ouvrit devant lui. Son double titre d'étranger et d'Italien était une puissante recommandation ; successivement guerrier, homme de robe, homme de cour, marié, prêtre, chancelier, cardinal, il prenait toutes les formes et tous les tons. Il avait ce qu'il faut pour parvenir ; beaucoup d'audace et encore plus de souplesse, de l'ambition et point de scrupules, du talent pour les affaires et surtout pour l'intrigue, un peu d'esprit et beaucoup d'ignorance : Italien de nation et de religion, dit l'Estoile ; au reste libéral, voluptueux, homme du temps, serviteur absolu des volontés du Roi ; à quoi Mézeray ajoute : « Magistrat sans lettres et sans études, qui ployait comme un roseau à tous les vents de la Cour, considérant plus un valet en faveur que toutes les lois du royaume ; tel fut le successeur de l'Hôpital, le plus docte des Français, le plus amateur de la patrie ».



B. N. Estampes

Fig. 113. — LE SEIGNOR DESCARABONBARDO, raillerie contre les Espagnols.
* Ce senor espagnol endort Mars avec son harmonie ; mais son épée n'a pas de bout ! On voit derrière lui un castillan loqueteux qui porte un bouquet d'oignons et de raves. Ce sont les attributs que l'on rencontre dans les estampes contre les Espagnols que l'on traitait ainsi, avec un certain mépris, de mangeurs de raves et d'oignons et de joueurs de guitare.

Pour plaire à la Cour, il fallait persécuter, et Birague persécuta : il en avait déjà fait l'apprentissage. Quand il fut choisi par Catherine de Médicis, elle roulait déjà dans sa tête son grand projet, et n'avait pas encore osé en parler à son fils. Elle s'en ouvrit à son confident, qui se chargea d'en porter les premières paroles au Roi. De Thou croit que Birague fut le premier, et quelque temps le seul avec Gondi, qui eut le secret de la Saint-Barthélemy : ce fut ce triumvirat d'Italiens qui conduisit toute la France, et qui minuta la proscription de cent mille Français. Birague avait eu les sceaux dès 1570, mais ce ne fut qu'à la mort de l'Hôpital, en 1571, qu'il eut le titre de *chancelier ;* récompense du service qu'il avait rendu l'année précédente. Pour témoigner sa reconnaissance à la Reine, il voulait faire périr Montmorenci, raconte de Thou ; il fit renfermer le maréchal de Cossé-Brissac à la Bastille, Henri IV à Vincennes ; il poursuivit les bons citoyens avec le glaive des lois. C'est en cette qualité de Chancelier qu'il fit l'ouverture des Etats de Blois en 1576. « Il enfila un long discours de la puissance du Roi, et lassa tout le monde des louanges de la Reine-Mère, puis il conclut par demander de l'argent, etc. » Sa harangue fut ennuyeuse et ridicule ; il s'excusa sur l'ignorance où il était des affaires de France, parce qu'il était étranger. De quoi se mêlait-il donc ? s'écrie Mézeray.

Enfin, après la mort de sa femme, il voulut être cardinal, et il le fut. Sa conduite parlait en sa faveur.

Lorsqu'il alla recevoir à Notre-Dame les marques de cette dignité étrangère, il était accompagné de deux cents cavaliers, la plupart Italiens. Henri III le fit commandeur de son ordre du Saint-Esprit à la seconde promotion ; il était en même temps Évêque de Lavaur, Abbé de Flavigny, de Longpont, de Saint-Pierre de Sens, Prieur de Sauvigny, etc. Il mourut en 1583, et le Roi assista à ses funérailles *dans son habit de Pénitent.*

Louis de Gonzague, *Duc de Nevers*, de la maison des Princes de Mantoue, fut de tous les conseils secrets qui précédèrent et préparèrent la Saint-Barthélemy, et il se réserva une grande part à l'exécution. Mais fâché de ce que les malheureux protestants qui étaient au faubourg Saint-Germain pouvaient échapper au carnage, ce fut lui qui demanda avec instances au Roi et à sa mère, la permission de les poursuivre et de faire main-basse sur eux à la tête d'une troupe de cavaliers. Il ne le refusèrent que parce que, dans ce grand tumulte, ils avaient besoin de lui près de leurs personnes. C'est un Italien de sa garde, qui coupa la tête à Coligny ; et tandis que ce Duc ultramontain se signalait à Paris, sa compagnie de gendarmes l'imitait trop bien à la Charité-sur-Loire. Il avait une grande influence sur les affaires publiques qui se traitaient toutes alors dans les comités de la Reine. Au reste, cet homme avait la conscience fort timorée. Après avoir essayé de s'emparer de Marseille, avec les troupes du Duc de Florence, Médicis, il désira, avant de s'engager plus loin dans la Ligue, de connaître à fond si c'était une œuvre de Dieu ; et, pour en être assuré, il alla à Avignon et de là à Rome pour consulter le Pape. Mais voyant qu'il n'y jouerait pas le premier rôle, et qu'il serait éclipsé par le Duc de Guise, il quitta la Ligue, et ne cessa d'irriter le Roi contre ce Duc, qui était son beau-frère, jusqu'à la terrible catastrophe qui termina ses jours. Ou Henri III ne le connaissait pas, ou il le craignait lorsqu'il lui écrivait : « Je vous ai toujours excepté du nombre de ces ingrats qui se sont déclarés mes ennemis, et qui travaillent tous les jours à détruire la maison de Valois, qui les a faits ce qu'ils sont ». Depuis, sa conduite fut toujours très ambiguë. Il se conserva pendant quelque temps neutre dans sa ville de Nevers. On vante les services qu'il rendit à Henri IV ; mais outre qu'ils sont bien exagérés ; il les fit chèrement acheter. Il était si fier de ses immenses richesses, de son rang, de ses dignités, de sa naissance ; il avait



B. N. Estampes.

FIG. 114. — JE SUIS LE GRAND GALAS. Raillerie contre les Espagnols.

une telle opinion de son mérite, que Henri IV eut tout à souffrir de son humeur capricieuse et de sa jalousie : « C'était, dit Sully, un homme bouffi de vanité et un serviteur extrêmement à charge à son maitre ». Ce qui est justifié par ses propres lettres. Plusieurs écrivains qui, sans doute ont oublié la Saint-Barthélemy, ont fait son éloge ; mais Henri IV, qui s'en souvenait, ne put jamais l'aimer, et les armées françaises ne lui obéissaient qu'à regret.

N'était-il pas bien permis aux Français d'être jaloux de tous ces intrus, qui venaient les braver, en se couvrant de leurs dépouilles, en se baignant dans leur sang ?

Les Strozzi étaient les plus illustres citoyens de Florence et les plus riches commerçants de l'Italie aprés les Médicis. Ces deux maisons étaient alliées et rivales. Les Strozzi, qui ne tenaient que le second rang, désertèrent leur patrie et vinrent s'établir en France sur les pas de Catherine de Médicis.

Pierre Strozzi, brave soldat, mais le général le plus malheureux de son temps, fut fait maréchal de France. Brantôme a composé son éloge ; il est presque entièrement rempli des bouffonneries dont ce maréchal se plaisait à faire assaut avec Brusquet, le fou du Roi ; et, en effet, il paraît qu'il avait un talent particulier pour ce genre de mérite.

Laurent Strozzi, son frère, fut successivement, à la sollicitation de Médicis, évêque d'Albi, de Béziers, archevêque d'Aix, de Toulouse, et cardinal. Ce fut lui qui, dès 1563, trama la première Ligue particulière que l'on ait vue en France et qui donna naissance aux autres. Comme il était en même temps gouverneur du Comtat d'Avignon pour le Pape, sa petite cour devint le centre des intrigues et le foyer des dissensions qui agitèrent les provinces méridionales.



B. N. Estampes.

Fig. 115. — HISTOIRE VÉRITABLE ET FACÉTIEUSE D'UN ESPAIGNOL LEQUEL A EU LE FOUET ET LA FLEUR DE LIS DANS LA VILLE DE TOULOUSE (1637).

Un capitaine espagnol, nommé Arnades et surnommé par sobriquet Crocaravas, échappé du siège de Leucate, fut pris à Toulouse comme il volait des oignons et des raves, et reçut pour ce fait la fleur de lis et le fouet. Cette histoire est encore une facétie sur les oignons et les raves, nourriture des pauvres habitants d'une terre aride.

Léon Strozzi, leur troisième frère, était général des galères de France, et leur nièce, la belle Alphonsine, première Dame d'honneur de Catherine de Médicis.

Philippe Strozzi, fils du Maréchal, fut élevé avec les fils du Roi, ses cousins germains, dont il était enfant



FIG. 116. — LA VESTE AUX ESPAGNOLS ET LA FESTE AUX FRANÇAIS.
Estampe faisant partie de la suite dialoguée entre le Français et l'Espagnol. Suite gravée par Lagniet (1640-1641).

d'honneur. A vingt-deux ans, il fut maître-de-camp du Régiment des Gardes Françaises à la création de ce règiment ; devint peu après colonel-général de l'infanterie française, charge qui donnait une autorité très illimitée et qui n'avait jamais été occupée par un étranger ; puis conseiller d'Etat, chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit à la première promotion, etc., etc. La Reine a bien pu le couvrir de dignités ; mais elle n'en fit jamais qu'un général encore plus malheureux que son père. Au combat de la Roche-la-Belle, en 1569, les Français regrettaient le brave Brissac qu'ils venaient de perdre, *le nommaient tout à coup, et se plaignant,* dit Davila, *ils usaient de paroles piquantes et rudes,* comme s'ils eussent dédaigné d'être commandés par un chef italien. Strozzi, piqué de leurs sarcasmes, leur ordonna de le suivre ; ils obéirent : ils se firent hacher. Le colonel-général fut fait prisonnier, et la bataille fut perdue. C'est à ce même Strozzi que Catherine de Médicis écrivait, en 1572, afin qu'il eût à traiter les huguenots de La Rochelle comme on venait de traiter ceux de Paris... Il en chercha toutes les occasions, il employa toutes les ruses italiennes pour les surprendre ; mais la vigilance des Rochellois l'empêcha d'accomplir ce beau dessein. Il avait déjà donné les preuves de son zèle en plus d'une occasion. Je vois dans Brantôme qu'il fit mettre à l'Inquisition, qui commençait à s'introduire en France, un citoyen qui lui avait déplu. Après la bataille de Moncontour, il se consola de ses mauvais succès en faisant jeter dans la Loire toutes les courtisanes qui suivaient l'armée ; ce qu'il exécuta aux Ponts-de-Cé, où huit cents de ces infortunées créatures furent impitoyablement noyées. Il ne prévoyait pas qu'un sort pareil l'attendait. Sa parente l'ayant nommé général d'une armée navale destinée contre les Espagnols, Strozzi perdit la bataille et fut fait prisonnier sur le vaisseau-amiral : ce qui était alors sans exemple. Il fut poignardé et jeté encore vivant dans la mer, par l'ordre du général espagnol. (Sainte-Foix, tome I, page 264.)

Sans nous arrêter davantage sur le Siennois *Petrucci*, aventurier ramassé par le duc de Guise qui le traînait toujours à sa suite, sur le Milanais *Bianchi*, parfumeur de Catherine de Médicis, sur le Piémontais *Annibal*, comte de Coconas, qui présida, le 24 août, au meurtre de Gaumont et sur le sort duquel Voltaire, dans la *Henriade*, a fait verser tant de pleurs aux âmes sensibles ; il faut encore citer, parmi les Italiens marquants dans l'Eglise, les Conseils, à la Cour et à l'Armée, les personnages suivants :

L'évêque d'Albi était un *Médicis*, se mettant à la tête de toutes les garnisons de son diocèse pour attaquer les protestants. L'évêque de Béziers était un *Bonzi* qui chassa de la ville, l'épée à la main, tous les huguenots qui s'y étaient réfugiés. L'évêque de Carcassonne était un *Rucellai* qui célébra un jubilé en action de grâces, deux mois après la Saint-Barthélemy.

On voit des Italiens dans tous les grades militaires, capitaines de cinquante hommes et de cent hommes d'armes, des ordonnances, gouverneurs de places et de provinces, colonels-généraux, capitaines de galeries et de vaisseaux, gentilshommes de la chambre, chevaliers de l'ordre de Saint-Michel et du Saint-Esprit ; enfin, dans toutes les places, depuis le grade de maréchal de France jusqu'aux pages et gentilshommes ser-

vants, et dans les charges domestiques du Roi et des princes, depuis le grand maître jusqu'aux derniers valets des garde-robe.

Ce qu'il y a de plus dangereux et de plus impolitique, c'est qu'ils étaient admis dans le Conseil d'Etat et jusque dans les assemblées de la Nation. Pour tout dire, c'est cette introduction et ce mélange d'étrangers dans les Etats Généraux qui en troublèrent souvent l'harmonie, qui empêchèrent l'esprit national et politique de se développer et furent en partie cause que ces assemblées ne produisirent pas tout le bien qu'on était en droit d'en attendre.

On se plaignit plusieurs fois dans les Etats Généraux de la rapacité des financiers italiens. Ils avaient l'esprit fécond en inventions ruineuses ; mais c'est par là qu'ils s'attachèrent aux Valois en satisfaisant leurs prodigalités.

⁂

L'influence de l'Espagne n'est pas moins marquée.

Le roi très catholique de toutes les Espagnes, Philippe II, il faut bien le dire, fut l'auteur d'une grande partie de nos maux à cette époque. Son or nous fut aussi funeste que l'avidité des Italiens et des Guises. Il fit cause commune avec eux ; il fut même plus constamment qu'eux ennemi de la France. Il avait été le premier moteur et fut le dernier soutien de la Ligue, et il tenta encore de ranimer des serpents étouffés par Henri IV, après les avoir agités pendant quarante ans sur nos têtes.

C'est l'intérêt seul, sous le masque de la Religion, qui faisait agir ce prince hypocrite. La Navarre avait été usurpée sur la maison d'Albret par Ferdinand, son aïeul, de perfide mémoire. Charles Quint, en mourant, avait ordonné la restitution de ce royaume, et un instant même il avait eu l'idée de marier ce même Philippe, son fils, avec Jeanne d'Albret, héritière de Navarre, afin de légitimer ses droits sur ce royaume. Singulière inconséquence de la Destinée ! Toutefois, pour éluder les volontés extrêmes de son père et mettre sa conscience en repos, Philippe trouva plus simple de citer à Rome Jeanne d'Albret comme hérétique, et c'est alors qu'il arracha du Pape cette bulle odieuse qui livrait à l'Inquisition une reine et ses enfants au berceau, afin de pouvoir en sûreté de conscience s'approprier leurs dépouilles. Ce projet n'ayant réussi qu'en partie, il craignit toujours que la Maison de Bourbon ne fît valoir ses droits, qu'elle tenait des *d'Albret ;* voilà pourquoi Philippe jura la perte des Bourbons, voilà pourquoi il fut toujours le persécuteur de Henri IV. Il avait trompé son père, persécuté et proscrit sa mère, calomnié Condé, son oncle. Il l'avait poursuivi lui-même dès son berceau. Enfin, il voulut priver ce prince de la couronne de France, pour ne pas être obligé de lui restituer celle de Navarre.



B. N. Estampes.

Fig. 117. — Caricature gravée par Richer, publiée lors de la prise de Perpignan qui termina la conquête du Roussillon par la France (1642).

« Le Castillan désolé » tient sur ses genoux la nouvelle officielle de la prise de Perpignan. Les autres défaites antérieurement subies par lui sont représentées sur les images fixées au mur.

Il se prévalait de sa qualité de beau-frère de nos Rois et de leur minorité pour s'immiscer dans nos affaires et fomenter nos troubles ; il dominait la Régente, pressait la guerre

contre les huguenots, envoyait des troupes et de l'argent. Les secours et la crainte de l'Espagne, de Philippe, de d'Albe, de Granvelle, et surtout de l'Inquisition, enfantèrent la première guerre civile. Philippe menaçait quand on parlait de paix et de liberté de conscience. Il obtint de Catherine de Médicis qn'on ne ferait rien qu'il ne l'eût auparavant agréé. Il avait des pensionnaires dans le Conseil ; il était instruit de tout ce qui s'y passait, souvent même avant les princes ; ce qui fait dire à Mézeray que *la moitié du Conseil était espagnole.* Il est absolument impossible que Philippe ait ignoré le projet de la Saint-Barthélemy.

D'ailleurs, on sait quelles liaisons intimes Catherine et le cardinal de Lorraine entretinrent toujours avec Philippe, et avec le Duc d'Albe, son digne ministre, avec cet homme farouche qui se vantait, pour établir l'Inquisition dans les Pays-Bas, d'avoir fait monter les confiscations â huit millions d'or par an et d'avoir exterminé dix-huit mille hommes par la main du bourreau.

Personne n'ignore que, dans les conférences de Bayonne, l'Italienne et l'Espagnol communiquaient ensemble toutes les nuits par une galerie ouverte. On prétend même que c'est dans ces entretiens secrets que se prirent les premières mesures pour exterminer le parti protestant et que d'Albe laissa échapper ces imprudentes paroles : « que la tête d'un saumon vaut mieux que toutes les grenouilles d'un marais ». Ainsi Tarquin désirait que le peuple romain n'eût qu'une seule tête, pour l'abattre d'un seul coup. Quoi qu'il en soit, la suite n'a que trop justifié ces soupçons. Deux jours avant la Saint-Barthélemy, Coligny, blessé, disait au Roi : *N'est-ce pas une chose indigne qu'on ne puisse rien agiter dans votre Conseil secret que le Duc d'Albe n'en soit instruit dans le moment ?* La Chapelle des Ursins fit les mêmes reproches à Catherine de Médicis. En effet, dans ce même temps on vit arriver à la Cour un ambassadeur de Philippe II. Comment se persuader qu'il ne fût pas dans le secret ? Au reste, la manière dont il reçut la nouvelle de ce terrible événement ne laisse aucun doute sur ses sentiments. Jean Bourachio, son courrier, qu'il entretenait à Paris, alla en trois jours et trois nuits à Madrid, « ce que le Rois on maître admira fort et le récompensa, tant pour sa diligence que pour ses bonnes nouvelles ». Aussitôt il courut à l'église, fit chanter le *Te Deum* en action de grâces et ordonna des réjouissances publiques à Madrid. Il écrivit à Charles IX pour le féliciter de cet heureux événement et il souffrit qu'on fît en sa présence l'éloge public de cette abominable action, qu'on nomma, comme à Rome, *le triomphe de l'Église militante.*

Il serait trop long de détailler tous les attentats de Philippe contre la France, sa polilique cruelle, ses exhortations continuelles, ses efforts auprès du Pape et des étrangers pour mettre en feu le royaume. Il était le centre de toutes les intrigues, et sa Cour le foyer de toutes les conjurations. La religion, que cet hypocrite avait sans cesse à la bouche, ne servait qu'à couvrir ses projets ambitieux. Tandis qu'il exhortait les Guise à la révolte, il offrait au Roi de Navarre cinquante mille écus par mois, et deux cent mille d'avance, pour faire soulever les protestants, et faire la guerre aux catholiques. Dans le même temps, il promettait une somme considérable et la noblesse à celui qui assassinerait le prince d'Orange, et cela en parole de Roi, et comme serviteur de Dieu.

« La Noblesse promise pour une telle action ! Une telle action ordonnée en qualité de serviteur de Dieu !... » Mais il disait tous les jours son bréviaire.

Bientôt les mœurs italiennes et les croix de Lorraine cédèrent à l'influence des légions et des doublons d'Espagne. La Satire Ménippée nous apprend que, dans l'armée des Ligueurs, on ne voyait que livrées et devises espagnoles. Mézeray, de son côté, nous dit que la Cour, en ce temps-là, imitait les habits, gestes, mœurs et le langage des Espagnols. Ecoutons encore un témoin oculaire : « Après les Barricades, toute la cour fut habillée *à l'espagnole ;* le pourpoint collé sur le corps, la grande fraise bien godronnée, la moustache, la barbe et le chapeau à l'Espagnol ; tout leur parler Espagnol ; rodomontades Espagnoles. Bref, vous eussiez dit qu'en ce temps-là, la France avait en horreur et mépris de parler et de se dire française, et qu'on lui faisait tort de ne l'appeler espagnole. Je n'ignore pas que la connaissance et notice des langues étrangères ne soit utile et profitable à la noblesse bien née ; mais que chacun s'en veuille mêler, c'est un signe et pronostic assuré de quelque membre gâté et corrompu dans un Etat. »

L'Espagnol *Mendoza* eut l'insolence de faire battre à Paris de la monnaie aux armes de Castille, sans que le Duc de Nemours, gouverneur de la ville, ni le Parlement, s'en plaignissent ; il la faisait jeter à poignées dans les carrefours, au petit peuple qui chantait les louanges de la Ligue et du Roi d'Espagne.

On exaltait sa générosité et surtout son zèle pour la religion. Il affectait une fausse humanité, sous laquelle il masquait ses projets ambitieux. Il y avait dans Paris une foule de gens sans état et sans patrie, répandus dans tous les quartiers de la ville, à qui les agents de l'Espagne donnaient un *minot* de blé par semaine, et une *dalle* de quarante-cinq sols : on les appelait *minotiers.* Ils tenaient une liste de ces Français espagnolisés ; on en comptait environ quatre mille dans le seul quartier de l'Université ; et d'autres, à qui on dis-



B. N. Estampes.

FIG. 118. — LES ESPAGNOLS CHASSÉS DES PAYS-BAS. — LA VESTE AUX ESPAGNOLS ET LA FESTE AUX FRANÇAIS.
Estampe faisant partie d'une suite de 20 planches dialoguées entre le Français et l'Espagnol, suite gravée par Lagniet (1640-1641)
Dans le fond, la forteresse d'Arras. Image reproduite dans sa grandeur naturelle.

tribuait de la soupe et des aliments grossiers : c'était le rebut de la populace. Ils étaient chargés de crier : « Vive le Roi catholique, vive le Roi d'Espagne !... »

Plusieurs provinces offraient le même spectacle ; elles étaient plus ou moins tyrannisées par les Espagnols ; Un *Alvarez Osorio*, à la Fère ; un *Hernandez Teillo*, en Picardie ; un *Contraro*, qui tua de sang-froid le brave amiral de Villars ; un *Jean de Nape* et un *Francisco d'Armengol*, en Languedoc ; un capitaine *Praxeda*, un *Don Juan d'Aquila*, en Bretagne, etc., contenaient les peuples par la terreur, tandis que *Simon Antonio*,

Manriquez, Giovan Bertachin, et autres agents et ministres espagnols employaient, avec non moins de succès, la corruption et l'intrigue.

La victoire et la clémence de Henri IV devaient avoir heureusement raison de cette immense conspiration contre la France.

* * *

La grande force de l'Italianisme vient de l'assimiliation facile de ces latins lassés de conquête, lourds d'un passé fabuleux, cherchant à mieux vivre en des pays où ils promèneront leur charme persuasif et sensuel.



B. N. Estampes.

Fig. 119. — LE GAZETIER ESPAGNOL DÉSESPÉRÉ (1646).

Gravure de Ganière (xviie siècle) d'après une estampe de la collection de Marolles. (Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale).

* Si le gazetier espagnol, autrement dit le vendeur de gazettes, est désespéré au point de déchirer ses feuilles, c'est que toutes celles qui se trouvent dans sa corbeille annoncent invariablement : *Défaite des Espagnols*.

Dans ses *Notes sur les Italiens en France, du XIIIe siècle jusqu'au règne de Charles VIII*, M. J. Mathorez fait cette remarque :

« Au xvie siècle, nos rois qui avaient un instant rêvé de constituer l'Italie française, ayant dû renoncer à ce décevant mirage, s'efforcèrent de faire la France italienne. Ils accueillirent dans leur royaume tous les péninsulaires qui s'y voulurent fixer. »

L'immigration des Italiens ne fut pas enrayée comme celle des Espagnols exécrés. Marie de Médicis les protégea, de même que Concini, Mazarin et même Colbert.

Chaque année, chaque jour même, grâce à la faveur de la Cour ou par l'entremise d'Italiens déjà nantis de situations, pénétraient dans nos provinces les péninsulaires de toutes conditions sociales. Ils arrivaient en quête de situations lucratives, de places, de dignités, de pensions ; promptement ils obtenaient les avantages qu'ils sollicitaient, et la majeure partie de ces émigrants se fixèrent à jamais en France.

Au xiiie siècle, les Lombards étaient nombreux à Paris. La vieille rue des Lombards prend la force d'un témoignage.

Au Moyen Age, les études françaises brillaient d'un vif éclat. D'Italie, les jeunes gens venaient entendre les enseignements donnés à Paris, Montpellier et autres écoles (Thèse de Dante, en Sorbonne ; Pétrarque, à Montpellier).

Les professeurs, les médecins, les prêtres italiens se multipliaient et suivaient les nombreuses familles venues de Gênes, de Naples, de Florence et de Toscane.

Les guerres et la peste dépeuplaient les campagnes. Pour combler les vides, on faisait appel à l'étranger. Aujourd'hui, n'est-ce pas le même fait que l'on constate ? Combien significatif est le rapprochement des deux époques !

Louis XI fut le premier souverain qui attira au cœur de la France des groupes importants d'Italiens. Jusque-là, ils s'étaient contentés de s'établir en Provence et dans les ports. Dès le xvie siècle, l'art de dresser les chevaux s'étant très développé en Italie, tout seigneur tiendra à honneur d'avoir près de lui un écuyer italien.





Fig. 120 et 121. — LA VESTE AUX ESPAGNOLS ET LA FESTE AUX FRANÇAIS.

Estampes faisant partie d'une suite de 20 planches dialoguées entre le Français et l'Espagnol. Le Français est représenté invariablement par le gentilhomme Louis XIII, à la mode de 1640, alors que l'Espagnol, au contraire, est figuré chaque fois par un personnage différent, mais toujours avec des allusions à un corps de métier, comme le montrent les images ici reproduites. C'est un éperonnier, c'est un charron, c'est un teinturier au chef teigneux ou au nez morveux que le Français se charge de nettoyer, de passer à la tondeuse, quelque pelé qu'il soit déjà, ou de moucher. — Images reproduites en réduction.

Et M. Marthorez cite à titre documentaire que le plus notoire des Italiens, Candida, fut protégé par Louis XI et Charles VIII, dont il demeura le conseiller à titre « d'artiste et d'historien ». Les groupements de Florentins sont connus sous le nom de « nations » similaires aux associations de commerçants et d'étudiants réunis à la façon des membres de la célèbre Hanse. A Lyon et en Touraine, les « nations » se développent d'années en années, avec la bienveillante approbation de Louis XI.

Au XVI[e] siècle, les influences de langue et de culture italiennes sont incontestables.



Fig. 122. — LES ESPAGNOLS CHASSÉS DU NORD DE LA FRANCE.

Contrairement à ce que l'on pense, l'étude des langues étrangères fut, dans le passé, très en honneur en France. Elles n'ont été presque entièrement négligées que pendant les périodes qui ont précédé et suivi la Révolution.

Or, la première place revient à l'italien. On comptait soixante traductions de Dante. Il ne faut pas négliger ce détail historique, que deux reines florentines occupèrent le trône de France. C'est le beau temps de la grande entente franco-italienne.

Les Français de bon ton doivent em-

ployer l'italien, ou des mots empruntés à cette langue. Dans les chroniques de Louis XII, par Jean d'Autan, il est question « d'une oraison en langage italien que le Roi entendait assez ».

François Ier parlait couramment l'italien. Marguerite de Valois, nous dit Brantôme, parlait l'italien « comme si elle avait esté née, nourrie et eslevée toute sa vie en Italie ».

Charles IX accordait à Torquato Tasso une pension de trois mille livres. Détail probant, à la mort de Henri IV, une oraison funèbre fut prononcée, à Lyon, en italien.

Et deux grands « italianisants » allaient répandre et renforcer ce goût de l'étranger.

.˙.

Italianisme et Espagnolisme sont deux courants convergents qui bercèrent le cœur de Paris et rayonnèrent sur tout le pays,

Gobineau, parlant des origines de la population française, dit « qu'elle est formée, à la base, d'un mélange de races qu'on ne trouve nulle part ailleurs ».

Auguste Longnon, Camille Jullian ont, de façon magistrale, indiqué dans leurs ouvrages comment ces éléments divers ont fusionné pour former la nationalité française.

Dès que se mêlèrent les éléments d'origine ancienne, les apports étrangers affluèrent. Pendant quatre siècles, les péninsules italiennes et ibériques ont envoyé chez nous un excédent de population constamment renouvelé. Lombards et Castillans prenaient place au soleil de France. Par contre, les colonies hollandaises ne se formeront qu'au XVIIe siècle, alors que depuis le XIIe, Italiens et Espagnols gagnaient du terrain. L'Allemagne, les Provinces Unies, les Ecossais nous ont donné un contingent appréciable dans le Nord, le Poitou, le Berry, la Touraine, et ont formé la France cosmopolite du XVIe siècle. Les Irlandais ne vinrent que cent ans après. Les Suédois et les Anglais grossirent le nombre des immigrants qui arrivèrent bientôt de tous les confins de l'Europe et de l'Asie. Des Grecs, des Turcs, des Arméniens, des Orientaux s'établirent en Provence et dans le Languedoc, au lendemain de la prise de Constantinople.

Quelle leçon nous donne le passé ! Et cette leçon nous l'avons suivie. Il nous suffit de rappeler ce que fit la royauté soucieuse d'assimiler les immigrants à la population du pays, en comblant de faveur les étrangers industrieux qui se fixaient en France. Le Français n'aime pas à s'expatrier. Le fait a été reconnu de tout temps, et il est timide en affaires. Les Hollandais, les Juifs, les Portugais, les Italiens sont hardis dans leurs entreprises. Ils seront toujours bien accueillis par les rois. Chaque fois qu'on usa d'autre politique que celle de la tolérance et du bienveillant appui vis-à-vis des étrangers, il y eut décadence commerciale et industrielle chez nous. Faut-il rappeler que le commerce de Narbonne périclita en 1306 lors du renvoi des Juifs de la Provence ? Devons-nous passer sous silence la misère de Nantes après l'abandon de la ville par les Espagnols au profit de la Rochelle ? Lyon ne souffrit-il pas du départ des Italiens et des Allemands qui s'y étaient fixés pour Paris ? Et les conséquences de la Révolution, de l'Edit de Nantes ? N'en avons-nous pas éprouvé toute la gravité ?

Il faut donc conclure que la France a toujours eu des tendances cosmopolites.

Notre génie a rayonné sur le monde qui est venu s'alimenter à nos richesses, en même temps qu'il fournissait des matériaux frais à notre esprit inventif et créateur.

Que voyons-nous aujourd'hui ? Nos campagnes réorganisées laborieusement par des Espagnols et des Italiens, en Catalogne française, Roussillon, bas Languedoc pour les premiers, Gers, Savoie, Centre, Aquitaine, Ile-de-France pour les seconds. Doit-on user de lois et de décrets rigoureux envers eux ? Ce serait folie et imprévoyance. Saignée à blanc par la guerre de 1914, la France a besoin de se régénérer. Comment ? Par l'apport constant d'éléments robustes qu'il faudra savoir assimiler en prenant exemple sur les maîtres du XVIe siècle, tant au point de vue matériel que moral. L'heure du patriotisme étroit n'est plus.

J.-F. Louis Merlet.





Carricature française faisant allusion à la perte de Gand par les Espagnols (1679).

« L'Espagnol, qui a mis ses lunettes pour mieux y voir, cherche avec une lanterne son gant.
« Charles qui dans son gand *(sic)* se vantait de pouvoir enfermer tout Paris, serait surpris de voir que le Français l'emporte au bout de son épée. »



B. N. Estampes.

FIG. 123. — Caricature relative à la prise d'Arras, gravée et publiée par Lagniet.

Dans le fond de l'image se trouve reproduit le fameux dicton, passé depuis à l'état de proverbe, dont les Espagnols avaient fait une de leurs rodomontades préférées. « Quand les Français prendront Arras... » Il n'est pas inutile de rappeler que l'Artois appartenait, à cette époque, aux Espagnols.

RODOMONTADES ESPAIGNOLLES.

« Elles surpassent toutes les autres, dit Brantôme, et de quelque nation que ce soit, d'autant qu'il faut confesser la nation espaignolle brave, bravache et valeureuse, et fort prompte d'esprit, et de belles paroles proférées à l'imprviste.

« ... Moy,estant un jour au Louvre, je vis entrer deux soldats espaignols, braves et bien en poinct, et de fort belle façon. Je cognus aussy tôt qu'ils estoient Espaignols ; et d'autant qne mon humeur a esté toujours de les aymer, les practiquer et entretenir, comme certes parmy les gens de guerre il me semble n'estre point plus brave entretion que du soldat espaignol, car il triumphe de discourir de son art, je me mis à les accoster et à raisonner en espaignol ; car j'ai veu que j'avais ceste langue aussy familière que la mienne, et telles gens sont fort aises quand ils rencontrent un étranger qui parle leur langage. Je leur demandis donc d'où ils venoient ; ils me respondire: De Flandres, Monsieur. — Et quelles nouvelles? leur répliquai-je. — Il n'y en a point d'autres, Monsieur, me dirent-ils, sinon que, quand nous sommes partis, il y a six jours, il arriva au Prince de Parme douze cents hommes des vieilles compagnies de Naples, les plus braves et les mieux montés qui sortirent jamais du royaume, si bien armés, si brillants d'or et d'argent, et si bien ornés et empanachés de grandes plumes à la manière des anciens soldats et légionnaires romains, auxquels ils se peuvent en égaler toute manière ; de sorte qu'à présent, la Flandre ne peut plus tenir, puisque cette brave cavalerie est jointe à notre infanterie espaignolle, qu'on peut appeler la fleur des autres nations, sans faire tort pourtant aux soldats françois, qui certainement sont braves ; mais où sont les soldats espaignols, tous les autres doivent céder avec raison, comme vous le pouvez bien savoir, puisque vous les avez vus et pratiqués, comme je l connois à votre maintien et à votre discours soldatesque

« Considérez, s'il vous plaist, où ces gens m'allèrent faire et prendre leur comparaison. Comme de vray, parmi ces belles antiquités de Rome, il n'y a rien encore de si beau à voir que ces braves légionnaires romains avec leur habillements de teste, tant couverts de plumes les unes haussantes, les autres penchantes. Et si telle veue était agréable, elle estoit bien autant effroyable par la représentation des horribles testes et grandes gueules de lion, et austres bestes espouvantables, qu'ils portoient naives avec leurs peaux ou faisoient engraver pour les représenter sur lesdits habillements et casques.

« Par ce dire de soldat, vous voyez, et par cette rodomontade précédente, comme les soldats espaignols se sont donnés et asseurés de tout temps la gloire d'estre les meilleurs de toutes les nations. Et certes ils ont raison d'avoir ceste opinion et créance, car les eflets s'en sont ensuivys.

« ... Mais de quoy m'amuses-je tant à escrire la louange de ces braves hommes, veu que d'eux-mesmes ils le savent publier à mon advis et ne les cachent nullement ; car, si leurs beaux faicts s'estendent seulement d'un doigt, ils les rallongent de la coudée. Ils ont raison : aussy à bien faire bien dire. Et si j'ay veu remarquer à des grands personnages et capitaines que peu souvent eux, estans en troupes, ont failly de leur devoir et valeur, sinon dernièrement à la prise de la Golette, faicte par l'Onchaly, qu'il prist en trente et un jours, comme l'Espaignol l'avait gardée trente et un ans ; en quoy l'Onchaly avant qu'y aller le dict au grand seigneur, qu'il la prendrait en autant de jours comme on l'avait gardée d'années, qui estoient trente et une ; à quoy il ne faillit. Mais certes les Espaignols pour le coup y eurent un grand blasme, et offensèrent grandement leur belle et antique valeur



Fig. 124. — Raillerie contre les Espagnols représentés par un âne, qui porte malaisément le fardeau de la guerre et dont l'unique désir est de chanter.

et réputation : car tout à coup sortirent de la garnison quatre cens Espagnols (c'estoit trop), qui s'allèrent jeter dans le camp de l'Onchaly, et se renièrent.

« ... Je vis à la cour de Madrid un brave soldat qui avoit une très belle façon. Il estoit Gascon, mais fort espaignollisé, et nourry de longue main parmi les bandes espaignolles, et s'estoit desbandé de sa compaignie pour quelques affaires qu'il avoit en cour, ce me disoit-il : et, le voyant ordinairement se promener dans la cour et parmi la ville sans espée, je lui demandis pourquoy il ne portoit point l'espée, luy qui estoit soldat. Il me répondit en espaignol : Monsieur, c'est que je crains la justice, parce que mon espée est si carnacière, qu'à chaque pas elle me donneroit la peine de la tirer hors du fourreau, et, une fois tirée, on ne verroit que carnage et que sang.

« ... Je vis une fois à Crémone un soldat espaignol de fort belle façon, qui ne portoit point d'espée dans la rue ; et ainsi que nous nous vinmes arraisonner, je luy demande pourquoy il n'en portoit, et si la justice de la ville le luy avait prohibé, il respondit ; Non, Monsieur ; la justice de cete ville n'a que voir sur moy, parce que je suis un vieux soldat qui me suis signalé et bien distingué dans nos compagnies ; mais je me suis fait à moi-même cette loy, parce que je suis si prompte à la main que, pour le moindre vent qui me passe par les oreilles, je me tourne sur le champ, je mets la main à l'espée, et le premier qui se rencontre meurt à son malheur, comme cela m'est arrivé quatre ou cinq fois en me promenant par les rues. De sorte que, pour ne point tomber entre les mains de notre alguazil, ni en péril de ma vie, jaie fait vœu à Dieu de ne plus porter l'espée que quand j'irai en campagne, ou quand je monterai la garde.

« ... Un Espaignol disoit après la bataille de Lepante : En la bataille de Lepante, lorsqu'étant avec Dom Juan dans sans sa gallère, nous investismes la gallère royale des Turcs, je ne ramassai point toute la force de mon bras : cependant de mon espadon je poussai une petite estocade qui fut si avant au fond de la mer, qu'elle pénétra jusqu'aux enfers, et y frisa la moustache de Pluton.

« ... Un autre, ayant querelle contre un autre, alloit disant partout : Ce sont mes messes que de faire des balafres, de tuer des hommes et de casser les mâchoires à une putain. »

(*Edition de la Haye*, 1740, tome XII.



Fig. 125. — LE CAPITAN MATAMORE. Gravure sur bois pour *Il Mondo Conquistato* de Silvio Fiorillo (XVII[e] siècle).

ICONOGRAPHIE.

ESTAMPES CONTRE LES ESPAGNOLS

1590. — Pièce avec titre en allemand.

Trois hommes, un Espagnol, un Français et un Allemand, avec une femme. Pièce satirique au monogramme B. F. G. M. K. N. — Le Français et la dame se donne la main, pendant que la Folie préside à cette union. A gauche, l'Espagnol se découvre. L'Allemand se tient à droite. légende en allemand.

1609. — Pièces emblématique.

Deux hommes, un Hollandais et un Espagnol, se disputent un bâton qui représente les Indes, en présence de plusieurs souverains. Gravure anonyme. Légende en allemand.

1597. — Pièce sans titre.

Planche de Hogenberg représentant *La ville d'Amiens surprise par les Espagnols le 10 mars 1597*. Légende en hollandais et en Français.

Six Espagnols, sous habit villageois,
Dans Amiens conduisans deux charettes,
L'une de foin et l'autre de gros bois,
Y sont entrez sans trop grandes molestes.
Tout d'un plain saut sur les gardes se jettent
A l'improvist, les suprennent et tuent.
Puis appelans de leurs gens l'embuscade
Prins ont la place sans aucun escalade.

1621. — *Pièce emblématique sur l'échec des Espagnols ayant fait le siège de Franckental.* Gravure anonyme au burin, Légende en allemand.

1625. — *L'Assaut des Raves et des Oignons.*

Raillerie contre les Espagnols sur la levée du siège de Verrüe.

1625 — *Le Mouleur de nez.*

1625. — *El Senor gran Capitan fumoso*, 1625.

Il porte un moulin à vent sur le dos, des oignons et des raves. Accompagné d'une légende en vers.

— *l'Espagnol étrillé devant Casal.*

Le Français et l'Espagnol en conversation. Légende en vers.



Fig. 126. — ITALIENS.



Fig. 127. — ESPAGNOLS.

1629.— *L'Espagnol trompe dans ses idées vaines et chimériques.*

L'Espagnol portant sur son dos un énorme bouquet fantastique, tandis que, derrière lui, un jeune homme est agenouillé, un soufflet à la main.

1629. — *Le Tantale espagnol.*

L'Espagnol lié à un poteau voit un jeune homme lui présenter un bouquet de radis qu'il ne peut saisir. Accompagné d'une légende en vers.

1630. — *Restes de la guerre.* Dessin.

Les deux n'en valent pas un bon.

L'estampe représente un Espagnol et un Français mutilés.

1630. — *Le Drille espagnol renonce au métier.*

Estampe accompagnée de la légende suivante :

Ce pauvre drille, mutilé,
Las, affamé, gueux et malade,
Malgré la fourche et l'estrapade,
Maudit ceux qui l'ont enrollé.
Tout grouillant de galle et de [poux,
Il aime mieux becher la terre
Que pour suivre une injuste guerre
Où l'on ne gagne que des coups.

1630. — *L'Espagnol sur l'ours pour guérir de la peur.*

L'Espagnol est monté sur un ours tenu à la chaîne par un autre personnage.

Ces nations si belliqueuses,
Que l'on ventoit du temps jadis,
Craignant les guerres dange- [reuses,
Couvre le monarque des lys,



Fig. 128. — ANGLAIS.
Images empruntées d'une description de l'Univers, ornée de figures de costumes.

Ayant perdu toute esperance
De trouver aucune asseurance
Pour leur seul et dernier secours,
Sont contraints de monter sur [l'ours.

1632.— *La Maladie espagnole.*

Pièce allégorique. Des Allemands et des Hollandais apportent à un Espagnol différentes médecines pour lui faire rendre la forteresse et les villes prises dans les Pays-Bas et en Allemagne. Gravure anonyme, accompagnée d'une légende en allemand.

1632 — Pièce sans titre. Anonyme.

Un Espagnol armé d'un grand sabre tient à la main une longue pipe allumée. Gravure à l'eau-forte anonyme au bas de laquelle on lit :

D'un pied je fais trembler la terre,
Et pour me rendre égal aux dieux,
Je veux escalader les cieux
Pour y produire le tonnerre.

1632. — Pièce sans titre.

Un Espagnol armé d'une grande épée se dirige vers la droite. Gravure à l'eau-forte anonyme, accompagnée de la légende suivante :

Cap de Bious, ce fat d'Espagnol,
Enfin m'eschaufle les oreilles.
Il chante comme un rossignol
Touchant ses divines merveilles,
Mais si je le tiens par le bec,
Il connaitra qu'il faut me porter [du respect.

1632. — Pièce sans titre, par Moncornet.

Un Espagnol agenouillé tient à la main une pipe et un livre.

« Je suis bon soldat quand j'ai beu,
Car alors je suis tout de feu.
Si le tabac ne me délivre,
Je m'endors le nez sur mon livre. »

1632. — Pièce sans titre, par Moncornet.

Un Espagnol fort contrefait et vêtu d'un costume grotesque, esquisse un pas de danse, tenant d'une main une pipe et de l'autre une mèche.

« Je me suis lassé à la guerre,
Aussi mon espée ne vaut guère.
Mais de tolède et cervelas
Mon gosier ne fut jamais las. »



Fig. 129. — Caricature hollandaise sur le rodomont Don Guappos de la famille de Don Quichotte, actuel général des Espagnols français.

« Je garde ma gravité, je marche pas à pas, je conduis mes troupes au combat ou non. Si on les bat sur le champ de bataille, je ne suis pas le dernier à garantir au mieux sa sécurité par la fuite. »

1634 — *Raillerie contre les Espagnols au sujet de la levée du siège de Maestricht.* Anonyme.

L'Espagnol est assis sur un caisson, entouré de divers personnages occupés à le déchausser

1634. — *Le Seigneur Descarabonbardo.*

Pour me désennuyer je mets sur ma guiterre des airs de ma façon, si charmants et si beaux, qu'ils enchantent le Dieu qui porte le tonnerre et cet impérieux qui règne sur les eaux. Mars sait que je l'endors avec mon harmonie, que mon espée est longue et qu'elle atteint partout. Aussi rend-il hommage à sa gloire infinie et prend plaisir à voir qu'elle n'a point de bout.

1636. — *Pièce allégorique et satirique contre les Espagnols sur la reddition du fort de Schenck.*

L'heureuse fin du jeu des Princes.
Pour le fort de Schenck.

1636. — *Le Grand Galas.*

L'Espagnol Galas pousse une brouette sur laquelle repose son ventre ou son goitre. On lit en haut cette légende :

Je suis le grand Galas autrefois dans l'armée la gloire de l'Espagne et de mes compagnons. Maintenant je ne suis qu'un corps plein de fumée pour avoir trop mangé de raves et d'oignons.

1636. — *La honteuse fuite du général Galas hors de la Bourgogne où il a perdu partie de son canon et bagage.* Gravure anonyme.

1637. — *La honteuse fuite des Espagnols devant la ville de Leucate.* Gravure anonyme.

1637. — *La Chasse royale de l'autruche.*

Raillerie contre les Espagnols sur la prise de Landrécy et la levée du siège de Leucate. Gravure anonyme,

1639. — *La Boutique du Grand Barbier.*

Caricature anonyme avec légende en hollandais.

1639. — Pièce sans titre, par Ladame.

Un homme portant un drapeau. On lit sur le fond : « J'ay perdu la Catalogne en l'année 1639 ».

1639. — Pièce sans titre.

Un Espagnol tenant à la main une trompette. On lit sur la draperie de la trompette : « J'ay perdu le Portugal en 1639 ».

1639. — Pièce sans titre, 1699, par M. Lasne.

Cette estampe représente un Espagnol. On lit au bas : « De bien loin au delà des monts... »

1640. — *La Deffaicte de 6.000 Espagnols par le comte d'Harcourt ou la levée du siège de Cazal au mois de may 1640*, par Lagniet.

1640. — *La Prise et Deffaicte et Prise générale des Chats d'Espagne par les rats français devant la ville et cité d'Arras.* Richer inv. Perelle f.

L'estampe représente, le profil de la ville d'Arras dans le fond. Au premier plan, deux groupes de combattants : les Espagnols s'enfuyant à gauche sous la forme de chats en costumes de soldats ; les Français s'avancent à droite sous les aspects de rats vêtus en soldats également.

« C'est donc à cette fois que l'on voit accomplir
Messieurs les habitants d'Arras
Ce que vos ayeulz tenoient par prophetie
Vos chats estant vaincus par nos valeureux ratz. »

1640. — *La Prise d'Arras.* Gravure à l'eau-forte, anonyme, avec cette légende :

Les Rats n'ont pas pris les Chats,
Mais les Français ont pris Arras.

1640. — Pièce sans titre, par Mariette.

Un Espagnol tenant un pince-nez à la main. Avec légende commençant ainsi :

« Quiconque admire la valeur... »

1640. — Pièce sans titre, par A. Bosse.

Un Espagnol prêt à tirer son sabre. Avec légende commençant ainsi :

« En la garde ou je suis j'auray bien du malheur... »

1640. — *L'Espagnol et son laquais*, par A. Bosse.

1640. — Pièce sans titre sur la prise d'Arras.

Un Espagnol à terre dévoré par les rats. Au bas, on lit cette légende :

Je croyais cette prophétie
(Quand les Français prendront Arras,
Les souris mangeront les chats.)
Etre de durée infinie...

1642. — Pièce sans titre, par Ladame.

Entre les jambes d'un soldat espagnol debout on voit *Perpignan capitalle de Roussillon.*



1. Courage, Don Juan, courage, sois bon acrobate.
Vite à la manière française et non plus à l'espagnol;
Jusqu'ici vous avez dansé comme des simples fous,
Maintenant apprenez un autre saut, les anciens n'ont plus cours !

2. Je suis bien emprunté, pourtant cela m'est déjà arrivé.
D'après la cadence française l'on doit maintenant se tenir et s'en aller :
En vérité, la nouvelle cadence ne dépend pas seulement du pied et de la tête ;
Seul, cela ne signifie plus rien. Je suis un pauvre Baladin !

3. Ne te rebelles point contre le tonnerre et l'enfer
et ne crois pas, tête dure, que tu doives éternellement te taire...
Decevant est ton jeu qui, maintenant, court à la mort.

4. Je connais déjà le séduisant Français à son chant.
Mais ses affaires en Pologne semblent avoir mal tourné.
Enlève lui son écorce (sa croûte), ce ne sera jamais qu'un Français.

FIG. 130. — LA DANSE NOUVELLE MENÉE PAR LE FRANÇAIS. Personnages : le Français, l'Espagnol, le dragon allemand, le Polonais. Caricature de l'époque de la Ligue d'Augsbourg (1686).

1642.. — *La Corrante espagnole*, par Huart.

Un groupe de personnages s'avance sur la gauche. C'est d'abord le Français qui donne galamment la main à la Catalane : ensuite le Portugais qui conduit une dame de Galice ; puis le Hollandais et la Flamande : le Suédois et l'Allemande. Ils s'apprêtent à danser la Corrante espagnole, tandis que deux Espagnols surpris et prêts à fuir regardent au fond par une porte.

1642. — *L'Espagnol despouillé*, par Boudan.

Le Français, le Portugais, le Hollandais et le Catalan dépouillent l'Espagnol de ses vêtements. Légende en Français.

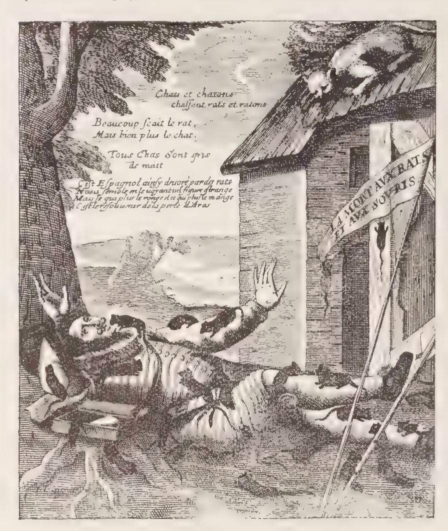


Fig. 131. — LA VESTE AUX ESPAGNOLS.

L'Espagnol dévoré par les rats et les souris, alors que le chat, juché sur son toit personnifie la France guettant l'ennemi. Pièce gravée par Lagniet (1640-1641).

1642. — Une copie anonyme réduite de cette estampe avec titre et légende en allemand, publiée en Allemagne.

1642. — *Pièce satirique contre les Espagnols sur la prise de Perpignan : le grand Effort du Castillan.*

Elle représente l'Espagnol en attitude burlesque et scatologique. Il joue au croquet et tient un maillet à la main : il est à demi-déculotté et, derrière lui un personnage recueille ce qu'il laisse échapper.

1644. — *Nous allons de Pis en Pis*, J. Ladame.

Raillerie sur les Espagnols et autres ennemis de la France, au sujet des avantages remportés sur eux depuis 1635 jusqu'à 1644. L'estampe représente cinq puits auprès desquels se tiennent les ennemis de la France : Espagnols, Allemands, Danois, Hollandais, Portugais, Catalans.

1645. — *L'Espagnol sans cœur.*

Le Portugais, le Hollandais, le Suédois et le Catalan cherchent en vain le cœur du capitan en habit d'Arlequin, tandis, que le Français s'écrie : « Au Talon, au Talon vous trouverez son cœur » et que le Flamand déclare : « Je te quitte puisque le cœur t'a quitté. »

1646. — *L'Espagnol empiré.*

Cette estampe porte la mention : « De l'impression de Huart ».

Quatre Espagnols poursuivent des globes surmontés d'une croix qui dansent dans l'air comme des bulles de savon, en s'écriant : « No por otro », « Por mi solo », « Quiero mas », « Para mis armas ». Tandis que ces capitans courent ainsi après des chimères, le Français s'empare de Dunkerque, le Suédois et le Hollandais prennent d'autres villes. Au premier plan de cette estampe on remarque un Français s'emparant de deux forts : « Pi Opinio » et « Porto Longonne ». Au-dessous de ce personnage, on lit la légende suivante : « Le Français en Italie : j'en tiens deux. » C'est la seule allusion satirique aux Italiens que nous ayons rencontrée sur des gravures de ce genre. On sait sait que les estampes contre les Italiens furent détruites au XVIIe siècle par ordre de Mazarin.

1646. *La Vache des Flandres*, par Crispin de Passe.

Tandis que deux Espagnols sont vautrés à terre à même la vache, un Jésuite la tire par la queue, pendant qu'un groupe de personnages, dont un Français, conduit ou pousse : la légende est en allemand et en hollandais.

1650. — *Dom Haraman de Chico et le Goviat.* Guérineau sc.

1658. — *L'Espagnol perdant tout pour avoir voulu tout prendre.*

Le chien perdant la chair qu'il venait de prendre pour avoir voulu attraper l'ombre qu'il voyait. Eau-forte anonyme.

1658. — *L'Espagnol qui paraissait estre très puissant fait recognoistre sa faiblesse.*

L'asne qui s'estoit couvert de la peau d'un lion recogneu pour ce qu'il estoit. Gravure de A. Boudan.

1658. *L'Espagnol abattu voulant monter trop haut.*

La Tortue ayant eu l'ambition de s'eslever en l'air par le moyen de l'aigle tombe et se brise. Gravure anonyme.

1658. Pièce sans titre par Guérignian.

Deux Espagnols faisant des chaussures. On lit au bas une légende qui commence ainsi : « Après avoir rangé des soldats à milliers... »

1658. — *L'Espagnol et le Contois.* Gravure anonyme sans légende.

1658. — *L'Espagnol et le Milannois.*

1660. — *L'Orgueil espaignol surmonte par le luxe français*, par L. Testelin.

1658. — *L'Espagnol châtre de Gravelines et de Dunkerque.* Gravure anonyme.

Le Français est en train de châtrer l'Espagnol qui se débat sur un lit, tandis que, dans le fond, un joueur de flûte joue ironiquement.

— *Le Beck de l'Espagnol pris par le Français*, gravé par Boulenger.

Le Français secoue énergiquement par le « beck » l'Espagnol lourd et grotesque.

— *L'Espaignol qui a eu le fouet et la fleur de lis dans la ville de Toulouse.* Gravure anonyme.

— *L'Espaignol entre deux sièges, le cul à terre.* Gravure anonyme.

— Pièce sans titre, par Guérignian.

Cette estampe représente un gentilhomme français qui pêche à la ligne. L'hameçon est amorcé au moyen d'un paquet de raves auquel mord un Espagnol qui sort à mi-corps de la rivière.

« On trouve estrange qu'une line
Ait un assez fort hameçon
Pour attirer de la marine
Un si gros et si lourd poisson. »

— *L'Espagnol lassé de la guerre cherche la paix*, par Ganière.

Bellone terrasse l'Espagnol qui tend ses bras vers la paix.

— *L'Espagnol chassé des Flandres*, par Ganière.

Un gentilhomme et une dame chassent à coups de pied dans le derrière l'Espagnol qui disparaît par la droite.

— *Pronostic merveilleux sur l'estrange maladie du sieur Don Diego d'Avalos.*

Au milieu d'un groupe de personnages, l'Espagnol pansu et joufflu rend toutes ses conquêtes. Une légende en vers accompagne l'estampe.

— *Déroute des Espagnols à Naples.*

Une vue de la ville. Sur le premier plan, le malade espagnol prend un bain de vapeur dans un tonneau d'où il émerge, recouvert d'une toile. Sur le tonneau une légende : « L'Espagnol affligé du mal de Naples ».

□ □ □ □



FIG. 132. — Vignette décorative de Mariette

VI

LE DROIT DES GENS AVANT ET APRÈS GROTIUS

A) HUGO GROTIUS ET LE DROIT DES GENS



ICHELET a consacré une page célèbre de son *Histoire moderne* à « la « Hollande, ce petit peuple dur, avare, taciturne, qui fit de grandes « choses sans grandeur. D'abord ils vécurent malgré l'Océan, ce fut le « premier miracle (1) ; puis ils salèrent le hareng et le fromage, et transmutèrent leurs tonnes infectes en tonnes d'or ; puis ils rendirent cet or « fécond par la banque, leurs pièces d'or firent des petits. Au milieu du « dix-septième siècle, ils avaient recueilli à plaisir les dépouilles de l'Espagne « lui avaient pris la mer, et les Indes par-dessus... Un Hollandais érige « l'athéisme au système (Spinosa) ; mais un autre philosophe de la même « nation (Grotius) donne à la morale une forme scientifique et montre « qu'elle doit régir les rapports des sociétés, comme ceux des individus. La « nouvelle science, appuyée d'abord sur l'érudition, l'est ensuite sur la philosophie ».

Au cours des quatre-vingts ans d'hérésies et de guerres qui vont de la Terreur espagnole à la paix de Westphalie et qui disloquent la Belgique bourguignonne de Charles-Quint en Hollande calviniste et Belgique catholique, les habitants des dix-sept provinces des Pays-Bas ont fait, sans grand dessein, sans plan concerté, trois grandes choses ; le télescope, New-York (alors Nouvelle-Amsterdam) et le droit des gens. « Les navigateurs bataves, dit Mirabeau, donnèrent leurs noms aux extrémités du globe. L'industrie humaine n'a rien imaginé de plus merveilleux que les digues et les écluses de ce pays, arraché aux éléments, et qu'il faut leur disputer sans cesse. »

Descartes a fait la gloire de Metius, le miroitier d'Alemar. Les Etats-Unis de l'Amérique du Nord ont commémoré (1921) le tricentenaire des huguenots wallons qui fondèrent leur métropole (d'abord Nouvelle-Avesnes, puis Nouvelle-Amsterdam et enfin Nouvelle-York). Les juristes de la Fondation Carnegie et de la Cour permanente d'arbitrage ont savamment célébré le centenaire du *De jure belli ac pacis* (1925).

Hugo Grotius (1583-1645), né à Delft au lendemain de l'Union d'Utrecht, sous l'administration de Guillaume le Taciturne, et mort à Rostock à la veille de la paix européenne, au service de Christine de

(1) Huet avait écrit :

Tellurem fecere Dei, sua littora Belgæ;
Immensæque patet molis uterque labor...

At Belgis maria et terrae et natura Deorum
Obstitit : obstantas hi domnare Deos.

Suède, est, par son érudition, ses malheurs et sa morale, l'homme le plus représentatif de ces quatre-vingts ans qui forment l'âge héroïque de la Hollande. Comme disait un poète latin, les Pays-Bas eurent la gloire de lui donner le jour et la honte de le persécuter et de le bannir. Grotius a été l'avocat, l'historien et le moraliste d'un peuple et d'un siècle divisés contre eux-mêmes.

Comme l'Alighieri, il devait son nom à une aïeule. Un gentilhomme franc-comtois, venu aux Pays-Bas, au commencement du seizième siècle, Corneille Cornets, obtint la fille unique du bourgmestre de Delft, Diederic de Groot (= le Grand), à condition que les enfants porteraient le nom de Groot. Un petit-fils de Corneille Cornet et d'Ermengante de Groot, Jean de Groot, successivement bourgmestre de Delft et curateur de l'Université de Leyde (fondée en 1575), fut le père de Hugue de Groot, qui, comme Erasme, a latinisé son nom : Hugo Grotius. Le latin était la langue de l'enseignement, de la science et de la pensée : *poetarum quos tutli aetas, paucis contigit ore nativo loqui*, dit un poète latin contemporain de Grotius, Un personnage de dialogue dit (en latin) que la Cour parle en français, l'Université latin, la Bourse portugais, et que le flamand (*lingua Belgica*) se parle à la cuisine et au cabaret.



Fig. 133. — Portrait du célèbre astronome, d'après une gravure de l'époque. L'instrument qu'il tient à la main symbolise le double mouvement des planètes sur elles-mêmes et autour du soleil. On sait que cette théorie, dite *Système de Copernic*, fut condamnée par le pape Paul V, comme contraire aux Écritures.

Grotius, enfant prodige, a toute la culture humaniste d'un concitoyen d'Erasme ; il écrit des vers latins à l'âge de neuf ans et il édite, à seize ans, *Martianus Capella*. Les ambassadeurs hollandais à Paris présentent l'adolescent encyclopédiste à Henri IV. Grotius restera toute sa vie aussi fier d'avoir serré la main du grand roi que Cervantes l'était de sa blessure de Lépante. Avocat, historiographe, magistrat communal à Rotterdam, délégué aux Etats, Hugo Grotius va mettre au service de son pays sa vaste érudition et sa philosophie juridique.

Son pays, révolté contre le comte de Flandre, de Hainaut et de Hollande, duc de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, roi de Castille, de Portugal et d'autres lieux, semblait braver le ciel, la terre et la mer. Depuis que le Portugal appartenait, comme la Belgique, à Philippe II, les ports portugais étant interdits aux Hollandais, ceux-ci allèrent chercher les épices aux Indes. *Inde irae*. La recherche du poivre, dit Voltaire, faisait faire de grandes choses.

En 1602, dans le détroit de Malacca, des Hollandais capturent des galions portugais et amènent leur riche butin à Amsterdam, où ils le mettent en vente (1604). Avaient-ils ce droit ? C'était un cas de conscience pour certains Hollandais, c'était un cas de jurisprudence sur lequel se taisaient; et pour cause, les chartes et privilèges des dix-sept provinces. A ce sujet, Grotius, avocat à la Compagnie des Indes orientales, compose un mémoire qui est resté manuscrit jusqu'au XIXe siècle : *De jure praedae*, du droit de prise. Quand se prépare la trêve de douze ans (1609-1621), les négociateurs espagnols désirant que les Hollandais renoncent à leur trafic des Indes, Grotius publie une partie de son mémoire sous le titre *Mare liberum* (1). La *Mer libre*

1) Réédité en 1916 (New-York, Oxford University Press) par M. James Brown Scott, l'éminent directeur de la Fondation Carnegie pour la paix internationale. Le même savant, président de l'Institut de droit international et président de l'Institut américain de droit international, a publié en 1925 (pour le troisième centenaire du *De jure belli ac pacis*) *La Genèse du Traité de droit de la guerre et de la paix* dans la *Revue de droit international et de législation comparée* (Paris, A. Pedone).

de Grotius a pour objet de démontrer que les Hollandais ont le droit de faire le commerce aux Indes. En l'absence de textes juridiques applicables à un univers qu'ignoraient les féodaux, Grotius tire ses arguments du raisonnement philosophique et des citations littéraires. Comme toutes les terres ne portent pas tous les fruits, le droit de gens, la pensée du Créateur, le consentement du genre humain indiquent que l'Océan doit être ouvert au commerce universel. Pline et Virgile, Plutarque et Diodore de Sicile, Moïse et saint Augustin, Homère, Aristote et Démosthène sont allégués en faveur *du droit de la société humaine*. Les Portuguais n'ont pas à réclamer sur les Indes le droit de la découverte, puisque les Indes étaient célèbres dès



FIG. 134. — LE PATINEUR GROTESQUE. Estampe satirique contre les fermiers des impôts (XVIIIe siècle).

l'antiquité. Le droit de la découverte ne pourrait d'ailleurs s'appliquer qu'aux choses qui n'avaient pas de possesseurs lors de la découverte. Or, Ceylan, Java, les Moluques avaient leurs lois, leurs rois, leurs droits. Les Portugais ne peuvent invoquer non plus ni la donation pontificale, ni le droit de guerre, ni l'occupation, ni la prescription, ni la coutume, ni l'équité. Par sa vastitude, par son immensité, la haute mer est à tous, et il faut appliquer désormais à l'Océan ce que les jurisconsultes romains ont pensé de la Méditerranée. *Dederat natura omnia omnibus*. Mais depuis !... Bref, il faut maintenir, et dans la guerre et dans la paix, le droit des Hollandais de commercer et de naviguer. Et ni Dieu ni les hommes ne seconderont les desseins de ceux qui conspirent contre l'utilité du genre humain.

Dans un monde physiquement et moralement changé, l'érudition gréco-latine permet à Grotius de préciser deux notions : celle de la nation et celle de l'humanité. Le défenseur de la Compagnie des Indes orientales est poète, historien et juriste. Poète, il est chrétien, et il fait des tragédies sacrées — en latin. Il en fait sur Adam, il en fait sur Joseph, il en fait sur Jésus. Il dédie son *Christus patiens* à Jeannin, qui a représenté Henri IV en Hollande ; et il lui dit : *Venissima Gallorum laus est humanitas, maxime in externos* (l'éloge le plus mérité des Français, c'est leur humanité, surtout envers les étrangers). Poète et historien, il pense à sa patrie ; et il écrit l'histoire des antiquités hollandaises et les *Annales et histoires des troubles des Pays-Bas (Annales et historiae de rebus Belgicis)*. Ce titre, repris de Tacite, indique l'esprit dans lequel Grotius jugera

et racontera son pays. Le titre, le style, la langue de Grotius sont des anachronismes ; sa conception de l'histoire aussi. Comme Tacite a, sous l'empire, et dans la dégradation des mœurs, la nostalgie de la république et des vertus stoïciennes, Grotius a la nostalgie de la libre Belgique. Il s'écrie en vers latins : « O Belgique jadis féconde en hommes, te voilà réduite par l'Espagnol à la dernière misère. O monde dégénéré ! Où sont les amis de la liberté ? où sont les Harmodius et les Brutus ? Une nation barbare commande aux Belges et les excite à s'entretuer ! » Les Belges, selon Grotius, forment, ou plutôt formaient une nation habile et honnête, qui participe géographiquement et moralement de la France et de l'Allemagne. Qui donc les a déprimées ? Philippe II évidemment, mais avant lui les ducs de Bourgogne. La liberté que regrette, au fond, Grotius, c'est celle des petites républiques municipales. Alors que Philippe le Bon, avec sa centralisation, sa Toison d'or, son luxe, est pour Juste-Lipse *conditor Belgis*, il est pour Grotius l'introducteur de la tyrannie.



Fig. 135 — Portrait de Hugo Grotius, d'après une gravure de de Larmessin.

Les Hollandais étaient en proie aux querelles théologiques. Grotius était chrétien ; il a même écrit une apologie du christianisme. Mais les sectes qui pullulaient depuis la Réforme se croyaient toutes chrétiennes et ne s'égorgeaient qu'avec plus de zèle. Les deux sectes hollandaises qui se disputaient sur la prédestination et sur les rapports entre le clergé et les magistrats civils avaient pris le nom de deux théologiens, Gomar et Arminius. Les gomaristes étaient soutenus et excités par l'ambitieux Maurice de Nassau. Les arminiens ou remonstrants, les plus enclins à la tolérance, avaient pour eux Grotius, Olden Barneveld, les hommes les plus estimables de la République. Le Synode de Dordrecht leur donna tort. Maurice de Nassau fit tuer Barneveld et emprisonner Grotius à Loevestein. La femme de Grotius, à l'aide d'une caisse de livres qu'elle fit passer dans la prison, parvint à faire évader son mari, qui se réfugia à Anvers, puis en France (1621).

L'Europe continuait à délirer. De 1618 à 1648, l'Allemagne devient un charnier.

Grotius, encouragé par Peiresc, pensionné par Louis XIII, « voyait dans l'univers chrétien une débauche de guerres qui eût fait honte même aux nations barbares ; les bélligérants ne respectaient ni droit divin ni droit humain... Banni indignement de sa patrie, malgré tant de travaux par lesquels il avait tâché de lui faire honneur, Grotius crut ne pouvoir mieux servir ses chères études de jurisprudence qu'en écrivant sur le droit de la guerre et de la paix ».

Le traité de Grotius, *De jure belli ac pacis*, paru en 1625. Il est dédié à Louis XIII le Juste. L'auteur n'en reçut aucune récompense « pour n'avoir point de patron auprès de Sa Majesté qui aimât les belles lettres et qui fît état d'un travail de cette importance ». Toutetois, le traité attira l'attention publique, et fut, en 1627, porté à l'Index des livres prohibés, *donec corrigatur*. Gustave-Adolphe le lisait assidûment, il le fit traduire en suédois, et son chancelier Oxenstiern nomma Grotius ambassadeur de Suède en France.

Ce livre qui, selon Mirabeau, doit conserver à jamais la mémoire de Grotius, même quand il sera

devenu parfaitement inutile, le livre *De la paix et de la guerre*, est « le premier traité qui ait été fait pour réduire en système la plus belle et la plus utile de toutes les sciences » (Mirabeau).

Comme dans le *Mare liberum*, le jurisconsulte examinant les relations entre Etats n'aperçoit que le néant, l'anarchie, la sauvagerie primitive, l'état de nature. Comme pour la liberté des mers aussi, Grotius disserte sur la nature de l'homme et sur les opinions des Grecs et des Romains. Le fond de la nature humaine, c'est la sociabilité. De ce que les nations ont en commun la qualité d'humains, d'êtres sociables, il s'ensuit qu'il faut, dans la guerre et dans la paix, dans le respect de la foi jurée, agir humainement, civilement. Comme Léon Bourgeois, pour prôner la solidarité internationale, parle d'un quasi-contrat, Grotius, pour construire un droit des gens, parle des conventions tacites. Une personne venant de chez l'ennemi ou de pays étranger se met sous la protection d'un autre peuple, s'engage par là tacitement à ne rien faire contre l'Etat où elle demande asile ; donc Zopyre est blâmable. Aujourd'hui, quand on arbore un drapeau blanc, c'est signe qu'on demande à parlementer ; on est donc, dès lors, engagé comme par une demande de vive voix. Un traité public fait par des généraux d'armée sans ordre de l'Etat, est censé approuvé tacitement par le peuple ou le roi, lorsque le peuple ou le roi en ayant eu connaissance, il s'est fait ou omis quelque chose qui ne peut être rapporté à d'autre cause qu'à une volonté de ratifier l'accord.



Fig 136. — Portrait de Benoit Spinosa, d'après une gravure de Fessard (XVIIIe siècle).

Nous ne rappellerons pas ici la vie de Spinosa, polisseur de lunettes, qui est bien connue. On sait qu'il s'initia de bonne heure à la philosophie par l'étude des œuvres de Descartes et fut d'abord Cartésien : mais il ne tarda pas à se faire un système personnel, qu'il exposa dans son *Ethique*.

Mais comme Zopyre est vanté par les Perses pour sa fidélité à son roi, comme la guerre est la première des injustices et la source de toutes les autres, Grotius a beau accumuler les citations, les réflexions, les précédents, il n'atteint pas le fond de la question, ou, quand il y touche, il reste singulièrement timide. Il rejette l'opinion « que la puissance souveraine appartient toujours et sans exception au peuple » (l. I, ch. III, § VIII). Il énumère des raisons qui mettront en fureur l'auteur du *Contrat social*. « Grotius », dit Rousseau, « nie, que tout pouvoir humain soit établi en faveur de ceux qui sont gouvernés. Il cite l'esclavage en exemple. Sa plus constante manière de raisonner est d'établir toujours le droit par le fait. On pourrait employer une méthode plus conséquente, mais non pas plus favorable aux tyrans. Un peuple, dit Grotius, peut se donner un roi. Selon Grotius, un peuple est donc un peuple avant de se donner à un roi. Ce don même est un acte civil, il suppose une délibération publique. Avant donc que d'examiner l'acte par lequel un peuple élit un roi, il serait bon d'examiner l'acte par lequel un peuple est un peuple. Car cet acte étant nécessairement antérieur à l'autre est le vrai fondement de la société ».

Evidemment, ce n'est pas ainsi que Grotius pose la question, et il n'a rédigé ni le *Contrat social* ni la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*.

Mais il a eu le mérite, dans le cannibalisme du XVIIe siècle, de raisonner sur l'humanité, sur la sociabilité, sur la fidélité, comme si tant de fictions pouvaient renaître de la lecture des anciens. En Europe, elles ne pouvaient renaître que par la destruction des dynasties que les invasions barbares avaient vomies sur les débris de Rome. Mais en Amérique, le terrain était plus favorable aux idées de droit international. Aussi,

M. James Brown Scott signale l'influence de Grotius sur John Jay, l'auteur du traité anglo-américain de 1794. Et un autre juriste américain, David Jane Hill, dit dans son livre sur *l'Etat moderne :* « Ce fut un âge nouveau, pour la pensée humaine du moins, que celui qui naquit du grand ouvrage de Grotius sur *le Droit de la guerre et de la paix* (1625)... Grotius entra dans la voie infinie du progrès humain, et engagea la pensée de sa race sur une route toujours ascendante. Ce qu'il y a de plus caractéristique chez Grotius, c'est sa foi dans l'élément moral du droit naturel. Il ignorait que les astres, dans leur marche, travaillaient pour sa cause. Ce qu'il savait, c'est que l'individu et la société étaient en lutte avec ce qu'il y avait de meilleur dans leur propre nature, en lutte avec les idées de droit, de justice et de fraternité. Il mourut avant la fin de la guerre de Trente ans, holocauste à la violence. La paix de Westphalie (1648) eût réjoui son cœur. Elle reconnaissait pour la première fois l'association d'Etats indépendants et leur devoir de maintenir la paix en la faisant reposer sur une entente générale. C'est le premier traité inspiré de l'idée de droit depuis les jours de la *Pax romana* ».

Mirabeau, quand il proclama que le droit est le souverain du monde, a lu et vanté Grotius; son réquisitoire contre la famille d'Orange-Nassau *(Aux Bataves sur le stathoudérat)* dit, en rappelant les crimes de Maurice : « Grotius, l'éternel honneur de votre nation ».

A force d'être réédité, commenté dans les universités, dédié à des princes, le *De jure belli ac pacis* a fini par familiariser certains diplomates avec l'idée d'un droit qui unirait un jour les nations comme le droit civil unit les individus. Les Etats européens, nés souvent de la violence, étaient, à la vérité, des personnes peu civiles. Mais les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, nés du consentement des citoyens, étaient la preuve vivante et toute-puissante de la possibilité d'un droit international. Aux lecteurs américains de Grotius, les nations européennes ont pu sembler moins méprisables.



B) TERRES DE LIBERTÉ

> Il s'était formé en Italie des républiques dont quelques-unes avaient imité les formes des républiques grecques.
>
> CONDORCET, *Tableau historique des progrès de l'esprit humain. (Septième époque.)*

Entre la république athénienne et la république française, les républiques de Florence, de Venise, de Hollande et de Genève ont fourni les étapes de la raison. Elles ont produit ou permis : Dante, Marco Polo, Amérie Vespuce, Machiavel, Galilée, Descartes, Bayle et Rousseau. De la *Divine Comédie* au *Contrat social*, la tradition de la pensée est ininterrompue. Les cités d'hommes libres et ingénieux ont imprimé aux idées et aux lois un mouvement irrésistible. De l'une à l'autre, le feu sacré s'est transmis, malgré les éclipses partielles, jusqu'à éclairer les deux mondes.

En 1250, la mort de Frédéric II délivre l'Italie de son dernier César. Le 20 octobre, les *popolani* de Florence, marchands et ouvriers, se réunissent au couvent de Santa Croce, déposent le *podestà,* et le remplacent par un capitaine du peuple, auquel ils confient le gonfalon (croix rouge sur fond blanc) et la cloche d'alarme. Cette cloche, suspendue dans la Tour du lion, sonnera le glas de la féodalité tudesque. Elle réveillera les Muses endormies, l'Italie esclave et la conscience du genre humain.

C'est que Florence, confédération de syndicats professionnels, offre un spectacle nouveau dans la barbarie médiévale : des artisans libres, conscients de leur dignité humaine, et soucieux de suivre dans la mémoire des hommes. Florence a donné au monde la banque et le crédit, la langue italienne et les beaux-arts, l'Amérique et l'Opéra, la raison d'Etat et la science expérimentale.

En 1252, Florence frappe son premier florin d'or. L'art du change est l'un des sept premiers *arts* ou corps de métier. L'*artista*, qui deviendra en français *artiste*, est d'abord un ouvrier syndiqué. Les changeurs florentins deviennent les banquiers du pape, du parti guelfe ou *buona parte*, des princes papistes. Le florin est, dans le morcellement de l'Europe, ce que le dollar est dans le désordre actuel des changes : l'instru-



Fig. 137. — Portrait de Dante Alighieri, né à Florence en 1265, de l'ancienne famille des Cacciaguida.

* Dante n'est pas seulement l'auteur de la « *Divine Comédie* », mais encore de différents traités, comme : « *De vulgari Eloquentia* ». « *De Monarchia Universali* ». Il eut pour maître Brunetto Latini et cultiva toutes les sciences connues de son temps. Après avoir été, en 1300, l'un des magistrats suprêmes de Florence. Il fut condamné par sa patrie à être brûlé vif, pour s'être rapproché des *Gibelins*. Il erra depuis de ville en ville, vint passer quelques temps à Paris où il fréquenta l'Université et se fixa, enfin, à Ravenne où il mourut en 1321.

ment de commerce, de sécurité, de confiance, de civilisation. Un méchant distique courait encore au XVI[e] siècle parmi les étudiants ambulants :

Qui a florin, latin, roussin,
Partout il trouve son chemin.

Le notaire Brunet Latin, secrétaire de Florence, se rend en Espagne pour offrir la couronne impériale à Alphonse X de Castille. Sur le chemin de retour, à Roncevaux, un étudiant de Bologne qui allait en pèleri-

nage à Saint-Jacques de Compostelle, l'avertit de la défaite des Guelfes et de la chute de Florence. Brunet Latin se réfugie à Paris jusqu'à ce que la victoire guelfe de Bénévent (1266) lui rouvre l'Italie. A Paris, où disputent Siger de Brabant et Thomas d'Aquin, l'exilé apprend la scolastique et compose en français une encyclopédie, le *Livre du Trésor*. Rentré à Florence, il écrit en italien, dégrossit ses concitoyens, et forme un jeune disciple destiné à la gloire, Dante Alighieri.

Le pape Boniface XIII ayant institué pour l'an 1300 un grand jubilé et promis des indulgences à ceux qui feraient le pélerinage de Rome, des milliers de *romieux* ou pèlerins de toutes nations arrivent dans la ville sainte. Parmi eux, trois Florentins, Dante Alighieri, Villani et Giotto, méditent devant les ruines impériales, comparent Rome tombée et Florence qui s'élève, et rêvent de remplacer Rome par Florence, la poésie virgilienne par la poésie catholique, l'histoire des guerres puniques par les chroniques guelfes, l'art antique par l'art moderne, et le latin des clercs par l'italien des communiers.



Fig. 138. — Les rentes des Gueux sont assignées sur la marmite des riches. D'après une gravure de Lagniet pour la série de ses proverbes.

Non seulement Brunet Latin et Dante Alighieri ont réussi à mettre en langue vulgaire les sujets réservés jusque là au latin, mais encore les inventions de Dante ont franchi les frontières de l'Italie et les siècles des grands Florentins. Sa Béatrice est l'éducatrice de l'amour moderne, de la Laure de Pétrarque et de l'Elvire de Lamartine. Amerigo Vespucci récitait des vers de Dante en apercevant pour la première fois les étoiles de la Croix de Sud. Machiavel emportait son Dante dans ses promenades méditatives de San Casciano. C'est l'*Italie* évoquée dans le Purgatoire par le disciple de Virgile qui, recopiée, commentée, imprimée, a enfin été frappée à Milan dans l'or des Napoléons. Michel-Ange et Machiavel, Galilée et Bonaparte, c'est-à-dire le Phidias et le Platon, l'Archimède et l'Alexandre des modernes, dérivent aussi sûrement de Dante et de la ville de Florence, que Phidias et Platon, Alexandre et Archimède dérivent de la poésie homérique et des écoles d'Athènes. Napoléon a ouvert l'Occident à l'Homère toscan comme Alexandre avait ouvert l'Orient à l'Homère grec. Au début du *Risorgimento*, un Italien sera un homme qui a lu Dante ou servi Napoléon.

Les communiers florentins commandent des chefs-d'œuvre à Cimabue, à Giotto, à Arnolfo del Cambio, à Brunelleschi. Des marchands florentins commandent à Donatello son Saint-Georges. Un marchand florentin établi dans une succursale de Séville, Amerigo Vespucci, envoie à des Florentins les descriptions du continent qu'il a abordé, et où il a trouvé à l'état de nature les Cannibales ou Caraïbes. Les lettres d'Americus, mises en latin et en d'autres langues, circulent dans toute l'Europe ; et un cosmographe de Saint-Dié, en 1507, ajoutant à sa rééditon de Ptolémée la quatrième partie du monde, donne à celle-ci le nom *America*. Nom qui a fait fortune, et qui a contribué puissamment à donner un sentiment de solidarité à des peuples différents de race, de langue et de religion. Ce baptême de Saint-Dié, plus glorieux et plus efficace que celui du Sicambre, a humanisé le gorille au sortir de la nuit gothique.

Vers le même temps, un secrétaire florentin qui avait été mis à la torture par les Médicis : Machiavel médite les causes des malheurs de sa patrie. Alors qu'il y a une France et une Espagne, il n'y a pas d'Italie, parce que les papes n'ont pas d'armée, que les territoires sont morcelés entre trop de princes et de villes, et

que l'on néglige les vertus romaines, le patriotisme et la gloire. Machiavel veut un chef unique de l'Italie, une armée italienne, qui expulse les reîtres et les arquebusiers des tyrans d'outre-monts. S'inspirant de Tite-Live, il veut faire du salut de la patrie la loi suprême. Il méconnaît les changements des temps et des lieux, il s'imagine l'homme toujours semblable à lui-même, et l'Italie gouvernable encore par les principes des Brutus, des Scipions et des Césars. En 1513, il veut que les Médicis profitent de l'élection d'un des leurs (Jean de Médicis devenu Léon X) pour unifier la péninsule. Mais en ressuscitant le patriotisme romain, en formulant la politique de la raison d'Etat, Machiavel a effarouché les consciences. Lu et admiré par Catherine de Médicis et par Henri IV, par Guillaume d'Orange, par J.-J. Rousseau et par Bonaparte, il est enfin appliqué par le vainqueur de Marengo, qui fait un roi d'Italie, une armée italienne, des lois italiennes, un Institut italien, et un patriotisme italien. Le livre de chevet de Bonaparte et de Bolivar, le *Contrat social*, disait : « Machiavel était un honnête homme et un bon citoyen... En feignant de donner des leçons aux rois, il en a donné de grandes aux peuples. Le *Prince* de Machiavel est le livre des républicains ».



Fig. 139. — Frontispice du Trosième Livre des Proverbes de Lagniet, contenant « La Vie des Gueux. »

Mais dans un siècle où Rome n'avait plus de républicain que ses statues, comment la renaissance de la patrie et de la liberté n'aurait-elle pas échoué? On dit que Machiavel mourut de chagrin en apprenant le sac de Rome par les mercenaires impériaux (1527).

La renaissance de la science grecque et de la mécanique d'Archimède fut menacée du même malheur que Cola Rienzi et que Nicolas Machiavel.

Dès le *Trecento* (XIVe siècle), la démocratie florentine veille à l'instruction publique. Les guerres civiles et étrangères, les massacres, les conspirations et les bannissements n'entravent pas l'éruption volcanique des talents et des caractères, qui déjà faisait dire à Boniface VIII : « Les Florentins sont un cinquième élément ». Les artisans et marchands des républiques italiennes ont avantageusement remplacé les deux pouvoirs du Moyen Age, « les deux moitiés de Dieu, le pape et l'empereur ». Depuis 1250, l'Empire n'est plus ni saint, ni empire, ni romain, puisque ce sont des hobereaux allemands qui s'affublent comiquement du nom de César. Depuis la mort de Boniface VIII (1303), la papauté n'est plus romaine, ni suprême, ni œcuménique, puisqu'elle est domestiquée en Avignon. L'industrie florentine fait plus et mieux que le sacerdoce de l'empire, car elle prépare des découvertes immortelles et des conquêtes sans larmes et sans retour. « Jamais, dit Machiavel, notre ville ne fut plus grande et plus florissante qu'en ce temps où elle était riche d'hommes, de biens, de réputation, où elle comptait dans ses murs trente mille hommes en état de porter les armes et sur son territoire soixante-dix mille, où toute la Toscane lui était alliée ou soumise, où Florence ne craignait plus ni ses exilés, ni l'Empire ». Soucieuse de gloire, de luxe, de peinture, d'architecture, de poésie, l'administration florentine charge Boccace de commenter publiquement le poème de Dante. Dans son admiration, le premier professeur public de littérature moderne ajoute au titre de la *Comedia* l'adjectif *Divina* qui lui est resté. Les magistrats florentins, à la fin du *Trecento*, nomment un professeur de grec. La langue



Fig. 140. — L'HOMME DE VILLAGE, d'après une estampe de Guérard.

* Satire contre le collecteur d'impôt, Le paysan est né pour la peine et travaille uniquement pour ramasser de quoi payer le collecteur.

d'Euclide, d'Hipparque et d'Archimède devait porter des fruits merveilleux dans la ville où Toscanelli naissait (1397) l'année même où Emmanuel Chrysoloras commençait son cours de grec.

C'est en Italie que Copernic lit dans Cicéron l'opinion pythagoricienne du mouvement de la terre, Padoue et Bologne étaient les universités de l'Europe. La république de Venise, par ses comptoirs d'Europe, d'Asie et d'Afrique, restait l'intermédiaire entre l'antiquité et les modernes, entre l'Islam et le Christianisme, entre les Grecs et les Latins. Les Vénitiens ont permis la création d'un empire latin de Constantinople, et par là les voyages de Marco Polo en Asie : la description de la côte chinoise par Marco Polo a été l'une des raisons de confiance de Christophe Colomb. C'est à Venise, « Babel occidental », que Boccace recrutera le premier professeur de grec, Leonce Pilate. A Venise encore, Alde Manuce imprimera les auteurs grecs, et son académie aldine sera l'éducatrice de la Renaissance. Les impressions latines de Venise ont donné le nom latin d'*italique* à l'écriture qu'elles employaient.

C'est la lecture d'Archimède qui donne à Galilée la rigueur mathématique du raisonnement. Le jeune Galilée, en voyant osciller dans la cathédrale de Pise une lampe qu'avait ciselée Benvenuto Cellini, découvre l'isochronisme des mouvements du pendule. Son imagination est orientée vers les lois de la chute des corps, qu'il expérimente en laissant tomber de la Tour penchée des objets d'inégale densité. Il fonde ainsi la science expérimentale (1), en obligeant la nature à fournir à des questions précises des réponses véritables et mesurables. Il place l'esprit humain sur les voies parallèles de la vérité : la mathématique et l'expérimentation. Nommé à vingt-cinq ans (en 1589) professeur de mathématique à Pise, il est persécuté par les aristotéliciens orthodoxes. La scolastique



Fig. 141. — L'ÉCHELLE DE LA FORTUNE, d'après une estampe de Guérard pour la série de ses « *Moralités* ».

(1) « Lorsque Galilée fit rouler sur un plan incliné des « boules dont il avait lui-même déterminé la pesanteur, ou que « Torricelli fit porter à l'air un poids qu'il savait être égal à « une colonne d'eau à lui connue, une nouvelle lumière vint « éclairer tous les physiciens. Ils comprirent que la raison « n'aperçoit que ce qu'elle produit elle-même d'après ses « propres plans, » (Kant, *Critique de la raison pure,* Préface de la deuxième édition).



LE RETOUR DE LA PAIX, d'après une estampe du XVIIe siècle.

La Paix est ramenee par le Temps; elle apporte avec elle l'abondance. elle fait fleurir les beaux arts. elle ranime la charité. et promet à tous de les rendre heureux. Autour d'elle, sur son passage. la vie reprend son mouvement



FIG. 142. — L'histoire de Geiton, d'après la gravure de Lagniet, dans le genre des images d'Epinal.
*Geiton, bon garçon, qui avala tout son bien, est le bambocheur classique dont Lagniet retrace l'existence insouciante.

vivait d'une double présomption : la première, c'est que les Anciens ont su, et que, par conséquent, l'argument d'autorité, la citation, tranche les questions de physique comme de morale ; la seconde erreur, c'est que les mots sont des choses, que les tautologies sont des explications, et que les essences, les quiddités, les humeurs, la vertu dormitive de l'opium, l'horreur de la nature pour le vide peuvent servir de philosophie naturelle. Plus utiles à l'esprit humain que les commentateurs d'Aristote, les ouvriers fontainiers de Florence signalent à Galilée que les pompes aspirantes n'élèvent pas l'eau plus haut que trente-trois pieds : l'horreur de la nature pour le vide était donc un conte de pédants, et Torricelli, disciple et successeur de Galilée, en inventant le baromètre, ruinera la scolastique.

Heureusement, la république de Venise (1) offrit au jeune Galilée un refuge en le nommant professeur de mathématiques à l'université de Padoue. « Ce qui est propre et particulier à Venise, ce qui fait d'elle une ville unique, c'est que seule en Europe, après la chute de l'Empire romain, elle est restée une cité libre, et qu'elle a continué sans interruption le régime, l'esprit, les mœurs des républiques antiques ». C'est l'*uchronie* de Renouvier : une histoire de la société humaine où il n'y a ni invasions musulmanes, ni moyen âge, ni barbarie organisée. Le commerce maritime est un agent civilisateur, parce qu'il multiplie les relations sociales autres que la guerre, et parce qu'il réclame l'observation du ciel et de la géographie ; c'est lui qui a produit l'alphabet et la boussole.

(1). « Toutes les nations, dit Michelet, avaient travaillé pour Galilée. La Pologne (par Copernic) avait donné le mouvement ; l'Allemagne, la loi du mouvement (Képler) ; la Hollande, l'instrument d'observation, la France celui du calcul (Viète). Florence fournit l'homme, le génie qui prend tout, se sert de tout en maître. Et Venise donna le courage et la liberté. »

Galilée doit à la grande république marchande et à son instruction publique les vingt années les meilleures et les plus fécondes de sa vie. Les auditoires de Padoue devenaient, l'un après l'autre, trop petits pour les auditeurs du physicien. On venait l'entendre de Venise et d'outre-monts. Les sénateurs et les badauds montaient au Campanile pour voir dans la lunette de Galilée les navires de l'Adriatique. Les tracasseries des aristotéliciens avaient rendu Galilée d'une prudence excessive. Il écrivait à Képler (1597) : « J'ai adopté, depuis bien des années, l'avis de Copernic, et j'en ai même tiré l'explication de nombreux phénomènes physiques autrement indéchiffrables. J'ai rédigé des démonstrations que je n'ai pas osé publier, épouvanté par le sort de Copernic, notre maître. S'il a acquis auprès de quelques-uns une gloire immortelle, il est pour la multitude — tant est grand le nombre des imbéciles — un objet de risée ». En apprenant qu'un lunettier de Middelbourg *(Belga quidam)* avait construit une lunette d'approche, il fit, en appliquant la théorie des réfractions, un télescope qui lui montra, dans le baudrier d'Orion, dans la Voie lactée, dans tout le ciel, des spectacles inconnus jusqu'alors au genre humain. Un poète latin surnomme Galilée *Americus coeli*. L'évêque de Liége, de passage à Prague, ayant prêté à Képler le télescope reçu de Galilée lui-même, Képler le braque sur les satellites de Jupiter et sur l'anneau de Saturne, et s'écrie : *Vicisti, Galilae !*



Fig. 143. — Qui compte sans son hoste, compte deux fois. D'après une gravure de Guérard pour ses « *Moralités* ».

* L'histoire de Robin est, en somme, l'histoire même de la laitière et son pot au lait, immortalisée par La Fontaine.

Pris de nostalgie, Galilée commet l'imprudence de rentrer à Florence (1610) comme mathématicien et philosophe du grand-duc Ferdinand II de Médicis. Les tracasseries théologico-métaphysiques recommencèrent. Galilée va se justifier à Rome, où il est fêté par le prince Cesi, amateur d'optique et fondateur de l'Académie des Lynx ou *Lincei*. En 1616, l'Inquisition lui fait commander de renoncer à l'opinion du mouvement de la terre. Rentré à Florence, Galilée continue ses études, et en 1632 il publie ses *Dialogues* sur les deux principaux systèmes du monde, celui de Ptolémée et celui de Copernic. Les entretiens entre le Vénitien Sagredo, le Florentin Salviati et le stupide péripatéticien Simplicio tournent, malgré les feintes de l'auteur, à la confusion de l'ancienne astronomie. Galilée fut appelé à Rome et condamné à la rétractation, le 22 juin 1633 ; dans l'église dominicaine de Santa Maria sopra Minerva, le fondateur de la science expérimentale, en chemise, déclare : « Moi, Galileo Galilei, fils de feu Vincent Galilei, Florentin, âgé de soixante-dix ans, agenouillé devant vos éminentissimes et révérendissimes seigneuries, les cardinaux inquisiteurs généraux contre les crimes d'hérésie dans l'universalité de la république chrétienne, ayant sous les yeux les saints évangiles, que je touche de mes mains, je jure que j'ai toujours cru, crois et croirai tout

ce qu'enseigne la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine... Mais parce que ce saint Office m'avait intimé l'ordre d'abandonner la fausse opinion que le soleil est le centre du monde et que la terre n'est pas le centre et se meut... et comme après cette notification que cette doctrine est contraire à l'Ecriture sainte, j'ai écrit un livre dans lequel je traite cette doctrine déjà condamnée et j'apporte des arguments en sa faveur sans donner aucune solution, j'ai été jugé suspect d'hérésie... j'abjure, je maudis et je déteste les susdites erreurs et hérésies ».

La prosternation de Galilée devant les ânes mîtrés est la fin de la pensée italienne comme les victoires des Impériaux, un siècle plus tôt, avaient été la fin de la liberté italienne.

L'esprit humain s'évade au nord des Alpes.

Le vieux Galilée, retiré à Arcetri, remet au comte de Noailles, ambassadeur de France à Rome, le manuscrit de ses discours et démonstrations mathématiques ; et Noailles les transmet aux Elzevirs. Les *Discorsi e dimostrazioni* paraissent en 1638 à Leyde (Hollande), dans la même ville où a paru, l'année précédente, le *Discours de la méthode*, de Descartes.

Milton visite Galilée dans sa semi-captivité. Plus tard, le même Milton écrit au Parlement de la république anglaise en faveur de la liberté de la presse. « Tuer un homme », dit-il, « c'est tuer une créature raisonnable. Détruire un livre, c'est détruire la raison. J'ai vu Galilée puni pour avoir pensé en physique autrement qu'un dominicain. Les étrangers m'enviaient d'appartenir à un pays libre ». Mirabeau, en 1789, traduit le pamphlet de Milton.

Fig. 144. — Amour aveugle du bien d'autrui nous conduit au procès. D'après une gravure de Lagniet pour la série de ses proverbes.

De son côté, Blaise Pascal rappelait la condamnation du savant italien dans sa 18e *Provinciale* (au R. P. Annat, jésuite) : « Ce fut aussi en vain que vous obtîntes contre Galilée ce décret de Rome qui condamnait son opinion touchant le mouvement de la terre. Ce ne sera pas cela qui prouvera qu'elle demeure en repos ; et si l'on avait des observations constantes qui prouvassent que c'est elle qui tourne, tous les hommes ensemble ne l'empêcheraient pas de tourner, et ne s'empêcheraient pas de tourner aussi avec elle. »

En effet, nul aujourd'hui ne devient cardinal s'il n'a préablement appris à l'école que la terre tourne. Tant il est vrai que la nature est plus constante en ses effets que l'homme en ses lubies, et que la raison finit par avoir raison.

Chassée d'Italie à grands coups de crosse, la raison se retire dans la république des Provinces Unies des Pays-Bas. Ce n'est pas que les marchands d'Amsterdam se soucient fort de l'avenir de l'esprit humain. Ils ont, non loin d'eux, des gomaristes aussi bornés, aussi féroces que les inquisiteurs. Seulement, les Hollandais s'occupent de trafic plus que de théologie, et ils ne brûlent pas Descartes comme le désirerait le pasteur Vœtius. Si les orangistes massacrent l'élite hollandaise, Barneveldt et Jean de Witt, s'ils emprisonnent Grotius, ils s'intéressent peu aux étrangers réfugiés dans leurs villes. Descartes se promène parmi les Amsterdamois comme parmi les arbres d'une forêt.

Descartes vaque à la seule recherche de la vérité, et parcourt le monde en restant plus spectateur qu'acteur dans toutes les comédies qui s'y jouent. A Breda, il s'entretient de mathématiques avec Beekman,

qui parfois quitte son collège et le Synode de Dordrecht pour aller parler de choses graves avec le sage étranger. En récompense de l'héroïsme avec lequel elle avait soutenu le siège des Espagnols, Leyde avait reçu une Université. Et à Leyde affluent des calvinistes, des étudiants, des libraires, des relieurs, des écrivains, qui fuient les bourreaux et les rois. C'est à Leyde qu'en 1637 l'imprimeur Jean Maire (dont la marque au bêcheur est peut-être l'origine de celle de la maison A. Lemerre) publie le *Discours de la méthode pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences, plus la dioptrique, les météores et la géométrie.* Tous les arts et tous les outils sont solidaires, de la pioche au télescope. Autant le commerce hollandais se préoccupait de géographie et de droit des gens, autant le philosophe de la méthode s'intéressait à l'optique. « Toute la conduite de notre vie », dit-il, « dépend de nos sens, entre lesquels celui de la vue étant le plus universel et le plus noble, il n'y a point de doute que les inventions qui servent à augmenter sa puissance ne soient des plus utiles qui puissent être. Et il est malaisé d'en trouver aucune qui l'augmente davantage que celle de ces merveilleuses lunettes, qui n'étant en usage que depuis peu, nous ont déjà découvert de nouveaux astres dans le ciel, et d'autres nouveaux objets dessus la terre en plus grand nombre que ne sont ceux que nous y avions vu auparavant, en sorte que portant notre vue beaucoup plus loin que n'avait coutume d'aller l'imagination de nos pères, elle semblent nous avoir ouvert le chemin, pour parvenir à une connaissance de la nature beaucoup plus grande et plus parfaite qu'ils ne l'ont eue. Mais à la honte de nos sciences, cette invention si utile et si admirable n'a premièrement été trouvée que par l'expérience et la fortune. Il y a environ trente ans qu'un nommé Jacques Metius de la ville d'Alcmar en Hollande, homme qui n'avait jamais étudié, bien qu'il eût un père et un frère qui ont fait profession des mathématiques, mais qui prenait particulièrement plaisir à faire des miroirs et verres brûlants, ayant à cette occasion plusieurs verres de diverses formes, s'avisa par bonheur de regarder au travers de deux, dont l'un était un peu plus épais au milieu qu'aux extrémités, et l'autre au contraire beaucoup plus épais aux extrémités qu'au milieu, et il les appliqua si heureusement aux deux bouts d'un tuyau, que la première des lunettes dont nous parlons en fut composée. Et c'est seulement sur ce patron que toutes les autres qu'on a vues depuis ont été faites. »



B. N. Estampes.

Fig. 145. — Portrait de François Bacon.

* François Bacon est né à Londres en 1561, il y est mort en 1626, à la suite d'expérience de physique qu'il avait faites par un grand froid.

Bacon a laissé des écrits sur la jurisprudence, la politique, l'histoire, la morale et la philosophie. Ils sont tous compris dans un vaste ouvrage « *Instauratio Magna* », qui devait contenir six parties ; de ses six parties, trois seulement ont été exécutées.

La censure, la persécution, les guerres de religion et les guerres de succession, en désolant les monarchies, peuplaient la Hollande, la Suisse et l'Amérique de réfugiés industrieux et consciencieux. C'est à Rotterdam que Bayle publie ses *Nouvelles de la république des lettres,* ses pamphlets et son *Dictionnaire,* qui sera l'arsenal du siècle sceptique, et notamment de Frédéric II. Depuis la révocation de l'édit de Nantes, l'homme né chrétien et Français est embarrassé dans la satire : les grands sujets lui sont interdits.

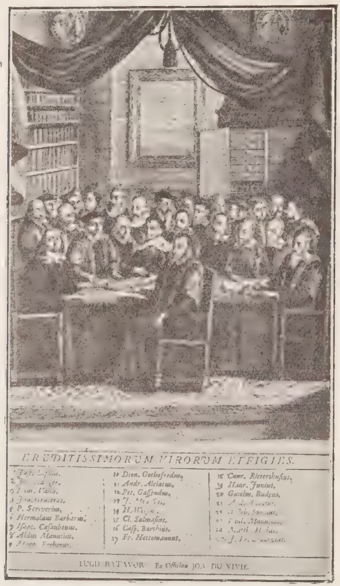
L'hérésie, la philosophie, la science, la haute littérature se réfugient en Angleterre, d'où les rapportera Voltaire ; en Prusse où Frédéric II les exploite ; dans la Hollande, qui les imprime et les relie, et dans la république de Genève, où elles enflamment Rousseau.

Aussi J.-J. Rousseau, citoyen de Genève, dans son célèbre livre *Du contrat social, principes du droit politique* (Amsterdam, chez Marc-Michel Rey, 1762), prévient la postérité de l'origine de ses idées : « Né citoyen d'un état libre et membre du souverain, quelque faible influence que puisse avoir ma voix dans les affaires publiques, le droit d'y voter suffit pour m'imposer le devoir de m'en instruire. Heureux, toutes les fois que je médite sur les gouvernements, de trouver toujours dans mes recherches de nouvelles raisons d'aimer celui de mon pays !... Ceux qui ne considèrent Calvin que comme théologien connaissent mal l'étendue de son génie. La rédaction de nos sages édits, à laquelle il eut beaucoup de part, lui fait autant



Fig. 146. — Frontispice du Traité de la Guerre et de la Paix de Hugo Grotius, traduit par M. de Courtin (1687).
D'après la gravure de C. Vermeulen.

Ce frontispice est dédié à Louis XIV. On y voit les figures allégoriques qui accompagnent ordinairement les dédicaces au Roi-Soleil.



B. N. Estampes.

Fig 147. — Juste-Lipse et un groupe d'érudits.

* Juste-Lipse, philologue et jurisconsulte hollandais, né catholique, se fit protestant puis retourna au catholicisme. On lui doit entre autres œuvres : *Monita et exempla politica* et *Manudactio ad philosophiam stoicam.*

d'honneur que son institution. Quelque révolution que le temps puisse amener dans notre culte, tant que l'amour de la patrie et de la liberté ne sera pas éteint parmi nous, jamais la mémoire de ce grand homme ne cessera d'y être en bénédiction ».

Treize ans plus tard, à Philadelphie, chez John Robert, imprimeur du Congrès général (MDCCIXXV), paraissait le *Code des nations, ou Du contrat social avec le Discours sur l'économie politique par J.-J. Rousseau, citoyen de Genève.* Philadelphie ou Fraternité, capitale de la tolérance religieuse depuis Penn, donnait le signal de la liberté, de l'égalité et de la fraternité à tous les continents et à toutes les races.

Et le continent découvert par Colomb et Vespucci, évangélisé par les fils spirituels de Rome et de Genève, a retenu l'audience de la postérité. La plupart des humains vivent en république, et les effort de Florence, de Venise, de la Hollande et de Genève pour explorer le monde et affranchir l'homme, n'ont pas été vains : la raison, aujourd'hui, éclaire même ses obscurs blasphémateurs.

Albert Counson,
de l'Académie royale de langue française.



B. N. Estampes.

Fig. 148. — Portrait de Brunetto Latini, écrivain florentin, d'après une gravure d'Allegrini.

* Brunetto Latini écrivit à Paris, en français, « *Le Trésor de toutes choses* », espèce d'encyclopédie. On a encore de lui : une grammaire, *Le livre de bonne parleure,* et plusieurs ouvrage de rhétorique et de morale, en italien.

LE DROIT DES GENS

L'IDÉE DE PAIX. — LA LITTÉRATURE MILITANTE SUR LE DROIT DES GENS. — LA DIFFUSION DES PRINCIPES GRACE A L'IMPRIMERIE. — DU MOYEN AGE AU XVII[e] SIÈCLE.

Lorsque des intérêts contradictoires, des politiques tendancieuses jettent les peuples les uns contre les autres et les armes à la main, il est bien difficile de soutenir que le droit international a une influence quelconque.

Nous devons, cependant, en appeler toujours aux jugements suprêmes qu'il peut nous aider à rendre, et le droit des gens, si affreusement violé, foulé aux pieds par des hordes inconscientes ou que stimulèrent des théoriciens dangereux, ne saurait être proclamé trop haut par les esprits dégagés de contingences mesquines et avides de liberté et de justice.

L'idée de paix est à la base même de l'humanité qui cherchera à progresser vers le mieux et la vérité en toutes choses. De tout temps on a essayé de dégager les règles définitives des rapports entre les Etats, les souverains, les ambassades, de contrôler le jeu des alliances, les ambitions injustifiées, ce qu'on a communément appelé, depuis la Rome conquérante, l'impérialisme servi par les armes.

Mais le droit international est né du *Jus belli ac pacis* (Droit de la guerre et de la paix), écrit en France par Grotius, le Hollandais d'illustre mémoire, dédié à Louis XIII, et qui « servit de code à l'Europe reconstituée par les traités de Westphalie ».

Ce livre eut une influence considérable et l'on compta quarante éditions en moins d'un siècle. Grotius, « *le prodige de la Hollande* », était de souche bourguignonne, habita la France et l'Angleterre et fut docteur de l'Université d'Orléans. Il nous



B. N. Estampes.

Fig. 149. — VUE GÉNÉRALE DE FLORENCE, d'après l'estampe de Aveline.

appartient un peu, mais avant tout il fut citoyen du monde « dans la plus noble acception de ce mot ». Sa patrie le bannit. Paris le reçut. La Suède, l'Allemagne, le Portugal, le Danemark, l'Espagne firent appel à ses lumières. Esprit religieux, fidèle au christianisme, il rêva de l'unité confessionnelle brisée par la Réforme.

Plus large de vues que Leibnitz, ayant élargi son champ d'expérience au delà des limites fixées par Cujas, Doneau, Savigny, qui s'étaient renfermés dans le droit privé — avec quelques aperçus timides sur le droit international — Grotius est le seul, au moment où l'Europe était ensanglantée, à proclamer avec flamme et une inaltérable logique le droit des gens.

Il avait su grouper des matériaux antérieurs, des recherches que d'autres avant lui avaient faites. « Il fallait une règle supérieure, Grotius l'a donnée. »

Cette déclaration de M. Alphonse Rivier, associé de l'Académie royale de Belgique, est l'expression même de la vérité. Il y a plus de quarante ans, l'érudit auquel nous empruntons quelques notes documentaires avait mis au point, dans une note *sur la Littérature du droit des gens,* avant la publication du *Jus belli ac pacis* de Grotius, la révolte ancienne des cœurs bien placés contre tout ce qui attentait à la vie humaine, aux privilèges de l'esprit, à la domination de l'âme sur la matière. Grotius n'était que l'aboutissement des protestations qui se multipliaient depuis des siècles.

Résumons d'abord le passé :

Le droit des gens, en particulier le droit de la guerre, a sa place dans le *Décret* de Gratien, rédigé, selon l'opinion la plus accréditée aujourd'hui, entre 1139 et 1143. Il en appelle à Saint Augustin « de la foi à garder à l'ennemi » et à Cicéron transmis par Isidore.

Au treizième siècle, Saint Thomas d'Aquin, Henri de Suse, cardinal-archevêque d'Ostie, le franciscain Monalde traitent du droit de la guerre et concluent « à la restitution du bien mal acquis ». Jean de Legnano, Bartole, Balde, Jean André ne sont que des commentateurs résolument opposés à la guerre de conquête. Le pape Grégoire XI fut de leur avis.

En 1456 paraissait, d'après une copie faite par David Aubert, l'*Arbre des Batailles* par Honoré Bonet, de l'ordre des Augustins. Il écrivit le livre dont il s'agit entre 1384 et 1387, postérieur au *Songe du Vergier* dont il partage la tendance concernant les rapports de la France et de la Papauté.

L'*Arbre des Batailles* est dédié à Charles VI. La guerre et ses lois y tiennent la place principale. Bonet recherche l'origine de la guerre et il en étudie la légitimité. Il sépare les droits de l'Empereur, du Pape et des Rois.

L'œuvre peut, par-delà les siècles, se rattacher aux temps modernes, puisque, dans un chapitre, le prieur de Salon, Bonet, recherche si un vieillard non combattant peut être fait prisonnier et rançonné. Et ce trait final doit être retenu : « Un homme ancien doit être privilégié, car il fera plus par son conseil que ne feraient dix hommes d'armes ».

Avec Christine de Pisan et *Le livre des faits d'armes et de chevalerie,* nous sommes parmi les légistes et les canonistes du xve siècle, qui suivaient d'ailleurs la tradition de ceux du xive. Christine a été influencée par Bonet. Elle parle « des droits d'armes selon les lois et droit *écrit* ». Or, il s'agit de la liberté individuelle et du droit des gens.

Les légistes et canonistes, les *sommes* du fas interne, apportent leur témoignage et peut-on dire leur adhésion totale au respect que l'on doit à ceux qui ont à souffrir de la guerre. Gardons pour mémoire les noms de Henti de Gowinschem, chancelier de l'Université de Cologne et docteur de Paris en 1418 ; André de Barbatia, de Messine, professeur à Bologne en 1479 ; Martin de Gariatis, de Lodi, professeur à Pavie en 1438 ; Paride del Pozzo, professeur à Naples (1413-1493) ; Gonzalve de Villadiego, de Burgos, professeur à Salamanque et chanoine de Tolède en 1479 ; Jean Lopez dit *Lupus*, de Ségovie, devenu pape sous le nom de Pie III, mort en 1496 ; Jean-Jacques Canis, professeur de Padoue (+ 1490) ; Silvestre Mozzolino de Prierio, dominicain savoyard, né vers 1460, qui enseigna à Bologne, Padoue et Rome ; Ange Carletti, de Chiavasso, mort en 1495 ; et Thomas de Vio, de Gaëte, cardinal légat (1469-1534).

Tous ont fourni à Grotius des arguments et des commentaires pour son œuvre *Jus belli ac pacis*.

Au xvie siècle, et dans la première partie du xviie, les droits de la guerre furent fixés par les théologiens et les jurisconsultes.

Et puisque ce xvie siècle est, semble-t-il, la première clarté projetée dans l'ombre voulue depuis le moyen âge, arrêtons-nous un moment dans la compagnie des nobles esprits à la recherche passionnante et passionnée de la vérité, simplement humaine.

La Réforme a exercé une action décisive sur le droit naturel. Sur le droit des gens, son ascendant fut moindre et son influence tardive. On ne signale à la fin du xvie siècle qu'Albéric Gentil, philosophe et raisonneur, animé des meilleures intentions en faveur des idées nouvelles.

Aux xvie et xviie siècles, la diplomatie, en Espagne, en Italie et en France, brille d'un vif éclat. *L'art et le droit diplomatiques* seront exposés tour à tour par Maggi, de Vera, Paschal, Jean Homann, et après la paix de Nimègue, par Wicqueford. Des débats ont lieu, vifs et trop longs, sur les questions de préséance, du domaine ou de la liberté des mers qui intéressent surtout l'Espagne, les Pays-Bas, le Portugal, Venise et l'Angleterre, ayant à leur solde des publicistes qui entrent en lice à ce sujet. En Allemagne, on dissertait sur les alliances, la guerre, la paix, alors que se préparait la guerre de Trente ans! Après Van Arem, Berold, Weyhe, les théologiens s'en préoccupèrent au point de vue moral. Avec eux, les jurisconsultes ont traité de la justice et de la guerre.



B. N. Estampes.

FIG. 150. — LE SAC DE ROME EN 1527, d'après une estampe anonyme faisant partie d'une suite.
* Charles, duc de Bourbon, connu sous le nom de *Connétable de Bourbon*, n'ayant encore que 26 ans, fut nommé vice-roi du Milanais. Il s'était signalé aux batailles d'Agnadel et de Marignan par un courage indomptable. Ayant été dépouillé de ses biens par la reine-mère, Louise de Savoie, dont il avait, dit-on, méprisé l'amour, il quitta la France et offrit ses services à Charles-Quint qu'il seconda à Pavie (1525). En 1527, il forma une armée redoutable d'aventuriers et de luthériens allemands, qu'il conduisit au siège de Rome. Il fut tué devant cette ville. C'est cet épisode que retrace l'estampe reproduite ici.

On avouera que le problème posé était troublant.

François Arias de Valderas publie à Rome, en 1533, une thèse *De bello et ejus justitia*. Alphonse Alvarez Guerrero, évêque de Monopoli, donne, en 1543, un *Tractus de bello justo et injusto*. François de Vittoria, docteur de Paris, a les mêmes préoccupations, et Dominique de Sodo, son disciple, condamne les atrocités des Espagnols envers les Indiens et réprouve la traite des noirs.

Deux jésuites, François de Suarez et Jean de Carthagène, contestent les droits de la guerre, animés « de la charité chrétienne qui illumine leurs écrits ».

On peut citer encore Ferdinand Vasquez; Pierre Belli (1502-1575), dans *De Re militari et bello*, traite des origines et des causes de la guerre, de même que Jules Ferretti, Balthasar d'Ayala et Albéric Gentil, déjà nommé, et qui publia, en 1588, *Commentationes de jure belli*. C'est un commentaire juridique des événements du xvie siècle où les grands débats entre Charles-Quint et François Ier, entre les Pays-Bas et l'Espagne, entre l'Italie et ses oppresseurs, sont appréciés au point de vue du droit public.

Grotius doit beaucoup à Gentil, mais il a élargi le cadre, élevé le point de vue, augmenté la quantité et la diversité des questions traitées. Il faut noter aussi que les commentaires ont été le signal d'une activité nouvelle en Allemagne protestante à la fin du xvie siècle; activité à laquelle prirent part, en faveur du droit des gens : Georges Lorich, Martini, Halbritler, Georges Obrecht, Nicolas Reusner, Elie Schrœder, Henri Bocer, Gottfried Antonius, André Dalner, Adolf Pisecky, Scipion Gentil, Jean Suevus, Henri van de Putte, Christian Staffel, Hunnius, Michel Picart, Dominique van Arum, Valentin Riemer, Jean-Guillaume Neumayer de Ramsla, Thomas Sagittarius, Théodore Turmmius, André-Louis Schopper, Stéphane Boïanowski, Philippe Host, Quirin Kubach, Auguste Zeilhoff, Martin Chemnitz, Christophe Besold, etc., etc., d'autres qui travaillèrent, anonymes et patients, à former un véritable réquisitoire contre ce que nous pouvons appeler le fait du prince en cas de guerre.

Relativement aux traités, alliances et fédérations, un assez grand nombre d'auteurs, parmi lesquels Gryphiander, Schopper, Tonsor, Dietrich, Fischer Ebel, Neumayer, Liebenthal, ont fourni aux historiens et aux sociologues une riche matière à discussion. Le plus estimable de ces ouvrages est celui de Eberhardt de Weyhe, qui conseillait à la fois la prudence, la réserve et le sentiment de justice et d'équité dans les traités internationaux.

La question religieuse, déjà discutée au Moyen Age, se retrouve dans Liebenthal qui a singulièrement agrandi le sujet et n'empêcha pas les discussions de se prolonger ou controverses dont la plus célèbre est celle de Jean Eck (1486-1543), l'anti-Réformateur, et son ancien élève Zazius. Par la suite, prirent part aux débats, Robert Schwert, Elie Elingher, soucieux surtout de sauvegarder les droits de l'Eglise dans les conflits qui pouvaient armer les mains des souverains. Sur le droit concernant les envoyés diplomatiques, « la matière des légations partage avec la guerre les préférences des auteurs du xvie siècle ».

En 1548, c'est Conrad Braun (1491-1563), après le malheureux Etienne Dolet qui avait accompagné Jean du Bellay, en mission diplomatique en Italie; c'est, en 1566, Octavien Maggi; plus tard, Félix de la Mothe Le Vayer, Pierre Ayrault, auteur de l'*Ordre, formalité et instruction judiciaire*, et Ch. Figon, de Montpellier, auquel on doit le *Discours des Etats et offices*. Mais, d'une façon générale, les auteurs, et ils sont nombreux : Warxwicki, Paschal, Holmann, Letser, Kirchner, Mathias Bord, Griepenkerl, Frédéric de Maiscluer, Reinhard Konig, Wolfang Heiber, s'écartent de la question *Droit* et ne s'occupent guère que de l'art diplomatique et de la science des cours.

Un traité espagnol, réédité en diverses langues et pillé de toutes manières, l'*Ambaxador*, de Don Antonio de Vera y Figueroæ y Cuniga, reste fameux dans les annales spéciales du Droit des gens. Publié en 1621 et suivi de dissertations de Jean Gerhardt et Chrétien Krembergk, en 1623, il a le mieux mis au point la question délicate de diplomatie.

Pour les préséances et prérogatives, « la majesté et préexcellence » du saint empire romain d'Allemagne, avaient été prônées par Jacques Antheunis, de Bruxelles, et Henri Bebel.

D'autre part, c'est du vrai droit public qu'il s'agit dans plusieurs ouvrages destinés à défendre les prérogatives de la Couronne de France. Le premier à signaler est le *Catalogue gloria mundi*, du célèbre Barthélemy de Chasseneuz (1480-1541) qui fait valoir la dignité du roi en opposition à la doctrine impérialiste. Pierre Rebuffe, Charles Dumoulin, Cujas, Doneau, jurisconsultes français, François Pithou, Jérôme Bignon, Théodore Godefroy, Nicolas Vignier sont du même avis.

Chacun prêchant pour son pays, Jacques Valdez réclame la préséance du roi catholique d'Espagne, et Antoine Quetta soutenait celle du roi des Romains sur le roi de France. Tous les Etats européens eurent, en cette occurrence, des défenseurs spécieux et subtils : Hersholm, Thomas Lansius, Christophe Besold et Bernard Zieritz.

Restait à traiter du *domaine des mers et de la liberté de navigation*. C'est surtout au XVIIe siècle que les spécialistes s'en occupèrent. Mais en 1609, Grotius avait publié, œuvre de jeunesse un peu hâtive, *Mare liberum*. La souveraineté de l'Angleterre avait été déjà affirmée par Albert Gentil. En 1615 paraît le traité *De dominio maris*, du professeur écossais William Wellwood et, en 1635, *Mare clausum*, de John Selden. A côté de l'Angleterre qui toujours proclama des droits acquis par ses flottes, les Vénitiens défendent les leurs sur l'Adriatique dès 1617. Angelo Matteaccio. Frangipani, Pietro Sarpi et Pacius en témoignent. Le débat devient plus aigu. Freitas, savant portugais de l'Université de Coïmbre, est un adversaire de la liberté des mers. Scolastique espagnol, il est plus tard approuvé par le jésuite Nicolas Bonaert, maître théologien illustre qui enseigna à Douai et à Louvain, et mourut à Valladolid en 1610.

Le droit fluvial a fait aussi l'objet de plusieurs écrits. Ceux de J.-F. Ripa, d'Avignon, de Marquard Freher, pour le Rhin ; de Mynsinger, d'Everardi, pour le Danube ; Borcholten et Gœddacus, pour l'Elbe, sont à noter.

Restent enfin les questions de cérémonial public et diplomatique, de compétence et d'extradition. Relevons les noms de Conrad Braun, Théodore Godefroy, André Jonas et Antoine de Matthacis, de Venise, qui soulevèrent de curieux points de droit.

Tels sont les documents, les matériaux qui ont, grâce à des auteurs patients et érudits, composé la réserve où puisent encore aujourd'hui ceux que préoccupent, dans l'incertitude de lendemains, à la merci d'un coup de force, d'où qu'il vienne, les droits des gens, la sauvegarde de quiconque a le devoir de protester contre la violation de la sécurité humaine.

Dans son journal intime, en 1848, Amiel écrivait : « Au fond, il n'y a qu'un objet d'études : les formes et les métamorphoses de l'esprit ; tous les autres objets reviennent à celui-là, toutes les autres études ramènent à cette étude. »

Cette parole peut s'appliquer au droit des gens. Les philosophes, les théologiens, les jurisconsultes, ayant à traiter de la guerre et de ses lois, sont toujours revenus au point de vue légal, à la défense de ceux qui n'ont rien fait pour souffrir du fléau.

Avant le Moyen Age, la littérature spéciale à ce sujet était assez abondante. Du XIVe au XVIe siècle, elle s'appauvrit. Mais Grotius, le « fils prodige de la Hollande », a complété et résumé tout ce qui avait été fait au point que le titre désormais significatif de *citoyen du monde*, que d'aucuns lui décernèrent, il l'a pleinement mérité. Il a eu le souci de sa dignité personnelle et de sa foi, de l'amour de l'humanité avant celui des pays limités par de fragiles frontières. Il a parlé le premier d'internationalisme au nom du droit des gens ! Après trois siècles, la discussion continue... mais d'autres apôtres sont nés.

J.-F. Louis Merlet.

CONSIDÉRATIONS POLITIQUES SUR LES COUPS D'ÉTAT

Cet opuscule de Gabriel Naudé ne fut primitivement composé que pour la satisfaction personnelle de son auteur, qui la fit partager à quelques amis. L'édition originale ne compte que douze exemplaires, mais qui ont toujours tenu le premier rang parmi les pièces rares et curieuses. Nous nous servons de l'édition de 1679, faite sur la copie de Rome, et parue sans nom d'éditeur. Afin que notre aperçu soit plus suggestif, nous citons quelques-unes des maximes les plus célèbres du savant et subtil dialecticien, et nous faisons suivre immédiatement chaque citation d'un commentaire tel qu'il aurait été rédigé par un contemporain.

Un mot, au préalable. Dédiées au cardinal de Bagni, les *Considérations* de Naudé contiennent une foule d'aphorismes que l'on peut pratiquer sans contrevenir aux règles de la bonne politique. A vrai dire, il y en a qu'on approuve difficilement, et que les plus circonspects parmi les Anciens eussent entièrement rejetées. S'il est des coups d'Etat, en effet, qui peuvent être pratiqués parmi les peuples civilisés, il en est aussi, selon une réflexion de l'époque, qu'on doit laisser « au Turc et au Moscovite ». Le seul nom de Naudé caractérise cet ouvrage. Homme d'esprit et de connaissances des plus variées, il n'eût peut-être point approuvé dans sa vieillesse ce que l'âge lui eût permis de peser dans toutes ses conséquences.

Rappelons, en guise d'avertissement, les *Stances* que Jacques Bouchard adressait de Rome à l'auteur, après la lecture de son livre :

Naudé, si je voulois parler de ton ouvrage
Selon mes sentiments,
Je te dirois qu'il peut instruire le plus sage
D'entre les courtisans.
Le Ministre d'Etat et le Souverain même,
Lisant tes beaux écrits,
Verront que tu avois un jugement extrême
Lorsque tu écrivis,
Et si comme tu dis, ce fut en ta jeunesse,
Tu as beaucoup plus fait,
Puisqu'on voit rarement une telle sagesse
En un âge parfait.



B. N. Estampes.

Fig. 151. — LA MAISON DE VILLE A PADOUE.

Padoue, fondée en 1228 sur le Bacchiglione et sur un canal qui débouche dans la Brenta, est célèbre par son université où professèrent Galilée, Fallopio, etc...
La cathédrale, dite *le Dôme*, renferme le tombeau de Pétrarque.

J'ai lu tout ce Traité et n'ai rien vu qui puisse,
Choquer les Souverains,
Et l'on n'y peut trouver rien qui ne les instruise
Dans leurs plus grands desseins.
Que si la liberté, dont tu dis ta pensée,
Blesse les scrupuleux,
Qu'ils n'aillent pas plus loin, je leur dis dès l'entrée :
Tu n'écris pas pour eux.

* * *

I. — *Objections que l'on peut faire contre ce discours avec les réponses nécessaires.*

Ce chapitre se pourrait fort bien se passer d'explication, parce que Naudé se défend avec beaucoup de rigueur, mais il ne saurait pas nuire d'éplucher un peu ce qui touche en la personne du Cardinal de Bagni, ni même de censurer les raisons de notre auteur. Nous disons donc, que trouvant de si grandes difficultés qu'il dit, en ce qu'il veut écrire, il pouvait, sans danger, en laisser le soin à un autre. Puisque personne ne le contraignait de parler, et puisqu'il ne parlait et n'écrivait que pour plaire à un prélat, lequel, à son avis, « pouvoit recevoir du blâme de souffrir qu'on lui dédiât un livre de cette nature ». Mais puisqu'aucune difficulté ne la put retirer de son dessein, et que son courage a surmonté tous les obstacles qui se sont présentés, nous lui laissons le soin de répondre de sa personne pour considérer les raisons qu'il apporte pour sa défense et pour celle du Cardinal.



Fig 152. — C'est pitié quand un aveugle se laisse mener par un autre.
D'après la gravure de Lagniet pour la série de ses proverbes.
Lagniet a réuni dans cette composition les proverbes ayant trait aux aveugles.

Il ne faut pas appréhender que cette doctrine heurte tant soit peu votre piété.

L'on voit peu de personnes âgées de soixante ans, qui se laissent pervertir par la lecture des livres ; et pour cela, nous ne croyons pas que le Cardinal de Bagni, qui avait beaucoup de savoir, de piété et d'expérience, pût empirer en lisant les considérations sur les *coups d'Etat*. Mais ce livre ayant été donné au public, sans doute plusieurs le lisent qui ne l'entendent pas, et plusieurs autres l'entendent autrement que l'auteur. Pour nous, nous estimons que tous ceux qui en entreprennent la lecture, se doivent bien persuader que les plus illustres coups d'Etat sont dangereux, que ceux qui les ordonnent et ceux qui les exécutent peuvent léser leur conscience, et qu'on n'en doit venir là, sinon à l'extrémité, du moins lorsqu'il est impossible de les éviter. Si l'on fait autrement, ce livre ne pouvait choquer la piété du Cardinal de Bagni, parce qu'il possédait les qualités requises à cette lecture : mais il choquera toujours celle de ceux qui l'ont lu après lui, faute de précautions qu'ils n'ont pas prises.

Aristote et saint Thomas donnent aussi bien des préceptes des gouvernements vicieux que des légitimes. Naudé, ayant comparé la doctrine des coups d'Etat aux abus qui se commettent parmi les hérétiques, parmi les chimistes et parmi les chicaneurs, passe outre, et les compare aux formes irrégulières du gouvernement des Etats. Mais il y a beaucoup de différence entre ces choses, parce que saint Thomas et Aristote enseignent les formes irrégulières, savoir : la tyrannie et l'ochlocratie, afin que les hommes connaissent la différence qu'il y a du gouvernement légitime au tyrannique, pour conserver le premier et évincer le second. Mais aux coups d'Etat, le peuple ne peut rien apprendre, sinon qu'ils ont été exécutés, car le dessein de les mettre en pratique se tient secret et si caché que les plus prudents n'y voient goutte, et personne ne peut les éviter. D'où l'on peut juger qu'il y a une grande inégalité entre ces matières, et qu'encore qu'il soit permis de donner des préceptes pour régler les formes irrégulières du gouvernement, l'on n'en peut point donner pour éviter les coups d'Etat, si ce n'est en enseignant aux grands et aux petits de faire si bien leur devoir que jamais le souverain n'ait sujet de pratiquer ces actions extraordinaires.

II. — *Quels sont proprement les coups d'Etat, et de combien de sortes ?*

Naudé, ayant tâché de montrer au chapitre précédent, que la personne du Cardinal de Bagni et la sienne n'ont pas empêché qu'il discourût des coups d'Etat, nous donne sujet de le parcourir et d'y remarquer ce que nous estimons digne de considération.

Il faut savoir que la justice du Souverain chemine un peu autrement que celle des particuliers. Naudé est ici du même avis que Charron ; et tous les politiques leur accorderont volontiers que les Souverains ne sont pas si étroitement obligés aux lois que les particuliers. Les Souverains sont des colosses que tout le monde voit et admire. Toutes leurs vertus semblent héroïques, et leurs moindres défauts semblent de grands vices. Si le pas qui semble détraqué en eux est nécessaire, c'est quand ils veulent empêcher qu'on ne les trompe, et qu'ils préviennent ceux qui les veulent surprendre. Le roi Louis, voyant que les Espagnols semaient la discorde parmi les Français, et aidaient les rebelles de leur conseil et de leur bourse, pour demeurer en repos, leur rendit la pareille. Ce prince donna aux Catalans et aux Portugais le moyen de se défendre contre leur maître, parce que les rois d'Espagne avaient souvent haussé le menton aux Français, qui s'étaient détraqués de leur devoir. Celui qui ne peut empêcher qu'on ne le trompe, sinon par une tromperie, est excusé ou, du moins, excusable s'il pratique contre son ennemi ce que le même ennemi pratiquait contre lui. Enfin, à renard, renard et demi, mais seulement quand la nécessité le requiert ; car, partout ailleurs, le Souverain doit avoir plus soin que le particulier de conserver le nom de *preud'homme*.

Or, non seulement se défier et dissimuler à propos, qui consistent en l'omission, sont nécessaires au Prince. Mais il est souvent requis de passer à l'action. Nous savons que les ambassadeurs, voulant passer pour industrieux et vigilants, tâchent d'acquérir à leur maître des personnes utiles à leur Etat, et, à ces fins, ils n'oublient aucune chose. Il est pourtant difficile qu'ils acquièrent ceux qui n'offrent pas eux-mêmes les effets de leur perfidie ; si ce n'est qu'une qualité éminente leur donne le moyen de les attaquer. Par exemple, le secrétaire de Villeroi et Meirarges,

capitaine de quelques galères qui gardaient le port de Marseille, s'offrirent aux Espagnols. Mais le duc de Biron, la marquise de Verneuil et le Comte d'Auvergne éveillèrent l'industrie des ennemis de la patrie pour les acquérir. Le premier, ayant eu grande part aux victoires de son maître, en était devenu extrêmement superbe. La seconde, s'étant trop approchée de son Roi, l'avait fait père d'un fils, et aurait bien voulu qu'il eût porté le glorieux titre de Dauphin, et elle celui de Reine. Et le comte, son frère, y aurait volontiers contribué de toutes ses forces. Les Espagnols donc, qui voyaient que Biron aurait volontiers porté une couronne, lui remplirent la tête de fumée, et le portèrent à un extrême dessein. Ils augmentèrent aussi le courage de la marquise, qui pria le Roi de lui permettre de sortir du royaume, et ayant obtenu cette permission, elle voulut mener son fils avec elle, pour le faire servir à la passion des envieux de la France. Delà s'éleva une tempête, qui mit la tête de Biron sur un échafaud, la marquise aux arrêts dans sa maison, et le comte à la Bastille. Mais si cet orage n'eût trouvé le pilote alerte, le navire de l'Etat aurait pu courir danger ; et cet Etat, qui était sorti d'un trouble extraordinaire, aurait pu tomber dans un autre plus dangereux. Mais ces perfides eurent affaire à un Prince si vigilant et si heureux qu'il rompit toutes leurs mesures, et triompha de la malice de ses sujets rebelles, et de l'industrie de ses voisins artificieux.

Le Prince a droit de faire des levées d'argent sur ses sujets, pour subvenir aux nécessités de la guerre. Tous les Princes savent qu'ils ont ce droit, et il serait à souhaiter que pas un n'en abusât. L'Angleterre a vu un Roi qui, ayant ses coffres pleins d'or, ne pouvait se saoûler d'en extorquer à ses sujets, et pour avoir cinquante mille écus que la France lui faisait payer de pension annuelle, il laissa perdre de belles occasions d'avancer ses affaires. La France, au contraire, en a vu un autre qui, ne laissant à ses sujets, que la langue pour se plaindre, n'avait jamais un sol et ruinait tout son royaume pour enrichir des favoris, qu'il avait toujours en grand nombre. Il est donc nécessaire que ceux qui ont le droit de faire des levées d'argent sur leurs sujets, aient soin de les faire raisonnablement, et d'employer leurs finances au bien et au repos de ceux qui les fournissent. Les sujets sont des brebis qui portent des toisons d'or en faveur de leurs Princes, pourvu qu'ils ne les fassent que tondre, et qui par leurs larmes attirent sur eux la malédiction du ciel quand ils les écorchent. Voilà ce que nous avions à dire sur cette première maxime de Naudé. Passons à la seconde.

La seconde est proprement ce que les Français appellent maximes d'Etat et les Italiens Ragione di Stato. Les maximes et raisons d'Etat sont peu différentes les unes des autres, et s'accordent toutes en ce qu'elles ont quelque apparence d'injustice. Les puissances souveraines qui s'accommodent du bien des plus faibles, le font par raison d'Etat, et couvrent leurs plus injustes actions de ce manteau précieux. C'est par *raison d'Etat* que le tyran de Turquie étend ses frontières aux dépens de tous ses voisins indifféremment, et les princes chrétiens n'en font guère moins, quand ils en ont quelque commodité favorable. Par cette même *raison*, les Espagnols tuèrent une infinité d'Indiens lorsqu'ils se rendirent maîtres de l'Amérique, croyant ces saignées nécessaires à la conservation de ce grand et riche pays. Par là même ils se sont saisis de la Navarre en Espagne, du marquisat de Final en Italie, et de plusieurs autres terres qu'ils y possèdent. La *raison d'Etat* de la France n'est pas beaucoup plus raisonnable que celle d'Espagne, puisque par cette même raison Charles VIII se saisit d'Anne de Bretagne, qui avait épousé par procureur Maximilien, premier roi des Romains, et l'on peut assurer que ce fut plus pour avoir l'héritage, que l'héritière, puisqu'il avait déjà une princesse chez lui qui était sa fiancée, et dans peu de temps lui devait être donnée en mariage. Les Anglais envoyèrent deux ou trois flottes à la Rochelle pendant les guerres civiles de France, plus par *raison d'Etat* que par zèle de religion, et cette même raison les obligea de secourir les Belges contre le roi d'Espagne, lorsqu'ils eurent secoué le joug de l'obéissance. Les Danois prirent les armes par *raison d'Etat*, pour empêcher que les Suédois ne conquissent la Pologne, qui avait été attaquée par la même raison. Nous pourrions apporter ici cent autres histoires, qui montrent clairement l'injustice de cette raison peu raisonnable. Mais il nous suffira de dire que tout les Etats ont des maximes pour s'accroître, et souvent elles sont si injustes qu'on aurait bien de la peine à les distinguer du droit de bienséance.



Fig. 153. — LE PARESSEUX. D'après la gravure de Guérard pour la série de ses Moralités.

C'est la maxime d'Etat qui a servi d'excuse légitime aux alliances d'Alexandre VI et de François Ier avec le Grand Seigneur. Nous ne croirons jamais que la maxime d'Etat puisse servir d'excuse légitime à des actions indignes de ceux qui les font. Les excuses légitimes sont celles que les lois permettent, et aucune loi ne permettra jamais à un Pape de s'allier avec les Infidèles contre les Chrétiens. C'est toutefois ce qu'Alexandre VI fit sans aucune nécessité, quand Charles VIII, roi de France, alla en Italie, où il témoigna par toutes les actions qu'il fit à Rome, qu'il était digne d'être le fils aîné de l'Eglise. Nous avons lu dans les chroniques de Philippe

de Commynes, seigneur d'Argenton, qu'il baisa les pieds au Pape Alexandre avec beaucoup d'humilité. Et bien que ce Pape le craignît, il ne lui en donna point de sujet. Mais nous oserons bien croire qu'il s'imagina que frère Hiérôme Savonarole avait persuadé à ce jeune roi qu'il devait réformer l'Eglise, couper tant soit peu des ailes au Pape, et corriger les abus du Saint-Siège, mais il ne le fit point, et mal lui en prit. Au reste, nous croyons que si le poison que ce mauvais Pape avala, voulant empoisonner quelques Cardinaux, le lui eût permis, il se serait repenti d'avoir empoisonné Zizim, frère du sultan Bajazet, et d'avoir eu plus de confiance en lui qu'à un roi très chrétien. L'on pourrait plus aisément justifier l'alliance de François Ier, roi de France,

Fig. 154. — LE JUGE INTÈGRE. D'après une gravure italienne anonyme.

avec le turc Soliman, parce qu'il était persécuté de toute la chrétienté, à la sollicitation de l'empereur Charles. Nous n'oserions pourtant assurer que son action eût été juste. En effet, tous les chrétiens en ont mal parlé, et cette alliance est la plus grande tache qui noircisse la réputation de ce Prince.

Les coups d'Etat ont toutefois cela de bon que la même justice que nous avons dit être dans les maximes d'Etat s'y rencontre. Les plus grands hommes peuvent broncher, et les esprits les plus éclairés sont capables d'erreur. Ce que Naudé dit ici nous fournit un exemple signalé, et nous pouvons assurer que nous ne voyons pas comment il pourrait donner la moindre couleur à ce qu'il vient de nous dire. Il est impossible de se persuader que ce grand personnage ait bien pensé à ce qu'il écrit, ni qu'il se souvienne qu'il a logé au nombre des maximes d'Etat, la loi Salique qu'on observe en France, la défense que les Chinois font aux étrangers d'entrer dans leur pays, la loi des Discoles qu'on pratique à Lucques, la détention des princes d'Ethiopie sur le mont Amare, et quantité d'autres qu'on observe avec grande exactitude dans tous les Etats. Certainement il y a autant de différence entre l'injustice qui se rencontre dans ces maximes, et celle qui se rencontre dans les coups d'Etat, qu'il y en a entre la clarté et les ténèbres. Nous ne croyons pas que le plus sévère censeur puisse blâmer la France de ce qu'elle exclut les Princesses royales de l'héritage de leurs pères, de peur que le royaume ne tombe sous la domination des étrangers. Nous ne voyons point que les Chinois commettent une injustice en ce que, pour conserver les anciennes coutumes de leur pays, ils en défendent l'entrée aux étrangers, qui en pourraient introduire de nouvelles et préjudiciables à leur Etat. Nous ne croyons point aussi que les Lucquois fassent tort aux débauchés qui ne veulent point vivre selon les lois de leur République, quand il les envoient faire leurs débauches hors de la ville. Nous ne voyons pas aussi en quoi les Ethiopiens pèchent contre la justice, quand, pour éviter les troubles que leurs Princes pourraient exciter dans leur pays, ils les obligent de demeurer sur une montagne belle, fertile, d'un air excellent, longue de trois lieues, et large presque d'autant, où ils ont tout ce qui les peut rendre heureux, s'ils se veulent contenter de ce qui est juste. Au contraire, nous ne voyons pas comment on peut justifier le massacre qui fut fait à Paris la veille de la Saint-Barthélemy, l'an 1572 ; les parricides que les étrangers envoyèrent plusieurs fois en France pour égorger le plus brave Roi qui eût régné depuis plusieurs siècles, et une infinité d'autres qu'on a commis dans tous les pays de l'Europe, de l'Asie, de l'Amérique et de l'Afrique. Sans mentir, il y a une grande différence entre toutes ces choses, et nous ne doutons point que ceux qui prennent la peine de les considérer, ne nous avouent que Naudé s'est mépris en cet endroit.

Charles IX fit faire l'exécution mémorable de la Saint-Barthélemy et assassiner Lignerolles et Bussy. De tous les coups d'Etat dont Naudé a parlé, pas un n'a été si sanglant que ce massacre. A présent, nous dirons seulement que le Roi usa de ce cruel moyen pour pacifier son royaume, parce que trois édits qu'il avait faits lui semblaient injurieux à sa réputation et qu'il n'espérait pas de pouvoir contenter les Huguenots. En effet, le règne de Charles IX fut le plus malheureux qu'on ait vu en France depuis le commencement de la monarchie française. Ce Prince parvint à la couronne à l'âge de dix ans et quelques mois ; il trouva son Etat en trouble par la réforme de Calvin, par l'ambition de la maison de Lorraine, qui voulait précéder la Royale, et par le désir que Catherine de Médicis, mère du Roi, avait de conserver l'autorité royale en sa personne. Cette Dame ambitieuse, et qu'on disait être née pour régner et pour ruiner le pays où elle régnerait, fomentait les partis et se servait de l'un comme ou contre l'autre pour se rendre nécessaire. Ce que nous venons de dire fut cause que les Princes du sang royal embrassèrent la religion protestante, se firent chefs de parti et, assistés du conseil et de la valeur de l'amiral de Coligny, qui était un des plus braves hommes de son temps, ils donnèrent trois batailles rangées aux troupes du Roi, désolèrent tout le royaume, abattirent plus de dix mille églises et monastères, contraignirent le Roi de leur donner plusieurs places de sûreté et d'entretenir à ses dépens les garnisons qu'ils y avaient contre Sa Majesté. Toutes ces choses, et l'impossibilité que le Roi Charles voyait de pouvoir ranger les protestants à leur devoir par la force, le firent résoudre au massacre de la Saint-Barthélemy. Pour Lignerolles et Bussy, nous croyons qu'ils furent sacrifiés à la justice ou à la sévérité du Roi, parce qu'ayant appris



FIG. 155. — SOULAGEMENT DU PEUPLE PENDANT LA FAMINE DE 1661-1662.
Gravure de Cars d'après Le Brun.

Les causes de cette famine furent les suivantes : 1° récolte déficitaire ; 2° spéculation ; 3° mauvaise législation ; 4° manque de communications.

Louis XIV a exposé, dans ses *Instructions au Dauphin*, les mesures qu'il prit à cette occasion : achats de blés à l'étranger ; vente à prix modique à tous ceux qui avaient quelques ressources, distribution au menu peuple des grandes villes comme Paris, Rouen, Tours, etc. « A la campagne, ajoute-t-il, où les distributions de blé n'auraient pas pu se faire promptement, je les fis en argent, dont chacun tâchait ensuite de soulager sa nécessité. » En même temps, le lieutenant civil faisait une guerre active aux accapareurs et obligeait ceux de la province à venir vendre leur blé sur les marchés de la capitale.

Cependant, chaque jour amenant des difficultés nouvelles, on crut bien faire de vendre le pain tout fabriqué, à prix réduit, et un avis affiché dans Paris fit savoir que le 10 mai, à huit heures du matin, on distribuerait aux Tuileries, le *pain du roi*.

Ces secours permirent d'attendre plus patiemment la fin de la crise. D'ailleurs, la crainte des accapareurs se dissipait, les apparences de la récolte rassuraient les esprits, et la panique était calmée. Pourtant les récoltes de 1662 et 1663 causèrent encore des mécomptes et ce ne fut qu'en 1664 que le blé descendit à son taux normal de quatorze livres le setier.

quelque chose du désir qu'il avait de faire mourir les protestants, ils ne gardèrent point le secret, et furent mis à mort pour avoir trop parlé.

La plus légitime division des coups d'Etat est de les diviser en justes et injustes. Il semble que Naudé oublie en ce lieu ici la définition qu'il a donnée aux coups d'Etat, puisqu'il est impossible qu'ils soient justes et injustes, et qu'ils soient contenus sous une même définition. Et en effet, il ne semble pas possible qu'un conseil subtil, qui s'éloigne des lois de l'équité, puisse être juste, ni qu'une action, qui autrement serait injuste, devienne légitime parce que c'est un Roi qui la fait et non un tyran. Et si ce qu'un Prince légitime fait pour le bien de son Etat est juste, Naudé semble avoir tort de condamner les actions de Romulus et de Charles d'Anjou, qui firent mourir Rémus et Conradin de peur que leur Etat ne souffrît du trouble par la partialité de seigneurs et la pluralité des prétendants. En effet, Machiavel approuve l'action de Romulus, et le Pape Clément IV conseilla celle de Charles d'Anjou. Car l'on dit qu'ayant Conradin en son pouvoir, il voulut savoir du Pape ce qu'il devait faire de ce grand prisonnier, et il lui répondit que la vie de Conradin serait la mort de Charles, et la mort de Conradin en serait la vie, pour lui persuader qu'il devait lui faire passer le pas.

III. — *Avec quelles précautions l'on doit pratiquer les coups d'Etat.* Les préceptes que notre Auteur donne à ceux qui veulent pratiquer les coups d'État sont si justes, si prudents et si raisonnables que nous ne trouvons rien à y ajouter. Nous dirons seulement à ceux qui liront cet ouvrage qu'ils pourront remarquer qu'aux exemples qu'il apporte, l'on n'a pas toujours observé les règles qui devaient précéder l'exécution de ces coups. Les personnes judicieuses y prendront garde sans que nous les avertissions, et nous nous délasserons seulement à expliquer parfois ce qu'il ne fait que toucher légèrement. Nous commençons par indiquer les règles qu'il prescrit et qui sont en peu de mots : 1° *Que les coups d'Etat se doivent pratiquer à la défensive, et non pas à l'offensive ;* 2° *Quand la nécessité ou une importante utilité publique le requiert ;* 3° *Que celui qui en use aille lentement en besogne, qu'il ne précipite rien et qu'il les pratique rarement ;* 4° *Qu'il punisse moins de personnes qu'il sera possible, et s'il est obligé de faire mourir quelqu'un, qu'il se contente de sa mort, sans tourmenter cruellement son corps ;* et 5° *Qu'il le fasse à regret et en soupirant comme un père qui châtie ses enfants parce qu'ils ne font pas leur devoir, et qui voudrait que leur bonté le délivrât du déplaisir qu'il a d'exercer sa justice sur eux.* Ce sont là les règles que Naudé veut qu'on observe en ces coups qui semblent un peu tyranniques, et laisse à ceux qui les voudront pratiquer la liberté d'en ajouter plusieurs autres, et nous sommes du même avis.

Si nous considérons les Monarchies, nous trouvons qu'elles ont toutes commencé par quelques supercheries, en faisant marcher la Religion et les Miracles. Naudé assure hardiment que toutes Monarchies ont commencé par quelque faux miracle, et il prouve



Fig. 156. — POLICE ET SURETÉ ÉTABLIES A PARIS EN 1665.
Gravure de Cars d'après Le Brun.
(Nomination de La Reynie, en 1667.)

Si dès 1665 on s'était préoccupé d'organiser la police et la sûreté de la capitale, ce ne fut qu'en 1667 — comme le rapporte P. Clément, dans son *Histoire de la police au temps de Louis XIV* — que Nicolas de La Reynie fut nommé lieutenant de police. La création de cette charge, qui répondait à un besoin public et qui était confiée dès l'origine à des mains si habiles, fut, pour Paris, le point de départ d'une ère nouvelle.

Dans une ville comptant déjà plus de cinq cent mille habitants, où les moyens de surveillance étaient encore si bornés, où s'élevaient chaque jour d'importantes questions de justice et de voirie, les attributions administratives et judiciaires du lieutenant civil du prévôt paraissaient excéder, désormais, la capacité et les forces d'un seul homme.

Au début d'une organisation dont le succès intéressait à un si haut point le Gouvernement, il importait de confier les nouvelles fonctions à un homme doué de l'intelligence nécessaire pour en bien marquer les limites, et d'une grande fermeté pour les faire respecter.

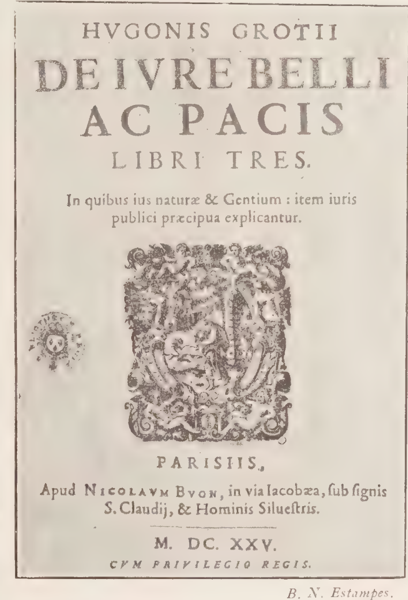
son dire par les quatre universelles. Nous ne passons point si avant et n'oserons pas dire que les chrétiens inventent des miracles supposés en l'établissement de leurs Etats. Mais ce sera assez d'examiner ce que pratiqua Mahomet à l'établissement de la religion de l'Empire. Ce faux prophète, qui était le fils d'Abdalah idolâtre et d'Hennine juive, naquit sous le règne de l'empereur Phocas, environ l'an 610, et étant petit garçon, il fut pris par les Arabes et vendu à un marchand de Perse. Celui-ce le voyant actif et industrieux et de bon esprit, l'employa en sa marchandise, et quand il fut mort sa femme l'épousa. Ce mariage enrichit Mahomet, qui étant à son aise eut de plus hautes pensées et, voyant le temps propre à un grand changement, il y appliqua tout son esprit. Il vit que les Arabes étaient mal contents de l'empereur Héraclius, que l'empire était plein d'esclaves, que la religion était déchirée par l'hérésie d'Arius et que les Juifs étaient puissants. Pour cette cause, il songea de faire une loi, où tous ces peuples eussent part. Il retint la circoncision pour plaire aux Juifs, combattit la divinité du Christ pour acquérir les Ariens, offrit la liberté aux esclaves qui recevraient sa loi afin qu'ils s'y rangeassent, honora Jésus-Christ, comme prophète né de la Vierge Marie, pour ne pas effaroucher tout à fait les chrétiens, et permit tout ce qui plaît aux sens et à la chair, afin d'attirer tout le monde à son Alcoran. Cette loi donc, qui avait été composée par deux Juifs apostats et par Sergius, hérétique arien, fut persuadée par les faux miracles de Mahomet et par le bonheur qu'il eut à la guerre. Ce méchant homme ayant persuadé à sa femme, et sa femme à ses voisines, que l'ange Gabriel parlait à lui, le bruit s'en répandit plus loin, et les victoires qu'il obtint, chassant les Romains de Syrie, se rendant maître de l'Arabie et ayant vaincu les Perses, une partie du monde crut que ses victoires étaient miraculeuses : tellement qu'en peu de temps, la loi et l'Empire de Mahomet s'étendirent depuis l'Euphrate jusqu'à la mer Atlantique. Puis ses successeurs passèrent le détroit de Gibraltar et régnèrent pendant plus de six cents ans en Espagne, et maintenant le Turc est le plus puissant Prince du monde. Au reste, il ne se faut pas étonner qu'une religion bestiale dure si longtemps, puisque l'Alcoran même défend de disputer de l'Alcoran. Ni qu'un Empire tout à fait tyrannique s'étende encore tous les jours. Il y a fort peu de choses en la loi qui ne regardent la politique, et rien dans la politique du Turc qui ne vise l'agrandissement de son Etat. La polygamie fournit le grand nombre de soldats dont le Sultan de Turquie a besoin pour faire incessamment la guerre. La tolérance de toutes sortes de religions apprivoise ceux qui trouvent ailleurs de l'impossibilité de vivre dans leur croyance. La défense de boire du vin diminue de la moitié la dépense, les bouches inutiles et l'embarras des armées. La prédestination rend les soldats intrépides au danger. Les Timars entretiennent une infinité d'hommes et de chevaux, quasi sans mettre la main à la bourse. Et le soin qu'on a eu de rendre la noblesse personnelle et de tenir le chemin des plus relevées dignités ouvert à la vertu du moindre soldat anime extrêmement tous ceux qui portent l'épée, n'y ayant pas un qui ne puisse prétendre à la charge de grand Vizir, qui est la plus relevée de toutes celles qui sont au-dessous de la couronne. Et au reste le tribut que l'on prend des enfants chrétiens diminue les forces de ceux qui pourraient un jour se rebeller et donne au Prince le moyen de tenir tous ses sujets en leur devoir.

IV. — *De quelles opinions il faut être persuadé pour entreprendre les coups d'Etat.* Montrons ici que Naudé semble se surpasser soi-même quand il discourt de ces opinions dont il semble être persuadé.

Le trop grand nombre de collèges, séminaires, étudiants, et la facilité d'imprimer les livres ont déjà bien ébranlé la Religion. Plusieurs autres politiques croyent, de même que Naudé, que la trop grande commodité que nous avons en Europe de devenir savants, nuit à la République, aussi bien en ce qui regarde la police qu'en ce qui regarde la Religion. Pour nous, nous croyons que l'on a raison de dire que l'Imprimerie a ses incommodités autant que ses avantages, et que les Universités apportent, quoiqu'indirectement, du dommage aux Etats les plus florissants. Il est certain qu'il y a dans la chrétienté cent mille mendiants plus qu'il n'y en aurait, s'il y avait moins de collèges et de séminaires : l'on ne voit presque plus de fils d'artisan qui veuille apprendre le métier de son père, ni de père qui veuille que son fils apprenne les arts mécaniques. L'on envoye à l'école une infinité de personnes qui n'ont pas de quoi débourser un écu pour acheter des livres. Et lorsque ces gens-là ont appris trois ou quatre mots de latin, ils croyent être élevés bien loin au-dessus de leurs parents ; et parce qu'ils ne voyent rien de plus commode à les entretenir, ils entrent dans un cloître, et augmentent le nombre des mendiants. Au reste, ce nombre s'est augmenté en un point que les moines incommodent les meilleures familles. M. le Camus, évêque Du Bellay, a fait un traité qu'il intutile l'*Apocalyse de Meliton*, où il montre qu'un seul ordre de mendiants coûte à la chrétienté trente-quatre millions d'or, à ne compter que cent francs pour les habits et la nourriture de chaque moine. Tellement, dit-il, *qu'il n'y a point de Prince si tyran qui exige de son peuple autant de bien, pour l'entretien de son luxe et de ses armées, que les moines en exigent pour leur nourriture,* et la plupart sont fainéants, qui ne rendent aucun service à l'Eglise. Il est vrai que l'on trouve des savants moines, mais ils sont fort rares, et ce peu qu'il y en a, écrivent souvent des bagatelles qui obligent les personnes prudentes à souhaiter qu'il y ait moins d'imprimeries, moins d'écrivains, et moins de livres qui ne servent qu'à obcurcir les sciences, à troubler les esprits, et à corrompre la pureté de la foi.

Avec combien d'hardiesse on se peut servir de la populace, et la tourner à ses desseins. Ceux qui ont représenté la populace comme une bête à plusieurs têtes, vagabonde, errante, folle, étourdie, sans conduite et sans esprit, ont fait voir le fondement que l'on peut établir sur une bête plus brutale que les bêtes brutes. Car si l'on trouve un de ses tribuns, qui ait eu du bonheur jusqu'à la fin, l'on en a trouvé plusieurs qui ont péri misérablement avant qu'ils fussent arrivés au milieu de la course. Henri, Duc de Guise, infatua tellement les Parisiens, qu'ils furent le jouet de ses volontés aussi longtemps qu'il fut en vie, et le pleurèrent après sa mort, et suivirent la passion de son successeur avec tant d'opiniâtreté qu'ils semblaient avoir changé de naturel. Un autre Prince, petit-fils de ce Duc, et qui l'égalait en mérite, en adresse et en valeur, fut le jouet du peuple de Naples, qui l'ayant adoré et encensé comme un Dieu durant quelques heures, s'attroupait peu après pour le sacrifier à la haine de ses ennemis. Et enfin ceux qui lui avaient de plus grandes obligations, le vendirent et furent cause qu'il languit longtemps en prison. Les personnes de moindre condition se doivent encore moins fier à cet animal sans raison. Philippe d'Artevelle, brasseur de bière, fut l'objet du respect et de la rage du peuple de Gand en un même jour. Thomas Anielo, pauvre poissonnier, ayant gouverné avec un sifflet plus de cent mille bélitres durant huit jours, en fut abandonné, et perdit la tête pour s'être fait chef d'un peuple sans cervelle. Le comte d'Essex, ayant été reçu à Londres comme le sauveur de cette grande ville, en fut abandonné deux heures après, pour être sacrifié à la justice de la Reine Elisabeth. Châteauneuf périt en Provence, Jean van Neupied en Normandie, et plusieurs autres ont péri en divers temps et en divers pays, pour le même sujet. De sorte qu'un homme sage doit fuir comme la peste le gouvernement de ceux qui n'ont ni prudence, ni conduite pour se gouverner, et, qui, faisant toutes choses sans jugement, trainent par les rues ceux qu'ils ont adorés peu auparavant.

Il faut que les Princes s'étudient à manier le peuple. La prudence humaine a inventé cent expédients pour enseigner eux Princes le moyen de régner heureusement. Mais nous n'en connaissons point de plus nécessaire que celui de ranger le peuple le plus capricieux à la raison. C'est la chose du monde où les souverains peuvent plus aisément se tromper, et où ils doivent user de plus de circonspection. Ce que nous allons dire nous persuade que les Princes prudents emploient une partie de leur sagesse pour ployer le peuple à leur volonté. Les Vénitiens, qui passent pour les plus habiles politiques de l'Europe, désirant empêcher que la simple populace de leur ville ne joignit ses forces contre le Magistrat, ont trouvé le moyen de diviser son esprit et sa volonté, de même que le grand canal divise leur ville ; et afin qu'il y ait toujours quelque jalousie, ils font battre le quartier de Castello contre celui de Saint Marc, à coups de poing, une ou plusieurs fois toutes les années. Et les nobles qui voient le combat les y animent, avec autant d'éloquence et de zèle, que s'il s'agissait de gagner une forteresse très importante à leur République. Les Ducs de Guise et du Maine, ayant envie de mettre une riche couronne sur leur tête, gagnèrent des prédicateurs, qui, sous prétexte de l'extirpation de l'hérésie, arrachèrent du cœur


HVGONIS GROTII

DE IVRE BELLI AC PACIS

LIBRI TRES.

In quibus ius naturæ & Gentium : item iuris publici præcipua explicantur.

PARISIIS,

Apud NICOLAVM BVON, in via Iacobæa, ſub ſignis S. Claudij, & Hominis Silueſtris.

M. DC. XXV.

CVM PRIVILEGIO REGIS.

B. N. Estampes.

Fig. 157. — Titre du *De Jure Belli ac Pacis*, d'Hugo Grotius, à Paris, chez Nicolas Buon, 1625.

des Français l'ardent désir qu'ils ont toujours eu d'obéir et de servir leurs Rois légitimes. Et, par ce moyen, ils mirent l'Etat en danger de changer de maître. Cromwell en usa avec plus de succès, car, ayant gagné quelques orateurs, il détrôna son Roi, se mit à sa place, et n'osant pas prendre un nom qu'il voulait rendre odieux, il tyrannisa sa patrie sous celui de Protecteur par le moyen de la populace. Tous les ambitieux en font de même, et nous estimons que c'est pour cela que les Papes se sont opiniâtrés dans le dessein qu'ils avaient conçu d'ôter aux Souverains le droit de conférer les grands bénéfices de leur Etat ; ceux-ci se sont roidis à le consever, sachant combien il importe que les pasteurs et prédicateurs soient obligés à leurs Princes.

Il n'y a que deux moyens de retenir les hommes en leur devoir, la rigueur des supplices et la crainte des Dieux. Les crimes étant de deux sortes, il fallait nécessairement avoir deux moyens de les empêcher. C'est pour cela que les législateurs, ayant fait des lois qui punissent sévèrement les crimes manifestes, ils firent appréhender aux coupables la justice des Dieux, à l'endroit de ceux qui en commettent d'occultes. Nous entendons ici les Païens qui craignaient plus leurs Dieux qu'ils ne les aimaient. Il en est autrement des Chrétiens, qui seraient indignes de ce nom, s'ils avaient pour le vrai Dieu une crainte servile. Pour dire quelque chose sur les paroles de notre auteur, nous estimons que l'amour de la

vertu retient plutôt les hommes d'honneur dans leur devoir, que la crainte des supplices en ce qui concerne les péchés manifestes ; et que les occultes tourmentent tellement les consciences un peu tendres, que ceux qui les ont commis ne se peuvent presque point résoudre à vivre. L'on a vu des personnes qui, ne voulant pas laisser impuni un grand crime caché, l'ont manifesté eux-mêmes pour en recevoir le salaire en cette vie. Et Bodin nous a laissé par écrit qu'en Anjou un père ayant tué par malheur un de ses enfants ne voulut point survivre et se pendit soi-même, bien que personne ne sût qu'il avait commis ce crime. En quoi on peut juger du pouvoir de la Syndérèse.

V. — *Quelles conditions sont requises au Ministre avec qui l'on peut concerter les coups d'Etat?* Le Prince donne le premier mouvement à tout ce qui est fait dans son conseil. Encore que

DIALOGO
DI
GALILEO GALILEI LINCEO
MATEMATICO SOPRAORDINARIO
DELLO STVDIO DI PISA.
E Filosofo, e Matematico primario del
SERENISSIMO
GR. DVCA DI TOSCANA.
Doue ne i congressi di quattro giornate si discorre sopra i due
MASSIMI SISTEMI DEL MONDO
TOLEMAICO, E COPERNICANO;
Proponendo indeterminatamente le ragioni Filosofiche, e Naturali tanto per l'vna, quanto per l'altra parte.
CON PRI VILEGI.
IN FIORENZA, Per Gio: Batista Landini MDCXXXII.
CON LICENZA DE' SVPERIORI.

B. N. Estampes.

Fig. 158. — Titre du *Dialogo* de Galilée. Florence, chez Batista Landini, 1632.

Naudé ne veuille point parler des qualités requises au Prince qui veut pratiquer les coups d'Etat, présupposant que le premier Ministre les lui doit inspirer, il nous semble nécessaire de dire un mot des Souverains, sans avoir égard aux actions extraordinaires qu'ils sont obligés de faire, quand la nécessité le requiert pour le bien de leur personne. Nons disons donc que le Prince, soit qu'il parvienne à la Couronne par succession, soit qu'elle soit donnée à son mérite ou à la fortune, soit qu'elle soit acquise par son adresse et par ses profusions, il a besoin de conseil, quand même sa Principauté est fort petite et peu considérable. Or, il y a deux sortes de Souverains : les uns qui présument tout de leur savoir, qui ne veulent prendre conseil que de leur tête ; les autres sont ceux qui ne font aucune chose d'importance sans avoir appris quel est le sentiment de leurs plus habiles serviteurs. Les premiers, quoique très habiles hommes, se trompent souvent, comme Louis XI, roi de France, qui, s'étant imprudemment mis entre les mains de Charles le Brave, duc de Bourgogne, fut en danger de perdre la vie et perdit en effet sa liberté pour quelques mois. Les autres sont de trois sortes. Car les uns peuvent prendre conseil de leur propre expérience, et toutefois il ne le font point pour jouer au plus sûr. Les autres ne peuvent tirer, sinon peu de conseils de leur propre prudence ; mais ils ont le jugement naturel excellent et savent choisir de deux bons conseils le meilleur, et de deux mauvais rejeter le pire, et même en former un passable. Et les troisièmes ont reçu si peu de grâces de la nature qu'ils ont de la peine à discerner le bien du mal, en des matières difficiles comme le sont presque toutes celles qui regardent le gouvernement des peuples. L'on peut loger, en la première classe, tous les grands Princes tant anciens que modernes, de qui nous donnerions un catalogue si nous ne craignions de choquer la modestie de ceux qui vivent aujourd'hui. La seconde est la plus grande des trois, parce qu'encore que les Souverains n'ayent pas beaucoup d'étude, l'on en trouve quantité qui ont beaucoup d'expérience, et outre cela ils ont plus de grâces de Dieu que les autres hommes. En troisième classe, l'on ne voit que les fainéants qui, oubliant leur devoir, semblent avoir été oubliés de Dieu et de la nature. Tous ces Princes, excepté ceux de la dernière classe, sont capables de choisir les Ministres de qui ils se veulent servir aux affaires de la plus haute importance, et ils y réussissent, bien que les hommes soient difficiles à connaître et qu'il advienne parfois que les nouveaux honneurs effacent de leur mémoire ce qu'ils étaient auparavant.

Ce serait être pédant que de penser seulement que les considérations de la vertu puissent avoir lieu parmi le désordre des élections. Ceux qui considèrent ce que notre Auteur dit ici verront aisément qu'il croit que les élections des grands Etats se font toutes avec désordre. L'on voit pourtant de savants personnages qui les préfèrent à la succession, et bien que nous ne soyons point de ce sentiment, nous oserons assurer qu'on voit des élections bien ordonnées. Nous ne parlons pas de celles du Pape et des Prélats de l'Eglise romaine, qui doivent être le moins briguées ; ni de celle des Rois de Pologne, qui peut difficilement être sans désordre à cause du nombre presque innombrable des électeurs. Nous ne voulons parler ici que de l'élection des Empereurs. Il ne se peut que celle-ci ne soit très bien ordonnée, parce qu'elle a en un souverain degré tout ce qui peut servir à sa perfection. Car, premièrement, les Electeurs sont d'une condition si relevée qu'on ne saurait sans une extrême insolence tâcher de les corrompre par argent, et si quelqu'un l'entreprenait, leur générosité rendrait son dessein inutile. En second lieu, leur nombre a toujours été le plus propre qu'on pouvait souhaiter en ces actions. Et, bien que la création du huitième Electorat semble y apporter du désordre, il est certain qu'on y peut facilement remédier par la création d'un neuvième, au cas qu'il naisse des difficultés par l'égalité des voix. En troisième lieu, ceux qui ont le pouvoir de mettre l'Empereur sur le trône sont plus obligés qu'aucun membre de l'Empire à la conservation de la dignité impériale et au repos de la patrie. En quatrième lieu, les lois ou la coutume excluant de l'élection tous les étrangers, elles diminuent les brigues et facilitent le moyen d'élire un Prince qui veuille et puisse bien régner, et dont la vertu brille par toute l'Allemagne. En cinquième lieu, l'on élève à la place du défunt Empereur son plus proche parent, s'il n'en est totalement indigne. Et en sixième lieu, tous les Princes de la Maison du défunt Empereur tâchent d'acquérir les qualités requises à un Souverain, de peur d'être exclus du rang où ils aspirent et dont ils sont comme assurés, si leurs vices ne les en rendent indignes. De sorte qu'en Allemagne l'Empereur est élu sans *brigues*, *monopoles* et *cabales*, et l'on ne requiert de lui, sinon qu'il ait les reins assez forts pour soutenir à ses dépens une dignité qui est la première et la plus éminente de la Chrétienté.

Il faut distinguer entre le ministre du conseil et le ministre d'exécution. Si l'on considère les Ministres en général, il n'y a point de doute que l'on en trouve de conseil et d'exécution. Mais, à la guerre, personne n'entre dans le conseil pour y opiner, qui ne doive être prêt à exécuter le conseil qu'il a donné. Car si un général propose une expédition militaire à ses officiers, celui qui trouve une chose faisable et appuye ses raisons d'une opinion apparente et plausible, doit mettre en pratique ce qu'il a trouvé raisonnable. Et ordinairement c'est à celui qui a donné un conseil, à qui l'on en commande l'exécution. Mais Naudé entendait ici par le Ministre de Conseil, les Ministres d'Etat, qui, sans bouger de la cour de leur maitre, donnent le branle aux affaires de la plus haute importance que l'on exécute à la campagne ; en ce sens, il est assuré qu'il faut distinguer entre le Ministre de conseil et celui d'exécution. Et alors, bien qu'on ait vu des Ecclésiastiques commander des armées par terre et par mer, ordinairement c'est un séculier qui exécute les ordres militaires et qui commande les troupes et bien souvent un homme de Robe tient le haut bout dans le conseil où l'on prend ces résolutions.

On ne peut manquer de tirer le Ministre d'exécution des plus illustres familles. Nous ne croyons pas ce que Naudé nous dit ici puisse passer pour une maxime indubitable. Et il se peut trouver des lieux



LA JOYEUSE ASSEMBLÉE OU BACCHANALE AU SUJET DE LA PAIX, d'après l'estampe de Bonnart.

Les Bonnart ont représenté, dans leurs estampes, les diverses classes de la société depuis les élégantes jusqu'au menu peuple. Ici, ce sont des gens du commun qui se réjouissent de la Paix de Ryswick, en 1697.

et des temps où il serait dangereux de mettre les forces d'un Etat entre les mains d'un grand Prince. La République de Venise ayant donné le commandement absolu de ses armées à François de la Rovère, Duc d'Urbin, il fit connaître au Sénat qu'il y avait du danger, et qu'il aurait pu troubler son repos. Le Sénat le remercia de ce bon avis, résolut d'empêcher que cela n'arrivât plus, et tant pour conserver la mémoire de ce conseil, que pour honorer celle du Duc, il lui fit dresser une statue de marbre dans la cour du palais de Saint-Marc. A présent, la seigneurie se sert de personnes de médiocre condition, qui sont ordinairement étrangers et contraints de recevoir les ordres du généralissime qui est toujours un noble Vénitien. Celui-ci venant d'obtenir des victoires et de triompher des ennemis de la République, est obligé de quitter sa charge avant qu'il rentre dans la ville, et se présenter au Sénat avec autant d'humilité que s'il venait de perdre une bataille. Pendant la minorité d'un Roi enfant, il ne serait pas aussi fort à propos de donner le commandement de ses armées à un ambitieux qui eût des prétentions à la Couronne, parce que l'occasion pourrait éveiller en lui le désir de régner, et en ce cas il mettrait le Roy et le Royaume en danger de se perdre. Les plus sages potentats ont préféré confier leurs armées à des personnes de médiocre naissance, qu'à leurs propres frères. Louis XI, roi de France, humilia tous ses parents. Philippe II, roi d'Espagne, se repentit de n'avoir pas obligé Don Juan d'Autriche d'embrasser les ordres ecclésiastiques. Louis XIII, le Juste, fut souvent inquiété par Gaston de France, son frère, et le Sénat de Suède rejeta le testament de Charles-Gustave, son Roi, parce qu'il avait ordonné que son frère serait connétable pendant la minorité de son fils.

Bien souvent au lieu d'obéir, les grands Seigneurs veulent commander leur étant Ministre d'Etat. L'on voit rarement un homme élevé en dignité par-dessus les autres, qui ne veuille les tenir bas, et les obliger à de grandes déférences. Nous estimons pourtant, que ceux qui ont été élevés de la poussière à ces hautes dignités, et ceux qui croient être nés pour porter le sceptre, sont plus à craindre que tous les autres. Les premiers, se voyant honorés au delà de leur mérite, perdent entièrement le souvenir de leur première fortune ; et les seconds s'imaginent que la couronne serait plus éclatante sur leur tête que sur celle qui la porte, et qui la doit porter. L'histoire parle de beaucoup de petits compagnons qui ont eu de très hautes pensées. Elle nous apprend que Pierre Landais, Mayon, Thomas Wolsey, David Rizzio et Georges Martinucius, ayant goûté la douceur qu'il y a à gouverner les peuples, en Bretagne, en Sicile, en Angleterre, en Ecosse et en Transylvanie, ils prirent l'envie de se rendre souverains. La même histoire parle avec assez d'étonnement de ceux qui ont eu plus de courage et plus de bonheur, que ces personnes de bas lieu. Elle nous représente Alphonse III, qui chassa son frère du Portugal pour se mettre en sa place. Elle nous assure que Pépin le Bref enferma Childéric III dans un monastère, que Capet se fit roi aux dépens de Charles de Lorraine, à qui la couronne appartenait, et que, Henri, Duc de Guise, se voulut mettre à la place du Roi Henri III. De sorte que nous pouvons dire hardiment, que les grands qui prennent la plus haute place dans le ministère d'un Etat, tâchent souvent de mettre la couronne sur leur tête.

La Cour est le lieu du monde où les amitiés sont les plus capricieuses, les hommes plus masqués, les maîtres moins affectionnés à leurs serviteurs et la fortune plus folle. La Cour étant une partie du monde, elle n'est exempte ni de ses bonnes ni de ses mauvaises qualités. Et, parce qu'elle donne le branle à tout le reste, elle a sans doute au souverain degré ce qui rend le monde aimable à ceux qui se plaisent à la vie tumultueuse, et haïssable à ceux qui cherchent le repos. Quelques-uns en ont dit du mal pour empêcher que les bons esprits ne s'y engagent, et d'autres l'ont estimée la pierre de touche des personnes véritablement vertueuses, pour obliger les grands hommes à y aller chercher les biens et les honneurs qui ne se trouvent point ailleurs. Mais Naudé lui donne des imperfections qui doivent plutôt épouvanter les sages, que les inviter à rendre service aux potentats. Les personnes prudentes abhorrent les amitiés capricieuses, et les hommes qui, pour tromper, ont la bouche pleine de miel et le cœur plein d'aconit. L'on ne saurait servir d'un cœur franc, rond et loyal, le maître qui n'affectionne point un serviteur de grand mérite, et une âme qui ne respire que fidélité. Et si la fortune, qui n'est presque jamais d'accord avec la vertu, est plus folle à la Cour qu'en aucun autre lieu, les hommes de mérite la doivent plus craindre là qu'en tout le reste du monde. Cela dit, il nous semble qu'il y a plus d'imprudence de s'embarquer sur cette mer orageuse, que de demeurer au port, et de vouloir apprendre son inconstance par ses propres malheurs que par ceux d'autrui. Nous avouerons pourtant que celui qui s'est embarqué et qui cingle sur la mer de la Cour, doit connaître les écueils des amitiés capricieuses des hommes masqués, du peu d'affection que les Princes ont pour leurs fidèles serviteurs, et de la folie de la fortune, pour les éviter autant qu'il est possible, et pour se consoler quand ils font naufrage.

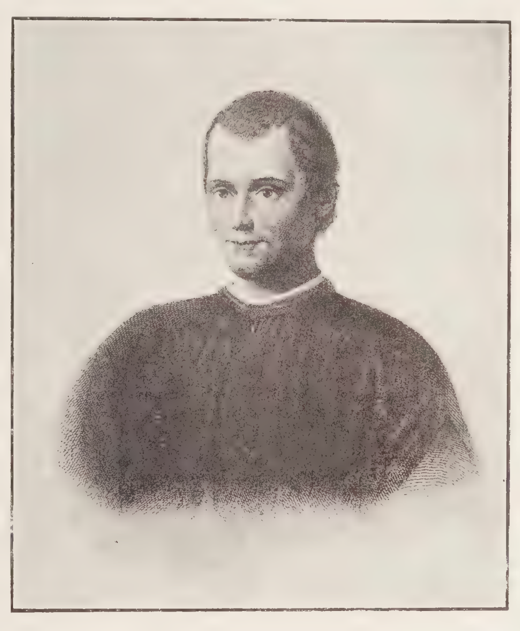


Fig. 159. — Portrait de Machiavel.

Secrétaire et chancelier de la République florentine, Nicolas Machiavel est l'auteur du *Prince*, un des chefs-d'œuvre de la littérature italienne, publié pour la première fois en 1532 ; du *Discours sur la 1re Décade de Tite-Live*, où il se montre un des plus profonds philosophes de l'histoire ; de plusieurs comédies, parmi lesquelles la *Mandragore*, que Voltaire mettait au-dessus des comédies de Molière, et d'un certain nombre de nouvelles où figure *Belphégor*, imité par La Fontaine.

Machiavel, dont les œuvres n'ont été imprimées qu'après sa mort, a exercé une influence considérable sur le XVIe siècle.

Servir celui à qui le Ministre promettra fidélité envers tous et contre tous, sans exception de lieu, de temps, ni de personne. Tous ceux qui promettent doivent bien prendre garde à ce qu'ils font, et ayant promis une chose raisonnable, ne faire point de difficulté de la pousser jusqu'au bout. Tellement que la fidélité d'un honnête homme ne doit être limitée ni du lieu, ni du temps, ni de personnes. C'est peut-être pour cela que les cardinaux qui servent les potentats séculiers, prient les protestants avec qui leurs maîtres ont des affaires, de n'avoir aucune défiance en eux et de les considérer comme des personnes qui jouent un double personnage. L'on doit savoir, disent-ils, que la qualité de Prélat

nous oblige à l'Eglise Romaine, et que la qualité de Ministre d'Etat nous lie aux intérêts de notre maître. En effet, les cardinaux de Richelieu et Mazarin assistèrent de leur conseil et des forces du Roi Très-Chrétien, les Princes d'Allemagne. Et quoique la Religion semblât attachée à l'intérêt de l'Etat, ils ne firent point de difficulté d'employer leur adresse à la conservation de celui-ci. Nous savons que les Catholiques du parti contraire les ont blâmés, et que le Pape Alexandre VII ne pouvait pas dissimuler la haine qu'il portait à ce dernier. Si est-ce toutefois que l'un et l'autre faisaient leur devoir, et qu'il faut quitter le service d'un maître ou le servir selon son intérêt, sans avoir égard ni au Pape, ni à aucun autre Prince quel qu'il puisse être. L'on trouve pourtant des bigots, qui espérant du Pape un chapeau rouge, portent ses intérêts, oublient le personnage qu'ils jouent, et font plus de tort à leur maître que les ennemis mêmes. Nous savons des exemples que nous passons sous silence, parce qu'il ne faut pas dire tout ce que l'on sait

La dernière partie que doit perfectionner notre Ministre est la prudence. Nous ne doutons point que la prudence, qui est l'âme de toutes les vertus morales, ne soit nécessaire au Ministre d'Etat ; mais nous osons assurer que les actions les plus éclatantes des Souverains doivent souvent plus à la fortune qu'à la prudence. Les exploits d'Alexandre le Grand qui ont fait le plus de bruit, ont souvent été des témérités bien heureuses. Les Romains mêmes ont plus souvent vaincu par leur fortune que par leur vertu. Et si quelqu'un doute de ce que nous disons, il le pourra voir clairement au combat des Horaces et Curiaces, en la ruine d'Annibal, et en une infinité d'autres actions. Il en est de même des autres peuples. Jean Bentivoglio régna quarante ans à Bologne, et quoiqu'il n'eût ni beaucoup de valeur, ni beaucoup d'esprit, sa fortune le fit triompher de tout ce qui le pouvait accabler. Enfin le nombre des heureux imprudents n'est pas petit, et celui des prudents malheureux n'est pas moindre. Don Gaspar de Gusman, qui avait assez de prudence pour gouverner tout le monde, avait assez d'infortune pour le perdre s'il eût été à lui. Et, en effet il perdit plus en dix ans, que la très-heureuse Maison d'Autriche n'avait gagné en cent. Le Comte Guillaume de Nassau était le plus prudent soldat des Pays-Bas, et toutefois il n'entreprenait rien où il ne fût battu. L'Amiral de Châtillon qui, au dire de tous ceux qui ont parlé de lui, était un des plus grands hommes de France, perdit toutes les batailles qu'il donna. Mais pour mieux juger de ce que nous disons, l'on peut remarquer que de deux personnes, également prudentes, qui entreprennent la même chose, l'un obtient ce qu'il désire et l'autre périt dans l'entreprise, quoique les écrivains qui mesurent les conseils par les événements, nous veuillent dire qu'il faut attribuer à la vertu ou au vice le bonheur ou le malheur des hommes. Il ne faut pourtant pas conclure que le Prince ne doive pas avoir égard à la prudence d'un Ministre, quand il l'élit. Nous sommes d'avis qu'il n'en prenne point qui n'ait donné des marques d'une sagesse extraordinaire.

En résumé, ces *Considérations* renferment une théorie basée sur des exemples, mais tandis que ces exemples sont pris dans l'histoire universelle, la théorie s'inspire directement de Juste-Lipse et des conséquences auxquelles avait abouti ce grand jurisconsulte. Toute la politique de Lipse repose sur la prudence, qu'il analyse comme suit : trois espèces de prudence dominent le débat, la première qui est une fraude ou légère tromperie, impliquant la défiance et la dissimulation ; la seconde qui comporte moins de vigueur que la précédente, touchant à la conciliation et à la déception ; elle use de finesse à la fois pour acquérir les uns et tromper les autres ; la troisième enfin qui s'éloigne totalement des lois et de la vertu, ayant pour fondement la perfidie et l'injustice. Gabriel Naudé, lui, prétend que pour chercher la nature des secrets d'Etat, il faut considérer la prudence comme une qualité politique qui n'a point d'autre but que de faire réussir les affaires que l'homme se propose. Il en découle que ces affaires, et les moyens de les achever, n'étant que de deux sortes, il ne peut y avoir que deux sortes de prudences. L'une, ordinaire et facile, qui nous fournit les moyens de faire des choses aisées ; l'autre, extraordinaire, rigoureuse et sévère, qui excède les lois. La première comprend toutes les parties de prudence que Juste-Lipse distingue en trois, et la seconde enseigne à bien exécuter les coups d'Etat.

Reste le grief capital que l'on reproche à Naudé, son apologie de la Saint-Barthélemy. « *Je ne craindrai point de dire que ce fut une action très juste* », écrit-il, « *et dont la cause était plus que légitime* ». Dans ce dessein, il s'éloigne fort de l'opinion des honnêtes gens, et il fait le procès même de l'histoire. Or, l'histoire, par qui est-elle écrite ? Elle est écrite par ceux qui cherchent la gloire du savant, la gloire de l'homme discret ou la gloire de l'homme tout court Mais, dans une histoire, la vérité est la première vertu de l'historien, celle qu'il doit avoir pour rendre ses écrits recommandables. En voulant violenter les historiens et les forcer à prendre la cause de Charles IX, Naudé les contraint à abandonner celle de la vérité. Un historien ne doit rien dire de vrai lâchement, ni rien de faux hardiment. S'il est vrai que les historiens aient su que le Roi avait un juste sujet de se défaire des huguenots qui étaient venus à Paris, ils ont eu tort de ne le point faire savoir à la postérité. Mais s'ils ne l'ont pas su, ils ont eu raison de ne pas éblouir les yeux des hommes par des fausses apparences. Pour nous, nous croyons que l'Amiral ayant offensé Sa Majesté, il aurait été facile de montrer qu'Elle avait eu là le motif de le châtier. Mais il ne s'ensuit pas que le Roi ait fait un acte de justice quand il fit égorger tous les huguenots présents aux noces du roi de Navarre, et beaucoup moins tous ceux qui étaient demeurés chez eux, et qui désiraient y vivre en paix sous le bénéfice des édits accordés au royaume.

Tout ce que Naudé a dit pour prouver que le procédé du Roi Charles IX au massacre du 24 août 1572 fut légitime, est sujet à caution, et la raison naturelle montre le contraire à ceux qui veulent prendre la peine d'y penser.





FIG. 168. — Vignette décorative à sujet mythologique (XVIIe siècle).

VII
LES PRÉCIEUSES
L'HONNÊTE HOMME — LIBERTINS ET ÉPICURIENS

A) LES PRÉCIEUSES



en croire la plupart des manuels, l'Hôtel de Rambouillet, en fermant définitivement ses portes, vers 1648, après la mort de Voiture, aurait légué, pour tout héritage intellectuel, la préciosité à la France.

Jugement un peu sommaire et qui mérite d'être revisé. Certes, l'Hôtel de Rambouillet s'efforça de réagir contre les mœurs violentes et les libres propos que l'état de guerre permanent du XVIe siècle avait suscités et qui se prolongeaient sous le règne de Louis XIII. La marquise manifestait dans les gestes habituels de la vie quelque raffinement et ne cachait point son aversion de la grossièreté. Tallemant des Réaux, son ami intime et son confident, exprime souvent, dans ses *Historiettes*, l'étonnement que lui causaient certaines réserves excessives de la dame.

Il ressort cependant d'une étude attentive de la société assemblée, pendant quarante ans, rue Saint-Thomas-du-Louvre, que cette société ne présida nullement, par une propagande ou par des initiatives quelconques, à une réforme des manières et du langage. Elle vivait dans un état complet d'indépendance, recherchant surtout les occasions de rire, les multipliant, avide de nouvelles, pleine d'indulgence sur toutes matières d'amour, imprégnée d'une galanterie issue des romans d'*Amadis* et d'*Astrée*.

Jamais on ne la surprend s'érigeant, comme on l'a dit, en tribunal littéraire. Elle s'inquiète à peine des grandes productions de l'esprit, ne cherche point à les favoriser ou à leur assurer une diffusion. Corneille ne connait chez elle qu'un fort médiocre crédit. Bossuet, prêchant devant elle, la touche modérément : une boutade le récompense de son éloquence.

Si elle fête les savants et les pédants, c'est pour tirer quelque gloire de leur contact ou de leur louange. Elle ne les aime guère. Sa prédilection s'adresse aux satiriques et aux galants. Elle accueille avec faveur quelques passagères modes poétiques, s'exerce à écrire des rondeaux et des ballades, à déchiffrer des énigmes, à bâtir des métamorphoses, fait pulluler le madrigal et l'épigramme. Retournant vers le passé, elle prend aussi plaisir à échanger des épîtres « en vieil langage ».



B. N. Estampes.

Fig. 161. — CARTE DE L'EMPIRE DES PRÉCIEUSES.

* L'Empire des Précieuses est divisé en cinq parties : Pretieusis, Beauparler, Affectation, Galanterie et Coquetterie. Une princesse, nommée Prude, gouverne cet empire qui confine à l'océan Pernicieux, à la mer d'Affectation et au royaume des Pucelles. On y voit le *Palais où les pernicieux s'assemblent pour les affaires de l'Etat*, des châteaux comme ceux des *Discours élégants*, du *Discours pompeux*, de *Blessure de cœurs*, le *Labyrinthe de perdition* et des forêts et des fleuves désignés dans le même beau langage précieux.

Voiture, dans cette société bigarrée, où des fols comme Grillet, émailleur de la reine, et Neufgermain se mêlent aux plus altiers seigneurs, Voiture donne le ton. Ses lettres, ses versiculets détiennent, cela ressort de tous les témoignages, l'admiration unanime. Il est l'âme de l'Hôtel et le chef de son parti galant. Nul ne réussit, au cours du temps, à détruire son empire.

La préciosité naît-elle sous sa plume, découle-t-elle de son influence ? Un examen de son œuvre le montre surtout épris de gentillesse, maniant avec habileté l'ironie, frivole, exerçant sa verve sur des riens, amusé et amusant, éperdu de délicatesse, tarabiscotant sa prose, mais ennemi juré du pédantisme et du « pathos ». Il écrit pour divertir et se divertir, au gré des événements, n'attachant aucune importance à ses productions, les appréciant assez peu pour se refuser à les réunir en volume. Son « génie » est fait naturellement de finesse et non de recherche.

Bien plus que lui, Balzac, son émule, et qui le jalouse dans l'ombre, et qui, tout le jour, peine sur des épisodes auxquels il souhaite donner un « tour » si délicieux que l'on se pâme d'aise à les lire, semble, à cette époque, propager le goût de la subtilité et du maniérisme. Mais il touche trop souvent à des matières savantes pour captiver l'admiration générale. Et, en définitive, Voiture, au sein des ruelles, garde la suprématie de l'esprit.

Quand il meurt, il est une sorte de dieu du bien-dire et de l'urbanité. Des gens, comme le chevalier de Méré, tenteront de le détrôner, mais sans y parvenir. A la fin du siècle encore, des dames, Mme de Sévigné entre autres, exprimeront avec netteté leur admiration pour le petit « plumet » dans l'œuvre duquel elles ont étudié l'art de « galantiser ».

Voiture créa donc une sorte d'école et, disparu pour toujours, laissa partout des disciples. Les femmes principalement, pour lesquelles il écrivit surtout, suivent son enseignement et ne veulent plus, dans leur

entourage, que des alcôvistes imprégnés de sa mignardise. Le défunt, tout spontané, n'a point laissé de doctrine. Ses maîtres furent les Espagnols et peut-être, mais cela n'est point assuré, ce cavalier Marin dont on vit passer le visage matois sous le lustre de la chambre bleue. Pour continuer son enseignement et le faire florir, il suffit d'être délicat et de formuler, des lèvres ou de la plume, sur des thèmes insignifiants, des propos emplis de joliesse, mais non d'afféterie.

A Paris comme en province, les hôtes des ruelles s'y évertuent. Dès lors naît, de 1648 à 1654, entre la société primesautière de l'Hôtel de Rambouillet et la société dite précieuse, une cabale intermédiaire, vouée à la minauderie et pervertissant, en croyant la perpétuer, la mignotise de Voiture. C'est une cabale de toutes les grâces. On aperçoit mal ses gestes, et ses mœurs ne nous sont point révélées. La Fronde, qui sévit pendant plusieurs années, empêche les chroniqueurs de s'intéresser aux divertissements et aux travaux d'un groupe vivant hors de la mêlée.

Somaize seul nous conserve le souvenir de ce groupe. Dans son *Dictionnaire des Précieuses*, portraiturant, en 1660, les héroïnes qu'il rencontre au cours de ses investigations dans les ruelles, de-ci, delà, il signale, comme un phénomène, telle survivante ou tel survivant d'une époque révolue : « C'est, dit-il, une précieuse ou un précieux du temps de Valère [Voiture] ». Dans son esprit, ces gens appartiennent, dans l'ère précieuse, à une sorte de période historique, très curieuse et très belle assurément, mais dont il faut faire mention pour mémoire seulement. Ce ne sont point de vrais précieux.

∴

Voilà donc très nettement caractérisée la part de Voiture et de l'Hôtel de Rambouillet dans l'histoire de la société qui nous occupe. Pourtant quand cet Hôtel, la Fronde survenue, cessa de recevoir ses visiteurs dispersés par la politique, une jouvencelle y demeure, que Tallemant des Réaux nous signale, avec son amie, Suzanne d'Aumale, demoiselle d'Haucourt, comme un « des originaux des précieuses ». Cette jouvencelle est la propre fille de la marquise, Angélique-Clarisse d'Angennes, demoiselle de Rambouillet.

Mlle de Rambouillet a reçu bien mieux que les leçons de Voiture : elle a connu son amour. Coquette, pétulante, allègre, elle sut, par mille petites manœuvres, tenir en haleine le vieux roquentin et tirer de lui, sans rien lui offrir, toutes les délices d'esprit qu'il était capable de prodiguer. On la croirait donc destinée à transmettre au monde les rites de sa galanterie. En fait, elle est prude. C'est la préciosité prude qu'elle travaillera à engendrer. Son temps n'est pas encore venu. Elle prépare dans l'ombre son action future.

Les ruelles, pendant la période de la Fronde, restent à peu près fermées. Le goût de la sociabilité s'amoindrit. Les anciens amis, divisés par la politique, combattent pour ou contre Mazarin, s'affrontent dans les rues de la capitale ou partent pour soulever leurs partisans provinciaux. Les pamphlétaires couvrent les villes et les campagnes de l'ordure des mazarinades. Temps fâcheux pour la préciosité. Nul



Fig. 162. — *La Métamorphose de Lustucru en forme de Meunier pour rajeunir les Précieuses*, estampe faisant partie d'une suite sur Lustucru, personnage allégorique désignant le galant libertin, par Jacques Lagniet.
* C'est le rajeunisseur dans son laboratoire de beauté.

ne se préoccupe de subtiliser. L'injure la plus crapuleuse suscite l'admiration mieux que le mot le plus singulier.

Pourtant, au milieu de cette frénésie, le culte de l'idéal subsiste. Il s'est réfugié dans la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs sous un toit modeste formant l'encoignure entre la rue de Beauce et la rue des Oiseaux. Madeleine de Scudéry le pratique. C'est une demoiselle d'âge respectable au visage de sibylle. Nourrie de l'*Astrée*, elle a longtemps vécu dans l'espoir d'en savourer les épisodes délicieux en compagnie de quelque pastoureau. Cette satisfaction lui ayant été refusée pour cause de disgrâce physique, elle s'est résignée à abandonner un rêve trop beau pour recevoir une réalisation. Mais elle s'est créé à son usage un royaume imaginaire où sans cesse elle voyage en robe de princesse, embaumée d'encens, environnée d'adoration.

Etrange fille, humble et vaniteuse à la fois, souffrant de la pauvreté, tenue en servitude par un frère tyrannique, elle a traversé l'Hôtel de Rambouillet en écouteuse et en approbatrice, recueillant dans sa société les sympathies nombreuses, retenant les préceptes de sa galanterie. Son habileté suprême consista, le jour où la saisit le prurit d'écrire, de construire ce *Grand Cyrus* où, sous des noms allégoriques, parurent, en attitudes de héros ou d'amoureux transis, tous les hôtes de la marquise. L'ouvrage suscita une ardente curiosité, fit de la timide pucelle une sorte d'infante glorieuse et adulée.

Fig. 163. — Portrait de Mlle Madeleine de Scudéry, placé en tête du *Grand Cyrus* (10 volumes in-8°, 1649-1653). D'après une gravure de Regnesson.

Dès lors Madeleine de Scudéry, sortant de l'ombre, pouvait ambitionner un rôle de premier plan. Dès le début de la Fronde, avec ménagement, gênée par la persécution de Georges de Scudéry, elle attire dans son orbe les pédants lassés de ne connaître point, à l'Hôtel de Rambouillet, l'enthousiasme et l'émerveillement qu'ils convoitent. Elle les cajole et les retient auprès d'elle.

Délivrée, en 1652, de la sujétion que lui imposait son frère, elle ouvre une ruelle où se précipitent aussitôt ses lecteurs, gens de Paris, gens de province. Elle est bientôt excédée de sa gloire. Elle ne songe nullement à faire de sa maison une place publique, mais bien plutôt une sorte de temple où ne pénétreront que les initiés. Avec une adresse merveilleuse, elle chasse peu à peu, tout en gardant leur amitié et l'entretenant par des correspondances, tant de fâcheux qui troublent son repos.

Ce qui l'y détermine, c'est que Conrart, l'un de ses fidèles, lui a présenté Pellisson, avocat méridional, qui, tout de suite, malgré son visage disgracié de bouledogue, par une amabilité, une flatterie, une tendresse constantes, a réussi à capter son cœur. Pellisson sera-t-il le berger galant qui l'accompagnera parmi les prestiges de son royaume imaginaire ?

Bientôt le groupe de Madeleine de Scudéry est formé. Il se compose d'une trentaine de familiers parmi lesquels paonnent les pédants transfuges de l'Hôtel de Rambouillet, les Conrart, les Ménage, les Chapelain. Quelques coquets s'y sont introduits à la suite de Pellisson, comme Charleval et Jacques Bordier, sieur du Raincy. Mlle Paulet, de temps à autre, y montre sa fauve crinière d'amazone. De « hautes et puissantes dames » parfois, Mme de Sévigné, la comtesse de La Suze, Mlle de La Vergne, future comtesse de Lafayette, y viennent bavarder un instant. On y voit aussi apparaître Mme Cornuel, toute juvénile, et Mme Pilou, faite

comme une Parque, qui viennent y quérir des nouvelles ou y apporter moisson de bons mots. Ce sont des passantes auxquelles on fait bel accueil.

La plupart des habituées du « rond » se recrutent dans la bourgeoisie, la finance, la petite noblesse. Les demoiselles Bocquet, Mme Aragonais et sa fille, Mme d'Aligre, Angélique Robineau, voilà les vraies « héroïnes » de cette curieuse société. Toutes habitent aux alentours de la rue des Oiseaux ; toutes sont parvenues à l'âge où l'on désespère de trouver maris ; toutes offrent des visages mélancoliques et fanés. Et celles qui possèdent époux et foyer ne sont pas très assurées de goûter le bonheur de cet établissement.

Madeleine de Scudéry commande cette phalange de déshéritées et dirige ses divertissements d'esprit. Un goût commun de littérature puérile, de tendres versiculets, assembla ces personnages disparates. Il maintient bientôt et assure leur concorde.

En 1653, la ruelle se signale à l'attention publique par une première manifestation : la *Journée des madrigaux*. Un cadeau de Conrart à Madeleine de Scudéry la provoqua. Toute la maison battit d'une pulsation poétique. La littérature galante et frivole s'enrichit de cent pièces spontanées et, jusque dans l'office, les domestiques rimèrent à la façon des maîtres.

Dès lors, le *Samedi* prit quelque importance sur le Parnasse ; mais on n'y admit point davantage des étrangers capables de le troubler ou de le décrier. Peu à peu, le temps passant, le groupe littéraire se transformait en « cabale d'amour ». Les vieilles coquettes, toutes cependant un peu prudes, illusionnées sur leurs charmes, se plaisaient de plus en plus aux frôlements de verbe et de plume. Madeleine de Scudéry prêchait d'exemple. Avide de gagner les soins d'un sigisbée, elle stimulait, par des agaceries sans nombre, le sentiment naissant de Pellisson, homme inconstant qu'il fallait sans cesse tenir en haleine. Et ses compagnes se modelaient sur elle, utilisant la littérature à retenir auprès d'elles des oisifs qui les enivraient d'un doux murmure.



Fig. 164. — Frontispice, gravé par Chauveau, d'une des parties du *Grand Cyrus* (l'ouvrage entier en compte dix.) Imprimé à Rouen et se vendant à Paris (1655).

Nul désir physique. Seules les âmes brûlaient, entretenues dans cette combustion par de souples phrases de cajolerie, une étonnante assiduité à célébrer en petits vers adorateurs tous les gestes de la vie. Bientôt la réunion du Samedi ne suffit plus à des êtres altérés de caresses. Pas un jour ne passa sans rencontres, sans promenade ou collation. On s'adressa des messages sous les plus minces prétextes. On joua aux échecs des poésies galantes suscitant des réponses, un déluge de louanges. Les manèges amoureux des pigeons, tourterelles et autres oiseaux nichant dans le jardin de Madeleine de Scudéry fournirent sujets de correspondances rimées. On raffola de mots à signification sentimentale. Pour exciter les jalousies, accroître les ardeurs, doubler les délices, on simula de subites passions provoquant plaintes, querelles, désespoirs, réconciliations. L'amour ne fut point l'Amour pur et simple, mais d'*Estime* à *Tendre* une infinie gradation de sentiments nuancés par de subtils analystes.

De toutes ces émotions, des mille petits faits épars dans cette existence collective, on tenait une gazette, la *Chronique du Samedi*. De temps à autre, du haut de son double trône épiscopal, Mgr Godeau, évêque de Grasse et de Vence, le prélat le plus futile de France, envoyait des lettres emplies de bagatelles. On les lisait et commentait gravement ; on y répondait par d'autres bagatelles.

A une date imprécise, Madeleine de Scudéry eut à soutenir la concurrence d'une ruelle voisine, établie rue Saint-Martin, la ruelle des demoiselles Perriquet. Ces demoiselles étaient de mielleuses dévotes dont l'une, la plus jeune, passait pour très savante en latin et en mathématiques. On passait chez elles le temps en perpétuelles amusettes. Pellison, Conrart, Isarn surtout s'y sentaient à l'aise, attirés par le joli visage



FIG. 165. — Frontispice gravé par Chauveau pour la sixième partie du *Grand Cyrus*.

d'Iris, la cadette. Combien d'énigmes y déchiffrait-on, les fronts rapprochés ! Que de doux frôlements devant la table de jeu où les hommes perdaient, par distraction, d'innombrables stances, épigrammes et madrigaux ! Quelle saveur aussi de mêler l'amour à la controverse religieuse, de combattre, huguenots contre catholiques, pour la conquête de l'âme en même temps que du cœur !

Les demoiselles Perriquet, pourtant, furent vaincues par leur rivale du Samedi. On les voit, en quelques mois, apparaître puis disparaître à l'horizon précieux. Madeleine de Scudéry disposait, en réalité, d'un plus grand prestige, d'une imagination plus étendue. Elle savait offrir à ses hôtes plus de diversité dans les récréations.

Vers 1653, elle attira chez elle l'un de ces authentiques pédants du XVIIe siècle qui cachaient derrière leur pédanterie l'esprit le plus frivole, l'abbé d'Aubignac. L'abbé d'Aubignac se rendit rue des Oiseaux pour y lire une *Relation du Royaume de Coquetterie* qu'il avait écrite avec des desseins de moraliste et de critique, mais qui était, en réalité, la première image de ces géographies allégoriques dont raffolaient les Précieuses. Une carte l'accompagnait figurant, perdue au milieu de l'océan, l'Ile merveilleuse toute embaumée de marjolaine et de muguet où régnait, dans sa capitale Coquetterie, l'Amour coquet logé au Palais des bonnes Fortunes, gardé par le capitaine Jeunesse.

C'était le temps où Madeleine de Scudéry, passant du rêve à la réalisation, cherchait à édifier son royaume imaginaire. Déjà assurément elle avait dressé, dans des régions imprécises, la ville de Tendre, vers laquelle elle invitait Pellisson à se rendre par mille chemins semés d'embûches. La lecture de l'abbé d'Aubignac, il est permis de le croire, fixa ses intentions éparses et ses inspirations déreglées. Le topographe sarcastique du pays de Coquetterie suscita certainement la topographe métaphysique du pays de Tendre. La *Carte de Tendre* naquit sur le modèle de l'autre. La dessinant avec émotion, Madeleine de Scudéry vit quel parti délicieux elle en tirerait pour sa propre satisfaction.

Cette carte devait paraître, en 1656, au tome premier du roman : *Clélie*. Mais elle fut auparavant présentée au Samedi et y reçut un applaudissement unanime. Enfin était découverte cette Thébaïde bienheureuse où les vrais amants pouvaient trouver une retraite. Divine imagination !

Les hôtes du Samedi dès lors ne portèrent plus, en dehors de la vie commune, les noms que leur léguèrent leurs ascendants ! Décidés à poursuivre leurs chimères, ils s'affublèrent de noms



FIG. 166. — Gravure de Chauveau pour le *Grand Cyrus*.

allégoriques. Madeleine de Scudéry fut désignée sous le pseudonyme de Sapho. On sacra Sapho « reine de Tendre, princesse d'Estime, dame de Reconnaissance, Inclination et terrains adjacents ». La nouvelle souveraine choisit son conseil, légiféra, fonda la *Gazette de Tendre* où des chroniqueurs bénévoles inscrivirent les nouvelles.

Pellisson devint Acante ; Conrart, Théodamas ; Chapelain, Aristée ; Isarn, Trasyle ; Sarasin, Polyandre ; Raincy, Agathyrse ; Mlle Bocquet, Agelaste ; Mme Aragonais, la princesse Philoxène ; Mlle Le Gendre, Cléodore ; Mme d'Aligre, Télamire ; Mlle Robineau, Doralise, etc.

Tendre fournit le sujet de toutes les conversations et écrits. A la reine et à ses sujettes, les pèlerins, empêtrés sur les routes, adressaient oraisons, suppliques, requêtes, placets :

ouvrez-nous les portes de Tendre,

imploraient-ils. Hors du Samedi, de vieux garçons, M. de Ranchin, conseiller à Castres, M. Tuffani, voisin de la rue d'Anjou, sollicitaient lettres de naturalité. Montausier lui-même, célèbre parmi les « pousseurs de beaux sentiments », louait avec chaleur l'invention de Madeleine de Scudéry.

Tous les efforts du groupe tendirent, dès lors, à donner une apparence de vie temporelle au royaume fondé par Sapho. Un sieur Lontier, dont on ne peut préciser ni les origines, ni la physionomie, pensa, avec raison, que l'on ne saurait subsister, en la cité de Tendre, sans en régler les saisons et les jours. Il imagina donc, à l'usage de ses citoyens, un almanach, le *Grand Almanach d'Amour où sont contenues les prédictions générales de l'Amitié... Avec un moyen très nécessaire pour semer et cultiver toutes les choses qui servent en amitié et en amour. Et, de plus, une facile méthode pour guérir l'indifférence* [1657].



FIG. 167 — Gravure de Chauveau pour le *Grand Cyrus*.

Peintre, graveur et dessinateur, Chauveau, né à Paris en 1613, mort en 1676, fut un de ces hommes de merveilleuse imagination, de souplesse et de fécondité de talent qui eussent fait plus de bruit, s'ils eussent mis à demander des éloges tout le soin qu'ils savaient mettre à en mériter. Doué d'une de ces mémoires que Gassendi appelait *célestes*, et incessamment préoccupé de son art, il trouvait dans les aspects variés de la nature en apparence les plus indifférents, les motifs les plus heureux pour ses ouvrages. Elève du peintre Laurent de la Hire, c'est surtout dans l'ornement des livres qu'il donna un libre essor à la rare fécondité de son imagination. L'exécution rapide et la multiplicité de ses œuvres nuisirent à leur perfection ; mais on ne peut pas s'empêcher d'admirer la ressource de cet esprit, aussi poète que peintre, qui entre si judicieusement dans la pensée d'auteurs divers et les interprète avec tant de bonheur.

Son œuvre gravée ne se monte pas à moins de 3.000 pièces, sans y comprendre 1.400 autres sujets exécutés sur ses dessins, par Poilly et autres graveurs du temps. On regarde comme ses pièces les plus remarquables, les figures des poèmes de la *Pucelle* et d'*Alaric*, celles des *Métamorphoses* de Benserade, et ses planches de la *Vie de saint Bruno*, par Lesueur.



FIG. 168. — Gravure de Chauveau pour le *Grand Cyrus*.

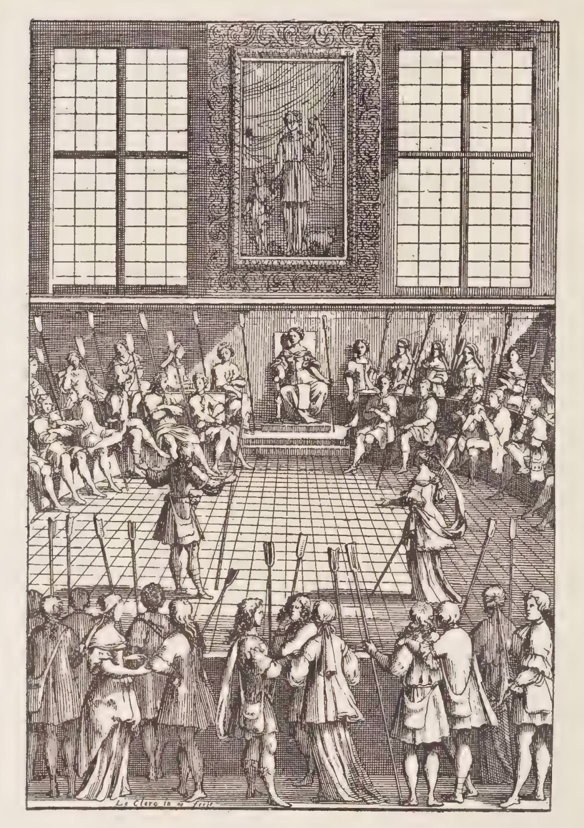


Fig. 169. — Illustration pour l'*Astrée,* d'après une gravure de Le Clerc.

Il y réduisait l'année à un mois, le mois de mai, le charmant mois de tendresse où le soleil et les fleurs renaissants invitent à la gaieté et aux effusions. Dédaignant les saints qui tous, dans leur délire de pureté, proscrivent, comme méchante et scandaleuse, la passion, il plaçait sous l'invocation de trente citadins de Tendre les jours pleins de liesse de son mois solitaire. Un cœur, partagé en quartiers, errait, en guise de lune, parmi les constellations de son ciel nocturne.

Ainsi, Madeleine de Scudéry, aidée par ses amis, inaugurait-elle, du haut de son trône éphémère, la *préciosité de sentiment.* Son influence s'étendra très rapidement à tous les salons de Paris et de France où présideront des dames sensibles et délicates. Sa gloire ne connaîtra pas de limites. Des hommages lui parviendront par milliers et l'on verra des personnes peu enclines à la rêverie, comme M[me] de Lafayette, lui témoigner une sorte de vénération.

* * *

Cependant les délimitations de la Carte de Tendre ne satisfaisaient point tout le monde. Il apparaissait à certains que la route de Nouvelle Amitié à Tendre offrait au voyageur vraiment trop de difficultés et d'embûches. Parvenu au terme de sa pérégrination le misérable, perclus de lassitude, trouvait-il au moins quelques agréments en la cité qu'il avait atteinte après tant de tribulations ? Point du tout. Les citoyennes de Tendre vivaient dans un état de pureté absolue. Il les fallait contempler et adorer sans espoir de les conduire jamais jusqu'à la bourgade de Baisers ou jusqu'au village de Faveurs. Pruderie était la déesse à laquelle elles rendaient le plus volontiers honneur.

De sorte que, en définitive, le temps passant, Madeleine de Scudéry qui n'avait pas su ou pas voulu réserver en son royaume des divertissements d'ordre physique à ses sujets vit rapidement diminuer le nombre de ceux-ci. Elle dut, en outre, subir nombreuses critiques et récriminations qui contribuèrent à amoindrir sa vogue. L'abbé d'Aubignac, en un opuscule farci de pédantisme, lui reprocha de l'avoir plagié. Charles Sorel montra, en une charmante dissertation sur les trois villes de Tendre, de quelle tranquillité jouissait l'heureux homme qui, demeurant chez lui, évitait de s'engager dans des aventures si périlleuses sur des chemins inconnus. Segrais, homme pourtant tout dévoué aux dames, mais fort instruit sur les moyens de les circonvenir, indiqua aux galants en expectative d'amour, un moyen plus sûr que la sensiblerie pour obtenir l'ouverture des portes de la cité interdite :

Estimez-vous cette carte nouvelle
Qui veut de Tendre enseigner le chemin ?
Pour adoucir une beauté cruelle
Je m'en servais encore ce matin.

Mais, croyez-moi, ce n'est que bagatelle :
Le grand chemin, et le plus sûr de tous,
C'est par Bijoux !

Plus téméraire, un prosateur dont le nom ne nous a pas été conservé, dans une *Lettre sur la Carte du Royaume de Tendre*, indiqua un itinéraire plus court et moins dangereux pour atteindre le but sans méchefs· « Prenez », écrivit-il, « le sentier du Hasard, en passant par les bois des Bonnes Fortunes, et vous gagnerez ensuite le Pont de Faiblesse féminine. J'ai ouï-dire », ajouta-t-il, « que les cœurs qui se vendent sur cette route sont d'un usage plus commode que ceux de la ville de Tendre ; car ceux de cette ville de Tendre sont gardés dans un magasin public dont la concierge est une ancienne dame nommée Grande Vertu qui n'en permet l'accès qu'à fort peu de gens ; elle demande des certificats de Longue Connaissance, des attestations de Bel Esprit et des passeports de Bonne Réputation. Toutes ces formalités sont incommodes aux gens que la seule curiosité pousse à faire ce voyage. »

Malgré ces censures et bien d'autres, Madeleine de Scudéry restait sur ses positions, ne désirant rien ajouter à la configuration de son royaume. Par ses œuvres et par son exemple, sans même s'en douter peut-être, elle donna naissance à un double courant de préciosité. L'un s'inspira de ses tendances à la pruderie, l'autre de ses aspirations au sentimentalisme. Tous deux peuvent être considérés comme animés par l'esprit de disciples authentiques.

Il semble que les premières manifestations de ces groupes contradictoires se présentent sous la forme de géographies caractéristiques. Le marquis de Maulevrier, bien que n'appartenant pas à leur cabale, se chargea de dresser la *Carte du Royaume des Précieuses prudes* :

« On s'embarque », écrivit-il, « sur la rivière de Confidence pour arriver au port de Chuchoter. De là, on passe par Adorable, par Divine et par Ma Chère qui sont trois villes sur le grand chemin de Façonnerie qui est la capitale du Royaume. »

Vers le même temps, Tristan Lhermite, le poète, imaginait, à l'usage des précieuses galantes, répondant exactement à leurs souhaits, la *Carte du Royaume d'Amour*.

« Le Royaume d'Amour est situé », dit-il, « fort près de celui des Précieuses. C'est une contrée fort agréable et où il y a de la satisfaction à voyager... Aux frontières... on trouve la grande plaine d'Indifférence qui est une belle prairie où se tient ordinairement une foire pour toutes sortes de marchands... Ayant traversé cette prairie, on gagne le bois de Belle Assemblée qui est un bois fort agréable où il y a presque toujours concerts de luths et de voix ou du moins la grande bande de violons et souvent la comédie et le bal. »

Fig. 170. — Portrait faisant partie de la suite de Desrochers
MÉNAGE est le *Ménandre* des Précieuses.

En laissant de côté Tallemant qui a écrit sur Ménage une assez longue historiette qui l'habille en vaniteux, étourdi et médisant, nous nous bornerons à dire un mot du précieux.

Molière, à qui Ménage avait toujours rendu justice depuis ses débuts, le mit à la scène dans les *Femmes savantes*, sous le nom de Vadius, aux prises avec Trissotin-Cotin, et Ménage fut des premiers à l'applaudir. — Ses mercuriales ou soirées du mercredi étaient aussi fréquentées que les samedis de Mlle de Scudéry, et nombre d'Académiciens, malgré sa *requête des dictionnaires*, s'y rendaient avec empressement.

Doux-Regard, inquiétude, Revue, Visite, Soupirs, Soins-sur-Complaisance, Feu déclaré, Protestations, Confidence, villages ou villes de cette contrée enchantée forment les étapes d'où, sans grande fatigue, le voyageur gagne la charmante bourgade Entreprendre, peuplée d'escrimeurs qui lui apprennent à pratiquer la feinte et la botte. Jadis, de cette bourgade, il devait séjourner un moment au château fortifié de Résistance, mais ce château « a été ruiné par les guerres et, de son débris, on a fait une petite bicoque qu'on nomme Tôt Rendue ».

« D'Entreprendre on vient, avec quelque travail, à Jouissance qui est comme la capitale de la province. Elle est parfaitement agréable en son abord et remarquable par ses labyrinthes ingénieusement construits où on se va perdre deux à deux. »

Un chemin bordé de roses conduit ensuite à Satiété, puis, par le village de Faible Amitié, à la cité Inclination nouvelle où le voyageur peut à son gré recommencer, par les mêmes voies, le périple d'Amour.

Par le moyen de ces Cartes qui marquent nettement les penchants des deux classes de précieuses issues





Fig. 171 et 172. — CLORINDE ET BRADAMANTE.

* Ce sont les portraits de la reine Christine de Suède (Clorinde) et Mlle de Beauvieu (Bradamante), d'après l'édition de Livet, du Dictionnaire des Précieuses de Somaize. Jean de la Forge a donné place à la reine Christine, dans son cercle des *Femmes savantes*, à côté de Madame de Choisy, dont elle avait, dit-il, fait le portrait. Elle était en relations de bel esprit avec Mlle de Scudéry.

du Samedi, on peut se rendre compte que cette société ne vit point, comme on l'a cru jusqu'à l'heure, sous des règles et des disciplines communes. La discorde, nous le verrons, ne tardera pas à opposer les prudes aux galantes en adversaires irréductibles.

Les prudes ont établi leur capitale à Façonnerie. Considérons-les dans leur milieu. Elles sont restées généralement obscures. Tallemant, nous l'avons vu, nous a nommé deux d'entre elles : Mlles de Rambouillet et d'Aumale. Somaize, dans son *Dictionnaire des Précieuses*, nous en désigne quelques autres : Mlle Ferraud, Mme d'Orgemont, etc... Elles habitent, en des quartiers non précisés, des maisons discrètes. Ce sont elles qui, pour se différencier du vulgaire, et par goût du singulier, de la « façonnerie » ont imaginé un jargon.

Quand la visiteuse a soulevé le marteau emmaillotté d'étoffe de leur porte, la « commune » (servante) la reçoit et l'introduit dans une sombre ruelle où vague comme un relent de sacristie. Etendue sur un lit de parade, entourée d'autres femmes juchées sur des « carreaux », la maîtresse de céans invite l'arrivante « à prendre figure » (s'asseoir), tout en l'accablant « de paquets sérieux » (compliments).

Visages fanés, figures de carême des prudes, engoncées dans leurs justaucorps que ne boursouflent plus ou que boursouflent exagérément les « coussinets d'amour » (tétons) se mêlent étrangement aux masques chattemites des dévotes, leurs alliées. Ces femmes, les premières surtout, s'acharnent à vitupérer la vie et la beauté qui les abandonnent. Elles flottent entre deux âges, tourmentées de passions, aigries de ne les pouvoir satisfaire. Elles condamnent l'amour par désespoir de ne le plus exciter. Tout le secret de leur pruderie réside dans leur âge ou dans leur physique.

Elles reculent incroyablement les limites de la pudeur. Non contentes d'éviter d'abord des hommes, elles les exilent de leur parenté, se refusent à orner leur maison de tapisseries ou tableaux les représentant. Elles épurent leur langage de tout vocable masculin. Leur affectation de chasteté gagne les adolescentes, parquées dans leurs « ronds », éduquées par elles et qui, vaniteuses de leur pucelage, proclament leur volonté de le porter au tombeau. Toute nudité, à leur sens, salit l'imagination. « Il n'y a pas moyen de durer, disent-elles, dans la chambre de Cléonice où Diane et ses nymphes se baignent toutes nues dans une





Fig. 173 et 174. — ANGÉLIQUE ET GENIÈVRE.

* Ce sont de véritables portraits de Précieuses qui sont gravés sous ces noms d'emprunt. Dans le langage des Précieuses, Alexandre, c'était le roi : Marcelle, c'était son Altesse de Guise : Athènes, c'était Paris ; la Grèce, c'était la France ; les Scythes, c'étaient les Suédois.

fontaine ». Un chien, récemment tondu, provoque l'évanouissement de l'une d'elles qui n'ose plus traverser l'appartement où circule cette bête déshonnête.

Les prudes jugent sans appel de toutes choses, se mêlent volontiers de littérature. Nul auteur ne satisfait leur goût intolérant. Elles traitent le style pompeux de galimatias, le savant de pédanterie ; le vulgaire, offense leur délicatesse ; l'enjoué, les froisse par sa familiarité. Leur plaisir principal, c'est de saper les réputations, de couvrir de sarcasmes les vertus et les talents.

Dans ce domaine, les bigotes leur apportent un concours empressé. Les bigotes s'assurent les dehors de saintes, suivent les sermons, les prônes, toutes les pieuses cérémonies. Elles portent des habits simples, du linge sans garnitures, couvrent de triples mouchoirs leurs gorges dont nul œil humain ne doit pénétrer le secret. Ce sont d'éternelles donneuses d'eau bénite. L'onction adoucit leur voix ; l'hypocrisie habite leur cœur. Elles méprisent le bal, la comédie, les assemblées riantes. La charité voile leurs louches combinaisons et la boue de leur âme s'évacue en oraisons machinalement balbutiées.

Au contraire de leurs amies les prudes, désespérées de ne captiver point les garçons, les dévotes sont mariées et exagérément fécondes. Fécondité, chez-elle, s'appelle bénédiction. Nulles femmes ne « vaquent au mariage » avec plus d'empressement, dénommant devoir leur plaisir, commandement divin leur luxure, et ne savent avec plus d'adresse tenir « en état » leurs époux.

Telles sont les « façonnières » dans leur antre. On ne sait à quoi elles s'occupent hors la médisance et l'élaboration d'une langue nouvelle. Elles n'appellent plus un carrosse, un carosse, mais « l'assemblée des

quatre corniches ». Tout leur temps passe à forger « des mots à longue queue » et à fonder des lois d'existence d'où « la discrète » (la joie) serait exclue.

Naturellement les quolibets ne leur sont point ménagés. Mille épigrammatistes les picotent de leurs railleuses rimes. Isabeau, écrit le sieur Hauteroche,

Isabeau qui fait tant la prude,
Et qu'on n'oserait approcher,
Dit que le péché de la chair
Ne lui donna jamais aucune inquiétude.
Pour moi, j'en veux croire Isabeau,
Puisqu'elle n'eut jamais que les os et la peau.

L'Abbé François Tallemant, tenu par son caractère à plus de ménagements, ne peut se défendre de critiquer ces ouailles qui pervertissent les leçons reçues de leurs directeurs. Vos infantes, dit-il, parlant des jouvencelles qu'elles préparent à propager leurs exemples.

Vos infantes ont l'esprit pur
Et de la douceur à revendre ;
Pour elles on a le cœur tendre,
Et jamais on n'a rien de dur.

Un anonyme les engage à gagner les cœurs par moins d'intransigeante vertu :

Précieuse, vos maximes
Tyrannisent nos désirs ;
Vous faites passer pour crimes
Les plus innocents plaisirs,
Rambouillet, et vous, d'Aumale,
Quoi, nous ne verrons jamais
L'Amour et votre cabale
Faire un bon traité de paix ?



Fig. 175. — Frontispice gravé par Harrewyn, du célèbre recueil de l'abbé de Bellegarde, *Réflexions sur le ridicule et sur les moyens de l'éviter* (1697), lequel fut suivi peu après d'un second recueil, *Réflexions sur la politesse des Mœurs, avec des maximes pour la société civile* (Amsterdam, 1712).

Les précieuses prudes et dévotes ne consentiront point à signer ce traité de paix. N'approuveraient-elles pas, en accueillant l'Amour dans leur congrégation, les us et coutumes jusqu'alors blâmés, de la préciosité galante ? Or, elles les haïssent comme pervers et inspirés par le démon.

La ruelle galante se différencie, en effet singulièrement de la ruelle prude. L'Amour y règne en maître, avec le rire, le luxe, la volupté. Un doux arôme de civette y plane, mêlé à l'odeur suave des fards. Sans cesse, une cohue de plumets, blondins, abbés et seigneurs y paonne autour des coquettes « sous les armes ».

Celles-ci se subdivisent, selon leur âge, en *Beautés fières*, juvéniles et cruelles, et en *Beautés de consolation*, rafistolées par les onguents et qui rêvent avec mélancolie à leur « défunte bonne mine ». L'abbé de Pure départage les premières en « beautés journalières, changeantes, sévères, beautés d'encore, de plus ou moins, d'espoir », et l'abbé d'Aubignac en « beautés ravissantes, mignonnes, évaporées, embarrassées, barbouillées ». Toutes savent qu'une sorte de législation précieuse leur prescrit de tenir bureau d'esprit, de choisir un « alcôviste », de lire les œuvres nouvelles, d'écrire des vers et billets doux, d'observer exactement la mode et qu'engagées dans « le parti galant », elles doivent, pour plaire, demeurer « poupines, allègres, toujours prêtes à sauter et à baller ».

On ne devient pas, parmi elles, maîtresses ès arts d'amour sans préparation longanime. Un noviciat de ruelle s'impose pour obtenir lettres de noblesse. Apprenez, écrit Du Pelletier,

Apprenez que pour être béate
Il faut, durant quinze ans, avoir bien fait l'Amour.

La dame qui « s'embarque à aimer » trouve, dans la ruelle, des pilotes expérimentés, des conseillers pleins de sagesse. Toute une littérature didactique florit qui enseigne l'art de plaire, d'écrire, de résister ou de tomber avec grâce. *La Logique des Amans* est une sorte de bréviaire galant. *La Doctrine amoureuse ou le Catéchisme d'Amour où sont enseignez les principaux mystères d'amour et le devoir d'un véritable amant* se présente comme un catéchisme véritable avec demandes et réponses, prières, credo, péchés capitaux, paradis d'amour. Les dissertations de pédagogues galants pullulent et l'on aurait quelque peine à dénombrer les *Parfaits Secrétaires* qui donnent des modèles de « poulets » ou « innocents ». La néophyte peut aussi, pour apprendre la tactique de la défense, fréquenter le « parti des petits coins » où se réfugient les frôleurs et les grapilleurs de baisers. Le temps venu, elle s'initiera à toutes sortes de finesses, connaîtra,



B. N. Estampes.

FIG. 170. — Cette CARTE DU TENDRE, qui figure dans le recueil des *Proverbes* de Lagniet, est la première composition de ce genre par la date et par les allusions. Elle est antérieure au *Grand Cyrus* et à l'*Astrée*, et son apparence un peu confuse ne doit point, pourtant, rebuter les amateurs de préciosités. L'idée ne connaissait pas encore la vogue, mais en fait, elle se propageait dans les beaux esprits.

par exemple, la signification du « *Hem !* », appel discret que les amants substituèrent aux œillades dont s'offensaient les maris jaloux.

Possédant ces rudiments, la coquette passe à un autre ordre de préoccupations. Elle soigne son corps comme une plante rare, consacre partie de sa vie à se coiffer, s'habiller, se « moucheter », apprend avec patience la minauderie derrière l'éventail, le jeu du busc et du miroir, la science du sourire, et comment on exécute, avec naturel, le sourire de « l'œil gracieux », de la « dent blanche », le « dédaigneux », le « faux-semblant ». Elle donne au physique la suprématie sur le spirituel.

Elle excelle, dès lors, dans sa tâche, peut, à son tour, « élever les désirs naissants », éveiller « les léthargies de cœur ». A la séduction des tendres causeries elle joint la stratégie des attitudes, étalant, pour la conquête, « tous ses dehors, la gorge largement anudie, les mains prêtes à s'abandonner à la caresse des « patineurs », esquissant, pour dévoiler la jolie courbe de ses jambes et la finesse de ses chevilles, quelques pas de danse, laissant, par maintes manœuvres, pénétrer les charmes secrets de son être.

Ainsi, portraiturée par ses adorateurs, par Charles Sorel surtout, le moins dupe d'entre eux, s'offre l'image d'une héroïne de ruelle galante. Quelles sont les occupations de cette ruelle sous l'empire d'une telle étourdie ? Il semble que l'on y donne importance en premier lieu à la conversation, conversation roulant, le plus souvent, sur un thème d'avance arrêté. Madeleine de Scudéry, dans son roman *Clélie*, a retenu quelques-uns de ses thèmes : Amour d'Inclination, Amitié, Témoignage d'amitié entre amants, la

Raison en amour, l'Ingratitude en amour, etc... Le *Journal de Conversation* de René Bary, l'*Art de plaire dans la Conversation* d'Ortigues de Vannonière, et quelques traités analogues signalent aussi maints autres thèmes sur lesquels s'exerça la dialectique des précieux.

La ruelle galante réserve également le bel accueil à la poésie. Les genres varient selon les engouements. Tour à tour les plumes empressées s'appliquent à cultiver l'énigme, la métamorphose, l'épitaphe, le bout-rimé, l'élégie, le madrigal, l'épigramme dont subsistent des recueils complets. Les questions et les dialogues galants connaissent aussi une heure d'enthousiasme. La comtesse de Brégy, l'abbé de Torche, Charles Perrault en proposent ou lisent dans les « ronds » qu'ils fréquentent et provoquent d'agréables tournois de langue. Les *Maximes d'amour* leur succèdent, innovées par le subtil Bussy-Rabutin. Bientôt, après un inconnu imagine d'exploiter le jargon judiciaire et publie le *Décret d'un cœur infidèle* où l'on voit une dame, créancière hypothécaire de ce cœur, obtenir du tribunal d'amour ordonnance de saisie et inventaire des meubles tendres qui le garnissent. Des *Baux*, des *Contrats d'Inclination*, ingénieuses pièces, d'une composition aimable et légère, suivent ce *Décret*. Puis la ruelle se lasse de cette mode, car le sieur d'Hesnaut, le plus subtil des casuistes libertins, lui offre sa *Lettre de change* dont les caillettes aussitôt raffolent. Ainsi le jargon financier détrône-t-il le jargon juridique. Pas pour longtemps d'ailleurs. Des *Redditions de comptes*, des *Parties à arrêter*, des *Factures* sont lancées qui obtiennent, à leur tour, la préférence. Elles appliquent les vocables de la boutique et du commerce aux articles de tendresse, tarifient les soupirs, pèsent, sur des balances idéales, la complaisance ou l'assiduité.



Fig. 177. — Frontispice gravé par Thomassin pour *L'Art de plaire dans la Conversation*, par Ortigues de Vannonière (Paris, 1695).

Enfin, des épicuriens inventent une forme nouvelle de poésie : la *Jouissance*. C'est une peinture piquante de l'acte d'amour destiné à y convier, par une voie détournée, la coquette récalcitrante. A considérer le nombre subsistant dans les anthologies de Jouissances proprement dites, de Jouissances en songe, de Jouissances imparfaites ou impuissantes, il est permis de croire que ces pièces enchantaient les groupes qui en prenaient connaissance. L'une d'elles, qui connut une particulière estime, reste attribuée à Pierre Corneille. Voici un exemple décent de ces pièces aujourd'hui oubliées :

Arrête-toi, que veux-tu faire,
Tirsis, as-tu l'esprit bien sain ?
Quoi, de ma bouche et de mon sein,
Ne dois-tu pas te satisfaire ?

Garde d'attirer ma colère !
Si tu ne quittes ce dessein...
Quoi donc, je te conjure en vain ?
Crains-tu si peu de me déplaire ?

Ouf ! Ah ! pour Dieu, n'achève pas
Si tu ne veux que le trépas
Soudain, à tes yeux, ne m'enlève !

Ouf ! Ah ! crois-tu que ces douleurs...
Aïe ! Aïe ! ah ! bon dieu, je me meurs !
Va ! va ! Tirsis, achève ! achève !

Au milieu de leurs occupations dérisoires, les coquettes n'oubliaient pas qu'elles étaient citoyennes d'une ville bâtie bien au delà de Tendre, dans un domaine où les sentimentales du cercle Scudéry n'osaient



N. Arnoult fecit 1689

Femme de Qualité en Deshabillé sortant du Lit

Ce vend a paris Chez N. Arnoult rue de la fromagerie a limage S.t Claude aux halles auec priuilege du Roy

* Comme Bonnard, Arnould a laissé, sur les costumes et les occupations des personnages de qualité du XVIIe siècle, des documents précieux. Il nous dépeint la vie quotidienne d'une dame de qualité, depuis son lever jusqu'à son coucher.

fixer leurs regards. Peu à peu elles organisaient leur république. Il se rencontra, en la personne du marquis de Villaines, un fol pour dresser leur *Almanach d'Amour* (1659). Il le fit en homme habile en cette matière. Considérant que le temps d'aimer ne doit point être absurdement écourté, il divise son année en douze mois qui, sous les vocables de Visite, Complaisance, Déclaration, Assiduité, Espérance, Tendresse, *Possession*, Attachement, Soupçon, Jalousie, Dépit, Indifférence, englobèrent toutes les étapes d'une passion véritable avec ses délices morales, ses conclusions physiques et son dépérissement habituel. Trois cent soixante-cinq élus, sous des noms allégoriques, figurèrent au long de ces mois sans dimanches ni fêtes, car la tendresse et le plaisir ne conçoivent point de repos. Les signes du zodiaque, les éclipses, la canicule, les équinoxes, les foires, les révolutions de la lune, là aussi représentée sous forme de cœur, complétèrent cette œuvre que maints blondins, le chevalier de Lignières entre autres, envoyèrent, quand elle fut imprimée, pleins de confiance en elle, aux belles qu'ils convoitaient.

Vers ce temps aussi, des voyageurs, Baudeau de Somaize parmi eux, et des abbés surtout, l'abbé Paul Tallemant, l'abbé de Pure, sillonnant les terres de *Jouissance*, s'évertuaient à en établir la structure et la configuration, lançaient des relations de leurs odyssées capables d'entraîner les curieux vers les contrées fortunées. Les historiographes, de leur côté, racontaient avec force détails les événements politiques du pays enchanté, le siège de Beauté et ses causes, la guerre survenue entre Raison et Amour, l'entrée magnifique, en sa capitale, de Volupté et de son cortège. Enfin, des archéologues s'efforçaient de prouver, d'après leurs découvertes, que l'antique empire des Amadis donna naissance au royaume des Amants.



Fig. 178. — VINCENT VOITURE est le *Valère* des Précieuses. Portrait faisant partie de la suite de Desrochers.

« M. de Voiture est si connu parmy les anciennes prétieuses, si estimé parmy les jeunes, si célèbre dans les écrits de tous ceux de son temps, et ses œuvres si bien imprimées dans les esprits de tous ceux qui font profession soit de lettres, soit de galanterie, qu'il est presque impossible d'en dire quelque chose qui ne soit sceu de ceux qui liront cecy. » Voici Valère parlant des dames, ou pour s'exprimer comme lui, *du plus galant chef-d'œuvre* de son siècle : « Ce sexe a le goust très exquis pour la délicatesse de l'esprit, et il faut prendre des mesures bien justes pour estre toujours leu oun écouté favorablement au cercle et au cabinet. » Les trois témoins de Voiture, quand il écrivait cela, étaient la princesse *Leodamie* (Mme la Duchesse de Longueville), l'illustre *Stéphanie* (Mme la Marquise de Sablé), et l'agréable *Ménalide* (Mme la Marquise de Montausier).

Les précieuses galantes se seraient singulièrement appariées aux précieuses sentimentales de la rue des Oiseaux si elles avaient imposé à leurs alcôvistes des épreuves sans nombre pour pénétrer à *Jouissance*. Elles abrégèrent les difficultés. Pour y conduire son partenaire, la pure *Coquette* imagina l'*Amour d'oui*, frais et charmant, sans dispute ni chagrin, et lui ouvrit la capitale par la *Route d'Or*. La *Finette*, plus délicate, préféra l'*Amour de Non*, pénible, nécessitant soins et soupirs et dont son galant triompha en s'engageant dans le *Sentier de la Reconnaissance*. La *Discrète*, de son côté, adopta l'*Amour de mais* et son sigisbée atteignit le but délicieux en profitant du *Gué de l'occasion*, non sans avoir vaincu les indécisions et étouffé le : « mais, qu'en dira-t-on ? », d'une bouche souriante. La *Bourgeoise* enfin, plus encline à la complaisance, opina pour l'*Amour d'eh ! bien*, et, par toutes les routes, conduisit ses chalands au plaisir. On se parla, on s'accorda : eh ! bien, prit le sens de l'abandon.

On peut bien croire que cette ville si hospitalière de *Jouissance* où sans cesse tous les carillons annonçaient l'heure du Berger, attira une multitude. Bientôt *Tendre* et toutes les cités où trônait la reine Chasteté

souffrirent d'une désolante émigration, ne furent plus que des déserts où végétèrent quelques illusionnés. Ainsi la chair triomphait de l'âme. Les réalistes imposaient aux métaphysiciennes et aux platonisantes leur domination. La préciosité galante l'emportait sur toutes les autres.

⁂

Pas un instant Madeleine de Scudéry et son groupe ne songèrent à réagir, à entreprendre une lutte contre des disciples qui avaient perverti leur doctrine. La reine de Tendre envisageait d'ailleurs avec une égale sympathie la cabale des précieuses prudes et celle des précieuses galantes, ayant avec toutes deux, nous le verrons, des idées communes. Elle se tenait entre elles dans l'expectative, appréhendant leur violence et ne souhaitant en aucune façon d'être leur arbitre ni d'épouser leurs querelles.



Fig. 179. — LA FLAMANDE. Gravure de Le Blond pour le *Miroir des Courtisanes.*

* Dans le *Miroir des Courtisanes,* Le Blond a réuni les effigies des belles et galantes Précieuses de tous les pays.

Somaize, que nous avons surpris s'intéressant aux manifestations des galantes paraît, en définitive, avoir appartenu au parti dévôt. C'est à lui que l'on doit surtout, grâce à son Dictionnaire, la connaissance des citoyennes de *Jouissance* au milieu desquelles il semble n'avoir séjourné qu'à titre d'enquêteur, d'informateur, d'espion peut-être. Il assembla sur elles mille traits de psychologie, mille faits de tous ordres, et, le plus souvent, sa malveillance éclate dans le soin qu'il prend de noter leurs faiblesses, leurs défaillances, le nom et le nombre de leurs amants, l'état précaire de leur beauté.

Au mot: *Réduit*, il indique la plupart d'entre celles qui tiennent boutique achalandée de fleurettes et de galanterie. Si l'on excepte de ces héroïnes Mme Scarron, Mme de La Fayette, Mme de Sévigné, Mme de Rambouillet qui n'appartiennent nullement au monde précieux et quelques autres dames âgées qui brillèrent au temps où Voiture vivait, on peut considérer comme conduisant les destinées de la préciosité galante, Mme de Choisy, les comtesses de Fiesque et de La Suze, la marquise de Villaines, Mme de La Calprenède, Mlle Paget et Ninon de Lanclos.

Des réduits de prudes Somaize ne dit pas un mot. Volontairement il les laisse dans l'ombre. Son œuvre paraît après les attaques de Molière, à une époque où le groupe dévôt se recueille, méditant ses représailles. Elle ne doit pas gêner, par des louanges et des révélations inconsidérées, ce groupe qui se plaît dans le mystère et l'obscurité.

Les précieuses galantes et les précieuses prudes auraient pu vivre, sinon dans un état d'intelligence, du moins dans un état de neutralité si les unes, toutes dévouées à l'amour, et les autres, toutes occupées à forger une langue faite de galimatias, étaient demeurées dans leur réciproque domaine d'activité spéciale. Mais elles en sortirent un beau jour et, dès lors, elles entrèrent nécessairement en conflit.

On peut bien imaginer, en effet, que les galantes ne pouvaient trouver aucune excuse de leur conduite auprès des prudes et dévôtes. Non contentes, en effet, de jouir d'une liberté de mœurs que les autres se refusaient par goût de la sujétion, elles revendiquèrent encore plus d'indépendance. Dans leurs assemblées peu à peu se dessinait un mouvement très ardent en faveur de l'émancipation de la femme. La pratique de la galanterie avait peu à peu tué le goût du foyer conjugal. L'état de mariage causait le malaise d'un emprisonnement. L'épouse considérait l'époux comme son premier domestique ainsi que le

constate Poulain de La Barre. Si le malheureux ne se résignait point à n'être, dans l'existence de sa compagne, qu'un muet comparse, s'il regimbait et causait du scandale, un blâme général l'écrasait et les vaudevillistes le chansonnaient. Cocu et ridiculisé, il subissait l'humiliation de « composer avec les goguenards du Pont-Neuf ».

Dans son *Royaume de Coquetterie,* l'abbé d'Aubignac avait déjà distingué quatre classes parmi les maris : les *Embabouinés,* que les caresses hypocrites de leurs femmes tenaient en confiance ; les *Jobets,* pleins de doutes, mais n'osant, par crainte des soufflets ou de la dérision, s'éclaircir ni se plaindre ; les *Difficiles à ferrer,* espèce rétive faisant « le diable à quatre pour éviter un coup de corne » ; les *Souffrants,* résignés au cocuage.

L'abbé de Pure, dans la *Prétieuse ou le Mystère des ruelles*, marque avec beaucoup de netteté dans quelle aversion les coquettes tenaient le mariage et que pour elles il apparaissait comme le plus pénible des esclavages : « Y a-t-il », dit une de ses héroïnes, « une tyrannie au monde plus cruelle, plus sévère, plus insupportable que celle de ces fers qui durent jusqu'au tombeau ? »

Toute une littérature épigrammatique naissait ayant pour objet de railler la position du mari dans le monde, exaltant les évaporées qui rompaient le contrat de fidélité.

Philis, de ton gros mari
J'admire la figure ;
Il est gros et bien nourri.
Nourriture passe en lui
Nature, nature, nature,

écrivait un coquet jaloux. Un autre, sur un air connu, se plaignait de la façon suivante, à sa péronnelle, des privilèges dont jouissait injustement un mari autorisé par la loi :

Il est vrai, c'est sans raison
Que votre époux vous querelle ;
Une simple bagatelle
Lui donne trop de soupçon.
C'est un homme insupportable ;
Sans raison il est jaloux,
Mais rendons-le raisonnable,
Philis, il ne tient qu'à vous.

Quand je pense que la nuit
Ce gros lourdaud vous caresse
Pendant que, plein de tristesse,
Je languis seul dans mon lit,
J'enrage et verse des larmes,
Pestant contre le destin,
D'avoir fait de tant de charmes
Le partage d'un coquin.



Fig. 180. — LE PRÉCIEUX. Raillerie au sujet de l'élégant précieux et ridicule.

Ouvertement, d'ailleurs, les belles dames du parti galant proclamaient, quand elles savaient tenir plume poétique, qu'elles se riaient des serments et que le parjure leur coûtait peu :

Mon mari s'en est allé
A Vienne, en Autriche,
M'a défendu de baiser,
Moi qui ne puis m'en passer,
Je triche, je triche, je triche.

Leurs initiatrices, les dames hautes et puissantes dont nous avons plus haut cité les noms, prêchaient d'exemple à la foule qui se pressait autour d'elles. Toutes vivaient en mésintelligence avec leurs époux. Mme de La Suze, une Coligny, muse de l'élégie, imposera même au sien, pour en être à jamais débarrassée, l'épreuve humiliante du *Congrès*. Quant à Ninon de Lanclos, elle s'était « faite homme » pour disposer sans entraves de la pleine liberté.

Une campagne menée par toutes ces délibérées portait fruit peu à peu. Les filles n'allaient au mariage qu'avec répugnance et non sans résister. Les garçons agissaient à la façon de ce damoiseau que Maucroix, le chanoine, douloureux galant de la plus malheureuse des épouses, Mme des Brosses, fait parler dans une épigramme :

Ami, je vois beaucoup de bien
Dans le parti qu'on me propose,
Mais toutefois ne pressons rien :
Prendre femme est étrange chose !
Il y faut penser mûrement.
Sages gens en qui je me fie
M'ont dit que c'est fait prudemment
Que d'y songer toute sa vie.

On vit bientôt s'unir de préférence « Mme La Fourberie avec M. L'Intérêt », mot qui explique la prédilection des godelureaux du XVIIe siècle pour les veuves dont ils convoitaient surtout les écus et s'inquiétaient médiocrement des licences. Nombreuses étaient les jouvencelles « jouissantes et usantes de leurs droits », c'est-à-dire les demoiselles majeures qui demeuraient célibataires, effrayées à l'avance de leur sacrifice. Sur ce terrain, elles recevaient l'encouragement des précieuses sentimentales de la rue des Oiseaux. Car Madeleine de Scudéry et son groupe, sans aucun doute, rejetaient le mariage comme supprimant la liberté. Les vieilles filles pullulaient dans ce groupe, heureuses de ne subir point le contrôle de leurs actes. Mais sur ce point seul elles faisaient alliance avec les galantes. Car les galantes refusaient le mariage pour savourer le libre amour, tandis que les sentimentales lui substituaient les délices de la tendresse platonique dans un état absolu de chasteté commandé par leur dévotion.

A l'origine de leurs revendications les femmes du parti libéré ne subirent pas, ce semble, de blâmes nettement exprimés. Cela contribua évidemment à leur communiquer de l'audace. Si le mariage provoquait, à leur avis, dans la généralité des cas, le malheur de l'épouse, il fallait l'attribuer à l'exagération de l'autorité paternelle. Contre celle-ci également, imposant aux jeunes filles, pour des raisons de convenance, d'affaires ou de prestige familial, l'union malassortie ou le couvent, elles s'élevèrent avec vigueur, exigeant la libre disposition de leurs cœurs. Elles réclamèrent ensuite, dans le foyer constitué, l'égalité des devoirs et des droits. Il leur parut légitime de substituer la maternité volontaire à la maternité contrainte qui les accablait d'enfants et leur faisait redouter, comme un fléau, ce qu'elles appelaient « l'amoureuse hydropisie ». D'aucunes même poussèrent leurs exigences jusqu'à requérir l'institution légale du divorce que seule alors l'autorité ecclésiastique pouvait accorder pour raisons d'injures, de sévices ou d'impuissance après d'avilissantes épreuves.

Les citoyennes de *Jouissance* aspiraient ainsi dans une société bâtie sur des cadres étroits, disciplinée avec rigueur, à l'avènement d'un nouvel ordre social où la justice fût mieux répartie. Leurs ruelles, au milieu des amusettes et des galanteries, retentirent bientôt d'innombrables disputes sur ces problèmes d'une grave portée. Une active propagande leur amenait sans cesse des recrues. Par malheur, elles commirent l'imprudence, entourées d'épicuriens et de libertins qui soutenaient activement leur cause, de secouer le joug de la religion qui protégeait de son inflexible volonté un ordre moral à son sens plein d'harmonie et de sagesse.

Cette imprudence, d'ailleurs inévitable, contribua à susciter contre elles la colère des précieuses prudes et dévotes, citoyennes de Façonnerie. La guerre ne fut point ouvertement déclarée. On ignore encore quelles furent, nommément, les adversaires des galantes. On perçoit simplement qu'une troupe disciplinée obéissait à des chefs encore inconnus. On peut croire que la compagnie secrète du Saint-Sacrement de l'autel qui avait pour mission de purifier les mœurs, de maintenir dans une étroite règle les institutions sociales telles que les envisageait l'Eglise ou plutôt des doctrinaires plus austères que les pires ascètes, on peut croire que cette compagnie dirigea l'action des dames pieuses et de leurs alcôvistes. Elle avait partout des agents et ces agents, sous des aspects de philosophes et de poètes, insinués dans les ruelles galantes, y observaient les gestes et y recueillaient les paroles des révoltées.

Un de ces agents, Félix de Juvenel, hantait, par exemple, la maison de Ninon de Lanclos. C'était Tartufe en personne, et Ninon n'eut point de peine à découvrir, sous ses dehors souriants, ses intentions de fourbe Cet homme, chassé de sa ruelle, devait mettre au jour le premier pamphlet qui atteignit la

préciosité galante. Dans cette pièce : *Le Portrait de la Coquette ou la Lettre d'Aristandre à Timagène* (1659), le libelliste, porte-parole du parti dévot, ne censure pas telle personne, tel fait. Il vise des idées. Il voue au mépris public tout un faisceau de doctrines sur lesquelles la préciosité galante repose. Il s'efforce d'entraver le mouvement d'opinion que celle-ci provoque. Avec une virulence extrême, il signale, parmi les plus pernicieuses d'entre les coquettes, la galante et la libertine, corruptrices et impies, dressées contre d'antiques lois familiales, sapant la sainte institution du mariage, rebelles au gouvernement de l'homme. Par sa plume, les dévots formulent leurs griefs contre l'esprit d'émancipation, né de la galanterie et du scepticisme.

Ninon se chargea de répondre, d'une plume affilée, par la *Coquette vangée* (1659) à cette diatribe dangereuse et qui mettait la préciosité galante en si délicate posture. L'arme du ridicule lui sembla la



B. N. Estampes.

Fig. 181. — CARTE DE L'ISLE DE SCOLASTIQUE OU PAYS LATIN.
D'après une gravure de Guérard.

La carte du Tendre avait mis à la mode les fantaisies géographiques. Celle-ci est consacrée au pays latin. On y trouve de grands pays comme le *Royaume de Diligence* et la *Province de Dissipe Argent ;* et des localités de moindre importance comme celles de *Thème plat ; Barbarisme ; Oublie tout ; Forêts des Vierges*, etc.
Des fleuves comme ceux de *Polissonnerie,* des *Larmes* et de *Liqueurs* arrosent cette île où les vaisseaux, chargés de malice, abordent par la baie d'*Entrée en Classe*.

meilleure pour vaincre. Nombreux plumitifs l'aidaient dans sa tâche. L'un d'eux inséra dans le recueil de *Divers Portraits* (1659) que Mlle de Montpensier faisait, à ce moment, imprimer, par l'entremise de Segrais et de Huet, un *Portrait des Précieuses,* qui les peint au physique et au moral sous un aspect fort repoussant de vieilles fées malveillantes et malodorantes.

C'est à ce moment d'inquiétude et de péril que Molière joue, sur la scène du Petit-Bourbon, les *Précieuses ridicules*. Coïncidence étrange. Le comédien emprunta-t-il à la province, comme on l'a dit, les modèles de Calbos et de Madelon, ou bien ne présenta-t-il tout d'abord aux spectateurs de Lyon, de Rouen et d'ailleurs que des figures de farce, refaites sur des types différents, depuis son arrivée à Paris ? Survenu dans cette ville où il possédait des amis, noua-t-il commerce avec les précieuses galantes ? Nul ne pourrait le dire. Toujours est-il qu'il apporte à ces dernières un concours décisif dans la bataille livrée par elles. Il persifle, dit-on généralement, dans sa pièce les *fausses Précieuses*. Lui-même, par quelques lignes obscures de sa préface, tend à accréditer cette assertion.

Or, aucun contemporain ne départage en fausses et en vraies les précieuses. Tous, par contre, s'accordent à préciser que, parmi les précieuses prudes, appartenant à la cabale dévote, figurent les forgeuses de galimatias stigmatisées par le poète. Force nous est donc de conclure que Molière considère comme vraies précieuses les galantes, comme fausses précieuses les prudes et que, dès ses débuts à Paris, il fait alliance, par sa retentissante critique, avec les premières, c'est-à-dire contre la bigoterie.

Celle-ci riposte aussitôt en obtenant l'interdiction de la pièce. Une telle mesure du pouvoir paraîtrait excessive si cette comédie constituait une simple moquerie contre de fâcheuses habitudes de parler; elle apparaît plus légitime, envisagée comme un acte de défense exigé par des personnages puissants à la Cour. Bientôt l'interdiction est levée. Tout Paris se rend au parterre du Petit-Bourbon où il peut contempler les visages de carême et entendre les propos burlesques des dames de *Façonnerie*.

La cause des précieuses prudes semble désormais perdue. Ces farouches combattantes ne désarment pas cependant. On peut affirmer qu'elles suscitent contre le comédien le déluge de pamphlets qui l'assaille dès ce moment et ne cesse de le poursuivre durant toute sa carrière. Quelques œuvres de Baudeau de Somaize comptent parmi ces factums. Le bonhomme lance aussi, vers cette époque (1660), son *Dictionnaire des Précieuses* plus spécialement dirigé, nous l'avons dit, contre les ruelles galantes.

Molière, cela est évident, après les *Précieuses ridicules*, reçoit un accueil enthousiaste de celles qu'il a défendues avec des armes si puissantes, les écoute, les observe, adopte, en les atténuant, leurs théories, les fait siennes, les porte sur la scène et leur procure ainsi une immense diffusion. *L'Ecole des Maris* reflète, en effet, d'une manière positive, l'esprit des ruelles galantes, traduit les doléances des femmes hardies qui, dans leurs « ronds », protestent contre les abus du pouvoir paternel et discutent la brûlante question du mariage. *L'Ecole des Femmes* continue l'action amorcée dans *l'Ecole des Maris*. Les *Femmes savantes,* plus tard, s'efforceront, toujours inspirées par la même influence, d'ouvrir un terrain de conciliation aux familles divisées.

Dès *Tartufe,* Molière entreprend sa grande lutte, sa lutte homérique contre les dévots, contre la Compagnie du Saint-Sacrement qui le poursuivit toujours d'une haine tenace. Les précieuses galantes furent-elles mêlées à cette affreuse querelle? Quelques-unes sans doute, les libertines, et Ninon de Lanclos en particulier qui paya de quelques mois d'emprisonnement son goût de la libre pensée. Mais on ne peut affirmer que la cabale tout entière participa à un conflit où le comédien poursuivait l'émancipation de l'esprit plutôt que l'indépendance de la femme. Dans ce domaine, des hommes comme La Mothe-Le-Vayer, Chapelle, Bernier, Boileau lui-même lui apporteront une aide plus efficace.

Toujours est-il que Molière, par sa satire des *Précieuses*, précipita dans la poussière les dames de *Façonnerie*. Nulle désormais n'ose montrer son visage chafouin, et les bureaux d'esprit où l'on fabriquait une langue ésotérique cessent de manifester leur existence. Seule la préciosité galante survit, voisinant avec le cercle de Madeleine de Scudéry, laquelle, renonçant à son royaume de Tendre, se transforme en pédagogue, multiplie les volumes de *Conversations,* enseigne une galanterie douceâtre à base de dévotion.

La revendication des femmes se poursuit à travers le temps. Toutes celles qui savent tenir une plume, M[me] de Villedieu, M[me] Deshoulières propagent les bonnes doctrines, continuant à dénoncer la monstruosité du mariage contraire à l'inclination ou bien s'efforcent d'étendre le libertinage d'esprit.

Si l'Amour est un vice,
C'est un vice plus beau que toutes les vertus,

proclame la première. Les ruelles où l'on pense comme elle prospèrent. En 1669, Angélique Petit, ou bien Donneau de Vizé, dresse, dans un volume au titre bizarre : *L'Amour eschapé,* une sorte de nomenclature de la préciosité galante. Hommes et femmes y figurent par centaines. *Jouissance* n'est pas prête à tomber en ruines. Des attardés, le poète Etienne Pavillon et le chevalier de Saint-Gilles, beaucoup plus tard, écriront encore des gazettes tendres sur le modèle de celles qui florissaient au temps révolu de la *Carte d'Amour.*

Ce qui semble le mieux prouver la subsistance de la préciosité galante, c'est la dispute provoquée, en 1694, par la *Satire X* de Boileau contre les Femmes. Ce misogyne ne pouvait, comme son ami Molière, comprendre les griefs que tant de pécores accablées de servitude faisaient valoir contre des lois injustes. Il haïssait le mariage, mais il le haïssait surtout par ressentiment contre les épouses où il ne voyait pas trois Françaises qui méritassent la palme de vertu. L'amour lui avait été interdit et sa bile s'exhalait en déblatérations incohérentes.

Vingt antagonistes, hommes et femmes, se dressèrent contre sa muse alors hésitante, poussive, substituant l'injure à la satire. Certainement, dans cette lice, il sentit passer le vent de la défaite. L'argu-

mentation était aisée contre un méchant rhéteur n'apercevant, de ses yeux obscurcis par l'âge, que laideurs et turpitudes.

La femme, par son action au sein des ruelles, avait étendu sa liberté. Si le joug pesait encore sur ses épaules, elle entrevoyait le jour où elle en serait débarrassée. Au siècle suivant, la royauté lui sera offerte d'un royaume moins chimérique que celui fondé dans les régions du rêve par ses douces aïeules, les précieuses galantes...



B) L'HONNÊTE HOMME

Le concept de l'honnête homme n'apparaît point tout de suite, en France, lorsque le pays, au sortir des guerres de religion, trouve enfin, sous Henri IV et sous Louis XIII, une certaine tranquillité intérieure. Le Béarnais au visage narquois, ayant sans cesse couru l'aventure de guerre et l'aventure d'amour, à peine reposé de ses longues chevauchées, venu de cette province montagnarde où il a connu une éducation pleine de liberté et de peu de science, ne se soucie guère de la politesse, des belles manières, du langage raffiné. Il souhaite avant tout ses aises et satisfaire son appétit de plaisirs sensuels. Les poètes n'auront guère son oreille autrement que s'ils servent ses vices, et Malherbe, pour lui plaire, devra incliner sa muse à des besognes sans noblesse. Les gens d'érudition seront écartés de l'entourage royal comme n'apportant point, dans leurs discours et dans leurs œuvres, de suffisantes délices. Tout au plus le Vert-Galant consentira-t-il, pour mieux trouver un sommeil pacifié, à entendre ronronner à son chevet un lecteur de l'*Astrée*.

Sans cesse le grand roi se montrera à ses courtisans en petit habit fort pauvre et recouvrant une crasse odorante. Son plaisir principal consistera, avec son capitaine des gardes, aux rudes exercices de la chasse. Ou bien, entouré de ses familiers, il goguenardera d'un verbe assaisonné de gaillardises. Les huguenots rigides qui, mêlés aux catholiques, composeront sa cour peu fastueuse, soit dans leurs propos, soit dans leurs écrits, le morigéneront de ne conserver pas, de rejeter même les principes enseignés par leur secte. Jamais le souverain, pourtant désireux de capter la sympathie des femmes, ne songera à offrir à celles-ci ces fêtes qui les enchantent et leur procurent la certitude d'être véritablement aimées. Il ne s'en abstiendra point pour sacrifier aux remontrances de ses anciens coreligionnaires, mais par avarice innée de roi-paysan ayant connu les journées besogneuses, toutes les tristesses de l'impécuniosité. Le jeu sera la grande occupation de ses soirées, dans son palais transformé en brelan où il donnera le spectacle de la colère dans la malchance.

De telles caractéristiques dans les mœurs de ce roi ne lui enlèvent rien de ses qualités de politique habile, ayant su reconstituer, à travers mille difficultés et de terribles épreuves,



FIG. 182. — Portrait allégorique, faisant partie d'une suite gravée par Moncornet.

l'unité de la France et courber sous sa domination des seigneurs trop enclins à l'indépendance. Elles expliquent pourquoi la cour, plus tard centre habituel de l'honnêteté, ne participe en rien à cette époque à la naissance de celle-ci.

Du moins cette cour a-t-elle, en la personne de Louis XIII, formé ce type d'honnête homme sur lequel se modèleront les hommes avides de laisser renom de distinction et de vertu ? Cela ne ressort guère des témoignages contemporains. Le jeune dauphin est entouré de catholiques et de huguenots qui se disputent son esprit. Les huguenots prédominent. Ils se sont convertis, mais ils conservent les rigidités et les austérités, toutes les disciplines imposées par leur ancienne religion. Parmi eux, Jean Heroard, médecin, sera plus particulièrement chargé de veiller sur l'enfant royal. Théoricien sévère de l'éducation, il écrira à l'usage de celui-ci un traité dont il appliquera les règles et les maximes. Plus tard, Henri IV donnera à son fils un précepteur singulièrement dangereux par son libertinage, ses mœurs frivoles, son goût du plaisir, Nicolas Vauquelin des Yveteaux. Celui-ci ne parviendra pas à galvaniser son élève.



Fig. 183. — Portrait gravé d'après le tableau de Ph. de Champagne. Mariée en 1652 à Louis de la Trémouille, la comtesse d'Olonne accepta l'amour d'un peu tout le monde, si l'on en croit Bussy-Rabutin. La d'Olonne « n'est plus bonne qu'à ragouter les laquais », lit-on dans un manuscrit que cite Ch.-L. Livet. Et la comédie, la *Comtesse d'Olonne* la traite de façon encore plus ignoble. C'est *Doriménide* du *Dictionnaire des Précieuses*.

La nature de Louis XIII le portait aux futilités. Ce roi était faible d'esprit et de corps, indécis, fuyant. Nul ne fut plus que lui fouetté, tourmenté par les factions qui souhaitaient, en s'emparant de sa volonté, assurer leur triomphe. Entre jésuites et protestants, qui tour à tour le catéchisaient, il oscillait, incertain de sa conduite. Ces persécutions le rendirent craintif, peu sûr, inconsistant, renfrogné, aggravèrent son goût de l'intimité, de la solitude, des amitiés équivoques, du rêve, des plaisirs efféminés. La musique, la cuisine lui enlevèrent peu à peu le sens de la magnificence. Dévot, mystique, sentimental, il devint la proie des intrigants, sans cesse ballotté de l'un à l'autre, cherchant à satisfaire ses besoins d'amour, caressant, jaloux, à demi-inverti ou, du moins, de virilité diminuée, donnant le spectacle pénible de sa sujétion perpétuelle.

Sous sa royauté, la cour demeure à peu près endormie. En 1615, lors de son mariage, on organise, place Royale, un magnifique carrousel, la plus remarquable fête de l'époque. De temps à autre, ensuite, un ballet divertit les courtisans et les dames. Richelieu se montre plus soucieux que Louis XIII de dignités extérieures, protège et purifie le théâtre, fait construire la salle de spectacle du Palais-Cardinal, donne dans les différentes demeures où il séjourne des représentations ou des ballets dont les splendeurs lui seront reprochées par Mathieu de Morgues et le R. P. Garasse.

L'heureuse influence de Louis XIII, cependant, dans le domaine de la politesse et de l'urbanité, se manifeste assez nettement. Le monarque n'hérita point de son père la gaillardise, le penchant aux actes et aux propos trop vifs. Il donne l'exemple d'une certaine retenue dans ses manières, induit, par suite, les courtisans à observer les lois rudimentaires de l'honnêteté. Parfois seulement transparaissent en lui, vite réprimés, les gestes vulgaires de la précédente génération. Il saisit, avec une pincette, dans le mouchoir de col de Mlle de Hautefort, un billet qu'elle y avait caché. Au marquis de Rambouillet, grand-maître de la

garde-robe, atteint de myopie, et qui lui présente, au petit lever, la chemise, il tend le cul en place de la tête, fort amusé de contempler la mine confuse du grand officier de la couronne.

Actes inconsidérés, assez rares dans sa carrière. Sous son règne, le penchant à l'élégance s'accroît. Le grand écuyer, Cinq-Mars, peut être cité parmi ces « plumets » qui contribueront à répandre ces types de raffinés desquels s'inspireront les honnêtes hommes des époques postérieures. Un procès-verbal de la vente de ses meubles, après sa décapitation, nous montre son luxe et qu'il s'habillait de merveilleuses soieries passementées d'or et d'argent, parées de gemmes, et que son chef s'ornait de plumes de héron à enseignes de diamants, que ses épées étaient d'or ou d'argent ciselé, et l'une d'elles ornée d'un motif représentant le *Jugement de Pâris,* et que jusqu'à ses éperons tout dans sa tenue témoignait d'un certain sens artistique plutôt que d'une exagération de richesse.

La recherche dans le costume, c'est déjà une étape vers l'honnêteté. Nous avons vu, en effet, que le roi Henri IV et la plupart de ses courtisans dédaignaient l'élégance. Au temps où vit Cinq-Mars, les seigneurs et les dames affectent une grande magnificence. Leur habillement s'alourdit de brocarts d'or et d'argent, resplendit de pierreries, et le désir d'éblouir par ces fastes extérieurs devient si exagéré que, pour sauver les familles de la ruine, le roi doit maintes fois promulguer des édits contre le luxe.

La galanterie des manières n'accompagne pas d'ailleurs cet apparat de l'ajustement. Hommes et femmes demeurent grossiers dans leurs paroles, leurs gestes, leurs mœurs, mangent encore avec leurs doigts, crachent et pissent partout où le besoin les en saisit. Le surintendant Bonnelles-Bullion compisse avec sans gêne le clavecin du cardinal de Richelieu et déshonore de ses dévoiements le parc de Ruel. Cinq-Mars lui-même, malgré ses succès auprès des femmes, sa renommée de coquet plein de séduction, ne se plaît qu'à « crapuler » dans les brelans et les tripots du Marais où les « esprits-forts » se conjoignent pour y boire, jouer, dire des impiétés.

Dame a la mode

Fig. 184. — Une élégante de Bonnart : *La Dame à la mode.* Ce sont de véritables gravures de mode que Bonnart nous présente, dans cette série consacrée aux élégantes de son temps (fin du XVIIe siècle).

Deux personnages de grande qualité peuvent passer à ce moment pour représenter l'honnêteté telle qu'on l'envisage sous Louis XIII. L'un, c'est le duc de Bellegarde, l'autre, le maréchal de Bassompierre. Le premier « avait le port agréable; il était bien fait et riait de fort bonne grâce. Son abord plaisait... Jamais il n'y eut homme plus propre; il était de même pour les paroles. Il ne pouvait entendre nommer un pet ». Ainsi nous le présente un chroniqueur. On peut bien penser qu'un si grand chef-d'œuvre de nature et de civilité était chéri des dames. L'une d'elles l'alla quérir un jour fort loin pour recevoir son étreinte qui, pensait-elle, l'anoblirait. Le bonhomme, d'ailleurs, dédaignait les minces hommages. Il aspirait à gagner la tendresse des reines et soupirait auprès d'Anne d'Autriche, amusée par son air d'éternel mourant.

C'était, au demeurant, un bellâtre sans esprit et qui, en conversation, ne savait jamais dire que quelques billevesées. Il manquait totalement de cervelle et, dès la trentaine, promenait, dans la société, une roupie, suspendue au nez, qui indisposait singulièrement les demoiselles au cercle de la reine. On le disait aussi fort enclin au vice d'Italie depuis qu'on l'avait vu courir dans Essone derrière les grègues d'un postillon « sale, laid et vieux ».

Bassompierre, son émule, manifestait plus d'intelligence et de pittoresque. « Il était, à la cour, ce que Bel Accueil est dans le *Roman de la Rose.* Il en faisait l'honneur, il recevait et divertissait les étrangers. Cela faisait qu'on appelait partout Bassompierre ceux qui excellaient en bonne mine et en propreté. Une courtisane se fit appeler, à cause de cela, la Bassompierre; une autre fut nommée ainsi parce qu'elle était de belle humeur. » Dans toute la France, la réputation du galant maréchal s'était répandue à ce point que son

patronyme apparaissait comme un qualificatif de gentillesse et d'urbanité et qu'un batelier de la Loire, aimable entre tous les bateliers, en avait été paré pour les charmes de son physique et de son caractère.

Bassompierre disposait, en outre, du grand avantage d'être docte en toutes sortes de matières littéraires, scientifiques, militaires, de parler toutes sortes de langues anciennes et modernes, et l'allemande qui n'était point alors familière aux gens de la société, enfin d'écrire en vers et en prose avec autant d'aisance qu'un académiste ou un pédant.

Il visait à la galanterie suprême et les intrigues amoureuses emplissaient sa vie aussi fortement que le jeu qui alimentait son luxe. Il n'était point cependant trop libéral autrement que par fanfaronnade. S'il avait fait, de sa maison de Chaillot, une sorte d'abbaye de Thélème, aux pièces magnifiquement décorées, aux jardins pleins d'heureuses perspectives, ce n'était point, à la vérité, pour y jouir en artiste de la beauté, mais pour s'y livrer, dans un agréable décor, à de frénétiques « crevailles » auxquelles son tempérament le stimulait.

En définitive, c'était un épicurien et un libertin dans toute l'acception péjorative des termes. Ses parures cachaient une malpropreté native et il était réputé, à la cour, pour l'arome de ses pieds. S'il avait su réunir une admirable et fort nombreuse bibliothèque dont on a publié — fait exceptionnel à cette époque — un catalogue de vente, il ne tira point toujours des livres les plus pures délicatesses de leur contenu. Ses saillies d'esprit amusaient par leur vivacité épigrammatique. Trop souvent elles choquent par leur crudité. On n'en peut donner qu'un seul exemple, à demi-décent : Un jour Marie de Médicis s'écria devant le maréchal : « J'aime tant Paris et tant Saint-Germain que je voudrais avoir un pied à l'un et un pied à l'autre. — Et moi, répondit Bassompierre, je voudrais donc être à Nanterre (situé à mi-chemin) ».

L'homme ne s'embarrassait d'aucun scrupule. Il conquit les faveurs de Marie de Balzac d'Entragues, sœur de la marquise de Verneuil. Il en eut un enfant. Il refusa d'épouser la jeune fille, malgré ses promesses de mariage, soutint de scandaleux procès et abandonna sans lui assurer de subsistance le rejeton né de ses œuvres.

Ainsi, des divers exemples que nous donnons ci-dessus on doit inférer que l'honnête homme, au début du siècle XVIIe, est un personnage plus soucieux de toilette que de vie intérieure, indifférent à la finesse des propos, perpétuant encore, sous un vernis extérieur, les habitudes brutales de ces guerriers qui participèrent aux querelles de religion. Divers auteurs nous ont d'ailleurs laissé de ce type qui émeut les ruelles une image un peu ridicule. Un goût extravagant présida au choix des panaches qui flottent autour de son chapeau de castor. Son manteau « à la balagnie » protège sans le cacher son justaucorps de tabis violet, chamarré de galands, ornementé d'un col de dentelle et d'où s'élance, en bouillons neigeux, la chemise de Hollande. Ses manches « découpées à quatre cents taillades » laissent en liberté ses mains gantées de frangipane qui agitent une légère badine. Des jarretières bouffantes en roses maintiennent, sur le bas de Milan, le haut-de-chausses décoré d'interminables canons. Les souliers ronds disparaissent sous les nœuds de rubans.

Ses moustaches « en pointes de poignard » tempèrent la fadeur de son sourire. Il mâchonne tour à tour l'anis, la pistache ou le cure-dents en bois de rose. Des mouches avivent la blancheur de ses joues enfarinées. Ainsi va-t-il parfumant de son odeur musquée les lieux qu'emplit sa révérence « à double étage ».

Si burlesque soit-il, ce fol marque un progrès dans la conquête de l'urbanité. Ce n'est plus par quelque terrible réputation de sauvagerie qu'il trouble le cœur des dames, mais par ses agréments corporels. Une certaine douceur, au moins apparente, sert aussi sa manœuvre de fascination. Le coquet de la génération suivante ajoutera-t-il aux attraits du costume les attraits de l'esprit?

***

Comment se forme ce coquet d'où dérivera, par une transition naturelle, l'honnête homme ? Problème malaisé à résoudre. Sous Louis XIII, la vie de société, favorisée par la paix intérieure du royaume, prend une activité soudaine. L'Hôtel de Rambouillet sert de modèle. La marquise se retira, dit-on, de la cour, révoltée par certains spectacles de stupres et d'orgies. Affirmation peu fondée. Sept maternités successives, en réalité, la mirent dans un état de santé précaire et la contraignirent à demeurer au logis.

Mais elle n'y voulut point vivre dans la solitude. Elle y appela courtisans et dames que son cœur (et aussi son intérêt) avait élus. Ayant toujours été, dans sa famille, entourée de diplomates, elle tient d'eux l'habileté, le tact, la mesure. Elle est pleine de générosité, de vertu, sacrifie au culte du foyer ; elle est paisible, chaste, sans pruderie, animée par un grand sentiment de dignité. On la dit cultivée, toujours en appétit de lectures, imprégnée de l'*Astrée* et des littératures espagnoles, l'*Amadis* surtout, bréviaire de ce monde disparate assemblé autour d'elle ou, plutôt, de la partie galante de ce monde.

Tallemant des Réaux, en maints endroits de ses *Historiettes*, nous assure qu'elle hait la grossièreté. Il s'étonne même qu'elle ne puisse supporter d'entendre devant elle proférer certains mots d'usage courant.

L'adresse particulière de la marquise consiste à maintenir, dans une sorte d'harmonie, des gens d'épée peu enclins aux divertissements d'esprit, des pédants désireux de régenter les groupes où ils pénètrent, des plumets occupés à coqueter, à caqueter, à rire, à construire des versiculets et des lettres. Les uns influent sur les autres. Tous sont attirés par l'atmosphère joyeuse de ce milieu. Mme de Rambouillet, visiblement, en veut proscrire l'ennui. Elle honore les doctes, écoute leurs dissertations avec déférence, mais leur préfère les galants. Si, comme on l'a dit, elle eut, à l'exemple de la vicomtesse d'Auchy, transformé la chambre bleue en académie, en tribunal littéraire, elle n'eut point atteint son but qui était de régner sur une cour plaisante, optimiste, distinguée. La littérature chez elle tient une place secondaire.

Ce n'est point la littérature, en effet, qui tend à affiner les hôtes de la marquise, mais la galanterie. Si Voiture joue à l'hôtel un rôle plus important que Balzac, son émule, cela tient à ce que, mieux que l'Angoumoisin, il synthétise, dans son habillement d'un goût exquis, dans ses propos, dans ses œuvres, cette gentillesse, cette courtoisie, cette gaieté desquelles se compose la galanterie rue Saint-Thomas-du-Louvre.



Fig. 185. — LESBIE. D'après la gravure de Moncornet faisant partie d'une suite sur les Précieuses.

Voiture, pendant de nombreuses années, offre à la France la figure la plus parfaite de l'honnête homme. Il est intelligent, cultivé, savant même, mais jamais ne fait parade de sa science. Il ironise, il joue, il cajole. Sa plume s'amuse à écrire des riens avec une grâce infinie. Il sait toutes les lois de la politesse. Sa conversation étincelle d'esprit et volontiers même de brocards ; elle ne touche point à des matières grossières ; elle reste dans le domaine d'une puérilité charmante et amène ; elle peut, si l'homme y est déterminé par quelque conjoncture, s'élever jusqu'à la philosophie. Le poète s'efforce, d'ailleurs, d'éviter cette conjoncture. Son rôle ne consiste point à moraliser, mais à enchanter, à ravir, à attendrir, à capter. Il est un amuseur délicieux, l'être de prédilection que toutes les dames rêvent d'entendre et de posséder. Vingt ans après sa mort, Mme de Sévigné, qui le connut au temps où il atteignait la vieillesse, le défend encore contre ses détracteurs. « Tant pis, écrit-elle, pour ceux qui ne le comprennent pas. »

L'Hôtel de Rambouillet a donc produit, quand il ferme ses portes, ce spécimen de civilisé supérieur sur lequel seront calqués, pendant de longues années, tous les personnages qui se piqueront d'honnêteté. Il l'a produit par sa seule influence ; il ne cherche nullement à le répandre, car, de cette maison privilégiée, vivant pour elle-même, aucune propagande n'est faite ayant pour dessein de purifier les mœurs ou de propager une science quelconque du monde.

Les dialecticiens de cette science naîtront ailleurs. On les voit poindre dès 1620, et leurs traités recommandent des bienséances qui paraîtraient risibles aux hôtes de la rue Saint-Thomas-du-Louvre. Le théâtre et le roman aussi contribuent, l'un, par la tragédie, en exaltant les nobles sentiments, l'autre en répandant des figures de héros et de bergers doués des plus hautes vertus, à diriger le goût public vers la sociabilité et la douceur des relations. L'*Astrée* continue, à travers le temps, son action moralisatrice. Des écrivains surgissent, comme Antoine de Nervèze, qui jouissent d'une prodigieuse renommée pour le ton

galant de leurs œuvres, les enseignements de courtoisie qu'elles contiennent. Nervèze, dit un pamphlétaire, fut le « mignon des dames; quelques-unes le portaient [son œuvre], au lieu d'heures, à l'église. S'il se formait entre elles quelques différends touchant un terme, on s'en rapportait à Nervèze et qui eut voulu contredire [ce dernier] eut été chassé comme un péteux de la compagnie ».

Par malheur, Nervèze, par désir de trop subtiliser, tomba dans le galimatias, et, persiflé par les satiriques, perdit son autorité. Son empire momentané sur les ruelles n'en avait pas moins été bienfaisant, car il avait fortement aidé à diffuser la notion de politesse. Plus tard d'autres romanistes, Gomberville en particulier, dans *Polexandre*, mettant en scène l'homme civil par excellence dans les diverses situations d'une existence mouvementée, et dans l'*Art de plaire dans la Conversation*, donnant en pédagogue averti par une longue expérience du monde, des principes et des préceptes, acquerrant de nombreux disciples, diffuseront le sens de la mesure et de la beauté morale.



Fig. 186. — Frontispice de *La Situation du Paradis Terrestre.*

L'ouvrage, qui paraît avoir connu le plus vif succès à cette période de transition, est un traité de Nicolas Faret : *L'Honnête Homme*, paru en 1630. Cet ouvrage ne nous offre pas une image du parfait courtisan tel qu'il est, mais tel qu'il devrait être.

Nicolas Faret paraissait peu désigné pour écrire ce traité. Il sortait d'un milieu bourgeois de province où il avait longtemps végété, officier d'un petit présidial. Venu à Paris, il y partagea la misère du grammairien Vaugelas jusqu'au jour où l'abbé de Boisrobert le plaça, en qualité de secrétaire, auprès du comte d'Harcourt. Accompagnant ce dernier aux tripots de la capitale, il y connut Saint-Amant dont il partagea les débauches. Dès lors le bon goinfre et tous les biberons ses amis, donnant inévitablement pour rime Faret à cabaret, lui firent réputation peut-être imméritée d'homme dissolu perdant la raison au fond des verres.

A la vérité, Faret buvait sec, mais gardait assez d'aplomb pour ne point perdre de vue le but de son installation à Paris. Peu à peu, il s'introduisait dans les sociétés, y gagnait des sympathies et commençait une carrière qui, sans être brillante, devait lui assurer quelque considération et fortune.

On peut croire que ce « moucheron de taverne », comme le désigne le R. P. Garasec qui ne l'aime guère, aspirait à des destinées éminentes, car, en 1623, il publiait un volume examinant les *Vertus nécessaires à un prince pour bien gouverner ses sujets*. Nul ne l'ayant appelé à enseigner ces vertus, il se décida à faire profiter ses contemporains de son expérience en l'art d'acquérir des patrons et de capter des emplois. Ainsi l'*Honnête Homme* apparaît comme une sorte de douceâtre et, par endroits, bien ennuyeux *Moyen de parvenir*. Quand son imagination défaille, Faret ne dédaigne pas d'emprunter aux Italiens, grands maîtres en cette matière, leurs supputations et même parfois leur texte.

Examinons ce traité sur lequel repose la faible gloire de l'écrivain bressan. Tout d'abord, Faret ne conçoit pas qu'on aspire à quelque situation à la Cour sans avoir qualité de gentilhomme « d'une maison qui ait quelque bonne marque » et fait de la noblesse un portrait enchanteur. L'homme d'épée, plein de cœur et de hardiesse, sans fanfaronnade et vanité, voilà le type du courtisan prédestiné. Il devra exceller dans le jeu des armes, de l'équitation, de la bague et autres exercices, savoir la musique, connaître les principes de la chasse, pratiquer la danse, la lutte, le saut, la nage, la paume, et même, pour bien figurer en compagnie, exceller dans le tric-trac et le reversi.

Muni de tous ces avantages d'ordre physique, cultivera-t-il son esprit ? Faret penche pour l'affirmative. Il n'ignore pas que la noblesse se soucie fort peu d'instruction et que celle-ci n'ajoute guère à son prestige.

Néanmoins il souhaite que son courtisan sorte de l'abrutissement trop général où se complaisent ses pareils. Qu'il ne s'embarrasse point de philosophie : l'étude du « grand livre du monde » est préférable à la connaissance d'Aristote. Point de géométrie, d'algèbre, d'économie, mais des mathématiques et l'art des fortifications utiles à un capitaine futur. La politique, la morale, l'histoire surtout enrichiront l'intelligence. Le néophyte lira Hérodote, Thucydide, Xénophon, Polybe, Plutarque, Tacite, Tite-Live, Salluste, César, Quinte-Curce et les historiens qui commentent les événements des temps modernes.

Le cerveau orné de ce savoir, et se gardant de l'érudition comme du pédantisme, le courtisan formera son style, s'évertuera à écrire aisément aussi bien sur des sujets sérieux que sur des frivolités. Bien tourner compliments ou déclarations d'amour, rimer avec facilité un madrigal aide à gagner la faveur des grands ou à séduire le cœur des dames. Parmi les langues, l'italienne et l'espagnole, d'usage courant dans la société, fourniront de nombreux moyens de briller au sein des ruelles.

Le courtisan observera les lois d'une vertu facile. Il se gardera de grossir la secte des esprits forts, témoignera d'une ferme piété.

Sa formation morale et physique terminée, advenant en la capitale, avant de pénétrer à la Cour, théâtre de son prochain triomphe, il se procurera des amis utiles, puissants, fidèles, capables de lui éviter les embûches et qu'il s'attachera par sa franchise, sa complaisance, sa constance. Ces gens se chargeront de lui ménager la connaissance et la générosité du prince.

Il manifestera de la modestie, de la libéralité, de la prudence, se gardera des bouffonneries et gestes inconsidérés. Selon que le Prince sera guerrier ou pacifique, ami des lettres ou des exercices, il adoptera une attitude différente, toujours soucieux de plaire, de se soumettre et de servir, s'écartant également de la flatterie comme de l'amertume.



B. N. Estampes.

Fig. 187. — Frontispice des *Poésies diverses de Furetière* (1655), d'après la gravure de Chauveau.

L'honnête homme, familier du Prince, ayant su se rendre sympathique aux grands, devra, avec grand soin, obtenir l'appui des dames. Difficulté extrême. La première condition pour y parvenir consistera dans l'habillement. « Sur toutes choses, écrit Faret, il faut être curieux de la mode. » Nul excès, nulle étourderie, nulle extravagance dans ce domaine : propreté du corps, cheveux bien peignés, barbe ajustée avec soin, dents nettes, haleine parfumée, linge choisi et blanc, chaussures fraîches, habits et chapeau de forme nouvelle. *L'éloquence du corps,* ajoute Faret, se joint à celle de l'esprit pour ensorceler les dames. Que le courtisan sache montrer un visage toujours riant, conserver à sa voix un ton doux, clair, distinct et net qui a pénétré jusque dans l'âme sans trouver aucune résistance, communiquer à son geste la persuasion, témoigner par ses actes le respect et la complaisance.

Sans doute, Faret a-t-il eu le tort d'écarter le bourgeois, l'homme de robe, vingt autres personnages de son idéal d'honnêteté. Par la cour et par la ville, les gens de bien, qui sont, en définitive, les vrais honnêtes hommes tels que les imagine notre auteur, appartiennent à tous les mondes et il existe même, en

ce temps-là, des valets que la noblesse de leur caractère, leur intelligence, leur labeur, leur mérite porteront aux plus hauts emplois. Beaucoup, parmi les lecteurs de Faret, lui reprochèrent son exclusivité et de penser que seuls les gens d'épée pussent concentrer toutes les vertus.

***

Tandis que l'*Honnête Homme*, d'édition en édition, poursuivait une carrière brillante, d'autres écrivains s'efforçaient, sur les traces de Faret, de présenter d'autres images de héros. Bardin, dans le *Lycée,* et un Limousin de style assez lourd, Grenaille de Chatonnières, dans l'*Honnête Garçon,* dans l'*Honnête Fille* et dans d'autres volumes fort importants pour l'histoire des mœurs, multipliaient les préceptes de morale avec une moindre réussite. Ces dissertations ne semblent pas avoir attiré l'attention d'un public fort nombreux. Charles Sorel, dans sa *Bibliothèque française,* énumère, en les examinant brièvement, ces traités et quelques autres. Il en approuve la publication et précise leur utilité. A aucun d'eux il n'attribue une influence bien décisive sur l'esprit et les mœurs de son époque.



Fig. 188. — Frontispice de l'*Amour logicien ou de la Logique des Amants* (1668). Recueil de poésies érotiques.

L'*Honnête Femme,* du R. P. du Bosc, semble pourtant, si l'on en juge par ses réimpressions, avoir intéressé fortement les ruelles. Le fécond jésuite le publia en 1646 et le dédia à la duchesse d'Aiguillon. Cette nièce de Richelieu, fort décriée durant la vie de l'Eminentissime, était tombée, à la mort de celui-ci, dans une étroite dévotion, favorisait la Compagnie du Saint-Sacrement et commandait dans l'ombre les fanatiques cohortes en lutte contre le libertinage. On a beaucoup parlé de ses œuvres charitables. En réalité, sa charité s'exerçait surtout en faveur des œuvres et des gens qui satisfaisaient aux pieuses conditions exigées par elle.

Le R. P. du Bosc ne cache point que son livre reçut l'approbation et l'assentiment de la duchesse, laquelle lui fournit le véritable modèle de l'*Honnête Femme.* Il ne s'ingénie point, d'ailleurs, à tracer un portrait général de la « vertueuse » telle qu'il l'envisage ou bien telle que l'incarnait sa dédicataire. Son dessein, c'est de donner des conseils et, par le ministère de ceux-ci, d'induire ses lectrices à pratiquer un certain nombre d'exercices spirituels ou corporels qui les affranchiront des passions et les conduiront à l'état de pureté.

Le R. P. du Bosc débute en examinant la question de la lecture. « Lire peu de livres, dit-il, pourvu qu'ils soient utiles et agréables, ce n'est pas diminuer le profit, c'est le raffiner. » Bon précepte évidemment, mais quels livres sont-ils utiles et agréables à la fois? Le jésuite proscrit les romans, tous « fort mauvais et fort dangereux », source impure où les vices nauséabonds sont peints sous de trop belles apparences; il tolère les poètes, consent à ce que l'on s'intéresse à la fable, souffre difficilement les fictions et les philosophies des païens, et, en définitive, se garde, en bon apôtre, de rien préconiser. Pourtant, en un chapitre postérieur, il fait en faveur de la femme savante une singulière déclaration : « Il ne faut pas s'imaginer, dit-il, qu'en parlant de cette femme accomplie de qui nous faisons l'image, nous entendions dépeindre une mère de famille qui sait bien commander à ses servantes et qui a le soin de peigner ses enfants. Quoique nous ne blâmions point cela, néanmoins il faut avouer que la musique, l'histoire, la philosophie et d'autres pareils exercices sont plus convenables à notre dessein que ceux d'une bonne ménagère. »

C'est donc la femme mondaine, riche et oisive, et dont les loisirs sont infinis que le R. P. du Bosc considère. Elle lui apparaîtrait sans attraits si elle n'était capable de soutenir une conversation et si cette conversation, tout en restant dans les bornes de la discrétion et de la modestie, développait d'inutiles « lieux-communs ». Il souhaite son héroïne d'humeur gaie. Loin de l'inviter à sacrifier à l'humilité en se « fagotant » en dévote, il l'incite, au contraire, à suivre la mode et à pratiquer sans exagération un certain art de séduction : « Le soin et le temps que l'on emploie pour se parer est blâmable quand il est extrême ou quand les intentions sont mauvaises. Mais hors cet abus, je ne crois pas qu'il y ait plus de péril à embellir

des visages qu'à enchâsser des pierreries ou à polir des marbres. On azure les lambris, on dore les épées, on enrichit les habits, on pare tout jusqu'aux temples même : pourquoi défendrait-on les parures quand elles sont honnêtes... puisqu'on permet cela pour toutes les autres choses ? »

L'honnête femme, dans la société, recherchera les moyens de capter l'affection générale et l'estime à l'aide de la complaisance, non point de cette complaisance trop souvent confondue avec l'art de flatter ou de tromper, mais de cette complaisance qui « gagne insensiblement les esprits même en les corrigeant, ... qui ne tombe pas avec impétuosité comme la grêle, mais avec douceur comme la neige ». Se plaira-t-elle en état de mariage ? Ce bon jésuite hésite et tergiverse longuement sur ce problème. Il voit de graves inconvénients en cette situation, car les foyers unis sont rares et, le plus souvent, les caractères ne s'accordent pas. Il revendique pour l'épouse l'égalité des devoirs et des droits : « La façon de créer la première femme témoigne assez ceci, écrit-il : elle ne fut point tirée des pieds ni de la tête, mais du côté pour montrer qu'elle ne doit être ni esclave, ni maîtresse, mais compagne. »

Nous ne suivrons pas le R. P. du Bosc dans tous les méandres de la dissertation. Disons qu'il s'efforce d'établir les fondements d'une morale à l'usage des femmes, morale élastique à base de religion. Il témoigne dans cette partie de son interminable discours de l'indulgence habituelle aux jésuites du XVII[e] siècle qui, au dire d'un chroniqueur, installaient leurs pénitentes sur un confessionnal tout calfeutré de coussins. De même que le R. P. Le Moyne qui s'évertuait à leur rendre la *dévotion aisée*, il avait pour mission de les empaumer plutôt que de les instruire et d'assurer ainsi le triomphe de sa compagnie.

***

Il est bien évident que la Fronde porta, vers le milieu du siècle, un tort considérable à l'épuration des mœurs, fit chanceler la morale et revigora les instincts de brutalité, de violence et de rapine. Nul ne songe à l'honnêteté durant cette période lugubre. Un duc et pair de France, Beaufort, fraternise avec la canaille des Halles ; une princesse du sang, M[me] de Longueville, court les aventures et, portant dans son sein le produit de ses amours adultérines, accouche dans une salle de l'Hôtel de Ville, sous la sauvegarde narquoise de petits bourgeois ; un prélat, Retz, parcourt les rues, galvanisant de son éloquence une plèbe nauséabonde dont il voudrait, à son profit, déchaîner les mauvais instincts.

La sociabilité décline et meurt. Le burlesque devient langue officielle de la poésie. Il semble que le pays, secoué par cette crise, ne retrouvera plus son équilibre, perdra pour toujours la sérénité de son visage. Pourtant la raison l'emporte sur la démence. Les dissentiments s'apaisent. Une à une les ruelles ouvrent leurs portes. Les gens avides de se purifier l'esprit sali par l'ordure des mazarinades reprennent la lecture des fictions romanesques.

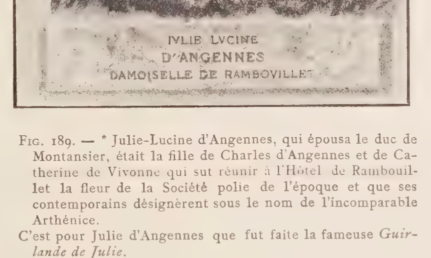


Fig. 189. — * Julie-Lucine d'Angennes, qui épousa le duc de Montansier, était la fille de Charles d'Angennes et de Catherine de Vivonne qui sut réunir à l'Hôtel de Rambouillet la fleur de la Société polie de l'époque et que ses contemporains désignèrent sous le nom de l'incomparable Arthénice.

C'est pour Julie d'Angennes que fut faite la fameuse *Guirlande de Julie.*

D'après une eau-forte moderne inspirée du frontispice de la *Guirlande de Julie*, recueil bien connu de poésies ou madrigaux, écrit par Nicolas Jarry, en 1641, et imprimé pour la première fois en 1729, à la suite de *La Vie de M. de Montansier.*

La Calprenède gagne, à ce moment, une clientèle passionnée, lance tour à tour *Cléopâtre* et *Faramond.* Ce Gascon, plein de fanfaronnades dans sa vie, est, en prose, le continuateur et l'émule de Corneille. Comme le poète magique, il exalte les grands sentiments, entraîne ses contemporains à la noblesse de l'esprit et du cœur, leur fait leçon de civilité, incline les guerriers, ses héros de prédilection, à jouer, auprès des dames, personnages de « mourants », propage un type du galant sublime, plein de courtoisie, de délicatesse, de respect, de finesse, de douceur.

Vers le même temps, Madeleine de Scudéry, créant, dans *Artamène ou le grand Cyrus*, une physionomie parallèle d'amant divinisé, obtint un prodigieux crédit auprès d'un public décidément avide de recevoir préceptes d'urbanité. Plus tard, avec *Clélie*, elle continue ce rôle d'initiatrice et de pédagogue, mais, raffinant, sur les sentiments, graduant les nuances d'une galanterie où se complaît son cerveau et son cœur, elle dirige ses disciples vers une maladive sensiblerie.

A l'article *Précieuses* de la présente publication, nous donnons les titres de quelques opuscules inspirés par le milieu chimérique de la romaniste, opuscules évoquant des royaumes merveilleux où régnait la déesse Politesse sur des peuples de bergers ou galants de mœurs discrètes et douces. Ces opuscules, les œuvres de La Calprenède et de l'illustre « Sapho » contribuèrent puissamment à conduire les hôtes des ruelles vers les disciplines de l'honnêteté.

Cependant les anciens théoriciens de cette honnêteté, comme Greraille de Chatonnières, reprenaient la plume et lançaient de nouveaux traités. A ces vétérans ayant longtemps combattu en faveur de la morale se joignaient des recrues pleines de zèle. Jacques de Callières et, plus tard, son fils, François de Callières vouaient leur existence d'écrivains à enseigner, le premier « l'art de vivre à la cour suivant les maximes de la politique et de la morale », le second la science du monde et comment on doit se défendre des « mots à la mode » aussi bien que « des façons de parler bourgeoises». René Bary, de son côté, s'ingéniait à éduquer les dames, et Poullain de La Barre à fournir aux jouvencelles entrant dans la vie les éléments de leur futur prestige d'esprit.

Les académies pullulaient où l'on pouvait apprendre le bel air. Ninon de Lanclos en ouvrit une où se façonnèrent, en adorant leur maitresse d'école, les damoiseaux qui, plus tard, devinrent les plus fins parmi les courtisans du Louvre. Mille épistoliers lancèrent des « secrétaires » où ils donnaient des modèles de « poulets » et toutes les formes de lettres qu'hommes et femmes puissent être dans l'obligation d'écrire selon les circonstances. Puget de La Serre, Richelet, Pikkert, Millerau, etc.., comptèrent au nombre de ces habiles qui gagnaient leur subsistance à parfaire ces œuvres. Des femmes participèrent au travail de réformation des mœurs. Mme de Villedieu, grande amoureuse, considérant que les jeunes gens de son époque manquaient, dans l'alcôve, d'expérience en matière d'approches, se chargea de leur inculquer la science des soupirs.



Comment le règne de Louis XIV, encombré de tant de dialecticiens et d'éducateurs, eut-il échappé à la politesse ? Le sens de l'harmonie et de la mesure s'implantait dans les différents domaines de l'esprit et du cœur. Nul n'avait plus le droit d'ignorer les règles sur lesquelles doivent s'établir les relations mondaines. C'est le chevalier de Méré qui formulera avec le plus de relief et de forces ces règles.

Antoine Gombaud, chevalier, seigneur de Méré, tenait ses origines d'une famille poitevine. On ignore à peu près tout de lui, et sa généalogie n'a été établie que récemment. Il était homme d'épée et dut, pendant sa jeunesse, faire quelques campagnes guerrières. Le goût des études remplaça chez lui les aspirations à la gloire. Il fut un disciple fervent de Montaigne en l'œuvre duquel il puisa le meilleur de sa philosophie. Grand lecteur, grand curieux, il acquit de nombreuses connaissances, pratiqua, même avec quelque bonheur, les sciences exactes. On le voit, jeune encore, figurer en différents milieux et Ninon de Lanclos lui trouve assez de charmes pour en faire l'un de ses « caprices ». Au seuil de sa carrière mondaine, il figure parmi les sceptiques épicuriens.

Il veut jouir de la vie et que la vie soit paisible et belle pour que sa jouissance soit parfaite. Il hait les plaisirs grossiers et, peu à peu, arrive à se croire, étant plus raffiné que le reste des humains, destiné à les diriger dans la voie de l'honnêteté. Sa vanité est grande ; elle le propulse, lui communique le courage de propager sa doctrine, d'en proclamer hautement l'excellence. Voyageant un jour en compagnie de Pascal juvénile, il méprise quelque peu ce mathématicien dénué de bel air, négligé dans sa mise, entreprend de le transformer selon sa méthode. Plus tard, quand l'auteur des *Provinciales* conquiert une brusque célébrité, il n'hésita pas à déclarer qu'il lui doit l'essentiel de ses mérites et qu'il l'influença aussi bien dans le domaine de l'esprit que dans celui de l'urbanité.

Méré prétendra de même que nombreuses dames, Mme de Maintenon entre autres, n'eussent disposé, sans son enseignement, d'aucun de ces attraits d'intelligence et de manières qui leur attirèrent l'admiration des grands. Car c'est auprès des dames qu'il exerce principalement son ministère. Il les éduque en les cajolant. Il rêve d'en faire des proies d'autant plus délicieuses que, tombées à sa merci, elles satisferaient pleinement ses appétits de délicatesse en même temps que les autres. Le plus souvent, il n'en obtient que de



LA VEILLÉE, reproduction de l'estampe de Vosterman, d'après de Coster.

De Coster, né à Anvers en 1612, mort à Venise en 1702, a peint des scènes d'intérieur flamand. Il nous fait assister, ici, à une veillée familiale. Autour de la table, où les jeunes gens jouent au jacquet, la jeune fille, assise auprès de son père, accorde son instrument.

maigres avantages. N'importe ! En les poliçant, il travaille à polir toute la société à laquelle elles imposeront les subtiles vertus préconisées par leur maître.

C'est dans ses *Lettres* à Mme de Lesdiguières, son élève favorite, et dans différents traités publiés de son vivant et après sa mort, que l'on rencontre son concept de l'honnêteté et les secrets moyens de l'acquérir. Comment la définit-il ? « Si quelqu'un me demandait, écrit-il, en quoi consiste l'honnêteté, je dirais que ce n'est autre chose que d'exceller en tout ce qui regarde les agréments et les bienséances de la vie... Je crois que, pour l'acquérir en perfection, il est nécessaire que la nature y contribue et que l'art, comme partout ailleurs, achève ce qu'elle a commmencé. Il faut que le cœur soit noble et l'esprit docile, et les mettre ensuite dans les bonnes voies. »

Etre honnête homme, c'est se « mettre au-dessus de tout ». On est honnête homme aussi bien au désert que parmi les fastes du monde. L'honnêteté, c'est la « quintessence de toutes les vertus ; et ceux qui ne l'ont point, sont mal reçus parmi les personnes de bon goût... Cette science est proprement celle de l'homme, parce qu'elle consiste à vivre et à se communiquer d'une manière humaine et raisonnable. » Elle ne s'acquiert pas dans la fréquentation de la cour. Il faut une sorte de génie naturel, et rechercher le commerce de quelques rares modèles, et pratiquer l'entretien avec des dames choisies dont les grâces inspirent le respect et le désir de s'élever pour plaire.



FIG. 190. — AMARILLIS. D'après la gravure de Moncornet pour une suite de portraits des Précieuses.

L'honnêteté tend au bonheur. Pour l'exercer sans risques de méchefs, il est indispensable de disposer d'une sensibilité réduite. On doit se garder d'être incommode à autrui, manifester de la tolérance, peu de susceptibilité, se garder de la jalousie, observer, dans ses propos et dans ses actes, une sorte d'harmonie.

Méré définit avec subtilité sinon avec clarté en quoi consistent les agréments et la bienséance, puis passe à d'autres ordres de matière, souhaite que son honnête homme se défende, dans la conversation comme dans le style, de tout pédantisme, de toute affection, de toute vulgarité, demeure dans un état parfait de justesse, de cette justesse qu'il reproche à Voiture de n'avoir pas su observer.

Méré se préoccupe assez médiocrement de morale, bien qu'il prône la vertu. L'honnête homme tel qu'il le présente est un personnage apte seulement à briller dans le monde. Le chevalier ne le voit point dans la famille, au foyer, mettant en pratique de solides qualités domestiques. C'est un célibataire un peu égoïste et, sinon frivole, du moins d'une utilité sociale contestable.

En définitive, Méré, si une mission lui avait été confiée, eut formé des individus d'une singulière inconsistance, privés du sentiment du devoir, pleins de mollesse, avides surtout de mener une existence abandonnée aux plaisirs distingués, médiocrement enclins au bien, *une race de diplomates mondains.*

Si, réellement, le chevalier eut une influence sur l'éducation de Mme de Maintenon, sans aucun doute celle-ci, la plus admirable parmi les diplomates féminins, peut-elle être considérée comme son chef-d'œuvre. On n'est point assuré que les théories de notre épicurien aient été fort goûtées de son temps. Mme de Lesdiguières ne semble pas les avoir fort méditées, si l'on en juge par les écarts de ses mœurs. A l'épistolier qui lui donnait tant de conseils éclairés, elle préférait, quand sa nature parlait, des hommes d'action, des brutes vigoureuses et insolentes, comme le duc de Roquelaure. Ainsi mettait-elle en miettes les agréments et les bienséances dont les lettres du galant lointain lui préconisaient l'exquisité.

Tout au long du XVII[e] siècle, les directeurs de conscience, les prêcheurs de bons principes se succéderont sans lassitude. Courtin fera pulluler les traités de civilité puérile et honnête. M[me] de Maintenon, Fénelon s'efforceront d'élever en vue de destins déterminés et selon des pédagogies longuement mûries des enfants qui reçoivent mieux que des hommes la semence de la loi morale. A la fin de cette période, l'abbé de Bellegarde, parmi de très nombreux traités, publiera ses *Réflexions sur la politesse des mœurs* qui contiennent tant de vigoureux propos contre les vices et montrent un si vif désir de sortir de leur « crasse » les gens « qui ne peuvent gagner sur eux d'être honnêtes et généreux ».

Les moralistes, fourmillant au point que M. Raymond Toinet put dresser une immense bibliographie de leurs ouvrages, parvinrent-ils à améliorer une société qui devait être bien fâcheuse pour susciter tant d'admonitions? Nous ne le croyons guère. La Rochefoucauld dit de l'honnête homme de son temps : « Le vrai honnête homme est celui qui ne se pique de rien ». Jugement peu flatteur. De l'honnête femme, il précise : « Il y a peu d'honnêtes femmes qui ne soient lasses de leur métier ». Et, plus loin, il ajoute : « La plupart des honnêtes femmes sont des trésors cachés qui ne sont en sûreté que parce qu'on ne les cherche pas ». Pessimisme ? Nullement. Le duc, retiré de l'action et observant beaucoup, aboutit à des conclusions justes.

Son siècle, sous la gouverne du roi le plus galant du monde, donne une impression de magnificence. La société vit en état de parade perpétuelle, manifeste, ostensiblement, de grandes vertus, déploie, au milieu d'une étiquette rigide, une politesse surtout extérieure. Il faut plonger dans le fatras des mémorialistes pour comprendre combien les mœurs restent empreintes de violence et de cynisme. Les faits remontent dans la mémoire en si grande multitude pour prouver cette assertion qu'on ne sait lequel d'entre eux accueillir. Citons le plus anodin. Aussi bien le héros de l'anecdote peut passer pour l'un des courtisans les plus raffinés de ce temps. Il appartient à cette famille de Gramont qui donna à la France d'illustres officiers. Le grand Condé lui témoigna vive affection. Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, pour lui complaire, se lança en des intrigues douloureuses et faillit compromettre le repos de sa courte existence. Il se nommait Armand de Gramont, comte de Guiche.

Guiche, dit Pierre Visconti de ce plumet délicieux, toujours paré des plus beaux diamants et des plus riches étoffes, Guiche, « se trouvant un soir au jeu de la reine où il y a cercle, les princesses et les duchesses étant assises autour de la reine, alors que les autres personnages restent debout, le comte sentit que la main d'une dame, son amie, était occupée dans un endroit qu'il convient de taire par modestie et qu'il couvrait avec son chapeau; observant que la dame tournait la tête, il leva malicieusement le chapeau. Tous les assistants s'étant mis à rire et à chuchoter, je vous laisse à penser comme la pauvrette demeura confuse ».

Qu'un tel geste d'une dame et une telle trahison d'un homme distingué aient pu se produire au cercle de la reine sans provoquer de sanction sévère, cela ne suffit-il pas à démontrer l'inanité de tant d'exhortations des moralistes ? La corruption des mœurs subsiste. La lecture des sermonneurs l'indique suffisamment. L'honnêteté apparaît comme un mirage à travers les chapitres de ses théoriciens. Le grand siècle la pratique en belles phrases et en révérences, mais, dans ses actes de la vie courante, il en rejette vigoureusement les servitudes.



C) LIBERTINS ET EPICURIENS

En formulant leurs doctrines philosophiques, Pyrrhon et Epicure ne se doutaient point qu'ils sapaient les bases des religions et des morales futures. C'étaient des hommes de haute intelligence et de vertu certaine. L'un, avec une grande puissance de dialectique, codifia le doute, préconisa, comme le meilleur, l'état d'indifférence, s'efforça de conduire ses contemporains au bien suprême de l'ataraxie. L'autre proposait à ses disciples la recherche du bonheur. Les engageant à pratiquer le plaisir dans le but d'atteindre ce bonheur, il les invitait, du moins, à demeurer dans les bornes de l'honnêteté et proscrivait la licence qui trouble et compromet la quiétude de l'esprit et du corps.

Ces attirantes et pernicieuses doctrines devaient, à travers le temps — la seconde surtout, louée ou combattue par les pères de l'Eglise, blâmée par les stoïciens, — connaître une singulière fortune. Perverties dans leur esprit, elles légitimaient la débauche, couvraient les tendances à la libre-pensée d'une apparence de justification.

Elles séduisirent les cerveaux cultivés sous tous les régimes, particulièrement sous les régimes qui n'imposaient point à l'intelligence une étroite sujétion. En France, elles ne cessèrent de gagner des adeptes. Elles trouvèrent une sorte de reviviscence à cette époque du XVIe siècle où, d'une part, les doctes, dans leurs conciles érudits, demandaient à l'antiquité une source d'inspiration, où, d'autre part, les guerres intestines provoquées par l'avènement du protestantisme, créaient un terrain favorable au relâchement des mœurs.

L'épicurisme, comme une onde vive, coule dans l'œuvre rabelaisienne ; le pyrrhonisme anime maints passages des *Essais* de Michel de Montaigne. Charron, dans son *Traité de la Sagesse,* montre, avec pesanteur, tout l'attrait du second, cependant que Ronsard et sa brigade, au moins au temps de la jeunesse, le *Livret de Folastries* en témoigne, grossissant le troupeau des goguenards avides de repues franches, abandonnés à leurs sens, demandent, sans trop le préciser, une direction au théoricien grec du plaisir. Plus tard, les satiriques nés du poète des *Amours*, les Sigogne, les Berthelot, les Motin, continuent, avec une verve burlesque, et par la contagion de leur exemple, à propager l'évangile d'Epicure. Ainsi la poésie comme la prose incline les délibérés à se contenter de vérités matérielles et à suivre les impulsions de l'instinct.

A l'origine du XVIIe siècle, l'épicurien, nourri de Rabelais et de Montaigne, considérant leurs ouvrages comme bréviaires de la bonne vie, ne demeure pas seulement un épicurien, c'est-à-dire un homme dissolu, ami des fins repas, des liesses du cabaret, de toutes les chères-lies, grand trousseur de cottes, adonné aux délices de la volupté multiforme. Peu à peu, il se détermine à rejeter les disciplines religieuses, à nier l'existence de Dieu, à se rire de toutes les balivernes débitées dans les églises et les couvents, par prêtres et moines, ces « pipe-niais ». Imprégné de l'esprit de la Renaissance, il souhaite retourner à la nature, secouer les jougs qui entravent son indépendance, échapper aux règles édictées par le christianisme, renouvelées par les austères réformateurs huguenots. Il devient ainsi libertin.



Fig. 191. — Frontispice gravé par Audran pour le tome 1 de l'*Astrée*, par Honoré d'Urfé (1615), le célèbre roman pastoral des amours de Céladon et d'Astrée dont le succès fut alors considérable. Ecrite en bonne partie dans l'Italie où il vécut longtemps, l'*Astrée* exerça une grande influence sur le développement de la pastorale française. Chacune des trois parties du livre a un frontispice.

Le libertinage, c'est, en somme, le scepticisme épicurien, l'alliance du pyrrhonisme et de l'épicurisme, un mélange logique des deux doctrines qui permet, échappant à toutes les férules, de vivre dans une plénitude de sérénité. Le libertinage constitue à la fois un péril pour la religion et pour l'Etat.

Au dire de Perrens, Calvin, le premier, utilise le terme de « libertin ». Il l'applique comme une injure à la secte des libres-penseurs et dans le sens « d'affranchi de la religion ». Les pamphlétaires catholiques donneront à ce terme une diffusion, y comprenant les athées, tous les négateurs, tous les plumitifs gênant le libre exercice de leur mission, ébranlant de leurs manœuvres sournoises l'édifice de la chrétienté.

***

Ainsi, dès le début du grand siècle, l'épicurien ne nous apparaît pas comme un aimable homme simplement occupé à édifier dans sa propre maison une réduction de l'abbaye de Thélème, mais comme un personnage suspect que les polices ecclésiastiques vont bientôt épier et pourchasser. Il s'est insinué partout. Il vit, couronne en tête, sur le trône. Henri IV représente assez bien le roi épicurien, sans cesse

courant vers la joie, faisant bon marché de sa conscience, achetant Paris pour une messe, entouré d'une Cour fort insoucieuse de dévotion. Les pires, parmi les brelandiers, les hôtes de tripots, les « biberons », un Bassompierre par exemple, attirent son am itié, sont ses confidents de prédilection.

Etrange Cour où le rire et le plaisir sont maîtres. Bizarre Cour où l'on ne sait vers quelle confession, de la protestante ou de la catholique, vont les préférences du monarque. Quand le dauphin, le futur Louis XIII, parvient à l'âge d'être instruit, qui donc, parmi les précepteurs proposés, Henri IV choisira-t-il? Il choisira Vauquelin des Yveteaux, malgré toutes les oppositions de la reine, des révérends pères, du pape même, c'est-à dire un homme généralement convaincu d'épicurisme, dont l'impiété est notoire et qui emplira la cervelle de son auguste élève de maximes décevantes.

Il semble donc, lorsque Henri IV meurt en 1610, que le scepticisme épicurien triomphe, prend ses aises, va bientôt envahir toute la France. Par malheur pour lui, la régente Marie de Médicis, entourée de moines, subissant l'influence du nonce Ubaldini, portée elle-même par sa nature à la dévotion, écoute ses conseillers, chasse Vauquelin des Yveteaux, montre tout de suite son intention d'écarter de son entourage les licencieux et les mécréants. Le clergé reprend son empire, réclame aux états généraux de 1614, comme sanction minima de leur athéïsme, le bannissement des libertins. Une guerre sourde d'abord, puis ouverte, féroce, sans pitié, commence entre les deux partis.

Louis XIII et Luynes, après le meurtre de Concini, l'éloignement de la reine-mère, la poursuivent, stimulés par des jésuites peu enclins à l'indulgence. Le scepticisme épicurien va dès lors ajouter un nom à son martyrologe. La victime, c'est Jules César, dit Lucilio Vanini. Cet homme singulier, originaire d'Italie, étudia successivement la philosophie, la médecine, l'astronomie, la théologie, fut ordonné prêtre, voyagea à travers l'Europe, vint se fixer en France, habita tout d'abord Lyon, puis Marseille où un évêque, issu de cette famille cynique des Epinay de Saint-Luc, lui donna hospitalité pensionnée, Paris enfin où Bassompierre, bon apôtre, le prit pour aumônier, certain ainsi de voir ses péchés facilement absous.

Ce jeune savant plaisait par sa finesse, ses joyeux propos, sa science, son entrain aux repas, des mœurs si libres qu'on l'accusait d'être citoyen de Sodome. Il avait fait sa nourriture principale de tous les philosophes italiens aux idées hardies qui passaient pour athées et d'Averroès, ce docteur arabe qui déclarait l'âme périssable. Il répandait, parmi les seigneurs de la Cour, les maximes téméraires, s'efforçait de les entraîner dans une sorte de panthéisme matérialiste, les exhortant à vivre selon les lois de la nature et à abandonner l'idée périmée d'un Dieu. Dans un ouvrage paru à Paris en 1616 et contenant soixante dialogues : *De admirandis Naturæ, reginæ deæque mortalium areanis*, dédié à Bassompierre, son maître, il avait, d'ailleurs, avec beaucoup de grâce, formulé son concept de la nature déesse et fourni aux libertins des raisons de libérer leur conscience des derniers scrupules.

De fidèles sectateurs l'entouraient, mettant en pratique ses théories. Par malheur pour lui, les esprits bien pensants, nombreux religieux indignés de voir ce suppôt du diable écouté par une jeunesse prédisposée au vice, parvinrent à obtenir son arrestation. Vanini, pressentant le danger, s'était réfugié à Toulouse où il avait réussi à gagner la confiance du premier président au Parlement dont il éduquait les enfants. C'est dans cette ville que les sbires du roi l'appréhendèrent. Il fut, après de longs interrogatoires, une défense molle, déféré au Parlement. Sa cause était jugée d'avance, son supplice décidé. Il fut condamné à être pendu et brûlé après ablation

B. N. Estampes.

Fig. 192. — LA PARISIENNE. D'après la gravure de Le Blond pour le *Miroir des plus belles Courtisanes de ce temps*.

de la langue qui avait si souvent offensé Dieu et la religion.

Il semblait dès lors que le libertinage, si atrocement châtié en la personne de Vanini, dût reculer devant la menace toujours pendante du bûcher. Or, il ne renonce nullement à son action. Il groupe encore tous les hommes qui témoignent de quelque indépendance d'esprit ; mais il admet, moins qu'on ne l'a prétendu cependant, la nécessité de la prudence et de l'ombre. Il continue, par les œuvres de plume, sa guerre à la religion.

Peu après la mort de Vanini circule dans la société, sous forme de copies manuscrites, un opuscule intitulé : *Les Quatrains du Déiste*. C'est une longue pièce de vers contenant, en cent-six mauvais quatrains, une sorte d'instruction à l'usage des néophytes de l'athéisme. On n'en connaît point l'auteur. D'aucuns l'ont attribuée à Belurget, régent au collège de Navarre, lequel considérait l'Ancien et le Nouveau Testament, la Genèse et les Vies des Saints comme autant d'absurdités inventées par des fols.

Les *quatrains du Déiste* envisageaient le Créateur comme un être indifférent aux vicissitudes humaines, incapable de punir le mal à moins de l'avoir imaginé. Dieu, disaient-ils,



B. N. Estampes.

Fig. 193. — CARTE DE L'ISLE LA CLÉRICATURE.

* La mode des cartes fantaisistes et humoristiques a donné naissance, au XVIIe siècle, à de nombreuses cartes du genre de celle-ci, telles que la *carte de Communication de l'Amour avec Bacchus* ; la *carte du royaume de Coquetterie* ; la *carte de l'Isle de Mariage*.

Dieu peut-il condamner ceux lesquels il conduit
En tous leurs mouvements sans accuser lui-même ?
Saurait-on imposer quelque justice en lui
Sans en lui concevoir une malice extrême !...

Si Dieu est éloigné de toute passion
Comme il est manifeste à toute intelligence,
Est-ce pas ignorance et superstition
De le croire agité de colère et vengeance ?

Le Dieu justicier, le Dieu tout semblable au Jupiter de la mythologie, animé de sentiments, exerçant sur les destinées des hommes créés par lui un ministère de rigueur et de violence, ce Dieu-là, c'était le fantoche, paré d'une belle barbe, voguant sur des nuages que « taupetiers et ventres paresseux », c'est-à-dire prêtres et moines, sortirent de leurs cervelles pour attirer à eux les crédules, les timides et les sots. Ce n'était point le Dieu des déistes.

Car les Déistes ne niaient pas l'existence d'une puissance supérieure. Ils prétendaient être les vrais croyants entre les bigots accablés sous la menace de vindictes éternelles et les athées qui se riaient de toute théodicée. Leur Dieu véritable, c'était la Nature impassible et prodiguant ses délices. Conséquents avec eux-mêmes, ils se refusaient à admettre même la possibilité d'un enfer. Celui-ci, des fourbes, avides de domination, l'avaient conçu, en avaient, à grand bruit, répandu la légende pour conduire dans leurs temples, troublés par la crainte, les pauvres d'esprit.

Les Déistes invitaient leurs adeptes à abandonner ces superstitions, les engageant à jouir des bienfaits de la terre en attendant ceux, plus problématiques, du ciel dans l'éternité.

De telles doctrines plaisaient inévitablement à des hommes qu'arrêtaient encore, au seuil de la dissipation, quelque pusillanimité. Elles faisaient grand ravage, bien qu'elles fussent, avec prudence, confiées aux soins de gens sûrs, lesquels les répandaient précautionneusement. Elles tombèrent, comme il devait advenir, sous les yeux de quelques moines et jésuites qui veillaient, ayant, de par le monde, maints espions chargés de les renseigner.

Ainsi l'exécution de Vanini n'avait pas porté les fruits qu'on en attendait. Un minime, le R. P. Mersenne et un jésuite, le R. P. Garassus, se chargèrent, avec des moyens différents, de préserver la jeunesse des pernicieux conseils du Déiste anonyme. L'un crut parvenir à ses fins en réduisant en poussière les allégations des *quatrains*, en procédant aussi par la persuasion. Il écrivit, dans ce but, deux volumes d'argumentation serrée, 900 pages de dialectique passionnée, se préservant de l'injure qui ne convainc point et qui, parfois, détourne de toute sympathie le lecteur. Il ne semble pas que l'*Impiété des Déistes, Athées et Libertins de ce temps, combattue et renversée de point en point par raisons tirées de la philosophie et de la théologie,* ait obtenu grand crédit auprès des contemporains et soit parvenue à remettre dans le droit chemin les brebis qui s'en étaient écartées.

Le R. P. Garassus jugea que seuls les procédés violents pouvaient avoir raison des vauriens, des « jeunes veaux » qui s'obstinaient à sortir de la voie catholique pour s'égailler parmi les champs fleuris du pyrrhonisme et de l'épicurisme. C'était une sorte de Trivelin de la plume et, en même temps, le plus fanatique des esprits. Il maniait l'invective avec une manière d'éloquence barbare, et la passion était si grande en lui qu'elle déchaînait un pittoresque vulgaire et coloré, une langue où les vocables angéliques se mélangeaient au jargon trivial des halles. Seul le père André, un sermonneur qui amusait les fidèles de ses prônes aux images familières, ou l'abbé Mathieu de Morgues, flagellant Richelieu de ses furieux sarcasmes, peuvent lui être comparés.



Fig. 194. — Frontispice d'un recueil de poésies érotiques du XVIIe siècle.

Le R. P. Garassus, contre l'engeance libertine, écrivit un pesant, mais désopilant volume : *La Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps... combattue et renversée.* Il n'y appelait point, à la façon du R. P. Mersenne, les pécheurs à la contrition. Nulle indulgence. Ce qu'il voulait, c'était la punition exemplaire des coupables. Contre une faute patente, certaine, il ne menaçait point des foudres célestes ; il invoquait l'aide de la justice terrestre.

Dans ce livre, on peut rencontrer, voisinant avec les outrages et souvent aussi avec les calomnies, une physionomie de ce monde des libertins qui vivaient aux environs de 1620, de leurs occupations, de leurs lectures, de leurs débauches. Celui d'entre eux que le R. P. Garassus vise particulièrement, celui qu'il va surtout, en compagnie du R. P. Voisin, poursuivre de sa haine, c'est Théophile de Viau.

Théophile de Viau, au moment où nous sommes parvenus, est considéré comme « l'instituteur », le maître du libertinage et menacé de suivre sur le bûcher Vanini dont il prolonge, en l'aggravant, le système philosophique. L'homme vaut qu'on examine sa psychologie.

Il sort d'une famille huguenote originaire de l'Agenais et de noblesse certaine. Son grand-père avait été secrétaire de la reine de Navarre. Son père exerça au parlement de Bordeaux la profession d'avocat. Il fait, en province, des études solides et, dès l'adolescence, manifeste le goût de l'aventure et du plaisir. Il s'agrège à une troupe de comédiens et, déjà poète, écrit probablement pour elle quelques pièces aujourd'hui perdues. Il sait tourner le vers avec grâce. Le duc de Candale l'introduit à la cour de Marie de Médicis, mais il préfère à ce milieu, trop guindé pour lui, le cabaret où l'on mène joyeuse vie. En compagnie de Balzac, le futur épistolier, il gagne la Hollande dans le dessein d'y étudier la médecine. Il abandonne bientôt la faculté de Leyde, revient en France, ayant contracté le goût des belles galimafrées et l'horreur du catholicisme. Retrouvant son premier protecteur, Candale, il le suit en Languedoc et, parvenu dans cette province, y tient de scandaleux propos, nie l'immortalité de l'âme et l'existence de Dieu.

Il se rit des indignations. Partout où il passe désormais, on le voit goguenarder sur les choses sacrées. Candale ne s'en offense nullement. C'est un seigneur fort délibéré et qui unit, dans un double amour, les femmes et le vin. De concert avec lui, après avoir ahuri la province de ses blasphèmes, guerroyé en qualité de caporal, Théophile de Viau regagne Paris. Il est séduisant, rieur, plein d'esprit. Il dit tout haut ce que beaucoup pensent tout bas. Il attire autour de sa personne les plus hauts seigneurs, les Du Plessis-Liancourt,

les Bouteville, les La Roche-Guyon, etc..., des poètes: Boisrobert, Saint-Amand, Colletet..., un homme au visage de jeune dieu, Jacques Vallée, sieur des Barreaux, dont il va faire son ami trop intime et son disciple de prédilection.

Tous l'admirent, car il les surpasse tous en talent et en audace. Il officie au cabaret, y donnant son enseignement d'impie. Il jouit bientôt d'un tel prestige que le clergé, les jésuites surtout, et Luynes, le croyant l'auteur de pamphlets dirigés contre eux, le considérant comme dangereux pour l'Etat, obtiennent contre lui un ordre d'exil. Un sonnet inséré dans une anthologie : *Le Cabinet des Muses*, sert de prétexte à cette mesure. Théophile est dès ce moment accusé « d'avoir fait des vers indignes d'un chrétien, tant en croyance qu'en saleté ».

Non sans peine, après un an de séjour en province et en Espagne, le poète parvient à rentrer dans les bonnes grâces de Luynes; mais la fatalité s'acharne sur lui. A peine retrouve-t-il ses amitiés parisiennes qu'un collecteur d'anthologie insère dans les *Délices satyriques* ses poèmes secrets de libertin, des satires, des sonnets où il mêle avec dérision le sacré au profane. Il doit, à la hâte, fuir en Angleterre où seul Buckingham consent à lui faire plaisante mine. Un feint repentir, une promesse de conversion, la composition d'un *Traité de l'Immortalité de l'âme*, les plaidoyers de quelques seigneurs puissants lui valent enfin le pardon. Il rentre en France, combat dans les troupes royales, gagne un instant la faveur du roi, se convertit, semble avoir retrouvé la tranquillité.

Mais ses tribulations ne sont pas terminées. En 1622, paraît le *Parnasse des poètes satiriques*. Vingt-quatre pièces de ce recueil appartiennent à Théophile. Elles y ont été insérées sans son assentiment. Les unes sont simplement licencieuses; les autres contiennent des passages que l'on peut taxer d'impiété. Au début de 1623, sort des presses de Louis Billaine la seconde partie des *Œuvres* du poète. (La première partie parut en 1621.) Cette seconde partie est grosse de maintes poésies suspectes d'irreligion.



Cl. Giraudon.

FIG. 195. — Portrait d'Honoré d'Urfé, d'après la gravure de Bobrun.

* Honoré d'Urfé n'est pas seulement l'auteur du célèbre roman l'*Astrée*, mais aussi de la *Sirène*, poème pastoral ; de *Sylvanire*, pastorale en cinq actes ; et des *Epitres morales*.

Avant de se consacrer à la littérature, Honoré d'Urfé avait été un soldat de valeur pendant les guerres de la Ligue et un diplomate habile dans les négociations dont il fut chargé, en Savoie et à Venise.

Théophile semble ainsi braver les ennemis qui le guettent. Il compte peut-être sur la protection du duc de Montmorency, dans la familiarité duquel il vit et qui approuve les gentillesses de sa plume. Cette protection ne lui fait pas défaut. Elle est malheureusement impuissante à arrêter l'action judiciaire ouverte par le procureur général Mathieu Molé. Saisi d'une plainte de ce procureur, le Parlement ordonne l'arrestation de Théophile et, en outre, des poètes Nicolas Frénicle, Guillaume Colletet et Berthelot, collaborateurs volontaires ou involontaires du *Parnasse satirique*.

Les quatre poètes se sont mis à l'abri. Des juges recrutés à grand'peine condamnent par contumace, le 19 août 1623, « comme auteurs des sonnets et vers contenant les impiétés et blasphèmes et abominations mentionnées au livre très pernicieux intitulé le Parnasse satirique », Théophile et Berthelot à faire amende honorable à genoux, tête et pieds nus, en chemise, la corde au col devant l'église Notre-Dame, le premier à être brûlé vif, le second pendu et étranglé, Colletet banni pour neuf ans du royaume. Information plus ample sera faite contre Frénicle et les libraires complices.

La sentence ne sera, à la vérité, exécutée qu'en effigie, car l'on ne peut appréhender les coupables. Il est visible d'ailleurs qu'en cette affaire nul ne tient à poursuivre réellement Colletet, Berthelot, Frénicle et que seul Théophile est visé. Au lendemain du jugement, le R. P. Garassus, qui a été dans l'ombre le plus actif adversaire du poète, lance sa *Doctrine curieuse*. Ce réquisitoire concerne tous les libertins, mais accable surtout Théophile, considéré comme l'animateur du groupe.

B. N. Estampes.

FIG. 196. — CÉLADON. D'après la gravure de Le Blond.

* Céladon est un personnage de l'*Astrée*, d'Honoré d'Urfé, dont le nom est devenu synonyme d'amant, discret, timide et constant.

Celui-ci, réfugié à Chantilly, chez le duc de Montmorency, occupé à décrire les charmes et les délices de la Maison de Silvie en des odes pleines de grâce, animées d'un harmonieux sentiment de la nature, n'eut point subi de grandes inquiétudes si les R. P. Voisin et Garassus n'avaient mis leur police en campagne pour découvrir sa retraite et la signaler au procureur général. Il doit fuir bientôt. Au Catelet, où imprudemment il s'attarde, on l'arrête brusquement. Incarcéré à Saint-Quentin dans la tour de Montgommery, il va dès lors monter un pénible calvaire, cependant que les Jésuites, par des prêches enflammés, excitent contre lui l'opinion publique.

L'instruction commence aussitôt, entourée d'une affreuse polémique où libertins et jésuites s'affrontent. Garassus trouve en François Ogier, prieur de Chomeil, un homme capable de lui faire mordre la poussière. Cent pamphlets ou poésies pour ou contre Théophile paraissent successivement. Devant les juges, les faux témoins ou, tout au moins, les témoins haïssant l'inculpé et souhaitant de le conduire à la mort, s'efforcent de l'accabler. Le poète résiste, multiplie les poésies, les recours aux puissances, nie les faits d'accusation, feint même grande piété. Le 1er septembre 1625, il est condamné au bannissement perpétuel du royaume.

Garassus l'a vaincu dans cette lutte, mais Garassus et sa compagnie ne retirent qu'un avantage dérisoire de cette victoire. Le R. P. Voisin est exilé par ordre royal. Les Jésuites, combattus par l'Université, tombent dans un grand discrédit. Ils ont, du moins, la satisfaction de voir que le libertinage recule, se fait circonspect et timide désormais, craint les conséquences désastreuses de ses actes.

La France n'en est pas délivrée. Il prend simplement le masque de l'épicurisme. Il possède, pour le protéger, le conserver, le propager, de hauts patrons. Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, l'accueille dans son palais. Ce prince, au cours de sa vie, ne manifeste une ombre de dévotion que lorsque les circonstances l'y contraignent. Il est artiste, docte même, collectionneur, car c'est une caractéristique des libertins et des épicuriens, ce goût des beaux-arts, de la culture, du raffinement. Mais le plaisir, tous les plaisirs l'attirent et le retiennent. Il faut, pour qu'il garde son optimisme, que sans cesse il goguenarde, mange, boive, galantise et complote. Il compromet sans scrupule sa dignité sur le pont Neuf et dans les tripots. Il organise en sa maison un « conseil de vauriennerie ». Il s'entoure d'une bande de gouailleurs où son aumônier, l'abbé de La Rivière, conquiert belle réputation d'impie avant de monter sur un trône épiscopal. Son favori, c'est César Blot, baron de Chouvigny, gentilhomme d'Auvergne.

L'officier reflète le prince et, dans ses chansons, formule sa morale :

> Qu'importe que tu sois papiste,
> Calviniste ou luthérien,
> Mahométan, anabaptiste,
> Ou de la secte de ton chien.
> Bois, f..., et n'offense personne :
> Ta religion est fort bonne.

Les blasphèmes sortent de sa plume tout naturellement, au cours des beuveries, applaudis au même titre que les chansons gaillardes exaltant les liesses de la chair ou de la table. L'homme ne craint personne. Nul ne le morigène. Plus tard, Segrais lira sa production astucieuse devant Mme de Sévigné, Mme de Lafayette, La Rochefoucauld, ravis de l'entendre.

Une indulgence générale, après l'horreur des bûchers et des condamnations diverses, semble régner sous Louis XIII, monarque dévot mais débile. Richelieu feint bien de sauvegarder la religion et de l'observer exactement, mais n'est-ce point attitude de parade, nécessité de sa politique ? Autour de lui, sous l'habit de cavalier ou la soutane, épicuriens et libertins pullulent. Accablé d'affaires, l'Eminentissime a besoin de divertissement. Il sait que ce divertissement, des gens confits en bigoterie ne le lui apporteraient point. Il le demande donc à leurs contraires.

B. N. Estampes.

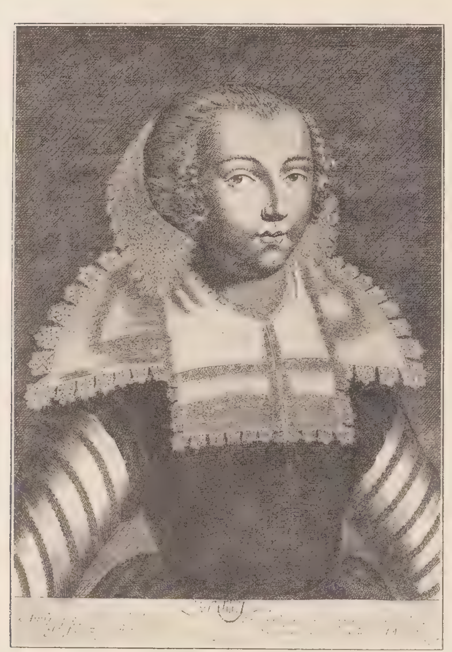
Fig. 197. — ASTRÉE. D'après la gravure de Le Blond.

* Héroïne du célèbre roman d'Honoré d'Urfé. Vertueux objet des romanesques amours du Céladon.

François Le Metel, abbé de Boisrobert, prêtre véritable, ayant reçu la tonsure et les ordres, chanoine du chapitre de Rouen, lui sert à la fois de secrétaire pour la littérature, de confident, de messager intime et sinon, comme on l'a dit sans raison, de bouffon, du moins d'amuseur plein d'esprit et de ressources. Tous deux feront ensemble bonne besogne, encourageront le théâtre, le relèveront de son discrédit, aideront les gens de lettres à vivre, fonderont l'Académie. Mais il n'y a point de pire sceptique que Boisrobert couvert de bénéfices ecclésiastiques. Catholique d'origine, il se fait huguenot par goût du changement, puis, par intérêt, redevient catholique. Il compte parmi les disciples de Théophile et approuve, les yeux clos, son

Traité sur l'*Immortalité de l'âme*, toute sa conduite aussi, et sa philosophie. Les cabarets, les compagnies de biberons attirent ce fin gourmet heureux de contempler sa panse replète et son teint fleuri. Les tripots ne connaissent point de plus enragé joueur.

Sans cesse, il querelle les moines dont il tire, grâce à des commendes, des revenus et les traite en valetaille bonne tout au plus à le lester d'écus. Il se fait interdire par le chapitre de Rouen pour avoir protesté contre le bruit des cloches qui indisposait une dame à laquelle il portait intérêt. Ses vers contiennent une sempiternelle raillerie contre matières de piété lorsque l'exil et l'infortune ne l'excitent point à célébrer la Vierge Marie et à paraphraser les psaumes. Il blasphème si habituellement le nom de Dieu qu'un jour, au jeu du roi, on le doit chasser pour cette raison même. Vers la fin de sa vie, il partage son temps entre le théâtre, sa cathédrale, les ruelles où il règne en arbitre de la galanterie et les tables où l'appellent des amphytrions soucieux d'égayer leurs convives. Partout, et sans être inquiété, cet homme plaisant étale avec cynisme son goût pour les jeunes garçons et propage l'irreligion, allant jusqu'à mépriser publiquement les promesses d'un paradis où, pour rien au monde, il ne voudrait cohabiter en la maussade compagnie de justes et de moines. Plus tard, on écrira contre lui un pamphlet : *La Boscorobertine,* où sa personnalité d'épicurien et d'athée sera étalée.



B. N. Estampes.
FIG. 198. — L'YSABELLE. D'après la gravure de Le Blond pour le *Miroir des plus belles Courtisanes de ce temps.*

Telle est, au moral, la physionomie d'un favori de Richelieu. D'autres n'offrent point de garanties meilleures. Jean Mulot, aumônier du cardinal, est un sac à vin plus préoccupé de boire que de méditer les saints Evangiles. Guillaume Bautru, comte de Serrant, grand diseur de bons mots, personnage sarcastique dont on craint le meurtrier persiflage, est, au dire de Tallemant des Réaux, « de mœurs et de religion fort libertin ». On fera de ce fol, intelligent et adroit, un ambassadeur en des circonstances difficiles. Richelieu dira de lui qu'il préfère la conscience d'un Bautru à celle de deux cardinaux de Berulle. Pourtant, ce Tabarin de cour ne respecte guère plus que les profanes les sujets et les gens pieux. Nul ne brocarde avec plus d'âpreté les chanoines fainéants et toute la séquelle des parasites qui vivent de Dieu. Tel jour, à la reine-mère, il ose dire que l'évêque d'Angers est saint parce qu'il guérit de la vérole. Tel autre, il traite Rome de « chimère apostolique ». A un quidam qui le voit, avec étonnement, se découvrir devant le crucifix et lui dit : « Ah! monsieur de Bautru, voilà qui est de bon exemple. — Nous nous saluons, répond-il, mais nous ne nous parlons pas! »

La réputation libertine de Bautru pas un instant ne choque Richelieu. Le ministre, visiblement, attache peu d'importance à cette question. C'est lui qui invite Charles-François d'Abra de Raconis, dont on fera ensuite un évêque, à prêcher devant lui en ridicule sur des textes burlesques. C'est lui qui utilise, à titre de « maréchaux de camp comiques » habillés à la cavalière et précédant les collations de ses divertissements, des prélats enlevés à leur diocèse. Le plus goûté de ces prélats, Eléonor d'Estampes de Valençay, plus tard archevêque de Reims, grand escroc, perclus de vices, passe à bon droit pour le plus fieffé épicurien de son temps. Manger est pour lui l'occupation essentielle de la vie. Chaque jour, dit un chroniqueur, il « mange quatre fois son dîner » : le soir en l'ordonnant, la nuit en y rêvant, le matin en y changeant quelque chose, à l'heure de le servir en l'allant humer à la cuisine. Il critique violemment les gens qui lui réservèrent maigre table et menace des pires châtiments les membres de son clergé susceptibles de le traiter avec parcimonie. Quand il meurt, il laisse pour toute œuvre de son esprit « une tactique des plats ».

On rencontrerait aisément autour de l'Eminentissime bien d'autres personnages assujettis aux doctrines matérialistes. Ce qui prouve le mieux l'indifférence du cardinal pour tout ce qui touche aux manifestations de la libre-pensée, ce sont ses rapports avec Jacques Vallée, sieur Des Barreaux.

Des Barreaux fut, au printemps de sa vie, après des études solides, disposant d'une grande fortune et d'une rare beauté physique, l'ami le plus intime de Théophile. Il chassait de race. Un de ses grands-oncles avait été brûlé, au XVI[e] siècle, pour avoir publié un opuscule de quelques feuillets : *La Béatitude des chrétiens ou le Fléau de la Foi.* Plusieurs de ses parents comptaient au nombre des libertins les plus endurcis.

L'influence des jésuites, ses maîtres, ne résista point à la séduction de Théophile, Des Barreaux sentait en lui bouillonner l'hérédité épicurienne. Il écouta les leçons de son ami et, dans sa troupe, se signala comme l'un des plus ardents apôtres de la nature en même temps que l'un des goinfres les plus friands. Les désagréments judiciaires de Théophile devaient refroidir son geste amical. Mort le poète, Des Barreaux voyage en Italie, suit à Padoue les cours de César Crémonini, revient en France plus affermi dans son incrédulité et son désir de jouir de toutes les voluptés au jour la journée. Bientôt on ne le connaît plus que sous le nom de l'Illustre débauché. Sa renommée d'impie est grande lorsqu'il rencontre Marion Delorme, pour lors pucelle et ne demandant qu'à le demeurer. Par une adroite flatterie, des douceurs sans nombre, la caresse de ses vers, il parvient à empaumer la jouvencelle. A peine en a-t-il savouré les agréments qu'un rival terrible la lui vient enlever. Le cardinal de Richelieu, en effet, tâte de la demoiselle. Des Barreaux lutte contre cette solennelle galanterie. Va-t-il, à cause de sa triste réputation d'impie, connaître à son tour le bûcher? Point du tout. Le cardinal se contente de l'éloigner.



B. N. *Estampes.*

FIG. 199. — LA BELLE FLORENTINE, d'après la gravure de Le Blond pour le *Miroir des plus belles Courtisanes de ce temps.*

Dès lors, Des Barreaux ne songe plus qu'à « écrémer les délices de la France », parcourt les provinces sans cesse en quête de plaisirs et de nouvelles galimafrées. De retour à Paris, après la mort du cardinal, il ne cherche pas à renouer avec Marion. Il scandalise les dévots par le bruit de ses actes impies, trouble les ministres de Dieu dans leurs sermons, chante aux psaumes des chansons à boire, injurie et offense prêtres et moines.

Bientôt il échafaude une sorte de doctrine. Il professe que l'intelligence, le savoir, la raison sont les sources des douleurs humaines et que la pure félicité consiste à devenir un oison uniquement soucieux de satisfaire ses sens. D'admirables sonnets, sortis de sa plume, vont partout persuader les hésitants et gagner à la cause matérialiste des néophytes. Il faut, dit l'un d'eux qui résume tous les autres :

Il faut prendre pendant la vie
Tout le plaisir qu'on peut avoir;
La clarté que Dieu nous fait voir
D'une longue nuit est suivie.

Il n'est que faire chère-lie
Pour faire fort bien son devoir,
Peu de bon sens, point de savoir,
Nargue de la philosophie!

Je me dégrade la raison,
Je veux devenir un oison
Et me sauver dans l'ignorance

En buvant toujours du meilleur.
Celui qui croît en connaissance
Ne fait qu'accroître sa douleur.

Soit à Paris, soit en province, il assemble, en de discrets cabarets où il les catéchise, les partisans de ce cynique programme d'existence. Mais, à la vérité, il ne recrute que des gens de sa sorte : François Lhuillier, conseiller au Parlement de Metz, qui, tantôt en Lorraine et tantôt dans sa maison voisine de Paris, sacrifie à la fois au culte de Vénus et de Dionysios; Bois-Yvon, qui déclare : « Dieu est si grand seigneur et moi si petit compagnon que nous n'avons jamais eu communication ensemble » ; Jacques Bordier, sieur du Raincy, vaniteux fils de financier, tout entier abandonné à la galanterie; Sébastien Potel; Miton, dont Pascal appréciera le commerce; Saint-Pavin, bon poète, sodomite invétéré qui parsème ses vers gracieux d'obscénités et d'invocations à la nature; quelques autres moins dignes encore d'une mention. Encore tous, parmi ces compères, n'admettent-ils qu'à moitié son précepte favori :

Etudions-nous plus à jouir qu'à connaître,

précepte d'où ne peut découler qu'un fatal abêtissement.



B. N. Estampes.

FIG. 200. — L'ANGLAISE. D'après une gravure de Le Blond pour le *Miroir des plus belles Courtisanes de ce temps.*

***

Dès qu'il s'écarte du pyrrhonisme, l'épicurisme tel que le pratiquent certains personnages de cette époque se rabaisse, ne consiste plus qu'en vices misérables et piteuses ivrogneries. Toute philosophie et, en conséquence, toute élévation de pensée en est absente. Les goinfres qui se réclament de lui sont, en réalité, purement et simplement des goinfres, non des épicuriens et des idéologues.

Pénétrons dans leur domaine. On doit distinguer entre ceux-ci différents degrés. Au cabaret du Bel-Air, Jacques Le Pailleur, Vion d'Alibray et leurs satellites entremêlent encore leurs brindes et leurs orgies de quelques spéculations d'esprit. Ce sont des poètes de belle qualité, des mathématiciens, des savants, des rêveurs même qui, le verre déposé, le vin cuvé, disserteront sur des problèmes d'astronomie. Ni l'un ni l'autre, et aucun de leurs compagnons de débauche, les Benserade, les Marolles, etc..., ne se signalent par des propos contre la religion. Volontiers ils béniraient Dieu d'avoir, pour leur satisfaction, créé la vigne et le soleil qui mûrit le raisin. Vion d'Alibray, parvenu aux termes de ses ans, écrira même des poésies chrétiennes.

A la Pomme de Pin, Saint-Amant, gros homme venu de Normandie, pays des bons vivants, Faret, son ami, et leur séquelle, moins intellectuels, ne se donnent point la peine de méditer sur des matières philosophiques. Que Dieu existe ou n'existe pas, peu leur importe. Ils boivent et baffrent, cela leur suffit. Une sorte de génie anime le premier et c'est d'un ton épique qu'il célèbre la « crevaille », toutes les gourmandises épicées, et le melon, et le fromage qui, fomentant la soif, emplissent d'aise son gosier et sa panse. L'autre, prosateur discret, s'efforce, peut-être avec ironie, à *pourtraire* l'*Honnête homme* qu'il eût souhaité d'être, mais qu'il n'est point devenu. Par suite d'une malice du destin, les deux biberons, illustres au royaume de Goinfrerie, furent agrégés aux Quarante. Cela ne les engagea point à cultiver leurs cerveaux. Ils vivent en « pourceaux » d'Epicure et s'en félicitent. Dès lors, pourquoi se rebelleraient-ils contre une religion qui les laisse en tranquillité et contre un Créateur qui, par une grâce spéciale, les dota d'un estomac résistant?

Nulle trace non plus d'athéisme chez d'autres goinfres moins célèbres, mais formant aussi un groupe homogène, une sorte d'Académie bachique. Etienne Martin, sieur de Puichesne, neveu de Voiture, poète à son exemple, mais sans sa finesse et ses grâces, fonda cette Académie. Elle a pour but d'organiser des festins

périodiques. Un chanoine du Mans, Pierre Costar, fieffé libertin celui-ci, pour en recevoir les louanges rimées, l'alimente de chapons et de gelinottes. Les convois de ces rares et succulents oiseaux parviennent à des dates assez rapprochées pour que les membres de cette société mangeante puissent tour à tour émerveiller leurs confrères de leurs imaginations culinaires. Une chronique est instituée où les plumes s'exercent à exalter les prouesses de gueule de chaque convive. Guillaume Colletet, assagi, oublieux de ses compromissions avec Théophile, Claudine, sa femme, Charles Rosteau, François Charpentier, Alexandre d'Elbène, l'abbé Fran-



FIG. 201. — CARTE GÉNÉRALE DE L'EMPIRE D'AMOUR.
L'*Empire d'Amour* est une variante de la *Carte du Tendre*. On y retrouve la même afféterie et le même jargon.

çois Tallemant, le médecin La Mesnardière, etc..., composent cette cabale uniquement préoccupée de vider pots et plats.

Il serait exagéré de dire que nul sceptique ne se glisse dans ces milieux étranges, de mœurs si indépendantes, et ne tente point d'y faire des adeptes. Mais, en général, dans les assemblées de goinfres, on ne surprend guère de préoccupations métaphysiques. La matière domine l'esprit. Une littérature pittoresque, une poésie colorée et vivante sort des tripots où se conjoignent les gloutons. Elle est d'inspiration réaliste. Elle chante les liesses du ventre. Si, parfois, elle se permet de tourner en ridicule les dévots et les avaleurs de frimas, ce n'est point par tendance, mais pour protester contre ces « carêmes » et jours de résipiscence où l'Eglise défend l'usage des viandes et autres mets sans lesquels un repas est triste à l'égal d'un enterrement.

Cette littérature réagit surtout contre la galanterie et la préciosité. C'est elle qui opposera, par exemple, ce curieux *Almanach bachique,* où la lune apparaît sous la forme d'une bouteille, où l'année commence au mois des vendanges, à l'*Almanach d'Amour* que les dames des ruelles favorisent de leur prédilection.

Pour bien comprendre et bien connaître l'esprit de l'hôte des tavernes, il faut parcourir le *Recueil de tous les plus beaux airs bachiques.* Ce recueil, en effet, apparaît comme bien plus significatif que les œuvres de quelques poètes épicuriens. Il est dû à une collaboration. Il est la synthèse de tout ce que pensent les cerveaux embrumés par le vin.

Or, dans ce recueil, les ivrognes assemblés montrent pour ce qui ne tient pas à leur vice une indiffé-

rence profonde. Ils méprisent l'amour, se rient de la gloire, font fi de l'élégance des coquets et même envisagent l'idée de famille avec une étrange désinvolture :

Je ne me pique point de cette vaine gloire
D'avoir des aïeux
Et des bisaïeux
Couchés dans l'histoire.

Pour conserver mon illustre mémoire,
Je ne veux
De neveux
Que ceux
Qui sauront le mieux boire.

Visiblement le problème de la vie, toutes les questions qui tourmentent les hommes, suscitent dans leur âme l'inquiétude, ne semblent pas les toucher. Si parfois ils les abordent, c'est de la plaisante manière suivante :

Nous ne savons pas si demain
Est un des jours de notre vie.
Sus, compagnon, le verre en main !
Buvons, le temps nous y convie !

La mort qui nous suit pas à pas
Pour nous donner un coup de fronde,
Nous apprend qu'on ne trouve pas
De cabarets en l'autre monde.

Il faut donc, croyons-nous, écarter du mouvement libertin l'habitué de la taverne. Presque toujours (tels Saint-Amant, Pinchesne et plusieurs autres), parvenu à la vieillesse, il fait œuvre de repentir, écrit des poésies chrétiennes, finit en fils soumis de l'Eglise. Il est, d'autre part, tout au long de ses jours, un épicurien inconscient, c'est-à-dire un amoureux du bien-vivre ne se donnant pas la peine de raisonner et d'excuser cet amour.

⁂

Les vrais libertins, nous l'avons dit plus haut, ne dédaignent pas l'atmosphère « empétunée » du cabaret ; mais les plus redoutables d'entre eux éprouvent rarement le besoin de fréquenter ces lieux de débauche. Ils se réjouissent à domicile. C'est dans leur maison qu'ils préparent et savourent leurs voluptés. Ils ne sont point égoïstes. Ils y convient leurs amis ou bien quelques personnes sûres qu'ils espèrent gagner à leurs doctrines.

Ainsi, quand Vauquelin des Yveteaux, que nous avons vu chassé de la Cour pour quelques imputations d'athéisme, est rendu à la liberté, il fait bâtir, dans une région solitaire du faubourg Saint-Germain, une maison commode qu'il pare, en artiste soucieux de donner quelque agrément à ses yeux, de peintures galantes et d'œuvres d'art. Il y ménage des jardins tout semblables à ceux que l'on voit dans les plus délicieux épisodes de la mythologie. Puis, en compagnie d'une maîtresse, il s'y livre à mille folies, déguisé en satyre désireux de retrouver les douceurs et les émotions de la sylve antique. Des concerts, des collations, tous les divertissements des sens sont prodigués à maints mécréants qui partagent les délices du maître. Les conversations mélangent le paradoxe à l'impiété.

L'homme acquiert ainsi grande notoriété d'original, mais, en définitive, rien d'important pour l'histoire du libertinage ne sort de son milieu. Ses poèmes ne contiennent pas comme ceux de Des Barreaux matière capable de susciter la haine des dévots. Le curé de la paroisse, Jean-Jacques Olier, ne songe pas à persécuter ce licencieux qui ne laisse rien paraître au dehors de ses mœurs déplorables.

Ce prêtre terrible, si son paroissien eût donné des exemples publics d'incrédulité autre que celui de déserter la messe, n'eut pas hésité à porter plainte contre lui. J.-J. Olier appartient à la Compagnie du Saint-Sacrement. Cette Compagnie fut fondée en 1627, après le procès de Théophile. Elle comprenait de très puissants confrères ayant à la Cour et au Parlement une influence grande. En outre de ses buts de charité, elle formait le dessein d'extirper de la société le libertinage. Elle procédait, ayant en tous lieux des agents recouverts du masque de Tartufe, par des enquêtes sournoises et discrètes, et frappait avec vigueur toutes les fois que les circonstances le lui permettaient.

Elle semble avoir joué, dans une ombre difficile à dissiper en l'absence des documents essentiels, un rôle immense. Il est fort probable que son action contribua à rendre prudents les libertins. Plusieurs historiens ont révélé ses méfaits en province. L'efficacité de ses machinations se manifeste tardivement à Paris.

Pourtant les plus certains suppôts du libertinage, appréhendant sans doute ses représailles, s'efforcent de cacher leurs initiatives. Le philosophe Gassendi, prêtre il est vrai, mais répandant par la plume, non par l'exemple, les théories de l'épicurisme, doit, pour éviter de graves inconvénients, affirmer sans cesse sa foi catholique, s'exiler en province, éviter le bruit autour de sa personne. La Mothe Le Vayer, puissant à la Cour, protégé par Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, dont il a été le précepteur, propageant le scep-

ticisme, disant : « Notre vie n'est, à la bien prendre, qu'une fable, notre connaissance qu'une ânerie, notre certitude que des contes, tout ce monde qu'une farce et perpétuelle comédie », vit de même avec une grande discrétion, entouré de disciples, tels que Naudé, qui se montrera plus audacieux dans la négation, et Guy Patin, dont on ne parvient pas à saisir l'état d'esprit véritable.

La période de la Fronde, en redoublant l'indépendance des mœurs, allait donner plus de courage aux libertins et une sorte de circonspection aux dévots. A la tête de l'émeute marchent des parlementaires acoquinés aux financiers, vivant en satrapes, pour la plupart insoucieux de religion ; des princes comme le grand Condé qui, en compagnie de leurs cabales « garçaillères », soit dans les camps, soit à la ville, s'abandonnèrent à de frénétiques débauches ; des prélats comme Retz jouant une perpétuelle comédie de dévotion, mais cynique dans ses actes et ses propos, traînant sa robe dans maintes aventures honteuses et maints mauvais lieux.

Du côté de la Cour, les chefs ne montrent pas des âmes et des manières plus pures. Les pamphlétaires accusent Mazarin de compter au nombre des sodomites et lui font autant de griefs de son impiété que de ses voleries. Les fidèles qui l'entourent, Lionne, l'abbé Foucquet, mille financiers et agents interlopes, grossissent, avec hardiesse, les cohortes libertines et épicuriennes.



FIG. 202. — IRIS OU LE MATIN, d'après l'estampe de Bonnard.

* L'artiste nous présente ici une élégante de son temps en déshabillé, procédant à sa toilette.

Les œuvres de Bonnart sont un témoignage de l'influence exercée par l'esprit des Précieuses jusqu'à la fin du XVIIe siècle.



B. N. Estampes.

FIG. 203. — LA FLORENTINE. D'après la gravure de Le Blond pour le *Miroir des plus belles Courtisanes de ce temps*.

Il semble que la Fronde passée et la monarchie absolue établie, l'ordre va renaître dans les esprits et cette discipline qui contraint la liberté philosophique. Or, au contraire, des groupes se reforment qui tenteront encore de donner à la nature la prééminence sur la religion. Cyrano de Bergerac, élève de Gassendi, épicurien dans sa vie, sceptique dans son œuvre, en commerce avec La Mothe Le Vayer et ses disciples, commande l'un d'eux. Nul homme, depuis Vanini, ne semble avoir parlé avec plus de netteté. Il raille les chimères auxquelles s'attachent les hommes, toutes les chimères de survie et d'immortalité, leur substituant les données de la science. Il proclame la royauté de la raison. Il crée, de sa plume habile à manier les images, des royaumes tels que peuvent en rêver, pour échapper à mille douleurs, tous les esclaves de ce monde. Un sorte de socialisme inconscient propulse sa plume, et dans sa soif ardente de liberté, il va jusqu'à déclarer : « Un honnête homme n'est ni Français, ni Allemand, ni Espagnol : il est citoyen du monde, et sa patrie est partout ». Sur le théâtre où les comédiens

interprètent sa *Mort d'Agrippine,* il multiplie avec tant d'audace les blasphèmes contre les dieux que le public dévot s'insurge et proteste.

Nul pourtant ne l'inquiète en apparence. On se contente de le faire passer pour fou. Un jour, une poutre, détachée d'un bâtiment, l'envoie de vie à trépas. Les Jésuites furent accusés d'avoir dirigé la trajectoire de cette poutre. Peut-être les confrères du Saint-Sacrement mériteraient-ils davantage cette accusation.

Peu importe, d'ailleurs. La grande voix de Cyrano ne semble avoir été entendue que de son groupe. Mais l'épicurisme et le libertinage s'étendent, gagnent la Cour, jettent leurs racines dans tous les terroirs de la société. Le duc d'Anjou, frère de Louis XIV, et ses amis, le chevalier de Lorraine, le comte de Guiche, le marquis de Vardes, Manicamp, donnent, à l'ombre du trône, l'exemple de la plus parfaite indifférence en matière de piété et de turpitudes éhontées. Eduqué avec eux, l'abbé de Choisy parcourt une partie de sa carrière habillé en femme, plus ingénieux à multiplier ses plaisirs qu'à assurer sa renommée de béat.



FIG. 204. — PHILIS SE JOUANT D'UN OISEAU.
D'après l'estampe de Bonnart.
• Dans ces figurines charmantes, Bonnart a donné, en même temps que des documents sur la mode, une représentation des occupations d'une dame de qualité.

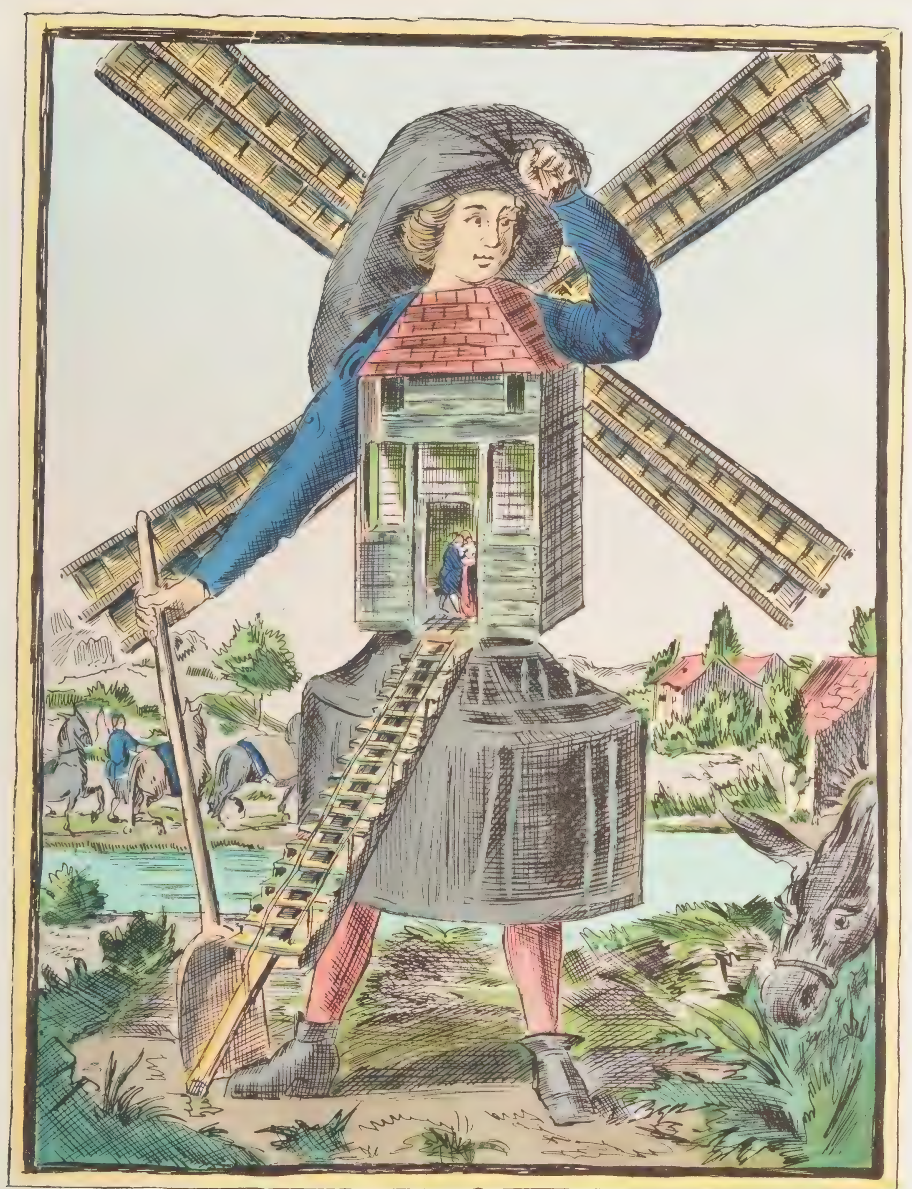
L'abbé de Villarceaux trouve plaisant, en compagnie de la comtesse d'Olonne et de leurs pareils, d'adopter, comme vêtement de mascarade, les robes des capucins et des sœurs colettes. Bussy-Rabutin, avec ses fidèles en débauche, au château de Roissy, choisit de préférence à tout autre le jour du vendredi saint pour faire chère-lie au son des violons. Il n'y a pas d'être plus attaché à la satisfaction de ses sens que le chevalier de Méré qui va, par le monde, cherchant à prendre figure de maître en l'art d'honnêteté. L'homme est d'ailleurs un fervent admirateur de Montaigne. Alexandre d'Elbène, que l'on a surnommé « le mylord protecteur des caillettes du Marais », fréquente l'académie de M. de Montmort, où des doctes examinent les connaissances nouvelles, cultivent les vérités démontrées, raillent les hypothèses sur le futur. Le logis de Scarron est un centre où se réunissent épicuriens et libertins. Le poète lui-même ne manifeste point une impiété véritable. Il reste en bons termes avec Dieu pourvu que le service de Dieu ne lui demande point le sacrifice de sa goinfrerie naturelle.

On a le sentiment que tous ces hommes, que l'on eut peut-être, au temps de R. P. Garasse, tourmentés pour leurs opinions ou pour les écarts de leurs vies, ne connaissent plus d'entraves. Pourtant, en 1662, le bûcher se rallume. Un poète, Claude Le Petit, qui s'est lui-même surnommé *Théophile le jeune*, y monte pour avoir écrit *Le Bordel des Muses ou les neuf pucelles putains* et autres pièces « faites contre l'honneur de Dieu et de ses saints ». Le caractère pornographique de ces œuvres, plutôt que leur atteinte à la religion, semble avoir valu le supplice à un malheureux sans protecteurs et sans crédit.

L'affaire d'ailleurs passe à peu près inaperçue. Elle ne gêne nullement les manifestations des libertins. Ceux-ci s'introduisent un peu partout. On en voit au sein même de Port-Royal. Mme de Sablé fait amical accueil au médecin Antoine Menjot, sans se douter que ce huguenot préfère les doctrines du scepticisme épicurien aux doctrines jansénistes.

Le plus important foyer d'incrédulité élégante, lettrée et, par suite, rayonnante, paraît être, en cette seconde moitié du XVIIe siècle, la maison de Ninon de Lanclos. La jeune femme reçut, enfant, les leçons de son père, Henry de Lanclos, l'un des esprits forts du Marais. Elle s'abandonna durant toute une jeunesse fougueuse aux fêtes des sens. Diverses expériences, des relations constantes avec libertins et épicuriens, Desbarreaux, Boisrobert, Saint-Pavin, Des Yveteaux, Valliquierville, préparaient son esprit au scepticisme. L'amitié de Saint-Evremont devait la tourner tout à fait vers l'indépendance de pensée.

L'homme ne fut point son amant. Il fut une sorte d'initiateur. Nul n'excellait mieux que lui, avec plus de finesse, de séduction, de grâces à chasser d'une âme, sans éclat, par insinuation graduelle du doute, les



Habit de Meusnier

* Nicolas Larmessin, auteur des Costumes grotesques, appartenant à la célèbre famille de libraires et de graveurs de ce nom. Son œuvre se confond avec celle de son frère Nicolas III. Ce dernier demeurait rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Lion-Ferré et mourut en 1725. Nicolas II demeurait même rue, à l'enseigne de la Pomme-d'Or. A sa mort, survenue en 1694, la série de ses costumes grotesques fut continuée par sa veuve et probablement par son fils. Certaines de ces estampes, en effet, sont datées de 1695 et portent l'indication : N. de Larmessin, rue Saint-Jacques, à la Coupe d'Or.

dernières lueurs de foi. Il imprégna la jeune femme, au cours de causeries intimes, de sa philosophie. Quand fuyant la France où ses impertinences de plume menaçaient sa liberté, il gagna la Hollande, il la laissait toute enivrée par la méditation d'Epicure, faisant des *Essais* de Montaigne, de la *Sagesse* de Charron, ses livres de chevet. L'élève ne tarda pas à surpasser le maître, du moins par la franchise de son attitude, l'audace de ses propos. Ninon n'admettait pas la tiédeur, la pusillanimité, l'hypocrisie. Acquise au scepticisme épicurien, elle se décèle tout de suite et ouvertement comme une propagandiste active, indispose les dévots, éveille l'attention de la Compagnie du Saint-Sacrement. Elle paie d'une détention au couvent son affranchissement moral. Va-t-elle dès lors renoncer à une lutte qui risque de troubler son repos? Point du tout. Elle s'allie à Molière, débutant à Paris, et qui entreprend d'abord, dans le domaine des mœurs, une croisade contre les groupes traditionnalistes soutenus dans l'ombre par la puissante Compagnie.

On ne peut affirmer qu'elle collabore au *Tartuffe* que le comédien compose lorsqu'il décide, pénétrant sur le terrain religieux, de bafouer les fourbes empoisonnant les familles d'une fausse dévotion. Du moins, on doit admettre qu'elle lui propose plusieurs modèles dont il prend des traits caractéristiques : l'abbé de Pons, le philosophe Louis de Lescache, Félix de Juvenel de Carlineas, tous trois insinués dans sa ruelle et qui, s'ils ne sont point des « confrères » de la susdite Compagnie, du moins en ont singulièrement la physionomie.



B. N. Estampes.

FIG. 205. — CARTE DE L'ISLE DE MARIAGE.

L'Isle de Mariage est entourée des mers des *Visions*; du *Dégoût* ; de l'*Espérance* et de l'*Océan Mélancolique*. Les navires qui portent la fortune des amants peuvent souvent faire naufrage en cours de navigation ou s'arrêter dans les diverses îles dont ces mers sont parsemées, avant d'atteindre un port.

On éprouve quelque peine à définir la véritable situation philosophique de Molière. Il ne fut point, comme on l'a trop souvent affirmé, élève de Gassendi. Descartes, La Mothe Le Vayer, eurent-ils, sur son esprit, une influence quelconque? On le préciserait malaisément. Sans appartenir à la vérité à aucun groupe, il participe des trois tendances. Il respire avec difficulté dans l'atmosphère de son époque. Il souhaite aérer les esprits, y introduire le goût de l'indépendance et du libre examen.

Par là, il plaît à Ninon. La jeune femme l'aide certainement dans sa tâche sans que l'on parvienne à discerner son rôle. Autour de Mme de La Sablière, son amie, dans la paroisse Saint-Roch, un noyau de libertins œuvre en silence en faveur de la liberté de pensée. Boileau, cartésien ; François Bernier, médecin-philosophe et Emmanuel Lhuillier, dit Chapelle, disciples authentiques, ceux-ci, de Gassendi, et, par de là le temps, d'Epicure ; La Fontaine, dont la conversion tardive prouvera qu'il ne fut jamais un croyant bien ardent, participent aux travaux de ce concile secret. Ces cabaleurs, et Molière, et les deux femmes méditent une attaque contre la Faculté de théologie qui s'efforce d'étouffer en leur naissance et leur expression les idées nouvelles, s'ingère dans les affaires de l'esprit, proscrit et anathématise tout ce qui contrevient à son enseignement scolastique.

Un instant Molière projette de porter au théâtre le visage ridicule des docteurs rétrogrades. Il y renonce. Bernier et Boileau le suppléent. Contre la Faculté intolérante seront publiés une *Requête* et un *Arrêt burlesque* gros de libertinage qui gêneront singulièrement les menées des docteurs aristotéliciens. Jamais, tant qu'ils vivront, Ninon ne perdra le contact avec ces amis dignes de son admiration et de sa confiance, combattant pour une bonne cause.

Quand elle s'installe définitivement dans sa maison de la rue des Tournelles, elle joue un rôle unique dans l'histoire. Sa ruelle est par excellence la ruelle philosophique où les princes, les ducs, les grands officiers de la couronne, les académiciens, mille doctes de France et les étrangers illustres ambitionnent d'être reçus. L'abbé de Châteauneuf a fait de cette ruelle une peinture qui en précise l'attrait. Mme de Sévigné, parlant de Ninon avec quelque ressentiment peut-être, mais aussi avec un fond d'admiration pour son carac-

tère, écrit : « Qu'elle est dangereuse cette Ninon ! Si vous saviez ce qu'elle dogmatise sur la religion, cela vous ferait horreur ! »

Ninon est-elle si impudente dans ses propos ? Nous croyons que la marquise exagère, en bonne dévote, Ninon professe simplement que « l'on est fort à plaindre quand on a besoin de la religion pour se conduire », car, ajoute-t-elle, c'est « une preuve que l'on a l'esprit bien borné ou le cœur bien corrompu ». Que dire de cette maxime, sinon que la charmante femme se contente d'une morale laïque, issue de son honnêteté naturelle, et que cette morale lui semble aussi bonne que la religieuse.

Ninon, à travers le temps, continue à indisposer les bigots pour la raison qu'elle persiste à se libérer de leurs fantasmagories. Elle répand toujours avec zèle le scepticisme ; mais elle ne l'allie plus à l'épicurisme qui lui apparaît désormais comme une doctrine fâcheuse. Elle finit même par substituer à l'un et à l'autre dans sa prédilection le stoïcisme. Saint-Evremont, passé en Angleterre, la gourmande de cette trahison. Il est devenu plus épicurien que sceptique et souhaiterait que sa disciple comprît, à son exemple, que les satisfactions des sens sont préférables à celles de l'esprit. Ainsi dissiperait-elle les inquiétudes où la plongent les sombres dissertations de Sénèque.

Vers la fin de sa vie, Ninon accueille Fontenelle et Voltaire juvéniles. Il semble qu'en leurs personnes, elle salue le siècle où la pensée philosophique imposera son empire. Fontenelle, mieux que Voltaire, semble la comprendre et admirer la tolérance qui est entrée en elle.

Quand elle meurt, la délicieuse femme n'est pas loin de blâmer les libertins qui lui succèdent et qui souhaitèrent, souventes fois, l'enrôler dans leurs groupes. Certains n'ont laissé qu'un nom médiocre, quelques poésies badines et le souvenir de leurs gestes excessifs, tel le chevalier de Lignières qui mit, dit-on, l'Ecriture sainte en comédie, telle Mme Deshoulières qui, toute sa vie, et, bruyamment dans des vers peu connus, exalta les moins dignes d'estime parmi les athées, tels enfin les personnages assemblés, au Temple, autour de Marie-Anne Mancini, duchesse de Bouillon.

Cette société du Temple forme la transition entre le libertinage du XVIIe siècle, mesuré, circonspect, gêné très souvent dans ses manifestations, et le libertinage débridé du XVIIIe. La déesse, l'héroïne de cette Thébaïde des biberons, Marie-Anne Mancini, nièce de Mazarin, c'est la frivolité, la légèreté, la puérilité en personne ; elle est curieuse de tous les vices ; elle stimule la verve gauloise de la Fontaine et la verve bachique de Chapelle. En compagnie de quelques autres dames de même tendance elle domine, conduit, entraîne ses compagnons habituels à la débauche. Saint-Simon fait, en des pages véhémentes, une Saint-Barthélemy de ce groupe, de Philippe de Vendôme, grand prieur de France, « effronté, menteur, fripon, malhonnête homme jusque dans la moelle de ses os pourris », de Louis-Joseph de Vendôme qui ternit dans l'orgie animale sa gloire de guerrier magnifique, de Philippe Mancini, duc de Nevers et du fameux Philibert de Grammont. La Fontaine, Chaulieu, La Fare, surnommé M. de La Cochonnière, s'époumonnent, comme si cela était indispensable, à chanter les goinfreries de leurs compagnons de table et les leurs propres, à dresser en l'honneur d'Epicure-roi, l'Iliade de la chère-lie.

Foin des spéculations philosophiques ! Elles lassent, elles fatiguent. On mange, on boit. L'ivresse gagne, on voit double, et, comme tout est riant, sur la table, autour de la table, sur les murs parés d'œuvres d'art, cette double vue accroît le plaisir savouré. On chante, et c'est la chanson surtout qui découvre le fond des âmes, le cynisme, l'irréligion de ces êtres uniquement voués au culte des sens et de la nature.

Ainsi s'achève, dans ce délire, l'évolution du libertinage au XVIIe siècle. Nul théoricien, nul doctrinaire parmi les épicuriens du Temple. Il semble que, tombée dans cette dégradation, la liberté de pensée agonise. En fait elle se manifeste encore, profusément, mais invinciblement dans ce milieu de « nappeurs ». Ni les procès, ni les bûchers, ni la persécution n'ont réussi à l'anéantir. Les philosophes du siècle suivant l'éveilleront de son sommeil de Belle-au-Bois dormant et, non sans luttes encore, assureront son triomphe.

EMILE MAGNE.

□ □ □ □

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

SUR LES PRÉCIEUSES

— *Le Tableau des piperies des femmes mondaines*, 1633.
— *Recueil des énigmes des plus beaux esprits de ce temps*, 1638.
— *Les Métamorphoses françoises recueillies par M. Régnault*, 1641.

MADELEINE DE SCUDÉRY. — *Clélie, histoire romaine*, 1654-1661.
— *Conversations sur divers sujets*, 1686.

ABBÉ D'AUBIGNAC. — *Nouvelle histoire du temps ou la relation véritable du royaume de Coquetterie*, 1654.

CHARLES COTIN. — *Recueil des Enigmes de ce temps*, 1655.
— *Œuvres galantes*, 1665.

ABBÉ DE PURE. — *La prétieuse ou le mystère des ruelles*, 1656.

Mlle DE MONTPENSIER. — *Divers portraits*, 1659.

FÉLIX DE JUVENEL DE CARLINEAS. — *Le portrait de la Coquette ou la lettre d'Aristandre à Timagène*, 1659.

NINON DE LANCLOS. — *La coquette vangée*, 1659.

MARIE-CATHERINE DES JARDINS. — *La farce des Prétieuses*, 1660.

MOLIÈRE. — *Les Précieuses ridicules*, 1660.

BEAUDEAU DE SOMAIZE. — *Les véritables prétieuses, comédie*, 1660.
— *Le Procez des Prétieuses, comédie*, 1660.
— *La Politique des Coquettes*, 1660.
— *Dictionnaire des Prétieuses*, 1660.
— *Recueil des pièces en prose les plus agréables de ce temps*, 1658-1662.
— *Les Délices de la poésie galante*, 1663-1664.

CHARLES SOREL. — *Œuvres diverses ou discours meslez*, 1663.

ANGÉLIQUE PETIT. — *L'Amour eschapé*, 1669.

ABBÉ DE TORCHES. — *La Cassette des bijoux*, 1669.
— *La Toilette galante de l'Amour*, 1670.

BRÉMOND. — *Le cercle ou les conversations galantes*, 1673.

POULLAIN DE LA BARRE. — *De l'Education des Dames*, 1674.

ORTIGUES DE VANNONIÈRE. — *L'Art de plaire dans la Conversation*, 1695.

Voir également :

TALLEMANT DES RÉAUX. — *Historiettes*, édit. Monmerqué et Paulin, Paris, 1854-1860.

CHARLES-L. LIVET. — *Précieux et Précieuses, Caractères et Mœurs littéraires du XVIIe siècle*, 1895.

RATHERY ET BOUTRON. — *Mademoiselle de Scudéry*, 1873.

FRANCIS BAUMAL. — *Le féminisme au temps de Molière*, s. d.
— *Molière, auteur précieux*, s. d.

EMILE MAGNE. — *Madame de Villedieu*, 1907.
— *Voiture et l'Hôtel de Rambouillet*, 1911-1912.

Nous renvoyons, en outre, à notre volume : *Madame de la Suze et la société précieuse*, 1908, qui contient une abondante bibliographie complétant celle, forcément succincte, que nous indiquons ci-dessus.

SUR L'HONNÊTE HOMME

BARDIN. — *Le Lycée où en plusieurs promenades il est traité des connaissances, des actions et des plaisirs d'un honnête homme*, 1632-1634, 2 vol. in-8°.

RENÉ BARY. — *La fine philosophie accommodée à l'intelligence des dames*, 1660, in-12.
— *L'Esprit de cour ou les Conversations galantes*, 1662, in-12.

ABBÉ DE BELLEGARDE. — *Réflexions sur la politesse des mœurs*, 1699, in-12.

R. P. DU BOSC. — *L'Honnête femme divisée en trois parties* (4e édit.), 1647, in-8°.

FRANÇOIS DE CALLIÈRES. — *La logique des amants ou l'Amour logicien*, 1668, in-12.
— *Des mots à la mode et des nouvelles façons de parler*, 1692, in-12.
— *Du bon et du mauvais usage dans les manières de s'exprimer. Des façons de parler bourgeoises*, 1693, in-12.
— *De la science du monde et des connaissances utiles à la conduite de la vie*, 1717.

JACQUES DE CALLIÈRES. — *Traité de la fortune des gens de qualité et des gentilshommes particuliers*, 1658, in-12.



FIG. 206. — LA VEUVE. D'après l'estampe de Le Blond pour le *Miroir des plus belles Courtisanes de ce temps.*

NICOLAS FARET. — *L'Honnête homme ou l'Art de plaire à la cour*, 1630, in-4°.

DE FITELIEU. — *La contre-mode*, 1642, in-12.

GERZAN. — *Conseils à un courtisan pour sa conduite*, s. d., in-8°.

GILBERT. — *L'Art de plaire*, s. d., in-12.

GOMBERVILLE. — *Polexandre*, 1641, 5 vol. in-8°.

GRENAILLE DE CHATONNIÈRES. — *L'honnête fille*, 1639-1640, 3 vol. in-4°.
— *La bibliothèque des dames*, 1640, in-4°.
— *Les plaisirs des dames*, 1641, in-4°.
— *L'honnête garçon ou l'art de bien élever la noblesse à la vertu, aux sciences et à tous les exercices convenables à sa condition*, 1642, in-4°.
— *La Mode ou Caractère de la religion, de la vie, de la conversation, de la solitude, des compliments, des habits et du style du temps*, 1642, in-4°.

LA BARRE (POULLAIN DE). — *De l'Éducation des dames pour la conduite de l'esprit dans les sciences et dans les mœurs*, 1679, in-12.

La Serre (Puget de). — *Le Secrétaire à la mode ou Méthode facile d'écrire selon le temps diverses lettres de compliments, amoureuses et morales*, 1644, in-12.
La Calprenède. — *Cassandre*, 1642, 10 vol. in-8°.
— *Cléopâtre*, 1647, 12 vol. in-8°.
— *Faramond*, 1661, 12 vol. in-8°.
Chevalier de Méré. — *Lettres*, 1692, 2 vol. in-12.
— *Œuvres posthumes*, 1700, in-12.
J. M. — *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnêtes gens*, 3e édit., 1673, in-12.
Nervèze. — *Le guide des Courtisans*, 1606, in-12.
— *Recueil des pièces en prose les plus agréables de ce temps*, 1658 et s., 5 vol. in-12.
Madeleine de Scudéry. — *Artamène ou le grand Cyrus*, 1640-1653, 10 vol. in-8°.
— *Clélie, histoire romaine*, 1656-1660, 10 vol. in-8°.
Tallemant des Réaux. — *Historiettes*, 1854-1860, 9 vol. in-8°.
Alfred Franklin. — *La vie privée d'autrefois*, collection d'ouvrages sur les mœurs, publiée à des dates diverses.
M. Magendie. — *La politesse mondaine et les théories de l'honnêteté en France au XVIIe siècle, de 1600 à 1660*, s. d., 2 vol. in-8°
Hippolyte Roy. — *La vie, la mode et le costume au XVIIe siècle, Epoque de Louis XIII*, 1924, in-8°, etc.

SUR LES LIBERTINS ET ÉPICURIENS

Théophile de Viau. — *Œuvres*, 1621-1622, 2 vol. in-8°.
R. P. Garasse. — *La Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps, ou prétendus tels. Contenant plusieurs maximes pernicieuses à la Religion, à l'Estat et aux bonnes Mœurs. Combattue et renversée*, 1623, in-4°.
R. P. Marin Mersenne. — *L'Impiété des Déistes, Athées et Libertins de ce temps, combattue et renversée de point en point par raisons tirées de la Philosophie et de la Théologie. Ensemble la réfutation du Poëme des Déistes. Œuvre dédiée à Mgr le Cardinal de Richelieu*, 1624, in-8°.
— *Quatrains du Déiste*, conservés à la Bibliothèque Nationale. *Manuscrits, Fonds latin*, n° 10329, fos 279 et s., publiés par Frédéric Lachèvre dans *Voltaire mourant*, 1908, p. 110 et s.
Vion d'Alibray. — *La Musette*, 1647, in-12.
— *Œuvres poétiques*, 1653, in-8°.
La Mothe Le Vayer. — *Œuvres*, 1656, 2 vol. in-f°.
Boisrobert. — *Les Epistres*, 1647 et 1659, in-4° et in-8°.
Saint-Amant. — *Œuvres*, édit. Livet, 1855, 2 vol. in-12.
Etienne Martin de Pinchesne. — *La Chronique des chapons et des gélinotes du Mans*, dans Bibliothèque Nationale, m. n° 15125, publiée par Frédéric Lachèvre.
— *Poésies meslées*, 1672, in-4°.
Voir aussi :
— *Recueil des pièces en prose les plus agréables de ce temps*, 1661, t. IV, p. 385 et s., pour l'*Almanach bachique*.
— *Recueil de tous les plus beaux airs bachiques*, 1671, in-12.
Voir également :
Tallemant des Réaux. — *Historiettes*, édit Monmerqué et Paulin, Paris, 1854-1860.
Desnoiresterres. — *Les Cours galantes*.
— *Revue philosophique. juillet-décembre 1879. Histoire critique de J.-L. Vanini, dit Lucilio*, par A. Baudouin.
René Kerviler. — *François de La Mothe Le Vayer*, 1879.
F.-T. Perrens. — *Les libertins*, 1896, in-8°.
Frédéric Lachèvre. — *Le libertinage au XVIIe siècle*, 12 vol. in-8°, consacrés à Théophile de Viau, Desbarreaux, Saint-Pavin, Claude Le Petit, Blot de Chouvigny, Cyrano de Bergerac, Jean Dehénault, Mme Deshoulières, Chaulieu, La Fare, etc.
Georges Mongrédien. — *Etude sur la vie et les œuvres de Nicolas Vauquelin, sieur des Yveteaux*, 1922, 2 vol. in-8°.
Emile Magne. — *Madame de Villedieu*, 1907.
— *Le plaisant Abbé de Boisrobert*, 1909.
— *Une amie inconnue de Molière, suivi de Molière et l'Université*, 1922.
— *Scarron et son milieu*, 1924.
— *Ninon de Lanclos*, 1925.
— *Le chevalier de Lignières*, s. d.

LES AMOURS DU CARDINAL DE RICHELIEU

Depuis l'arrivée de Mme de Combalet, il avait un feu secret dans le cœur qu'il était contraint de cacher sous la simple apparence de la tendresse d'un oncle. Il joua longuement le personnage sous ce voile sans qu'on s'en aperçût. La Reine Mère n'avait garde de se faire l'outrage de croire qu'on la pût abandonner. Le Cardinal, amoureux de sa nièce jusqu'à l'excès, ne voulut pas lui laisser le loisir d'abandonner son cœur à quelque amant aimable, et ne songea qu'à donner le coup mortel à l'honneur de Combalet. La beauté de Mme de Combalet était dans toute sa force, et les moindres secours lui donnaient de grands avantages. Elle avait toujours haï son mari, et l'avait trouvé digne de son mépris. C'est pourquoi, après la mort du connétable, il commença à ressentir l'effet de l'aversion que lui portait une personne dont il adorait jusqu'aux plus grandes rigueurs.

— Je ne sais, lui disait un jour le Cardinal, comme elle le remerciait de plusieurs choses curieuses qu'il lui avait données, si vous m'avez quelque obligation de mes présents. Mais outre qu'il ne peuvent jamais vous donner autant de plaisir que j'en prends à vous les faire, il me semble que je ne saurais assez m'empresser pour réparer le tort que j'ai de vous avoir donné un si sot mari.

— Cette épithète me ferait rougir, répondit Mme de Combalet en riant, si elle venait d'une autre part que de celle de Votre Eminence. Puisque vous me l'avez choisi, c'est bien la moindre chose que vous l'appeliez comme il vous plaira.

— Si vous vouliez me parler sincèrement, poursuivit le Cardinal, je demanderais une autre chose que j'ai bien envie de savoir.

— Vous le savez sans doute, répliqua Mme de Combalet. et ce que je ne vous dirai point, il faudra que je l'ignore absolument, n'étant ni en droit, ni en pouvoir de vous rien cacher.

— Apprenez-moi donc, répliqua Son Emminence, si Combalet a l'esprit de vous dire que vous êtes la plus belle et la plus aimable personne du monde ?

— Quand il me le dirait aussi délicatement que vous, répliqua-t-elle, je n'en serais pas persuadée. Mais, Monsieur, je vous prie d'épargner une personne qui a l'honneur de vous appartenir et que vous avez comblée de tant de bienfaits et qui ne mérite peut-être vos louanges que par le prix que vos bontés lui donnent.

— Quand vous n'en seriez pas digne, reprit le Cardinal, par les charmes que la nature vous a donnés avec tant de profusion, il ne tiendrait qu'à vous de me mettre en état de vous devoir plus que vous ne me devez.

— Si je savais quelque chose qui pût seulement m'acquitter envers votre Eminence, répondit-elle, je l'achèterais de mon sang.

— Il m'est trop précieux, répondit le Cardinal, et lorsque vous m'aimerez autant que je veux l'être pour pouvoir me dire heureux, vous me mettrez bien à retour.

Cette expression toute forte qu'elle était ne surprit point Mme de Combalet, et il y avait quelques jours qu'elle s'était aperçue que son oncle la regardait avec des yeux d'amour. Elle n'était plus d'humeur à s'en fâcher, mais regardant la terre pour lui donner bonne opinion de sa pudeur :

— Si je n'avais autant de tendresse que de respect pour Votre Eminence, répliqua-t-elle, il faudrait me regarder comme un monstre d'ingratitude après tout ce que je vous dois...

Ce n'est point là-dessus que je me fonde, ni sur quoi je veux compter, interrompit le Cardinal, il ne s'agit point de compliments entre nous. Je vous aime, Madame, et d'une manière si pleine d'ardeur...



Fig. 207. — Portrait de Madame de Maisonfort. D'après Le Blond.

* Le Blond, peintre des Précieuses, dont il a gravé maintes fois les visages apprêtés, a synthétisé dans ce portrait tout le maniérisme de cette époque. Il n'est pas jusqu'à la légende qui ne soit écrite dans cette langue chère à l'Hôtel de Rambouillet. Peut-on s'exprimer en des termes plus choisis que ceux dont se sert Le Blond : « Estant certain, comme il est, madame, qu'on ne peut dépeindre au vif ny les roses de vostre teint, non plus que les esclairs de vos yeux... » Et c'est bien d'ailleurs dans cet esprit littéraire que Le Blond a traité son modèle.

— Il n'est pas nécessaire que vous m'exagériez une chose qui m'est fort connue, répondit-elle.

— Non, continua le cardinal, vous ne le savez pas si bien que vous le pensez, mais j'espère que vous le comprendrez mieux quand vous aurez lu ce qui est là dedans. Songez à y répondre, que je sois tranquille.

A ces mots, il lui donna un petit billet et sortit aussitôt. La curiosité du sexe agissant sur Mme de Combalet, elle ouvrit le papier et y lut ces vers :

Le ciel vous donna tant de charmes
Que mon cœur en ressent l'invincible pouvoir ;
Vous réfléchissez peu si de pareilles armes,
Confondant ma raison, la forcent à vous voir.

On voit ma tristesse profonde,
Mes yeux sont désolés, mon visage est mourant,
Et je voudrais enfin cacher à tout le monde
Un mal que je soulage en vous le découvrant.

L'amour pourrait faire un miracle,
Si votre cœur touché m'écoutait tendrement,
Et votre indigne époux est un petit obstacle
Pour les ardents désirs d'un véritable amant.

Ma fortune est une surprise,
Un effet du hasard, un caprice du sort,
Et l'hymen étonné, lorsqu'il le favorise,
Méconnait son ouvrage et s'en repent d'abord.

Ma passion n'est pas commune :
Par ses brûlants accès mon repos est trahi,
Gloire, Biens, Dignités, Intérêts et Fortune,
Depuis que je vous aime, hélas ! j'ai tout haï.

Mme de Combalet sentit bien plus de joie que de colère à cette lecture, et elle n'avait pas de ces scrupules que l'offre d'un cœur peut fortifier. Le Cardinal était son oncle, mais puisqu'il avait su plaire à une tête couronnée, il ne pouvait pas lui déplaire.

Le lendemain de ce jour si agréable, elle fut à la messe avec la Reine Mère, habillée comme on peint Vénus, ne cachant de son corps que ce qu'il était absolument défendu de montrer. Le Cardinal tressaillit en la voyant si brillante, et Marie de Médicis, qui n'était pas encore jalouse, la fit sa dame d'atour, au grand chagrin de Mme du Faugis qui avait brigué cet emploi.

Ce jour-là, Mme de Combalet était placée derrière la Reine Mère qui lui parla longtemps du Cardinal. Mais, à la fin, remarquant Combalet parmi ses officiers, et se tournant vers Son Eminence qui était appuyée sur son fauteuil :

— Vous m'avouerez, dit-elle tout bas, que Madame de Combalet méritait un autre mari que le sien, et vous n'êtes pas excusable de l'avoir rendue la victime de votre union avec De Luynes. Regardez-la, je vous prie, ajouta-t-elle en souriant, ou plutôt ne la regardez pas, puisqu'elle est toute propre à faire des infidèles.

Le Cardinal n'avait pas attendu le discours de la Reine pour dévorer sa nièce des yeux, et dès qu'elle parut il ne sacrifia pas à d'autres divinités.

— Madame de Combalet, dit-il, est trop heureuse de plaire à Votre Majesté, et comme je vous suis fidèle avec plus de plaisir et d'estime, j'avoue que je l'engageai avec trop de précipitation. Mais, Madame, c'était pour ne pas priver Votre Majesté d'un serviteur plein de zèle, et pour m'attirer des partisans à la Cour.

— Je vous suis bien obligée, continua la Reine, vous verrez par la suite que je n'aime pas l'ingratitude.

Le Cardinal, devant lequel tout commençait à s'humilier, s'humilia profondément à ces paroles, et fit semblant d'écouter toujours la Reine pendant qu'il ne songeait qu'à Mme de Combalet.

Un jour que la Reine étant appuyée sur le bras de Mme de Combalet se promenait dans la grande allée de son magnifique palais de Luxembourg, elles virent Combalet qui se promenait seul, les bras croisés, les yeux penchés vers la terre, et qui avait enfoncé son chapeau comme un homme enseveli dans quelque profonde et importante méditation.

— A moins qu'il ne soit occupé à compter vos charmes, dit la Reine en le montrant à Mme de Combalet qui était elle-même fort discrète, je ne saurais comprendre le motif de sa rêverie, il n'a point assez d'esprit pour faire des vers, les affaires de l'État lui sont inconnues, il est impossible qu'il ait autre chose que vous dans la tête, et s'il ne songe pas à sa bonne fortune, il faut qu'il soit fol, ou qu'il ne pense à rien. Je disais hier à votre oncle qu'il avait eu tort de vous avoir sacrifiée, et, en vérité, je plains votre destinée en admirant votre vertu.

Mme de Combalet avait trop d'esprit et trop d'artifice pour ne pas ménager cette franchise de la Reine Mère, et voulant lui donner des impressions de sagesse qui pussent servir de préservatif contre les soupçons à venir :

— J'avoue, Madame, reprit-elle, que si mon inclination avait été consultée, je n'aurais pas épousé Monsieur de Combalet, mais, puisqu'il est mon mari, il faut que je tâche de fermer les yeux sur ses défauts. Et Votre Majesté, ajouta-t-elle en regardant la Reine avec un air doux et modeste, m'en jugera peut-être plus digne des bontés qu'elle a pour moi.

Dans ce moment Combalet, qui avait remarqué en levant les yeux la Reine et sa femme, entra dans une autre allée et se contenta de saluer Marie de Médicis en passant.

— Plus je le vois, dit-elle à Mme de Combalet, et moins je l'estime.

Madame de Combalet se contenta de soupirer comme une personne qui souffre sans oser se plaindre. Elle vit ensuite dîner la Reine, et se retira très impatiente de savoir jusqu'où irait l'affaire dont lui avait parlé son oncle.

Il la vit à la clarté de mille flambeaux le même jour au Louvre, et s'en approchant pendant que le Roi et les Reines soupaient :

— Me connaissez-vous bien à présent, lui dit-il, et me faut-il désormais d'autre interprète que votre cœur ?

— Si je le consultais, lui dit-elle, il m'en dirait peut-être trop. Il est dangereux quelquefois de croire ce que l'on souhaite.

— Ce n'est pas de l'incertitude que je vous demande, répondit Son Eminence, parlez-moi plus juste et plus promptement, si vous voulez que je dorme et que je vive.

— Tenez donc, poursuivit-elle en lui mettant sa réponse dans sa main, ne vous attendez pas à des vers aussi réguliers que les vôtres, et considérez que je suis inspirée par un autre Dieu qu'Apollon.

Le Cardinal lut, dès qu'il fut chez lui, ce que l'oracle lui répondait en ces termes :

Vous attaquez un cœur bien tendre
Par plusieurs endroits différents,
Et, comme les plus grands conquérants,
Vous concluez d'abord qu'on ne peut se défendre.

Vous avez mieux connu que moi
De quoi l'amour pour vous se peut rendre capable.
Il vous aime, il vous croit, songez s'il est coupable
Si vous seul lui faites la loi.

Le Cardinal reçut cette assurance de son bonheur avec des transports qui lui étaient tout particuliers. Il baisa mille fois les vers de sa nièce, et pendant la nuit entière il ne songea ni aux affaires de son ministère, ni à ce que la Reine Mère avait fait pour lui.

[D'après un roman de l'Hôtel de Rambouillet, qui donne les indications suivantes :

1° Marie-Madeleine du Pont de Courlay, née en 1604, épousa, à l'âge de seize ans, Antoine du Roure de Combalet. Elle fut faite plus tard duchesse d'Aiguillon par son oncle, le cardinal de Richelieu, et mourut en 1675.

2° Son frère était gouverneur du Havre, et fut fait chevalier de l'ordre dans la fameuse promotion du 15 mai 1633. Il hérita de la duché-pairie de Richelieu.]

LE GRAND DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES PRÉCIEUSES

Il nous offre le portrait de Marie Mancini, connétable Colonna, sous le nom de *Maximiliane :*

« Si toute l'Europe ne connaissoit pas les belles qualitez qui rendent Maximiliane une des plus admirables de son sexe, j'aurois de la peine à me résoudre à la mettre dans ce Dictionnaire, n'ignorant pas que l'on n'auroit pas manqué de publier que j'estois obligé de dire du bien de celle de qui j'en ay tant reçeu. Mais puisque la connoissance que chacun a de son

mérite a levé cet obstacle, je puis dire, sans être soupçonné de flaterie, que c'est la personne du monde la plus spirituelle, qu'elle écrit avec une facilité qui ne se peut imaginer, qu'elle n'ignore rien, qu'elle a leu tous les bons livres, et qu'encore qu'elle ne soit pas de Grèce (France), elle en sçait si bien la langue que les plus spirituels d'Athènes (Paris), et ceux mêmes qui sont de l'assemblée des quarante barons (l'Académie française) confessent qu'elle en connoist tout à fait bien la délicatesse, de quoi Madate (la Menardière), qui avoit l'honneur de la voir souvent, peut rendre témoignage.

« J'oseroy adjouster à cecy que le ciel ne lui a pas seulement donné un esprit propre aux lettres, mais encore capable de régner sur les cœurs des plus puissans princes de l'Europe. (Allusion à l'amour de Louis XIII pour Marie Mancini). Ce que je veux dire est assez connu sans qu'il soit besoin de m'expliquer davantage.

« Signé : Le Sieur de Somaize, *secrétaire de Madame la connestable Colonna.* »

LA CLÉLIE ET LES ALLÉGORIES GALANTES

Si la galanterie n'avait fait qu'inspirer cette abondance de petits vers fades qui se rencontre dans les poètes secondaires du dix-septième siècle, nous n'aurions guère à nous occuper de la galanterie, sinon comme d'une de ces maladies qui viennent de temps en temps gâter les meilleurs sentiments de l'homme. Mais, quoique la galanterie ait à se reprocher d'avoir inspiré beaucoup de mauvais vers qui ont fini par la discréditer, cependant elle a un principe et des effets plus sérieux que la frivolité des entretiens du monde. La galanterie ne veut dire ni la recherche dans l'expression de l'amour, ni l'inconstance dans le plaisir. La galanterie, telle que l'entendent les vraies précieuses du XVIIe siècle et telle que l'entend Mademoiselle de Scudéry dans la *Clélie*, est ce mélange d empressement et de respect envers les femmes dont la première origine se trouve dans la chevalerie. Seulement le chevalier a déposé son armure à la porte des salons, il est devenu l'honnête homme. La chevalerie s'est sécularisée, elle s'est répandue dans le monde et, sous le nom de galanterie, elle règle les rapports et les habitudes du monde entre les hommes et les femmes.

∴

Dans ces cercles imités de l'hôtel de Rambouillet, que peint la *Clélie*, l'amour n'est plus une doctrine comme dans les académies platoniciennes de l'Italie ou comme dans les discours de Sylvandre de l'*Astrée*. Ce ne sont plus des questions d'école qui sont traitées, mais des questions du monde, questions souvent subtiles et affectées, je l'avoue, mais parfois aussi justes que vraies. J'en prends çà et là quelques-unes pour exemples.

D'abord, comme dans tous les romans, les héros de la *Clélie* croient à la vertu et aux bons effets de l'amour. « De même que la vie rend le corps sensible, l'amour anime l'âme et l'esprit et lui donne je ne sais quelle vie qui fait qu'il sent mieux toutes choses, et l'on peut dire qu'un homme a l'âme paralytique, s'il est permis de parler ainsi, lorsqu'il est absolument sans amour, puisqu'il est vrai qu'il ne sent pas la moitié des choses qu'un homme amoureux peut sentir » (1).

Ainsi, pour avoir l'esprit vif, sensible et aimable, il faut être amoureux, et, sans l'amour et la galanterie, il n'y a point de bonne compagnie. Mais n'allez pas croire que cet amour, qui fait le mérite des honnêtes gens, soit l'amour volage et inconstant, comme il se rencontre souvent dans le monde; les lois de la vraie galanterie sont plus sévères que celles du monde. On s'y trompe parfois, et il y a même dans la *Clélie* des gens qui voudraient prendre le change et faire croire « qu'il est plus nécessaire, pour être bien parmi les dames, d'être fort galant que d'être fort amoureux » (2). Mais les *intelligents en tendresse* (3) défendent courageusement la vraie galanterie contre la fausse; ils soutiennent que, pour être galant, il faut être amoureux, et que, pour être amoureux, il faut être constant; « car, dès qu'on peut penser qu'on aimera plus un jour, on cesse d'aimer au même instant, ou pour mieux dire on a déjà cessé d'avoir de l'amour » (4).

(1) *Clélie*, t. VII, p. 440.
(2) *Clélie*, t. VI, p. 1370.
(3) *Clélie*, t. IV, p. 616.
(4) *Clélie*, t. VI, p. 1373.

La morale de la vraie galanterie n'est pas seulement honnête et presque sévère, puisqu'elle prescrit la constance comme le premier devoir de l'honnête homme; elle est, de plus, délicate et élevée; elle touche même au raffinement, mais du côté où le raffinement est le goût de la perfection. Ainsi, elle n'hésite pas à croire qu'en amour aimer vaut mieux qu'être aimé, parce que celui qui aime a des plaisirs de cœur que n'égalent pas les plaisirs de vanité qu'a celui qui est aimé. Partout où l'affection est en jeu, nous jouissons plus de celle que nous ressentons que de celle que nous inspirons; nous sommes heureux de l'une, nous ne sommes que fiers de l'autre. Le père et la mère donnent à leurs enfants mille fois plus d'amour qu'ils n'en reçoivent, et c'est là ce qui fait la félicité de l'amour paternel et maternel. Il en est de même de tous les autres genres d'amour : « Il y faut chercher sa principale satisfaction en sa propre tendresse plutôt qu'en celle d'autrui » (1).

Ne croyons pas cependant que dans la *Clélie* il ne se traite que des questions subtiles et raffinées : on y traite aussi les questions qui, tout en touchant à l'amour, touchent au monde et à la conduite qu'il faut y tenir ; et ces conversations, quoique entre des personnes de l'histoire romaine, semblent d'hier ou d'aujourd'hui, car elles roulent sur les sujets les plus ordinaires de la vie du monde. Est-ce le prince Titus, en effet, ou quelqu'un d'hier ou d'aujourd'hui qui parle comme vous allez l'entendre ? « J'avoue, dit le prince Titus, que je ne puis pas souffrir ces gens qui, quand ils voient des dames, disent quelquefois : « J'aimerais bien celle-là pour ma maîtresse, mais je ne la voudrais pas pour ma femme » ; ou qui disent au contraire : « Je voudrais bien celle-ci pour ma femme, mais je ne la choisirais pas pour ma maîtresse ». Car je trouve que tout ce qui peut rendre une femme agréable convient à ma maîtresse, et que tout ce qui peut faire aimer une maîtresse rend une femme plus charmante, étant certain que de l'humeur que je suis, je ne veux pas que ma maîtresse soit coquette, et je veux que ma femme soit aussi charmante qu'une maîtresse » (2).

Ainsi la doctrine de la galanterie, défendue par ceux qui sont dignes de la professer, répudie nettement les maximes de la morale mondaine, qui abaissent la femme sous prétexte de l'aimer. Ne nous y trompons pas : la *Clélie*, qui, au premier coup d'œil, ne semble qu'un roman plein de je ne sais quelle métaphysique amoureuse qui prête au ridicule, ou un manuel pédantesque de galanterie, la *Clélie* est, quand on l'étudie de près, un livre sérieux et curieux où toutes les questions qui tiennent à la condition des femmes dans le monde sont traitées d'une manière à la fois piquante et judicieuse. Quel est le rang que la civilisation moderne donne à la femme, et que doit faire la femme pour avoir et pour garder ce rang ? Voilà, en vérité, le sujet de la *Clélie*. Le roman n'est que le cadre ou l'accessoire de ce grand sujet de controverse, et, dans cette controverse, nous retrouvons tous les débats qui se sont émus de nos jours sur la liberté des femmes. La fière et audacieuse Tullie, qui sera femme de Tarquin le Superbe, est indignée de l'esclavage des femmes dans le monde : « Quant à moi », dit-elle, « je m'affranchirais volontiers des lois auxquelles la nature et la coutume ont assujetti les femmes, et, si j'avais eu mon choix d'être plutôt un vaillant soldat que d'être ce que je suis, j'aimerais mieux être soldat que princesse, tant je suis peu satisfaite de mon sexe !... » Tarquin est de l'avis de Tullie : « Oui, j'aimerais mieux », dit-il, « être un simple soldat que d'être femme ; car de soldat on peut devenir roi, mais de femme on ne peut jamais devenir libre ». « En effet », dit Tullie, « en quelle condition pouvons-nous trouver la liberté ? Quand nous naissons, nous ne sommes pas seulement esclaves de nos parents, qui disposent de nous comme bon leur semble ; mais nous le sommes de la coutume et de la bienséance, parce que, dès que la raison commence de nous faire discerner les choses, on nous dit qu'il faut l'assujettir à l'usage... On dit que nous avons beaucoup d'imagination et beaucoup d'esprit : mais il faut en même temps conclure que nous n'avons guère de cœur de nous contenter d'être seulement les premières esclaves de toutes les familles, et même souvent les plus malheureuses et les plus maltraitées. Nous n'avons pas même la liberté de choisir nos maîtres, puisqu'on nous marie bien souvent contre notre inclination... Une fois mariées et dans le monde, il faut apprendre à régler ses regards, il faut éviter la conversation des gens qui plaisent, et il faut n'avoir jamais la liberté d'aller seule nulle part... Il faut, enfin, qu'il y ait toujours quelqu'un qui puisse répondre de nos actions, si nous voulons qu'elles ne puissent pas être mal interprétées.

(1) *Clélie*, t. IV, p. 1189.
(2) *Clélie*, t. II, p. 1407 et 1408.

De sorte que, de la manière dont le monde est établi, nous naissons avec des passions qu'il faut toutes enchaîner ; car il ne nous est permis de ne rien aimer ni de ne rien haïr... Aussi puis-je vous assurer qu'il n'y a point de jour que je ne porte envie au sexe dont je ne suis pas. En effet, quand je vois seulement un homme se promener seul, j'envie la liberté qu'il en a ; quand quelque autre s'en va en voyage, je lui porte encore envie, et j'en vois même quelques-uns de qui la colère et la vengeance me semblent encore dignes d'être enviées ; car, enfin, on ne trouve point étrange qu'un homme soit sensible et qu'il se venge, et on ne peut presque souffrir qu'une femme se plaigne de rien, ou, si elle se plaint, il faut que ce soit si doucement, qu'elle n'en change pas de teint, que ses yeux n'en perdent pas leur douceur ; et on dirait, enfin, que la nature doit nous avoir fait naître insensibles, vu les lois que la bienséance nous impose. Aussi, puis-je vous assurer que je murmure étrangement contre ceux qui les ont faites. » (1)

∴

Jusqu'ici j'ai surtout parlé des questions morales qui sont débattues dans la *Clélie*, mais je n'ai rien dit du roman. J'en ai parlé comme d'un manuel de la bonne compagnie du temps, comme d'un code de la vraie galanterie. C'est là le principal caractère de la *Clélie*. Mais les galants que Mlle de Scudéry a mis en scène et qu'elle a affublés de noms antiques ne sont-ils pas ridicules par ces noms mêmes ? Oui, à prendre les noms des principaux personnages, la *Clélie* est ridicule. Brutus, Tarquin, Lucrèce, Porsenna, Horatius Coclès, Valérius Publicola, tous galants et galantisant à l'envi, quoi de plus singulier ? quoi de plus grotesque ? Mais ce sont des noms, et voilà tout ; car Mlle de Scudéry n'a pas songé le moins du monde à peindre les Romains. Elle a voulu peindre la société de son temps, celle de Paris et non celle de Rome, celle de la France et non celle de la République romaine. Ne nous attachons pas à l'étrange invraisemblance des noms, qu'il est aussi facile de changer qu'il est facile de changer le cadre d'un tableau ; attachons-nous à la vraisemblance des caractères et voyons s'ils sont pris dans l'humanité. Mlle de Scudéry semble nous avertir elle-même que c'est ainsi qu'il faut lire la *Clélie* : « Comme les véritables noms des personnes ne changent rien à l'aventure ni aux sentiments, que nous importe que ceux entre qui ces choses qui nous plaisent se passent, soient Grecs ou Africains (2) ? » Mlle de Scudéry a pris les noms de ses personnages dans l'histoire romaine, comme elle les eût pris dans le calendrier, sans s'inquiéter du contraste des noms avec les aventures et les sentiments. Laissons donc Brutus, Horatius Coclès et Valérius Publicola voyager à leur aise sur la carte de Tendre, sans plus nous souvenir de leurs noms, ou plutôt changeons un instant ces noms pour éviter la disparate. Donnons-leur des noms de terres, comme on faisait dans les romans du dix-huitième siècle, ou des noms de baptême, Georges, André, Ernest, Alfred, comme font les romans du dix-neuvième siècle, et cherchons seulement si les aventures et sentiments nous plaisent, ou plutôt s'ils sont vraisemblables, c'est-à-dire conformes au cœur humain.

(1) *Clélie*, tome II, pages 873 et 882.
(2) *Clélie*, tome II p. 1382.

∴

La carte de Tendre, il est vrai, qui a gardé un grand renom d'affectation, est ridicule, parce que Cathos et Madelon la prennent au sérieux. Dans le roman, c'est un pur badinage de société, un simple enjouement de l'esprit de Clélie ; et, quand on commence à en parler dans le monde où vit Clélie, cela la contrarie extrêmement : « Car enfin, disait-elle un jour à Herminius, pensez-vous que je trouve bon qu'une bagatelle que j'ai pensé qui avait quelque chose de plaisant pour notre cabale en particulier, devienne publique, et que ce que j'ai fait pour n'être vu que de cinq ou six personnes qui ont infiniment d'esprit, qui l'ont délicat et connaissant, soit vu de deux mille qui n'en ont guère, ou qui l'ont mal tourné... Je sais bien, poursuivait-elle, que ceux qui savent que cela a commencé par une conversation qui m'a donné lieu d'imaginer cette carte en un instant, ne trouveront pas cette galanterie chimérique ni extravagante ; mais, comme il y a de fort étranges gens par le monde, j'appréhende extrêmement qu'il n'y en ait qui s'imaginent que j'ai pensé à cela fort sérieusement, que j'ai rêvé plusieurs jours pour le chercher et que je crois avoir fait une chose admirable. » (1)

Clélie avait raison d'avoir peur de la renommée que sa carte de Tendre s'était faite dans le monde : la postérité, trompée par les moqueries de Molière et de Boileau, a cru, en effet, que Mlle de Scudéry *avait pensé fort sérieusement* à la carte de Tendre et a jugé ses romans sur cette invention.

[D'après Saint-Marc Girardin, *Cours de Littérature dramatique*, tome III.]

(1) *Clélie*, tome I, p. 407 et 408.



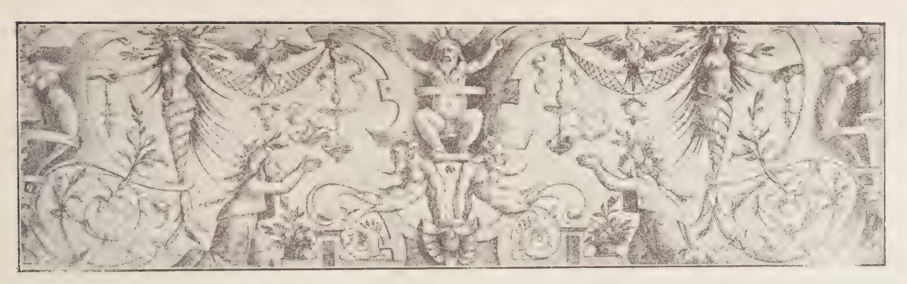


Fig. 208. — Frise décorative à sujet païen.

VIII

NOS GRANDS CLASSIQUES VUS PAR LEURS CONTEMPORAINS



L'idée que l'enseignement scolaire nous laisse des grands maîtres du xviie siècle est souvent bien inexacte et l'image que nous en gardons, bien décolorée et bien froide. Dans l'enseignement traditionnel, beaucoup d'habitudes invétérées isolent ces grands maîtres de la vie et font, de leurs chefs-d'œuvre, des textes sacrés presque inaccessibles et, pour tout dire, ennuyeux.

C'étaient pourtant des hommes comme nous qui, malgré leur génie, ont peiné, souffert, qui ont subi les mépris, les incompréhensions et parfois les injures de leurs contemporains et dont la vie n'a pas beaucoup différé, dans son ensemble, de celle que mènent aujourd'hui les gens de lettres dont nous n'osons pas qualifier les ouvrages du nom de chefs-d'œuvre, parce qu'ils sont trop près de nous. Corneille, Racine, Molière, La Fontaine et tous les autres génies dont s'enorgueillit le xviie siècle étaient, comme leurs successeurs, soumis aux nécessités les plus humiliantes de l'humaine nature. Ils étaient accessibles, comme eux, aux passions, aux haines et aux jalousies. Pour eux aussi la question d'argent comptait, la santé influait sur le moral, la femme était un être redoutable et charmant et il leur est arrivé, plus d'une fois après de grandes œuvres, de faire d'assez petites actions.

Le grand Corneille, « vieux Romain parmi les Français », n'a pas, comme certains se l'imaginent, passé sa vie, drapé à la manière de ses héros, d'un manteau d'orgueil espagnol et de dignité tragique.

Voyez-le vers la trentaine : c'est un Normand parisianisé, conscient de sa valeur mais appréhendant toujours de ne pas être bien compris du public et de la critique. Il fait, à ce moment, la navette entre Paris et Rouen, mais ses voyages et ses séjours dans la capitale ne l'ont pas tout à fait débarrassé de sa gaucherie provinciale ni de son embarras parmi les grands seigneurs et les nobles dames. Lorsque, après les succès inégaux de ses premières comédies, *Le Cid* remporte ce triomphe inespéré qui fait que

> Tout Paris, pour Chimène, a les yeux de Rodrigue

il excite, parmi ses confrères, les mêmes jalousies qu'Edmond Rostand au lendemain de *Cyrano* ou que tel jeune écrivain de demain, s'il était acclamé par le public avec le même enthousiasme. Corneille, qui n'a pas encore acquis le sentiment de la mesure et qui ne peut modérer l'impression de son contentement et de son orgueil, commet la grave maladresse de répondre par écrit à des attaques qui n'étaient que verbales et, se



Fig. 209. — Frontispice-type. Titre de la première édition du *Roman comique* (1651).
L'image représente, sur cette scène de théâtre, les comédiens, héros du roman.

glorifiant de son succès, il laisse échapper ces vers un peu trop pleins de lui-même :

Je satisfais ensemble et peuple et courtisans
Et mes vers en tous lieux sont mes seuls partisans
Par leur seule beauté ma plume est estimée.
Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée,
Et pense, toutefois, n'avoir point de rival
A qui je fasse tort en le traitant d'égal !

L'occasion n'est pas perdue pour un ennemi aussi envieux que l'auteur tragique Méré, qui lui décoche une pièce en six strophes d'une ironie sanglante où l'auteur espagnol Guilhem de Castro, de qui *Le Cid* est imité, est censé réclamer à son « traducteur français » tous les passages qu'il a pillés. Voici comment se termine cette pièce :

Donc fier de mon plumage, en Corneille d'Horace,
Ne prétends plus voler plus haut que le Parnasse,
Ingrat, rends-moi mon Cid jusques au dernier mot,
Après tu connaitras, Corneille déplumée,
Que l'esprit le plus vain est souvent le plus sot,
Et qu'enfin tu me dois toute ta Renommée.

Tel fut le commencement de la fameuse querelle du *Cid* où la controverse atteignit parfois un tel ton de violence qu'on la compara à une dispute de crocheteurs. Dans ses petites observations sur *Le Cid*, Scudéry essayera successivement de démontrer :

Que le sujet n'en vaut rien du tout,
Qu'il choque les principales règles du Poème dramatique,
Qu'il manque de jugement en sa conduite,
Qu'il a beaucoup de méchants vers,
Que presque tout ce qu'il a de beautés sont dérobées.

Plus mesurée, mais non sans quelque perfide hypocrisie, l'Académie essaiera de mettre fin à la querelle en publiant « ses sentiments » sur *Le Cid*, dont la forme au moins est d'une irréprochable courtoisie. Mais, au cours de la dispute, que de pièces furent échangées, qui ne relèvent en rien de la dignité tragique et nous donnent, de Corneille et du respect qu'il pouvait inspirer, une idée fort différente de celle que la tradition a consacrée. Témoin ce rondeau qui constitue la première riposte de Corneille à Méré :

Qu'il fasse mieux, ce jeune jouvencel,
A qui le Cid donne tant de martel,
Que d'entasser injure sur injure,
Rimer de rage une lourde imposture,
Et se cacher ainsi qu'un criminel.
Chacun connait son jaloux naturel,
Le montre au doigt comme un fou solennel,
Et ne croit pas, en sa bonne écriture,
Qu'il fasse mieux.
Paris entier ayant lu son cartel
L'envoie au Diable et sa Muse au Bordel,
Moi, j'ai pitié des peines qu'il endure,
Et comme ami je le prie et conjure,
S'il veut ternir un ouvrage immortel,
Qu'il fasse mieux.

Témoin aussi cette pièce où l'auteur du *Cid* est menacé explicitement d'une volée de coups de bâton par un anonyme qui pourrait bien être le poète burlesque Scarron, le futur époux de Mme de Maintenon :

AVERTISSEMENT EN FORME DE PRÉDICTION A TRÈS BREDOUILLANT POÈTE COMIQUE MESSIRE MATHURIN CORNEILLE SURNOMMÉ LE NOBLE A LA ROSE

Rondeau

Vous le verrez cet hiver dans Paris
Bien étrillé comme un cheval de prix
Ce noble Auteur que tout le monde hue ;
Il enflera dessous la paume nue
De deux ou trois qui l'ont bien entrepris.
Là, comme un chat qui guette la souris
Mayret lui-même et certain Laquais gris
L'attraperont au coin de quelque rue.

Vous le verrez.
Alors bon Dieu que de pleurs et de cris
Pours ces mauvais et médisants écrits
Où l'imposture est partout reconnue :
Après cent coups si l'âne mord ou rue
Ses aloyaux auront encore pis,
Vous le verrez.

ET BALLADE GÉNÉALOGIQUE A CORNEILLE

Esprit de fange, âme de savetier,
Dont les parents ont mené la charrue,
Sans faire plus crier ton nom parmi la rue
Reconnais ta bassesse et reprends leur métier :
Que si pour tes vers pleins d'emphase
Tu mérites quelque loyer,
Apollon qui veut t'employer
Te retient pour panser Pégase,
Accepte cet illustre emploi
Digne d'un faquin comme toi.



FIG. 210. — Frontispice gravé par Della Bella, représentant Scarron vu de dos, âgé de trente et un ans, comme le porte la légende, assis sur sa fameuse chaise et entouré, à droite et à gauche, de commères en douce gaieté.

Ce frontispice, qui se trouve en réduction, en tête de plusieurs éditions postérieures de Scarron, a paru pour la première fois avec *La Relation véritable de tout ce qui s'est passé en l'autre monde, au combat des Parques et des Poëtes* (1648).

On imagine ce que pourraient être les protestations d'un auteur dramatique d'aujourd'hui, si quelque journaliste se permettait de le traiter en de pareils termes.

La resplendissante série de chefs-d'œuvre qui suit réduit pour quelque temps au silence les envieux qui auraient eu contre eux la presque unanimité du public. Encore faut-il observer que *Polyeucte*, en sa qualité de tragédie chrétienne, fut fortement discutée et qu'après une lecture à l'Hôtel de Rambouillet, les connaisseurs les plus délicats conseillèrent à Corneille de ne pas mettre sa pièce à la scène. En 1652, lorsque la chute de *Pertharite* va pousser Corneille à se retirer pendant sept ans loin du théâtre, voici en quels termes le poète Scarron explique le discrédit où est tombée la scène française au milieu de la misère générale qui accompagne le mouvement de la Fronde :

Rien n'est plus pauvre que la scène
Qu'on vit opulente autrefois,
Quoique le plaisir de nos rois.
Il n'est saltimbanque en la place
Qui mieux ses affaires ne fasse
Que le meilleur comédien
Soit Français, soit Italien,
De Corneille les comédies
Si magnifiques, si hardies,
De jour en jour baissent de prix.



Fig. 211. — Portrait de Blaise Pascal, à l'âge de trente-deux ans.

Bientôt, le poète vieilli va être en butte aux critiques impitoyables d'une génération qui suit la sienne. Racine n'oubliera pas qu'après sa première tragédie, Corneille lui a conseillé de ne pas persister à écrire pour le théâtre où il ne pouvait espérer aucun succès. Aussi crible-t-il d'épigrammes mordantes, dans sa préface de *Britannicus*, son rival, qu'il traite, en latin et par allusions indirectes, de « vieux poète malveillant ». L'année précédente, il l'avait déjà profondément ulcéré en parodiant, dans *Les Plaideurs*, quelques-uns des plus beaux vers du *Cid* et en appliquant à un huissier le vers destiné à Don Diègue :

Ses rides, sur son front, gravaient tous ses exploits.

On voit que, vers 1670, les jeunes n'avaient pas plus de pitié qu'aujourd'hui pour les « vieilles barbes » qui accaparaient le théâtre à leur détriment.

Mais ce jeune rival, lui aussi, qui se montrait si pressé de réussir et si peu respectueux pour les gloires à leur déclin, devait, à son tour, souffrir des traits de la satire. Tout le long de sa carrière, la nouveauté de sa poétique dramatique devait exciter les protestations des partisans de Corneille et les clameurs des jaloux

Dès 1667, Subligny composait toute une pièce intitulée *La Folle Querelle*, pour railler la psychologie galante et les inexactitudes historiques d'*Andromaque*. Au lendemain de la première de *Britannicus*, Boursault, dans une lettre d'une « rosserie » raffinée, fit connaître l'opinion des connaisseurs :

« Agrippine leur parut fière sans sujet, Burrhus amoureux sans dessein, Britannicus amoureux sans jugement, Narcisse lâche sans prétexte, Junie constante sans fermeté, et Néron cruel sans malice. »

Et il déverse son ironie sur l'attitude plus chrétienne que païenne de la plaintive Junie « qui va se rendre religieuse dans l'ordre de Vesta ».

On sait que Mme de Sévigné apportait de singuliers tempéraments à son éloge de *Bajazet* et jugeait que si cette tragédie contenait des passages très touchants, c'est que Racine était amoureux de la principale interprète, la divine Champmeslé : « Si jamais il n'est plus jeune, ajoutait-elle, et qu'il cesse d'être amoureux, ce ne sera plus la même chose. » Et voici comment le gazetier Robinet jugeait la couleur locale de la pièce :

Champmeslé, dessus ma parole
De Bajazet soutient le rôle
En Turc aussi doux qu'un Français,
En musulman des plus courtois.



Fig. 212. — Portrait de Boileau-Despréaux. D'après l'estampe de B. Picart.

* L'œuvre de B. Picart, marque dans l'estampe, le début du xviiie siècle, par la grâce de sa composition. Les personnages allégoriques qui accompagnent le portrait de l'auteur du « Lutrin » en font un modèle du genre.



B. N. Estampes.

Fig. 213. — Portrait du Père Bourdaloue.

Mais c'est à propos de *Phèdre* que la lutte fut particulièrement violente. Toute une cabale se ligua contre la pièce de Racine pour faire triompher l'insipide rapsodie de Pradon. Le duc de Nevers et ses amis louèrent la salle, pendant plusieurs représentations, pour y organiser le bruit et y faire le vide. C'est alors que coururent les fameux sonnets dont le style n'a rien de classique. Voici celui qui, attribué au duc de Nevers, était, en réalité, l'œuvre de Mme Deshoulières et résumait, sous la forme la plus violente, l'impression des ennemis de Racine :

Dans un fauteuil doré, Phèdre tremblante et blême
Dit des vers où d'abord personne n'entend rien.
Sa nourrice lui fait un sermon fort chrétien,
Contre l'affreux dessein d'attenter sur soi-même.

Hippolyte la hait presque autant qu'elle l'aime,
Rien ne trouble son air et son chaste maintien;
La nourrice l'accuse, elle s'en punit bien.
Thésée a pour son fils une rigueur extrême.

Une grosse Aricie au teint rouge, aux crins blonds
N'est là que pour montrer deux énormes tétons,
Que, malgré sa froideur, Hippolyte idolâtre...

Il meurt enfin traîné par ses coursiers ingrats,
Et Phèdre, après avoir pris de la mort aux rats,
Vient en se confessant mourir sur le théâtre.

Quelques jours après, courait un autre sonnet sur les mêmes rimes et qu'on ne manqua pas d'attribuer au poète, furieux de ses injustes critiques :

Dans un palais doré, Damon jaloux et blême
Fait des vers où jamais personne n'entend rien.
Il n'est ni courtisan, ni guerrier, ni chrétien
Et pour faire des vers, se dérobe à soi-même.

Melpomène le hait beaucoup plus qu'il ne l'aime,
Il a d'un vrai poète et l'air et le maintien ;
Il veut juger de tout et ne juge pas bien.
Il a pour Philéas une tendresse extrême.

Une sœur vagabonde, aux crins plus noirs que blonds,
Va, dans tout l'univers, promener deux tétons
Dont, malgré son pays, Damon est idolâtre...

Il se tue à rimer pour les lecteurs ingrats.
L'Enéide, pour lui, c'est de la mort aux rats,
Et Pradon, à son goût, est le roi du théâtre.

Bussy-Rabutin, qui croit, comme tout le monde, que Racine a écrit ces vers impertinents en collaboration avec son ami Boileau, les accompagne des réflexions suivantes :

« Jamais il n'y eut rien de si insolent que ce sonnet: deux auteurs reprochent à un officier de la couronne qu'il n'est ni courtisan, ni guerrier, ni chrétien ; que sa sœur, la duchesse de Mazarin, est une coureuse et qu'il a de l'amour pour elle, quoiqu'il soit Italien. Et, bien que ces injures fussent des vérités, elles devaient attirer mille coups d'étrivières à des gens comme ceux-là. Cependant l'affaire fut accommodée ! »

Elle le fut, en effet, grâce au désaveu de Racine. Mais le duc de Nevers, qui n'admettait pas que ces



B. N. Estampes.

Fig. 214. — Portrait de Bossuet, d'après l'estampe de Bonnart.

gens de peu eussent même paru attenter à sa dignité, écrivit à leur intention un troisième sonnet qui commençait ainsi :

> Racine et Despréaux l'air triste et le teint blême
> Viennent demander grâce et ne confessent rien...

et qui se terminait par la menace suivante :

> Vous en serez punis, satiriques ingrats,
> Non pas en trahison d'un sou de mort aux rats,
> Mais de coups de bâton donnés en plein théâtre !

Et même, si l'on en croit le peintre Sanlecque, auteur d'un quatrième sonnet, la menace aurait été suivie d'exécution :

> Dans un coin de Paris, Boileau tremblant et blême
> Fut hier frotté quoiqu'il n'en dise rien.
> Voilà ce qu'a produit son style peu chrétien...

Il ne fallut pas moins que l'intervention du grand Condé pour mettre fin à tout cet échange de poésie satirique.

De pareilles attaques contribuèrent, ainsi que l'affaire des poisons, à laquelle il fut plus ou moins directement mêlé, à éloigner Racine du théâtre. Il avait toujours été fort sensible à ce qui, pour d'autres, n'aurait été que piqûres d'épingle. Son fils Louis raconte, dans ses mémoires, qu'on avait joué au théâtre italien une parodie de *Bérénice*, dans une pièce intitulée *Arlequin Protée :*



B. N. Estampes.
Fig. 215. — Portrait de Jean Racine.

« Mon père, ajoute-t-il, assistait à cette parodie bouffonne et il parut rire comme les autres : mais il avouait à ses amis qu'il n'avait ri qu'extérieurement. La rime indécente qu'Arlequin mettait à la suite de la Reine Bérénice le chagrinait au point de lui faire oublier le concours du public à ses pièces, les larmes des spectateurs et les éloges de la Cour. C'était dans de pareils moments qu'il se dégoûtait du métier de poète. »

ATHALIE
TRAGÉDIE
Tirée de l'Ecriture ſainte.

A PARIS,
Chez Denys Thierry, ruë ſaint Jacques, à la ville de Paris.
M. DC. XCI.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

B. N. Estampes.
Fig. 216. — Titre de la première édition d'*Athalie* (1691).

C'est qu'un homme de lettres — et c'est là à la fois sa grandeur et sa misère — appartient tout entier au public qui ne se prive pas de pénétrer jusque dans sa vie privée. Des vers malins et des chansons ont raillé les amours de Racine, sa dévotion et aussi son amitié pour Boileau. Avant la Champmeslé, il avait été épris de la Duparc, celle même à qui Corneille vieilli adressait ces vers mélancoliques où il essayait de lui persuader que le génie supplée à la jeunesse :

> Marquise, si mon visage a quelques traits un peu vieux,
> Souvenez-vous qu'à mon âge, vous ne vaudrez guère mieux
> Chez cette race nouvelle où j'aurai quelque crédit,
> Vous ne passerez pour belle qu'autant que je l'aurai dit.

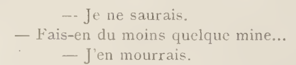
Lorsqu'il mourut, son enterrement fut suivi par une foule d'adorateurs

> Dont l'un, le plus intéressé,
> Etait à demi trépassé...

dit le malicieux Robinet, et celui-là, c'était Racine.

Lorsque, plus tard, Racine se plongera dans la dévotion, cette conversion, fera bien des incrédules. Voici quelques vers sur ce sujet :

Ta vanité me chagrine :
Loin d'être friand d'honneur,
La dévotion, Racine,
Veut qu'on soit humble de cœur.


— Je ne saurais.
— Fais-en du moins quelque mine...
— J'en mourrais.

Et en voici d'autres sur l'insuccès d'*Athalie* qui, on le sait, fut longtemps considérée comme une pièce ennuyeuse et sans valeur :

Gentilhomme extraordinaire,
Poète missionnaire,
Comment diable as-tu pu faire
Pour renchérir sur Esther ?

Il n'est pas jusqu'à son amitié pour Boileau, si fidèle et si précieuse, qui n'ait donné prise à la malignité de ses rivaux.

Témoin ces vers généralement attribués à Pradon et où les deux amis sont également maltraités :

Oh ! qu'il le fait beau voir lorsqu'il s'enfle [et se guinde,
Ce corbeau déniché des Montfaucons du [Pinde,
Faire tout retentir de ses croassements,
Et des morts immortels ronger les osse- [ments,
Que s'il répand partout sa noire médisance
N'a-t-il pas exalté Racine en récompense,
Cet auteur qui ranime Alexandre, Pyrrhus,
Achille, Bajazet, Hippolyte et Titus,
Quand pour le divertir, tous ces grands [personnages
Viennent en Céladons masqués dans ses [ouvrages ;
Mais pour connaître à fond ces ouvrages [divers,
Qn'on mette en un creuset Racine et tous [ses vers
Pour qui ses partisans ont tous crié mer- [veille,
On n'en tirera pas une once de Corneille.
Si Boileau de Racine embrasse l'intérêt,
A défendre Boileau Racine est toujours [prêt.
Ces rimeurs de concert l'un l'autre se [chatouillent
Et de leur fade encens tour à tour se bar- [bouillent.



B. N. Estampes.

FIG. 217. — RACINE FAISANT LA LECTURE A LOUIS XIV, d'après l'estampe de Charon.

On sait que le Roi-Soleil aimait à entendre Racine lire Amyot. C'est cette scène que représente la gravure de Charon.

C'est à cette époque que les deux amis partageaient les fonctions d'historiographes du Roi. Lorsqu'ils suivaient les armées de Louis XIV, ils étaient tenus en bien médiocre considération par les gentilshommes de la Cour, qui raillaient leurs airs bourgeois et embarrassés et l'effroi que leur causaient le tumulte de la guerre et le bruit du canon. Louis Racine lui-même, quels que fussent son respect et sa piété filiale, ne put s'empêcher de raconter quelques-unes des mystifications dont furent l'objet ceux que Primi Visconti appelait les deux philosophes. Voici dans quels termes le célèbre diplomate et aventurier italien parle des deux poètes :

« Racine très pédant, mais Despréaux est homme de jugement ; il a composé plusieurs satires pleines d'esprit et il me confia qu'il s'occupait d'histoire plus par ordre que de sa propre inspiration. Le maréchal d'Estrades m'aborda un autre jour en souriant et me dit : Je vous avais bien dit que nos historiographes feraient mieux de s'en retourner à leurs rimes. Ces messieurs ont lu hier, chez M[me] de Montespan, quelques



FORMAT ET ILLUSTRAT, reproduction de l'estampe de Treschel, d'après Simon Voüet.

* Les satyres accourus des bocages voisins s'interrogent autour d'un ludion dans lequel monte et descend un éléphant. Les rayons du soleil, traversant le bocal, font s'agiter sur la table de marbre l'ombre de l'éléphant. Le ludion, appareil d'expériences, est en effet, aussi, un objet d'amusement. Le mystère de ses mouvements dans l'eau du bocal, qui semble tant intéresser les satyres, avait fait dénommer les ludions, *Diables Cartesiens*. Simon Voüet a voulu symboliser ici la curiosité inquiète du monde antique devant les découvertes de la science.

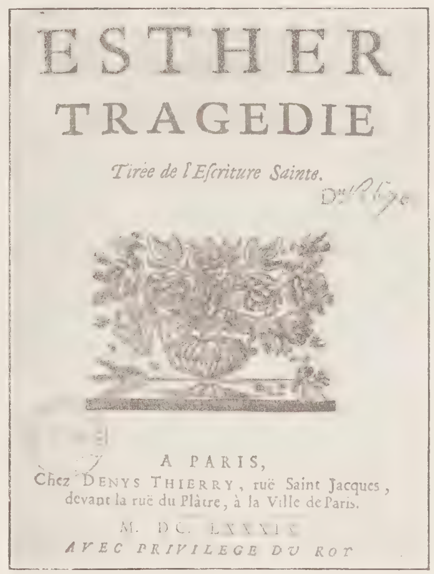
parties de leur histoire : le Roi secouait la tête et de temps en temps il disait tout bas à Mme de Montespan : « Gazettes, gazettes ». La comtesse de Grammont me confirma la même chose. Rose me racontait que l'intérêt que Mme de Montespan porte à ces messieurs pour cet ouvrage vient de Mme de Thianges, laquelle prisait beaucoup Racine parce qu'il avait une belle carrure et ressemblait à M. de Marsillac, qu'elle avait aimé autrefois. »

On pense bien aussi que dans les disputes littéraires, et notamment dans la querelle des anciens et des modernes, Boileau, qui n'épargnait pas ceux qu'il jugeait mauvais poètes, ne fut pas, lui non plus, à l'abri des injures. Voici en quels termes le traitait son principal adversaire, Perrault :

S'il joint à ses talents l'amour de l'antiquaille,
S'il trouve qu'en nos jours on ne fait rien qui vaille,
Et qu'à tout moderne il donne un coup de dent,
De ses dons rassemblés se forme le pédant
Le plus fastidieux comme le plus immonde
De tous les animaux qui rampent dans le monde.

On ferait un véritable bouquet d'épines avec toutes les pièces de vers que s'attirait l'auteur de *l'Art Poétique :*

Ce malheureux sans nom, sans mérite et sans grâce,


ESTHER
TRAGEDIE
Tirée de l'Escriture Sainte.
A PARIS,
Chez DENYS THIERRY, ruë Saint Jacques, devant la ruë du Plâtre, à la Ville de Paris.
M. DC. LXXXIX
AVEC PRIVILEGE DU ROY

B. N.
Fig. 218. — Titre de la première édition d'*Esther* (1689).

comme l'appelle Cotin. Boursault ajoute :

Qu'a-t-il fait jusqu'ici qu'exciter des murmures ?

et Bonnecorse

Il emplit tous ses vers de bizarres transports,
Il blâme insolemment les vivants et les morts ;
Cet esprit toujours vain, gâté par ses caprices,
Se fait une vertu du plus lâche des vices ;
Il s'admire, il se flatte, il se croit sans défauts,
Son livre n'a pourtant qu'un tas de brillants faux.



B. N. Estampes.
Fig. 219. — Portrait de la Champmeslé, reproduction d'une gravure exécutée au XIXe siècle, d'après un document de l'époque.

Desmarets de Saint-Sorlin considère *l'Art Poétique* comme une œuvre aussi orgueilleuse que pédantesque. Même après sa mort, un pamphlétaire anonyme le définit ainsi :

« Un esprit sombre et sec, plaisantant d'une manière chagrine, stérile : ennuyeux par ses redites importunes, des idées basses, bourgeoises, presque toutes tirées de l'enceinte du Palais ; un style pesant, nulle aménité, nulles fleurs, nulles lumières, nuls agréments autres que ceux que la malignité des hommes leur fait trouver dans la médisance ; une humeur noire, envieuse, outrageuse, misanthrope, incapable de louer, telle qu'il la reconnait lui-même... »

Du moins Boileau savait-il se défendre et savait-il attaquer tout le premier. Les critiques violentes qu'il décochait à ses ennemis littéraires et les réponses de ces derniers donneraient lieu aujourd'hui à un solide procès en diffamation.

On n'en saurait dire autant de Molière, qui n'a jamais ouvert, de sa propre initiative, les hostilités



B. N. Estampes.
FIG. 220. — Portrait de Jean de La Fontaine.

contre un particulier et s'est borné à censurer les travers généraux, à moins qu'il n'ait tout d'abord été attaqué. Pourtant, personne plus que lui n'a été, tout au long de sa carrière, l'objet de critiques aussi perfides et injurieuses. Pas une de ses pièces qui n'ait été violemment discutée. On sait à quel degré d'acuité monta la querelle sur *l'Ecole des Femmes* et comment il se vit obligé d'y répondre par la critique et l'impromptu de Versailles. Après la cabale des marquis, celle des dévots s'acharna sur *Tartuffe* et ils trouvèrent plus d'un homme de lettres jaloux pour entrer dans leur jeu. Voyez de quel ton perfide Pradon commente le succès de sa pièce :

Je sais que le *Tartuffe* a passé son espoir,
Que tout Paris en foule a couru pour le voir ;
Mais avec tout cela quand on l'a vu paraître,
On l'a tant applaudi faute de le connaître ;
Un si fameux succès ne lui fut jamais dû :
Et s'il a réussi, c'est qu'on l'a défendu.

A ce moment, Pierre Roullé, évêque de Saint-Barthélemy, lance l'anathème contre l'auteur comique qu'il qualifie : « un homme ou plutôt un démon vêtu de chair et habillé en homme et le plus signalé impie et libertin qui fût jamais dans les siècles passés ».

Ce n'étaient pas seulement les gens d'Eglise qui se déchaînaient contre lui, mais les accusations les plus odieuses ne cessèrent de le poursuivre durant toute sa production dramatique. On n'épargne ni l'auteur ni l'homme privé, sans parler des accusations de plagiat auxquelles il donnait quelque prise en « prenant son bien où il le trouvait » et en transfigurant par son génie des scènes qui étaient passées inaperçues chez des auteurs médiocres. Il est en butte aux critiques les plus variées. On fait un portrait grotesque de son jeu dans les tragédies.

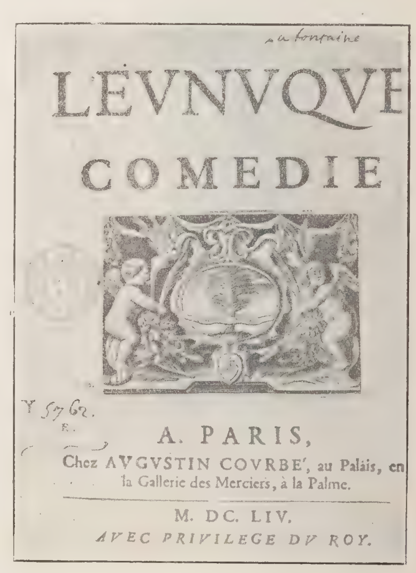
Il vient le nez au vent,
Les pieds en parenthèse et l'épaule en avant,
Sa perruque, qui suit le côté qu'il avance,
Plus pleine de laurier qu'un jambon de Mayence,
Les mains sur les côtés d'un air peu négligé,
La tête sur le dos comme un mulet chargé,
Les yeux fort égarés, puis débitant ses rôles,
D'un hoquet éternel sépare ses paroles.

Montfleury, son rival, revient plusieurs fois sur ce genre de critique qu'il résume dans ces vers :

Il faut que tout cède au Bouffon d'aujourd'hui,
Sur mon âme à présent on ne rit que chez lui,
Car pour le sérieux à quoi l'Hôtel s'applique
Il fait quand on y va qu'on ne rit qu'au comique,
Mais au Palais-Royal, quand Molière est des deux,
On rit dans le comique et dans le sérieux.

Plus perfide encore, Le Boulanger de Chalussay termine la caricature qu'il trace de Molière, par ces vers qui ont dû piquer au vif le mari d'Armande :

Tantôt pour exprimer les soucis d'un ménage,
De mille et mille plis il fronce son visage,
Puis joignant la pâleur à ces rides qu'il fait,
D'un mari malheureux, il est le vrai portrait...


la fontaine
L'EVNVQVE
COMEDIE
Y 5762.
A. PARIS,
Chez AVGVSTIN COVRBE', au Palais, en la Gallerie des Merciers, à la Palme.
M. DC. LIV.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

B. N.
FIG. 221. — Titre de la première édition de l'*Eunuque*, comédie de La Fontaine.

Non contents de railler ses infortunes conjugales, vraies ou supposées, ses ennemis firent, avec obstination, courir le bruit qu'il avait épousé sa propre fille, et seules les recherches diligentes des érudits modernes ont pu le laver de cette accusation.

Sa mort elle-même, en pleine scène, sur ce théâtre où il était monté une dernière fois par dévouement professionnel et par charité pour sa troupe, inspire à Bossuet la plus impitoyable condamnation :

« Il faudra donc que nous passions pour honnêtes les impiétés et les infamies dont sont pleines les comédies de Molière, ou qu'on ne veuille pas ranger parmi les pièces d'aujourd'hui celles d'un auteur qui a expiré pour ainsi dire à nos yeux et qui remplit encore à présent tous les théâtres des équivoques les plus grossières, dont on ait jamais infecté les oreilles des chrétiens. »

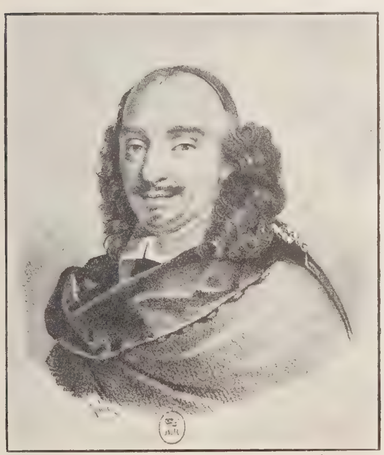


B. N. Estampes.

Fig. 222. — Portrait de Molière. D'après Mignard.

Mais, pas plus que l'histrion dédaigné, le grand prédicateur n'était à l'abri des appréciations malveillantes. Voici le rapport secret envoyé par un agent de Colbert sur Bossuet, alors au début de sa carrière ecclésiastique :

« Bossuet, esprit adroit, complaisant, cherchant à plaire à tous ceux avec qui il est et prenant leurs sentiments quand il les connaît. Ne veut point se faire des affaires ni hasarder des mesures qu'il a prises, qu'il croit sûres pour aller à son but. Ne pouvant croire que ceci puisse durer, ainsi se ménage extraordinairement et cherche dans la Faculté quelque milieu à prendre et quelque détour lorsqu'il n'est pas contre, et, par là, il est assez suivi par plusieurs personnes. Outre qu'il parle latin nettement et agréablement, il a même assez de connaissance en ces matières parce qu'il a étudié avant de s'adonner à la prédication. S'insinuant dans le monde avec assez de facilité à cause de son talent de prédication, et par là, il ne manque pas de créance à la Faculté. Attaché aux Jésuites et à tous ceux qui peuvent faire sa fortune plutôt par intérêt que par inclination ; car, naturellement, il est assez libre, fin, railleur, et se mettant fort au-dessus de beaucoup de choses. Ainsi, lorsqu'il verra un parti qui conduit à la fortune, il s'y donnera quel qu'il soit, et il pourra servir utilement ».



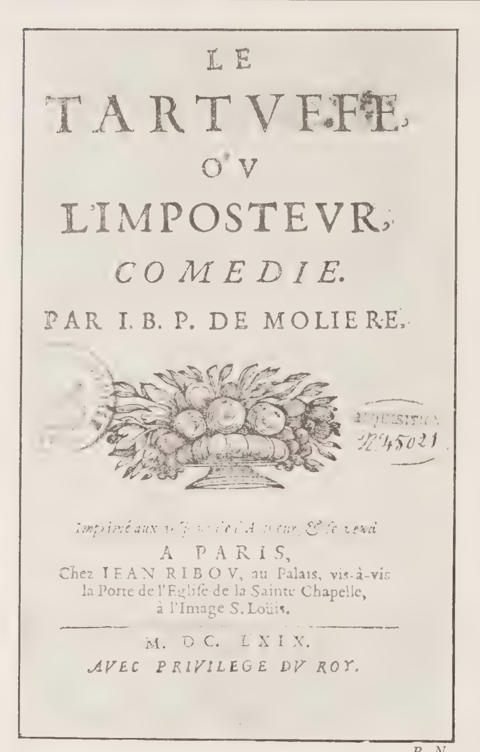
B. N. Estampes.

Fig. 223. — Portrait de Pierre Corneille.

Ce n'est assurément pas sous cet aspect que les historiens de la littérature, même les moins suspects de cléricalisme, ont coutume de nous représenter celui qui devait être l'Aigle de Meaux. Lors de ses démêlés avec Fénelon, ce fut la masse du public qui se répandit en chansons satiriques, sur des airs qui n'avaient pas le moindre rapport avec de pieux cantiques. Voici quelques couplets écrits en 1701, sur ce sujet :

De Meaux est un grand esprit
Et plein de littérature,
Mais quand on le contredit,
Turlure,
Il a l'âme un peu bien dure,
Robin Turlure.

Si l'on soutient qu'il dit vrai,
Il se peut par aventure,
Mais il ne veut de Cambrai,
Turlure,
Que voir la déconfiture,
Robin Turlure.



LE
TARTVFFE,
OV
L'IMPOSTEVR,
COMEDIE.
PAR I. B. P. DE MOLIERE.

Imprimé aux [illegible], & se vend
A PARIS,
Chez IEAN RIBOV, au Palais, vis-à-vis
la Porte de l'Eglise de la Sainte Chapelle,
à l'Image S. Loüis.

M. DC. LXIX.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

B. N.

Fig. 224. — Titre de la première édition du *Tartuffe.*

Un fidèle fort peu respectueux renvoie dos à dos les deux prélats, en leurs adressant ces recommandations :

Attachez-vous tous deux
A votre diocèse :
Vous verrez tout de bon,
Dondon,
Que le monde oubliera,
Lala,
Vos petites fadaises.

Ces pamphlets, ces vers satiriques, ces chansons, nous présentent, à coup sûr, sous un aspect beaucoup plus familier et moins vénérable, tous les grands écrivains que nous avons coutume d'admirer et de respecter et dont quelques-uns auraient dû, semble-t-il, être mis à l'abri de pareilles attaques, par le caractère sacré dont ils étaient revêtus. En sont-ils diminués à nos yeux ? Je ne le crois pas. Ils sont ainsi plus vivants, plus près de nous. En voyant qu'ils ont été comme les génies et les talents de notre siècle, en butte à l'envie, à la jalousie, aux insinuations calomnieuses ou aux injures déclarées, nous nous sentons plus près d'eux. Leur vie, leur caractère, leur

Tel cite d'un air vainqueur
Le Concile et l'Ecriture
Qui conserve dans son cœur,
Turlure,
L'Evangile d'Epicure
Robin Turlure.

Voici quelques autres couplets sur la même matière :

Quand la Guyon crève de grâce,
Que le lacet du corps en casse,
Rien n'égale sa charité.
Pour son prochain, elle est si tendre
Qu'un pécheur en nécessité
N'a qu'à se baisser pour en prendre.

Bien au-dessus de ces bigotes
Qui ramassent toutes les crottes
Pour n'oser lever leurs talons,
Elle lève jupe et chemise
Et dans un parfait abandon
Se rit de qui s'en scandalise.

Quand Fénelon se vit proscrire,
On crut qu'il courrait au martyre
Soutenant ce qu'il a prêché,
Mais il a soumis sa doctrine
Et conserve son évêché
Par une motion divine.



N. B. Estampes.

Fig. 225. — LA DUCHESSE DE BOUILLON,
d'après l'estampe d'Arnoult.

La duchesse de Bouillon fut, avec le duc de Nevers l'inspiratrice de la cabale qui siffla *Phèdre*, en 1677. C'est à elle que Pradon dut le succès de sa *Phèdre*.

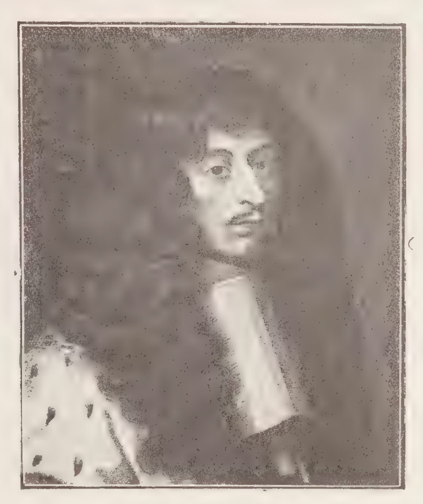
esprit même, nous apparaissent plus voisins de ce que nous observons tous les jours autour de nous. Pas plus au siècle radieux qu'illuminait la clarté du Roi-Soleil que dans le « stupide XIXe siècle » ou dans ce début du XXe dont on incrimine trop aisément le prosaïsme et les appétits matériels, le génie ne s'est imposé sans lutte et n'a obtenu la gloire incontestée et unanime que la postérité seule devait lui accorder. Un grand homme n'est jamais tout à fait un grand homme pour ses contemporains. C'est une leçon d'aujourd'hui, d'hier et de toujours.

FÉLIX GAIFFE.



"TARTUFFE" PAR ORDRE DE LOUIS XIV.

Tallemant des Réaux raconte, dans une de ses *Historiettes*, qu'il y avait une fois une sorte d'aventurier nommé Charpy, sieur de Sainte-Croix, qui, pour capter la confiance d'une certaine dame Hansse, veuve de l'apothicaire de la Reine, fit preuve d'une telle dévotion dans ses prières à l'église, que cette dame le recueillit chez elle, où il ne tarda pas à devenir amoureux de la fille de celle-ci, Mme Patrocle, mariée, femme de chambre de la Reine. Mme Hansse, dont les yeux s'étaient enfin ouverts, prévint son gendre qui n'en voulut rien croire, prétendant que tout cela n'était que des sottises, et qu'il ne pourrait se passer de son meilleur ami.

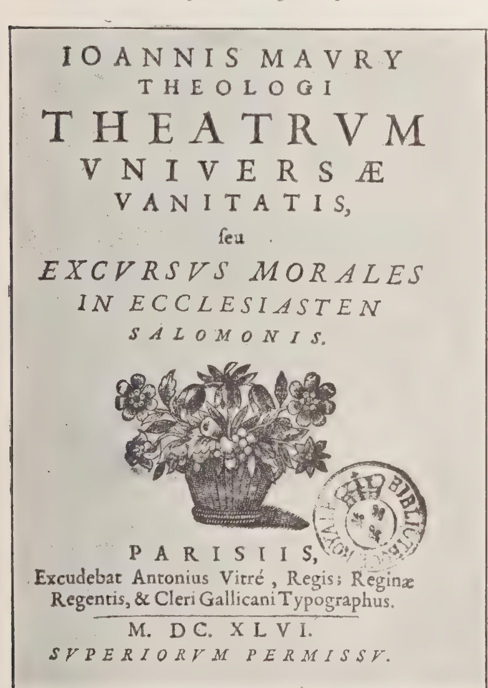


B. N. Estampes

FIG. 226. — LE PRINCE DE CONDÉ, d'après une estampe du temps.

Ce fut chez le Grand Condé, que *Tartuffe ou l'Imposteur* vit les feux de la rampe, pour la première fois, en 1664.

Esprit cultivé et disert, il passa ses derniers jours dans sa magnifique retraite de Chantilly, cultivant les lettres et s'entourant d'écrivains et d'artistes. On connaît la célèbre *Oraison funèbre* que Bossuet composa pour lui.



IOANNIS MAVRY
THEOLOGI
THEATRVM
VNIVERSÆ
VANITATIS,
seu
EXCVRSVS MORALES
IN ECCLESIASTEN
SALOMONIS.

PARISIIS,
Excudebat Antonius Vitré, Regis; Reginæ
Regentis, & Cleri Gallicani Typographus.
M. DC. XLVI.
SVPERIORVM PERMISSV.

B. N.

FIG. 227. — Titre du *Theatrum universæ vanitatis*, de J. Maury (1646).

Ces faits n'étaient pas rares au XVIIe siècle, et c'est pourquoi l'erreur est grande de dire que Molière a pris en entier son modèle de Tartuffe ici ou là. Comme il l'a très bien déclaré lui-même dans sa *Préface*, il a voulu démasquer tous les fourbes, tous les hypocrites, tous les menteurs, allant même plus loin, puisqu'il s'en prend également aux mauvais dévots, c'est-à-dire à ceux qui, par amour du ciel, en arrivent à mépriser leur famille. Quant au nom de Tartuffe, peut-être l'a-t-il emprunté à *Tartufo* qui se trouve dans *Il Malmantile*, de Lippi, avec la signification d'esprit méchant : manuscrit circulant en France bien avant l'apparition de *Tartuffe*, le mot *tartufolo* impliquant aussi l'idée de tromperie.

Bien avant d'écrire sa pièce et d'en représenter les trois premiers actes devant le Roi, à Versailles, il en avait recueilli les éléments à cette petite Cour du Prince de Conti, à Pézenas, où il avait été appelé plusieurs fois pendant ses voyages dans le Midi de la France, et où il avait fait de longs séjours.

C'est à Pézenas qu'il avait rencontré le Prince de Conti, avant que celui-ci se fût converti en théologien. Frère du Grand Condé et de Mme de Longueville, le Prince passait alors pour un grand débauché, se faisant une gloire d'avoir tracé la carte géographique de la Cour, ou *Description du pays de Braquerie*, entendant par ce mot la liste des dames galantes, et comprenant dans cette énumération sa propre sœur, Mme de Longueville, avec les noms de ses quatre gouverneurs, se désignant lui-même parmi eux, comme nous l'apprend Tallemant des Réaux (*Historiettes*, tome IV, pages 517-538, éd. Paulin-Paris).

C'est ce même prince qui devait travailler plus tard (1664) au libelle qu'il intitule *Traité de la Comédie et des Spectacles*, dont il laissait circuler des copies, et que Molière connaissait si bien, qu'il en réfute avec bon sens et raison les arguments dans sa *Préface* de *Tartuffe*.



B. N. Estampes.

Fig. 228. — Portrait de Nicolas Boileau-Despréaux. D'après la gravure de Drevet (1704).

A cette Cour languedocienne, assez pervertie, et tout autour du Prince, circulaient toutes sortes de personnages que l'on qualifiait de « domestiques » et qui n'étaient que des parasites éhontés, tels les abbés Roquette, Esprit et de Voisin. Saint-Simon a jugé assez sévèrement cet abbé Roquette qui parvint, à force de dissimulations, à obtenir l'évêché d'Autun. « Il avait été de toutes les couleurs, écrit-il à Mme de Longueville, à M. le Prince de Conti son frère, au Cardinal Mazarin, surtout abandonné aux Jésuites. Tout sucre et tout miel, lié aux femmes importantes de ces temps-là et entrant dans toutes les intrigues ; toutefois grand béat. C'est sur lui que Molière prit son Tartuffe et personne ne s'y méprit-il... Tout lui était bon à espérer, à se fourrer, à se tortiller ».

Molière avait vu de près et observait tout ce monde-là. Il s'était rendu compte comment, sous prétexte de dévotion, certains s'introduisaient dans les familles, arrivaient même à gérer les fortunes, et il avait conçu son projet. Il ne restait plus qu'à le mettre à exécution. Entreprise pleine de dangers, car n'y avait-il pas à craindre que l'on confondît les vrais dévots avec les faux, du moment que l'on englobait dans la même critique les *tartuffes* (les trompeurs) et les *tartuffés* (les trompés) ?

L'auteur de *Tartuffe* le comprit si bien que, dès 1663, nous le voyons prendre ses précautions. Il commence par dédier la *Critique de l'Ecole des femmes* à la Reine Mère, remerciant Sa Majesté « de prouver si bien que la véritable dévotion n'est point contraire aux honnêtes divertissements ». Il la prie de « ne point dédaigner rien de cette même bouche dont Elle prie si bien Dieu ».

Pour rien au monde, il ne veut que l'on croie qu'il a voulu ridiculiser la dévotion et les dévots.

Il y eut des précédents, et Molière ne l'ignore pas. L'Arétin dans *Lo Ipocrito* a pris comme type un parasite hypocrite qui fait bonne chère. Scarron dans *les Hypocrites* raconte l'aventure d'un certain Montufar qui s'est glissé dans une famille. Mais Tartuffe voudra séduire la femme et conspirera contre la fortune de son protecteur.

Quelle sorte d'homme sera ce Tartuffe ? Quelle place occupera-t-il dans la Société ? Sera-ce un intendant ? Un précepteur ? Un confident ? Il faut éloigner toute idée qui puisse le rapprocher d'un digne ecclésiastique. L'auteur ne veut s'attaquer qu'aux fourbes. La vraie religion, la dévotion la plus respectable n'ont rien à voir là-dedans.

A première vue, étant donné les mœurs du XVIIe siècle, l'audace pouvait paraître fort grande. Par bonheur pour Molière, la lutte ouverte entre les jansénistes, antipathiques aux idées du clergé dominant à la Cour, et ce clergé même, devait le servir. Louis XIV, prenant alors carrément parti pour son clergé contre les jansénistes, était au fond ravi que son poète préféré leur jouât un tour de sa façon. Et, ce que l'on ignore généralement, c'est que la partie saine du clergé français prit parti pour Molière, mais sans oser le manifester. L'épiscopat approuva ou resta muet. Les Jésuites eux-mêmes, dont Molière avait été l'élève, et qualifiés « véritables gens de bien », ne sont jamais pris à partie. Lorsque, tout au contraire, il est question de gens ne parlant que de « chemins d'en haut » et de « joies ineffables », les jansénistes peuvent se reconnaître.

Le Père Jean Maury, dans son *Theatrum universæ vanitatis* 1664), décerne à Molière son plus grand éloge : « Illustre Molière, Prince du Théâtre comique, toi qui, sur la scène, au milieu des applaudissements, nous donnes à bafouer les ridicules de l'homme, etc. »

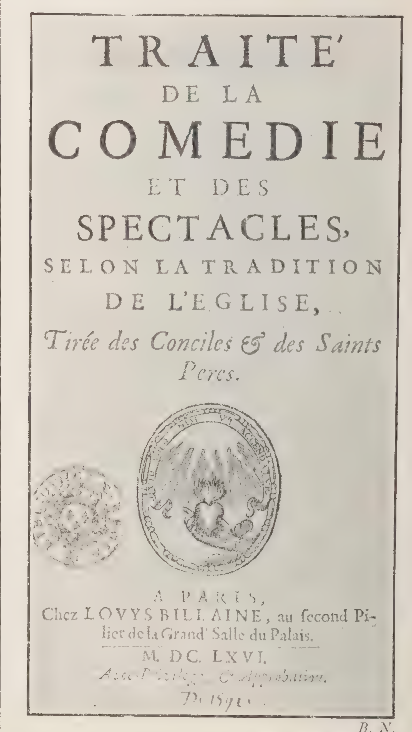
Il lui dédie son ouvrage :

« Tu trouveras dans mon travail plus d'un rapport avec le tien. « *Toi, tu plais au Roi lui-même, sa haute faveur en est le témoignage.* »

Ces encouragements, ces approbations venant de la part de certains ecclésiastiques et de Pères Jésuites ne sont pas un cas isolé. A la mort de Molière, les PP. Vavasseur, Rapin, Bouhours consacrèrent des pièces de vers à sa mémoire sous forme d'épitaphes :

Ta Muse, en jouant l'hypocrite
A redressé les faux dévots...

P. Bouhours.



TRAITE' DE LA COMEDIE ET DES SPECTACLES, SELON LA TRADITION DE L'EGLISE, *Tirée des Conciles & des Saints Peres.*

A PARIS, Chez LOUYS BILLAINE, au second Pilier de la Grand' Salle du Palais. M. DC. LXVI.

B. N.

Fig. 229. — Titre du *Traité de la comédie et des spectacles, selon la tradition de l'Eglise* (1666).



B. N. Estampes.

FIG. 230. — Vue de Pézenas, au temps de Molière.

* De l'année 1646 à l'année 1658, Molière parcourut la province avec une de ces troupes nomades dont Scarron a décrit la vie aventureuse dans son *Roman comique*. C'est ainsi qu'il visita, successivement : Bordeaux, Narbonne, Nimes, Avignon et Lyon. Il séjourna plus longuement à Pézenas où se tenaient les états du Languedoc. Cette agréable petite ville de l'Hérault a conservé son souvenir et, sur l'un de ses cours, s'élève un monument à la gloire de Molière.

Les jansénistes, au contraire, poursuivront Molière de leurs rancunes. Les Jésuites, pendant longtemps, donneront des œuvres de Molière en prix à leurs élèves. Ce sont faits que l'on ignore trop lorsque l'on vient dire, sans connaître à fond la question, que le clergé fut entièrement opposé à *Tartuffe*. Systématiquement ou par ignorance, peut-être, surtout au siècle suivant, du jour où Voltaire se fit le grand défenseur de *Tartuffe*. Le nom de Voltaire jeté dans le débat brouilla l'affaire. Mais que l'on veuille bien relire son œuvre. Molière ne s'en est jamais pris qu'aux faux dévots.

Cette pièce de *Tartuffe* lui tenait à cœur plus que tout autre. Aussi profitant des Fêtes de Versailles, dans lesquelles toute sa troupe avait figuré avec la première représentation de la *Princesse d'Elide*, encadrée dans une journée des *Plaisirs de l'Ile Enchantée*, il obtint, avec la complicité du roi, si l'on peut dire, l'autorisation de jouer les trois premiers actes de sa pièce nouvelle, dans les appartements et devant la Cour (12 mai 1664). Il la présenta sous le nom de l'*Hypocrite*.

Aussitôt, grand scandale. Le roi, lui, avait trouvé ces trois premiers actes fort intéressants et n'eut pas mieux demandé que d'en connaître la suite. Mais la « cabale » — et l'on entendait par ce mot les jansénistes — se mit immédiatement en mouvement pour en arrêter la représentation en public, si bien que, lorsque le roi quitta Versailles deux jours plus tard pour se rendre à Fontainebleau, la *Gazette* annonça la mise à l'index dont la nouvelle comédie de l'*Hypocrite* avait été frappée, en imputant cette interdiction au roi lui-même.

Molière avait trop l'oreille du roi pour ne pas se plaindre, et c'est ce que nous laisse entendre Loret dans sa *Muse historique* (lettre du 24 mai) :

... un quidam m'écrit
Que le comédien Molière
Avoit fait quelque plainte au roi,
Sans m'expliquer trop bien pourquoi,
Sinon que, sur son *Hypocrite*
(Pièce, dit-on, de grand mérite
Et très fort au gré de la Cour),
Maint censeur daube nuit et jour.
Afin de repousser l'outrage,
Il a fait coup sur coup voyage,
Et le bon droit représenté
De son travail persécuté.

Petit aveu naïf qui nous prouve au moins deux choses, à savoir que les trois premiers actes de l'*Hypocrite* (premier nom du *Tartuffe*) avaient plu au roi et à la Cour, et que Molière ne s'était pas gêné pour aller à Fontainebleau réclamer auprès de Louis XIV, au sujet de l'interdiction qui le frappait.

Parmi ses adversaires les plus acharnés, il fallait compter un certain Pierre Roullé, curé de la paroisse Saint-Barthélemy, située en l'île de la Cité (sur l'emplacement actuel du Tribunal de Commerce). Docteur en Sorbonne, jouissant d'une certaine notoriété, le fougueux curé avait, dans un libelle intitulé : *Le Roi glorieux au monde*, foncé à fond sur son adversaire. Molière n'est qu'un « démon vestu de chair et habillé en homme, le plus signalé impie et libertin qui fût jamais dans les siècles passés ». Il le juge digne d'être brûlé publiquement, etc. Malheureusement pour ce charitable abbé, son libelle eut peu de succès auprès du roi qui n'en estima pas moins Molière, lequel résuma ses plaintes dans un premier placet dont le texte nous a été conservé. Il y considère la nécessité de « faire voir au public que sa comédie n'était rien moins que ce qu'on voulait qu'elle fût ». Il considère que le devoir de la comédie est de corriger les hommes en les divertissant, et comme l'hypocrisie est un des vices les plus en usage, des plus incommodes et des plus dangereux, il croit rendre un service qui n'est pas mince à tous les honnêtes gens du royaume en faisant une comédie pour décrier les hypocrites, en découvrant tous les faux-monnayeurs en dévotion.

Et tandis que Pierre Roullé a l'audace d'imprimer que le roi a fait défendre de faire représenter ou imprimer l'*Hypocrite* « sous peine de mort », nous apprenons, par le placet adressé au roi lui-même, que le roi eut « la bonté de déclarer qu'il ne

trouvait rien à redire à cette comédie ». Si, momentanément, elle était interdite en public, ce n'était donc pas de son bon vouloir. Loin de fuir l'insulte, Molière la relève et la cite dans son placet. Il obtint, du reste, la suppression du libelle.

Appelé à Fontainebleau pour y donner des représentations avec sa troupe, du 21 juillet au 13 août, le hasard le servit, en y amenant à cette époque le cardinal Chigi, légat *a latere* du pape Alexandre VII, son oncle, au nom duquel il venait apporter des excuses pour une insulte qui avait été faite au duc de Créqui, notre ambassadeur à Rome.

L'occasion était trop belle pour ne pas relever la tête. Molière obtint l'autorisation de faire une lecture de son *Hypocrite* au Légat, en présence de nombreux prélats qui n'y trouvèrent rien à redire.

Bien qu'interdite en public, et peut-être à cause de cela, la pièce faisait grand bruit et chacun voulait la connaître. Le 25 septembre, on en représenta les trois premiers actes, à Villers-Cotterets, pour S. A. R. Monsieur, frère unique du Roi, qui régalait Leurs Majestés et la Cour. Le 29 novembre suivant, c'est la Princesse Palatine qui fait jouer chez elle, au château du Raincy, les cinq actes (pour la première fois), en l'honneur du Prince de Condé et de la famille d'Orléans. Le Grand Condé fut, dès le premier jour, le fervent admirateur et le défenseur de la pièce, et resta, toute sa vie, l'ami du poète.

Cette défense de jouer l'*Hypocrite* (qui s'appellera bientôt *Tartuffe*) sur son théâtre, avait été pour Molière non pas seulement une grosse déception morale, elle lui avait causé un dommage financier considérable. Il en reportait toute la cause principale sur les jansénistes, à la tête desquels marchait le Prince de Conti, son ancien protecteur en Languedoc, aujourd'hui converti avec fracas. Les recettes du Théâtre du Palais-Royal baissaient d'une façon lamentable, et cela au plus fort de la saison d'hiver. C'est alors, afin de frapper un grand coup pour la saison du Carnaval, qu'il résolut de donner son *Dom Juan* (1), dont l'histoire, on va le voir, est intimement liée à celle de *Tartuffe*.

Dom Juan, ou le *Festin de Pierre*, était un sujet, pour ainsi dire tombé dans le domaine public. Le héros appartient à Tirso de Molina, le plus glorieux, le plus fécond des dramatistes espagnols après Lopa, lequel Tirso s'était inspiré lui-même de la *Chronique*. A l'époque où nous sommes, Espagnols, Italiens, Français s'étaient inspirés du sujet, le traitant chacun à sa manière. Molière, en s'en emparant à son tour, va faire justice de la tradition. Avec lui, l'odieux, le brutal, le mauvais fils qui frappe son père devant ses laquais, le bandit qui égorge dans un guet-apens n'existent plus. En prenant un sujet aussi populaire, en lui laissant même son nom en sous-titre « ou le Festin de Pierre », il est à peu près sûr d'attirer la foule, mais il ne peut s'empêcher de dépasser le cadre. De même que son Pierrot au second acte, il éprouve le besoin de « débonder son cœur ». Sous le couvert de Dom Juan, il stigmatise l'hypocrisie de l'athée, de l'homme dont la Grande Mademoiselle disait dans ses *Mémoires:* « Il (le Prince de Conti) s'était tout à coup jeté dans la dévotion. Il en avait quelque peu besoin, car avant il ne croyait pas trop en Dieu, à ce que l'on en disait. Il était extrêmement débauché ».

Qui ne reconnaîtrait une douce vengeance de l'auteur de l'*Hypocrite* (qui bientôt s'appellera *Tartuffe*) dans ces paroles qu'il place dans la bouche de Dom Juan : « Aujourd'hui la profession d'hypocrite a de merveilleux avantages... L'hypocrisie est un vice privilégié, qui de sa main ferme la bouche à tout le monde et jouit en repos d'une impunité souveraine. » Puis, pour que l'on ne se trompe pas sur ses intentions, il met dans la bouche de Dom Juan une phrase textuelle qu'il emprunte à la conversion de Conti : « Oui, vous me voyez revenu de toutes mes erreurs ». Du reste, toute conversion de Dom Juan est si bien décalquée sur la conversion de Conti qu'un commentateur a publié les deux textes en regard. (Acte V, Scène première.)

Les recettes, tombées à 112 livres 10 sols le 30 janvier, remontent de suite à 1.830 livres pour la première représentation et atteignent 2.390 livres à la cinquième, mais quelques traits que l'on qualifie de « hasardeux » ont blessé une partie du public. Certains ont voulu trouver dans la pièce un « mélange » monstrueux de religion et d'impiété, de morale et de bouffonnerie. Quelques passages durent même être modifiés dès le second jour. Molière avait trop bien pris son modèle sur le vif. Ses ennemis en profitèrent pour réclamer encore pour lui l'excommunication, une réparation publique et l'interdiction d'entrer à l'église. Ce qui provoqua cette réplique de ses défenseurs : « A quoi songiez-vous, Molière, quand vous fîtes dessein de jouer les tartuffes ? Si vous n'aviez jamais eu cette pensée, votre *Festin de Pierre* ne serait pas si criminel. » Voilà pourquoi l'histoire de *Dom Juan*. de Molière, petite vengeance de son auteur contre le prince de Conti et ses délateurs, est inséparable de celle de *Tartuffe*.

Avec quel soin, dans son œuvre de prédilection, Molière s'est appliqué à nous retracer par le menu toutes les hypocrisies dont il avait pu être témoin en cette petite Cour si pervertie de Pézenas. Et non seulement Conti a servi de modèle pour certains traits de Tartuffe, mais aussi pour Orgon, le « tartuffié ». Ainsi, nous savons que Conti a été captivé par les simagrées de Roquette. Ecoutons parler Orgon :

Chaque jour à l'église il venoit d'un air doux
Tout vis-à-vis de moi se mettre à deux genoux.
Il attiroit les yeux de l'assistance entière
Par l'ardeur dont au ciel il poussoit sa prière ;
Il faisoit des soupirs, de grands élancements,
Et baisoit humblement la terre à tous moments.

Conti appelait Roquette son « frère ». Or, voici ce que l'on dit en parlant d'Orgon :

Mais il est devenu comme un homme hébété
Depuis que le Tartuffe on le voit entêté.
Il l'*appelle son frère...*

Saint-Simon, longtemps après, parlant de la mort de l'abbé Roquette, devenu évêque d'Autun, rappelle que « toute sa vie il n'avait rien oublié pour faire fortune et être un personnage ».

Cléante ne nous a-t-il pas dépeint Roquette et ses semblables ?

Ces gens qui, par une âme à l'intérêt soumise,
.... Veulent acheter crédit et dignités
Au prix de faux clins d'yeux et d'élans affectés.

Orgon ne nous a-t-il pas appris que Tartuffe lui a enseigné à se désintéresser de tout :

Il m'enseigne à n'avoir d'affection pour rien ;
De toutes amitiés il détache son âme,
Et je verrois mourir frère, enfants, mère et femme,
Que je m'en soucierais autant que de cela.

(Acte I, Sc. V.)

Ne va-t-il pas jusqu'à vouloir lui donner sa fortune ?

Je ne veux point avoir d'autre héritier que vous...

(Acte III, Sc. VII.)

Mais que de précautions dont Molière s'entoure encore afin d'obtenir l'autorisation de jouer sa pièce. Tartuffe est devenu *Panulphe*. Bien qu'il n'ait jamais eu l'intention de le revêtir d'un habit ecclésiastique, il en a fait un homme du monde et du meilleur ton, vêtu à la mode. Il a mis dans la bouche de Cléante l'éloge du véritable dévot :

Je ne suis point, mon frère, un docteur révéré,
Et le savoir pour moi n'est pas tout retiré ;
Mais, en un mot, je sais, pour toute ma science,
Du faux avec le vrai, faire la différence,
Et comme *je ne vois nul genre de héros*
Qui soient plus à priser que les parfait dévots,
Aucune chose au monde, et plus noble et plus belle,
Que la sainte ferveur d'un véritable zèle,
Aussi ne vois-je rien qui soit plus odieux
Que le dehors plâtré d'un zèle spécieux,
Que ces francs charlatans, que ces dévots de place,
De qui la sacrilège et trompeuse grimace
Abuse impunément et se joue à leur gré,
De ce qu'ont les mortels de plus saint et sacré.

(Acte I.)

Après une telle déclaration, il était difficile d'accuser encore l'auteur d'irréligion. Et cependant, les jours, les semaines, les mois et les années se passent, et cette pièce dont il est si fier ne peut encore être représentée en public. En attendant l'auteur jouit de toutes les faveurs. *Tartuffe* a encore été joué au Château du Raincy pour le Prince de Condé qui ne se lasse pas de l'entendre. Depuis le 14 août 1665, la troupe de Molière est devenue officiellement « la Troupe du Roy au Palais-Royal », avec une pension de six mille livres qui plus tard sera portée à sept mille. Louis XIV lui commande des comédies avec musique et ballets, telles, que *l'Amour médecin*, joué à Versailles, *Mélicerte* et la *Pastorale*, *le Sicilien*, et, à son théâtre, sa réputation s'est encore accrue avec *le Misanthrope* et *le Médecin malgré lui*.

(1) *Dom Juan*. Nous avons respecté l'orthographe adoptée par la Comédie-Française, conforme à celle du temps de Molière.

La mort du Prince de Conti, son farouche adversaire, qui menait la meute aboyant à ses trousses, lui rend tout à coup quelque espoir. Le roi est parti faire la campagne de Flandre. Molière va rendre visite à Madame, dont l'esprit délicat dirige le bon goût, obtient l'autorisation de venir lui faire une lecture de son ouvrage, puis cinq jours plus tard, résolument, affiche à son théâtre *l'Imposteur*. Grand scandale ! Dans cet imposteur, on a reconnu *l'Hypocrite*, et, sous les traits de Panulphe, le redoutable Tartuffe ! (5 août 1667). La foule accourt et le caissier encaisse mille huit cent quatre-vingt-dix livres, en attendant que, dès le lendemain, survienne un huissier de la Cour du Parlement, de la part du Premier Président, M. de Lamoignon, pour défendre aux comédiens de jouer la pièce une seconde fois. La porte de la comédie, fermée par ordre, est gardée militairement.

Aussitôt Molière va se plaindre à Madame qui avait approuvé l'ouvrage. Le Président Lamoignon va lui rendre visite à son tour. Molière et Despréaux (Boileau) vont chez Lamoignon, qui les reçoit, mais se retranche derrière l'absence du roi. Il les invite à attendre sont retour. Le Théâtre du Palais-Royal n'en reste pas moins fermé pendant sept semaines, et, le 11 août, l'archevêque de Paris, dans une ordonnance devenue historique, lance l'anathème contre le poète et contre son œuvre.

Louis XIV, protecteur naturel de Molière, se trouve au camp devant Lille. Molière n'hésite pas à écrire un second placet qu'il fait porter au roi par ses deux plus brillants comédiens, son fidèle Lagrange, aux allures si fines et si distinguées, et La Thorillière, de belle prestance, ancien capitaine d'une compagnie de gens de pied dans le Régiment de Lorraine, et maréchal de camp. Le voyage, nous dit Lagrange dans son *Registre*, coûta mille livres à la Société.

Que disait ce second placet ? Après s'être excusé de de venir importuner le monarque au milieu de ses glorieuses conquêtes, l'auteur réclame aide et protection. Il rapelle les bontés du roi qui cependant a accueilli cette comédie : « En vain je l'ai produite sous le titre de *l'Imposteur*, et déguisé le personnage sous l'ajustement d'un homme du monde ; j'ai eu beau lui donner un petit chapeau, de grands cheveux, un grand collet, une épée, et des dentelles sur tout l'habit : mettre en plusieurs endroits des adoucissements et retrancher avec soin tout ce que j'ai jugé capable de fournir l'ombre d'un prétexte aux célèbres originaux du portrait que je voulais faire ; tout cela n'a de rien servi ». Le roi fit bon accueil aux comédiens et promit que la piéce serait examinée de nouveau à son retour à Paris.

Le Prince de Condé, pour son compte, ne se lasse pas encore d'entendre *Tartuffe*. Le Duc d'Aumale a retrouvé, dans les archives de Chantilly, une lettre du duc d'Enghien, Henri-Jules de Bourbon, au sujet d'une représentation à organiser avec *Tartuffe*, et demandant avec insistance la représentation du quatrième acte que l'on n'avait pas encore joué devant le Prince de Condé.

Le Prince fit encore appeler Molière en son Hôtel à Paris (sur l'emplacement actuel du Carrefour de l'Odéon), puis à Chantilly, où le vainqueur de la Franche-Comté donna des fêtes devant le Duc d'Orléans et Mme la Duchesse Henriette.

Tartuffe n'avait donc plus de secrets pour personne à la Cour. Restait à obtenir du roi l'autorisation de le jouer en public. Il *l'obtint*, et voilà pourquoi nous pouvons dire qu'après cinq ans de luttes, *Tartuffe* fut représenté par autorisation, ou mieux *par ordre de Louis XIV*, en public, le 5 février 1669, au moment de la belle saison du carnaval. Le concours du public fut considérable, et la recette, nous dit Lagrange, atteignit deux mille huit cent soixante livres, et comme la pièce fut donnée quarante-quatre fois de suite, fait sans exemple, avec un maximun presque chaque jour, la part de l'auteur s'éleva à la somme de six mille huit cent soixante-et-onze livres.

Ce jour même, Molière adresse son troisième placet au roi, non pour le remercier, mais pour lui demander une grâce (un canonicat vacant à Vincennes) : « Oserais-je encore demander cette grâce à Votre Majesté le propre jour de la grande ressurrection de *Tartuffe ressuscité par vos bontés ?* Je suis par cette première faveur réconcilié avec les dévots, etc. ».

Rappelons aussi le dernier paragraphe de cette magnifique *Préface de Tartuffe*, préface trop oubliée, et qu'on ne lira jamais assez : « Finissons par le mot d'un grand Prince sur la Comédie de *Tartuffe*. Huit jours après qu'elle eût été défendue, on représentait devant la Cour une pièce intitulée *Scaramouche ermite* (1) et

480

Le 13, la Reyne Mére vint s'enfermer au Val de Grace, cause de l'Anniversaire de Loüis XIII, de Triomphante Mémoire, qui se fit le lendemain, en l'Eglise de S. Denys : l'Evesque d'Aqsayant celébré la Messe chantée par la Musique de la Chapelle.

Ce jour là 14, le Roy, & la Reyne partirent de Versailles, pour aller coucher à Chilli, le lendemain, à la Maison-Rouge, & hier, à Fontainebleau : dont la Reyne Mére prit, aussi, la route le mesme jour d'hier.

Le Comte de Sylla Envoyé du Duc de Parme, est parti pour s'en retourner, apres avoir eu son Audiance de Congé du Roy : de la part duquel il a esté régalé d'vne riche Boëtte de Diamans, que lui porta le Sieur de Bonneüil Introducteur des Ambassadeurs.

Cette semaine, on a ici publié l'Edit vérifié au Parlement le 29 du Passé, le Roy y tenant son Lit de Iustice : par lequel Sa Majesté ordonne, entr'autres choses, que les Bulles des Papes Innocent X, & Aléxandre VII, qui condamnent les cinq Propositions tirées du Livre de Iansénius, feront publiées par tout le Royaume, & enjoint à tous Ecclésiastiques, Seculiers & Réguliers, de signer le Formulaire qui fut dressé le 17 Mars 1657, par l'Assamblée générale du Clergé de France, ainsi qu'il est plus amplement porté par cet Edit : qui montre combien ce Grand Monarque est soigneux de retrancher toutes semences de division dās l'Eglise, & qu'aucun de ses Prédécesseurs n'en porta jamais plus glorieusement le Titre de Fils Ainé, qu'il le soûtient par cette delicatesse qu'il témoigne pour tout ce qui la regarde, comme il le fit encor voir n'aguéres, par ses défenses de représenter vne Piéce de Théatre intitulée l'*Hypocrite*, que Sa Majesté, pleinement éclairée en toutes choses, jugea absolument injurieuse à la Religion, & capable de produire de tres-dangereux effets.

A Paris, du Bureau d'Adresse, aux Galleries du Louvre, devant la ruë S. Thomas, le 17 May 1664.

Avec Privilége.

Fi. 231. — Une page de *La Gazette* de Théophraste Renaudot, du 17 mai 1664.

* On peut lire, dans les nouvelles de la semaine, l'annonce de la défense, faite par le roi, de représenter une pièce de théâtre intitulée l'*Hypocrite*. C'est le premier titre du *Tartuffe ou l'Imposteur*.

le roy, en sortant, dit au grand Prince que je veux dire (2 « Je voudrais bien savoir pourquoi les gens qui se scandalisent si fort de la comédie de Molière ne disent rien de celle de *Scaramouche ?* » A quoi le Prince répondit : « La raison de cela, c'est que la comédie de *Scaramouche* joue le Ciel et la Religion, dont ces messieurs ne se soucient point, mais celle de Molière les joue eux-mêmes : c'est ce qu'ils ne peuvent souffrir ».

Mais qu'en pensait le public ? Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici la lettre en vers du gazetier Robinet, qui représente à peu près tous les comptes rendus de l'époque :

Lettre du 9 Février 1669

A propos de surprise ici,
La mienne fut très grande aussi,
Quand mardi (3) je sçus qu'en lumière
Le beau *Tartuffe* (4) de Molière,
Alloit paroître et qu'en effet,
Selon mon très ardent souhait.

(1) Le 16 août (Répertoire du Théâtre italien). Pièce très licencieuse, dans laquelle un ermite, vêtu en moine, monte la nuit par une fenêtre chez une femme mariée, et y reparaît de temps en temps en disant : *Questo per mortificar la carne*.

(2) Le Grand Condé.

(3) Mardi 5 février (Note de Robinet).

(4) Autrement l'*Imposteur* (Note de Robinet).

Je le vis, non sans quelque peine,
Ce même jour là sur la scène :
Car je vous jure, en vérité,
Qu'alors la curiosité,
Abhorant comme la nature,
Le vuide en cette conjoncture,
Elle n'en laissa nulle part,
Et que maints coururent hazard,
D'être étouffés dans la presse,
Où l'on oyoit crier sans cesse,
« Je suffoque, je n'en puis plus ;
« Hélas ! Monsieur *Tartuffius*,
« Faut-il que de vous voir, l'envie
« Me coûte peut-être la vie ! »
Nul néanmoins n'y suffoqua,
Et seulement on disloqua,
A quelques-uns manteaux et côtes,
A cela près qui fut leur faute,
Car à la presse vont les fous.
On vit, en riant à tous coups,
Ce Tartufle, cet hypocrite,
Lequel faisant la chatte mite,
Sous un masque de piété,
Déguisé sa malignité,
Et trompe ainsi, séduit, abuse,
Le simple, la dupe, la buse,
Car Molière, par son pinceau,
En a fait le parlant tableau,
Avec tant d'art, tant de justesse,
Et bref, tant de délicatesse,
Qu'il charme tous les vrais dévots,
Comme il fait enrager les faux.
Et les caractères, au reste
(C'est une chose manifeste),
Sont tous si bien distribués,
Et naturellement joués,
Que jamais nulle comédie
Ne fut aussi tant applaudie.

Observations très curieuses, en leur naïveté : l'empressement de la foule, la bousculade, l'encouragement et l'approbation des vrais dévots, la fureur des hypocrites dévoilés, tout cela est rendu en peu de mots, et par-dessus tout, une interprétation de premier ordre.

Lettre du 23 Février 1669

A propos d'ébat théâtral :
Toujours dans le Palais-Royal,
Aussi le *Tartuffe* se joue :
Où son auteur, je vous l'avoue,
Sous le nom de Monsieur *Orgon*,
Amasse pécune et renom.
Mais pas moins encor je n'admire
Son épouse la jeune *Elmire*,
Car on ne sçauroit constamment
Jouer plus naturellement.
Leur mère, *Madame Pernelle*,
Est une fringante femelle,
Elle s'acquitte, ma foi des mieux,
De son rôle facétieux.
Dorin, maitresse servante,
Est encor bien divertissante.
Et *Cléante* enchante et ravit
Dans les excellents vers qu'il dit,
Ces deux autres, ou Dieu me damne,
Damis et sa sœur *Marianne*,
Qui sont les deux enfans d'Orgon,
Y font merveille tout de bon.
Valère, amant de cette belle,
Des galans y semble un modèle :
Et le bon *Tartuffe*, en un mot,
Charme en son rôle de bigot.

Il nous reste à dire quelques mots du costume trouvé chez Molière et relevé dans l'inventaire établi après décès : « Une autre boîte où est l'habit de la représentation du *Tartuffe*, consistant en pourpoint, chausses et manteau de vénitienne noire, le manteau doublé de tabis et garni de dentelles d'Angleterre, les jarretières et ronds de souliers pareillement garnis ».

Paul Lacroix, dans son *Iconographie Moliéresque*, s'est demandé, et non sans raison, si ce costume est bien celui d'Orgon, ou celui de Tartuffe ? Nous manquons absolument de détails sur la représentation des trois premiers actes joués devant le Roi et la Cour en mai 1664. Or, n'y a-t-il pas lieu de supposer que Molière, pour la première fois, s'y était réservé le rôle de la pièce qui demandait le plus d'adresse et de prudence pour ne pas paraître trop hardi ou trop révoltant ?

En tous cas, et la preuve en est faite par les vers de Robinet, ce fut Du Croisy qui créa le rôle de Tartuffe lorsque la comédie interdite fut enfin représentée. Mais cet habit nous paraît bien sombre pour Orgon, d'autant plus que le rôle de Tartuffe se joue aussi en noir.

Indépendamment des représentations au Théâtre du Palais-Royal, Molière fut demandé partout « en visite ». Car la mode suprême, le grand « chic », si l'on peut appliquer ce mot moderne à cette époque, consistait à faire représenter *Tartuffe* chez soi. Le 15 mars, le privilège du *Tartuffe* pour dix ans fut accordé à à son auteur. Edition rarissime que s'arrachent aujourd'hui les bibliophiles à coups de billets de banque. A la même date paraissait, chez Ribou, également, *La gloire du Dôme du Val de Grâce*, poème de Molière, in 4°, orné de belles estampes par F. Chauveau, d'après Mignard.

Tartuffe et la *Gloire du Val de Grâce* en librairie le *même* jour ? Est-ce un hasard ou un fait voulu ? Robinet annonça en ces termes la publication du *Tartuffe* :

Monsieur Tartuffe ou le pauvre homme,
Ce qui les faux dévots assomme,
Devient public plus que jamais,
Comme au Théâtre désormais.
Il se montre chez le libraire,
Qui vend l'écu chaque exemplaire.

On eut pu s'attendre, comme après l'*Ecole des Femmes*, à toute une série de critiques, de parodies, de controverses mises à la scène. Il n'en fut rien. Le coup avait été trop rudement porté et restait sans riposte. Et puis comment oser critiquer un ouvrage que l'on savait avoir été approuvé par le roi, et joué avec sa pleine autorisation, en dépit de toutes les défenses ? En effet, la *Lettre sur la Comédie l'Imposteur* (mai 1667), rédigée dans l'entourage de Molière, mais non par lui, n'est qu'un assemblage de renseignements sur la pièce dont elle suit la composition, en indiquant les modifications faites pour la représentation de 1667, qui fut cependant sans lendemain. Quelques critiques l'attribuent à Chapelle qui fut l'ami de l'auteur.

Telle est l'histoire en raccourci non de la première, mais des « premières » représentations de l'immortel chef-d'œuvre de Molière, dont la mise définitive à la scène lui avait causé plus de peine que celle de toutes ses autres pièces réunies.

De ce jour, Molière, arrivé au sommet de la gloire, sera entièrement dévoué aux ordres du roi qui deviendra, pour ainsi dire, son collaborateur, car c'est le roi en personne, recevant Molière dans sa familiarité, qui va lui inspirer des sujets de ballets et de comédies.

« Que Louis XIV ait eu du goût pour la belle poésie, nous ne le nions pas », a écrit M. Maurice Pellison dans sa remarquable étude sur les *Comédies-Ballets de Molière*, « mais il est certain que la musique et la danse étaient ses arts de prédilection. En musique, il n'était pas seulement amateur, mais connaisseur ». Nous savons, d'autre part, que le Cardinal Mazarin lui avait fait venir d'Italie un maître de guitare qui lui enseigna fort convenablement son art en dix-huit mois, et qu'il ne fallait pas qu'un musicien se hasardât à faire une fausse note en sa présence.

Quant à la danse, dont ce monarque raffolait, il prit longtemps des leçons de M. de Beauchamps, qui s'intitulait, du reste, « maistre des ballets du Roy ». Nombreux sont les titres des ballets qui nous sont parvenus, dans lesquels le roi figurait comme danseur jusqu'à l'âge d'au moins trente ans.

La danse, d'ailleurs, faisait fureur à cette époque dans tous les rangs de la société. Molière, en écrivant des comédies-ballets — ce que l'on oublie un peu trop aujourd'hui, car nous ne le connaissons pas sous cet aspect — allait donc non seulement au-devant des plaisirs du roi, mais aussi du public. Toutes ses comédiennes étaient d'excellentes danseuses, qui parfois, à la Cour, faisaient vis-à-vis au roi dans les ballets que l'on intercalait dans les entr'actes des comédies. C'est ce que l'on appelait les « agrémens ».

Nous savons encore, par les *Bons à payer* au Trésor des Menus-Plaisirs et Affaires à la Chambre du Roi, que ces représentations des plus somptueuses, à Chambord, par exemple, coûtaient fort cher. Avec quelques frais en moins, Molière les donnait ensuite sur son Théâtre où accourait la foule.

Enfin, Louis XIV, que les grands airs de gentilshommes pris par certains bourgeois agaçaient quelque peu, ne se gêna pas pour commander à sont auteur favori une pièce pour les tourner en ridicule, et c'est encore à cette initiative que nous devons le *Bourgeois gentilhomme*, satire des « nouveaux riches » de l'époque. De même que l'idée du Ballet Turc : « Comme l'idée des Turcs qu'on venoit de voir à Paris étoit récente », a écrit le Chevalier d'Arvieux, orientaliste, « il (le Roi) crut qu'il seroit bon de les faire paroître sur la scène. Sa Majesté m'ordonna de me joindre à Messieurs Molière et Lulli pour composer une pièce de théâtre, où l'on pût faire entrer quelque chose des habillements et des manières des Turcs. Je me rendis, pour cet effet, au village d'Auteuil, où M. de Molière avoit une maison fort jolie. C'est là que nous travaillâmes à cette pièce de théâtre que l'on voit, dans les œuvres de Molière, sous le titre de *Bourgeois gentilhomme*, etc. ».

Louis XIV, collaborateur et inspirateur de Molière ! Qui l'eût cru ? Il n'en n'est pas moins vrai que c'est à sa grandeur de vues que nous sommes redevables de la représentation du *Tartuffe*, dont tant de mauvais esprits ont cherché à dénaturer la véritable signification.

Henry Lyonnet.

□ □ □ □

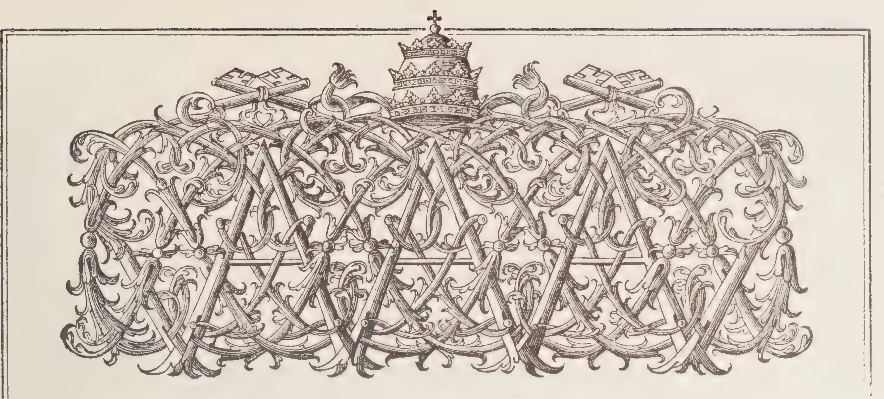


Fig. 232. — Vignette du XVIIe siècle à ornements sacerdotaux.

IX

JÉSUITES ET JANSÉNISTES



LES luttes intellectuelles et politiques, issues de la fin du Moyen Age et propagées par le Renaissance, ont eu pour suprême résultat la constitution de la société moderne, c'est-à-dire d'une société laïque, souveraine, indépendante de toute autre, n'admettant que dans l'ordre de la foi ou dans le domaine de la conscience l'intervention d'un pouvoir spirituel, et par conséquent obligée de demander à la raison, au droit naturel, les institutions et les lois appelées à la gouverner. Cependant, on pense bien que ce résultat n'a point été acquis sans « une longue patience ». Après les guerres sanglantes du XVIe siècle, après ces prises d'armes successives qui ne s'interrompaient que lorsque les adversaires n'avaient plus rien à se voler, comme on l'a vu dans les Pays-Bas, vint la grande offensive des ombres vengeresses du passé, Suarès et Mariana, tous deux appartenant à l'ordre des Jésuites. Et ces deux figures sont un préambule tout naturel avant de tracer la marche de la Société qui s'est donné pour mission de refouler le courant qui entrainait l'humanité vers la lumière et la science.

Suarès s'est rendu célèbre par son esprit encyclopédique et sa vaste érudition. C'est une intelligence des plus fortes. Bien loin de se montrer l'adversaire du droit naturel, dont l'avènement est désormais un fait irrévocable, il le défend lui-même contre ses détracteurs ; il en soutient les principes les plus hardis en apparence ; il met à son service les autorités les plus imposantes et tout l'arsenal de sa dialectique ; mais, peu à peu, avec une adresse et une astuce incomparables, il lui retire ce qu'il lui a donné, il l'étouffe, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, il le dissout par ses *distinguo*, ses exceptions, ses réserves, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus rien, sans qu'on sache positivement ce qu'il est devenu. Ne craignez pas qu'homme d'autorité et de tradition, il dépouille la société de tous ses droits, et proscrive jusqu'au nom de la liberté. Non ! Selon



Fig. 233. — EXPULSION DES JÉSUITES EN 1595.

D'après un dessin anonyme conservé au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale.

Le personnage qui remplit le rôle de postillon, n'est autre que le célèbre Antoine Arnault, avocat au Parlement de Paris. Il avait prononcé, en 1594, un plaidoyer resté fameux, en faveur de l'Université contre les Jésuites. Il rédigea, en 1602, un mémoire au roi, pour empêcher le rappel de cette compagnie. Il eut vingt enfants. Son fils aîné fut Arnault d'Andilly, traducteur des *Confessions de saint Augustin*. Le vingtième de ses enfants fut le célèbre théologien Antoine Arnault. Il restaura le monastère de Port-Royal-des-Champs, dont sa fille, la mère Angélique, fut supérieure.

lui, la souveraineté réside dans le peuple ; tout pouvoir politique a été fondé par ses suffrages et peut être détruit par un acte de sa volonté. Il ne s'arrête même pas là ; il prêche ouvertement le tyrannicide, et, dans certain cas, le meurtre d'un roi légitime. Mais alors, pourquoi ? Pour abaisser le pouvoir temporel dans ses attributions et dans son origine, pour l'avilir, à ses propres yeux, par la menace toujours suspendue sur son existence ; tandis qu'il nous montre en dehors de lui une autorité immuable, universelle, divine, qui survit à la ruine de toutes les autres puissances, et que les peuples, dans leurs déchirements intérieurs ou dans leurs luttes réciproques, feraient bien de prendre pour conseillère et pour juge.

Mariana n'a rien dit de plus que Suarès et bien d'autres dont le nom est resté vénéré, tandis que le sien a été couvert d'opprobre. Le Parlement de Paris ne s'y est pas trompé, car il les a condamnés tous les deux, le premier en 1619, pour son livre sur le Roi et la manière dont il doit être élevé *(De Rege et regis institutione)* ; le second en 1614, à l'occasion d'un pamphlet de mille pages in-folio, dirigé contre le roi Jacques Ier d'Angleterre. *(Defensio fidei catholicæ contra anglicanæ sectæ errores).* Mais Mariana a payé pour tous, par cette double raison que son livre est plus accessible au grand nombre et est venu dans un mauvais moment, entre l'assassinat de Henri III et celui de Henri IV. Aussi n'y aurait-il pas lieu de s'occuper de lui, s'il n'y avait à remarquer dans son *Traité du Roi* que cette fameuse apologie du régicide contre laquelle se sont soulevés ses contemporains et la postérité. Mais il soutient encore d'autres doctrines qui méritent, à plus juste titre, l'attention de l'historien et du philosophe. Il peut être regardé à la fois comme le devancier de Hobbes et de Rousseau ; car, sans aucun souci de la Bible et de la tradition religieuse, il enseigne entre tous deux que l'homme a commencé d'errer dans les bois, à la manière des bêtes fauves : *Solivagi initio homines, incertis sedibus, ferarum ritu pererrant.* Ce sont les premiers mots de son ouvrage. Il pense, avec le philosophe anglais, que cet état de nature était l'état de guerre ; que l'homme ne trouvait dans



FIG. 234. — EXÉCUTION DU PÈRE GUIGNARD, JÉSUITE, LE 7 JANVIER 1595. *B. N.*
D'après une gravure anonyme conservée au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale.

* J. Guignard, régent et bibliothécaire du collège de Clermont, aujourd'hui collège Louis-le-Grand, à Paris, fut exécuté en place de Grève, pour les écrits séditieux qu'il avait publiés sous la Ligue. Entre autres, on trouva, dans ses papiers des écrits injurieux contre Henri III, qu'il nommait un *Sardanapale*, et Henri IV qu'il caractérisait par l'épithète de *renard*. Il avait été impliqué dans le procès de J. Chatel, qui tenta d'assassiner Henri IV.

l'homme qu'un ennemi, et il fait, avec Rousseau, de la société civile, une pure convention, fondée sur le suffrage universel. Outre l'intérêt historique qui s'attache à ses théories, il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que quelques-unes des idées qu'on reproche avec le plus d'aigreur à la raison et à la philosophie, et que l'on considère habituellement comme une invention des philosophes du XVIII[e] siècle, ont été d'abord soutenues et propagées par des théologiens.

I. — LES JÉSUITES

La fondation de la Compagnie de Jésus est une histoire au moins édifiante. On sait qu'elle appartient à un Espagnol, Ignace de Loyola, qui n'était qu'un soldat d'aventure. Doué de passions ardentes, d'une ambition romanesque, fortement saturée de vanité castillane, Ignace fut blessé à Pampelune, qu'assiégeaient en 1521 les Français. Sa jambe droite fut brisée. Il fut mal pansé, fit casser à nouveau sa jambe mal remise, et se fit même tirer violemment cette jambe pour éviter une difformité... On juge aisément par là de la trempe énergique de cette nature.

C'est à la suite de cette opération qu'Ignace de Loyola embrassa la vie religieuse. Mais un homme de son caractère ne pouvait l'entendre que comme un chef-d'œuvre, et fonder, comme on disait alors, une nouvelle religion. Dans cette œuvre de sa pensée, il apporta des idées de soldat, et l'ordre dont il jeta les bases fut toujours envisagé par lui comme une armée : l'armée du Christ. De là ce précepte d'obéissance absolue et aveugle, qui est le principal fondement du jésuitisme.

Longtemps, Ignace chercha sa voie ; mais sa profonde ignorance l'exposait aux risées. Il résolut de se



Fig. 235. — Le Père J.-B. Girard et Catherine Cadière, d'après une gravure anonyme. Les signatures sont apocryphes et constituent une raillerie à l'adresse du Jésuite.

* Girard (Jean-Baptiste), jésuite et prédicateur, né à Dôle, vers 1680, mort dans la même ville en 1733. Recteur du séminaire de la Marine et Directeur des Ursulines à Toulon, il se fit l'apôtre des doctrines du quiétisme pour corrompre plusieurs femmes et filles, notamment une demoiselle Catherine Cadière. Il la rendit grosse et voulut la faire passer pour sainte. Après lui avoir administré des breuvages qui amenèrent un avortement, il se débarrassa d'elle, en l'enfermant dans un couvent, et continua avec d'autres pénitentes, dont deux furent enceintes de ses œuvres, ses scandaleux débordements, entremêlés d'extases, de visions et de jongleries prétendues miraculeuses. Sur les instances des frères de la Cadière, il fut accusé de séduction et de magie ; mais, soutenu par les jésuites, qui de sa cause firent leur propre cause, d'accusé il devint accusateur. On corrompit des témoins, on terrorisa les autres et le parlement d'Aix, par douze voix contre douze, qui voulaient sa mort, le renvoya aux juges ecclésiastiques. Ceux-ci se hâtèrent de l'absoudre (1731). Au milieu du soulèvement général de l'opinion publique, les jésuites trouvèrent assez de puissance pour accabler la famille tout entière de la victime et ceux qui l'avaient soutenue. Pendant que de nombreuses proscriptions étaient arrachées à la lâchetés de magistrats et à la complaisance de certains prélats, que Catherine Cadière disparaissait sans qu'on sût ce qu'elle était devenue, le misérable Père se voyait glorifié par la Compagnie de Jésus, qui, à sa mort, arrivée deux ans après l'arrêt du parlement, le proclamait saint et martyr.

mettre à l'étude et d'apprendre le latin (il avait alors trente-trois ans), mais il y eut tant de peine que le grand vicaire d'Alcala, où il était allé faire sa philosophie, ne lui donna point l'autorisation d'enseigner, n'étant pas théologien. Ignace prit alors le parti de venir à Paris recommencer ses études. Il y fit quelques disciples, les premiers Français qu'il connut à l'Université : Le Fèvre, qui avait été son répétiteur, et François Xavier, maître de philosophie. Plus tard, il leur adjoignit quatre Espagnols. Enfin, le jour de l'Assomption de l'année 1534, il voulut lier sa petite troupe par des engagements irrévocables, et la conduisit dans l'église de Montmartre. Le Fèvre, dont l'ordination était récente, leur dit la messe dans la chapelle souterraine de cette église, et leur donna la communion. Après quoi, ils firent tous les sept, et à haute voix, le serment de se vouer au service de Dieu et d'aller offrir leur dévouement au Pape. Ainsi, Paris fut le véritable berceau de la *Compagnie de Jésus*. Le mot de « Compagnie » fut adopté par Ignace par suite de ses idées belliqueuses. Le nouvel ordre fut approuvé, en 1539, par une bulle du Pape Paul III. L'année suivante, l'ambassadeur de Portugal demandait à Ignace quelques-uns de ses compagnons pour aller prêcher dans les Indes. Xavier fut choisi et partit.

La Papauté favorisa beaucoup le nouvel ordre, qui ne tarda point à prospérer. Elle lui accorda des privilèges particuliers et le dispensa des règles communes. La discipline, exercée par un « général », fut celle d'une autorité sans contrepoids. A l'encontre de la Réformation qui tendait à rendre aux fidéles les droits qu'ils exerçaient dans la primitive Eglise, et notamment à faire découler de leur consentement et de leur élection toute autorité dans le sacerdoce, les Jésuites s'efforçaient d'établir dans la catholicité l'autorité d'une monarchie absolue. Il y eut ainsi, en sens inverse, une double révolution dans l'Église.

Si l'on veut avoir une idée du développement des Jésuites, il suffit d'examiner ces quelques chiffres. En 1540, lorsqu'ils présentèrent leur supplique à Paul III, ils étaienf dix. En 1543, ils étaient quatre-vingt, En 1545, ils possédaient dix maisons. En 1549, ils avaient déjà deux provinces, l'une en Espagne, l'autre



Fig. 236. — Titre des *Nouvelles Ecclésiastiques ou mémoire pour servir à l'histoire ecclésiastique des années 1728-1729-1730.*
* Les *Nouvelles ecclésiastiques* étaient publiées sous l'inspiration des Jansénistes.



FIG. 237. — Démolition du Temple de Charenton. D'après l'estampe de Sébastien Le Clerc, faisant partie de la suite de huit planches, gravées entièrement par Le Clerc, pour *les Petites conquêtes du roi* (1702).

* Au temps de Henri IV, Charenton était un centre protestant. Ce prince fit bâtir, pour ses anciens coreligionnaires, un temple qui fut détruit en 1685. Charenton a été le théâtre d'un grand nombre de combats, durant les guerres de religion et les guerres avec l'Angleterre. On trouvera curieux que Le Clerc ait placé la *Démolition du Temple* dans *les Petites Conquêtes du Roy*.

en Portugal, et comptaient vingt-deux maisons. Quand Ignace mourut en 1556, ils avaient douze provinces. Cinquante ans plus tard, ils étaient dix mille cinq cents.

Dans le catalogue de leur ordre, imprimé à Rome en 1679, on trouve 35 provinces, 2 vice-provinces, 33 maisons professes, 579 collèges, 48 maisons de probation, 88 séminaires, 160 résidences et 106 missions; en tout 17.655 Jésuites. Enfin, en 1710, le P. Jouvency porte ce chiffre à 19.998.

Cet accroissement rapide attira aux Jésuites bien des haines de la part des autres ordres et du clergé séculier.

II. — EXTRAIT DES LIVRES JÉSUITIQUES. — LE JÉSUITISME.

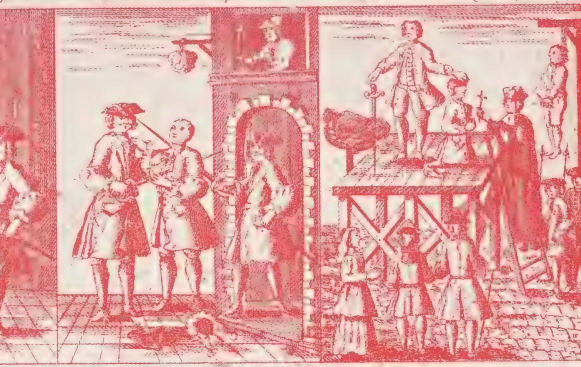
Examinons maintenant les doctrines de cette singulière Compagnie. Le mieux c'est de donner la parole aux Jésuites eux-mêmes.

Selon le P. Emmanuel Sa, de la Société de Jésus, « on ne commet point un faux, lorsque, pour remplacer un titre d'hérédité ou de noblesse qu'on a perdu, on en fabrique un semblable ». (*Aphorismes des Confesseurs*, Cologne, 1590.)

« Ce n'est pas un péché mortel de prendre à quelqu'un, en secret, ce qu'il donnerait, si on le lui demandait, quoiqu'il ne veuille pas qu'on le lui prenne en secret, et il ne faut pas restituer. » — *(Id., ibid.)*

« Ce n'est pas un vol de prendre une petite chose en cachette de son mari ou de son père. » — « Celui qui n'a fait aucun tort en prenant une chose qui ne lui appartenait pas, parce que le propriétaire ne s'en servait point, n'est point obligé de la restituer. » *(Id., ibid.)*





IMAGERIE MORALE POPULAIRE.

* L'artiste a mis en regard de la vie de l'homme de bien celle du débauché ; tandis que l'un prie Dieu, l'autre s'enivre. Dieu bénit la nourriture du premier et favorise ses travaux, tandis que le second se livre à la débauche et au jeu. Sa destinée s'achève sur l'échafaud où l'ont conduit ses crimes.

On peut lire encore dans ces mêmes *Aphorismes* : « La révolte d'un clerc contre le roi n'est pas un crime de lèse-majesté, parce que le clerc n'est pas sujet du roi, mais bien du Pape, qui peut suspendre la puissance même temporelle des rois et délier leurs sujets de toute obéissance. »

Etienne Fagundez, dans un *Traité sur les préceptes du Décalogue*, publié à Lyon en 1640, tome I, chap. II, p. 501, s'exprime en ces termes :

« Des enfants chrétiens et catholiques peuvent accuser leurs pères du crime d'hérésie, quoiqu'ils sachent que pour cela leurs pères seront brûlés et mis à mort, comme l'enseigne Tolet, et non seulement ils pourront leur refuser la nourriture, s'ils tâchent de les détourner de la foi catholique, mais même ils pourront justement les tuer en gardant la modération d'une juste défense, si leurs parents veulent les obliger par violence à abandonner la foi. »



Fig. 238. — LE VAN. Estampe hollandaise anonyme (1707).

* Codde faisant passer dans un van les jésuites, tandis que les jansénistes restent dedans. Raillerie contre les jésuites. Il existe une contre-partie de cette estampe, avec légende en français. Ce sont les Jacobins, Récollets, Oratoriens, docteurs de Sorbonne et Jésuites que contient le crible, et le personnage qui le secoue, sur la tour de gauche, est le premier président du Parlement de Rouen. Tous les Parlements du royaume procédèrent contre les Jésuites à l'exemple du Parlement de Paris, mais le Parlement de Rouen le devança et fut le premier à combattre la célèbre société.

D'aprés la *Théologie morale* du Jésuite Thomas Tamburin, imprimée à Lyon en 1659 : « On n'est point obligé, sous peine de péché mortel, de restituer ce qu'on a pris en plusieurs petits vols, quelque grande que soit la somme totale. »

« Vous me demanderez, — dit le P. Trachala dans sa *Règle du Confesseur*, publiée à Bamberg en 1759, — si vous êtes obligé à la restitution dans le cas où vous auriez aidé quelqu'un à commettre un vol avec plus de promptitude et de facilité.

« *Je réponds négativement avec probabilité.*

« Quand bien même vous eussiez tenu l'échelle au voleur pour faire son vol, et qu'obéissant à votre maître qui vous le commandait, vous eussiez prêté vos services pour porter une cassette par lui dérobée, et qu'il aurait néanmoins d'ailleurs emportée sans vos services. »

Suivant Lessius, « les amphibologies sont permises, lorsqu'on a une juste cause pour s'en servir. »

Les PP. Sanchez et Cardenas en donnent des exemples. « Ainsi, disent-ils, comme le mot *gallus* en latin peut signifier un *coq* ou un *Français*, si on me demande, en parlant cette langue, si j'ai tué un *Français*, quoique j'en aie tué un, je répondrai que non, entendant un *coq*. De même le verbe *esse* en latin signifie *être* ou *manger*, si donc on me demande si Titius est chez lui, je répondrai qu'il n'y est pas, quoiqu'il y soit véritablement, et j'entendrai qu'il n'y mange pas. »

Mais voici mieux encore :

« Quand on a reçu de l'argent pour faire une méchante action, est-on obligé de le rendre ? »

Réponse :

« *Il faut distinguer ;* si on n'a pas fait l'action pour laquelle on a été payé, il faut rendre l'argent ; mais si on l'a faite, on n'y est point obligé. *Si non fecit hoc malum, tenetur restituere ; secus, si fecit.* » (Molina, cité par Escobar, tr. III, ex. II, n° 138.)

Il s'agit maintenant de définir le jésuitisme, et nous le définirons d'un mot : *l'empire par la religion.* Ignace a regardé son temps, mais qu'y a-t-il aperçu ? Une double commotion : dans la religion, par la Réforme ; dans la politique, par les progrès de l'esprit humain s'ouvrant aux lumières des grandes décou-

vertes. Voilà quels étaient les deux blessés et les deux ennemis. Ignace forma son plan sur cette double attaque ; il s'en fut à la fois au Vatican et dans les palais. A Rome, il dit : « Vos anciens appuis ne vous suffisent plus, je viens vous en offrir de nouveaux ; la veine du monachisme pur est épuisée ; gardez-vous de vous y confier, c'est une mine fouillée depuis trop longtemps ; le monde n'en veut plus ; ce sont les moines qui ont donné lieu à l'attaque que vous subissez ; cette troupe battue et décréditée ne peut plus vous servir ; il vous faut une armée fraîche, qui vous couvre à la fois des armes du ciel et de celles de la terre ; adoptez des auxiliaires instruits des propriétés de la lumière ; c'est elle qui vous fait la guerre, ils la porteront aux uns, ils l'éteindront chez les autres, ils la dirigeront chez tous ». A Madrid, Ignace dit : « L'esprit humain se réveille ; si son flambeau n'est pas éteint, il frappera tous les yeux, il les remplira d'une clarté incompatible avec l'antique soumission, il guidera les hommes dans la recherche des droits qu'ils ont ignorés, et le trône perdra ses prestiges et son pouvoir avec ses enchantements ».



FIG. 239. — Estampe emblématique sur la destruction des Jésuites, faisant partie d'une suite gravée par de Montalais, en 1762.

Si Rome sourit à l'aspect de cette armée de fervents volontaires, accourus d'eux-mêmes sous ses remparts ébranlés par les bras de Luther, de Calvin et de Henry VIII, sans compter vingt autres princes empressés de se délivrer du poids de ses fers et de ses exacteurs, le sombre monarque de Madrid ne dut pas accueillir avec moins de satisfaction un plan qui s'accommodait si bien avec son génie propre, qui ne connaissait que le despotisme, et qui semblait avoir caché les penchants de l'Afrique dans son cœur, comme la nature en avait imprimé les traits sur son visage. En pareil cas, les traités sont bientôt signés, et le jésuitisme put prendre librement son essor à l'abri de Rome et du despotisme politique. Ainsi voilà le spirituel mêlé avec le temporel, en faveur de ceux qui, comme une épée à deux tranchants, viennent offrir aux deux pouvoirs de les servir ; voilà, dès sa naissance, le jésuitisme installé dans le spirituel et le temporel, se fortifiant par leur mélange, agissant par lui, et bien décidé à n'en pas sortir. La monarchie du jésuitisme est donc la plus complète de toutes celles qu'aient essuyées les hommes. Le général des Jésuites est le véritable *el re netto*. Son gouvernement est théocratique, comme celui des Hébreux, et, de plus, tous les délégués de ce pouvoir supérieur, dans leur sphère, sont absolus, comme il l'est dans la sienne. Sous le poids redoublé d'un tel pouvoir, le sujet doit rester écrasé. Ce pouvoir est prodigieux : toutefois, il est dans la nature des choses ; car, comment établir des gradations, des repos d'autorité dans une domination qui doit agir à la fois et de la même manière sur des hommes de climats, de mœurs, de langage différents, depuis le cap Comorin jusqu'à Rome ? Comment, sans le pouvoir absolu, maintenir le lien propre à les tenir réunis ? Le despotisme est donc inné dans le monachisme, et, à plus forte raison, dans le jésuitisme, qui est le faîte du monachisme. Le pouvoir absolu, irrésistible, est donc dans le chef, et l'obéissance *irrésistante* dans les membres : voilà leur partage à chacun, assigné par la nature des choses ; et, pour corroborer une autorité

déjà si forte par son principe, le pouvoir dispensatif et interprétatif y seront joints. Le jésuitisme se rapporte au commandement, il est vrai : mais n'allez pas supposer que, chez lui, ce soit une idée isolée et sèche : s'il veut le commandement, il sait le vouloir tout entier ; dans son principe, rien ne doit arrêter le commandement, mais la loi porte ce pouvoir avec elle. Que fait le jésuitisme ? il l'interprète et en dispense : dès



Fig. 240. — MANDEMENT DU NONCE SUPPRIMÉ (AOUT 1732).
D'après une gravure anonyme de l'époque.

*Il existe une autre estampe (B. N., coll. Hennin) sur le même sujet. Elle est intitulée : « La glorieuse entrée du Nonce à Paris, au mois d'août 1732 ». Le décor représente la Bastille devant laquelle passe le carrosse du nonce. Ce dernier tient à la main le « bref du pape », il est escorté de prêtres et de jésuites. Une légende accompagne cette planche. Elle débute ainsi :

Courons considerer, mes voisins,
La marche du saint homme ;
Allons le reverer, mes voisins,
C'est l'éspion de Rome.

Monseigneur Delci, Nonce de N. S. P. le Pape, fit son entrée solennelle à Paris, le 3 août 1732. Une « relation de l'ordre et la marche de l'entrée de son Excellence » retrace la pompe de cette cérémonie. Son Excellence se rendit de son hôtel, rue Saint-Dominique à Picpus, où M. le prince de Lambèse et M. de Sainctot allèrent le prendre dans le carrosse du Roi. La livrée de Son Excellence était d'un drap des plus fins, couleur abricot, garnie de galons d'argent, ayant des chapeaux avec des plumets. La marche s'ouvrait par le carrosse de M. l'Introducteur des Ambassadeurs.

lors, plus d'obstacles. Des reproches mérités peuvent altérer la considération du commandement : le Jésuitisme admet un pouvoir purgatif, qui, plaçant le bien du corps au-dessus de celui de ses membres, lui attribue la faculté de se séparer de ceux qui ne vont pas à ses vues, tandis que ceux-ci sont liés envers lui d'une manière irrévocable. Avec le jésuitisme, l'inégalité du contrat n'arrête pas, car s'il pouvait être arrêté sur un seul point, il ne serait plus le pouvoir absolu. Dans le jésuitisme, les membres du corps ne sont que les pierres qui entrent dans la composition d'un édifice : avec lui, il n'y a que des sujets ; ils sont faits

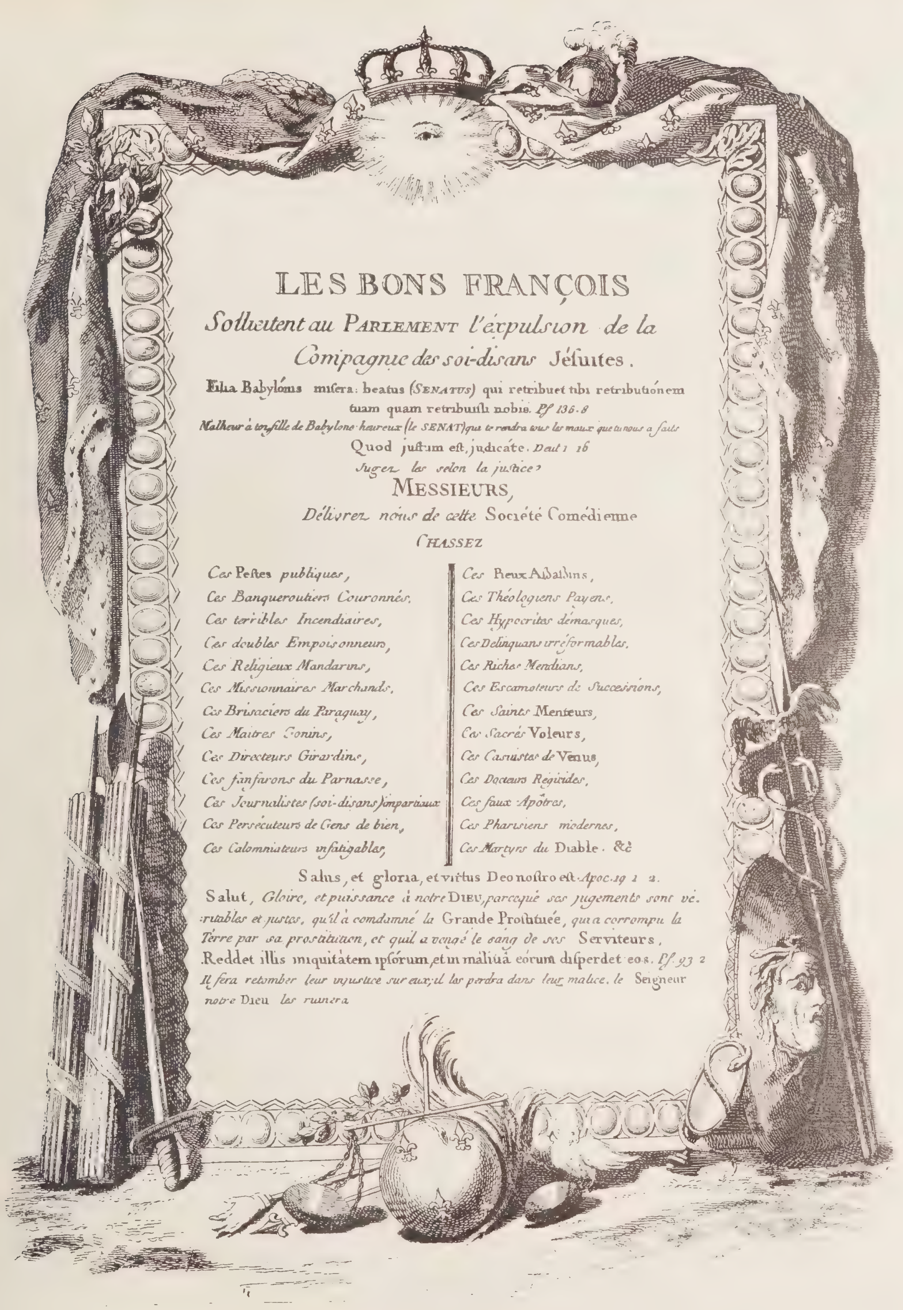
pour lui, et il n'est pas fait pour eux ; on lui doit, et il ne doit pas ; tout doit tendre et s'immoler à sa conservation.

Il était réservé aux Jésuites de créer cette exorbitance de pouvoir. Ils parurent au concile de Trente, et, par la bouche du général Lainez, dans la congrégation du 16 août 1563, ils établirent les principes les plus outrés de l'ultramontanisme. En France, François I[er] chassa les premiers Jésuites venus sous la conduite de deux Espagnols, Equia et Dominicus, comme sujets de Charles-Quint : leur première demeure fut l'hôtel de Clermont, appartenant à Guillaume du Prat, évêque de Clermont, depuis collège de Clermont, et, par flatterie envers Louis XIV, appelé par eux collège de Louis-le-Grand. Ce prélat leur donna aussi le collège de la ville de Billom, dépendant de l'évêché de Clermont, et où, sur le maître-autel de l'église, était placé le fameux tableau que nous reproduisons dans ce chapitre. Guillaume Du Prat institua les Jésuites ses légataires universels, don qui occasionna de longs et scandaleux procès.



Fig. 241. — JÉSUITE MISSIONNAIRE EN HABIT DE MANDARIN, d'après une gravure de F.-Ch. Bol.

Henri II admit les Jésuites par lettres-patentes de 1550. Les Parlements, l'Université, le clergé même de Paris s'y opposèrent fortement : le Parlement fit d'itératives remontrances ; la Faculté de théologie déclara « cette société dangereuse pour ce qui regarde la foi, capable de troubler la paix de l'Eglise, de renverser l'ordre monastique, et plus propre à détruire qu'à édifier ». Les Jésuites firent censurer cette décision par l'inquisition d'Espagne ; ils refusèrent de déclarer devant l'Université s'ils étaient moines ou séculiers. *Sint ut sint aut non sint.* Ils furent soutenus à la Cour de François II par le cardinal de Lorraine et par les Guises : c'est le principe de leur attachement à la Ligue. Ils furent favorisés par Catherine de Médicis, et définitivement admis par l'assemblée du clergé au colloque de Poissy, le 16 septembre 1561, mais avec beaucoup de restrictions, et à la charge de la soumission à l'ordinaire, à peine de nullité de leur titre d'admission. Le Parlement et l'Université renouvelèrent leurs oppositions, l'expulsion des Jésuites fut généralement demandée ; mais ils furent soutenus par Catherine de Médicis et par le cardinal de Bourbon, connu sous le nom de *Roi de la Ligue.* Dès lors, ils soulevèrent des querelles religieuses, et se firent adversaires de l'Immaculée Conception contre les Dominicains, grands partisans de cette opinion. Les Jésuites prirent une grande part à la Ligue ; ils voulurent engager Henri III à l'autoriser, par le crédit de son confesseur, le père Anger. Henri III le chassa. Ils prirent parti contre Henri IV ; ils avaient honoré Jacques Clément, célébré en plein consistoire par le pape Sixte-Quint ; ils affermirent les Parisiens dans leur résolution de résister à Henri IV ; ils furent accusés par Barrière, un des meurtriers de Henri IV ; leur expulsion fut de nouveau demandée par le Parlement, l'Université et le clergé de Paris ; le 24 juillet 1598, Henri IV ordonna au Parlement de procéder contre eux ; ils furent chassés par le même arrêt qui condamna Jean Châtel, le 29 décembre 1594 ; deux des leurs furent exécutés, les pères Guinard et Quetet pendus, et leur arrêt inscrit sur la pyramide élevée sur l'emplacement de la maison de Jean Châtel. Henri IV opposa aux sollicitations du Pape, pour leur rétablissement, les griefs personnels et généraux qui l'empêchaient d'y céder, et n'y consentit que le 2 septembre 1603, contre l'avis de Sully. Leur rappel fut accompagné de plusieurs conditions, entre autres, celles d'avoir toujours un des leurs à la Cour, pour répondre de leurs actions. Cette peine devint le principe de leur crédit à la Cour, où les rusés otages restèrent les maîtres. Les Jésuites tramèrent avec l'Espagne et le maréchal Biron ; ils furent impliqués dans l'assassinat de Henri IV ; mais à cet égard, rien n'est prouvé contre eux, non plus que dans l'affaire de la Conspiration des Poudres, et dans celles qui eurent lieu en Angleterre, à la suite des dépositions de l'infâme Oatès. Marie de Médicis favorisa les Jésuites ; le cardinal de Richelieu les contint ; ils subirent des condamnations pour leur doctrine théologique et morale. Charles Borromée les chassa de Milan. Pascal les perça des traits les plus brillants et les plus forts dans ses *Lettres provinciales* ; ils passèrent cent années à entretenir


LES BONS FRANÇOIS

Sollicitent au PARLEMENT l'expulsion de la Compagnie des soi-disans Jésuites.

Filia Babylónis misera: beatus (SENATUS) qui retribuet tibi retributiónem tuam quam retribuisti nobis. Ps 136.8

Malheur à toi fille de Babylone heureux (le SENAT) qui te rendra tous les maux que tu nous a faits

Quod justum est, judicáte. Deut 1 16

Jugez les selon la justice?

MESSIEURS,

Délivrez nous de cette Société Comédienne

CHASSEZ

Ces Pestes publiques,
Ces Banqueroutiers Couronnés,
Ces terribles Incendiaires,
Ces doubles Empoisonneurs,
Ces Religieux Mandarins,
Ces Missionnaires Marchands,
Ces Brisaciers du Paraguay,
Ces Maitres Gonins,
Ces Directeurs Girardins,
Ces fanfarons du Parnasse,
Ces Journalistes (soi-disans) impartiaux
Ces Persécuteurs de Gens de bien,
Ces Calomniateurs infatigables,
Ces Pieux Assassins,
Ces Théologiens Payens,
Ces Hypocrites démasques,
Ces Delinquans irréformables,
Ces Riches Mendians,
Ces Escamoteurs de Successions,
Ces Saints Menteurs,
Ces Sacrés Voleurs,
Ces Casuistes de Venus,
Ces Docteurs Regicides,
Ces faux Apôtres,
Ces Pharisiens modernes,
Ces Martyrs du Diable. &c

Salus, et gloria, et virtus Deo nostro est. Apoc. 19 1 2.

Salut, Gloire, et puissance à notre DIEU, parceque ses jugements sont vé:ritables et justes, qu'il a comdamné la Grande Prostituée, qui a corrompu la Terre par sa prostitution, et quil a vengé le sang de ses Serviteurs,

Reddet illis iniquitátem ipsórum, et in malitiá eórum disperdet eos. Ps. 93 2

Il fera retomber leur injustice sur eux; il les perdra dans leur malice. le Seigneur notre Dieu les ruinera

FIG. 242. — Placard populaire sur la suppression des Jésuites (1762).
Ce placard à encadrement symbolique est un modèle du genre. On y voit les attributs royaux et l'œil divin sous la couronne royale. C'est par de tels placards que l'opinion publique appuyait la démarche de l'abbé Chauvelin.

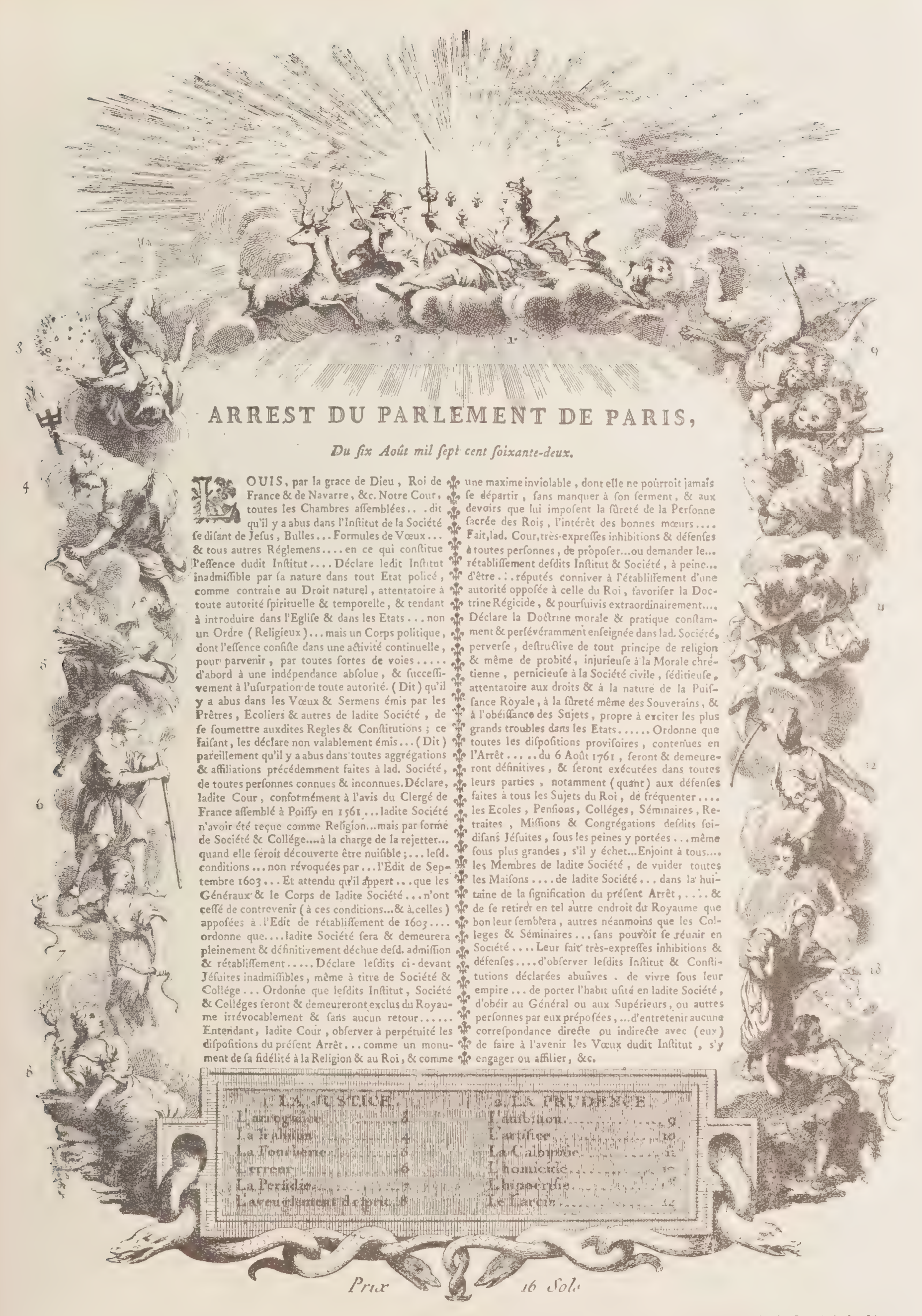
les querelles du jansénisme, du molinisme ; ennemis de Fénelon, flatteurs humbles et soumis de Mme de Maintenon, ils dominèrent par le crédit des La Chaise, des Le Tellier ; ils firent disparaître Port-Royal, révoquer l'édit de Nantes, maîtres du clergé par ce que l'on appelait alors la *feuille des bénéfices*, et par leur empire sur le cardinal de Fleury et l'évêque de Mirepoix, Boyer... En Angleterre, ils contribuèrent à égarer Charles II, en le faisant dévier du sage système de Clarendon, en l'attachant à l'alliance de Louis XIV, et en l'engageant à changer secrètement de religion ; ils inspirèrent à Jacques II les idées et les résolutions extrêmes qui le perdirent; et le jésuite Peters fut aussi fatal à Jacques que le roi Guillaume. Sans le premier, le second n'aurait jamais songé à détrôner son beau-père. En France, les Jésuites continuèrent leurs tracasseries au moyen de l'archevêque de Paris, Beaumont, jusqu'à l'époque de la loi du silence religieux, imposée par Louis XV, en 1757...



Fig. 243. — Estampe emblématique sur le bannissement des Jésuites en France. La Société de Jésus qui ravageait l'Eglise, dissoute par le Glaive de la Justice. Gravure à l'eau forte, anonyme. (A Lisbonne, 1764.)

Le procès du père La Valette contre les sieurs Lionci, négociants de Marseille, fit citer les Jésuites devant les Parlements ; ils voulurent se défendre par le moyen de leurs constitutions ; elles furent recherchées et dénoncées au Parlement, le 17 avril 1761. Leur doctrine et leur morale y furent aussi dénoncées le 8 juillet 1762 : le 6 août suivant, l'enseignement fut ôté aux Jésuites à compter du 1er avril 1762. Louis XV, craignant de trop hasarder en frappant cette puissante société, consulta l'assemblée du clergé en 1761. Sur cinquante et un évêques, quarante-cinq opinèrent favorablement pour les Jésuites. Louis XV proposa un plan de réforme ; le pape Clément XIII balançant, et le général Ricci ayant répondu *qu'ils soient ce qu'ils sont, ou qu'ils ne soient point* (c'était, à deux cents ans de distance, ce qu'ils avaient répliqué aux mesures prises par Henri II), Louis XV dit *qu'ils ne soient donc plus*. De là s'ensuivit l'arrêt du Parlement, du 6 août 1762, qui supprima la société en France. Onze ans après, le 21 juillet 1773, la bulle de Clément XIV ajouta la sanction religieuse à l'arrêt de l'autorité civile et abolit la société dans tout l'univers.

Telle est, en ses grandes lignes, l'histoire du Jésuitisme, appliquée plus particulièrement à la France. Ces grandes lignes suffisent pour faire connaître ce que partout les Jésuites ont été et ce qu'ils demeurent. Il importe peu de constater le détail des faits, mais l'esprit de ces faits : quand on connaît l'un, on connaît les autres, et l'on ne peut qu'attendre les mêmes résultats des mêmes causes. Cependant, un trait, un trait unique dans les annales du monde, appartient aux Jésuites, c'est le tableau des expulsions qu'ils ont subies partout, et c'est à nos yeux la plus impressionnante conclusion à tirer de ce chapitre. Nous n'hésitons pas à mettre ce tableau sous les yeux du lecteur.



ARREST DU PARLEMENT DE PARIS,

Du ſix Août mil ſept cent ſoixante-deux.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, &c. Notre Cour, toutes les Chambres aſſemblées.. .dit qu'il y a abus dans l'Inſtitut de la Société ſe diſant de Jeſus, Bulles... Formules de Vœux... & tous autres Réglemens....en ce qui conſtitue l'eſſence dudit Inſtitut.... Déclare ledit Inſtitut inadmiſſible par ſa nature dans tout Etat policé, comme contraire au Droit naturel, attentatoire à toute autorité ſpirituelle & temporelle, & tendant à introduire dans l'Egliſe & dans les Etats... non un Ordre (Religieux)... mais un Corps politique, dont l'eſſence conſiſte dans une activité continuelle, pour parvenir, par toutes ſortes de voies..... d'abord à une indépendance abſolue, & ſucceſſivement à l'uſurpation de toute autorité. (Dit) qu'il y a abus dans les Vœux & Sermens émis par les Prêtres, Ecoliers & autres de ladite Société, de ſe ſoumettre auxdites Regles & Conſtitutions; ce faiſant, les déclare non valablement émis... (Dit) pareillement qu'il y a abus dans toutes aggrégations & affiliations précédemment faites à lad. Société, de toutes perſonnes connues & inconnues. Déclare, ladite Cour, conformément à l'avis du Clergé de France aſſemblé à Poiſſy en 1561 ... ladite Société n'avoir été reçue comme Religion...mais par forme de Société & Collége....à la charge de la rejetter... quand elle ſeroit découverte être nuiſible;... leſd. conditions ... non révoquées par ... l'Edit de Septembre 1603... Et attendu qu'il appert ... que les Généraux & le Corps de ladite Société ... n'ont ceſſé de contrevenir (à ces conditions...& à celles) appoſées à l'Edit de rétabliſſement de 1603.... ordonne que.... ladite Société ſera & demeurera pleinement & définitivement déchue deſd. admiſſion & rétabliſſement..... Déclare leſdits ci-devant Jéſuites inadmiſſibles, même à titre de Société & Collége... Ordonne que leſdits Inſtitut, Société & Colléges ſeront & demeureront exclus du Royaume irrévocablement & ſans aucun retour...... Entendant, ladite Cour, obſerver à perpétuité les diſpoſitions du préſent Arrêt... comme un monument de ſa fidélité à la Religion & au Roi, & comme une maxime inviolable, dont elle ne pourroit jamais ſe départir, ſans manquer à ſon ſerment, & aux devoirs que lui impoſent la ſûreté de la Perſonne ſacrée des Rois, l'intérêt des bonnes mœurs.... Fait, lad. Cour, très-expreſſes inhibitions & défenſes à toutes perſonnes, de propoſer...ou demander le... rétabliſſement deſdits Inſtitut & Société, à peine... d'être...réputés conniver à l'établiſſement d'une autorité oppoſée à celle du Roi, favoriſer la Doctrine Régicide, & pourſuivis extraordinairement.... Déclare la Doctrine morale & pratique conſtamment & perſévéramment enſeignée dans lad. Société, perverſe, deſtructive de tout principe de religion & même de probité, injurieuſe à la Morale chrétienne, pernicieuſe à la Société civile, ſéditieuſe, attentatoire aux droits & à la nature de la Puiſſance Royale, à la ſûreté même des Souverains, & à l'obéiſſance des Sujets, propre à exciter les plus grands troubles dans les Etats...... Ordonne que toutes les diſpoſitions proviſoires, contenues en l'Arrêt.... ..du 6 Août 1761, ſeront & demeureront définitives, & ſeront exécutées dans toutes leurs parties, notamment (quant) aux défenſes faites à tous les Sujets du Roi, de fréquenter.... les Ecoles, Penſions, Colléges, Séminaires, Retraites, Miſſions & Congrégations deſdits ſoi-diſans Jéſuites, ſous les peines y portées ... même ſous plus grandes, s'il y échet...Enjoint à tous.... les Membres de ladite Société, de vuider toutes les Maiſons .... de ladite Société ... dans la huitaine de la ſignification du préſent Arrêt, ... & de ſe retirer en tel autre endroit du Royaume que bon leur ſemblera, autres néanmoins que les Colleges & Séminaires ... ſans pouvoir ſe réunir en Société .... Leur fait très-expreſſes inhibitions & défenſes....d'obſerver leſdits Inſtitut & Conſtitutions déclarées abuſives. de vivre ſous leur empire ... de porter l'habit uſité en ladite Société, d'obéir au Général ou aux Supérieurs, ou autres perſonnes par eux prépoſées, ...d'entretenir aucune correſpondance directe ou indirecte avec (eux) de faire à l'avenir les Vœux dudit Inſtitut, s'y engager ou affilier, &c.

1. LA JUSTICE.		2. LA PRUDENCE.	
L'arrogance	3	L'ambition	9
La Sédition	4	L'artifice	10
La Fourberie	5	La Calomnie	11
L'erreur	6	L'homicide	12
La Perfidie	7	L'hipocrisie	13
L'aveuglement d'esprit	8	Le Larcin	14

Prix 16 Sols

Fig. 244. — Arrêt du Parlement de Paris. Placard à encadrement emblématique, au sujet de la condamnation de la Société de Jésus.

* L'abbé Chauvelin avait dénoncé les Jésuites au Parlement de Paris (17 avril-18 juillet 1761). Il fut considéré comme le vengeur d'Henri IV. Un an après, le Parlement de Paris supprimait la Société de Jésus.



FIG. 245. — Estampe contre les Jésuites (1700).

On reprochait aux Jésuites, dans les placards qui circulaient pour réclamer leur expulsion, d'être des religieux mandarins, des missionnaires marchands. Le père Martinius, jésuite mandarin dont la gravure représente le somptueux cortège, symbolise les fastes et les richesses de cette compagnie en dehors de la France. Parmi les gravures satiriques contre la Société de Jésus, une, intitulée : « Au grand magasin de Thériaque », fait allusion au commerce que faisaient les Jésuites en pays lointains, notamment aux opérations et spéculations commerciales auxquelles se livrait, à la Martinique, le père Lavalette, supérieur général. Ce dernier fut, d'ailleurs, désavoué par ses coreligionnaires.

Une autre estampe, le « Magasin de toutes sortes de marchandises en gros et en détail », donne, dans la légende suivante, le ton de ces sortes de critiques :

Messieurs, sur la vieille méthode,
Cessez de régler votre goût,
A Saint-Ignace on vend de tout,
Voici les marchands à la mode.

Les Jésuites prétendaient que Confucius, philosophe de la Chine, était reconnu saint 2.000 ans avant la venue de Jésus-Christ. On croyait que les théories de la compagnie de Jésus, touchant la religion dans l'Empire du Levant, avaient surtout pour but de conserver les charges d'honneur qu'ils occupaient dans ce pays. Telles que celles de mandarins ou de préfet des machines d'astrologie et qui leur valaient des pensions considérables.

Le 18 octobre 1700, la Sorbonne censura plusieurs propositions du père Le Comte, jésuite, sur les idôlatries de la Chine. Innocent XII se préparait à les condamner lorsqu'il mourut. Malgré qu'il fût prévenu en leur faveur, Clément XI se vit obligé de le faire, en novembre 1704.

TABLEAU DES EXPULSIONS SUBIES PAR LES JÉSUITES

De Saragosse, en. 1555
De la Valteline, en 1566
De Vienne, en. 1568
D'Avignon, en 1570
D'Anvers, de Ségovie, de Portugal, en 1578
D'Angleterre, en. . . . . 1579, 1581 et 1586
Du Japon, en. 1587
De Hongrie et de la Transylvanie, en. 1588
De Bordeaux, en. 1589
De toute la France, en. 1594
De la Hollande, en 1596
De la ville de Tournon, en 1597
Du Béarn, en. 1597
D'Angleterre, *de nouveau*, en. 1601
D'Angleterre, *encore*, en. 1604
De Dantzig et Thorn, en. 1606
De Venise, en. . . . . 1606 et 1612
Du royaume d'Amura ou Japon, en. 1613
De Bohême, en 1618
De Moravie, en. 1619
De Naples et des Pays-Bas, en. 1622
De la Chine et de l'Inde, en 1622
De Malte, en. 1634
De Russie, en 1676
De Savoie, en 1729
De Portugal, en 1759
D'Espagne, en 1767
Du royaume des Deux-Siciles, en. 1767
Du duché de Parme, en 1768
De l'île de Malte, *de nouveau*, en 1768
De Rome et de toute la chrétienté, en. 1773

SOCIETATIS JESU CINERES ET EXUVIÆ.



LES CENDRES ET LES DÉPOUILLES DE LA SOCIÉTÉ DE JESUS.

Explication de la Vignette

Au milieu de quatre Cyprès, *et sur un Tombeau, s'élève une* Urne, *surmontée d'un Bonnêt de* Jésuite *et qui renferme les cendres de la* Societé. *D'un côté l'*Hypocrisie, *tenant d'une main la* Croix, *ayant sur elle le Masque de la* Piété *et plus bas un Livre, d'où sort la queue d'une* Vipere, *pleure amèrement la Mort de ses* Favoris *De l'autre côté est l'*Homicide *rêveur, ayant près de soi une Epée, et à ses piéds la Teste d'un Homme, qu'il a égorgé, triste et innocente Victime de sa fureur.*

Numquid non vos filii scelesti, semen mendax.? *Is. 57.4*

N'êtes vous pas des Enfans perfides, et des rejettons batards?

Fig. 246. — Les cendres et les dépouilles de la Société de Jésus, d'après un placard anonyme de l'époque.

* Ce placard est un de ceux qui célébrèrent l'expulsion des Jésuites, en 1762.



FIG. 247. — JÉSUS CHASSANT ET TERRASSANT LES JÉSUITES ET LEURS SUPPOTS. D'après une estampe anonyme (1761)*.
* Une violente campagne de placards et de pamphlets contre la Société de Jésus précéda l'expulsion de cette compagnie, objet de tant de haines.

Expulsions partielles ou générales se montant au nombre de trente-sept, — sceau privilégié réservé aux seuls Jésuites !...

Une réflexion s'impose devant ce tableau. Comment une société pareille a-t-elle pu être tolérée aussi longtemps ? Nous croyons pouvoir ainsi résoudre la question. Les Jésuites étaient le produit des temps théologiques et des contentions religieuses. De plus, ils étaient le produit des temps de pouvoir absolu, dans presque toutes les parties de l'Europe ; on peut ajouter qu'alors les Indes et l'Amérique étaient des terres neuves pour l'Europe et que tout ce qui les lui révélait, ou qui y consolidait son empire, lui était précieux. Les Jésuites achevaient les ouvrages de Gama, de Cabral, d'Albuquerque, de Cortez, de Pizarre ; ils conquéraient l'Europe en Amérique. Sous ces trois rapports, ils entraient dans les besoins du temps ; par leur prodigieuse diffusion, par leur indomptable activité, ils étaient présents partout ; par la hauteur de leur opposition contre le Protestantisme, ils avaient pénétré fort avant dans l'affection des catholiques, qui voyaient en eux les défenseurs les plus ardents de leur croyance, les plus acharnés ennemis de leurs ennemis propres. Si Rome trouvait en eux des appuis, les trônes alors absolus en sentaient aussi : avec eux ils avaient donc eu l'art de se rendre nécessaires, et de placer la base de leur existence propre dans les besoins et dans les affections d'une multitude d'intérêts : c'est par là qu'on peut expliquer la tolérance et l'amnistie habituelle accordées à leurs écarts, trop graves et trop fréquents, d'ailleurs, pour être tolérés sans ces compensations. Les Jésuites en société s'émancipaient sous la protection de la civilisation de leur temps. La preuve en est que, lorsque les disputes théologiques eurent pris fin et cédé la place aux occupations civiles, lorsque les voyages, le commerce et l'administration civile eurent donné sur l'Asie Orientale et sur l'Amérique des

moyens complets de connaissances et d'instruction, l'importance des Jésuites s'évanouit, on n'en ressentit que les épines, et la coalition princière, qui les avait soutenus, se tourna contre eux et les écrasa. Ainsi, dans leur établissement, dans leur progrès et dans leur mort, les Jésuites ont été des monuments de la puissance de la civilisation ; ses favoris d'abord, et puis ses victimes : tant il est vrai que c'est elle qui finit toujours par avoir le dernier mot.

III. — LES JANSÉNISTES

Nous avons dit que les Jésuites combattirent avec acharnement pour ce qu'ils estimaient la vraie foi. Des adversaires qu'ils rencontrèrent, les Jansénistes sont restés les plus célebres. Les deux partis ont toujours convenu qu'il s'agissait de ce qui fait le fond du christianisme, c'est-à-dire qu'aujourd'hui ces querelles ne réveillent qu'un intérêt rétrospectif.

Cependant, pour comprendre intégralement cette controverse, qui commence par des disputes théologiques et qui se prolonge par des mesures politiques, il ne faut pas oublier qu'aux yeux du XVII[e] siècle, l'affaire du jansénisme était une des plus considérables qui fussent, et que les *cinq propositions* n'étaient rien moins qu'une question de fait qui s'est changée, sous l'échauffement des esprits, en une question de droit.

Le fait se peut traduire ainsi. Dès l'an 1552, un professeur de l'Université de Louvain, connu sous le nom de Baïus, commença à enseigner sur la grâce et sur le libre-arbitre plusieurs propositions comme étant de saint Augustin. Ces propositions parurent nouvelles aux anciens docteurs de la Faculté, et firent du bruit dans les Pays-Bas. La question s'étendit. L'Université de Paris fut consultée, et fit de ces propositions une censure le 27 juin 1560. Sept ans après, le pape Pie V en condamnait le plus grand nombre, qu'il avait fait recueillir et rassembler dans les livres et les écrits de Baïus. La constitution de Pie V, qui était du 1[er] octobre 1567, fut renouvelée et confirmée par celle de Grégoire XIII, le 29 janvier 1579. Baïus se soumit à l'un et à l'autre, et fit une rétractation publique et par écrit le 24 mars 1580.



Fig. 248. — Portrait de Cornélius Jansénius, évêque d'Ypres. D'après la gravure de Desrochers.

Une quarantaine d'années plus tard, Cornélius Jansénius, autre docteur de la même Université de Louvain, et successeur de Baïus dans la chaire de théologie, s'étant persuadé, comme lui, que faute d'entendre saint Augustin, tous les scholastiques avaient abandonné les sentiments de ce Père sur la grâce, entreprit de les rétablir par un livre qu'il nomma *Augustinus*, et qui ne fut imprimé qu'après sa mort, en 1640. Il se trouva à Paris quelques docteurs qui furent favorables à cet ouvrage, dont ils déterminèrent en peu de temps deux nouvelles éditions, l'une à Paris, l'autre à Rouen ; de sorte qu'il fut bientôt entre les mains de tous les docteurs et autres théologiens. On vit ensuite paraître divers écrits, les uns pour appuyer la doctrine de ce livre, les autres pour la combattre, et l'on commença de donner à ceux qui la soutenaient le nom de

Jansénistes, comme eux donnèrent à tous leurs adversaires le nom de *Molinistes*, les faisant passer pour disciples du jésuite Louis Molina, qui avait publié vers la fin du siècle précédent un livre sur la manière d'accorder le libre-arbitre avec la grâce et la prédestination. Nous donnons plus loin une note sur cette doctrine qui est la plus éloignée de celle de Jansénius.

L'*Augustin* de Jansénius fit un bruit énorme. Il fut d'abord défendu par une bulle d'Urbain VIII en date du 6 mars 1641, comme renouvelant plusieurs des propositions de Baïus, antérieurement condamnées. Cette bulle, par suite de divers obstacles, ne fut publiée en Flandre et reçue dans l'Université de Louvain, que longtemps après. On la porta à la Faculté de Paris le 2 janvier 1644 avec une lettre du roi, qui enjoignait à la Faculté de la recevoir selon l'intention du Pape. Sur quoi, la Faculté ayant délibéré, elle nomma des commissaires pour l'examen de cette affaire, et la remit au 15 du même mois. Ce jour-là, la Faculté, après avoir entendu les députés, fit défense à tous les docteurs et bacheliers d'approuver ou de soutenir les propositions censurées par une triple bulle, quoiqu'elle jugeât à propos d'en différer l'enregistrement; et cela, à l'occasion de quelque clause dont on souhaitait de s'éclaircir, mais qui ne regardait pas le fonds.

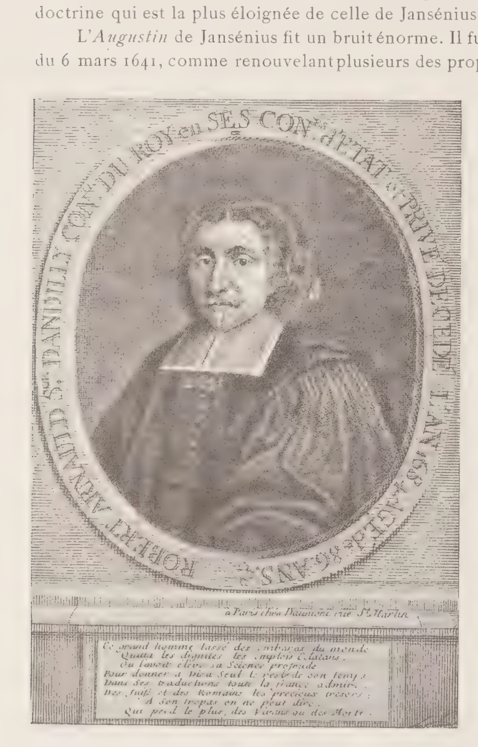


Fig. 249. — ARNAULD D'ANDILLY. D'après un portrait de l'époque.

Habert, docteur en Sorbonne, fut le premier qui commença en France à se déclarer publiquement contre la doctrine de Jansénius (fin de 1643). Arnauld, jeune docteur aussi, qui avait une étroite liaison avec Duverger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, le patron et l'ami intime de Jansénius, prit hautement la défense de celui-ci, et fit imprimer un livre qu'il intitula *Apologie pour Jansénius*. Habert, de son côté, répondit à cette apologie, qui fut bientôt suivie d'une seconde par le même Arnauld. Il en publia une troisième quelques années après, où il prétendait faire voir que Jansénius n'avait pas d'autres sentiments que ceux de saint Augustin.

Toutefois, un docteur de la maison de Navarre, Cornet, syndic de la Faculté de théologie, représenta à l'assemblée du 1er juillet 1649, qu'il s'introduisait à la Faculté des opinions nouvelles, et qu'il devenait expédient qu'elle examinât les propositions qui faisaient le sujet de ces troubles. Elles étaient au nombre de cinq :

1° Quelques commandements de Dieu sont impossibles à des justes qui désirent et qui tâchent de les garder, selon les forces qu'ils ont alors : et ils n'ont point de grâce par le moyen de laquelle ils leur soient rendus possibles ;

2° Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais à la grâce intérieure ;

3° Pour mériter et pour démériter dans l'état de la nature corrompue, on n'a pas besoin d'une liberté exempte de la nécessité d'agir ; mais il suffit d'avoir une liberté exempte de contrainte ;

4° Les Sémipélagiens admettaient la nécessité d'une grâce intérieure et prévenante pour chaque action en particulier, même pour le commencement de la foi : et ils étaient hérétiques en ce qu'ils prétendaient que cette grâce était de telle nature, que la volonté de l'homme avait le pouvoir d'y résister ou d'y consentir;

5° C'est une erreur des Sémipélagiens de dire que Jésus-Christ soit mort, ou qu'il ait répandu son sang pour tous les hommes sans exception.

Nous ne suivrons pas la question de fait dans sa transformation en question de droit. Comme le disait Saint-Simon : « Le Jansénisme était l'inévitable pot-au-noir pour barbouiller qui l'on voulait ». A la transformation du fait en droit, reconnaissez seulement l'influence grandissante du jésuitisme. Avec le fait, il construisit le droit. *Faciam te bene venire,* — sentence qui lui est familière !



FIG. 250. — CONFUSION ET DÉROUTE DES JANSÉNISTES. Contre-partie anonyme de l'estampe d'Abraham Bosse (1654).

Pascal, en publiant les *Lettres provinciales*, parut alors venir porter secours à Arnauld, dégradé de son titre de docteur. Seulement, il est nécessaire de dire qu'Arnauld ne pouvait guère compter sur le témoignage de Pascal, qui était fort peu instruit des faits qu'il rapporte, encore moins des intentions qu'il en tire et des conséquences qu'il en attribue à ses adversaires ; et cela, parce que sur des fondements faux et incertains, disaient-ils, Pascal faisait des systèmes qui n'ont subsisté que dans son esprit. Mettons ici quelques exemples pris dans ces *Provinciales*, avec des remarques sur chacun tirées des Anti-Jansénistes.

Premier Exemple. — Pour convaincre les Jansénistes de toutes les accusations d'erreur, de schisme, de cabale, de faction qu'on avait formées contre eux, l'on a pris le dessein d'examiner leurs livres, et l'on a choisi la seconde *Apologie* d'Arnauld, qu'on disait être remplie des plus détestables erreurs (3e *Provinciale*).

Réponse. — La Faculté n'eut jamais la pensée d'examiner les autres ouvrages d'Arnauld, qui avaient précédé la bulle du Pape contre la doctrine de Jansénius, parce qu'on voulut bien supposer qu'avant cette bulle il avait pu de bonne foi tenir cette doctrine pour vraie. Mais voyant qu'il était accusé de la soutenir encore dans un nouvel ouvrage, la Faculté se crut obligée de l'examiner; et ainsi il n'y eut aucun choix dans les ouvrages d'Arnauld, n'ayant jamais été question que de sa seconde *Apologie.*

2e *Exemple.* — Le but des Jésuites, dans tout ce qu'ils ont entrepris contre Jansénius, était de faire condamner la grâce efficace, soutenue contre eux par les Thomistes, et de faire par là recevoir la doctrine de Molina (*17e Provinciale*).

Réponse. — Pascal n'est pas le seul des Jansénistes qui ait avancé cela : mais d'autres du même parti, ou mieux instruits, ou plus sincères que lui, ont reconnu que c'était un faux soupçon. Ils se trompaient en ce

qu'ils craignaient que leurs adversaires ne voulussent faire établir la grâce suffisante de Molina, et faire donner atteinte à la grâce efficace par elle-même, par la condamnation qu'ils poursuivaient contre les cinq propositions.

3[e] *Exemple.* — Les Jésuites obtinrent le décret par lequel l'Inquisition condamna l'opinion de Galilée touchant le mouvement de la terre autour du soleil *(18[e] Provinciale).*

Réponse. — De qui que ce soit que Pascal ait tiré cela, on ne croit pas qu'il en ait de meilleures preuves que de ce qu'il fait dire à son Jacobin, dans sa seconde *Provinciale*, à savoir que les Jésuites avaient attaqué la doctrine thomiste « dès le commencement de l'hérésie de Luther », — c'est-à-dire plus de vingt ans avant qu'il y eût des Jésuites au monde, plus de quarante ans avant le temps où les Dominicains mettent la naissance du *molinisme*, et près de soixante ans avant la première contestation de doctrine qui s'élevât en Espagne entre ces deux ordres.

Ces exemples et leurs réponses, nous ne les avons donnés que pour montrer notre sentiment exact dans le débat. Les charges relevées contre les Jésuites sont assez lourdes pour qu'on reconnaisse ici la carence des partisans de Jansénius.

Les Jésuites, du reste, tenaient à convaincre d'hérésie formelle Arnauld et ses compagnons. Dans ce but, ils les désignèrent à Louis XIV comme imbus de l'esprit *frondeur*, remplis d'idées d'indépendance. Ce qui conférait un semblant de vérité à ces accusations, c'est que quelques-uns des anciens meneurs de la Fronde s'étaient déclarés à la Cour en faveur des Jansénistes. Louis XIV prit fait et cause contre les Janséniste, les contraignit à des adhésions qui leur répugnaient, et les rebelles furent poursuivis. Les principaux durent s'exiler. Leur abbaye, Port-Royal-des-Champs, fut rasée. Arnauld, lui-même, était obligé de se cacher, et plusieurs Jansénistes furent mis à la Bastille.

On aurait pu croire le Jansénisme mort. Mais il n'en était rien. A propos d'un opuscule intitulé *le Cas de Conscience*, et qui parut en 1702, la divergence des opinions du clergé se manifesta avec une violence inattendue. En 1705, Innocent XI fulmina sa bulle *Veneam Domini.* Les persécutions continuèrent contre les religieux de Port-Royal qui furent contraints de signer une bulle qui les fit priver des sacrements par le cardinal de Noailles. On alla jusqu'à exhumer les corps du cimetière de Port-Royal pour les transporter ailleurs.

Arnauld étant mort, Quesnel prit la tête de la secte, et Louis XIV, entraîné par les Jésuites, obtint de Rome la condamnation des *Réflexions morales* de Quesnel. C'est la fameuse constitution *Unigenitus*, donnée par Clément XI en 1713, et qui produisit en France une impression profonde, si profonde même qu'elle n'était pas dissipée deux ans plus tard, quand Louis XIV expira.

Une réaction se produisit aussitôt. Le pouvoir louvoyant du Régent recourt à des ménagements. Dubois craignant un schisme, multipliera les démarches et s'efforcera d'obtenir, de part et d'autre, les concessions qui seules lui paraissent capables d'amener une conciliation. Clément XI étant mort le 19 mars 1721, les partisans de Quesnel se remuent, et l'évêque de Senez attire toute l'attention par son *Instruction Pastorale*, conçue en forme de testament et qui est un appel positif au schisme. L'évêque est cité devant le concile d'Embrun, jugé, suspendu et relégué à la Chaise-Dieu, dans le diocèse de Clermont.

Les Parlements étaient devenus Jansénistes, et, pendant un demi-siècle, ce sera la suite des conflits plus ou moins aigus qui se traduiront par des consultations en faveur d'ecclésiastiques appelants, des arrêts rendus contre des ordonnances ou des instructions épiscopales, des résistances ou représentations à l'encontre des édits du roi, lorsqu'ils prétendront fixer une discipline au Parlement, démissions ou exil des magistrats récalcitrants. Chose pour le moins inattendue, la bulle de canonisation de saint Vincent de Paul est supprimée (1738), parce que le Jansénisme y est maltraité.

On trouvera, dans une note de la fin de ce chapitre, l'histoire du fameux diacre Pâris et des convulsionnaires de Saint-Médard. Résistant aux évêques avec l'assistance des magistrats, les Jansénistes luttent sans discontinuer contre les Jésuites, dans l'inimitié de la première heure. L'influence janséniste se découvre dans la dissolution des Jésuites en France, bientôt suivie de leur suppression (1773). Vingt ans plus tard, on pourra discerner du Jansénisme encore dans l'élaboration de la *Constitution civile dn clergé* et dans l'établissement de l'église constitutionnelle.

Quand on s'éloigne de ces querelles théologico-politiques, on comprend mieux le mot de Saint-Simon que nous citons plus haut, et on lit sous la plume des contemporains : « La destruction des Jésuites a rendu dangereux les Jansénistes », écrivait d'Alembert au roi de Prusse, le 28 octobre 1765, « si la raison ne se presse de les remettre à leur place ». Parlant d'un mauvais plaisant qui préludait aux morsures de Fréron,



FIG. 251. — OCCUPATIONS DES RELIGIEUX DE LA TRAPPE.
D'après la gravure de Guérard pour une série d'estampes sur la Trappe.



Fig. 252. — LE DIACRE PARIS, ENFANT.

François de Paris était fils d'un conseiller au Parlement. Enfant, il montra déjà une grande exaltation religieuse. Les prétendus miracles qui s'opéraient sur sa tombe et qui donnèrent naissance aux scènes scandaleuses des « convulsionnaires », furent le thème d'un grand nombre d'estampes, retraçant sa vie et ses gestes.

Voltaire écrivait dans une lettre à d'Argental, le 6 mai 1763 : « Il est calomniateur très insolent, à la manière janséniste ». En définitive, la piété pédante de cette secte nous fait partager l'agrément de ce mot de Saint-Evremont : « Ninon de l'Enclos dit un jour à la reine Christine de Suède que les précieuses étaient les jansénistes de l'amour ». Cette définition ne lui déplut pas, ajoute Saint-Evremont.

A nous, non plus.

□ □ □

LES INSTRUCTIONS DES JÉSUITES

Par Paul Bernard.

Genèse du pamphlet. — Sous cette rubrique : *Monita privata Soc. Jesu*, Notobrigæ, 1612, paraissait à Cracovie, au mois d'août 1914, un livre sensationnel.

C'était là, disait l'Avant-propos, le recueil des *Instructions secrètes* que les Jésuites pratiquaient, non pas les novices, mais les initiés, pour marcher méthodiquement à la conquête du monde. On y voyait peinte au vif, très en noir, — mais n'était-ce pas leur couleur ? — la vie occulte de ces hommes, d'une apparence aimable, mais au fond hypocrites et malfaisants. Les mystères de leurs conjurations, leur soif enfiévrée de domination et d'or, leurs menées insidieuses à la Cour des rois, dans les salons des princesses, l'art subtil qu'ils possédaient pour capter les bonnes grâces des veuves avec leur héritage, pour remplir de demoiselles nobles les couvents et, surtout, pour attirer chez eux les jeunes gens de famille bien rentés ; tout cela, sans compter le reste, se trouvait sommairement formulé en seize petits chapitres qui prétendaient exposer toute l'organisation de l'Ordre.

Des révélations aussi étranges pouvaient paraître, en effet, peu croyables. Mais l'authenticité du document s'imposait, car *on* possédait à Padoue, affirmait l'éditeur, un manuscrit espagnol, égaré des archives de l'Ordre et traduit aussitôt en latin. Or, c'était cette traduction même, expédiée de Padoue sur Vienne, puis de Vienne sur Cracovie, que l'auteur anonyme offrait au public. Si quelques esprits chagrins se montraient plus exigeants, ils pouvaient se référer aux seize *témoignages* de l'*Avant-propos*, également anonymes, il est vrai, mais bien caractéristiques, car ils s'accordaient tous à déclarer que la Compagnie de Jésus était une damnable institution.

Des copies manuscrites avaient d'abord circulé sous le manteau, ensuite l'édition imprimée pénétrait partout. Enchantés, luthériens et calvinistes s'emparaient de la trouvaille, si bien, que l'auteur lui-même, enhardi par le succès et couvert par le Duc Georges Zharaste, proférait de nouvelles menaces, aussi fut-il découvert — il se nommait Zahorowski.

Zahorowski avait à peine lancé son édition des *Monita Privata* en Pologne, que trois éditions nouvelles paraissaient successivement en Bohême, à Paris, à Cracovie (1614-1615-1616) ; toutes sont clandestines. Au cours du XVIIe siècle, on compte vingt-deux éditions du pamphlet ; il est à remarquer que, à part quelques variantes, les éditions qui se succèdent jusqu'en 1676 reproduisent, à peu près intégralement, l'œuvre de Zahorowski. Mais une fois aux mains des Jansénistes, les instructions secrètes se développent et se métamorphosent. On arrive à bouleverser l'ordre des paraphes, la conclusion devient la préface sous une forme différente et on arrive bientôt à fournir une composition



L'HIVER, d'après l'estampe de Doisy (xviie siècle).

* L'élégante, qui s'approche ainsi du feu, nous révèle toute la grâce d'une époque illustrée par les Précieuses et la somptuosité des vêtements d'une dame de qualité.

férente et on arrive bientôt à fournir une composition d'un genre nouveau désignée sous le nom de *Type janséniste*. Le modèle de toutes les productions françaises et belges, parues au XIXe siècle sous le titre de *Monita*, parait être l'édition de 1751 : *Secreta Monita* ou *Advis secrets de la Société de Jésus*.

Cette multiple diffusion il faut l'attribuer à l'action occulte des *loges*. Aussi est-ce parmi le peuple, surtout, que l'on sème la calomnie et les titres s'en ressentent. L'édition de 1706 porte au frontispice, en caractères saillants : *Les Loups Démasqués*. L'*Avant-Propos* compte 137 pages, et l'auteur déclare avoir écrit, dans un style bas et rampant, afin d'éclairer le peuple « *per illuminare il minuto popolo* ».

De ce genre d'éditions qui eurent le plus de succès sont celles d'Arnould Scheffer, en 1824 — sept éditions en quelques mois — et l'édition clandestine de Paris (1828) : *Instructions secrètes des Jésuites condamnées par leurs maximes et par leurs actions, avec une lithographie représentant la chambre de méditation.*

Ch. Sauvestre, cinquante ans plus tard, dépasse de beaucoup ce succès, il atteignit onze éditions, enlevées aussitôt.

Depuis, Pierre des Pilliers a essayé de poursuivre l'opulente campagne menée par Sauvestre. Voici un extrait, qui mérite mention, de la planche envoyée par lui aux Vénérables et Très chers Frères de tous les Ateliers de la République :

« Depuis plus de deux siècles déjà, les Jésuites ont fait disparaître habilement, par le confessionnal et par d'autres moyens astucieux, les diverses éditions parues en France, et le Code Infernal, qui restera la honte des fils de Loyola, n'était plus trouvable en librairie. Il m'est enfin tombé sous la main, et je viens d'en faire une traduction nouvelle, avec mes *Commentaires*...

« Vive la République ! A bas le Jésuitisme et son produit, le cléricalisme ! »



FRANÇOIS DE PARIS.

Pénétré que par lui même il n'est que pauvreté, qu'indigence et qu'impuissance à tout bien, et que sans la lumière de la Foi, sans J. C. et sans la Charité, il ne seroit que ténèbres, qu'égarement et que peché, s'anéantit devant cette vérité crucifiée.

Il naquit à Paris, le 30 Juin 1690 et mourut le 1er Mai 1727 âgé de 37 ans et 10 mois.

A Paris, chez la Ve Pillot, Mde d'Estampes rue du petit Pont.

Fig. 254. — François de Pâris en prières.



Fig. 253. — * Françoise du Chêne fut une des *miraculées* du cimetière Saint-Médard où se trouvait la tombe du Diacre Pâris. L'estampe de l'époque que nous reproduisons ici, la représente dans ses vêtements devenus trop larges.

***

L'HYDRE JÉSUITIQUE.

Par quel art infernal, par quelle sorcellerie de machiavéliques procédés, ces hommes, incarnation de toutes les astuces, parviendront-ils à exécuter leur plan gigantesque de drainer l'or, de tyranniser les Empires, de subjuguer les deux mondes ? Par quelle sorcellerie d'Enfer. — Voici, lisez plutôt dans ces effroyables *Monita* :

« Ils prendront des sirops et des liqueurs avee modération.

« Pour diriger les veuves, ils choisiront des Pères d'un âge déjà mûr, et aux vives couleurs...

« Quand les Princes leur rendront visite, ils auront soin de les saluer en plusieurs langues au réfectoire...

« Aux Grands du Monde, pour capter leur faveur, ils offriront des petits présents, par exemple une femme, s'ils sont en âge de se marier...

« Mais puisque la femme est un animal toujours variable et changeant, aussi est-il urgent de chercher à les affermir dans l'amour de la Compagnie en leur trouvant des servantes idoines, à qui l'on ne manquera pas non plus de faire des petits cadeaux.

« Il faut engager les mamans à enlever à leurs fils le nécessaire *(necessaria subtrahat)*, à leur donner peu d'argent afin que, dégoûtés, ils entrent dans notre Ordre.

« Si les demoiselles nobles font les difficiles, la mère emploiera les verges, les menaces, les mauvais traitements et leur coupera toute relation avec la bonne société. »

***

L'Ordre des Jésuites n'a rien abandonné de son idéal ; sa situation dans le monde chrétien est toute différente de ce qu'elle était il y a deux cents ans. Les membres ne font plus parler d'eux comme confesseurs, prédicateurs, organisateurs de

missions populaires. Par contre, ils ont attaché une très grande importance à leur activité d'écrivains et de journalistes.

Dans les pays catholiques, les gouvernements et les classes cultivées leur sont presque partout hostiles, tandis qu'on les traite avec bienveillance en Angleterre et aux Etats-Unis, c'est-à-dire dans des pays foncièrement protestants.

L'Ordre des Jésuites restera une puissance contre laquelle toutes les autres tendances dans l'Eglise auront beaucoup de peine à lutter, car on ne peut guère le combattre sans combattre le Papauté, ni ébranler son influence sans porter atteinte à l'autorité religieuse qui le défend et le protège aujourd'hui d'une manière plus efficace que ne faisait autrefois la faveur des grandes Cours catholiques.

(*Les Jésuites,* par Gabriel Monod.



Fig. 255. — Conversion de M. Caré de Mongeron sur le tombeau du Diacre Pâris. D'après une gravure de l'époque.

LE DIACRE PARIS

Ce fameux diacre était fils d'un conseiller au Parlement de Paris et naquit en cette ville le 30 juin 1690. Sa vie a fait l'objet d'une biographie écrite par Barthélemy Doyon en 1733, c'est-à-dire six ans après la mort du diacre. Nous en résumons ci-après l'essentiel.

Elevé par une mère pieuse, il fut confié de bonne heure aux soins des chanoines réguliers de la congrégation de Sainte-Geneviève, chez lesquels s'était distingué un de ses oncles, le P. Anselme de Pâris. Il confesse que, peu disposé à l'étude, il y désapprit à lire; qu'à l'instigation de ses camarades, il avait eu le dessein, en amassant des matières combustibles, de mettre le feu au collège, et qu'il pleura toute sa vie ce péché de son enfance. Il fut rappelé au bout de quelques années dans la maison paternelle. A un précepteur sévère qui exerça d'abord sa patience, succéda un instituteur plus doux qui lui inspira le goût du travail et le fit repentir du temps qu'il avait perdu. Des lectures édifiantes lui donnèrent du zèle pour la vie studieuse; et sa sensibilité, nourrie par la piété, le porta en même temps à compatir à la misère d'enfants pauvres, avec lesquels il partageait en secret son déjeuner. Après avoir terminé ses humanités et son cours de philosophie, il eut l'idée d'entrer chez les bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, dont il aimait à suivre les exercices solitaires. Mais comme aîné de sa famille, et destiné à remplir la charge de son père, on lui fit étudier le droit et achever sa licence. Malgré sa résignation, la répugnance qu'il montrait pour exercer un état dans le monde ne pouvant être vaincue, on l'adressa pour l'examen de sa vocation à un père de l'Oratoire. Les conseils de cet ecclésiastique l'emportèrent sur les vues de sa famille; et, après quelques mois d'éloignement de la maison de son père, il obtint enfin d'entrer au séminaire de Saint-Magloire. Là, on le mit à l'étude de l'hébreu et du grec pour qu'il acquît l'intelligence des livres saints; mais sentant bientôt le besoin d'un maître pour les entendre et les connaître dans toute leur pureté que ses supérieurs paraissaient avoir en vue, il se rendit aux conférences publiques de Saint-Roch sur l'Ecriture, et il devint un auditeur assidu de l'abbé d'Asfeld. L'ardeur du disciple en fit un instructeur non moins fervent. Le temps qu'il n'employait pas aux exercices studieux, il le consacrait aux fonctions de catéchiste; et dans son zèle généreux pour l'instruction, c'était aux frais de sa bourse qu'il distribuait avec profusion des livres aux élèves. Aussi son père, qu'il perdit en 1714, ne lui laissa-t-il par testament que le quart de son bien. Cependant notre jeune clerc, dont la fortune fut encore diminuée par un remboursement en papier sans valeur à la chute du système de Law, ne se relâchait en rien dans l'instruction qu'il donnait aux enfants. Il fut chargé de la supériorité des jeunes clercs de Saint-Côme, où il avait catéchisé avec succès. Il reçut le diaconat; et bientôt, quoiqu'il eût non seulement appelé, mais réappelé la bulle *Unigenitus*, même après l'accommodement souscrit par l'archevêque de Paris, on le proposa pour la cure de Saint-Côme; mais il déclara que sa conscience ne lui permettait pas de signer le formulaire exigé : la carrière sacerdotale fut fermée dès lors au diacre Pâris. Il résolut de se vouer entièrement à la retraite. Il eût même voulu établir un nouveau Port-Royal. Il alla visiter différentes solitudes; au Mont Valérien, à la Trappe, s'édifier par la vue des nouveaux anachorètes; à Melun, consulter dans son asile un autre ermite connu par ses jeûnes; enfin, retiré dans une petite maison dont on montra longtemps l'entrée au faubourg Saint-Marceau, il n'en sortait que pour aller répandre ce qui lui restait du revenu d'une pension que lui faisait son frère, auquel il avait laissé le soin d'administrer son bien. Il avait eu le projet de se défaire de sa bibliothèque pour en distribuer le prix aux pauvres; mais comme elle pouvait être utile aux ecclésiastiques qu'il recevait, il préféra, pour augmenter le fonds de ses aumônes, s'imposer un travail manuel. Il acheta un métier à bas, et tandis qu'une règle commune réunissait dans sa maison plusieurs solitaires qui vivaient en partie à ses dépens, il ne voulait vivre, lui, que du produit de son propre métier. Les jeûnes, les macérations et les veilles achevèrent de ruiner sa santé. En châtiant sa chair, il prétendait souffrir pour *le corps de Jésus-Christ* (l'Eglise), qu'il regardait comme outragé par la bulle *Unigenitus,* et il se glorifiait d'être un des opposants les plus zélés à cette bulle. Par une pratique assez commune chez les appelants, mais qui provenait chez lui d'un excès d'humilité et de scrupule, il passa une fois jusqu'à deux ans sans communier et même sans faire ses Pâques. Enfin, épuisé par ses austérités, il tomba gravement malade. Réduit par sa défaillance à ne plus pouvoir se servir lui-même, il souffrait à regret les soins et le service des autres. Il fit prier son frère, dont la sensibilité l'affligeait, de ne plus le visiter. Après avoir fait ses dispositions en faveur des ecclésiastiques ou laïques qu'il logeait ou assistait, il reçut des mains du curé de Saint-Médard le viatique, en déclarant qu'il persistait dans ses sentiments sur son appel de la bulle au concile, et mourut le 1er mai 1727, à peine âgé de trente-sept ans. A cette époque, l'effervescence des esprits était extrême; bientôt, dans le petit cimetière de Saint-Médard, où il fut inhumé, on vit affluer de la ville et des environs une multitude qui baisait jusqu'à la poussière du lieu de sa sépulture et en emportait comme un préservatif ou un moyen de salut. Une si religieuse vénération pro-



EPITAPHE de M^{r}. de Paris Diacre, Mort en odeur de Sainteté le 1er May 1727. agé de 37. ans. Enterré a St Medard a Paris.

Quand la religion et l'amour de son Dieu ont remplie les momens d'une S^{te} jeunesse on a beaucoup recu; la vertu nous tient lieu, des jours d'une longue vieillesse. Au fond de ce Tombeau git François de paris Dans Cette Ville auguste il reçu sa naissance Des Celestes douceurs il fut bientost épris, la Grace Eclaira son enfance. Les Charges les honneurs et les noms fastueux qui sont des premiers nés les justes appanages n'eurent aucun attrait pour son cœur vertueux, plus grand que tous les avantages. Au sein de l'abondance il estoit indigent ses biens des malheureux furent la nourriture vivant il les aimoit et voulut en mourant se mesler dās leur Sepulture. Du grand Paul imitant l'austere pauvreté, lui même s'apretoit, sa foible subsistance mais gran Dieu quel repas qu'un repas aprêté par la main de la pénitence. Rempli des verités des livres éternelles Ce Diacre zélé pour la gloire des Temples formoit des jeunes Clercs au cultes des autels, par sa parole et ses Exemples. De toutes les vertus craignant l'eclat flateur il le fuyoit et vivant dans une paix profonde, il ne cherchoit que Dieu, seul avec lui son coeur triomphoit des attraits du monde, Pour lui la penitence, avoit de vrais appas du jeune il rapeloit les austerès Coutume un peu de pain et d'eau composoit ses repas meslé quelque fois de legumes. Une fois chaque jour il nourrissoit son corps long-tems par ses rigeurs il couroit a la gloire en vain tu rugissois Lion, tous tes efforts, n'ont fait qu'enbelir sa victoire. La terre etoit son lit, et ses soupirs ardens Rouloient pendant la nuit. ses dociles paupieres estant prises par le someil quelques momens suspendoient ses longues prieres. Entre ses bras enfin, la Croix d'un Dieu Sauveur, où l'attacha l'amour, avec tant de constance par de tendre baisers, ranima sa ferveur, en finissant sa penitence. La foy qui l'eclairoit par ses elancements, de courroit à ses yeux la Celeste demeure, et l'esperance a lors dans ses ravissements l'aprochoit de sa derniere heure. dās de si doux transports, le feu de son amour Bien plus que les ardeurs, d'une fievre brulante finit paisiblement l'heureux et dernier jour De cette victime Innocente.

M^{re}. Jerosme Nicolas de Paris Con^{er} du Parlement a fait mettre Cette Epitaphe sur la Tombe de son cher Frere pour soulager sa juste Douleur temperée par la Foy.

Miracle de Mlle du Boier Opéré par l'intercession du Bienheureux Paris le 26 Juillet 1731.

Fig. 256. — Placard populaire reproduisant l'épitaphe mise sur le tombeau du célèbre Diacre, par son frère, M. Jerosme Nicolas de Pâris, conseiller au Parlement.



FIG. 257. — Une scène de *convulsionnaires* sur le tombeau du Diacre Pâris, au cimetière Saint-Médard.

mettait des miracles que la foi ou la confiance devait réaliser. Le cardinal de Noailles autorisa l'érection d'un tombeau en marbre au diacre Pâris; et, tout en confessant que le plus grand miracle du saint diacre était sa vie pénitente, il s'occupa de faire constater, par le ministère des curés, les prodiges qu'on annonçait s'opérer sur sa tombe. Après la mort de l'archevêque, plusieurs curés de Paris présentèrent des requêtes à M. de Vintimille pour demander la continuation des informations faites sous son prédécesseur. L'enthousiasme allait croissant. A des crises salutaires qu'on attestait être survenues chez quelques-uns des nombreux malades, que la confiance amenait au tombeau de Pâris, succédèrent les convulsions, les transports, l'exaltation prophétique de l'imagination en délire. Le magistrat Montgeron est témoin de ces scènes; il compose un gros livre, où il décrit et figure ce qu'il témoigne avoir vu et entendu. Suivent un second et un troisième volumes, qui ajoutent le fanatisme à l'exagération. Mais ce fut en vain. Le gouvernement avait fait clore le cimetière; et l'enthousiasme, plus factice que réel, s'était promptement dissipé. Ni l'apologie des miracles, ni la publication des conférences que le diacre avait faites à Saint-Médard, les *Explications des épîtres aux Galates et aux Romains* qui avaient paru en 1732 et 1733, et les *Méditations sur la religion et la morale,* en 1740, ne purent le ranimer. Ces écrits du diacre Pâris, malgré quelques erreurs, ne manquent pas d'onction.

Sa vie a encore été décrite par le P. Boyer (1711, in-12) et par Barbeau de La Bruyère. Son portrait a été gravé trois fois in-folio; on en a gravé des vignettes, les principaux traits de son histoire, formant au moins seize pièces. En un mot, les partisans de ses miracles n'ont rien négligé pour lui donner une illustration que la postérité n'a pas conservée.

CAMPAGNE ANTIQUIÉTISTE (1696-1699)

Il serait téméraire de prétendre raconter dans le détail les intrigues et les petits côtés, très humains et fort instructifs, de l'histoire de la condamnation de Fénelon. Le sujet est loin d'être inexploré, puisque le livre de M. A. Griveau, *La Condamnation des Maximes des Saints,* a tiré son parti des lettres de Bossuet et de Fénelon et suivi de près les péripéties de la lutte. Toutefois, il n'est possible d'extraire même des documents imprimés tout ce qu'ils renferment de menus faits et de significatifs détails qu'à condition de procéder, pour ainsi parler, par monographie. Nombre de questions incidentes et d'épisodes plus ou moins intimement liés à l'affaire principale sont traités à la fois dans les innombrables lettres des deux rivaux et de leurs agents à Rome. Si on ne les isole pour les suivre à part et que, par empressement d'arriver aussitôt à une vue d'ensemble, on néglige de s'astreindre à ces lentes analyses des multiples questions enchevêtrées dans le procès de Fénelon, infailliblement la simplification de la méthode faussera le vrai caractère de ce débat. On doit faire une place à plusieurs témoignages ou tout à fait inédits ou trop peu connus, tirés des correspondances du temps, à Rome surtout, et de nature à éclairer ou compléter les données fournies par les lettres de Bossuet ou de Fénelon et leurs chargés d'affaires. De là, la nécessité de monographies qui marqueront les étapes distinctes auxquelles l'histoire, minutieuse mais incomplète encore, de ces fameux débats, oblige d'accorder une place. Les divers épisodes qu'il est nécessaire d'étudier ainsi à part porteraient sur les sujets suivants :

1° L'aventure vraie ou prétendue de l'abbé Bossuet à Rome ;



Fig. 258. — Caré de Mongeron présentant à Louis XV le livre qu'il lui a dédié : « La Vérité des Miracles opérés par l'intercession de M. de Pâris et autres appellans, démontrée contre l'archevêque de Sens » (3 vol. in-4°, 1737-48).

Pour avoir composé cet ouvrage, l'auteur mourut en prison dans la citadelle de Valence, le 12 mai 1754, après dix-sept ans de captivité.

2° L'archevêque de Reims, Maurice Le Tellier, allié compromettant de Bossuet ;

3° Le quiétisme et le protestantisme ;

4° Le cardinal de Bossuet ;

5° Les positions gallicanes des adversaires de Fénelon.

Un incident, de mince portée en somme et resté obscur, faute d'information suffisante, n'est pas un simple hors-d'œuvre dans l'histoire de la querelle du quiétisme, et l'aventure de l'abbé Bossuet relatée d'après lui-même et à l'aide des seuls éléments fournis par ses lettres et celles de son père et de son oncle devait occuper une place dans la série des épisodes destinés à retracer les dessous de cette affaire. Le procès du livre des *Maximes* porté à Rome, plaidé à Paris et à Cambrai, fut compliqué par mille démarches occultes dont la Cour, les chancelleries, les antichambres des cardinaux furent le théâtre.

[D'après Eugène Griselle.]

Chanterac tint parole ; le 31 décembre 1696, il écrit au même correspondant :

« Monsieur l'abbé Bossuet garde le lit, il y a plus de quinze jours, pour une inflammation de gosier, qui l'a fait saigner deux fois. L'aventure dont je vous ai parlé regarde la princesse Césarine dont le père est de la maison de Sforce. Cette conduite avait fait tant d'éclat, qu'elle avait presque rompu le mariage de cette princesse avec... (ici le nom manque), mais on m'a dit pourtant qu'il se conclurait enfin. D'autres ajoutent qu'il est en doute lui-même si cet accident ne lui était point arrivé d'une autre maison où ses empressements faisaient de la peine il y a longtemps ; cela fait voir qu'il partage ses soins et qu'il songe à plus d'une affaire en même temps. »

Cette lettre est loin d'être la dernière renfermant les allusions à l'affaire Césarini. Mais, avant de remonter en arrière pour recueillir les autres preuves de sympathie qui affluèrent vers Bossuet et son neveu à



Fig. 259. — L'ABRÉGÉ DU CLERGÉ ROMAIN. D'après une estampe faisant partie d'une suite contre l'Eglise.

ÉPISODES DE LA CAMPAGNE ANTIQUIÉTISTE (1696-1699) D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE BOSSUET

Aventure de l'abbe Bossuet. — Lettre de l'abbe de Chanterac à l'abbé Langeron.

« Une personne de qualité et qui est dans le plus grand monde de Rome me raconta à l'oreille une terrible aventure de M. l'abbé Bossuet. Il s'est rendu fort amoureux d'une jeune princesse de la ville et témoignait pour elle beaucoup d'empressement. Revenant une nuit chez lui, plusieurs personnes masquées l'abordèrent le poignard ou le pistolet à la main, tout prêts à l'assommer. Il se mit à genoux devant eux et leur demanda beaucoup pardon et la vie ; ils la lui accordèrent, mais à condition qu'il ne ferait plus tant l'empressé et que s'il manquait de parole, il n'y aurait plus de quartier pour lui. Cette aventure, que chacun se disait à l'oreille, serait bientôt publique, dit-on. Je verrai si je l'apprends d'ailleurs avec plus de certitude. »

l'occasion de ces incidents, il convient de dire un mot d'un échec des amis de Fénelon à la Cour, qui tient une assez large place dans la correspondance de l'abbé Bossuet à cette époque.

Peut-être ne serait-il pas téméraire de penser que la disgrâce des sous-précepteurs, puis celle de l'évêque de Cambrai lui-même, passa aux yeux des partisans de Bossuet pour une espèce de revanche, et l'affront qu'on voulait faire à Bossuet est retombé sur ses accusateurs.

Sans doute, l'abbé Bossuet se souvenait de l'adage : « Il vaut mieux faire envie que pitié ». Dans sa suffisance très prudente, il a bien soin de ne jamais prêter le flanc aux accusations colportées à son sujet. Il n'a garde d'avouer qu'il a des ennemis, comme le disaient les bruits qu'il a tant à cœur de discréditer. Ce sont des envieux, des jaloux révoltés de le voir accueilli du meilleur monde, ce sont naturellement les Jésuites qui, sans doute, n'aimaient pas plus M. de Meaux que M. de Meaux ne les aimait ; c'est toute une cabale acharnée à le perdre et la ligue des « hérétiques » par qui l'Eglise est en péril, qui inventent de toutes pièces les plus affreuses calomnies pour forcer le champion de la vérité à quitter Rome. Vraiment la défense du neveu de Bossuet fait plus de



Fig. 260. — OCCUPATIONS DES RELIGIEUX DE LA TRAPPE.
D'après la gravure de Guérard pour une série d'estampes sur la Trappe.

* Cet ordre fut fondé en 1140 par Rotrou et reformé en 1660 par l'abbé de Rancé, qui y introduisit les règles sévères de Citeaux.

pitié que d'envie, et l'on est heureux de songer, grâce à l'endroit d'où sont envoyés à la *Gazette de Hollande* les « avis » datés de Rome, si conformes à ce que suggérait l'abbé Bossuet, que ce n'est ni l'évêque de Meaux, ni son frère Antoine, alors gravement malade, qui ont fait insérer les communications publiées en Hollande.

Ces petits et très petits dessous de la campagne antiquiétiste, si vigoureusement conduits à Rome par l'abbé Bossuet, sont des éléments fort humains de cette lutte qui eût dû rester purement doctrinale, mais qui fût une série très enchevêtrée d'intrigues de toutes sortes.

L'histoire, telle que les documents la montrent, peut n'être ni belle ni sérieuse. Il y a plus de profit néanmoins à la voir telle qu'elle fut qu'à composer, à la manière du cardinal de Bausset, une sorte de plaidoyer, en partie double, dans lequel, tour à tour, les deux adversaires apparaissent comme ayant le beau rôle. Des récits de convention, des apologies pour ou contre l'un ou l'autre de ces prélats, quel enseignement tirera-t-on jamais? De leurs écrits soigneusement confrontés, de leurs lettres surtout et des correspondances malheureusement incomplètes relatives à ces débats, il nous reste à faire saillir le caractère vrai des deux rivaux, inséparable, souvent pour leur malheur, du portrait des hommes qui les servaient et à qui, éloignés l'un de l'autre du théâtre d'intrigues passionnées, ils accordaient leur confiance.

[D'après Eugène Griselle.]

A PROPOS DE LA QUESTION MOLINISTE

Le Molinisme n'est pas mort : il nous faut le constater. M. Eugène Lanusse serait là, au besoin, pour le ressusciter. Nous savons même certains adeptes de Molina qui ne sont pas loin de faire de saint Thomas le premier des molinistes — comme disciple, — lui concédant, à la rigueur, qu'il n'a pas eu, en effet, l'honneur de créer le concours simultané.

Au reste, la question présente n'est point sur le Molinisme comparé au Thomisme en général, mais elle demeure bien spécifié epar rapport à la preuve fondamentale de l'existence de Dieu.

La preuve de l'existence de l'Etre est mise en jeu sur deux systèmes contradictoires dont l'un est la négation formelle, absolue, de l'autre. Si jamais le Molinisme est vrai, le Thomisme est faux. Or, la preuve que, à la suite de saint Thomas, d'Aristote, nous avons édifiée de l'existence de Dieu est la deuxième quintessence du Thomisme : c'est notre sentiment irréductible. Par conséquent, si le Thomisme est faux, cette preuve est caduque. Pour nous, il reste impossible de démontrer, d'une manière absolue, l'existence de l'Etre premier.

« Ne sont pas molinistes, écrit M. Lanusse, ceux qui répudient explicitement les points essentiels de la doctrine de Molina. Or, ces points essentiels, Molina lui-même les a précisés : outre le concours médiat, est essentiel le concours immédiat de Dieu à produire toute l'entité de chaque détermination contingente. Il est essentiel de concevoir cette entité, produite tout entière, d'une manière indivise, et par la cause première et par la cause seconde; il est non moins essentiel de soutenir que la cause seconde, en agissant, demeure subordonnée à l'efficacité de la cause première. Et par-dessus tout, Dieu détermine infailliblement toutes les actuations des causes secondes par l'usage libre qu'il fait de sa prescience des futuribles. »

Eh bien! nous affirmons que pas un universitaire spiritualiste ne refuserait de souscrire à cette doctrine, tel M. Paul Janet. Le concours immédiat, simultané, que préconise le Molinisme, laisse agir *intrinsèquement* la cause seconde qui, ainsi, s'actue, pour sa part, d'elle-même; ce concours n'atteint que l'effet. Est-il nécessaire à cet effet? — Cela est impossible à démontrer au Molinisme : car la question est précisément de montrer que la cause seconde ne peut s'actuer d'elle-même. Or, le Molinisme pose l'actuation de la cause seconde par elle-même. Il n'admet donc plus qu'un concours *supposé*. Non seulement cela, mais, forcé dans ses retranchements, le Molinisme affirme positivement le concours médiat de Dieu. Or, celui-ci, si on le prend au sens de l'actuation substantielle des êtres créés, n'est ni plus ni moins que le concours du système universitaire : Dieu crée les causes secondes, puis il leur donne la chiquenaude. Mais ce concours lui-même est-il prouvé? Comment l'est-il? Car, si une cause créée peut s'actuer en n'importe quelle manière, pourquoi ne s'actuerait-elle point tout à fait? Si l'actuation des causes secondes se fait par l'influx des unes sur les autres, que reste-t-il pour établir leur contingence? C'est l'évolution des êtres par eux-mêmes. Cela posé, nous disons encore qu'il est impossible de démontrer l'Etre premier : car où saisir la contingence des choses? La porte est ouverte au Panthéisme...

Le Molinisme nous apparaît, en conséquence, comme un périlleux et extravagant échafaudage de formules qui s'efforcent d'être orthodoxes et le sont textuellement : mais, en réalité, c'est un grand vide que nous y avons toujours trouvé, de la base au sommet. Depuis longtemps notre conviction est faite que le Molinisme est incapable de démontrer, d'une façon absolue, l'existence de Dieu. Ç'a même été la pierre de touche par où nous avons jugé le système de Molina; d'où cette conclusion finale que le Molinisme est la négation propre du principe : « *Nil potest transire de potentia ad actum nisi per ens in actu.* »

Or, nier ce principe, c'est nier toute existence de Dieu.

En un mot, que M. Eugène Lanusse nous dise : Qu'est-ce qu'*actuer?* Si c'est faire de l'être : Quelle est la créature qui peut faire de l'être, surtout faire son être à elle-même? Aucune, ou Dieu n'est plus.

[*Extrait d'une brochure de M. Quiévreux, publiée en 1902.*]



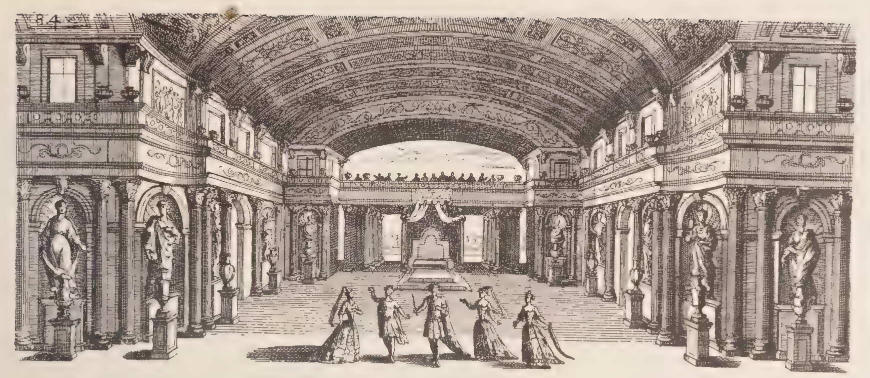


FIG. 261. — Vignette décorative XVIIe siècle à décor théâtral.

X

CONDITIONS MATÉRIELLES DU THÉATRE AU COMMENCEMENT DU XVIIe SIÈCLE AVANT CORNEILLE

A) LES JEUX DE PAUME, DITS TRIPOTS, CONVERTIS EN SALLES DE SPECTACLE



U siècle précédent, le théâtre, ressuscité, était sorti de la cathédrale pour se dresser sur la place publique. Mais un théâtre en plein air, érigé à l'occasion d'une fête ou d'un événement extraordinaire, ne peut avoir de durée. Il fallait, pour lui donner une vie propre, que l'art du comédien, qui n'avait été jusqu'alors qu'un jeu d'amateurs, devînt une profession définie, et que l'on trouvât en ville des locaux assez vastes pour abriter tout à la fois spectateurs et interprètes.

La paume, en France, avait été tout d'abord un divertissement de gentilshommes. Si l'on consulte les *Ordonnances du Louvre* et les *Arrêts du Parlement,* l'on verra que ce « noble jeu » fut interdit aux vilains à différentes reprises. Charles V, qui l'avait proscrit, en faisait bâtir un pour son usage sur les dépendances de l'Hôtel Beautreillis, à l'est du cimetière Saint-Paul. Le Louvre avait deux Jeux de paume. Puis, peu à peu, les vieux édits tombèrent en désuétude. Des Jeux de paume s'ouvrirent dans tous les quartiers, et comme on se servait dans le langage courant du mot *triper* (marcher, courir), du latin *tripudium* (endroit où l'on marche), l'on appela communément les Jeux de paume *tripots.*

A Paris, le souvenir de l'endroit occupé par quelques-uns nous est resté; celui de la rue de la Perle, au Marais, nous dit Sauval, était le mieux entretenu. Il était situé dans le quartier à la mode, sous Louis XIII, et non loin de la place Royale (place des Vosges). La rue de la Poterie, aux Halles, prit un moment le nom de « Rue-Neuve-des-Deux-Jeux-de-Paume ». C'est dans un Jeu de paume, situé dans une impasse de la rue Beaubourg, que Mondory fera connaître les premières pièces de Pierre Corneille, et c'est encore dans un Jeu de paume de la rue Michel-Lecomte que sera installé l'un des premiers théâtres du Marais, qui se transportera, après l'incendie, dans un autre Jeu de paume rue Vieille-du-Temple, emplacement actuel du

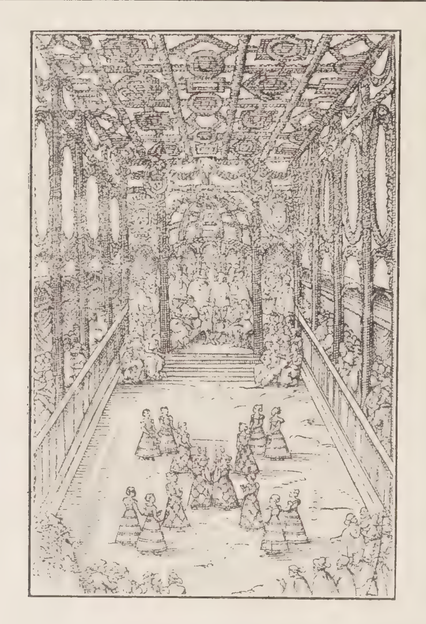


FIG. 262. — Le ballet devant la reine. Le quadrille.



B. Arsenal, coll. Rondel.

FIG. 263. — Une figure de ballet. Le chœur des Nymphes.

n° 90. Plus tard, enfin, les premiers débuts de Molière auront lieu dans des Jeux de paume, rue Mazarine et au port Saint-Paul.

Un Jeu de paume, couvert en tuiles et éclairé par le haut, avait, en général, trente à trente-deux mètres de longueur sur onze à douze mètres de largeur. Les comédiens qui voulaient s'y installer devaient faire dresser une estrade à l'une des extrémités, pour servir de scène, puis faire édifier, sur les côtés de ce rectangle, des galeries en menuiserie pour servir de balcons et de loges. Souvent il fallait même, à grands frais, faire paver les abords de la salle, pour que l'accès en soit plus facile pour les carrosses et les piétons.

D'où sortaient-ils ces premiers comédiens, et comment se recrutaient-ils ? Souvent ce sont des « enfants de famille » qui, d'amateurs, sont devenus professionnels. Les uns sont des fils de bourgeois ou de soi-disant gentilshommes, qui se sont engagés par amour pour quelque belle comédienne, ou à la suite d'un revers de fortune. Peu à peu, comédiens et comédiennes se marieront entre eux, et il y aura, de père en fils, des véritables dynasties de comédiens. Bruscambille, qui fréquenta les « hostelleries » où se réunissaient ces tribus dramatiques et



Magnificentiſsimj

SPECTACVLI, A REGINA
Regum Matre in hortis ſuburbanis editi,

*In HENRICI Regis Poloniæ inuictiſsimi
nuper renunciati gratulationem,*
DESCRIPTIO.

Io. Aurato Poeta Regio Autore.

PARISIIS.
Ex Officina Federici Morelli Typographi Regij.
M. D. LXXIII.
CVM PRIVILEGIO REGIS.

B. Arsenal, coll. Rondel.

FIG. 264. — Titre de l'édition du *Magnificentissimi Spectaculi* de Daurat, ballet offert par la reine Catherine de Médicis aux ambassadeurs envoyés pour offrir la couronne de Pologne au futur Henri III.

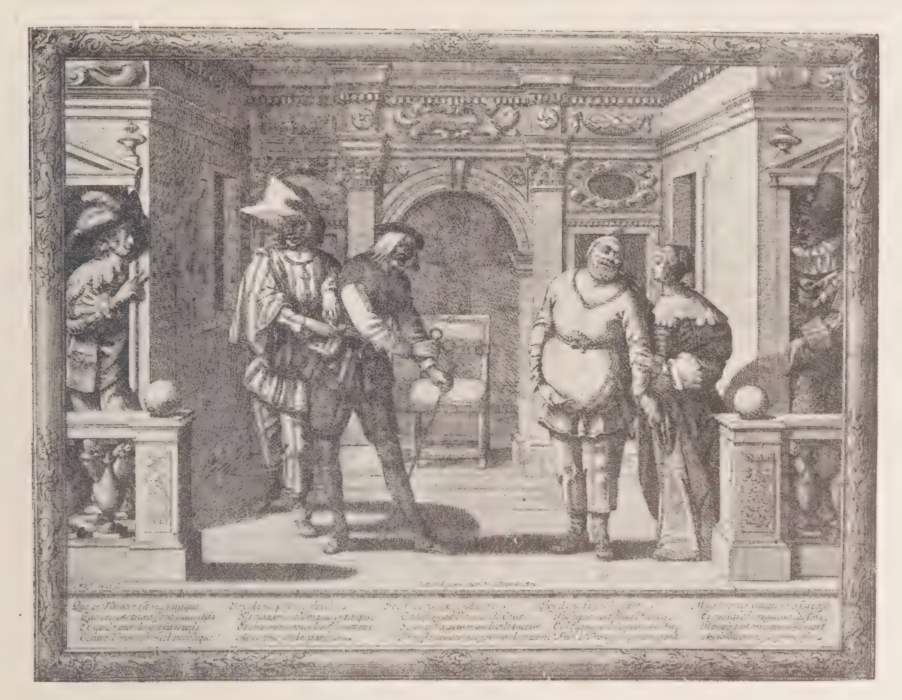


Fig. 265. — LE PLATEAU BIEN GARNI, estampe d'Abraham Bosse, exécutée au commencement du XVIIe siècle.

Que ce théâtre est magnifique !
Que ces acteurs sont inventifs !
Et qu'ils ont de préservatifs
Contre l'humeur mélancolique !

Les personnages de la comédie classique : Turlupin, Gaultier-Garguille, Gros-Guillaume, etc., dans leurs postures les plus facétieuses.

nomades, nous a laissé un piquant tableau des « m'as-tu-vu » de son époque : « Après avoir relevé la moustache à quatre étages, chacun se met sur le mérite de sa qualité. L'un se dit le fils du Baron de Nul-Lieu, l'autre fondera sa fortune sur le sable d'Olonne. Quelqu'un, engendré d'un pèlerin de Saint-Jacques à l'ombre d'un buisson, se fera appeler M. de l'Epine, M. de la Violette ; quelques autres, fils des eaux, M. de la Seine, M. du Vivier ; les autres, engendrés en pleine campagne, M. du Chemin, M. de la Route ; les autres, trouvés en quelques marchés, M. de la Potence, M. de l'Echelle ; et c'est alors que l'antilésine les fait chanter à cinq parties, le gobelet en main : *liberalitas optimum vectigat*. Puis, à l'issue du repas, et, en se curant les dents, l'on discourt des circonstances de la braguette... Baste ! la comédie est une vie sans souci et, quelquefois, sans six sous ».

Chassés de Paris, où les Confrères de la Passion, propriétaires de l'unique salle de théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, n'autorisaient aucune concurrence, les premiers comédiens professionnels furent forcément des nomades, allant chercher fortune dans les provinces, et venant chaque année, pendant la fermeture obligatoire du carême, reconstituer leurs associations, composées, en général, d'une dizaine de membres, souvent plus gueux les uns que les autres, et à propos desquels Bruscambille avait créé cette expression : « Affamé comme un comédien de carême ».

Dans leurs courses à travers la France, et quelquefois à l'étranger, les comédiens seront à la piste des foires et des fêtes locales, des mariages dans les châteaux, de la tenue d'Etats généraux ou provinciaux, pendant la durée desquels on donnera le spectacle à « Messieurs des Etats ». Bien heureux quand, ayant joué devant un Prince ou tout autre Seigneur, ils sont autorisés, par la suite, à prendre le titre de « comédien

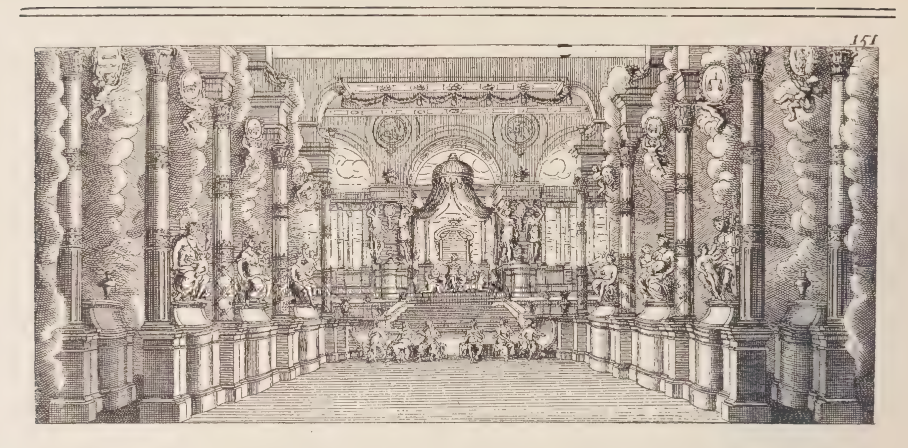


Fig. 266. — Décor d'opéra XVII[e] siècle.

de M. le Prince ou de M. le Duc ». Jean Florian, qui jouait à Strasbourg en 1615, se réclamait du titre de « Comédien du Roi de France ». Mais plus satisfaits encore, quand ils recevaient des présents de la part des grands personnages devant lesquels ils avaient joué :

. . . . . . deux mille livres
En argent, vêtements et vivres,
Dont les pauvres comédiens,
Gueux comme des Bohémiens,
Devinrent gras comme des moines
Et glorieux comme des chanoines (1).

Cependant, avec le temps, certaines troupes gagnèrent en réputation d'honnêteté. En 1618, M[lle] de Rohan écrit à la Duchesse de la Trémoille : « Nous avons vu à Nantes de fort bons comédiens qui se disent à Monsieur votre frère. Ils sont très honnêtes, ne disent aucune mauvaise parole, non seulement devant nous, mais encore dans la ville, à ce qu'on m'a dit (2) ».

Plus tard encore, Louis le Tonnelier de Breteuil, intendant du Languedoc, dira de la troupe de Molière, en 1647 : « Cette troupe est remplie de fort honnêtes gens et de très bons artistes qui méritent d'être récompensés de leurs peines (3) ».

Les plus anciennes de ces compagnies nous sont signalées vers la fin du XVI[e] siècle à Nancy, à Francfort-sur-le-Mein, à Bâle, car ces nomades ne craignaient pas de pousser des excursions hors des frontières, en Allemagne, en Hollande, en Piémont, et même en Angleterre, en Espagne, au Danemark et en Suède. Par contre, Lyon attendra jusqu'en 1640 pour avoir une troupe française, car placée sur la route d'Italie elle était fréquemment visitée par les compagnies italiennes qui allaient à la Cour de France ou en revenaient... Rouen, Bordeaux reçoivent assez souvent des comédiens. Mais que d'obstacles sur leur route ! Manque de locaux pour donner le spectacle, hostilité du clergé, exigence des municipalités, vie chère invoquée par les Parlements, deuils locaux, concurrence des marionnettes, etc.

Un jour, à Rouen, interdiction de jouer parce que ces représentations entraîneraient « à de vaines et inutiles dépenses » ; même refus sera imposé plus tard à Poitiers « à la demande du sieur *Morlière*, comédien, attendu la misère du temps et la cherté des blés ».

Une autre fois, ce sont les Echevins d'Amiens qui donnent une permission à Roland Guibert et à ses compagnons, à condition de jouer d'abord en la Chambre du Conseil, ingénieux moyen de se procurer une représentation gratuite.

Et que de restrictions ! Les Consuls d'Agen permettent à Guillaume Marteau des représentations pendant

(1) Epître à M[me] d'Hautefort, cité par H. Chardon, *Troupe du Roman comique*, p. 17.
(2) Cité par Henri Chardon, même ouvrage, p. 33.
(3) Moland, *Molière, sa vie et ses ouvrages*, p. 42.

une huitaine « ce sans scandale sous peine d'en répondre de sa vie et de ses compagnons » (1). En 1588, la Ligue avait fait plus encore : elle avait supprimé les « jeux de Bourgogne » et les *Remontrances très humbles au roy de France et de Pologne* traitant l'Hôtel de Bourgogne de « Maison de Satan ».

En 1599, à Tournai, c'est l'évêque qui se présente à l'assemblée des prévôts et jurés, et dénonce, en qualité d'étrangers, ces comédiens français de passage, qui peuvent « épier le pays en emportant les deniers du peuple ». Une municipalité plus raisonnable pria l'évêque « de vivre en repos de ce côté et de se mettre hors la tête tels soucis ».

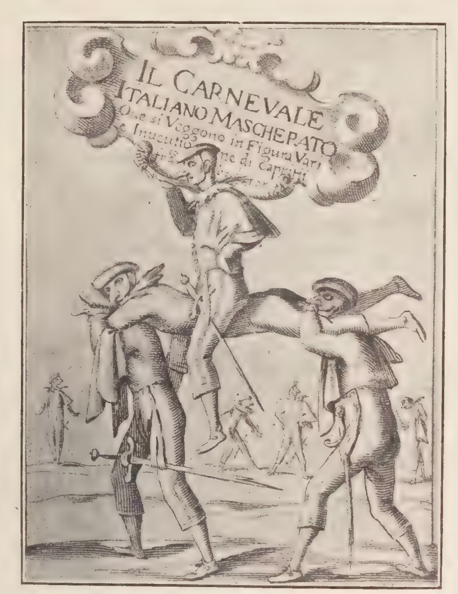
Cette hostilité continue des années encore. En 1607, à Bourges, ce sont les jésuites qui veulent empêcher les représentations du comédien La Porte, en menaçant d'excommunication ceux des fidèles qui iraient y assister.

Déjà le droit des pauvres est en vigueur : le 24 octobre 1609, les jurés d'Agen exigent que les comédiens versent des sommes pour les pauvres de l'hôpital ou pour les religieux mendiants. Il faut en passer par là ou partir.

En 1624 même, Jean de Gondy, archevêque de Paris, dans son *Synodium*, déclare qu'on doit priver les comédiens des sacrements et de la sépulture catholique (1). Menace bien exagérée, car nous voyons vers le même temps les soi-disant excommuniés se marier à l'église et s'y faire enterrer, souvent en grande pompe. Les inhumations avaient lieu quelquefois dans l'église même, notamment à Saint-Sauveur, rue Saint-Denis, paroisse des comédiens (2).

A Narbonne, pendant la période quadragésimale, les prédicateurs annoncèrent que si les comédiens restaient dans la ville, il n'y aurait plus de prédications et que le Saint-Sacrement ne serait plus exposé.

Mais il existait pour ces nomades une bien plus grande difficulté encore que celles que nous venons d'énumérer : celle d'alimenter leur répertoire de pièces nouvelles. Les poètes qui ne gagnaient rien se faisaient assez rares, et l'on ne pouvait représenter perpétuellement *la Cléopâtre*, de Jodelle, ou *le Marc-Antoine*, de Garnier. C'est alors que certaines troupes ambulantes, telles que celles de Vautray et de Valleran, s'attachèrent un poète aux gages. De ce nombre fut Hardy, qui n'écrivait pas avec la préoccupation d'être lu, mais seulement pour la scène et dans le goût nouveau,



B. Arsenal, coll. Rondel.
FIG. 267. — Titre du *Il carnavale italiano mascherato* ou *Le carnaval italien masqué* (1642), où sont reproduits un certain nombre de masques de comédie.



B. Arsenal, coll. Rondel.
FIG. 268. — Masque de Polichinelle. D'après une gravure du *Il carnavale italiano mascherato.*

(1) Habasque, *Documents sur le Théâtre d'Agen*, p. 9.

(1) G. Maugras, *les Comédiens hors la loi*, p. 107. Paul Olagnier, *les Incapacités des actes en droit romain et droit canonique*, Thèse pour le Doctorat, Paris, Magnien, 1899.

(2) Henry Lyonnet, *la Paroisse des Comédiens*, Bulletin de l'Histoire du Théâtre.

s'attachant plus particulièrement au dialogue, à raison, dit-on, de six tragédies au moins par an, sans compter des farces qui ne furent jamais imprimées.

Usages dramatiques désastreux pour les auteurs, mais excellents pour les comédiens, ce qui faisait dire à la Beaupré qui avait déjà acquis une certaine réputation avant la venue de Corneille : « M. Corneille nous a fait un grand tort ; nous avions ci-devant des pièces de théâtre pour trois écus, que l'on nous faisait en une nuit ; on y était accoutumé, et nous gagnions beaucoup ; présentement les pièces de M. de Corneille nous coûtent bien de l'argent, et nous gagnons peu de chose » (1).

Exagération à part, le fond est vrai, et ce fut ainsi jusqu'au jour où le poète eut droit au partage de la

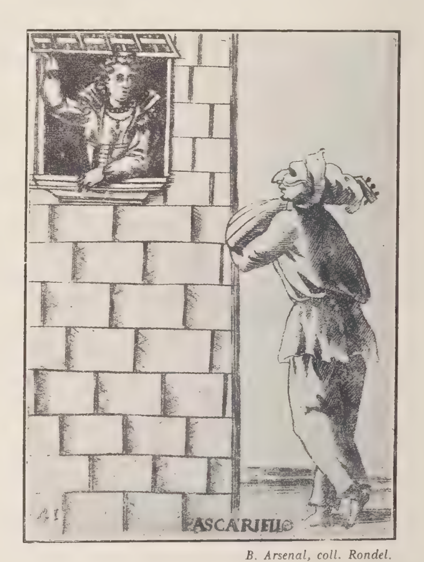


B. Arsenal, coll. Rondel.

Fig. 269. — MASQUE DE VILOTI.

D'après une gravure du *Diversar Nationum habitus.*

* Viloti, valet de comédie, est représenté portant dans un filet un poignard de bois. Joueur de flûte, danseur faiseur de pirouettes, Viloti tient un rôle assez effacé dans la comédie italienne.



B. Arsenal, coll. Rondel.

Fig. 270. — MASQUE DE PASCARIELLO.

D'après une gravure du *Diversar Nationum habitus.*

* Pascariello, diminutif de Pasquin. Danseur, faiseur de tours de force, équilibriste, rôle de valet de comédie. Ce type fut importé en France, en 1585, par l'Italien Tortoretti.

recette au même titre que chaque comédien associé. Beaux jours que ne connurent ni Hardy, ni Théophile, ni Racan, ni Rotrou, ni Mairet.

A Paris, cependant, les confrères de la Passion, propriétaires du terrain de la rue Mauconseil, à l'angle de la rue Françoise, sur les anciennes dépendances de l'Hôtel de Bourgogne, avaient de la peine à vivre en exploitant encore les vieux Mystères, devant un auditoire qui perdait peu à peu de sa naïveté. Ils louèrent d'abord leur salle aux Gelosi, troupe italienne protégée par la Cour. En 1600, ils permirent enfin à une autre troupe, moyennant une contribution, de s'établir à Paris, à l'Hôtel d'Argent, rue de la Verrerie, au Marais, mais il fallut attendre plusieurs années encore pour que les confrères abandonnent résolument la partie, en cédant leur salle de l'Hôtel de Bourgogne aux comédiens entretenus par Sa Majesté, moyennant 2.400 livres par an, somme réduite plus tard à 2.000 livres, se réservant toutefois les magasins et autres lieux, et les meilleures places aux loges et galeries. Ils n'acceptent que les charges des boues et chandelles. Toutefois, pour faire acte de vie, ils offriront chaque année à messieurs de la Justice, au premier de l'an, des étrennes, bougies, « brochets carreaux », clairet, muscat d'Espagne, citrons et oranges, dont la dépense s'élève de 170 à 180 livres, tandis que les comédiens feront de leur côté leurs offrandes.

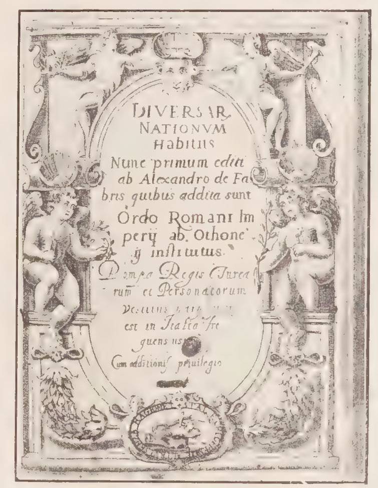
(1) *Œuvres diverses* de Segrais, p. 155-156.

Examinons à présent le fonctionnement du seul Théâtre officiel à Paris au commencement du XVIIe siècle. En 1597, on n'y joue qu'une fois par semaine; en 1611, deux fois, le mercredi et le dimanche, jours où le roi ne dédaigne pas de venir. De 1599 à 1624, la salle n'abrita pas moins de huit troupes italiennes dont les représentations alternaient avec celles de la troupe française.

Au siècle précédent, en 1541, le Parlement avait fixé le prix des places à deux sols. Ce temps est loin. De 1609 à 1620, on paie 5 sols au parterre et 10 sols aux loges et galeries. En 1634, on paiera 10 sols au parterre et 20 sols aux loges. En 1652, 15 sols au parterre. A partir de 1634-37, on prendra l'habitude de jouer « au double », c'est-à-dire de faire payer le double les jours de gala.

Indépendamment des *hauts-officiers* non payés (trésorier, contrôleur, secrétaire) parce qu'ils font partie de la troupe, il y a les *bas-officiers* ou gagistes : concierge, copiste, violons, receveur au bureau, contrôleurs des postes, portiers, décorateurs, assistants (figurants), ouvreurs de loges et d'amphithéâtre, chandeliers, imprimeur, afficheur.

L'emploi de portier est le moins agréable et non sans danger ; les jours de grande affluence, les portiers sont bousculés et quelquefois blessés par des gens qui veulent entrer sans payer. Scarron dans son *Roman comique* cite le cas d'un valet d'une troupe de campagne, qui fut tué à la porte de la Comédie, à La Flèche, scène à laquelle il avait peut-être assisté.



B. Arsenal, coll. Rondel.
FIG. 271. — Frontispice du *Diversar Nationum habitus* d'Alexandre de Fabriş.

* Cet ouvrage, consacré aux divers costumes et expressions des types italiens de l'époque, contient un certain nombre de masques, document précieux pour les vêtements de comédie de l'époque et que nous reproduisons ici.

L'ordonnance du 12 novembre 1609, prévoyant le peu de sécurité qu'offraient les rues de Paris après la tombée de la nuit prescrit de commencer le spectacle à deux heures, mais cette heure fut sans cesse retardée, jusqu'à cinq heures, pour ne finir qu'à huit heures. Les Confrères annônçaient leurs représentations au son du tambour jusqu'à la pointe Saint-Eustache. Puis l'on eut recours aux affiches qui coûtaient fort cher. Ces affiches qui contenaient « forces menteries », avait coutume de dire le public, annonçaient toujours que le poète avait travaillé sur un sujet excellent, mais le nom de ce poète ne parut jamais avant 1625.



B. Arsenal, coll. Rondel.
FIG. 272. — BURATIN. D'après une gravure du *Diversar Nationum habitus*.

* Buratin ou Buratino est un masque célèbre de la troupe des *Gelosi* à Florence, où il obtint un grand succès, en 1580. Rôle de valet. Son nom fut donné aux marionnettes qu'on appelle Burattini.

Pourquoi cet anonymat voulu ? Les uns supposent que les comédiens en dissimulant le nom de l'auteur voulaient ne pas donner trop d'importance à celui-ci ; d'autres prétendent, au contraire, que c'était l'auteur ou les auteurs eux-mêmes, qui, excerçant une charge en vue, préféraient ne pas être connus.

Pénétrons à présent dans cette salle presque carrée, élevée sur un terrain de 17 toises de long sur 16 de large, clôturée vers le fond par une estrade, flanquée à droite et à gauche de deux galeries superposées où se trouvent les loges. En bas, un vaste espace, le parterre, où les spectateurs se tiennent debout, et derrière ce parterre un amphithéâtre en gradins, d'où les spectateurs pourront apercevoir la scène par-dessus les têtes des spectateurs du parterre.

Bien turbulent cet auditoire debout, puisque nous voyons une *Ordonnance* qui prescrit que l'on ne doit jeter

ni pierres, poudres ou autres choses qui « puissent émouvoir le peuple » et, en cela, « sous peine de prison et de punitions corporelles ». Parfois c'étaient des pages qui lançaient des pois avec une sarbacane au nez de spectateurs qui n'en pouvaient mais, des laquais effrontés, des mousquetaires querelleurs, auxquels il fut défendu de porter des armes, d'autres fois des spectateurs énervés par l'attente, qui se querellaient entre eux.

La salle est mal éclairée. On a mis sur la scène quelques chandelles sur des plaques de fer-blanc, attachées aux tapisseries ou aux décors, mais comme celles-ci ne suffisent pas, on s'est avisé de faire des chandeliers avec des lattes mises en croix, portant quatre chandelles par chandelier. Ces sortes de lustres, suspendus grossièrement sur le devant du théâtre avec des cordes et des poulies apparentes, se lèvent et se baissent à main d'homme dans chaque entr'acte pour moucher les chandelles. Mais si la salle est mal éclairée, les couloirs le sont encore moins. Aussi les filous ne manquent-ils pas dans cet entassement, en quête de dévaliser quelque honnête boutiquier fourvoyé dans ces parages.

FRANCATRIPE

B. Arsenal, coll. Rondel.

Fig. 273. — Habit de *Francatripe*. D'après uue gravure du *Diversar Nationum habitus* d'Alexandre de Fabris.

* Francatripe est un masque de la Comédie italienne, créé par Gabriele di Bologna, en 1566. Ce type fut connu en France, en 1572. Ce personnage est un rôle de valet, armé souvent d'un sabre de bois.

Pendant les premières années du XVIIe siècle, les dames de bonnes compagnies ne fréquentent guère le théâtre, ou, si elles s'y risquent, c'est généralement avec un loup de velours. Quant aux femmes sur la scène, elles étaient plus rares encore. On cite comme une des premières femmes ayant paru sur un théâtre, vers 1616, Marie Venier, femme du comédien Laporte. Il est pourtant un personnage de femme qui paraissait assez souvent dans la farce à côté de Gaultier-Garguille. C'était celui de dame Perrine, femme du grotesque vieillard, et dont les démêlés avec son mari occupaient souvent la littérature facétieuse du temps. Qui tenait ce rôle ? On a nommé sans preuves la véritable femme de Gaultier-Garguille, fille de Tabarin. Mais il est au contraire infiniment plus probable que dame Perrine était représentée par Gros-Guillaume qui paraissait souvent déguisé en ridicule commère, ce qui explique les vers suivants :

Gaultier-Guillaume et Turlupin
Ignorans en grec, en latin,
Brillèrent tous trois sur la scène,
Sans recourir au sexe féminin
Qu'ils disoient un peu trop malin.

Voici donc la salle remplie, et tout ce public en pied trépigne et s'impatiente. La représentation commence par un prologue burlesque, débité par un spécialiste en ce genre, et Deslauriers dit Bruscambille, longtemps chargé de cette mission, nous a appris comment il fallait parler à ce public (1). Lorsque le vacarme est à son comble, notre homme apparaît sur la scène : « Je vous dis que vous avez tort, grand tort, de venir depuis vos maisons jusqu'ici pour y montrer l'impatience accoutumée, c'est-à-dire pour n'être à peine entrés que, dès la porte vous criez à gorge dépaquetée : Commencez ! Commencez !... Nous avons bien eu la patience de vous attendre de pied ferme et de recevoir votre argent à la porte, d'aussi bon cœur pour le moins que vous nous l'avez présenté, de vous préparer une jolie décoration, une belle pièce toute neuve, sortant de la forge, et encore toute chaude, mais vous, plus impatients que la même impatience, ne nous donnez pas le temps de commencer. A-t-on commencé ? C'est pis qu'antan. L'un tousse, l'autre crache, l'autre pète, l'autre rit, l'autre au théâtre tourne le cul, il n'est pas jusqu'à messieurs les pages et laquais qui n'y veuillent mettre leur nez... »

Bruscambille, dans ses *Prologues* débités au commencement du spectacle, faisant preuve tout à la fois d'une certaine instruction et de grossièreté, traite à peu près tous les sujets : l'amitié, la folie, la misère,

(1) *Fantaisies de Bruscambille*, p. 78-80 (Prologue facétieux de l'impatience). Il y a divers textes dont les termes varient un peu. Le fond est le même.



A Excellence de la Chasteté
B Oh! combien est belle la race chaste lorsqu'elle est jointe à l'éclat de la vertu.
C Soyez fidèle jusqu'à la mort et je vous donnerai la courronne de vie

D Au Nom de Jesus que tout
E. Au commencement Dieu créa.

Estampe du Tableau trouvé dans L'Eglise, des ci-devants soi-disans Jesuites de Billom, en Auvergne L'An 1762.

TYPE DE LA RELIGION.

* L'original de ce tableau se trouvait, paraît-il, à Rome, et celui que l'on découvrit dans l'Eglise de Billom n'était qu'une copie. Les notes de l'époque le considèrent comme une capucinade du temps de la Ligue.

L'œuvre attira, au moment de sa découverte, une foule de curieux et d'amateurs. On compte plus de 2.000 figures dans cette vaste composition, représentant surtout beaucoup de moines et différents généraux d'ordres religieux. Un jésuite est au gouvernail, qu'on reconnaît être saint Ignace. Un autre, à l'avant du vaisseau, paraît observer la route. Le bâtiment cingle vers le port du Salut, ses voiles sont gonflées par le vent céleste sorti d'un nuage où vole le paraclet, il laisse derrière lui le monde, ses pompes, ses vanités et ses scandales.

Cette estampe a été attribuée à Moreau le Jeune. C'est sous cette attribution, tout au moins, qu'elle figure dans le catalogue de la collection Hennin, à la Bibliothèque Nationale (voir note page 272).



FIG. 274. — MASQUES DE LA COMÉDIE ITALIENNE. D'après une gravure allemande.

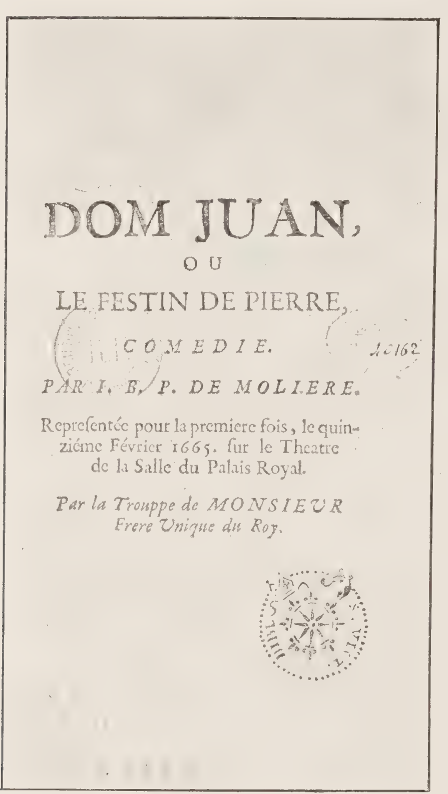
l'excellence de l'homme, la colère, la louange du poltron, etc. Et quand on lui reproche la crudité de son langage et celle des farces représentées : « Nos détracteurs, répond-il, disent qu'encore de deux maux élisant le moindre, nos représentations tragiques et comiques sembleraient tolérables, mais qu'une farce garnie de mots de gueule gâte tout... A qui la faute ? A une folle superstition populaire qui croit que le reste ne vaudrait rien sans elle et que l'on n'aurait pas de plaisir pour la moitié de son argent. »

Il est certain qu'une bonne partie de ce public ne serait pas venu pour entendre une seule tragédie s'il n'avait eu la certitude de rire ensuite à la farce.

Les *Prologues* de Gaultier-Garguille étaient plus alambiqués : « Messieurs et Dames, je désirerois, souhaiterois, voudrois, demanderois et requérerois, désidérativement, souhaitativement, volontairement, vous remercier de votre bonne assistance et audience en une petite farce, réjouie et gaillarde, que nous vous allons représenter, avant laquelle je veux faire une grande, petite, large, étroite et spacieuse remontrance qui vous fera rire. » Ce style, ridiculement pédantesque, était fort à la mode sous Louis XIII et plaisait.

La symphonie exécutée par une flûte, un tambour et deux violons, en attendant les six violons par la suite, a fait prendre patience à l'auditoire. La tragédie commence : les costumes sont généralement loués à la friperie ; avant Bellerose et Mondory, c'est-à-dire dans le premier quart de ce siècle, on ne se souciera aucunement de la couleur locale. Grecs et Romains sont couverts d'une robe de brocart, la tête chargée d'un turban galonné. Les grands ont des chapeaux à plumes, les rois une couronne ou un bandeau. Les bourreaux ont une barbe, les ermites une robe, les bergers une houlette, les cochers un fouet, les Turcs des turbans. Les Romaines sont affublées de toutes les petites prétentions de boudoir au XVIIe siècle. Les décors et machines ne diffèrent guère de ceux que l'on connut deux siècles plus tard. Les machines seules, imitées des machines italiennes, prirent un grand développement après 1650 (1).

(1) Ludovic Cellier. *Les décors, les costumes et la mise en scène au XVIIe siècle, 1615-1680.* Paris, Liepmannsohn et Dufour, 1869.



DOM JUAN,
OU
LE FESTIN DE PIERRE,
COMEDIE.
PAR I. B. P. DE MOLIERE.
Repreſentée pour la premiere fois, le quinziéme Février 1665. ſur le Theatre de la Salle du Palais Royal.
Par la Trouppe de MONSIEUR Frere Unique du Roy.

B. N. Estampes.

FIG. 275. — Titre de la première édition du *Dom Juan* de Molière (1665).

Dans le drame *l'Artimène*, de Nicolas de Montreux, gentilhomme du pays du Maine, dont la représentation fut donnée au château de Nantes le 25 février 1596, on voyait déjà le ciel se mouvoir avec les astres et, sur un des côtés, la grotte du magicien Circimant. Les décors, peints sur cylindres verticaux à bases pentagonales, dont les arêtes devaient coïncider les unes avec les autres, mis en mouvement par un arbre central tournant sous le théâtre, permettent de présenter cinq décors différents.

Si l'on veut trouver des mises en scène plus compliquées, il faut aller au Louvre où l'on donne, pour divertir le jeune roi Louis XIII, quelques somptueux ballets sans regarder à la dépense. La scène élevée provisoirement est étroite et haute. Le ciel est figuré par une bande peinte sur laquelle on voit des étoiles, et trois marches, séparant la scène de la salle, permettront au roi, qui représente le Démon du feu, dans la *Délivrance de Renaud*, de descendre dans la salle pour y chercher Renaud parmi les spectateurs. Ce Démon du feu est vêtu d'un maillot collant, d'une petite jupe, et porte partout des langues de feu dont les pointes sont dirigées vers le ciel. Son visage est couvert d'un masque et sa tête surmontée d'une coiffure flamboyante. Belleville (le fameux Turlupin) de l'Hôtel de Bourgogne avait écrit des airs de danse et conduisait le ballet, accompagné par vingt violons.

Il y eut encore, au Louvre toujours, le curieux divertissement des « doubles femmes », où l'on voyait tout en double. Les violons avaient sur la nuque des masques de vieilles femmes rieuses qui semblaient marcher à reculons, puis venaient de jeunes demoiselles, figurées par des hommes, avec de doubles masques pour exécuter de curieuses volte-faces. Mais tout ceci n'était qu'un amusement royal.

Le vrai spectacle, le seul, était à l'Hôtel de Bourgogne, où les « farceurs » attiraient la foule qui ne supportait alors la tragédie qu'en attendant la « farce ». C'est là que le fameux trio Gaultier-Garguille, Gros-Guillaume et Turlupin attira la foule pendant une quinzaine d'années et autour duquel se créèrent des légendes qui lui survécurent, telle que celle qui les fait mourir dans la même semaine :

Mais la mort en une semaine
Fit d'eux trois trouver la fin.

Ce qui est complètement faux, puisque Gros-Guillaume et Turlupin survécurent de quelques années à Gaultier-Garguille, l'animateur et le chef de la bande joyeuse. Les bouffonneries accompagnées de turlupinades paraissaient sous le nom de ces « Farceurs » pour en faciliter la vente, et ainsi se répandit leur célébrité. En réalité, leurs canevas assez grossiers, donnés en représentations, ne furent jamais imprimés et c'est à peine si l'on a pu reconstituer *la Querelle de Gaultier-Garguille et de sa femme Perrine*, le rôle de Perrine devant être tenu par Gros-Guillaume, selon l'opinion très autorisée de M. Emile Magne.

Tel était l'état très exact du Théâtre au moment où Mondory allait faire connaître les pièces de Pierre Corneille au Théâtre rival du Marais.



FIG. 276. — **LA VUE**, estampe d'Abraham Bosse, exécutée au commencement du XVIIe siècle. Une dame de qualité, devant sa toilette, achève de se laisser parer par sa fille de chambre.

B) LE THÉATRE AU SERVICE DE LA POLITIQUE DE RICHELIEU

Que le cardinal de Richelieu n'ait cherché tout d'abord dans le théâtre qu'un divertissement, c'est assez probable ; mais il est impossible de ne pas reconnaître qu'il s'en servit plus tard comme d'une tribune pour expliquer publiquement sa politique.

Grand amateur de spectacle, Richelieu avait emprunté des acteurs de l'Hôtel de Bourgogne pour jouer dans ses appartements, jusqu'au jour où en 1633, aux Eaux de Forges, il entendit Mondory, un des premiers tragédiens de l'époque et le chef de la troupe du Théâtre du Marais. Dès ce jour, il l'assure de tout son concours et lui paie des gages importants, comme il résulte de documents retrouvés aux Archives des Affaires étrangères.



B. Arsenal, coll. Rondel.

Fig. 277. — Frontispice des *Nozze di Teti* par Israël Silvestre.

Ballet royal donné au Petit-Bourbon. Décoration de Torelli. Dédié au cardinal Mazarin (1654).

Mais de ce jour aussi il lui vient une idée singulière : celle de commander à une équipe de poètes, dont feront partie pour un temps Pierre Corneille et Rotrou, puis Boisrobert, Colletet et l'Estoile (que l'on a dénommés les cinq auteurs), collaboration un peu servile à laquelle Rotrou et Corneille ne tarderont pas à se soustraire.

A ces poètes, il fournit des sujets dont chacun est chargé de versifier un acte, et c'est dans ces conditions que le Cardinal, qui se tient dans la coulisse, fait représenter à l'Arsenal, devant la Cour, en 1633, *la Comédie des Thuileries*, puis successivement *la Grande Pastorale*, qui ne fut jamais imprimée et dont il ne nous est rien parvenu, et enfin *l'Aveugle de Smyrne* en 1637. Mais à partir de ce moment le Cardinal aura surtout recours à la plume de Desmarets de Saint-Sorlin, qualifié par Tallemant « d'esprit universel ».

Desmarets, tour à tour commis, chargé de missions, contrôleur aux guerres et à la marine, est connu dans le monde des lettres par son roman *Ariane* et sa comédie *les Visionnaires* (1638). Il a dédié au Cardinal son *Scipion* (la continence de Scipion l'Africain) comme la « vertu présentée à la vertu même ». Bref, il est devenu le véritable esclave de la pensée de Richelieu qui ne signera jamais. A quoi bon compromettre sa réputation d'homme d'Eglise et d'homme d'Etat au théâtre ? Songez qu'il va s'identifier avec la France et que nous allons entendre sa profession de foi. Desmarets, qui n'est pas nommé davantage, est là pour endosser toutes les responsabilités, et c'est de cet accord muet que nous allons voir sortir les œuvres que l'on peut appeler le « Théâtre de Richelieu ».

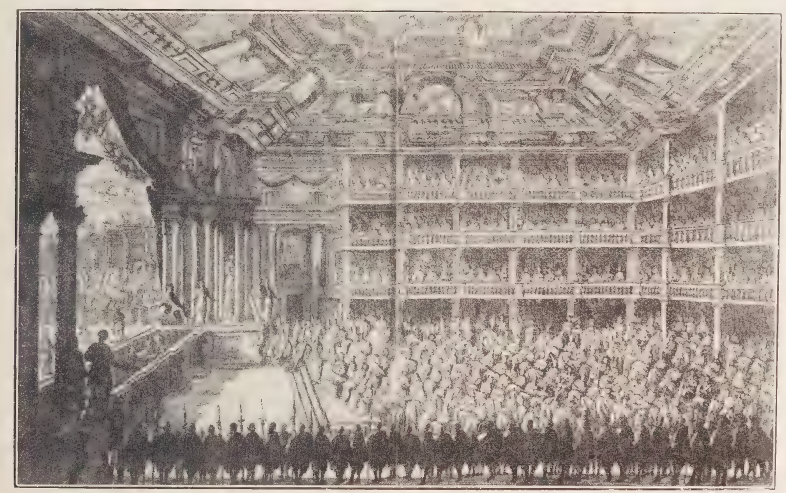
Exalté par le triomphe de P. Corneille avec *le Cid*, Richelieu a la prétention d'inspirer trois tragédies parfaites : *Roxane* (1640), manifeste contre les factieux de l'intérieur ; *Mirame* (1641), acte de réconciliation avec la reine ; *Europe* (1642), le document le plus important pour l'histoire de Richelieu, puisqu'il contient la profession de foi du Ministre, ses projets d'avenir, sorte de testament politique à la veille de sa mort, et bien plus véridique que tout ce qu'ont pu dire les *Mémoires* dont M. Louis Batiffol a démontré la fausseté dans un remarquable article de la *Revue des Deux Mondes* (1).

L'intention de se servir de son théâtre d'une façon suivie dans un but politique est si manifeste que nous le voyons, trouvant ses appartements trop étroits pour les représentations qu'il projette, faire construire une salle qui sera entièrement affectée à cet usage. Cette salle, pour la construction de laquelle il n'hésite pas à dépenser deux cent mille livres, sera située comme une annexe de son palais, à l'endroit même où s'ouvre

(1) 15 avril 1921.

aujourd'hui la rue de Valois et en bordure de la rue Saint-Honoré. Ce sera celle qui servira plus tard aux représentations de Molière et, après sa mort, à l'installation de l'Opéra avec Sully. C'était la première salle bâtie en France avec l'intention d'y donner des représentations théâtrales, celles-ci ayant lieu jusqu'alors dans des jeux de paume.

Sauval, dans ses *Antiquités de Paris,* nous a laissé la description : C'était une longue salle couverte, carrée et longue. La scène s'élevait à une des extrémités et le reste, après un espace vide laissé libre pour le parterre, était occupé par vingt-sept degrés. Un escalier ou perron de cinq marches reliait le milieu de la scène au parterre, tandis que des galeries latérales s'élevaient sur deux étages. La couverture, sur laquelle



B. Arsenal. coll. Rondel.

Fig. 278. — Représentation de la *Pomme d'Or* à Vienne, en 1668.

* Première salle de théâtre aux trois côtés de galeries, construite à Vienne (Autriche) par l'ingénieur Burnocini, pour les représentations de *Il Pomo d'Oro*, à l'occasion du mariage de l'Empereur Léopold Ier avec l'Infante Marguerite d'Espagne (1667).

Sauval s'extasie, était en plomb et posée sur huit poutres colossales en chêne, qui avaient été taillées expressément dans les forêts royales de Moulins. Une étude très approfondie de cette salle a démontré qu'elle pouvait contenir quatorze cents personnes.

Ouverte le 14 janvier 1641 par la représentation de *Mirame,* elle n'eut pas cependant le premier jour la visite du roi, qui avait prétexté un petit voyage de chasse pour ne pas assister à cet événement. Rien d'étonnant, d'ailleurs. « Jaloux de la grandeur de son Ministre, a écrit Mme de Motteville dans ses *Mémoires,* bien que ce ne fût que la part qu'il lui donnait de la sienne, il commença de le haïr dès qu'il vit l'extrême autorité qu'il avait dans son royaume. »

La reine, pour qui cette pièce avait été inspirée, en signe de réconciliation — et non de vengeance amoureuse, comme on l'a dit par erreur et sans preuves — avait amené seize personnes ; Mademoiselle en avait amené huit. Et la souveraine assista à cette flatterie déguisée, car si Mirame, a fait remarquer M. Léopold Lacour (1), aime passionnément et douloureusement, elle a la religion de l'honneur et mourrait plutôt que d'y manquer.

A quelques jours de là, Richelieu invite la Cour à un ballet, *la Prospérité des Armes de France.* C'est tout naturellement l'apologie de sa politique. La représentation est somptueuse. Si l'on en croit Marolles (2), « on employa pour ce ballet les mêmes machines qui avoient servi au même lieu le 14 janvier 1641 pour *Mirame*, avec de nouvelles inventions pour faire paroître tantôt les campagnes d'Arras et la plaine de Casal,

(1) *Le Théâtre politique de Richelieu*, par Léopold Lacour, *Grande Revue,* mars 1925.
(2) *Mémoires*, t. I, p. 236-237, *Gazette de France*, février 1641.



B. Arsenal, coll. Rondel.

Fig. 279. — La Place d'Armes, par Burnocini, gravure de Kufel. Décor de l'acte II, scène X de *Il Pomo d'Oro, festa teatrale*, par Francesco Ibarra (Vienne 1668).

et tantôt les Alpes couvertes de neiges, puis la mer agitée, le gouffre des enfers et enfin le ciel ouvert ». Mais ce ballet, donné le 7 février, fut une innovation. En effet, jusqu'alors les ballets se dansaient dans les salles, et pour la première fois il se donnait sur une scène, avec des décorations, et l'on avait ainsi créé le ballet « à entrées » avec une superbe mise en scène.

Voyons à présent comment le Cardinal avait donné l'ordre à ses auteurs à gages, qui n'ont pas signé (1), de présenter à son royal auditoire la prospérité des armes.

Au lever du rideau, la terre est ornée de bocages, et l'*Harmonie* paraît sur les nuages, accompagnée d'oiseaux. Mais voici, soudain, que nous sommes transportés en *Enfer*. *L'orgueil*, *l'artifice*, *le meurtre*, *le désir de régner*, *la tyrannie*, *le désordre* sont personnifiés par d'affreux démons.

Les armées françaises et la politique de son ministre vont bientôt tout remettre en ordre. Le second acte nous transporte dans les Alpes. L'Italie réclame notre secours :

A mon secours, Monarque des François,
Un dur tyran veut ravir ma franchise...
. . . .
Depuis mille ans c'est au lys que je dois
Ce doux repos que le Ciel favorise.

Des changements à vue nous font voir successivement les retranchements des Espagnols et le camp des Français. Tout se terminera par des chants d'allégresse et par des danses. Les Muses sont descendues du Ciel et chantent :

Poursuivez, ô Grand Roy ! d'étonner l'univers
Par tant de beaux exploits, doux sujet de nos vers...
. . . .
La Victoire partout accompagne nos pas.

Au cinquième acte, la *Victoire* apparaît sur un char doré dans un paysage orné de fleurs et de fruits et chante :

Après tant de malheurs que la guerre a fait naître,
Enfin je viens paraître.
La Concorde vous parle : Espagnols et François
Rangez-vous sous mes lois.

(1) Ballet de la « Prospérité des Armes de France », Tolose, 1641.

Cette fois le roi et la reine avaient assisté au ballet. Le désir de Richelieu d'imposer la paix au monde est manifeste, et cependant combien difficile à réaliser ! Mais il va parler plus ferme et plus haut du jour où le mariage de sa nièce, Mlle de Brézé avec le duc d'Enghien, l'aura rapproché de la famille royale. C'est alors que nous allons assister à cette curieuse représentation d'*Europe*, donnée dans cette salle du Palais Cardinal, dernière proclamation du Ministre appelé à disparaître de la scène du monde quelques jours plus tard, et dont l'état de santé ne lui permettra même pas d'assister à cette représentation.

Europe a été commandée à Desmarets dès 1638, mais il a fallu tenir compte des événements nouveaux. Richelieu, avant de disparaître, a voulu faire le panégyrique de sa politique et expliquer sa conduite devant la postérité, et c'est pourquoi *Europe* revêt tant d'importance à nos yeux. Il veut que l'on sache qu'il n'a accepté la guerre que contraint et forcé. Il tient à se disculper aux yeux de tous de ces accusations *d'impérialisme*, comme on dirait aujourd'hui. Mais, pour bien comprendre *Europe*, il faut se rappeler l'état du continent à cette date, et les événements qui viennent de se dérouler depuis sept ans : l'homme d'Etat veut tout à la fois se justifier et glorifier l'entreprise capitale approuvée par le roi, qui, depuis 1635, avait jeté la France avec toutes ses ressources militaires et financières dans une guerre qui devait durer trente ans, et que cependant il se flattait de pouvoir terminer lorsque la maladie est venue le terrasser.

Qu'attendait-il donc pour la faire représenter cette *Europe*, objet de tous ses soins ? L'histoire nous l'apprend. Il lui fallait les désastres de l'Espagne, l'insurrection du Portugal réclamant son indépendance, la révolte de la Catalogne, la récente conquête du Roussillon. En Allemagne, les victoires du Suédois Torstenson ; en Italie, les heureuses opérations du comte d'Harcourt ; à l'intérieur, l'avortement de la conspiration de Cinq-Mars ; l'abandon de Sedan par le Duc de Bouillon.

Europe commence donc par un prologue qui célèbre le retour de la Paix, cette idée chère à Richelieu. La *Paix* descend du Ciel et annonce au monde une nouvelle et merveilleuse prospérité. Dans cette comédie héroïque, la reine Europe représentera l'Europe courtisée par Francion (le Français), Ibère (l'Espagnol) et Germanique (l'Allemand). Europe aura pour compagnes : Ausonie (l'Italie), Mélanie (Milan) et Parthénope (Naples).

Ibère, vêtu en capitaine espagnol à grande collerette, demande son concours à Germanique, coiffé de l'Aigle à deux têtes.

Germanique, aîde-moi, soulage ma douleur
. . . .
Je brûle pour Europe et ma fortune est telle,
Que, sans faire le vain, je suis seul digne d'elle.
Tant de rois asservis, tant de puissants Etats
M'ont mis au plus haut rang parmi les Potentats.



B. Arsenal, coll. Rondel.

Fig. 280. — La Forêt des Cèdres, par Burnocini, gravure de Kufel. Décor de l'acte IV de *Il Pomo d'Oro*, *festa teatrale*, de Francesco Ibarra (Vienne, 1668).



B. Arsenal, coll. Rondel.

Fig. 281. — TURLUPIN. D'après l'estampe de Huret.

Turlupin, masque de la comédie, de la farce française. Ce nom fut adopté au XVII[e] siècle par Henri Le Grand, acteur, dit Belleville ou Turlupin.

Mais ils ont tous deux en Francion un rival dangereux. Germanique lui répond :

Ses soins et sa valeur troublent votre fortune ;
Partout il se présente et contre notre effort
Il oppose aussitôt la terreur et la mort.

Ibère, de son côté, craint fort cette assiduité de Francion auprès d'Europe :

Je crains qu'en la servant, et lui faisant la cour,
Ce que je veux par force il ne l'ait par amour.

Germanique le console du mieux qu'il peut :

Elle (Europe) sait que les Francs ont de vaillants courages
Mais sont impatients, téméraires, volages.

IBÈRE

Mais le Franc est adroit, beau, courtois, libéral...

Europe elle-même ne peut se dispenser de dire ce qu'elle pense de lui à Ibère :

Voilà mon ennemi.

IBÈRE

Mais plutôt votre amant.

EUROPE

Vous, dont l'ambition me trouble incessamment.

Ibère cherche à la calmer, mais Europe ne veut pas être sa dupe ;

Fut-il jamais amant plus rempli de fureur
Porter en mes Etats le carnage et l'horreur,
Rendre de toutes parts mes provinces désertes,
Violer tous mes droits, s'enrichir de mes pertes...

Ibère n'est pas ménagé, mais on remarque cependant que l'auteur, qui a toujours l'espoir d'amener l'Empereur d'Allemagne, Ferdinand III, à une paix séparée, s'efforce de ne pas rendre Germanique aussi haïssable. La nuance est fort appréciable, et mérite d'être relevée.

Europe qui a pris Ausonie (l'Italie) comme confidente, ainsi que Mélanie (Milan) et Parthénope (Naples) s'épanche dans le sein de ces compagnes :

Voyez cet orgueilleux, agréable Ausonie,
Cet amant basané...

Ausonie semble gagnée à la cause et partage cette manière de voir :

Il croit que tout lui rit sur la terre et sur l'onde
Et ne prétend rien moins qu'à l'empire du monde.

Francion, coiffé d'un superbe casque que surmonte le coq gaulois, vient faire sa cour à Europe. Celle-ci ne fait aucune difficulté pour reconnaître son honneur, sa courtoisie, mais elle redoute

L'inconstance des Francs dont souvent on les blâme.

Reproche que l'on retrouve dans le *Testament politique de Richelieu*. Francion se défend :

Ibère est bien constant ? Il voit la nymphe Afrique,
Il court la belle Indie, il possède Amérique,
Puis il veut vous avoir ; rien ne peut l'assouvir.
Pour moi je ne prétends que l'heur de vous servir.

Europe consent à l'accepter pour son chevalier. Il tire son épée et jure de la protéger comme sa « Dame ».

Les événements se précipitent. Ibère est vainqueur de Mélanie (conquête du Milanais) et de Parthénope (Naples). Le vieux duc de Mantoue est mort, et Ibère demande à Germanique de lui donner son bien.

Germanique ne peut manquer de trouver cette prétention exagérée :

De quel droit l'auriez-vous ?

IBÈRE

Ce qui me plaît est mien.
Le bien public permet qu'on dépouille les princes
Quand ils sont impuissants à garder leurs provinces.

Ibère fait une cour assidue à Europe ; Francion survient et la sauve :

Ibère, laissez là vos espoirs chimériques...

Et faisant allusion aux complots domptés à l'intérieur du royaume :

Ma valeur, maintenant, agit en liberté.
Je ne suis plus chez moi de troubles agité :
Ni trahy par les miens, ni surpris par les vôtres,
Je sais punir les uns, et sais vaincre les autres.

Mais ce qui tient au cœur de Richelieu, c'est d'expliquer à son auditoire pourquoi il a fait la guerre. Il parlera par la bouche de Francion :

Ainsi l'on voit souvent que d'un corps agité
Il faut tirer du sang pour le rendre en santé...
Il faut qu'au prix du sang la liberté s'achète.

B. Arsenal, coll. Rondel.

Fig. 282. — JODELET. D'après une gravure de Huret.

* Julien Bedeau, dit Jodelet (1590-1660), fit longtemps partie de la troupe de l'Hôtel de Bourgogne. Il interpréta les « Précieuses Ridicules » de Molière. C'est pour lui que Scarron écrivit une comédie intitulée : « Jodelet ou le maître Valet » (1645).

La gloire est son seul but. Europe compte sur sa protection. Cependant Francion n'a-t-il pas des alliances protestantes ? Le Cardinal répond à ce reproche qu'il ne connaît que trop, par cette ingénieuse excuse d'Europe parlant des peuples du Nord :

S'ils n'ont point comme nous d'autels, de sacrifices,
Pour le moins comme Ibère ils n'ont point d'artifices
Et disent franchement ce qu'ils pensent des dieux.
Et l'autre en m'opprimant *fait le religieux*,
Par eux je me maintiens et m'affranchis d'outrage.
En *plaignant leurs erreurs*, j'admire leur courage.

Francion veut la paix ; il ne laisse passer aucune occasion de le proclamer (étrange rapprochement avec notre politique actuelle). Bref, Europe lui conseille de ne pas repousser les offres de l'ennemi sans examen. Il ne faut pas qu'on puisse l'accuser, lui, Francion, d'avoir voulu prolonger la guerre. Calomnie qui ne fut pas épargnée à Richelieu, et que l'on trouve répétée dans Tallemant.

Ibère à un moment, se croyant seul, fait une espèce de confession :

Je fus cruel, trompeur, injuste et sanguinaire
Dans la bouche de ceux qui redoutent Ibère.

A quoi doit-il sa puissance ?

Il est vrai, je suis grand, je suis riche aujourd'hui,
Mais d'où viennent tes biens ? Des dépouilles d'autrui.
Vois tes biens et tes maux, compare les toi-même.

Comment revenir sur ses pas ?

Les rois n'ont pas de pieds pour marcher en arrière.

En cet instant, il apprend la perte de trois villes et la révolte de deux provinces. L'ambition l'a perdu.

Il faut conclure : Ibère est vaincu, Germanique a peine à se soutenir. Francion offre la paix à Germanique :

> Germanique, admirez l'offre que je vous fais.
> Tout vainqueur que je suis, je vous offre la paix.

Europe se réjouit de cette paix et elle espère qu'Ibère se rangera bientôt à cet avis.

Ce curieux ouvrage, œuvre du Cardinal, versifié par Desmarets, est peu connu. Représenté devant la Cour quelques jours avant la mort du grand homme d'Etat, nous dévoilant toute sa pensée, il prend une singulière importance. Certes, on a pu ridiculiser Richelieu et lui reprocher ces occupations futiles. Mais il savait ce qu'il faisait. Mauvais goût, soit, il était de son temps. Jalousie à l'égard de Corneille, petitesse d'auteur, mais son effort a eu des conséquences heureuses pour le théâtre : salle nouvelle, décors, mise en scène. Enfin, c'est peut-être le seul homme d'Etat qui, mettant aussi résolument le théâtre au service de la politique, se soit servi de la scène pour y expliquer sa conduite.



B. Arsenal, coll. Rondel.

Fig. 283. — HABIT DE DOCTEUR ANCIEN. D'après une gravure de Joullain pour l'histoire du Théâtre italien de Riccoboni.

* Le Docteur est un masque bolonais. Savant, pédant, homme de loi.

□ □ □

C) LE PONT-NEUF ET LES TRÉTEAUX DE TABARIN

Lorsque Henri III, le « samedy dernier de may » 1578, le jour même où il avait fait enterrer, à Saint-Paul, Quélus, le plus cher de ses mignons, mort des blessures qu'il avait reçues dans un duel, lorsque le roi, disons-nous, sortit du Louvre avec sa mère et sa femme pour monter dans une barque richement décorée, afin d'aller poser à fleur d'eau la première pierre d'un pont destiné à relier l'île de la Cité au quai des Grands-Augustins sur la rive gauche, il apparut aux yeux de tous si triste, si affligé, que le peuple, qui observe tout, ne manqua pas de dire : « Ce pont devrait s'appeler le pont des pleurs ». Il devait devenir plus tard, achevé par Henri IV, le pont du rire et de la farce.

La pénurie du Trésor qui avait obligé Henri III, en présence de sa mère et des plus hauts dignitaires du royaume, à dessertir cinq gros diamants balais de la grande châsse de la Sainte-Chapelle pour les vendre ou les mettre en gages, n'avait pas permis en effet d'activer les travaux du nouveau pont comme on l'eût voulu. Il fallut attendre le règne d'Henri IV qui compléta de sa propre cassette l'argent qui manquait pour achever le côté de la rive droite, tandis que le Flamand Lintlaer construisait au pied de la deuxième arche un « château d'eau », destiné à fournir de l'eau au Louvre et aux Tuileries. Cet édifice, dénommé la Samaritaine à cause du groupe sculpté de sa façade, présentait en outre au populaire une « industrieuse horloge » marquant les heures, les jours, les mois, tandis qu'un carillon, à l'imitation de ceux des Flandres, faisait tinter ses clochettes avec des airs de chansons, appelées par la suite des « ponts-neufs ». Ce pont terminé et le carillon de la Samaritaine firent plus peut-être pour la popularité du bon roi Henri que tous les actes de son règne.

Henri IV ne s'était pas contenté de terminer le pont ; il avait fait construire la Place Dauphine (ainsi nommée à l'occasion de la naissance du futur Louis XIII). Il avait fait établir des quais sur les côtés de l'île, pour relier le Pont-Neuf avec le Pont-des-Moulins d'une part, lequel, sur la rive droite, se trouvait en aval du Pont-au-Change, et avec le Pont-Saint-Michel sur la rive gauche, tandis qu'on préparait le terre-plein sur lequel devait s'élever plus tard la statue équestre dont le cheval avait déjà été commandé à Florence, à Jean de Bologne.

La perspective qu'avait alors le Pont-Neuf n'avait pas de rivale au monde : tout d'abord, il n'était pas

chargé de maisons comme les autres ponts, fait fort rare pour l'époque. Henri IV n'avait pas voulu que de chétives constructions obstruassent la vue des Palais se déroulant sur le bord de la Seine. On a ménagé de gracieuses demi-lunes au-dessus des piles. Sur la rive gauche, ce sont les toits de l'Hôtel de Nevers et, un peu plus loin, la tour, antique reste de l'Hôtel de Nesle. A droite, les clochetons de Saint-Germain-l'Auxerrois, le Petit-Bourbon, la Galerie du Nouveau-Louvre et, plus en aval, les restes du Vieux-Louvre de Charles V avec sa porte bâtie entre le fleuve et le palais.

Le fleuve est sillonné de barques allant d'un bord à l'autre ; des bateaux sont amarrés et groupés le long de la berge, chargés de foin, de bois, de matériaux de toutes sortes. Sur le pont, les badauds attendent que l'heure sonne à la Samaritaine pour entendre le carillon. Mais si la magnificence du pont et des bâtiments de la Place Dauphine émerveille le provincial et l'étranger, que dire de cette fourmillière humaine qui couvre à certaines heures de la journée le Pont, devenu le centre de Paris et la promenade à la mode.

Au milieu de la chaussée, ce sont des carrosses qui se suivent ou qui se croisent, voitures à deux ou quatre chevaux avec cochers en livrée et laquais, équipages plus modestes à teinture terne, à rideaux de cuir. Dans les premiers, personnages richement vêtus, tenant à être remarqués; dans les seconds, robins, docteurs ou riches bourgeois. Le tout entremêlé de charrettes chargées de paille ou de bois, conduites par des charretiers qui font retentir l'air de leurs jurons; les cavaliers cherchent à se frayer un passage au milieu de ce dédale, les chaises à porteurs se garent, et l'on s'estime heureux quand il ne passe pas un troupeau de bœufs ou une compagnie de soldats.

Sur les demi-lunes, voici des baraques : un poète crotté cherche à vendre ses dernières productions ; un aveugle braille des couplets gaillards ou psalmodie sur un air connu le dernier crime et le supplice de l'assassin. Les charlatans pullulent, les arracheurs de dents attirent l'attention avec des colliers de dents arrachées sans douleur (pour eux), les marchands de gazettes et les bouquinistes étalent leur marchandise sur les parapets.



B. Arsenal, coll. Rondel.

Fig. 284. — « HABIT DE PANTALON MODERNE »*. d'après une gravure de Joullain.

* Pantalon est un des quatre grands masques de la Comédie italienne. Type vénitien, Pantalon est tantôt père, époux, veuf, vieux garçon. C'est toujours un riche marchand, vieux marcheur ridicule.

Mais la foule des piétons, procureurs en quête de clients, tire-laine en quête de manteaux, merciers échappés de leurs boutiques, gentilshommes descendus de leurs chaises, harengères à l'affût d'un mot salé, écoliers, portefaix, laquais se portent en foule devant les tréteaux installés au milieu de la place Dauphine, et dont Abraham Bosse nous a laissé la vue. C'est le théâtre de Mondor et du célèbre Tabarin.

Supposez donc une estrade derrière laquelle pend un lambeau de tapisserie, et sur cette estrade cinq personnages : Mondor « le maïstre », charlatan de haute volée, possédant à fond toutes les finesses du métier, au parler docte, revêtu d'un habit court étincelant d'oripeaux, contrastant avec le hoqueton de toile verte et jaune de son serviteur Tabarin. Puis un maître joueur de viole, un joueur de rebec et une manière de page, dit « le Marocain », chargé de présenter les fioles à Mondor.

Voilà tout le personnel, mais ce sera Tabarin qui, par son bagout inépuisable et spirituel, malgré sa grossièreté, c'est Tabarin qui attirera la foule et la retiendra jusqu'au moment où Mondor offrira ses onguents.

D'où sortent-ils, ces deux étranges personnages, faits pour se donner la réplique, les plus connus, les plus populaires de tout le royaume? On nomme Tabarin « l'enfant gâté de la ville de Naples », mais nous savons qu'il s'appelait tout prosaïquement Jehan Salomon. Quant à Mondor, à la sérénité majestueuse, à la face vénérable, aux longs cheveux argentés, — de son nom Philippe Girard, — il a voyagé en Italie, en Espagne, en Allemagne, et s'intitule « antidotaire du roi et docteur en médecine ».



B. Arsenal, coll. Rondel.

Fig. 285. — HABIT DE CAPITAN ITALIEN, d'après une gravure de Joullain.

* Le Capitan est le type du soldat fantasque de Plaute. Importé d'Espagne en Italie, c'est le Capitan Matamore, le Capitaine Fracasse, depuis 1577.

La représentation quotidienne de l'après-midi, après quelque morceau de musique pour attirer la foule, commence généralement par une série de questions que Tabarin adresse à son maître Mondor, et que celui-ci ne peut jamais résoudre. Tabarin, par exemple, demande à Mondor s'il aurait mieux aimé être cheval ou âne ? — Cheval, répond le maître.

« Je ferois ce choix, explique-t-il, parce que les chevaux excellent les asnes et qu'on les tient en plus grande estime. »

Tabarin. — Sans doute que vostre pere estoit maquignon de chevaux que vous plaidez si bien pour eux; et moy, je suis de contraire opinion en cet endroit avec vous, car j'aymerois mieux estre asne que cheval.

Le Maistre. — Pourquoy, Tabarin ?

Tabarin. — Parce que les chevaux ont la peine de courir les bénéfices, et le plus souvent les asnes les prennent.

Le Maistre. — Allez, gros asne !

Tabarin. — Allez, gros cheval, tirez-vous d'ici !

Tabarin, qui tourne en ridicule toutes les professions, ne craint pas de s'attaquer aux gens de robe. Il demande à son maître : « Entre tant de coupeurs de bourses qui sont dans Paris, qui empruntent l'argent d'autruy sans intérest ny intention de le rendre, pourriez-vous me dire lequel vous estimez estre le plus grand et le plus insigne voleur ? »

Suivent des explications très embrouillées de Mondor.

« Eh bien, continue Tabarin, ceux que j'estime les plus grands voleurs de France, ce sont les procureurs et les advocats, parce qu'ils n'ont qu'une plume, et toutefois il n'y a personne qui se puisse vanter de voler aussi haut qu'eux. »

Les maris et les femmes, comme on peut bien le penser, ne sont pas épargnés.

Tabarin. — Il y a longtemps que je suis en doute d'une chose.

Le Maistre. — De quoy, Tabarin ? Si cela est dans la sphère d'activité de ma cognoissance, je serois bien aise de t'en éclaircir. La science que nous avons acquise doit paroistre à l'extérieur, autrement elle ne seroit plus science :

« *Scire tuum nihil est, nisi te scire hoc sciat alter* (1).

Tabarin. — Je désirerois savoir en quelle partie du corps la peau est la plus dure ?

Le Maitre. — La partie la plus dure est celle où se trouvent les callositez, qui se font pour le mouvement continuel dont telles parties sont agitées. Comme, par exemple, au dedans les mains, par la continuation du travail, se rendent calleuses et s'endurcissent, ou, si tu veux, la plante des pieds...

Tabarin. — Ne bougez de là, vous n'y estes pas ; la peau la plus dure du corps de l'homme est celle qui est au devant de la teste en la suture cornale, je veux dire coronale.

Le Maitre. — Pourquoy, Tabarin ?

Tabarin. — Parce que vous verrez des hommes qui, durant l'espace de vingt ans, auront porté des cornes en la tête, et toutefois la peau est si dure que, bien qu'elles soient de leur nature assez pointées, elles ne la peuvent percer et se monstrer au jour : c'est une chose visible, et toutefois on a bien du mal à les voir.

Une autre fois il s'en prend aux femmes.

Tabarin. — Mon maistre, de quelle matière est composée une femme ? Encore, puisque vous estes médecin, devez-vous sçavoir et répondre à cette demande, ou autrement vous aurez perdu vostre argent à l'eschole.

Le Maitre. — Il est très facile de te répondre en cecy, Tabarin. La femme, aussi bien que l'homme, est composée de peaux, de chair, d'os, de muscles, de fibres, de membranes, de cartilages, de tendons, de nerfs, de veines, de tuniques et autres infimes parties, où la nature a fait voir ce qu'elle avoit de plus

(1) *Perse*, Satire 1, vers 27.

exquis en toute l'estendue de sa puissance, parties que je serois trop prolixe à en faire le dénombrement. Il me suffira d'en avoir effleuré le dessus.

TABARIN. — Il ne faut pas tant de drogues et de mixtions pour composer une femme ; elle n'est bastie et assemblée que de trois sortes de bois : premièrement, de bois de tremble ; secondement, de bois de sapin; en dernier lieu, de bois de buis.

LE MAITRE. — Voici une composition toute fresche, composée des inventions de Tabarin. Voyons un peu sa subtilité.

TABARIN. — Premièrement donc, elle a la teste de buis, dure comme tous les diables ; elle a le cul en bois de tremble, car elles ne font que remuer, jamais elles ne sont en seureté ; et, en troisième lieu, si le derrière est de tremble, le devant est en bois de sapin, car il n'y a rien de plus tendre ni de plus délicat que cette pièce ; il ne faut pas pousser beaucoup pour la percer ; on n'a que faire des ville-brequins des menuisiers, ny des ferremens de serrure, et la porte est bientost ouverte (1).

Souvent les questions et les réponses prenaient un tour plus grossier, pour ne pas dire ordurier. Et ces dialogues étaient toujours accompagnés d'exclamations, les deux compères se traitant de « gros porc ! gros veau ! », etc.

Dans le *Caquet de l'accouchée* (2), une accouchée demande aux commères qui l'entourent si elles connaissent les questions de Tabarin. A quoi on lui répond qu'on les a lues, mais que, pour y prendre plaisir, il n'y a tel que « de l'ouyr ». Il est certain que rien ne pouvait reproduire le ton et les gestes du célèbre bateleur. Il serait plus juste de dire que si les gros mots n'offensaient pas trop ces dames dans le livre, ils auraient révolté leurs oreilles devant témoins. Il ne manquait, en réalité, à ce spectacle que quelques loges grillées sur la place Dauphine, comme dans les *corrales* de Madrid, pour que les femmes du plus haut parage vinssent honorer ce spectacle de leur incognito (3).

La grosse plaisanterie est le plus fréquemment de rigueur.

— Quels sont ceux, demande Tabarin, qui se moquent des médecins et des apothicaires?

Le Maître ne trouvant pas la solution :

— Ce sont les malades, lui riposte Tabarin, puisqu'ils tirent la langue aux premiers, et montrent ce que vous savez aux seconds.

La plaisanterie visant les apothicaires n'avait sans doute pas perdu de son sel cinquante ans plus tard, puisque Molière s'en est servi.

D'autres fois les solutions sont puériles.

— De six oiseaux à la chasse, si l'on en tue trois, combien en reste-t-il ?

— Trois, s'écrie triomphalement le Maître.

— Aucun, reprend Tabarin, car les trois autres n'ont pas été assez stupides pour rester là.

Le vendredi, place Dauphine, la représentation prend un tour de gala, et Mondor se travestit en capitaine Rodomont (anagramme de son nom). On nous a parlé aussi d'une femme, la Francisquine, que la légende donne comme femme à Tabarin. Mais, jusqu'à preuve du contraire, nous nous étonnons qu'une véritable femme soit montée sur ces tréteaux, à une époque où les femmes ne paraissaient au théâtre que dans les Compagnies italiennes, comme l'Isabelle et la Colombine. Nous croyons, par contre, que cette Francisquine a bien pu être un homme habillé en femme, ce qui eût ajouté encore au comique de la situation.



B. Arsenal, coll. Rondel.

FIG. 286. — HABIT DE TARTAGLIA, d'après une estampe de Joullain.

*Tartaglia, masque napolitain, remplit le rôle de valet, bègue, bredouilleur, portant de grosses lunettes. Ce type est peu répandu en France.

(1) *Les Œuvres de Tabarin*, avec les *Aventures du Capitaine Rodomont*. Préface et Notes par Georges d'Harmonville. Paris, Ad. Delahays, 1858. — Préambules en forme de dialogues entre Tabarin et le Maistre.

(2) *La troisième après-disnée*, p. 10 de l'édition originale, 1622.

(3) *Plaisantes Recherches d'un homme grave sur un farceur*, Paris, Techener, édit. 1856, p. 16. — Cet ouvrage comporte comme bibliographie une *Table générale des Facéties*, publiées soit collectivement, soit partiellement sous le nom de Tabarin, depuis 1619 jusqu'en 1664, sans répétition.

L'apogée de Tabarin, célèbre depuis au moins 1618, semble avoir été 1622, date de la naissance de Molière. C'est l'époque où l'on a publié sous son nom la première édition de ses *Facéties*. A partir de cette époque, on lui attribuera la paternité de toutes les autres. Pendant près d'un siècle l'on vendra sur le Pont-Neuf les *Fantaisies plaisantes et facétieuses du chapeau à Tabarin*, ce merveilleux chapeau de feutre auquel il savait donner une foule de formes diverses et plaisantes, et l'on crie sur les quais les *Adventures et amours du capitaine Rodomont*, les *Inventions folâtres de Tabarin faites depuis son départ de Paris jusqu'à son retour*, œuvre que l'on annonce « non moins récréatif que facétieux. »

B. Arsenal, coll. Rondel.

FIG. 287. — « LA LOTERIE D'ARLEQUIN », divertissement de la Comédie italienne. D'après l'estampe de Guérard.

Cependant Mondor et Tabarin devaient avoir leurs détracteurs. Au nombre de ceux-ci se trouvait un certain Thomas Sonnet, sieur de Courval, gentilhomme virois, s'intitulant docteur en médecine et poète satirique, qui déjà, en 1610, avait déclaré la guerre au Signor Hieronimo, lequel, magnifiquement vêtu, décoré d'une chaîne d'or, vendait de l'onguent contre les brûlures dans la cour du Palais. Ce Hieronimo qui avait pris à gages un bouffon de l'Hôtel de Bourgogne, Galinette la Galine, et quatre joueurs de violon, menait grand train et ameutait la foule en se brûlant les mains à la flamme d'une chandelle, puis le lendemain montrait ses mains guéries (1).

De Courval, indigné du succès de Mondor et de ses drogues, refit un extrait de sa précédente satire sous un titre nouveau. Tabarin et Mondor, séparément ou tous deux ensemble, n'étaient pas gens à se laisser intimider. Ils protestèrent en publiant *la Réponse du sieur Tabarin au livre intitulé les Tromperies des Charlatans découvertes*, proclamant que si le sieur Mondor est sur la place publique, il y est avec la permission de M. le lieutenant civil. On sait que Mondor se qualifiait de « antidotaire » du roi, et de docteur en médecine.

La profession, telle que ce Mondor l'exerçait, n'était pas mauvaise, paraît-il, car, peu d'années après, celui-ci achetait de compte à demi avec son frère, Antoine Girard, opérateur comme lui, demeurant place Dauphine, une jolie propriété près de Montargis, ce qui lui permit de prendre le titre de sieur de Fréty et de Couldrois. Il est devenu Philippe Girard de Mondor, écuyer (2). Très estimé à Paris, il fit enterrer en grande pompe à Saint-Barthélemy, dans la Cité, sa fille qui fut inhumée dans le chœur de l'église même, ceci dit pour prouver que, bien que charlatan, il jouissait d'une considération qui n'est pas sans nous étonner (3).

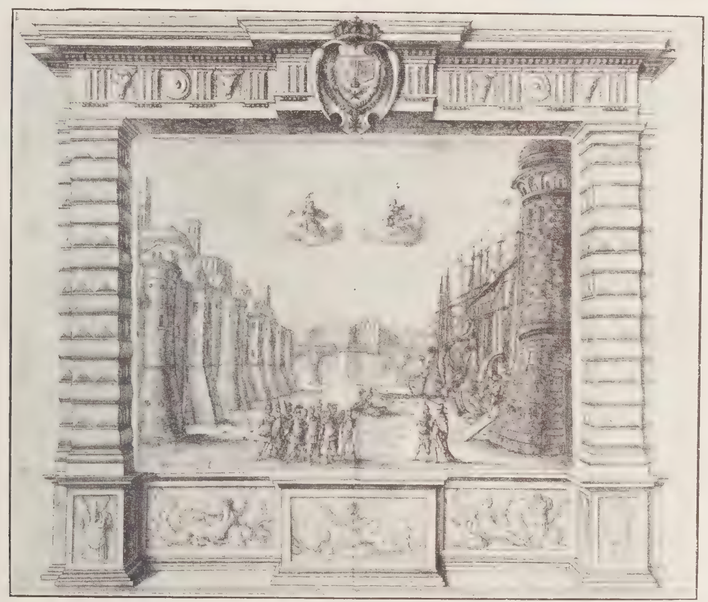
Quant à son compagnon, Tabarin, il maria sa fille Léonore à Hugues Guérin, dit Gaultier-Garguille de l'Hôtel de Bourgogne, et finit ses jours avant août 1633 d'une façon assez peu connue. S'étant retiré à la campagne, chez Mondor peut-être, il fut un jour assassiné traîtreusement à la chasse par des hobereaux campagnards qui n'avaient pu supporter ses plaisanteries (4).

C'est ainsi que les bouquinistes du Pont-Neuf purent vendre encore l'*Adieu de Tabarin au peuple de Paris, avec le regret des bons mots et du bon vin, adressez aux artistes de la gueule et supposts de Bacchus*, puis la *Descente de Tabarin aux enfers avec les opérations qu'il y dit de son médicament sur la bruslure*. Puis son gendre l'ayant suivi de près dans la tombe, on publia encore la *Rencontre de Gaultier-Garguille avec Tabarin dans l'autre monde* (1634).

(1) *Satire contre les Charlatans et pseudo-médecins*, par Thomas Sonnet, sieur de Courval, édit. 1910, p. 101.
(2) *Inventaire universel*, dialogue VIII.
(3) *Mondor et Tabarin, seigneurs féodaux*, par le docteur Le Paulmier. Paris, 1864. Extrait du Tome X des *Mémoires de Paris et de l'Ile-de-France*, p. 179 à 190.
(4) *Parlement nouveau*, P. XXIV, Strasbourg, 1637.

Tabarin et Mondor eurent des imitateurs sur le Pont-Neuf : Desiderie des Combes ou Descombes qui se tenait à l'entrée de la rue Dauphine, avec son bouffon Gratelard ; il y eut maître Gonin, le Grand Thomas, d'autres encore, mais la réputation de Tabarin, cité bien des années plus tard par Boileau, La Fontaine et Tallemant des Réaux, qui n'avaient pu le connaître, nous prouve que son souvenir était resté vivace et attaché à l'histoire du Pont-Neuf.

H. Lyonnet.



B. Arsenal, coll. Rondel.

Fig. 288. — Décor du Pont-Neuf par Torelli, pour *La Finta Pazza* de Strozzi (1645).

* Torelli, machiniste, architecte et décorateur, naquit à Fano (Italie), en 1608. On l'appelait le « Grand Sorcier ». Il composa, pour un grand nombre d'opéras, des décors qui eurent le plus vif succès. Les décors et les machines « d'Andromède », opéra, paroles de Corneille, musique de d'Assoucy, notamment, sont de Torelli.

LE THÉATRE DU MARAIS ET LA BATAILLE DU " CID "

L'histoire du Théâtre du Marais, si intimement liée à celle des premières pièces de Pierre Corneille, est généralement peu connue. La raison en est que, par suite du privilège dont jouissaient les Confrères de la Passion au début du xviie siècle, les autres représentations théâtrales dans Paris ne pouvaient guère avoir lieu que « par contrebande », si l'on peut dire, et c'est pourquoi, de 1620 à 1635, il nous est très difficile de suivre ces comédiens nomades qui, au retour de leurs excursions dans les provinces, cherchaient à jouer à Paris dans des Jeux de paume disponibles aux environs de la Place Royale (aujourd'hui Place des Vosges), centre de toutes les élégances de l'époque de Louis XIII. Un seul document, retrouvé par M. Eudore Soulié dans les archives d'un notaire parisien, nous apprend que le comédien Le Noire et ses compagnons ont été condamnés par la juridiction du Châtelet à payer la somme de quatre cent cinq livres aux Confrères pour « six vingts jours qu'ils ont représenté comédies dans la ville de Paris au Jeu de paume de Berthault, comme aussi à leur payer un écu par chaque jour qu'ils y joueront ci-après ».

Ainsi donc voici les premières pièces de P. Corneille représentées dans une misérable impasse de la rue Beaubourg, puis au Jeu de paume de la Fontaine, rue Michel-Lecomte, jusqu'au jour de l'incendie de 1634, qui les en chassa. De cette époque seulement date l'établissement fixe du Théâtre du Marais, rue Vieille-du-Temple, avec autorisation royale, comme nous l'apprend la *Gazette* de Renaudot du 6 janvier 1635, qui en annonce l'ouverture.

Encouragé par Mondory, l'un des chefs de cette troupe, Mondory le protégé de Richelieu, qui avait eu assez de confiance dans un petit avocat de Rouen pour jouer *Mélite*, Pierre Corneille devient le fournisseur attitré du Marais, auquel il donne successivement huit ouvrages, dont le dernier était *l'Illusion*.

En ce moment le type caricatural du Capitan espagnol était fort à la mode. Le Capitan, c'est le « soldat fanfaron » de Plaute. En Italie, en Espagne, en France, ses noms variaient à l'infini, et Callot, dans son admirable série des *Petits Danseurs*, n'a pas manqué de nous représenter le Capitaine Taglia-Cantoni croisant le fer avec Fracasso. P. Corneille mit dans *l'Illusion* cette caricature du Capitan, qui plaisait tant alors au sentiment national qui ne goûtait guère les Espagnols, avec qui l'on était en guerre. Cette inoffensive plaisanterie fut-elle appréciée en haut lieu ? Il est permis d'en douter. Lorsque Louis XIII avait épousé la fille de Philippe III, tous les courtisans, pour plaire à la Reine, avaient affecté de parler espagnol, comme ils avaient parlé italien à la Cour de Catherine et de Marie de Médicis. Bref, divers auteurs



B. Arsenal. coll. Rondel.

FIG. 289. — Frontispice de la *Finta Pazza (La Folle simulée)* de Strozzi, dédiée à Anne d'Autriche.

Le 14 décembre 1645, une troupe italienne, protégée par le Cardinal Mazarin, représenta à Paris, sur la scène du Petit-Bourbon, la *Finta Pazza* de Strozzi, pièce avec danse et musique. L'auteur de la musique est inconnu. Les décors et les machines étaient de Torelli. C'est le premier opéra italien joué en France. Etienne de Labelle a publié un recueil de gravures sur cet opéra.

notamment Ludovic Celler (1), laissent entendre que la Reine, qui voulait imposer les goûts et les modes d'Espagne en France, fit savoir son déplaisir à Corneille. Est-ce à cette réprimande que nous devons *le Cid*? La cause en serait singulière. Quoiqu'il en soit, et sans perdre de temps, Corneille se mit à chanter la valeur espagnole en la personne de Don Rodrigue.

Pour bien comprendre l'audace qu'il y avait à aborder un pareil sujet en ce moment, il faudrait se souvenir quelque peu de l'histoire. L'été précédent, les Espagnols, en guerre contre la France, étaient parvenus jusqu'à Corbie, faisant courir à Paris un péril égal à celui qu'il connut en 1914. Et c'est leurs mœurs et leurs vertus que Corneille se proposait de vanter aux Parisiens! C'est leur culte de l'honneur qu'il allait célébrer! Richelieu venait de renouveler ses défenses contre le duel. Corneille en fait l'apologie : nous assisterons au duel de Don Diègue et du Comte, à celui du Comte et de Rodrigue, et à celui de Rodrigue et de Don Sanche. Ne peut-on mieux se moquer de la politique du Cardinal et de ses édits? Quel accueil allait-on faire à cette pièce? Trois fois elle fut représentée au Louvre, et elle valut à son auteur les félicitations du roi, de la reine, des princesses et de tout l'entourage. Richelieu ne voulant pas paraître offusqué d'un tel triomphe, fit contre fortune bon cœur. Il pria même les comédiens du Marais de venir deux fois en son Hôtel, mais il méditait sa vengeance. Sur la prière de la reine, il accorda des lettres de noblesse au père de l'auteur, distinction justifiée, disait-il, par les services personnels de celui-ci, maître particulier des Eaux et Forêts de la Vicomté de Rouen, mais bien plutôt par la gloire de son fils.

Rue Vieille-du-Temple, les représentations du *Cid*, interprété par Mondory et la de Villiers, attirent une foule considérable. Mondory en annonce le succès dans une lettre à Balzac (2) : « Je vous souhaiterois icy », dit-il, « pour y goûter, entre autre plaisirs, celuy des belles comédies qu'on y représente et particulièrement d'un *Cid* qui a charmé tout Paris. Il est si beau, qu'il a donné de l'amour aux dames les plus continentes, dont la passion a même plusieurs fois éclaté au théâtre public. On a vu seoir en corps, aux bancs de ses loges, ceux qu'on ne voit d'ordinaire que dans la chambre dorée et sur le siège des fleurs de lys. La

(1) LUDOVIC CELLER, *les décors, les costumes et la mise en scène au XVII[e] siècle*, 1615-1680. Paris, Liepmannsohn, 1869, in-12.

(2) J.-Aug. SOULIÉ, *Revue de Paris*, 1838, p. 351. — Louis de BALZAC, historiographe de France, 1594-1654.

EXPLICATION DU TABLEAU SAISI PAR ORDRE DU PARLEMENT DANS L'ÉGLISE DES JÉSUITES DE BILLOM (AUVERGNE), EN 1762.

Le singulier tableau que nous reproduisons est une de ces allégories auxquelles les Jésuites se sont de tout temps complu. Il rentre dans le système des *Exercices spirituels* du fondateur de l'ordre. « Le premier, dit saint Ignace, est de construire le lieu en imagination, c'est-à-dire de se figurer les objets mêmes, les lieux où les choses se sont passées, avec les personnages et toutes les circonstances *d'une manière corporelle*. Il faut se représenter, par exemple, qu'on voit Jésus-Christ, la Vierge Marie, les Saints, qu'on leur parle, etc... Le second point est d'entendre par l'ouïe intérieure ce que disent les personnages, etc. Si l'on médite sur le péché et ses conséquences, il faut se figurer l'enfer, entendre le pétillement de la flamme, les cris des damnés, les hurlements des démons qui les tourmentent, sentir l'odeur du souffre, la puanteur des chairs brûlées, toucher la flamme, etc... »

C est pour aider à la matérialisation de cette doctrine qu'a été fait le tableau que nous reproduisons. Il en rend bien l'esprit. Le vaisseau qui occupe le centre, et qu'on voit rempli de religieux des deux sexes, avec les Jésuites au premier rang, représente la vie monastique. Elle seule conduit au *Port du Salut*. Les deux petites barques de *séculiers*, qu'on voit à l'arrière à droite, ne se sauvent qu'à l'aide des moines. La plus proche, celle où l'on voit des gens considérables, des princes, des rois, des évêques, le pape, s'est mise à la remorque du grand vaisseau. C'est un père jésuite qui tend la corde.

Au loin, sur le rivage de cette *mer du siècle*, l'allégorie représente les plaisirs et les intérêts mondains : la table, la chasse, l'amour, l'ambition. Cette dernière passion est figurée par un rocher abrupt dont les divers sommets portent des mitres, des couronnes et, le plus élevé, la tiare. Les imprudents qui on escaladé ces hauteurs sont précipités dans l'abîme. Au-dessus, plane la céleste colombe qui, de son divin bec, souffle et enfle les voiles du bateau. Ce souffle, ce sont les sept dons mystiques.

Deux barques ennemies attaquent le vaisseau monastique : les *apostats* et ceux qu'on désigne sous le nom d'*hérétiques insultants*. Mais ces adversaires de la cause sainte, percés de flèches sacrées, tombent dans la mer, où des monstres les dévorent. Au premier rang de ces *apostats* tombés sous les coups des amis de la religion, on remarque Henri IV, qu'un animal fantastique va engloutir aussitôt qu'il aura fini d'avaler celui qu'il tient déjà.

Entre ces deux groupes de combattants, s'avance, au milieu, la barque de « ceux qui entrent en religion ». Ils abordent le navire, montent à l'échelle et sont reçus par deux Jésuites. Une suite d'inscriptions placées le long de l'échelle, invitent les nouveaux arrivants à *fouler aux pieds père et mère*, au nom de la religion. En effet, l'un des néophytes, debout dans la barque, repousse d'une main son père qui veut l'embrasser, tandis que de l'autre il s'accroche à l'échelle. Ses voisins jettent à l'eau ce qu'ils ont de précieux.

Enfin, devant le navire s'ouvre le port du Salut où il va entrer immanquablement; et au fond duquel on aperçoit le paradis, figuré sous la forme d'une ville richement bâtie, avec fortifications et ornements selon le goût habituel des révérends Pères.

Le tableau original est littéralement couvert de chiffres et d'inscriptions. Quelques-unes sont surtout remarquables par la place qu'elles occupent. Comme celle-ci, qui décore le gourvernail : *Discernement des Supérieurs* ; ou cette autre : *Ardeur de la Charité*, qu'on lit au-dessus des révérends Pères occupés à lancer des pavés à la tête de leurs adversaires.

L'ensemble de cette allégorie a pour but de persuader qu'il n'est de salut certain que pour ceux qui abandonnent le monde, biens, parents et amis, et qui se jettent tête baissée dans la vie monastique et l'obéissance absolue.

Paris Chez F Guerard vis a vis la Fontaine St Severin
a Limage Notre Dame

Voila l'age de l'innocence,
Ou nous devons tous revenir,
Pour joüir des biens avenir,
Qui font icy notre esperance;
L'age ou l'on scait tout pardonner;
L'age ou l'on ignore la haine,
Ou rien ne peut vous Chagriner:
L'age d'Or de la vie humaine



L'age qui braue les Enfers;
L'age ou la vie est peu penible,
L'age ou la Mort est peu terrible,
Et pour qui les Cieux sont ouverts
A ces jeunes Plans de l'Eglise,
Qu'on porte vn respect tendre et doux
Le Ciel est tout plein de Couroux,
Pour quiconque les Scandalise

L'AGE DE L'INNOCENCE, d'après une estampe de Guérard.

* Dans son recueil de moralités, Guérard a traité de nombreux sujets du genre de celui-ci. Ce sont tantôt les âges de la vie, comme : *L'adolescence, âge d'étude : Virilité, homme en ménage ; Vieillesse, âge d'infirmités* : tantôt la *Vie voluptueuse*, le *Mariage à la Mode*, le *Cotillon*, le *Jaloux discret*, etc.

foule a été si grande à nos portes, et notre lieu s'est trouvé si petit, que les recoins du théâtre, qui servaient autrefois de niche aux pages, ont été des places de faveur pour les cordons bleus; et la scène y a esté d'ordinaire parée de croix de chevaliers de l'Ordre.

On a prétendu, en effet, que l'usage de placer des spectateurs sur le théâtre provenait de ces premières représentations du *Cid*. Il est certain que cet abus vint du jour où l'on imagina de mettre des chaises ou des banquettes sur la scène pour les personnes qui n'avaient pu trouver place dans la salle. Bientôt les grands un héros espagnol, c'était flatter la reine qui était espagnole, mais aller à l'encontre de toutes les visées du Cardinal. Avoir un grand succès littéraire, c'était froisser encore l'amour-propre du Cardinal qui avait des prétentions poétiques, et pour lequel Corneille avait refusé la continuation de sa collaboration.

Le lendemain de la première du *Cid*, tous les folliculaires à la solde de Richelieu furent sournoisement mobilisés. Meute à laquelle il faut ajouter la bande des poètes dramatiques de l'époque, dont l'envie était portée à son comble par suite des succès de Corneille.



B. Arsenal, coll. Rondel.

Fig. 290. — Décor de *Mirame*, tragi-comédie de Richelieu, représentée sur la scène de la Grande Salle du Palais Cardinal (1641). Gravure de Stefano della Bella (Etienne de La Belle).

seigneurs, les petits-maîtres prétendirent occuper, à l'exclusion de tous autres, des places qui favorisaient leur coquetterie et le commerce galant qu'ils pouvaient entretenir avec les comédiennes qu'ils pouvaient approcher de plus près. Les comédiens en tirèrent profit, en faisant payer ces places réservées beaucoup plus cher, et Molière s'est moqué plus tard de cette coutume dans *les Fâcheux*. Il se garda bien pourtant, comme chef de troupe, de la supprimer. Les places sur le théâtre furent maintenues jusqu'en 1759 (1).

Voyons à présent en quoi consiste ce que l'on est convenu d'appeler « la Bataille du *Cid* ». Quelles étaient les raisons qui combattaient pour ou contre le nouvel ouvrage?

Ces raisons étaient d'ordre divers: on peut envisager la question au point de vue politique, ou au point de vue littéraire, ou encore au double point de vue. Oser célébrer sur la scène

(1) M. Adolphe Jullien, dans son ouvrage *les Spectateurs sur le théâtre*, Paris, A Detaille, 1875, in-4°, ne cite pas la date de cet usage. Et lorsque l'Opéra supprima les loges sur la scène, en janvier 1914, plusieurs articles furent publiés. M. Paul Gaulot, *Figaro-Théâtre*, 4 janvier 1914; M. J. d'Estournelle de Constant, dans le *Journal* de janvier, se prévalant de la lettre de Mondory, adoptèrent la première du *Cid* pour cette innovation.

Tallemant des Réaux n'a-t-il pas raconté, dans ses *Historiettes* (1), que, pour divertir et contenter l'irascible Cardinal, Boisrobert, un de ses satellites et familier à gages, avait imaginé une parodie du *Cid*, qu'il fit représenter devant lui par des laquais et des marmitons, parodie où, entre autres choses, Don Diègue disait à son fils:

Rodrigue, as-tu du cœur?

pour provoquer cette réponse de Rodrigue:

Je n'ai que du carreau.

Un seul auteur refuse de se prêter à ce manège: Routrou, que Corneille se plaisait à appeler « son père ».

Tout d'abord, sans nom d'auteur, parurent les *Observations sur le Cid*: le critique, après avoir prétendu que le sujet ne vaut rien, dit qu'il choque les principales règles du poème dramatique: il y a beaucoup de méchants vers; l'estime qu'on a pour cette pièce est injuste.

Corneille avait l'épiderme assez sensible et il en avait le droit. Sous cet anonymat, il crut reconnaître un jaloux honteux qui se donnait pour son ami: Scudéry. Il avait deviné. Corneille

(1) Tome II, page 206 et tome III, 2[e] édit.

releva le gant. Il répondit d'abord par une pièce de vers (1) où, sous prétexte de s'excuser auprès d'une personne qui lui avait demandé des paroles pour mettre en musique, il ne cache pas son mépris pour les procédés de ses ennemis littéraires (1):

Je sais ce que je vaux, et crois ce qu'on m'en dit...

C'est la fameuse pièce de vers où l'on trouve encore ce vers célèbre, cri d'une juste fierté:

Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée.

Puis, presque en même temps, parut une défense du *Cid*, qu'on lui attribua. Les brochures, les libelles pleuvent de tous côtés. Il nous en est parvenu plus d'une vingtaine. Mais voici où l'affaire prend une tournure inattendue: les masques levés, Scudéry qui ne désarme pas, — sur les conseils du Cardinal qui mène le jeu, ou simplement pour lui plaire, — Scudéry en appelle au jugement de l'Académie, de cette Académie dont tous les membres ont été nommés par Richelieu lui-même deux ans auparavant. Et l'on voit apparaître en librairie une *Lettre de M. de Scudéry à l'illustre Académie,* appuyée par un autre écrit: *la Preuve des passages allégués dans les Observations sur le* Cid, *à Messieurs de l'Académie,* par M. de Scudéry.

Cependant, aux termes des statuts, l'Académie ne peut juger le conflit que si l'autre partie — c'est-à-dire Corneille — est consentante. Nous trouvons donc face à face: l'Académie, à peine naissante, création de Richelieu, craignant de désobliger son protecteur ou l'un de ses associés, et le Cardinal qui fait savoir qu'*il exige cet arbitrage* en ces termes: « Faites savoir à ces Messieurs que je le désire, et que *je les aimerai comme ils m'aimeront* ».

Quant à Corneille, il a compris qu'il ne peut refuser son consentement, sous peine de se briser, connaissant déjà le sort qui l'attend.

Pourtant, il le lui faut arracher, ce consentement, et, le 13 juin, cinq mois après la première du *Cid*, il se résout à écrire à Boisrobert qui, dans cette affaire, sert de trait d'union entre l'Académie — ou, mieux, le Cardinal — et le poète: « Messieurs de l'Académie peuvent faire ce qu'il leur plaira, puisque vous m'écrivez que Monseigneur sera bien-aise d'en voir le jugement, et que cela doit divertir son Eminence, *je n'ai rien à dire* ».

Trois jours plus tard, trois commissaires sont nommés pour examiner le corps de l'ouvrage. Le style sera jugé par la Compagnie réunie. Et, pendant cinq mois, le Cardinal démolira, six ou sept fois, les travaux de cette commission, à laquelle il reste pourtant un reste de pudeur, avant d'autoriser l'impression définitive des *Sentiments de l'Académie* (2).

Quelques indiscrétions ont transpiré. C'est ainsi que nous savons que le Cardinal eût voulu que l'ouvrage eût été traité plus rudement. A quoi les Académiciens ripostèrent que le langage d'un juge ne pouvait être celui d'un accusateur. Le sujet n'en est pas moins condamné comme n'étant pas bon, et le dénouement jugé exécrable.

Corneille va-t-il bondir, en apprenant cet arrêt? Hélas! nous le voudrions, mais il ne faut pas comparer son époque à la nôtre. Aussi devons-nous lire, sans trop d'indignation, la lettre qu'il écrit à Boisrobert, l'homme à tout faire du Cardinal: « Maintenant que vous me conseillez de n'y répondre point (à la sentence de l'Académie), *vu les personnes qui s'en sont mêlées*, il ne faut point d'interprète pour entendre cela; je suis un peu plus de ce monde qu'Héliodore, qui aime mieux perdre son évêché que son livre, et j'aime mieux les bonnes grâces de mon maître que toutes les réputations de la terre: je me tairai donc ». Dans un autre passage, il remercie Boisrobert de lui avoir *fait toucher les libéralités de Monseigneur.* Singulier ministre qui châtie d'une main comme poète et confrère, et qui récompense de l'autre comme homme d'Etat!

Boileau, qui n'avait pas les mêmes raisons de se taire, ne met pas une sourdine à sa muse:

En vain, contre le *Cid* un Ministre se ligue,
Tout Paris pour Chimène a les yeux de Rodrigue.
L'Académie en corps a beau le censurer,
Le public révolté s'obstine à l'admirer (3).

(1) *L'Excuse d'Ariste.*
(2) *Les Sentiments de l'Académie française sur la tragi comédie du* Cid, 1638, in-4°.
(3) Satire IX.

Et lorsque, quatre ans plus tard, on demandera à l'intéressé ce qu'il pense du Ministre défunt, on connaît sa fière réponse:

Qu'on parle bien ou mal du fameux Cardinal,
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien.
Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal,
Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien.

Mais ce qui semble au moins étrange, c'est que, parmi les accusations accumulées contre ce chef-d'œuvre, personne n'ait songé à reprocher à l'auteur d'avoir choisi son sujet dans le théâtre espagnol.

On a colporté l'histoire de M. de Châlon, ex-secrétaire des commandements de la Reine-mère, retiré à Rouen, offrant à Corneille de lui apprendre la langue espagnole et de lui indiquer des sujets de pièces dans ce répertoire. Mais est-il besoin de faire remarquer que Corneille habitait Rouen, l'une des villes de France où s'imprimaient un grand nombre de livres espagnols et où se trouvait une importante colonie d'Espagnols, comme l'a démontré un auteur rouennais (1). Corneille n'avait pas attendu le *Cid* pour s'inspirer de la *comedia.* Cette influence, on la retrouve dans les expressions mêmes dont il se servait, comme « ma chère âme », — *Alma mia* — ou « dédain pour dédain », — *desdén con desdén*, etc. Dans *Clitandre,* on retrouve le caractère romanesque des drames de Lope et la susceptibilité bien espagnole de certains personnages. Dans la *Veuve,* les ruses de la nourrice sont bien castillanes, et l'amoureux confie le secret de son cœur à un ami qui en abuse. Les « criadas » qui servaient de duègnes aux dames espagnoles deviennent dans le théâtre de Corneille des « servantes » et remplacent la « nourrice », etc.

Le Cid est un sujet espagnol habillé à la française. Dans *le Cid,* de Castro, nous trouvons le conflit de la passion et de l'honneur. Dans *le Cid*, de Corneille, les mêmes personnages ont pris une allure toute française. Il fallait que Rodrigue et Chimène pussent être compris à Paris. Cela, les adversaires de Corneille se sont bien gardés de le dire, pour cette raison, sans doute que Messieurs les Académiciens de cette époque connaissaient peu ou pas la littérature espagnole. Mais l'eussent-ils dit, ils n'enlevaient en rien les qualités et les beautés du *Cid*, et ce n'est pas un ordre de Richelieu qui empêchera le *Cid* d'être un chef-d'œuvre. Par ses petitesses académiques, le Cardinal, dont Corneille avait froissé la politique, se trouvait vengé.

VISÉES POLITIQUES DE MAZARIN SUR L'INTRODUCTION DE L'OPÉRA ITALIEN EN FRANCE. — MUSICIENS, CHANTEURS ET CHANTEUSES. AGENTS DIPLOMATIQUES SECRETS.

Depuis le jour où, élève chez les Jésuites, Mazarin, très doué pour la musique, avait chanté et parlé le rôle de saint Ignace de Loyola au *Collegio Romano,* à Rome, le futur grand homme d'Etat avait fréquenté, en Italie, le monde des artistes musiciens et des chanteurs et chanteuses.

Tour à tour capitaine d'infanterie dans l'armée pontificale, secrétaire de légation, intendant général du cardinal Antonio Barberini à Rome, il avait aidé ce dernier à organiser de fastueuses représentations aux carnavals de 1633 et 1634. Il était alors, à trente ans, l'homme le plus séduisant du monde, « de belle taille, le teint vif et beau, les yeux pleins de feu ». Il avait grand soin de ses mains qui étaient belles. Il aimait les spectacles, la comédie, les ballets et les fêtes (2).

Très répandu dans le milieu artistique, il fréquentait donc les Académies de musique, et l'on assurait alors qu'il était l'amant d'une des cantatrices les plus fameuses de Rome, la Leonora Baroni, fille de la *bell'Adriana,* dont les charmes avaient été célébrés durant de longues années par les seigneurs et les poètes de Mantoue. Elevée dans les Cours princières, la Leonora était venue se fixer dans la capitale pontificale, où

(1) Bouquet, *Points obscurs de la Vie de P. Corneille,* Paris. 1888, p. 163.
(2) *Mémoires* de Loménie de Brienne, éd. Barrière, 1828, in-8°, t. II, p. 14 à 17.

elle brillait par sa rare distinction et par sa voix. Milton l'aima et la chanta (1).

Le cardinal Rospigliosi — le futur pape Clément IX — la célébra dans un sonnet. Le violiste français Maugars a dit qu'en l'écoutant « on croyoit estre déjà parmy les anges ».

Qui eût cru à Rome, à cette époque, que la Leonora contribuerait non seulement à acclimater la musique italienne et l'opéra italien en France, mais à y assurer la fortune de Mazarin ? Celui-ci, qu'il fût son amant ou son ami, avait poussé la fameuse cantatrice dans les salons et le monde diplomatique romain, sachant fort bien la faire agir au mieux de son intérêt personnel et de ses ambitions, et lorsqu'il lui écrira de Turin, le 12 janvier 1641, pour la féliciter de son mariage avec un obscur secrétaire d'un Cardinal, il ne manquera pas de lui dire que ni l'éloignement, ni aucune autre chose ne pourra lui « arracher de la mémoire les raisons (qu'il a) de demeurer toujours son serviteur très dévoué ».

Quelles raisons ? En pleine Fronde, le curé de Saint-Roch, dans un pamphlet, accusera le Cardinal de s'être mis dans les bonnes grâces d'Antonio Barberini par l'entremise d'une « comédienne chanteuse » — « une infâme qu'il avait débauchée à Rome ». Avant son arrivée au pouvoir, Mazarin lui avait déjà envoyé des dentelles d'Angleterre et des rubans de soie, des bijoux et d'autres présents. Devenu Ministre et maître du cœur de la reine, il va la faire venir en France, lui prodiguera les honneurs et la renverra avec une pension considérable qu'elle touchera jusqu'à sa mort (2).

En introduisant l'Opéra en France, le rusé Cardinal avait un but tout politique : il voyait dans cette diversion un merveilleux instrument de séduction et de domination. Que trouve-t-il, en effet, en arrivant au pouvoir ? Des seigneurs hostiles qu'agite déjà un souffle de Fronde ; des bourgeois écrasés d'impôts. Il songe à divertir les uns et les autres (3). Rêve bien puéril, dira-t-on. Mais Mazarin avait pour lui l'expérience acquise en Italie. Il savait fort bien que les princes italiens avaient encouragé la musique *par raison d'Etat*, que la musique fait diversion aux pensées du peuple et que, pendant cette diversion, on ne songe plus à troubler les affaires des gouvernants. C'est par la musique qu'il gagnera la sympathie de Louis XIII et de Richelieu, tous deux grands mélomanes, et, dès son arrivée au pouvoir, il va multiplier ses lettres aux ambassadeurs et aux correspondants en Italie. Il entremêle — qui le croirait ? — ses instructions diplomatiques les plus graves de recommandations au sujet d'un castrat ou d'un virtuose qu'il veut faire venir à Paris. Il séduit absolument la reine, il apaise les réclamations des courtisans et fait la sourde oreille quand on lui reproche l'argent qu'il dépense pour la musique.

La mort de Richelieu lui fit comprendre qu'il importait plus que jamais pour lui de se mettre dans les bonnes grâces du roi et de la reine. Bientôt la mort du roi lui confirmera cette nécessité de gagner sa cause auprès d'Anne d'Autriche, folle de comédie et de musique. Il eut, à cet effet, une conception machiavélique. Pendant le deuil de la reine, celle-ci ne pouvant aller au spectacle, il fera venir, à Paris, la Leonora, son ancienne amie, pour faire valoir, dans son intérêt à lui, auprès de la reine, ses qualités de séduction doublées de ses qualités d'intrigue, d'habileté diplomatique et enfin de grande chanteuse.

Pour le moment, la Leonora, jouissant à Rome d'une situation mondaine vraiment extraordinaire, courtisée par le jeune prince Camillo Pamphili qui l'aimait avec passion, hésitait à se mettre en route. Elle craignait, en outre, de provoquer un scandale à la Cour de France où elle allait retrouver celui que l'on disait avoir été son amant. Aussi exigea-t-elle d'y être mandée *par la Reine*.

Ainsi fut fait. La reine, dont Mazarin avait excité la curiosité, fit écrire au marquis de Fontenay, ambassadeur de France à Rome près du Pape, le chargeant d'inviter Leonora à venir en France, lui offrant mille pistoles pour les frais de voyage, et autant pour la pension d'une année (4). Ces négociations furent très longues. Le 5 février 1644, l'abbé Elpidio Benedetti, l'homme de confiance de Mazarin à Rome, lui écrit : « La Signora Leonora est prête à partir au premier jour, encore que les lamentations et les plaintes qu'en font les plus grandes dames puissent l'engager à demeurer davantage. Vraiment, on a vu, en cette rencontre, combien cette Signora est universellement aimée et combien ses aimables qualités la rendent chère à chacun, sans parler de son talent de chanteuse ». On ne la désigne que sous le nom de « la più virtuosa Dama d'Italia ».

Enfin, voici la Leonora en route en compagnie de l'ambassadeur de France, marquis de Fontenay. Elle traverse Florence où elle est royalement traitée par les souverains de Toscane. A Paris, son arrivée fait sensation à la Cour. Quelle était donc cette étrangère à laquelle on témoignait tant d'égards, que le Cardinal faisait servir par ses propres officiers (1) et présentait à la reine comme une grande dame ? De suite la reine en fut férue.

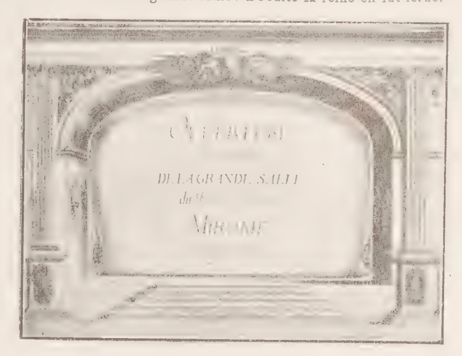


FIG. 291. — Frontispice de *Mirame* par Stefano della Bella.

Elle lui accorde l'entrée de ses appartements à toute heure, l'admet parmi ses femmes de chambre, la couvre de bijoux, la comble de présents. Quant à Mazarin, pour dissiper la mauvaise humeur des courtisans, il fait courir le bruit qu'il l'avait appelée en France dans un dessein politique, pour savoir ce qui se tramait contre la France dans la faction espagnole où elle est reçue et fêtée, ce qui, d'ailleurs, était exact.

La mort du pape Urbain VIII vint la surprendre en France. Il s'agissait alors de lui donner comme successeur, soit le cardinal Sachetti, soutenu par la France, soit le cardinal Pamphili, le candidat du parti espagnol. Mêlée à tant d'intrigues diplomatiques à Rome — ce qui peut nous surprendre, mais coïncide bien avec les mœurs italiennes de l'époque — Léonora manifestait le désir de partir, ce qu'elle ne put faire sans le consentement de la Reine avant le 10 avril 1645, emportant de son séjour en France plus de quarante mille livres, sans compter les joyaux, les perles, les colliers et des présents de toutes sortes.

Trop grande dame pour monter sur la scène, Leonora avait charmé la Reine pendant une année. Au point de vue politique, elle a su par des paroles complaisantes encourager l'amour naissant de la reine pour le Cardinal ; au point de vue artistique, elle aura préparé la venue de l'opéra italien en France. A Rome, où elle a emporté les instructions de son ancien ami, elle va rendre à la France de précieux services, et nos ambassadeurs, ainsi que le prouvent leurs lettres, ne tariront pas d'éloges sur son compte.

En attendant, Mazarin prépare, à Paris, la venue des chanteurs italiens, et poursuit son but depuis l'automne de 1642, ainsi qu'il résulte de la correspondance échangée. La Reine elle-même, tout à fait favorable à ces projets, écrit le 12 mars 1645 au Duc de Farnèse :

« Mon cousin, la troupe des comédiens italiens estant retenue en France et entretenue par le Roy, Monsieur mon fils, ne se trouve pas si complette que l'on n'aye besoing de quelques acteurs qui sont de vos états. »

Puis elle demande aussi un danseur et un décorateur.

Entraînée par son goût pour le spectacle, malgré son deuil,

(1) Adamello, *la Leonora di Milton*, *Fanfulla della Domenica*, n° 45, 1883.

(2) Henry Prunières, *l'Opéra italien en France avant Lulli*, Paris, H. Champion, in-8°, 1913, p. 42.

(3) Romain Rolland, *Histoire de l'Opéra en Europe avant Lulli et Scarlatti*, Paris, 1895, in-8°.

(4) Adamello, *I primi fasti della musica italiana à Parigi*, p. 10.

(1) Romain Rolland, *Musiciens d'autrefois*, p. 58, note.

la Reine allait secrètement à la comédie italienne dans une loge grillée. Et, d'autre part, le Cardinal, depuis l'automne de 1642, persistait à demander sans bruit à ses agents en Italie des chanteurs pour venir en France. Les gens de la Cour redoutaient cette italianisation à outrance, et les comédiens italiens, craignant de se voir supplanter par des chanteurs, étaient un jour allés trouver la Reine pour réclamer.

A Venise, en 1641, on avait donné avec un immense succès pour inaugurer le *Teatro novissimo* une œuvre de Giulio Strozzi, compositeur ignoré à Paris. Cet ouvrage, appelé la *Finta pazza* (la Folle supposée), n'était pas précisément un opéra, mais il avait causé une stupéfaction générale à cause de ses changements à vue. Ce nouveau système de décors était dû à un ingénieur de Fano, nommé Jacomo Torelli, qui avait inventé un système de contrepoids et de leviers. La Reine voulut connaître la *Finta pazza*, dont on parlait tant en Italie et fit venir Torelli en personne. Mais celui-ci se fâcha presque en apprenant qu'il allait passer pour le collaborateur des comédiens, et il fallut lui promettre que son nom figurerait à côté de celui de l'auteur. Mais les préparatifs furent très longs, et la pièce ne passa que le 14 décembre 1645 dans la salle du Petit-Bourbon. Cette pièce, qui fut un événement, à cause des machines, comportait cinq décorations avec changements à vue : une allée de cyprès, le port de Chio, une ville, un palais, un jardin, et des perspectives admirables (1). L'aurore s'élevait de terre sur un char, et quatre zéphirs montaient au ciel. Torelli fut surnommé « le Grand Sorcier » et Maynard composa le sonnet suivant :

> Jule, nos curieux ne peuvent concevoir
> Les subits changements de la nouvelle scène.
> Sans effort, en son temps, l'art qui la fait mouvoir,
> D'un bois fait une ville, et d'un mont une plaine.
>
> Il change un antre obscur en un palais doré ;
> Où les poissons nageoient, il fait naistre des rozes !
> Quel siècle fabuleux a jamais admiré,
> En si peu de moments tant de métamorphozes !
>
> . . . .

Le véritable triomphateur était Torelli.

Cependant Mazarin ne renonce pas au projet de son opéra complet, avec des chanteurs italiens et les machines de Torelli qu'il a désormais sous la main. A Rome, l'abbé Elgidio Benedetti, l'agent du Cardinal, se fait seconder par Marco Marazzoli qui touche mille livres de pension pour ses services. Le 17 septembre 1643, Benedetti avise le Cardinal qu'il serait plus facile de recruter des chanteurs dans le Nord de l'Italie, par mesures d'économie. Il demande même à emprunter des virtuoses à la chapelle papale, et le nouveau pape, qui commence à se repentir d'avoir trop suivi les conseils de la faction espagnole, saisit avec empressement une occasion d'être agréable à Mazarin. Benedetti compte pour son habillement cinquante écus à Marc Antonio, *detto il Bolognese*, castrat soprano de 13 à 14 ans, à la voix puissante, cinquante écus à Panfilo Micinello, autre castrat à voix de contralto, serviteur du cardinal Colonna qui lui remit une lettre pour Mazarin (2). Plus à chacun vingt doublons pour frais de route. Le Cardinal écrit de son côté, en date du 29 septembre, une longue lettre de recommandations à l'intendant Brachet. Les chanteurs devront profiter du retour de l'armée navale en France. Il veut qu'ils soient bien traités (3).

Les artistes réunis s'embarquent à Livourne sur la flotte française qui les conduit en huit jours à Toulon. Le 17 décembre ils sont à Lyon, et trente-quatre jours après leur départ de Florence, ils arrivent à Paris où les avait devancés la signora Francesca Costa, d'abord descendue chez le Résident de Toscane, avant d'aller habiter le logement que lui avait fait retenir Mazarin. Ceci dit pour montrer quelle sollicitude Mazarin témoignait pour ses artistes et compatriotes. La troupe se composait désormais de vingt chanteurs et chanteuses, dont quatre hommes et huit castrats. Le compositeur (de musique d'église, de chambre et de théâtre) Luigi Rossi était chargé de diriger les répétitions.

Enfin l'*Orfeo*, attendu avec tant d'impatience, fut prêt pour le, samedi 2 mars 1647, dans la salle du Palais royal, celle-là même que Richelieu avait fait construire pour les représentations de *Mirame*. Le titre en français était : *Mariage d'Orphée et d'Euridice*, tragi-comédie en musique et en vers italiens, avec changements de théâtre et autres inventions jusqu'alors inconnus en France. Les paroles étaient de l'abbé Butti, la musique de Luigi Rossi, les machines et décorations de Torelli. C'était pour la première fois en France un véritable opéra sans intermèdes, ni scènes étrangères à l'action. Ce fut un événement.

Par suite d'un vol commis à la Bibliothèque du Conservatoire à Paris, au commencement du XIX[e] siècle, rien ne nous est parvenu de l'*Orfeo* (1). Nous ne le connaissons que par un article de la *Gazette* de Renaudot. C'était pour accompagner des entrées magnifiques, une continuelle suite de musique, instruments et voix, des effets scéniques ayant logiquement leur raison d'être, une magnificence incroyable de costumes et de décorations.

« Nul ne pouvoit, dit la *Gazette*, assez admirer à son gré la belle disposition de tant d'or, d'escarboucles et de brillants dont ce char (le char du Soleil) estoit éclairé : l'artifice de la machine qui le faisoit en même temps descendre du ciel, etc. »

A vrai dire le livret était plutôt étrange. Le prologue, par exemple, n'avait aucun rapport avec l'action. On y vantait la vaillance française dans un concert de louanges à l'adresse du Roi et de la Reine Mère. Puis on assistait à la prise d'assaut d'une ville, allusion à de récents succès. Tout ceci à la première représentation en présence, à l'amphithéâtre dont les degrés s'élevaient derrière le parterre, de leurs Majestés, des princes, princesses, grands seigneurs et dames de la cour, et — détail à enregistrer, car on y reconnaît la volonté de Mazarin, — des *principales personnes des corps et compagnies souveraines de la ville*, nous dit Renaudot. La Cour y revint jusqu'à trois fois. Et la représentation, commencée à dix heures du soir, durait jusqu'à quatre heures du matin.

Un certain nombre de représentations d'*Orfeo* eurent lieu pendant cette année 1647, et furent le prétexte pour les frondeurs de combattre ouvertement Mazarin. Les trente mille écus dépensés se changèrent bientôt en cinquante, cent, deux cent mille écus. « La comédie de M. le Cardinal, conte Goulas, cause tant de bruit et de vacarme parmi le peuple qu'il ne songe plus qu'à cela » (2). Et pourquoi cette invasion d'Italiens qui viennent pour emporter l'argent du peuple ? Le curé de Saint-Germain, église voisine du Petit-Bourbon, voit une affiche et se scandalise. Il va trouver des docteurs et des curés pour faire signer une protestation. Il déclare en état de péché tous ceux qui vont assister à ces représentations et adjure les princes de chasser les comédiens de leurs Etats (3). Il se préoccupe de faire remettre sa protestation au Cardinal par M. Vincent (de Paul), mais le Cardinal ne souffla jamais mot de cette affaire, bien entendu.

Le Résident à Paris du duc de Mantoue avise son prince, en date du 10 Mai, que les artistes italiens quittent Paris après la dernière représentation d'*Orfeo*. Marc'Antonio, le plus jeune des castrats du duc de Modène, reste au service de la Reine qui l'a pris en affection. Mais le mécontentement du peuple va toujours grandissant ; Mazarin, soupçonné d'avoir écrit des vers contre le Roi à propos des machines des comédiens italiens, est jeté à la Bastille. « On lui faisait du tort, dit Tallemant, il ne les eût pas fait si mauvais » (4). Il en sortit quelques semaines plus tard.

Les Mazarinades s'emparent d'*Orfeo* ; on va jusqu'à dire, en parlant de ces comédiens, que le Cardinal eût mieux fait

> De les faire danser en foire,
> Il auroit gagné plus de sous
> Qu'Aubervilliers ne vend de choux... (5)

(1) Feste teatrali per la *Finta pazza*, drama del Signor Giulio Strozzi rapresentate nel Piccolo Borbone in Parigi, quest anno MDCXLV et da Giocomo Torelli da Fano Inventore. Dedicate ad Anna d'Austria Regina di Francia Regnante. In-folio, 5 planches et le frontispice par Stefano la Bella, grav. par Cochin, Bibl. nat. Y. 3840.

(2) Archives des Affaires étrangères, *Rome* 98, f° 343.

(3) D° *Recueil des Lettres de Mazarin*, T. XXII. — Lettre du Cardinal au sieur Brachet, intendant de l'armée d'Italie, citée par Nuitter et Thoinan, *Origines de l'Opéra*, p. XXVIII.

(1) Ce volume était le 41[e] de la collection Philidor. Il fut détourné avec beaucoup d'autres. On espère reconstituer cet ouvrage avec un manuscrit retrouvé à la Bibliothèque Chigi à Rome.

(2) Mémoires de Soulas S. H. F. Tome II, p. 212.

(3) D° p. 202.

(4) Tallemant, *Historiettes*. Edit. Garnier, T. VII, p. 89.

(5) L'*Orphée grotesque* avec le *Bal rustique*, en vers burlesques, 1[re] partie, Paris, Sébastien Marin, 1649.

Le séjour à Paris ne devient même plus sûr pour ceux d'entre eux qui sont restés.

> Les sieurs Miletti, Torelli,
> Aussi bien que toute la trouppe
> N'osent plus avoir I en crouppe,
> Et de peur d'estre criminel,
> Torelli se nomme Torrel (1).

Le compositeur Luigi Rossi s'est enfui avec la Cour à Saint-Germain, et ne regagnera la Provence que quelques mois plus tard. La Bella qui illustra la *Finta pazza* faillit même être assassiné. Une femme lui sauva la vie en disant : « Il n'est pas Italien, il est Florentin ». Et les énergumènes s'en allèrent.

De tels contre-temps sont-ils faits pour décourager un lutteur de la taille de Mazarin ? Que non pas. Il s'abstiendra pour quelque temps de faire venir ses chanteurs en France. Les machines de Torelli seront employées au Petit-Bourbon pour les représentations de l'*Andromède* de Pierre Corneille, destinée à utiliser les décors d'*Orféo*.

La représentation d'*Andromède*, pour laquelle Corneille avait reçu deux mille quatre cents livres et Torelli, « gouverneur des machines », plus douze mille livres, n'avait pu avoir lieu avant fin janvier 1650, à cause des événements de la Fronde. Il ne s'agissait plus d'opéra italien, mais d'une tragédie française en vers, avec les machines de Torelli : mais une fois les esprits apaisés, Mazarin revient à ses premières idées et à ses goûts. On lui a reproché de dépenser trop d'argent avec l'*Orféo* ; il en dépensera davantage avec les *Nozze di Peleo e Theti* (les *Nopces de Pélée et de Thétis*), musique de Carlo Caproli, données au Petit-Bourbon le 14 avril 1654 devant la Reine-Mère, le Roi et la Reine d'Angleterre, et où le jeune roi parut dans le ballet sous les masques d'Apollon, d'une furie, d'une dryade, d'un « académiste », d'un courtisan et de la guerre.

Mazarin avait fait adopter désormais l'opéra italien en France et préparé les voies à l'opéra français.

LE THÉATRE DE VERDURE AU XVIIe SIÈCLE

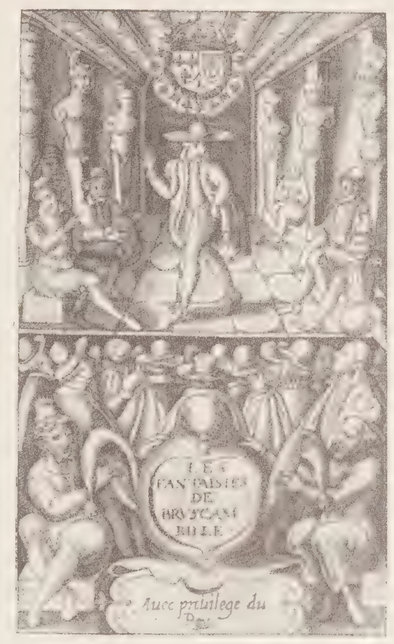
LES FÊTES A VAUX-LE-VICOMTE ET A VERSAILLES

Lorsque Nicolas Fouquet, vicomte de Melun et de Vaux, marquis de Belle-Isle, surintendant des Finances, voulut par son faste dépasser celui du Roi son maître, c'est au château de Vaux-le-Vicomte, à quatre kilomètres de Melun, qu'il accomplit les folies qui devaient lui être fatales. Il y avait en cet endroit une demeure seigneuriale. Fouquet la fit reconstruire en entier par l'architecte Levau (Leveau dit), qui la transforma en une magnifique résidence qui passe encore pour un chef-d'œuvre. Ce palais, au dire de Voltaire, avait coûté dix-huit millions de livres, soit presque cent cinquante millions de notre monnaie. Il avait bâti le palais deux fois, acheté trois villages entiers, dont le terrain fut enfermé dans des jardins immenses plantés en partie par Le Nôtre et regardés alors comme les plus beaux de l'Europe. Les eaux jaillissantes de Vaux, qui parurent depuis au-dessous du médiocre après celles de Versailles, de Marly et de Saint-Cloud, étaient à cette époque des prodiges. Il s'en fallait de beaucoup que Saint-Germain et Fontainebleau, les seules maisons de plaisance habitées par le Roi, approchassent de la beauté de Vaux. Le château, auquel on accédait par deux ponts-levis, était entouré de vastes fossés remplis d'eau vive. L'avant-cour était décorée de portiques. Tous les bâtiments étaient vastes et magnifiques. Le parc englobait 600 arpents, disent les uns, ou 800 arpents disent les autres. Les peintures du château étaient de Charles Le Brun et de Mignard. La devise de Fouquet, un écureuil avec les paroles « *Quo nom ascen dam ?* (où ne monterai-je pas ?) s'étalait partout.

N'ayant alors d'autre ambition que d'éblouir le Roi, Fouquet avait déjà donné des fêtes somptueuses à la Reine d'Angleterre, et à Monsieur et Madame, mais ce fut pendant l'été 1661 que, voulant donner une nouvelle fête, en l'honneur du Roi cette fois, il commanda à Molière, à livrer en quinze jours, une comédie nouvelle avec musique et ballets. La musique et la danse étaient les arts de prédilection du Roi. La date de cette représentation, sur un théâtre de verdure érigé dans le parc, fut fixée au 17 août.

Molière, dans son *Avertissement* des *Fâcheux*, a pris soin de nous expliquer comment il avait dû, pour la circonstance, non pas écrire une comédie à proprement parler — il n'en avait pas le temps — mais une ces pièces du genre dit « à tiroirs », une sorte de revue, comme nous dirions aujourd'hui. Il songea à faire défiler sous les yeux des spectateurs toutes sortes de types de *fâcheux*, c'est-à-dire d'importuns, de gêneurs — les noms changent avec les époques, mais ce genre de personnages reste toujours fâcheux.

Le souper fini, la comédie eut son tour. La Fontaine, qui se trouvait parmi les spectateurs, a pris soin de rendre compte dans



B. Ville de Paris.

Fig. 292. — Titre de *Les fantaisies de Bruscambille*, édition de 1615.

* Bruscambille est le roman de Deslauriers, comédien de l'Hôtel de Bourgogne, au XVIIe siècle.

une lettre qu'il écrivit à son ami de Maucroix, qui se trouvait à Rome en mission secrète de la part de Fouquet. Le théâtre de verdure avait été dressé au bas de l'allée des sapins.

> En cet endroit qui n'est pas le moins beau
> De ceux qu'enferme un lieu si délectable,
> Au pied de ces sapins et sous la grille d'eau,
> Parmi la fraicheur agréable
> Des fontaines, des bois, de l'ombre et des zéphyrs,
> Furent préparés les plaisirs
> Que l'on goûta cette soirée.
> De feuillages touffus la scène était parée,
> Et de cent flambeaux éclairée :
> Le ciel en fut jaloux. Enfin figure-toi
> Que lorsqu'on eut tiré les toiles,
> Tout combattit à Vaux pour le plaisir du roi :
> La musique, les eaux, les lustres, les étoiles.

C'est encore Molière qui prit soin de nous dire comment il présenta son ouvrage. Il parut seul sur la scène, en habit de ville, et, s'adressant au Roi, avec la mine d'un homme surpris, il

(1) *Choix de Mazarinades*, T. I, p. 510.

s'excusa de manquer de temps et d'acteurs pour lui donner le divertissement qu'il semblait attendre. Mais, au même moment, au milieu de vingt jets d'eau s'ouvrit une coquille d'où sortit une naïade qui s'avança sur le bord de la scène et récita le prologue qu'avait écrit pour la circonstance Pellisson, l'ami de Fouquet. C'est encore La Fontaine qui le raconte en ces termes à son ami de Maucroix :

D'abord aux yeux de l'assemblée
Parut un rocher si bien fait,
Qu'on le crut rocher en effet ;
Mais, insensiblement, se changeant en coquille,
Il en sortit une nymphe gentille
Qui ressemblait à la Béjart
Nymphe excellente dans son art,
Et que pas une ne surpasse.
Aussi récita-t-elle avec beaucoup de grâce
Un prologue estimé et des plus accomplis
Qu'en ce genre on pût écrire.

Cette coquille émerveilla positivement l'assemblée, ainsi qu'il résulte de différents témoignages. Puis cette nymphe commanda aux divinités à elle soumises de sortir des socles de marbre où elles étaient enfermées. Aussitôt l'on vit surgir de toutes parts des faunes, des bacchantes, qui constituèrent une entrée de ballet. C'était le prologue de la comédie.

La pièce des *Fâcheux* réussit pleinement. Le Roi, venu de Fontainebleau, avait dans sa calèche Monsieur, la Comtesse d'Armagnac, la Duchesse de Valentinois et la Comtesse de Guiche. La soirée s'était terminée par un feu d'artifice. De si belles fêtes devaient être suivies du coup de foudre que l'on sait. Quelques jours plus tard, Fouquet était arrêté à Nantes. Il fallait à présent rendre des comptes et expliquer la provenance d'un tel faste. Fouquet, condamné à la prison perpétuelle, devait expier dix-neuf ans — jusqu'à sa mort — ses malversations et son orgueil démesuré.

* * *

Le château et les jardins de Versailles n'avaient pas, en 1664, l'ampleur que nous leur voyons aujourd'hui. Le tout était modeste en comparaison de ce que Louis XIV devait faire surgir quinze ans plus tard. Mais on n'y donnait pas moins des fêtes merveilleuses, et c'est ainsi que du 5 au 13 mai de cette année, on pouvait y trouver réunies, outre la cour, six cents personnes, sans compter les musiciens, comédiens, danseurs et leur suite, venus de Paris. C'est M. de Vigarini, gentilhomme modénois, organisateur émérite, qui a proposé et fait agréer le programme des fêtes dont l'exécution a été confiée au Duc de Saint-Aignan, premier gentilhomme de la Chambre alors en fonction et l'auteur de plusieurs sujets de ballets qui avaient réussi.



Fig. 293. — « DOCTEUR GRACIAN », masque de la Comédie italienne. Type du savant pédant, du *Purgon* de Molière. D'après une gravure du *Diversar Nationum habitus.*

L'on prit comme sujet un épisode de l'*Arioste* : le brave Roger, personnifié par le Roi en personne, suivi de plusieurs autres bons chevaliers, va se trouver retenu dans le palais de l'enchanteresse Alcine, d'où il ne sera délivré qu'après beaucoup de temps consommé dans les délices — d'où le titre de ce divertissement : les *Plaisirs de l'Isle enchantée.* Une bague seule détruira les enchantements, et cette bague est celle d'Angélique que Mélisse, sous la figure du vieil Atlas, mettra enfin au doigt de Roger.

En peu de jours on aménagea un carrefour ou aboutissaient quatre grandes allées. On éleva quatre portiques de trente-cinq pieds de haut ornés de festons dorés et rehaussés de peintures avec les armes du roi. Toute la Cour ayant pris place dans ce carrefour, un héraut d'armes représenté par M. de Bardins, vêtu d'un habit couleur de feu à broderies d'argent, entra dans la place sur un surperbe cheval vers les six heures du soir. Il était suivi de trois pages, dont le premier, celui du Roi, était M. d'Artagnan. Puis c'était le « mareschal de camp », huit trompettes, deux timbaliers, le Roi représentant Roger, montant un superbe cheval dont le harnais couleur de feu étincelait d'or, d'argent et de pierreries. Il était armé « à la grecque » — ou du moins ce que l'on appelait alors ainsi, — portant une cuirasse de lames d'argent couverte d'une riche broderie d'or et de diamants. Son casque était également surmonté de plumes couleur de feu. Puis se sont les princes, ducs, comtes, marquis dont les costumes et les montures rivalisent de richesse ; le char d'Apollon, de dix-huit pieds de haut et de vingt-quatre pieds de long. Au pied du dieu sont groupés quatre siècles : d'or, d'argent, d'airain et de fer. Sur les côtés cheminent les douze heures du jour et les douze signes du zodiaque.

Enfin, le défilé s'arrête, et Mlle De Brie, de la troupe de Molière, personnifiant le siècle d'airain, récite à Apollon des vers à la louange de la Reine. La course de bague se termine. Le marquis de la Vallière, le vainqueur, reçoit de la main de la Reine-Mère le prix consistant en une épée d'or enrichie de diamants. La nuit vient. Un nombre infini de serviteurs arrivent avec des lumières, tandis que trente-quatre musiciens précèdent les Saisons portant les mets destinés à la collation de Leurs Majestés. Les douze signes du Zodiaque font une gracieuse entrée de ballet. Le Printemps personnifié par Mme du Parc, l'Eté par le mari de celle-ci monté sur un éléphant, l'Automne et l'Hiver récitent des compliments en vers à la Reine, et la fête du premier jour se termine par une collation servie par quarante-huit personnes, éclairée par un nombre infini de chandeliers peints de vert et d'argent, portant chacun vingt-quatre bougies et deux cents flambeaux de cire blanche tenus par autant de personnes vêtues en masques.

La soirée de la seconde journée fut réservée à la comédie. Tout ce rond-point avait été couvert de toiles pour défendre contre le vent tous les flambeaux qui devaient éclairer le théâtre où l'on va représenter la *Princesse d'Elide*, dont l'action se rattachait à celle des *Plaisirs de l'Isle enchantée.* Le décor, d'après les descriptions et les images qui nous en ont été laissées, consistait en un parterre encadré de charmilles et de bosquets. C'était la Grèce antique habillée comme Versailles, et les personnages, d'après les dessins d'Israël Silvestre, n'étaient guère d'apparence plus véridique. La princesse est extrêmement décolletée, avec un corsage à manches demi-longues ; la coiffure est empanachée tout autour ; une aigrette brille au centre ; la robe est à double jupe ; la deuxième est traînante, ouverte et soutenue par un page. Les hommes portent la salade à plumes, la perruque bouclée, le plastron, la jupe courte et plissée comme une sustanelle, le sabre recourbé. Les pages sont ceux de la Cour de 1664. Pour éclairer tous ces personnages, cinq lustres à bougies sont suspendus au haut de la scène, sur le devant du théâtre, et dix éclairent la salle de droite à gauche.

Aussitôt que l'on eut tiré la toile, un grand concert d'instruments se fit entendre, et l'Aurore ouvrit la scène. La musique était de Lully. Molière et les compagnons de sa troupe se chargeaient de la partie parlée. Des chanteurs et des danseurs complétaient le reste, puis des cors de chasse et des trombes se faisaient entendre. Pauvre *Princesse d'Elide* sur laquelle se sont acharnés des commentateurs, ne comprenant pas qu'il ne s'était jamais agi que d'une esquisse faite sur commande pour livrer à jour fixe, et non d'une œuvre sérieusement faite. Molière s'en est expliqué dans son Avant-Propos.

Cette fête théâtrale ne fut pas la dernière de la série générale dont Israël Silvestre a illustré la relation de Félibien. Il y eut encore d'autres fêtes données à Versailles le 18 juillet 1668, avec les

Festes de l'Amour et de Bacchus, comédie en musique, représentées dans le Petit-Parc, puis les Divertissements donnés par le Roi à toute la Cour au retour de la campagne de Franche-Comté en 1674. On donna *Alceste*, tragédie en musique, ornée de ballets, sur un théâtre dressé dans la cour de marbre, illuminée du haut jusqu'en bas. Le second jour, ce furent des concerts sous une feuillée faite en forme de salon et ornée de fleurs dans le jardin de Trianon. Le troisième jour, la troupe de Molière, veuve de son chef, donna le *Malade imaginaire* sur une vaste scène du jardin, devant la grotte, et le tout se termina par des festins et des feux d'artifice. Tels furent, dans leurs grandes lignes, les théâtres de verdure à Vaux-le-Comte et à Versailles, imités dans des proportions plus modestes dans des parcs, propriété de grands châtelains.



Fig. 294. — ZANNE. D'après une gravure du *Diversar Nationum habitus*.
* Valet de la Comédie italienne. Masque peu connu en France.

ORIGINE DES GRANDS BALS PUBLICS A PARIS. — LE PREMIER BAL DE L'OPÉRA. — NOUVEAUTÉ DU SPECTACLE.

Pascal a dit quelque part : « Les hommes ont un instinct secret qui les porte à chercher le divertissement et l'occupation au dehors, qui vient du ressentiment de leur misère continuelle ». La danse est aussi vieille que l'humanité, mais la danse mise en exploitation ou, autrement dit, le bal public où l'on paie en entrant pour avoir le droit de se livrer au plaisir de la danse, constitue un usage qui ne remonte guère qu'à deux siècles. Eh, quoi ? dira-t-on. On ne dansait pas avant la Régence ? Certes oui, et beaucoup, à commencer par la Cour. N'a-t-on pas vu le Roi-Soleil se livrer en public au divertissement de la danse dans des splendides ballets auxquels collaboraient Corneille, Molière et Lulli ? L'on dansait aux noces, l'on dansait dans les courtilles, l'on dansait sur le gazon dans les fêtes villageoises. Mais l'idée ne serait venue à aucun entrepreneur de fêtes publiques de parquer tous les soirs danseurs et danseuses dans un endroit déterminé et d'exiger d'eux un droit fixe.

Le nombre multiple des bals masqués sous le règne de Louis XIV, les fêtes magnifiques données au Palais-Royal et à Sceaux, les bals fameux de l'Electeur de Bavière à Suresnes et du Prince Emmanuel à l'Hôtel de Bretonvilliers, avaient développé le goût de la danse dans toute la haute aristocratie, mais quel particulier, même très riche, eût osé se permettre de pareilles somptuosités et se procurer dans sa maison un semblable amusement ? Le bal, monopole des rois et des princes, se trouvait, de ce fait, pour ainsi dire en interdit, lorsqu'un prince d'Auvergne, le Chevalier de Bouillon, se demanda pourquoi l'on ne pourrait pas prendre, à frais communs, un divertissement qui coûtait si cher individuellement. Telle fut la première idée du bal public masqué en France, autrement dit du *Bal de l'Opéra*. On voulait en outre que la gaieté ne se transformât pas en licence, ni la licence en désordre, qui se produisait quelquefois dans des bals particuliers, comme il arriva sous la Régence. On imagina qu'à l'Opéra on pourrait maintenir le bon ordre et la décence au moyen d'une garde militaire qui ferait la police du bal.

L'idée des bals masqués de l'Opéra fut donc suggérée à Louis XIV par le Chevalier de Bouillon. L'affaire fut discutée en conseil et adoptée, mais l'ordonnance qui en donnait le privilège à l'Opéra ne fut signée qu'en 1715 par le Régent, le 31 décembre, et le premier bal eut lieu le 5 janvier 1716, immédiatement après le spectacle.

La salle de l'Opéra était alors cette salle que le Cardinal de Richelieu avait fait bâtir dans une aile de son palais pour y faire représenter la tragédie de *Mirame*. Elle avait été occupée ensuite par la troupe des Italiens et celle de Molière jusqu'à la mort de celui-ci, puis par Lulli, qui y avait installé l'Opéra. Elle se trouvait située à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'entrée de la rue de Valois, et en bordure de la rue Saint-Honoré. A vrai dire, elle n'était pas très vaste, soit environ seize mètres vingt en largeur et trente-deux mètres quarante en profondeur, y compris la scène. On plantait sur le théâtre une décoration, tandis que deux orchestres étaient installés aux deux extrémités de la salle, et un buffet dans le milieu, disposition qui subit quelques modifications dans la suite. Dangeau nous dit dans son *Journal* que le financier Law donna de l'argent à la direction de l'Opéra pour qu'il n'y eût plus que des bougies dans les lustres au lieu de chandelles : « L'éclat de ce mode de luminaire », lisons-nous, avait attiré un très grand nombre de futiles papillons qu'on nomme noctambules ». Le bal commençait à onze heures du soir pour finir à six ou sept heures du matin. Le prix d'entrée avait été fixé à six livres. Il fut convenu que les bals auraient lieu chaque année, de la Saint-Martin à l'Avent de Noël, et de Noël jusqu'au Carême, à raison de deux ou trois fois par semaine. La décoration de la salle était splendide. A l'extrémité de la galerie centrale se trouvait un salon demi-octogone, dont les panneaux étaient formés par d'immenses glaces encadrées dans des marbres aux nuances les plus vives. Une balustrade à hauteur d'appui et couverte de riches tapis courait devant les loges magnifiquement éclairées. Deux pilastres en marbre indiquaient l'entrée du salon réservé au bal proprement dit. Autour de ce salon, se dressaient des arcades décorées de statues allégoriques, derrière lesquelles retombaient des portières de velours cramoisi rehaussées de franges d'or. Des lustres, des candélabres, des bras de bronze doré éclairaient la salle à l'aide de plusieurs centaines de bougies. Le plafond du pavillon octogone fut peint par C. Vanloo. Avant l'ouverture du bal, les symphonistes donnaient un concert dans le salon.

Non content d'avoir donné l'idée des bals masqués de l'Opéra, le Chevalier de Bouillon contribua à doter la salle d'un parquet mécanique, qui s'élevait d'une seule pièce au niveau de la scène en moins d'une demi-heure. Ce parquet était l'œuvre du Père Nicolas Bourgeois, moine augustin, à qui l'on devait la construction du pont-tournant des Tuilleries. En récompense de ses éminents services, le Chevalier de Bouillon reçut le brevet d'une pension de six mille livres.

Les entrées de faveur étaient interdites au bal de l'Opéra. Une ordonnance royale faisait défense absolue à toute personne, de quel rang qu'elle fût, d'entrer sans payer.

Il n'était pas délivré de contre-marque. On ne pouvait entrer que masqués, sans armes ni canne. Toute violence, toute insulte, toute indécence était rigoureusement punie séance tenante.

La nouveauté du spectacle, la commodité de jouir de tous les plaisirs d'un bal sans avoir les ennuis de ses préparatifs, donnèrent à cette nouvelle institution un succès qui dépassa toutes les prévisions. En 1716, le recette atteignit soixante-dix-sept mille huit cent soixante-dix-sept livres ; dans l'hiver de 1719 à 1720, elle dépassa cent soixante-six mille livres. C'est là qu'allaient passer quelquefois le reste de la nuit, quand l'ivresse le leur permettait encore, le Régent et sa bande joyeuse. Logé au Palais-Royal, il n'avait qu'une porte à ouvrir, et la chronique scandaleuse rapporte qu'il y plaisantait volontiers avec toutes les femmes, leurs débitant des compliments galants et grivois sur leur beauté, leurs charmes, leurs agréments naturels, l'élégance de leurs toilettes,

leur désinvolture provocante et leur liberté de corsage. L'histoire rapporte même que le jour de l'ouverture, il s'y était présenté, au sortir de souper, avec le duc de Noailles et le conseiller d'Etat Rouillé, ivres comme lui. C'est à un de ces bals, que le Cardinal Dubois vint lui annoncer la découverte de la Conspiration de Cellamare. Un autre prince eût été curieux de tout savoir. Le Régent daigna à peine entendre un mot du rapport sur cette affaire, et comme Dubois le poursuivait jusque dans le couloir de sa loge, Son Altesse, assure-t-on, l'éconduisit fort rudement.



Fig. 295. — Décor de ballet.

Un des plus brillants bals de l'Opéra fut celui qu'on organisa le 22 juin 1721 en l'honneur de Mohamed-Effendi, ambassadeur de Turquie. Pour la première fois l'entrée fut ouverte à tout le monde, à raison de cinq livres par personne, et la recette fut de 10.150 livres. Vers le milieu de la nuit, on chanta le programme du *Bellérophon*, paroles de Th. Corneille, Fontenelle et Boileau, musique de Lully. Les mémoires du temps disent que l'ambassadeur et sa suite, placés au balcon de la galerie, s'amusèrent beaucoup de ce plaisir brillant et tumultueux. Puis, les recettes baissant, on imagina, en 1724, d'introduire dans le bal des danseurs de l'Opéra pour former des mascarades plaisantes, pour exécuter des danses de caractère et donner à ces bals les attraits du spectacle. Ce fut à ce carnaval et au premier bal que parurent les *balotins* et la *farandoule*, deux contredanses nouvelles qui excitèrent de véritables transports d'enthousiasme. A cette occasion, l'orchestre fut augmenté du galoubet et du tambourin. Vinrent ensuite des menuets à deux, à quatre ; des contredanses à huit et à seize, qui eurent un brillant succès. Les principales étaient : *les rats*, *Jeanne qui saute*, *la calotine*, *Lison-Lisette*, *le poivre*, *la Furstemberg*, *le cotillon qui va toujours*, et *la Monaco* dont l'air remontait à 1641.

L'administration de l'Opéra gagnait trop d'argent avec ses bals pour n'être pas jalouse du privilège qui lui en assurait le monopole. Aussi eut-elle maintes contestations à ce sujet, en 1721 avec la Comédie-Française, en 1734 avec l'Opéra-Comique de la Foire, en 1746 avec un grand nombre d'entreprises particulières. Chaque réclamation de l'Opéra fut écoutée, et, en 1749, le lundi gras, un traiteur ayant été pris en flagrant délit de bal masqué, fut conduit en prison et paya une grosse amende.

Toutefois la danse, qui logiquement aurait dû être l'objet principal de ces bals, n'y fut, dès le début, que bien secondaire, les personnes de bonne compagnie se faisant un scrupule de danser. C'était souvent une cohue de gens se heurtant, se mêlant, se poussant. Les étrangers venus pour passer l'hiver à Paris s'y rendaient en foule, si bien qu'un chroniqueur rapporte que l'on entendait plaisamment ce propos : « Eh bien, parle-t-on français aujourd'hui au bal de l'Opéra ? »

M. Arthur Pougin, dans une étude sur les bals de l'Opéra, a donné une raison très plausible de cette abstention de la haute société en ce qui concernait la danse : « Les femmes qui se respectent, a-t-il dit, ne sauraient entrer dans une telle cohue, et les hommes qui les accompagnent se bornent comme elles à jouir du haut d'une loge du coup d'œil du spectacle ».

Dans son *Histoire de l'Académie royale de musique*, Durey de Noirville a donné une description de ce qu'était la salle du Bal de l'Opéra en 1751, avec ses vingt-deux lustres de cristal descendant du plafond au moyen de cordons accompagnés de houppes d'or et de soie, trente-deux bras portant des doubles bougies, dix girandoles de cinq bougies chacune, des lampions et des pots à feu, dans les dégagements de la salle. Les instrumentistes étaient au nombre de trente. Les bals de l'Opéra continuèrent à avoir la vogue pendant plus d'un demi-siècle. Duels, aventures galantes, quiproquos, intrigues politiques, mystifications, rien ne manquait à ces réunions.

L'incendie de cette salle, survenu le 6 avril 1763, força l'Opéra à émigrer aux Tuileries, l'ouverture du nouveau théâtre construit aux frais de la ville ne devant avoir lieu que le 26 janvier 1776, sur l'emplacement de l'ancien. C'est là, dans la période comprise entre 1775 et 1781, que vint à diverses reprises la reine Marie-Antoinette, comme nous l'apprend Mme Campan dans ses *Mémoires*. « Pendant l'hiver, écrit-elle, les bals de l'Opéra faisaient passer beaucoup de nuits à la reine ; elle s'y rendait avec une seule dame du Palais et y trouvait toujours Monsieur, le comte d'Artois. Ses gens cachaient leur livrée sous des redingotes de drap gris. Elle croyait ne jamais être reconnue, et l'était par toute l'assemblée dès le moment où elle arrivait. On feignait alors de ne pas l'apercevoir, et l'on établissait toujours quelque intrigue de bal pour lui procurer le plaisir de l'incognito ». Le 14 février 1776, la Reine assista au bal en loge découverte. La recette s'éleva à 24.637 livres. Un soir, Marie-Antoinette étant partie du Palais avec la duchesse de Luynes, un essieu de sa voiture se cassa à l'entrée de Paris. Il fallut descendre. La duchesse fit entrer la souveraine dans une boutique, tandis qu'un valet de pied allait quérir un fiacre. Les dames étant masquées, l'événement aurait pu passer inaperçu, mais aller en fiacre était considéré pour une souveraine comme une aventure bizarre. Aussi, à peine entrée dans la salle de l'Opéra, ne put-elle s'empêcher de dire à quelques personnes qu'elle rencontra : « C'est moi, en fiacre ! N'est-ce pas bien plaisant ? ». Le lendemain, tout Paris connaissait l'histoire du fiacre, mais cette course nocturne et mystérieuse causa un nouveau préjudice moral à la reine, et fut interprétée avec toute la malveillance que l'on peut supposer.

Louis XIV, par contre, n'y vint qu'une seule fois, et c'est encore Mme Campan qui nous l'apprend : « Il fut convenu que le Roi ferait non seulement son coucher public, mais même son petit coucher. La Reine se rendit chez lui par les corridors intérieurs du Palais, suivie d'une de ses femmes qui portait un domino noir ; elle l'aida à s'en revêtir, et ils furent seuls à gagner la cour de la chapelle où une voiture les attendait avec le capitaine des gardes du quartier et une dame du palais. Le Roi s'amusa peu ; il ne parla qu'à deux ou trois personnes qui le reconnurent à l'instant, et ne trouva d'aimable dans le bal que les pierrots et les arlequins, ce que la famille royale s'amusait souvent à lui reprocher ». Cette seconde salle de l'Opéra devait être appelée à disparaître, comme la première, par un incendie, le 3 juin 1781.

Installé de nouveau provisoirement dans la salle des Menus-Plaisirs, faubourg Poissonnière, l'Opéra dut encore attendre l'achèvement d'un théâtre destiné à le loger. Ce dernier fut édifié en quatre-vingt-six jours, sous la direction et sur les plans de l'architecte Lenoir (Salle de la Porte Saint-Martin, incendiée en mai 1871 par la commune). Ce fut la dernière étape des bals de l'Opéra sous l'ancienne monarchie française.

LE BALLET DE COUR EN FRANCE :

LE BALLET DIT COMIQUE.

LE BALLET-MASCARADE PRÉCÉDANT L'OPÉRA

L'ÉVOLUTION.

Sait-on que le Ballet de Cour, en s'unissant à l'Opéra italien, donna naissance en France à la tragédie lyrique de Lully ? Durant un siècle, du règne de Henri III à la fondation de l'Académie Royale de Musique, le Ballet de Cour jouit en France d'une vogue extraordinaire. A chaque Carnaval, c'est en présence d'une foule compacte, où gentilshommes et bourgeois se pressent et se coudoient, que le roi danse son ballet où figurent de très grands seigneurs, de très nobles dames, et qui, de l'aveu de tout le monde, forme le plus magnifique des spectacles, par la réunion de la danse, de la pantomime, de la musique, de la poésie, de la mise en scène, également propres à charmer, à éblouir l'esprit, l'oreille et les yeux.

On a pu s'étonner qu'une forme dramatique si curieuse, et dont il est tant parlé dans les Mémoires et les Correspondances du XVIIe siècle, n'ait été, avant nos jours, l'objet d'aucune étude très spéciale. On se figurait, l'on ne sait trop pourquoi, que ce genre devait être passablement ennuyeux, et voici que nous découvrons, grâce à M. Henry Prunières (1), que ces divertissements somptueux auxquels prenaient part le Roi et les plus hauts personnages, réunissaient en collaboration les efforts d'un groupe de poètes humanistes, de musiciens, de danseurs, dont le but évident était de reconstituer la tragédie musicale de l'antiquité, avec les chœurs mimés et dansés. Quant au mot *comique* que l'on adjoignit à celui de *Ballet*, ne nous trompons pas sur sa signification. Il veut tout simplement dire qu'une *action de comédie* est jointe au ballet.

L'année 1581, dans laquelle fut représentée à la Cour de France le fameux *Ballet comique de la Royne* (2), est une date dans l'histoire de la musique théâtrale en France. L'auteur ou inventeur en était Baltazarini dit Beaujoyeux, chef de musique de la Cour, que Catherine de Médicis avait fait venir d'Italie avec sa bande réputée de violons. C'est donc un Italien, résidant en France depuis vingt-quatre ans déjà, qui fut chargé de composer le premier Ballet de Cour, à l'instar de ceux qui se dansaient en Italie. Ce magnifique ouvrage, qui ne put être prêt qu'un mois environ après les fêtes du mariage du Duc de Joyeuse, pair de France, avec Mlle de Vaudemont, sœur de la reine Louise, était un *Ballet comique*, c'est-à-dire un *ballet-comédie* dans lequel l'auteur, Beaujoyeux, avait mêlé la partie musicale à la comédie en vers, songeant — c'est lui qui le dit — à l'antiquité qui ne comprenait pas la récitation de vers sans musique.

C'est ainsi qu'il explique dans sa préface qu'il n'a pas voulu traiter le Ballet seul en faisant tort à la Comédie, et réciproquement la Comédie sans le Ballet. Il a fait « parler » le Ballet et « résonner » la Comédie « et en y ajoutant, dit-il, plusieurs rares et riches représentations et ornements, je puis dire avoir contenté en un corps bien proportionné l'œil, l'oreille et l'entendement ».

Le poète Billard célèbre cette invention en ces termes :

> Beaujoyeux, qui premier des cendres de la Grèce,
> Fait retourner au jour le dessein et l'adresse
> Du Balet compassé en son tour mesuré...

Pour les mêmes « nopces », nous savons, en outre, que Ronsard, Baïf et leurs amis, avaient reçu l'ordre de travailler aux vers des tournois et des mascarades, et Lestoile nous apprend dans son *Journal* (3) que ces deux poètes reçurent deux mille écus chacun au nom et sur la bourse du Roi, ainsi que des « livrées de drap de soie ». Maîstre Jacques Patin, peintre du Roi, fut chargé d'exécuter les décorations. Enfin, si l'on en croit d'Aubigné, la dépense totale des fêtes, bals et tournois, ordonnés par le Roi et la Reine-Mère du 18 au 24 septembre, atteignit quatre cent mille écus, chiffre peut-être exagéré.

Le *Ballet comique de la Reine Louise*, attendu avec tant d'impatience, fut enfin donné, le dimanche 15 octobre, dans la salle du Petit-Bourbon. L'hôtel du Petit-Bourbon, qui longeait le quai, comme le prolongement du Louvre, avant la construction de la colonnade, était remarquable par l'étendue de ses bâtiments, recouvrant une partie de la place du Louvre actuelle. C'est d'une des fenêtres de l'hôtel du Petit-Bourbon, si l'on veut admettre la légende de Charles IX tirant sur les huguenots, le jour de la Saint-Barthélemy, et non de celle de la Galerie des Antiques actuelle, que Charles IX aurait tiré. La grande salle qui servit à différentes reprises de théâtre aux troupes italiennes et espagnoles de passage à Paris et plus tard à Molière, lors de son installation, en 1648, comprenait un premier rang de loges, deux étages de galeries et un vaste parterre. Le jour où l'on annonça ce Ballet, une foule immense se porta sur les lieux où les archers du Roi, les lieutenants et exempts eurent toutes les peines du monde à ne laisser entrer que les personnes de marque ou connues. Le Roi et la Reine-Mère s'assirent sur une estrade couverte d'un dais, à une extrémité de la salle. Le parterre restait vide de spectateurs. A droite, le *Bocage de Pan* et un peu en retrait la *Grotte*, puis sur la gauche la *Voûte dorée* contenant des chantres qui répondaient en écho. A l'autre extrémité de la salle, le *Jardin de Circé* et son *Palais*.

A dix heures du soir, on entendit des hautbois, cornets, « sacquebouttes » et autres doux « instruments de musique ». Le spectacle commença. Un gentilhomme sort en courant du Palais de Circé et vient jusque devant le roi expliquer, en une longue tirade versifiée, les causes de sa terreur. La redoutable magicienne Circé l'a attiré dans ses jardins enchantés et l'y retient captif. Il supplie le roi de combattre la sorcière.

Des sirènes et des tritons s'avancent en chantant, suivis d'un char construit en forme de fontaine et portant des divinités marines. Sur des sièges d'or sont assises des naïades, magnifiquement vêtues, danseuses du ballet, héroïnes de la fête : la reine Louise, la princesse de Lorraine, les duchesses de Guise, de Nevers, de Joyeuse, de Mercœur, d'Aumale, etc. Huit tritons, chantres de la Chambre du roi, portent des lyres, luths, harpes, flûtes, etc. Les naïades descendent de leur char et dansent devant le roi au son des violons.

Circé survient et, d'un coup de baguette, frappe tous les figurants d'immobilité. Du haut de la salle descend un nuage portant Mercure. Le dieu chante dans les airs un long récit avant de toucher terre et permet aux violons et aux nymphes de reprendre la danse. Vengeance de Circé qui les emmène captifs en son palais. Satyres, nymphes, dryades accourent pour délivrer les filles de la mer. Entrée des quatre vertus. Entrée de Minerve sur un char traîné par un monstrueux serpent. Enfin, Jupiter descend du ciel sur un aigle. C'est lui qui frappera Circé de son foudre et la remettra prisonnière aux mains du roi, tandis que tous les personnages désenchantés formeront un grand ballet au son des violons. Le spectacle, commencé à dix heures du soir, se termina à trois heures et demie du matin, et si nous nous sommes étendus sur ces détails, c'est bien pour faire comprendre l'importance de telles manifestations artistiques et faire voir par quelles voies on s'acheminait vers un genre nouveau. Au lieu de mascarades italiennes ou françaises, on avait recours à la poésie, à la musique, la danse ne venant là que pour concourir à l'effet scénique. Le *Ballet comique*, en fusionnant ensuite avec la *Mascarade*, devait produire un genre nouveau, où ses auteurs croyaient reconnaître la tragédie antique avec ses tirades déclamées en musique.

Par une fortune singulière, c'est en Angleterre que le *Ballet-Comédie* continua son évolution, mais ce sera bientôt une conception toute différente qui triomphera en Italie et en France au commencement du XVIIe siècle. La forme poétique y sera sacrifiée à la musique et à la danse. Les personnages ne s'exprimeront plus que par gestes et en chantant, et le *Ballet dramatique* va se rapprocher beaucoup plus de l'opéra que de la comédie. Le Ballet dramatique va provoquer la décadence de la mascarade à grand spectacle, mais non de la mascarade de société, très en faveur sous le règne de Henri IV.

Cependant, le Ballet nécessitait l'emploi d'un appareil théâtral compliqué, mettant en mouvement des poètes, des musiciens, des chorégraphes, des peintres, des acteurs, des chanteurs, des danseurs, des machinistes. On ne pouvait songer à donner souvent à la Cour des spectacles aussi coûteux, surtout du temps de Sully qui prêchait les économies. Il y eut une transition. C'est celle appelée par M. Henry Prunières, déjà cité : *le Ballet-Mascarade*.

Un ballet de ce genre, concerté toujours à Paris, se dansait quelquefois à Saint-Germain ou à Fontainebleau, et Bassompierre, dans ses *Mémoires* (1), raconte qu'en pareilles circonstances, on amenait les musiciens en carrosses. Aucun décor, aucun théâtre, une salle. Les violons sont bizarrement costumés et masqués. A la fin de la mascarade, on danse jusqu'au matin.

Les Ballets de Cour reprennent de plus belle pendant la jeunesse de Louis XIII. La *Délivrance de Renaud* (2), ballet dans lequel le roi lui-même dansa plusieurs entrées avec son favori de Luynes, qui chantait le rôle de Renaud (à moins que ce ne fût un chanteur de profession qui chantât dans la coulisse, tandis qu'il faisait les gestes — supposition admise —) fut donné au Louvre le 29 janvier 1617. Quel était l'auteur de ce ballet ? Etait-ce Durand que le *Mercure François* (3) désigne comme « l'un des

(1) Henri Prunières, *Ballet de Cour en France avant Benserade et Lulli*. Paris, H. Laurens, 1 vol. in-8°, 1914.

(2) *Ballet comique de la Royne, faict aux nopces de Monsieur le duc de Joyeuse et de Mademoiselle de Vaudemont, sa sœur*, par Baltasar de Beauioyeulx, valet de chambre du Roi et de la Royne, sa mère, à Paris, par Adrian Le Roy, Robert Ballard et Mamert Patisson, imp. du Roy, avec privilège, 1582.

(3) Edit. Brunet, II, 23.

(1) T. I, p. 61-63.

(2) *Discours au vray du Ballet dansé par le Roy le dimanche XXIXe jour de janvier MVIeXVII avec les dessins, tant des machines et apparences différentes que tous les habits des masqués.* Paris, Pierre Ballard, 1617, in-4°, Bibl. Nat. Réserve, Y f 1204, et Bibl. du Conservatoire.

(3) T. V. (1618), p. 268. — Comptes rendus de ce Ballet, t. VI, p. 86, Le *Mercure* rend compte de l'exécution de Durand à la date du 16 juillet 1618.

poètes gentils de son temps, inventif à dresser des ballets »? En ce cas, ce malheureux Durand, pour avoir été l'auteur d'un pamphlet contre De Luynes, fut rompu et brûlé, après avoir fait amende honorable, l'année suivante.

Vers 1620, le *Ballet de Cour* constitue un genre dramatique bien défini. Il tient le milieu entre l'opéra qui va naître et le ballet-mascarade qui se meurt. Il répond à l'amour des Français pour la danse expressive et pour le théâtre rationnel, voluptueux, magnifique, qui séduit les yeux, les oreilles et l'esprit.

C'est dans cet esprit que furent dansés divers ballets à cette époque. Au Carnaval de 1624, c'est le Roi qui danse au Louvre dans le *Ballet des Voleurs*.

Le 11 février 1625, c'est le *Ballet des Fées des Forêts de Saint-Germain*, inventé par le duc de Nemours, qui fut chargé, jusqu'en 1632, date de sa mort, de l'organisation officielle des ballets. Cinq fées bouffonnes viennent, en présence de la reine et des dames de Paris, pour faire admirer leurs mérites. Chacune d'elles présente, d'une façon comique, un plat de son métier avec entrées burlesques. La Musique, le Jeu, la Folie, etc., sont passés en revue. En février 1626, c'est encore le *Grand Bal de la Douairière de Bilbahaut* dansé par le roi. Toutes les parties du monde, Amérique, Afrique, Asie, etc., font des entrées burlesques (1). Ces deux derniers ballets sont le triomphe des *Ballets à entrées*.

La salle du Louvre où se dansaient ces ballets était un vaste rectangle de cinquante mètres de long sur quinze de large. Les décors se posaient sur le plancher. De grandes toiles représentant soit un palais, soit une forêt, étaient tendues l'une devant l'autre et tombaient au moment voulu et étaient emportées à l'extérieur. Lorsqu'on éleva une scène, haute de deux mètres environ, à l'une des extrémités de la salle, on relia la scène avec la salle par des gradins.

Pendant trente ans, jusqu'à l'avènement de Lulli, le ballet de Cour ne prendra plus ses sujets dans la tragi-comédie ou la pastorale. Il perdra son caractère théâtral. La musique sera mise au second plan.

En 1632, un certain Horace Morel obtiendra un privilège pour des représentations de ballets publics et payants au Jeu-de-Paume du Petit-Louvre au Marais, et lorsque Richelieu utilisera des machines pour *Mirame*, ce sera un étonnement général. En 1617, pour la *Délivrance de Renaud*, Francini s'était hasardé à faire quatre changements à vue. Nous en arrivons au moment où l'opéra italien va faire définitivement son entrée en France sous la protection de Mazarin.

HENRY LYONNET.

NOTES ICONOGRAPHIQUES ET BIBLIOGRAPHIQUES.

RICHELIEU ET LE THÉATRE

Théâtre du Palais Cardinal (Mirame), par Henri Le Gras, 1641.
Louis XIII à la Comédie, par Balthasar Moncornet.
Europe, très beau frontispice et costume des principaux personnages. Bibl. Rondel.

(1) Le *Grand Bal de la Douairière de Bilbahaut*, Bibl. Nat. et Bibl. Arsenal et Mazarine.

INTRODUCTION DE L'OPÉRA ITALIEN PAR MAZARIN

La Feste teatrali, *la Finta pazza*, 5 planches par Stefano la Bella, grav. Cochin.

Baletti d'invenzione nella Finta pazza. da Gio Battista Balbi. In-8° oblong, 18 planches.

Décoration et machines pour les *Noces de Tétis*, ballet royal, 1644, 10 planches.

THÉATRES DE VERDURE ET FÊTES A VERSAILLES ET A VAUX

Les Plaisirs de l'Isle enchantée, série de planches par Israël Silvestre, 1673.

Les Divertissements de Versailles, série de planches par Le Paultre.

FÉLIBIEN. — *Les Plaisirs de l'Isle enchantée*. Imp. Royale, 1673.
— *Les Divertissements de Versailles*. Imp. Royale, 1676.
— *Relation de la Feste de Versailles le 18 juillet 1668*. Imp. Royale, 1669.

Correspondance de La Fontaine, lettres à de Maucroix.

H. LYONNET. — *Les Premières de Molière.*

BALLETS DE COUR ET MASCARADES

Apparition de la Nymphe des Fontaines, Délivrance de Renaud, 1617. Estampe du *Discours au vray du ballet dansé par le Roy*.

Ballet de la Reine Catherine de Médicis, 1573. Dorât : *Magnificentissimi spectaculi*.

Ballet comique de la Reine. Harangue du gentilhomme fugitif, scène première.

Les Fées folles des Forêts de Saint-Germain. Dessin, Louvre, 32616.

Grand Ballet. Dessin, Louvre, 32651.

Entrée des couppe-testes. Dessin, Louvre, 32680.

Les Fées des Forêts de Saint-Germain. Cabinet des Estampes B. N.

Entrée de la Douairière et de ses dames, la Douairière de Bilbahaut, Cabinet des Estampes B. N.

Entrée de Mahomet et des Docteurs, la Douairière de Bilbahaut. Dessin, Louvre, 32627.

Entrée des Faux Monnayeurs, le Château de Bicêtre. Dessin, Louvre, 32675.

Entrée de la Musique de l'Amérique, Douairière de Bilbahaut. Dessin, Louvre, 32618.

Ballet des démons d'Armide, Discours au vray du ballet dansé par le Roy.





Fig. 296. — LES GUEUX. D'après la gravure de J. Callot.

XI

DU " MEILLEUR ROY " AU " GRAND ROY "

LE " MEILLEUR ROY . HENRI IV.



L'ANNÉE 1598 avait ramené la paix en France (1) : par le traité de Vervins, Henri IV avait mis fin à la guerre avec l'Espagne : par l'édit de Nantes, il avait imposé aux catholiques et aux protestants un régime de tolérance, prélude, à ce qu'il semblait, d'un véritable apaisement religieux. Les Français, comme leur souverain, pouvaient « souffler » et réparer les ruines accumulées dans le royaume par plus de trente ans de guerres civiles et de guerre étrangère. L'œuvre de restauration matérielle, poursuivie sous l'impulsion énergique et concertée d'un roi d'esprit réaliste aux larges vues et d'un ministre, Sully, aux idées plus étroites, mais d'une ténacité passionnée, donna en dix ans des résultats remarquables dont témoignent les contemporains, les étrangers aussi bien que les régnicoles. Palma Cayet s'extasie sur la fécondité du pays « en blés, vins, huiles, fruits, légumes, pastels, outre les grandes et foisonneuses nourritures de bétail et haras ». Un Vénitien estime que « les sources de revenus y sont inépuisables ». Il fut moins aisé de remettre de l'ordre dans les esprits et de rétablir, dans le langage et dans les mœurs, discipline et bonne tenue : c'était une œuvre de longue haleine et de patience qui exigeait persévérance et tranquillité. Or, elles ne furent longtemps assurées, ni l'une, ni l'autre. Vers 1609, tout parut sur le point d'être remis en question. Un coup de passion sénile de l'incorrigible Vert-Galant pour la petite Charlotte de Montmorency, princesse de Condé, et l'ouverture, en Allemagne, de la sucession Clèves-Juliers donnèrent en France et en Europe un branle-bas de guerre. Le coup de couteau de Ravaillac (14 mai 1610

(1) Voir tome II, chap. II, pages 61-105.



Fig. 297. — Placard hollandais sur l'assassinat de Henri IV par Ravaillac.

fit brusquement tomber ces rumeurs. Henri IV disparut, au meilleur moment pour sa gloire. « Quand je ne seraî plus là, on verra ce que je vaux ». On le vit, en effet, tout de suite. Aussitôt disparu, on le salua le « meilleur roy », autant à cause de tant d'espoirs évanouis dont on lui faisait honneur que par comparaison avec les médiocrités qui suivirent. « Le roi est le chef, source et fondement de toute justice et gouvernement », commençaient à affirmer quelques publicistes. Ces formules d'absolutisme ne rencontraient pas encore beaucoup d'échos. Les regrets que suscitèrent une fin tragique et l'œuvre interrompue firent plus que les théories pour préparer les esprits à la monarchie absolue : le pouvoir royal en fut entouré d'un prestige dont, un demi-siècle après, Louis XIV sut recueillir le bénéfice.

LA PÉRIODE DES TROUBLES (1610-1659).

Il fallut, au préalable, passer par d'étranges et rudes vicissitudes. Jusque vers le milieu du XVIIe siècle, le royaume fut secoué de luttes et de troubles qui, pour être plus sporadiques et moins sanglants qu'au siècle précédent, n'en contrecarrèrent pas moins l'œuvre de réparation matérielle, de réorganisation politique et de restauration morale à laquelle aspiraient les Français épris d'ordre et de paix.

Et d'abord le hasard fit assez mal les choses : en quarante ans, deux longues minorités, deux régences exercées par deux reines étrangères ; l'une, l'Italienne Marie de Médicis, médiocre, vaine et veule, fut une proie toute désignée pour les aventuriers et intrigants de tout acabit ; l'autre, l'Espagnole Anne d'Autriche, fut tout aussi faible, mais plus fine, plus intelligente aussi, puisqu'ayant eu la bonne fortune de rencontrer un ministre franc filou, mais habile, elle lui donna son entière confiance... et son cœur. Entre ces deux régences et le gouvernement personnel de Louis XIV, deux grands ministères, celui de Richelieu et celui de Mazarin. Mais Richelieu (1624-1642), malgré la vigueur de sa volonté, la clarté de son génie et l'opportunisme de ses desseins, vit son autorité sans cesse contestée ; il lui fallut constamment surveiller « les quatre pieds carrés du cabinet du roi » avec autant de soin que les Cours de Madrid ou de Vienne ; sa mort (décembre

1642), suivit de quelques mois à peine la répression du dernier complot, l'exécution de Cinq-Mars et de Thou (septembre 1642). Quant à Mazarin, dont le ministère fut aussi long que celui de Richelieu (1643-1661), il ne devint tout puissant qu'après avoir traversé dix ans de complots, de discordes civiles et d'exil : du moins put-il toujours compter sur sa reine, alors que Richelieu ne se crut jamais assuré de son roi.



FIG. 298. — Portrait de François Ravaillac. D'après la gravure de Von Sichem.

LES DERNIÈRES GUERRES DE RELIGION (1619-1629).

A la faveur de cette instabilité, toutes les causes de troubles jouèrent librement. Ce fut d'abord le réveil des passions religieuses. Il avait fallu la bonne humeur d'Henri IV et son énergie pour faire accepter l'édit de Nantes. Henri IV disparu, l'Eglise réclama à grands cris la révocation d'une mesure qui rompait l'unité de religion, tandis que les protestants, forts de leurs places de sûreté et de leur organisation militaire, s'apprêtaient à défendre leurs privilèges par les armes et, au besoin, le concours de l'étranger. Il y eut donc encore deux et même trois guerres de religion qu'il faut bien ajouter à celles du XVIe siècle, toute une France protestante dans le Sud-Ouest qui attira sur elle les armées du roi. Tout d'abord, le gouvernement dut transiger (1623, 1626). Il fallut faire un siège en règle, et quel siège! celui de la Rochelle, qui dura treize mois et dépeupla la ville (juillet 1627-octobre 1628), et une dure campagne dans les Cévennes contre le gendre de Sully, Rohan, pour venir à bout du parti huguenot (édit d'Alais ou de Grâce, 1629). En cessant d'être une faction pour demeurer seulement une secte, le protestantisme cessait d'être un danger pour l'Etat. C'était vraiment cette fois la fin des guerres de religion.

COMPLOTS, GUERRE CIVILE ET GUERRE ÉTRANGÈRE.

Non moins difficiles à réprimer, parce que plus fréquents et toujours renouvelés, furent les intrigues, les complots et les prises d'armes des grands. On y trouve mêlés les plus grands noms de France : un duc de Montmorency, un prince de Condé, le frère même de Louis XIII, Gaston d'Orléans et sa fille, la Grande Mademoiselle. Comme au temps de Louis IX, ils invoquent le bien public (1613, 1616, 1648) ; ils réclament les Etats généraux (1614) ; au vrai, ils se contentent de mettre le trésor public au pillage et n'exigent qu'honneurs et pensions. Ils cabalent contre quiconque leur refuse satisfaction ou veut les mettre à la raison : Chalais, Marie de Médicis, Montmorency, Cinq-Mars et de Thou, contre Richelieu ; les « Importants », contre Mazarin, et contre Mazarin toujours les grands seigneurs : Condé, Conti, Longueville et les grandes

dames de la Fronde. Richelieu fait front, sans pitié comme sans répit ; Mazarin rompt, prend du champ, négocie, marchande et reste finalement le maître, après dix ans de luttes.

Ce qui donne de la gravité à ces mouvements puérils et mesquins, c'est qu'à l'ordinaire les grands sont de connivence avec l'étranger et que le rebelle du dedans agit de concert avec l'ennemi du dehors, quand il ne s'abaisse pas jusqu'à le commander, comme le « Grand Condé » après 1652. (Guerre civile, guerre étrangère). A partir de 1635, la France est de nouveau en lutte avec l'Allemand, jusqu'en 1648 ; avec l'Espagnol, jusqu'en 1659. Elle connaît de nouveau l'invasion et les ravages des armées en campagne. En 1636, la ligne de la Somme est débordée, la vallée de l'Oise menacée et Paris en émoi. « Tout fuyait et on ne voyait que carosses, coches et chevaux sur les chemins d'Orléans et de Chartres, qui sortaient de cette grande ville pour se mettre en sûreté, comme si déjà Paris eût été au pillage ». Artois et Picardie, Lorraine, Champagne et Bourgogne, Guyenne et Languedoc, où Frondeurs donnent la main aux Espagnols, voient chevaucher les troupes et fumer les incendies. Sans exagérer, on peut dire que depuis la mort d'Henri IV, jusqu'à celle de Mazarin, pendant près de cinquante ans, on n'a presque jamais joui d'une paix véritable.



Fig. 299. — Plaque de foyer, fondue à l'occasion de la naissance du futur roi Louis XIII, et, reproduisant l'avers de la médaille officielle.

MISÈRE MATÉRIELLE.

Quoi d'étonnant, dans ces conditions, que l'état matériel du royaume redevienne et reste lamentable ? Aux ravages des armées, qu'elles soient françaises ou étrangères, protestantes, frondeuses ou royales, s'ajoute le brigandage dont diffèrent peu les opérations militaires. Les campagnes souffrent de l'insécurité et plus généralement d'un excès de fiscalité ; car pour lever des troupes et les garder, pour subvenir aux pensions des grands, pour compenser un « coulage » qui paraît incurable, il faut augmenter les impôts et les exiger sans pitié. « Sire, disent les Normands en 1634 — et la Normandie est une des provinces relativement épargnées, — Sire, nous avons vu des paysans, les années précédentes, se précipiter à la mort par désespoir des charges qu'ils ne pouvaient supporter ; d'autres, couplés au joug de la charrue comme les bêtes de harnais, labourer la terre, paître l'herbe. Pour cela, néanmoins, les tailles n'ont pas diminué mais accru ». Ce fut bien pis sous Mazarin, qui eut sur les bras les Frondeurs et les Espagnols, et porta le « filoutage » au ministère. Innombrables sont les documents, dont on a seulement recueilli quelques-uns — et c'est déjà un gros livre — qui détaillent la *misère au temps de la Fronde*, arrière-fond tragique à la fortune reconstituée, scandaleuse, du cardinal-ministre et à l'aube resplendissante de Louis XIV adolescent.

DÉSORDRE MORAL.

Désordre matériel, désordre moral : l'esprit d'indépendance et de révolte est partout. Le grand seigneur, qu'il soit Condé ou Montmorency, Longueville ou Bouillon, qui se rebelle contre un ministre sinon contre le roi est assuré de grouper aussitôt autour de lui une clientèle qui le suit, comme autrefois les vassaux suivaient leur suzerain. On assiste à une résurrection ou à une recrudescence d'esprit féodal dont la Fronde des princes sera la dernière flambée, — comme la Fronde parlementaire servira d'exutoire et fournira un aliment à l'humeur brouillonne des bourgeois et aux ambitions stériles des oligarchies municipales. La notion de loyalisme monarchique et même de patriotisme tout court, dans ce monde-là, s'obscurcit parfois jusqu'à disparaître : la grande Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans, fait tirer le canon de la Bastille sur les troupes du roi son cousin, et Condé, le vainqueur de Rocroy, se met à la tête des Espagnols contre les Français. Comme il est naturel quand on vit en alerte constante et comme sur pied de guerre, les mœurs



Fig. 300. — EXÉCUTION DU MARÉCHAL D'ANCRE. D'après une estampe populaire du temps.

Le supplice du Maréchal d'Ancre et de Leonora Galigai donna naissance à un grand nombre d'estampes satiriques, parmi lesquelles on remarque le placard injurieux, intitulé : « Mythologie des Emblèmes du Coyox », et la gravure montrant le Roi, plus glorieux et plus puissant par la défaite du Dragon, symbole du Maréchal d'Ancre. L'estampe que nous reproduisons ici peut être considérée comme le type des estampes contre Conchini. On la retrouve avec des variantes, avec des légendes en français ou en allemand.



B. N. Estampes.

FIG. 301. — POMPE FUNÈBRE DE LA MODE. D'après une gravure anonyme de l'époque.

* L'Edit de la Réformation du luxe provoqua les railleries du public et des « humoristes » de ce temps. Les meilleurs artistes, comme : A. Bosse, Duret, J. David, composèrent, sur ce sujet, des estampes représentant : « L'Empire de la réforme sur les règlements de la mode », « Le Courtisan suivant l'Edit », « La Dame reformée », etc.

sont rudes et brutales : il y parait au langage et même au costume, bottes à entonnoir, feutre à panache, longues rapières et moustache à la soldate ; l'air est héroïque et le geste avantageux. Mais la vie humaine est sans prix. Songez à cette rage des duels contre laquelle seront impuissants les édits royaux, même appliqués par Richelieu, véritables batailles rangées souvent suivies de mort et d'où le souci de l'honneur n'exclut pas toujours l'assassinat. Même chez les plus haut placés, les actes de brigandage ne sont pas rares, puisque ceux qui nous les rapportent n'en sont pas autrement étonnés.

VERS LA RESTAURATION DU PRIVILÈGE D'AUTORITÉ.

C'était surtout une lassitude générale, et chez le plus grand nombre un désir de repos et de sécurité. Aussi est-il incontestable qu'en dépit des troubles, peut-être même à cause des troubles, on marche vers la restauration du principe d'autorité : l'évolution vers l'ordre, vers la tenue sinon la politique des manières et vers la subordination en tout ; partout, cette évolution que l'on voit poindre au temps de Henri IV se poursuit, malgré les circonstances défavorables, les contre-temps et les traverses, durant le règne de Louis XIII et la minorité de Louis XIV. Descartes écrit le *Discours de la Méthode* (1637) pour bien conduire des pensées ; d'autres préconisent la « méthode de l'ordre » pour remettre l'Etat d'aplomb et lui permettre de remplir ses fonctions. Les mêmes qui sont prompts à partir en guerre contre le pouvoir se tournent vers lui dès que leurs intérêts souffrent du désordre qui est partout. Bien caractéristique est à ce point de vue l'attitude de la bourgeoisie, à Paris comme dans bien d'autres villes, Bordeaux ou Marseille. Elle est généralement mécontente et souvent brouillonne ; elle fait volontiers de l'opposition et sera la première à jouer à la Fronde. Mais pratique et intéressée, foncièrement loyaliste aussi, elle sera également la première à déposer les armes, qui lui vont assez mal, et à se rallier à la royauté, ne restant antimazarine que pour sauver la face.

Richelieu pratique la manière forte ; Mazarin, plutôt la manière douce et la séduction, le maquignonnage, avec un succès plus complet et des effets plus durables. Les limites au pouvoir royal sont éliminées, les



MARCHE DU ROY ACCOMPAGNÉ DE SES GARDES PASSANT SUR LE PONT-NEUF ET ALLANT AU PALAIS, reproduction de l'estampe de Huchtemberg, d'après le tableau de Van der Meulen (1675), qui se trouve au musée de Grenoble.

Le Roi-Soleil se rend au parlement entouré de ses cent Suisses, mais, au milieu d'un grand concours de population avide de contempler. Le parlement, qui s'était vu enlever depuis le début du règne, ses plus chères prérogatives : le droit de remontrances, n'était déjà plus pour le roi qu'un instrument.

La scène historique, au cours de laquelle Louis XIV supprima ce droit, est bien connue. Le grand roi avait alors dix-sept ans, arrivé le matin de Vincennes, il entra en Maître dans la Grande Chambre et, s'adressant au premier président, lui dit d'un ton sans réplique : « Monsieur le Premier Président, je vous défends de souffrir aucune assemblée pour délibérer sur les édits-royaux. »

Van der Meulen, peintre de batailles (Bruxelles, 1634-1693) fut appelé à Paris par Colbert sur la recommandation de Lebrun dont il épousa la nièce. Il suivit le Roi-Soleil dans toutes ses campagnes pour en dessiner les divers épisodes. Son œuvre se distingue par la fidélité avec laquelle il a reproduit les sites, les vêtements et souvent même les visages des personnages que l'on peut reconnaître à la loupe. L'œuvre gravée de cet artiste forme une suite de 152 planches. Son œuvre peinte est répandue dans divers musées, notamment au Louvre avec 23 tableaux, à Versailles et en province.

grands offices sont réduits ou absorbés ; les Etats généraux, discrédités depuis les parades de 1593, s'évanouissent dans l'impuissance et la confusion après 1614 et pour cent soixante et quinze ans. Les Etats provinciaux, là où la royauté les laisse subsister et ne les ramène pas à une assemblée de notables, sont réduits à un véritable néant politique et même administratif.

Le Parlement de Paris, le plus important de tous, doit essuyer déjà les rebuffades de Louis XIII. « Sa Majesté ne veut plus écouter vos remontrances et ne peut souffrir que vous vous mêliez des affaires qui regardent son service. Cet Etat est monarchique : toutes choses y dépendent de la volonté du prince qui établit les juges comme il lui plaît et ordonne les levées d'impôts selon la nécessité de l'Etat... Vous n'êtes établis que pour juger entre maître Pierre et maître Paul, et si vous continuez vos entreprises, je vous rognerai les ongles de si près qu'il vous en cuira. » Richelieu interdit au Parlement de se mêler des affaires de l'Etat : il toléra cependant qu'il intervînt en matière de finances. Les Parlementaires en profitèrent sous Mazarin et crurent prendre leur revanche en 1648 lorsque, réunis dans la Chambre Saint-Louis, ils adoptèrent la Déclaration des vingt-sept articles. Ils y disaient notamment : « Ne seront faites aucunes impositions et taxes qu'en vertu d'édits et de déclarations bien et dûment vérifiés ès cours souveraines, auxquelles la connaissance en appartient avec liberté de suffrage... Aucun des sujets du roi, de quelque qualité et condition qu'il soit, ne pourra être détenu prisonnier passé vingt-quatre heures sans être interrogé suivant les ordonnances et rendu à son juge naturel, à peine d'en répondre par les geôliers, capitaines et tous autres qui les détiennent en leurs propres et privés noms. » Impôt consenti, liberté individuelle, c'étaient les éléments d'une charte qui aurait sérieusement limité l'absolutisme monarchique. De fait, comme de nom, le Parlement de Paris voulait ressembler au Parlement d'Angleterre. Mais il y avait entre l'un et l'autre autant de différence qu'entre « le chien signe céleste et le chien animal aboyant ». Louis XIV le lui fit bien voir. Le 13 avril 1655 il se présenta devant la Cour, non pas, comme le veut la légende, en tenue de chasse et le fouet à la main, mais en tenue familière, d'une façon étrange et fort éloignée de celle de ses prédécesseurs, et défendit qu'on délibérât sans observer les formes accoutumées. Il n'y eut pas d'éclat de voix ; on échangea même des politesses. Mais le Parlement se le tint pour dit et désormais se tut, jusqu'à la mort de Louis XIV.



Fig. 302. — Titre, d'après la gravure de Jean Valdor, de la première partie des « Triomphes de Louis le Juste, XIIIe du nom, roy de France et de Navarre, contenant les plus grandes actions où sa Majesté s'est trouvée en personne, représentées en figures énigmatiques, exposées par un poème héroïque de Charles Beys et accompagné de vers français sous chaque figure, composés par P. Corneille, etc. Ouvrage entrepris et fini par Jean Valdor, Liégeois, calcographe du Roy ». Paris, en l'imprimerie royale, par Antoine Estienne, premier imprimeur et libraire ordinaire du Roy, 1649. Petit in-fol.

Plus importante que la réduction au silence de toutes les voix d'opposition fut l'institution des intendants qui prend forme dans les dernières années du ministère de Mazarin. Ils sortirent des « commissaires départis » expédiés depuis le XVIe siècle en missions spéciales et temporaires que Richelieu employa avec prédilection pour les affaires de justice, police et finances, sans toutefois rendre leur charge permanente. Supprimés au début de la Fronde, et parce qu'ils avaient « blessé la noblesse à la prunelle de l'œil », les intendants furent révoqués ; mais, dès qu'il eut repris bien en mains le pouvoir, Mazarin les rétablit, en généralisa l'emploi et commença à les fixer à demeure, à côté des autorités locales qu'ils ne tardèrent pas à supplanter. Désormais l'autorité royale sera partout présente et cette omniprésence fera plus pour fonder la monarchie absolue que les plus doctes traités de politique et la plus éloquente théorie.



B. N. Estampes.

Fig. 303. — « LE COURTISAN RÉFORMÉ ». D'après l'estampe d'Abraham Bosse.

Raillerie au sujet de l'Edit sur la réformation du luxe (1634). A plusieurs reprises, les rois de France tentèrent de mettre des bornes au luxe. Louis XII défendit de fabriquer de l'orfèvrerie dans son royaume. François Ier défendit l'usage des étoffes d'or et d'argent. Défense qui fut renouvelée sous Henri III, etc.

L'histoire a prouvé que toutes les lois somptuaires ont été partout, après un temps très court, abolies, éludées ou négligées. Il en fut ainsi de l'Édit sur la réformation du luxe qui suscita un grand nombre de railleries, notamment celles d'A. Bosse et resta à peu près lettre morte. Il n'en fut pas tout à fait de même au XVIIIe siècle. Le 19 avril 1737, parut une ordonnance royale qui défendit aux vilains, sous des peines sévères, de faire usage d'*indiennes*, étoffes spécialement réservées pour la noblesse. Plusieurs personnes du commun furent alors condamnées à 300 livres d'amende et à la confiscation, pour avoir contrevenu à cette ordonnance.

LE TASSEMENT SOCIAL

Concurremment avec la restauration du principe d'autorité se produisit une sorte de tassement social ; les classes de la société s'ordonnent en une hiérarchie dont les cadres, sans être absolument rigides et si l'on peut dire étanches, se maintiendront jusqu'à la Révolution et donneront à l'ancien régime sa physionomie particulière. Ici, le fait essentiel, en liaison étroite avec les progrès du pouvoir royal, est la constitution d'une classe d'officiers, c'est-à-dire de fonctionnaires, toujours plus nombreux, puisque la création d'offices est une des ressources ordinaires de la royauté, et toujours plus puissants, puisque le principal attrait des offices réside dans les privilèges de tout ordre qu'ils confèrent. Parmi ces offices, ceux de judicature, les plus importants avec ceux de finances, deviennent héréditaires, grâce à un édit qui date de Henri IV, et commence à porter ses fruits sous Richelieu et Mazarin, la *Paulette*. La vénalité des offices était admise depuis longtemps ; mais, pour que la transmission d'un office par vente ou résignation fût valable, il fallait qu'elle se produisît au moins quarante jours avant la mort du titulaire. Contre ce risque, le droit annuel ou *Paulette* fut une sorte de prime d'assurance. Mais ce fut aussi la consécration de l'hérédité des charges de justice, l'introduction de la finance dans le prétoire et la formation d'une nouvelle aristocratie, une noblesse de robe



Fig. 304. — Portrait d'Anne d'Autriche vers 1643. D'après une gravure de l'époque.



FIG. 305. — LE COURONNEMENT DE LOUIS XIII. D'après F. Quesnel (1610).

qui, sortant de la bourgeoisie ou de la marchandise, tendit à frayer avec la noblesse ancienne ou noblesse d'épée. Le développement et la place prépondérante de cette classe privilégiée d'officiers, qui fait le pont entre les nobles et les bourgeois et où s'absorbe une activité dont auraient mieux profité le commerce, l'industrie ou le travail des champs, seront peut-être le trait le plus caractéristique de la société française avant la Révolution.

L'ÉVOLUTION VERS L'ORDRE ET LA SUBORDINATION.

D'autres efforts s'exercent dans le sens de l'ordre et de la subordination. C'est ainsi qu'à la suite des guerres de religion, on assiste à une véritable régénération de l'Eglise, une Réforme catholique après la Réforme protestante, aussi bien dans le clergé régulier où les ordres anciens sont restaurés et des ordres nouveaux créés, que dans le clergé séculier dont on s'efforce de corriger les mœurs et de perfectionner l'instruction. Une société secrète, à la fois de secours mutuels, d'édification et de charité, la société du Saint-Sacrement, étend ses filiales de Paris dans la plupart des grandes villes, surveillant la conduite d'un chacun, dénonçant l'hérétique, suscitant les fondations pieuses, avec un zèle que Mazarin trouvera indiscret et un désintéressement parfois sujet à caution, s'il est vrai que Tartuffe ait été affilié à cette *Cabale des Dévots*. Les Jésuites gagnent du terrain que leur contestent les Jansénistes sans grand succès, malgré le fracas de leurs disputes et l'âpreté de leur concurrence. Ces controverses témoignent d'une ardeur de foi qui ne trouve pas à se dépenser ailleurs. Il n'est pas sûr que la cause de la religion y gagne ; certainement la



Fig. 306. — PORTRAIT DE LOUIS XIII A CHEVAL. D'après une gravure de Jean Valdor.
*La légende en vers qui accompagne ce portrait est de Henri IV Estienne, petit-neveu du Grand Estienne et auteur des devises de Louis le Juste.

tolérance y perd et les protestants ne tarderont pas à en faire, à leur dam, l'expérience. Mais l'Eglise en retire une autorité accrue qu'elle s'empresse de mettre au service de la monarchie : les deux pouvoirs, le spirituel et le temporel, se prêtent un appui réciproque, étroitement associés.

L'Eglise travaille aussi, efficacement, à l'adoucissement des mœurs et à la politesse des manières. Elle a sa part dans les progrès de la vie de société que l'on constate à mesure qu'on dépasse le milieu du XVII[e] siècle. Mais de ces progrès il faut faire honneur surtout, non pas à la Cour, souvent en déplacements et en perpétuel devenir, mais à l'action de personnalités distinguées qui groupent autour d'elles un entourage choisi en leurs hôtels particuliers : de ces hôtels celui de la marquise de Rambouillet est le plus célèbre et celui dont l'influence fut la plus profonde ; mais il ne fut pas le seul. On peut citer les hôtels de Clermont, de Créqui, de Condé ; les réunions qui se tenaient chez M[me] de Saint-Martin près du Louvre, chez M[me] de Brégis au Palais-Royal, chez M[me] de Chavigny à la place Royale, chez M[me] de la Calprenède au faubourg Saint-Germain, chez M[me] de Choisy au Luxembourg et la comtesse de la Suze au Marais. Les écrivains — nous dirions les gens de lettres — s'y rencontraient avec les nobles et des dames : les uns et les autres y apprenaient un savoir-vivre dont les manuels de civilité de l'époque nous montrent qu'il laissait encore pas mal à désirer ; et à défaut de la pureté et de l'élégance des mœurs qui demandent une longue pratique, ils adoptent un langage moins grossier, plus châtié, que les précieuses mettent à la mode avant de tomber dans le ridicule. Sous toutes les formes et dans tous les sens, on poursuit le désordre, l'insubordination ; par lassitude ou dégoût d'une action vaine, par désir de tranquillité ou souci d'élégance, on aspire à un régime de tout repos ; on est prêt à subir l'autorité d'un maître et la volonté d'un monarque. Louis XIV pouvait entrer en scène.



B. N. Estampes.

FIG. 307. — LA DAME SUIVANT L'ÉDIT. D'après A. Bosse (1634).

L'AVÈNEMENT DE LOUIS XIV

Rarement il y eut conformité plus parfaite entre les aspirations générales d'une société et le souverain appelé à régner sur elle. Cette conformité se manifeste avant que la mort de Mazarin (6 avril 1661) ait permis à Louis XIV de prendre en mains le gouvernement. Elle éclate dès le jour où le jeune roi, à peine majeur, fait, après la Fronde, sa rentrée dans Paris (octobre 1652) au milieu de « l'applaudissement général ». Bien avant de commencer à gouverner par lui-même, Louis XIV exerça sur « ses peuples » une séduction dont on ne saurait exagérer la portée. Plus encore qu'au temps de François I[er] ou d'Henri IV, il faut faire une très grande part au prestige personnel du souverain dans l'établissement de l'absolutisme monarchique. Dans la soumission générale, tous les yeux se tournent vers le monarque ; il est le « Roi », jeune, beau, « traînant tous les cœurs après soi ». Mazarin mort, Louis XIV affirme du premier coup sa



Fig. 308. — LE RESTABLISSEMENT DES ECCLÉSIASTIQUES EN BÉARN.
D'après la gravure de Jean Valdor, pour *Les Triomphes de Louis le Juste.*

* Le Béarn, auquel Henri IV avait laissé une certaine indépendance en déclarant : « Je ne rattache pas le Béarn à la France, mais la France au Béarn », fut définitivement incorporé au royaume par Louis XIII, en 1620. Le duc de Luynes voulut rétablir le catholicisme en Béarn et accomplit ainsi une promesse qui avait été faite au Saint-Siège par Henri IV. Les protestants se révoltèrent aussitôt sous la conduite de Rohan.

L'estampe que nous reproduisons commémore ces événements. Louis XIII y est représenté terrassant l'hérésie aux cheveux de vipères. La légende qui accompagne cette gravure est de Pierre Corneille.



FIG. 309. — Marie de Médicis posant devant Rubens. D'après la peinture de Van Brée, vers 1806.

maîtrise ; tout paraît d'abord concourir à l'éclat d'un règne qui s'annonce magnifique ; l'équipe des grands ministres, Colbert, Le Tellier, de Lionne ; les manifestations de prestige au dehors sur l'Anglais, sur l'Espagnol, sur le Saint-Père même, qui tournent toutes à la « gloire » du Roi ; les louanges des écrivains, les défilés de carrosses, l'appareil somptueux des représentations et des fêtes, la constitution d'une Cour comme on n'en a encore jamais vu, qui éclipse tous les salons et apparaît comme le salon par excellence, la Cour que les souverains étrangers vont tâcher de prendre pour modèle, surtout quand elle aura définitivement pour cadre, à demeure, les splendeurs de Versailles ; l'image, les gestes, l'étiquette et, pour ainsi parler, le rituel en resteront fixés pour plus d'un siècle. Survenant après cinquante ans d'instabilité, de désordres et de luttes, il y eut, dans les débuts de ce règne, une fraîcheur de jeunesse, un concours d'admiration confiante, comme une allégresse soulevée d'espérance qui ont frappé tous les contemporains et dont les étrangers nous ont laissé le témoignage unanime et surpris.

L'ÉTABLISSEMENT DE L'ABSOLUTISME.

Ainsi l'absolutisme monarchique fut un fait avant de prendre la rigueur d'un système ; il est sorti des événements et non de la théorie, ou plutôt événements et théorie ont, pour ainsi parler, marché d'un pas égal, se prêtant un mutuel concours. Au sortir du tumulte d'idées et de doctrines qui s'étaient entrechoquées pendant les guerres de religion, les premières affirmations caractérisées de monarchie absolue sont contemporaines des dernières années du règne d'Henri IV : elles sont l'expression d'un pouvoir royal restauré. « Le gouvernement de ce royaume, dit l'un (Guy Coquille, *Institution au droit des Français*, 1608), est vraie monarchie, qui ne participe ni de démocratie, ni d'aristocratie... » « Les Rois de France, assure cet autre (André Duchesne, *Les Antiquités et Recherches de la grandeur et Majesté des Roys de France*,



Fig. 310. — Titre des Devises des Rois et Princes faisant partie des *Triomphes de Louis le Juste*.

Cette seconde partie de l'ouvrage entrepris par Jean Valdor (1590-1662) est de Henri Estienne, sieur des Fossés, membre de la célèbre famille d'imprimeurs et de savants. Cet Henri Estienne était le quatrième du nom. Petit-neveu du Grand Henri qui finit aliéné à Lyon en 1598, il mourut en 1647. Il était le cousin d'Antoine Estienne, premier imprimeur du Roi.



Fig. 311. — LE ROGNEUR (D'ÉCUS) ET CHANGEUR JUIF. « Tout marche à la façon de l'écrevisse. »

Au milieu, un personnage « tourmenté », comme le porte l'inscription placée sur son chapeau, est tiraillé entre la Justice et l'Avarice ; chacune, à l'aide d'une corde, cherche à le tirer à elle en lui disant : « Suis-moi ! ». La Justice a pour légende : « Je mène au bien », et pour devises : « Fais le bien, crains Dieu, ne nuis à personne ». L'Avarice, qui tient à la main un enfant personnifiant l'usure, l'agiotage, a, elle, pour légende : « Je donne la richesse ». Elle foule aux pieds le Diable d'Argent devant lequel se lit la légende : « La cupidité conduit à la perte ».

Autour de l'écu que notre personnage présente de la main droite, on lit : « Bien honnêtement acquis dure », tandis que la bourse bien garnie qu'il tient en sa main gauche se troue et laisse les écus s'échapper. Où cela va-t-il ?

Au ciel, les anges s'en vont disant : « Nous voulons nous séparer de lui », tandis qu'une flèche dirigée droit sur le « tourmenté » porte en exergue : « Dieu le voit et le punit ».

1609), les Rois de France sont rois élus et choisis de Dieu, rois selon son cœur, rois qui, par le divin caractère que son droit a imprimé sur leur face, ont l'honneur d'être à la tête des rois de toute la chrétienté et non aux pieds. » — Surviennent la régence de Marie de Médicis, les prises d'armes des grands, les Etats Généraux et les velléités d'action du Parlement, tous faits qui mettent mal en point le pouvoir royal. Et donc, dans son traité *De la Souveraineté du Roi* (1620), Savaron, qui fut l'orateur du Tiers aux Etats de 1614, déclare que « le Roi n'est seulement qu'administrateur et usufruitier de son royaume » et ne peut modifier les lois et les coutumes sans tenir compte des remontrances des Etats Généraux ou des Parlements : en face d'une monarchie impuissante, la théorie de la monarchie limitée. — Avec le gouvernement à poigne de Richelieu, la doctrine de l'absolutisme est remise en honneur. Richelieu lui-même se charge de « raisonner » son action. Dans ses *Maximes d'Etat* comme dans le *Testament politique*, il confond la monarchie avec l'Etat, contre quoi rien ne doit prévaloir. « La puissance est une des choses les plus nécessaires à la grandeur des rois et au bonheur de leur gouvernement », la toute-puissance, car le redoutable cardinal-ministre n'admet aucune limitation, d'aucune sorte au pouvoir royal. Il justifie la raison d'Etat par le salut public. Il est telles occasions, dit-il, « où il faut quelquefois commencer par l'exécution ». Voyez, pour commentaire, Chalais, Marillac, Montmorency, Cinq-Mars et de Thou. Aussitôt publicistes et juristes font écho, à l'instigation de Richelieu, car il savait à merveille se servir de la presse et influer sur l'opinion. Le Bret notamment publie son traité *De la Souveraineté du Roy* (1632) : « On ne doit attribuer le nom et la qualité d'une souveraineté parfaite et accomplie qu'à celles qui ne dépendent que de Dieu seul et qui ne sont sujettes qu'à ses lois » ; le roi de France est « le seul souverain dans son royaume et la souveraineté n'est pas plus divisible que le point en géométrie ».



B. N. Estampes.

FIG. 312. — LA JUSTICE ROYALE. D'aprés une estampe d'Esmael Varloxen (1624).

* Par lettres patentes du 21 octobre 1624, le roi établit une chambre de Justice pour rechercher et poursuivre les financiers coupables de « concussions et pilleries ». Cette estampe montre le destin qui devait attendre désormais les maltôtiers. On y voit d'abord le « Bois dont se font les maltôtiers », c'est-à-dire la lie de la population. La lettre C désigne le monstre de la maltôte. En D, on voit un maltôtier qui, s'approchant de la fortune, déchausse ses sabots et ses mauvais habits pour prendre des souliers et un habit un peu plus honnête. La punition que la justice royale leur prépare, c'est le célèbre palais à douze colonnes, le gibet, qui a déjà servi de logement aux plus fameux de leurs semblables. A côté de ce palais patibulaire, on a mis les divers supplices de quelques autres maltôtiers. La lettre O indique les potences pour marquer ceux qui ont été pendus en effigie. En L, la justice, sur son trône, préside à l'exécution des sentences. A la lettre M, on peut voir les ecclésiastiques qui accompagnent les maltôtiers et les assistent à l'heure du châtiment



Fig. 313. — CONTRIBUTION, EXACTION, LIGUE. D'après une estampe anonyme (XVIIe siècle).

Ce sont les trois sœurs germaines qui pressurent le peuple. A gauche, le patient que son voisin s'apprête à saigner, tient à la main des armes en miniature, il désigne du doigt la « Contribution » qui sert à forger ces armes. Des veines de « l'Exaction » sort un jet de louis d'or, tandis que « La Ligue », épuisée, exsangue, porte, dans ses chairs, des clous enfoncés profondément.

La Fronde, par l'intervention du Parlement et des cours souveraines, par la débauche de pamphlets lancés contre « le Mazarin », provoqua un tumulte de conceptions politiques analogue à celui de la Ligue et encore plus vain. Dans un passage fameux de ses mémoires, le cardinal de Retz a tracé de cette bagarre, *cujus pars magna fuit*, de ses prétentions et de ses résultats, un raccourci magistral. « L'on chercha comme à tâtons les lois : l'on ne les trouva plus ; l'on s'effara, l'on cria, l'on se les demanda ; et, dans cette agitation, les questions que leurs explications firent naitre, d'obscures qu'elles étaient et de vénérables par leur obscurité, devinrent problématiques et dès lors, à l'égard de la moitié du monde, odieuses. Le peuple entra dans le sanctuaire : il leva le voile qui doit toujours couvrir tout ce que l'on peut dire, tout ce que l'on peut croire du droit des peuples et de celui des rois qui ne s'accordent jamais si bien que dans le silence... »

Lorsque le silence fut rétabli, il en resta avec une lassitude générale et comme une courbature des esprits, le sentiment d'un mystère profané et presque d'un sacrilège qui tourna au profit du droit divin des rois. Mazarin en bénéficia, bien que ce fût contre lui plutôt que contre le principe monarchique lui-même que l'opposition eût été dirigée. Ce fût bien mieux avec Louis XIV qui, dès ses premières paroles, revendiqua pour lui, et pour lui seul, toute l'autorité. L'absolutisme lui fut aussi naturel que l'air qu'il respirait. On connaît la phrase qui lui servait de modèle d'écriture : « L'obéissance est due aux rois : ils font ce qui leur plaît ». Adolescent, il avait vécu dans un entourage d'adulation et presque de servilité. Il constata ce qui existait et agit en conséquence, avec certitude et avec délices : « On ne poursuit, on n'attend, on ne fait rien que par lui seul. On regarde sa bonne grâce comme la seule source de tous les biens ; on ne croit s'élever qu'à mesure qu'on s'approche de sa personne ou de son estime ; tout le reste est rampant, tout le reste est impuissant, tout le reste est stérile, et l'on peut dire même que l'éclat qu'il a dans ses propres Etats passe comme par une communication dans les provinces étrangères... Comme il est l'admiration de ses sujets, il devient bientôt l'étonnement des nations voisines ; et, pour peu qu'il sache bien user de cet avantage, il n'est rien au dedans ni au dehors de son Empire, dont, avec le temps, il ne puisse venir à bout. » Et encore : « Les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et entière de tous les



Fig. 314. — Portrait de Uytenbogaert, dit le Peseur d'or, par Rembrandt.

* Rembrandt a, dans le portrait de ce financier, synthétisé les caractéristiques du grand brasseur d'affaires de son temps. Ce n'est pas seulement le peseur d'or, mais le commerçant, le spéculateur environné de tous les attributs de son métier ; c'est l'homme aux vues hardies, dont les comptoirs sont dispersés au loin, du levant au couchant.

biens... La volonté de Dieu est que quiconque est né sujet obéisse sans discernement. » En pratique, l'absolutisme, qui se confond avec l'arbitraire, arrive à son apogée avec le gouvernement personnel de Louis XIV. Et naturellement, c'est au même moment que les théoriciens en donnent l'expression la plus parfaite. C'est le P. Senault, un oratorien, qui dit dans *le Monarque ou les Devoirs du Souverain* (1661, notez la date) : « Il y a quelque chose de surnaturel dans la monarchie : c'est une expression de l'Empire de Dieu ; les rois sont ses images mortelles, et leurs sujets les regardent avec la même vénération qu'ils regarderaient les dieux, si les dieux se rendaient visibles ». C'est surtout Bossuet qui, tout comme Spinoza



B. N. Estampes.

FIG 315. — LA MALTOTE EN TRAVAIL.
Raillerie contre les financiers et gens d'affaires. D'après un dessin anonyme du cabinet des Estampes (Qb.), 1624.

Les maltôtiers étaient les collecteurs d'impôts et employés du fisc. On les appelait aussi des Partisans. Dans un pamphlet paru en 1660 : « Catalogue des Partisans, ensemble leur généalogie et extraction, vie, mœurs et fortunes », on peut lire leurs états de service et leur fortune. On y trouve, entre autres biographies, celle d'un certain Bonneau, « fils d'un ouvrier en soie, de Tours, a été de toutes les maltôtes et est encore à présent fermier des gabelles, avec les nommés Merans, Roland Quentin, de Richebourg et Aubert, lequel Aubert a été laquais, et nonobstant a été noble, compagnie de Gabeleurs aux dépens des deniers du roi, acquièrent des marquisats et autres terres considérables par les volleries qu'ils font sur les dites gabelles, et sur les taxes dont ils se sont fait Partisans mesme sur les rentes de la Ville qu'ils ont fait retoucher, et ont consommé les fonds jusqu'à plus de vingt-cinq millions depuis dix ans ». Les maltôtiers qui faisaient de si rapides fortunes, se recrutaient donc parmi la lie de la population. D'Emery, contrôleur général et surintendant, avait vu son père et son frère mourir insolvables à la Conciergerie, après avoir fait banqueroute, etc...

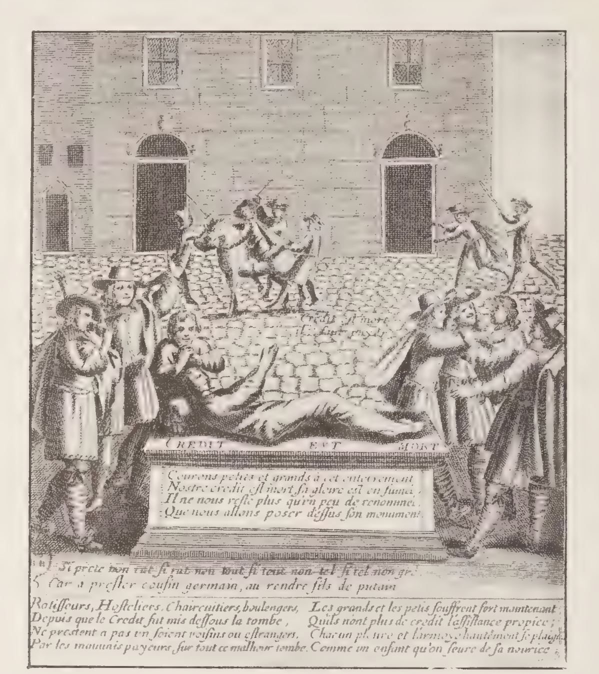
Le dessin anonyme que nous reproduisons ici représente les maltôtiers au travail, saignant, pressurant, torturant le pauvre peuple, le faisant suer cet or avec lequel ils s'enrichissent et s'enrichiront jusqu'à la Révolution.

l'*Ethique*, met en forme de démonstration quasi mathématique la *Politique tirée de l'Ecriture Sainte.* « L'autorité royale est sacrée. Dieu établit les rois comme ses ministres et règne par eux sur les peuples... La majesté est l'image de la grandeur de Dieu dans le prince... Le prince, en tant que prince, n'est pas regardé comme un homme particulier : c'est un personnage public ; tout l'Etat est en lui ; la volonté de tout le peuple est renfermée dans la sienne. Comme en Dieu est réunie toute perfection et toute vertu, ainsi toute la puissance des particuliers est réunie en la personne du prince. Quelle grandeur qu'un seul homme en contienne tant !... Considérez le prince dans son cabinet. De là partent les ordres qui font aller de concert les magistrats et les capitaines, les citoyens et les soldats, les provinces et les armées par terre et par mer. C'est l'image de Dieu qui, assis dans son trône au plus haut des cieux, fait aller toute la nature... » En termes moins magnifiques, c'est exactement ce que pensait Louis XIV et ce qu'à cette époque pensait la majorité des Français.



FIG. 316. — LE COURS DE LA VIE OU L'HOMME DANS SES DIFFÉRENTS AGES. D'après une estampe populaire. A Paris, chez Bouché.

* Ce sujet, maintes fois traité, exprime les sentiments de résignation de l'homme devant la vie. C'est la montée et la descente, la succession inéluctable des âges de la vie.



B. N. Estampes.

Fig. 317. — CRÉDIT EST MORT. D'après l'estampe de Lagniet.

La mort de Crédit est un sujet maintes fois traité par les artistes de toutes les époques ; nous avons reproduit ici même plusieurs estampes de ce genre.

LE " GRAND ROY ".

Car l'unanimité semble bien alors être à peu près absolue. La race des « libertins », contre laquelle s'était acharné le P. Garasse au temps de Louis XIII, n'est pas abolie et quelques-uns ne laissent pas de faire encore scandale. Mais ils n'ont jamais fait figure d'opposants politiques. A part quelques chansons, que l'on colporte sous le manteau, des épigrammes que l'on échange en petit comité, exception faite des objurgations morales qui tombent du haut de la chaire et forment le fonds commun de toute prédication bien sentie, la France est muette. Et c'est seulement à l'étranger que la critique se fait entendre, en Hollande, parmi ces « marchands de fromage » dont Louis XIV, malgré l'insistance de ses ambassadeurs, ne peut faire taire les gazettes, ou bien encore dans ces Allemagnes, où Leibniz, par exemple, lance contre le roi très chrétien son *Mars christianissimus* (1684). Mais qu'importent ces critiques et ces attaques. Tout réussit au roi de France : il a vaincu l'Espagnol, vaincu le Batave ; il conquiert la Flandre et la Franche-Comté. Il tient tête, cinq années durant, à une coalition européenne, — la première que son ambition ait suscitée, — et il en sort victorieux. Le soleil est son emblème et *Nec pluribus impar* son orgueilleuse devise, que les Hollandais, Josués manqués, n'ont pu faire mentir. Après la paix de Nimègue (1678), Louis XIV paraît l'arbitre de l'Europe à qui il impose sa loi. « Le roi fut en ce temps au comble de la grandeur » (Voltaire). Des écrivains, des prédicateurs l'avaient déjà qualifié de Grand. En 1680, l'Hôtel de Ville de Paris lui décerna ce surnom de Grand avec solennité, et ordonna que dorénavant ce titre serait seul employé dans tous les monuments publics. Comme autrefois, Charlemagne, *Carolus Magnus*, on dirait désormais *Ludovicus Magnus*, Louis le Grand.

" L'ENVERS " DE LA MONARCHIE ABSOLUE.

Pourtant, quelque glorieuse que soit cette période qui conduit à l'apogée du règne, il faudrait l'aveuglement du préjugé et de l'esprit du parti pour nier qu'il y ait des ombres à ce brillant tableau. Pour être vrai, il convient de montrer « l'envers » du décor prestigieux dressé par les grands écrivains du temps, les artistes et les papiers publics. Nous le pouvons grâce aux correspondances familières, aux mémoires, aux relations d'étrangers curieux et placés pour bien voir, aux papiers de police et d'archives, tous documents depuis lors mis au jour. Pour s'en tenir seulement à la vie de la Cour et à l'état du pays, il s'en faut qu'il faille attendre le déclin du règne pour avoir à stigmatiser l'une et à déplorer la misère de l'autre.



* Estampe allégorique de Edelinck, d'après Bonet, à la gloire de Louis XIV
Ses ennemis enchaînés et vaincus ornent son piédestal, et, devant lui, défilent les grands hommes de son époque,
parmi lesquels on reconnaît Mazarin, Coeffeteau et Lamoignon.

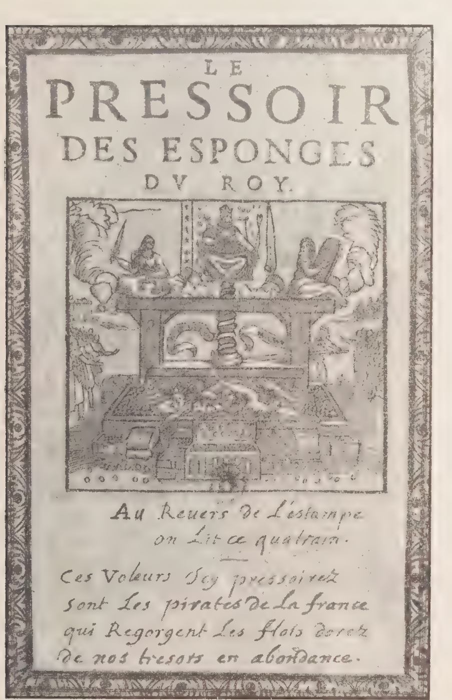
LES SCANDALES DE COUR.

Par goût personnel autant que par système, Louis XIV, dès le début, s'entoura d'une Cour nombreuse et magnifique, véritable « cohue d'hommes et de femmes », dont il aimait le luxe, l'empressement obséquieux et l'ordonnance fastueuse. Il s'y donnait en représentation depuis son lever jusqu'à son coucher, et ne pouvait faire un pas sans avoir pour escorte la foule des courtisans. « C'est un beau spectacle », au dire d'un étranger, « quand il sort du château avec les gardes du corps, les carrosses, les chevaux, les courtisans, des valets et une multitude de gens courant en cohue, faisant du bruit. Cela me rappelle la reine des abeilles, quand elle parcourt les champs avec son essaim », un essaim où les frelons ne manquaient pas. Cette Cour deviendra par la suite cérémonieuse et compassée : elle a été d'abord bouillante de jeunesse, insatiable de spectacles, de ballets et de fêtes. Mais elle a été aussi, et dès le début, le « foyer de corruption » que dénonceront les prédicateurs et les moralistes. Il ne s'agit pas seulement des intrigues, des bassesses et des vilenies de gens pressés « d'arriver », désireux d'obtenir un « tabouret » ou un régiment, avides d'honneurs ou de pensions. Mais doit-on taire l'exemple que donne le roi lui-même dans son privé, si l'on peut ainsi parler d'une existence qui se déroule tout entière en public et où il accordait audience séant sur sa « chaise d'affaires » ? Comme il est au-dessus des lois, *princeps legibus solutus*, il n'aime pas à être « gêné » dans ses passions. Inutile de détailler le scandale des amours du roi avec Mlle de La Vallière, Mme de Montespan, Mlle de Fontanges, sans compter les passades, le tout au vu de tous et au su de la reine, cette promiscuité de l'épouse et des maîtresses, des enfants légitimes et des bâtards, simples ou « doubles », légitimés Bourbon, il est vrai, sinon vrais enfants de France. Rien de ce qui touche à Jupiter ne déshonore, et le « Grand Condé » sera tout fier de marier un petit-neveu, Conti, à Mlle de Blois, fille de La Vallière, et son petit-fils, Monsieur le Duc, à Mlle de Nantes, que Louis XIV a eue de Mme de Montespan. Et tout cela est antérieur à 1680. Louis XIV avait l'appétit robuste et le tempérament voluptueux, mais sain. Les amours de Monsieur, son frère, étaient d'un anormal, puisque « sa tendresse n'était pas pour les dames ». Il fallut écarter, au moins pour un temps, son « favori », le chevalier de Lorraine, qui le gouvernait, si l'on en croit Saint-Simon, « très salement et honteusement ». C'est ce même chevalier, maréchal de camp et titulaire de quatre abbayes, s'il vous plaît, dont le terrible duc



Fig. 318. — Portrait de Ch. Albert, duc de Luynes.

* On sait que le duc de Luynes était le favori de Louis XIII. Il avait su se concilier l'affection de son maître et prendre un grand ascendant sur son esprit par son talent à élever les oiseaux de chasse. Il organisa avec le roi le complot qui fit périr Concini (1617). C'est à lui que l'on doit le rétablissement du catholicisme en Béarn. Il mourut de la fièvre pourprée, au village de Longueville en Guyenne (1621).



B. N. Estampes.

Fig. 319. — *Le pressoir des éponges du Roy*. Frontispice d'un pamphlet contre les fermiers d'impôts.



FIG. 320. — Portrait de Saint-Evremond. D'après la gravure de Desrochers.

L'ami, le convive plein d'esprit des petits soupers de Ninon de Lenclos, type accompli de « l'honnête homme », nous apparait bien tel dans le portrait de Desrochers. C'est bien le philosophe épicurien qui avait hanté les salons et les ruelles et mourut « sans chagrin » à un âge avancé. On sait, qu'ayant critiqué la paix des Pyrénées, il dut quitter la France pour échapper à la Bastille (1661) et que Louis XIV refusa pendant vingt-huit ans de le laisser rentrer dans sa patrie. Saint-Evremond ne vit son exil finir qu'en 1689. Il avait alos 76 ans.

Il écrivit beaucoup et publia peu ; mais on imprima furtivement plusieurs de ses écrits — chez Barbin (1668) — qui furent avidement recherchés. Ce ne fut qu'en 1705, deux ans après sa mort, que parut la première édition de ses œuvres (Londres, 4 vol. in-4°). Ses lettres constituent la plus intéressante partie de sa production littéraire, ce sont autant de petits chefs-d'œuvre.

Le portrait que nous reproduisons ici se trouve en tête de l'édition d'Amsterdam (1705).

nous dit, pour expliquer sa fortune, qu'il « avait l'esprit des Guise, avec Monsieur en croupe ». Il faut croire que l'exemple était contagieux, puisque Louis XIV dut sévir contre un des fils qu'il avait eus de Mlle de La Vallière, le jeune comte de Normandie, parce « qu'il s'était trouvé dans des parties de débauche, de ces choses que l'on ne sait pas et que l'on ne voudrait pas savoir ». D'autres se contentaient de donner un spectacle ridicule, comme cette Grande Demoiselle, l'héroïne déjà mûre de la Fronde, qui s'amouracha de Lauzun et finit par épouser, à son dam, ce « Bel-Ami » du Grand siècle. Ce qui est plus grave, peut-être, c'est de voir non seulement un Condé tirer honneur et profit de ses mésalliances, mais les ministres, un Le Tellier, un Louvois, un Colbert, servir les amours du maître et quand, par exemple, Mme de Montespan, laissée seule, risque de s'ennuyer, vouloir bien apporter à la dame « des facilités en ce qui la pourrait amuser ». Une triste affaire, — « l'Affaire » de l'époque, — qui pendant plusieurs années (1672-1676) tint en émoi la Cour et la ville, le Drame des Poisons, jette un jour cru et plutôt vilain sur des turpitudes et des « saletés », dont la boue rejaillit jusque bien près du trône.

Déjà apparaissent les effets de cette vie de Cour d'une part, l'abaissement des caracteres, la servilité, l'adulation, on pourrait même dire l'adoration de la personne royale ; d'autre part, l'orgueil démesuré du roi, le plaisir d'humilier l'adversaire vaincu (qu'il soit peuple, ambassadeur, doge ou pape), la tendance à tout tourner à sa « gloire », la promptitude à voir un ennemi dans quiconque paraît y faire obstacle, puisqu'une des raisons qu'il invoqua pour faire la guerre à la Hollande fut qu'il n'était pas satisfait de la conduite des Etats généraux de ce pays. Cet orgueil hyperbolique, cette « passion démesurée de la gloire », rendront Louis XIV insupportable à l'Europe et finiront par la tourner tout entière contre lui : le roi de France en fait dans la guerre de Hollande une première expérience.

L'ÉPUISEMENT DU PAYS.

Une autre conséquence fâcheuse de la place prise par la Cour dans les préoccupations du roi et dans la marche du gouvernement fut de contribuer, — avec les dépenses pour les « bâtiments » et pour les guerres, — à rendre impossible l'équilibre financier et à épuiser le pays. L'équilibre financier ne fut obtenu et maintenu que dans les premières années du règne. A partir de 1670, les dépenses dépassent les recettes et il faut recourir aux expédients, aux affaires extraordinaires, pour trouver les ressources indispensables, puisqu'aussi bien le roi ne peut se résoudre aux « retranchements » nécessaires, le souci de sa « gloire » ne le lui permettant pas. Et à mesure que le déficit augmente, augmente aussi la « difficulté générale que les fermiers et les receveurs généraux ont à tirer de l'argent des provinces », parce que le pays donne déjà des signes visibles d'épuisement. Ce n'est pas l'administration improbe de Mazarin qui aurait pu relever les ruines causées par la Fronde : il avait d'ailleurs à terminer la guerre avec l'Espagne et à refaire sa propre fortune. La paix



FIG. 321. — *On ne sort pas du cabaret comme d'une église.* Estampe populaire faisant partie des proverbes de Lagniet.

revenue, la fiscalité demeura ruineuse. « Les provinces », écrit en 1664 l'ambassadeur vénitien, « sont ruinées par la pauvreté du menu peuple, qui souffre moins du poids excessif des tailles que de l'avidité des partisans ». L'année suivante (1665), l'intendant écrit à Colbert : « Dans la province de Berry et les circonvoisines, tous les habitants, et particulièrement les laboureurs qui cultivent la terre, y sont plus malheureux que les esclaves de Turquie et les paysans de Pologne, qui n'ont rien en propre ».

Les plaintes augmentent lorsqu'il s'agit de percevoir les « nouveaux droits », et elles sont appuyées d'émeutes, de révoltes, de soulèvements qui gagnent des provinces entières. En 1670, une véritable jacquerie éclate au Vivarais. Conduits par un noble, Antoine du Roure, les paysans pillent et brûlent, aux accents d'une chanson scandée comme un tocsin d'émeute :

Depuis tantôt cinq ou six ans,
L'avarice des partisans
Traitants, sous-traitants, gens d'affaires,
Race à notre bonheur contraire,
Pillait avec impunité...
Assez de faim, assez de larmes,
Du sang ; paysan prend les armes !

Sus aux vautours, aux gabelous ?
Il faut hurler avec les loups !
Sur les vampires de l'Ardèche,
Ton hoyau, ton pic et ta bêche
A leur tour percevront l'impôt.
Hardi, les gas ! Point de repos !...

En 1674 et 1675, troubles en Guyenne contre les nouveaux impôts ; en 1675, révolte en Basse-Bretagne contre le « papier timbré » ; il faut envoyer la troupe et la répression est féroce : nous avons le témoignage de Mme de Sévigné qui se trouvait là. Quelques années plus tard, voici ce que constate l'ambassadeur vénitien : « A Paris, on ne peut voir l'état nécessiteux du peuple de France ; c'est dans les provinces, qu'apparaissent la misère et la détresse des peuples accablés par les charges sans nombre et par les logements des gens de guerre auxquels ils sont obligés de faire face, quoique réduits à la mendicité ». Ceci est écrit en 1680, l'année du « Grand Roi » ; nous touchons au tournant décisif du règne.

V.-L. Bourrilly.

□ □ □ □

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Outre les mémoires des principaux personnages du temps dont les noms sont cités dans le texte et qui sont publiés dans la collection Michaud et Poujoulat (tomes XVI à XXXII) ou dans celle de la Société de l'Histoire de France (Molé, Talon, Brienne), on doit consulter les relations des ambassadeurs vénitiens (éd. Berchet et Barozzi, 3 vol.), les journaux de voyages en France de S. Locatelli, de Primi Visconti, les correspondances de Voiture, de Chapelain, de Mme de Sévigné, etc. Comme ouvrages, voir :

E. Magne. — *Les Femmes galantes au XVIIe siècle :* Mme de Villedieu, Mme de Chatillon, Ninon de Lanclos.
V. Du Bled. — *La Société française du XVIe au XXe siècle,* 1900 et suiv., les six premiers volumes.
M. Magendie. — *La Politesse mondaine et les Théories de l'honnêteté en France au XVIIe siècle, de 1600 à 1660,* 1925, 2 vol.
H Sée. — *Les Idées politiques en France au XVIIe siècle,* 1923.
Ch. Normand. — *La Bourgeoisie française au XVIIe siècle,* 1908.
T. Perrens. — *Les Libertins en France au XVIIe siècle,* 1899.
R. Ollier. — *La Cabale des Dévots,* 1903.
E. Bourgeois. — *Le Grand Siècle,* 1894.
G. Lacour-Gayet. — *L'Éducation politique de Louis XIV,* 2e éd., 1923.
L. Bertrand. — *Louis XIV,* 1923 (avec le compte rendu de C. Vergniol dans la *Revue de France* du 15 novembre 1923).
F. Gaiffe. — *L'Envers du Grand Siècle,* 1924.
F. Funck-Brentano. — *Le Drame des Poisons,* 1900.
J. Lair. — *Louise de la Vallière,* 1881.
G. Lemoine et Lichtenberger. — *De la Vallière à Montespan,* 1905.
G. Lemoine. — *Madame de Montespan et la Légende des poisons,* 1908
P. Ségur. — *La Jeunesse du Maréchal de Luxembourg,* 1902.
Duc de la Force. — *Lauzun,* 1920.
— *Les Amours de la Grande Mademoiselle,* 1926, 2 vol.
G. de la Batut. — *La Cour de Monsieur, frère de Louis XIV,* 1927.

Fig. 322. — UN ÉLÉGANT, d'après Callot.

S'il est surtout le peintre des gueux dont il partagea un certain temps la vie aventureuse, Callot a aussi gravé les costumes aristocratiques de son temps. Cependant, c'est par le talent avec lequel il a traité les sujets grotesques et caricaturé les vices, les ridicules et les misères de l'humanité qu'il s'est surtout acquis une réputation populaire. La Bibliothèque Nationale et la Bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris possèdent deux belles collections de dessins de Callot dont l'œuvre contient plus de 1.600 pièces.

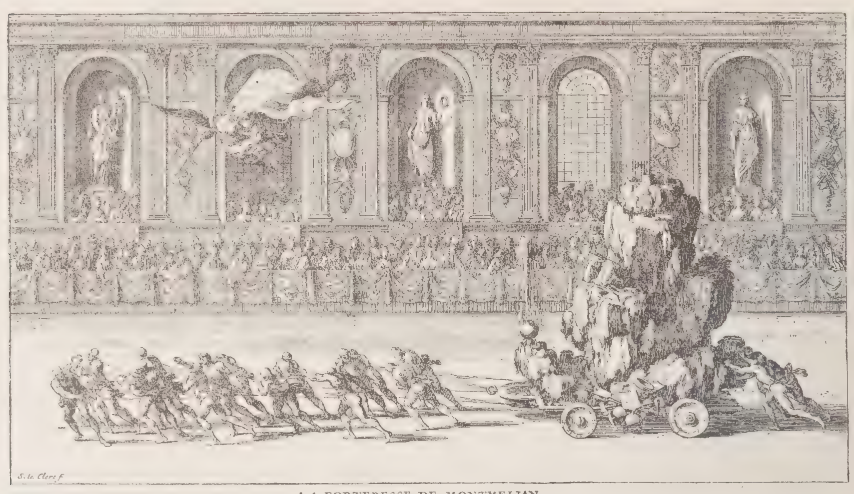
MORT DE MADAME HENRIETTE D'ANGLERRE, PREMIÈRE FEMME DE MONSIEUR, FRÈRE UNIQUE DE LOUIS XIV.

Le public a toujours soupçonné que Madame était morte empoisonnée, le 30 juin 1660. Madame étant à Saint-Cloud, en parfaite santé, but un verre d'eau de chicorée. Dans l'instant elle sentit des douleurs aiguës dans l'estomac, les convulsions suivirent ; six heures après elle était morte ; il eût été difficile de ne pas supposer de poison dans une mort si prompte et si violente. Mais ce n'est plus un soupçon ; c'est un fait certain, quoique les preuves en soient connues de très peu de personnes

Le Roi, frappé des circonstances de cette mort, fit venir devant lui Morel, contrôleur de la bouche de Madame ; il fut introduit secrètement, la nuit même qui suivait la mort de cette princesse, dans le cabinet du Roi, qui n'avait avec lui que deux domestiques de confiance, et l'officier des gardes du corps qui amena ce domestique. *Regardez-moi,* lui dit le Roi, *et songez à ce que vous allez dire : soyez sûr de la vie, si c'est la vérité ; mais si vous osez me mentir, votre supplice est prêt. Je sais que Madame est morte empoisonnée, mais je veux savoir les circonstances du crime. Sire,* répondit Morel sans se déconcerter, *Votre Majesté me regarde avec justice comme un scélérat ; mais, après sa parole sacrée, je serais un imbécile si j'osais lui mentir, Madame a été empoisonnée ; le chevalier de Lorraine a envoyé de Rome le poison au marquis d'Effiat, et*



Fig. 323. — Portrait de Ninon de Lenclos. Composition de Metzu, gravée par Avril (1783).



LA FORTERESSE DE MONTMELIAN

FIG. 324. — La Forteresse de Montmélian. D'après une gravure de S. Le Clerc.

* La forteresse de Montmélian s'élevait sur un mamelon rocheux près de l'Isère. Prise par François Ier, plus tard, en 1600, par Henri IV, elle devait passer ainsi de main en main jusqu'en 1792, et n'être cédée à la France qu'en 1860 avec le reste de la Savoie. En 1691, M. de Catinat, qui avait appris de Turenne l'art de la guerre, s'empara de Montmélian. Il venait de battre le duc de Savoie à Staffarde, en 1690.

L'estampe de S. L. Clerc, représente un des épisodes des réjouissances qui eurent lieu à l'occasion des victoires de M. de Catinat.

Hauteur du cuivre : 5 pouces 8 lignes ; longueur : 9 pouces 5 lignes. Chez Mme de Bandeville, on voyait une épreuve de cette planche avant la lettre, avant les ombres portées sur une partie des figures du fond, sur les tapis qui pendent au-dessous de chaque niche, derrière les statues ; avant l'ombre ajoutée dans les deux fenêtres du fond ; avant l'ombre mise sur une partie du drapeau que porte la Renommée, et sur quelques endroits du haut du rocher formant le char de triomphe ; avant la croix blanche sur l'écu faisant partie du petit trophée qu'on voit sur le côté du char entre les deux roues.

Il existe une épreuve encore plus rare et même unique : elle est avant tout le fond ; n'y ayant encore de gravé que le char, ceux qui le tirent, et la Renommée volante ; elle est, par conséquent, avant tous les spectateurs qu'on voit assis dans le fond aux épreuves ordinaires. Cette épreuve unique vient du cabinet de M. Le Clerc fils, vendu par M. Joullain fils, en 1764.

nous l'avons mis dans l'eau que Madame a bue. Mon frère, reprit le Roi, *le savait-il? Monsieur,* dit Morel, *nous le connaissons trop pour lui avoir confié le secret.* Alors le Roi respirant : *Me voilà soulagé. Sortez.* Pour entendre ce qui regarde le chevalier de Lorraine et le marquis d'Effiat, il faut savoir que le chevalier de Lorraine, d'une figure charmante, d'un esprit séduisant, et sans aucun principe, était passionnément aimé de Monsieur, dont le goût grec était connu. Le chevalier avait un tel ascendant sur l'esprit de Monsieur, qu'il exerçait sur la maison un empire absolu, dont il abusait au point que Madame en éprouvait des insolences qu'elle n'aurait pas eu à craindre d'une rivale de son sexe. Le chevalier de Lorraine ayant envoyé le poison au marquis d'Effiat, premier écuyer de Monsieur, est digne d'être son ami, autant que des scélérats peuvent l'être. D'Effiat était petit-fils du maréchal d'Effiat et fils du frère aîné de Cinq-Mars, grand écuyer, décapité à Lyon avec De Thou. C'était un homme de beaucoup d'esprit, et qui, ayant connu que le chevalier de Lorraine était à la fois le maître et la maîtresse de Monsieur, s'y est totalement dévoué. Je l'ai vu dans ma première jeunesse à Chilly : un petit vieillard assez vigoureux pour monter des chevaux très vifs. Il mourut à plus de quatre-vingts ans, en 1719.

Un des trois témoins de l'interrogatoire de Morel le dit, longtemps après, au procureur général Joly de Fleury, père de celui d'aujourd'hui, et je le tiens d'abord d'un magistrat très distingué, ami du procureur général. Mais je l'ai su encore d'un plus qu'ami de Mlle de Chausseraie, à laquelle le Roi l'avait dit : elle avait fait des mémoires très curieux, que l'abbé d'Andigné, son parent, lui conseilla de brûler. Il soupçonne que l'ami intime qu'elle en chargea ne les sacrifia pas tous ; car il me promit un jour de les rechercher, et nous n'avons pas eu depuis occasion de nous retrouver ; mais, dans une longue conversation que nous eûmes ensemble, il me confirma tous les faits dont il me voyait instruit, et m'en apprit beaucoup d'autres. J'ai fait ailleurs connaître cette demoiselle Chausseraie. Quelque indignation que la présence du chevalier de Lorraine et du marquis d'Effiat pût réveiller dans le cœur du Roi, ce prince, ne voulant pas laisser soupçonner qu'il sût rien de cet affreux secret, traita extérieurement d'Effiat comme à l'ordinaire, et accorda, après quelque temps, à Monsieur le retour du chevalier.

Il ne s'agit plus que d'expliquer pourquoi le chevalier fit empoisonner Madame. Louis XIV, voulant porter la guerre en Hollande, voulut aussi s'assurer de Charles II, roi d'Angleterre : pour y parvenir, il engagea Madame, sœur de Charles, à passer en Angleterre, et pour que ce voyage parût un effet du hasard, et non d'un projet politique, Louis XIV parut aller visiter ses conquêtes des Pays-Bas, et y mena toute sa Cour. Madame, alors, prit le prétexte du voisinage pour demander la permission de passer la mer, et d'aller voir son frère. Il n'y avait d'abord que M. de Turenne et Louvois d'instruits du vrai motif du voyage : mais M. de Turenne, amoureux de Mme de Coëtquen, lui confia le secret dès le premier moment, afin qu'elle prît ses mesures pour être du voyage. Mme de Coëtquen, qui aimait le chevalier de Lorraine, ne manqua pas de lui dire le mystère du voyage, et le chevalier n'eut rien de plus pressé que d'en instruire Monsieur. Ce prince fut outré qu'on eût eu assez peu d'égard pour lui cacher un projet où sa femme jouait le principal rôle. N'osant exhaler son ressentiment contre le Roi, il traita Madame si mal, que le Roi, dans la crainte que cette dissension domestique ne fît un éclat qui divulguerait le secret, fit arrêter le chevalier de Lorraine, l'envoya prisonnier à Pierre-Encise, de là au château d'If ; alors Monsieur, plus furieux que jamais, se retira à Villers-Cotterets, et y amena sa femme ; le Roi, employant à la fois l'autorité et la douceur, envoya M. Colbert à Villers-Cotterets, pour ordonner le secret du voyage à Monsieur, et le ramener à la Cour. On



FIG. [illegible] — LE BRANLE DE LA PAIX. D'après une [illegible] populaire [illegible]

La paix de Ryswick, en 16[illegible] avait obligé Louis XIV à [illegible] toutes les conquêtes récentes et les acq[illegible]sitions faites dep[illegible] la Paix de Nimègue, sauf Strasbourg et les domaines d'Alsace. C'est po[illegible] au François : « Je me suis battu pour la gloire et vous redonne le profit ». Cette [illegible] était précaire et deva[illegible] [illegible]re de courte [illegible] bientôt se prép[illegible] à la guerre de la succession d'[illegible].

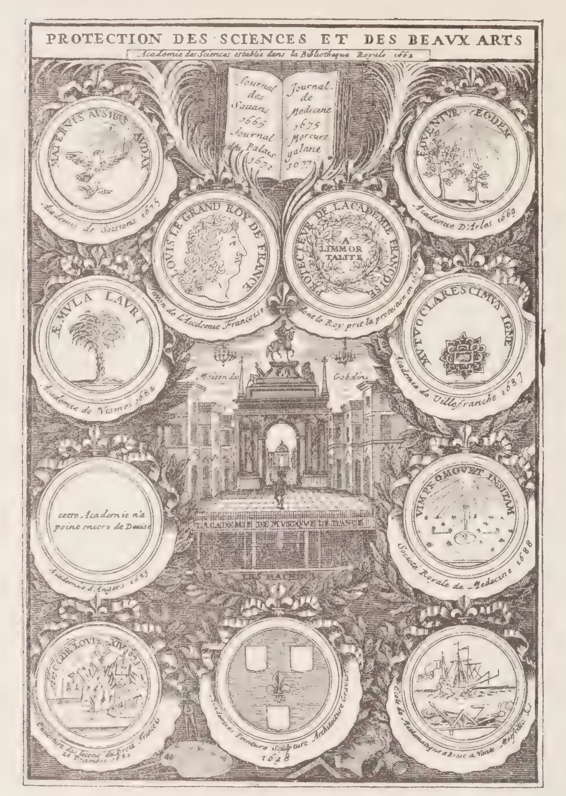


FIG. 326. — Planche allégorique, composée avec des dessins de médailles, à la gloire de Louis XIV.

Cette planche est extraite de l'*Histoire du roi Louis le Grand par les médailles, emblèmes, devises, jetons, inscriptions, armoiries et autres monuments* du père Claude-François Menestrier (1689). Au centre, on voit un jeton de l'Académie Française dont le roi prit la protection en 1672. Au-dessous, un portique sur lequel se dresse la statue équestre du roi, symbolise la maison des Gobelins qui était devenue manufacture royale en 1667. Chacun de ces jetons commémore la protection accordée par le Roi-Soleil aux sciences et aux arts : l'Académie de peinture, sculpture, architecture et gravure fondée en 1648 ; l'Académie de Soissons, 1675 : l'Académie de Nîmes, 1682 ; l'Académie d'Arles, etc. On ne voit pas, cependant, figurer sur cette planche la devise de l'Académie de Toulouse (collège du gay-savoir), qui fut érigée en académie en 1694 par lettres patentes de Louis XIV.

convint qu'il reviendrait, et que le chevalier de Lorraine sortirait de prison, mais qu'il irait quelques mois en Italie. Le Roi fit ensuite la tournée de Flandre, qui couvrit le voyage de Madame en Angleterre, d'où elle revint le 12 juin, après avoir engagé Charles II à s'unir à la France contre la Hollande. Pendant ce temps-là, le chevalier de Lorraine, qui sentait qu'il n'obtiendrait jamais son rappel que du consentement de Madame, ce qu'elle était fort éloignée d'accorder, prit le parti de s'en défaire par le poison. Le Roi le fit revenir dans la suite : il s'en servait pour gouverner Monsieur. Le chevalier de Lorraine mourut en 1702.

L'abbé de Choisy, écrivain agréable, et dont le style a les grâces négligées d'une femme, a quelquefois trop peu d'exactitude dans les faits. Par exemple, en parlant du voyage de Madame, il fait dire (page 406 de ses *Mémoires*), par le Roi à M. de Turenne, que le chevalier de Lorraine avait révélé le secret à Monsieur, et l'abbé venait de dire (page 377) qu'il était en Italie ; voilà des contradictions assez près les unes des autres. Il ne s'agit que de distinguer les époques : le chevalier était à la Cour lors du projet, et en Italie lors du voyage et de la mort de Madame.

[DUCLOS. *Morceaux historiques* (1).]

LA MARQUISE DE ***.

La marquise de *** était aimée à la fois par M. le Prince, fils du grand Condé, et par le comte de Ronci, et les trompa tous les deux. Le Prince s'étant aperçu de l'infidélité, la traita comme elle le méritait. Pour prouver son innocence et le calmer, elle lui offrit de faire assassiner le comte de Ronci ; le Prince en eut horreur et avertit Ronci, et tous deux l'abandonnèrent. C'était elle qui, ayant été arrêtée dans un bois par des voleurs, ne fut que violée, si l'on peut dire violée en parlant d'elle, et sur ce qu'on lui demandait ce qu'elle pouvait dire à ces gens-là, dans le moment de leurs caresses, répondit qu'elle disait : *Mon cher voleur.*

LE DUC DE LESDIGUIÈRES.

Le dernier duc de Lesdiguières, commandant à Lyon, y donnait de son carrosse la bénédiction aux passants ; étant fort vieux, il se maria. Le cardinal de Coislin, évêque d'Orléans, et oncle de celui de Metz, demanda au vieux duc pourquoi il se mariait : « *Pour avoir des enfants.* — *Mais,* dit le cardinal, *votre femme est bien vertueuse* ».

[DUCLOS, *Morceaux historiques.*]

LE RIDICULE, LA SINGULARITÉ, L'AFFECTATION.

Le ridicule ressemble souvent à ces fantômes qui n'existent que pour ceux qui y croient. Plus un mot abstrait est en usage, moins l'idée en est fixe, parce que chacun l'étend, la restreint ou la change ; et l'on ne s'aperçoit de la différence des principes que par celle des conséquences et des applications qu'on en fait. Si l'on voulait définir les mots que l'on comprend le moins, il faudrait définir ceux dont on se sert le plus.

Le ridicule consiste à choquer la mode ou l'opinion, et communément on les confond assez avec la raison ; cependant ce qui est contre la raison est sottise ou folie ; contre l'équité, c'est crime. Le ridicule ne saurait donc avoir lieu que dans les choses indifférentes par elles-mêmes et consacrées par la mode. Les habits, le langage, les manières, le maintien : voilà son domaine, son ressort ; voici son usurpation :

Comme la mode est parmi nous la raison par excellence, nous jugeons des actions, des idées et des sentiments sur leur rapport avec la mode. Tout ce qui n'y est pas conforme est trouvé ridicule. *Cela se fait* ou *ne se fait pas.* Voilà la règle de nos jugements. *Cela doit-il se faire* ou *ne se pas faire ?* il est rare qu'on aille jusque-là. En conséquence de ce principe, le ridicule s'étend jusqu'à la vertu, et c'est le moyen que l'envie emploie le plus sûrement pour en ternir l'éclat. Le ridicule est supérieur à la calomnie, qui peut se détruire en retombant sur son auteur. La malignité adroite ne s'en fie pas même à la difformité du vice ; elle lui fait l'honneur de le traiter comme la vertu, en lui associant le ridicule pour le décrier ; il devient par là moins odieux et plus méprisé.

Le ridicule est devenu le poison de la vertu et des talents, et quelquefois le châtiment du vice. Mais il fait malheureusement plus

(1) Ces *Morceaux historiques* ne figurent pas dans les *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV.* Ils ont été trouvés dans les papiers de Duclos et devaient servir à leur continuation.

d'impression sur les âmes honnêtes et sensibles que sur les vicieux qui depuis quelque temps s'aguerrissent contre le ridicule ; parmi eux on en donne, on en reçoit et l'on en rit.

Le ridicule est le fléau des gens du monde, et il est assez juste qu'ils aient pour tyran un être fantastique.

On sacrifie sa vie à son honneur, souvent son honneur à sa fortune, et quelquefois sa fortune à la crainte du ridicule.

Je ne suis pas étonné qu'on ait quelque attention à ne pas s'y exposer, puisqu'il est d'une si grande importance dans l'esprit de plusieurs de ceux avec qui l'on est obligé de vivre. Mais on ne doit pas excuser l'extrême sensibilité que les hommes raisonnables ont sur cet article. Cette crainte excessive a fait naître des essaims de petits donneurs de ridicules, qui décident de ceux qui sont en vogue, comme les marchandes de modes fixent celles qui doivent avoir cours. S'ils ne s'étaient pas emparés de l'emploi de distribuer les ridicules, ils en seraient accablés ; ils ressemblent à ces criminels qui se font exécuteurs pour sauver leur vie.

La plus grande sottise de ces êtres frivoles, et celle dont ils se doutent le moins, est de s'imaginer que leur empire est universel : s'ils savaient combien il est borné, la honte les y ferait renoncer. Le peuple n'en connaît pas le nom ; et c'est tout ce que la bourgeoisie en sait. Parmi les gens du monde, ceux qui sont occupés ne sont frappés que par distraction de ce petit peuple incommode : ceux même qui en ont été, et que la raison ou l'âge en ont séparés, s'en souviennent à peine ; et les hommes illustres seraient trop élevés pour l'apercevoir, s'ils ne daignaient pas quelquefois s'en amuser.

Quoique l'empire du ridicule ne soit pas aussi étendu que ceux qui l'exercent le supposent, il ne l'est encore que trop parmi les gens du monde ; et il est étonnant qu'un caractère aussi léger que le nôtre se soit soumis à une servitude dont le premier effet est de rendre le commerce uniforme, languissant et ennuyeux.

La crainte puérile du ridicule étouffe les idées, rétrécit les esprits et les forme sur un seul modèle, suggère les mêmes propos peu intéressants de leur nature, et fastidieux par leur répétition. Il semble qu'un seul ressort imprime à différentes machines un mouvement égal et dans la même direction. Je ne vois que les sots qui puissent gagner à un travers qui abaisse à leur niveau les hommes supérieurs, puisqu'ils sont tous alors assujettis à une mesure commune où les plus bornés peuvent atteindre.

L'esprit est presque égal quand on est asservi au même ton, et ce ton est nécessaire à ceux qui, sans cela, n'en auraient point à eux ; il ressemble à ces livrées qu'on donne aux valets, parce qu'ils ne seraient pas en état de se vêtir.

Avec ce ton de mode on peut être impunément un sot, et on regardera comme tel un homme de beaucoup d'esprit qui ne l'aura pas : il n'y a rien qu'on distingue moins de la sottise que l'ignorance des petits usages. Combien de fois a-t-on rougi à la Cour pour un homme qu'on y produisait avec confiance, parce qu'on l'avait admiré ailleurs et qu'on l'avait annoncé avec une bonne foi imprudente ! On ne s'était cependant pas trompé ; mais on ne l'avait jugé que d'après la raison, et on le confronte avec la mode.

Ce n'est pas assez que de ne pas s'exposer au ridicule pour s'en affranchir, on en donne à ceux qui le méritent le moins, souvent aux personnes les plus respectables, si elles sont assez timides pour le recevoir. Des gens méprisables, mais hardis, et qui sont au fait des mœurs régnantes, le repoussent et l'anéantissent mieux que les autres.

Comme le ridicule, n'ayant souvent rien de décidé, n'a d'existence alors que dans l'opinion, il dépend en partie de la disposition de celui à qui on veut le donner, et dans ce cas-là il a besoin d'être accepté. On le fait échouer, non en le repoussant avec force, mais en le recevant avec mépris et indifférence, quelquefois en le recevant de bonne grâce. Ce sont les flèches des Mexicains qui auraient pénétré le fer et qui s'amortissaient contre des armures de laine.

Quand le ridicule est le mieux mérité, il y a encore un art de le rendre sans effet ; c'est d'outrer ce qui y a donné lieu. On humilie son adversaire en dédaignant les coups qu'il veut porter.

D'ailleurs cette hardiesse d'affronter le ridicule impose aux hommes ; et comme la plupart ne sont pas capables de n'estimer les choses que ce qu'elles valent, où leur mépris s'arrête, leur admiration commence, et le singulier en est communément l'objet.

Par quelle bizarrerie la même chose à un certain degré rend-elle ridicule, et portée à l'excès donne-t-elle une sorte d'éclat ? Car tel est l'effet de la singularité marquée, soit que le principe en soit louable ou répréhensible.

Cela ne peut venir que du dégoût que cause l'uniformité de caractère qu'on trouve dans la société. On est si ennuyé de rencontrer les mêmes idées, les mêmes opinions, les mêmes manières, et d'entendre les mêmes propos, qu'on sait un gré infini à celui qui suspend cet état léthargique.

La singularité n'est pas précisément un caractère ; c'est une simple manière d'être qui s'unit à tout son caractère, et qui consiste à être *soi*, sans s'apercevoir qu'on soit différent des autres ; car si l'on vient à le reconnaître, la singularité s'évanouit ; c'est une énigme qui cesse de l'être, aussitôt que le mot est connu. Quand on s'est aperçu qu'on est différent des autres, et que cette différence n'est pas un mérite, on ne peut y persister que par l'affectation, et c'est alors petitesse ou orgueil, ce qui revient au même, et produit le dégoût ; au lieu que la singularité naturelle met un certain piquant dans la société, qui en ranime la langueur.

Les sots qui connaissent souvent ce qu'ils n'ont pas, et qui s'imaginent que ce n'est que faute de s'en être avisés, voyant le succès de la singularité, se font singuliers, et l'on sent ce que ce projet bizarre doit produire.

Au lieu de se borner à n'être rien, ce qui leur convenait si bien, ils veulent à toute force être quelque chose, et ils sont insupportables. Ayant remarqué, ou plutôt entendu dire que des génies reconnus ne sont pas toujours exempts d'un grain de folie, ils tâchent d'imaginer des folies, et ne font que des sottises.

La fausse singularité n'est qu'une privation de caractère, qui consiste non seulement à éviter d'être ce que sont les autres, mais à tâcher d'être uniquement ce qu'ils ne sont pas.

On voit de ces sociétés où les caractères se sont partagés comme on distribue les rôles. L'un se fait philosophe, un autre plaisant, un troisième *homme d'humeur*. Tel se fait caustique qui pensait d'abord à être complaisant ; mais il a trouvé le rôle occupé. Quand on n'est rien, on a le choix de tout.

Il est étonnant que ces travers entrent dans la tête d'un homme d'esprit ; mais on n'est pas étonné de les rencontrer avec la sottise. Cela se remarque dans ceux qui, nés avec plus de vanité que d'orgueil, croient rendre leurs défauts brillants par la singularité, en les outrant, plutôt que de s'appliquer à les corriger. Ils jouent leur propre caractère, ils étudient alors la nature pour s'en écarter de plus en plus, et s'en former une particulière : ils ne veulent rien faire ni dire qui ne s'éloigne du simple ; et, malheureusement, quand on cherche l'extraordinaire, on ne trouve que des platitudes. Les gens d'esprit même n'en on jamais moins, que lorsqu'ils tâchent d'en avoir.

On devrait sentir que le naturel qu'on cherche ne se trouve jamais, que l'effort produit l'excès, et que l'excès décèle la fausseté du caractère.

On veut jouer le brusque, et l'on devient féroce ; le vif, et l'on n'est que pétulant et étourdi ; la bonté jouée dégénère en politesse contrainte, et se trahit enfin par l'aigreur ; la fausse sincérité n'est qu'offensante, et quand elle pourrait s'imiter quelque temps, parce qu'elle ne consiste que dans des actes passagers, on n'atteindrait jamais à la franchise qui en est le principe, et qui est une continuité de caractère. Elle est comme la probité ; plusieurs actes qui y sont conformes n'en font pas la démonstration, et un seul de contraire la détruit.

Enfin, toute affectation finit par se déceler, et l'on retombe alors au-dessous de sa valeur réelle. Tel est regardé comme un sot, après, et peut-être pour avoir été pris pour un génie. On ne se venge point à demi d'avoir été sa dupe.

Soyons donc ce que nous sommes ; n'ajoutons rien à notre caractère ; tâchons seulement d'en retrancher ce qui peut être incommode aux autres et dangereux pour nous-mêmes. Ayons le courage de nous soustraire à la servitude de la mode, sans passer les bornes de la raison.

(DUCLOS, *Considérations sur les mœurs*.)

EXTRAITS DES "MÉMOIRES SECRETS" DE DUCLOS.

(*Honnête, désintéressé, simple dans ses goûts, Duclos dépensait fort peu pour lui-même, ce qui fit dire à M*me *de Rochefort, un jour que l'on parlait du Paradis que chacun se faisait à sa manière : « Pour vous, voici de quoi compléter le vôtre : du pain, du vin, du fromage et la première venue ». L'académicien avait, en effet, peu de scrupules dans ses plaisirs. Ses principes sur la vertu des femmes étaient très larges et il prétendait même que les courtisanes*

avaient l'oreille plus chaste que les femmes honnêtes : il soutenait ces maximes devant la même Mme de Rochefort et, pour prouver ce qu'il avançait, il se mit à raconter un conte libre, puis un plus leste encore, et enfin un conte obscène; à ce moment, Mme de Rochefort l'arrêta et lui dit finement : « Prenez donc garde, Duclos, vous nous croyez aussi par trop honnêtes femmes ».]

Le motif qui éloignait Louis XIV de sa capitale était la crainte d'exposer le scandale de ses amours aux yeux de la bourgeoisie, la seule classe de la société où la décence des mœurs subsiste ou subsistait encore. Mais bientôt, il se lassa de tant de circonspection, et Mme de la Vallière fut la première maîtresse déclarée, il la fit duchesse de Vaujour. Cette femme, d'un caractère doux, incapable de nuire, même de se venger, en cédant à sa faiblesse pour le Roi, regrettait sa vertu. Les remords, encore plus que les dégoûts causés par une rivale, la conduisirent aux Carmélites, où elle vécut trente-six ans dans la plus dure pénitence. Elle n'était pas encore retirée de la Cour, que la marquise de Montespan lui avait déjà enlevé le cœur du Roi. Le scandale d'un double adultère fit le plus grand éclat; le Roi s'en inquiéta si peu, qu'il se fit suivre dans ses campagnes et dans les villes frontières par ses deux maîtresses, l'une et l'autre dans le même carrosse que celui de la Reine. Les peuples accouraient pour voir, disaient-ils, les trois Reines.

Louis ne gardait plus de mesures. La Cour se tenait chez la nouvelle favorite. Les couches de la première avaient été secrètes, sans être ignorées, celles de la seconde étaient publiques. La marquise de Thianges, sa sœur, faisait avec elle les honneurs des fêtes brillantes que le Roi donnait sans cesse. L'abbesse de Fontevrault, autre sœur, pleine d'esprit, de grâce et d'érudition, aimée et respectée de tout son ordre, y maintenait la règle par son exemple tant qu'elle était dans le cloître, ce qui ne l'empêchait pas de venir par intervalles montrer son voile et sa croix dans cette Cour de volupté. Personne n'y trouvait d'indécence. En effet, il est le seul Prince dont l'exemple n'ait pas fait autorité pour les mœurs publiques.

Mme de Montespan, belle, et avec ce tour d'esprit alors, dit-on, particulier aux Rochechouart, était haute, capricieuse, dominée par une humeur qui n'épargnait pas même le Roi : la Reine en éprouvait des hauteurs : « Cette c.... me fera mourir », disait-elle souvent, au lieu que la duchesse de la Vallière, par ses respects, ses soumissions, semblait lui demander pardon d'être aimée : aussi en fut-elle toujours traitée avec bonté.

Étant allée la voir aux Carmélites, la Reine voulut la faire asseoir comme duchesse : mais cet honneur lui rappelant ses faiblesses, la duchesse de la Vallière pria la Reine de l'en dispenser : « Je ne suis et ne dois plus, dit-elle, être que religieuse ». Lorsqu'elle apprit la mort de son fils, le duc de Vermandois : « Il faut donc, dit-elle, que je pleure sa mort avant d'avoir achevé de pleurer sa naissance ».

Tant que le Roi avait été occupé de ses amours, la Cour avait été galante, aussitôt que le confesseur s'en fut emparé avec les agissements de Mme de Maintenon, elle devint triste et hypocrite. On s'était empressé aux fêtes, aux spectacles ; on courut à la chapelle ; mais le roi était toujours le Dieu à qui s'adressait un nouveau culte.

Un jour que Louis XIV devait venir au salut, les travées étaient pleines de dévots et dévotes de Cour. Brissac, major des gardes du corps, entre dans la chapelle, dit tout haut aux gardes que le Roi ne viendrait pas et les fait retirer. Les travées se vident à l'instant même ; il n'y reste que la marquise de Dangeau et trois ou quatre femmes. Un quart d'heure après, Brissac replace les gardes. Le Roi, en arrivant, est étonné d'une solitude si extraornaire : Brissac lui en dit la raison ; le Roi en rit beaucoup, et peut-être excusa-t-il l'indifférence qu'on marquait pour le salut par le respect et la crainte qu'on témoignait pour sa personne.

* * *

Le Roi, ayant commencé à tourner vers la dévotion, Mme de Maintenon l'y porta de plus en plus. Dans les situations fâcheuses et subalternes où elle avait passé sa vie, elle avait affiché la pruderie, il ne s'agissait pas de changer de rôle à un âge où tant d'autres le prennent. Ce n'était plus que par là qu'elle pouvait s'assurer le Roi. Elle savait que le faible de ce prince, jaloux de son autorité, était de paraître tout faire par lui-même, elle en tirait jusqu'aux moyens de le faire vouloir ce qu'elle désirait.

Le travail des ministres et des généraux se faisait chez elle et en sa présence. Ils comprirent qu'ils ne lutteraient pas de crédit contre elle ; ne pouvant la renverser, ils se soumirent et discutaient avec elle les affaires avant de les rapporter devant le Roi.

Si le Roi était flatté de l'air soumis de Mme de Maintenon dans les affaires, il l'en dédommageait par plus de marques de respect et de galanterie qu'il n'en avait jamais témoigné à ses maîtresses ni à la Reine. Aux promenades de Marly, enfermée dans une chaise pour éviter les moindres impressions de l'air elle voyait le Roi marcher à côté, se découvrant chaque fois qu'il se baissait pour lui parler. C'était encore ainsi qu'on la vit placée sur une éminence, au camp de Compiègne, entourée de toute la Cour, le Roi debout à côté, pour répondre à ses questions, et la duchesse de Bourgogne assise sur un des bâtons de la chaise.

Dans l'appartement, il était encore moins possible de méconnaître une Reine : assise dans une espèce de confessionnal, elle ne se dérangeait nullement pour les princes et princesses du sang, qui n'y étaient admis que par audiences demandées ou lorsqu'elle les envoyait chercher pour quelque sèche réprimande. Le Roi lui laissait tout l'empire qui ne le gênait pas lui-même ; car, sur cet article, il était sans aucun égard. S'il arrivait chez Mme de Maintenon, et qu'il la trouvât incommodée, quelquefois avec la fièvre, cela ne l'empêchait pas de faire ouvrir les fenêtres, parce qu'il aimait l'air. Il ne souffrait pas la moindre contrariété sur ses voyages. On essaya, en vain, de rompre celui de Fontainebleau, à cause de la grossesse de Mme de Bourgogne, ou de la faire au moins dispenser du voyage ; représentations inutiles, il fallut partir. Elle fit une fausse couche, et il en fut consolé par la satisfaction d'avoir été obéi. L'âge et la dévotion semblaient endurcir un cœur naturellement peu sensible.

LE CARACTÈRE DE LOUIS XIV.

L'autorité de Louis XIV fut sans bornes, ce prince ne trouva jamais la plus légère résistance, si on excepte les apparences. C'est là ce qui s'appelle vivre et régner ; mais il faut convenir en même temps que jamais prince ne posséda l'art de régner à un si haut point. L'ancienne cour de la Reine, sa mère, lui avait imprimé une politesse distinguée, une gravité jusque dans l'air de la galanterie et une majesté qu'il sut maintenir toute sa vie et lors même que, vers la fin, il abandonna la cour à ses propres débris. Mais cette dignité Louis XIV ne la voulait que pour lui, et que par rapport à lui ; et celle-là même relative, il la sapa presque toute pour mieux achever de ruiner toute autre, en retranchant tant qu'il pût toutes les cérémonies et les distinctions dont il ne retint que l'ombre, et certaines trop marquées pour les détruire, en semant même dans celles-là des zizanies qui les rendaient ridicules. Cette conduite lui servit encore à séparer, à diviser, à affirmer la dépendance en la multipliant par des occasions sans nombre, et très intéressantes, qui, sans cette adresse, seraient demeurées dans les règles, et sans produire de disputes et de recours à lui. Sa maxime n'était que de les prévenir hors les choses bien marquées, et de ne les point juger. Dans les provinces, tout devint, sous son règne, litigieux et en usurpations.

Peu à peu, il réduisit tout le monde à servir et à grossir sa Cour, ceux-là même dont il faisait le moins de cas qui étaient d'âge à servir devaient entrer au service du Roi ; ce fut encore une autre adresse pour ruiner les Seigneurs et les accoutumer à l'égalité et à rouler pêle-mêle avec tout le monde. Cette invention fut en partie due à Louvois, qui voulait régner aussi sur toute seigneurie et la rendre dépendante de lui, en sorte que les gens nés pour commander aux autres, demeurèrent dans les idées et ne se trouvèrent plus dans la réalité. *(Le privilège de la noblesse ne fut plus qu'idéal et n'eut plus rien de réel.)*

Il est à remarquer quelles grâces Louis XIV employait pour demander de quelqu'un, une complaisance, ou pour faire avaler une « pilule » ou un « fâcheux morceau ». Et La Fontaine dans son Discours de réception à l'Académie française nous dit : « Notre prince ne fait rien qui ne soit orné de grâces, soit qu'il donne, soit qu'il refuse ; car outre qu'il ne refuse que *quand il le doit*, c'est d'une manière qui adoucit le chagrin de n'avoir pas obtenu ce qu'on lui demande ».

Louis XIV aima en tout la splendeur, la profusion, la magnificence. Ce goût, il le tourna en maxime par politique et l'inspira en tout à sa Cour. C'était lui plaire que de s'y jeter, en tables, en habits, en équipages, en jeu. Le fond était qu'il tendait et parvint par là à épuiser tout le monde en mettant le luxe en honneur, et pour certaines parties en nécessité, il réduisait

petit à petit tout le monde à dépendre entièrement de ses bienfaits pour subsister. (Cheruel, *dans son histoire de l'Administration monarchiste, a insisté sur la volonté évidente de Louis XIV à ruiner la noblesse par le luxe pour la domestiquer et l'empêcher d'être dangereuse comme sous les règnes précédents).*

*
* *

Il faut encore le dire. L'esprit du Roi était au-dessous du médiocre. Sa première éducation fut tellement abandonnée, que personne n'osait approcher de son appartement. A peine lui apprit-on à lire et à écrire : il demeura tellement ignorant que les choses les plus connues d'histoire, d'événements, de lois, il n'en sut jamais un mot. Il tomba, par ce défaut, dans les absurdités les plus grossières.

*
* *

Les intrigues et les aventures de Louis XIV lui firent des impressions qui devinrent funestes pour avoir été plus fortes que lui. L'esprit, la noblesse de sentiments, se sentir et se respecter, avoir le cœur haut, être instruit, tout cela lui devint suspect et bientôt haïssable ; plus il avança en âge, plus il se confirma dans cette aversion. Il voulait régner par lui-même, sa jalousie là-dessus alla sans cesse jusqu'à la faiblesse ; il régna dans le *petit*, dans le grand, il n'y put atteindre, et jusque dans le petit, il fut souvent gouverné. Son premier saisissement des rênes de l'empire fut marqué au coin d'une extrême dureté et d'une extrême duperie. Fouquet fut le malheureux sur qui éclata la première, Colbert fut le ministre de l'autre, en prenant toute l'autorité des finances et en lui faisant accroire qu'elle passait toute entre ses mains par les signatures dont il l'accabla, en la place de celles que faisait le surintendant, dont il supprima la charge à laquelle Colbert ne pouvait aspirer.

[Saint-Simon, *loci diversi.*

LETTRE DE SAINT-EVREMOND A MADAME DE ***

Quelque violente que soit mon amitié, elle me laisse assez d'esprit pour vous écrire avec moins d'emportement que de coutume. Et à vous dire vrai, j'ai quasi honte de vous envoyer des soupirs de campagne, qui n'ont ni la douceur, ni la délicatesse de ceux que vous entendez. Mais tels qu'ils sont, il faut de nécessité que je les hasarde, et que je vous fasse souvenir de moi dans un temps où tout le monde travaille à me faire oublier.

Je ne doute point que l'entrevue de votre sainte Mère, et de toute votre pieuse famille n'ait été accompagnée de beaucoup de pleurs. Vous aurez donné aux larmes de cette Mère des larmes civiles et respectueuses, comme une Fille bien née. Mais vous savez trop le monde pour donner de véritables tendresses aux chagrins des prudes, dont la vertu n'est qu'un artifice pour vous priver des plaisirs qu'elles regrettent.

C'est assez d'avoir obéi une fois, et sacrifié votre repos à une complaisance que peut-être vous ne lui deviez pas. Elle est injuste, après avoir exigé de vous une si dure obéissance, de vouloir régler vos inclinations, et de contraindre la seule chose qu'elle vous a laissée.

On aime ce qui plait, et non point ce qui est permis ; et si pour aimer il faut demander congé à vos Parents, de l'humeur que je les connais, vos amours seront rares dans votre vie.

Mais peut-être que je vous fais un discours fort inutile, et qu'en l'état où vous êtes, je dois plus craindre ceux qui vous conseillent d'aimer, que ceux qui vous le défendent. Peut-être que vous suivez les avis que je vous donne, en vous moquant des réprimandes d'une Mère. Mais que sais-je si la pauvre Mère, à qui je veux tant de mal, n'est pas dans mes intérêts : et si pour empêcher une amitié naissante, elle ne vous laisse pas la liberté d'aimer une personne éloignée ?

J'ai sujet de me louer de votre fermeté jusqu'ici ; je doute néanmoins qu'une idée le puisse disputer longtemps contre un visage, et un souvenir contre des conversations. J'ai trop d'inquiétude pour laisser plus longtemps l'avantage de la présence, à ceux qui vous voient. Il n'y a point d'affaires qui m'empêchent de me rendre bientôt auprès de vous. En attendant que je vous entretienne de ma passion, souvenez-vous des serments que vous m'avez faits, de m'aimer toute votre vie.

[*Œuvres mêlées*, Amsterdam, 1705.]

STANCES.

*A Monsieur le Marquis de ****

Marquis, on dit partout que vous êtes aimable :
Mais votre serviteur ne vous déguise rien ;
Votre entretien galant, votre esprit agréable.
Ne saurait contenter que des femmes de bien.

Vous êtes en horreur à nos voluptueuses :
Et celles qui n'ont pas un chaste sentiment,
Laissent très-volontiers jouir les vertueuses
Des stériles discours d'un inutile amant.

Vous demandez toujours lorsque l'on vous refuse ;
Mais si le prude objet, longtemps sollicité,
Ne vous oppose plus qu'une légère excuse,
Vous quittez le logis en homme rebuté.

Celle qui vainement le plaisir se propose,
Qui pour vous contenter n'ose rien à demi,
En vous accordant tout, que fait-elle autre chose
Que chasser un galant et faire un ennemi ?

Tant que vous gouvernez les belles créatures,
Vous ne souhaitez rien que d'innocents plaisirs,
Et jamais entre vous on ne voit de ruptures,
Si ces belles n'ont eu quelques vilains désirs.

Vous pouvez rétablir la vertu d'une Dame,
Je connus autrefois un soupçonneux mari,
Qui se tint assuré de l'honneur de sa femme,
Dès lors que l'on vous crût être son favori.

Si vous aviez aimé cette humeur libertine,
Sur qui toute la *France* a fait tant de chansons,
Nous n'aurions jamais eu la moindre *Feuillantine* (1)
A réjouir le peuple et les jeunes garçons.

Jaloux, il ne faudrait ni de murs, ni de grilles,
Si vous n'aviez à craindre autre amour que le sien,
Vous auriez de l'honneur, cocus, dans vos familles,
Si vous aviez à faire à d'aussi gens de bien.

Bons Dieux ! que de bonheur en des maisons honnêtes,
De trouver un amant et si sage et si doux !
Un amant, qui ne sert qu'à troubler les conquêtes
De quelqu'autre galant moins retenu que vous !

Si l'on faisait raison à votre continence,
Vous seriez le sujet de mille beaux discours,
Et Monsieur du *Bellay* ferait voir à la *France*
Quelque pieux roman de vos chastes amours (2).

Quand le Père *Caussin* nous donna la *Cour Sainte* (3),
Vous pouviez y prétendre une assez bonne part,
Et vous avez de lui juste sujet de plainte
D'y voir plutôt que vous le chevalier *Bayart* (4).

Je sais bien que d'ailleurs vous avez quelque vice,
Que vous avez encor de mauvais sentiments,
Et s'il est vrai qu'un jour le grand Dieu nous punisse,
Vous devez redouter ses justes châtiments.

Vous vous laissez souvent emporter au blasphème,
Vous ne sauriez souffrir l'affront d'un démenti :
Vous ne faites jamais vendredi, ni carême,
Mais vous baisez bien moins que Monsieur de Renti (5).

[Saint-Evremond, *Œuvres mêlées.*]

(1) Il courait en ce temps-là des *vaudevilles* sur l'aventure d'une Dame, que son mari avait fait mettre au couvent des *Feuillantines*. Ce qui fit qu'on appela *feuillantines* les chansons galantes qui furent faites sur le même air.

(2) Jean-Pierre Le Camus, évêque du *Bellay*, a composé quelques romans pleins d'onction et de piété.

(3) Le Père Caussin, jésuite, a fait un livre de dévotion intitulé la *Cour Sainte*. Bayle en parle dans son *Dictionnaire*.

(4) C'était un si brave, et si galant homme, qu'il mérita d'être appelé le *Chevalier sans reproche*.

(5) Le marquis de Renty mourut à l'âge de trente-sept ans, pour avoir gardé une chasteté trop rigide. Le Père *Saint-Juste*, jésuite, a écrit sa *Vie*, — ce qui n'a rien de surprenant.

SUR LA COMPLAISANCE QUE LES FEMMES ONT DE LEUR BEAUTÉ.

Il n'y a rien de si naturel aux belles personnes que la complaisance qu'elles ont de leur beauté ; elles se plaisent avant qu'on leur puisse plaire ; elles sont les premières à se trouver aimables et à s'aimer. Mais les mouvements de cet amour sont plus doux qu'ils ne sont sensibles : car l'amour-propre flatte seulement, et celui qui est inspiré se fait sentir.

Le premier amour se forme naturellement en elles et n'a qu'elles pour objet : le second vient du dehors, ou attiré par une violente sympathie, ou reçu par la violence d'une amoureuse impression. L'un est un bien qui ne fait que plaire, mais toujours un bien, et qui dure autant que la beauté ; l'autre fait toucher davantage, mais il est plus sujet au changement.

A cet avantage de la durée qu'a la complaisance de la beauté sur le mouvement de la passion, vous pouvez ajouter encore qu'une belle femme se portera plutôt à la conservation de sa beauté qu'à celle de son amant : moins tendre qu'elle est pour un cœur assujetti, que vaine et glorieuse de ce qui peut lui donner la conquête de tous les autres. Ce n'est pas qu'elle ne puisse être sensible pour cet amant : mais avec raison elle se résoudra plutôt à souffrir la perte de ce qu'elle aime, que la ruine de ce qui la fait aimer.

Il y a je ne sais quelle douceur à pleurer la mort de celui qu'on a aimé. Votre amour vous tient lieu de votre amant dans la douleur, et de là vient l'attachement à un deuil qui a des charmes :

Qui me console excite ma colère,
Et le repos est un bien que je crains,
Mon deuil me plait, et me doit toujours plaire,
Il me tient lieu de celle que je plains.

Il n'en est pas ainsi de la perte de la beauté. Cette perte met une pleine amertume dans vos pleurs et vous ôte l'espérance d'aucun plaisir pour le reste de votre vie.

Avec votre beauté il n'y avait point d'infortune dont vous ne puissiez vous consoler : sans votre beauté il n'y a point de bonheur dont vous puissiez vous satisfaire. Partout, le souvenir de ce que vous avez été fera vos regrets ; partout, la vue de ce que vous êtes fera vos chagrins.

Le remède serait de vous accommoder sagement au malheureux état où vous vous trouvez : et quel remède, pour une femme qui a été adorée, de revenir d'une vanité si chère à la raison ! Nouvelle et fâcheuse expérience après l'habitude d'un sentiment si doux et si agréable.

Les dernières larmes que se réservent de beaux yeux, c'est pour se pleurer eux-mêmes, quand ils seront effacés. De tous les cœurs, le seul qui soupire encore pour une beauté perdue, c'est celui d'une misérable qui la possédait.

Le plus excellent de nos poètes, pour consoler une grande reine de la perte d'un plus grand roi, son époux, veut lui faire honte de l'excès de son affliction par l'exemple d'une reine désespérée qui se prit au sort, dit aux astres des injures, accusa les Dieux de la mort de son mari :

Qui dit aux astres innocents
Tout ce que fait dire la rage
Quand elle est maitresse des sens (1).

Mais ne trouvant pas que l'horreur de l'impiété pût être assez forte dans une âme outrée de douleur, il garde pour la dernière raison à lui représenter l'intérêt de ses appas ; comme s'il n'y avait plus aucun remède à son mal que la considération du tort qu'elle fait à sa beauté :

Que vous ont fait ces beaux cheveux,
Dignes objets de tant de vœux,
Pour endurer votre colère ;
Et devenus vos ennemis
Recevoir l'injuste salaire,
D'un crime qu'ils n'ont point commis ?

Il pardonnait aux femmes d'être impies, d'être insensées : il ne leur pardonnait pas de s'être rendues moins aimables. C'est le crime dont il prétendait avoir moins de peine à leur faire horreur. Les vouloir rappeler à la religion, c'est peu de chose : leur mettre devant les yeux l'intérêt de leur beauté, c'est tout ce qu'il s'imagine de plus fort contre l'opiniâtreté de leur deuil : il ne connait rien au delà qui soit capable de les guérir.

Pour connaître jusqu'où va cet attachement des femmes à leur beauté, il le faut considérer dans les plus retirées et les plus dévotes. Il y en a qui ont renoncé à tous les plaisirs, qui se sont détachées de tous les intérêts du monde, qui ne cherchent à plaire à personne, et à qui personne ne plaît ; mais dans une indifférence de toutes choses, elles se flattent secrètement de se trouver encore aimables. Il y en a d'autres qui s'abandonnent à toutes sortes d'austérités ; et si, par hasard, elles se regardent dans un miroir, vous les entendez soupirer de se voir changées. Elles font avec la dernière ferveur ce qui défigure leur visage, et ne peuvent souffrir la vue de leur visage défiguré.

La nature, qui peut consentir à se laisser détruire elle-même par un sentiment d'amour pour Dieu, s'oppose en secret au moindre changement de la beauté, par un mouvement d'amour-propre dont elle ne se défait point. En quelque lieu qu'une belle personne soit retirée, en quelque état qu'elle soit, ses appas lui seront chers dans la maladie ; et si la maladie va jusqu'à la mort, le dernier soupir est moins pour la perte de la vie, que pour celle de la beauté.

[SAINT-EVREMOND, *Œuvres mêlées.*]

---

(1) MALHERBE, dans sa *Consolation à Caritée sur la mort de son mari.* Saint-Evremond croit que Malherbe adressa cette ode à Marie de Médicis après la mort de Henri IV.

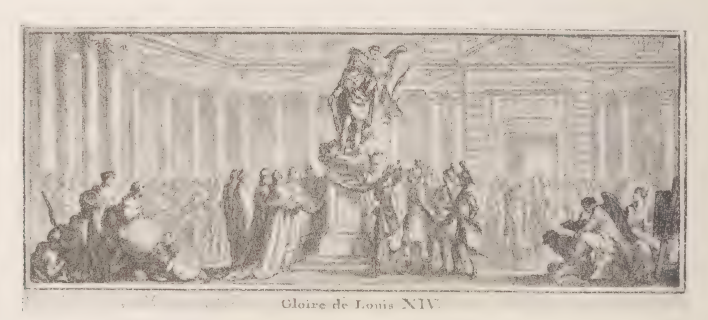


FIG. 327. — Estampe allégorique à propos du monument élevé à la gloire de Louis XIV, place des Victoires (1686), d'après une gravure de l'époque.

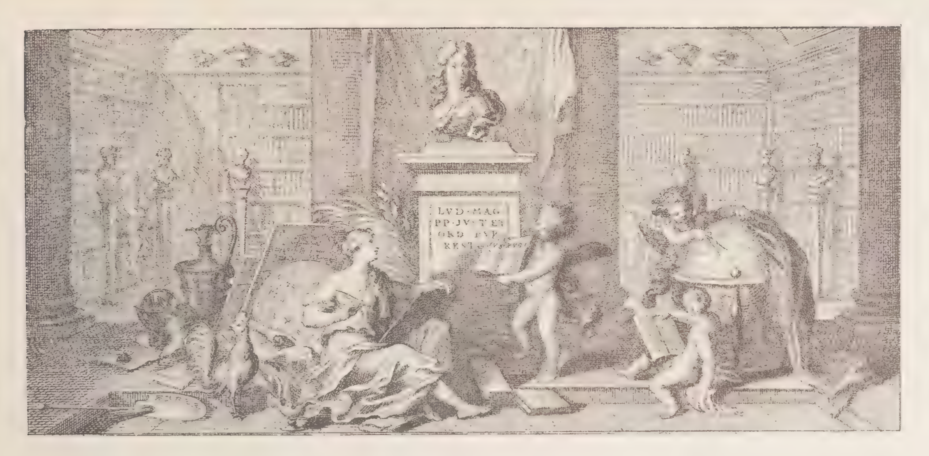


Fig. 328. — Trophée à la gloire de Louis XIV.

XII

LES MÉDECINS DE LOUIS XIV



OUT a été dit sur les médecins de Louis XIV. Ni le *Journal de la Santé du Roi*. écrit tout entier de la main de ses archiâtres, ni les *Mémoires* du temps ne sauraient plus nous livrer le moindre détail inédit concernant ceux qui veillèrent sur l'existence du « Grand Roi ». Tout a été dit : le meilleur et le pire. Mais peut-être ne serait-il pas inutile de tenter de départager leurs admirateurs et leurs détracteurs.

Louis XIV devait régner soixante-douze ans, de 1643 à 1715.

C'était un prince de belle mine et d'apparence avantageuse dont les ambassadeurs étrangers signalaient la vigueur, la « forte ossature », la haute taille, l'endurance extrême. Cette « santé héroïque », pour employer l'expression de son premier médecin, Vallot, il la conserva jusqu'au bout. Mais, durant toute sa vie, il fut malade. Ou du moins n'échappa-t-il pas à ces maladies communes, à ces malaises saisonniers qui sont le lot des simples mortels. « Sa Majesté est sujette à s'enrhumer lorsqu'il fait froid, *comme le reste des hommes* », note son médecin d'Aquin. Comme le reste des hommes, Louis XIV eut à payer son tribut à la maladie. Mais, ni en moins ni en plus, sa santé ne s'est montrée très différente de celle des simples mortels. Seulement, comme ses indispositions les plus légères ont été minutieusement décrites et commentées par ses médecins, que leur traitement a été exposé dans ses moindres détails, et cela pendant soixante-quatre ans, le nombre en peut paraître considérable.

Un témoin nous est, en effet, resté de ces faiblesses physiques de Louis XIV : le *Journal de la Santé du Roi*, rédigé par ses premiers médecins. C'est un manuscrit, sans titre, conservé à la Bibliothèque Nationale, en deux gros volumes in-folio. Au verso du premier feuillet, on lit : « Ce manuscrit est un original remis à la Bibliothèque du Roy par M. Hulot, qui l'a tiré de Mme de Vernejou, héritière de M. Fagon, mort en 1744 ». Le Fagon dont il est ici question est le fils du dernier médecin de Louis XIV.

C'est en 1652 que Vallot commença à écrire de sa main ce journal « pour sa propre instruction, celle de ses successeurs, et la bonne conduite du régime du Roi, pour conserver une santé aussi précieuse ». Mais le récit commence en 1647, avec la petite vérole dont fut atteint le Roi, alors âgé de neuf ans. Vallot n'était à cette date que le premier médecin de la reine Anne d'Autriche. Appelé en consultation par Vautier, premier médecin du Roi, il joua un rôle important dans la cure de cette maladie : aussi crut-il devoir commencer par elle le journal si exactement continué par lui et ses successeurs, lorsque la mort de son prédécesseur le fit appeler à cette charge. Le journal s'arrête en 1711 : Fagon, vieux et souffrant, ne se donna plus la peine de le continuer.

B. N. Estampes.

Fig. 329. — L'AVANT-COUREUR DE LA MORT.

D'après la gravure de Lagniet faisant partie de ses « Proverbes ».

L'avant-coureur de la mort, c'est le médecin. On le voit sur le cheval, élevant dans ses mains le bocal aux analyses. La Mort, derrière lui, chevauche le même dextrier. Le fossoyeur achève le travail du médecin. Lagniet a souvent exercé sa verve au détriment des charlatans de son temps.

Tous les historiens ont tiré parti du *Journal de la Santé du Roi*. Ceux du siècle dernier, en particulier, épris d'idées libérales, admirateurs passionnés de la Révolution, y trouvèrent ample matière aux considérations les plus malveillantes. Examiné dans sa chambre et dans sa garde-robe, Louis XIV leur apparaît un pauvre sire dépouillé du voile de grandeur qui le cachait à nos yeux ; ce n'est plus qu'un simple mortel soumis à toutes sortes d'infirmités, attrapant à dix-sept ans une charmante blennorrhée, frappé de variole, de rougeole, de dysenterie, d'une fistule anale, d'un anthrax à la nuque, la mâchoire percée d'un trou fistuleux qui faisait communiquer la bouche avec le nez, de sorte que tous les liquides s'échappaient par cette ouverture ; pauvre homme couronné en proie à toutes les misères humaines.

Mais voici que les historiens de notre époque se réconcilient avec le Grand Roi. Comme il a déjà donné les arguments de l'attaque, c'est encore le *Journal de la Santé du Roi* qui va fournir ceux de la défense. Cette santé héroïque, dont la nature avait doté Louis XIV, ce sont, disent-ils, ses médecins qui la ruinèrent. Et le *Journal* n'est désormais à leurs yeux que « le plus magnifique monument que la sottise satisfaite se soit élevé à elle-même ».

Paul Lacroix (le bibliophile Jacob), dans ses *Curiosités sur l'Histoire de France*, nous avait déjà donné sur ce document cette appréciation sévère :

« Trois premiers médecins de Louis XIV ont pris la plume, chacun à son tour, pour enregistrer les indispositions de leur auguste client, le nombre et les formules des médecines et des lavements composés pour lui, et en même temps les éloges adulateurs adressés à ce grand roi avec accompagnement de seringues et de mortiers. Vallot, d'Aquin et Fagon sont les auteurs du plus étrange journal manuscrit qu'on puisse imaginer sous l'impression des comiques réminiscences du *Malade imaginaire*. La bibliothèque du Roi possède ce burlesque et grave mémorandum des victoires et des flux de ventre de Louis XIV ».

M. Louis Bertrand, en même temps qu'il publiait, dans la *Revue des Deux-Mondes*, son panégyrique de Louis XIV, faisait paraître, dans la *Revue Universelle*, un article spécialement consacré à « Louis XIV et ses médecins ».

Dans cette étude, M. Louis Bertrand ne juge pas moins sévèrement le *Journal de la Santé du Roi*.

« Ce journal, écrit-il, où MM. Vallot, Daquin et Fagon, premiers médecins de Sa Majesté, se mirent tour à tour dans la beauté de leur science et dans son infaillibilité, est assurément le plus magnifique monument que la sotisse satisfaite se soit élevé à elle-même. Il est, cependant, fort précieux, parce qu'il contient une masse énorme de faits consciencieusement observés et que le lecteur est libre d'interpréter autrement que ces docteurs. Et puis, enfin, il est d'un haut comique, il renferme des trésors de bouffonnerie. On en rirait plus franchement si l'on ne songeait qu'au fond de tout cela il y a une vie d'homme en question, une existence de haut prix entre les mains de dangereux imbéciles Le plus beau, peut-être, ce ne sont pas tant les explications de MM. les Médecins que les commentaires dont les ont accompagnés l'éditeur et les lecteurs modernes du *Journal*. Comme M. de Pourceaugnac, traqué par les matassins de Molière, le pauvre Grand Roi voit se ruer contre lui une horde de grotesques et de sectaires... On lui reproche son intempérance, sa concupiscence, sa goinfrerie, tous les vices imaginables et même — Dieu me pardonne — son incapacité et sa paresse ! Il est, devant ces cuistres arrogants et rogues, comme un écolier sous la férule. Et ces affreux bonshommes sont venimeux... »



Photo Giraudon.

Fig. 330. — Un portrait contesté de Fagon.

Ce portrait, peint par Jouvenet, serait, selon le catalogue du Louvre, celui du médecin de Louis XIV. D'après une autre opinion, non moins autorisée dont la belle revue *Æsculape* s'est fait l'écho, ce serait le portrait de Raymond Finot, médecin du prince de Condé.

On juge, par ce préambule, du ton de tout l'article et de la haute estime en laquelle M. Louis Bertrand tient les archiâtres de son Grand Roi.

« Quand on lit le *Journal*, écrit-il plus loin, on ne tarde pas à se convaincre que le Roi a été malade toute sa vie et que ce n'était pas trop de tout un corps médical appuyé d'une escouade d'apothicaires et de chirurgiens pour soigner une telle variété de maladies et d'infirmités. On tremble sans cesse pour la vie de ce perpétuel égrotant. Et puis, l'on se demande comment un homme « taillé pour vivre cent ans », a pu être si fréquemment indisposé et malade. L'explication la plus vraisemblable, c'est qu'il a été déplorablement traité par ses médecins, lesquels, avec une obstination de maniaques, fermés à toutes les indications de la nature, gaspillèrent et finirent par ruiner totalement cette « santé héroïque ».

« On ne peut s'empêcher de frémir quand on songe que Louis XIV a eu en tout, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, quatre médecins, véritables dignitaires de Cour, qui avaient payé leur charge et dont le remplacement eût été une véritable révolution de palais. Le roi était le prisonnier de chacun de ces messieurs, sa proie, une et indivisible jusqu'à la mort, inclusivement ! »

Nul d'entre eux ne trouve grâce. Et c'est précisément Fagon, le plus savant et le plus dévoué, que l'historien accable de sa malveillance, Fagon qui, d'après lui, « ne lâcha le roi qu'après avoir dicté et signé le procès-verbal de son autopsie ».

Pareil jugement sur les premiers médecins de Sa Majesté ne pouvait manquer d'attirer à M. Louis Ber-



Fig. [illegible] — L'APOTHICAIRE, d'après la gravure de Hatten (1694).

trand de sévères répliques. Le professeur Sabrazès, de Bordeaux, le professeur Menetrier, de Paris, le docteur Noir ont repris son exposé de la santé du roi et discuté son diagnostic. Ils n'ont pas eu de peine à montrer que le panégyriste de Louis XIV, en affirmant que le Roi avait eu le ténia et que ses médecins ne s'en doutèrent jamais, avait commis une grossière erreur.

Mais par une réaction, somme toute explicable, n'allèrent-ils pas à leur tour un peu trop loin, en ne voulant voir en ces « cuistres », dont M. Louis Bertrand avait instruit le procès, que d'excellents praticiens, bons observateurs, dévoués à leur auguste malade et qu'on ne saurait, sans injustice, taxer d'ignorance pour n'avoir pas prévu les acquisitions de la science future?

* * *

Le service médical du Roi comprenait, au temps de Louis XIV, un *premier médecin* ou *archiatre*, un *médecin ordinaire* et huit *médecins par quartier*; il y avait, en outre, un médecin *anatomiste*, un *médecin botaniste*, un *médecin mathématicien* et soixante-six *médecins consultants*.

Le premier médecin avait la dignité de grand officier de la Couronne ; comme tel, il ne devait obéissance qu'au Roi, entre les mains de qui il prêtait, avant d'entrer en fonctions, serment de fidélité. Il recevait le brevet de conseiller d'Etat, en prenait la qualité, en touchait les appointements, soit 40.000 livres, et en portait le costume dans les cérémonies. Sa dignité lui conférait le titre de comte, comportant la noblesse personnelle et héréditaire.

Nombreux étaient aussi ses autres privilèges. Surintendant du Jardin du Roi et des eaux minérales de France, il avait en outre le droit de nommer directement dans chaque ville les chirurgiens-experts, et chaque nomination lui rapportait de bons profits. A la Cour, il trafiquait ouvertement des différentes charges médicales de la maison du Roi. La vénalité des offres paraissait alors chose toute naturelle. Si la charge même de premier médecin du Roi ne s'achetait pas, en principe, à beaux deniers comptants, nous verrons tout à l'heure, que Mazarin, dont on sait l'avarice, la vendit à Vallot.

Les archiâtres avaient, en outre, le pas dans les cérémonies ; ils étaient les premiers à prendre, à l'église, l'eau bénite, le pain bénit. Ils se trouvaient sous la sauvegarde particulière de la Couronne et, en cas de méfait quelconque, ne pouvaient être jugés que par les maîtres des requêtes. De quelque Faculté provinciale qu'ils fussent issus, ils avaient le droit de pratiquer à Paris : seule exception qu'autorisait la Faculté de Médecine de Paris à un privilège dont elle était des plus jalouses. Mieux même, son doyen devait recevoir l'archiâtre au bas de l'escalier et l'accueillir d'un beau discours latin, assaisonné des éloges les plus pompeux, lorsqu'il daignait, en sa robe de satin, rendre visite aux écoles.

Mais si la place, bien rémunérée, donnait beaucoup de crédits et de faveurs, elle obligeait par contre à une sujétion de tous les instants. Le premier médecin ne pouvait quitter le Roi et le suivait dans tous ses déplacements. Lorsque Sa Majesté très chrétienne touchait les écrouelleux, lorsque, le jour de la Cène,



TOUTE LA COUR DE FRANCE EN ALARME.

* Estampe hollandaise contre Louis XIV, faisant partie du recueil attribué au baron François-Ignace de Puechemeck. Cette gravure est une raillerie sur les revers de Louis XIV dans les Pays-Bas et en Italie, en 1706. Parmi les personnages qui se précipitent au secours du Roi-Soleil, on reconnaît Madame de Maintenon qui penche son visage sur la tête du roi.

elle lavait les pieds des treize enfants, c'était l'archiâtre qui visitait auparavant ceux qui se présentaient, c'était lui qui tenait la tête des écrouelleux pendant que le Roi, apposant les mains, prononçait la phrase rituelle : « Je te touche, Dieu te guérit ».

Chaque matin, il entrait dans la chambre de son maître avant qu'il ne fût levé, avec ce qu'on appelait « l'entrée familière ». Aux repas, il surveillait son alimentation, régentant sa table au nom de l'hygiène.

Ces obligations du premier médecin le mettaient à même d'obtenir aisément les faveurs royales, et certains ne s'en firent pas faute. Leur rôle cependant, tant auprès du Roi que des grands seigneurs, sentait toujours un peu la domesticité. On les traitait familièrement; on disait d'Aquin et Guénault tout court, pour bien marquer leur rang social. Louis XIV, quelque confiance qu'il ait eue en certains de ses archiâtres, ne les traitait pas différemment. Un jour il dit à la princesse de Conti qui se montrait fort affligée de la mort de son médecin Denis Dodart : « Quel sens y a-t-il à pleurer son médecin et son domestique? ». Il est vrai qu'il s'attira cette fière réponse de la princesse : « Ce n'est ni mon médecin, ni mon domestique que je pleure, c'est mon ami ».

Nous comprenons mal aujourd'hui qu'un Roi eut en aussi piètre considération le médecin entre les mains de qui reposait le soin de sa santé. Mais ceci nous explique que la charge de premier médecin du Roi fut, sinon tout à fait vénale, du moins plus souvent conquise par la faveur que par le mérite.

De 1643 à 1715, Louis XIV eut cinq premiers médecins, et non pas quatre, comme l'écrivait M. Louis Bertrand : Jacques Cousinot (1643 à 1646), François Vautier (1646 à 1652), Antoine Vallot (1652 à 1671), Antoine d'Aquin (1671 à 1693), Guy-Crescent Fagon (1693 à 1715).

Jacques Cousinot était médecin de la Faculté de Médecine de Paris, où il avait pris le bonnet doctoral en 1618. A en croire Guy Patin, qui parle de lui avec éloge, encore que très brièvement, il est fort érudit. Il avait épousé la fille de Charles Bouvard, premier médecin de Louis XIII. Et c'est à la protection de son beau-père, bien plus qu'à sa science, qu'il dut d'être nommé premier médecin du dauphin à la naissance de celui qui devait être quelques années plus tard le jeune roi Louis XIV, et à l'avènement de ce dernier, premier médecin du roi. Nous ne savons presque rien de cet archiâtre, sinon qu'il était, comme son beau-père et comme toute l'école de Paris, médecin « galénique » fort partisan de la saignée et des purgatifs. L'histoire ne nous dit point qu'il eut à saigner et à purger son jeune maitre. Mais nous pouvons être sûrs qu'il saisit l'occasion chaque fois qu'elle se présenta. Ne se fit-il pas saigner lui-même soixante-quatre fois en huit mois pour un mauvais rhumatisme dont il était affligé.



FIG. 332. — Guy-Crescent Fagon, médecin de Louis XIV. Statuette en porcelaine de l'époque (Musée Carnavalet).

Cousinot mourut le 25 juin 1646 et ne resta par conséquent premier médecin de Louis XIV que trois ans.

François Vautier, qui lui succéda, est une bien curieuse figure. Une phrase de Guy Patin peut laisser croire qu'il fut nommé premier médecin du roi du vivant de son prédécesseur : « ..... Vaultier que le Mazarin installa à la place de M. Cousinot encore vivant, pour la somme de vingt mille écus qu'il prit de lui en beaux louis d'or ». Il semble cependant qu'il n'en fut rien. Mais la place lui était depuis longtemps promise par le Cardinal, dont il était le médecin particulier. Le bruit de sa nomination avait couru à Paris

et en province dès 1644. A cette date, Guy Patin écrivait à son ami Belin, médecin à Troyes : « Pour premier médecin du roi, il ne le sera pas de sitôt; il faudrait bien du changement... La reine le connaît bien et ne l'aime point, et je sais bien pourquoi. Elle sait bien aussi qu'il n'est pas grand médecin... Il y a encore d'autres raisons plus mystiques pour lesquelles il ne serait pas premier médecin du roi ; quand même M. Cousinot mourrait devant... Mais ces raisons-là ne peuvent être certainement couchées sur le papier ». Ces raisons « mystiques », nous n'avons pu les découvrir. Peut-être, après tout, n'existaient-elles que dans l'esprit malicieux de Guy Patin, qui n'aimait ni le Cardinal, ni ses créatures, et détestait cordialement tous les médecins de Montpellier.

Or, Vautier avait pris le bonnet de docteur en cette ville en 1612. Il était de fort modeste origine. « Un cordelier, nommé père Crochard, nous conte Tallemant de Réaux, l'avait pour domestique, comme un pauvre garçon ; Mme de Guercheville le fit médecin du commun chez la Reine-mère à trois cents livres de gages. Or, quand elle fut à Angoulême... elle eut besoin d'un médecin. Il ne se trouva que Vautier, que quelqu'un qui en avait été bien traité lui loua fort. Il la guérit d'un érysipèle, et ensuite il réussit si bien et se mit si bien dans son esprit, qu'il était mieux avec elle que personne : d'où vint la grande haine du cardinal contre lui. C'était un grand homme bien fait, mais qui avait de grosses épaules ; il faisait fort l'entendu. Il était d'Arles ; sa mère gagnait sa vie à filer et on disait qu'il ne l'assistait point. »

B. N. Estampes.

FIG. 333. — LE MÉDECIN D'EAU DOUCE. D'après l'estampe de Lagniet faisant partie de ses « Proverbes ».

* Le médecin d'eau douce est semblable au médecin de Molière. Ce n'est point de clystères ou de saignées qu'il est question avec lui ; il est moins dangereux, il donne à boire uniquement « de belle eau Claire ».

Vautier prit un grand ascendant sur l'esprit de la reine, dont il épousa toutes les querelles, s'insurgeant contre l'autorité du cardinal de Richelieu. Arrêté après la *journée des Dupes*, ainsi que tous les partisans de Marillac, il fut d'abord jeté dans les prisons de Senlis.

Cependant Marie de Médicis, reléguée à Compiègne, réclamait avec instance les soins dévoués de son médecin. Non seulement on n'accéda pas à sa demande, mais le roi, se méfiant de Vautier, le fit transférer à la Bastille.

Il y resta douze ans. La mort de Richelieu, en 1642, l'en fit sortir. Il reparut à la Cour où il retrouva la même faveur dont il jouissait au temps de la reine-mère. Il fut l'un des médecins qui soignèrent Louis XIII dans sa dernière maladie et devint médecin particulier de Mazarin. Son intimité avec le premier ministre lui valut cette charge de premier médecin du roi.

En dépit des insinuations malveillantes de Guy Patin, Vautier sut être à la hauteur de sa tâche. Un an après sa nomination, le jeune roi fut atteint de la petite vérole. Il serait quelque peu audacieux d'affirmer que Vautier fut pour beaucoup dans l'heureuse issue de cette maladie qui donnait alors soixante-dix pour cent de mortalité. L' « héroïque santé » du roi y contribua sans doute. Du moins doit-on reconnaître que Vautier sut à merveille appliquer ce précepte : *Primum non nocere*. Pour un médecin du XVIIe siècle, c'était faire preuve d'un grand bon sens. Et il nous paraît équitable de l'en louer. A peine commit-il l'imprudence d'appeler au chevet de son auguste malade les médecins Vallot et Guénault... Mais les « mouvemens et les

forces de la nature », qu'on eut la sagesse de ne point trop contrarier à grand renfort de saignées, triomphèrent, et le jeune roi fut tôt guéri.

L'esprit de Vautier était d'ailleurs ouvert aux idées nouvelles. Alors que les médecins formés par la Faculté de Paris ne voyaient pas de salut hors la saignée et les purgatifs, il sut utiliser avec bonheur des préparations chimiques dont ses maîtres de Montpellier lui avaient appris à se servir.

Médecin du roi, Vautier en réclama toutes les prérogatives. Il demanda, et il l'obtint, l'une des plus importantes et des plus grassement rétribuées, la surintendance du Jardin des Plantes, que Bouvard avait su faire attribuer à son fils quand il avait fait nommer Cousinot, son gendre, médecin du Roi.



Fig. 334. — « APRÈS LA MORT LE MÉDECIN ».
D'après la gravure de Lagniet pour la série de ses *Proverbes*.

* Le médecin que Lagniet a portraicturé ici est un de ceux qui arrivent trop tard après que la mort a fait son œuvre.

A quoi bon d'un corps mort consulter les urines,
Clystères, ni sirops, onguents, ni médecines
Ne peuvent à ce corps donner soulagement
A tort après la mort vient le médicament.

C'est ainsi que s'exprime Lagniet dans sa légende, avec ce bon sens populaire qui caractérise son œuvre.

Vautier était cependant fort riche. Mais il ne dédaignait point d'accroître sa fortune. « Il dit à un ami, raconte Guy Patin, qu'il ne sera content s'il ne lui vient encore un bon bénéfice de 20.000 livres de rente. » Cet ami lui dit qu'il se devrait contenter de tant de biens qu'il avait... M. Vautier lui répondit « qu'il ne se tenait point la conscience chargée, ni son âme en danger pour le bien qu'il avait et qu'il ne serait pas plutôt damné pour trois abbayes que pour une. »

Vautier conserva sa charge jusqu'à sa mort, survenue en 1652. Guy Patin, dont la haine ne désarmait pas même devant une tombe, raconte ainsi sa fin :

« Hier, 4 juillet, est ici mort dans son lit, d'une fièvre continue maligne, le sieur Vautier, qui était le premier médecin du Roi et le dernier du Roiaume en capacité. Et afin que vous sachiez qu'il n'est pas mort sans raison, il a pris de l'antimoine par trois fois, pour mourir dans sa Méthode... S'il fût mort il y a sept ans, il aurait épargné la vie à plusieurs honnêtes gens qu'il a tués par son antimoine. Enfin il est mort lui même âgé de soixante-trois ans... »

Et il ajoute un peu plus loin :

« C'est une place vacante, pour laquelle le cardinal Mazarin cherche 3.000 pistoles. Voilà un de mes compagnons qui dit qu'on l'a offerte à Guénaut à ce prix-là, qui l'a refusée, et qu'il croit que Vallot les donnera : ainsi tout est à vendre, jusqu'à la santé du Roi, ce qui est d'un très mauvais exemple. »

Vallot, en effet, donna les 3.000 pistoles et fut nommé premier médecin du roi.

Antoine Vallot, comme Vautier, était médecin de la Faculté de Montpellier. Lorsque ce dernier, sortant de la Bastille, reparut à la Cour, Vallot se lia d'amitié avec lui et obtint par son crédit la charge de premier médecin de la reine Anne d'Autriche. C'est à ce titre qu'il fut appelé en consultation dans le cours de la petite vérole du roi Louis XIV. Le rôle de premier plan qu'il sut y jouer, imposant avec énergie ses conceptions thérapeutiques, effaçant par sa faconde ses confrères timorés, lui valut d'être considéré comme le plus

habile médecin de la Cour. Aussi nul ne s'étonna lorsqu'il succéda à Vautier dans la charge de premier médecin de Louis XIV.

Vallot raconte ainsi sa nomination dans le *Journal de la Santé du Roi :*

Le dimanche, huitième de juillet, mil six cent cinquante-deux... ayant reçu cet honneur par le choix et agrément de Leurs Majestés, et par l'entremise de Monseigneur le Cardinal de Mazarin, qui leur a représenté la réputation que je m'étais acquise en ma profession et les bons et agréables services que j'avais si utilement rendus au Roi dans le traitement de sa petite vérole. »



B. N. Estampes.

Fig. 335. — LE MAUVAIS DOCTEUR.

D'après l'estampe de Jean Meysens.

« Je tue tous ces trois par mon art pharmaceutique, je panse un cathareux, un gouteux, un éthicque, enfin par moy chacun pense d'estre guerys lequel entre mes mains est plus souvent meurdry ».

Meysens (Joannès), selon Bénézit, peintre, graveur et marchand à Anvers, né à Bruxelles le 17 mai 1612, mort à Anvers le 18 septembre 1670 (Ecole flamande). Elève de Anthonie van Opstal et de N. van der Horst, il entra en 1640 dans la Gilde d'Anvers. Il résida à Amsterdam durant plusieurs années comme peintre, il fit des portraits en Hollande et copia avec talent Van Dyck. Un nombre considérable d'artistes travaillèrent pour lui. Il a surtout gravé des portraits. On le confond quelquefois avec Aart Isaak Mytens.

Ce fut Vallot qui eut l'idée, « pour sa propre instruction, celle de ses successeurs, et la bonne conduite du régime du Roi », de tenir registre, année par année, de tout ce qui concernait le tempérament et les maladies de son auguste client. Il commença donc d'écrire, dès 1652, de sa propre main, le *Journal de la Santé du Roi.*

Mais son récit débute, en 1647, par la relation de la petite vérole de Louis XIV. Comme, à cette époque, Vallot n'était pas encore premier médecin, il a la délicatesse de ne parler de lui-même qu'à la troisième personne. Mais on pense bien qu'il n'en dit pas de mal. Il rappelle avec modestie qu'en cette occasion Vautier appela en consultation « les sieurs Guénault et Vallot, *médecins des plus fameux et des plus employés à Paris* ».

Point n'est besoin, pour juger Vallot, de dépouiller les Mémoires du temps ou de s'en rapporter avec confiance aux sarcasmes d'un Guy Patin. Il n'est que de lire ce *Journal de la Santé du Roi*, où, à chaque page, éclate son écœurante suffisance. Il faut se faire violence pour juger avec équité de ses qualités professionnelles, qui n'étaient point en dessous de celles de ses confrères. Bon médecin, il se peut ; mais quel fat impudent !

Lisons la page, indulgente, que Maurice Raynaud lui a consacrée dans ses *Médecins du temps de Molière :*

« Vallot consigne à tout propos, et avec complaisance, pour l'instruction de la postérité, les formules qui lui sont « inspirées du ciel » pour l'entretien de cette précieuse santé : *Potion pour le Roi, Emplâtre pour le Roi, Lavement pour le Roi*, tout cela se trouve écrit en gros caractères, et avec une richesse et une variété de composition qui font au moins honneur à son imagination pharmaceutique.

« Il se piquait beaucoup de pronostic ; et il y tenait d'autant plus que, selon lui, les maladies du Roi sont toujours des plus extraordinaires et que, lui-même est entouré d'une cabale qui « jette son fiel et vomit son venin sur lui et sa réputation ».

« Le roi tombe de nouveau malade en 1656 et guérit. Vallot écrit : « Ainsi je ne me suis point en aucune façon trompé en cette maladie, en ayant fait la prédiction à toute la Cour et à M. le Cardinal Mazarin par une lettre, comme j'ai exposé ci-dessus, qui a dit plusieurs fois au roi et à toute la Cour qu'il admirait en moi cette manière de pouvoir prédire la marche des maladies avec autant de justesse, que je ne

m'étais pas trompé en celle-ci non plus qu'en plusieurs autres. » Cette expression naïve de l'admiration qu'il inspire et des lumières merveilleuses que Dieu lui envoie, revient à chaque instant dans son récit. Mais il va plus loin : il prédit au commencement de chaque année les maladies qui règneront. Ainsi en 1657, il annonce qu'il y aura des fluxions de poitrine, des rougeoles, des dysenteries, et que *le Roi en sera exempt*. Il faut avouer que cette précision dans le pronostic s'est perdue depuis : il est vrai qu'il se fait fort de la devoir à sa connaissance des constellations et de la disposition des vents. Il paraîtrait cependant que l'on s'égaya un peu de ce don de prophétie. Car, en 1669, il écrit : « Je suis résolu de ne plus rien insérer de semblable en cet ouvrage, parce que les envieux supposent que j'ai fait mes prédictions après coup ».

Pour être juste, il faut reconnaître qu'il ne manquait ni d'audace ni de caractère. Il ne s'embarrassait point des vieilles méthodes surannées dont la Faculté de Paris s'acharnait à défendre la survivance. A une époque où il y avait quelque témérité à prendre parti pour l'antimoine, que la Faculté avait, à deux reprises, réussi à faire rayer de la pharmacopée, et contre lequel elle menait une guerre acharnée, il n'hésita point à proposer de donner au Roi atteint de typhus une préparation antimoniale (1).

Il sut être fidèle à ses amitiés. Médecin et ami de Fouquet, il garda toute son estime au surintendant disgrâcié. On dit même que le Roi lui en avait fait reproche.

Enfin, on ne peut nier son dévouement à son maître. Avec tous ses défauts il eut la gloire de mourir sur la brèche. D'une santé délicate, sujet à de fréquents accès d'asthme, il n'assurait plus très régulièrement son service auprès du Roi. Pourtant quand éclata la guerre des Pays-Bas, il voulut à tout prix suivre Louis XIV en Flandre. Il avait trop présumé de ses forces ; il ne put supporter les fatigues du voyage, dut rentrer à Paris, où il mourut le 9 août 1671.



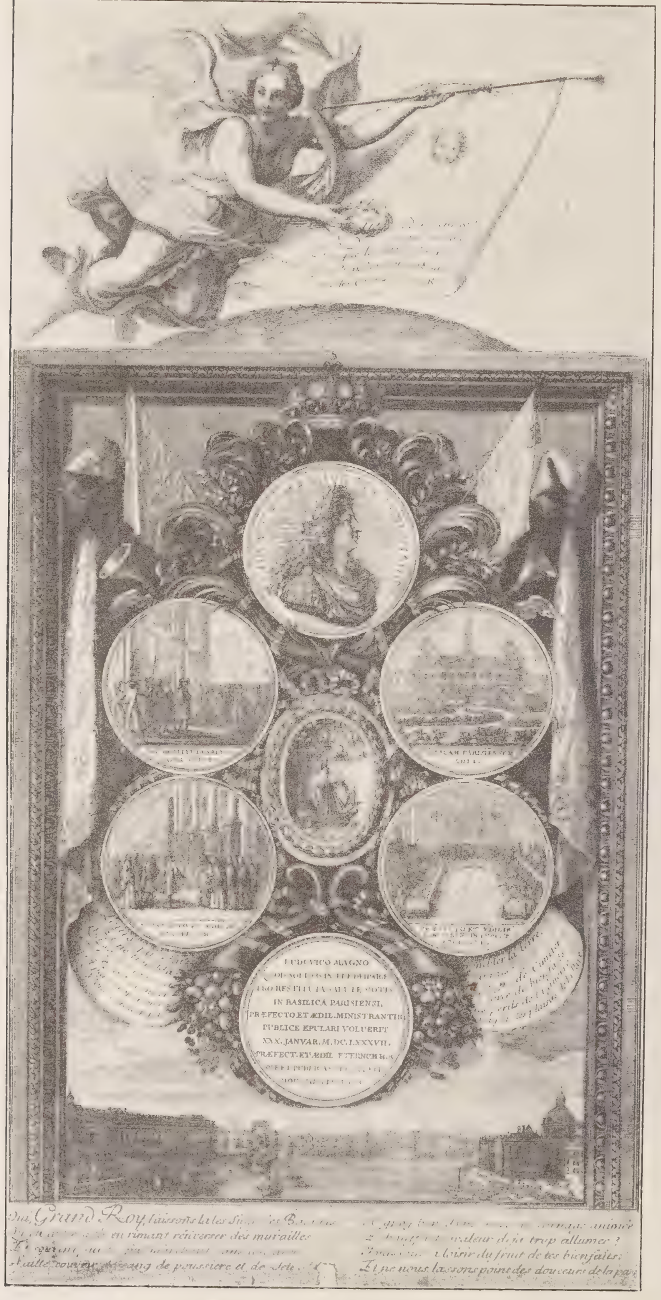
Fig. 336. — *Le Malade faute de Maladie.*
D'après la gravure de Lagniet pour la série de ses *Proverbes*.

Comme nous l'avons fait pour Vautier, donnons l'oraison funèbre que lui « décocha » Guy Patin :

« Vallot est au lit fort pressé de son asthme ; peu s'en fallut qu'il n'étouffât avant hier au soir, mais il en fut délivré par une copieuse saignée ; il a reçu l'extrême-onction, c'est pour luy rendre les genoux plus souples pour le grand voyage qui luy reste à faire ; il n'a été qu'un charlatan en ce monde, mais je ne sçay ce qu'il fera en l'autre, s'il n'y vient crieur de noir à noircir, ou de quelque autre métier, où on puisse gagner

(1) Guy Patin, grand ennemi de l'antimoine, proteste dans ses lettres contre l'emploi du vin émétique, qui, selon lui, n'a pas guéri le roi. « Ce qui a sauvé le roi, écrit-il, a été son innocence, son âge fort et robuste, neuf bonnes saignées et les prières des gens de bien comme nous. » Ailleurs il raconte que Vallot a été surnommé Gargantua « depuis qu'il tua Gargan, intendant des finances, avec son antimoine ». Guy Patin attribue encore la mort d'Henriette d'Angleterre à Vallot et, il cite à ce sujet cette épigramme qui courait contre Vallot :

Le croiriez-vous, race future,
Que la fille du grand Henri
Eut, en mourant, même aventure
Que feu son père et son mari ?
Tous trois sont morts par assassin :
Ravaillac, Cromwell, médecin,
Henri d'un coup de baïonnette,
Charles finit sur un billot,
Et maintenant meurt Henriette
Par l'ignorance de Vallot.



beaucoup d'argent, qu'il a toujours extrêmement aimé ; pour son honneur, il est mort au Jardin Royal, le 9 août, à six heures après-midi ; on ne l'a point veu mourir et on l'a trouvé mort dans son lit. »

Vallot, malade, se faisait remplacer auprès du roi par Aquin.

Petit-fils d'un rabbin de Carpentras converti au christianisme.

Fig. 337.
Placard emblématique de Sébastien Leclerc.

* Sébastien Leclerc a composé son estampe avec des médailles frappées à l'occasion de la réception du Roi à l'Hôtel de Ville de Paris, le 30 janvier 1687, après avoir remercié Dieu dans l'Église Notre-Dame pour le rétablissement de sa santé. Il existe une autre version de cette estampe, comportant seulement le cadre avec les médailles, sans ce génie ailé qui le survole et sans la légende débutant par ces mots : "Louis qui fait trembler la terre ". Cette version se trouve à la Bibliothèque Nationale dans la collection Hennin.

On sait que Louis XIV souffrait d'une fistule à l'anus. Il refusa d'abord de se faire soigner. Le Roi finit cependant, après usage de maintes panacées inopérantes, par se résigner à *la grande opération.* Elle eut lieu le 18 novembre 1686 dans la chambre à coucher de Louis XIV, en présence de M[me] de Maintenon, de Louvois, du Père de la Chaise et de tous les médecins, chirurgiens et apothicaires du roi. Félix de Tassy, premier chirurgien, tint le bistouri. Le Roi parut se remettre assez rapidement : mais une seconde intervention fut nécessaire et ce fut seulement le 11 janvier 1687, cinquante-quatre jours après la première opération, que le Roi assez bien guéri put sortir de ses appartements. Les courtisans ne tarirent plus en manifestations bruyantes d'enthousiasme sur le courage du Roi.



Fig. 338. — Frontispice de la *Topographie de la France* (1655), dédiée à Louis XIV.
D'après la gravure de Matheus Merian.



FIG. 330. — Trophée à la gloire de Louis XIV à l'occasion du Dictionnaire de l'Académie Française (1694), gravé par Mariette pour les personnages et Edelinck pour l'effigie du roi, d'après une composition de J.-B. Corneille.

La première édition du Dictionnaire de l'Académie parut en 1694. Cet ouvrage ne fut d'ailleurs terminé que longtemps après, bien qu'il ait été la première préoccupation de la compagnie dès sa fondation. Furetière devança l'Académie en publiant son travail, dès l'année 1684, sous le titre de Essai de *Dictionnaire Universel*, qui devait, plus tard, prendre le nom de *Dictionnaire de Trévoux*. Il avait mis trois ans à composer son ouvrage, mais la célèbre société l'accusa d'avoir profité du travail commun et l'exclut de son sein en 1685. Furetière se vengea en publiant contre l'Académie des *factums* et des libelles en vers et en prose et en lui intentant un procès.

Le Trophée qui commémore l'édition du Dictionnaire de l'Académie, en reporte la gloire au Roi-Soleil, auquel il fut présenté d'ailleurs en grande pompe. On trouve dans cette composition les prémices du XVIIIe siècle bien qu'enveloppés encore dans l'art déclamatoire du siècle de Lebrun. J.-B. Corneille, fils de Michel Corneille, qui fut l'élève et le gendre de Vouet, en est l'auteur. La gravure représente une collaboration heureuse de graveurs : Edelinck, plus fin, plus intellectuel a gravé la tête du roi : Mariette a fait le reste.

fils de Louis d'Aquin, médecin de Marie de Médicis, Antoine d'Aquin était, comme Vautier et Vallot, médecin de Montpellier. Il vint à Paris, et son mariage avec la nièce de Vallot lui ouvrit le chemin de la fortune. A la mort de Guénaut, il fut nommé premier médecin de la Reine.

Ce fut lui qui, Vallot défaillant, suivit Louis XIV en Flandre.

Huit mois seulement après la mort de Vallot, en avril 1672, le Roi lui donna un successeur. On devine à quelles intrigues dut donner lieu la longue vacance d'une charge aussi importante.

D'Aquin avait de grandes chances d'arriver à ce poste envié. Mais sur un terrain aussi mobile que celui de la Cour il aurait pu échouer s'il n'avait su se ménager auprès du Roi un protecteur tout-puissant. Grâce à l'appui de Mme de Montespan qui, depuis plusieurs années déjà, avait remplacé dans le cœur du Roi Mlle de la Vallière, d'Aquin l'emporta sur ses concurrents. Avec un tel atout dans son jeu, il était sûr de sa nomination ; dans le *Journal de la Santé du Roi*, dont il continuait la Rédaction, il l'annonce comme une chose à laquelle il s'attendait parfaitement, d'un air assez dégagé, entre deux purgatifs donnés au Roi.

Homme d'esprit plutôt qu'homme de science, il fut avant tout un courtisan. La partie du *Journal* rédigée par lui ne le montre que trop. Il n'est si basse flatterie qu'il ne s'empresse d'écrire dans le *Journal*, que le Roi se fait montrer tous les ans. Ne va-t-il pas jusqu'à s'étonner que Sa Majesté soit sujette « comme tous les hommes » à s'enrhumer lorsqu'il fait froid !

C'était aussi un impudent quémandeur. A tout instant, il « mendiait » pour lui ou pour quelqu'un de sa famille. Astruc, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de Médecine de Montpellier*, nous a conservé cette savoureuse anecdote :

« On vint dire au Roi, un matin à son lever, qu'un vieux officier, que le Roi connaissoit et aimoit, étoit mort dans la nuit ; sur quoi le Roi répondit, qu'il en étoit fâché, que c'étoit un ancien domestique qui l'avoit bien servi, et qui avoit une qualité bien rare dans un courtisan, c'est qu'il ne lui avoit jamais rien demandé. En disant ces mots, le Roi fixa les yeux sur d'Aquin, qui comprit bien ce que le Roi vouloit lui reprocher ; mais sans se déconcerter, il dit au Roi : « Oseroit-on, Sire, demander à Votre Majeste ce qu'elle

lui a donné ? » Le Roi n'eut rien à répliquer, car il n'avoit jamais rien donné à ce courtisan si discret. Ainsi d'Aquin sortit glorieux de cette attaque. »

Ces continuelles demandes avaient fini par lasser le Roi. Son étoile baissait à la Cour devant celle de Fagon, que Louis XIV avait successivement nommé médecin de la Dauphine, puis médecin de la Reine. Et, surtout, il avait perdu sa protectrice.

Depuis plusieurs années, Mme de Montespan n'était plus la maîtresse du Roi, et Mme de Maintenon était devenue l'épouse du monarque. Bien qu'il eut perdu son appui auprès de Louis XIV, d'Aquin, ébloui par sa vanité, en place depuis plus de vingt années, ne croyait pas que le Roi pût penser à le remplacer de son vivant.

Sa suffisance, dont chaque ligne du *Journal* témoigne éloquemment, lui avait valu, en outre, des ennemis implacables. Il ne se contentait pas d'y médire à tout propos des médecins et des chirurgiens qui, avec lui, approchaient Louis XIV. Il contait, à qui voulait l'entendre, combien le premier chirurgien Félix et le médecin Fagon s'étaient montrés ignares lors de l'opération de la fistule. On se doute bien que ces propos étaient aussitôt rapportés aux intéressés, et que ceux-ci ne perdaient aucune occasion de rendre à d'Aquin la monnaie de sa pièce.

Depuis longtemps, le Roi était atteint de fièvres intermittentes, et Mme de Maintenon en était fort inquiète. Elle en parlait à Fagon, en qui elle avait mis toute sa confiance. Celui-ci attribuait la persistance de la fièvre à la mauvaise forme sous laquelle d'Aquin administrait au roi le quinquina et l'empêchait de réussir. Constamment répétés au Roi, ces propos le détachaient chaque jour davantage de ce premier médecin dont il ne supportait plus que difficilement les demandes continuelles et les airs de hauteur.

La disgrâce de d'Aquin fut décidée. Alors que rien ne l'avait fait prévoir, la Cour l'apprit brusquement, le matin du 2 novembre 1693 : la veille encore, Louis XIV, avec cette dissimulation dont il donna maintes fois la preuve, avait longuement causé avec son premier médecin et en des termes affables. Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, nous a conservé le récit de cet événement :

« Daquin, premier médecin du Roi, créature de Mme de Montespan, n'avait rien perdu de son crédit par l'éloignement final de la maîtresse, mais il n'avait jamais pu prendre avec Mme de Maintenon, à qui tout ce qui sentait cet autre côté fut toujours plus que suspect. Daquin était grand courtisan, mais rêtre, avare, avide, et qui voulait établir sa famille en toute façon. Son frère, médecin ordinaire, était moins que rien ; et le fils du premier médecin, qu'il poussait par le conseil et les intendances, valait encore moins. Le Roi, peu à peu, se lassait de ses demandes et de ses importunités. Lorsque M. de Georges passa de Tours à Lyon, par la mort du frère du premier maréchal de Villeroy, commandant et lieutenant du Roi de cette province, et proprement le dernier seigneur de nos jours, Daquin avait un fils abbé, de très bonnes mœurs, de beaucoup d'esprit et de savoir, pour lequel il osa demander Tours de plein saut, et en presser le Roi avec la dernière véhémence. Ce fut l'écueil où il se brisa. Mme de Maintenon profita du dégoût où elle vit le Roi d'un homme qui demandait sans cesse, qui avait l'effronterie de vouloir faire son fils tout d'un coup archevêque *al despetto* de tous les abbés de la première qualité, et de tous les évêques du royaume ; et Tours en effet fut donné à l'abbé d'Hervault, qui avait été longtemps auditeur de rote avec réputation, et qui y avait bien fait. C'était un homme de condition, bien allié, et qui, dans cet archevêché, a grandement soutenu tout le bien qu'il y promettait.

« Mme de Maintenon, qui voulait tenir le Roi par toutes les avenues, et qui considérait celle d'un premier médecin habile et homme d'esprit comme une des plus importantes à mesure que le Roi viendrait à vieillir et sa santé s'affaiblir, sapait depuis longtemps Daquin, et saisit ce moment de la prise si forte qu'il donna sur lui et de la colère du Roi ; elle le résolut à le chasser, et en même temps à prendre Fagon en sa place. Ce fut un mardi, jour de la Toussaint, qui était le jour de travail chez Mlle de Pontchartrain, qui outre la marine avait Paris, la Cour et la maison du roi en son département. Il eut donc ordre d'aller le lendemain avant sept heures du matin chez Daquin lui dire de se retirer sur-le-champ à Paris ; que le Roi lui donnait six mille livres de pension, et à son frère médecin ordinaire, trois mille livres pour se retirer aussi, et défense au premier médecin de voir le roi et de lui écrire. Jamais le Roi n'avait tant parlé à Daquin que la veille à son souper et à son coucher, et n'avait paru le mieux traiter. Ce fut donc pour lui un coup de foudre qui l'écrasa sans ressource. La Cour fut fort étonnée et ne tarda pas à s'apercevoir d'où cette foudre partait, quand on vit, le jour des Morts, Fagon déclaré premier médecin par le roi même qui le lui dit a son lever, et qui apprit là la chute de Daquin à tout le monde qui l'ignorait encore, et qu'il n'y avait pas deux heures que Daquin lui-même l'avait apprise. Il n'était point malfaisant, et ne laissa pas à cause de cela d'être plaint et d'être même visité dans le court intervalle qu'il mit à s'en aller à Paris. »

M. Henri Frère, qui a eu à sa disposition un important dossier de pièces originales ayant appartenu à Fagon, rapporte cette lettre de démission de d'Aquin, qui semble infirmer en partie le récit précédent :

« Je sousigné me démets purement et simplement entre les mains du Roi de la charge de premier médecin de Sa Majesté et consens que toutes provisions de la dite charge soient expédiées en faveur de telle personne qu'il plaira à Sa Majesté. Fait à Paris, le 2 novembre 1693. Daquin. »

De quelles passions ce petit papier reste-t-il le témoin? Il est daté du 2 novembre, et c'est ce jour-là, à son lever, que Louis XIV annonça la nomination de Fagon. Le drame s'est donc dénoué en quelques heures, coup du sort subit qui dut surprendre d'Aquin. Quel courtisan se chargea de demander au médecin disgracié cette lettre de démission, qui pourrait paraître librement consentie, si la brièveté de ses termes et sa forme dépourvue de solennité n'attestaient que celui qui la signa devait faire d'amères réflexions sur l'ingratitude des grands ?

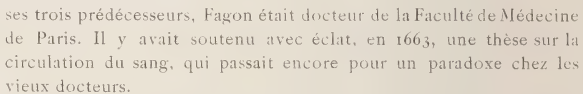
D'Aquin fut exilé à Moulins, avec une pension viagère de 6.000 livres. Il n'en jouit pas longtemps. Il mourut, en 1696, à Vichy où il était allé prendre les eaux dans l'espoir de rétablir sa santé compromise.



Fig. 340. — *Zelat Zelum Legis.* Louis XIV terrassant l'hérésie. D'après une estampe de Dolivar.*

* Juan Dolivar est né, d'après Hubert, à Saragosse en 1641. Il a gravé des planches pour la suite des *Petites Conquêtes de Louis XIV*, de Sébastien Le Clerc.

Guy-Crescent Fagon, qui lui succéda, avait cinquante-cinq ans. Il était né à Paris, le 11 mai 1638, de Henri Fagon, commissaire ordinaire des guerres, et de Louise de la Brosse, nièce de Guy de la Brosse, médecin ordinaire de Louis XIII. C'est dans la maison de son oncle, dans ce Jardin du Roi, aujourd'hui Jardin des Plantes, dont il était intendant, que Fagon vit le jour. A l'encontre de ses trois prédécesseurs, Fagon était docteur de la Faculté de Médecine de Paris. Il y avait soutenu avec éclat, en 1663, une thèse sur la circulation du sang, qui passait encore pour un paradoxe chez les vieux docteurs.



En 1667, il eut la bonne fortune d'être choisi par Mme Scarron comme médecin des bâtards du Roi, dont la future Mme de Maintenon dirigeait l'éducation. Sa protectrice lui fit attribuer quelque peu après la charge de premier médecin de la Reine, puis, à la mort de Marie-Thérèse, en 1683, celle de premier médecin des enfants de France.

Fagon joua-t-il un rôle actif dans la disgrâce de son prédécesseur? Il n'y a pas à en douter, bien qu'il écrive dans le *Journal de la Santé du Roi* : « Dieu sait si j'ai de l'animosité contre la mémoire de M. d'Aquin, puisque les soins qu'il avait pris de me nuire m'en avaient si peu donné contre lui pendant sa vie que je fus beaucoup plus touché de son malheur dans le moment que le Roi m'apprit sa disgrâce, que je ne fus sensible à l'honneur que Sa Majesté me faisait en me mettant à sa place ». Non certes, il n'en avait pas le bon apôtre ; mais, à chaque occasion, il daube sur ce bon monsieur d'Aquin et sa méconnaissance profonde du tempérament de Sa Majesté, des régimes ou des médecines qui lui conviennent.



Fig. 341. — Portrait de Louis XIV. Reproduction d'un bronze anonyme vers 1700. (Réduction de moitié.)



Fig. 342. — Arc de Triomphe à la gloire de Louis-le-Grand. D'après Le Brun.

*On sait que Sébastien Le Clerc travailla avec Le Brun. Le Peintre des fastes du grand siècle avait d'ailleurs protégé les débuts de Le Clerc. Il existe un *Arc de Triomphe de Louis XIV à la porte Saint-Antoine*, gravé par Le Clerc, qui reproduit celui de Le Brun à quelques variantes près. C'est que Le Clerc a maintes fois travaillé pour Le Brun. Il fut même quelquefois en concurrence avec le maître.

On sait que Louis XIV, dans le dessein d'éterniser son règne glorieux, fit proposer un prix considérable à tous les artistes de l'Europe, tant peintres qu'architectes et dessinateurs, destiné à celui d'entre eux qui inventerait un ordre d'architecture assez différent des cinq autres pour former un sixième ordre, et qui, par des attributs propres à notre nation, put mériter le nom d'*Ordre Français*. Les plus habiles artistes firent alors des efforts impuissants pour remporter ce prix. Le Brun imagina un ordre très compliqué et Le Clerc, en bon patriote, voulant aussi courir la même carrière, produisit une composition personnelle. Mais, aussitôt après, la crainte de se trouver en concurrence avec le premier peintre du Roi, qui avait la direction générale de tous les arts en France, et qui exerçait un empire absolu sur les artistes des Gobelins où Le Clerc avait son établissement, le détermina à supprimer totalement cette planche sans en conserver aucune épreuve. M. Le Clerc fils, désapprouvant sans doute les vues politiques de son père qui lui faisait sacrifier le fruit de ses veilles et de ses talents à l'appréhension bien fondée de s'exposer à la jalousie de son supérieur, put soustraire à ses recherches une épreuve unique pour la conserver.

La composition de Le Clerc était d'ailleurs beaucoup plus riche et mieux imaginée que celle de Le Brun et les appréhensions du père de notre graveur étaient sans doute justifiées.

Et puis, il y a cette scène, contée par l'abbé de Choisy dans ses *Mémoires :*

« Le Roi, étant à Marly, eut un fort accès de fièvre. Les médecins, sur le minuit, voyant que la fièvre diminuait, lui firent prendre un bouillon. Daquin dit : « Voilà la fièvre qui est sur son déclin, je m'en vais me coucher ». Fagon fit semblant de le suivre et s'arrêta dans l'antichambre, en disant entre ses dents : « Quand donc veillerons-nous ? Nous avons un si bon maître, et qui nous paye si bien ! »

« Il se fit un fauteuil, appuyé sur un bâton : il était aussi bien que dans sa chambre, parce qu'il ne se déshabille jamais et ne dort qu'à son séant, à cause de son asthme.

« Une heure après, le Roi appela le premier valet de chambre et se plaignit à lui que sa fièvre durait encore. Il lui dit : « Sire, M. Daquin s'est allé coucher, mais M. Fagon est là-dedans, le ferai-je entrer ? Que me dira-t-il ? lui dit le Roi, qui craignait que le premier médecin ne le sût. — « Sire, reprit Niers (et ce que je dis, je le sais de lui), il vous dira peut-être quelque chose : il vous consolera ». Fagon entra, tâta le pouls, fit prendre de la tisane, fit changer de côté et enfin se trouva seul auprès du Roi pour la première fois de sa vie. »

Certains historiens ont vu dans cette anecdote la preuve du sincère attachement de Fagon pour Louis XIV ! Il nous semble, au contraire, qu'en cette circonstance, Fagon ne s'embarrassa point de scrupules, et son procédé peut nous paraître aujourd'hui assez peu confraternel.

D'Aquin et Fagon ne pouvaient évidemment pas se souffrir, et chacun cherchait à perdre l'autre dans l'esprit du Roi.

Il n'empêche que tout le monde applaudit à l'élévation de Fagon à cette charge si importante de la Cour. Il s'y montra, à l'encontre de son prédécesseur, généreux et intègre, renonçant à une part importante des revenus qui y étaient attachés.

Fagon était un travailleur, et, pour son époque, un savant dont l'esprit demeurait ouvert au progrès. Ses occupations à la Cour ne lui permirent pas de beaucoup écrire et l'on ne saurait le juger sur les quelques dissertations qu'il nous a laissées. Son plus grand mérite demeurera d'avoir organisé ce Jardin du Roi, origine de notre Muséum, et d'avoir fait de la France, par son habile administration, le berceau de l'étude des Sciences naturelles.

Tel est, en quelques mots, l'homme que M. Louis Bertrand, peut-être à la légère, a jugé si sévèrement, et dont Saint-Simon, qui n'épargna pas beaucoup de gens, nous a pourtant laissé cet éloge :

« Fagon était un des beaux et des bons esprits de l'Europe, curieux de tout ce qui avait trait à son métier, grand botaniste, bon chimiste, habile connaisseur en chirurgie, excellent médecin et grand praticien. Il savait d'ailleurs beaucoup ; point de meilleur physicien que lui ; il entendait même bien les différentes parties des mathématiques. Très désintéressé, ami ardent, mais ennemi qui ne pardonnait point, il aimait la vertu, l'honneur, la valeur, la science, l'application, le mérite, et chercha toujours à l'appuyer sans autre cause ni liaison, et à tomber aussi rudement sur tout ce qui s'y opposait, que si on lui eût été personnellement contraire. Dangereux aussi parce qu'il prévenait très aisément en toutes choses ; quoique fort éclairé, et qu'une fois prévenu, il ne revenait presque jamais ; mais s'il lui arrivait de revenir, c'était de la meilleure foi du monde, et faisait tout pour réparer le mal que sa prévention avait causé. Il était l'ennemi le plus implacable de ce qu'il appelait charlatans, c'est-à-dire des gens qui prétendaient avoir des secrets et donner des remèdes, et sa prévention l'emporta beaucoup trop loin de ce côté-là. Il aimait sa Faculté de Montpellier (1), et en tout la médecine, jusqu'au culte. A son avis il n'était pas permis de guérir que par la voie commune des médecins reçus dans les Facultés dont les lois et l'ordre lui étaient sacrés ; avec cela délié courtisan, et connaissant parfaitement le Roi, Mme de Maintenon, la cour et le monde. Il avait été le médecin des enfants du Roi, depuis que Mme de Maintenon en avait été gouvernante ; c'est là que leur liaison s'était formée. De cet emploi il passa aux enfants de France, et ce fut d'où il fut tiré pour être premier médecin. Sa faveur et sa considération, qui devinrent extrêmes, ne le sortirent jamais de son état ni de ses mœurs, toujours respectueux et toujours à sa place. »

Fagon devint très vite, comme l'écrit ailleurs Saint-Simon, « un personnage très considérable et des plus comptés jusque par les ministres et par tout l'intérieur du Roi ». Mais s'il était aimé des uns, son caractère bourru et l'empire qu'il sut acquérir sur un Roi vieilli le faisaient haïr de quelques autres. Bien peu pourtant, comme Brissac, capitaine aux gardes du corps, osaient lui tenir tête.

« Brissac, dit Saint-Simon, était rustre, brutal, d'ailleurs fort désagréable et gâté à l'excès par le Roi, mais homme d'honneur et de vertu, de valeur et de probité... Il n'y avait que lui qui osât attaquer Fagon

(1) Saint-Simon fait erreur ; Fagon était docteur de la Faculté de Paris.

sur la médecine. Il lui donnait des bourrades devant le Roi, qui mettaient Fagon en véritable furie et qui faisaient rire le Roi et les assistants de tout leur cœur. Fagon aussi, avec de l'esprit, mais avec fougue, lui en lâchait de bonnes, qui ne divertissaient pas moins, mais, en tout temps, Fagon ne le pouvait voir ni en ouïr parler de sang-froid ».

Le mépris qu'il témoigne, dans le *Journal de la Santé du Roi*, à ces « discours des courtisans, décidant avec autant de témérité et d'ignorance sur les choses les plus importantes de la médecine », montre bien quelle confiance Fagon avait en son art. Il y a du vrai dans ce jugement de M. Louis Bertrand : « On le sent sûr de soi et de sa science que jamais n'effleure le plus léger doute ».

Notons encore ce trait. En 1699, comme il ressentait de caractéristiques douleurs, il se reconnut « la pierre ». Après avoir pensé un instant confier l'opération nécessaire au frère Jacques, ce religieux qui pratiquait une nouvelle méthode de lithotomie dans les hôpitaux, il se décida à se mettre entre les mains de Mareschal, alors chirurgien de la Charité et qui devait être nommé plus tard premier chirurgien du Roi. Sans proférer une plainte, sans laisser échaper un mot témoignant sa souffrance, Fagon conversa tranquillement avec son opérateur tout le temps que dura la taille. Et, le dernier pansement achevé, tandis que Mareschal lui donnait des conseils pour son alimentation, l'archiâtre eut cette parole : « J'ai eu besoin de votre main, mais je n'ai pas besoin de votre tête pour mon régime de vivre ». Il s'obstina à n'absorber par jour que deux verres d'eau panée et sept ou huit gouttes de bouillon : son épuisement était si grand qu'il en faillit mourir.

Singulier contraste, ce médecin qui donnait ses soins à un Roi robuste et gros mangeur, dont les excès de table et, pour parler franc, la goinfrerie sont restés légendaires, Fagon possédait un tempérament délicat et vivait en suivant un régime presque superstitieux : son existence, a dit Fontenelle, était une preuve de son habileté. Dans une satire composée plus tard contre un des fils de Fagon, l'abbé de Margon dépeint ainsi le vieux médecin cacochyme de Louis XIV :

Il ne vivait que de régime,
Exténué, bossu, hideux,
La démarche d'un quadrupède,
Sa figure semblait un rède;
Une forêt de noirs cheveux
Entourant son crâne et sa face,
Il effrayait la populace;
Chacun croyait à son abord
Voir le squelette de la mort.

Cette satire est à rapprocher de ce morceau où la princesse Palatine décrit ainsi le physique du premier médecin du Roi :

« Le docteur Fagon est une figure dont vous vous ferez difficilement une idée. Il a les cuisses grêles comme les jambes d'un oiseau, la bouche encombrée par les dents de dessus qui sont toutes noires et pourries, de grosses lèvres qui rendent la bouche saillante, les yeux tout couverts, le teint jaune foncé, la figure allongée et l'air aussi méchant qu'il l'est en réalité. »

Bien que peu flatteur, le portrait est ressemblant. Tel nous apparaît en effet Fagon sur la curieuse statuette de porcelaine conservée au Musée Carnavalet et sur le dessin de la collection du professeur Tuffier.

Malgré cette apparence souffreteuse et en dépit de sa santé délicate, Fagon enterra son auguste maître.

M. Louis Bertrand a dit qu'il ne le « lâcha qu'après avoir dicté et signé le procès-verbal d'autopsie ». Il n'a été jusqu'à reprendre formellement cette accusation de Saint-Simon :

« Fagon était en science et en expérience le premier médecin de l'Europe, mais sa santé ne lui permettait plus depuis longtemps d'entretenir son expérience, et le haut point d'autorité où sa faveur et sa capacité l'avaient porté, l'avait enfin gâté. Il ne voulait ni raisons, ni réplique et continuait de conduire la santé du Roi comme il avait fait dans un âge moins avancé et le tua par cette opiniâtreté. »

Louis XIV mourut de gangrène sénile. Il avait 74 ans. Son premier médecin ne pouvait pas grand' chose contre ce terme ultime de l'artério-sclérose du Grand Roi. Mais il semble bien que, vieux et fatigué, « fort tombé de corps et d'esprit », comme l'écrit Saint-Simon, Fagon ait, dans les dernières années de la vie de son maître, menti à son passé de médecin justement réputé. Alors que tout son entourage voyait décliner Louis XIV, Fagon s'entêtait à ne rien voir. En vain Mareschal, premier chirurgien du Roi, la plus belle figure dont puisse s'enorgueillir la chirurgie de cette époque, tenta-t-il de lui dessiller les yeux. Il n'essuya que rebuffades. Mme de Maintenon, à laquelle il s'ouvrit de ces craintes, le traita d'imbécile et de visionnaire. Ce ne fut que dans les tout derniers jours que Fagon, inquiet de la persistance des troubles que le Roi éprouvait à sa jambe gauche, se résigna, sur l'insistance de Mareschal et du premier valet de chambre Blouin, à provoquer une consultation médicale. Les médecins appelés de Paris tâtèrent le pouls du Roi, puis

ils se retirèrent dans le cabinet du Conseil pour délibérer. On conclut que le Roi prendrait du lait d'ânesse Et peu d'heures après, une seconde consultation fit suspendre la résolution de la première, sur ce que le mal augmenta l'après-midi.

« On ne vit jamais mieux le peu de ressources qu'il y a dans la médecine », lit-on dans le *Journal des Anthoine*.

Telle est, à peu de choses près, la conclusion que nous voudrions tirer de ces quelques pages.

On peut sourire aujourd'hui à la lecture de ce curieux document qu'est le *Journal de la Santé du Roi* et le résumer en ces quelques mots avec Daremberg :

« Sa Majesté a pris de 1647 à 1715, en comptant en moyenne deux par mois, et c'est peu, quinze cents à deux mille médecines purgatives de précaution ou d'urgence ; elle a reçu plusieurs centaines de clystères ; elle a usé plusieurs livres de quina ; elle a été labourée par le fer et par le feu ; elle a expérimenté tous les cordiaux, toutes les tablettes, tous les bouillons médicinaux, tous les juleps, toutes les diversités d'emplâtres, tous les spécifiques, avoués et non avouables ; de telle sorte qu'il eût été peut-être difficile de trouver dans le royaume un homme plus déshérité de la nature et plus lestement traité par Dieu, qui n'y regarde jamais à deux fois pour lui envoyer les plus belles maladies du monde. »

Sans servir, comme l'a fait M. Louis Bertrand, pour dresser un réquisitoire contre les médecins de Louis XIV, est une erreur, et plus, une injustice. Avec leurs qualités, et malgré leurs défauts, ils soignèrent leur maître comme ils le devaient, suivant les règles qu'on leur avait apprises.

Mais on peut rire, nous en convenons, des doctrines médicales du grand siècle... comme nos arrière-petits-enfants riront des nôtres.

JEAN AVALON.



BIBLIOGRAPHIE.

— *Mémoires de Saint-Simon.*
— *Journal de Dangeau.*
— *Journal des Anthoine.*
— *Mémoires du Maréchal de Villars.*
— *La Gazette de France.*
— *Journal de la Santé du Roi*, édité en 1862 par A. Le Roi, conservateur de la Bibliothèque de Versailles.
— Diverses biographies médicales.
M. RAYNAUD. — *Les Médecins au temps de Molière*, 1862.
LE MAGUET. — *Le Monde médical parisien sous le Grand Roi*, 1899.
H. FRÈRE. — *Notes sur Fagon*, 1903.
P. DELAUNAY. — *Le Monde médical parisien au XVIIIe siècle*, 1906.
MARESCHAL DE BIÈVRE. — *Georges Mareschal, chirurgien et confident de Louis XIV*, 1906.
P. ELOY. — *Fagon, archiâtre du Grand Roi*, 1918.
E. DE GUÉRET. — *Histoire médicale du Grand Roi*, 1924.
LOUIS BERTRAND. — *Louis XIV*, 1923 (Appendice : Le point de vue des docteurs).
PR. GUIART. — *Les Médecins et les maladies du Grand Roi* (Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, 1923).
PR. SABRAZÈS. — *A propos de Louis XIV et de ses médecins* (Gazette hebdomadaire des Sciences médicales de Bordeaux, 1923).
PR. MENETRIER. — *Louis XIV, ses médecins et ses historiens* (Bull. de la Société française d'Histoire de la Médecine, 1923).
NOIR. — *Guy-Crescent Fagon* (Le Concours Médical, 1924).





Fig. 343. — Vue des Cascades de Vaux en perspective.
Le célèbre château de Vaux-Praslin, qui fut bâti par le surintendant Fouquet en 1653, reçut la visite de Louis XIV le 17 août 1661. Le plan de l'édifice avait été tracé par Levau, les jardins furent dessinés par Le Nôtre.

XIII

LA MORT DU LION



RIEN n'est plus triste que la fin orageuse et sombre d'un beau jour ; rien n'est plus lamentable que la fin désastreuse d'un règne longtemps brillant. Cette lugubre décadence, certains souverains enlevés à la fleur d'âge ne l'ont pas connue : Si Titus, que l'on surnomme « les délices du genre humain », était mort octogénaire, son règne eût peut-être fini dans la désolation. Celui de Louis XIV s'achève dans une détresse générale : elle eût tourné à la catastrophe sans la victoire inespérée de Villars à Denain, qui permit à la paix finale de laisser la France épuisée, mais non déshonorée, déchue de son rang supérieur, mais intacte dans son territoire métropolitain.

C'est deux ans et demi après la paix d'Utrecht que le Grand Roi disparaît, accablé de malheurs privés et publics. Le pays est appauvri au delà de toute expression, certaines parties de la population décimées par le terrible hiver de 1709 ; après la révocation de l'Edit de Nantes, les persécutions contre les Jansénistes ont entretenu une violente agitation religieuse. Le Roi a vu disparaître successivement tous ses héritiers légitimes, sauf son arrière-petit-fils, le duc d'Anjou, qui n'a pas six ans : la mort du duc de Bourgogne, après celle de sa femme et celle du Grand Dauphin, puis celle du duc de Bretagne et du duc de Berry ont fait courir de sinistres bruits d'empoisonnement : « Depuis l'année 1709 », écrit Saint-Simon, « les plaies domestiques redoublèrent chaque année, et ne se retirèrent plus de dessus la famille royale ». Et le passionné mémorialiste ne peut s'empêcher d'admirer la grandeur d'âme de ce Roi, naguère si grand et encore digne de pitié et de respect, malgré ses fautes : « Accablé au dehors par des ennemis irrités, qui se jouaient de son impuissance qu'ils voyaient sans ressource, et qui insultaient à sa gloire passée, il se trouvait sans secours, sans ministres, sans généraux, pour les avoir faits et soutenus par goût et par fantaisie, et par le fatal orgueil de les avoir voulu et cru former lui-même. Déchiré au dedans

par les catastrophes les plus intimes et les plus poignantes, sans consolation de personne, en proie à sa propre faiblesse... ; incapable d'ailleurs de faire aucune réflexion sur l'intérêt et la conduite de ses geôliers (Saint-Simon désigne ainsi Mme de Maintenon et le duc du Maine) ; au milieu de ses fers, cette constance, cette fermeté d'âme, cette égalité extérieure, ce soin toujours le même de tenir tant qu'il pouvait le timon, cette espérance, par courage, par sagesse, non par aveuglement, ces dehors du même Roi en toutes choses, c'est ce dont peu d'hommes auraient été capables ; c'est ce qui aurait pu lui mériter le nom de *grand*, qui lui avait été si prématuré. Ce fut aussi ce qui lui acquit la véritable admiration de toute l'Europe, celle de ceux de ses sujets qui en furent témoins, et ce qui lui ramena tant de cœurs qu'un règne si long et si dur lui avait aliénés ».



Fig. 344. — Statue de Louis XIV, qui était placée dans l'Orangerie, à Versailles.

Mais il s'en fallait que tous les sujets pussent en être les témoins. Ceux qui l'approchaient pouvaient apprécier cette impassibilité héroïque et volontaire, qu'il érigeait en système quand il écrivait au Dauphin : « Exerçant ici-bas des fonctions toutes divines, nous devons paraître incapables des agitations qui pourraient la ravaler ». Aussi l'impression produite par cette maîtrise de soi, qui n'était nullement de l'insensibilité, est-elle presque unanimement rapportée par ceux qui voyaient souvent le souverain. Quant au public, il voyait avant tout l'état déplorable du royaume, les impôts qui l'écrasent, les guerres qui le ruinent : il en fait remonter toute la responsabilité au Roi, de par sa toute puissance même. Ce qu'on ne lui pardonne pas, c'est l'influence néfaste de son entourage et en particulier de Mme de Maintenon, c'est l'impéritie de ses généraux, la mauvaise gestion des finances et le véritable envoûtement moral exercé sur lui par les Jésuites. Ces différents griefs se font jour dans des textes satiriques, dans des chansons principalement, dont le ton n'est rien moins que respectueux.

Mme de Maintenon ferme la marche dans le cortège des favorites royales : durant tout le règne, le tempérament amoureux de Louis a défrayé la chronique galante et alimenté les papiers secrets. Jusqu'à sa vieillesse, des chansons néologuées lui reprocheront les concessions faites à ses maîtresses et le titre, trop mérité, de vert-galant, que Henri IV portait d'une façon autrement sympathique et populaire. *Turpe senilis amor*, telle pourrait être l'épigraphe de certaines pièces qui datent des dernières années du règne, et qui sont parfois assez joliment tournées ; témoin ce sonnet de 1704 :

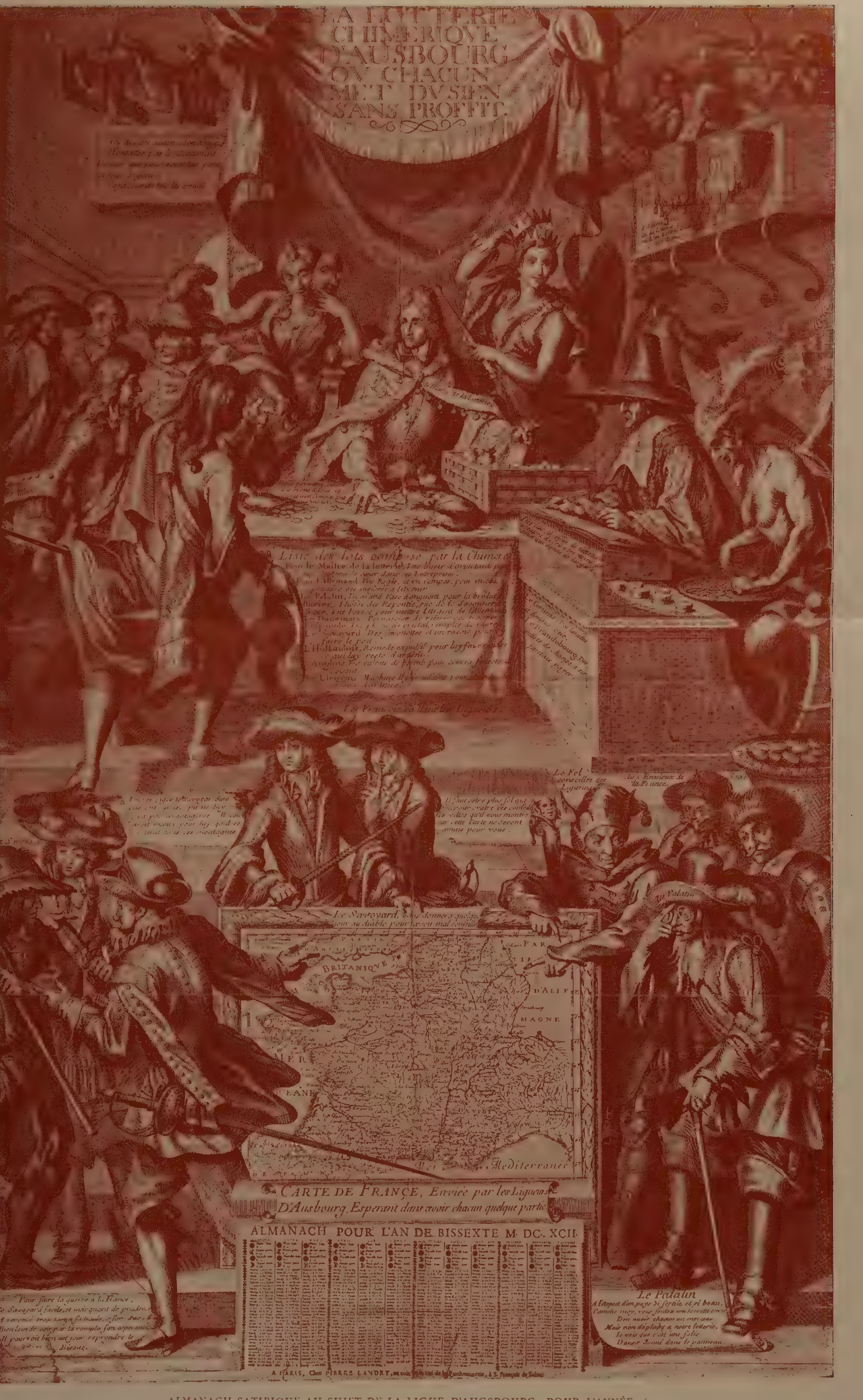
Jadis je fus fameux en deux sortes de guerre,
Dans la guerre de Mars et dans celle d'Amour,
Les faits de celle-là me conquéraient la terre,
Des faits de celle-ci je grossissais ma Cour.

A présent, je l'avoue, une ligue m'altère ;
Ceux que j'avais battus me battent à leur tour,
Eugène et Malborough, plus craints que le tonnerre,
Frappent mes légions, les défont sans retour.

On ne me ravit pas pourtant ma gloire ;
Non, j'en conserverai la moitié dans l'histoire :
J'engendre encor, malgré mes cheveux tout chénus.

Cessez donc, ennemis, d'insulter ma personne ;
Si vous me surpassez au métier de Bellone,
Je vous surpasse au moins au métier de Vénus.

Encore avait-on pu avoir quelque indulgence pour les maîtresses royales dont la jeunesse, la grâce et la beauté expliquaient des dérèglements pour qui M. Louis Bertrand, si sévère pour les mœurs d'aujourd'hui, témoigne de singulières complaisances. Mais l'austérité revêche, les rancune tenaces de la Maintenon et



ALMANACH SATIRIQUE AU SUJET DE LA LIGUE D'AUGSBOURG, POUR L'ANNÉE 1692.

De part et d'autre, pour et contre Louis XIV, la satire n'usa pas seulement du placard ou du livre, elle eut recours également à l'Almanach. La Ligue d'Augsbourg se forma en 1688, entre l'Empire, l'Espagne, la Hollande et bientôt après, l'Angleterre. Louis XIV tenta en vain de rétablir Jacques II sur le trône, où Guillaume III l'avait remplacé. C'est aux membres de cette Ligue que l'Almanach est consacré. Dans le maître de la loterie, on reconnaît Guillaume III d'Orange et de Nassau, roi d'Angleterre ; sur son manteau on voit les *grenouilles* qui représentent les Français.

son attachement à des favoris incapables, lui enlevaient tout droit à l'indulgence du public : le souverain se délectait en des amours moroses et surannées ; et en même temps s'assombrissait progressivement tout ce qui, dans son règne, avait été brillant, spirituel et joyeux.

« Tant que le Roi a été jeune, toutes les femmes ont couru après lui ; mais il a renoncé à ce genre de vie, quand il s'est imaginé qu'il était devenu dévot. Le véritable motif était que la vieille sorcière le surveillait si bien qu'il n'osait plus regarder personne. Elle le dégoûta aussi de tout le monde pour l'avoir et le gouverner toute seule, et cela sous prétexte de prendre soin de son âme. »

Ainsi s'exprimait la Palatine en 1717 ; mais quelques années avant la mort du Roi, le bruit courait que son grand âge ne l'avait pas fait renoncer à la galanterie. Témoin cette chanson qui circulait en 1710 :

Chantons les exploits inouïs
De notre invincible Louis,
Qui, septuagénaire,
Eh bien !
S'avise encor de faire,
Vous m'entendez bien.

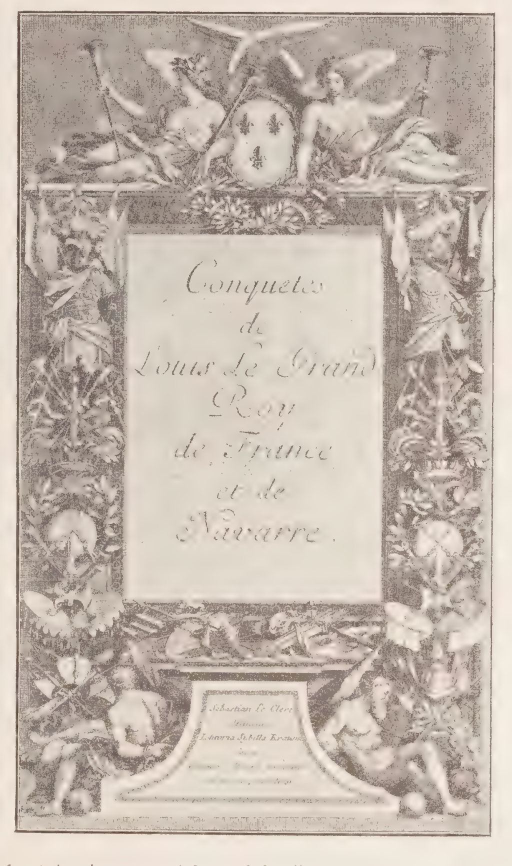


Fig. 345. — Frontispice des *Conquêtes de Louis-le-Grand, Roy de France et de Navarre*, par Sébastien Le Clerc.

* Les conquêtes du Roi en vingt-huit pièces ont été gravées par Le Clerc ou par Chatillon, d'après les dessins de Le Clerc. Deux grandes bordures en hauteur servent de passe-partout à ces planches.

La bordure, en forme de passe-partout, est propre à recevoir chacune de ces estampes. Dans le haut, se trouve un ovale, en travers, destiné à renfermer le plan de la ville ou de la bataille. Au-dessous, un grand carré pour le principal sujet. Au bas du sujet un petit cartel ovale est réservé pour recevoir le nom de la ville assiégée. Au-desous, est un grand carré long formant une espèce de piédestal ou de soubassement dont le milieu est laissé vide pour y inscrire le récit abrégé du siège ou de la bataille gagnée. En haut de cette bordure, des deux côtés de l'ovale où est le plan, deux Renommées sont assises : celle de droite tenant une trompette d'une main et ayant l'autre appuyée sur un enroulement, celle de gauche tenant une trompette de chaque main. De chaque côté de la bordure, des trophées d'armes et des instruments militaires ; au bas, deux esclaves nus enchaînés. Cette bordure a servi au Frontispice que nous reproduisons ci-dessus.

Une seconde bordure en hauteur sert de passe-partout, dans le haut de laquelle est un cartel octogone en largeur. Au-dessous, une grande bordure carrée pour le sujet principal. Au bas, se trouve un grand cartel dont le vide est ovale en longueur, pour le récit historique du sujet. En haut, des deux côtés du cartel octogone, sont deux Renommées assises sur des trophées de drapeaux et insignes militaires, dont l'une, à droite, sonne de la trompette, et l'autre, à gauche, la tient sur son genou gauche, le pavillon en l'air.

Les Conquêtes du Roy que Le Clerc a dessinées ou gravées sont les suivantes :

1. Orsay, dessiné par Le Clerc, gravé par Chatillon. — 2. Burick, dessiné par Le Clerc, gravé par Louis Chatillon. — 3. Rhinberg, dessiné par Le Clerc, gravé par Louis Chatillon. — 4. Rées, dessiné et gravé par Le Clerc. — 5. Le Fort de Schenck, dessiné et gravé par Le Clerc. — 6. Doesbourg, dessiné par Le Clerc, gravé par Chatillon. — 7. Utrecht, dessiné par Le Clerc, gravé par Chatillon. — 8. Nimègue, dessiné et gravé par Le Clerc. — 9. Prise de Maestrich, dessiné par Le Clerc, gravé par Chatillon. — 10. Grey assiégé, dessiné et gravé par Le Clerc. — 11. Sintëtheim, dessiné et gravé par Le Clerc. — 12. Salins assiégé, dessiné par Le Clerc, gravé par Chatillon. — 13. Seneffe, dessiné et gravé par Le Clerc. — 14. Messine secourue, dessiné et gravé par Le Clerc. — 15. Dinant, dessiné par Le Clerc, gravé par Louis Chatillon. — 16. Huy, dessiné par Le Clerc, gravé par Louis Chatillon. — 17. Agousta assiégé, dessiné et gravé par Le Clerc. — 18. Bouchain, dessiné et gravé par Le Clerc. — 19. Agouste, dessiné et gravé par Le Clerc. — 20. Palerme, dessiné et gravé par Le Clerc. — 21. Aire, dessiné par Le Clerc, gravé par Louis Chatillon. — 22. L'Escalette, dessiné et gravé par Le Clerc. — 23. Cambray, dessiné par Le Clerc, gravé par Chatillon. — 24. Caffel, dessiné et gravé par Le Clerc. — 25. Citadelle de Cambray, dessiné par Le Clerc, gravé par Chatillon. — 26. Saint-Omer, dessiné par Le Clerc, gravé par Chatillon. — 27. Fribourg-en-Brisgau, dessiné par Le Clerc, gravé par Chatillon. — 28. Ypres assiégé, dessiné par Le Clerc, gravé par Chatillon.

Johanna Sybilla Kraussin, dont il est fait mention sur le piédestal du frontispice, est un graveur allemand qui vécut de 1650 à 1717. Jeremias Wolf, également allemand, mourut vers 1724.



Fig. 346. — NICOLAS DE BASVILLE.

D'après un portrait satirique à la manière noire faisant partie de la suite intitulée : « Les Héros de la ligue ou la procession monacale conduite par Louis XIV pour la conversion des protestants », à Paris, chez Peters, à l'enseigne de Louis-le-Grand, 1691 (adresse fictive).

* Dans cette violente satire, sortie des presses hollandaises, chaque portrait est accompagné d'une légende en vers. La légende suivante accompagne le portrait de Basville :

Je sçay du goupillon faire un fort bon usage,
Je chasse les démons, et je fais bien ma cour :
Je m'avance par là, et je passe pour sage,
Et de plus il m'en vient de l'argent en retour.

Ce recueil, bien qu'il porte l'indication de *Paris*, parut en Hollande avec beaucoup de succès. Il contient une série de vingt-quatre caricatures en costumes grotesques, traités à la manière noire. Les héros de la ligue sont : Louis XIV, Guillaume de Furstenberg, Bossuet, l'Achevêque de Paris, Mme de Maintenon, Louvois, Jacques II, Pélisson, Maimbourg, le Père La Chaise, Letellier, l'Archevêque de Reims, Demevin, Beaunier, Le Père Pitou, Marillac, Lancoru, Duvigier, Boufflers, Lecamus, l'Evêque de Saintes, la Reynie, Basville, La Rapine.

* Nicolas de Basville naquit en 1648. Il était fils du premier président de ce nom, et fut aussi destiné à la magistrature. Reçu au barreau en 1666 il exerça la profession d'avocat. En 1668, il plaida pour Girard Van Opstal, sculpteur, une cause célèbre, où il obtint un succès complet. Il s'agissait de savoir si cet artiste devait être admis à demander, après l'an et jour d'une succession ouverte, le prix d'un monument qu'il avait exécuté, ainsi qu'un ouvrier qui réclame le salaire de ses journées ou de ses fournitures. Le jeune orateur démontra que son client professait un art libéral, qui devait l'élever au-dessus de la classe des simples artisans. L'Académie de peinture et de sculpture témoigna sa reconnaissancc à Basville en faisant imprimer son plaidoyer, et en lui offrant de faire faire son buste par Girardon, et son portrait par Champagne. Le célèbre Lebrun fut chargé de cette négociation. Le modeste orateur refusa ces honneurs, en priant l'Académie de les offrir au premier président, son père, qu'on eut de la peine à déterminer. Ces deux beaux ouvrages ornaient autrefois le Château de Courson.

Le plaidoyer fut imprimé en 1668, in-4°. Le P. Vanière, dans son *Prædium rusticum*, a consacré cette anecdote.

Conseiller au Parlement en 1670, puis maître des requêtes en 1673, Basville suivit la carrière administrative, et obtint successivement les intendances de Montauban, de Pau, de Poitiers, et enfin celle de Montpellier en 1685. Il resta dans celle-ci l'espace de trente-trois ans sans revenir à la cour. Cette longue administration et les talents qu'il y déploya l'avaient fait surnommer le *Roi du Languedoc*. La funeste époque de la révocation de l'Edit de Nantes et la révolte des Cévennes, ont donné à son nom une célébrité qui fut l'objet des éloges de ses contemporains, et qui a été un sujet de satire pour les écrivains du siècle suivant. Ces opinions si différentes ne sont exemptes ni d'exagération, ni d'injustice.

C'est de la connaissance exacte du caractère personnel et des circonstances environnantes que doit se former un tel jugement. « M. de Basville, dit Rulhières, passait dans ce temps-là pour un homme doux et modéré ». Tout justifie ce jugement de l'auteur des *Eclaircissements*. Quant aux motifs extérieurs qui lui dictaient un dévouement sans bornes, l'amitié constante de Louvois pour ses parents, les grâces multiples dont le Roi les avait comblés, cette ardeur qui enflammait les esprits les plus sages à la voix du monarque, ne laissaient point à Basville la liberté d'hésiter sur ses déterminations. Il avait, d'ailleurs, d'illustres exemples à suivre. D'Aguesseau, le père du chancelier, s'efforçait, dans cette même province du Languedoc, à la conversion des hérétiques, avec un zèle et une sagesse qui méritaient les plus heureux succès. Mais les moyens de douceur et de persuasion ne furent pas toujours laissés à la disposition des magistrats. Des lois oppressives et cruelles les remplacèrent, et ce ne fut pas Basville qui les proposa. C'est une justice que lui rend le chancelier D'Aguesseau dans la *Vie* de son père. « Je né nommerai pas dit-il, l'intendant qui en donna la première idée ». Mais Rulhières le nomme : c'était Foucault, intendant du Béarn. Ces moyens de violence étaient d'abord la contrainte par le logement arbitraire des troupes et les excès qui en résultèrent, et ensuite, la confiscation et les peines afflictives et infamantes appliquées aux relaps et aux fugitifs.

Il est à remarquer que Basville trouva toutes ces lois en vigueur dans les intendances où il fut appelé.

En Poitou, il succéda à Marillac, qui venait d'être destitué pour avoir poussé trop loin l'exécution. En Languedoc, où il remplaça D'Aguesseau, il fut précédé par les troupes qu'on y avait demandées du temps même de son prédécesseur pour réprimer la révolte du Vivarais : ainsi il ne lui resta d'autre ressource que de tâcher d'arrêter les progrès du mal. Dans l'impossibilité d'opposer une résistance qui eût ressemblé à de l'ingratitude ou qui eût pu être présentée comme un manque de respect, il fit en sorte que son obéissance n'eût pas une couleur de servilité, et prit en conséquence la seule mesure qui semblait concilier tous ses devoirs : « Elle consistait, dit Rulhières, à employer la terreur plus que les supplices. Il mettait en procès les relaps et les fugitifs ; aussitôt qu'ils témoignaient quelque repentir, il leur faisait grâce ; et quand le repentir était tardif, il leur obtenait des lettres de réhabilitation ». Quelque idée que l'on se fasse de tels moyens pour sauver des victimes, il est impossible de ne pas reconnaître le bien qui en résultait, et de ne pas supposer un sentiment généreux dans le magistrat qui savait éluder ainsi des ordres tyranniques.

Cette supposition devient une certitude lorsqu'on jette les yeux sur une pièce authentique, à peine citée, et qui a même échappé à l'attention de l'auteur des *Eclaircissements* : ce sont les *Mémoires pour servir à l'histoire du Languedoc*, que Basville dressa en 1698 par ordre du Roy et pour servir à l'instruction du Duc de Bourgogne. Cet ouvrage, chef-d'œuvre de précision, de clarté, d'exactitude

Les malheurs de son petit-fils,
Nos pertes, ni ses cheveux gris,
N'ont encor pu l'abattre,
Eh bien !
Il est vif comme quatre,
Vous m'entendez bien.

Quoique devenu bisaïeul,
Et près d'entrer au cercueil,
Il a fait à la nièce,
Eh bien !
De sa vieille maîtresse,
Vous m'entendez bien.

« Quelle vérification puissante, dit Saint-Simon, de ce que le Saint-Esprit a déclaré, dans les livres sapientiaux de l'Ancien Testament, du sort de ceux qui se sont livrés à l'amour et à l'empire des femmes ». C'est aussi par des souvenirs bibliques que commence la chanson suivante écrite d'un style plus badin :

David à l'amour succomba,
Salomon devint idolâtre :
Pour Omphale Hercule fila,
Antoine aima trop Cléopâtre ;
Mais les maîtresses de ces grands
N'avaient point soixante-quinze ans.

Quarante ans, femme, veuve ou fille,
A la Cour ainsi qu'à la ville,
La Maintenon nous a servi ;
Nul à présent ne la réclame.
Et l'on ne voit que son mari
Qui veuille encor l'avoir pour femme.

Le Roi se retire à Marly
Et d'amant il devient mari ;
Il fait ce qu'on doit à son âge :
C'est du vieux soldat le destin,
En se retirant au village,
D'épouser la vieille p...

Peut-on, sans être satirique,
Rire d'un règne aussi comique ?
Voyez cette sainte p...
Comme elle gouverne l'empire !
Si nous ne mourions pas de faim,
Il en faudrait crever de rire.



FIG. 347.

GABRIEL THURESON, comte d'OXENSTIRN ou OXENSTIERNA, écrivit l'opuscule dont on voit ici le frontispice, vers la fin de sa vie. Ce Suédois, né à Stockholm en 1641, mourut en 1707, après avoir déployé une grande activité dans les missions que lui confia Charles XII, et où sa fortune s'engloutit. En 1699, gouverneur général du Duché des Deux-Ponts, qui venait d'échoir à la maison royale de Suède, Oxenstirn n'y trouva que des soucis et des chagrins qui abrégèrent ses jours. Ses *Pensées sur divers sujets, avec des réflexions morales*, ont été éditées par Bruzen de la Martinière, qui a laissé dans cette édition des fautes de style et de lieux communs, lesquels diminuent l'effet des idées profondes et des traits saillants qu'on y rencontre.

Chose remarquable, ces *Pensées* ont été directement écrites en français.

Cette mainmise de la confidente, devenue l'épouse secrète, sur le Roi et tout son entourage, n'est plus contestable aujourd'hui après les travaux historiques qui n'ont fait que la confirmer. Dès 1686, la Duchesse d'Orléans écrivait à la Princesse de Hanovre : « Le roi se figure être dévot parce qu'il ne couche plus avec des jeunesses, toute sa dévotion consiste à être morose, à avoir des espions partout, qui font de faux rapports sur tout le monde, à flatter les favoris de son frère, en un mot à tourmenter un chacun. La vieille, la Maintenon, prend plaisir à faire que le Roi déteste tous les membres de la famille royale et à la régenter, à l'exception de Monsieur qu'elle flatte auprès du Roi son frère ».

et de vues administratives, a été imprimé à Marseille, sous le nom d'Amsterdam (1734), conformément au manuscrit déposé à la Bibliothèque Nationale.

Basville quitta le Languedoc en 1718, et mourut à Paris en 1724.

Il avait secondé le Maréchal de Villars qui écrit à son sujet : « Basville n'était pas fait pour être intendant de justice et de finances, mais général d'armée ; il est toujours prêt et jamais pressé ».

Ajoutons que la postérité de Basville avait formé une branche qui prit le nom de Montrevaux, et qui s'est éteinte vers le milieu du XVIIIe siècle.



FIG. 348. — THÉMIS REDEMANDANT LA PAIX. D'après une estampe allégorique sur la paix de Nimègue.

A mesure que le Roi devient plus vieux, plus malheureux et plus dévot, l'influence de Mme de Maintenon s'affirme davantage. Cet air morose, que signalait la Palatine, désole tous les survivants de l'ancienne Cour; voici, sur ce sujet un couplet de 1700 :

Autrefois la raillerie
Etait permise à la Cour ;
On en bannit, en ce jour,
Même la plaisanterie.

Ah ! si ce peuple important,
Qui semble avoir peur de rire,
Méritait moins la satire,
Il ne la craindrait pas tant.

Ce qui était beaucoup plus grave que cette tristesse cafarde répandue sur une Cour jadis joyeuse, c'était le mauvais choix des ministres et des généraux, sur l'incapacité desquels daubaient à l'envi les faiseurs de chansons :

Pauvre Colbert, pauvre Louvois,
Votre science était petite.
Chamillard, dans son double emploi,
Beaucoup mieux que vous s'en acquitte ;
Mais vous n'étiez pas, ce dit-on,
Des héros à la Maintenon...

Des Pontchartrains, des Chamillards,
Des Beauvilliers, des chattemites,
Des faux dévots, des papelards,
Des flatteurs, comme des Jésuites,
En France on en voit à foison ;
Tout s'y fait à la Maintenon.

Des ministres, des généraux,
Jadis la France avait l'élite ;
Et les bâtons des maréchaux
Se donnaient alors au mérite ;
Une autre mode est de saison :
Tout se fait à la Maintenon...

Pour expliquer tout en deux mots
Ce qui se passe en France,
Désordre, abus, édits, impôts,
En circonstance et dépendance,
Louis ne prête que son nom :
Tout se fait à la Maintenon.



Fig. 349. — *Le Soleil Royal.* Estampe anonyme contre Louis XIV.

Tandis que Jacques II que Guillaume III vient de remplacer sur le trône d'Angleterre baise la main de Louis XIV, un ligueur, de la ligue d'Augsbourg, menace du bâton le soleil royal aux rayons à demi brisés. L'inventaire relate l'état de la flotte française après la bataille de la Hougue, 1692. De tous les vaisseaux qui la composaient, les uns sont envoyés au feu, les autres au fond, le reste au diable!

La révolution d'Angleterre, qui avait eu pour conséquence de renverser Jacques II en 1688, favorisa la coalition contre le Roi-Soleil. Guillaume III, calviniste, roi constitutionnel et chef d'une nation républicaine d'un côté, et, de l'autre, Louis XIV, souverain absolu et défenseur du catholicisme. Une lutte à coup d'images satiriques en fut la conséquence. Dans la gravure française on fit intervenir *Nostradamus* présidant *l'issue funeste du prince de Nassau*, et les défaites de Steinkerque, Fleurus, Namur, et Mons, subies par ce prince, sont l'objet de railleries mordantes. Du côté des Pays-Bas, les marchands d'estampes mirent en vente toute une série de gravures contre le Roi-Soleil. Ces estampes sont accompagnées de légendes en vers hollandais et français, d'un style médiocre et d'un esprit souvent lourd. C'est ainsi qu'une bataille d'images s'engage entre la France et les alliés, caricatures tantôt officielles, tantôt populaires.

Le résultat de cette ingérence était, on ne le sait que trop, la guerre menée à outrance par des chefs incapables, les populations affamées, le trésor vide. Une parodie du *Pater* dépeignait, dès 1708, cette situation dont on faisait remonter toute la responsabilité à la secrète épouse :

« Notre Père, qui êtes à Marly, votre nom n'est plus glorieux ; votre volonté n'est faite ni sur terre, ni sur mer. Rendez-nous aujourd'hui notre pain, parce que nous mourons de faim. Pardonnez à vos ennemis, qui nous ont battus ; mais ne pardonnez pas à vos généraux. Et ne nous induisez point en tentation de changer de maître, mais délivrez-nous de la Maintenon. Ainsi soit-il. »

Trois ans avant la mort du Roi, les mêmes sentiments s'exprimaient en des termes aussi peu respectueux :

Un papier pour ducat,
Un bigot pour Turenne,
Un p... pour reine,
Mon Dieu ! l'étrange cas !
Ne m'entendez-vous pas ?

Ce qui augmenta encore l'animosité du public contre le Roi, ce fut l'influence des Jésuites, dont Mme de Maintenon paraissait n'être que l'instrument. La Palatine écrit dans ses *Mémoires :*

« Avant que la vieille eût de la puissance, l'Eglise de France était très raisonnable ; c'est elle qui a tout gâté, en favorisant les sottises et les superstitions, tels que les rosaires et autres choses. Quand il se présentait des hommes raisonnables, la vieille et le confesseur les faisaient ou emprisonner ou exiler. Ces deux personnages sont la cause de toutes les persécutions qu'on a fait subir ici, en France, aux réformés et aux uthériens. Le père La Chaise, aux longues oreilles, a commencé cette belle œuvre, et le père Le Tellier l'a achevée ; c'est ce qui a ruiné la France de toutes les manières. »

Dans la lutte entre Jésuites et Jansénistes, la masse du public était nettement pour ces derniers : les persécutions dont ils étaient l'objet, la franchise hardie de leur attitude, l'austérité de leurs mœurs en faisaient des héros malheureux et sympathiques. En revanche l'acharnement et la stratégie sournoise des Jésuites, l'intervention du pape Clément XI qui froissait les sentiments gallicans, alors très vifs, tout cela contribuait à rendre les Jésuites impopulaires. De 1708 à 1715, les poésies et les chansons dirigées contre eux sont innombrables. Ce qui augmentait l'irritation du public, c'est l'influence exercée sur le Roi par la Compagnie de Jésus et en particulier par son confesseur, le P. Le Tellier. On aime à établir un constant parallélisme entre les fautes ou les malheurs du monarque et les humiliations que subissent les Jansénistes. Lorsqu'en 1713, la bulle *Unigenitus* vint mettre fin aux querelles de l'Eglise de France en « exterminant l'hérésie », il se trouve qu'au même moment le Roi procède à une de ces opérations financières, fréquentes sous son règne, qui consistaient à amputer d'un « quartier », c'est-à-dire d'un coupon, le revenu des rentes, et que l'on qualifierait fort justement aujourd'hui de banqueroute, si la IIIe République s'y risquait. On ne manqua pas d'établir une plaisante corrélation entre les deux événements :

Louis, ayant su que Clément
Retranchait si facilement
La morale de l'Evangile,
Pour imiter Sa Sainteté,
Retranche aussi de son côté
Les rentes de l'Hôtel de Ville.

On imagine difficilement le degré de violence qu'atteignaient les pamphlets dirigés contre le P. Le Tellier ; tout un livre, d'ailleurs assez plat, fut composé sous ce titre : *La Vie et les Miracles du P. Tellier, Jésuite.* Voici une pièce de 1714 qui lui est spécialement consacrée :

Viens, Pluton, viens, suivi de la troupe infernale,
Emporte Le Tellier et sa noire cabale :
Viens sur cet insolent épuiser ta fureur,
Réduis son corps en poudre et déchire son cœur !

D'un monstre empoisonné purge toute la terre ;
Le Ciel, en le frappant, souillerait son tonnerre ;
C'est à toi de punir ses horribles forfaits ;
Viens, et nous venge tous des maux qu'il nous a faits.

Mais non, retire-toi : pour expier son crime,
Laisse dans la poussière expirer la victime :
Suspens encor tes traits : que son ambition
Honteuse et sans succès soit sa punition.

Qu'il sèche de douleur, qu'il frémisse de rage,
Qu'il ne reçoive plus que mépris et qu'outrage ;
Qu'il voie enfin, après son orgueil abattu,
Aux yeux du monde entier triompher la vertu.

Durent, durent ses jours pour prolonger sa peine :
Qu'il devienne un objet et d'horreur et de haine ;
Qu'il soit persécuté, maudit de l'Univers ;
Alors viens, prends ta proie et l'entraîne aux Enfers.

Voilà du style tragique : l'astucieux Jésuite y est maudit à peu près dans les mêmes termes que Jason par Médée ou Thésée par Ariane. Mais le ton des chansons anti-jésuitiques était généralement fort différent et les plus grasses plaisanteries n'effrayaient point leurs auteurs. Lisez plutôt ces couplets « sur l'air de Joconde », composés à propos de la bulle *Unigenitus :*

L'autre jour deux diables volants
Firent une gageure
A qui ch.rait le plus puant
Sur l'humaine nature.

Le premier ch.a Le Tellier,
L'autre, effrayé, recule,
Et, pour surpasser le premier,
Il lui ch.a la Bulle.

Ces deux cas sont embarrassants :
C'est pourquoi l'on assemble
Nombre de prélats de bon sens
Pour en juger ensemble.

Depuis quatre mois il n'ont pu
Vider cette requête.
Car si fort l'un et l'autre pue
Qu'ils en perdent la tête.

De HOPMAN VAN DE BOERE BAN, OF DE Wankelende Wandelaar Wannende de Wanschape PLUIMEN en LAURIEREN der Wanhoopende FRANSE HOFFECIEREN

Fig. 350. — *Le Rustique Ban et arrière Ban où est le vanneur des plumes et lauriers des nouveaux héros de France.*
Estampe satirique hollandaise contre la France et l'Espagne (1706), à Bordeaux, chez Le Vannier (adresse fictive).

* Le Vanneur des plumes et lauriers, c'est Villeroy que les dames de la cour surnommaient *le Charmant*. Il s'était distingué par ses défaites dans les guerres de la Succession d'Espagne. Il venait de perdre la désastreuse bataille de Ramillies (1705). A ses pieds, on voit les couronnes et les plumes de Villeroy, Tallard battu à Hochstaed, et Berwick qui devait être vainqueur à Almanza en 1707. Cette estampe est accompagnée d'une légende latérale en Hollandais avec traduction française.

On constate sans peine que ce siècle croyant, mais obstinément attaché à l'indépendance de l'Eglise de France, se permettait, à l'égard de ceux qui voulaient y porter atteinte, fût-ce le Pape en personne, des plaisanteries que les plus violents anticléricaux d'aujourd'hui n'oseraient point hasarder.

Voici une dernière preuve de l'impopularité des Jésuites et de la colère qu'excitait l'ascendant qu'ils avaient acquis sur le Roi : après la mort de Louis XIV, leur déconvenue et la ruine de leur influence sont un des thèmes favoris sur lequel broderont les chansonniers. Voici, sur ce sujet, trois couplets datés de 1715 ; ils sont de facture médiocre, mais l'esprit en est caractéristique :

Tout le monde est étonné
De voir la décadence
Des enfants de Loyola
Qui mettaient presque à quia
La France, la France, la France.

On déteste en tout lieu
Cette race maudite ;
Il n'est pas un paysan
Qui voulût être à présent
Jésuite, Jésuite, Jésuite.

Ils gouvernaient notre Roi,
De mémoire éclatante,
Mais ils sentent que sur eux,
A présent, un Duc fameux
Régente, régente, régente.

C'est donc à juste titre qu'un historien du siècle dernier, E. Morel, qui a spécialement étudié la fin du régime écrivait :

« La France lui avait pardonné ses amours et son luxe, ses dépenses et ses guerres, la banqueroute et la famine ; elle ne lui pardonna point cette tyrannie. Bâillonnée et espionnée par les Jésuites, l'opinion se vengea par des écrits. »

∴

C'est dans cette atmosphère d'impopularité, de défiance et de mécontentement général que Louis XIV tomba malade vers le milieu d'août 1715. Jusque-là il avait supporté vaillamment quelques infirmités inhérentes à la vieillesse : son tempérament robuste paraissait lui promettre encore bien des années de vie. Il fut emporté en une quinzaine de jours par une affection à forme rapide, sur laquelle les contemporains nous ont donné des renseignements très complets.

Il n'entre pas dans mon dessein d'interpréter, d'après les lumières de la science médicale moderne, les indications fournies par les rapports officiels du temps : d'après le Dr Corlieu, dans sa *Mort des Rois de France*, Louis XIV a succombé à une gangrène vraisemblablement d'origine diabétique. Ce que je voudrais dégager des documents contemporains, c'est l'attitude du Roi à ses derniers moments, celle de son entourage, de la Cour, de la Ville, du Peuple, quand la santé du souverain est menacée, quand la mort est imminente, puis certaine, enfin quand, après un règne de soixante-douze ans et un gouvernement personnel de cinquante-quatre, la dépouille du feu roi est emmenée à sa dernière demeure. Sur cette période brève et tragique, nous possédons des témoignages moins nombreux peut-être qu'on ne serait tenté de le croire, mais précis et sûrs, de sources assez différentes pour se contrôler mutuellement ; il y en a d'officiels : le *Journal de la Santé du Roi*, la *Relation de ce qui s'est passé de plus considérable pendant la maladie du Roi et depuis sa mort*, parue dès le 14 septembre et visée par d'Argenson ; le *Journal* de Dangeau a le caractère d'un communiqué officiel ; celui de Narbonne, qui appartenait à la police, fait connaître bien des dessous que laissaient ignorer les documents destinés au public ; celui des frères Anthoine, « valets intérieurs » du Roi, précise des détails que leur service seul pouvait leur permettre de surprendre ; enfin les Mémoires et Correspondances du temps — notamment ceux de Saint-Simon, de la Palatine, de Villars, de Mlle d'Aumale, de Mathieu Marais — montrent sous des aspects assez variés, mais non contradictoires, ces journées pathétiques, que commentent avec une gaîté féroce un véritable déluge de libelles, d'épigrammes et de chansons (1).

Dès le mois de juillet, un malaise assez vif attira l'attention sur la santé du Roi et le régime auquel il était soumis. En passant la revue de son régiment, il s'était plaint d'un frisson et avait demandé son manteau. Narbonne ajoute, sans commentaires, ce détail piquant : « Les courtisans qui l'entouraient en firent autant quoique sans aucune nécessité ».

Quelques jours auparavant, il avait mangé des figues à la glace, qui avaient provoqué une indigestion. L'opinion générale incriminait le régime débilitant qui avait été prescrit au Roi par ses médecins. On ne

(1) Les différents récits de la mort du Roi ont été soigneusement énumérés et classés par les éditeurs de Saint-Simon (collection des Grands Ecrivains, tome XXVII, pp. 177-178, notes).



FIG. 351. — *Louis-Badin meurt de chagrin.* D'après une estampe anonyme hollandaise contre Louis XIV.

* Louis Badin est le nom sous lequel on désignait souvent le Roi-Soleil que l'on nommait aussi parfois Arlequin Déodat. Cette estampe se situe vers la fin du règne de Louis XIV, après la défaite de Villars à Malplaquet par le prince Eugène et Malborough en 1709, et la retraite de l'incapable Chamillard (1708) que Saint-Simon disait être de capacité nulle et croyant tout savoir en tout genre.

Louis XIV agonisant sur son lit, accablé de misères et de défaites, est entouré de Mme de Maintenon et des jésuites. On voit, au centre, Arlequin médecin qui présente la pierre philosophale et pose son pied sur un sac d'or ; on remarquera le coq qui orne sa culotte, est-ce Fagon ? Le confesseur s'apprête à sauver l'âme du malade.

prévoyait pas alors le prohibitionnisme et l'on s'accordait à croire que « le vin est le lait des vieillards ». Or, quoiqu'il fût gros mangeur, le Roi ne buvait à chaque repas que « trois coupes d'un vin très vieux, usé et à la glace, avec les deux tiers d'eau ». On modifia le régime, mais trop tard, en lui donnant un vin plus généreux. Saint-Simon donne sur sur ce point la même note que Narbonne.

Quoi qu'il en soit, le Roi, qui avait quitté, le 10 août, Marly pour Versailles, ne tarde pas à voir son état s'aggraver. Le cardinal de Rohan, grand-aumônier de France, lui administre, le 23, les derniers sacrements. Pourtant, lucide et courageux, il veut que tout se passe autour de lui selon l'étiquette accoutumée : s'il a dû renoncer à passer la revue de la gendarmerie, il ne veut pas que, le 25, jour de sa fête, ses musiciens suppriment l'aubade qu'ils ont l'habitude de lui offrir.

Lorsque la Relation officielle écrit : « Dès le même jour (le 23) et les trois jours suivants, il donna plusieurs ordres témoignant une fermeté et une résignation à la volonté de Dieu au delà de toute expression », elle n'emploie pas de vaines et traditionnelles formules. L'attitude du Roi devant la mort imminente est attestée par les témoins les plus divers. Saint-Simon écrit : « Que dire après cela de la fermeté constante et tranquille qui se fit admirer dans le Roi en cette extrémité de sa vie ? Car il est vrai qu'en la quittant il n'en regretta rien, et que l'égalité de son âme fut toujours à l'épreuve de la plus légère impatience, qu'il ne s'importuna d'aucun ordre à donner, qu'il vit, qu'il parla, qu'il régla, qu'il prévît tout après lui, dans la même assiette que tout homme en bonne santé et très libre d'esprit aurait pu faire ; que tout se passa jusqu'au bout avec cette décence extérieure, cette gravité, cette majesté qui avaient accompagné toutes les actions de sa vie ». La Princesse Palatine, mère du futur Régent, sincèrement inquiète, quoi qu'on en ait dit, et désolée de l'état du Roi, déclare que la réunion de la famille royale et les dernières exhortations de Louis XIV furent « le spectacle le plus triste et le plus touchant que de la vie on puisse voir ». Quelques jours après, elle écrit : « Le Roi a montré la plus grande fermeté jusqu'au dernier moment ; il a dit en riant à Mme de Maintenon : « J'avais entendu dire qu'il était difficile de mourir ; je vous assure que je trouve que c'est chose très aisée. »

On sait toutes les recommandations qu'il adressa au tout petit enfant qui allait être son successeur et comment il le prémunit contre la tentation d'entreprendre des guerres inutiles et ruineuses. Il est inutile de répéter ici ce qui se trouve dans tous les manuels et il n'entre pas dans mon sujet d'examiner si, en confiant la régence au duc d'Orléans, le Parlement a respecté ou trahi les volontés du vieux Roi : a-t-il été, jusqu'au dernier moment, hypocrite à l'égard de son neveu, comme le prétend Saint-Simon, et circonvenu par le parti des bâtards ? A-t-il, comme l'assure la Palatine, recommandé à son neveu de considérer comme nulles les dispositions prises à son désavantage ? Ou, comme l'affirme Narbonne, avait-il la pleine et libre intention de confier au duc du Maine un pouvoir que le Parlement, « emmiellé par le discours flatteur du duc d'Orléans », a fait indûment repasser aux mains de celui-ci ? Il plane un certain mystère sur les dernières et secrètes pensées du Roi en ce qui concerne sa succession. Du moins, pour la Cour, il n'était pas douteux que le duc d'Orléans dût être investi du pouvoir intérimaire ; l'attitude des courtisans le montre assez : « Les jours où le Roi paraissait s'approcher du moment critique, sa chambre se trouvait vide de seigneurs et de courtisans qui allaient en foule chez le duc d'Orléans ; mais, dès qu'il se répandait que le Roi se trouvait mieux, on voyait tout à coup la même foule de seigneurs et de courtisans quitter les appartements du duc d'Orléans pour retourner chez le Roi. Ces scènes se renouvelèrent plus d'une fois, et l'on vit alternativement le duc d'Orléans tantôt seul, tantôt environné des grands de l'Etat ». *(Journal de Narbonne)*.

Pouvait-on sauver le Roi ? et a-t-il été mal soigné ? On l'a souvent prétendu, et avec quelque apparence de raison. Non seulement on a incriminé le régime aqueux et débilitant qui aurait, suivant l'expression de Saint-Simon, « tourné son sang en gangrène », mais on a accusé son premier médecin Fagon de négligence, d'ignorance, de pis encore. D'après Mathieu Marais, sans son premier chirurgien, Maréchal, homme du plus haut talent, le Roi serait mort sans qu'on tentât rien de sérieux pour le sauver. Fagon, qui avait succédé à D'Aquin, créature de Mme de Montespan, était lui-même protégé par Mme de Maintenon, ce qui explique la méfiance que professent à son égard certains mémorialistes. C'était pourtant un grand médecin et un vrai savant. La Palatine, qui ne l'aimait pas, le traite fort durement : « Ce bossu de Fagon, favori de la vieille guenipe, disait que ce qui lui déplaisait dans le christianisme, c'était de ne pouvoir élever à la Maintenon un temple et un autel, afin de l'adorer. » Elle l'accuse tout net d'avoir volontairement laissé mourir le Roi. Ce n'était pourtant ni son intérêt, ni celui de la favorite ; et rien, dans son caractère bougon et cassant, mais honnête et droit, n'autorise à le soupçonner d'une pareille forfaiture. Il est plus probable que, malgré son expérience, Fagon, vieilli et affaibli, s'est trompé dans le traitement du Roi, à l'amaigrissement duquel il refusait de prendre garde ; après s'être obstiné dans son erreur, il a ressenti « l'étonnement,

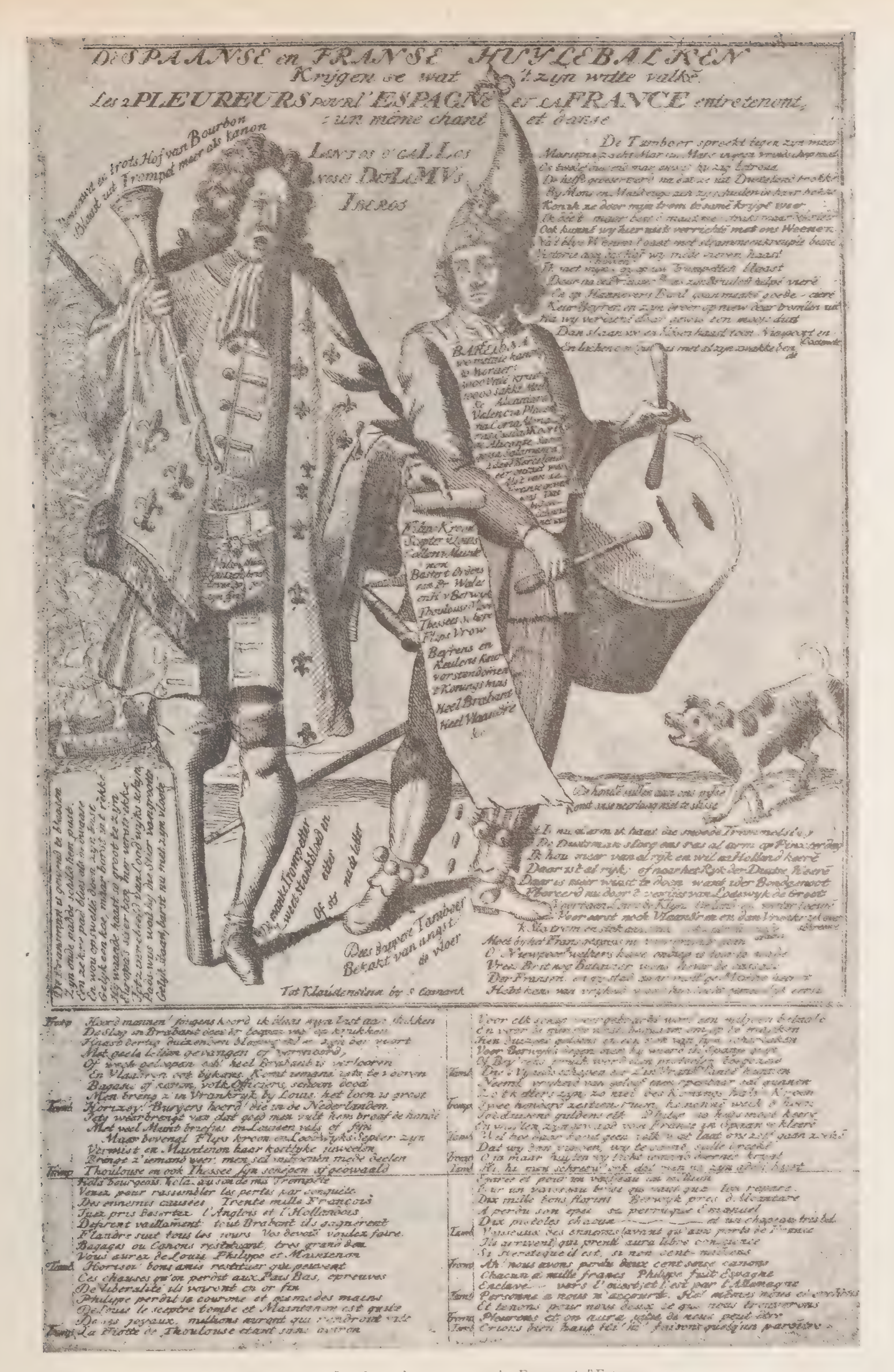


Fig. 352. — *Les deux pleureurs pour la France et l'Espagne.*

Estampe satirique hollandaise contre Louis XIV et Philippe V, roi d'Espagne, faisant allusion aux revers des Français e des Espagnols dans la guerre de la Succession d'Espagne, et au succès des Autrichiens qui chassèrent un moment le petit fils du Roi-Soleil du trône de Philippe II.



Fig. 353. — Pièce satirique contre Louis XIV et Mme de Maintenon. D'après une estampe de l'*Æsopus in Europa*, de Romeyn de Hooghe (1701-1702).

Louis XIV avec des béquilles sur le char du soleil que conduit Mme de Maintenon (Stella Vesperina), tandis que les coursiers divins sont désarçonnés par le lion rugissant des Provinces-Unies. Mme de Maintenon fut souvent attaquée par les pamphlétaires hollandais. On la trouve dans *La retraite de Louis XIV avec son sérail*; c'est elle encore qui est visée dans l'estampe intitulée *Venez et je vous feray voir la condamnation de la grande prostituée.*

le scandale, l'humiliation » que décrit Saint-Simon. Ni les consultations répétées, ni l'intervention des chirurgiens, ni celle d'un empirique appelé en suprême ressource, et qui malmena scandaleusement Fagon abasourdi, n'amenèrent d'amélioration durable. Après la mort du Roi, les chansons satiriques n'épargneront ni Fagon, ni ses confrères. L'une dit :

D'un mal très dangereux atteint.
Il fit venir son médecin,
Oh ! réguingué ! Oh ! lon lon la.
Mais, las, pour ce pauvre monarque,
Mieux eût valu mander la Parque.

Et une autre :

On fit venir des médecins,
Mais, soit qu'ils n'y connussent rien,
Ou que, par esprit de prudence,
Voulussent en délivrer la France,
Ils l'ont mis dans le monument
A notre grand contentement.

Ce que nous savons de précis, c'est que la gangrène fut décelée trop tard pour qu'une opération pût être utilement tentée : le 30 août, après de nombreuses consultations entre les médecins et les chirurgiens, le Roi voulut savoir d'eux la vérité sur son état : « Ils firent alors mettre, raconte Narbonne, une de ses jambes dans de l'eau extrêmement chaude, et il ne sentit la chaleur que lorsqu'elle eut pénétré jusqu'à la moelle. On la retira alors et la Faculté reconnut qu'elle était attaquée de gangrène et le dit au Roi. Il leur répondit de la couper sans aucune crainte, et qu'il se sentait assez de courage pour souffrir cette opération. Mais il était trop tard et l'intervention ne pouvait le sauver.

Les tout derniers moments ne démentirent en rien la fermeté des jours précédents : « Il est resté vingt-quatre heures, écrit la Palatine, sans parler à personne, et, durant ce temps, il n'a fait que prier et répéter : « Mon Dieu, ayez pitié de moi ; Seigneur, je « suis prêt à paraître devant vous ; à quoi « tient-il, mon Dieu, que vous ne me pre- « niez ? » Il a ensuite répété avec beaucoup de piété l'Oraison dominicale et le Symbole, et il a expiré en recommandant son âme à Dieu. »



Fig. 354. — Le Grand Saint Christophe. Pièce satirique contre Louis XIV. D'après une estampe de l'*Æsopus in Europa*, de Romeyn de Hooghe.

C'est encore Louis XIV que Saint-Christophe emporte sur ses épaules. On aperçoit au fond le pressoir royal ; à gauche, le moine avec sa lanterne, et, à droite, le bûcher, tandis que les corbeaux se disputent les louis d'or.

L'autopsie, pratiquée peu de temps après la mort, donna des résultats fort peu favorables aux médecins de Sa Majesté ; Mathieu Marais écrit le 11 septembre : « On se plaint beaucoup de la manière dont Fagon a traité le Roi, à qui on a trouvé le corps en dedans et tous les viscères d'une intégrité admirable et d'une construction à pouvoir vivre cent ans ». Le procès-verbal d'ouverture du corps, qui a été retrouvé et publié par la *Revue Médicale* dès 1829 et reproduit plusieurs fois depuis, confirme en grande partie ces indications. Cette découverte amena d'ailleurs la rapide disgrâce de Fagon, que le Régent

remplaça par Poirier, en lui donnant comme une sorte de retraite la direction du Jardin Royal. Prise à temps et judicieusement traitée, la maladie qui a emporté Louis XIV pouvait donc être guérie et son existence prolongée. Mais la France y eût-elle gagné ?

∴

Le Roi n'avait rien prescrit, en ce qui concernait ses obsèques. On s'autorisa du dernier exemple, celui de Louis XIII, qui avait recommandé la plus grande simplicité et interdit les cérémonies dispendieuses qui avaient marqué les funérailles d'Henri IV. On fut heureux de pouvoir invoquer ce précédent, « parce que, dit Saint-Simon, personne ne s'en souciait et que cet abrégé de cérémonies sans fin épargnerait beaucoup d'argent, de temps et de disputes dans une conjoncture où tout en faisait naître. Tout fut donc exécuté sur le modèle des obsèques de Louis XIII, c'est-à-dire de toute l'épargne, de toute la modestie, de toute l'humilité qui peuvent être observées par un roi ; toutes vertus si aimées et si pratiquées, mais en grand, par le père, toutes si inconnues du fils ».

N'imaginons pas pourtant des *funérailles d'une simplicité démocratique*. Un cérémonial imposant se déroula pendant toute la huitaine qui suivit la mort du Roi. Il avait rendu le dernier soupir le 1[er] septembre, à huit heures du matin, après une agonie de trois jours, ayant conservé sa connaissance jusqu'à la soirée du 31. Le corps fut exposé à visage découvert durant toute la journée du 1[er], « ayant dans la chambre des prêtres qui psalmodiaient continuellement ». La Relation officielle mentionne ensuite, le 2 septembre, l'ouverture du corps, en présence du duc d'Elbœuf et du maréchal de Montesquiou, « nommés à cet effet par le Roi », c'est-à-dire par le petit Louis XV, acclamé dès la veille par la foule, aussitôt après



Fig. 355. — La complainte de l'Apollon français sur la fleur de chardon desséchée. Pièce satirique contre Louis XIV. D'après une estampe de l'*Æsopus in Europa*, recueil de planches satiriques de Romeyn de Hooghe (Amsterdam, 1701-1702, La Haye 1737).

* Romeyn de Hooghe fut l'un des plus ardents combattants dans cette levée de burins dirigée par la Hollande contre la France de Louis XIV. Bien qu'il ait illustré, parfois avec bonheur, des ouvrages comme les *Cent nouveltes Nouvelles de Boccace*, c'est surtout comme polémiste que Romeyn de Hooghe est connu. D'une extraordinaire fécondité, d'une puissance graphique considérable, il a laissé un nombre important de caricatures d'une inégale valeur. Basan, dans son *Dictionnaire des graveurs*, lui reproche d'avoir fait entrer dans ses allégories une satire triviale et exagérée. D'autres auteurs ont encore fait un crime à Romeyn de Hooghe d'avoir été un dessinateur à gages. La vérité est qu'avec toute la Hollande de 1672, il prit la défense de son pays contre les prétentions de Louis XIV. Guillaume d'Orange avait d'ailleurs compris toute la valeur de l'imagerie satirique et c'est pourquoi il subventionna Romeyn de Hooghe. Ce fut en 1688 que ce dernier publia l'estampe intitulée : *L'Armée de la Sainte-Ligue pour l'Etablissement de la Monarchie des Jésuites*. Louis XIV soutenait alors, sur les conseils des Jésuites, les prétentions de Jacques II. Ainsi se succédèrent sous son burin ces nombreuses planches où l'esprit anticlérical apparaît surtout à propos de la révocation de l'Edit de Nantes. Mais Romeyn de Hooghe publia encore des recueils de gravures dont le plus connu est l'*Æsopus in Europa*, qui parut à la Haye en 1702 avec des dialogues satiriques sous forme de fables et composé de quarante caricatures. En 1707, en Angleterre, on publiait des poèmes sur les affaires de l'Etat avec des planches de Romeyn de Hooghe.

Parmi ses estampes les plus connues, on trouve : *La Vache Hollandaise le mors aux dents*, et *Mardi-Gras de coq à l'âne* que nous reproduisons ici.

Malgré l'abondance des personnages et des allégories parfois compliquées, malgré une certaine froideur, quelque confusion et quelque monotonie, l'œuvre de Romeyn de Hooghe offre des aspects puissants, et constitue le premier essai de caricature internationale.



Fig. 356. — Les lamentations de l'Europe. D'après une estampe de l'*Æsopus in Europa*, de Romeyn de Hooghe (1701-1702).

* L'Europe désolée par les guerres de Louis XIV s'adresse à Jupiter qui apparaît sur la droite dans un nuage : « O Jupiter, ô ingrat amant, est-ce là la récompense de mon amour, s'écrie-t-elle.

Chacune de ces petites gravures — dont nous en reproduisons quelques-unes ici — orne la page de titre de chacun des pamplets qui composent la série de l'*Æsopus in Europa*.

La mort de son bisaïeul; assistaient, en outre, à l'autopsie deux médecins de la Faculté de Paris, deux chirurgiens de la Confrérie de Saint-Côme, outre le premier médecin du Roi, et tous les autres médecins et chirurgiens attachés à sa personne.

Le cercueil fut mis dans la chambre du grand appartement et gardé pendant huit jours par une escorte importante d'officiers, d'évêques et de religieux qui présidait le grand-aumônier de France. La Relation indique que la chambre était «meublée des meubles les plus précieux». L'usage était, en effet, d'employer, dans ces occasions, les lits les plus magnifiques et les plus belles tapisseries. Mais il se produisit un fait assez piquant et caractéristique, que rapporte Mathieu Marais : « Le corps du Roi a été exposé à Versailles dans un lit à ciel magnifique : « On a remarqué que ce lit à ciel est celui que Mme de Maintenon avait fait faire pour lui et que le portrait de cette dame est dans le ciel du lit, à quoi on n'a pris garde que depuis qu'il a été tendu, de sorte que le Roi a été dix jours sous ce ciel et sous ce portrait ». Ainsi, après une mort édifiante et sereine, le souvenir des amours adultères ne cessait de s'attacher au Roi défunt plus impitoyablement encore que la tunique de Nessus à Hercule mourant.

Cette longue et solennelle garde de la dépouille royale nous est minutieusement décrite par Michel Ancel-Desgranges, maître des cérémonies. Sans nous arrêter à mille détails d'étiquette fastidieux et monotones, signalons seulement qu'après l'embaumement du corps, les entrailles furent portées, le 3, à Notre-Dame ; quant *au cœur du monarque*, il fut remis, le 6, en grande pompe, à la maison professe des Jésuites, ce qui ne manqua pas d'accréditer le bruit populaire d'après lequel *le défunt aurait été régulièrement affilié à la Compagnie de Jésus* ; le grand-aumônier de France présenta le précieux viscère au Recteur « par un discours touchant et fort éloquent ».

Enfin, le 9, le corps fut transporté de Versailles à Saint-Denis. Les vêpres furent d'abord dites par la musique du Roi ; puis le cortège nocturne s'achemina lentement. Voici comment Narbonne nous décrit ces obsèques :

« Peu de temps avant le départ, le corps fut levé du lit de parade sur lequel on l'avait laissé placé, dans la chambre qui fait face à la Cour de Marbre, par le cardinal de Rohan, grand-aumônier de France, en présence du duc de Bourbon, grand-maître de la Maison du Roi.

« Les gardes-du-corps de la compagnie écossaise le portèrent sur le chariot d'armes qui était dans la cour.

« Le corps était couvert d'un poêle de velours noir, croisé de moire d'argent.

« Le chariot était fort élevé et attelé de huit chevaux de deuil.

« Voici l'ordre de la marche :

« Pauvres à pied, en deuil, avec des flambeaux. — Les officiers d'office à pied, plusieurs à cheval. — Les pages et gens de livrée. — Carrosses des principaux officiers. — Le grand-maître des cérémonies. — Les mousquetaires noirs, les mousquetaires gris, les chevau-légers. — Les officiers de la chambre et de la garde-robe. — Premier carrosse du Roi, où étaient les aumôniers ordinaires ; le P. Le Tellier, jésuite, confesseur du Roi. — Deuxième carrosse, où étaient : le duc de Bourbon, grand-maître de France ; le cardinal de Rohan, grand-aumônier de France ; le duc de Tresmes, le duc de la Trémoille, le duc de Mortemart, premiers gentilshommes de la chambre du Roi ; le chevalier de Dampierre, premier écuyer du duc de Bourbon. — Après venaient les trompettes de la Chambre, à cheval. — Le Roi et les hérauts d'armes, à cheval. — Le grand-maître, le maître et les aides des cérémonies. — Le chariot où était le corps du Roi. — Quatre aumôniers, à cheval, qui portaient les quatre coins du poêle. — Le prince Charles de Lorraine, grand-écuyer, à cheval. — Le duc de Villeroy, capitaine des gardes-du-corps, à cheval. — Les gardes-du-corps du Roi. — Les gendarmes fermaient la marche.

« A l'arrivée, le corps fut reçu par un groupe nombreux d'officiers et cent vingt religieux revêtus de chapes de velours noir. »

Le cortège funèbre ne manquait pas de grandeur. Il contrastait avec l'entrée joyeuse du jeune Roi à Paris, qui avait eu lieu le matin même, trois jours après que les grands corps de l'Etat étaient venus lui rendre hommage. Voici l'impression, plus personnelle et plus vivante, de Mathieu Marais :

« Le soir, il y eut un autre spectacle du Roi mort, et on put comparer la joie et la tristesse. On amena le corps du Roi en grande cérémonie de Versailles à Saint-Denis. Il n'entra point dans Paris, mais passa par Montmartre et par les derrières. Il partit à minuit de Versailles et arriva à Saint-Denis sur les quatre heures. L'illumination était magnifique de la plus grande partie de la maison du Roi, et outre cela tous les carrosses de Paris bordaient les chemins avec d'autres flambeaux. Le peuple regardait cela comme une fête et, plein de la joie d'avoir vu le Roi vivant, n'avait pas toute la douleur que devait causer la mort d'un si grand Roi. »

Cette insensibilité et cette irrévérence du peuple ont été signalées par plus d'un mémorialiste. Dès le jour même de sa mort, des plaisanteries d'un goût douteux étaient mises en circulation et la joie se manifestait de tous côtés. Le 1er septembre était le dernier jour de la réduction opérée sur les louis d'or et les écus ; aussi disait-on : « Il voulait qu'il fût dit *qu'on perdrait à sa mort* ». Narbonne, qui rapporte ce mauvais jeu de mots, ajoute : « Bien des personnes se réjouirent de la mort de ce prince et, de tous côtés, on entendait jouer les violons. »

La note est la même dans les mémoires de Mlle d'Aumale, dernière secrétaire de Mme de Maintenon. Après nous avoir montré sa maîtresse, quittant Versailles pour Saint-Cyr avant la mort du Roi, dans la double crainte de « n'être pas maîtresse d'elle en ce moment » et aussi « d'être insultée en chemin », comme il arrive souvent à des « personnes en faveur quand elles ont tout perdu », Mlle d'Aumale constate que « ce prince, bon roi, bon père, bon chrétien..., mourut peu regretté d'une partie de ses sujets ». Elle analyse assez judicieusement les raisons qu'avaient les uns et les autres de souhaiter un changement de régime et conclut : « Loin de pleurer, comme ils le devaient, un roi si digne de leurs larmes, on a vu, le dirai-je à la honte des mêmes Français, des feux de joie dans quelques rues de Paris sur la nouvelle de sa mort ».

Sur les funérailles, les *Mémoires secrets* de Duclos donnent une pareille impression :

« Le même jour (le 9), le corps de Louis XIV fut porté à Saint-Denis. L'affluence fut prodigieuse dans la plaine ; on y vendait toute sorte de mets et de rafraîchissements. On voyait de toute part le peuple danser, chanter, boire, se livrer à une joie scandaleuse ; et plusieurs eurent l'indignité de vomir des injures en voyant passer le char qui renfermait le corps. »

Voltaire, dans une note du *Siècle de Louis XIV* (chapitre XXVIII), dit aussi : « J'ai vu de petites tentes dressées sur le chemin de Saint-Denis. On y buvait, on y chantait, on riait. Les sentiments des citoyens de Paris avaient passé jusqu'à la populace. Le jésuite Le Tellier était la principale cause de cette joie universelle. J'entendis plusieurs spectateurs dire qu'il fallait mettre le feu aux maisons des

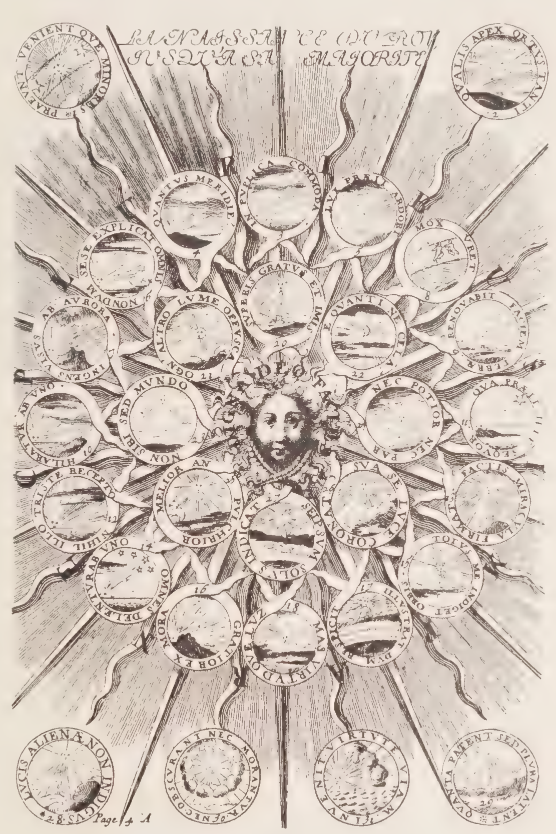


FIG. 357. — Planche allégorique extraite de l'ouvrage du père Claude François Menestrier : *Histoire du roi Louis-le-Grand par les médailles, emblèmes, devises, jettons, inscriptions, armoiries et autres monuments publics* », à Paris, chez J.-B. Nolin, sur le quai de l'Horloge (1689), petit in-fol°.

* Le père Claude François Menestrier, de la Compagnie de Jésus, savant héraldiste et historien, était né à Lyon en 1631. Il enseignait dans cette ville lorsque Louis XIV la traversa. Il fut chargé de diriger les fêtes et réjouissances qui eurent lieu à cette occasion. Il fit preuve de tant de talent et de goût, qu'à partir de ce moment, il eut la direction de toutes les fêtes publiques. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages sur la chevalerie, les tournois, la musique, la danse et le théâtre au moyen âge.

J.-B. Nolin, graveur et libraire à Paris, à la fin du XVIIe siècle, a gravé un beau portrait du père Menestrier en tête de son Histoire de Louis-le-Grand. Les planches qui composent cet ouvrage ont été gravées soit par lui, soit sous sa direction. En dehors des médailles on trouve des planches allégoriques composées de devises. Celle que nous reproduisons ici est conçue dans le goût des devises du *Ludovici Magni Elucubratio*, de Gaspard Laugier (1679), avec comme sujet le soleil.



Fig. 358. — Frontispice des *Travaux de Mars ou l'Art de la Guerre* (Paris, 1684).

Louis XIV, vêtu à la Romaine, préside au jeu de la guerre. La statue du roi ici représentée est dans le style des nombreuses effigies que l'on éleva vers cette époque un peu partout à Paris et en province.

Jésuites avec les flambeaux qui éclairaient la pompe funèbre ». Et, en vers cette fois, il écrit dans l'*Epitre sur la Calomnie :*

Lorsque Louis qui, d'un esprit si ferme,
Brava la mort comme ses ennemis,
De ses grandeurs ayant subi le terme,
Vers sa chapelle allait à Saint-Denis,
J'ai vu son peuple aux nouveautés en proie
Ivre de vin, de folie et de joie,
De cent couplets égayant le convoi,
Jusqu'au Tombeau maudire encor son Roi.

***

Cette impopularité ne manqua pas d'éclater plus violemment encore dans les mois qui suivirent la mort du souverain. Si sévère qu'on puisse être pour ses fautes et ses faiblesses, quelque pitié que nous inspire le spectacle d'un peuple pressuré et affamé, on ne saurait se défendre d'un sentiment de tristesse, d'amertume et de dégoût devant certaines violences, grossièretés, jetées comme des pelletées d'ordures sur cette tombe fraîchement ouverte.

Assurément on trouve des éloges sans mesure dans les oraisons funèbres qui furent prononcées en diverses églises du royaume ; un recueil, daté de 1716, en reproduit jusqu'à treize, plus l'éloge académique de La Motte ; on y trouve celles que prononcèrent Quiqueron de Beaujeu, évêque de Castres, en la basilique de Saint-Denis, et Maboul, évêque d'Alès, à Notre-Dame, capucinades banales, entremêlées de citations latines, celle du P. Porée, qui n'est pas exempte de mauvais goût. On n'y a pas fait figurer celle de Massillon, qui contient ce passage célèbre, d'une remarquable indépendance :

« Tristes souvenirs de nos victoires, que nous rappelez-vous ? Monuments superbes élevés au milieu de nos places publiques pour en immortaliser la mémoire, que rappellerez-vous à nos neveux lorsqu'ils vous demanderont, comme autrefois les Israélites, ce que signifient vos masses pompeuses et énormes ? *Quando interrogaverint nos filii vestri dicentes : Quid sibi volunt isti lapides ?* Vous leur rappellerez un siècle entier d'horreur et de carnage : l'élite de la noblesse française précipitée dans le tombeau ; tant de maisons anciennes éteintes ; tant de mères point consolées, qui pleurent encore sur leurs enfants ; nos campagnes désertes, et, au lieu des trésors qu'elles renferment dans leur sein, n'offrant plus que des ronces au petit nombre des laboureurs forcés de les négliger ; nos villes désolées ; nos peuples épuisés ; les arts à la fin sans émulation ; le commerce languissant. Vous leur rappellerez nos pertes plutôt que nos conquêtes. Vous leur rappellerez tant de lieux saints profanés ; tant de dissolutions capables d'attirer la colère du ciel sur les plus justes entreprises ; le feu, le sang, le blasphème, l'abomination, et toutes les horreurs qu'enfante la guerre ; vous leur rappellerez nos crimes plutôt que nos victoires. O fléau de Dieu ! ô guerre ? cesserez-vous enfin de ravager l'héritage de Jésus-Christ ? O glaive du Seigneur, levé depuis longtemps sur les peuples et sur les nations, ne vous reposerez-vous pas encore ? »

C'est sur un tout autre ton que les chansonniers composèrent son Oraison funèbre. J'ai cité plus haut les couplets qui se rapportent à ses médecins. J'en extrais quelques autres des deux mêmes chansons ; l'une relate sa maladie et sa mort ; l'autre retrace l'histoire de sa vie tout entière. La première débute ainsi :

Oh ! apprenez, peuple françois,
La mort du plus grand de nos rois ;
Oh ! reguingué, oh ! lon lon la.
Je vais vous conter la manière
Dont il a fini sa carrière.



Frontispice du « Ramas de différents portraits et ordonnances historiés, tant du Roy que des Hommes illustres de France ». Gravé d'après les plus Experts Maistres de Peintres par Gérard Edelinck.

* De nombreux ouvrages furent ainsi dédiés au Roi-Soleil. On voit son effigie gravée sur le frontispice. Il est entouré de personnages mythologiques et des tableaux de ses principales conquêtes.

Une vingtaine de couplets, dont quelques-uns fort plats, nous le montrent successivement aux prises avec ses médecins, son confesseur, faisant ses dernières recommandations aux princes du sang et à son arrière-petit-fils. Voici quelques extraits de sa confession :

Des amours de la Montespan,
Mon cœur, mais en vain, se repent,
Oh ! etc...
Toujours, malgré sa repentance,
Je sens remords de conscience.

Rassurez-vous, dit le docteur,
Cela n'est rien sur mon honneur,
Oh ! etc...
Ne l'avez-vous pas bien payée ?
— Oui. — La faute est donc pardonnée.

Mais, dit le Roi, pour Maintenon,
Dois-je l'épouser pour de bon ?
Oh ! etc...
— Non, certes, répondit le Père ;
Jamais vous ne la fîtes mère.

Dans ses conseils au futur Louis XV, notons ces deux vers d'une ironie féroce :

Vivez, imitez votre père,
Régnez en paix, jamais en guerre.

Puis, après avoir désigné le duc d'Orléans comme régent, il s'adresse à Mme de Maintenon :

Et vous, cher objet de mes vœux,
Je vous fais mes derniers adieux,
Oh ! etc...
Louis vous regrette, mignonne,
Bien plus qu'il ne fait sa couronne.

Et voici les derniers couplets :

A temps se tut le Potentat,
Ayant si bien réglé l'Etat,
Oh ! etc...
Qu'on dirait, vu son indigence,
Qu'en ce jour il a pris naissance...

... Or, voilà notre bon Roi mort,
Priez donc pour lui Dieu bien fort.
Oh ! etc...
Qu'il lui fasse miséricorde
Et place à son âme il accorde.

Mais priez-le aussi d'un grand cœur
Qu'au médecin, au confesseur,
Oh ! etc...
Il donne pour leur récompense,
Dedans l'enfer grande indulgence.



Fig. 359. — Titre de la *Complainte pour la Hollande foulée aux pieds par le roi*, de F. Halma (1707). D'après la gravure de J. Goerce.

* François von Halma, imprimeur, géographe et poète hollandais (1653-1722), édita des cartes dignes d'estime pour le temps où il les composa. Il publia plusieurs volumes de vers ; il composa des chants sur des sujets de piété qui furent surtout goûtés de ses contemporains. Ces chants se trouvent dans *Gereformeerd Gezangboeck* (Amsterdam, 1712). Entre autres ouvrages de cet écrivain, on peut citer un poème héroïque : *Le château d'Aigermonde*, et une *Description de la Ville de Maestricht* (1715), le tout en vers bataves. Il a laissé un autre pamphlet contre Louis XIV : *Chant triomphal pour les victoires de 1709 sur la France et la prise de Mons par le prince d'Orange* (Leuwarden, 1709, in-4°, 12 p.).

J. Goerce, graveur et dessinateur, est né à Middelbourg le 20 octobre 1670 ; il mourut à Amsterdam le 4 janvier 1731. Elève de Gérard de Lairesse à Amsterdam, il était fils d'un antiquaire. En 1715, il travailla pour l'Hôtel de Ville d'Amsterdam.

L'autre chanson contient bien des négligences de style et de prosodie. Pourtant quelques couplets, particulièrement mordants, méritent d'être cités :

Son père, le roi des Français,
Tous les jours faisait des souhaits
Pour que la Reine vînt enceinte,
Y priait les Saints et les Saintes,
Le Cardinal priait aussi
Et beaucoup mieux y réussit.

Au bout de neuf mois vint un jour
Un petit enfant de l'amour
Avec des dents longues et belles ;
Lors on consulta son étoile
Et dès ce temps-là l'on prédit
Qu'il mangerait grands et petits.

Il commence, en effet, par mordre le sein de ses nourrices, en attendant qu'il dévore les biens de ses sujets :

Il nous vendit de ses billets
Qu'il disait être bons effets.
Pour avoir cours dans le commerce,
Pour en payer toutes les dettes ;
Mais à présent ce beau papier
Ne peut servir qu'à s'essuyer...

Les uns le nomment Louis le Grand,
Et d'autres Louis le Tyran,
Louis le banqueroutier, Louis l'injuste ;
Et c'est raisonner assez juste :
Car n'eût d'autre raison jamais
Qu'en disant « voulons » et « nous plaît ».

Ce prince n'avait pas pourtant
Le cœur dur comme un diamant ;
Car il aimait la demoiselle
Quand il avait jeune cervelle ;
Puis, étant devenu barbare,
Il prit la veuve de Scarron.

Le confesseur, qui le savait,
Pour pénitence lui donnait
D'exterminer les Jansénistes
Dont en poche il avait la liste ;
Et chaque péché pardonnait
Pour une lettre de cachet.

Puis viennent la maladie et la mort ; voici comment est racontée l'autopsie :

Aussitôt son trépassement,
On l'ouvrit d'un grand ferrement ;
On ne lui trouva point d'entrailles ;
Son cœur était pierre de taille ;
Son esprit était très gâté
Et tout le reste gangréné.

Les deux derniers couplets sont beaucoup plus cruels que celui de la chanson précédente :

Sitôt qu'il fut enseveli,
On le porta à Saint-Denis
Sans pompe et sans magnificence,
Afin d'éviter la dépense ;
Car à son fils il n'a laissé
Pas de quoi se faire enterrer.

Oh ! prions le doux Jésus-Christ
Qu'il envoie au-devant de lui
Ses anges rangés en bataille ;
Car on assure que le diable,
Le regardant comme son bien,
Doit l'enlever sur le chemin.

On le voit, avec le Roi lui-même, c'est toujours sur la Maintenon, les médecins et les jésuites que pleuvent les quolibets. Voici encore une épigramme contre ces derniers, qui devaient se sentir bien peu à l'aise devant tant de manifestations de la colère publique, démunis qu'ils étaient de la protection royale :

SUR LE PÈRE LE TELLIER

Le révérend père Tricorne,
En passant, disait d'un air morne :
Il est donc mort, Ludovicus !
Nous voilà pas mal fichus.
Si nous avons tous fait des nôtres,
Si nous en avons fichu d'autres,
On va nous rendre dent pour dent.
Je n'en suis que trop convaincu,
Car je sais bien dès à présent
Que nous en avons dans le c...

Après les oraisons funèbres, les épitaphes. Dans les recueils du temps, on en compte une bonne soixantaine. Je n'en ai rencontré que deux qui soient favorables au Roi défunt. Voici la meilleure :

Louis le Grand n'est plus ; c'est ici son tombeau.
Son règne est le plus long, comme il fut le plus beau ;
Pour les temps à venir, sa mémoire rassemble
Les exploits, les vertus de tous les rois ensemble.
Une puissante ligue osa lui résister ;
Elle subit la loi qu'il fit exécuter.
Malgré dix potentats, et malgré l'Allemagne,
Il arbora les lys sur le trône d'Espagne.
Il parut grand en tout, même dans ses revers,
Et sur la terre et sur les mers.
Il sapa l'hérésie, il fit raser son Temple,
Il fut de tous les rois le modèle et l'exemple ;
Sa plus grande victoire a terminé son sort :
Il triompha, mourant, des horreurs de la mort.



Fig. 360. — *L'un des quatre réfectoires où mangent les soldats*, à l'Hôtel des Invalides (1706). D'après une gravure de l'époque.
* Au milieu de la salle se trouve la table de punition des buveurs d'eau.
On sait que Louis XIV, à l'instigation de Louvois, ordonna en 1670 la fondation de ce célèbre hôtel, pour le logement, la subsistance et l'entretien des soldats invalides.

Tout le reste est extrêmement mordant, et d'ailleurs souvent spirituel. Jugez-en par ces échantillons :

I

Ici repose notre Roi.
La vieille qui nous fit la loi,
Le confesseur et les Finances,
Le pouvoir des deux Eminences
Et l'orgueil du Pontificat,
Et l'honneur de plus d'un prélat.

II *(en triolet)*

Ci-gît le grand roi des impôts,
Des maltôtiers ami fidèle ;
Il est mort pour votre repos ;
Ci-gît le grand roi des impôts.
Il nous a rongés jusqu'aux os
Et tout pris dans notre escarcelle :
Ci-gît le grand roi des impôts,
Des maltôtiers ami fidèle.

III

Louis le Grand n'est plus. Il est réduit en poudre.
O Français, répandez l'encens de toutes parts.
Il imita trois dieux : par l'adultère Mars,
Mercure par le vol, Jupiter par la foudre.

IV

Ci-gît au milieu de l'Eglise
Celui qui nous mit en chemise ;
Et, s'il eût plus longtemps vécu,
Il nous eût fait voir le c...

V

L'abominable banqueroute
Que Louis fait dans sa déroute
Va charger la barque à Caron ;
Il meurt si gueux dans son vieil âge
Qu'on craint que la veuve Scarron
N'ait fait un mauvais mariage.

VI

Ci-gît le roi des maltôtiers,
Le partisan des usuriers,
L'esclave d'une indigne femme,
L'ennemi juré de la paix.
Ne priez point Dieu pour son âme :
Un tel monstre n'en eut jamais.

VII

Pour paraître au grand tribunal,
Enfin Louis déloge.
Bien des gens en disent du mal
Et peu font son éloge.
Pour laisser ses mânes en paix,
Je ne veux rien écrire.
L'honnête homme ne doit jamais
Ni mentir ni médire.

VIII

ÉPITAPHE LATINE AVEC LA TRADUCTION

Omnia fecit spargendo largiter aurum,
Armis pauca dole plurima jure nihil.

Il fit tout par argent, beaucoup par artifice,
Très peu par la valeur et rien par la justice.

Terminons la série par cette pièce, plus majestueuse, attribuée à J.-B. Rousseau :

LE TOMBEAU DU ROI

Au Tyran de la France élevez un tombeau,
Sur la mauvaise foi fondez son mausolée ;
Qu'il s'élève au-dessus, armé du noir flambeau
Dont il brûla jadis l'Europe désolée ;
Qu'il y foule à ses pieds un peuple gémissant ;
Que, pour vertus, au coin d'un marbre teint de sang,
Le désespoir, la mort, la fureur et la faim
Y voilent leur pâleur de lambeaux funéraires ;
Qu'avec la volupté les amours adultères
S'empressent d'y graver ses crimes sur l'airain
Et que la haine y trace, en hideux caractères,
Ce titre affreux : Ci-gît le fléau du genre humain.
Si la France, au moment que ta course est finie,
Ne pleure point, Louis, ne t'en étonne pas :
Ses yeux, baignés de larmes pendant toute ta vie,
Se trouvent épuisés au jour de ton trépas.

Par un raffinement de sarcasme, et par une impiété que l'entourage du Roi devait trouver doublement sacrilège, on parodie les prières de l'Eglise pour en faire des insultes à la mémoire de Louis. Cette même année 1715 avait vu éclore déjà, avant la mort du Roi, deux pièces de ce genre, un *Pater* et un *Confiteor*. Le premier est fort long ; il ne comprend pas moins de dix-neuf strophes dont chacune se termine par une des paroles de l'Oraison dominicale. Voici les deux premières :

Louis, qui faisait autrefois
Trembler les princes et les rois
Dans sa vaste puissance,
Nous faisait avec complaisance
L'appeler... *Pater noster.*

Qu'est devenu ce nom fameux,
Ce nom même glorieux
Sous qui tremblait toute la terre ?
Hélas ! pour la paix et la guerre
A peine sait-on aujourd'hui
Qui est.

La pièce se termine ainsi :

Règne sur toi-même, il est temps ;
Tu feras moins de mécontents ;
Choisis des ministres sincères
Et de ton peuple sois le père.
Sed libera nos a malo.
Amen.

Du *Confiteor*, dont le titre seul est liturgique, j'extrais les trois meilleurs sixains :

Oh ! Dieu, quel affreux changement.
Louis, votre raison sommeille ;
Vous touchez au dernier moment ;
Permettez que l'on vous réveille.
Arrachez enfin le bandeau
Qui vous offusque le cerveau...

A beaucoup de vos généraux
Quoi ! vous n'osez rendre justice ;
De ce qu'ils causent tant de maux
Ne soyez point enfin complice :
Malgré tout ce qu'on vous dira,
Renvoyez-les à l'Opéra...

Louis, dedans votre printemps,
Vous égaliez le grand Hercule ;
Venu sur le retour des ans,
Toute votre valeur recule ;
Cessant enfin de l'affiler,
Vous ne faites rien que filer.



Fig. 361. — Frontispice allégorique à la gloire de Louis XIV.
D'après une estampe de l'époque.



Fig. 362. — LOUIS XIV.
Reproduction d'une lithographie exécutée d'après le portrait de H. Rigaud.

Après sa mort, il n'est pas étonnant que l'on compose un *Dies Iræ.* Il est particulièrement réussi, mais vraiment féroce :

Il est donc mort, ce grand Bourbon,
Regretté de la Maintenon,
De Le Tellier et de Fagon.

Vous, ses sujets, la larme à l'œil,
Regardez ce prince au cercueil
Et de sa mort portez le deuil.

Il nous laisse à tous en mourant
De quoi pleurer amèrement,
Puisqu'il nous laisse sans argent.

Mais cherchez, vous en trouverez
Dans la bourse de Desmarets
Et de gens comme Bourvalais (1).

Faites de généreux efforts
Pour enfoncer leurs coffres-forts,
Puis pendez au gibet leurs corps.

Que Desmarets soit écorché
Et par menus morceaux tranché;
Personne n'en sera fâché.

Mettez Le Tellier *in pace;*
Que Fagon soit récompensé,
Il a le royaume sauvé.

Sans cet ignorant médecin,
Qui de Louis fut l'assassin,
Nos maux auraient duré sans fin.

On ne pouvait pousser l'irrévérence plus loin, à moins de remplacer le *Dies Iræ* par un *Alleluia.* On n'y manqua pas. Voici la pièce *in extenso :*

ALLELUIA

(Chanson sur l'air : *O filii et filiæ*).

Enfin ce grand jour est venu
Que nous avons tous attendu.
Pour Louis chantons Libera.
Alleluia.

Le Tellier et ses adhérents,
Des gens de bien cruels tyrans,
Vont tenir ailleurs leur Sabbat.
Alleluia.

Des lâches Rohan et Bissy,
Qui le Pape ont si bien servi,
Jamais on ne se servira.
Alleluia.

Le Nonce va, non sans chagrin,
Reporter au Prélat Romain
Son torchecul plein de caca.
Alleluia.

Par l'avis du prélat vanté
A qui tout allait être ôté,
Désormais tout on donnera.
Alleluia.

Dedans Saint-Cyr, la Maintenon
Va se renfermer, ce dit-on,
Mais sa cassette on videra.
Alleluia.

Les traitants vont être chassés
Quand on les aura bien taxés;
S'ils ne payent, on les pendra.
Alleluia.

Des Marets, avec de Bercy,
Si *vox populi, vox Dei,*
A la potence dansera,
Alleluia.

La pauvre caisse des Emprunts
Qu'ils mettaient au rang des défunts,
Dedans peu ressuscitera.
Alleluia.

Malgré le cruel partisan,
En paix le pauvre paysan,
S'il a semé, récoltera.
Alleluia.

Enfin le grand duc d'Orléans
N'aime que les honnêtes gens;
Oh ! le bon Régent que voilà !
Alleluia.

Les Jésuites et (*sic*) les Financiers
Sont devenus tous Ecoliers;
Notre Régent les fouettera.
Alleluia.

(1) Desmarets était contrôleur général des Finances; Bourvalais, un célèbre traitant qui passe pour avoir servi de modèle au *Turcaret* de Le Sage.

On peut recommander particulièrement la lecture des troisième et quatrième strophes, visant deux cardinaux et une bulle pontificale à l'attention des gens *qui croient que l'anticléricalisme date de M. Homais.*

Le pauvre Roi n'est même pas laissé en paix dans son tombeau. Deux pièces nous le montrent dans l'au-delà; l'une est chrétienne, l'autre païenne; dans l'une, au Paradis, ou plutôt à la porte, car il n'y est point admis :

Enfin le monarque des Gaules
Pour la première fois rend ses peuples contents;
Il est mort, accablé par le crime et les ans
Et, pour faire oublier les plus horribles rôles
Qu'il joua depuis si longtemps,
De cinq ou six belles paroles
Il régala les assistants.
Puis, sans se corriger de son humeur hautaine,
Du Paradis il prit le droit chemin,
Croyant en ce lieu-là, comme en cour souveraine,
Se montrer le soleil à la main.



Fig. 363. — Médailles satiriques frappées probablement à l'occasion de la paix de Ryswick (1697).

Ces médailles font allusion aux vastes ambitions de Louis XIV. La satire, en effet, n'usa pas seulement de l'estampe ou de l'almanach, elle eut aussi comme arme la médaille. Gérard van Loon a réuni toute une série de ces pièces, aux légendes souvent très mordantes, dans son *Histoire métallique des dix-sept provinces des Pays-Bas, depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à la paix de Bade* (traduite du Hollandais, La Haye, 1732, tomes IV et V).

A propos de la paix de Ryswick, il est curieux de rapprocher de la satire hollandaise la louange française. Nous la trouvons dans une estampe: *Sur les Titres glorieux de sa majesté,* accompagnée du sonnet suivant contenant l'*histoire de la guerre et l'ouvrage admirable de la paix :*

Invincible héros, vostre auguste puissance
A su dompter l'orgueil de ces Etats-Unis ;
Et vous en avez fait une juste vengeance
Lorsqu'en les abaissant, vous les avez punis.

De l'aigle et des lions, la féconde alliance,
Tant de confédérez, ces forts, ces camps munis,
N'ont servi qu'à montrer leur vaine résistance
Ne pouvant arrester vos progrès infinis.

En vain le Britannique avec eux s'intéresse,
En vain pour vous combattre, il se joint et s'empresse,
Leur sort est en vos mains pour la guerre ou la paix.

Portant au plus haut point l'autorité suprême,
En leur donnant la paix, arbitre de vous-même,
Qui des grands conquerans vous approcha jamais ?

Mais saint Pierre le chasse, pour le punir d'avoir écouté les détestables conseils du P. Le Tellier :

En tout vous avez cru Le Tellier, ce bon frère,
Il approuvait le mal ; vous suiviez ses conseils ;
Il se perd, vous et vos pareils ;
Tirez-vous-en ; c'est votre affaire.

L'autre pièce, fort agréablement troussée, est un *Discours de l'ombre de Scarron à l'ombre de Louis XIV*. Elle est écrite en octosyllabes et dans la manière qu'affectionnait l'auteur de l'*Enéide travestie*. Celui-ci débute ainsi :

Je suis, de par le dieu Pluton,
Vers toi député, moi Scarron ;
De cet empire le monarque
Vient d'être informé par la Parque
De ta venue en ce canton.

Il le raille de sa longévité :

Parbleu, tu ne te pressais guère
A dénicher de dessus Terre,
Et ne voulais de *Requiem*
Qu'à l'âge de Mathusalem.

Pourtant il n'avait plus « ni sol ni crédit », et se sentait détesté de son peuple, comme les conseillers qui l'entouraient :

Ne gouvernant plus par toi-même,
Laissant l'autorité suprême
Entre les mains d'une Guenon,
Je veux dire ta Maintenon.

Puis, ayant quelque peu complété et motivé ce bel éloge de son ex-épouse, il énumère au Roi les personnages qu'il va retrouver aux enfers : Louvois, qui trouve que les finances vont bien mal depuis son départ, grâce aux intendants, maltôtiers et traitants ; le P. La Chaise, qui brûle

Pour t'avoir permis trop de fois
Le péché du Prophète-Roi.
Peut-être serait-il un ange
Sans ta guenipe de Fontange,
Ou le premier du Mont-Liban
Sans ta fertile Montespan,
Et, sans ta sotte La Vallière,
Il n'aurait si chaud au derrière.

Mais Mazarin prend la défense de Louis XIV :

S'il a commis quelque bassesse,
Dit-il, ce n'est que par faiblesse,
Que par des conseils séducteurs
Et par des ministres flatteurs.

Il le loue d'avoir chassé l'hérésie, fondé « maintes Académies » et d'autres établissements utiles :

Un magnifique bâtiment
Pour le bon guerrier indigent,
Dans lequel le pauvre invalide,
Pendant ses jours, a du subside,
Et par autre chaste désir
Le monastère de Saint-Cyr
Pour y retenir des pucelles
A l'abri de la bagatelle,
Les gardant jusqu'à la saison
Que leur vient la démangeaison,
Alors la Dame Fondatrice
Cherchait à pourvoir la novice,
Et Louis, toujours fort dévot,
Lui donnait mille écus en dot
Et fort souvent, en conscience,
Un vigoureux seigneur de France.

La pièce se termine sur cette note gaillarde et conjugale, où l'irrespect est du moins sans méchanceté. Mais, à choisir entre le tyran malfaisant que représentent d'autres pièces et le monarque d'opéra-bouffe qui est décrit dans celle-ci, on ne sait trop ce que le feu Roi eût préféré. On comprend en tout cas que les

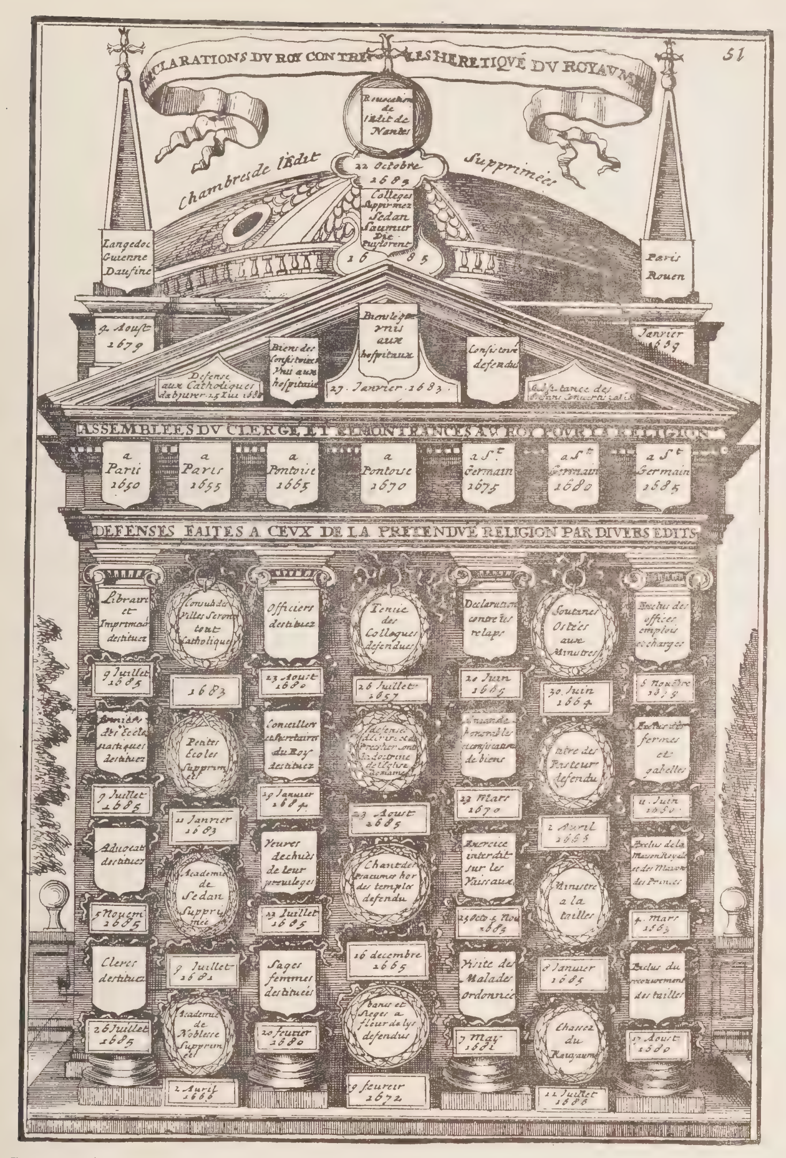


Fig. 364. — Énumération des édits donnés sous le règne de Louis XIV contre les réformés jusqu'au 22 octobre 1685. D'après une gravure extraite de "L'Histoire du roi Louis-le-Grand" par le père Claude François Menestrier.

* Lorsqu'en 1685 la révocation de l'Edit de Nantes vint interrompre le cours des prospérités dú règne, une série de mesures en avaient, depuis 1650, préparé la voie, plus de 400 en vingt-cinq ans. Interdiction des colloques (1650); soutanes ôtées aux ministres (1664) ; amende honorable et confiscation des biens (1670) ; exclusion des offices, emplois et charges (1679) ; défense d'écrire et de prêcher contre la doctrine romaine (1685) ; libraires et imprimeurs destitués (1685), pour ne citer que quelques-unes de ces mesures, avaient, en fait, réalisé un état de choses dont la révocation de l'Édit de Nantes n'était que la conclusion. C'est l'idée que résume ce placard en plaçant au sommet du portique l'édit de révocation.

rares admirateurs qui lui étaient restés fidèles aient protesté contre ce débordement de satires. Voici une des pièces — fort peu nombreuses — qui reflètent cet état d'esprit :

A peine notre grand Louis
Est-il gisant à Saint-Denis,
Que l'on insulte à sa mémoire.
Peuple ingrat, le pourra-t-on croire ?
Tant qu'il vécut, vous savez bien
Qu'il ne voulut que votre bien.

Dans un morceau beaucoup plus important, le P. De la Rue exprime une indignation qui n'était pas absolument désintéressée, mais qui lui inspire quelques mouvements assez éloquents :

Quel bruit impétueux, quelle rage effrénée,
Travaille à l'instant tous les cœurs ?
A peine de Louis la course est terminée,
Ses sujets déchaînés vomissent mille horreurs ;
Des libelles grossiers l'injurieux déluge
Inonde la ville et la Cour ;
La halle, critique à son tour,
Aux rimeurs insolents ouvre un honteux refuge.
Que faut-il pour vous exciter,
Honteux adulateurs, troupe avide et servile ?
Le sordide intérêt, en éloges fertile,
N'a-t-il plus rien à vous dicter ?
A l'immortalité vos flatteuses promesses
Désormais ne l'élèvent plus ;
L'écrivain le plus vil attaque ses faiblesses
Et n'ose seulement défendre ses vertus.

Puis il fait une apologie assez adroite du règne ; il exalte les victoires qui en marquèrent la première partie et dont il renonce à décrire, en quelques vers, tout l'éclat :

Sous tant de monuments illustres
Ce monarque, il est vrai, paraît enseveli
Après avoir brillé pendant plus de dix lustres,
A la fin l'étoile a pâli.

Mais est-ce une raison pour le condamner, quand ses revers n'ont eu souvent pour cause que le hasard ou l'incapacité de ses généraux ? D'autres sont jugés moins sévèrement :

César fut adultère, et jadis Alexandre
N'écouta que la vanité :
L'un et l'autre mit tout en cendre :
Ont-ils moins les honneurs de la postérité ?

L'auteur vante sa fermeté en face de la mort :

Soumis à l'Eternel, il vit sans résistance,
Cet instant qu'il ne craignait pas.

Et il conclut :

Pourquoi donc, insensés, par les traits les plus lâches,
Jusque dans le tombeau troublez-vous son sommeil ?
Il avait ses défauts ; le soleil a ses taches.
Mais il est toujours le Soleil.

Enfin, s'adressant au Régent, il l'exhorte à imiter le Grand Roi et le prémunit — non sans un scepticisme très avisé — sur les dangers de la flatterie :

Elève de ce roi, dans ta noble carrière,
Régent, tu répondras à nos ardents souhaits,
Tu voudras maintenir les biens qu'il nous a faits
Et réparer les maux qu'il nous a laissés faire.
De tes soins quel sera le prix?
Tu verras sur ces grands théâtres
Des fourbes dans tes idolâtres,
Des ingrats dans tes favoris.

Le Régent, lui, ne s'émouvait pas outre mesure de tous ces coups de pied de l'âne décochés au lion mourant et même à son cadavre. Témoin l'anecdote suivante, contée par Mathieu Marais :

« On a fait une chanson (il pouvait dire : *plusieurs*) sur la mort du Roi, contenant plusieurs couplets. M. d'Argenson, lieutenant de police, est venu trouver le Régent et lui a dit qu'il était scandalisé des discours qui se tenaient dans le public contre la mémoire du feu Roi. « Mais encore, que dit-on? » dit M. le Duc d'Orléans. M. d'Argenson ne voulait point parler. Il a été pressé de dire le mal pour apporter le remède. Enfin il a dit qu'on traitait le feu Roi de banqueroutier, de voleur, d'homme qui avait emporté le bien de tous ses sujets, et qu'il fallait empêcher ces sortes de discours en donnant ordre d'arrêter ceux qui

les tiennent : « Vous n'y entendez rien, a dit M. le Régent. il faut payer les dettes du défunt et tous ces « gens-là se tairont ». Cette réponse a arrêté les proscriptions qui étaient au goût du dernier règne. »

Le Régent ne manquait pas de bon sens. *Si son caractère avait valu son intelligence, la mémoire du Roi-Soleil eût été plus décriée :* car la comparaison eût entièrement tourné à l'avantage du nouveau gouvernement. Mais ni ses vices, ni la chute catastrophique du système de Law ne réussirent à réhabiliter le grand règne, dont les dernières années, si atroces, étaient présentes à toutes les mémoires. Lorsqu'au milieu du siècle, Voltaire écrira son *Siècle de Louis XIV,* qui ne manque certes pas d'esprit critique, mais qui constitue malgré tout une apologie, il heurtera de front un préjugé encore très vivace. — Après avoir été trop flatté de son vivant, Louis XIV aura trop longtemps à souffrir d'une injustice contraire. Depuis, les ennemis de la démocratie et de l'esprit moderne ont réagi violemment dans le sens du dithyrambe : les adulations de M. Louis Bertrand ont dépassé celles des Dangeau et des La Feuillade. — *In medio stat virtus.*

FÉLIX GAIFFE.



FIG. 365. — LOUIS XIV. D'après une gravure de A. Lenoir, élève sourd-muet (XIX[e] siècle).

* De nombreuses statues furent élevées à Paris et en province à la gloire de Louis XIV. Le corps de la *Ville de Lyon* décida en 1686 d'ériger une statue équestre du Roi-Soleil. Cette statue, œuvre de Martin Desjardins, ne fut élevée qu'en 1713 sur la place Bellecour. Les Etats du Languedoc, réunis à Toulouse en 1685, votèrent l'érection d'une statue qui fut inaugurée le 27 février 1718, à Montpellier. En 1686, les Etats de Bourgogne prirent la même décision, et la statue, achevée en 1690, ne fut érigée à Dijon qu'en 1725. Pau en éleva une en 1692 ; Caen en inaugura une en 1685 malgré l'opposition des protestants nombreux dans cette ville ; la statue élevée à Rennes en 1726 était l'œuvre de Çoysevox ; à 7 lieues de Rennes, un châtelain, François de Boilserel, au château de Plessis-Boilserel, éleva dans son parc un monument au roi. La révolution fit abattre tous ces monuments dont il ne reste plus un seul témoignage aujourd'hui. Le sculpteur Bosio fut chargé, après 1814, de composer une nouvelle statue pour remplacer celle de Napoléon I[er] sur la colonne Vendôme. Ce fut le signal de quelques restaurations, notamment à Lyon en 1825, à Montpellier en 1838, à Rennes en 1826 et à Caen en 1828.



Fig. 366. — Destruction de la statue de Louis XIV, place des Victoires, le 11 août 1792. D'après une gravure de l'époque.

* Ce fut au maréchal *de la Feuillade* que l'on dut l'idée d'une statue à Louis XIV. En 1685, il provoqua par ses démarches et ses achats personnels d'immeubles la création de la place des Victoires, où eut lieu, le 28 mars 1686, la « Dédicace » de la statue de la *place des Victoires*. L'auteur du monument était un sculpteur hollandais, Martin Desjardins. Elle représentait le roi debout foulant aux pieds un cerbère symbolisant la triple alliance vaincue. En 1790, on enleva les quatre esclaves enchaînés placés aux quatre angles de la statue. On les transporta aux Invalides. La statue elle-même ne fut enlevée qu'après le 10 août 1792, en même temps que celle de la place Vendôme. Cette dernière, œuvre de Girardon, n'avait été fondue qu'en 1692.

Les statues de Paris furent ainsi enlevées les premières. Le 20 août 1792, l'Assemblée législative vota une loi à ce sujet. « Les principes sacrés de la liberté et de l'égalité — disait le préambule — ne permettent point de laisser plus longtemps sous les yeux du peuple français le monument élevé à l'orgueil, au préjugé, à la tyrannie : le bronze de ce monument, converti en canons, servira utilement à la défense de la Patrie ». Les statues de Rennes, Caen, Lyon, Montpellier, Dijon et Poitiers furent, en conséquence, abattues comme l'avaient été celles de la capitale.

LA MORT DE LOUIS XIV

Ce même lundi 26 août (1715), le Roi dîna dans son lit en présence de ce qui avait les entrées. Il les fit approcher comme on desservait, et leur dit ces paroles qui furent à l'heure même recueillies : « Messieurs, je vous demande pardon du mauvais exemple que je vous ai donné. J'ai bien à vous remercier de la manière dont vous m'avez servi, et de l'attachement et de la fidélité que vous m'avez toujours marquée. Je suis bien fâché de n'avoir pas fait pour vous ce que j'aurais bien voulu faire. Les mauvais temps en sont cause. Je vous demande pour mon petit-fils la même application et la même fidélité que vous avez eues pour moi. C'est un enfant qui pourra essuyer bien des traverses. Que votre exemple en soit un pour tous mes autres sujets. Suivez les ordres que mon neveu vous donnera. Il va gouverner le royaume ; j'espère qu'il le fera bien ; j'espère aussi que vous contribuerez tous à l'union, et que, si quelqu'un s'en écartait, vous aideriez à le ramener. Je sens que je m'attendris, et que je vous attendris aussi ; je vous en demande pardon. Adieu, Messieurs ; je compte que vous vous souviendrez quelquefois de moi. »

Un peu après que tout le monde fut sorti, le Roi demanda le maréchal de Villeroy, et lui dit ces mêmes paroles, qu'il retint bien, et qu'il a depuis rendues : « Monsieur le Maréchal, e vous donne une nouvelle marque de mon amitié et de ma confiance en mourant. Je vous fais gouverneur du Dauphin, qui est l'emploi le plus important que je puisse donner. Vous saurez par ce qui est dans mon testament ce que vous aurez à faire à l'égard du Duc du Maine. Je ne doute pas que vous me servirez après ma mort avec la même fidélité que vous l'avez fait pendant ma vie. J'espère que mon neveu vivra avec vous avec la considération et la confiance qu'il doit avoir pour un homme que j'ai toujours aimé. Adieu, Monsieur le Maréchal ; j'espère que vous vous souviendrez de moi. »

Le Roi, après quelque intervalle, fit appeler M. le Duc et M. le Prince de Conti, qui étaient dans les cabinets, et, sans les faire trop approcher, il leur recommanda l'union désirable entre les princes, et de ne pas suivre les exemples domestiques sur les troubles et les guerres ; il ne leur en dit pas davantage. Puis, entendant des femmes dans le cabinet, il comprit bien qui elles étaient, et tout de suite leur demanda d'entrer. C'était Mme la Duchesse de Berry, Madame, Mme la Duchesse d'Orléans, et les princesses du sang, qui criaient, et à qui le Roi dit qu'il ne fallait pas crier ainsi. Il leur fit des amitiés courtes, distingua Madame, et finit par exhorter Mme la Duchesse d'Orléans et Madame la Duchesse de se raccommoder. Tout cela fut court, et il les congédia. Elles se retirèrent par les cabinets, pleurant et criant fort, ce qui fit croire au dehors, parce que les fenêtres des cabinets étaient ouvertes, que le Roi était mort, dont le bruit alla à Paris et jusque dans les provinces.

Quelque temps après, il manda à la Duchesse de Ventadour de lui amener le Dauphin. Il le fit approcher et lui dit ces paroles devant Mme de Maintenon, et le très peu des plus intimement privilégiés ou valets nécessaires, qui les recueillirent : « Mon enfant, vous allez être un grand Roi. Ne m'imitez pas dans le goût que j'ai eu pour les bâtiments, ni dans celui que j'ai eu pour la guerre ; tâchez, au contraire, d'avoir la paix avec vos voisins. Rendez à Dieu ce que vous lui devez ; reconnaissez les obligations que vous lui avez ; faites-le honorer par vos sujets. Suivez toujours les bons conseils, tâchez de soulager vos peuples, ce que je suis assez malheureux de n'avoir pu faire. N'oubliez point la reconnaissance que vous devez à Mme de Ventadour. « Madame (s'adressant à elle), que je l'embrasse » ; et en l'embrassant lui dit : « Mon cher enfant, je vous donne ma bénédiction de tout mon cœur. » Comme on eût ôté le petit prince de dessus le lit du Roi, il le redemanda, l'embrassa de nouveau, et, levant les mains et les yeux au ciel, le bénit encore. Ce spectacle fut extrêmement touchant ; la Duchesse de Ventadour se hâta d'emporter le Dauphin et de le ramener dans son appartement.

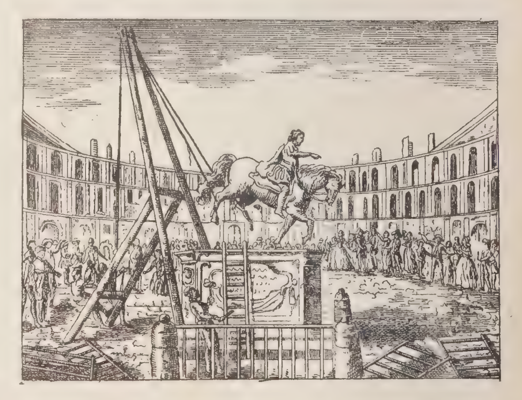


Fig. 367. — Destruction de la statue de Louis XIV, place Vendôme, le 11 août 1792. D'après une gravure de l'époque.



Cheualier à la Mode

Apres tant de détours enfin je suis de dans,
Je suis prest dépouser l'inconstante Isabelle
Ses yeux furent esblouis, moy je la trouuay belle
Quand la mode reuint de porter des rubans,

Chez N. Bonnart, rue S. Jacques a l'aigle auec priuil.

Fig. 368. — LE CHEVALIER A LA MODE. D'après l'estampe de N. Bonnart.

* C'est le Chevalier à la mode de la fin du xviie siècle et du début du xviiie siècle que Bonnart a composé dans son estampe. Gravure de mode et document sur l'époque, telle est l'œuvre de Bonnart, qui a surtout gravé des estampes de ce genre. Dans celle-ci, il raille légèrement la mode des rubans.



FIG. 369. — La Machine de Marly. D'après une gravure de Mariette.

La Machiné de Marly avait été inventée par Rennequin Sualem pour Louis XIV. Elle élevait l'eau à une hauteur de 162 mètres et était composée de 14 roues. Cette machine, depuis longtemps hors de service, a été remplacée en 1826 et en 1859. Elle servait à alimenter Versailles.

L'inventeur de cette machine hydraulique, Rennequin Sualem, de son vrai nom Swalinrenkin, était fils d'un charpentier de Liége (1644-1708). Appelé en France, il construisit la Machine de Marly avec le concours de l'ingénieur Deville, entre les années 1675 et 1682).

Le château de Marly, qu'on aperçoit sur la gravure, a été détruit sous la révolution.

Après une courte pause, le Roi fit appeler le Duc du Maine et le Comte de Toulouse, fit sortir tout ce peu qui était dans sa chambre et fermer les portes ; ce particulier dura assez longtemps. Les choses remises en leur ordre accoutumé, quand il eut fait avec eux, il envoya chercher M. le Duc d'Orléans, qui était chez lui. Il lui parla fort peu de temps, et le rappela comme il sortait pour lui dire encore quelque chose, qui fut fort court. Ce fut là qu'il lui ordonna de faire conduire, dès qu'il serait mort, le Roi futur à Vincennes, dont l'air est bon, jusqu'à ce que toutes les cérémonies fussent finies à Versailles et le château bien nettoyé après, avant de le ramener à Versailles, où il destinait son séjour. Il en avait apparemment parlé auparavant au Duc du Maine et au Maréchal de Villeroy ; car, après que M. le Duc d'Orléans fut sorti, il donna ses ordres pour aller meubler Vincennes, et mettre ce lieu en état de recevoir incessamment son successeur. Mme du Maine, qui jusqu'alors n'avait pas pris la peine de boujer de Sceaux, avec ses compagnies et ses passe-temps, était arrivée à Versailles, et fit demander au Roi la permission de le voir un moment après ces ordres donnés. Elle était déjà dans l'antichambre ; elle entra, et sortit un moment après.

Le mardi 27 août, personne n'entra dans la chambre du Roi que le P. Tellier, Mme de Maintenon, et pour la messe seulement le cardinal de Rohan et les deux aumôniers de quartier. Sur les deux heures, il envoya chercher le Chancelier, et, seul avec lui et Mme de Maintenon, lui fit ouvrir deux cassettes pleines de papiers, dont il fit brûler beaucoup, et lui donna ses ordres pour ce qu'il voulut qu'il fît des autres. Sur les six heures du soir, il manda encore le Chancelier. Mme de Maintenon ne sortit point de sa chambre de la journée, et personne n'y entra que les valets, et, dans des moments, l'apparition du service le plus indispensable. Sur le soir, il fit appelé le P. Tellier, et presque aussitôt après qu'il lui eut parlé, il envoya chercher Pontchartrain, et lui ordonna d'expédier aussitôt qu'il serait mort un ordre pour faire porter son cœur dans l'église de la maison professe des Jésuites à Paris, et l'y faire placer vis-à-vis celui du Roi son père, et de la même manière. Peu après, il se souvint que Cavoye, grand maréchal des logis de sa maison, n'avait jamais fait les logements de la Cour à Vincennes, parce qu'il y avait cinquante ans que la Cour n'y avait été ; il indiqua une cassette où on trouverait le plan de ce château, et ordonna de le prendre et de le porter à Cavoye. Quelque temps après ces ordres donnés, il dit à Mme de Maintenon qu'il avait ouï dire qu'il était difficile de se résoudre à la mort ; que, pour lui, qui se trouvait sur le point de ce moment si redoutable aux hommes, il ne trouvait pas que cette résolution fût si pénible à prendre. Elle lui répondit qu'elle l'était beaucoup quand on avait de l'attachement aux créatures, de la haine dans le cœur, des restitutions à refaire. « Ha ! reprit le Roi, pour des restitutions à faire, je n'en dois à personne comme particulier ; mais, pour celles que je dois au royaume, j'espère en la miséricorde de Dieu. » La nuit qui suivit fut fort agitée. On lui voyait à tous les moments joindre les mains, et on l'entendait dire les prières qu'il avait accoutumées en santé, et se frapper la poitrine au *Confiteor*.

Le mercredi 28 août, il fit le matin une amitié à Mme de Maintenon qui ne lui plut guère, et à laquelle elle ne répondit pas un mot. Il lui dit que ce qui le consolait de la quitter était l'espérance, à l'âge où elle était,

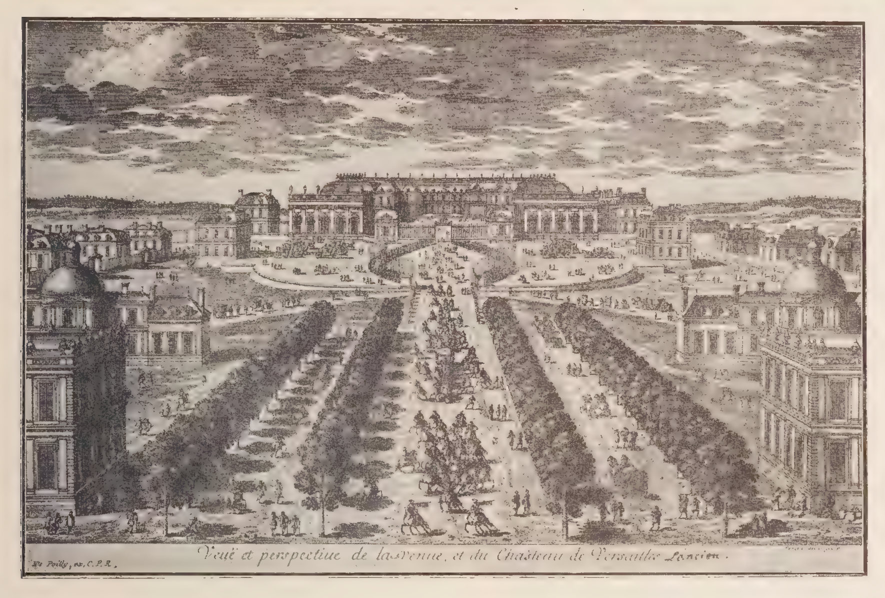


FIG. 370. — Vue et perspective de l'avenue et du Château de Versailles. D'après une estampe de Perelle.

* La gravure de Perelle représente le Château de Versailles au début du XVIIIe siècle. On y voit non seulement la partie centrale construite par Louis XIII, mais encore les adjonctions faites par Louis XIV. Les cavaliers et les carrosses, qui animent l'avenue et la vaste cour d'honneur, donnent à cette estampe un aspect vivant et en font un précieux document.

qu'ils se rejoindraient bientôt. Sur les sept heures du matin, il fit appeler le P. Tellier, et, comme on lui parlait de Dieu, il vit dans le miroir de sa cheminée deux garçons de sa chambre assis au pied de son lit qui pleuraient. Il leur dit : « Pourquoi pleurez-vous ? Est-ce que vous m'avez cru immortel ? Pour moi, je n'ai point cru l'être, et vous avez dû, à l'âge où je suis, vous préparer à me perdre ».

Une espèce de manant provençal, fort grossier, apprit l'extrémité du Roi en chemin de Marseille à Paris, et vint ce matin-ci à Versailles, avec un remède qui, disait-il, guérissait la gangrène. Le Roi était si mal et les médecins tellement à bout, qu'ils y consentirent sans difficulté, en présence de Mme de Maintenon et du Duc du Maine. Fagon voulut dire quelque chose ; ce manant, qui se nommait Le Brun, le malmena fort brutalement, dont Fagon, qui avait accoutumé les autres à être malmenés et d'en être respecté jusqu'au tremblement, demeura tout abasourdi. On donna donc au Roi dix gouttes de cet élixir dans du vin d'Alicante, sur les onze heures du matin. Quelque temps après, il se trouva plus fort ; mais, le pouls étant retombé et devenu fort mauvais, on lui en présenta une autre prise sur les quatre heures, en lui disant que c'était pour le rappeler à la vie. Il répondit en prenant le verre où cela était : « A la vie ou à la mort, tout ce qui plaira à Dieu ». Mme de Maintenon venait de sortir de chez le Roi, ses coiffes baissées, menée par le Maréchal de Villeroy par-devant chez elle, sans y entrer, jusqu'au bas du grand degré, où elle leva ses coiffes. Elle embrassa le Maréchal d'un œil fort sec, en lui disant : « Adieu, Monsieur le Maréchal » ; monta dans un carrosse du Roi qui la servait toujours, dans lequel Mme de Caylus l'attendait seule, et s'en alla à Saint-Cyr, suivie de son carrosse où étaient ses femmes. Le soir le Duc du Maine fit chez lui une gorge chaude fort plaisante de l'aventure de Fagon avec Le Brun ; on reviendra ailleurs à parler de sa conduite, et de celle de Mme de Maintenon et du P. Tellier en ces derniers jours de la vie du Roi. Le remède de Le Brun fut continué comme il voulut, et il le vit toujours prendre au Roi. Sur un bouillon qu'on lui proposa de prendre, il répondit qu'il ne fallait pas lui parler comme à un autre homme, que ce n'était pas un bouillon qu'il lui fallait, mais son confesseur, et il le fit appeler. Un jour qu'il revenait d'une perte de connaissance, il demanda l'absolution générale de ses péchés au P. Tellier, qui lui demanda s'il souffrait beaucoup. « Eh ! non », répondit le Roi, « c'est ce qui me fâche : je voudrais souffrir davantage pour l'expiation de mes péchés ».

Le jeudi 29 août, dont la nuit et le jour précédent avaient été si mauvais, l'absence des tenants, qui n'avaient plus à besogner au delà de ce qu'ils avaient fait, laissa l'entrée de la chambre plus libre aux grands officiers, qui en avaient toujours été exclus. Il n'y avait point eu de messe la veille, et on ne comptait plus qu'il y en eût. Le Duc de Charost, capitaine des gardes, qui s'était aussi glissé dans la chambre, le trouva mauvais avec raison, et fit demander au Roi, par un des valets familiers, s'il ne serait pas bien aise de l'entendre. Le Roi dit qu'il le désirait ; sur quoi, on alla quérir les gens et les choses nécessaires, et on continua les jours suivants. Le matin de ce jeudi, il parut plus de force et quelque rayon de mieux, qui fut incontinent grossi et dont le bruit courut de tous les côtés. Le Roi mangea même deux petits biscuits dans un peu de vin d'Alicante avec une sorte d'appétit. J'allai, ce jour-là, sur les deux heures après-midi, chez M. le Duc d'Orléans, dans les appartements duquel la foule était au point, depuis huit jours, et à toute heure, qu'exactement parlant une épingle n'y serait pas tombée à terre. Je n'y trouvai qui que ce soit. Dès qu'il me vit, il se mit à rire, et à me dire que j'étais le premier homme qu'il eût encore vu chez lui de la journée, qui jusqu'au soir fut entièrement déserte chez lui. Voilà le monde.

Je pris ce temps de loisir pour lui parler de bien des choses. Ce fut où je reconnus qu'il n'était plus le même pour la convocation des Etats généraux, et qu'excepté ce que nous avions arrêté sur les Conseils, qui a été expliqué ici en son temps, il n'y avait pas pensé depuis, ni à bien d'autres choses, dont je pris la liberté de lui dire fortement mon avis. Je le trouvai toujours dans la même résolution de chasser Desmaretz et Pontchartrain, mais d'une mollesse sur le chancelier qui m'engagea à le presser et à le forcer de s'expliquer. Enfin, il m'avoua, avec une honte extrême,

que Mme la Duchesse d'Orléans, que le Maréchal de Villeroy était allé trouver en secret, même de lui, l'avait pressé de le voir et de s'accommoder avec lui sur des choses fort principales auxquelles il voulait bien se prêter, sous un grand secret, et qui l'embarrasseraient périlleusement s'il refusait d'y entrer, s'excusant de s'en expliquer davantage sur le secret qu'elle avait promis au Maréchal et sans lequel il ne se serait pas ouvert à elle; qu'après avoir résisté à le voir, il y avait consenti; que le Maréchal était venu chez lui, il y avait quatre ou cinq jours, en grand mystère, et, pour prix de ce qu'il voulait bien lui apprendre et faire, il lui avait demandé sa parole de conserver le Chancelier dans toutes ses fonctions de chancelier et de garde des Sceaux, moyennant la parole qu'il avait du Chancelier, dont il demeurait garant, de donner sa démission de la charge de secrétaire d'Etat, dès qu'il l'en ferait rembourser en entier; qu'après une forte dispute, et la parole donnée pour le Chancelier, le Maréchal lui avait dit que M. du Maine était surintendant de l'éducation, et lui gouverneur, avec toute autorité; qu'il lui avait appris après le codicille et ce qu'il portait, et que ce que le Maréchal voulait bien faire était de n'en point profiter dans toute son étendue; que cela avait produit une dispute fort vive, sans être convenus de rien quant au Maréchal, mais bien quant au Chancelier, qui là-dessus l'en avait remercié dans le cabinet du Roi, confirmé la parole de sa démission de secrétaire d'Etat aux conditions susdites, et pour marque de reconnaissance, lui avait là-même montré le codicille. J'avoue que je fus outré d'un commencement si faible et si dupe, et que je ne le cachai pas à M. le Duc d'Orléans, dont l'embarras avec moi fut extrême. Je lui demandai ce qu'il avait fait de son discernement, lui qui n'avait jamais mis de différence entre M. du Maine et Mme la Duchesse d'Orléans, dont il m'avait tant de fois recommandé de me défier et de me cacher, et si souvent répété par rapport à elle que nous étions dans un bois; s'il n'avait pas vu le jeu joué entre M. du Maine et Mme la Duchesse d'Orléans pour lui faire peur par le Maréchal de Villeroy, découvrir ce qu'ils auraient à faire, en découvrant comme il prendrait la proposition



Fig. 371. — Portrait de Louis XIV d'après Bernigeroin.

et la confidence de ce qui n'allait à rien moins qu'à l'égorger, et n'hasardant rien à tenter de conserver à si bon marché leur créature abandonnée, et l'instrument pernicieux de tout ce qui s'était fait contre lui, et dans une place aussi importante dans une Régence dont ils prétendaient bien ne lui laisser que l'ombre. Cette manière se discuta longuement entre nous deux; mais la parole était donnée. Il n'avait pas eu la force de résister, et, avec tant d'esprit, il avait été la dupe de croire faire un bon marché par une démission en remboursant, que le Chancelier faisait bien meilleur en s'assurant du remboursement entier d'une charge qu'il sentait bien qu'il ne se pouvait jamais conserver, et qui lui valait la sûreté de demeurer dans la plus importante place, tandis que le moindre ordre suffisait pour lui faire rendre les sceaux, l'exiler où l'on aurait voulu, et lui supprimer une charge qui, comme on l'a vu, ne lui coûtait plus rien depuis que le Roi lui en avait rendu ce qu'elle avait été payée, lui qui sentait tout ce qu'il méritait de M. le Duc d'Orléans d'apprendre de cette funeste leçon à être en garde désormais contre les ennemis de toute espèce, contre la duperie, la facilité, la mollesse, surtout de sentir l'affront et le péril du codicille, s'il en souffrait l'exécution en quoi que ce pût être. Jamais il ne me put dire à quoi il en était là-dessus avec le Maréchal de Villeroy. Seulement était-il constant qu'il n'avait été question de rien par rapport au Duc du Maine, qui par conséquent se comptait demeurer maître absolu et indépendant de la maison du Roi civile et militaire, ce qui subsistant, peu importait de la cascade du Maréchal de Villeroy, sinon au Maréchal, mais qui faisait du Duc du Maine un maire du palais, et de M. le Duc d'Orléans un fantôme de régent impuissant et ridicule, et une victime sans cesse sous le couteau du maire du palais. Ce prince, avec tout son génie, n'en avait pas tant vu. Je le laissai fort pensif et fort repentant d'une si lourde faute. Il reparla si ferme à Mme la Duchesse d'Orléans, qu'ils eurent peur qu'il ne tînt rien pour avoir trop promis. Le Maréchal mandé par elle fila doux, et ne songea qu'à bien serrer ce qu'il avait saisi, en faisant entendre qu'à son égard il ne disputerait rien qui pût porter ombrage; mais la mesure de la vie du Roi se serrait de si près qu'il échappa aisément à plus d'éclaircissements, et que, par ce qu'il s'était passé, dans le cabinet du Roi, du Chancelier à M. le Duc d'Orléans immédiatement, la bécasse demeura bridée à son égard, si j'ose m'exprimer par ce misérable mot.

Le soir fort tard ne répondit pas à l'applaudissement qu'on avait voulu donner à la journée, pendant laquelle il avait dit au curé de Versailles, qui avait profité de la liberté d'entrer, qu'il n'était pas question de sa vie, sur ce qu'il lui disait que tout était en prières pour la demander, mais de son salut, pour lequel il fallait bien prier. Il lui échappa ce même jour, en donnant des ordres, d'appeler le Dauphin le jeune Roi. Il vit un mouvement dans ce qui était autour de lui. « Hé pourquoi? leur dit-il; cela ne me fait aucune peine. » Il prit sur les huit heures du soir de l'élixir de cet homme de Provence. Sa tête parut embarrassée; il dit lui-même qu'il se sentait fort mal. Vers onze heures du soir, sa jambe fut visitée. La gangrène se trouva dans tout le pied, dans le genou, la cuisse fort enflée. Il s'évanouit pendant cet examen. Il s'était aperçu avec peine de l'absence de Mme de Maintenon, qui ne comptait plus revenir. Il la demanda plusieurs fois dans la journée; on ne lui put cacher son départ. Il l'envoya chercher à Saint-Cyr; elle revint le soir.

Le vendredi 30 août, la journée fut aussi fâcheuse qu'avait été la nuit; un grand assoupissement, et dans les intervalles la tête embarrassée. Il prit de temps en temps un peu de gelée et de l'eau pure, ne pouvant plus souffrir le vin. Il n'y eut dans sa chambre que les valets les plus indispensables pour le service et la médecine, Mme de Maintenon et quelques rares apparitions du P. Tellier, que Blouin et Mareschal envoyaient chercher. Il se tenait peu même dans les cabinets, non plus que M. du Maine. Le Roi revenait aisément à la piété quand Mme de Maintenon ou le P. Tellier trouvaient les moments où sa tête était moins embarrassée : mais ils étaient rares et courts. Sur les cinq heures du soir, Mme de Maintenon passa chez elle, distribua ce qu'elle avait de meubles à son domestique et s'en alla à Saint-Cyr pour n'en sortir jamais.

Le samedi 31 août, la nuit et la journée furent détestables; il n'y eut que de rares et courts instants de connaissance. La gangrène avait gagné le genou et toute la cuisse. On lui donna du remède de feu abbé Aignan, que la Duchesse du Maine avait envoyé proposer, qui était un excellent remède pour la petite vérole. Les médecins consentaient à tout parce qu'il n'y avait plus d'espérance. Vers onze heures du soir, on le trouva si mal qu'on lui dit les prières des agonisants. L'appareil le rappela à lui. Il récita des prières d'une voix si forte qu'elle se faisait entendre à travers celle du grand nombre d'ecclésiastiques et de tout ce qui était



LE JEU DE CARTES. Estampe gravée par A. Trouvain (1694), faisant partie d'une suite sur les appartements du Roi et donnant les occupations de la Cour dans son intimité. Les personnages ici représentés sont : Monseigneur, Madame la princesse de Conti douairière, Monsieur le Duc de Bourbon, Madame la Duchesse de Bourbon et Monsieur de Vendôme, Grand Prieur de France.

entré. A la fin des prières, il reconnut le cardinal de Rohan et lui dit : « Ce sont là les dernières grâces de l'Église ». Ce fut le dernier homme à qui il parla. Il répéta plusieurs fois : *Nunc et in hora mortis*, puis dit : « O mon Dieu, venez à mon aide ; hâtez-vous de me secourir. » Ce furent ses dernières paroles. Toute la nuit il fut sans connaissance, et une longue agonie, qui finit le dimanche 1er septembre 1715, à huit heures un quart du matin, trois jours avant qu'il eût soixante-dix-sept ans accomplis, dans la soixante-douzième année de son règne.

[SAINT-SIMON, *Mémoires*, édition de Boislisle, tome XXVII.]

MADAME DE MAINTENON, RACINE ET LES DEMOISELLES DE SAINT-CYR.

Vers 1680, des jeunes filles pauvres avaient été recueillies et élevées par deux religieuses Ursulines, Mmes de Brinon et de Saint-Pierre, à Montmorency, d'abord, puis à Rueil. Mme de Maintenon, dont la position à la cour était déjà considérable, leur fit concéder le château de Noisy et des secours du Roi. Le jour de l'Assomption 1684, c'est-à-dire trois mois après son mariage secret avec Louis XIV, elle obtenait de celui-ci la promesse d'une fondation pour les filles des officiers nobles et sans fortune, tandis qu'il avait créé d'autre part les Invalides pour la noblesse pauvre et des compagnies de cadets pour quatre mille fils de gentilshommes.

« Nous avons résolu, déclarait le Roi dans ses Lettres patentes, de fonder et d'établir une maison en communauté, où un nombre considérable de jeunes filles issues de familles nobles, et particulièrement de pères morts dans le service ou qui y seraient actuellement, soient entretenues gratuitement et élevées dans les principes d'une véritable et solide piété, et reçoivent toutes les instructions qui peuvent convenir à leur naissance et à leur sexe » (1).

Il fut donc décidé que la *Maison de Saint-Cyr* serait située à l'extrémité du parc de Versailles, au village de Saint-Cyr, mais dans un endroit alors peu salubre, choisi par Mansard, qui fut chargé de construire en quinze mois, avec l'aide de deux mille ouvriers, les aqueducs, les jardins et les bâtiments, ce qui fit dire plus tard à Mme de Maintenon : « J'aurais voulu donner à mes filles une complexion forte et une santé vigoureuse, et le mauvais choix de Mansard m'est un obstacle insurmontable. Je ne puis voir la méchante mine de ces pauvres enfants sans maudire cet homme. »

Les « constitutions » des Dames de Saint-Louis furent soumises à l'évêque de Chartres, dont elles dépendaient, au Père la Chaise, confesseur du Roi, à l'abbé Gobelin, supérieur ecclésiastique ; on les fit lire à Racine et à Despréaux, historiographes du Roi, qui les admirèrent et en corrigèrent quelque peu le style, enfin le Roi donna ses lettres patentes de fondation et la *Maison* et *Communauté de Saint-Louis* fut créée. C'était une communauté composée de trente-six Dames professes, deux cent cinquante demoiselles d'extraction noble et vingt-quatre sœurs converses. Les élèves, reçues depuis l'âge de sept ans, devaient y être entretenues gratuitement et pouvaient y rester jusqu'à l'âge de vingt ans accomplis. Celles d'entre elles qui voulaient entrer en religion pouvaient être nommées aux places réservées dans les abbayes royales. Toutes touchaient trois mille livres de dot à leur sortie. « Ce qui me manque, disait Mme de Maintenon, ce sont des gendres. Je trouve peu d'hommes, mes chères enfants, qui préfèrent vos vertus aux richesses qu'ils peuvent rencontrer. » Saint-Simon raconte que Mme de Maintenon en choisissait quelquefois une ou deux pour leur dicter ses lettres et s'en faire accompagner partout. Alors le Roi, en les voyant, s'interressait à elles et les mariait. Du reste, Louis XIV témoignait une grande sollicitude pour la santé et le bien-être de ces jeunes filles, et en cas de renvoi pour maladie, une pension alimentaire de cent cinquante livres était accordée sans préjudice de la dot à l'âge de vingt ans.

Cette œuvre, très belle, fut donc en réalité l'œuvre de Mme de Maintenon, qui y consacra tout son temps, avec intelligence, zèle et simplicité. « C'est ma passion », disait-elle. Elle le prouva. Le Roi voulut que ses armes fussent gravées sur l'argenterie et le mobilier de la maison et que les domestiques portassent la livrée royale. Il ordonna qu'une médaille fût frappée en l'honneur de la fondation, médaille où Mme de Maintenon obtint non sans peine de ne pas être nommée. Enfin il dit à Racine et à Boileau, ses historiographes, que cet événement était trop considérable pour qu'ils omissent le détail dans l'histoire de son règne.

A la suite des lettres de fondation, Louis XIV avait offert à Mme de Maintenon le titre et les honneurs publics d'*Institutrice de la Maison de Saint-Louis*. Elle les refusa, mais elle dut approuver une commission de l'évêque de Chartres, gratifiée par le pape, l'instituant *Supérieure spirituelle*, tandis que Mme de Brinon fut nommée Supérieur à vie par le Roi.

Pour Mme de Maintenon, il ne s'agissait pas là d'une sinécure honorifique. Les *Mémoires des Dames de Saint-Louis* nous apprennent que pendant les premières années elle fut obligée, à cause de l'ignorance et de l'inhabileté des jeunes religieuses, de remplir presque toutes les charges de la maison. Elle surveilla elle-même l'ameublement des locaux, mit partout de l'ordre et de l'arrangement ; elle installa la lingerie, où le linge était si bon qu'il durait encore cinquante ans plus tard ; elle soigna tout particulièrement les dortoirs, où l'on « voyait d'un bout à l'autre des lits très bien rangés, de la couleur de la classe, et les rideaux attachés sur le pied avec un ruban de soie de même couleur ». Elle fit tapisser les classes « chacune suivant la couleur que les demoiselles portaient », les murs garnis de cartes géographiques attachées avec des rubans de même couleur, de cadres, de tablettes pour les livres, etc.



FIG. 372. — « Versailles et Paris se regardant en chien de faïence. » D'après une lithographie coloriée de Allard Cambray (XIXe siècle).

Les caricaturistes du XIXe siècle ont souvent représenté Louis XIV. Ici, le Roi-Soleil se trouve face à face avec le Paris des barricades, le Paris de la Commune de 1871. C'est le pouvoir absolu et la monarchie, dont le souvenir hantait encore le Versailles de Monsieur Thiers que le dessinateur a personnifié sous le sceptre du grand roi.

(1) Archives de la Préfecture de Versailles.



Fig. 373. — Louis XIV vu par Cham !

Le Comité du budget soumettant Louis XIV lui-même, à des réductions. D'après une lithographie de Cham (*Le Charivari*, 1872).

L'artiste s'est servi de l'effigie du Roi-Soleil pour railler les économies que le Comité du budget de 1872 voulait réaliser dans le budget.

Une si bonne éducatrice devait forcément songer aux distractions intellectuelles de ces demoiselles, et elle n'y faillit point. C'était du reste un usage constant dans les couvents et les collèges de représenter des tragédies. On voulut jouer aussi des pièces à Saint-Cyr. Le *Mercure*, en annonçant ces représentations, ajouta que cela se faisait dans les couvents les plus austères. Mais quelles tragédies choisir ? Toutes les pièces à saints et à martyrs y passèrent, et Mme de Brinon, la supérieure, se mêla d'en composer quelques-unes encore plus détestables. Ce sont les Dames de Saint-Cyr qui nous le disent elles-mêmes dans leurs *Mémoires*. Mme de Maintenon était une femme de goût. Elle voulut un jour mettre ordre à ces petites extravagances littéraires, et voici en quels termes une des actrices d'*Esther*, la comtesse de Caylus, raconte en ses *Mémoires*, les circonstances qui amenèrent Mme de Maintenon à s'adresser à Racine :

« Mme de Brinon, dit-elle, première supérieure de Saint-Cyr, aimait les vers et la comédie ; et, au défaut des pièces de Corneille et de Racine qu'elle n'osait faire jouer, elle en composait de détestables à la vérité ; mais c'est cependant à elle et à son goût pour le théâtre qu'on doit les deux belles pièces que Racine a faites pour Saint-Cyr.

« Mme de Brinon avait de l'esprit et une facilité incroyable d'écrire et de parler, car elle faisait aussi des espèces de sermons fort éloquents. Mais je reviens à l'origine de la tragédie de Saint-Cyr. Mme de Maintenon voulut voir une des pièces de Mme de Brinon, elle la trouva telle qu'elle était c'est-à-dire si mauvaise qu'elle la pria de n'en plus faire jouer de semblables, et de prendre plutôt quelque belle pièce de Corneille ou de Racine, choisissant seulement celles où il y aurait le moins d'amour. Ces petites filles représentèrent *Cinna* assez passablement pour des enfants qui n'avaient été formées au théâtre que par une vieille religieuse.

« Elles jouèrent aussi *Andromaque* ; et soit que les actrices en fussent mieux choisies, ou qu'elles commençassent à prendre des airs de la Cour, dont elles ne laissaient pas de voir de temps en temps ce qu'il y avait de meilleur, cette pièce ne fut que trop bien représentée au gré de Mme de Maintenon, et elle lui fit appréhender que cet amusement ne leur insinuât des sentiments opposés à ceux qu'elle voulait leur inspirer. »

Ce fut donc en ces circonstances qu'elle écrivit à Racine :

« Nos petites filles, lui disait-elle, viennent de jouer votre *Andromaque*, et l'ont si bien jouée qu'elles ne la joueront de leur vie, ni aucune autre de vos pièces. » Elle le priait dans cette même lettre de lui faire quelque poème moral ou historique, dont l'amour fut entièrement banni, et dans lequel il ne crût pas que sa réputation fut intéressée, car cette pièce resterait ensevelie à Saint-Cyr.

Cette lettre jeta Racine dans un grand embarras. Il voulait plaire à Mme de Maintenon et, d'autre part, il avait renoncé au théâtre depuis douze ans, depuis le jour ou le rideau s'était abaissé sur la « Première » de *Phèdre*. Historiographe du Roi, l'auteur dramatique de jadis était devenu « l'homme de Cour », faisant apprécier ses qualités de lecteur jusqu'au chevet du Roi. Refuser était impossible. Il établit un canevas en prose qu'il alla porter à Mme de Maintenon, qui en fut charmée, d'autant plus qu'elle trouvait dans le caractère d'Esther des allusions à sa propre situation. Les chœurs, que Racine avait composé à l'imitation des Grecs, convenaient parfaitement aux demoiselles, et l'on chargea Moreau musicien de la Communauté, d'en composer la musique. Trois Dames de Saint-Louis en dirigèrent l'exécution, et les musiciens du Roi furent désignés comme exécutants, tandis que Nivers, l'organiste, accompagnait au clavecin.

Le théâtre de Saint-Cyr fait époque dans la vie du Roi. Mme de Maintenon fit dresser un joli théâtre dans le vestibule des dortoirs, très vaste au deuxième étage du grand escalier des demoiselles. L'un des dortoirs, celui de la classe jaune, servait de foyer aux actrices. L'action se passait à Suze, dans le palais d'Assuérus, et tous les décors en avaient été peints par Berain, décorateur des spectacles de la Cour. Ce fut aussi lui qui dessina les costumes « à la persane », et le Roi voulut qu'on les couvrît de perles et de diamants qu'on avait autrefois employés dans les Ballets de la Cour.

La dépense s'éleva à plus de quatorze mille livres et ce riche matériel, réparé à grands frais vers le milieu de XVIIIe siécle, existait encore à l'époque de la Révolution, comme il résulte d'un inventaire dressé en 1790, et conservé aux archives de la Préfecture de Versailles. On y retrouva des parures, des colliers, plus de douze cents pierres brillantes de toutes couleurs, le trône d'Assuérus, le jardin d'Esther et jusqu'à trente cinq biscuits de fer-blanc qui servaient à parer la table du festin d'Esther.

On trouve dans les *Mémoires des Dames* une description générale de ce théâtre : le vestibule des dortoirs avait été partagé en deux parties l'une pour la scène, l'autre pour les spectateurs. On construisit le long des murs quatre rangs de gradins en amphithéâtre pour y placer les demoiselles : les rouges, c'est-à-dire les plus jeunes, étaient sur les bancs d'en haut ; les jaunes au-dessous des vertes et les bleues en bas. Les rubans de soie aux couleurs des classes avaient été distribués avec profusion, sous formes de ceintures, de colliers, de nœuds de coiffe et d'épaule, Tout cela créait une diversité fort gaie, fort harmonieuse, et l'aspect de toutes ces jeunes filles groupées par couleurs était des plus charmants.

Un amphithéâtre plus petit fut disposé dans l'intérieur de la salle, tout près de la scène, pour la Communauté, et l'on ménagea un espace assez large et garni de sièges pour le Roi et les invités. Des lustres de cristal éclairaient cette belle assemblée, et nous savons que « tout était éclairé aux bougies ».

Mme de Maintenon fit d'abord jouer la pièce devant elle et quelques amis particuliers, afin de donner de l'assurance aux jeunes actrices. Ces répétitions réussirent. Alors, croyant que tout était digne d'être montré au Roi, elle le pria de venir à Saint-Cyr pour voir *Esther*. Dangeau écrit dans son *Journal* (à la date du mercredi 26 janvier 1689) : « A trois heures, le Roi et Monseigneur (le Dauphin) allèrent à Saint-Cyr où l'on représenta pour la première fois la tragédie d'*Esther* qui réussit à merveille. Mme de Maintenon avait disposé de toutes les places, et il n'y eut aucun embarras. Toutes les petites filles jouèrent et chantèrent très bien, et Mme de Caylus fit le prologue mieux que n'aurait pu faire la Champmeslé Le Roi, les dames et les courtisans qui eurent permission d'y aller en revinrent charmés ».

Enchanté d'un spectacle si nouveau, et d'avoir entendu les vers de Racine débités par des bouches si pures (les chœurs surtout avaient fait grand effet), ayant aussi relevé au passage des allusions à lui-même, à la grande guerre qu'il venait d'entreprendre et à la fondation de Saint-Cyr, il en témoigne de suite son contentement aux Dames de Saint-Louis et à Racine. Le surlendemain, Mme de Sévigné écrivait à sa fille : « Je vous avertis que si vous voulez faire votre Cour, vous demandiez à voir *Esther* ; vous savez ce que

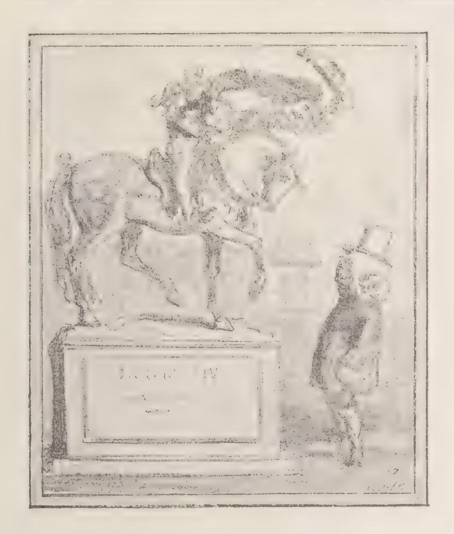


Fig. 374. — « Retour à Versailles ».
— Vous vous êtes bien porté ?
— Madame de Maintenon un peu enrhumée. Et chez vous ?
Lithographie de Cham *(Le Charivari)*.



Fig. 375.
Louis XIV. — C'est drôle ! Je n'entends plus de tapage chez moi !
Lithographie de Cham *(Le Charivari)*.

* Cham a souvent mis en scène, dans ses caricatures, la silhouette de Louis XIV. Nous le voyons, dans les deux scènes qu'il a tracées d'un crayon plein d'humour, saluant M. Thiers après son élection à la présidence de la République, et apparaissant dans la salle du Congrès après cette élection.

c'est qu'Esther, toutes les personnes de mérite en sont charmées ; vous en seriez plus charmée qu'une autre. Ce n'est pas une affaire de venir de Grignon coucher à Versailles ». '

A la première représentation le Roi n'avait amené avec lui que les principaux officiers qui le suivaient d'ordinaire. A la seconde, fixée trois jours après, il conduisit le duc d'Orléans, quelques princes de la Maison royale, Mme la Dauphine et huit jésuites (bien que Mme de Lafayette dise douze ou quinze). Dans l'assistance se trouvait le P. de la Chaise.

Mme de Caylus, qui avait remplacé Mlle de Veilhan dans le rôle d'Esther, s'y montra supérieure et transforma le succès en triomphe. Le *Mercure* de janvier ne peut se dispenser d'en parler, mais avec une foule de réticences. Il fallait expliquer, pour ne pas effaroucher les lecteurs, qu'il ne s'agissait que d'une tragédie sainte, et que de tous temps, on avait représenté des pièces austères dans les couvents.

On se trouvait dans la saison de carnaval. En présence d'un tel résultat, on négligea un peu les études jusqu'au carême. Mme de Maintenon dressait elle-même la liste des invités. Que d'intrigues pour obtenir une place ! Quand le roi était arrivé, il se mettait à la porte et, tenant sa canne haute, servait de contrôleur. Puis, étant assuré que toutes les personnes conviées étaient entrées, il faisait fermer la porte. Le samedi suivant, le roi et la reine d'Angleterre comptaient parmi les invités, et Mme Lafayette nous a fait part de la façon dont ce public très spécial accueillait les allégories : tout le monde croyait qu'Assuérus était le roi, Vasthi, sa femme répudiée, Mme de Montespan ; Esther, Mme de Maintenon ; Aman n'était autre que Louvois Peu importait à cet auditoire que Racine ait donné un furieux croc-en-jambe à l'histoire, car le véritable conte d'Esther est un conte horriblement sanglant : Aman pendu ne lui suffit pas ; elle exige que l'on pende les dix fils d'Aman, elle obtient du roi des lettres qui donnent aux juifs la permission de massacrer leurs ennemis, y compris les femmes et les enfants, ainsi que de piller leurs biens. Il est certain que l'on ne pouvait pas faire représenter de telles horreurs par des jeune filles.

La dernière représentation d'*Esther* à Saint-Cyr eut lieu le 19 février. Ce fut celle à laquelle Mme de Sévigné assista : « Le Roi vint vers nos places et, après avoir tourné, il s'adressa à moi et dit : « Madame, je suis assuré que vous avez été contente ». Moi, sans m'étonner, je répondis : « Sire, je suis charmée, ce que je sens est au-dessus de mes poroles ». Le Roi me dit : « Racine a bien de l'esprit ». Je lui dis : « Sire, il en a beaucoup ; mais, en vérité, ces jeunes personnes en ont beaucoup aussi : elles entrent dans le sujet comme si elles n'avaient jamais fait autre chose. » — « Ah ! pour cela, reprit-il, il est vrai. »

Esther fut ainsi représentée six fois à Saint-Cyr ; mais, lorsque le Roi donna le privilège aux Dames de faire imprimer l'ouvrage, il fit défense aux comédiens de mettre cette pièce sur le théâtre. Mme de Maintenon en refusa la dédicace.

Dès les premiers jours de l'année suivante, les représentations recommencèrent à Saint-Cyr, et le succès n'en fut pas affaibli. Le Roi y prit toujours un vif plaisir et y amena nombre de seigneurs de sa Cour et aussi des jésuites et le Père Bourdaloue.

Racine, invité à écrire une autre pièce sur un sujet religieux, s'était mis à faire *Athalie*. Cependant ces représentations n'avaient pas été approuvées par tout le monde. En effet, si les plus fameux jésuites, si Bossuet, Fénelon, l'abbé Gobelin et plusieurs prêtres d'une grande vertu avaient excusé ces « amusements », d'autres avaient refusé d'y assister et les avaient blâmés. Les jansénistes, les gens de dévotion outrée, écrivent des lettres, dont quelques-uns furent rendues publiques, où l'on disait qu'il était honteux d'exposer ces jeunes filles aux regards de la Cour. On en vint à critiquer l'Institution elle-même. Mme de Maintenon s'émut de ces outrages, elle en parla au Roi, mais comme celui-ci prenait un vif plaisir à ces représentations, il laissa Racine achever *Athalie*, puis on chercha un moyen pour tout concilier et l'on s'arrêta à un moyen terme : jouer *Athalie* sans théâtre, sans pompe, sans décorations, dans la classe bleue, les actrices n'ayant que leur habit de Saint-Cyr, auxquel elles trouvèrent le moyen d'ajouter quelques perles et quelques rubans, et lorsque Dangeau rendit compte de cette « première » dans son *Journal* à la date du 5 janvier 1691, il se garda bien d'écrire le mot de « représentation ». Le Roi avait assisté à une « répétition » avec musique. Succès,

mais en rien comparable à celui d'*Esther* qui avait été représentée dans toutes autres conditions. Ces « répétitions » se renouvelèrent encore deux fois à Saint-Cyr. Le roi se conforma aux désirs exprimés par Mme de Maintenon et se contenta, cette année et les deux suivantes, de faire venir quelquefois les demoiselles à Versailles, pour jouer encore *Athalie* sans appareil, dans les appartements, en présence des princes du sang et de quelques seigneurs de distinction.



Fig. 376. — Très gentil pour nous le discours de M. Thiers. J'ai bien envie de dégommer Louvois et de le mettre à sa place ». D'après une lithographie de Cham (*Le Charivari*, 1872).

Cham a toujours ironiquement opposé le *petit* Monsieur Tiers au grand roi.

Les demoiselles étaient amenées à Versailles dans les carrosses du Roi, et gardées par des Dames de la Cour, pieuses et âgées; elles jouaient sans autre parure que leur habit ordinaire. Boileau, qui assista à l'une de ces représentations privées dans la chambre de Mme de Maintenon, constate cependant que la pièce produisit grand effet. Pour quelles raisons *Athalie*, toujours admirée depuis plus de deux siècles, fut-elle froidement accueillie lorsque parut l'édition de 1691? Le public, se figurant qu'il ne s'agissait là que d'un divertissement pour enfants, ne voulut pas prendre l'ouvrage au sérieux, et la pièce, qualifiée « à l'usage des couvents », passa au milieu de l'indifférence générale. Et cependant Racine venait de faire une chose unique en introduisant le chœur comme dans les grandes œuvres d'Eschyle et de Sophocle, en les égalant par la largeur de l'exécution et la grandeur de l'intérêt. Est-ce la faute de Mme de Maintenon si elle avait été forcée d'étouffer dans sa chambre un chef-d'œuvre destiné plutôt à un théâtre antique en plein air?

Du vivant même de Racine, *Athalie* ne fut pourtant pas totalement oubliée. Il y eut de modestes reprises, soit dans une chambre à Versailles, soit dans une classe à Saint-Cyr, puis, après sa mort, sur l'instigation de la duchesse de Bourgogne, et sous la direction du grand tragédien Baron, alors retiré du théâtre, l'on monta *Athalie* à la Cour, pour être représentée à Versailles chez Mme de Maintenon, la duchesse de Bourgogne tenant le rôle de Jézabel, et le duc d'Orléans (le futur Régent) celui d'Abner. Baron jouait lui-même le rôle du Grand-Prêtre. Cette fois, on n'y mit pas la même réserve qu'à Saint-Cyr, et les costumes étaient d'une grande magnificence.

Quelques années plus tard, le Régent se souvenant sans doute de cette représentation à la Cour, voulut se rendre compte de l'effet que produirait *Athalie* en public. Et puis, il y avait d'autres raisons à engager les comédiens français à monter cet ouvrage: le jeune roi Louis XV était à peu près de l'âge de Joas. On ne manquerait pas de faire un succès aux quelques vers suivants que Racine avait écrits bien innocemment vingt-cinq ans auparavant:

> Voilà donc votre roi, votre unique espérance...
> Du fidèle David c'est le précieux reste...
> Songez qu'en cet enfant tout Israël réside...

Le vieux Baron lui-même, rentré au théâtre après une longue retraite, reprenait son rôle de Joad joué à la Cour, *Athalie* fut donc représentée sur la nouvelle scène du faubourg Saint-Germain (rue de l'Ancienne-Comédie actuelle), et dans toute son intégrité comme texte, mais sans les chœurs, et bien que l'on écrivit à Mme de Maintenon dans sa retraite que « tout Paris était touché d'*Athalie* », la pièce n'eut que quatorze représentations. On la fit entendre aux Tuileries au jeune roi âgé de six ans.

Esther parut aussi en public, mais plus tard, en 1721. Baron s'y était réservé le rôle d'Assuérus. Celui d'Esther était tenu par la célèbre tragédienne Duclos. Mais cette fois encore, comme pour *Athalie*, on supprima le chant et une grande partie de la musique. Il est probable que Racine n'eût pas toléré cette profanation. Et cependant, malgré une distribution irréprochable, en dépit des affirmations du *Mercure*, qui nous dit que le public vit cette représentation « avec un grand plaisir », nous aimons mieux croire les frères Parfait, contemporains, nous disant que « le poème, supérieurement rendu par les acteurs, ne fit pas tout l'effet qu'on s'en était promis ».

Racine, en écrivant les chœurs, savait parfaitement ce qu'il faisait et il s'en est expliqué dans sa Préface: Il voulait, disait-il, comme dans les tragédies antiques, lier le chœur et le chant avec l'action, et c'est pourquoi il avait eu comme collaborateur le compositeur Jean-Baptiste Moreau. Il ne faut donc pas s'étonner si une pièce, écrite pour les Demoiselles de Saint-Cyr avec une partie musicale, et représentée sans musique par les comédiens, ait produit peu d'effet.

Il y eut depuis ce temps des reprises d'*Esther* et d'*Athalie*. On les accompagne souvent d'une partie musicale. Sarah Bernhardt fit même une tentative des plus curieuses, en faisant jouer tous les rôles d'*Esther* par des femmes comme à Saint-Cyr, et en tenant elle-même le rôle d'Assuérus. Passe-temps de lettrés. Le nom de Mme de Maintenon et celui de Racine sont inséparables dans l'histoire des Demoiselles de Saint-Cyr.

Henry Lyonnet.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de la Maison royale de Saint-Cyr, 1686-1793, par Th. Lavallée. Paris, 1857.
Une page de l'Histoire de Saint-Cyr, par M. Le Brun-Dalbanne. Troyes-Lille, 1875.
Le Théâtre de Saint-Cyr, 1689-1792, par Achille Raphanel, Versailles, Cerf et fils, 1876; in-8°.
Le Théâtre à Saint-Cyr, par Mme Amable Tastu; *Revue de Paris: Esther* à Saint-Cyr, 1833, p. 84 et suiv.
Le *Mercure de France*.
Le *Journal de Dangeau*.
L'*Histoire du Théâtre français*, par les frères Parfait.

LA LÉGITIMATION DES BATARDS.

[*Quel que semble l'archaïsme d'une pareille question, il est au moins curieux de lire ce qu'en pensait le Duc de Saint-Simon, et nous donnons ci-après cet extrait de son* Mémoire sur les Légitimes, *écrit par l'implacable historien en août 1720.*]

« Louis XIV, ayant eu plusieurs enfants de Mme de Montespan, vaincu comme les grands hommes par les charmes de sa maîtresse, se laissa aller à les vouloir légitimer. On n'a pu éviter de faire voir de quelle manière il les avait eus, et l'état inouï de leur naissance. C'est ce qui fit l'embarras de ce Prince dans sa complaisance pour sa maîtresse, et sa tendresse pour leurs enfants. Un Prince orné d'ailleurs d'aussi grandes vertus ne portait pas sans peine le scandale de sa vie; il en sentait sans doute encore plus à l'immortaliser. Rien ne coûte tant à une belle âme que les premiers pas contre l'ordre et les lois de Dieu et des hommes, et si la tyrannie de l'amour entraîna la sienne aux volontés de

Mme de Montespan, elle en sentit toutes les difficultés, et il eut horreur de les aplanir lui-même. Heureux s'il eût pu être arrêté dès ce premier pas, et si la facilité de franchir ce qui n'avait jamais été imaginé ne lui eût pas ouvert une large porte à forcer tout, de barrière en barrière, qui, s'ouvrant toutes devant lui, l'ont séduit par degrés en ne se présentant à lui que l'une après l'autre; facilité, dis-je, qui l'a accoutumé par l'usage à ce qu'il n'eût jamais pensé qui pût tomber dans l'esprit de personne, et qui enfin, à l'ombre de son autorité, a porté les choses jusqu'où elle sont parvenues sous nos yeux, sans cesser même à ce terme d'être encore en chemin.

« Depuis Jupiter et Minerve on n'avait point ouï parler d'aucun enfant qui n'eût point de mère, et comme on voulait du réel on ne pouvait se fonder sur les fables. La loi si sainte et jusque là inaltérable, *filius est quem nuptiæ demonstrant*, empêchait d'autre part que les enfants de Mme de Montespan pussent être réputés à d'autres qu'à son mari, plein de vie et de santé, et qu'il n'est mort qu'en 1702. D'ailleurs, nul exemple de légitimation sans nommer le père et la mère de l'enfant. Ce fut pourtant ce dernier expédient auquel nécessairement il fallut avoir recours. Mais comme le rapt actuel, violent et public rendait la naissance de ces doubles adultèrins beaucoup plus criminelle et plus honteuse, le feu Roi ne voulut pas en essayer la planche, et il se trouva moyen de la tenter pour un autre. Il ne restait plus personne à la maison de Longueville que la dernière duchesse de Nemours, veuve sans enfants, et son frère, prêtre, dont l'esprit n'était pas sain.. Leur commun frère avait été tué au passage du Rhin, sans alliance, et avait laissé un bâtard. Ce fut de ce bâtard qu'on s'avisa de se servir. Mme de Longueville, sœur du Grand Condé, mère du père de ce bâtard, laquelle n'avait plus ni mari ni enfants que ce prêtre, fut sollicitée de reconnaître ce bâtard comme étant son fils, et d'en demander la légitimation sans faire exprimer le nom de la mère dans les lettres. Il ne s'agissait que d'éprouver si elles pourraient passer de la sorte pour en tirer exemple, mais fort peu au reste de ce qu'il en résulterait par rapport au bâtard même. *Exemplum in anima vili*. Mme de Longueville eut cette complaisance qu'elle ne pouvait deviner qui deviendrait si funeste à sa maison et à tout le royaume; et, en effet, comment prévoir des suites si monstrueuses sans le don de lire clairement dans l'avenir? Elle obtint donc du Roi, pour ce bâtard, le modèle des lettres de légitimation des siens; en fit sous son nom vers le Parlement toutes les démarches nécessaires. Le procureur général De Harlay, qui avait été l'auteur de ce conseil dont il a contribué à la plupart des grandes suites étant premier président, en aplanit les difficultés. Le Roi s'expliqua, aux principaux de la Compagnie, avec autorité, mais sous le voile de protéger le désir de Mme de Longueville, et le Parlement enregistra cette étrange nouveauté en septembre 1672. Tout ce qui pouvait convenir aux bâtards du Roi sans le découvrir fut fait comme en essai dans ces lettres, c'est-à-dire qu'omettant entièrement la mère, on y omit aussi ce qui pouvait toucher en faveur de l'enfant, surtout de déplorer sa condition qui l'excluait de toutes choses s'il n'y était pourvu par la légitimation, comme on l'avait soigneusement inséré dans toutes celles des enfants de Henri IV. Celui-ci n'en jouit pas longtemps, ayant été tué à la fleur de son âge au siège de Philipsbourg. Il s'appelait le chevalier de Longueville.

« Ce grand pas fait, Mme de Montespan ne songea plus qu'à en profiter, et le procureur général à faire sa cour par un endroit si sensible. Néanmoins, il fallut laisser écouler du temps pour réussir avec plus de certitude, et il se passa plus d'une année à prendre toutes les mesures nécessaires à ne pas manquer ce grand succès. Au mois de décembre 1673 les lettres de légitimation furent expédiées en faveur des trois premiers enfants, et en même temps enregistrées. On n'avait tant différé après l'exemple d'autrui que pour ne rien faire qu'à coup sûr. Ces lettres ne portent *rien de l'estat de ces enfants quiexcite à y pourvoir par ce remède*. Elles les nomment d'abord tout court par leur nom de baptême, *et ne font aucune mention de mère*. Les motifs sont uniquement causés de *la tendresse du Roy pour eux*, *de sa volonté*, terme jusqu'alors inouïs dans de pareils instruments; du besoin *d'asseurer leur estat sans rien dire de ce qui est par sa nature, et sans ce remède;* enfin de LA GRANDEUR DE LEUR NAISSANCE. et de *l'espérance que leur mérite y répondra*. Ensuite ces lettres les appellent *Duc du Maine*, *Comte du Vexin*, et *Mademoiselle de Nantes*, c'est Madame la Duchesse, et donnent pour motifs *à ces noms, l'autorité du Roy et sa puissance*. Puis elles ajoutent une clause expresse et inouïe pourtant:

ET JOUIR NOSDITS ENFANS NATURELS DE TOUS ET SEMBLABLES DROITS, FACULTÉS ET PRIVILÈGES DONT LES ENFANS NATURELS ET LÉGITIMÉS DES ROIS NOS PRÉDÉCESSEURS ONT ACCOUSTUMÉ DE JOUIR ET USER DANS NOTRE ROYAUME.

« En janvier 1680, lettres enregistrées en même temps qui leur donnent faculté de succession réciproque, et qui leur accordent *le nom de Bourbon*. Pour motifs, *autorité et tendresse*.

« L'année suivante, en novembre, lettres de légitimation pour les deux derniers enfants de Mme de Montespan, aussitôt après enregistrées, portant *les mêmes clauses et les mêmes motifs* précédents, y ajoutant celui *de l'exemples des trois premiers enfants*. Ces lettres leur donnent aussi facultés de succession réciproque entre eux, et les susdits, et leur accordent *le nom de Bourbon*. D'autres lettres subséquentes, par lesquelles le fils est appelé *comte de Tolose*, et la fille *Mademoiselle de Blois* qui est Madame la duchesse d'Orléans d'aujourd'hui. ».

Un moment de réflexion sur la différence de ces légitimations de toutes les précédentes.

Les premiers, bâtards venus d'une fille (1); ceux-ci, d'une femme ravie à son mari.

Les premiers, légitimés sur d'autres exemples: ceux-ci, unique en leur espèce par le rapt de leur mère, pour la duplicité de l'adultère qui les a fait naître, pour être légitimés sur un exemple seul et fait exprès du chevalier de Longueville, avec cette disparité pourtant que la mère de ce chevalier est demeurée inconnue, qu'on ne sait point qu'elle fût mariée lorsqu'elle l'a eu, beaucoup moins qu'elle eût été ravie à son mari réclamant de toutes ses forces, comme M. de Montespan.

Les premiers, qui ont une mère, ont une naissance reconnue et une parenté maternelle; ceux-ci sont sans mère, conséquemment des enfants trouvés à l'état desquels Dieu et les hommes opposent les lois les plus authentiques et jusque-là les plus entières; que la nature rejette, que toute famille repousse, et qui ne percent un néant si appesanti sur eux, que par une toute-puissance qui force tout, qui viole tout, qui opère ce qui n'a jamais été dans la possibilité des choses avant elle, et qui néanmoins ne peut en faire que les enfants de M. de Montespan s'il y a une mère, ou des monstres s'il n'y a qu'un père, puisque ce père pour puissant qu'il soit ne les peut seul mettre au monde. Telle est la vérité en soi et l'état réel et effectif de ces enfants, presque aussi différents des premiers bâtards, que ces bâtards sortis d'une fille le sont des enfants issus des mariages légitimes.

Cependant les légitimations des premiers bâtards portent la honte sur le front par l'embarras du préambule et l'excuse de l'énoncé, en appuyant si fort sur la liberté de la mère et sur ce qu'elle n'est point mariée.

Les légitimations de ceux-ci ne présentent ni embarras, ni excuse, ni mère dont le ravissement à son mari est en spectacle à toute l'Europe.

Celles des premiers s'appuyent sur les malheurs de ces enfants exclut de tout état, biens, etc., s'il n'y est pourvu en les rendant capables de biens, honneurs, charges et dignités.

Celles des seconds apportent, pour tout motif, tendresse, volonté, autorité, puissance, nécessité.

Celles des premiers demeurent renfermées dans les bornes susdites, et montrent par leur tissu que le concesseur croit y avoir beaucoup fait.

Celles des seconds donnent pour un des motifs une grandeur de naissance qui, devant Dieu et devant les hommes, est triplement abominable, et un défaut de naissance tel qu'il asservit ces enfants sous le poids du néant, leur oste toute existence et scelle leur séparation d'avec le reste des hommes d'un sceau tellement sacré parmi eux, qu'il n'a jamais été rompu avant Louis XIV, non pas même par les nations barbares et païennes. Elles font plus: elle supposent ce que ne fut jamais, ce qui n'a jamais été prétendu jusque-là, et qui n'a jamais pu être, par la pompeuse clause transcrite ci-dessus: *et jouir nosdits enfants naturels, etc.*

Les lettres en faveur des premiers leur accordent un nom, au moins au fils de la marquise de Verneuil, et une appellation: le nom est de Foix, maison alliée et fondue dans la maison régnante, l'appelation est marquis de Verneuil, titre et terre ordinaire dont sa mère et lui après avaient la propriété. MM. de Vendôme ont porté de même le nom d'une maison éteinte, et entrée avec la terre de son nom dans la maison de Henri IV. Le comte de Moret le nom de la terre de sa mère. Les princes du sang ne portent de noms que des terres qui leur appartiennent, ou qui, ayant appartenu à leurs pères qui les ont illustrées en les portant, ont continué à les prendre, et ont par là honoré ceux à qui elles sont payées.

(1) Il s'agit des enfants de Louise de La Vallière.

Les lettres en faveur des seconds leur accordent de plein sault le nom de Bourbon de la maison régnante, et une appellation de province du royaume ou de ville principale appartenantes à la couronne, qui est un titre de fils de France, avec pour tout motif d'une disposition si surprenante et si hors de règle et d'exemple, *tendresse et volonté*. Quels fondements jetés tant pour la concession que pour le motif ! Et, en effet, qui pourra démêler des personnages ainsi travestis ? Louis de Bourbon, prince de Condé, et César de Vendôme ne sauraient être confondus, non plus qu'Armand de Bourbon, prince de Conti, avec Henri de Foix, duc de Verneuil, ou Antoine, comte de Moret. Mais qui distinguera Louis, duc de Bourbon, d'avec Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, et Armand de Bourbon, prince de Conti, de Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Tolose ? Que si, au nom pareil, on ajouste les dignités, les charges et les gouvernements, peut-on pas s'y méprendre, ou plutôt ne pas prendre les princes du sang pour les cadets des autres ? Mais, disons plus, c'est trop peu d'en paraître les cadets, la simple énonciation imprime un respect pour le nom de Bourbon joint au titre d'une province, qui ne peut être la même pour le même nom joint à celui d'une simple terre. Les princes du sang demeureront tels dans l'idée des hommes, mais quiconque s'en tiendra ou se laissera surprendre à l'idée commune qui se présente naturellement à l'esprit, ne saurait prendre les fils légitimés du feu Roi que pour des fils de France.

Et qu'on ne pense pas que ce soit peu de chose dans un pays où l'habitude usurpe tant de force, et où le son des mots et l'usage prend tant d'empire. Egaux de nom et de rang aux Princes du sang, supérieurs à eux en titres, en charges, en gouvernements, si longtemps encore supérieurs en privances, en crédit et en autorité, mêlés avec eux et avec les plus grands d'entre eux par les liens les plus intimes, portés enfin comme eux au trône et en chemin d'y parvenir avant eux, ce sont des considérations qui trouveront leur place dans le cours de ce Mémoire, et qui sont terribles aux Princes du sang et à l'Etat, mais dont il ne faut pas prévenir le temps, ni interrompre la suite de ce Mémoire.

Telle fut la sortie du néant, et l'association des doubles adultérins du feu Roi avec le reste des hommes ; c'est-à-dire tel fut le triomphe de l'amour foulant aux pieds toutes les lois divines et humaines, en attribuant une existence à ce qui ne fut jamais capable d'en recevoir, et en l'élevant tout à coup à des titres et au plus glorieux de tous les noms. Telle est la différence d'origine et de légitimation des bâtards du feu Roi, de l'origine et de la légitimation des bâtards de tous ses prédécesseurs. Nous allons voir aussi la différence de leur fortune. Si les premiers, si médiocres en comparaison des seconds, ont néanmoins paru si redoutables, et été en effet si remuants et dangereux, plaise à Dieu et à la sagesse des Princes du sang, pour y joindre les causes secondes, que la même mesure de péril ne se trouve pas en ceux-ci par-dessus celles des autres, à proportion que la mesure de grandeur que nous voyons, surpasse celle que nous lisons des premiers.

Peu à peu ces enfants sortis de l'obscurité de la rue des Tournelles, avec Mme Scarron leur gouvernante, si célèbre depuis sous le nom de Mme de Maintenon, et devenus l'amusement du feu Roi chez Mme de Montespan par leur beauté et par leurs grâces, reçurent les établissements dont ils sont aujourd'hui en possession, usurpèrent le rang extérieur, à la Cour, des Princes du sang et furent élevés à l'honneur de leur alliance. Le Roi, leur père, n'aurait peut-être jamais songé à les porter si haut, si le fier refus du Prince d'Orange à qui Mme la Princesse de Conti fut proposé et qui répondit que les Princes d'Orange étaient accoutumés à épouser les filles légitimes des Rois et non pas leurs bâtardes, n'eût piqué le feu Roi à tel point qu'il ne lui a jamais pardonné au grand malheur de l'Etat par toutes les guerres que cette haine du Roi a formées. Il voulut donc dédommager sa fille, et de l'un à l'autre il a tellement mêlé le sang légitime avec l'illégitime, que ce sang gagna jusqu'à son propre neveu, et de la manière que personne n'a encore oubliée. Ces alliances sont sans exemples : le respect contient dans cette unique remarque.



Fig. 377. — Médaille sur la destruction de l'hérésie, frappée en 1685 à propos de la révocation de l'Edit de Nantes.

Dans cette médaille, la Religion met une couronne sur la tête du roi qui tient un gouvernail sous lequel on voit l'hérésie renversée. Les mots de la légende, *Ob vicies centena millia calvinianorum ad Ecclesiam revocata*, signifient : pour avoir ramené au sein de l'Eglise deux millions de Calvinistes. L'exergue marque la date de 1685.



Fig. 378. — Médaille frappée en 1685 à propos de la révocation de l'Edit de Nantes. *L'Hérésie détruite.*

C'est le sujet de cette médaille. La Religion, sous la figure d'une femme voilée, foule aux pieds l'Hérésie représentée par une Furie qui tient un flambeau éteint et qui est terrassée sur des livres déchirés. On voit dans le fond de la médaille, une église. La légende, *Extincta Hæresis*, signifie : l'hérésie éteinte.



Fig. 579. — Frise décorative, XVIIe siècle.

XIV

LA TABLE ET L'ALCOVE DU « GRAND ROY »

A) LA TABLE



EU d'hommes déployèrent au cours d'une aussi longue existence autant d'activité que Louis XIV. « Né, écrit Saint-Simon, avec un génie au-dessous du médiocre », il sut diriger les débats de ses ministres avec assiduité et compétence, ne laissa à personne le soin de notre politique étrangère et cependant il fallut que « l'âge dans ses nerfs eut fait couler sa glace », pour qu'il se décidât à abandonner ce qu'on appelait en ces temps heureux le service de Vénus. Encore courtisa-t-il jusqu'à la fin Mme de Maintenon, mais, en vérité, qui songerait à inscrire cette prude revêche sous le signe délicieux d'Aphrodite ? Si paradoxal que cela puisse paraître, le mariage du Grand Roi et de la veuve Scarron fut, en son austérité, sans grâce et sans tendresse, le plus froidement calculé des mariages de raison.

Si le monarque parvint ainsi à suffire jusqu'à un âge avancé aux exigences d'une vie d'apparat, en même temps qu'à tous les travaux, sans en excepter ceux de l'amour, c'est que l'estomac le plus complaisant lui permit toujours de réparer ses forces au moment où il lui était nécessaire.

Saint-Simon, à l'indiscrétion de qui il nous faut toujours revenir quand on étudie ces petits côtés de notre plus grande histoire, Saint-Simon écrit en effet : « Appétit, jamais n'en avait manqué de sa vie, sans avoir jamais eu ni faim ni besoin de manger, quelque tard que les hasards l'eussent fait dîner quelques fois. Mais aux premières cuillerées de potage, l'appétit s'ouvrait toujours et il mangeait si prodigieusement et si solidement soir et matin, et si également encore qu'on ne s'habituait pas à le voir ».

Cependant, le souverain, dont l'existence était réglée comme un ballet aux magnifiques entrées, abusait peu de cette facilité à manger quand et autant qu'il le voulait. Dans les intervalles de ses repas, il se contentait de suçotter — il avait, en effet, de fort mauvaises dents — quelques pastilles de cannelle qu'il mettait dans ses poches à son « fruit ». Ce mot, comme le vocable italien *frutta*, désignait l'ensemble des desserts, y compris les sucreries dont le Grand Roi abusait volontiers, ainsi que des sirops. Parfois il offrait aux dames, et c'était grande faveur, quelques-unes de ces pastilles, « La petite violette » Louise de la Vallière, aussi

l'humble fille du jardinier de Versailles qui eut l'honneur de déniaiser le monarque, la noire Mancini, Montespan l'altière, Fontanges, toutes grâces et toutes séductions, les « mille et trois » amantes de ce don Juan couronné, parfumèrent ainsi de cannelle un peu bien culinaire la divine fraîcheur de leur haleine.

C'est d'ailleurs toute la nourriture et combien légère qu'elles eurent jamais l'honneur de partager avec leur royal amant. Celui-ci en effet mangeait seul, sauf aux repas d'apparat, où sa table, montée sur un gradin



FIG. 380. — Vue-perspective de la Salle des Festins de Versailles. D'après une gravure de Le Pautre.
Les jardins de Versailles ont subi de nombreuses modifications depuis Louis XIV.
Les bassins de cette Salle des Festins ont été notamment supprimés.

un peu plus haut, était isolée des autres; sauf aussi à l'armée où il invitait parfois les officiers les plus distingués. Seul, son frère, le duc d'Orléans, était admis, quand il se trouvait à Versailles à l'heure du repas, à partager la table royale. Et ici on doit faire justice de l'anecdote qui nous montre Louis XIV conviant à dîner près de lui Molière, homme de naissance « ignoble » et qu'excommuniaient par surcroît les lois de l'Eglise.

Cette histoire se trouve pour la première fois dans les mémoires de Mme Campan ; et il fallait en vérité que le protocole royal eut bien dégénéré, dès cette époque, pour que la lectrice des filles de Louis XV ait osé se risquer à une telle invention.

Les reines elles-mêmes n'étaient pas admises à ces repas. Louis XIV demeurait à table aussi solitaire que l'est encore aujourd'hui le pape. Ne se considérait-il pas, après tout, lui aussi, comme le vicaire de Dieu sur la terre de France, mais un vicaire qui s'inclinait souvent — et de quelle grâce ! — sur les créatures?...

A son petit déjeuner, « à son lever » pour employer l'expression protocolaire, le roi buvait une tasse de sauge et de véronique. Il essaya un temps d'y substituer le chocolat dont abusait son frère, mais il y renonça vite, car il s'en trouva « fort échauffé et altéré ».

Le café ne lui réussissait pas mieux, à en croire son médecin. « Il est à remarquer, écrit d'Aquin, que dans le temps où ses vapeurs l'incommodaient, on lui conseilla à la traverse et assez mal à propos l'usage du café, duquel je n'avais jamais été d'avis. Sa Majesté en prit par complaisance, et elle en eut les nuits très mauvaises, beaucoup plus d'inquiétude et des vapeurs plus grossières et plus difficiles qui lui firent connaître que ce remède mettait trop son sang et ses humeurs en mouvement et le déterminèrent à le quitter, comme un remède qui ne lui convenait pas ».



Le Goust

Les mets delicieux flattent nos appetits Estant a telle table aupres de quelque Iris
Pour moy ie dis qu'il faudroit estre souche Si l'eau ne venoit pas aussi tost a la bouche

Chez H Bonnart au Coq auec priuil 5

Fig. 381. *Le Goust*. D'après l'estampe de H. Bonnart.

* Le thème des cinq sens, si souvent traité par les artistes de toutes les époques, a été pour Bonnart uniquement le prétexte de mettre en scène une des élégantes de son temps dont il excellait à présenter les toilettes et à retracer les occupations et les gestes avec préciosité.

Ce petit déjeuner, léger à l'extrême, le menait jusqu'à une heure, moment du déjeuner proprement dit qu'on appelait alors dîner. Celui-ci avait lieu en une intimité relative dans la chambre même du roi, en face de la fenêtre centrale d'où l'on découvrait l'immense perspective de l'avenue au bout de laquelle, loin, très loin, il y a Paris, ce Paris dont Louis XIV n'aimait ni l'esprit railleur ni les bruyantes et frondeuses gaietés.

Le soir, à dix heures, les fastes du souper, que nous nommons dîner, se déroulaient en présence de toute la Cour, et même souvent à la vue des badauds de Paris ou de Versailles, dans la grande salle, précédant le



Fig. 382. — Le Parterre de l'Orangerie à Chantilly. D'après une gravure de N. Langlois.

* Dans les jardins de Chantilly, dont l'estampe nous donne ici une image heureuse, le Grand Condé fit défiler toutes les gloires du siècle de Louis XIV. Le Nôtre en avait dessiné les jardins et aménagé le jeux merveilleux des eaux.

salon dit « de l'œil de bœuf ». Là se pressaient les officiers qui, en attendant la campagne du printemps, avaient pris à Versailles leurs quartiers d'hiver, les prélats qui préféraient la Cour à leur résidence, les grands seigneurs enfin oublieux des domaines maussades, où eux aussi ils étaient rois. Plus loin, plus loin, glissait, silencieuse et contenue par la haie des gardes françaises, cette foule anonyme et baguenaudière que l'on voit encore se traîner dans ces mêmes salles, maintenant vides et sonores, derrière le boniment du guide.

Cette présence du populaire ne doit pas nous étonner, d'ailleurs, à une époque où les dames de la Halle avaient le droit, dont elles abusaient quelque peu, d'assister, encombrantes et caquetantes, à l'accouchement de la Reine. Cette monarchie si pompeuse, nous l'allons constater tout à l'heure, avait en vérité, par certains côtés, bien de la bonhomie.

Le Roi déjeunait, avons-nous dit, à une heure. Dès que le signal du repas était donné par un de ces avertisseurs qui n'avait pas d'autre office, une procession s'organisait au rez-de-chaussée de ce bâtiment qui fut longtemps l'hôpital militaire et où des amateurs éclairés ont, depuis deux ans, installé une très curieuse et très riche bibliothèque. Il était alors occupé au rez-de-chaussée par les cuisines et aux différents étages par les officiers et gens de service de la maison du Roi, en tout plus de 1.500 personnes, obéissant au grand maître, lequel était toujours un prince du sang.



FIG. 383. — L'AGE DU SOUCI. D'après une estampe de Guérard

Immédiatement après celui-ci venait le maître d'hôtel, grand seigneur également, et qui était plus spécialement chargé de diriger ce que notre morgue républicaine appelle la domesticité, laquelle ne laissait point d'ailleurs de compter dans ses rangs, tout au moins pour les charges supérieures, les plus beaux noms de France. « Il n'y a, disait Napoléon, que ces gens-là qui sachent servir ». Le marquis de Livry, mestre de camp (colonel) d'un régiment d'infanterie, occupa longtemps cet office. Ses successeurs et lui commandaient à sept services. Les deux premiers, la paneterie-bouche et l'échansonnerie-bouche étaient particulièrement



Fig. 384. — Vue et perspective de la grande Cascade de Chantilly nouvellement achevée. D'après une estampe de Perelle.
Ce sont ces belles cascades et ce jeu merveilleux des eaux imaginé par Le Nôtre qui excitaient l'admiration de Bossuet.

affectés à la personne royale, les cinq autres, constituant le grand commun proprement dit, s'occupaient de nourrir tout ce qui avait « bouche à la Cour ». Ce mot de « commun » est d'ailleurs resté dans le vocabulaire des cuisines et l'on appelle ainsi dans les grands hôtels tout ce qui a trait à la nourriture du personnel. Le « communard » dont le nom remonte, comme on le voit, bien au-delà de 1871, est celui des cuisiniers qui est chargé de préparer le repas pour ses camarades de service.

La paneterie-bouche et le gobelet-bouche comprenaient à eux seuls environ cinquante personnes, écuyers de cuisine, hâteurs de rôt, potagers, jusqu'aux enfants de cuisine, appelés familièrement galopins

Et donc au signal glapi par l'avertisseur, un cortège s'organisait. En tête marchaient deux archers ou gardes du corps, puis venait, derrière l'huissier de la salle, le maître d'hôtel portant à la main le bâton de vermeil insigne de ses fonctions. Un gentilhomme servant, un contrôleur général, d'autres seigneurs de moindre importance passaient ensuite solennels, précédant les clercs de cuisine qui portaient les plats, la « nef », corbeille où étaient placés les couteaux, cuillers, fourchettes, cure-dents, sel, gingembre, poivre, safran, toutes les épices orientales.

Deux gardes du corps ou archets fermaient la marche. Et ainsi escortée, la « viande » du Roi traversait des cours, gravissait des étages. On s'inclinait au passage des mets qui allaient avoir l'honneur d'être dégustés par « Louis », mais quand ceux-ci arrivaient à la chambre de Sa Majesté Très Chrétienne, ils étaient à demi froids.

Le cérémonial continuant, ils le devenaient tout à fait. En effet, tandis qu'un huissier allait prévenir le Roi de l'arrivée de la « viande », le maître d'hôtel faisait la révérence à la nef préalablement posée sur la table, puis en tirait les serviettes qu'un gentilhomme recevait entre deux assiettes d'or. Cependant un autre gentilhomme faisait l' « essay » du premier plat. Au cas où celui-ci eut contenu un poison foudroyant le souverain eut été sauvé ; en cas de poison lent, le gentilhomme, mourant en même temps que le Roi, et à quel champ d'honneur! eut servi le témoin. Ce rôle nous le faisons jouer aujourd'hui par des « cobayes ». Ainsi le veut notre démocratie respectueuse des droits de l'homme et de la vie des citoyens...

Le Roi s'asseyait alors et commençait enfin à manger. Voulait-il boire, l'officier d'échansonnerie-bouche criait à haute voix : « A boire pour le Roy ». Après quoi, il saluait Sa Majesté, se dirigeait vers le buffet, y prenait le verre couvert, les deux carafes de vin et d'eau. Il revenait ensuite à la table, saluait de rechef, versait un peu des deux carafes dans une petite tasse de vermeil, puis s'effaçait devant le chef de gobelet qui procédait à l' « essay » à l'aide de cette petite tasse. L'officier servant faisait ensuite un nouvel « essay » et enfin présentait le verre découvert au Roi qui se servait lui-même, buvait et rendait ce verre à l'échanson prosterné.

En dépit de ce protocole, les repas manquaient parfois de dignité. Le duc de Luynes nous en fournit témoignage : « Dans les soupers de Louis XIV avec les princesses et les dames à Marly, il arrivait quelquefois que le Roy, qui était fort adroit, se divertissait à jeter des boulettes de pain aux dames et permettait qu'elles lui en jetassent toutes. M. de Lassoy, qui était fort jeune et qui n'avait jamais vu ses soupers, m'a dit qu'il fut d'un étonnement extrême de voir jeter des boulettes de pain au Roi, non seulement des boulettes mais des pommes, des oranges. On prétend que Mlle de Vautois, fille d'honneur de Mme la princesse de Conti, fille du Roi. à qui le Roi avait fait un peu de mal en lui lançant une boule, lui jeta une salade toute assaisonnée. »

FIG. 385. — *Le Boucher.* D'après une estampe de l'époque (fin du XVIIe siècle.)
* C'est ici le portrait de la ménagère qui fait l'emplette d'un pot-au-feu. On remarquera qu'elle ne porte pas de panier, mais une sorte de toile dont elle tient les quatre bouts, analogue à la « toilette ».

Ces mœurs qui nous semblent un peu barbares constituent pourtant un grand progrès dans une cour que l'influence des reines italiennes commençait à peine de policer. En effet, et pour ne citer que cet exemple, c'est Louis XIV qui fit généraliser l'emploi de la fourchette. Avant lui on ne se servait guère que de la cuiller et de ce couteau qui, dans les campagnes les plus reculées, sert encore aujourd'hui à piquer dans le plat le morceau que l'on a choisi. La fourchette est certes signalée dans un inventaire de Charles VI. D'autre part, on sait que Henri III et ses mignons tentèrent de la mettre à la mode. Mais leur patronage lui fut plus nuisible qu'utile et les moralistes du temps se moquèrent fort de ces précieux qui, au lieu de prendre délicatement les morceaux entre trois doigts, ainsi que l'exigeait la civilité puérile et honnête, se servaient d'un aussi ridicule instrument.

De même, c'est à Louis XIV que l'on doit la mode de servir les différents plats séparément. Avant

lui, tout était jeté ensemble et pêle-mêle et formait une pyramide monstrueuse qu'a plaisamment décrite Boileau dans son *Festin ridicule :*

Sur un lièvre flanqué de six poulets étiques
S'élevaient trois lapins, animaux domestiques
Qui dès leur tendre enfance élevés dans Paris
Sentaient encore le chou dont ils furent nourris.
Autour de cet amas de viandes entassées
Régnait un long cordon d'alouettes pressées
Et sur les bords du plat six pigeons étalés
Présentaient pour renforts leurs squelettes brûlés.

. ˙ .

Qu'on ne s'étonne pas de cet amoncellement de nourriture. Nos ancêtres étaient gros mangeurs et ils n'échappaient à l'apoplexie et aux maladies d'estomac qu'à l'aide des saignées, diètes et purgations « *Purgare, saignare, deinde clysterium donare.* » C'est toute la médecine de l'époque que Molière l'a résumée ainsi en cinq mots de son savoureux latin macaronique.

Louis XIV pourtant restait, même parmi ces bâfreurs, une des plus belles fourchettes — puisque fourchette il y a — de son royaume.

La Palatine n'écrit-elle pas, en effet : « J'ai vu le Roi manger et cela très souvent quatre assiettes de différentes soupes, un faisan tout entier, une perdrix, une grande assiette pleine de salade, du mouton coupé dans son jus avec de l'ail, deux bons morceaux de jambon, une assiette pleine de pâtisseries, et des fruits et des confitures ».

En 1708, Fagon, le dernier médecin de Sa Majesté, notait : « Le Roi, fatigué et abattu, fut contraint de manger gras le vendredi et voulut bien qu'on ne lui servît à dîner que des croûtes, un potage aux pigeons et *trois poulets* rôtis ». Le lendemain « un potage avec *une volaille* et *trois poulets* rôtis dont il prit comme le vendredi *quatre ailes, les blancs* et *une cuisse* » ; le surlendemain enfin « il ne mangea point d'entrée et se contenta *(sic)* des *quatre ailes, des blancs* et *de la cuisse des poulets.* »

Nous savons déjà ce qu'en a écrit Saint-Simon sur l'appétit royal. Plus loin, le grand mémorialiste ajoute : « Toute sa vie il avait tres peu mangé de pain et depuis très longtemps rien que la mie, parce qu'il n'avait plus de dents. Le potage en plus grande quantité, les hachis fort clairs et les œufs suppléaient. Comme il devint la dernière année de sa vie de plus en plus resserré, Fagon lui faisait manger, à l'entrée de son repas, beaucoup de fruits à la glace, c'est-à-dire des mûres, des melons et des figues et celles-ci pourries à force d'être mûres et, à son dessert, beaucoup d'autres fruits qu'il finissait par une quantité de sucreries qui surprenait toujours. Toute l'année, il mangeait à souper une quantité prodigieuse de salades. Ses potages, dont il mangeait soir et matin de plusieurs, et en quantité de chacun sans préjudice du reste, étaient pleins de jus et d'une extrême force et tout ce qu'on lui servait plein d'épices, du double au moins de ce qu'on y met ordinairement et très fortes d'ailleurs. Ajoutons, pour compléter ce tableau, que c'est au Roi que l'on doit en outre l'habitude de l'entremets, réservé avant lui aux jours de fêtes, mais que son goût des sucreries rendit quotidien ».

A lire de tels menus, mal composés peut-être mais pantagruéliques, et où dominent les mets fortement épicés ainsi que les échauffantes sucreries, on comprend mieux les ardeurs amoureuses d'un monarque qu'excitait une nourriture trop abondante et pimentée jusqu'à l'excès. Notons enfin que tous les soirs un repas froid, poulet, fruits, gâteaux, était laissé dans la chambre royale pour permettre à son occupant de se restaurer au cas de fatigues supplémentaires et sur la nature de quoi il n'est pas nécessaire d'insister. C'est ce qu'aujourd'hui nous appelons le souper et que l'on nommait alors un « encas de nuit ».

Cet appétit formidable était commun, d'ailleurs, à tous les Bourbons. Le Dauphin mangeait du poisson « à en crever », écrit Saint-Simon qui ne mâche point ses mots. Quant à Philippe, frère du souverain, le seul personnage, avons-nous dit, qui eut l'honneur de partager parfois la table royale, il dévorait en un seul repas « tout un jambon et douze bécassines avec leurs tartines de lèche-frite, une pleine casserole de bouillie d'amandes et puis des gâteaux feuilletés et fourrés de confiture et finalement des fruits de la saison tant qu'il en voyait à son couvert ».

Son petit-fils, le père de Philippe-Egalité, mangeait vingt-sept ailes de perdrix en un seul repas ; quant à Louis XVIII on sait qu'il expédiait par douzaines les côtelettes de mouton.

Le Roi consommait donc très peu de pain. Jusqu'au règne de Fagon, il se servait de celui que Marie de Médicis avait mis à la mode et que l'on appelait mollet ou pain à la reine. Le médecin qui le trouvait « plein de beurre et de lait, très propres l'un et l'autre à aigrir toutes les humeurs », le fit supprimer et remplacer par le « pain bourgeois », plus simple et plus près de celui dont nous usons aujourd'hui.

Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que toutes ces « viandes » fussent aussi bonnes que celles que l'on sert maintenant à Paris au moindre travailleur ou petit employé. Les animaux amenés à longues étapes des pays d'élevage arrivaient maigres à Versailles. Le poisson était rien moins que frais. La préparation de tout cela, en outre, laissait à désirer. « One ne sait manger délicatement de depuis un demi-siècle », écrit Mercier. Seuls les légumes et les fruits étaient parfaits, grâce à l'art de La Quintinie.

Ce dernier, naguère avocat, avait quitté le barreau pour le jardinage comme, pour le jardinage, Le Nôtre avait quitté la peinture. Mais tandis que le second, ajoutant l'art à la nature, embellissait les



Fig. 386, *L'Amour et Psyché*, D'après l'estampe de S. Le Clerc

paysages, La Quintinie bornait ses soins au potager. Bien qu'on ne lui eut abandonné que trente-six arpents mal exposés, stériles et humides, ce jardinier de génie triompha de toutes les difficultés. Il inclina les plates-bandes pour faciliter l'écoulement des eaux dont il se rendit maître par un aqueduc, multiplia les espaliers, fit justice du préjugé qui réglait les opérations de la culture sur le cours de la lune. Enfin il entendit si bien le greffe et la taille, sut si excellemment sélectionner ses grains et ses plants qu'il parvint à fournir à la table du Roi des fruits sans égaux pour la grosseur et la qualité. L'Espagne ne pouvait lutter avec ses melons, le Midi avec ses figues, ce qui entre parenthèse atteste un refroidissement assez sensible de notre climat, car il n'est pas plus possible de cultiver maintenant la figue dans la banlieue de Paris que de faire pousser la vigne en Normandie ou aux environs de Saint-Quentin, comme il se pratiquait alors.

Les légumes de Versailles n'étaient pas moins fameux que les fruits, et c'est une justice qu'on accordât plus tard au potager et au fruitier royal l'honneur de devenir le terrain d'application de cette école d'horticulture française dont la renommée est si justement mondiale. On en a, d'ailleurs, assez peu étendu les cultures. Épinards, pois verts, oseilles, fèves, choux, topinambours, asperges, artichauts étaient déjà connus à cette époque où les pommes de terre, il est vrai, demeuraient encore, en attendant Parmentier, réservées à la nourriture du bas-peuple et des bestiaux.

Pourtant, à ces légumes si sains et si frais, Fagon, l'impitoyable Fagon, déclara la guerre. Les petits pois surtout étaient ses ennemis personnels et il ne les tolérait pas même clairsemés dans le potage.

Il était mieux inspiré évidemment lorsqu'il interdisait le poisson, en général peu frais, « puant », dit Saint-Simon, et toutes les sauces incendiaires qui le relevaient. Il détestait spécialement les sardines, grand régal de Henri IV, aussi l'esturgeon et les huîtres.

L'impitoyable censeur des plaisirs de la bouche proscrivait également les salades en général et tout particulièrement celles de concombres, de laitues, de petites herbes, ainsi que le poivre, le sel, le vinaigre violent, dont elles étaient assaisonnées, à vrai dire, avec une générosité trop abondante et sans discernement,

Au dessert le même médecin supprimait le fromage, le raisin muscat, les confitures, les biscuits secs, les « vents », sorte de meringues fait avec du sucre et du blanc d'œuf cuits au four.

Sous son règne, car enfin ne dominait-il pas le monarque qui commandait à tous les autres, Louis XIV devait se contenter souvent pour finir son repas de « ces petits pruneaux détersifs pour lâcher le ventre de Monsieur » que l'on voit figurer sur les mémoires du *Malade Imaginaire*. En fait, c'étaient des prunes de Tours, trés douces, trempées et rafraichies à l'eau. Encore fallait-il avaler préalablement un verre de cette même *aqua simplex* pour leur fournir un « canal convenable ».

Les ragoûts eux aussi étaient, de même que le gibier, traités de Turc à Maure par cet ennemi de l'art culinaire, notamment le ragoût de bœuf aux concombres. L'abus des potages également lui semblait excessif et il s'acharnait surtout contre ceux qui étaient chargés en croûtes ou accompagnés de hachis. *Item* comme on disait alors, *item* le pain mitonné que nous nommons panade aujourd'hui.

En fait, Fagon eut voulu comme nos médecins modernes, réduire son patient au régime des grillades ou des rôtis et, pas plus que nos médecins modernes, il n'était écouté. Quand le Roi tombait malade, il obéissait à Fagon. Il cessait d'être docile sitôt guéri. C'est le train ordinaire de la médecine, que ce soit celle du docteur Knock ou celle du professeur Purgon.

∴

Plus insatiable que gourmand, le Roi n'était pas du tout gourmet. J'entends par là que s'il appréciait la bonne table, il s'y connaissait peu en vins. Il lui fallut vaincre sa répugnance pour s'habituer au bourgogne que lui imposa Fagon. Vaincre sa répugnance pour boire du bourgogne ! Cela suffit à juger un homme, fût-il, par ailleurs, le plus grand des rois !

Louis XIV préférait l'hypocras, ce vermouth du moyen âge, vin blanc sucré avec du miel et aromatisé qu'il prenait au début et à la fin du repas, autant, on le voit, comme apéritif que comme vin de dessert.

Aussi bien, pour apprécier à leur valeur les dons de Bacchus, faut-il être familiarisé avec eux dès son enfance. Le palais pour le dégustateur, comme l'œil ou l'oreille pour le peintre et le musicien, veut une longue éducation. Or, Vallet écrit en 1658, soit vingt ans après la naissance du Roi :

« Je lui ai fait boire un peu de vin fort trempé à tous ses repas, n'ayant jamais bu que de l'eau depuis sa naissance. Comme Sa Majesté n'était point accoutumée au vin, j'ai remarqué en cette occasion un plus puissant effet de sa vertu cordiale, qu'en beaucoup d'autres personnes à qui on l'avait ordonné pour le même sujet ; et en effet, Sa Majesté en eut deux ou trois légères syncopes qui se passèrent en suçant un peu de pain trempé dans du vin. »

Sa vie durant, le Roi continua cette pratique et but son vin étendu d'eau. D'abord du Champagne, qu'autorisait d'Aquin mais que Fagon proscrivit sous prétexte qu'il s'aigrit très aisément « parce qu'il a plus de tartre et moins d'esprit que celui de bourgogne et, par conséquent, il soutient et augmente l'aigreur de l'humeur mélancolique et ses effets ». Le bourgogne qui succéda au champagne était si vieux, dit Saint-Simon, qu'il en était usé. On l'additionnait d'ailleurs et toujours d'une quantité d'eau au moins égale.

Dans ces conditions, on comprend que Louis XIV préférât, à cette abondance de collège, les sirops étendus d'eau plus ou moins glacée, innovation qu'il faut saluer au passage, car c'est à lui que, par l'intermédiaire d'une de ses favorites, l'on doit la glace, ainsi que le rappelle le témoignage de Gourville sur le séjour de LL. AA. le duc et la duchesse de Hanovre à Wiesbaden : « Le jour qu'elles partirent pour s'en retourner à Hanovre, elles avaient donné l'ordre qu'on portât chez moi une machine d'or qui avait été faite à Francfort, propre à mettre sur la table pour rafraîchir du vin à la glace, qu'on pouvait tirer pour le boire sans aide de personne. Cette machine était semblable à une de verre que Madame la duchesse de Hanovre m'avait fait voir auparavant et que j'avais trouvé d'une jolie invention. Madame de Montespan l'ayant vue me témoigna qu'elle serait bien aise de l'avoir; elle m'en donna 9.000 livres ».



LE CHEVALIER DES LOUIS, PASSANT LA REVUE DE SES TROUPES.

Estampe hollandaise contre Louis XIV.

* Cette estampe faisait partie du *Recueil de pièces héroïques et historiques, pour servir d'ornement à l'histoire de Louis XIV*, imprimé par J. de Montespan, Gisors, à l'enseigne de l'Edit de Nantes, 1693. Cette désignation de lieu et d'enseigne est une raillerie à l'adresse du Roi-Soleil. Le recueil a été attribué par l'abbé de Saint-Léger au baron François-Ignace de Puechemeck, à qui il valut la Bastille.

Ainsi donc et pour nous résumer, quitte à nous répéter un peu, Louis XIV parait bien avoir été plutôt un gros mangeur qu'un fin mangeur. Pour tout dire, son estomac double d'un estomac ordinaire, son ardeur amoureuse, enfin une boulimie héréditaire et, peut-être, à un moment donné, le ver solitaire, tout l'obligeait à se préoccuper plus de la quantité que de la qualité. Or, il ne faut pas avoir trop faim pour s'attarder complaisamment à analyser l'harmonie d'un plat où les saveurs artistement fondues se retrouvent cependant distinctes, comme dans un orchestre s'entend le chant d'un violon qui pourtant s'unit à l'ensemble. De même, il n'est pas bon d'avoir trop soif pour goûter le bouquet inimitable d'un de ces vins de France qui semblent l'arome même d'une province.

Aux plats savants, Louis XIV préférait les sucreries à la douceur toujours un peu pareille et fade. De même il laissait pour des sirops glacés les vins à la puissante chaleur. Néanmoins, il fit beaucoup pour la table, puisqu'on lui doit la généralisation de l'entremets, l'amélioration des légumes et des fruits, enfin une ordonnance du service mieux comprise et qui ne laisse pas de rehausser de sa pompe aimable l'agrément d'un dîner. Pardonnons-lui donc d'avoir mangé beaucoup, trop peut-être, et parfois sans discernement, puisqu'enfin nous lui devons tout de même à lui et à ses familiers — Mme de Montespan, la duchesse de Bourgogne inventèrent des sauces — quelque perfectionnement dans cet art culinaire qui est spécifiquement l'art français.

PROSPER MONTAGNÉ.



FIG. 387. — *Femme de qualité à sa toilette* (fin du XVIIe siècle).



FIG. 388. — *La Poésie.* D'après l'estampe de H. Bonnart.

* La Poésie de Bonnart est une belle dame de l'époque du grand roi, avec sa coiffure à la Fontange.

□ □

B) L'ALCOVE

La sollicitude d'Anne d'Autriche pour façonner le cœur et les mœurs du Roi, son fils, et le respect infini de Louis XIV pour la plus affectueuse des mères, furent tout d'abord des obstacles au développement de ses aptitudes, et en particulier de ce goût vif qui le portait à l'amour. Mais il est des droits que la nature ne perd point.

Elle les réclame, au besoin, si l'on fait mine de les oublier. Le jeune Roi n'avait pas quinze ans, qu'il se sentit né pour la tendresse et le plaisir. Catherine Bellier, première femme de Chambre de la Reine-mère et sa favorite, fut celle qui fit sur son cœur les premières impressions. Saint-Simon, qui ne mâche pas ses mots, dit brutalement « qu'elle passait pour avoir eu son pucelage ». Et, à ce propos, il est curieux de constater que le Chansonnier de 1654 emploie une expression analogue. La Reine-mère n'avait garde de se défier de sa femme de chambre ; quand la confiance extrême qu'elle lui accordait ne l'aurait pas aveuglée sur son compte, cette Catherine, mariée à Pierre de Beauvais, seigneur de Gentilly, n'était ni jeune, ni belle. Elle avait de quarante à quarante-deux ans lorsqu'elle eut les prémices du futur amant de Louise de La Vallière. Mais elle n'était pas vieille comme le veulent faire entendre ceux qui ne la connurent que sexagénaire. Sans défendre Mme de Beauvais, attaquée par tout le monde, il faut noter que Tallemant ne lui a point consacré un chapitre dans sa chronique scandaleuse, et que Guy Patin, qui n'en épargnait guère, ne fait aucune allusion à ses emportements amoureux. D'ailleurs, peut-on considérer comme bien extraordinaire que le Roi, déjà homme, mais novice et timide, ait cédé aux coquetteries d'une femme qui l'avait vu naître et grandir, avec qui il était familier pour l'avoir rencontrée tous les jours chez sa mère? Est-il nécessaire de supposer une prise d'assaut de la part de celle qui, autant par une ambitieuse vanité que par passion peut-être, cherchait à faire faire le premier pas à un jeune garçon dont les aspirations étaient pour l'amour? Un pamphlet de 1653 prétend que Catherine de Beauvais était borgne ; une chanson de 1659 la représente « impudique, laide, désagréable, sans attraits », mais ne la dit pas veuve d'un œil. Comme il arrive quelquefois en vieillissant, elle sera devenue borgne et, malgré cette disgrâce ajoutée aux autres, restée libertine, par là donnant prise aux chansonniers.

Un Noël de 1668, — autant qu'on peut juger du millésime, — mais un Noël... païen, demande :

Si la Beauvais f... à cent ans,
Pourquoi de belles dames n'en feroient-elles pas autant?

Or, elle avait alors cinquante-six ans, et le cardinal de Retz ne nous cache pas qu'à pareille époque, « on donnoit tout, on ne refusoit rien, et Mme de Beauvais, entre autre, eut permission de bâtir dans la place Royale ». La duchesse d'Orléans, Elisabeth-Charlotte, écrit-elle même dans sa correspondance : « J'ai encore vu la première femme de chambre de la Reine-mère, la Beauvais, cette créature borgne qui a appris au Roi à coucher chez les femmes. C'est un art qu'elle connaît bien, car elle a mené une vie déréglée ; elle a encore vécu quelques années après mon arrivée en France. »

L'abbé de Choisy donne lieu de croire que Mme de Beauvais avait encore quelques loisirs avec le Roi en 1661, et qu'au moins ce prince jetait encore quelques regards sur cet autel où il avait consommé ses premiers sacrifices. Après la mort de Mazarin, Louis tint un conseil qui dura trois jours, avec Fouquet, Le Tellier et de Lionne. La Reine-mère n'y fut point appelée. Outrée de dépit, elle en parla fort haut : « Je me doutais bien, disait-elle, qu'il serait ingrat quand il voudrait faire le capable ». La Beauvais, ajoute-t-il, sa première femme de chambre qu'elle aimait fort et qu'elle ne nommait jamais que *Cataut*, la reprit un peu plus aigrement qu'il ne lui convenait. Elle avait acquis depuis longtemps cette sorte de familiarité avec sa maîtresse et l'y avait accoutumée. Cataut ne manquait ni d'esprit, ni d'expérience. « Et d'ailleurs, continue l'abbé de Choisy, *elle avait ses raisons pour prendre le parti du Roi.* » Ces derniers mots sont explicites. Le jeune Louis, qui n'aimait pas les petites filles, comme il l'avouait ingénuement, s'arrangea donc, à ce qu'il paraît, des enchantements de cette antique Circé. Les mémoires du temps nous rapportent que le Roi s'étant endormi, une nuit, en veillant auprès du lit de sa mère malade, Mme de Motteville, qui veillait aussi près de sa maîtresse, se prit (la pieuse femme) à le contempler et le trouva si beau dans son sommeil que la pauvre dame se mit prudemment en prière. En pareille rencontre, il paraît que ce n'était point à la prière que la Beauvais avait recours...

Telle est la femme qui ouvre, avec peu de splendeur, la liste fameuse des maîtresses de Louis XIV. Guy Patin, dans une lettre du 4 mai 1663, s'exprime ainsi sur le chapitre de cette dame : « On dit que le père de cette madame de Beauvais estoit un fripier de la halle ; d'autres disent encore un crocheteur. Si bien que le cardinal de Richelieu a volé toute la France pour enrichir les descendants d'un crocheteur ». Il faut réformer ce passage d'un contemporain passionné qui, sans scrupule, répète les bruits répandus par la malignité, et tire de grosses conséquences contre un ministre dont personne encore prononçait le nom de sang-froid. Le père de Mme de Beauvais, Philandre Bellier, — ce nom singulier de Philandre (étymologiquement, qui aime les hommes avec passion), nom que Mme de Beauvais aurait pu porter à juste titre, si la chronique n'a rien exagéré, ce nom n'était commun, on ne le rencontre que rarement : il était celui

de Monchaingre, le comédien, — Philandre Bellier était un bourgeois dans une situation honorable ; on lui donnait du « noble homme » à la sacristie de Saint-Germain-en-Laye, comme on en donnait à son gendre, Pierre de Beauvais. Sa femme, Mme Bellier, était femme de chambre d'Anne d'Autriche, avant Catherine, sa fille. Le *Mercure galant* (août 1690) dit de Mme de Beauvais : « Elle estoit fille de Mme Filandre, première femme de chambre de la feue reine, mère du roy, à qui elle avait succédé dans cette charge ». Ce passage, que les commentaires ne pourraient éclaircir en ce qui touche « Mme Filandre », se commente lui-même par l'acte de mariage de Mme de Beauvais. Philandre Bellier ne pouvait être assurément ni « fripier des halles », ou moins que cela « un crocheteur ».

Quoi qu'il en soit de cette extraction, l'intérêt secret de Louis XIV pour Catherine de Beauvais subsiste aux yeux de la postérité, dans les lettres-patentes enregistrées par le Parlement à la date du 11 avril 1687. En faveur de Catherine, ces lettres portent don de la terre et seigneurie de Gentilly, acquise au nom du Roi, par contrat du 11 septembre 1683. La mort de Mme de Beauvais doit se placer postérieurement à cette époque, et nous croyons pouvoir la fixer en 1690. L'exact Dangeau, dans une note datée du camp de Nieder-Rodern, le lundi 14 août 1660, dit : « On mande de Paris que Mme de Beauvais est morte... Le Roy lui donnoit une assez grosse pension ».

Elle devait être âgée de soixante-quatorze ou soixante-quinze ans.



Fig. 389. — Mlle de La Vallière au couvent.
D'après la lithographie de Maurin.

* On sait que, bonne, pieuse et faible, La Vallière, honteuse de ses fautes, se réfugia à deux reprises dans le couvent des Carmélites de Chaillot, en 1670 et 1671. Mais chaque fois Louis XIV l'en fit enlever et la ramena à la Cour. Lorsque le roi lui préféra Mme de Montespan, elle se retira définitivement, en 1674, au couvent des Carmélites au faubourg Saint-Jacques sous l'influence de Bossuet.

Le lyrisme de cette vie devait séduire le crayon des romantiques. Maurin a traité cet épisode dans un sentiment essentiellement romantique, en effet. Le cadre : le cimetière du couvent avec sa croix tombale ornée d'une couronne de roses, l'heure nocturne, la lumière voilée de la lune, l'éclat assourdi de la lanterne, tout concourt à donner à la scène une expression sentimentale à la Lamartine.



LES MANCINES.

FILLES ENTREMISES.

La profonde aversion que Mazarin s'attira par le crédit sans bornes qu'il se fit à la Cour, et le pouvoir illimité qu'il prétendit y exercer pendant la minorité de Louis XIV, ne pouvaient manquer de réfléchir sur ses procédés politiques. Dans le dessein d'affermir son autorité par de hautes alliances, se fourbissant de jolies armes, il fit venir d'Italie en France la cargaison de ses nièces, les *Mancines*, filles de Michel-Laurent Mancini, baron romain, et de Hieronima Mazarini, sœur du cardinal-ministre. Mais les personnes du temps le plus indisposées contre Mazarin ne purent s'empêcher d'admirer l'esprit et la beauté de ses nièces, Laure, Olympe, Marie, Marie-Anne et Hortense.

Laure, l'aînée, avait deux ans de plus que Louis XIV. Mariée en 1651 au duc de Vendôme, petit-fils de Henri IV, elle donna le jour au prince dont on a pu dire qu'il avait soutenu la couronne de France sur la tête de Louis XIV, et mis celle d'Espagne sur celle de Philippe V. Un autre fils fut Grand-Prieur de France. Laure mourut en couches, à vingt et un ans, tandis que son oncle assistait à un ballet chez le Roi.

Marie-Anne, qui épousa en 1662 le duc de Bouillon, était trop jeune pour que Louis pensât à lui rendre les hommages qu'elle obtint plus tard de toute la Cour.

Olympe, la seconde des sœurs, fut la première à laquelle le Roi s'attacha. Elle était à peu près de son âge, prit plus de part que les autres à ses jeux, et l'habitua à une sorte de préférence pour elle, qui grandit avec l'âge. Elle n'avait pas la beauté qui flatte l'amour-propre, même d'un enfant-roi, mais elle avait un esprit vif et adroit, insinuant, par son tact à entrer dans les goûts, à deviner les instincts de son jeune compagnon, et c'est par là qu'elle réussit à lui plaire. La reine Christine, traversant la France après son abdication, n'hésita point à dire « ce que seroit fort mal de ne point marier, au plus vite, deux jeunes gens qui se convenaient si bien ». Ces paroles plurent à la favorite, qui fut charmée à son tour par la reine de Suède, et se mit à endosser comme elle la casaque et le justaucorps. Nous en trouvons l'écho dans la *Muse historique* de Loret, à la date du 16 avril 1657 :

. . . La nymphe Mancine,
Fort bien vêtue à la Christine,
D'une Amazone avoit les traits ;
Parmi ces célestes attraits,
Qui font que sous son bel empire
Maint cœur d'importance soupire.

Si la nymphe Mancini s'essayait à jouer le personnage de la reine de Suède, elle s'exerçait aussi à d'autres rôles : elle s'associait au goût du Roi pour les représentations théâtrales, et tous deux passaient leur temps à monter des ballets. Ces ballets, comme les carrousels, les mascarades, les jeux de bague et autres, firent fureur après la Fronde, et furent une diversion aux passions politiques. Le Roi aussi prit tellement la chose à cœur qu'il joua jusqu'à cinq rôles dans une seule pièce : dans le ballet des *Noces de Thétis et de Pélée*, Louis représenta tour à tour Apollon, Mars, une Dryade, une Furie et un courtisan. Olympe faisait de son mieux, se bornant toutefois à remplir un seul rôle : elle représentait la déesse de la musique. C'est qu'au fond, elle avait en tête d'autres idées que celles du théâtre. Sa grande affaire était ailleurs. Le Roi jouait à la lettres on rôle d'amoureux de comédie, plus occupé de ses rôles que de sa maîtresse. Quant à la Reine-Mère, « elle ne se fâchoit point de cet attachement, nous dit Mme de Motteville ; mais elle ne pouvoit souffrir, pas même en riant, qu'on parlât de cette amitié comme d'une chose qui pouvoit tourner au légitime ; la grandeur de son âme avoit de l'horreur pour un pareil abaissement ».

C'est pourquoi Anne d'Autriche fit réfléchir Mazarin sur l'engagement d'Olympe avec le Roi, et étouffa ce feu de joie dès sa naissance, en mariant sa nièce au comte de Soissons. A propos de ce mariage, remarquons que les gazetiers ne se gênaient pas pour rappeler l'amour que le Roi avait eu pour Olympe, ce qui caractérise bien cette époque de galanterie par excellence. La *Muse royale* du 19 février 1657 s'exprime sans plus d'ambages :

Cette illustre et brune déesse,
Qui n'a pas plus de dix-sept ans,
Mais a des appas éclatants,
Qui font dire, de par le monde,
Qu'Olympe n'as pas de seconde,
Et que l'Amour a réuni
Dedans l'infante Mancini,
Par un avantage suprême,
Tout ce qui force à dire *J'aime!*
Et qui l'a fait dire à nos Dieux...

Louis XIV n'avait alors que dix-huit ans ; à cet âge, les blessures du cœur ne sont pas longues à guérir. Du reste, le mariage d'Olympe fit à peu près sur elle le même effet que sur le Roi. Loin de les brouiller, il réconcilia les deux amants. On peut croire que la comtesse de Soissons, tranquille et satisfaite de l'état où elle était parvenue, ne visa plus qu'à retenir de temps à autre le prince à ses côtés.

On voit, par conséquent, l'erreur que l'on commet lorsque l'on dit que Louis XIV chercha à oublier Olympe auprès de sa sœur Marie. La vérité, c'est que Louis était tombé dangereusement malade au mois de juillet 1658, — un accès de fièvre pourpre, — et que, pendant cette maladie, Olympe se contentait de s'informer de la santé du Roi, tandis que Marie venait elle-même chercher des nouvelles. Quand le prince fut convalescent, il distingua ceux qui avaient paru le plus sensiblement attachés à sa personne, et la comtesse de Soissons n'était pas du nombre... Le dépit fit sur elle ce qu'eût fait l'amour ou la jalousie chez une autre; elle forma avec Mme de Vardes et le comte de Guiche une conjuration de boudoir, qui irrita le Roi à un tel point qu'il ne put lui pardonner cette perfidie. Elle fut exilée, et dès lors n'appartient plus qu'à l'histoire générale.

Marie fut celle des *Mancines* que Louis XIV aima avec le plus de constance. Ce n'était pas une beauté : ses yeux étaient petits, sa bouche « allait de l'une à l'autre oreille », et son teint n'était ni brillant, ni pur.



Le Feu.

Je ne me puis cacher, car ie suis trop visible :
J'énuoye a mon Ingrat cette Lettre de feu.

Helas! s'il se pouuoit qu'il s'échaufât vn peu,
Et qu'à tant de douleurs il deuînt plus sensible.

Chez N Bonnart, ruë S.t Iacques a l'aigle, auec priuil.

Fig. 390. — LE FEU. Estampe allégorique de N. Bonnart.

Mais elle avait un regard tendre, un son de voix enchanteur, son esprit était ferme et étendu, capable de concevoir les plus grandes choses et de les exécuter. La bonne prose et les jolis vers étaient de son ressort; et Marie Mancini brillait dans un billet galant, comme elle eût pu faire une dépêche en matière de politique et d'état. Louis XIV avait inspiré une véritable passion à cette nièce du cardinal, et il fut lui-même pénétré des sentiments qu'il inspira. Il avait pu même remarquer, dans l'enfance de cette jeune fille, tous les indices d'un amour naissant. Et comme les choses que l'amour fait faire paraissent ridicules à ceux qui ne le connaissent pas, la passion de Marie Mancini l'exposait souvent aux railleries de ses sœurs plus jeunes qu'elle. Les mémoires de sa sœur Hortense, la duchesse de Mazarin, nous apprennent qu'une fois entre autres, on railla Marie de ce qu'apercevant de loin un gentilhomme de la maison qui était de la taille du Roi, elle avait couru à lui, les bras ouverts, en criant : *Ah ! mon pauvre Sire !*



Fig. 391. — La Duchesse de La Vallière.

L'artiste a prêté à la favorite les attributs de Diane chasseresse. Le caractère de La Vallière, le drame de sa conscience, sa grâce mélancolique et sentimentale, tout en elle était pour séduire un artiste de l'époque romantique.

La crainte de perdre son amant lorsqu'il était malade avait eu tant de charmes pour Marie qu'elle ne tarda point de porter ses vues plus loin qu'elle n'avait jamais rêvé. Le mariage, en devenant le but de cette tendresse, n'en eût point été le terme. Mazarin, qui voyait avec plaisir le Roi dans les liens de sa nièce, aurait bien voulu que la Reine-mère eût été dans les mêmes dispositions. Il faisait observer les démarches et manèges des jeunes amants par une surveillance extrêmement attentive, Mme de Venelle, afin de ne rien risquer, mais il ne visait pas à une rupture absolue, et tandis qu'il s'armait d'une sévérité extérieure, et d'une feinte modestie dans la crainte de déplaire à la Reine-Mère et au pays tout entier, il ne voyait pas sans une satisfaction secrète le cœur du Roi résister aux obstacles, et flamboyer plus que jamais, malgré les soins de Mme de Venelle, qui était toujours au guet, mais qui ne pouvait être partout ! Anne d'Autriche n'avait plus la force d'interdire au Roi tous les divertissements, et depuis un certain temps, les plaisirs que l'amour lui donnait avec Marie, mais elle s'imaginait que les choses n'allaient pas plus loin que la galanterie. Un jour cependant, les explications éclatèrent, et la Reine signifia au Cardinal qui la voulait sonder, « que si jamais son fils faisoit à son sang l'affront de prétendre le mêler à celui des Mancini, elle se mettroit à la tête de tous les ordres pour venger l'honneur de la famille royale ». Mazarin connaissait la fermeté de la Reine. Il l'avait éprouvée en sa faveur, pendant la minorité de Louis. Il aurait eu de l'imprudence à s'y opposer, au préjudice de sa maison. Ceux qui l'ont accusé de faiblesse en cette occasion, et qui ont prétendu qu'il eût pu, avec plus d'énergie, mettre sa nièce sur le trône de France, ne paraissent point avoir examiné le fond des choses aussi sérieusement et avec autant d'attention que le fit cardinal lui-même, moins faible que prudent, et qui ne céda qu'à la nécessité. Richelieu, son maître, avec toute l'intrépidité froide et rusée qu'il a montrée, aurait agi pareillement. Mazarin, lui, vieillissait. Sa santé, plus altérée que jamais par les veilles qu'il donnait aux affaires et au jeu qu'il aimait avec passion, s'affaiblissait de jour en jour. Il est certain qu'au milieu des flatteries dont il était environné, la haine des parlements ne désarmait pas. Louis XIV était trop jeune pour qu'il y eût à compter sur ses résolutions. Enfin, la Reine-mère, qui avait sauvé le Cardinal, pouvait encore le perdre. D'autre part, qui sait? l'ambitieux ministre trembla peut-être pour son pouvoir si sa nièce régnait, et, en fin de compte, Marie n'eût-elle pas été la première à détruire l'ouvrage d'Anne d'Autriche, à briser l'autorité de son oncle, dont le despotisme était à charge au Roi même, et l'avidité odieuse à l'Etat ?



Fig. 392. — Louis XIV et Mlle de La Vallière pendant l'orage. D'après une lithographie de Bertrand faisant partie d'une suite
* La Lithographie populaire romantique a retracé l'histoire sentimentale des amours de La Vallière et du grand roi. L'anecdote de l'orage est une de celles qui a le plus séduit l'imagination des imagiers populaires.

La paix était devenue nécessaire à tous les partis. L'Infante d'Espagne en devint le lien, et le mariage de Louis XIV avec la nièce de la Reine-mère enterra le mariage de Louis XIV avec la nièce du Cardinal.

Avant de passer à ce mariage où la diplomatie eut la plus grande part, citons ce jugement d'un historien à la fois désabusé et charmant :

« Marie Mancini fit mentir toutes les prédictions de l'astrologie, car elle ne bouleversa point le monde ; la pauvre femme, hélas ! ne dévasta que sa propre vie. Mais son influence fut salutaire ; et sait-on bien tout ce qu'on lui doit ? Il se peut qu'elle ait sauvé Louis XIV d'une vie pareille à celle de Louis XV. Chez cet homme si sensuel, en qui la chair pouvait tout engloutir, ce fut elle qui, la première, éveilla le sentiment et la pensée. Elle lui fit comprendre, par l'attrait de l'amour, les beaux-arts, les œuvres de l'esprit, la politique. Elle tourna son orgueil aux grandes choses ; elle vint à temps, et son action fut décisive. Dans sa chute profonde, elle contemplait peut-être avec orgueil le règne de Louis XIV. Elle n'a eu qu'une page, il est vrai ; mais cette page couvre toute sa vie, et l'histoire n'oubliera pas ces mots mélancoliques :

« Vous m'aimez, vous êtes roi, et je pars !... (1) »

UN MARIAGE DE RAISON D'ÉTAT.

Ceux qui se piquaient le plus d'intelligence dans les intérêts du pays n'approuvèrent tout d'abord pas davantage cette union, que n'avait été approuvé le mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, qui avait contrecarré les intentions de Henri IV. Les langues effilées l'attribuaient à l'orgueil de la Reine-mère pour

(1) Marie Mancini se maria plus tard au connétable Colonna, qu'elle suivit en Italie, mais dont elle se sépara dans le même temps que sa sœur Hortense brisait avec le duc de Mazarin. Elle finit ses jours dans un couvent de Madrid, au mois de mai 1715. Saint-Evremond lui a consacré un fragment de ses *Mémoires*.

sa maison et au dessein d'en empêcher la chute. Mazarin ne fut pas plus épargné. Il sacrifiait, disait-on, la France à l'Espagne, et il avait pour Anne d'Autriche toute la complaisance dont il l'avait flattée. Toutefois, derrière ces apparences, il y avait une double visée : d'une part, la prétention au fameux *droit de dévolution*, qui ne tarderait point à déchainer la guerre, et, d'autre part, l'alliance par laquelle la maison de Bourbon écartait du trône d'Espagne la maison d'Autriche, sa rivale. On se souvient des critiques essuyées par le traité des Pyrénées. Saint-Evremond en a fait l'objet d'une page si délicatement ironique, qu'elle est bien près d'être réussie. Le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse fut un mariage essentiellement politique.



FIG. 393. — Frontispice pour l'*Histoire des Favorites* par M[lle] de la Rocheguilhem. D'après la gravure de Harrewyn, Amsterdam, 1698 (in-12).

On lit ces versiculets à la fin de la première partie :

Point d'éclat, point de couronne,
Point d'armes, point de tambours,
Régnez tranquilles amours,
La tendresse vous l'ordonne.
Le mystère dans ces lieux
Affermira votre empire.
Que pourrez-vous faire mieux ?
Tout y plaît, tout y soupire,
Et les écueils de la cour
Ne troubleront jamais ce paisible séjour.

On assure que la nièce d'Anne ressemblait beaucoup à sa tante. Avec un embonpoint ménagé, brillait en elle une santé sans égale. Ecoutons comment la peint Loret, dans la *Muse historique*, à la date du 19 juin 1660, où il parle de la cérémonie nuptiale :

Elle a, dit-on, de fort beaux yeux,
Un teint vif et digne des Dieux,
Sa bouche lustrée et vermeille
De nature est une merveille.
Tout Français et tout Espagnol
Admirent sa gorge et son col,
Polis et de blancheur extrême ;
Ses bras et ses mains sont de même.
Son corps, beau, libre et dégagé,
A ce que plusieurs ont jugé,
Est à peu près de même taille
Que la comtesse de Noaille.
Enfin, dans ses linéaments,
Elle a de si doux agréments,
Et paroît si spirituelle
En tout ce qu'on remarque en elle,
Qu'elle est, par tant d'attraits vainqueurs,
Aussi bien la reine des cœurs,
Comme, selon toute apparence,
Elle est reine à présent de France.

C'est la peinture officielle. Signalons, après la cérémonie, qu'on jeta au peuple des *pièces d'allégresse*, médailles d'or et d'argent sur lesquelles étaient représentés, d'un côté les portraits de la Reine et du Roi, de l'autre la ville de Saint-Jean-de-Luz où fut célébré le mariage, et au-dessus de laquelle tombait une pluie d'or, avec cette légende : *Non lætior alter*. Il n'y eut ni comédie, ni bal, observe un contemporain, qui ajoute naïvement : « Le Roi alla se coucher dans le lit de la Reine, qui s'étoit retirée un peu auparavant dans une chambre qui joignoit celle du Roi ».

Marie-Thérèse ne marque dans la vie de Louis XIV que par les six enfants qu'elle lui donna. Trois princes, Louis, Philippe et François ; trois princesses, Elisabeth, Marie-Anne et Marie-Thérèse. De ces six enfants, cinq moururent en bas âge. L'aîné seul, Louis, dit le *dauphin monseigneur*, né le 1[er] novembre 1661, mourut à Meudon le 14 avril 1711. La Reine apprit successivement les amours du Roi comme une femme réduite à la triste nécessité de ne point déplaire à son maître. Une seule fois, elle exhala un demi-soupir ; ce fut lorsque, n'ayant plus de secret à garder, Louis XIV fit venir à la Cour les deux derniers enfants qu'il avait eus de M[me] de Montespan. Quand ils lui furent présentés, Marie-Thérèse dit en leur



Fig. 394. — Louis XIV donne des bracelets à M[lle] de La Vallière. D'après une lithographie de Bertrand faisant partie d'une suite.
C'est encore une anecdote des amours du roi et de La Vallière que le lithographe a retracée ici d'un crayon sentimental et naïf. A cette époque, les loteries étaient fort en usage à la cour. Un jour, chez la Reine-mère, Louis XIV ayant gagné des bracelets les offrit à M[lle] de La Vallière. L'artiste a voulu exprimer toute la confusion de la timide favorite sur qui pèsent les regards de toute la cour.

caressant les cheveux : « Madame de Richelieu (c'était une de ses dames d'honneur) me disoit toujours qu'elle répondoit de tout ce qui se passoit. Voilà les fruits de ce cautionnement ! » Succombant sous le poids de ses chagrins et à l'effort qu'elle fit toute sa vie pour les dissimuler, elle mourut à quarante-cinq ans. Pendant son agonie, le Roi lui donna quelques marques d'amitié en lui parlant espagnol, et quand elle eut expiré, Louis dit publiquement « qu'elle ne lui avoit jamais donné d'autre déplaisir que celui qu'elle lui causoit par sa mort ». L'histoire atteste que cet éloge était mérité.

LA PUDIQUE ET LA PÉNITENTE : LOUISE DE LA VALLIÈRE

C'est la première passion que Louis XIV avoua ouvertement et, il faut bien le dire, elle fut le résultat d'une manœuvre de Cour. Le Roi montrait pour sa belle-sœur, *Madame*, femme de *Monsieur*, un attachement qui effraya la Reine-mère. En femme habile, elle détourna l'attention du Roi et l'engagea dans une liaison dont elle ne prévoyait pourtant pas les suites. A la fête que Fouquet donna à Louis XIV dans son château de Vaux, Anne d'Autriche, qui protégeait Fouquet comme ancienne créature de Mazarin, lui persuada qu'il fallait renoncer à M[lle] de La Vallière, sa maîtresse, pour rétablir la paix dans la famille royale, qui était sur le point d'être troublée par les sentiments que le Roi portait à sa belle-sœur. La Reine-mère trouva son fils assez docile pour former le nouveau lien qu'elle lui proposait, et le vrai motif de la chute de Fouquet fut donc l'amour que Louis XIV prit tout à coup pour Louise de La Vallière à la fête de Vaux.

Colbert, amant secret de La Vallière, entendit le surintendant exprimer à sa maîtresse le regret qu'il avait d'être obligé de sacrifier son amour pour elle. Il avait adressé à La Vallière des propositions avantageuses, mais elle les avait rejetées avec dédain. Plein de ressentiment, il rejoignit le Roi, occupé à lire la devise qui entourait les armes de Fouquet: *Quo non ascendam*: « *Où ne monterai-je pas ?* » Il la lui expliqua, insinua sa colère au Roi qui, indigné de l'ambition du surintendant, l'eût fait arrêter sur-le-champ sans la Reine-mère, aux pieds de laquelle La Vallière se jeta, et qui obtint du Roi qu'il respecterait l'asile de son sujet, puisqu'il avait consenti à venir l'honorer de sa présence. Tout le temps que dura le procès de Fouquet, Louise de La Vallière affecta de ne jamais parler à Colbert, et l'on raconte qu'elle ne fut pas une des dernières à acheter de petites boîtes d'écaille qu'on avait alors pour bonbonnières, dans lesquelles se trouvait un double fond qui s'ouvrait par le moyen d'un ressort, lequel faisait tourner une couleuvre que poursuivait un écureuil et l'atteignait au cœur. C'était une allusion aux armes de Fouquet, qui portaient un écureuil, et à celles de Colbert, qui portaient une couleuvre.

FIG. 395. — Portrait de la Duchesse de Fontange.

On sait que parmi les maîtresses célèbres de Louis XIV, la faveur de la Duchesse de Fontange fut brève. Son éclatante beauté fut d'ailleurs vite altérée par des couches difficiles. Elle se retira à l'abbaye de Port-Royal où elle mourut en 1681.

On dit que l'origine de la mode de la *coiffure à la Fontange* remonte à la favorite du roi qui, un jour de grand vent, retint sa coiffure au moyen d'un ruban ou d'une jarretière qu'elle noua par-dessus. Cette mode dura bien avant dans le XVIIIe siècle.

L'abbé de Choisy nous trace le portrait de Louise de La Vallière à cette époque : « J'ai passé, dit-il, mon enfance avec elle... Nous avons joué ensemble plus de cent fois à *colin-maillard* et à la *cligne-musette*. Elle n'étoit pas de ces beautés toutes parfaites qu'on admire souvent sans les aimer; elle étoit fort aimable, et ce vers de La Fontaine,

> Et la grâce plus belle encor que la beauté,

semble avoir été fait pour elle. Elle avoit le teint beau, les cheveux blonds, le sourire agréable, les yeux bleus, le regard si tendre et en même temps si modeste, qu'il gagnoit le cœur au même moment. Au reste, *assez peu d'esprit*, qu'elle ne laissoit pas d'orner tous les jours par une lecture continuelle. Point d'ambition, point de vues; plus attentive à songer à ce qu'elle aimoit qu'à lui plaire; toute renfermée en elle-même et dans sa passion, qui a été la seule de sa vie..., l'humeur douce, libérale, timide ; n'ayant jamais oublié qu'elle faisoit mal; espérant toujours rentrer dans le bon chemin; sentiment chrétien qui a attiré sur elle tous les trésors de la miséricorde, en lui faisant passer une longue vie dans une joie solide et même sensible d'une pénitence austère. » Bussy nous a révélé sa boiterie, dans une épigramme sanglante qui le fit jeter à la Bastille. En voici la teneur :

MOYENS DE FAIRE FORTUNE PROMPTEMENT

Ayez une fille un peu bancale,
Un peu prude, un peu dévote,
Qu'elle ait aussi l'âme banale,
Qu'elle joue bien sa marotte,
Qu'elle oublie ses anciens amis
Pour encenser les favoris,
Puis au monarque donnez-la,
La fortune alors vous rira.
Alleluia.

Une aventure assez singulière détermina Louis XIV à faire reconnaître publiquement sa maîtresse. Le marquis de Vardes, confident des amours du Roi, pria La Vallière de lui faire obtenir une grâce qu'il ne voulait pas demander lui-même, malgré la faveur dont il jouissait. La timidité de Louise l'empêcha de faire cette démarche ; elle n'osa ni refuser le favori, ni faire la demande au Roi. Vardes en prit une telle humeur

qu'il jura de la perdre ; et, pour y parvenir, il adressa à la Reine une lettre censée écrite par le Roi d'Espagne à sa fille, dans laquelle il lui apprenait les amours de son époux. La Reine remit cette lettre au Roi, qui, dans sa colère, accusa la duchesse de Navailles d'en être l'auteur. Le soin que prit la Reine de la justifier confirma le Roi dans ses soupçons, et cette dame fut exilée. *Madame* fit de vifs reproches au Roi et marqua beaucoup de froideur à Louise de la Vallière qui était une de ses filles d'honneur. Louis XIV, pour la venger, la fit duchesse. Mais Louise ne jouit jamais qu'avec modestie de cette élévation.

Les enfants qu'elle eut de Louis XIV, le duc de Vermandois et Mademoiselle de Blois, lui attachaient le monarque qui, malgré bien des infidélités, revenait toujours à elle, soit par sentiment, soit par habitude. Cela dura quelque sept ans, de 1661 à 1668. Et puis, malgré le charme qui entraîne le cœur à la perfidie, on se la dissimule, on se la reproche ; mais enfin on s'y livre, et le sentiment qui la rend odieuse cède à un poids plus fort, à un sentiment plus vif. Un nouvel amour réduisit celui qu'il avait pour La Vallière aux termes de l'estime. Elle pleura, gémit, n'oublia rien de ce que le cœur le plus sincère peut employer pour retenir son amant dans ses chaînes. Elle poussa la crainte de le perdre jusqu'à recevoir sa rivale et à vivre avec elle. Ce fut le dernier effort de sa constance ; et comme elle en reconnut l'inutilité, elle résolut de quitter la partie, et de laisser sa rivale en possession d'un amant qui la trahissait, pour achever ses jours dans la retraite. Ceux qui ont dit « qu'elle s'est fait honneur de la nécessité » sont réfutés par trente-six années de pénitence.



Fig. 396. — Louis XIV et Mme de Maintenon. D'après Camille Roger (XIXe siècle).

Au faîte des grandeurs, elle les négligea toujours. Elle y était encore, lorsque, se faisant peindre par Mignard, elle voulut être représentée au milieu de ses deux enfants, tenant un chalumeau à la main, d'où pend une bulle de savon autour de laquelle est écrit : *Sic transit gloria mundi.* Image juste et très naturelle de nos désirs et de leur vanité, de la Cour et de ses faveurs, vraie bulle de savon, soit pour l'éclat, soit pour la fragilité. Elle fixa sa retraite au couvent des Carmélites de Chaillot, où elle prit le voile à l'âge de trente ans, sous le nom de sœur Louise de la Miséricorde.

L'inconstance du Roi à la fin de sa passion pour elle, nous la lisons dans ce sonnet qu'on lui attribue, et qu'il faut plutôt croire de Pellisson ou de quelque bel esprit du temps :

Tout se détruit, tout passe ; et le cœur le plus tendre
Ne peut d'un même objet se contenter toujours.
Le passé n'a point eu d'éternelles amours,
Et les siècles futurs n'en doivent point attendre.

La constance a des lois qu'on ne veut point entendre.
Des désirs d'un grand Roi, rien n'arrête le cours,
Ce qui plaît aujourd'hui déplaît en peu de jours :
Son inégalité ne saurait se comprendre.

Louis, tous ces défauts font tort à vos vertus.
Vous m'aimiez autrefois... et vous ne m'aimez plus
Mes sentiment, hélas ! diffèrent bien des vôtres.

Amour à qui je dois et mon mal et mon bien,
Que ne lui donniez-vous un cœur comme le mien,
Ou que n'avez-vous fait le mien comme les autres.

LA SANGUINE ET LA SPIRITUELLE : ATHÉNAÏS DE MONTESPAN.

Louis XIV n'était pas encore détaché de La Vallière que toute la Cour s'aperçut qu'il appartenait à cette Athénaïs de Mortemart qui avait épousé le marquis de Montespan. Elle avait une physionomie qui séduisait au premier abord ; grande et un peu puissante, avec un regard vif et un air spirituel qu'elle ne démentait point, elle savait fort bien écrire, et joignait à tous ces charmes l'agrément d'une négligence intéressante, qui est à la beauté ce que les ombres sont au tableau. La Fontaine, joignant l'éloge de son visage à celui de son esprit, a dit d'elle, en lui dédiant un livre de ses *Fables* :

C'est de vous que mes vers attendent tout leur prix ;
Il n'est beauté dans nos écrits
Dont vous ne connaissiez jusques aux moindres traces.
Eh ! Qui connaît que vous les beautés et les grâces ?
Paroles et regards, tout est charmes dans vous.
Ma muse, en un sujet si doux,
Voudrait s'étendre davantage :
Mais il faut réserver à d'autres cet emploi,
Et d'un plus grand maître que moi,
Votre louange est le partage.

Ce grand maître dont voulait parler La Fontaine est le le Roi qui ne résista guère à l'inclination qu'il conçut pour elle en 1668. Le triomphe d'Athénaïs dura près de quinze ans, jusqu'en 1683. C'est que la femme qui l'affirmait était de taille à l'imposer. Ses deux sœurs, Mme de Thianges et l'abbesse de Fontevrault, ne lui cédaient en rien pour l'amabilité. Son frère, le duc de Vivonne, était moins brillant, ce qui faisait dire que l'esprit dans la famille des Mortemart *était tombé en quenouille*.

M. de Montespan n'avait aucune des qualités nécessaires à fixer le cœur et l'imagination d'une femme vive et ardente. Il passait les nuits dans les maisons de jeu, et laissait sa femme exposée à toutes les embûches qu'elle pouvait rencontrer au milieu d'une Cour où la galanterie règnait exclusivement, et où tous les plaisirs devenaient des besoins. Peut-on assurer que si ce mari eût témoigné plus d'égards à sa femme, elle ne fût point devenue la maîtresse de Louis XIV ? La question serait piquante si l'on se souvenait que du mépris que Mme de Montespan montrait pour La Vallière, et qu'elle exprimait ainsi : « Si pareil malheur m'arrivait, je n'oserais plus me montrer dans le monde ». Mais ce serait mal connaître la nature humaine que de s'en tenir à cette boutade. Le vrai, c'est qu'Athénaïs se livrait aux pratiques les plus secrètes, qu'elle jouait de l'occultisme et de la magie, et qu'elle ne recula devant rien pour détacher de Louise de la Vallière le cœur d'un prince déjà trop versatile. Un historien du talent le plus éprouvé, Jules Lair, nous a laissé la peinture d'une de ces cérémonies diaboliques, dans l'entourage de la redoutable Voisin, empoisonneuse aux gages des plus offrants, et nous allons lui donner la parole, d'autant plus volontiers que sa plume est sombrement évocatrice. Cette cérémonie eut lieu dans le château de Villebousin, près de Longjumeau, qui appartenait au comte de Montgommery, dont l'aumonier s'appelait Guibourg. « Le château possédait une chapelle bien connue de Guibourg », dit Jules Lair. « C'est là qu'au jour convenu une jeune femme s'étendit sur l'autel. Selon le rit sacrilège, elle aurait dû paraître nue ; mais, par un reste de pudeur, celle qui se livrait à ces superstitions ne montrait à découvert que son ventre. Les coiffes rabattues cachaient le visage et les seins. L'autel ainsi préparé, les cierges allumés, Guibourg entra. Il posa une serviette blanche sur le ventre nu, sur la serviette son calice. La messe commença et se suivit avec toutes ses cérémonies, jusqu'au baiser d'ordinaire donné par le célébrant à la pierre de l'autel, donné cette fois par le louche Guibourg à la chair frissonnante d'une jeune femme. Vint le moment de la consécration. A l'obscène succéda l'horrible. Parfois, on se contentait d'offrir en sacrifice quelque avorton ; mais ce jour-là on fit grandement les choses, et ce fut un petit enfant bien vivant que la grande créature, assistante de la marquise, apporta au sorcier. Ce dernier l'avait acheté un écu, disant à la malheureuse mère réduite à le vendre qu'il était destiné à une autre femme obligée de se faire téter. L'officiant prononça alors la conjuration : « Astaroth, Asmodée, princes de l'amitié « et de l'amour, je vous conjure d'accepter le sacrifice que je vous présente de cet enfant pour les choses « que je vous demande. Je vous conjure, esprits, dont vos noms sont dans ces papiers écrits, d'accomplir « la volonté et le dessein de la personne pour laquelle la messe est célebrée » (1). Puis la femme couchée sur l'autel formula ses désirs : « Je demande l'amitié du Roi, et que j'obtienne tous ce que je lui demanderai « pour moi et pour mes parents, que mes serviteurs et domestiques lui soient agréables, qu'il quitte et ne « regarde plus La Vallière ».

« La conjuration prononcée, Guibourg avec un canif piqua l'enfant à la gorge et versa de son sang dans le calice. L'innocente victime fut emportée, mais bientôt on représenta son cœur et ses entrailles, dont il fut fait une seconde oblation, comme devant être calcinés et réduits en poudre à l'usage de Louis de Bourbon.

« Que la fille des Montemart, cette femme à l'esprit si vif et si délicat, ait cru au pouvoir occulte de ces coquins, le doute n'est pas permis (2). Maintenant, cette Athénaïs si fière de son corps le soumit-elle aux vils regards de ces goujats ? Tout le dit, et cependant on voudrait croire qu'il y eut substitution, et qu'une des sorcières de la cabale agit au nom de la marquise. C'est la seule circonstance atténuante qu'on puisse invoquer. »

Est-ce assez *gravé*, ce bijou noir éteint dans du sang ?...

Le premier « froid » entre La Vallière et Athénaïs eut pour cause la plaisanterie que celle-ci risqua sur le compte de l'évêque d'Autun, qui prononça aux Jésuites une espèce d'oraison funèbre pour M. de Longueville. Toute la musique de l'Opéra était au service. Mme de Montespan, qui y assistait, dit en sortant : « Les Jésuites ont donné deux comédies en un jour, l'opéra et le Tartuffe ! » Louis XIV, qui était ce jour dans un accès de dévotion, prit mal la plaisanterie ; il bouda Mme de Montespan, fit beaucoup d'accueil à La Vallière qui crut, pour un moment, avoir reconquis le cœur de son amant, mais ce succès fut sans lendemain.

(1) *Archives de la Bastille*, tome VI, page 328.
(2) La Montespau eut recours pendant plus de dix ans à ces abominables pratiques.

De fait, Athénaïs n'agissait pas avec Louise en rivale généreuse. Toutes les fois qu'elle pouvait l'humilier, elle en saisissait l'occasion avec empressement. « Le Roi », disait-elle, « fait tout ce qu'il peut pour persuader à La Vallière qu'il l'aime toujours, mais il oublie de le lui dire ». — « Eh bien ! » repondit Mme de Montmorency, qui assistait à ce mot, « c'est comme M. de Choisy, qui écrivait à un de ses amis, et qui, à la fin de sa lettre, disait (à propos de rien) : » J'oubliais de vous dire que ma femme est morte depuis « trois jours ».

Il ne paraît pas que Mme de Montespan ait beaucoup influé sur les grands événements du règne de Louis XIV. C'est avec sa beauté, par son esprit, et par sa présence d'esprit, qu'elle subjugua le monarque. Sa manière de penser sur le fameux père La Chaise, qu'elle appelait *une chaise de commodité*, prouve qu'elle ne se méprenait pas à sa conduite et à celle de ses pareils. Ninon disait plaisamment qu'il n'était point étonnant qu'Athénaïs eût été surintendante de la maison dela Reine, que les grandes charges de la Couronne devaient être réservées pour les plus anciens services, et qu'assurément peu de personnes en avaient rendu de plus agréables au Roi. Une autre fois, lorsque Louis XIV se fût épris de Mlle de Fontanges, Ninon, à qui Mme de Montmorency rendait compte de la conduite du Roi, disait que, si Mme de Montespan était sage, elle ne s'occuperait que de jouer, et laisserait le prince en repos sur l'amour : « Car », ajoutait-elle, « on ne fait pas revenir les amants infidèles par des plaintes et des tracas : j'en puis parler savamment. »

Fig. 307. — Portrait de Louise de La Vallière. D'après une gravure de Duflos.

*On sait que c'est en 1676 que Mlle de La Vallière se retira aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques, sous le nom de *Sœur Louise de la Miséricorde*, et qu'elle y mourut en 1710.

La preuve qu'Athénaïs était certaine de son pouvoir, c'est qu'elle confia la garde des enfants qu'elle donnait au Roi, à celle qui devait lui arracher son sceptre de femme. Elle vit la veuve Scarron triompher sous ses yeux, et pourtant elle ne dissimulait point l'antipathie qu'elle lui portait : « Prenons », lui dit-elle, « mon carrosse », dans une occasion où la future Maintenon n'avait pas de voiture prête, « nous causerons ensemble, et nous ne nous en aimerons pas mieux ». L'excès de la prospérité d'Athénaïs l'a fait accuser par les libelles du temps à l'occasion de la mort toute naturelle de Mlle de Fontanges et du jeune comte de Vermandois. Il y aurait autant d'injustice à les lui imputer, que si l'on accusait Mme de Maintenon de la mort subite de Louvois.

Quand Mlle de Fontanges prit de l'empire sur l'esprit de Louis XIV, Athénaïs se retira de la Cour. Et nous l'estimons de bonne foi lorsqu'elle laissa croire à la Reine qu'elle avait l'intention d'aller retrouver sa sœur l'abbesse. « Il faut avoir de l'esprit pour faire durer une passion », disait-elle, « et Mlle de Fontanges est trop jeune pour en avoir beaucoup. Elle fera toutes les sottises qu'on pardonne à son âge, mais dont on se ressouvient quand l'amour est satisfait. »

Et c'est là-dessus que nous la quitterons. Des incommodités habituelles exercèrent sa constance dans les dernières années de sa vie. Elles l'obligeaient d'aller tous les ans aux eaux de Bourbon-l'Archambault pour y chercher remède, et elle y trouva la mort, le 28 mai 1707, satisfaite d'avoir appartenu à Louis XIV dans la force de l'âge.

LES PROVOCANTES ET LES PRODIGUES : ANNE DE SOUBISE ET ANGÉLIQUE DE FONTANGES

Et cependant, est-ce par les sens et par le ragoût de voluptés incendiaires que Mme de Montespan régna sur l'homme le plus difficile à divertir qui ait peut-être jamais vécu ? On est tenté de le mettre en doute, lorsque l'on se souvient de ce propos d'Athénaïs : « Il ne m'aime pas, mais il se croit redevable à

ses sujets et à sa propre grandeur d'avoir pour maîtresse la plus belle femme de son royaume ». Cette réflexion, qui ne prête plus à rêver quand on a lu ce qui précède, explique jusqu'à un certain point la violente passion que Louis XIV éprouva pour la princesse Anne de Soubise.

Mariée par l'intermédiaire de Mme de Chevreuse et de Turenne — qu'on s'étonne un peu de voir mêlé, lui le maréchal, à ces intrigues « matrimoniales » — à son cousin François de Rohan, elle parut à la Cour comme seconde fille d'honneur de *Madame*, et sitôt là, dit Saint-Simon, sa beauté fit le reste. Son mari n'ignorait rien, mais feignait de tout ignorer. Pour prix de son infâme complaisance, ce Dandin de haut parage reçut une pluie d'or dans son manteau seigneurial, achetait l'ancien hôtel de Guise qui devint celui de Soubise, et entassa les millions après les millions. Comme on le félicitait de son opulence, François de Rohan courbait le front dans la splendeur d'un ridicule égal à sa fausse modestie, et répondait : « Tout cela vient par ma femme, je n'en dois point recevoir le compliment ».



B. N. Estampes.

Fig. 398. — Portrait d'Athénaïs, marquise de Montespan. D'après l'estampe de Habert.

* Fille d'honneur de la reine en 1660, elle épousa, en 1665, Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan, d'une illustre famille de Gascogne. Elle supplanta bientôt Mlle de La Vallière dans le cœur du Roi, qu'elle domina pendant quatorze ans. On sait qu'elle fut compromise dans l'affaire des poisons et qu'elle quitta la Cour en 1691.

Anne de Soubise devint la maîtresse du Roi par l'entremise de Mme de Rochefort, qui connaissait son métier, et qui prêtait sa demeure aux rendez-vous des deux amants clandestins. Car il est à remarquer que, cette liaison, Louis XIV la dissimula le plus qu'il lui fut possible. Seulement la femme était avide, et sa cupidité s'organisa de telle façon que la princesse profita du goût qu'avait pour elle le monarque pour étendre à toute sa famille les largesses dont elle était comblée, et pour faire ériger en principauté la baronnie initiale de Soubise.

Nous n'avons point abusé de Saint-Simon dans ce chapitre. Aussi bien citons-nous une page de ses *Mémoires* qui nous fixe sur le spectacle de ces nouvelles amours ; voici d'abord le portrait de M. de Soubise :

« M. de Soubise n'avait eu de jalousie de sa femme que celle qu'il avait jugé utile de n'avoir point. Etre à la Cour et ne rien voir, il avait trop d'esprit pour le croire praticable aux yeux du monde. Il avait donc pris le parti d'y aller rarement ; de ne parler au Roi que de sa compagnie de gens d'armes, dont, dans les vacances de charges et dans la manutention ordinaire, il sut tirer des trésors ; de servir longtemps et bien à la guerre, et, du reste, se tenir enfermé dans sa maison, à Paris, à y voir peu de monde, tout appliqué à ses affaires et à son ménage, et laisser sa femme à la cour se mêler du grand, des grâces et des établissements de sa famille. C'est le partage qui subsista entre eux durant toute leur vie. »

Et voici maintenant les dessous de l'intrigue : « Mme de Soubise sut gagner Mme de Maintenon et se servir jusque de sa jalousie du goût que le Roi lui conservait en lui offrant une capitulation dans laquelle la nouvelle épouse se crut heureuse d'entrer. Elle fut, de la part de Mme de Soubise, de ne jamais voir le

Roi en particulier que pour affaire dont Mme de Maintenon aurait connaissance ; d'éviter même ces particuliers quand les billets y pourraient suppléer ; de le voir même à la porte de son cabinet quand elle n'aurait qu'un mot court à dire ; de n'aller presque jamais à Marly pour éviter toute occasion ; de choisir les voyages les plus courts et de n'y aller qu'autant qu'il serait nécessaire, pour empêcher le monde d'en parler ; de n'être jamais d'aucune des parties particulières du Roi, même des fêtes de la cour, que lorsque, étant fort étendues, ce serait une singularité de n'en être pas ; enfin que, demeurant souvent à Versailles et à Fontainebleau, où ses affaires, sa famille, sa coutume, qu'il ne fallait pas changer aux yeux de son mari, la demandaient, elle n'y chercherait jamais à rencontrer le Roi, mais se contenterait, comme toutes les autres dames, de lui faire sa cour à son souper assez souvent (ou même si, au sortir de la table, elle trouvait fort à propos que le Roi ne lui parlât point, non plus qu'il avait accoutumé de parler aux autres). De son côté, Mme de Maintenon lui promit service sûr, fidèle, ardent, exact dans tout ce qu'elle pourrait souhaiter du Roi pour sa famille et pour elle-même ; et, de part et d'autre, elles se sont toutes deux tenu parole avec la plus scrupuleuse intégrité. »



B.N. Estampes.

Fig. 399. — Portrait d'Anne de Rohan, princesse de Soubise. D'après l'estampe de Bonnart.

Madame de Chevreuse et de Turenne préparèrent son mariage avec son cousin François. Elle devint la maîtresse du Roi avec qui elle avait ses rendez-vous chez la Maréchale de Rochefort. Pendant une dizaine d'années, elle entretint ainsi des relations avec Louis XIV, concurremment avec la marquise de Montespan. Grâce à son esprit d'intrigue et à la complaisance de son mari, elle sut profiter des largesses du Roi et même de la protection de Mme de Maintenon pour établir solidement la fortune de sa famille.

Détail futile mais précieux, lorsque le Roi désirait avoir un rendez-vous de Mme de Soubise, il mettait un diamant au petit doigt, et, lorsqu'elle l'accordait elle mettait des boucles d'oreilles d'émeraude. Seul, l'esprit d'intrigue animait Anne de Soubise. Il lui fit accaparer honneurs et richesses, et conserver sa beauté qui ne recevait les caresses royales que quand il lui plaisait, et les refusait avec aigreur et emportement quand il ne lui plaisait pas. Saint-Simon ajoute que lorsqu'elle eut passé l'âge de plaire, elle n'en continua pas moins de suivre un régime qu'elle avait adopté pour conserver l'éclat de son teint. Mais ce régime lui devint funeste ; elle fut atteinte d'une maladie scrofuleuse, « et pourrit sur les meubles les plus précieux, au fond de ce vaste et superbe hôtel de Guise, qui d'achats et d'embellissements, avait coûté plusieurs millions ». Cet ouvrage était dû tout entier à la beauté de Mme de Soubise et à l'usage qu'elle avait su en faire.

De même qu'Anne de Soubise, Angélique de Fontanges entra dans le lit du Roi lorsqu'il était encore l'amant de Mme de Montespan. Il faut se rappeler que Louis XIV n'avait alors que quarante-six ans, et que, du tempérament dont il était, c'était encore la fleur de l'âge pour recevoir des présents de la main du plaisir. Flamme impétueuse pour une jeune femme « belle comme un ange, mais sotte comme un panier », nous dit l'abbé de Choisy ! Angélique de Fontanges avait un teint de blonde et les cheveux tirant sur le roux, la bouche parfaitement meublée, et ses traits réguliers présentaient le tableau de ces grâces auxquelles on a donné le nom de *décentes* et *d'ingénues*. Il n'y avait que peu de jours qu'elle était chez *Madame*,

lorsque Athénaïs, qui avait toujours une confiance aveugle sur son propre mérite, la présenta au Roi pendant une chasse. A la vivacité des sentiments du Roi, la Cour s'aperçut que Mme de Montespan venait de se donner une nouvelle rivale, plus à craindre que les autres. En même temps, la Reine qui voyait avec une extrême sensibilité le Roi revenir peu à peu à elle, fut replongée dans ses premiers chagrins. Dans l'appartement d'Angélique, Louis XIV avait fait tendre des tapisseries qui représentaient ses victoires, et le duc de Saint-Aignant fit de ce geste l'objet d'un madrigal qu'on trouve dans les recueils du temps :

Le plus grand des héros parait dans cette histoire.
Mais quoi! je n'y vois point sa dernière victoire.
De tous les coups qu'a fait ce généreux vainqueur,
Soit pour prendre une ville ou pour gagner un cœur,
Le plus beau, le plus grand et le plus difficile,
Est la prise d'un cœur qui sans doute en vaut mille,
Du cœur d'Iris enfin, qui, mille et mille fois,
Avait bravé l'amour et méprisé ses lois.

Et Mme de Montmorency écrivait alors à Bussy dans une lettre dominicale :

« On assure que la Fontanges est déjà assez en faveur, ou qu'elle a assez prodigué les scènes pour qu'il y paraisse. Il eût été bien dommage que le Roi fût d'une classe à se faire chartreux, car il y aurait bien des enfants de moins sur la terre, je parle seulement de ceux connus, il y en a tant d'autres qui ne sauront jamais qu'ils lui doivent la vie ! »



B.N. Estampes.

FIG. 400. — Portrait de Catherine des Haies, femme Monvoisin, dite La Voisin. D'après l'estampe de Chasteau.

* On sait que, compromise dans l'affaire de la marquise de Brinvilliers. La Voisin fut accusée d'avoir débité clandestinememt de ces poisons qu'on nommait *poudres de succession*. Arrêtée et déférée à la Chambre ardente, elle fut brûlée vive en place de Grève (1680). Elle avait pour principal complice le misérable abbé Guibourg. Mme de Montespan fut mêlée à l'affaire des poisons.

Tel était l'air bien en cour. On ajoutait qu'Athénaïs s'était piquée des prévenances répétées du Roi pour Angélique, et que, pour apaiser Mme de Montespan, Louis XIV voulut lui donner le titre de duchesse. « Réservez, Sire, lui répondit-elle, ce titre pour Fontanges ; elle a, ainsi que Mademoiselle de La Vallière, besoin d'un titre pour approcher de Votre Majesté ; mais moi je suis née d'un sang qui me mettait dans le cas d'aspirer aux plus grands honneurs, quand bien même je n'aurais pas eu le bonheur de vous plaire », Cette réponse hautaine ne déplut point au royal amant, mais réchauffa son amour, et tout s'arrangea dans l'empire amoureux : Mme de Maintenon fut la sultane-mère et Mlle de Fontanges fut simplement sultane.

Les coulisses de ce décor sont plus sombres. Angélique recevait cent mille écus par mois, et elle estimait que ce n'était point assez. Sa jeunesse, à ses yeux, valait bien davantage. Aussi prit-elle le parti de ses devancières, et tenta-t-elle de contribuer à la descendance royale. Elle accoucha d'abord d'un fils, mais



LA BELLE CONSTANCE DRAGONNÉE.
Estampe satirique hollandaise contre Louis XIV.

Cette pièce anonyme porte une adresse fictive : Gisling, Genève. *Arlequin*, ou mieux encore *Harlequin*, c'est le Roi-Soleil, comme *Panurge* sera Jacque II. Ce n'est pas seulement, en effet, contre les *armées de crapauds* (les Français) que les caricaturistes hollandais partent en guerre, c'est aussi contre Louis XIV, le tout-puissant monarque.

Le grand roi est le sujet de toutes ces estampes, sorties des presses hollandaises, notamment du fameux recueil de Romeyn de Hooghe : *Æsopus in Europa*, et des deux grandes suites bien connues : « *Les héros de la Ligue ou la procession monacale conduite par Louis XIV pour la conversion des protestants* » et le « *Renversement de la morale chrétienne par les désordres du monachisme* ».



FIG. 401. — MADAME DE MAINTENON PRÉSENTÉE AU ROI.
D'après une lithographie d'Aug. André.

* Veuve du poète Scarron, elle fut chargée d'instruire en secret les enfants de Mme de Montespan. Mme de Maintenon sut garder de la dignité dans cette situation équivoque. Encore revêtue de ses voiles de deuil, celle qui devait faire oublier au Roi Mme de Montespan, lui est présentée dans les jardins de Versailles, au milieu d'une brillante cour.

les suites de son accouchement lui furent funestes. La multitude des remèdes et les soins des *gens à secret*, comme on disait alors, augmentèrent le mal. Les grâces disparurent avec la beauté, l'amour du Roi ne tint pas contre une pareille désertion, et Angélique sentit qu'en perdant ce qui l'avait rendue aimable, elle cessait d'être aimée. Peut-être se souvînt-elle alors d'une de ces parties où elle avait paru en amazone, sa coiffure de caprice, composée de quelques plumes, relevant la délicatesse de ses traits. Sur le soir, un petit vent s'était élevé ; Angélique avait quitté sa capeline, et se fit attacher sa coiffure avec un ruban dont les nœuds retombaient sur le front. Cet ajustement, où le hasard avait autant et plus de part que la coquetterie, avait plu particulièrement au Roi, qui avait prié Angélique de ne pas se coiffer autrement de tout le reste de la journée. Toutes les dames n'avaient pas manqué de paraître le lendemain avec une pareille coiffure, et ce goût de hasard était devenu le goût dominant : de la Cour il était passé à la ville, il avait pénétré les provinces, il était passé bientôt, sous le nom de *Fontanges*, dans les pays étrangers. La fierté espagnole, l'indifférence anglaise, la coquetterie italienne, tout avait partagé son goût. Le philosophe en sourit, mais l'Etat en profite, par les bénéfices réels que nous valent ces chimères !

Oui, probablement qu'Angélique revit tout cela autour de son chevet d'agonie. Elle était trop jeune pour ne regretter ni le monde, ni un roi son amant. Elle demanda donc à le voir, avant que d'expirer. Louis XIV se refusa d'abord à cette triste entrevue. Il estimait sans doute avoir fait assez en chargeant le duc de la Feuillade d'aller voir Angélique, de sa part, trois fois la semaine. Il en voulait aussi à cette puissance inexorable de la mort qui souffletait son orgueilleuse devise : *Nec pluribus impar*. Le Roi s'en fut, pourtant, auprès de la moribonde, et les dernières paroles de Mlle de Fontanges furent : « qu'elle mourait contente, puisque ses derniers regards avaient vu pleurer son Roi ». Ce sentiment tenait encore au monde qu'elle quittait.

Elle mourut le 28 juin 1681, à l'âge de vingt ans, dans le monastère de Port-Royal, où elle fut inhumée. Nous avons dit plus haut ce qu'il fallait penser du soupçon de poison qu'on découvre dans les *Mémoires* de la duchesse d'Orléans, la Palatine. Et nous préférons rappeler que les gazettes du temps



B. N. Estampes.

Fig. 402. — Mme de Maintenon, d'après Mignard.

* Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, fut, pour Mignard qui venait de succéder à Le Brun comme peintre du roi, un modèle de choix dont il sut exprimer le caractère par la grâce et la suavité de son coloris.

appliquèrent à la mort de la jeune de Fontanges ces beaux vers de Malherbe :

Iris était du monde où les plus belles choses
Ont le pire destin ;
Et rose, elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.

L'AMOUR PAISIBLE APRÈS L'AMOUR TROUBLÉ : FRANÇOISE DE MAINTENON.

Une tradition rapportée par La Baumelle, mais que les historiens ont passée sous silence, dit que Marie-Thérèse remit en mourant sa bague au doigt de Mme de Maintenon. Elle reflète trop bien le caractère de la pieuse fille de Philippe IV pour que nous suivions cet exemple. N'était-ce pas indiquer le choix que devait faire le Roi, s'il n'était déjà fait dans sa pensée ? Dans tous les cas, on fut surpris, au mois de mai 1684, c'est-à-dire un an après la mort de la reine, de voir Mme de Maintenon refuser la place d'honneur auprès de la Dauphine, devenue vacante par la mort de la duchesse de Richelieu. Une augmentation de faveur la mit au-dessus de toutes les places de la Cour. La retraite d'Athénaïs n'était pas encore complète, mais si l'on examine la correspondance de la veuve Scarron, il est impossible de n'être pas convaincu qu'elle avait déjà la main de Louis XIV. Avant 1684, elle recommandait à son frère d'Aubigné « l'économie la plus sévère » ; quelque temps après, elle le « conjure de manger tout son revenu ». Elle lui écrit, en septembre de cette année-là : « Ce qui me regarde est une aventure personnelle, et qui ne se communique point ; ne demandez point la place de connétable, je m'opposerai de tout mon pouvoir à ce que vous l'ayez ». Et c'est dans le courant de l'année 1685 qu'on voit Françoise de Maintenon admise aux entretiens les plus secrets du Roi et de ses ministres, sur les projets pour la conversion générale du royaume.

Comment la petite-fille d'Agrippa d'Aubigné était-elle parvenue jusque-là ? Elle avait abjuré le protestantisme, d'où lui vint le nom de *la Prude ;* conseillère intime, quand elle devint gouvernante du duc du Maine, on l'appela *madame de Suggère.* A la mort de la reine, Ninon la surnomma *madame de Maintenant.* Les gens bien informés assurèrent qu'elle n'était point la dame *Maintenant*, mais qu'elle serait la dame supplantant... Une foule de manœuvres se déroula autour du monarque vieillissant, et dès l'instant qu'il ne crut rien faire que de sa propre volonté, n'est-il pas évident qu'il céderait à cette ligue formée par Mme de Maintenon, Louvois et le père La Chaise ?

Ce qui porte un trait de lumière sur le caractère de Louis XIV à cette époque, et sur celui des gens qui l'entouraient, c'est que toutes les fois que la nature des affaires exigeait que l'ordre fût pris directement de la bouche du Roi, et qu'il n'émanât point de la seule autorité du ministre, la rigueur du père La Chaise, de Louvois et de Mme de Maintenon disparaissait. Les circonstances maîtrisaient ces trois personnages, et pourtant lorsqu'elles leur paraissaient contraires, ils s'arrangeaient si bien entre eux qu'ils parvenaient à surmonter les obstacles. On peut en avoir la preuve dans la conduite de Françoise, avant que la fureur de convertir se fût emparée du Roi et de son conseil, Ruvigny, député général des protestants à la Cour, eut alors un zèle bien indiscret pour la favorite, voulant persuader au Roi que des gens d'esprit avaient longtemps suivi la religion réformée, qu'ils n'avaient quittée que par un motif d'ambition, et il cita Mme de Maintenon. Louis XIV en parut étonné, et vraisemblablement il en parla à Françoise, qui en fut atterrée ; car, ayant conçu le projet de

triompher dans le cœur du Roi, en se donnant pour une dévote, pour une catholique zélée et pour une personne exempte de toute ambition, cette déclaration de Ruvigny pouvait détruire ses projets et la montrer telle qu'elle était, mais non pas telle qu'elle voulait paraître. Elle écrivit, à cette occasion, une lettre à son frère, qui donne la clé de sa conduite dans les événements qui ont suivi :

« Ruvigny est *intraitable*, écrit-elle ; il a dit au Roi que j'étais née calviniste et que je l'avais été jusqu'à mon entrée à la Cour. Ceci m'engage à approuver des choses fort opposées à mes sentiments, d'autant plus que Ruvigny veut que je sois encore calviniste dans le fond du cœur. Il a persuadé au Roi que j'étais capable de sacrifier ma religion à ma politique ; jamais je ne lui pardonnerai (1). Il faut que je me livre entièrement à la conversion des calvinistes ; secondez-moi dans cette entreprise. Mme d'Aubigné devrait bien convertir quelques-uns de nos jeunes parents. Ce qui m'afflige, c'est que l'on ne voit que moi dans la famille conduire quelques huguenots dans les églises ; dites à notre cousine qu'elle se convertisse avec Dieu seul, si cela lui convient mieux ; mais enfin qu'elle se convertisse, sans quoi, je ne vois d'autres moyens que *la violence*, même pour nos parents. Quant aux autres conversions, vous n'en sauriez trop faire ; mais *ne corrompez pas les mœurs* en prêchant la doctrine. »

A la mort du pape Innocent XI, Mme de Maintenon conçut les plus vives espérances. Alexandre VIII, qui lui succéda, était fort de ses amis. Elle s'engagea à faire rendre au pape le comtat d'Avignon, qu'on avait pris à Innocent, et le duc de Chaulnes, ambassadeur à Rome, fut chargé, par la favorite, de pressentir le pape sur la déclaration de son mariage secret. Elle se persuadait aisément que Louis XIV, qui devenait de plus en plus dévot, ne refuserait pas au chef de l'Eglise romaine la demande de déclarer son mariage.

Tandis que le duc de Chaulnes négociait auprès du pape, le père La Chaise, qui savait que cet ambassadeur était tout dévoué à Mme de Maintenon, voulant profiter de l'occasion pour obtenir des grâces du pontife, consentit à dire à Louis XIV : « que toute la France qui, par les soins paternels de Sa Majesté, était rentrée dans le giron de l'Eglise, était étonnée que le Roi conservât une maîtresse en titre. Il ne m'est pas possible, Sire, continua l'hypocrite, de détruire cette erreur sans compromettre le secret que Votre Majesté m'a confié. C'est elle seule qui peut imposer silence aux calomniateurs, en déclarant qu'elle respecte trop les lois de Dieu et de son Eglise pour vivre dans un *concubinage* condamné par Dieu et par les hommes. Je pense, Sire, que cette déclaration imposerait silence à ceux qui profitent des apparences pour tâcher de déclarer que Votre Majesté veut dicter des lois rigides aux autres, tandis qu'elle se met au-dessus. »

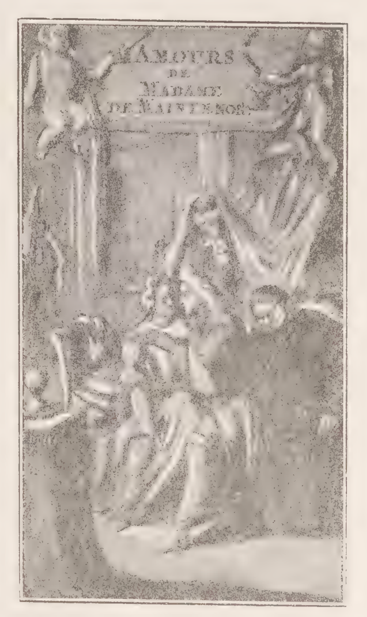


FIG. 403. — Frontispice des amours de Madame de Maintenon.

* P. Le Noble, auteur de divers pamphlets, était un magistrat du Parlement de Metz. Il aima trop le jeu et les femmes et commit quelques faux qui lui valurent la prison. Il est l'auteur de « *La Cassette ouverte de l'illustre Créole ou des amours de Madame de Maintenon* ». (Villefranche, Hollande, 1691, in-12.) Nous donnons ci-dessous l'adresse au lecteur :

« Ami lecteur,

« L'amour et la fortune ont des effets si bizarres et si surprenants, que l'esprit de l'homme qui s'accoutume à penser à toute chose n'y saurait penser sans étonnement ; on n'y voit pas seulement les plus viles et les plus abjectes créatures élevées jusqu'au faite de la gloire et de la grandeur : mais encore on y voit les plus hautes et les plus agréables renversées par les caprices de ces brutales passions et de ces chimériques effets de l'imagination que les hommes encensent comme des divinités. Et la nature n'a jamais fait tant de diversités dans ses productions que l'amour et la fortune en font dans leurs adorateurs et dans leurs esclaves. L'histoire que nous entreprenons de décrire nous marquera cette vérité. Madame de Maintenon est la personne qui en sera l'héroïne et qui sent journellement les plus agréables vérités, comme la suite la pourra faire voir heureuse, si dans la vie on peut réputer pour bonheur la prospérité dont elle jouit. Au reste je veux bien avertir le lecteur... »

Louis XIV écouta le père La Chaise sans l'interrompre et ne lui répondit que ces seules paroles : « Ce que vous demandez mérite réflexion, je tâcherai de faire ce qui sera possible pour accorder ma gloire avec ma conscience ».

Le récit de cette conversation se trouve consigné dans une lettre de Mme de Maintenon, adressée à l'abbé

(1) Ruvigny fut un des premiers expulsés du royaume.

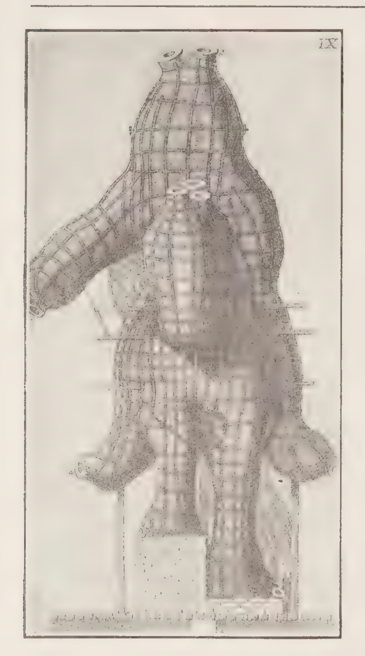


Fig. 404. — Le moule de la statue équestre de Louis XIV par Girardon.

*Le 31 janvier 1687, Louis XIV alla examiner la statue, œuvre de Martin-Desjardins, que le maréchal *de la Feuillade* faisait élever, place des Victoires, et dont la « dédicace » avait eu lieu le 28 mars 1686. Il alla ensuite visiter les travaux de la place Vendôme qui avançaient lentement. La statue équestre de Girardon ne fut fondue qu'en 1692.

Gobelin. Elle ne permet pas d'équivoque : tous les ressorts de l'ambition (couverte du masque de la dévotion) sont mis en jeu pour arracher une détermination à Louis XIV.

Il courut alors le bruit d'un bref du pape, qui bouleversa de fond en comble ces trop savantes manœuvres. Interrogé par son fils, bien moins comme héritier du trône que comme respectueux aux volontés de son père, Louis XIV répondit : « que c'était sans doute les ennemis de sa gloire qui répandaient le bruit d'un bref du pape, qu'il n'avait pas demandé, pensant que, si telle avait été sa volonté de faire Mme de Maintenon reine, il ne croyait pas avoir besoin de la permission du Saint-Siège et de la sanction des autres souverains, ayant été et voulant être toujours le maître chez lui. J'ai, comme mon aïeul (1), le bonheur d'avoir un ministre qui chérit ma personne et qui, dans beaucoup de circonstances, m'en a donné des preuves (2). Je puis vous donner *ma parole royale* que je n'ai point eu et que je n'ai point l'intention de faire Mme de Maintenon reine de France, mais que si tel était mon dessein, je ne craindrais pas qu'aucun de mes sujets pût blâmer ma volonté. »

Pour juger du dépit de Françoise, il suffit de rappeler qu'à cette époque, d'Aubigné demandant une grâce à sa sœur, elle la lui refusa avec humeur et lui dit : « Je voudrais être morte ». A quoi d'Aubigné lui répondit : « Vous avez donc parole d'épouser le Père éternel ? »

Avec les années, le sentiment de Louis XIV pour Mme de Maintenon se confondit avec un mysticisme de plus en plus profond, et c'est à ce titre-là que le dernier amour du Roi arrête la sagacité de l'Histoire. Mme de Montmorency fait un récit fort plaisant de la Cour de Versailles :

« Rien n'est aussi extraordinaire maintenant, dit-elle, que le séjour de Versailles. D'abord, Mme de Maintenon sort le matin pour aller à la messe, et, pendant ce temps, le Roi est en grande conférence avec le Père La Chaise. M. le duc de Bourgogne ne quitte point sa chapelle ; Mme la duchesse de Bourgogne court du parc à la ménagerie, et de la ménagerie au parc, et, l'après-midi, cette princesse s'applique à divertir le Roi par des enfantillages ; elle l'embrasse, elle saute devant lui, elle lui tire l'oreille, lui pince le nez, lui donne de petits soufflets sur les joues, s'assied sur ses genoux, joue à colin-maillard avec le jeune duc de Fronsac. Et Mme de Maintenon, que fait-elle, allez-vous me demander ? Elle *lit le saint du jour*; ou fait de petites réprimandes bien douces au jeune duc de Fronsac, qui se permet des libertés avec la princesse. Cela donne de l'humeur à son mari, qui ne paraît qu'un moment en sortant de vêpres : alors le Roi fronce le sourcil, les jeux finissent ; la princesse retourne dans son appartement, et le monarque et sa vieille favorite se mettent en prières, pour que le Très-Haut jette un regard de bonté sur cette jeune princesse et qu'elle soit garantie de la corruption !



Fig. 405. — Opération de moulage de la statue équestre de Louis XIV.

(1) Henri IV.

(2) Louvois.

« C'est sans doute dans un de ces moments de ferveurs, continue Mme de Montmorency, que la favorite a imaginé de faire signifier aux maris inconstants, ou aux femmes infidèles, un ordre du Roi qui leur enjoint aux uns de bien vivre avec leurs femmes, et aux autres de bien vivre avec leurs maris. Ne riez pas, je vous en conjure, et ne soupçonnez pas que c'est un conte que je vous fais à plaisir; je vous jure que c'est la plus exacte vérité et que Mme de Maintenon est persuadée que de pareils ordres forceront les maris et les femmes de bien vivre ensemble (au moins en apparence) et que l'exemple étant la meilleure leçon qu'on puisse donner, Mme la duchesse de Bourgogne, Mme la princesse de Conti, Mme *la Duchesse*, toutes trois assez jeunes pour se laisser entraîner par l'exemple, n'en voyant que de bons, n'oseront franchir les bornes de la décence. Si l'on n'est pas sage réellement, au moins les mœurs y gagneront, quoique la franchise y perde; car il serait très possible que cette gêne imposât l'obligation d'avoir l'air d'adorer sa femme et ne produisît qu'un peu plus de ruses galantes ou beaucoup d'hypocrisie.

« Au surplus, vous savez bien que ce ne serait pas la première fois que le Roi emploierait les remèdes violents pour façonner les esprits et forcer les inclinations. L'aventure récente du pauvre Cavoye, qui a été obligé d'épouser Mlle de Goëtlogon, toute laide qu'elle est, et, de plus, de se comporter avec elle d'une manière qui pût satisfaire la passion ardente de la chaste épouse, vous prouve incontestablement que les plus secrètes actions sont du ressort de Mme de Maintenon et qu'elle se souvient encore du temps où de pareils ordres auraient pu lui être envoyés... »



FIG. 406. — Statue équestre de Louis XIV, œuvre de Girardon. L'initiative du Maréchal de la Feuillade, place des Victoires, eut des imitateurs. Une société de financiers avait acheté, en 1677, l'hôtel du duc de Vendôme et le terrain environnant. Elle obtint de créer la place Vendôme avec une statue de Louis XIV dont l'exécution fut confiée à Girardon. Renversée en août 1792, elle fut remplacée en 1810 par la colonne Vendôme, élevée, sur les ordres de Napoléon Ier, avec les canons pris à l'ennemi.

Cette lettre nécessite un commentaire. Mme de Montmorency assure que Louis XIV et Mme de Maintenon prenaient des précautions pour que les mœurs fussent respectées : ces précautions ne produisirent point l'effet qu'ils en attendaient.

La duchesse de Bourgogne avait subjugué le Roi et la favorite; elle se laissait entraîner au plaisir de causer et de jouer avec le duc de Fronsac, que toute la Cour, d'après les expressions de Mme de Maintenon, trouvait « une charmante petite créature ».

De son côté, le duc de Fronsac savait que Mme de Maintenon avait écrit au duc de Richelieu : « J'ai un plaisir extrême à entendre louer votre fils et à vous en instruire. Vous me croirez facilement, car vous savez que je ne suis pas flatteuse. Mme la duchesse de Bourgogne a une grande attention pour monsieur votre fils».

Cette grande attention déplut au duc de Bourgogne, et autant à Louis XIV. La voix publique, qui, souvent, élève des soupçons qui ne retombent plus, accusa le jeune duc, qui n'avait alors que seize ans, de faire sa cour à la duchesse de Bourgogne, et la princesse d'y répondre. Pour mettre fin à ce commerce, le duc de Fronsac fut envoyé à la Bastille, et l'on prétexta le peu d'égards qu'il avait pour sa femme, et même la froideur qu'il lui témoignait.

Ce qui atteste suffisamment que Louis XIV et Mme de Maintenon poussaient la dévotion jusqu'aux extrêmes limites du despotisme.

Après le tumulte des sens, et lorsque la flamme est éteinte, n'est-ce point la dernière passion qui révèle une sénilité incurable?

Il est certain que Louis XIV balança longtemps entre l'amour des femmes et l'amour de Dieu. Une

liste parut qui fut attribuée à Mme de Maintenon : elle n'osa pas la désavouer par amitié pour l'abbé Gobelin, qui en était le véritable auteur. Toutes les maîtresses du Roi, depuis la première, qui était laide, vieille et borgne, y étaient désignées, et chacune avait son épithète :

Mlle des Œillets, fille d'un comédien, et aussi ambitieuse que la veuve Scarron, mourut de chagrin de n'avoir pas été déclarée maîtresse en titre ;

Mlle Ludry, amante passionnée, mais romanesque, dont la langueur déplut au Roi, et le fit penser à d'autres amours ;

Mlle de La Vallière, qui l'aimait d'aussi bonne foi qu'elle avait aimé Fouquet, et dont l'amour vrai aurait dû satisfaire le Roi s'il n'avait pas eu en lui une grande inclination pour le changement ;

Mme de Montespan, démon d'esprit, d'orgueil, de vanité, qui pourtant fut humiliée par Mlle de Fontanges, qui ne la valait pas, mais qui aimait le Roi de cet amour idéal et romanesque, qui fit que le Roi l'oublia promptement ;

Mme la princesse de Soubise, qui a dominé le Roi malgré lui, et malgré la peur qu'il en avait.

Louis XIV eut encore beaucoup d'autres femmes de très basse condition, lorsque son valet de chambre était chargé du soin de ses menus plaisirs et connaissait seul les détails de ses galanteries. Plusieurs filles dotées, et les enfants qu'elles eurent du Roi furent mariés avec une dot de vingt mille écus, et les garçons placés dans les troupes.

Mais c'est la manche d'un Jésuite qui ferme l'alcôve du « Grand Roy ».

□ □

SONNET DE HÉNAULT CONTRE COLBERT.

Ministre avare et lâche, esclave malheureux,
Qui gémit sous le poids des affaires publiques,
Victime dévouée aux chagrins politiques,
Fantôme révéré sous un titre onéreux.

Vois combien des grandeurs le comble est dangereux ;
Contemple de Fouquet les funestes reliques ;
Et tandis qu'à sa perte en secret tu t'appliques,
Crains qu'on ne te prépare un destin plus affreux.

Sa chute quelque jour te peut être commune.
Crains ton poste, ton rang, la cour et la fortune,
Nul ne tombe innocent d'où l'on te voit monté.

Cesse donc d'animer ton prince à son supplice ;
Et près d'avoir besoin de toute sa bonté,
Ne le fais pas user de toute sa justice.

LISTE DES LIBELLES
CONTRE LES NIÈCES DE MAZARIN.

Ballet ridicule des nièces de Mazarin, ou leur théâtre renversé en France par P. D. C. Sieur de Carigny. Paris, 1649.

Lettre surprise écrite à Jules Mazarin par ses nièces, etc. Paris, 1649.

Lettre du cardinal Mazarin, envoyée à ses nièces, sur son arrivée à Saint-Germain. Paris, 1649.

Soupirs et regrets des nièces de Mazarin sur la perte et mauvaise vie de leur oncle. Paris, 1649.

Satyre du grand adieu des nièces de Mazarin à la France, avec une plaisante description de leurs entreprises, en vers burlesques. Paris, 1649.

Entretien du cardinal Mazarin avec ses nièces. 1651.

Outrecuidante présomption du cardinal Mazarin dans le mariage de sa nièce. Paris, 1651.

Réponse à l'outrecuidante présomption du cardinal Mazarin. 1651.

Anti-nocier, ou le blâme des noces de M. le duc de Mercœur avec la nièce de Mazarin. 1651.

Récit du grand combat donné, entre deux dames de la ville de Cologne et les deux nièces du cardinal Mazarin, sur les affaires du temps présent. 1651.

— *Ballet dansé devant le Roi et la Reine régente par le trio mazariniste, pour dire adieu à la France*, en vers burlesques. Première entrée : *Mazarin, vendeur de beaume.* Deuxième entrée : *Ses deux nièces, danseuses de corde.* Quatrième entrée : *Mazarin, vendeur d'oublies.* Cinquième entrée : *Sa grande nièce maq... sa cadette g...* etc.

UNE ÉPITRE DE SAINT-EVREMOND
A HORTENSE MANCINI.

Beauté des mortels chérie,
Et de moi plus que ma vie,
Moins d'eaux fortes, de vins blancs,
Vous irez jusqu'à cent ans.

. . . .

Mais que le ciel vous envoie
Double rate et double foie,
L'eau de madame Huet
Vous les séchera tout net,
Contre eau d'anis, eau d'absinthe,
Qu'on boit en tasse de pinte,
Vos poumons ne tiendront pas.

. . . .

Et votre cœur doux et tendre,
Qu'on fait les dieux pour se rendre
Au service des amants,
Périra par vos vins blancs.

Ces conseils de tempérance sont pour nous de fâcheuses révélations sur les comportements des *Mancines*.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

JULES LAIR, *Louise de La Vallière et la jeunesse de Louis XIV*. Paris, 1881, magnifique ouvrage qui est bien près d'être définitif.

PIERRE CLÉMENT, *Mme de Montespan et Louis XIV*. Paris, 1867.

— Les *Mémoires* et la *Correspondance* de Mme de Maintenon.



Fig. 407. — Vignette décorative à sujet rustique (xviiie) siècle.

XV

LA RÉGENCE ET LA JEUNESSE DE LOUIS XV

LA BANQUE DE LAW

... Vitiis nemo sine nascitur, optime ille est
Qui minimis urgetur.

(Horace.)

L'OUVERTURE du testament de Louis XIV, immédiatement suivie de sa cassation, n'aurait pas déterminé le Parlement à déclarer le duc d'Orléans seul Régent du royaume, si celui-ci n'avait accordé aux magistrats une condition telle qu'elle les associait en quelque sorte au pouvoir dont ils allaient revêtir le prince.

« Mais à quelque titre, leur disait-il, que j'aie le droit d'espérer la Régence, j'ose vous assurer, Messieurs, que je la mériterai par mon zèle pour le service du Roi, par mon amour pour le bien public, surtout étant aidé par vos conseils et vos sages remontrances. »

Or, il y avait soixante ans que Louis XIV avait privé les magistrats du Parlement de cette caresse à leur amour-propre, soixante ans qu'il ne leur avait permis ces « remontrances » qu'après l'enregistrement pur et simple de ses décisions, de ses édits ou de ses déclarations. Parler de la sorte au Parlement, c'était convenir aussi que l'usage de ces remontrances pouvait être interdit, lorsque le prince ne les jugerait pas sages, c'était étouffer la prétention qui faisait de ces magistrats les représentants de la nation, et, pour tout dire, les Etats généraux en raccourci et au petit pied.

Louis XV, héritier présomptif du trône, mais trop jeune pour régner, avait pour gouverneur le maréchal de Villeroy, pour gouvernante Mme de Ventadour, pour précepteur son futur ministre, Fleury. On expulsa le P. Le Tellier, et Pontchartrain donna sa démission.

Outre la Régence, six conseils furent établis qui embrassèrent toutes les affaires de l'Etat, et, dans cette griserie de nouveautés, on se livra aux transports publics qui transformèrent en triomphe de la nation la pompe funèbre du monarque disparu. Les esclaves échappaient à leurs fers.



Fig. 408. — LE TOUCHER.
D'après une estampe du début du xviii[e] siècle

Philippe d'Orléans avait la taille courte et pleine, la vue très basse, les cheveux noirs et le teint allumé de la débauche. Dans ses heures de loisirs, il composa la musique d'un opéra, *Panthée*, dont les paroles étaient de La Fare, et qui fut joué devant le Roi. La chimie et ensuite la peinture l'absorbèrent tout entier. La composition des pierres gravées et artificielles eut son tour ; et il finit par s'adonner à la composition des parfums qu'il aimait beaucoup, et dont il était constamment saturé. Saint-Simon nous a probablement expliqué la véritable cause de cette diversité de goûts et de travaux, quand il écrit dans ses *Mémoires* : « Le Régent était né ennuyé, et si accoutumé à vivre en dehors de lui-même, qu'il lui était impossible d'y rentrer ». Avec cela, fort peu résistant : un verre de vin suffisait, dès le commencement du repas, pour troubler la raison du duc d'Orléans, et sa conversation devenait aussitôt d'une extrême licence. Cette faiblesse, presque toute organique, a décidé de la vie de ce prince, et a rendu inutiles des qualités incontestables. Car la duchesse, sa femme, n'osant inviter personne à sa table, Philippe chercha lui-même des sociétés sans aucune pudeur.

Voilà l'homme qui eut la direction du pays pendant la minorité de Louis XV. Il a donné son nom à son époque. Est-ce assez dire qu'elle fut à son image ?

La question financière était à l'ordre du jour. On établit une chambre de justice pour la recherche et la punition de ceux qui avaient commis des abus et des malversations. Cete chambre ne corrigea personne et servit seulement à éteindre à peu près trois cent trente millions de dettes, ce qui n'était pas un grand objet relativement à la masse totale de la dette nationale, se montant à plus de deux milliards. Notre excellent collaborateur, M. Henry Lyonnet, traite plus loin la question financière avec une compétence qui ne nous appartient pas. Aussi bien nous contenterons-nous de citer ici ce portrait d'un fermier général, pris dans les mémoires du temps, et qui donne bien l'aspect de l'époque et des personnages :

« On prétend que *Dangé* a été laquais ; d'autres lui donnent une naissance plus relevée, et le font fils d'un tonnelier, ensuite commis de M. d'Argenson le père, alors lieutenant de police, puis garde des sceaux. Sa place lui a coûté deux cent mille livres pour la puissance qui la lui a fait obtenir. Il avait marié sa fille, qui est morte, au marquis de Paulmy d'Argenson, alors ambassadeur en Suisse. Il lui arriva une aventure à l'Opéra, qui mérite d'être mise ici. Un jour qu'il était à ce spectacle, M. de Berenger, lieutenant-général et cordon-bleu, passa à côte de lui. Dangé le prit pour un de ses amis et lui donna un soufflet, politesse établie entre les gens de son espèce ; mais, s'étant aperçu de sa méprise, il se jeta aux pieds du comte et lui demanda pardon de son impudence. Le comte, qui a une réputation faite et qu'une pareille espèce ne peut offenser, lui pardonna, en lui disant d'être une autre fois moins familier. Il est fort riche et fort avare, insolent et fat. C'est un des plus zélés protecteurs de la Pâris, chez laquelle il va se délasser du grand travail des fermes.

« On prétend qu'il ne borne point là ses plaisirs, et l'on raconte de lui l'histoire que voici :

« Au mois de février dernier, étant à sa maison de Puteaux avec quelques jeunes seigneurs, que le plaisir lie volontiers avec les gens de sa trempe, il se fit un souper fort gai avec des filles, du nombre desquelles étaient les sœurs Fauconnier, dont l'une a été la maîtresse du duc de Grammont. La conversation ayant été longtemps analogue au caractère des convives, Dangé changea sur-le-champ de batterie, et après avoir baisé la médaille, il fit l'éloge du revers. Il voulait même en venir là-dessus à des éclaircissements qui n'étaient point du goût des donzelles. Elles trouvèrent le secret de s'échapper toutes successivement. La conversation continua sur le même ton, et l'éloge du c... fut poussé si loin qu'il fut question d'en faire l'essai. Dangé, qui en avait été l'apologiste, s'élança sur le champ de bataille et demanda un champion. A soixante ans ! le croira-t-on ?



Fig. 409. — LA SURPRISE.
D'après une estampe du début du xviii[e] siècle.

l'infâme servit de plastron à la plus affreuse crapule ! Ce trait est parvenu au Régent, qui en a été extrêmement scandalisé.

« Ce Dangé est mort depuis peu, très âgé et fort riche. »

Nous ne croyons guère à l'attitude scandalisée de Philippe. D'abord, ces mœurs-là, il ne fut point sans plus tard en donner l'exemple, et puis d'autres événements requéraient son attention.

Il y eut le procès des princes légitimés qui mit le Parlement dans le rôle le plus contradictoire, puisqu'il ne voulait point qu'on parlât de convoquer les ordres du royaume, parce qu'il les représentait, et qui aurait dû en réclamer les droits. D'un autre côté, après avoir enregistré l'édit de Louis XIV sans la moindre difficulté, il n'en fit pas davantage pour enregistrer l'édit qui le révoquait.

L'arrivée du czar à Paris occupa pour quelque temps la curiosité publique. Ce czar était Pierre Ier, le réformateur et le législateur de la Moscovie (c'est ainsi qu'on appelait alors la Russie) mais qui, avant d'accomplir son projet, voulait connaître les différents Etats de l'Europe. Le Régent le reçut avec la magnificence d'un roi, et une anecdote de son séjour à Paris, qui frappa le plus le prince, et qu'il se plaisait plus tard à raconter, fut ce qui lui arriva à la monnaie des médailles. Par une galanterie ingénieuse, la médaille qui fut frappée en sa présence le représentait lui-même. Il s'en aperçut, et lut en exergue : *Petrus Alexiowitz Czar, Mag. Rus. Impe.;* et, au revers, se trouvait une Renommée avec ces mots : *Vires acquirit eundo.*



FIG. 410. — LA VRAIE CONVERTIE. Reproduction de l'estampe de S. Duflos (1710-1746), d'après la peinture de J. Trelliard.

A la même époque, une déclaration défendit d'écrire pour ou contre la constitution *Unigenitus*, toujours agitée par les Jésuites contre les Jansénistes auxquels le chancelier d'Aguesseau était fort attaché.

Mais l'événement le plus important fut, sans contredit, la conspiration de Cellamare. Elle ne tendait à rien moins qu'à changer la forme du gouvernement et à ôter la Régence au duc d'Orléans. Cette conspiration était ourdie par le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne à la Cour de France.

La guerre éclata, mais, au bout d'un an, on signait la paix. La disgrâce de l'ambitieux et trop souple cardinal Albéroni fut le sceau de ce traité. De basse extraction, Albéroni était devenu ministre, et il avait formé le vaste projet de relever tout à coup l'Espagne de l'épuisement où l'avait réduite la guerre de Succession ; de réclamer contre les démembrements faits à Utrecht, et de faire jouer à Philippe V le premier rôle en Europe.

Il ne voulait guère que réunir aux Etats de l'Espagne ceux d'Italie, humilier l'Empereur et borner sa puissance. La politique du Cardinal devait donc tout à la fois tromper le duc de Savoie, alors roi de Sicile, l'amuser par des espérances et des traités ; et, pour empêcher la France et l'Angleterre de donner à l'Empereur l'assistance stipulée par le traité de la quadruple alliance, il avait imaginé de causer une diversion en France par la conspiration dont nous avons parlé, et en Angleterre, en y faisant passer l'héritier des Stuarts. Ce n'était pas tout. Pour bouleverser ainsi l'Europe, il négociait à la fois avec la Porte Ottomane,

avec le Czar Pierre et avec Charles XII de Suède. Il était prêt d'engager les Turcs à renouveler la guerre contre l'Empereur. Charles XII, d'accord avec le Czar, devait mener lui-même le Prétendant en Angleterre, et le rétablir sur le trône. Certes, si Albéroni eût réussi dans son plan, il eût été quelque chose comme le Richelieu de l'Espagne ; mais il échoua, la conspiration française fut découverte et le Roi de Suède fut tué à Friedrichshall. On ne pouvait plus voir dans Albéroni qu'un brouillon, un étourdi, un factieux superficiel et sans combinaisons.

Albéroni quitta l'Espagne avec des richesses considérables. En passant par la France, il eut le front de faire offrir au Régent de déclarer à l'Espagne la guerre la plus dangereuse. Le Régent montra sa lettre et ne l'honora pas même d'une réponse.

Quant à sa souplesse, elle était proverbiale et datait du commencement de sa fortune. Saint-Simon nous a raconté cette scène... odoriférante : « Le duc de Parme eut à traiter avec M. de Vendôme : il lui envoya l'évêque de Parme, qui se trouva bien surpris d'être reçu par M. de Vendôme sur sa chaise percée, et plus encore de le voir se lever au milieu de la conférence et se torcher le c... devant lui. Il en fut si indigné, que, toutefois, sans mot dire, il s'en retourna à Parme sans finir ce qui l'avait amené et déclara à son maître qu'il n'y retournerait de sa vie après ce qui lui était arrivé... Albéroni fut chargé d'aller continuer et finir ce que l'évêque de Parme avait laissé à achever. Albéroni, qui n'avait point de morgue à garder et qui savait très bien quel était Vendôme, résolut de lui plaire à quelque prix que ce fût pour venir à bout de sa commission au gré de son maître et de s'avancer par là auprès de lui. Il traita donc avec M. de Vendôme sur sa chaise percée, égaya son affaire par des plaisanteries qui firent d'autant mieux rire le général, qui l'avait préparé par force louanges et hommages. Vendôme en usa avec lui comme il avait fait avec l'évêque : il se torcha le c... devant lui. A cette vue, Albéroni s'écrie : *O culo di angelo!* et courut le baiser. Rien n'avança plus ses affaires que cette infâme bouffonnerie ».



Retire-toi vielle grand'mere ;
Le spectacle de leurs plaisirs.
Ne fait qu'irriter les desirs,
Et tu n'est plus propre au tendre mystere.

FIG. 411. — LES ENFANTS SURPRIS, d'après une gravure anonyme (XVIIIe siècle).
* Ce sujet a été mainte fois traité par des graveurs du XVIIIe siècle. On y voit apparaître le profil de la vielle entremetteuse à qui le spectacle des plaisirs rappelle vainement le temps de la jeunesse et des belles amours.

Albéroni, disgrâcié, était depuis légat à Bologne et, ne pouvant plus bouleverser les royaumes, occupa ses loisirs à détruire la république de Saint-Marin. De tous ces grands desseins, il résulta finalement qu'on s'entendit pour donner la Sicile à l'empereur Charles VI, et la Sardaigne aux ducs de Savoie qui la conservèrent jusqu'au XIXe siècle. Mais la maison d'Autriche perdit la Sicile.

Un autre homme, un cardinal aussi, tient une place importante dans le tableau de cette époque : c'est Dubois, parvenu fort tard aux affaires, puisqu'il avait soixante ans, en 1716, quand il fut nommé conseiller d'Etat. Mais une fois dans la voie des honneurs, il ne perdit pas un instant. En 1717, après avoir signé à la Haye, en qualité d'ambassadeur plénipotentiaire, le traité de la quadruple alliance, il fut fait secrétaire de la Chambre et du Cabinet. En 1718, il conclut à Londres le fameux traité pour la pacification de l'Europe. A son retour, il eut le département des affaires étrangères. On prétend, mais rien n'est moins prouvé, que l'Angleterre l'acheta pour la somme de deux millions de livres. Il fut fait cardinal en 1720, mais ce fut alors que, demandant à celui qui le sacrait, préalablement la prêtrise, le sous-diaconat, le diaconat, les quatre mineurs, la tonsure, le célébrant impatienté s'écria : « Ne vous faudra-t-il point aussi le bâptême ? » A quoi

l'on ajouta que c'était là, du moins, pour Dubois « le jour de sa première communion ». Ce fut Massillon qui eût le vilain geste de le sacrer.

Mais les honneurs qui s'accumulaient sur sa tête ne pouvaient le soustraire à la fin sinistre dont il était menacé. Depuis fort longtemps, il était tourmenté d'une maladie dans la vessie, qu'on regardait comme le fruit de ses incontinences. Il fallait lui faire une amputation des parties, qui lui parut si effrayante, que son intrépidité ne put tenir contre l'appareil. Le duc d'Orléans fut obligé de le déterminer, mais Dubois mourut, le lendemain, âgé de soixante-six ans.

On lui fit de splendides obsèques, on frappa même une médaille en son honneur. D'un côté était son effigie, de l'autre, un arbre renversé par la tempête, avec ces mots à l'entour : *Visa est dum stelit minor.* La licence lui composa une épitaphe grossière, bien différente :

> Rome rougit d'avoir rougi
> Le maquereau qui gît ici.

A vrai dire, le cardinal Dubois méritait l'une et l'autre de ces épitaphes. Par les moyens de son élévation, c'était un personnage méprisable et infâme, mais en discutant les talents qu'il montra et qu'il y développa, c'était un véritable homme d'Etat. Le Régent ne trouva personne plus digne de lui succéder que lui-même, ce qui met Dubois au rang de Mazarin...

Mais le Régent n'était pas Louis XIV.



Fig. — 412. Portrait du Régent.

* On sait que Philippe II, duc d'Orléans, nommé par le testament de Louis XIV simple président d'un conseil de régence, fit casser ce testament par le Parlement et se fit reconnaître comme régent avec un pouvoir presque absolu. On sait aussi qu'il mourut au Palais Royal dont il avait fait sa résidence, le 2 décembre 1723, dans les bras de la Phalaris.

LES PHILIPPIQUES DE LA GRANGE-CHANCEL.

S'il avait été Louis XIV, ce d'Orléans, la plus audacieuse campagne de pamphlets que l on eût alors jamais vue n'aurait guère été plus loin que le libelle, — le libelle que l'on se passait sous le manteau et qui s'y tapissait dans l'ombre... Les *Philippiques* ne seraient pas tombées comme une décharge fulminante sur le Régent et sur les siens, se propageant avec la rapidité d'une torche jetée dans un champ de blé et activée par le vent des passions, sans autre frein que la fatigue de leur haleine.

De quelle bouche sortent ces invectives? La Grange-Chancel, qui les profère, est un poète vagabond, défiant la fatalité qui le poursuit, et espérant trouver un ami partout où se trouve un ennemi de Philippe. En Espagne, où ne règne plus sans avoir gouverné la célèbre princesse des Ursins, postée là comme beauté diplomatique, mais où sévit une reine, cent fois plus ambitieuse que la favorite expulsée, La Grange-Chancel est pisté par des assassins mystérieux qui l'obligent à entreprendre des voyages décevants à son égoïsme et à son imperturbable orgueil. En Hollande, il se pare un moment du titre de citoyen d'Amsterdam. Il faudra la mort du Régent pour qu'il revienne en France, où des procès interminables étalent aux yeux de tous les scandales de son foyer. La Grange-Chancel ira jusqu'à plaider en vers contre son fils, et son fils répondra, par une facilité héréditaire, à ses sarcasmes rimés. Quand il meurt, une seule voix s'élève pour le louer, celle de Fréron.

L'homme valait mieux que sa réputation, mais il eut peu d'amis. Ceux qui lui auraient pardonné le succès des *Philippiques*, ne lui en pardonnèrent pas son intolérant orgueil. Pour ses autres confrères de lettres, ils le haïssaient, avec cet acharnement qui est sûr de l'impunité quand une famille en donne l'exemple.

D'abord, ce mot de *Philippiques* n'est-il point fatal à qui le prononce? Dans une époque à part comme la Régence, le niveau moral semble s'être abaissé pour tout le monde, et sa contagieuse dépravation s'étend jusqu'à l'âme de ceux qui la flétrissent. Comme tous les satiriques, La Grange ne cesse de faire une gageure à s'immoler le prochain. C'est ce qui explique le visible effort d'une imagination toujours tendue à

l'excès vers les grandes colères ou les grandes douleurs, et à défaut d'un sentiment inspirateur, s'enivrant avec les mots. Aveuglément cruel, qui fit La Grange se comparer aux deux hommes à qui il ressemble le moins. Cicéron, tendant, résigné, la gorge à Herennius, est un martyr. Démosthène, bravant ses assassins, et leur échappant par la mort volontaire, est un héros. La Grange-Chancel, lui, n'est qu'un poète.

Les *Philippiques* forment un recueil de cinq odes, en strophes de six vers octo-syllabiques. La première de ces odes est de beaucoup la plus importante, et nous allons nous efforcer d'en citer les passages caractéristiques, qu'il est nécessaire de commenter à la lumière des événements qu'ils retracent :

Vous dont l'éloquence rapide,
Contre deux tyrans inhumains
Eut jadis l'audace intrépide
D'armer les Grecs et les Romains,
Contre un monstre encor plus farouche
Versez votre fiel dans ma bouche :
Je brûle de suivre vos pas,
Et je vais tenter cet ouvrage,
Plus charmé de votre courage
Qu'effrayé de votre trépas.

Est-il besoin de dire que nous entrons dès maintenant en pleine hyperbole ? Le Régent ne fut rien moins que farouche. On peut consulter là-dessus la correspondance de sa mère, les *Mémoires* de Saint-Simon, et jusqu'aux chansonniers ou, comme on disait alors, les *sottisiers*. « Le duc de Saint-Simon, dit Madame s'impatienta une fois de la bonté de mon fils, et lui dit en colère : Ah ! nous voilà bien débonnaire ! Depuis Louis-le-Débonnaire, on n'a rien vu d'aussi débonnaire que vous. Mon fils, ajoute Madame, faillit se rendre malade à force de rire ». Saint-Simon, qui rapporte le même trait, prétend qu'au contraire le Régent s'oublia jusqu'à se fâcher et à lui reprocher d'être l'auteur d un fameux *pont-neuf*. Madame, qui savait haïr, ne pouvait assez s'étonner d'avoir mis au monde un prince qui ne savait que pardonner, et qui conserva leurs pensions à ses deux grandes ennemies, la princesse des Ursins et Mme de Maintenon. Le recueil de Maurepas célèbre en français, et même en latin, la bonté du Régent : *Regentis bonitatem*. Le titre de *débonnaire* se trouve partout accolé à son nom, comme dans ce refrain :

Vive notre Régent !
Il est si débonnaire
Qu'il est comme un enfant
Qu'on tient à la lisière
Toujours,
Et la nuit et le jour !

Dans la strophe qui suit, La Grange se fera l'écho d'une calomnie qui a fait son chemin, grâce à ses ennemis, mais aussi grâce au Régent lui-même. Il est certain que la mort subite et précipitée de tous ses héritiers laissa dans l'esprit de Louis XIV des préventions fâcheuses et dont son testament était la preuve. Quant aux goûts qui favorisèrent ces bruits calomnieux, ils furent très prononcés ;

A peine il ouvrit les paupières,
Que tel qu'il se montre aujourd'hui,
Il fut indigné des barrières
Qu'il vit entre le trône et lui.
Dans cette détestable idée,
De l'art de Circé, de Médée,
Il fit ses uniques plaisirs ;
Il crut cette voie infernale
Digne de remplir l'intervalle
Qui s'opposait à ses désirs.

La strophe suivant mérite que nous nous arrêtions davantage :

Contre ses villes mutinées
Un roi l'appelle à son secours ;
Il lui commet les destinées
De son empire et de ses jours.
Mais prince aveugle et sans alarmes,
Vois qu'il ne prend en main les armes
Que pour devenir ton tyran,
Et pour imiter la furie
Par qui jadis ton Ibérie
Subit le joug de l'Alcoran !

Philippe V fut loin d'appeler le duc d'Orléans à son secours. Mais dévot, il redoutait en lui le sceptique convive, l'homme gâté des femmes. Roi ombrageux, il tremblait d'une comparaison qui n'eût pas été à son avantage. Le duc d'Orléans, pour triompher d'une antipathie qui le condamnait à l'oisivité, dut invoquer l'appui de Mme de Maintenon elle-même, et Louis XIV hésita à imposer à son petit-fils une nomination qu'il savait devoir lui être désagréable. Du reste, sa volonté une fois prononcée, ne fut pas au prince une protection suffisante. Il ne put partir qu'au prix des plus grands sacrifices, ne put vaincre qu'en dépit de tout, et fut perdu par ses victoires. La princesse des Ursins n'eut pas de peine à persuader un monarque sombre et jaloux, sur lequel elle exerçait tous les genres d'influence, et à lui faire regarder les succès de son cousin comme une insulte et sa popularité comme un danger. Philippe ne pardonna jamais à son rival de l'avoir sauvé et faillit lui faire payer cher ce téméraire honneur.

Et puis, la conspiration de Cellamare n'absout-elle pas totalement le Régent ?

Que de divorces, que d'incestes
Seront le fruit de ses complots?
Verrons-nous les flambeaux célestes
Reculer encor sous les flots?
Peuple, arme-toi, défends ton maître;
C'est peu que la main de ce traître
Cherche à lui ravir ses Etats,
Le lit même de ton Philippe
Doit voir de Thyeste et d'Œdipe
Renouveler les attentats.

« Il se publia que M. le duc d'Orléans avait essayé de se faire un parti qui le portât sur le trône d'Espagne, en chassant Philippe V ; qu'il était résolu de faire casser, à Rome, son mariage avec Madame la duchesse d'Orléans, comme indigne et fait par force ; qu'il épouserait ensuite la reine, sœur de l'impératrice et veuve de Charles II ; qu'il la répudierait bientôt pour cause de stérilité et épouserait enfin madame d'Argenton, sa maîtresse. » Nous lisons cela dans Boisjourdain. Mais, ajoute Saint-Simon, « pour abréger les formes longues et difficiles, on commencerait par empoisonner Madame la duchesse d'Orléans. Grâce aux alambics, aux laboratoires, aux amusements de physique et de chimie, et à la gueule ferrée et soutenue des imposteurs. M. le duc d'Orléans ne laissa pas d'être heureux* que Madame sa femme, qui était grosse et qui eut en même temps une très violente colique, s'en tirât heureusement et, bientôt après, accouchât de même, et le rétablissement de cette princesse ne servit pas peu à faire tomber tous ces bruits. »

Philippe V, poussé par l'implacable Madame des Ursins, en avait écrit à Louis XIV et renouvela ses plaintes. On devine dans ces lettres le ressentiment de l'homme sous le courroux du Roi. « La reine, dit La Baumelle, ne se lassoit point de voir et d'admirer son libérateur. La princesse des Ursins le vantoit avec toutes les exagérations d'une personne qui craint de n'être pas crue ». Grâce à cette perfidie, deux personnes qui se bornaient à s'estimer réciproquement, furent



B.N. Estampes.

FIG. 413. — Portrait de Marie-Madeleine de La Vieuville, marquise de Parabère. Gravure de Chereau Le Jeune, d'après Vanloo.

* Marie-Madeleine de La Vieuville avait épousé en 1713 le marquis de Parabère, déjà fort âgé. Elle devint la maitresse en titre du Régent. C'est elle que la princesse Palatine désigne dans ses mémoires sous le nom de *Sultane-Reine*. Elle se retira du monde et de la cour et mourut en 1723. Mme de Parabère était l'amie de Julie de Castelnau, comtesse de Murat. célèbre par sa beauté et ses aventures galantes, auteur de plusieurs romans d'une certaine valeur, parmi lesquels on remarque : *Mémoires de ma vie*, 1697 : *Nouveaux contes de fées*, 1698 ; *Le Voyage de campagne*, 1699 ; *Les Lutins du Château de Kernosy*, 1710. La comtesse de Murat avait été exilée par Louis XIV, à la sollicitation de Mme de Maintenon qui l'accusait d'avoir coopéré à un libelle injurieux pour la cour. En 1715, le duc d'Orléans fit cesser cet exil sur les sollicitations de Mme de Parabère.

accusées de beaucoup plus. La reine d'Espagne, la fameuse Savoyana, est au-dessus d'une pareille imputation. Quant au prince, il n'en fut jamais épris, selon le témoignage de Madame, pas plus que de la reine douairière, veuve de Charles II, que lui attribuent témérairement les *Mémoires* de Maurepas. Mais on n'avait pas de peine à irriter, avec ces apparences, la jalousie d'un homme « amoureux de toutes les femmes par tempérament, les fuyant toutes par piété, et livré à la sienne par besoin ». C'est l'avis de la Baumelle, et la duchesse d'Orléans donne de son côté sur ce pauvre roi de singuliers et cyniques détails.

Suivent une série de strophes puissantes qu'il faut citer, mais qui n'inspirent pas d'autres commentaires que les précédents :

Mais ses trames sont découvertes.
Quels climats lui seront ouverts?
Quelles îles assez désertes
Le cacheront à l'univers?



B. N. Estampes.

Fig. 414. — Portrait de la duchesse de Phalaris.
D'après une gravure au pointillé.

Cette célèbre maîtresse du Régent, qui se trouvait auprès de lui quand il fut frappé d'apoplexie, était la fille du marquis d'Arancourt. Elle avait épousé un d'Entraigues que Clément XII fit duc de Phalaris ou Falari. Aventurière et ambitieuse, elle mena à l'étranger une vie tumultueuse, et mourut en Russie en 1740.

Sa patrie, indulgente mère,
Ouvre son sein à la vipère
Avide de la déchirer.
S'il perd l'espoir d'une couronne,
Ce malheur n'a rien qui l'étonne;
Il a de quoi le réparer.

Nocher des ondes infernales,
Prépare-toi, sans t'effrayer,
A passer les ombres royales
Que Philippe va t'envoyer.

O disgrâces toujours récentes!
O pertes toûjours renaissantes
Eternels sujets de sanglots!
Tels que sur la plaine liquide,
D'un cours également rapide,
Les flots sont suivis par les flots,

Ainsi les fils, pleurant le père,
Tombent frappés des mêmes coups,
Le frère est suivi par le frère,
L'épouse devance l'époux.
Mais, ô coups toujours plus funestes!
Sur deux lys, nos uniques restes,
La faulx de la Parque s'étend,
L'un subit le sort de sa race;
L'autre, dont la couleur s'efface
Penche vers son dernier instant.

O roi depuis si longtemps ivre
D'encens et de prospérité,
Tu ne te verras plus revivre
Dans ta triple postérité.
Tu sais d'où part ce coup sinistre:
Tu tiens son principal ministre,
Monstre vomi par les enfers;
Son déguisement sacrilège
N'usurpe point le privilège
De le garantir de tes fers.

Venge ton trône et ta famille;
Arme-toi d'un juste courroux;
Prends moins garde aux pleurs de ta fille
Qu'aux attentats de son époux.
Ta pitié serait ta ruine;
Sois sourd aux cris d'une héroïne
Digne d'un fils moins detesté.
Qu'il expire avec son complice;
Tu sauveras par son supplice
Le peu de sang qui t'est resté.

Mais par le juge que tu nommes,
Que penses-tu développer?
C'est le plus noir de tous les hommes,
Il ne cherche qu'à te tromper.
Sur le silence et l'imposture
Elevant sa grandeur future,
Il se ménage un sûr appui :
Sur cet événement tragique,
Consulte la rumeur publique,
Elle est plus sincère que lui!



B. N. Estampes.

Fig. 415. — LA BAIGNEUSE. D'après une gravure de Laurent Cars reproduisant une peinture de François Le Moyne.

* La Baigneuse de Le Moyne a tous les charmes et toutes les séductions des nus du XVIII[e] siècle. Il y a déjà, dans cet art, peut-être trop gracieux, les signes d'une décadence prochaine ; on sait, d'ailleurs, que Le Moyne, esprit inquiet, perdit la raison et se tua en 1737. Son art eut des continuateurs en Natoire, Boucher et Nonotte dont il avait été le maître.

Qu'on le veuille ou non, il faut bien reconnaître la frappe de ses vers. Ils sont vigoureux, contondants et retournent le dard dans la blessure. C'est bien là ce que voulait La Grange-Chancel, et il a cruellement réussi.

Fille du plus grand roi du monde,
Qui, loin de marcher sur leurs pas,
Dans une retraite profonde
Ensevelissez vos appas,
Seule exempte de nos intrigues,
Parmi nos plaisirs et nos brigues,
Les vôtres ne sont point cités;
On ne vous voit que dans nos temples
Où vous nous donnez des exemples
Qui ne seront point imités.

Arrivé au terme de son souffle, le poète adresse cette apostrophe flatteuse, selon les uns à la princesse douairière de Conti, protectrice dévouée de l'auteur et qui termina, en effet, dans une pieuse retraite, une vie qui n'avait pas été exempte de faiblesses ; selon d'autres, l'auteur aurait ici en vue la duchesse d'Orléans, cette hautaine et paresseuse princesse qui sacrifia son mari et sa famille aux préjugés d'un ridicule orgueil. Cette princesse, dont il faut lire le portrait dans madame de Caylus et dans Saint-Simon, mais dont Madame, dans d'indiscrets aperçus sur son intérieur, donne une si maussade idée, avait épousé sans amour Philippe d'Orléans et prêta aux prétentions et mêmes aux calomnies des bâtards légitimes le plus aveugle appui. Elle ne paraît pas avoir mérité les éloges suspects, comme tous éloges de satirique, que lui donne le poète, surtout si l'on s'en rapporte à la trop franche et vindicative Princesse Palatine : « Madame d'Orléans se pique d'être dévote ; mais elle ne considère pas que mentir et tromper sont les œuvres du diable, et non de Notre Seigneur Dieu. Elle va souvent au Salut aux Quinze-Vingts, et ses femmes de chambre vont répétant qu'elle est une sainte et qu'elle a de grands chagrins parce que mon fils a des maîtresses. Cela attendrit le peuple. » La vérité est que la duchesse d'Orléans se souciait assez peu que son mari lui fût fidèle ou non.



Fig. 416. — TROPHÉE A LA GLOIRE DE LOUIS XV.
D'après une gravure de l'époque.

Vous, dont, par un arrêt injuste,
Le grand cœur n'est point abattu,
Prince, qui d'une race auguste
Emportez toute la vertu,
Tout le reste la déshonore:
La France contre eux vous implore,
Par ses cris laissez-vous gagner,
Et forcez sa reconnaissance
D'ajouter à votre naissance
Ce qu'il y manque pour régner.

C'est la strophe finale. N'avions-nous pas raison de dire qu'il faut se méfier des satiriques ? En voici une preuve. Celui qui n'a pas assez d'injures pour le Régent, n'a pas assez de flatteries, disons mieux, de flagorneries pour le duc du Maine. Il faut lire dans Saint-Simon et dans Madame le portrait de cet illustre boiteux, au caractère aussi indécis que sa démarche, qui aspirait à l'Académie pendant que sa femme visait au trône et, pétri de l'amour de la médiocrité, suivait en soupirant, dans les âpres sentiers de l'ambition, cette naine fantasque, aux projets gigantesques. Lemontey trace une exquisse peu flatteuse de ce personnage vulgaire en dépit de tout, qu'un caprice de Louis XIV fit grand, sans pouvoir lui donner seulement l'air de la grandeur. « Comblé de dignités, il n'avait su mériter aucun respect ; tout puissant par son crédit, il n'avait obligé personne. Enfin, il était affligé d'une maladie mortelle en France, même pour les vertus : il était sans courage ». Il est certain, d'après La Baumelle, qu'à un moment donné le duc du Maine pouvait jouer un rôle décisif, mais il ne sut être ni le chef du parti qui comptait sur lui, ni son instrument. L'habileté de Philippe et de ses conseillers fit tourner à sa perte ces faveurs mêmes de sa position, et le duc du Maine tomba



Estampe satirique hollandaise contre Louis XIV faisant partie des pièces héroïques et historiques pour servir d'ornements à l'*Histoire de Louis*, dédiée à Messieurs Racine et Boileau.

*Treize estampes contre Jacques II et Louis XIV. Ce recueil fut, dit on, apporté de Belgique en France par François Ignace, baron de Puechemeck qui, en ayant été trouvé porteur, fut mis à la Bastille où il mourut. On ne connaît qu'un seul exemplaire complet de ce recueil. Le Crieur de Versailles, que nous reproduisons ici, a trait à la bataille de la Hougue où la flotte française, armée pour rétablir Jacques II et commandée par Tourville, fut battue et en partie détruite, le 29 mai 1692.



B. N. Estampes.

Fig. 417. — Image satirique contre la *Bulle Unigenitus*.

On sait que la *Bulle Unigenitus* fut donnée en 1713 par le pape Clément XI, à la demande des évêques de France. Elle condamnait cent-une propositions du P. Quesnel, prêtre de l'Oratoire et janséniste. Elle fut l'occasion de longs troubles en France. L'imagerie populaire s'en empara. Il y eut des jeux de l'oie de la *Bulle Unigenitus* ainsi que des jeux de cartes satiriques.

non comme un homme, mais comme un mannequin. Il faut lire dans le *Journal* de Mathieu Marais le seul récit exact et minutieusement détaillé de cette fameuse séance du Parlement, d'où Philippe d'Orléans sortit Régent. Le duc du Maine y commit faute sur faute. Non seulement il ne sut point y parler, mais même il ne sut pas s'y tenir selon son rang. « Le duc du Maine », dit le maréchal de Berwick, « poussa la faiblesse jusqu'à voter lui-même la Régence qui le dépouillait. « Le duc du Maine, dit Lemontey, emporte la double honte d'avoir abandonné, sans résistance, ce qu'on voulait lui ôter, et gardé sans honneur ce qu'on daigna lui laisser ». Après s'être ainsi laissé berner solennellement, il n'eut pas même le courage de l'obscurité. La conspiration de Cellamarre, dont il fut le plastron, mit une dernière fois en évidence sa timidité farouche et son trivial égoïsme.

Veut-on savoir maintenant comment les *Philippiques* furent appréciées par les contemporains ?

« Les rimes en sont excellentes, le tour très poétique et le tout d'une malignité affreuse. » C'est le jugement concis de Mathieu Marais, un critique honnête homme.

Saint-Simon y trouva, en présence même de la victime, c'est-à-dire dans le moment où il devait être le plus indigné contre la méchanceté qui avait dicté les *Philippiques*, « tout ce que l'art a de plus délicat, de plus tendre, de plus fort et de plus noir, de plus pompeux et de plus remuant, tout ce que l'enfer peut vomir de vrai et de faux, exprimé dans les plus beaux vers, le style plus poétique et avec tout l'art et l'esprit qu'on peut imaginer ».

A cet éloge si sincère, puisqu'il lui est arraché malgré lui, il faut ajouter cet hommage unique des larmes du Régent, triste témoignage d'une énergie et d'une éloquence peu communes, puisqu'elles pouvaient frapper de pareils coups.

Voltaire, qui se moqua de tout le monde pendant sa vie, s'indigne contre les *Philippiques*, et en fait le



B. N. Estampes.

FIG. 418. — La princesse des Ursins, d'après une peinture de l'époque, ayant fait partie de la collection de Mme la duchesse de la Trémoille.

* Anne-Marie de la Trémoille, princesse des Ursins, avait épousé en premières noces le prince de Talleyrand-Chalais, et en secondes noces, à Rome (1675), le duc Orsini de Bracciano qui mourut en 1698.

Elle devint, en 1701, *Camarera mayor* de la première femme du roi d'Espagne Philippe V, qu'elle gouverna ainsi que le Roi. Pendant son séjour à Madrid, elle combattit l'influence française. Elle reçut, cependant, bientôt l'ordre de quitter la péninsule. Cet exil modifia ses idées ; elle rentra en grâce auprès de Louis XIV, et travailla, dès lors, en faveur de la France. Elle accusa le duc d'Orléans de vouloir s'emparer de la couronne d'Espagne et le fit rappeler. C'est en vain que, pour son compte, elle tenta d'obtenir, en récompense de ses services, la souveraineté dans les Pays-Bas, elle ne put y réussir. Elle tomba bientôt en disgrâce, et se retira à Rome où elle soutint les prétentions de Jacques Stuart. Elle mourut en 1722.

Il est curieux de comparer l'activité diplomatique et le talent d'intrigue de la princesse des Ursins avec l'esprit de son descendant, le célèbre Talleyrand, prince de Bénévent.

plastron de ses rancunes contre les pamphlétaires et les chansonniers, qui ne l'épargnaient guère :

Vous avez tous connu, comme je pense,
Ce bon Régent qui gâta tout en France.
Il était né pour la société,
Pour les beaux-arts et pour la volupté.
Grand, mais facile, ingénieux, affable,
Peu scrupuleux, mais de crime incapable.
Et cependant, ô mensonge, ô noirceur !
Nous avons vu la ville et les provinces,
Au plus aimable, au plus clément des princes,
Donner les noms... Quelle absurde fureur !
Chacun les lit, ces archives d'horreur,
Ces vers impurs, appelés *Philippiques*,
De l'imposture effroyables chroniques,
Et nul Français n'est assez généreux
Pour s'élever, pour déposer contre eux.

L'auteur du *Regnante puero* et des couplets contre la duchesse de Berry aurait dû être plus indulgent. Mais en 1733, Voltaire ne songeait plus à la Bastille... que pour être sage.

La palinodie n'eût pas été complète si Voltaire n'eût pas ajouté en note cette remarque peu charitable : « Libelle diffamatoire contre M. le duc d'Orléans, régent du royaume, composé par La Grange-Chancel. On lui a pardonné. Bayle et Arnauld sont morts hors de leur patrie ». (*Epître sur la Calomnie*, à Mme Du Châtelet.)

LE RÉGENT ET SES MAITRESSES : SA MORT.

Tout le temps qu'il fut au pouvoir, Philippe d'Orléans ajouta nombre d'aventures à celles qui avaient traversé sa jeunesse. Ce qui ne l'empêchait pas de féconder sa femme périodiquement : elle eut jusqu'à huit enfants. « Je ne me soucie pas qu'il m'aime », avait-elle dit un jour à Mme de Caylus, « je me soucie qu'il m'épouse... » Philippe *épousa*, mais il aimait ailleurs.

Mlle de Séry, Mlle de Florence nous sont connues par ce quatrain prolongé que Mathieu Marais cite le 25 janvier 1722. « Le Régent », dit-il, « met en pratique ce que le poète Lainez lui dit après la bataille d'Hochstedt » :

Tout un peuple alarmé n'a plus qu'une espérance,
Prince, à mille plaisirs livre tes jeunes ans,
Reçois plus que jamais la Séry, la Florence ;
Dans l'état où l'Anglais vient de mettre la France,
On ne peut trop avoir de bâtards d'Orléans.

Ces bâtards furent nombreux, en effet, mais aucun n'éclipsa le souvenir héroïque de Dunois. Un premier enfant de la Séry mourut en bas âge, le second seul vécut et fut légitimé. « Voué à un prévoyant célibat », dit Lemontey, « il entra dans l'ordre de Malte, devint grand prieur de France, grand d'Espagne et général des galères ». Né en 1702, il mourut en 1749 ; et c'est sur lui que le Régent accumula toute l'affection dont il pouvait disposer pour ses enfants illégitimes. Il l'eut si bien, qu'il n'en resta guère aux autres. Les autres, ce fut un fils de la Florence, qui fut archevêque de Cambrai, et une fille de la fille Desmarès, qui porta le nom de Mme de Ségur.

Mais nous nous attacherons plus spécialement aux trois dernières maîtresses en titre du Régent : Mmes de Parabère, de Sabran et de Phalaris.

Mme de Parabère s'appelait Marie-Madeleine : toute sa vie est dans ses deux noms. Il y eut si près pour elle de la première entrevue au premier souper ! Elle ne ressemblait guère aux femmes débauchées de cette époque, dont on trouve sous la plume de Madame, en date du 24 octobre 1717, cette définition... très moderne : « Dire qu'on couche avec elles, c'est leur faire plaisir ! » Par contraste, elle fait de la maîtresse de son fils ce portrait : « Elle est de belle taille, grande et bien faite ; elle a le visage brun *et elle ne se farde pas ;* une jolie bouche et de jolis yeux ; elle a peu d'esprit, mais c'est un beau morceau de chair fraîche ».

Presque pudique dans le vice, Mme de Parabère « devient l'âme de tous les plaisirs du Régent, quand ces plaisirs n'étaient point des débauches ». Moins effrontée que la Sabran, Mme de Parabère ne fut pas non plus avide comme elle. Elle ne demanda que de la joie à un rang auquel d'autres ne demandaient que de l'argent. Elle se donna, mais ne se vendit pas, et cette gloire lui reste, ne fût-ce que pour donner, le moment venu, de la dignité à son repentir.

Tout autre est la Sabran, — et n'est-ce point un symptôme de sa vulgarité que la coutume en soit acquise de l'appeler *la* Sabran, dont on ne sait guère si elle fut comtesse comme la traite Duclos, ou marquise comme la traite Barbier ?

Elle avait eu cependant une belle heure dans sa vie. Sous le coup de sa première déception, elle avait laissé échapper un de ces mots qui valent un repentir. Elle assistait à une de ces fêtes où chacun s'encanaillait dans les jeux les plus dégradants, lorsqu'elle s'écria, les yeux dans les yeux du Régent : « L'âme des princes me paraît faite d'une boue à part, la même qui sert pour l'âme des laquais ! »

La bacchante insouciante passa pour avoir le vin mauvais, mais dressa devant ces blasés, usés, épuisés, le spectre d'une Némésis inspirée et prophétique.

Après cet éclat, ne pouvant redevenir la maîtresse du Régent, elle s'avisa de lui procurer ses amies. Elle prit le Régent tel qu'il fut, toujours fatigué du présent, toujours amoureux de l'inconnu. Et elle songea dès lors à le faire servir à sa fortune.

« Comme elle ni son mari n'avoient rien », dit Saint-Simon, « tout leur fut bon, et si ne firent-ils pas grande fortune, Montignies, frère de Turmery, un des gardes du trésor royal, étoit un des chambellans de M. le duc d'Orléans, à six mille livres d'appointements, qui le fit son premier maître d'hôtel à la mort de Matharel qui l'étoit. Mme de Sabran trouva que six mille livres de rente n'étoient toujours bonnes à prendre pour son mari, dont elle faisoit si peu de cas, qu'en parlant de lui elle ne l'appelloit que son mâtin. M. le duc d'Orléans lui donna la charge qu'il paya à Montignies. »

Les *Mélanges* de Boisjourdain nous disent d'autre part : « La comtesse de Sabran tourmentoit un jour le Régent



FIG. 419. — Frontispice du Parfait Négociant, d'après une gravure de P. Landry (XVIIIe siècle).

Landry a représenté dans sa composition tout le négoce du XVIIIe siècle. A l'horizon, sur la mer, les navires de commerce vont vers le Canada ou les Indes lointaines, pour le commerce des épices, du thé, du café ou des pelleteries. Les débardeurs déchargent les galères. Au premier plan, les négociants discutent de leurs affaires. Les personnages campés par Landry sont pleins de vie, dans l'attitude de la discussion et leurs visages, traités avec finesse, expriment la ruse et la circonspection du parfait négociant.

pour savoir un secret d'Etat important ; elle voulut profiter d'un moment d'ivresse pour le lui arracher. Mais le prince, prenant sa maîtresse et la plaçant devant une glace, lui dit : « Regarde-toi, vois, si c'est à un aussi joli visage qu'on doit parler affaires ! »

Déçue dans son ambition, elle dégringolait de chute en chute, de dégoût en dégoût, et la fille des comtes de Foix, nous l'avons dit, se résigna à faire la courte échelle à ses rivales. Elle avait éclipsé Mme de Parabère : elle s'effaça avec une complaisante discrétion devant Mme de Phalaris.

Sabran, leste et piquante,
Conduisoit Phalaris.
Comme la présidente
Si célèbre à Paris,

Je cherche le Régent ; voici bien son affaire,
Chez le poupon, — don don,
Enfin il arriva, — là là,
Mais avec Parabère.

« L'amour, qui est un petit brouillon, prend assez de plaisir à mêler les cartes, dit Mathieu Marais dans son *Journal*, à la date du 14 novembre 1720. Le Régent est en querelle avec Mme de Parabère, sa maîtresse. Mme de Sabran veut reprendre sa place ou faire prendre cette place à une autre personne de ses parentes, que l'on appelle la duchesse de Falaris. Et c'est au milieu de la translation du parlement, de la retraite prochaine du chancelier, de la destitution du cardinal et de la ruine publique que se joue cette nouvelle comédie, qui rend toute cette pièce tragi-comique ». Le Régent était, en amour, un homme qui brûlait les étapes. La duchesse jouait à trois ou quatre amants à la fois, ne manquait ni de beauté, ni d'un esprit certain et propre à séduire. « L'intrigue de Cour s'en mêle, explique Marais, on veut faire tomber la Parabère, qui fait semblant de ne pas s'en soucier, et voilà la duchesse de Falaris déclarée maîtresse du Régent. »

Il y eut des moments de lumière et d'ombre dans cette liaison dernière. Ecoutons Marais : « La fortune de Mme de Falaris a passé comme un rêve. L'étoile de Mme de Parabère a été plus forte que la sienne. On a tant couru, intrigué, tourmenté le Régent, qu'il est revenu à sa première maîtresse, et, dès ce soir même, il a soupé avec elle et ses favoris et a fait dire à l'autre, qui venoit pour souper avec lui, et à Mme de Sabran, qui l'accompagnoit, qu'il étoit malade et qu'il étoit couché. Il ne l'a point congédiée autrement. Les amis de la duchesse disent que cette aventure n'a pas le moins du monde intéressé son honneur. »

Le mot est joli, d'une femme qui jouait à quatre amants à la fois.

Un peu plus loin, le *Journal* nous dit : « La duchesse de Falaris, que l'on croyait noyée, est revenue sur l'eau ; elle a soupé avec le Régent et entretient encore des espérances ».

Fait d'autant plus extraordinaire, que Mme de Phalaris avait contre elle non seulement les roués, mais les médecins. Le fidèle et brutal Chirac la charge même d'une accusation bien grave dans sa bouche, de nature à faire réfléchir tout homme qui n'eût point l'indocilité de son client.

Mais, blasé surtout, le Régent répondait que, loin de craindre une mort subite, c'était celle qu'il choisirait. Elle arriva le 2 décembre 1723.

« Il y avoit quelque temps que Chirac, voyant à ce prince un teint enflammé et les yeux chargés de sang, vouloit le faire saigner, dit Duclos. Le jeudi matin 2 décembre, il le pressa si vivement que le prince, pour se débarrasser de la persécution de son médecin, dit qu'il avoit des affaires urgentes, qui ne pouvoient se remettre, mais que, le lundi suivant, il s'abandonneroit totalement à la Faculté, et jusque-là vivroit du plus grand régime. Il se souvint si peu de sa promesse que ce jour-là même il dîna contre son ordinaire qui étoit de souper et mangea beaucoup suivant sa coutume...

« L'après-dînée, ce prince, qui venoit de donner audience, aperçut, en entrant dans son cabinet, Mme la duchesse de Falaris, sa maîtresse ; il dit « Entrez donc, je suis bien aise de vous voir, vous m'égayerez avec vos contes, j'ai grand mal à la tête... » Comme il étoit tout proche, assis près d'elle, chacun dans un fauteuil, devant le feu, il se laissa tomber de côté sur elle, « et oncques depuis n'eut pas le moindre rayon de connaissance, dit Saint-Simon, pas la plus légère apparence ».

Et il continue en ces termes : « La Falaris, effrayée au point qu'on peut imaginer, cria au secours de toute sa force et redoubla ses cris. Voyant que personne ne répondoit, elle appuya, comme elle put, ce pauvre prince sur les deux bras contigus des deux fauteuils, courut dans le grand cabinet, dans la chambre, dans les antichambres, sans trouver qui que ce fût, enfin dans la cour et dans la galerie Basse. C'étoit sur l'heure du travail avec le Roi que les gens de M. le duc d'Orléans étoient sûrs que personne ne venoit chez lui et qu'il n'avoit que faire d'eux, parce qu'il montoit seul chez le Roi par le petit escalier de son caveau,



FIG. 420. — Imagerie populaire contre Jacques Le Normand, faussaire, voleur et concussionnaire public.
D'après une estampe populaire de Gaillard.

c'est-à-dire de sa garde-robe qui donnoit dans la dernière antichambre du Roi, où celui qui portoit son sac l'attendoit et s'étoit, à l'ordinaire, rendu par le grand escalier de la salle des Gardes...

« Enfin, la Falaris amena du monde, mais point de secours, qu'elle envoya chercher par qui elle trouva sous sa main. Dans la foule qui accourut, il ne se trouva pas un homme de l'art, et ce fut un laquais qui ouvrit inutilement les veines du cadavre...

« Le prince était mort en trente et une minutes, tombé sur son parquet. »

Le Régent avait quarante-neuf ans. Dès qu'il fut mort, des libelles et des satires, sœurs cadettes des *Philippiques*, rejaillirent sur sa mémoire. On y voit que l'inceste aurait été son jeu familier. En effet, son amour pour l'abbesse de Chelles, sa fille, n'est pas bien constaté, il est assez difficile de se refuser de croire qu'il ait été épris des charmes de la duchesse de Berry, dont les mains les plus belles que femme puisse montrer l'avaient surtout enchaîné. Quand elle mourut, il en pleura la mort moins en père affligé qu'en amant désespéré.

Une caricature, dont nous n'avons retrouvé la trace que dans les mémoires du temps, fut composée à la suite du « trépas soudain de M. le duc d'Orléans », et sa singularité exige qu'on en rapporte ici la description.

Elle est dans le goût de ces *rébus* pittoresques, dont les Jésuites amusaient leurs écoliers à certaines époques de l'année. On y voit le Régent folâtrant avec sa fille, et surtout baisant ses divines mains; la princesse les lui applique sur les yeux et l'empêche de voir ce qui se passe. Pendant ce temps, le comte de Riom, derrière elle, trousse Son Altesse, et, dans la posture la plus effrénée, va droit au fait. En un coin éloigné, et dans l'ombre, on remarque l'abbé Dubois qui observe tout ce qui se passe et sourit. Au bas sont ces mots latins : *Regens stultus, abbas ridet, rideamus quoque.* Le sens en français présente, non aux yeux, par le défaut d'orthographe, au moins à l'imagination, par le sens naturel, l'explication de cette scène.

Ajoutons que le comte de Riom, quoi qu'on ait dit, n'épousa jamais la duchesse de Berry. Il fut son amant, avec beaucoup d'autres.

L'AVÈNEMENT DE LOUIS XV AUX AFFAIRES.

Au reste, si l'on veut avoir une idée de l'opinion à ce moment-là, il suffit de lire l'épitaphe qu'on fit non point au Régent, mais à sa mère : *Ci-gît l'oisivité.* Cent libelles sont en puissance au fond de ces trois mots.

Il est certain que Louis XV était encore trop jeune pour prendre le maniement des affaires, mais il était susceptible — sinon capable — de choisir un premier ministre. En choisissant le duc de Bourbon-Condé, il donnait la mesure de son inexpérience. Les mémoires du temps nous tracent ce portrait du successeur de Philippe : « Moins capable que son prédécesseur, mais autant que lui livré à la débauche, il était grand, maigre, d'une figure peu revenante, d'une humeur brusque et peu commode, curieux et aimant les choses rares et précieuses, possesseur d'une très belle femme, dont il ne connaissait pas tout le prix, cherchant ailleurs des plaisirs qu'il était peu en état de goûter, faisant une grande et belle dépense. . . . » Assurément, dans toutes ces qualités, on n'en voit aucune qui puisse caractériser l'homme d'Etat.

Ce qui le prouve, c'est la mesure répressive qu'il édicta contre les protestants et « autres sectaires », — ajoute le décret, — leur défendant, sous les peines les plus graves, tout exercice de leur religion, leur enjoignant de faire élever leurs enfants dans la catholique, confisquant les biens des relaps et flétrissant la mémoire de ceux qui mourront sans avoir reçu les sacrements. Mais on n'était plus sous Louis XIV, et bien avant que les persécutions présumées eussent commencé, le Parlement obtenait une exemption en faveur des négociants hollandais établis en France. De là, l'exemption s'étendit à tous les habitants de l'Alsace, et, en fin de compte, l'édit fut éventé.

D'ailleurs, les puissances étrangères s'apprêtaient à profiter de nouveau de ces mesures répressives. Elles s'aidaient du précédent de la révocation de l'Edit de Nantes, et invitaient — comme la Suède, par exemple — les protestants français, doués de quelque talent, à s'établir dans leur pays. Si troublée qu'eût été la Régence, Philippe avait blâmé publiquement la sévérité du Parlement de Bordeaux et tiré des galères les protestants qui y avaient été condamnés. Son successeur, par comparaison, rallumait les haines endormies.

Au bout de deux ans, Louis XV « remercia » le duc, et, pour le récompenser de ses services, il lui écrivit de se retirer à Chantilly. La marquise de Prie, sa maîtresse favorite, suivit le duc dans cet exil. Et

c'est ici que commence proprement la jeunesse de Louis XV, le ministère du duc de Bourbon n'ayant été qu'une sorte de Régence continuée.

Le Roi avait alors dix-sept ans à peine. Les contemporains nous le représentent d'une taille avantageuse, ayant la jambe parfaitement tournée, les yeux grands, le regard plus doux que fier, les sourcils bruns, annonçant encore à l'extérieur ce tempérament délicat, qu'il fortifia depuis par l'exercice, au point de soutenir les plus grandes fatigues. C'est à cette nature, tardive chez lui, qu'il faut attribuer sans doute le silence des passions si actives à cet âge dans la plupart des individus bien constitués, et surtout les princes, en qui l'éveil précoce de la sensualité sembla longtemps un fait acquis.

Il se montrait alors assez indifférent pour les femmes, pour le jeu et pour la table, qu'il aima beaucoup dans la suite. La chasse était son unique plaisir, soit qu'un instinct secret le portât à cet exercice salutaire, soit par désœuvrement, par crainte de cet ennui qui commençait déjà à empoisonner ses jours les plus brillants. Car son instruction avait été extrêmement négligée, de peur de fatiguer trop les organes de son enfance, il avait l'esprit peu orné et n'avait point acquis le goût de l'étude, qui l'eût probablement sauvé de l'ennui. De la sorte, son éloignement pour les affaires fut invincible, il répugnait même le plus souvent à en entendre parler. Rien en lui ne rappelait Louis XIV, qui avait réparé le vice de son éducation et suppléé à son ignorance. Louis XV, d'un caractère faible, timide, indolent, était fait pour être gouverné par le premier qui s'emparerait de lui. C'est ce que son précepteur avait bientôt compris et dont il se prévalut pour obtenir le poste de ministre d'Etat.



Fig. 421. — LE BANQUIER.
D'après une gravure du XVIIIe siècle.

Qui donc aurait pu balancer sa faveur? Le gouvernement du royaume eût été trop lourd pour des maréchaux comme Villars, d'Uxelles ou de Taillard. M. de Morville, seul, comme premier secrétaire d'Etat, aurait pu causer de l'ombrage à l'ancien évêque de Fréjus. Mais Morville s'écarta de lui-même, n'ayant pu maintenir son père au département des affaires étrangères.

Le résultat de ces aplanissements fut la promotion de Fleury au cardinalat.

« S'il y a jamais eu quelqu'un d'heureux sur la terre, dit Voltaire, c'était sans doute le cardinal de Fleury. » On le regarda comme un homme de la meilleure compagnie jusqu'à l'âge de soixante-treize ans, et lorsqu'à cet âge, il eut pris en mains le gouvernement, depuis 1726 jusqu'en 1742, tout lui réussit. Il conserva, jusqu'à près de quatre-vingt dix ans, une tête libre et capable d'affaires.

Nous ne le suivrons point, même à la course, mais en arrivant au bout de ce chapitre, nous tracerons une esquisse des débuts de Fleury, unique dans sa destinée.

Les plus curieuses prédictions s'étaient corroborées pour lui annoncer ce destin dans lequel il avait confiance. Faiblesse ou fatalité ? Toujours est-il que Fleury s'accoutuma facilement à son élévation, n'y parut point étranger, et l'assurance du succès, sans le rendre jamais audacieux, lui donna la persévérance qui suppléa à l'énergie et lui fit entreprendre un plan de fortune qu'il n'aurait jamais osé concevoir. Sa grandeur fut singulière, en ce qu'ayant commencé si tard, elle dura si longtemps sans orage, sans presque de nuages... Mais sa modération et la douceur de ses mœurs y contribuèrent beaucoup.

On sait quelle était la magnificence blessante de Georges d'Amboise, qui eut l'ambition de coiffer la tiare, et quelle fut l'arrogante simplicité de Ximenès, qui levait des armées à ses dépens, et qui, vêtu en moine, disait qu'avec son cordon il conduisait les grands d'Espagne. On connaît le faste hautain de Richelieu et les richesses prodigieuses amoncelées par Mazarin. Il restait à Fleury la distinction qui prouve que les esprits doux et conciliants sont parfois faits pour gouverner les autres.

Fleury s'était démis le plus tôt qu'il avait pu de son évêché de Fréjus, alléguant à ses diocésains l'état

de sa santé, mais il n'avait jamais été malade. Cet évêché, loin de la Cour, lui avait toujours déplu. A ce propos, il disait finement que dès qu'il avait vu sa femme il avait été dégoûté de son mariage, et il signa, dans une lettre de plaisanterie, au cardinal Quirini : « *Fleury, évêque de Fréjus, par indignation divine* ».

Il donna sa démission vers le commencement de 1715. Le maréchal de Villeroy, après beaucoup de sollicitations, obtint de Louis XIV qu'il nomma l'évêque de Fréjus précepteur par son codicille. Toutefois, voici comment le nouveau précepteur s'en expliquait dans une lettre au cardinal Quirini : « J'ai regretté plus d'une fois la solitude de Fréjus. En arrivant, j'ai appris que le Roi était à l'extrémité et qu'il m'avait fait l'honneur de me nommer précepteur de son petit-fils ; s'il avait été en état de m'entendre, je l'aurais

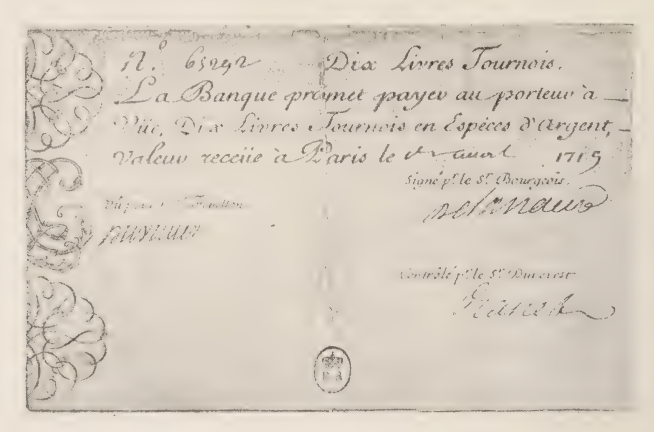


Fig. 422. — Billet au porteur du système de Law.

Law avait exposé les avantages d'un papier-monnaie garanti sur la terre dans ses *Considérations sur le numéraire* qui accompagnaient son projet d'établissement de la *Banque territoriale* en Ecosse, projet qui fut repoussé. Il ne put réaliser son projet qu'en 1716, en France, où il obtint de fonder une banque privilégiée, mais privée. Ce fut par une inflation sans mesure et par de continuels changements de valeurs qu'il déprécia le numéraire et provoqua la chute de son système.

supplié de me décharger d'un fardeau qui me fait trembler ; mais après sa mort on n'a pas voulu m'écouter : j'en ai été malade et je ne me console point de la perte de ma liberté ».

Embarrassée de feintise, mais curieuse à étudier, cette lettre de prélat à prélat ! Fleury du moins, se consola fort adroitement de la perte de sa liberté. Il forma insensiblement son élève aux affaires, et conserva dans toutes les agitations de la Cour, pendant la minorité de Louis XV, la bienveillance du Régent, ne se plaignant de personne, ne s'attirant jamais de refus, n'entrant dans aucune intrigue. Mais il s'instruisait en secret de l'administration intérieure du royaume et de la politique étrangère de la France. Il fit désirer au pays, par la circonspection de sa conduite, par l'aimable séduction de son esprit, qu'on le vît à la tête des affaires.

Ce fut le second précepteur qui gouverna la France : il ne prit point le titre de premier ministre, hochet extérieur pour la vanité du pouvoir, il se contenta d'être diplomate. Moins contestée et moins enviée que l'administration de Richelieu et de Mazarin, celle de Fleury ne changea rien dans les mœurs. On s'étonna que le premier ministre fut le plus désintéressé des courtisans, mais le bien de l'Etat s'accorda de cette modération. On avait besoin de cette paix qu'il aimait, et les ministres étrangers crurent parfois qu'elle ne serait rompue de sa vie.

Le temps de Fleury, c'est celui où la France répare ses pertes, s'enrichit par un commerce considérable, et où l'Etat est traité comme un corps puissant et robuste qui se rétablit de lui-même.

□ □

LA BANQUE DE LAW ET LA FIÈVRE DE L'AGIOTAGE

LA RUE QUINCAMPOIX

C'était un bien curieux spectacle que celui qu'offrait la rue Quincampoix en l'année 1719. Toutes les classes de la société se trouvaient mélangées dans cet étroit couloir qui s'étend de la rue des Lombards à la rue aux Ours, parallèlement à la rue Saint-Martin. Nobles illustrés sur les champs de bataille ou honorés dans la magistrature, gens d'église, commerçants, bourgeois paisibles, domestiques même que des fortunes rapides avaient remplis de l'espérance d'égaler leurs maitres, tous étaient là bercés par les mêmes illusions.

Toutes les maisons de cette rue sont transformées en bureaux, les locataires cédant leurs appartements, les marchands leurs boutiques. Des maisons de six à sept cents francs de loyer sont divisées en bureaux et rapportent soixante mille livres par an. L'agiotage partout. Un savetier qui avait converti son échoppe en un comptoir, y plaçant des tabourets, une table et une écritoire, gagnait deux cents livres par jour. Les boutiques se transforment en cafés et en restaurants. Toute la vie de Paris est transportée dans ce quartier. Les équipages obstruent les rues Saint-Denis et Saint-Martin. Provinciaux, étrangers, Gascons, Provençaux, Dauphinois, Flamands, Anglais, Gênois, Vénitiens, Genevois, Juifs allemands, Hollandais, et surtout agioteurs et escrocs sont accourus de toutes parts.



Fig. 423. — Portrait de Jean Law, contrôleur général des Finances sous la Régence. Gravure de G.-E. Schmidt, d'après la peinture de H. Rigaud.

Quelle était l'origine de ce mouvement? Quelle était la cause qui avait provoqué dans cette étroite rue tant de scènes burlesques, odieuses ou tragiques? Partout il n'est question dans le public que de mines d'or, de champs de diamants ou d'émeraudes que l'on découvre à chaque pas. D'où vient cette folie collective qui s'est emparée d'une entière population?

John Law, né à Edimbourg en 1671, était le fils d'un riche orfèvre qui s'occupait en même temps de change et de banque: A vingt ans, par suite de la mort de son père, il était devenu héritier du domaine de Lauriston. Ayant tué un homme en duel, il est condamné à mort, puis voit sa peine changée en prison perpétuelle. En 1695, il s'évade, gagne la Hollande, puis voyage à Paris, Venise et Gênes, étudiant partout les questions de banque et les ressources monétaires des Etats qu'il traverse. Ayant obtenu sa grâce, il revient en Ecosse en 1705, puis écrit un ouvrage important intitulé : *Considérations sur le numéraire et le commerce.* Beau, grand, bien fait, adroit dans les exercices du corps, il possède des dispositions extraordinaires au physique et au moral. Dès lors, il mûrit un vaste plan.

Persuadé que l'abondance du numéraire est la cause de la richesse d'un pays, il cherche le moyen d'y suppléer. Il croit en trouver le remède dans l'institution du crédit et de la banque. Cependant le numéraire

n'est pas tout. Il n'est pas l'aliment dont l'homme se nourrit. Il sert aux échanges, mais faut-il encore échanger quelque chose. La masse du numéraire n'est donc pas la richesse. Elle en est la conséquence. Abusé par les effets d'une grande circulation, Law songeait à multiplier le numéraire par le crédit. Il y a banque de dépôt et banque d'escompte. L'avantage de la banque de dépôt fut de remplacer le métal par le papier, plus facile à transporter. Il eut donc l'idée d'établir une Banque générale qui aurait des bureaux correspondants dans les villes d'importance secondaire, afin d'étendre en France dans toutes les régions les avantages du papier. Beaucoup de ces choses qui nous paraissent aujourd'hui toutes naturelles sont pourtant de l'invention de Law. Si une banque, pensait-il, peut émettre avec cent millions d'espèces deux cent millions de billets, les échanges sont doublés. Les billets serviront à la grande circulation, et les espèces en numéraire aux petits paiements.

De plus, le système des monopoles existant en Europe, Law prévoyait en outre une Compagnie privilégiée qui aurait un immense capital divisé en actions, entre lesquelles se répartiraient les profits : 1° du papier pour la monnaie circulant; 2° des actions pour ceux qui chercheraient à en tirer profit.

Dès 1700, Law avait présenté un plan applicable à sa patrie, prévoyant une seule Compagnie pour la perception des impôts, l'exploitation des communes, les privilèges, la direction des manufactures. Ce projet fut repoussé. Venu à Paris, il se mit à jouer gros jeu et gagna des sommes folles. D'Argenson, le préfet de police, lui donna l'ordre de quitter Paris. Il va tour à tour proposer son système en Piémont et en Allemagne. On refuse de l'écouter.

La situation financière de la France à la fin du règne de Louis XIV était désastreuse. La guerre de Sécession avait ruiné le pays. Toutes les formes d'engagement du Trésor étaient épuisées, les Effets royaux perdaient 70 à 80 o/o, les campagnes se dépeuplaient, le commerce était agonisant, les troupes n'étaient pas payées. Déjà l'on proposait la banqueroute du Régent, non responsable des fautes de son prédécesseur, mais le Régent repoussa ce moyen extrême et refusa le cours forcé de la monnaie. On en changea seulement la valeur, moyen d'élever fictivement son cours nominal. Le milliard de numéraire circulant en France fut converti en douze cent millions. C'est alors que Law apparaît.

Il ne faut, selon lui, que rétablir la confiance avec un bon système de crédit. Le Régent, doué d'un esprit audacieux et dépourvu de préjugés, aimait les novateurs. Il ne faut pas de demi-mesures. On créera une Banque générale qui fera l'escompte, percevra les revenus, exploitera les monopoles commerciaux, offrira une abondante monnaie et proposera des placements avantageux.

Plusieurs objections se présentaient. Pourrait-on, par exemple, payer tout le monde si l'on venait à la fois pour réaliser les billets ? Une pareille Caisse ne tenterait-elle pas l'avidité du Gouvernement ? Des billets peuvent être facilement perdus, volés, brûlés.

Le projet de Banque de Law, adopté par le Régent le 2 mai 1716, devait marcher à pas de géant. La Banque, fondée d'abord à ses frais avec six millions de capital composé de douze cent actions de cinq mille livres chacune, permettait d'escompter des lettres de change et de faciliter ainsi le commerce ayant le duc d'Orléans comme protecteur du nouvel Etablissement.

Le Gouvernement, comme on pense, fut le premier à se servir de ces billets, et le public commença à avoir confiance dans le papier, d'autant plus que ces billets étaient payables au porteur en écus de poids au titre du jour, et le taux modéré de l'escompte mettait un frein à l'usure jusqu'alors si développée. Le Régent, enchanté du nouveau système, s'abandonna au financier. Il fit étendre les relations de la banque en province (édit du 10 août 1717), les billets purent être donnés en paiement des impôts, et les fermiers et sous-fermiers ainsi que les receveurs durent en acquitter la valeur en espèces quand on se présentait au remboursement. Ce fut un succès extraordinaire. Avec un capital de six millions, on était arrivé à émettre cinquante et soixante millions de billets sans que la confiance soit ébranlée. Les dépôts d'or et d'argent s'accroissaient à vue d'œil, et la demande de billets s'accroissait toujours.

Cependant Law songeait toujours à fondre en un seul établissement la banque, l'administration des revenus publics et les monopoles commerciaux. Il résolut alors, pour arriver à ce résultat, de constituer une Compagnie de commerce indépendante qu'il réunirait plus tard à la banque. Un vaste terrain avait été récemment découvert dans l'Amérique du Nord par le chevalier de Lasalle, célèbre voyageur français, qui avait descendu le Mississipi et planté le drapeau à fleurs de lys partout où il passait. Law se saisit de l'occasion et constitua, en août 1717, la *Compagnie des Indes occidentales*, avec souveraineté de la France sur la Louisiane. Le capital de la nouvelle Compagnie, porté à cent millions de livres, avec deux cent mille actions de cinq cents livres chacune, permettait aux souscripteurs de se servir de ces actions comme d'un billet au porteur que l'on pouvait transférer par simple endossement.



Fig. 424. — Estampe satirique Hollandaise contre Law, à propos de l'affaire du Missisipi.

* La France possédait jadis cette contrée où elle fonda un premier établissement en 1716. Elle la céda, en 1763, à l'Angleterre.

En 1720, Law converti au catholicisme, devint contrôleur général. Mais, bientôt, de mauvaises nouvelles arrivèrent de la Louisiane. Le public fut pris de panique et les porteurs de billets commencèrent à *réaliser*, c'est-à-dire à échanger leur papier contre des valeurs réelles. Ce fut le début de la catastrophe que Law essaya en vain de conjurer par des mesures arbitraires et instables. En octobre 1720, la liquidation de la banque de Law commença et il quitta lui-même la France.

A ce moment, les billets d'Etat perdaient 80 o/o de leur valeur. Law autorisa (à défaut du Trésor qui ne remboursait rien) à payer les nouvelles actions un quart en argent et trois quarts en billets d'Etat, vingt-cinq millions étant suffisants pour les premiers travaux de la Compagnie. Et comme le Trésor payait annuellement l'intérêt à 4 o/o alloué aux billets d'Etat, il revenait de fait une rente de trois millions à la Compagnie. En d'autres termes, l'Etat abandonnait ainsi, à une partie de ses créanciers, la propriété et le commerce de la Louisiane et du Canada, à la condition qu'ils ajoutassent à leur créance une avance de vingt-cinq millions d'argent pour l'établissement de la nouvelle colonie.



B. N. Estampes.

Fig. 425. — ALMANACH DE LA FORTUNE. D'après une gravure de Bernard Picard.

* Cet almanach représente la rue Quincampoix en 1720, au moment où la foule se ruait dans cette voie, désormais célèbre, à l'apogée du système de Law.

Sur le devant de cette estampe, à la gauche du spectateur, on voit une partie de la Chapelle Saint-Josse et plus haut l'entrée du cul-de-sac de Venise. Près de l'extrémité de la rue, et toujours du même côté, la foule se dirige vers une maison ; c'est celle où se tenait la banque. Cette maison, entièrement reconstruite en 1844, porte le n° 47 de la rue Quincampoix. Son entrée principale est rue Rambuteau, 62.

Au début, les actions de la *Compagnie d'Occident* n'excitèrent pas beaucoup d'ardeur, sauf chez les porteurs de billets d'Etat. Les actions se négociaient au-dessous du pair, ce qui est naturel, puisqu'elles avaient été payées 25 o/o argent et 75 o/o en billets. Toutefois, elles avaient relevé le crédit de l'Etat. La Banque en acheta un certain nombre. Des vaisseaux furent achetés, des troupes embarquées, des filles et des vagabonds recrutés, puis envoyés pour peupler la colonie. On accorda des concessions de terrains.

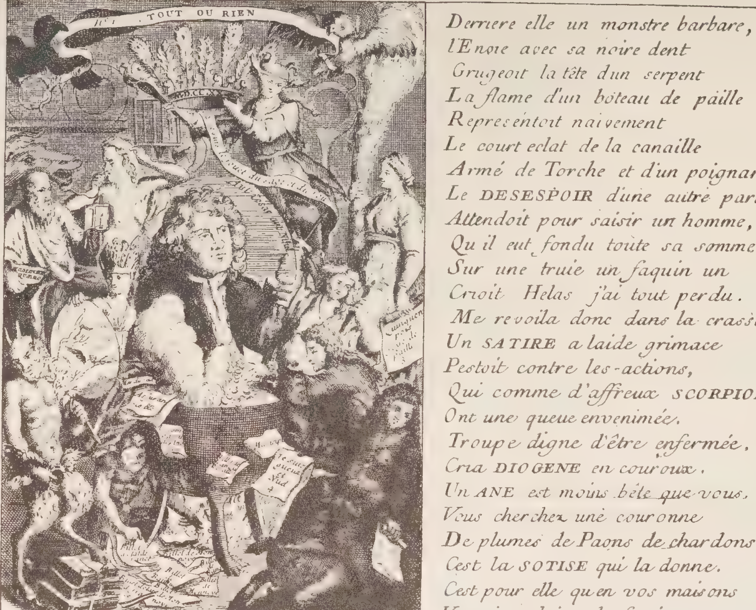
Les succès de Law lui avaient attiré de nombreux ennemis. Le duc de Noailles donna sa démission des finances. Il eut pour successeur d'Argenson. Les financiers de métier, le Parlement se montrèrent hostiles. Les quatre frères Pâris, Grenoblois, fort intrigants et actifs, s'entendirent alors pour fonder l'*Anti-Système*. Il s'agissait d'affermer une partie des revenus de l'Etat, sel, enregistrement des actes, etc., et d'abandonner ce monopole à une association de financiers constituée sous le nom de *Fermes générales* pour la somme de quarante-huit millions cinq cent mille livres annuelles. Les frères Pâris prenaient pour la circonstance le nom d'Aymard-Lambert. Le capital exigé par l'entreprise était porté à cent millions, comme celui de la *Compagnie d'Occident*, et divisé en actions qui promettaient un dividende considérable, soit 12 à 15 o/o sur le produit des fermes. En réalité elles coûtaient plus cher que celles émises par la *Compagnie d'Occident*, mais elles étaient autrement garanties puisqu'au lieu d'être payées un quart seulement en argent et trois quarts en billets d'Etat, elles étaient payables en bons contrats de rente sur l'Hôtel de ville, sur les postes, les tailles, etc. Elles furent fort recherchées, tandis que les actions de la *Compagnie d'Occident* ne montaient pas.

La lutte est engagée entre Law et les frères Pâris. Le 4 décembre 1718, Law change sa banque privée en établissement public, dont il est nommé directeur. Le capital d'origine fut remboursé en espèces sonnantes aux actionnaires. Cependant, en janvier-avril 1719, les demandes en billets atteignaient cent dix millions. On défendit les transports de numéraire entre les villes possédant des bureaux de la Banque. Il

Tom III Pag. 49.

Veritable Portrait du tres fameux Seigneur messire QUINQUENPOIX.

Certain DIOGENE moderne,
Cherchant dans tout le genre humain
Quelqu'un que la raison gouverne,
Vint a PARIS un beau matin :
Il portoit en main sa lanterne, ,
Quel spectacle s'offre à ses yeux !
QUINQUENPOIX un fourbe odieux
Qui merite qu un coup de berne
Lui montre le faubourg des cieux
Je trouve dit il dans ces lieux
Des foux de plus d'une maniere
Il fut surpris d'une chaudiere :
Elle bouilloit sur un foier :
Un Diable y bruloit du papier
Billets D'ETAT et de MONNOIE,
Primes du WEST Primes du SUD,
PAPIERS plus faux que le TALMUD
Il en faisoit un feu de joie.
Dans la CHAUDIERE a pleine main,
Un fou jettoit sur l'esperance
d'Une ambitieuse opulence .
Son or et l'argent du prochain
Quand la matiere etoit fondue:
Qu'en sortoit il PAPIERS nouveaux,
Billets de banque des plus beaux,
Marchandise bien cher vendue
l'Extravagante VANITÉ
Montroit pour devise un icare,
Vrai symbole du sort bisare
d'Un QUINQUENPOIX decredité



N°1 AUT CESAR AUT NIHIL, Tout ou Rien.
2 Je dois ma couronne a la FOLIE publique.
3 La joye des Actions a passe comme un feu de paille
4 J'ay fait FORTUNE par la hausse des Actions
5 Et j'ai tout perdu par la baisse.
6 CHAUDIERE des Actions

Derriere elle un monstre barbare,
l'Envie avec sa noire dent
Grugeoit la tête d'un serpent
La flame d'un boteau de paille
Representoit naivement
Le court eclat de la canaille
Armé de Torche et d'un poignard,
Le DESESPOIR d'une autre part
Attendoit pour saisir un homme,
Qu il eut fondu toute sa somme.
Sur une truie un faquin un
Croit Helas j'ai tout perdu.
Me revoila donc dans la crasse.
Un SATIRE a laide grimace
Pestoit contre les-actions,
Qui comme d'affreux SCORPIONS
Ont une queue envenimée.
Troupe digne d'être enfermée,
Cria DIOGENE en couroux.
Un ANE est moins bête que vous,
Vous cherchez une couronne
De plumes de Paons de chardons;
C'est la SOTISE qui la donne.
C'est pour elle qu'en vos maisons
Vous introduisez la famine.
Vos ustencilles de Cuisine
Sont des meubles à retrancher.
Vous merités qu'on vous assomme.
Et loin de vous je vais chercher
Ou je pourai trouver un homme.

Fig. 426. — Véritable portrait du Très fameux Seigneur messire Quinquenpoix. Placard satirique contre Law.

s'agissait pourtant de faire remonter les actions. Le pair était de cinq cents livres et les actions se négociaient à trois cents. On contracta l'engagement de payer deux cents actions (soit soixante mille livres au cours actuel), cent mille livres dans un temps déterminé, en assurant ainsi quarante mille livres de bénéfice. Ce fut le premier exemple du *marché à prime*. On s'engageait par contre à perdre si l'on ne réalisait pas l'acquisition, moyen de limiter sa perte en cas de baisse.

Cette prime attira l'attention de bien des spéculateurs. En avril 1719, les actions remontèrent et s'approchèrent du pair. En mai, le Régent permit de réunir au commerce des Indes occidentales celui des Indes orientales. La deuxième *Compagnie des Indes Orientales* (1664-1713) avait mal fait ses affaires et revendu son privilège. La navigation d'Orient avait été abandonnée. Dès lors, il n'y eut plus qu'une seule Compagnie, dite *Compagnie des Indes*, embrassant outre le Sénégal, tout le trafic au delà du Cap de Bonne-Espérance, Madagascar, les îles de France et Bourbon, le Siam, la Chine et le Japon.

Il fallait de l'argent. On lança cinquante mille actions de cinq cents livres, capital nominal exigé, payables à cinq cent cinquante livres, soit cinquante livres comptant, et cinq cents livres en vingt paiements échelonnés de mois en mois. En cas de non-paiement, les premières cinquante livres étaient perdues. Toutefois, on ne pouvait souscrire de ces nouvelles actions qu'en exhibant quatre fois autant des anciennes. La combinaison réussit. Pour se procurer des anciennes tombées à trois cents livres, on les paya jusqu'à sept cent cinquante. Les secondes furent appelées *filles*.

Il fallait vaincre l'*Anti-Système*, Law rêve de refondre le milliard de numéraire existant. Le 25 juillet 1719, il obtient pour la *Compagnie des Indes* la fabrication des monnaies moyennant cinquante millions, somme absorbée par le Régent et sa Cour et, pour se procurer ces cinquante millions, on a recours à un nouvel emprunt de nouvelles actions que l'on appelle les *petites-filles*, pour la souscription desquelles il fallait représenter cinq des anciennes. Les bureaux ouverts seulement pour vingt jours reçurent une affluence considérable. On promettait deux dividendes par an de 6 % chaque, soit douze pour cent pour l'année.

La situation de la *Compagnie des Indes* en août 1719 se trouvait donc comme suit :

200.000 actions.	Première création.
50.000 —	Seconde création.
50.000 —	Troisième création.
Dividende à fournir.	18 millions.
Total.	150 millions.

Par contre, on ne devait compter que sur le remboursement des billets d'Etat, la plus-value sur la revalorisation des monnaies et sur les produits du commerce.

Il n'y avait pas encore de Bourse. On venait chez les banquiers de la rue Quincampoix pour s'informer des cours. Par suite du manque d'agents de change, on en était réduit à aller dans les groupes chercher les nouvelles plus souvent fausses que vraies. Au nombre des adversaires de Law, il fallait compter un grand spéculateur nommé Leblanc, les frères Pâris, le prince de Conti et d'autres qui s'étaient procuré une très grande quantité de billets et les faisaient présenter au remboursement en espèces. Law satisfit aux premières demandes. Sur le point d'être débordé, il fit rendre un édit ordonnant la réduction de la valeur en espèces. A partir d'un certain jour, on rapporta l'argent.

Law avait encore vaincu ; le prince de Conti fut blâmé. Mais il s'agissait de réunir les fermes à la Compagnie des Indes et de rembourser la dette publique. Celle-ci était de quinze à seize cent millions, dont une partie en billets d'Etat prochainement exigibles. L'intérêt à servir était de quatre-vingt millions, soit la moitié du revenu de la France. Law imagina de substituer la *Compagnie des Indes* à l'Etat et de convertir la totalité de la dette en actions des Indes. Il fallait que la Compagnie prêtât quinze ou seize cent millions pour rembourser la dette, en émettant des actions pour pareille somme. L'Etat servirait à la Compagnie trois pour cent d'intérêts sur son prêt, soit quarante-cinq à quarante-huit millions par an, et le Trésor réaliserait un écart de trente-deux à trente-cinq millions par an. En retour la Compagnie reçoit les Fermes générales des frères Pâris, soit quinze à seize millions de profits nets. Cette combinaison permettait de fournir quatre pour cent sur la dette convertie en actions.

Ce plan vaste et hardi devait recevoir son exécution le 27 août 1719. Le bail des Grandes-Fermes était résilié et adjugé à la *Compagnie des Indes* qui, au lieu de quarante millions cinq cent mille livres par an, s'engageait à en donner cinquante-deux millions.

On ordonna donc : le remboursement des actions des Fermes, payées en contrats de rentes ; le remboursement des billets d'Etat dont il restait cent soixante-quinze millions perdant soixante pour cent ; le

remboursement de toutes les rentes de l'Etat, soit douze ou quinze millions. On fabriqua des billets. Il fallait rembourser avant de convertir en actions des Indes. Les actions des Indes restant seules à l'avenir montèrent de mille à quatre et cinq mille livres.

Le 15 septembre, émission d'actions nouvelles. On risqua tous les capitaux disponibles. A l'Hôtel de Nevers où l'on recevait les souscriptions, on s'étouffait littéralement. Les portiers gagnèrent des sommes folles. Des aventuriers prenant la livrée de Law escroquaient les naïfs. On recherchait la protection du moindre des employés. Les rues adjacentes étaient encombrées d'équipages. Des actions souscrites à cinq mille étaient revendues presque séance tenante à sept et huit mille, rue Quincampoix. Les actions se repassaient avec un simple endos. En octobre, elles atteignent dix mille livres. Mais Law n'a songé qu'à émerveiller les esprits sans précautions. Il se fait adjuger la Ferme des Tabacs pour cent millions ; il permet à l'Etat de supprimer l'impôt sur le sel, le suif, l'huile, le poisson, etc. Ce fut une grande joie populaire, mais qui ne devait avoir que quelques mois de durée. Le 16 juillet 1720, la Banque ne payait plus que les billets de dix livres. La foule avait envahi la rue Quincampoix où se tenaient les bureaux de la Banque. Des personnes furent étouffées. Le peuple se porta à la maison de Law qui se réfugia au Palais-Royal. Sa voiture fut brisée. Le Parlement refusa l'enregistrement de tout nouvel édit. Il fut exilé à Pontoise.

Le 30 juillet 1720, deux mille livres de billets ne valent plus que deux cents livres argent. Soixante agents de change ont été créés, toute réunion est interdite et les spéculateurs sont poursuivis. Il est défendu de voyager sans passeport. En novembre, le *Système* a vécu. Law, qui restait caché au Palais-Royal, se sauve dans la voiture de Mme De Prie, n'emportant que huit cent louis à Bruxelles. Ses terres et biens sont mis sous séquestre. Plus occupé de ses idées que de sa fortune, il n'avait pas songé à lui-même. Parmi ses disciples, certains avaient réalisé des fortunes de trente et quarante millions. Les frères Pâris furent chargés du « Visa », la Banque fut abolie, et la *Compagnie des Indes* se borna au commerce d'outre-mer

Law, dont le *Système* avait causé la ruine de tant de gens, fut jugé très sévèrement. Sa faute avait consisté à croire que la prospérité venait de l'abondance du numéraire. Mais cette abondance fictive n'avait amené que gaspillage, débauches, augmentation du prix de la vie. Le jour que l'on avait proclamé que les billets vaudraient cinq pour cent de plus que le numéraire, on avait apporté son argent pour avoir des billets. Mais le remboursement des ces billets devait amener le cours forcé et la débâcle. On confisqua les vieilles monnaies dont la refonte était ordonnée. Et comme il était défendu de garder chez soi plus de cinq cents livres argent, il y eut des délations et des confiscations. L'argent passait à l'étranger pour s'y assurer des fortunes certaines. Law avait remué de vastes idées, mais n'avait pas su les mettre à profit. Il mourut pauvre et abandonné à Venise en 1729.

HENRY LYONNET.

LES DESSOUS DU SYSTÈME DE LAW.

[Un petit livre, à peu près ignoré maintenant, voyait le jour en 1853, sous la signature d'André Cochut... André Cochut était le directeur du Mont-de-Piété à Paris ; il a intitulé son ouvrage : *Law, son système et son époque* (1716-1729).

Nous en donnons ci-après quelques pages qui semblent, pour le moins, n'être pas dépourvues d'intérêt.]

A) LES GRANDS FINANCIERS.

Ce n'était pas à la tête des gens riches qu'on en voulait, mais à leur bourse. L'affaire qui fit le plus de bruit fut celle de Bourvalais (1) Depuis longtemps, la noblesse subissait l'éclat de son luxe comme une insulte. La rumeur publique lui faisait un crime d'avoir placé sur les banques étrangères un million deux cent mille louis d'or, somme équivalente à 34 millions de notre temps. Six chariots, dont trois d'argenterie qu'on fit monnayer au profit de l'Etat, ne dégarnirent pas son bel hôtel de la place Vendôme. Etait-il donc étonnant qu'un homme qui avait été le principal fournisseur des armées pendant vingt années de guerre, eût amassé des trésors ? Coupable ou non, Bourvalais fut enlevé à sa famille, à ses affaires et gardé à vue dans un des cachots de la Bastille. Ce fut un triste spectacle que celui d'un homme, si bassement adulé la veille, et dénoncé aussitôt par ses laquais et par ses amis, dans l'espoir d'arracher un lambeau de ses dépouilles. Un domestique vint déclarer aux magistrats qu'il avait creusé une cachette dans la maison ; un autre, qu'il avait cousu 150.000 livres en billets dans les habits de son maître.

Un ami, qui avait reçu en dépôt une cassette renfermant des pierreries pour 200.000 écus, l'apporta à la Chambre de justice.

« Un prêtre de Saint-Sulpice, nommé Rey, auquel Bourvalais avait confié quelques affaires importantes, alla le dénoncer et déclarer qu'il avait 500.000 livres de contrats sur la ville de Paris, sous son nom. La somme fut confisquée au profit du Roi, à l'exception de 100.000 livres qu'on accorda à cet ecclésiastique pour son droit d'avis (1). »

Néanmoins, comme on ne trouva pas matière à un procès criminel contre Bourvalais, on le relâcha après une année de détente rigoureuse, en lui laissant, pour lui et pour sa femme, un capital de 450.000 livres exempt de toutes dettes. On déclara acquis au profit du Roi tous les autres biens, évalués à plus de 4 millions, c'est-à-dire à environ 8 millions de notre monnaie. Dans cette catégorie, on comprit le bel hôtel de la place Vendôme, dont Bourvalais avait fait une demeure splendide, et où l'on trouva

(1) Paul Poisson, dit Bourvalais, du nom d'une terre qu'il avait acquise, était fils d'un paysan breton. Il avait été laquais, comme la plupart des financiers de ce temps.

(1) *Récréations historiques*, par Dreux du Radier.

commode d'installer la chancellerie de l'Etat, qui y est restée depuis cette époque. On avouera qu'il y a loin de cette manière de procéder à notre loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique (1).

Les bâtiments où sont actuellement les imprimés de la Bibliothèque Nationale ont été acquis à peu près au même prix. Il y avait, en 1704, un nommé Châtelain, employé dans un couvent de Metz en qualité de valet d'écurie ; comme tous les garçons qui se sentaient de l'ambition et de l'intelligence, Châtelain s'attacha à un fournisseur d'armée, et fut bientôt à même d'entreprendre des affaires pour son compte. Un peu avant la mort de Louis XIV, il avait à ses ordres soixante commis à cheval pour recueillir des blés destinés aux armées.

Dans l'intention d'établir des magasins à Paris, il avait acheté, rue Richelieu, à proximité de sa propre demeure, un démembrement du grand hôtel Mazarin, auquel on donnait alors le nom d'hôtel de Nevers. Le marché venait d'être conclu au prix de 370.000 livres, en forte monnaie, lorsque le nouveau propriétaire fut arrêté sur les dénonciations obscures qui lui attribuaient une fortune de 11 millions. Il en fut quitte, après plusieurs mois de prison, pour une taxe de 2.500.000 livres (soit 4 millions et demie en notre monnaie actuelle), dans laquelle fut comprise la valeur de ses immeubles. Buvat, qui, en sa qualité d'employé à la Bibliothèque, prenait un intérêt spécial à cette affaire, écrit, à la date du 11 novembre 1716 : « Le Régent approuve la proposition qui lui est faite par l'abbé de Louvois de transporter la bibliothèque du Roi dans l'hôtel de Nevers ».

La règle que paraissait avoir admise la Chambre de justice, quand il n'y avait pas un délit bien caractérisé, était de prendre aux spéculateurs les quatre cinquièmes de leurs biens, déduction faite de ce qu'ils possédaient en commençant. On se montrait inflexible avec des parvenus qui n'avaient pas encore acquis grande consistance, mais on admettait des accommodements avec les princes de la finance, qui étaient déjà alliés aux grandes familles : Samuel Bernard, la grande puissance financiere de l'Europe, qui avait eu l'honneur d'être courtisé par Louis XIV ; avec le traitant Prondre, beau-père d'un La Rochefoucauld ; avec Crozat, qui, de petit commis, on disait même laquais chez le receveur Penautier, était devenu le premier négociant de France et venait de fiancer sa fille au comte d'Evreux, de la maison princière de Bouillon. Ces hommes influents furent autorisés à se taxer eux-mêmes, et on les vit en quelque sorte se dénoncer mutuellement, chacun paraissant craindre de s'amoindrir plus que ses confrères. Samuel Bernard offrit 9 millions en monnaie forte (2), c'est-à-dire 16.200.000 francs d'aujourd'hui, mais il insista pour que Crozat, qui avait l'audace de se dire aussi riche que lui, payât pareille somme. Crozat en fut quitte pour 6.600.000 livres (ou 11.880.000 francs), en déclarant qu'il était scandaleux que Prondre s'en tirât avec 1.900.000 livres (ou 3.400.000 francs). Enfin, Bernard, Crozat et Prondre se réunirent pour demander qu'un certain Menon, taxé seulement de 2.742.000 livres en monnaie forte, donnât au moins le double.

B) SPOLIATIONS.

La Chambre de justice ayant été instituée pour restreindre les fortunes acquises par des voies criminelles, l'inscription sur les rôles semblait vouloir être une note d'infamie. On s'étonne cependant d'y voir compris des gens pourvus des plus hautes fonctions et qui les conservent. Durey de Vieux-Cours, président au grand conseil, qui avait déclaré un capital de 3.600 livres, est taxé de 3.200.000 ; c'est un fonds de 400.000 livres qu'on daigne lui laisser. Un sieur de Rancy, garde du Trésor royal, est inscrit pour 4.200.000 livres. Le président de la Chambre des comptes, plusieurs présidents aux requêtes du palais, un secrétaire du Roi, le trésorier général de la marine, des juges et des hommes de loi, nombre de fermiers généraux et de receveurs publics, presque tous les négociants intéressés dans le service des armées, sont taxés à des sommes considérables. On va jusqu'à mettre en cause l'ex-chancelier Pontchartrain, suspect de posséder entre lui et son fils 2 millions et demi de rentes. Si ces hommes étaient des fripons, pourquoi leur laisser la distribution de la justice, le maniement des deniers de l'Etat ? Si leurs biens étaient légalement acquis, pourquoi les leur ravir ?

C'est que l'enquête contre les malversateurs avait changé de caractère. Tel est le danger de toutes les recherches de ce genre. On a tant d'intérêt à trouver des coupables qu'on finit par en voir partout. Les opérations de la Chambre de justice tendaient à devenir une sorte d'emprunt forcé, non plus seulement sur les hommes scandaleusement enrichis, mais sur tous ceux à qui on soupçonnait quelque aisance.

(1) Bourvalais fut réhabilité par un arrêt du 5 septembre 1718, qui lui rendit une partie de ses biens.

(2) Il paraît n'en avoir donné que *six*, sans doute pour se mettre de niveau avec Crozat.

Une ordonnance du 17 septembre 1716, tout en mitigeant les peines corporelles et infamantes, donna beaucoup plus de portée à l'inquisition pécuniaire. Un délai de grâce de dix jours seulement était accordé aux gens d'affaires, ainsi qu'à leurs croupiers et associés « pour faire la déclaration de leurs biens ; après quoi, la taxe imposée par les gens de justice étant acquittée, ils seraient sommés de reconnaître et d'avouer qu'ils tenaient le reste comme une pure grâce de la bonté du Roi et sans l'avoir mérité ». Un trésorier des guerres, nommé Dumoulin, fut condamné aux galères pour avoir dissimulé une portion de sa fortune. De nouveaux encouragements furent donnés à l'espionnage domestique. « Un laquais ayant dénoncé que son maître avait caché 1 million d'espèces dans un endroit de sa maison, M. le Régent lui en fit donner la dixième partie (1) ». Sur de tels exemples, il y eut recrudescence de dénonciations. La veuve d'un conseiller fut vendue par son fils. Un propriétaire dénoncé comme thésauriseur reçut la visite d'un commissaire du Châtelet, suivi d'une escouade de maçons armés de pioches et de marteaux, et après la perquisition des meubles, on se mit à sonder les murs, à creuser les caves, à dépaver les cours, à bouleverser le jardin.

MOEURS COMMERCIALES.

Les gens riches, ou, pour mieux dire, la bourgeoisie enrichie, n'opposait à ces avanies qu'une résistance passive. Chacun imaginait quelque ruse pour garantir son avoir : mais l'impitoyable tribunal ressaisissait presque toujours ses justiciables. Pour empêcher la réalisation des effets précieux, défense avait été faite aux orfèvres d'acheter l'argenterie et aux graveurs d'effacer les noms et les armoiries. Beaucoup de rentiers transféraient leurs titres à des personnes de confiance, comme des prêtres, des filles pieuses, d'anciens et fidèles domestiques. On prévint ces fidéicommis en menaçant de supprimer les rentes d'origine douteuse. Les banquiers avaient recours à toute sorte de stratagème pour faire passer leurs capitaux à l'étranger. On arrêta une fois à la frontière quatorze charrettes chargées de vins, au centre desquelles étaient suspendus de petits barils remplis de louis d'or pour la somme de cinq millions. Autant de perdu pour les propriétaires. Un autre fait, consigné dans les mémoires contemporains, va compléter le tableau des mœurs commerciales de cette époque.

Un riche négociant du quartier Saint-Martin, nommé Vermalet, craignait, à tort ou à raison, les recherches de la Chambre de justice. « Voici, dit Duhanchamp (2), comment il s'y prit pour passer en Hollande avec son or et son argent. Il s'habilla d'abord en paysan, et, ayant acheté une petite charrette attelée d'un cheval, il la chargea de foin et de paille. Dans cet équipage, il se mit hardiment en chemin vendant son son et sa paille au prix qu'on lui offrait, et ne marchandant qu'autant qu'il fallait pour cacher son jeu. La vente faite, il rechargeait sur nouveaux frais, et recommençait sa manœuvre. Se détournant des grandes routes autant qu'il pouvait, il tâchait d'arriver à la couchée dans les villages, préférablement aux villes, et comme il ne voulait point perdre de vue la charrette où était son trésor, il en faisait son gîte. Son imagination frappée lui représentait sans cesse des archers courant après lui. Qu'on juge donc de sa perplexité, lorsqu'un jour il en vit apparaître sept ou huit, dont un, s'étant détaché, venait à lui à toute bride, en lui ordonnant d'arrêter. Il se crut perdu sans ressources. Heureusement pour lui, il s'agissait seulement de prendre sur sa charrette un homme de la troupe, qui s'était dangereusement blessé par une chute. Tout bien considéré, Vermalet, crut devoir faire la chose de bonne grâce. Il fallut rebrousser chemin jusqu'à un village où il avait couché la nuit précédente. Il fut assez heureux pour n'être pas questionné : il eût été probablement reconnu, et emprisonné, les archers ayant commission d'arrêter tous ceux qui étaient soupçonnés de vouloir sortir du royaume. Bref, il en fut quitte pour la peur, et il parvint à franchir la frontière avec tous ses effets sans autre accident. Depuis ce temps, il arrangea si bien ses affaires qu'il revint en France, où il vécut en faisant grosse dépense. »

(1) Faits consignés au jour le jour dans le *Journal* de Buvat.

(2) *Histoire du Système*, tome 1, page 189.



LE JEU DE BILLARD. Estampe gravée par A. Trouvain (1694), faisant partie d'une suite sur les Appartements du Roi et donnant les occupations de la Cour dans son intimité. Les personnages ici représentés sont : le Roi, Monsieur le duc de Chartres, le comte de Toulouse, le duc de Vendôme, Monsieur d'Armagnac et Michel de Chamillart, le fameux ministre de la guerre, plus habile à jouer au billard qu'à dresser des plans de campagne (selon Voltaire).

Traqués, ruinés, et, pour comble de maux, vilipendés par la foule qui applaudissait aux violences du pouvoir, beaucoup d'hommes de finance s'abandonnèrent à des résolutions funestes. Il y eut des suicides assez nombreux. Un malheureux mit le feu à ses papiers, à ses meubles, et se perça d'un poignard en se jetant dans les flammes. Le receveur des francs-fiefs d'Orléans, mandé devant la Chambre de justice, perdit la tête et alla se précipiter dans un puits. La justice fit retirer le cadavre du puits, entama gravement son procès, et le condamna à être pendu par les pieds, et ensuite traîné sur une claie. Mais cette sentence barbare fut cassée par le Parlement, qui autorisa la famille à faire enterrer honorablement le défunt.

L'inquisition s'étendant peu à peu des traitants et des maltôtiers de profession à tous ceux qui, de près ou de loin, avaient trempé dans les affaires de finances et de fournitures, la terreur devint générale. Les gens riches craignirent de se rendre suspects par leurs dépenses : toutes les transactions s'arrêtèrent. Après un an d'exercice, la Chambre de justice était devenue aussi odieuse au public qu'elle avait été populaire. On prétendait d'ailleurs que plusieurs de ces juges, si farouches au début, s'étaient apprivoisés, et qu'il n'eût pas été mal à propos d'établir une Chambre ardente pour juger la Chambre de justice. Saint-Simon dit tout net du président Lamoignon : « Il y gagna beaucoup d'argent et se déshonora ». Ce magistrat est probablement celui que le public salua du nom de *garde des Seaux*, parce qu'il avait l'impudeur de mettre sur sa table des seaux d'argent ciselés pour rafraîchir les vins, lesquels provenaient de la confiscation qu'il avait prononcée contre Bourvalais.

On reconnut donc la nécessité de suspendre les poursuites contre les financiers, et, le 20 mars 1717, le chancelier vint clôturer la Chambre de justice par un discours dans lequel il avoua le discrédit de cette juridiction. « Le peuple est tombé, dit-il, dans une espèce de consternation qui fait languir le corps politique, et telle est son inconstance qu'il passe tout d'un coup de la haine qu'il avait contre les prévenus à la compassion des misères où ils se trouvent réduits : il s'accoutume à les croire innocents, lorsqu'il les voit trop longtemps malheureux. »

D) PRODUIT DES TAXES. LES PROTECTEURS.

L'opération fut beaucoup moins productive qu'on ne l'avait espéré. Environ 6.000 personnes, possédant, suivant leurs déclarations, 1.200 millions de biens (en monnaie forte équivalant à 2 milliards 160 millions de notre temps) furent entendues ; mais toutes ne furent pas inculpées. Le nombre des condamnés ne dépassa pas 4.410. Ils avaient avoué 713 millions de biens, qui, déduction faite pour les dettes et valeurs non sujettes à la taxe, ne représentaient, à leur dire, pas plus de 400 millions nets. Les taxes furent distribuées en dix-neuf listes nominatives qui parurent successivement. A côté d'une amende colossale, on en trouve qui descendent au-dessous de 1.000 livres.

En somme, sur 400 millions de valeurs nettes, appartenant aux 4.410 justiciables, les amendes et les confiscations prononcées dépassèrent 219 millions (393 millions en valeurs actuelles). Mais il s'en est fallu de beaucoup que l'Etat profitât intégralement de cette somme. Au mois de juin 1717, on n'avait encore recouvré que 70 millions, et ce fut à grand' peine qu'on fit rentrer au Trésor la moitié des taxes.

On apprit que quelques grands personnages avaient reçu de grosses sommes des condamnés dont ils avaient fait modérer les peines, et aussitôt les sollicitations en faveur des financiers devinrent comme une spécialité industrielle. A la Cour, chacun fit commerce de ses moyens d'influence et, grâce à cette concurrence, les protections s'offraient au rabais. On rapporte qu'un individu taxé à 1.200.000 livres reçut la visite d'un seigneur qui promettait de le faire rayer moyennant un pot-de-vin de 300.000 livres. « Ma foi, monsieur le Comte, répondit le traitant, vous venez trop tard ; j'ai fait marché avec Mme la comtesse pour 150.000 livres ! »

MORT DE DUBOIS. ÉTRANGES PARTICULARITÉS.

Rongé depuis longtemps d'une maladie honteuse, Dubois ne menait plus qu'une vie malheureuse et souffrante. Il cachait sa maladie avec soin, et se livrait à une fureur extrême lorsqu'il apprenait que le public était instruit des maux dont il n'avait jamais voulu lui cacher les causes. Le roi fit la revue de ses troupes, et le Cardinal, qui voulait y paraître pour réparer la réputation qu'il s'était faite d'avoir une maladie honteuse, monta un cheval qu'il fit si bien caracoler, pour imiter la grâce et la légèreté d'un jeune homme vigoureux et bien portant, que le venin qui circulait dans son sang se porta dans une partie de son corps où il se donna un coup en montant à cheval, et où soudain se mit une gangrène mortelle.

Les chirurgiens voulurent faire une visite, et l'apparence du mal fut telle que, pour éviter une mort prochaine, l'amputation totale fut délibérée d'une voix unanime, et non point une opération différente, comme on l'a dit dans le temps.

Une aussi étrange nouvelle rendit le Cardinal furibond ; mais

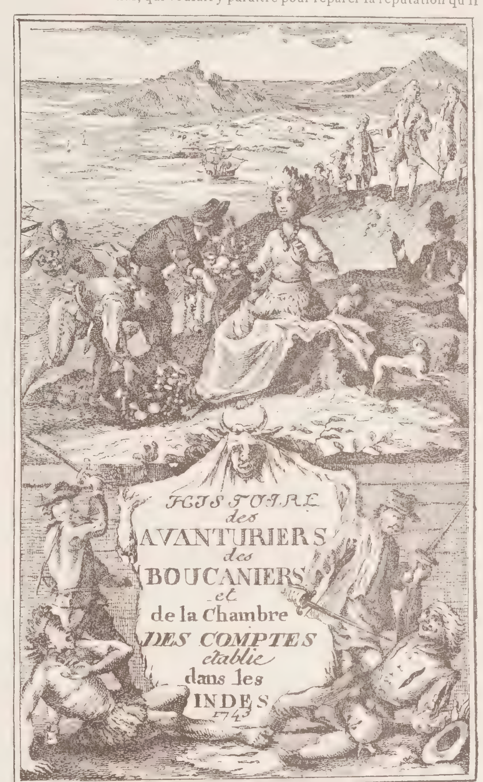


Fig. 427. — Titre de l'Histoire des aventuriers, des Boucaniers et de la Chambre des Comptes établie dans les Indes (1743).

il fallut bien s'y résoudre, quand on lui dit que la mort serait la suite d'une plus longue résistance. Alors, il se laissa transporter à Versailles dans son appartement. Là, il lui fut proposé de recevoir les sacrements, qu'il refusa avec humeur.

Mais quand il vit l'effrayant appareil des docteurs, des chirurgiens, il désigna un récollet de Versailles pour se confesser. Il vint lui parler pendant un quart d'heure au plus, et ce fut là le seul acte de repentir qu'il donna.

Ensuite, proférant des blasphèmes contre Dieu et des jurement contre les médecins, il leur dit : « Je ne veux plus être opéré ». Le Régent vint le supplier de permettre qu'on procédât à sa prochaine guérison. A force de prières et de sollicitations, il s'y détermina. La Peyronie fit donc, en cinq minutes, avec beaucoup d'art, de courage et de dextérité, une opération scandaleuse, interrompue par le malade, qui déploya ses dernières forces en invectives et en jurements.

Après l'opération, les docteurs et les chirurgiens reconnurent que Dubois n'avait pas pour longtemps à vivre. Il avait encore la vivacité d'esprit et l'énergie d'une volonté indomptable, et cette autre nouvelle qu'il fallait mourir, augmentaant sa désolation, le jeta dans un état de désespoir qui ne finit qu'avec la vie.

On observa qu'il demanda à considérer encore ce que l'art avait fait extraire de son corps, que cette vue lui fit grincer les dents et occasionna des contorsions hideuses dans toute sa physionomie.

Le Régent qui observait autour du lit la marche de la maladie, en écrivit en ces termes à Nocé, que Dubois avait fait exiler :

« Dubois a consenti enfin à se laisser faire eunuque noir, mais il n'a voulu se priver de la partie que quand il a su qu'il faudrait perdre le tout. Tu aurais été aussi ébahi que moi si tu eusses vu l'embarras du prêtre qui n'en savait pas tant que nous et qui lui a apporté les saintes huiles. Tout ce qu'il y eut de personnes religieuses dans la chambre eut le temps d'être consterné de voir, pendant quelques moments, sur la même table, les instruments du crime confondus avec ceux de la religion. L'orage qui menace va faire partir mon drôle, et demain, sans doute, tu auras de mes nouvelles. »

Le lendemain, le Régent écrivit à Nocé : « Morte la bête, et mort le venin. Je t'attends ce soir au Palais-Royal. »

PORTRAIT DU DUC D'ORLÉANS.

Le Régent avait cette bonté de caractère qui semble attachée au sang des Bourbons. Il n'avait ni fierté ni dédain pour personne. Il se laissait aborder du peuple ; il conversait avec tout le monde, ne conservait le ton de son état qu'avec les rois ou avec les princes.

Avec ses maitresses, le Régent était aimable, peu galant, mais porté sur-le-champ, sans préparations et sans préliminaires, à de promptes et fréquentes jouissances. Il ne se piquait avec elles ni de fidélité ni d'attachement ; il en laissait une, il en prenait une autre ; puis il revenait à la première, à la troisième, à la dixième, selon son caprice. Quelques-unes surent le fixer quelque temps. Elles y parvenaient quand elles avaient l'art, par un caractère aimable et facile, de dissiper les idées que le travail du cabinet lui occasionnait. Telles furent les dames de Parabère, d'Argenton et autres, qu'il distingua. Il était amoureux de la variété seule et d'un changement fréquent, ne conservant aucun secret, et se vantant de ses fréquentes et de ses plus illustres victoires.

Ce prince mourut le 2 décembre, à six heures du soir, dans son cabinet, où il était avec la duchesse de Phalaris, sa maitresse, frappé d'une attaque d'apoplexie qui le laissa sans connaissance. « Il est mort assisté de son confesseur ordinaire », dirent les Parisiens en plaisantant.

DÉSORDRES DE LA FILLE DU RÉGENT, REINE D'ESPAGNE.

La fille du Régent, épouse de Louis Ier, parvenue au trône d'Espagne avait reçu au Palais-Royal, comme les autres princesses ses sœurs, une éducation trop libre pour qu'elle ne portât pas à Madrid son mépris de l'étiquette.

Tant que Philippe V et la Reine son épouse avaient régné, la jeune princesse des Asturies, retenue par le respect et la soumission, avait été obligée de se comporter avec prudence et toujours selon les ordres du Roi et les avis de ses caméristes, quoi qu'au commencement elle fut peu complaisante et capricieuse.

Mais sa conduite fut tout autre lorsqu'elle fut Reine et qu'elle vit Philippe V et son épouse relégués à Saint-Ildephonse.

Elle donna alors un libre cours à toutes ses passions et se permit les divertissements que sa sœur se permettait dans l'Abbaye de Chelles, s'attachant trop intimement à celles de ses caméristes (dames d'honneur) qui avaient le talent de lui plaire et de partager des plaisirs dont le nom seul fit retirer Santa-Crux, son majordome, qui ne voulut point avoir l'air de couvrir par sa présence des scènes aussi scandaleuses.

La vieille comtesse d'Altamira, la première des caméristes, jalouse de ces dames et inquiète de se voir éloignée des parties nocturnes, parce qu'elle avait passé l'âge de ces divertissements, parla d'abord des heures du coucher, que le cérémonial espagnol ne permettait pas qu'on changeât.

La jeune Reine la tourna en dérision, de même que toutes ses étiquettes castillannes. Altamira s'en vengea donc en rendant compte au Roi son époux de ce qui se passait en secret entre la Reine et les caméristes.

Le Roi aimait son épouse, mais il apprit avec indignation les rapports d'Altamira et chassa les caméristes accusées. Il laissa, au contraire, auprès d'elle, celles qu'on ne pouvait soupçonner d'un goût aussi étrange, à cause de leur âge ou de leur vertu, et renferma la Reine pendant huit jours dans un château.

Ce jeune monarque se sentit blessé au vif d'apprendre ces sortes d'égarements dans son épouse ; il crut devoir la punir avec fermeté et la mettre en pénitence. La Reine se soumit au châtiment, rassura le Roi par ses caresses et quelques témoignages de respect et de galanterie conjugale.

Douze caméristes furent chassées néanmoins pour toujours, ce qui n'empêcha pas que, de temps en temps, la jeune Reine ne se permit quelques divertissements enfantins avec d'autres dames de son âge.

Quand son époux, frappé de la petite vérole, mourut dès l'âge de dix-sept ans, il y a apparence que ceux qui proposaient de marier sa veuve avec le frère du feu Roi, héritier de Philippe V, auraient pu réussir si cette princesse n'avait perdu l'estime des Espagnols. Ils furent instruits des orgies de la Reine et de la nature des divertissements qu'elle se permettait. Elle revint donc à Paris et vécut fort retirée.

CARACTÈRE DE M. LE DUC DE LA MAISON DE CONDÉ.

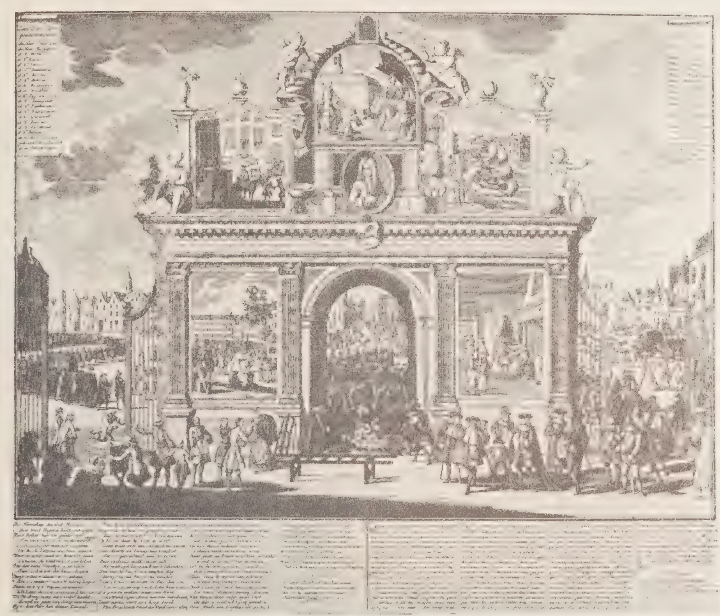
La marquise de Prie, née Berthelot, épouse de notre ambassadeur à Turin, était alors fort jolie, spirituelle, intrigante, et même un peu tracassière ; elle tenait des propos séduisants, hardis et libertins ; elle était ambitieuse et avait rapporté en France tout ce que les dames italiennes connaissaient d'usages voluptueux, et différents des moyens des dames françaises, pour plaire à leurs amants ou à leurs maris, ce qui la rendait encore plus séduisante. M. le Duc fut si épris qu'il ne soupira que pour celle-ci et abandonna Mme de Nesle, cependant femme coquette, libertine, accoutumée aux princes et aux beaux hommes du temps. L'ambassadeur qui arriva de Turin, n'en fut ni fâché, ni jaloux, il était si sot, ou voulait si bien passer pour tel, qu'il se vantait dans les compagnies des bontés de M. le Duc et de ses familiarités, qu'il portait au point, disait-il, qu'il venait manger sa soupe et coucher sans façon chez lui. Mme de Prie, qui avait l'art de gouverner son époux, eut celui d'ensorceler M. le Duc, dans toute la force du terme. Elle l'engageait, pendant la Régence, à s'occuper des affaires d'Etat ; elle s'était environnée des frères Pâris, dont tout le monde connaissait l'habileté dans le département des finances, et, jugeant que le duc d'Orléans ne pourrait vivre longtemps à cause de sa conduite, elle avait deviné que M. le Duc pourrait remplir, un jour, sa place ; le duc d'Orléans expirait à peine qu'elle eut à sa disposition toutes les affaires de France.

[*Mémoires* du MARÉCHAL, DUC DE RICHELIEU.]

LES MOEURS SOUS LA RÉGENCE.

Le duc d'Orléans admettait dans sa société des gens que tout homme qui se respecte n'aurait pas avoués pour amis, malgré la naissance et le rang de quelques-uns d'entre eux.

Le curé de Saint-Côme, Godeau, fit dans un prône un tableau dont l'application était frappante contre le Régent. Le Prince, à qui l'on en parla, dit, sans s'émouvoir : « De quoi se mêle-t-il ? je ne suis pas de sa paroisse ».



B. N. Estampes.

Fig. 428. — CHUTE DU SYSTÈME DE LAW. D'après une estampe satirique Hollandaise.

* Le système de Law donna naissance à de nombreux pamphlets et à de nombreuses estampes satiriques. Des épigrammes circulaient contre Law et son système ; en voici quelques-unes :

Pierre philosophale de la Régence enseignée par Law au duc d'Orléans, Régent.

De mon nouveau système, admirez la puissance,
Il convertit en or les plus mauvais papiers ;
Pour enrichir le Roi, la Cour, les Usuriers,
J'ai trouvé le secret de ruiner la France.

Que le peuple en gémisse et qu'il n'ait plus d'argent,
Que m'importe, pourvu que je plaise au Régent ?
Ils nous maudissent tous, mais s'ils nous chantent pouilles,
S'ils pleurent, nous rions partageant leurs dépouilles.

Sur la conversion de Law de la religion anglicane à la catholique, par l'abbé Tancin.

Pourra-t-on bien croire, Tancin,
Que ton zèle est apostolique ?
Si Law est un bon catholique,
Tout le Royaume est capucin.

Entre cinq et six heures, toutes affaires cessaient ; il allait voir Madame, lui marquant toujours beaucoup de respect. Il était rare qu'il passât un jour sans aller au Luxembourg voir la duchesse de Berri. Vers l'heure du souper, il se renfermait avec ses maîtresses, quelquefois avec des filles d'Opéra et dix ou douze hommes de son intimité qu'il appelait ses *roués*. Les principaux étaient Broglie, l'aîné du maréchal de France ; le duc de Brancas ; Biron qu'il fit duc ; Canillac, cousin du commandant des mousquetaires, et quelques gens obscurs par eux-mêmes et distingués par un esprit d'agrément ou de débauche. Chaque souper était une orgie. Là, régnait la licence la plus effrénée ; les ordures, les impiétés étaient le fond de tous les propos, jusqu'à ce que l'ivresse complète mît les convives hors d'état de parler et de s'entendre. Ceux qui pouvaient encore marcher se retiraient ; l'on emportait les autres, et tous les jours se ressemblaient.

Quelquefois le lieu de la scène était au Luxembourg, chez la duchesse de Berri. Cette princesse, après plusieurs galanteries de passage, s'était fixée au comte de Riom, cadet de la Maison d'Aydie et petit-neveu du duc de Lauzun. Il avait peu d'esprit et un visage bourgeonné qui aurait pu répugner à bien des femmes. Il inspira à la princesse la passion la plus forte. Elle n'y garda aucune mesure, et la rendit publique. Riom fut logé au Luxembourg, entouré de toutes les profusions de luxe ; on allait lui faire la cour avant d'entrer chez la princesse, et l'on en était toujours reçu avec la plus grande politesse ; mais il n'en usait pas ainsi avec sa maîtresse. Quelquefois, étant prête à sortir, il la faisait rester ; il lui marquait du dégoût pour l'habit qu'elle avait pris, et elle en changeait docilement. Il l'avait réduite à lui envoyer demander des ordres pour sa parure et l'arrangement de ses journées ; et, après les avoir donnés, il les changeait subitement, lui faisait des brusqueries, la réduisait aux larmes. Le Régent en était indigné, et fut souvent prêt à faire jeter Riom par les fenêtres ; mais sa fille lui imposait silence, lui rendait les traitements que lui imposait son amant et il finissait par faire à sa fille les soumissions que Riom exigeait d'elle. Si ces différentes scènes n'avaient pas eu tant de témoins, elles seraient incroyables. Ce qui était encore inconcevable, c'était la politesse de Riom avec tout le monde, et son insolence avec la princesse. Il devait ce système de conduite au duc de Lauzun, son oncle. Celui-ci s'applaudissait de voir son neveu faire au Luxembourg le même personnage qu'il avait fait lui-même avec M[lle] de Montpensier. Il lui avait persuadé qu'il perdrait sa maîtresse s'il la gâtait par une tendresse respectueuse. Riom avait profité jusqu'au scandale des leçons de son oncle, et le succès en prouvait l'efficacité. Cette princesse, si haute avec sa mère, si impérieuse avec son père, si orgueilleuse avec tout l'univers, rampait devant

un cadet de Gascogne. Elle eut cependant quelques goûts de traverse, notamment avec le chevalier d'Aydie, cousin de Riom, mais ce ne furent que des fantaisies courtes, et la passion triompha jusqu'à la fin.

La duchesse de Berri, avec qui les seuls princes du sang pouvaient manger, soupait ouvertement avec des gens obscurs que Riom lui produisait. Il s'y trouvait même un certain père Reiglet, jésuite, complaisant commensal, et soi-disant confesseur. Si elle avait fait usage de son ministère, elle aurait pu se dispenser de lui dire bien des choses dont il était témoin et participe.

La marquise de Mouchy, fille d'une femme de chambre de Mme de Berri, dame d'atours de la princesse, en était la digne confidente. Elle vivait en secret avec Riom, comme la duchesse y vivait publiquement ; et cette rivale, cachée et commode, réconciliait les deux amants, quand les brouilleries pouvaient aller trop loin.

La duchesse de Berri avait sollicité Mme de Mouchy de lui céder le comte de Riom. La Mouchy était une femme svelte ; Mme de Berri avait la taille épaisse. Quoi qu'on ne pût guère les prendre l'une pour l'autre, il fut convenu que Mme de Berri serait substituée à la dame d'atours. Celle-ci donna un rendez-vous à Riom ; la princesse en profita. Riom étonné de cet embonpoint, disait le lendemain à un de ses amis : « Voyez cette Mme de Mouchy, qui a l'air grosse comme une mauviette, cela tient une place énorme dans le lit. » Tel fut le commencement de ce scandaleux amour.

⁂

Un homme, d'une rare vertu, qui n'était ni du rang ni de la naissance des *roués* et qui n'aurait voulu aucune liaison avec eux et ne leur dissimulait pas son mépris, était le concierge du Palais-Royal, il s'appelait d'Hagnet. Attaché à la maison d'Orléans dès son enfance, il avait vu naître le Régent, l'aimait tendrement, le servait avec zèle et lui parlait avec la liberté d'un vieux serviteur et avec la droiture et la vérité d'un homme digne d'être l'ami de son maître. Le Régent avait pour d'Hagnet cette sorte de respect où la vertu oblige. Il n'aurait osé lui proposer d'être le ministre de ses plaisirs ; il était sûr du refus. Quelquefois, un bougeoir à la main, d'Hagnet conduisait son maître jusqu'à la porte de la chambre où se célébrait l'orgie. Le Régent lui dit un jour, en riant, d'entrer : « Monsieur, répondit d'Hagnet, mon service finit ici ; je ne vais point en si mauvaise compagnie, et je suis très fâché de vous y voir ». Une autre fois, il traita comme le dernier des hommes Cauche, valet de chambre et mercure du Régent, sur ce que ce domestique avait séduit une jeune fille de douze à treize ans pour la livrer à son maître. C'est sous le nom de ce Cauche que l'abbé de Saint-Albin, archevêque de Cambrai, fils du Régent et de la Florence, actrice de l'Opéra, a été baptisé.

⁂

L'abbé Guérin de Tencin alla remplacer Laffeteau à Rome. Fils d'un président au parlement de Grenoble, né avec de la figure et de l'esprit, surtout d'intrigue, sans scrupules ni mœurs de son état, il parvint à la plus haute fortune, puisqu'il est mort cardinal et archevêque de Lyon. Il fut parfaitement secondé dans sa carrière par une sœur chanoinesse, qui ne faisait qu'une âme et un cœur avec ce frère, reporta sur lui toute l'ambition qu'elle aurait eue si son sexe la lui eût permise. Elle ne se réserva que la galanterie, qu'elle a aussi souvent employée comme moyen de réussir que pour ses plaisirs. Je l'ai beaucoup connue ; on ne peut pas avoir plus d'esprit ; elle avait toujours celui de la personne à qui elle avait affaire. Le frère et la sœur s'étaient fait un système suivi de flatterie, et, quoiqu'ils eussent l'indiscrétion de l'avouer et qu'ils le portassent jusqu'au dégoût, il leur a toujours réussi. Le génie des plus habiles intrigantes s'éclipsait devant celui de la Tencin. Elle était très jolie étant jeune et conserva, dans l'âge avancé, tous les agréments de l'esprit. Elle plaisait à ceux mêmes qui n'ignoraient rien de ses aventures.

Ses parents la firent religieuse malgré elle dans le couvent de Mont-Fleury, près de Grenoble. En faisant ses vœux, elle songea aux moyens de les rompre, et son directeur fut l'instrument aveugle qu'elle employa pour ses desseins. C'était un bon ecclésiastique, fort borné, qui devint amoureux d'elle sans qu'il s'en doutât le moins du monde. La pénitente ne s'y trompa nullement, profita habilement du faible du saint homme, en fit son commissionnaire zélé, en tira les éclaircissements nécessaires et, lorsque les choses furent au point où elle les désirait, elle réclama contre ses vœux et réussit enfin à passer de son cloître dans un chapitre de Neuville, près de Lyon, en qualité de chanoinesse. Je tiens tout ceci d'elle-même. Bientôt, elle fut aussi libre qu'elle pouvait le désirer. L'inclination que l'abbé Dubois prit pour elle acheva le reste. J'ai ouï dire qu'elle eut avec le Régent une intrigue qui ne dura pas ; elle se pressa un peu trop d'aller à ses fins et dégoûta le prince, qui ne la prit qu'en passade et dit qu'il n'aimait pas les p...... qui parlent d'affaires entre deux draps. Elle tomba du maître au valet et le crédit qu'elle prit sur l'abbé Dubois la consola. Ce n'était pas son coup d'essai, elle avait déjà eu un enfant en 1717 de Destouches, appelé communément Destouches-Canon. Cet enfant est devenu un homme illustre et qui a autant de vertus que de lumières. C'est d'Alembert. On sait que cet enfant fut abandonné par sa mère sur les marches de l'église de Saint-Jean-le-Rond. Recueilli par une vitrière, d'Alembert eut pour elle toute l'affection d'un fils ; plus tard, quand il fut devenu célèbre, Mme de Tencin voulut le reconnaître, mais il refusa en disant que sa vraie mère était la vitrière.

Mme de Tencin aimait passionément son frère, l'abbé de Tencin, dont l'avancement devint presque l'unique objet de toutes ses intrigues. Nullement intéressée, elle regardait l'argent comme un moyen de parvenir et non comme un but digne de la satisfaire. Elle n'a jamais joui que d'un revenu très médiocre, elle ne voulait de richesses que pour son frère, afin qu'elles pussent aider à l'ambition. Elle ambitionnait la réputation d'être amie vive ou ennemie déclarée, saisit habilement quelques occasions de le prouver, et s'attacha ainsi beaucoup de gens de mérite.

Elle n'eut pas besoin de tout son crédit sur l'abbé Dubois pour l'intéresser en faveur de l'abbé Tencin. Le premier reconnut bientôt que l'autre était l'ouvrier qu'il lui fallait. Il commença par le charger d'une opération ecclésiastique qui n'était pas difficile et devait cependant faire du bruit : c'était la conversion de Law.

[Duclos, *Mémoires secrets*.]

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

P.-E. Lamontey. — *Histoire de la Régence*. Paris, 1832.
Mathieu Marais. — *Journal et mémoires (1714-1737)*. Paris, 1865.
Duclos. — *Mémoires secrets*. Paris, 1791.





FIG. 429. — LA VISITE. D'après une gravure anonyme de la fin du XVIIe siècle.

XVI

CURIOSITÉS DIVERSES

LE MASQUE DE FER



AU cours de l'année 1745 paraissait un livre fort curieux, intitulé *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse*, mais sans nom d'auteur. C'était une histoire galante et politique de la Cour de France, sous des noms imaginaires, depuis la mort de Louis XIV. Ce livre, écrit avec élégance et facilité, ne renfermait guère que des faits déjà connus et narrés ailleurs avec moins de déguisements ; mais il eut une telle vogue qu'on le réimprima la même année, et qu'on en fit, l'année suivante, une nouvelle édition, avec une *clef* aussi fautive qu'incomplète, qui sans doute ne fut pas rédigée par l'auteur de l'ouvrage.

Pourquoi tout ce bruit autour d'un opuscule apparemment badin ? C'est qu'il contenait une anecdote vraiment extraordinaire, — l'anecdote historique, mystérieuse entre toutes, — celle du *Masque de fer*.

« N'ayant d'autre dessein », disait l'auteur, « que de raconter des *choses ignorées ou qui n'ont point été écrites*, nous allons passer à un fait peu connu qui concerne le prince *Giafer* (Louis de Bourbon, comte de Vermandois, fils de Louis XIV et de Mlle de La Vallière), qu'*Ali Homajou* (le Régent) alla visiter dans la forteresse d'*Ispahan* (la Bastille), où il était prisonnier depuis *plusieurs* années. Cette visite n'eut vraisemblablement point d'autre motif que de s'assurer de l'existence d'un prince cru mort de la peste depuis plus de trente-huit ans, et dont les obsèques s'étaient faites à la vue de toute une armée. »

Voici, maintenant, la relation de ce que l'auteur *persan* nomme un trait d'histoire :

Cha-Abas (Louis XIV) avait un fils légitime, *Sephi-Mirza* (Louis, dauphin de France) et un fils naturel, *Giafer* : ces deux princes, différents de caractère comme de naissance, étaient toujours en querelle et en rivalité. Un jour, *Giafer* s'oublia au point de donner un soufflet à *Sephi-Mirza*. *Cha-Abas*, informé de l'outrage qu'avait reçu l'héritier de sa couronne, assemble ses conseillers les plus intimes, et leur expose la conduite du coupable qui doit être puni de mort, selon les lois du pays ; mais un des ministres, *plus sensible*

que les autres à l'affliction de Cha-Abas, imagine d'envoyer *Giafer* à l'armée, qui était alors sur les frontières du côté de *Feldran* (la Flandre), de le faire passer pour mort, peu de jours après son arrivée, et de le transférer de nuit, avec le plus grand secret, dans la citadelle de l'île d'*Ormus* (les îles de Sainte-Marguerite), pendant qu'on célébrait ses obsèques aux yeux de l'armée, et de le retenir dans une prison perpétuelle.

Cet avis prévalut et fut exécuté par l'entremise de *gens fidèles et discrets*, de telle sorte que le prince, dont l'armée pleurait la mort prématurée, conduit par des chemins détournés à l'île d'*Ormus*, était remis entre les mains du commandant de cette île, lequel avait reçu d'avance l'ordre de ne laisser voir son prisonnier à qui que ce fût. Un seul domestique, possesseur de ce secret d'Etat, avait été massacré en route par les gens de l'escorte, qui lui défigurèrent le visage à coups de poignard afin d'empêcher qu'il fût reconnu.



FIG 430. — LA GRAMMAIRE. D'après une gravure allégorique du XVII[e] siècle.

* Le XVII[e] siècle a montré une prédilection marquée pour les sujets allégoriques. *La Grammaire* est un sujet particulièrement sévère et sérieux qui ne pouvait tenter qu'un artiste du XVII[e] siècle.

« Le commandant de la citadelle d'*Ormus* traitait son prisonnier avec le plus profond respect ; il le servait lui-même et prenait les plats, à la porte de l'appartement, des mains des cuisiniers, dont aucun n'a jamais vu le visage de *Giafer*. Ce prince s'avisa un jour de graver son nom sur le dos d'une assiette avec la pointe d'un couteau. Un esclave, entre les mains de qui tomba cette assiette, crut faire sa cour en la portant au commandant, et se flatta d'en être récompensé, mais ce malheureux fut trompé, et on s'en défit sur-le-champ, afin d'ensevelir avec cet homme un secret d'une si grande importance. »

Les réflexions que l'auteur entremêle à son récit, et auxquelles on n'a jamais pris garde, sont fort judicieuses et méritent d'être remarquées. Ainsi le meurtre inutile de l'esclave amène ce commentaire, qui révèle en quelque sorte la position personnelle de l'auteur : « Précaution déplacée, puisqu'il est plus vraisemblable, par les faits qu'on vient de rapporter et par ceux qu'on va lire, que le *secret a été mal gardé*, accident très ordinaire, surtout dans les affaires des grands, qui sont exposés à confier leurs secrets à plusieurs gens, parmi lesquels il s'en trouve toujours d'indiscrets, ou par *tempérament*, ou par des vues d'intérêt, et souvent par haine et par ingratitude ! »

« *Giafer* resta plusieurs années dans la citadelle d'*Ormus*, disent les *Mémoires*. On ne la lui fit quitter, pour le transférer dans celle d'*Ispahan*, que lorsque *Cha-Abas*, en reconnaissance de la fidélité du commandant, lui donna le gouvernement de celle d'*Ispahan* qui vint à vaquer. »

Ici l'auteur ajoute une observation qui a été souvent faite après lui. « Il était en effet de la prudence de faire suivre *à Giafer* le sort de celui à qui on l'avait confié, et c'eût été agir contre toutes les règles que de se donner un nouveau confident qui aurait pu être moins fidèle et moins exact. »

Les *Mémoires* continuent :

« On prenait la précaution, tant à *Ormus* qu'à *Ispahan*, de faire mettre un masque au prince, lorsque,

pour cause de maladie ou pour quelque autre sujet, on était obligé de l'exposer à la vue. Plusieurs personnes dignes de foi ont affirmé avoir vu plus d'une fois ce prisonnier masqué et ont rapporté qu'il tutoyait le gouverneur qui, au contraire, lui rendait des respects infinis. »

L'auteur donne des raisons assez plausibles qui ne permirent pas de ressusciter *Giafer*, lorsque *Cha-Abas* et *Sephi-Mirza* furent morts. « Si l'on demandait pourquoi, ayant de beaucoup survécu à *Cha-Abas* et à *Sephi-Mirza*, *Giafer* n'a pas été élargi comme il semble que cela aurait dû être, qu'on fasse attention qu'il n'était pas possible de rétablir dans son état, son rang et ses dignités, un prince dont le tombeau existait encore, et des obsèques duquel il y avait non seulement des témoins, mais des preuves par écrits dont, quelque chose qu'on pût imaginer, on n'aurait pas détruit l'authenticité dans l'esprit des peuples encore persuadés aujourd'hui que Giafer est mort de la peste au camp de l'armée de *Feldran*. *Ali-Homajou* mourut peu de temps après la visite qu'il fit à *Giafer*. » Ce dernier aurait donc été encore vivant, vers 1723, année de la mort du duc d'Orléans.

*
* *

Tel est exactement le fondement des bruits qui circulèrent depuis sur l'aventure de l'Homme au masque de fer. Ce sujet devint bientôt l'aliment des controverses historiques, et, chose curieuse ! les plus récentes s'éloignent bien davantage que les plus anciennes des *Mémoires de la Cour de Perse*.

Comme nous sommes persuadés que le vrai se découvre plus aisément chez les contemporains qu'à la distance de deux siècles, nous examinerons rapidement ce que disent les mémoires authentiques de cette époque.

Le comte de Vermandois partit, en effet, pour l'armée de Flandre, peu de temps après avoir reparu à la Cour, dont le Roi l'avait exilé, *parce qu'il s'était trouvé dans des débauches* avec plusieurs gentilshommes. Or, le Roi, dit Mlle de Montpensier, *n'avait pas été content de sa conduite et ne le voulait point voir*. Le jeune prince, qui donna par là *beaucoup de chagrin* à sa mère et qui *fut si bien prêché qu'on croyait qu'il se fut fait un fort honnête homme*, ne resta que quatre jours à la Cour pour prendre congé, arriva au camp devant Courtrai au commencement du mois de novembre 1683, se trouva mal le 12 au soir et mourut le 19 d'une fièvre maligne (les *Mémoires de Perse* en font la peste, *afin*, disent-ils, *d'effrayer et d'écarter tous ceux qui auraient envie de le voir*.) Mlle de Montpensier dit que le comte de Vermandois *tomba malade d'avoir bu trop d'eau-de-vie*, ce qui prouverait assez qu'il n'était pas corrigé de ses mauvaises habitudes, malgré la vie retirée qu'il menait à Paris auparavant, lorsque, *ne sortant que pour aller à l'Académie et le matin à la messe*, il avait, par son repentir, apaisé la colère du Roi.



FIG. 431. — Frontispice du « Livre des Monnoyes étrangères » ou « Le grand Banquier de France », par Barrême (1668).

* L'auteur de ce livre est le fameux calculateur Barrême qui a laissé son nom au système des comptes faits. Né à Lyon en 1640, mort à Paris en 1703, il donna des leçons de tenue de livre et jouit de la protection de Colbert à qui il a dédié le *Livre des Monnoyes étrangères* : on a de lui : *Le Livre des comptes faits*, qui est précisément le livre des *Barrêmes* (1670) ; *Le Livre nécessaire*, contenant le calcul des intérêts (1674) et le *Livre du grand commerce*, contenant les changes (1691).

Reste à découvrir quel est l'auteur des *Mémoires de Perse*. Pourquoi se cacha-t-il obstinément, malgré le succès de son livre ?

Serait-ce, selon l'opinion commune, le chevalier de Resseguin qui fut mis à la Bastille à cette époque? Mais le motif de son emprisonnement est mentionné sur les registres de la Bastille. On sait qu'il avait composé des vers contre Mme de Pompadour.

Ne serait-ce point, comme Mme du Hausset l'a consigné, cette Madame de Vieux-Maisons, *une des*



Coll. H. Dupuy-Mazuel.

FIG 432. — ENTRÉE DU CHATEAU DE FERRALS, EN LANGUEDOC.

Après l'annulation de son mariage avec Henri IV, la reine Marguerite de France ou de Valois vécut, tantôt en Auvergne, tantôt à Paris. Elle fit de fréquents séjours au château de Ferrals, en Languedoc, mêlant jusqu'à la fin la religion et la galanterie. Ce château de prédilection, avec son parc somptueux et son architecture de contes de fées, était un cadre bien approprié pour une telle vie. La légende voudrait que ce château eût été l'une des prisons du Masque de Fer.

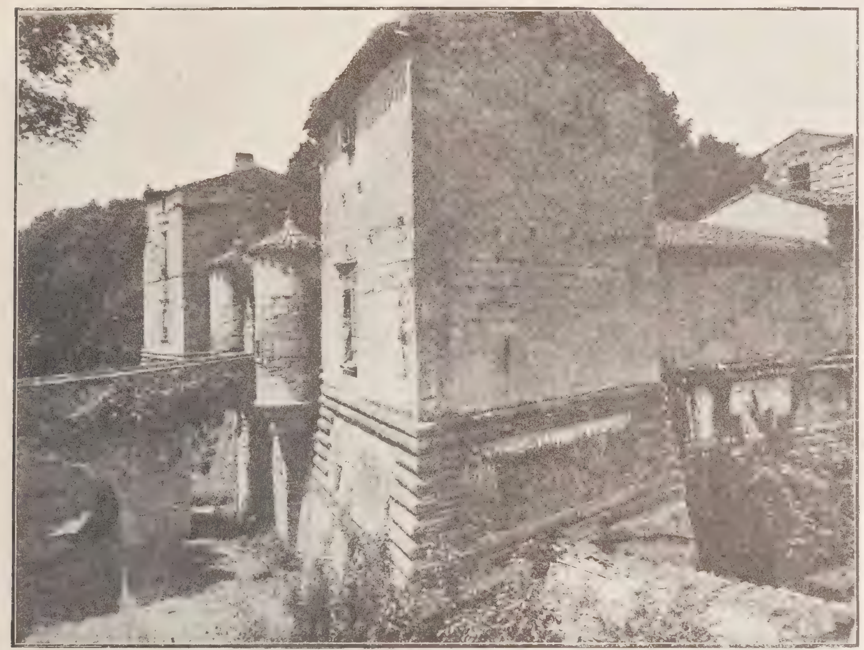
femmes les plus méchantes de son temps, qui prenait Crébillon fils pour éditeur responsable? Mais Crébillon fils, qui plaçait volontiers en Perse les aventures licencieuses de ses romans et qui publia même, en 1746, *les Amours de Zéokinisul, roi des Kofirans* (Louis XV, roi des Français), attribués aussi à Mme de Vieux-Maisons, ne se risquait pas dans la haute satire politique et se bornait à des récits galants, fort goûtés à la Cour.

Serait-ce plutôt un nommé Pecquet, commis au bureau des Affaires étrangères, embastillé, dit-on, à cause de cet ouvrage ? Mais le livre, édité en Hollande, pénétrait en France, sans doute par l'entremise des secrétaires d'ambassade qui faisaient le commerce des livres défendus, et un seul exemplaire saisi dans les mains de Pecquet avait pu suffire pour motiver contre lui une lettre de cachet.

Serait-ce enfin le duc de Nivernais, qui se reposait alors de ses campagnes en composant des fables dans la compagnie de Voltaire et de Montesquieu ? Mais le duc de Nivernais a eu grand soin de recueillir tout ce qu'il a écrit dans une édition de ses œuvres (Paris, 1796, 8 volumes in-8°), faite dans un temps où la censure, qui avait poursuivi les *Mémoires de Perse*, n'était plus là pour le forcer à l'anonyme ; d'ailleurs, cette histoire ne présente aucun point d'analogie avec les habitudes littéraires de Nivernais, poète délicat, mais faible, timide et dépourvu d'invention.

Les preuves font donc faute dans cette publication de paternité problématique, et Barbier, en offrant plusieurs conjectures à ce sujet, dans son *Dictionnaire des Anonymes*, n'a point motivé sa préférence en faveur de Pecquet par la citation d'une note manuscrite en tête de l'exemplaire qu'il possédait. On sait ce que vaut la garantie d'un faiseur de notes marginales, quand il ne se nomme pas Huet, ou La Monnoye, ou Mercier de Saint-Léger.

Pour nous, nous n'avancerons rien de mieux prouvé sur le véritable auteur de ces *Mémoires*, mais



Coll. H. Dupuy-Mazuel

FIG. 433. — LES FOSSÉS ET LES BASTIONS DU CHATEAU DE FERRALS.

* Le château de Ferrals était l'un des quatorze châteaux de la couronne de France. Catherine de Médicis y séjourna lors de son voyage en Languedoc. Au cours du repas qu'on lui offrit, le plafond de la salle du festin s'entr'ouvrit, laissant s'échapper une pluie de feuilles de roses. Il est admirablement conservé et tel que le laissa, à sa mort, en 1715, la reine Marguerite de France. (Il est, actuellement, la propriété de M. H. Dupuy-Mazuel. l'auteur du *Miracle des Loups* et du *Joueur d'échecs*.)

aussi ne donnerons-nous notre avis que comme une simple présomption : nous pensons que les *Mémoires de la Cour de Perse* doivent appartenir à Voltaire.

On y retrouve le style de ses contes avec plus de négligences, et quelquefois son esprit caustique. « Il ne paraît que trop d'ouvrages pour lesquels on demande grâce, dit l'Avertissement, et ce, avec d'autant plus de raison qu'il n'en est presque point qui méritent qu'on la leur fasse ». L'auteur suppose qu'un de ses amis, Anglais de nation, dans un voyage à Paris, eut communication de *quantité de Mémoires secrets, manuscrits, conservés dans la bibliothèque d'Ali-Kouli-Kan, premier secrétaire d'Etat, seigneur d'un mérite distingué,* et entreprit de traduire une partie de ceux du règne de *Cha-Séphi* (Louis XV) : voilà bien les *Mémoires* inédits où l'on reconnaît dans l'éloge d'*Yli-Kouli-Kan* le duc de Richelieu, et l'on se rappelle que Voltaire recueillait alors les matériaux de son *Siècle de Louis XIV*, en consultant les souvenirs du maréchal, son ami et son protecteur.

Dans l'Avertissement, l'auteur annonce avoir traduit de l'anglais ces *Mémoires :* « Je prie le lecteur de considérer que le génie de la langue anglaise est bien différent de celui de la langue française. Celle-ci est plus claire, plus méthodique, mais moins abondante et moins énergique que la langue anglaise ». Voltaire n'a-t-il pas répété vingt fois dans les mêmes termes ce jugement sur les deux langues ?

En outre, Voltaire était en relation d'affaires avec la *Compagnie d'Amsterdam*, depuis le voyage qu'il avait fait en Hollande, dans l'année 1740, pour surveiller l'impression de l'*Anti-Machiavel* du roi de Prusse; ce fut dans cette circonstance qu'il eut à se plaindre d'un libraire hollandais, nommé Vanduren, *le plus insigne fripon de son espèce*, disent les *Mémoires* de Voltaire, il profita de ce voyage pour publier les *Institutions de Physique* de Mme du Châtelet, avec une préface à sa façon, et ce livre, auquel le chancelier d'Aguesseau avait refusé un privilège du Roi, parut chez les mêmes libraires associés qui, cinq ans plus tard, mirent au jour les *Mémoires de Perse*. Le portrait satirique de Voltaire, que l'éditeur ajouta dans sa seconde





SONNET EMBLEMATIQVE.

Certes, ce n'eſt pas peu quand vne femme eſt ſage,
Vn million de rayons enuironnent ſes yeux:
Celuy qui la cognoiſt en deuient amoureux,
Voyant que la vertu luy eſchet en partage.

C'eſt à qui publiera l'honneur de ſon courage,
C'eſt à qui chantera ſon maintien gracieux;
Son geſte, ſa façon, ce gage precieux
Qu'elle a ſacrifié au lien de mariage.

Mais, la femme qui eſt ſans eſprit, ſans raiſon,
Qui ne faict que crier touſiours en ſa maiſon,
Qui au lieu d'aduancer à toute heure recule:

Ie ne ſçay quaſiment à qui l'a comparer.
Puis que dedans honneur on n'en peut pas parler
Sinon qu'elle eſt pareille & ſemblable à la mule.

B. N. Estampes.

Fig. 434. — DISTINCTION DE LA FEMME SAGE A L'IMPUDIQUE.
D'après une estampe du XVIIe siècle.

édition fut peut-être une vengeance de Vanduren, qui aurait trouvé plaisant de se moquer de l'auteur dans son propre ouvrage. Quoiqu'il en soit, ce portrait de *Coja-Sehid* ne peut avoir été tracé par Voltaire, qui n'aurait jamais porté un pareil jugement sur lui-même : « Aussi était-il d'un orgueil insoutenable. Les grands, les princes mêmes l'avaient gâté au point qu'il était impertinent avec eux, impudent avec ses égaux et insolent avec ses inférieurs..., il avait l'âme basse, le cœur mauvais, le caractère fourbe; il était envieux, critique mordant, mais peu judicieux, écrivain superficiel, d'un goût médiocre..., il était sans amis, et ne méritait pas d'en avoir. Quoique né avec un bien fort honnête, il avait un si grand penchant à l'avarice, qu'il sacrifiait tout, lois, devoirs, honneur, bonne foi, à de légers intérêts ». Ne croit-on pas entendre le libraire qui se venge de l'auteur ? Comment expliquer le silence de Voltaire, à l'égard d'une critique aussi sanglante, lui qui rendait coup pour coup à ses nombreux ennemis, lui qui ne pardonnait pas la moindre attaque contre ses ouvrages, lui qui, en l'année où fut imprimé ce portrait si cruellement ressemblant, s'adressait à Moncrif, lecteur de la Reine, pour obtenir la permission de poursuivre le poète Roi (1) qui avait *comblé la mesure de ses crimes* en répandant un libelle diffamatoire dans lequel l'Académie était outragée et Voltaire *horriblement déchiré ?* » (2)

Enfin, il est inconstestable qu'à l'époque de la publication des *Mémoires de Perse*, Voltaire travaillait sur des matières analogues : il préparait le *Siècle de Louis XIV*, et traitait en contes des sujets orientaux que les *Lettres Persanes* avaient mis à la mode· *Babouc*, *Memnon*, *Zadig* sont contemporains des *Mémoires de Perse*, et qui sait ? Voltaire enviait probablement à Montesquieu la popularité des *Lettres Persanes*.

Nous pensons donc que Voltaire a voulu mettre en circulation, par une voie détournée, l'histoire du *Masque de Fer* pour avoir le droit de s'expliquer sur un sujet qu'il n'eût point osé aborder en face, si quelqu'un n'avait pris l'initiative avant lui. Ce *quelqu'un* ne fut autre que lui-même. Par cette tactique, il devint maître de traiter en public un point d'histoire fort singulier qu'il n'avait pu encore aborder qu'en particulier avec le duc de Richelieu, sous le sceau du secret le plus inviolable.

Or Voltaire, qui était l'indiscrétion même, n'eût pas plus tôt connaissance de l'énigme qu'il se sentit tourmenté d'un désir immodéré de révéler ce qu'il savait, bien différent de Fontenelle qui, la main pleine de vérités, refusait de l'ouvrir.

Dès lors, le prisonnier masqué passa en tradition dans le grand monde, et Voltaire fut peut-être autorisé par Richelieu lui-même à confirmer ce fait extraordinaire, au lieu de le démentir. Voilà pourquoi l'auteur des *Mémoires de Perse* ne s'est pas dévoilé.

(1) Frédéric de Prusse.
(2) Correspondance générale de Voltaire, lettre à Moncrif, mars 1746.



B. N. Estampes.

Fig. 435. — LA BOUTIQUE DU DIABLE. UNE PETITE BOUTIQUE QUI FAIT TOUJOURS DES AFFAIRES.
Caricature de Mitelli (1657).

Cette boutique reste toujours ouverte,
Ne manque jamais de clients à toute heure.

Courez, ô fous! vous qui avec douleur,
Vous trouverez enfin, affligés et las!

* Le Diable, comme on le voit, a de quoi satisfaire tous ceux qui accourent. Il a ce qu'il faut pour les vaniteux, pour les avares, pour les luxurieux (et c'est Phryné), pour les irascibles, pour les gourmands, pour les envieux (et c'est un serpent qui ronge le cœur), pour les joueurs (oisifs). [*Allusion aux sept péchés capitaux.*]

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Lettre de La Grange-Chancel *à* Fréron, d'après laquelle l'Homme au masque de fer serait le duc de Beaufort, qui n'aurait pas été tué au siège de Candie.

Sainte-Foix, en 1768, veut prouver à son tour que c'était le duc de Monmouth, que l'on disait décapité à Londres, et qui aurait été soustrait au supplice.

Le P. Griffet, dans le *Traité des preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire*, a examiné ces différentes opinions et il ajoute que toutes les probabilités sont pour le comte de Vermandois.

Enfin, dans la *Correspondance interceptée* de Dutens (1789), on trouve pour la première fois que le Masque de Fer serait un comte Girolamo Mattioli, premier ministre du duc de Mantoue, enlevé de Turin en 1685 (plutôt en 1679), par ordre du cabinet de Versailles, parce qu'on craignait qu'il fît échouer les négociations entamées avec la Cour du Piémont.

Le *Magasin Encyclopédique* de 1800 (Tome IV, pages 472-484) apporte à l'appui de cette version des rapprochements qui nous paraissent peu vraisemblables.

Il est nécessaire de dire, cependant, que la critique moderne se base généralement sur les considérations de Dutens.

UN PROCÈS DE FEMME AU XVIIe SIÈCLE.

C'est le propre des procès de femme de captiver l'intérêt général. On en pourrait citer un certain nombre qui passionnèrent nos aïeux autant que l'affaire Lafarge passionna les Français du temps de Louis-Philippe, et l'affaire Steinheil ceux du début du xxe siècle.

Mais il n'en est aucun qui ait remué l'opinion, excité les curiosités, ému la sensibilité de la foule autant que celui qui se déroula à Paris en la dernière année du xviiie siècle et dont la tragique héroïne fut Marie-Angélique Carlier, la belle Mme Tiquet.

Marie-Angélique Carlier était fille d'un libraire de Metz. Orpheline à dix-sept ans, en possession d'un avoir qui se montait à un demi-million environ, ce qui, pour l'époque, était une grosse fortune, elle était la perle de la cité lorraine. Tous les jeunes gens de la ville brûlaient d'amour pour elle. Mais elle les écoutait d'une oreille indifférente. Il lui suffisait de se sentir adorée ; l'orgueil d'être belle et adulée emplissait seul son cœur, Angélique n'aimait pas et ne voulait pas aimer.

Elle était heureuse. Une tante jeune encore, avec laquelle elle vivait, et qui lui servait de chaperon, la menait de fêtes en



N. B. Estampes.

Fig. 436. — Estampe d'Abraham Bosse à propos de l'édit de la réformation du luxe (1634).

fêtes, étant elle-même passionnée de plaisirs. Et les jours passaient sans que la jeune fille eut encore songé au mariage.

Mais voici qu'un beau jour apparut, parmi les adorateurs de la belle, un personnage nouveau. Ce n'était plus un jeune homme : il avait franchi le cap de la quarantaine ; il n'était ni sémillant ni beau et ignorait l'art de parler aux petits cœurs féminins : mais c'était un homme d'importance, conseiller au Parlement de Paris, et qui passait pour posséder une belle fortune et certain crédit à la Cour.

M. Tiquet — tel était son nom — tomba amoureux d'Angélique dès qu'il l'eût vue. Seulement il se garda de le lui dire tout de go. Dans sa finesse de magistrat, M. Tiquet pensait que l'amour, pour réussir, peut quelquefois user de diplomatie. Il usa du moyen qu'emploient les fins matois, lesquels, pour avoir la fille, commencent par faire toutes sortes de grâces à la mère. M. Tiquet s'efforça donc de conquérir l'esprit de la tante qui, en l'espèce, tenait le rôle de la maman. Il lui fit force compliments et force cadeaux, si bien que la bonne dame, séduite par tant de générosité, se fit auprès de sa nièce l'avocat bénévole de M. Tiquet.

Angélique avait alors vingt-trois ans. La tante lui fit observer qu'il était temps de prendre un parti et qu'elle n'en trouverait pas de meilleur que celui qui se présentait.

La différence d'âge était sans doute considérable, mais ce n'était pas un obstacle et, d'ailleurs, n'était-ce point compensé, et au delà, par la fortune et la haute position du prétendant ? Au surplus, ne valait-il pas mieux prendre en mariage un homme de sens rassis que quelque godelureau écervelé ?... Bref, la digne tante exposa à sa nièce en faveur de M. Tiquet, toutes les bonnes raisons que les parents ont accoutumé de donner à leurs filles quand ils ont résolu de leur faire épouser un barbon.

Je vous ai dit qu'Angélique avait un petit cœur indifférent que l'amour n'avait point fait palpiter jusqu'alors. Mari pour mari, s'il en fallait prendre un, pourquoi pas M. Tiquet plutôt qu'un autre ?... Le prétendant avait de la fortune ; il faisait figure dans le beau monde. Et puis, ce qui miroitait surtout à l'imagination de la petite coquette provinciale, c'était l'idée d'habiter Paris... Paris où sa beauté ferait merveille et lui vaudrait à coup sûr les hommages de la Cour et de la ville.

Voilà comment Marie-Angélique Carlier devint la femme de M. le conseiller Tiquet.

*
* *

Tout alla bien au début du mariage. Les espérances de la jolie conseillère se réalisèrent et au delà. Tous les galants, tous les beaux esprits de Paris et de Versailles furent à ses pieds. Elle fut bientôt célèbre entre les plus jolies femmes de la capitale.

Elle était alors dans tout l'épanouissement de ses charmes. Un avocat parisien qui la connut à cette époque parle d'elle dans les termes enthousiastes que voici :

« La beauté achevée est relevée d'un air grand et d'un port de déesse ; sa taille est fort au-dessus de la médiocre ; son sourire enchanté, tout en elle émeut et subjugue. Si l'empire des cœurs est destiné aux agréments du sexe, il semble être particulièrement réservé à celles qui ont un air imposant et une noble prestance. Les belles femmes qui n'ont pas ces avantages peuvent par degrés gagner les cœurs, mais celles-là les enlèvent d'abord. On peut dire que la beauté ne mérite jamais mieux le titre de reine que lorsqu'elle est rehaussée par cet air majestueux. Alors, il est vrai de dire qu'elle est née pour commander, et que telle a été l'intention de la nature... »

On conçoit, en lisant ces lignes, que Mme Tiquet ait eu tant d'admirateurs et que son procès ait alors passionné l'opinion plus vivement peut-être que ne la passionnèrent depuis les causes les plus sensationnelles.

Le ménage du conseiller parut d'abord très uni et heureux. Deux enfants étaient nés, garçon et fille, le vœu d'un roi. On menait vie de princes. Ce n'étaient que réceptions et fêtes. Mais un jour vint où la discorde apparut, et ce fut le jour où l'argent commença de faire défaut et où la preuve se fit que Tique avait trompé sa femme sur sa situation de fortune. Le conseiller n'était pas riche, en effet ; il avait, à la vérité, plus de dettes que de revenus, et c'était pour réparer sa fortune qu'il avait brigué la main d'Angélique.

Or, comme on dépensait sans compter, le ménage eût tôt fait d'épuiser ses maigres ressources. Tiquet prétendit alors prendre l'avoir de sa femme. Angélique s'y opposa par une bonne séparation de biens. Alors ce fut la brouille. La conseillère n'avait jamais aimé le conseiller. Elle se prit à le haïr, et les deux époux vécurent désormais dans le même logis sans se voir et sans se parler.

C'est à ce moment qu'apparut le consolateur. Il avait fort bonne mine. C'était un beau gentilhomme, capitaine aux gardes, qui s'appelait le comte de Montgeorge. Angélique, qui, jusqu'alors, c'était contentée de se laisser aimer, aima cette fois. Elle aima avec



Fig. 437. — LE FAT. D'après une estampe satirique de G. Mitelli (XVIIe siècle).

*C'est le portrait du fat qui fait le beau devant les femmes, comme le dindon devant la dinde. Enrubanné, frisé, il montre, sous son chapeau à plumes, une figure d'homme à femme qui se croit irrésistible. C'est un ancêtre du chevalier de Faublas.

toute la fougue de sa haine pour l'époux qui l'empêchait d'être complètement heureuse. Elle aima imprudemment, car, à plusieurs reprises — et c'est là-dessus que l'accusation devait plus tard fonder ses arguments — elle souhaita, en termes clairs, l'événement qui lui permettrait de devenir la femme de celui qu'elle aimait. Tiquet, cependant, avait, de son côté, cherché une autre âme sœur et l'avait trouvée dans la personne d'une voisine, Mme de Villemur. Cependant, jaloux de son bon renom, et peut-être encore épris d'Angélique, il s'efforçait d'éloigner de celle-ci les assiduités du galant Montgeorge. Et, pour empêcher les amoureux de se voir, chaque fois qu'il sortait pour se rendre chez sa voisine, il prenait le soin de fermer toutes les portes du logis et d'emporter les clefs.

Mais vous savez la chanson :

Les verroux ni les grilles
N'arrêtent pas l'Amour.

Le portier de l'hôtel, gagné par Montgeorge, faisait la courte échelle au galant qui, tel Roméo, passait par la fenêtre.

Cependant, ces procédés, dignes à la fois d'Othello et de Bartholo, avaient mis le comble à la colère d'Angélique. La belle conseillère, jadis reine des salons, aujourd'hui tristement recluse au logis, ne rêvait plus que représailles contre l'odieux époux. Ces idées de vengeance finirent-elles par enfanter un projet criminel ?

Mme Tiquet aurait d'abord essayé d'empoisonner son mari avec du bouillon. Mais le valet, chargé de porter le bouillon à Tiquet, aurait découvert le crime et affecté de faire un faux pas pour laisser tomber le liquide. Il demanda son congé et partit ; mais, plus tard, à l'instruction du procès, il parla.

Le poison n'ayant point réussi, Angélique aurait recouru alors à un procédé plus brutal. Une nuit, le conseiller sortant du logis de sa voisine, reçut une telle arquebusade qui vous l'étendit tout pantelant sur le pavé.

Le lendemain, chez Mme de Villemur, où on l'avait transporté sur sa demande, le commissaire du quartier étant venu l'interroger et lui ayant posé cette question :

— Qui soupçonnez-vous ?

Tiquet répondit, sans un instant d'hésitation :

— Ma femme !



L'instruction de l'affaire commença. D'abord on ne trouva rien, et l'affaire allait être classée lorsqu'un individu sans profession bien définie, une espèce de traîneur de pavé, nommé Catelain, dont le métier consistait à servir de temps en temps des étrangers de passage à Paris, vint spontanément raconter à la justice que deux ans auparavant, Mme Tiquet l'avait fait venir chez le sieur Jacques Mourra, portier de son hôtel, et lui avait donné de l'argent pour qu'il assassinât son mari.

A cette époque, en effet, M. Tiquet avait été attaqué une première fois dans la rue, mais l'arrivée opportune du guet avait fait fuir les assaillants, et le conseiller s'était tiré sain et sauf du guet-apens.

L'instruction s'empressa de faire état de la dénonciation, d'autant que des témoins en augmentèrent la vraisemblance en venant rapporter les propos par lesquels Mme Tiquet avait exprimé naguère ses désirs de liberté. Le portier Mourra fut arrêté, ainsi qu'une douzaine d'autres personnes désignées par Catelain, et l'ordre fut donné également au lieutenant criminel de s'assurer de la personne de Mme Tiquet.

Angélique, d'abord, fit tête vaillamment aux accusations. Des amis l'engageaient à la fuite et s'occupaient de lui en faciliter les moyens. Un moine théatin vint lui apporter une robe monacale pour qu'elle la revêtît ; une chaise attelée l'attendait dans la cour de l'hôtel. On devait l'emmener à Calais et, de là, en Angleterre. Elle remercia et refusa.



Fig. 438. — LA MARQUISE DE GANGES ET LE POÈTE BOILEAU.
D'après une gravure de S. Fokka, pour un recueil satirique allemand.
* Boileau est représenté dans cette gravure, faisant sa cour à la marquise de Ganges qu'il connut à la cour, vers 1680, qui semble faire le geste de repousser ses hommages, tandis qu'à terre on peut voir la satire contre les femmes.

La Marquise de Ganges, née de Rossan, est surtout célèbre par ses malheurs. Elle naquit à Avignon en 1636, épousa, quand elle avait treize ans, le marquis de Castellane qui périt dans un naufrage sur les côtes de Sicile. Remariée au marquis de Ganges, en 1658, elle fut connue sous le nom de la *belle Provençale*.

Mais c'est ici que commencent ses malheurs. Son mari avait deux frères, l'abbé et le chevalier de Ganges, qui devinrent tous les deux amoureux de leur belle-sœur. Au bout de trois ans, quelque mésintelligence s'éleva entre les époux, dissipation d'un côté, coquetterie de l'autre, et les amoureux en profitèrent pour tâcher de se rendre favorable la marquise. Mais leurs vœux ayant été rejetés, ils résolurent de se venger simultanément.

La marquise fut empoisonnée par une crème au chocolat, mais le poison y était sans doute en trop petite quantité, car Mme de Ganges n'en ressentit qu'une légère incommodité.

Toutefois, ce crime ne fut pas ignoré. Le marquis, pour faire cesser les bruits qui se propageaient, propose à sa femme d'aller passer l'automne dans sa terre de Ganges, et l'y laisse peu après avec ses deux frères. Ceux-ci parvinrent à faire révoquer un testament que Mme de Ganges avait rédigé en faveur de sa mère, et, l'acte signé, tentèrent une seconde fois de l'empoisonner.

Un jour, enfin, les scélérats, dans une machination infâme, s'emparèrent de leur belle-sœur, lui firent successivement avaler du poison, recevoir deux coups d'épée tels que la lame se rompit dans le corps de la malheureuse et se jeter comme folle par une fenêtre. Elle mourait au bout de dix-huit jours, en implorant miséricorde pour ses meurtriers.

Par un arrêt de l'année 1697, l'abbé et le chevalier furent condamnés à être rompus par contumace. Le marquis de Ganges, contre lequel s'élevaient de fortes présomptions, eut ses biens confisqués et subit un bannissement perpétuel.

Mignard a fait un portrait de Mme de Ganges, qui nous la montre dans toute sa splendeur funeste. De Sades a écrit un roman sur les malheurs de Mme de Ganges, et Gilbert en a fait l'objet d'une héroïde.

le Dieu des Richesses

LA CHVTE DES FILLES DE JOYE ENTRETENVE PAR LES TRAITANS ET MALTOTIERS

Pleurés Malheureuses grisettes
Pleurés gibier de Maltotiers
Ou bien Chantés a dieu paniers
Car pour vous vendanges sont faites

Auant la Juste decadence
de tous ces Riches partisans
Combien Auiés vous de présens
Habit bijoux en Abondançe

Mais depuis que leur Sort fatal
a Renversé votre Fortune
Ou Ires vous a l'hopital
Ou bien racrocher a la brune

A Paris Chez Gaillard Mtr Peintre rue de Gesvre

Fig. 439. — LA CHUTE DES FILLES DE JOYE ENTRETENUE PAR LES TRAITANS ET MALTOTIERS. D'après une gravure de Gaillard.

Le lendemain, une de ses amies vint la voir :

— Restez auprès de moi, dit-elle, on va venir m'arrêter ; je ne voudrais pas être seule.

Le lieutenant criminel Deffita arriva en effet, quelques instants après.

Ce magistrat eut à remplir dans l'occurence un bien fâcheux devoir. Il avait été l'un des familiers du salon de la belle conseillère, l'un de ses admirateurs, voire même l'un de ses adorateurs. Mais il avait vu ses hommages repoussés. Quand il se présenta chez elle pour l'arrêter, Angélique l'accueillit par un sarcasme :

— Je vous ai vu naguère devant moi en une autre posture, lui dit-elle.

Et, montrant l'escorte d'archers qui l'accompagnait :

— A quoi bon cette force, ajouta-t-elle. Je n'ai point l'intention cette fois de vous résister, Monsieur.

L'affaire fut vigoureusement menée. On n'imposait pas alors aux accusés toute une année de prison préventive. Sur la seule



Fig. 440. — VÉNUS SURPRISE PAR UN SATYRE, d'après une eau-forte de Rembrandt.

accusation de Catelain, Mme Tiquet et son portier furent inculpés « pour avoir de complot ensemble médité et concerté de faire mourir le sieur Tiquet et pour avoir donné à cet effet de l'argent audit Catelain ».

Chose inouïe, le dénonciateur ne fut pas inquiété. Il est vrai qu'il fut, dans la suite, condamné aux galères perpétuelles, mais c'était pour d'autres crimes. Quand aux autres personnes impliquées dans le procès, elles furent, après les débats, mises hors de cause. Le 3 juin, Angélique Carlier et Mourra furent condamnés, la première à avoir la tête tranchée, le second à être pendu en place de Grève.

Tous deux avaient constamment protesté de leur innocence. Il fallait pourtant obtenir des aveux. Les deux condamnés furent soumis à la question. Mme Tiquet souffrit la torture de l'eau. Comme le bourreau s'apprêtait à verser la seconde cruche dans l'immense entonnoir qu'on lui plaçait dans la bouche, la souffrance eut raison d'elle.

— J'avoue, s'écria-t-elle, j'avoue tout ce que vous voudrez.

On voulu alors lui faire dire que le comte de Montgeorge avait été son complice. Mais son amour se révolta :

— Torturez-moi, dit-elle, tuez-moi, mais je ne vous dirai pas cela, c'est faux...

Mourra avoua également après avoir subi l'horrible question des brodequins.

Cependant Montgeorge, pendant ce temps, remuait ciel et terre pour obtenir la grâce de la malheureuse. Peut-être y serait-il parvenu, si l'autorité ecclésiastique ne s'était prononcée en faveur de l'accomplissement de la peine. Mgr de Noailles, archeque de Paris, alla, en effet, trouver le Roi et lui déclara que depuis quelques temps trop de femmes s'accusaient en confession d'avoir attenté à la vie de leurs maris.

— Il faut un exemple, déclara-t-il, pour assurer la sécurité des époux.

Et le Roi, convaincu par cet argument, refusa la grâce demandée.

Les deux condamnés furent menés en Grève le même jour. Tout Paris s'y était donné rendez-vous pour voir mourir Mme Tiquet. Il y eut une telle presse, de si fortes bousculades, qu'une vingtaine de personnes furent étouffées. Détail odieux : on avait dressé des estrades autour de l'échafaud pour permettre aux belles dames de la Cour de mieux jouir de la vue du supplice.

L'attitude d'Angélique fut admirable de résignation et de fermeté.

Quand elle s'avança, digne et calme, vers l'échafaud, au-dessus duquel pendait déjà le cadavre de Mourra, un immense cri d'admiration et de pitié jaillit de la foule.

— Qu'elle est belle ! criait-on de toutes parts... Grâce ! grâce !... qu'on lui fasse grâce !...

Pour atteindre la plate-forme, dont les degrés étaient assez raides, elle tendit la main au bourreau, afin qu'il l'aidât, et elle le remercia doucement de la tête.

Si bien que l'émotion générale gagna jusqu'à l'exécuteur lui-même. Fasciné par la beauté majestueuse de la condamnée, il se troubla, et, dirigeant mal son glaive, il dut s'y reprendre à quatre fois pour accomplir son office.

La tête, enfin détachée du tronc, fut exposée au bord de l'échafaud. Elle était, quoique pâlie, belle encore, belle de cette beauté noble et impérieuse qui, quelque mois plus tôt, faisait l'admiration de Paris. La Foule défila devant elle, silencieuse et émue. Chacun trouvait la justice du Roi impitoyable. Beaucoup de personnes pleuraient.

Le courage que la condamnée avait montré devant la mort valut à sa mémoire toutes sortes d'hommages posthumes. Un des maîtres de la chaire, l'abbé Gastaud, prononça même l'oraison funèbre de Mme Tiquet :

« Pour faire le portrait d'une femme forte, après avoir dit l'usage qu'elle a fait de la vie, il faut apprendre la manière dont elle regarde la mort. *Spiritu magno vidit ultima.*

« Je sais que celle dont j'entreprends l'éloge funèbre n'a pas imité la vie de la femme forte : de grands faibles, des passions violentes, des engagements défendus, des liaisons malheureuses, un penchant criminel vers les plaisirs, un fond inépuisable de faiblesse : voilà ce qu'on voit dans sa vie. Mais une vie si peu digne de louanges se trouve finie par une mort si héroïque, que ce qu'il y a de grand dans celle-ci couvre ce qu'il y a de bas dans celle-là ; et peut-être n'y eut-il jamais de sujet plus capable de nous confondre et de nous instruire, tout à la fois, que la vie et la mort de Marie-Angélique Carlier... »

Cette oraison fut fort goûtée, bien qu'un autre prédicateur en renom, le Père Chaussemer, en eût fait une critique sévère.

Bref l'histoire de Mme Tiquet, continua, pendant quelque temps, à défrayer la chronique à la Cour et à la ville. Il ne fallut pas moins qu'une fête brillante, donnée par le Roi dans son « Ermitage » de Marly, pour que le souvenir tragique de l'infortunée conseillère passât au second plan de l'actualité.

***

Et M. Tiquet ? me direz-vous.

M. Tiquet avait reçu plusieurs coups d'arquebuse. La plus dangereuse de ses blessures se trouvait auprès du cœur ; et le chirurgien qui le pansa déclara dans son rapport que cette blessure eut été mortelle « si le cœur avait eu son étendue naturelle ; mais la frayeur », ajoutait l'homme de l'art, « fit se resserrer ce viscère à l'approche des assassins et le cœur n'occupa pas, dans ce moment, son espace ordinaire... »

Ce qui revient à dire que c'est la frousse intense qu'avait eue M. Tiquet qui lui sauva la vie.

Donc, M. Tiquet guérit ; et sa femme ayant eté condamnée, il obtint du tribunal que les biens d'icelle lui fussent octroyés.

De sorte que, débarrassé de l'épouse, il eut par surcroît la fortune.

Comme quoi la vertu est toujours récompensée.

Ernest Laut.



Estampe satirique de R

* Le titre de cette gravure a été maintes fois repris. La pièce de Romeyn de Hooghe peut être con-
Trone pour la monarchie des Jésuites, qui font allusion à la révocation de l'Edit de Nantes.
mangeurs de grenouilles. » Dans l'estampe caricaturale hollandaise, les Français sont en
la forme de cormorans.

Louis XIV, dans une pose peu solennelle, sur un trône un peu spécial, reçoit les ambassadeurs de
pavent ici. »

Il y a un peu de tout dans la figuration de cette estampe, qui constitue un véritable Mardi-Gras.



ne contre Louis XIV.

actéristique dans ce genre. On y lit les inscriptions maintes fois utilisées : *La France persécutée*
écusson, les crapauds dont les Anglais ont fait plus tard des grenouilles « Français, disant-ils
es par des crapauds tandis que dans les railleries françaises les Hollandais sont figurés sou-

ninistres Vaudois, tandis qu'un personnage écrit sur un tableau noir : « *Il faut que quatre et trois*

EXTRAITS DES MÉMOIRES DE LOUIS-HENRI DE LOMÉNIE, COMTE DE BRIENNE

M. Foucquet n'était débauché, ni pour le vin, ni pour les femmes ; mais il se serait épuisé pour avoir la satisfaction de coucher une nuit avec la duchesse d'Angoulême qui refusa les cent mille écus, dit-on, que Pellisson lui porta, et il se rabattit sur Mennerville, fille d'honneur de la Reine-Mère, à qui il donna cent-cinquante mille livres, par l'intrigue de sa bonne amie et confidente, Mme Du Plessis-Bellière, que la pauvre fille toucha, mais qu'elle a perdues pour les avoir confiées à son amant.

*
* *

Je brillais alors assez à la Cour, et j'étais de tous les plaisirs du Roi, j'avais l'honneur de jouer presque tous les jours à la paume avec Sa Majesté et j'étais du jeu de la Reine-Mère. Les appartements n'étaient pas encore rétablis lors de la disgrâce de M. Foucquet avec qui j'étais parfaitement raccommodé. Notre rupture était venue de ce que le surintendant s'imaginait faussement que je n'avais pas voulu épouser sa fille. Mais Langlade, secrétaire du Cabinet, nous réconcilia et il me fit payer une somme de trente mille livres sur les arrérages de mes appointements et de mon cahier de frais. La cour fut à Fontainebleau et le Roi y devint amoureux de Mlle de La Vallière, fille d'honneur de Madame. Je la trouvais fort aimable ; je lui disais toujours quelques douceurs en passant : elle m'écoutait assez favorablement, mais je n'en étais point amoureux ; mais peut-être le serai-je devenu (1). Or, il arriva que voulant avoir le portrait de Sa Majesté, je fis venir à Fontainebleau Lefebvre de Venise, célèbre faiseur de portraits en petits. Nanteuil y était aussi et travaillait au portrait du Roi en pastel. Sa Majesté m'accorda la grâce que je lui demandai de faire faire son portrait par Lefebvre. Un jour que j'étais chez Madame, belle-sœur de Louis XIV, le Roi y vint pour voir sa nouvelle maîtresse et me trouva avec elle dans l'antichambre ; il nous demanda ce que nous faisions. Je lui répondis fort simplement, parce que c'était la vérité, que je proposais à Mlle de La Vallière de me permettre de la faire peindre par Lefebvre en Madeleine ; et ne me contentant pas de cela, je dis avec la même ingénuité : « C'est que son visage, qui a quelque chose de l'air des statues grecques, me plaît fort ». Elle rougit et le Roi passa sans répondre. Le soir même que cette aventure m'était arrivée, je m'aperçus de leurs amours. Le Roi parlait avec beaucoup d'attention et de civilité à sa nouvelle maîtresse, et moi de penser à l'heure même de ma bévue. Mais, comme j'avais l'esprit fort présent, je pris mon temps comme il la quitta et s'éloigna de la fenêtre où s'était passé ce doux entretien, pour demander devant lui à Mlle de La Vallière si elle était dans la résolution de se faire peindre en Madeleine. Le Roi revient sur ses pas et me dit : « Non, il faut la faire peindre en Diane ; elle est trop jeune pour être peinte en pénitente ». J'entendis trop bien ce langage, mais je ne fis semblant de rien ; et le lendemain qui était un jour de conseil, je me levai de bonne heure, car je n'avais pas fermé l'œil de la nuit, tant la rencontre du jour m'avait éveillé et alarmé tout ensemble. Sa Majesté me voyant entrer si matin dans sa chambre dont toutes les entrées m'étaient permises, même de sa garde-robe où j'entrais quand il était sur sa chaise percée sans avoir besoin de brevet d'affaires (2), elle vint à moi et entra dans le salon des nobles et ferma la porte au verrou. Cela m'émut un peu, car le Roi n'avait pas accoutumé d'en user ainsi. Alors s'approchant de moi l'air sérieux mais honnête, il me dit sans la nommer : « L'aimez-vous Brienne ? — Qui, Sire, répondis-je, Mlle de La Vallière ? — Oui, c'est elle dont j'entends parler. » Alors je me remis et me possédant extrêmement, je répartis avec une présence d'esprit admirable : « Non, pas encore, Sire, tout à fait. Mais je vous avoue que j'ai beaucoup de penchant pour elle et que, si je n'étais pas marié, je lui ferais offre de mes services. — Ah ! vous l'aimez ! pourquoi mentez-vous ? » dit le Roi fort brusquement et presque en soupirant. Je répondis avec beaucoup de respect : Sire, je n'ai jamais menti à Votre Majesté. J'aurais pu l'aimer ; mais je ne l'aime pas encore assez, quoiqu'elle me plaise, pour dire que j'en



Fig. 441. — Mme de Maintenon et les enfants de Mme de Montespan. D'après une gravure de l'époque.

suis amoureux. — C'est assez et je vous crois. — Mais, Sire, puisque Votre Majesté me fait tant d'honneur, me permettra-t-elle de lui découvrir ingénûment toute ma pensée ? — Oui, dites, je vous le permets. — Ah ! Sire, dis-je en faisant un gros soupir, elle vous plaît encore plus qu'à moi et vous l'aimez. — Oh ! bien, dit le Roi, que je l'aime ou ne l'aime pas, laissez là son portrait et vous me ferez plaisir. — Ah ! mon cher Maître, dis-je en lui accolant la cuisse, je vous ferai un plus grand sacrifice. Je ne lui parlerai de ma vie et je suis au désespoir de ce qui s'est passé. Pardonnez-moi cette innocente méprise de mes yeux, à laquelle mon cœur n'a point de part, et ne vous souvenez jamais de ce que j'ai fait. — Je vous le promets, dit le Roi en souriant, mais tenez-moi votre parole et ne parlez de ceci à personne. — Personne n'a plus de respect que moi pour Votre Majesté. » Je ne pus achever ces paroles sans m'attendrir et je versai quelques larmes, car j'ai les yeux et le cerveau fort humides, Le Roi s'en aperçut et me dit : « Vous êtes fou ; à quoi bon pleurer ? L'Amour t'a trahi, mon pauvre Brienne ; avoue ta dette. — Je m'en garderai bien. Je pleure de tendresse pour vous et elle n'y a aucune part. — Oh ! bien soit ; n'en parlons plus. — Votre Majesté m'a fait trop d'honneur, mais j'espère que je ne tomberai plus dans une faute sem-

(1) Arrivée à Fontainebleau en mai 1661, Louise de La Vallière était, en juillet de la même année, la maîtresse de Louis XIV, par suite de la connivence du comte de Saint-Aignan. C'est dans ce court intervalle que peut se placer l'aventure racontée ici par Brienne, près de trente-cinq ans après.

(2) Le brevet d'affaires était le privilège que le Roi accordait à quelques courtisans de le voir dans la garde-robe.

blable. « Ce dialogue dura autant de temps qu'il fallut pour le raconter. Le Roi eut la bonté de me laisser remettre et me fit sortir par la porte qui donne dans la salle des gardes de la Reine, sa femme.

* * *

A mon arrivée à Paris, mon père, le maréchal de Brienne, pleura de joie de me revoir un homme fait ; ma mère me trouva un peu hâlé et enlaidi, mais le bain remédia à ce léger défaut et je sorti de chez Prud'homme (1) frais et gaillard. Je me mariai à



Fig. 412. — Frontispice des divisions géographiques de la France, d'après une gravure anonyme.

Le libraire I.-B. Nolin avait pris, comme enseigne, le monument élevé place des Victoires à la gloire de Louis XIV. Le Frontispice, que nous donnons ici, reproduit dans le médaillon le monument de M. Desjardins.

quelque temps de là. Le Cardinal me reçut fort bien et me présenta au Roi et à la Reine sa mère. Elle me fit mille honnêtetés et depuis ce jour, où je débutai bien à la Cour, je fus de tous les plaisirs du Roi et l'un de ses ministres.

Je rapporterai ici seulement une circonstance de ma vie fort particulière. Monsieur, qui me trouvait l'air un peu Allemand, parce que j'étais devenu fort sérieux de fort enjoué qu'il m'avait vu dans ma jeunesse, me gronda, et me patinant fort longtemps tout le corps par-dessus mes habits me trouva fort à son gré. (Les habitudes efféminées de Philippe d'Orléans sont bien connues et nombre de ses contemporains les ont relatées. Mme de La Fayette a dit de lui qu'il avait « plus songé à faire admirer sa beauté à tout le monde qu'à s'en servir pour se faire aimer des femmes »). J'étais fort embarrassé de ma contenance et je rougis. Il me serra la main et cela n'alla pas plus loin cette première fois. Depuis il ne me trouvait point sans s'arrêter à moi et me trouva le corps fort à son gré. Je n'en dis pas davantage. Je n'osai profiter de ma bonne fortune, selon le monde, et je laissai plusieurs fois échapper l'heure du berger. Je voyais assez ce qu'il me demandait. Il était ému et empressé quand je lui parlais. Il s'approchait fort près de moi et me serrait de temps en temps les mains et les cuisses ; j'entendais trop bien ce manège pour m'y méprendre ; mais j'avais alors plus de pudeur que Mme de Gaudon (1) qui n'était pas, à ce qu'on disait, si scrupuleuse et qui lui avait appris bien des choses qui s'apprennent toutefois sans maîtres.

Pour le Roi, je lui ai présenté assez souvent le pot de chambre ; mais je ne l'ai jamais vu d'une manière indécente, pas même en prenant sa chemise. Pour Monsieur, il ne faisait pas de façons de se laisser voir tout nu. Je l'ai considéré en tout état.

* * *

Un jour, à la Fère, que le duc de Nevers, le marquis de La Châtre, mon cousin, et moi parlions de cocuage chez Vivonne, qui nous avait donné fort mal à souper. Il se mit à compter sur ses doigts tous les cocus de sa connaissance. Jamais de ma vie je n'entendis une si longue kyrielle et je m'avisai de lui demander : « Mais vous, mon brave, ne savez-vous point si vous êtes cocu ? — Cela peut fort bien être, répondit-il, sans que je le sache. Mais qui diable voudrait me faire cocu ? Ma femme est laide comme un guenon. » Et nous de rire. Alors j'entamai une fort longue conversation sur les maris jaloux de leurs femmes et je soutenais que les gens de ce caractère ne devraient jamais se marier. La Châtre croyait que je parlais de lui, il avait la femme la plus belle, mais la plus sage, et il était d'une bizarrerie d'esprit si grande qu'il était presque impossible qu'il ne fut jaloux. Il prit l'affirmative contre moi ; car je soutenais qu'on peut et qu'on doit même être jaloux de sa maitresse mais jamais de sa femme. Vivonne était de mon avis, mais mon cousin ne se rendit pas pour cela et maintint avec beaucoup de chaleur et de jalousie qu'on devait être également jaloux de sa femme : et tout cela parce qu'il l'était de la sienne. Vivonne, toujours naturel et plaisant, lui dit : « Ah ! ma foi, vous êtes cocu, puisque vous avez si peur de l'être, et Brienne ne l'est pas, quoiqu'il l'avoue, parce qu'il n'a pas peur du cocuage. » En effet, je plaisantais le premier sur les amours de ma femme, et je leur lus des vers où je me reconnaissais cocu dans toutes les formes. La Châtre crevait de dépit dans sa peau et croyait que nous nous moquions de lui. Le duc de Nevers, qui ne manque pas d'esprit, fit ce conte au Roi, et Sa Majesté voulut en avoir le plaisir devant elle à son petit coucher. Nous y étions tous quatre, lui, Vivonne, La Châtre et moi. Vivonne fit donner La Châtre dans le panneau : et lui de rougir. Je n'ai jamais vu d'homme plus décontenancé. Le Roi riait de tout cœur ; mais le diable fut que le duc de Nevers me parla de mes vers. Je les désavouai pour être de moi et les donnai à Martinet mon commis. Je ne laissai pas de les dire, et La Châtre mon cousin de se démener comme un possédé : « Justice, Sire ! je vous la demande. Parce que ma femme est belle, on veut que je sois cocu ! » Vivonne prend la balle au bond et dit : « Mon pauvre La Châtre, tu l'es. Il n'y a plus de Lucrèce à la Cour. Et à propos, ta femme est Lorraine. Oh ! ma foi tu l'es. Il n'y a en Lorraine que des Laïs. Je ne le sais que trop à mes dépens. Va, tu l'es et j'en suis bien aise, pour me venger du mal qu'une Lorraine me donna. » Le Roi n'a jamais ri de meilleur cœur que ce soir-là.

Or, puisque je suis tombé sur cette matière, je dirai que ma femme, qui était quelquefois fort plaisante, avait en son humeur de grandes inégalités, car des jours elle était folle jusqu'à l'emportement et en d'autres elle était froide jusqu'à l'indifférence et aurait glacé les cœurs les plus passionnés. Je dirai donc car je suis fort sincère et quoique cela me regarde d'assez près, je publierai ce secret à ma honte, si honte il y a, je dirai, dis-je, qu'elle m'avoua : « Va, mon mari, je te le promets, si je te fais cocu, je te le dirai ». Je n'étais pas de trop belle humeur et m'allai coucher sans

(1) Les frères Prud'homme, étuvistes ou baigneurs, avaient un établissement rue d'Orléans, au Marais, que fréquentaient tous les gens de qualités.

(1) Il s'agit ici de Mme de Gordon, dont Brienne déforme le nom. Henriette de Gordon-Huntley fut successivement dame d'atour des deux femmes de Monsieur et semble avoir eu beaucoup d'intimité avec le jeune prince alors qu'elle était fille d'honneur de la Reine.

lui répondre, bien résolu de me venger de cette impertinente parole. A son ordinaire, elle vint me baiser fort tendrement. « Je te demande pardon, mon mari, si je faisais ce que tu crains, je me garderais bien de te le dire. » J'étais chagrin et je pris fort mal son excuse. Elle se mit à me caresser et ses caresses m'apprirent son secret malgré elle. « Qui t'as appris cela, lui dis-je. — C'est Monsieur, dit-elle de son air de précieuse et d'indifférente, c'est Monsieur, dit-elle froidement en retirant sa main, le duc de de Luxembourg. — Ah ! ma foi, le petit bossu me le paiera. — avec elle. Il avait fait semblant d'être amoureux de la Grancey ; mais si elle n'avait pas eu d'autre amant que celui-là, elle n'aurait pas perdu sa réputation. Il ne s'est rien passé de blâmable entre eux, il s'est toujours gardé d'être seule avec elle. Elle disait que toutes les fois qu'on l'avait laissé seul avec elle, il avait eu une peur mortelle, et avait prétexté un mal de dents ou de tête. On le raillait de ce que, la dame l'ayant prié de mettre la main quelque part, il avait pris ses gants. Je l'ai souvent entendu railler sur cette anecdote, et j'en ai bien ri.



L'Argent envoyé par Monseigneur le Duc d'Orleans, Regent du Royaume de France pour le payement des Trouppes. A Paris chez Langlois, sur le petit Pont, à la Coupe d'or

Fig. 443. — LE PAIEMENT DES TROUPES. D'après une estampe de Langlois.

Vous croyez donc que je dis vrai ? — Je ne sais qu'en croire, car je sais bien que vous vous plaisez fort à mentir. — Si ce n'est lui, c'est La Garde, si ce n'est La Garde, c'est Lunau, c'est le duc de Candale. Vous en voilà bien plus savant. » Il est vrai que ces quatre galants, mes rivaux, si rivaux il y a, étaient fort assidus auprès d'elle ; mais, dans le vrai, je m'en mettais fort peu en peine. Je m'endormis, et elle aussi, comme si de rien n'eût été. Elle était fort aimable alors et avait tout l'esprit qu'une femme puisse avoir. C'est d'elle, qui faisait des vers mieux que moi, que Scarron a dit : « De votre langueur naturelle l'homme du monde le plus charmé ».

PHILIPPE Ier DUC D'ORLÉANS.

Sans être jamais amoureux d'une femme, Monsieur se plaisait toute la journée dans la compagnie des femmes jeunes et vieilles, pour plaire au Roi ; et, pour ne pas se rendre ridicule, il a feint d'être amoureux : mais il n'a pu forcer longtemps son naturel. Mme de Fiennes lui disait en face : « Vous ne déshonorez pas les dames qui vous hantent, mais elles vous déshonorent ». On prétendait que Mme de Monaco l'avait violé, en le forçant de coucher

ADÉLAÏDE DE SAVOIE.

SECONDE DAUPHINE.

Elle était horriblement sale. Dans le cabinet du Roi, quand il y avait beaucoup de monde, elle se plaçait quelquefois derrière un paravent, devant le feu, et elle se faisait donner un lavement par une femme qui s'approchait en rampant sur les genoux et sur les mains.

A Marly, la Dauphine courait la nuit avec tous les jeunes gens, dans le jardin, jusqu'à trois et quatre heures du matin. Le Roi n'a rien su de ces courses nocturnes et la Maintenon avait menacé de son courroux quiconque serait assez téméraire pour dénoncer la Dauphine auprès du Roi. La Dauphine se faisait traîner par terre ; c'étaient des laquais qui la prenaient par les pieds ; ils disaient entre eux : « Allons-nous bientôt nous divertir chez la duchesse de Bourgogne ? » car elle l'était encore à cette époque.

[*Mémoires de Madame*, mère du Régent.]



B.N. Estampes.

FIG. 444. — « Va où tu peux, meurs où tu dois. »
D'après la gravure de Lagniet pour la série de ses proverbes.

Mme la duchesse de Durfort, belle-fille de M. le duc de Duras, que tout le monde sait ne point vivre avec son mari, est devenue grosse et est accouchée : M. le chevalier de Boufflers a fait la chanson suivante à cette occasion. Il faut savoir qu'elle a pour nom de baptême Marie.

Votre patronne
Fit un enfant sans son mari :
Bel exemple qu'elle vous donne
N'imitez pas à demi
Votre patronne.

Pour cette affaire
Savez-vous comme elle s'y prit ?
Comme vous, n'en pouvant pas faire
Elle eut recours au Saint-Esprit
Pour cette affaire.

La renommée
Vanta partout ce trait galant ;
Elle n'en est que mieux fumée.
Ne craignez pas en l'imitant
La renommée.

Beau comme un ange
Sans doute, Gabriel était :
Vous ne devez pas perdre au change
L'objet qui plait est, en effet,
Beau comme un ange.

Belle Marie,
Si j'étais l'archange amoureux
Destiné pour cette œuvre pie,
Que je vous offrirez de vœux,
Belle Marie !

*
* *

M. le prince de Conti est fort laid, et sa femme a beaucoup d'esprit. Partant un jour pour l'Ile-Adam, il lui disait en badinant : « Madame, je vous recommande sur toutes choses de ne pas me faire c... pendant mon absence. — Allez, Monsieur, lui dit-elle, partez tranquille ; je n'ai jamais envie de vous faire c... que quand je vous vois. »

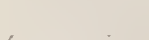
[*Mémoires de Mme du Hausset*, femme de chambre de Mme de Pompadour.]

*
* *

M. le cardinal de Luynes se trouvant chez Mme la duchesse de Chevreusse, M. de Conflans plaisanta Son Eminence sur ce qu'elle se faisait porter la queue par un chevalier de Saint-Louis. Le prélat répliqua que c'était un usage ; qu'il en avait toujours un pour chevalier caudataire : « Et le précédent de celui-ci (qui plus est), ajouta-t-il, portait le nom et les armes de Conflans. — Il y a longtemps, en effet, répliqua l'autre avec gaieté, qu'il se trouve, dans ma famille, de pauvres hères dans le cas de tirer le diable par la queue. » Son Eminence, déconcertée, est devenue la risée générale et a été si furieuse qu'elle a exigé de Mme la Gouvernante qu'elle ne reçut plus chez elle cet homme à bons mots.

*
* *

On rapporte un bon mot de Mme de Saint-Vincent, très remarquable et digne d'être conservé. A la confrontation (1), M. de Richelieu, s'obstinant à nier qu'il lui eût jamais fait de billet de cent mille écus, lui dit avec amertume : « Mais, madame, regardez donc votre figure : cela se payerait-il une somme aussi exorbitante ? — Je n'ai pas cette présomption, répliqua la présidente. Mais, vous, Monsieur le Mareschal, considérez la vôtre, et voyez s'il faut moins que cela pour la faire passer ! »


* *

ÉPIGRAMME

Sur les genoux de Perrette, sa femme,
Un menuisier mangeait sa soupe un jour.
Un sien ami l'aperçoit et l'en blâme ;
Eh ! qui pourrait s'attendre à pareil tour ?
Comment, chez toi point de table, compère
Un menuisier !... Eh ! pourquoi t'étonner,
Dit l'artisan ; voici tout le mystère :
Dès que j'ai fini de dîner,
Je n'ai que la nappe à lever
Et je f... la table par terre.

*
* *

LES POMMES

Vers à Mme la Comtesse de P...

Le ciel, pour enchanter les hommes,
Vous a fait présent de six pommes :
Sur votre visage il a mis
Deux petites pommes d'apis,
D'un bel incarnat empourprées,
Et que nature a coloriées ?
Les soucoupes et les cristaux
Ne portent pas de fruits si beaux.
Plus bas, une fraîche tablette
En supporte deux de reinette ;
Et l'on en trouve, encor plus bas,
Deux autres qu'on ne nomme pas,

(1) Dans son procès avec M. de Richelieu.



Fig. 445. — CHACUN VA TIRANT LE DIABLE D'ARGENT, reproduction d'une estampe contre l'argent et contre la guerre. « Le diable d'argent fait battre les gens », dit une des légendes de l'image. Tandis qu'au loin, sous la tonnelle, les heureux du monde font bonne chère avec le diable d'argent, les pauvres gens tirent le diable par la queue.

Elles sont de plus grosse espèce,
Et n'ont pas moins de gentillesse,
Ce sont deux pommes de rambour,
Qu'on cueille au jardin de l'Amour.
Voilà trois paires de jumelles
Qui font tourner bien des cervelles.
Eve perdit le genre humain,
N'ayant qu'une pomme à la main ;
Mais notre appétissante mère
En laissait voir deux sur son sein,
Comme vous auriez pu le faire ;
Et l'attrait des fruits de Cythère
Dont l'aspect le mettait en train,
Fit succomber notre bon père.
Satan, dont l'esprit est malin,
Entrait ainsi dans le mystère.
Forcés comme Adam, de manger
Nous avons grande impatience,
Quand on nous donne la licence
D'entrer au jardin potager,
Dont vous portez la ressemblance.
Vive la pomme et les pommiers !
Leur aspect seul nous ravigote.
L'on doit baiser les deux premiers ;
Avec les seconds l'on pelote ;
Et pour user des deux derniers,
Heureux qui les met en compote !

[*Mémoires littéraires et historiques de* BACHAUMONT.]

Intrigue de M. le Duc de Richelieu avec Mlle de Valois.

M. de Richelieu imagina de gagner une Angélique, fille de garde robe de Mlle de Valois, dont la haute taille ressemblait à la sienne. Sous ses habits, il hasarda ses fonctions, qui étaient de porter tous les soirs, dans un cabinet particulier où la princesse se déshabillait, ce qu'il fallait pour la coucher. Tous les yeux, et surtout ceux de Mme Desroches, qui d'ailleurs n'y voyait pas fort clair, furent trompés à ce déguisement. Mlle de Valois seule reconnut son amant. Elle ne tarda pas à passer dans son cabinet pour faire sa toilette et elle ne négligea pas de dire à Mme Desroches qu'elle avait quelques lettres importantes à écrire avant de se coucher ; ce qui fut pris pour bon ; mais l'écriture se prolongeait outre mesure ; Mme Desroches, que le sommeil gagnait, criait de temps en temps : « Allons, princesse, couchez-vous donc ; vous achèverez demain ». A quoi la princesse répondit : « Cela ne se peut, ma bonne, encore quelques instants, et je crois que j'aurai fini. »

[*Mémoires du* BARON DE BESENVAL.]

SCARRON.

J'ai toujours pensé que, si quelque fin critique s'en mêlait, ce serait une curieuse étude que celle du caractère et des écrits de Scarron. J'aurais voulu de grand cœur qu'un ami s'en chargeât : mais, voyant que personne n'y songe, je prends le parti de faire l'ouvrage moi-même. Cet homme, qui avait l'air d'un singe, aux

gambades près, m'a toujours inspiré une pitié mêlée d'admiration. Il fut si éprouvé pendant sa vie, que je voudrais, par forme de dédommagement, lui donner un peu de bonheur après sa mort ; mieux vaut tard que jamais. Je ne connais pas d'autre moyen de réjouir ceux qui ne sont plus que de s'en souvenir et de réparer leurs monuments qu'ils ne peuvent plus guère soigner eux-mêmes. C'est ce que je veux tenter pour Scarron. Le malheureux a fait son épitaphe et n'a pas eu de tombeau. Je vais tâcher d'y suppléer et, à défaut de marbre, lui en tailler un de papier. Ce sont encore ces tombeaux-là qui durent le plus longtemps.

C'est une étrange erreur, à mon gré, que de voir dans cet infortuné un écrivain de carnaval, comme Vadé, un bateleur des



Fig. 446. — *Entre dire et faire, il y a bien de la besogne à faire.*

D'après l'estampe de Guérard pour la série de ses moralités.

* L'esprit d'abstraction des précieuses a exercé une influence jusque dans les imageries populaires et les estampes du genre de celle-ci. Les moralités, les proverbes sont une des manifestations de cet esprit.

rues, faisant de son fauteuil un tréteau et jouant pour quelques sous ses bambochades devant le monde. Qu'il y ait eu lui du Scapin, je ne le conteste pas ; mais c'est Scapin philosophe, et philosophe de l'école de Job, poussant la résignation jusqu'à se moquer de son fumier, ce qui me paraît plus difficile que de se taire. C'est ainsi qu'en jugeant le grave seigneur de Balzac, quand il mettait sa gaieté sans apprêt au-dessus de la vaniteuse insensibilité des stoïciens, il y avait plus d'héroïsme dans cette grandeur à se gausser de la douleur que de la nier. C'est peut-être moins imposant, mais c'est plus rare.

Young dit avec raison que, pour juger des gens, il faut les voir mourir. Le lit de mort d'un homme est comme la pierre de touche de sa vie. La mémoire de Scarron n'a point à rougir de cette épreuve. C'est sans doute un merveilleux spectacle que Socrate ayant bu la ciguë et, plus paisible que ses disciples, s'entretenant avec eux de l'immortalité de l'âme ; que Sénèque surveillant froidement ses préparatifs de départ , que Lucain faisant couler ses vers avec son sang ; mais un pauvre malade *in extremis*, interrompant ses crises par des saillies et, le râle au gosier, menaçant, s'il en revient, le hoquet d'une satire, c'est une scène que Dieu n'introduit pas souvent dans les drames qu'il nous donne ; et, quand elle s'y glisse, on ne l'admire pas assez pour qu'il la renouvelle.

On conçoit, à la rigueur, qu'un lâche puisse mourir en brave ; on conçoit que, devant l'inévitable, il affecte, par fanfaronnade, une tranquillité qu'il n'a pas ; mais aura-t-il le courage de plaisanter ? On arrive au sang-froid par amour-propre ; à la gaieté, c'est autre chose. Nul orgueil ne va jusque-là. J'avoue, pour mon compte, que je n'ai rien lu dans l'histoire qui m'ait plus profondément ému que les derniers moments de ce paralytique, qui n'avait jamais eu de vivant que le cœur et le cerveau. Ce moribond, s'éveillant de sa léthargie pour dire à ses amis baignés de larmes : « Je ne vous ferai jamais pleurer autant que je vous ai fait rire ! » atteint dans la poésie d'action au sublime qui rachète bien quelques mauvais vers, car il en a fait de mauvais, je ne puis le cacher. Ses paroles à sa femme sont d'une simplicité noble et attendrissante : « Adieu ! je vous demande de vous souvenir quelquefois de moi. Je vous laisse sans biens et, quoique la vertu n'en donne pas, je suis parfaitement convaincu que vous serez toujours vertueuse. » N'est-ce pas quelque chose d'inouï d'entendre parler Pasquin avec l'onction de Fénelon ? Pour l'honneur de cette femme, j'espère qu'elle a pleuré ; et qu'à Versailles, plus tard, au lit empanaché du Roi qui tremblait devant sa bière, elle s'est rappelé l'éloquente sécurité du poète sur son grabat. Après ces adieux de Scarron, je ne sais rien de plus touchant que son épitaphe, qui est un chef-d'œuvre de grâce et de mélancolie :

Celui qui cy maintenant dort
Fit plus de pitié que d'envie,
Et souffrit mille fois la mort
Avant que de perdre la vie.
Passant, ne fais ici de bruit,
Et garde bien qu'il ne s'éveille,
Car voici la première nuit
Que le pauvre Scarron sommeille.

Quand on vient au monde laid et difforme, il me semble qu'il y a peu de mérite à s'en consoler. On s'accoutume à soi par degrés ; et quand la raison arrive, le pli est pris : elle n'a pas grand'peine à le maintenir. Il n'en va pas ainsi quand la laideur est un accident : quand, dans sa difformité maladive, on se souvient d'avoir été leste et pimpant. La résignation est moins facile, les regrets plus permis. La beauté, la santé, la vigueur sont des trésors autrement précieux que tout ce que l'on peut perdre en fait de trésors, et leur souvenir doit être bien amer ! Il n'y a pas trace de ces retours navrants dans les livres de Scarron. Il domine l'infortune de toute la hauteur de sa gaieté. Si l'on veut savoir ce qu'il lui fallait de supériorité, non pas pour oublier ses souffrances (de pareilles compagnes savent toujours se faire rappeler), mais pour les braver, on n'a qu'à lire les divers portraits qu'il a tracés de lui-même. Insouciant du goût, son badinage ne manque pas de quelque grandeur : c'en est une que de se jouer si cavalièrement de ses disgrâces.

« Lecteur qui ne m'as jamais vu, dit-il, et qui peut-être ne t'en soucies guère, à cause qu'il n'y a pas beaucoup à profiter de la vue d'un homme comme moi, sache que je ne me soucierais pas aussi que tu me visses, si je n'avais appris que quelques beaux esprits facétieux se réjouissent à mes dépens, et me dépeignent d'une autre façon que je ne suis fait. Je pense être obligé en conscience de les empêcher de mentir plus longtemps. J'ai trente ans passés ; et, si je vais jusqu'à quarante, j'ajouterai bien des maux à ceux que j'ai déjà soufferts depuis neuf à dix ans. J'ai eu la taille bien faite, quoique petite ; et maintenant... je ressemble pas mal à un Z. J'ai les bras raccourcis aussi bien que les jambes, et les doigts aussi bien que les mains. Enfin, je suis un raccourci de la misère humaine. Voilà à peu près comme je suis fait. Puisque je suis en si beau chemin, je te vais apprendre quelque chose de mon humeur. J'ai toujours été un peu colère, un peu gourmand, un peu paresseux. J'appelle souvent mon valet sot, et, un instant après, monsieur. Je ne hais personne. Dieu veuille qu'on me traite de même. Je suis bien aise quand j'ai de l'argent ; je serais encore plus aise si j'avais de la santé ; je suis assez content quand je suis seul, et je supporte mes maux assez patiemment. »

Les faits et gestes de Scarron ne sont pas d'un intérêt fort romanesque, et je n'entreprendrai pas de les décrire. Cette vie n'est qu'une longue agonie, et il suffit d'ouvrir une biographie pour la connaître. Ce qu'on ne trouvera dans aucune, c'est une analyse étudiée de ce caractère bizarre, de cet intrépide bouffon, qui fit

débauche d'esprit et ne se livra jamais, comme tant d'autres, au libertinage de la conscience ; qui fut sage avec extravagance, et, je dirai presque, extravagant avec mesure. Pour quelques hommes, leur plus bel éloge est leur histoire : pour Scarron, qui n'eut pas d'histoire, on ne peut le louer qu'en le peignant, et, difficile à saisir, c'est une physionomie curieuse à observer que la sienne. Il y a dans ses folies une bonhomie d'égoïsme, qui touche et qui attache ; il ne cherche pas à amuser son prochain, il cherche à se faire rire. On dirait qu'il se sert de la plaisanterie comme d'une sorte de pierre infernale, pour cautériser les morsures du mal et empêcher le venin d'arriver jusqu'à l'âme. Il y a réussi : son âme est restée saine et droite dans un corps tordu par les infirmités. Grotesque d'esprit par hygiène, il fut toujours noble et généreux par le cœur, bienveillant pour ses frères, et secourable quand il pouvait. Ce qui me frappe cependant le plus en lui, c'est sa patience au milieu de tant de douleurs, aigries par le malaise de l'indigence. On sait que, dans sa détresse, il sollicita, pour vivre, le titre de malade de la Reine, et, l'ayant obtenu, il prétendit qu'aucun serviteur breveté n'était mieux à sa place, et ne s'acquittait mieux de son emploi. Mazarin ayant supprimé non pas son poste, mais ses honoraires, il adressa à la Reine une pétition pour les ravoir, et il y a dans cette pétition des vers charmants sur lui-même, qui sont le complément de son portrait en prose :

Scarron, par la grâce de Dieu,
Malade indigne de la Reine,
Homme n'ayant ni feu, ni lieu,
Mais bien du mal et de la peine.
Hôpital allant et venant,
Des jambes d'autrui cheminant,
Des siennes n'ayant plus l'usage ;
Souffrant beaucoup, dormant bien peu,
Et pourtant faisant, par courage,
Bonne mine à fort mauvais jeu.

Quand les poètes sont morts, on n'en dit pas toujours du bien, mais on n'en dit plus de mal ; ce fut le contraire pour Scarron, qui ne devait ressembler à personne, même après sa mort. Estimé pendant sa vie, on le décria, quand il ne pouvait plus répondre. On s'est servi de ses dédicaces pour l'avilir ; on a été jusqu'à dire qu'il mendiait avec la bassesse d'un cul-de-jatte ! C'est cette assertion que je regarde comme une bassesse. Ses préfaces sont dans le style convenu de l'époque. On ne s'est jamais avisé de regarder Corneille comme un homme vil, parce qu'il avait comparé M. de Montauron à l'empereur Auguste, ce qui est peut-être un peu fort, quoique, à tout prendre, ce soit un piètre éloge de comparer quelqu'un à ce tigre éreinté, qui se fit agneau quand il n'avait plus de dents. Il n'y a, du reste, dans ses formules, ni adulations, ni sarcasmes : ce sont de simples protocoles, qui n'ont rien de plus avilissant que le très-humble serviteur qu'on adresse souvent dans une lettre à des gens dont on ne voudrait pas pour domestiques.

Quoiqu'il en soit de ce plaidoyer, je m'indigne encore assez souvent, quand je lis la vie de certains hommes célèbres, de les voir prodiguer des marques de respect et de déférence à de mauvais sycophantes ornés par hasard d'une couronne de prince. Ma répugnance l'emporte sur ma raison. J'en veux quelquefois au Tasse et à Corneille d'avoir été de leur temps, d'avoir regardé comme tout simple ce qui était effectivement tout naturel, mais je n'en veux pas à Scarron. Infirme, sans ressources, hors d'état de se suffire par le travail, il n'y avait rien de honteux, ce me semble, à recourir aux bienfaits de la Cour, quand ces bienfaits passaient pour un honneur. Il aurait pu quelquefois mettre plus de dignité dans ses demandes, mais il n'en est pas toujours dépourvu, et il faudrait être bien rigide pour accuser de servilité le placet suivant. Le ton qu'il prend, le peint mieux, suivant moi, que des phrases de routine, employées, sous Louis XVI, par les seigneurs et les rois de la littérature : « Sire, dit-il, je tâcherai de persuader Votre Majesté qu'elle ne se ferait pas grand tort si elle me faisait un peu de bien : si j'étais plus gai que je ne suis, je ferais des comédies enjouées : si je faisais des comédies enjouées, Votre Majesté en serait divertie : si elle était divertie, son argent ne serait pas perdu. Tout cela conclut si nécessairement qu'il me semble que j'en serais persuadé si j'étais aussi bien un grand roi que je ne suis qu'un pauvre malheureux ». Ce style n'est nullement d'un esclave : il est d'un homme faible et chétif qui a besoin d'un plus fort que lui. La richesse, c'est souvent la force ; ce n'est pas aujourd'hui, je pense, qu'on pourra le contester. C'est au reste une chose assez singulière que cette pétition d'un pauvre besogneux à celui qui devait épouser sa femme.

On ne lit plus aujourd'hui les œuvres de Scarron, et je ne saurais dire qu'on ait tout à fait tort. Il y a bien du fatras dans ses livres : et parfois original, son comique est fréquemment baroque. Son imagination est féconde sans être riche ; sa pensée manque de sève et d'énergie. Tout cela, j'en conviens. Ce qui n'est pas moins vrai, c'est qu'en vers comme en prose, il a des étincelles d'esprit qui peuvent passer pour des éclairs ; et quand on songe à la situation de l'auteur, il se pourrait que cet esprit fût digne d'un autre nom. Il faut une grande force de tête pour combiner des facéties sur un lit de supplices, pour se mettre en chasse d'un bon mot, quand, ayant à peine de quoi se vêtir, on



Fig. 477. — « L'ENVIEUX ET LE CHIEN DU JARDINIER ».
D'après l'estampe de Guérard pour la série de ses Moralités.
Tandis que l'envieux s'irrite après la gloire des autres, le chien du jardinier en fait autant à propos du repas de la vache.

n'a pas toujours de quoi manger. Les quolibets de Scarron sont souvent plus désolants que des larmes. Quand il lui échappe une plainte au milieu de ses grimaces goguenardes, cela vous fait tressaillir comme un cri d'angoisse, qui viendrait vous saisir au milieu d'une fête.

Je ne pardonnerais pas à un homme bien portant le déguisement burlesque d'un chef d'œuvre. Ce n'est pas outrager le génie, qui est bien au-dessus de telles insultes, c'est s'avilir soi-même ; mais je pardonne à Scarron d'avoir parodié l'*Enéide*. Je trouve dans cette longue moquerie quelque chose de poignant qui fait mal. C'est une sorte de reproche à l'Eternel, qui ne lui permet de regarder la création qu'à travers ses difformités, et ne lui accorde pas d'en jouir. On admire, et l'on a raison d'admirer, dans Shakespeare, le caractère si habilement étudié de Richard III, de ce roi manchot et contrefait, qui demandant compte de lui à la Providence, se venge ou veut se venger de Dieu sur les hommes, les tue de rage de ne pas pouvoir leur ressembler, et, au-dessous d'eux par la forme, croit se mettre de niveau par le crime. Il y a pour moi un peu de ce caractère dans Scarron, aussi peu qu'il en faut pour n'être pas odieux. Séparé de l'humanité par tant de douloureuses barrières, il fait aussi son crime pour

rétablir l'équilibre; il s'attaque à ce qu'il y a de plus pur et de plus sublime. Je ne l'absous pas complètement, mais je ne veux pas le condamner.

Je vais trop loin peut-être dans mon appréciation du méfait de Scarron, tout ce qu'on peut dire, c'est que, en fait de parricide, il n'est guère possible d'être plus innocent. Je n'accepte pas, au reste, l'ouvrage comme parodie; je l'accepte comme une complainte satirique, une sorte de boutade élégiaque, qui a le défaut de n'être pas courte. Elle n'en est que plus triste. J'avoue que je ne l'ai jamais lue jusqu'au bout; mais, quand je suis découragé de la vie, ce qui arrive de temps en temps à tout le monde, je la regarde et j'en lis quelque passage, me disant pour me consoler: qu'il faut avoir été malheureux pour travestir Virgile! Tous les traducteurs en font à peu près autant; mais ce n'est pas leur faute, et ceux-là seuls sont inexcusables!

L'homme étant inséparable de ses ouvrages, ce serait ici le lieu d'examiner en détail, de soumettre à une discussion approfondie les poésies, les nouvelles, le théâtre, le Roman comique de cet infortuné, auquel personne n'a rendu justice, que le monde a traité comme le sort. Nous y reviendrons peut-être. Aujourd'hui, nous voulons plutôt présenter le résultat d'une étude, que l'étude elle-même. Nous avons fait un voyage dans une petite contrée littéraire, qu'on n'a pas l'habitude de visiter, et dont on ne connaît que le nom. Nous avons trouvé le pays remarquable et singulier: nous le disons. Nous tracerons peut-être, quelque autre jour, l'itinéraire. Ce que je puis assurer, quant à présent, c'est que Scarron ne me paraît pas moins curieux à observer, moins complexe que Machiavel. Faire le Traité du Prince et la Mandragore, les Etudes sur Tite-Live et la Matrone d'Ephèse, c'est à coup sûr une souplesse de génie peu commune; mais désarmer, détrôner par des pointes et des sarcasmes les douleurs et l'affliction qui sont bien d'autres tyrans que Borgia, c'est un tour de force de grandeur d'âme qui ne s'est pas fait deux fois, et je doute qu'on le recommence. Qu'on n'hésite donc pas à l'applaudir, cela n'engage à rien.

Tout homme de génie que je le prétende, il est probable que Scarron, qu'on fasse ou qu'on ne fasse pas l'examen consciencieux de ses écrits, n'obtiendra jamais qu'une place subalterne dans nos bibliothèques et n'en aura pas du tout dans l'histoire des lettres. Ce que je maintiens, c'est qu'il en mérite une, et des premières, au milieu des plus fameux philosophes de tous les siècles. Je ne suis pas assez irréligieux pour dire qu'il a vécu avec autant de résignation que Jésus-Christ est mort. Mais si j'avais à placer son buste dans mon cabinet, je le mettrais pas très loin de Socrate, entre Diogène et Epictète.

[JULES LE FÈVRE-DEUMIER, *Les Vespres de l'Abbaye du Val*. Paris, 1842.]

PIERRE CHIRAC, MÉDECIN DU RÉGENT

Il naquit, en 1650, à Conques, petite ville du Rouergue. Ses parents, peu fortunés, le destinèrent à l'état ecclésiastique. Après avoir fait ses humanités à Rodez, il se rendit, en 1678, à Montpellier pour y étudier la théologie. Placé chez un pharmacien en qualité de précepteur, il y puisa le goût de la médecine et ne tarda pas à s'y distinguer parmi les élèves de l'Université. Michel Chicoyneau, qui en était chancelier, lui confia l'éducation de ses enfants. Extrêmement laborieux et très assidu aux leçons publiques des professeurs, Chirac fut bientôt en état d'en donner lui-même de particulières. Revêtu du doctorat en 1685, il obtint, en 1687, une chaire qu'il remplit avec autant de zèle que de succès. Nommé, en 1692, médecin de l'armée de Catalogne, commandée par le maréchal de Noailles, il parvint à guérir très promptement et à l'aide de moyens très simples une dyssenterie épidémique qui faisait de grands ravages. Il ne quitta ces fonctions que pour occuper celles de médecin du port de Rochefort. Atteint lui-même de l'épidémie meurtrière qui régnait dans cette ville insalubre, il fut traité selon la méthode qu'il avait indiquée, ce qui n'empêcha point sa convalescence d'être longue et pénible. Au bout de deux ans, il vint reprendre sa chaire à Montpellier, et le concours de ses élèves y fut plus nombreux que jamais. Appelé, en 1706, par le duc d'Orléans, depuis Régent, il suivit ce prince dans ses campagnes d'Italie et d'Espagne, revint avec lui à Paris et fut choisi pour son premier médecin en 1715; alors toutes les faveurs, toutes les dignités se succédèrent rapidement. Honoré, en 1716, du titre d'associé libre de l'Académie des Sciences, il remplaça Fagon dans la surintendance du Jardin royal des Plantes en 1718; reçut des lettres de noblesse en 1728 et devint, en 1731, premier médecin de Louis XV; mais il ne jouit pas longtemps de cette place, car il mourut à Marly le 1er mars de l'année suivante.

Chirac avait une ambition démesurée et une vanité ridicule; il voulait être l'oracle de la médecine, et, comme il pouvait distribuer les emplois, une foule d'adulateurs encourageait cette orgueilleuse prétention. Il désirait vivement établir à Paris une Académie de Médecine, qui devait correspondre avec les médecins de tous les hôpitaux du royaume et des pays étrangers, pour leur proposer des remèdes à éprouver dans les différentes maladies, recueillir soigneusement le résultat de ces expériences, ainsi que les observations fournies par l'ouverture des cadavres, et former, par ce moyen, un corps de médecine fondé sur des faits avérés. La Faculté de Paris, jalouse de ses privilèges, qu'elle crut compromis, fit échouer ce projet utile; celle de Montpellier, plus souple, adopta, contre le vœu de ses anciens statuts, un autre projet dont ce n'est point ici le lieu de discuter les avantages et les inconvénients. Elle reçut des docteurs médecins-chirurgiens, seulement pendant la vie de Chirac.

Cet homme, dont la réputation s'est soutenue pendant de longues années, n'a pas laissé un seul ouvrage véritablement digne de la postérité:

1° *Lettre* (à M. Régis) *sur la structure des cheveux et des poils*, Montpellier, 1688, in-12. L'auteur compare la racine de ces filets délicats à celle des plantes bulbeuses, indique leur mode de nutrition, d'accroissement, et les altérations qu'ils éprouvent dans cette singulière maladie connue sous le nom de *clique polonaise*. Placide Soraci, jeune médecin italien, fit imprimer une réponse dans laquelle il réclame la priorité de cette découverte que s'était attribuée Chirac.

2° *Dissertario academica, in qua disquiritur an incubo ferrum rubiginosum*, affirm., Montpellier, 1692, in-12.

3° *Dissertatio academica, in qua disquiritur an passioni iliacæ globuti plumbei hydrargyro præferandi*, Montpellier, 1694, in-12. L'auteur se prononce pour la négative; il explique assez exactement l'invagination des intestins.

4° *De Motu cordis, adversaria analytica*, Montpellier, 1698, in-12; rapsodie pitoyable, sous un titre spécieux.

5° *Lettres sur l'apologie de Vieussens*. Montpellier, 1698, in-8°. L'illustre anatomiste Raymond Vieussens se flattait d'avoir démontré le premier l'existence d'un acide dans le sang: Chirac revendique cette découverte purement imaginaire.

6° *Quæstio medico-chirurgica de vulneribus: utrum absoluta suppuratione, ad promovendam cicatricem, præstent detergentia salino aquæ, resp. Ant. de Jussieu*. Montpellier, 1707, in-12. Les succès que Chirac avait obtenus des eaux de Balaruc, dans la guérison d'une blessure grave du duc d'Orléans, le déterminèrent à publier cette dissertation qui fut traduite en français sous ce titre: *Observations de chirurgie sur la nature et le traitement des plaies*. Paris, 1732, in-12, et jointe à l'opuscule de Fizes sur la suppuration des parties molles.

7° *Observations sur les incommodités auxquelles sont sujets les équipages des vaisseaux, et de la manière de les traiter*. Paris, 1724, in-8°. La thèse de Chirac sur l'incube ou cauchemar, soutenue par J.-B. de Rosnel, celle de la passion iliaque, et plusieurs autres, ont été traduites et publiées par Bruhier, réunies aux dissertations et consultations de Silva. Paris, 1744, 2 vol. in-12.

Tous les ouvrages de Chirac sont défigurés par un style à la fois incorrect, obscur et recherché. La plupart de ses théories sont erronées. Ne suffit-il pas de dire qu'il refusait à la peste, à la variole, à la gale même, la propriété contagieuse, et qu'il avait l'art de séduire ses élèves par cette fausse doctrine.

On doit encore lui reprocher son injuste mépris pour Hippocrate et pour Galien.

QUELQUES TITRES DE PIÈCES CONTRE LOUIS XIV ET AUTRES.

La lutte contre Louis XIV entreprise par la Hollande se poursuivit jusqu'à la mort du Roi-Soleil, non seulement par les armes, mais à coup d'estampes et de pamphlets. Lutte à la fois nationale et religieuse, pour la défense de l'intégrité du sol, pour la défense de la liberté

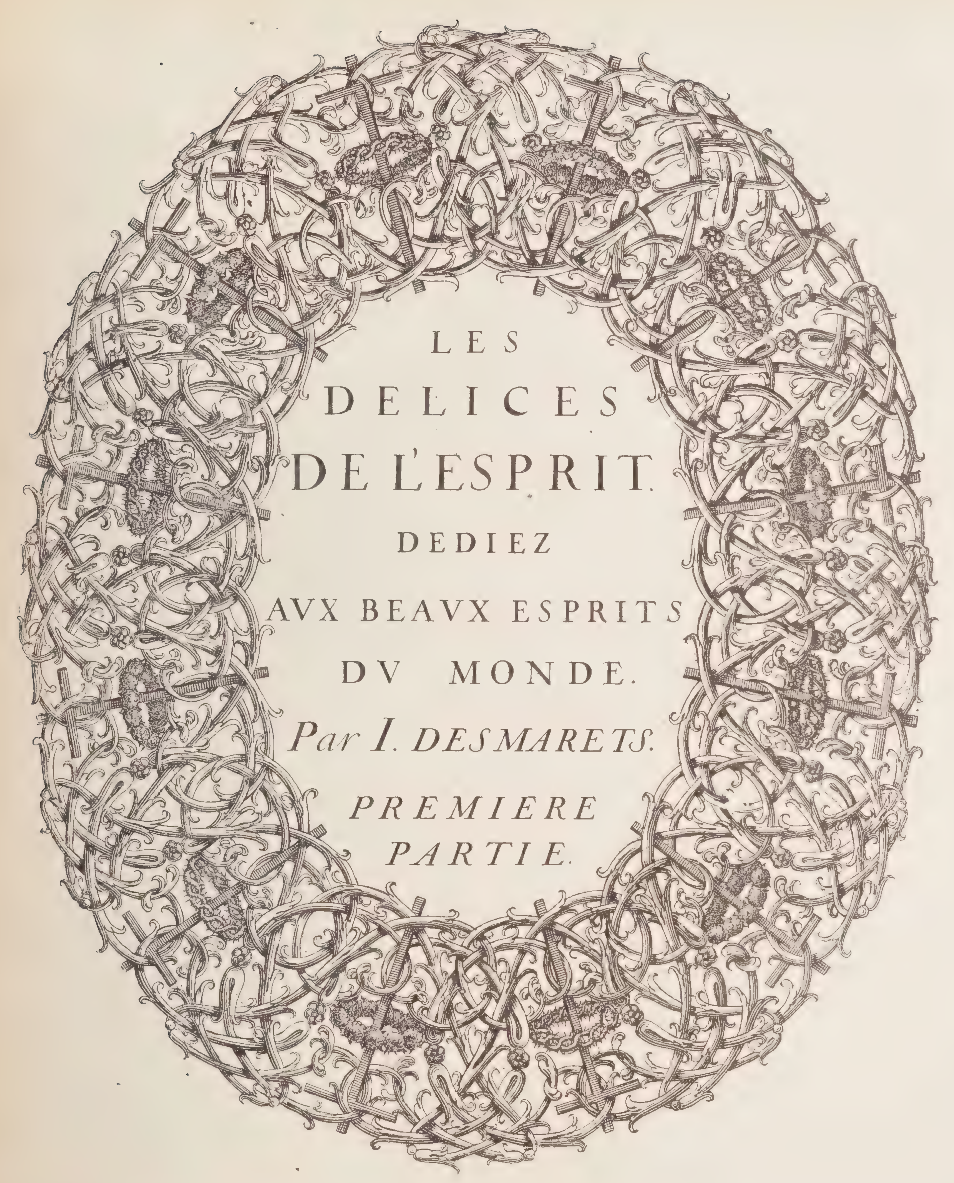


Fig. 448. — Titre des *Délices de l'Esprit* par J. Desmarets pour l'édition de 1658.

*Jean Desmarets de Sarlin naquit à Paris en 1595. Il fut l'un des premiers membres de l'Académie française. Grâce à la faveur de Richelieu, il eut quelques succès au théâtre avec ses pièces : *Roxane*, *Eriglone* et *Scipion* et surtout les *Visionnaires*. Il est surtout connu par le poème insipide de *Clovis ou la France chrétienne*. Il fut loué par Chapelain et livré au ridicule par Boileau. Il fit un autre poème non moins ennuyeux sur un sujet plus moderne : *Le triomphe de Louis XIV et de son siècle* (1674).

L'encadrement, composé avec des rinceaux entrelacés, est un des modèles de ce genre d'ornement qui était fort goûté vers le milieu du xvii[e] siècle et qui servaient de passe-partout d'imprimerie.

de penser. C'est au moins ce que pensaient les Hollandais. Dans cette lutte, la Hollande compta à son service des artistes comme Crispin de Passe, Henri Goltzius, Folkema, Schoonebeck, Gérard de Lairesse, les Allard et le plus considérable de tous : Romeyn de Hooghe.

Nous donnons ici un essai d'iconographie des principales pièces contre Louis XIV, et de quelques autres pièces contre la ligue d'Augsbourg. Ce sont surtout les estampes de Romeyn de Hooghe qui en forment le fond. La plupart des autres sont anonymes, et le nombre considérable de ces planches prendrait un développement que nous ne pouvons donner ici.

Parmi les pièces importantes, Mardi-Gras de coq-à-l'âne *peut être considéré comme une pièce caractéristique dans ce genre. On y voit les inscriptions habituelles :* La France persécutée ; Tronc pour la monarchie des Jésuites ; *on y voit sur un écusson les crapauds dont les Anglais, plus tard, feront des grenouilles. Le crapaud est l'incarnation de la France, tandis que la Hollande est symbolisée dans la caricature française sous les traits de cormorans. Aménités de peuple à peuple comme on en retrouvera perpétuellement au cours de l'histoire.*

— Pièce sans titre, de Romeyn de Hooghe.

Louis XIV, coiffé d'un haut chapeau surmonté d'un coq, sur un char traîné par deux batraciens, tient dans sa main droite un étendard sur lequel on lit : *Veni, Vidi, Vici.* La hampe de l'étendard a la forme d'une broche à laquelle sont enfilées plusieurs grenouilles. Aux flancs du char, de petits canons sont pointés par autant d'ouvertures. Sur la droite, on voit une porte au-dessus de laquelle on lit cette devise :

Purgatorium
pro Laborantibus
Morbo Gallio.

Divers personnages entourent le Roi dont un invalide à la jambe de bois que l'on retrouve souvent dans les pièces facétieuses de R. de Hooghe.

— *La Feste des trois Rois aux invalides,* par Romeyn de Hooghe.

— *L'Alchimiste Français,* par Romeyn de Hooghe.

— Sans titre ni légende *(Le Royal Malade),* par Romeyn de Hooghe.

Le royal malade, entouré de docteurs nombreux, est étendu sur un lit que recouvre un drap fleurdelysé. Les docteurs, en différentes attitudes, présentent l'un une seringue ; l'autre une ampoule ; un autre une fiole ; un autre une ordonnance. Ils sont coiffés de bonnets de diverses formes. Dans le fond, à droite, par une porte ouverte, on voit reparaître un invalide à la jambe de bois.

— *Déménagement des Français,* par Romeyn de Hooghe.

Au milieu se trouve la légende suivante :

Misluckte papen Krygh
en
De Fransche Verhuys-tydt.

Il y a quatre scènes. Sur la première, on voit le Roi tenant un ciboire plein d'écus. Des évêques, des prélats mitrés l'entourent. Cette scène a pour légende :

Uytgespeelt op de Roomsche Heyglige Dogen.

La deuxième scène a pour légende :

Van Kers-nacht tot meij dagh.

Au-dessous deux autres scènes sans légende dont l'une représente un groupe de personnages. Au premier plan, avec un fond, une pendaison. L'autre partie est occupée par une scène de bataille.

(Œuvre de R. de Hooghe, t. IV, p. 29.

— *Déménagement des Français des Pays-Bas,* par Romeyn de Hooghe.

— *La Lotterie chimerique D'Ausbourg ou chacun met du sien sans proffit,* par P. Landry.

Almanach pour l'an 1692 (voir pl. XXI).

Pièce satirique. *Le Maitre de la Loterie,* au centre d'une table, ramasse l'or qu'il empile ou met dans des sacs. Autour de lui, deux jeunes femmes, dont l'une qui enlève son masque tient dans ses mains un nœud de vipères, tandis que l'autre femme élève une couronne sur sa tête. Sur la droite, un personnage écrit sur un grand livre, tandis qu'à ses côtés la *Chimère* prépare ses lots.

Dans la partie inférieure, une carte de France avec cette légende : *Envié par les ligueurs d'Ausbourg. Esperant en avoir chacun quelque partie.* Divers personnages *ligueurs* entourent cette carte.

— *Le Roi de France faisant la barbe à l'évêque de Cologne.*

Pièce facétieuse anonyme portant comme légende :

Der Bischoff von Kollen den Franzosen begehert.

— *Discours politiques sur les Princes étrangers et sur les préparatifs de guerre entre les Français et les Hollandais.*

Les personnages sont réunis autour d'une table. Pièce satirique anonyme avec légende en allemand, 1672.

— *Le Mal incurable* (1673), par Romeyn de Hooghe.

Cette pièce représente un personnage à la jambe de bois qui a pour tête Amsterdam, pour gorge la ville de Doorn et pour poitrine Rotterdam, etc. Il vomit une sorte de carte géographique. Une légende placée en regard explique :

« ...Voyez ce bon bourgeois, par une juste vengeance,
Pour être trop golue, tomber en labondance... »

Des soldats et des femmes entourent le personnage principal.

— *Vœu tragique d'Hollande,* par Romeyn de Hooghe.

Divers personnages symboliques sont assemblés. Il y a entre autres :

Formage d'Hollande. — Lion d'Hollande bridé. — Jean Calvin. — Martin Luther. — Le Roy de France et l'Evêque de Munster dans les mains desquels la justice remet sa rémission pour la rébellion de cent ans. D'autres personnages symboliques les entourent.

— *La Malade guarie par la Dance,* par Romeyn de Hooghe.

La malade assise dans un fauteuil est environnée de personnages divers. Une légende en français et en hollandais nous apprend qu'elle est *aymée du Roy.* Ce pourquoi on va la guérir par la danse au lieu de la purger. Dans le fond, les violons préludent au concert.

— *Presse Francoisse mise en Hollande l'an 1672 et 1673, par* Romeyn de Hooghe.

Le patient *Frer Calvin* est écrasé sous la presse manœuvrée par deux soldats français. Comme dit la légende en vers français traduits de l'hollandais :

A force, per derier sy bien que per de vant
Tu verras ta santé remise en son bon estre...

et ce qu'il vomit sous forme de carte géographique, ce sont les villes hollandaises.

— Pièce sans titre, par Romeyn de Hooghe.

Deux évêques luttent entre eux à coups de crosses. Au premier plan, un coq renversé a rendu l'âme ; un lion se rue sur un porc couché sur le dos et que surmonte un aigle.

La légende traduite de l'hollandais explique :

Ha ! les beaux Evesques chrestiens,
Lequel des deux est le plus sage.
Ils se batent comme des chiens
Quand ils sont dedans le naufrage.

. . . .

Ce coq ayant trop avalé,
Rendant tout, leur tient ce langage :
Je ne veux point de ce fromage,
Car il me semble trop salé !

— *La Justice divine*, par Roymen de Hooghe.

Au centre, la *Justice*, armée du glaive et de la balance, préside à la scène.

A gauche, sur un socle qui porte l'inscription *Christus*, une jeune femme nue, portant la flamme au front, le Paraclet sur la poitrine ; l'agneau pascal dans sa dextre, tandis que sa main gauche présente les Tables de la Loi, s'offre comme une idole impie. Un aigle semble fondre sur une sorte de porc sur lequel déjà bondit un lion.

A gauche, l'Ante-Christ sous la tiare boit dans un ciboire, tout en chevauchant une bête apocalyptique ; au premier plan, des Jésuites s'affalent sur le sol et, dans le fond, des rois sont assemblés.

A droite, sous la conduite d'une sorte d'archange, une théorie, une cohorte s'avance comme pour chasser ces impies. La traduction en vers français de la légende hollandaise dit en finale :

Ainsi ces rois fameux ont bientost eu leur change.
Ils n'ont pu supporter la senteur de l'orange.

— *La Fortune est fort variable. — Croyez-moi, cecy n'est pas fable*, par Romeyn de Hooghe.

Pièce sur les revers des Français en Hollande. La légende dit :

Regardez ce Francoys qui s'enfuit promptement.
Il apprend ce que c'est d'irriter un Flamant.

— Pièce sans titre, de Romeyn de Hooghe, sur les *Revers des Français en Hollande*.

Un coq, sur un fromage de Hollande, a sa crête prise dans le bec d'un aigle qui le domine. Un dogue montre les dents. Sur la droite, deux personnages mettent, l'un un poulet à la broche, l'autre une poule dans un récipient disposé sur un brasier. Au fond, un boucher s'apprête à découper un bœuf écorché.

Légende en hollandais.

— *Koning Spel Courant Op. t. Jær 1687*, par Romeyn de Hooghe.

Trente-deux vignettes, dont quelques-unes satiriques, avec légende en hollandais.

— Pièce sans titre, par Romeyn de Hooghe, au sujet de la *Coalition de 1674 entre le Roi d'Espagne, l'Empereur et l'Electeur de Brandbourg, poussés par Guillaume d'Orange*.

Le Roi, soleil au front, assis sur un globe terrestre, se retourne vers deux personnages de sa suite. L'un d'eux tient une seringue sur laquelle on lit :

KLISTER
ALS
IT JAAR
1674

Le Roi tient dans sa main droite une torche enflammée.

A gauche, monté sur une licorne, un autre roi, les yeux bandés, porte en croupe une jeune femme tenant dans ses bras une sorte de poupée. La licorne foule du sabot un livre ouvert. Elle frappe de la corne, des hiboux, chouettes, serpents, qui se tordent à terre : tandis qu'un coq portant capulet s'agite en position de combat sur ses ergots et laisse échapper des louis d'or.

Au second plan, un groupe de moines en marche porte un étendard, sur lequel on lit une phrase commençant par : *Sanctus*... Parmi eux on voit *Ravaillac* et *Clément*.

Le fond représente un champ de bataille.

— *Canailje T. Canœuluv*, par Romeyn de Hooghe.

Un paysan, portant un balai sur l'épaule, brandit un poignard menaçant. A ses pieds, un personnage, agenouillé, tient un étendard fleurdelisé déchiré. Il fait le geste de s'enfoncer une épée dans la poitrine. Un autre acteur de cette scène brandit une hache sur la tête d'un patient qui se trouve à terre.

Dans le fond, une scène de naufrage.

— *Les Hypocondres*, par Romeyn de Hooghe, au sujet des *Evénements survenus entre le traité de Saint-Germain et la ligue d'Augsbourg*.

Sur les chapiteaux des colonnes d'une porte, deux bustes se font face : d'un côté, *la Folie* ; de l'autre, *la Rage*. Une date sur chaque pilier : 1689-1681. Sur la droite, des tentures avec diverses inscriptions :

TRICA POLONIÆ.
MORBUS GALLICUS.
SUREBET.

Au premier plan, un soldat fait le simulacre de tirer l'épée contre un prêtre qui se trouve affalé, l'épée à la main devant lui ; un personnage retient la main du soldat ; derrière lui, un docteur examine un urinal.

A droite, assises à terre, deux jeunes femmes tiennent un bébé dans les bras et ce bébé joue avec un petit moulin à vent. Les deux femmes lèvent les doigts dans le signe du silence. Derrière ce groupe, une malade est allongée sur un lit ; un docteur tâte son pouls.

A gauche, un personnage coiffé d'un globe portant un navire ; d'autres personnages portent des coiffures exotiques.

— *Pour la Gloire des vieux Gaulois*, par Romeyn de Hooghe.

Un invalide, à la jambe de bois, porte un bouclier orné de grenouilles et sur lequel on lit le titre de la gravure. Sur un étendard on peut lire :

ARRIÈRE BAN

L'invalide s'apprête à monter sur un âne. Dans le fond, des soldats avec des inscriptions :

CARABINIERS
CHEVAUX LÉGERS

— *De Ban et arrière Ban in Lee*, par Romeyn de Hooghe, sur *Le désastre de la Hougue* (1692).

Une procession de personnages, montés sur des dauphins, poissons et autres, évolue sur la mer. Au premier plan s'élève un rocher creux ; dans l'ouverture qui perce ses flancs, une jeune femme est assise. C'est vers ce rocher que se dirige la procession aquatique. Ce cortège forme un grand S sur la mer, depuis l'horizon jusqu'au premier plan.

Le premier personnage du défilé est le roi. Il est armé d'une fourche à deux dents. Il monte un monstre marin apocalyptique blasonné d'un soleil rayonnant. Son manteau royal est orné de fleurs de lis.

A sa suite viennent un nombre considérable de personnages chevauchant des dauphins, des hippopotames, des cachalots, des poissons, des coquillages divers, etc. ; chacun de ces personnages est dans une attitude ayant probablement une signification, soit symbolique, soit faisant allusion à un événement.

Sur la droite, on voit un port de mer, sur le rivage duquel s'agitent des groupes.

Dans le fond, une flotte a sombré.

— *Le Triomphe de la Sainte Eglise Romaine et de la Très Illustre Maison d'Autriche sur leurs ennemis*, par Romeyn de Hooghe.

Le pape est entouré de nombreux prélats et d'une assistance brillante, parmi laquelle on voit : le duc de Lorraine, Sa Majesté impériale, le roi de Pologne, le prince d'Orange, etc.

« La Vengeance Divine avec la Sainte Justice advertissent la jalouse et insupportable ambition de régner Françoise avec ces paroles : « Aprenez à faire justice et estais avertis, ne mesprisez « les cieux contre vous irritez, si la peine vient tard sur les cœurs « endurcis, elle en sera plus griève à qui ont offensé cette ambi- « tion de régner. Françoise coiffée d'une peruque coulevrine et « griffes infernaux a devant soi une bourse de louis d'or. »

Sur une montagne, un coq chante :

Je suis le fils de la Pouille blanche,
Si tout le monde me veut contre,
Je croy de lui faire montre
Tout seul, sans que je change de branche.

Sur ce, le lion magnanime s'enfuit, mais revient peu après et étrangle le coq.

— *Victoires remportées sur les barbares* (1690), par Romeyn de Hooghe.

Le grand Tyran Louis et ses deux compagnons
Jacques et Mahomet sont prez de leurs ruines...

Sur la droite, Guillaume III, roy de Grande-Bretagne, avec la reine Marie, le prince Georges et les membres du conseil privé défendant la religion et la liberté.

Schomberg et Walker avec les Français d'Irlande prisonniers.

L'empereur Léopold triomphant avec ses sept électeurs. Le duc de Lorraine, à qui les Turcs demandent la paix.

Le sultan Mahomet, le bey d'Alger, le roy de France et Jacques, roy d'Angleterre tombant, par un éclair justement envoyé du ciel, de leurs trônes, sur les degrés desquels sont gravées leurs défaites.

— Pièce sans titre, par Romeyn de Hooghe, au sujet de la *Bataille de la Hougue.*

Dans un médaillon, on voit les portraits d'un roi et d'une reine. Au-dessous, un combat naval désigné sous le nom de Fécamp. Un autre combat naval, celui de La Hougue. Au-dessous, une carte de la Bretagne et de la Normandie. Légende :

De Franse vloot gestraut
Genomen of gebraut.
Unt zee gejaccth te gronde
Door Russel en Almonde.

Den 29-30 en 31 mey en in junio 1692.

Deux sortes de cénotaphes sont à droite et à gauche, portant chacun des noms de navires de guerre :

Le Triomphant.
Le Terrible.
Le Tonnant.
Le Fier.

— *Balance an den Fransen Dorlag*, par Romeyn de Hooghe.

Dans un médaillon, on voit le portrait de Louis XIV, à droite celui du Dauphin. Un groupe de personnages : Crequi, Condé, etc..,

Au bas de l'estampe se trouve une allégorie du Rhin. Au milieu une balance portant son fléau : *Ensi, nisi reposite qui gracias agut.*

Dans des médaillons, des scènes de bataille et des scènes allégoriques.

— *La Défaite des Hollandais et des Français par les troupes de S. M. B. sous les ordres du général Ginkel à la bataille d'A-rim.*

Diverses scènes de batailles.

Un soleil éclipsé à demi. Cette légende :

Orbata Luce Lucidum
Obscurat.

— Almanach pour l'année 1679, *Le Dîner Français.* Légende et calendrier en allemand.

Les convives sont attablés devant les villes de Keel, etc... Ils sont tous dans des attitudes de dineurs incommodés. L'un d'eux porte ses mains à sa gorge comme s'il s'étranglait, un autre vomit des maisons. Derrière eux, un personnage debout tient une torche. Dans le fond, on voit une scène d'incendie.

— *Relation fidèle des atrocités commises par les Français à Heildelberg.*

Pamphlet en allemand. Titre orné.

— *Incendie de Heildelberg par l'armée française.*

Pamphlet en allemand. Titre orné.

— *Jacques II demandant l'assistance de Louis XIV.*

Dans le fond, à droite, débarquement du prince d'Orange, suivi de l'armée hollandaise.

Légende en hollandais.

— *Vision nocturne de la Vache pressée* (la Hollande), *1689.*

Deux démons actionnent la presse. Des louis d'or tombent de la vache.

— *Le roi de France reçoit du roi d'Espagne, aux Tuileries, 4.500 livres de tabac à priser et de chocolat.*

Légende en allemand. Janvier 1705.

— *Bain pris dans le Danube par un Français*, conformément à l'ordonnance des médecins anglais et hollandais.

Imprimé sur le titre d'une brochure satirique, 1705.

— *Le Français et l'Allemand en 1704 et en 1705.*

Légende en allemand.

— Pièce sans gravure, anonyme.

Almanach royal commençant par l'année 1705, etc .. où est parfaitement observé le cours du soleil d'injustice, ou théâtre de la guerre en Europe, qui comprend des emblêmes des sept vertus héroïques.

— *La Cour de Momus et le jardin de Mars en Europe.*

Pièce sans gravure.

— *Louis dort près de ses louis d'or.*

Louis XIV près d'un sac de louis.

— *L'Espérance*, 1705. Pièce anonyme.

Une jeune femme lève les yeux au ciel. Elle est vêtue d'un manteau fleurdelisé. Elle désigne de la main un coq. Une légende en hollandais avec traduction française est intitulée :

Complainte de l'électrice de Bavière réfugiée à Venise.

— *Le colonel S. A. R. faisant prudemment la retraite hors des lignes de Flandre, lorsque le baron Spar les força le 4 août 1705.*

— Pièce sans titre. Pièce allégorique contre Louis XIV, légende en hollandais et en français. Sur un trône une femme est assise portant un coq sur les genoux, en haut le soleil s'éclipse. Divers personnages l'entourent. Au-dessus on lit un sonnet qui débute ainsi :

Sonnet

Trophée qui devait à cent peuples divers
Apprendre que Louis finissant la carrière
Avait mis sous ses pieds l'Europe toute entière
Et formé le dessein d'y mettre l'univers.

— *Apparitions de Jupiter.*

Légende en hollandais et en français débutant ainsi : « Ce fut le 10 du mois de mai 1706 que sur les 10 heures du matin... »

L'estampe représente aux portes d'une ville un concours de peuple assemblé : on remarque la présence de soldats, d'évêques et de prêtres qui regardent dans le ciel Jupiter et Louis XIV apparaître côte à côte.

— *Combat entre le chapon et le coq* (1708), attribué à Crispin de Passe.

— *Modèle vivant du nouveau saut périlleux fait par la France à Lille* (1708).

Pièce satirique anonyme sur l'affaire de Lille.

— *Le Roi de France excite le pape à faire la guerre à l'empereur d'Allemagne.*

Pièce anonyme.

— *Lutte entre le gras et le maigre* appliquée aux victoires remportées par les alliés sur les Français.

— *Louis Badin meurt de chagrin* (1708).

— *Le Réveille-matin de la ligue.* Estampe anonyme contre la ligue d'Augsbourg.

Un coq, debout sur un cadran marquant trois heures quarante-cinq, chante. Autour de lui s'éveillent subitement : Le Flamand, l'Espagnol, le Hollandais, le Brandebourg, le Savoyard. Guillaume d'Orange s'écrie :

Quoy vous voilà tous endormis
Et vous n'entendez pas ce coq qui nous réveille
A moy viste à moi mes amis
Suivez-moi seulement et vous verrez merveille.

— *Le Jeu de l'Hombre des Princes de l'Europe.*

Deux tables de jeux où les Rois jouent. Le Roy de France assis à l'une des tables dit :

Le tapis est si peu garny
Que je vois petite récolte
Je trouve mon jeu si fourny
Que vous me payeré la volte.

— *Le Français marchand de Pilules*, pièce satirique contre la ligue d'Augsbourg.

Le Français est assis devant une table chargée de « pilules » de diverses grosseurs qui ne sont autres que des bombes, est entouré de divers personnages : le Palatin, le Savoyard, l'Espagnol, le Liègeois, l'Africain, le Hollandais, l'Allemand à qui il distribue ces pilules amères !

Le Français s'écrie :

En vain ne se laissant purger qu'avec regret
Votre faible escadron recule
Malades obstinez, j'ai trouvé le secret
De vous faire par force avaler la pilule.

Les Forces de France victorieuses, raillerie contre les alliés de la ligue d'Augsbourg.

L'Espagnol assis au milieu « des épines de roses » (allusion à l'affaire de Rosas) fait figure de patient. Auprès de lui, le Français, un énorme rasoir à la main, est entrain de le raser « comme il rasa ses ports » ; tandis que le « Catalan » tient le plat à la barbe dans lequel trempe une rose. Sur le marly du plat on lit : *l'eau de rose*. Le Catalan s'écrie : « Cette couleur me plaît ! » Sur la droite de cette scène, un Portugais, qui met des fers dans un brasier, dit : « Je mets les fers au feu ».

L'Allemand, « plein du jus de la coupe », est de son côté tondu par le Français, il est servi par le Suédois qui dit : « Je luy ferai la barbe ».

Le Flamand à son tour est tondu également par le Français, il s'exclame : « Vous m'ôtez mes forces », tandis que le Hollandais lui réplique : « J'ayde à t'ajuster ».

Dans le fond, le Lorrain, la tête complètement rasée, déclare : « On m'a fayt le poil et rasé la motte ».

— *Le Barbier Français*, raillerie contre les alliés de la ligue d'Augsbourg.

Chez le barbier. Le Français est en train de raser le Hollandais. L'Espagnol vient d'être rasé. L'Allemand, l'Anglais, le Savoyard attendent leur tour.

— *Pièce allégorique sur les Revers des Français en Souabe* (1704).

La fortune malade est alitée. La France est à son chevet. Deux personnages s'avancent à droite. Par une porte ouverte on voit le soleil d'où tombe un personnage. La renommée plane audessus du lit de la malade, embouchant deux trompettes. Légende en allemand.

— Pièce sans titre. Anonyme.

Un portrait du Roi avec légende en hollandais. Quand on le retourne, on aperçoit la tête d'un lion.

— Piece sans titre. Anonyme.

Pièce emblématique. Un Français dansant au son de la harpe anglaise, du violon hollandais et du sabre allemand. Texte en allemand.

— « La Cour de Momus et le jardin de Mars en Europe, orné des emblèmes politiques de l'état présent de la guerre, expliqué par des vers historiques et satiriques au nombre de cinq, par R. I. Recueilli et donné au public : A Paris, chez Louis de Lis Defleuri, au monarque tombant, avec privilège du Roi et du duc d'Anjou ».

Pamphlet anonyme à adresse fictive, orné de gravures contre Louis XIV.

— *Eclipsis Solis totalis* (1706).

Pièce sur les revers de fortune du Roi à Ramillies et à Turin, et la perte des Pays-Bas et de l'Italie.

— Pièce sans titre (1706).

Allégorie contre Louis XIV. Légende en hollandais et en français. *De groote eclipsis in de Zon*. Pièce sur le même sujet que la précédente.

— « *Appendice à l'Almanac royal* ou l'année victorieuse des alliés de 1706 contre le soleil éclipsé de la France, ou la salle de triomphes nouvellement bâtie pour la maison d'Autriche et ornée de vingt-cinq emblèmes de Mars favorable aux alliés ».

Frontispice et vers destinés a accompagner les vingt-cinq planches qui forment l'ouvrage.

— *Philippe et Louis scient le monde ici*. Légende en hollandais et français.

Cette planche faisait partie du « *Recueil des pièces historique* » (voir plus loin).

— *Conférence entre Louis, Mme de Maintenon et Philippe.*

— *Trois roys de France en décadence.*

— *Pour les trois faux rois de France.*

Pièce sans titre. Anonyme.

Réponse d'oracle de Jupiter à Louis, concernant la Révolu- de Madrid par la flotte alliée.

— *Mauvaises conséquences de l'éclipse de soleil françois, obscurci par la lune d'Angleterre et les planètes alliées.*

— *Enterrement de la monarchie de Louis XIV par les alliés*, légende en allemand. 1695.

— *Panurge secondé par Arlequin Deodat à la croisade d'Irlande* (1689), légende en Hollandais.

— *Arlequin Deodat et Panurge hypochondriaques*, légende en hollandais.

— *Jacques II demandant l'assistance de Louis XIV.*

Dans le fond, à droite, on voit le débarquement du prince d'Orange suivi de l'armée hollandaise.

Légende en hollandais.

— *Einige Spot-printen der Francen legen de Hollanders. By haar uytgegeven in't Jaar 1673, Doch nu verrijkt met De Antwoorden de Nederlanders op dezelve*, soit : *Diverses figures satiriques que les Français ont faites contre les Hollandais en l'an 1673, suivant la copie imprimée à Paris. Avec la réponse des Hollandais aux Français.*

Les légendes de chaque planche sont en français et en hollandais. Sur les estampes de source française, on a gravé, en bas, à gauche : « Le Pottre *(sic)* delin, à Paris ».

Détail des planches : Le Mal incurable. — Ha ! les beaux Evesques chrétiens. — Vœu tragique d'Hollande. — La Maladie guarie par la Danse. — Hostel de Fous incurables. — Presse françoisse Mis en Hollande l'an 1672 et 1673. — Les vaillans Bataviers. — De Hollander, de Fraus-Man.

— *Arlequin sur l'Hippogryphe à la Croisade Loyoliste*, caricature contre Louis XIV et Jacques II.

— *Harlequin serrurier montant son pallefroy en Hannibal burlesque*, pièce anonyme.

— *Le Pilleur d'Eglises* (Louis XIV). Médaille satirique avec la légende : *Ludovicus XIIII Dei flagellum, Tyrannus animarum.*

— *Le Carnaval de France expliqué dans un dialogue entre deux Gentils-Hommes, l'un Suédois, l'autre Danois* (1685).

— *Le Soleil au signe de la balance* (1695).

— *La Retraite de Louis XIV avec son serrail.*

Légende : « Dans les Jeux de Venus, etc. »

— *Venez et je vous feroy voir la condamnation de la Grande Prostituée.* Apocal., XVII. Caricature sur Mme de Maintenon. Adresse fictive : « Paris, Picard le Romain ».

— *Grand. Le Partageur du Monde.*

Louis XIV tenant en main un papier sur lequel on lit :

> Barcelona, Turin, Ramilies, Milan et Menin
> Nous font du chagrin (1706).

— *Ludofricus — Loterij von Kinkels.*

« Le Rustique Ban et Arrière-Ban où est le Vanneur des Plumes et Lauriers des nouveaux Héros en France ». Adresse fictive : « A Bourdeaux, chez Lile Vannier ».

— *Audience pitoyable de Louis-le-Grand.*

Pardon royal (Louis XIV et Villeroy).

— *Vacarme au Trianon ou le Nouvel Hôtel des Filles et Fils naturels de Louis le Soleiller pour le consoler à l'égard de son Mars infortuné en Europe.*

Ohe post forta heC reprenDere non CVplo arMA (1706).
Pièce satirique à propos de la légitimation des bâtards.

— *La France se lamentant* (1706).

— *Apparition de Jupiter* (1706).

Jupiter tenant deux rois par la main et demandant aux Espagnols : *Quem vultis pro rege vestro, Carolum aut Philippund.*

— *Le Renversement de la Monarchie universelle*, ou l'Hommage *(sic)* des peuples d'Espagne à Charles III à Madrid, le 21 juin 1706. Adresse fictive : « Londres, chez Henri Mœrs.

Recueil de pièces héroïques et historiques pour servir d'ornement à l'histoire de Louis XIV, imprimé par J. de Montespan. Gisors, à l'enseigne de l'Edit de Nantes, 1693. (N° 203 du Catalogue de l'Exposition du Siècle de Louis XIV.)

Ce recueil, attribué par l'abbé de Saint-Léger au baron François-Ignace de Puechemeck, contenait dix-huit estampes dirigées contre Louis XIV et Philippe V, accompagnées de vers flamands. C'est dans cette série que se trouvait la célèbre planche : *Louis XIV et son petit-fils sciant le monde.*

Voici la liste des trente estampes contenues dans l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale :

Le Crieur français.
Le Crieur de Versailles.
La Vision du Maréchal de Salon en Provence.
Canailje't canal uyf (canaille, hors de la Manche !).
Le vrai plan du château et du port de Namur, assiégé par les Français le 27 mai 1692.
L'Amiral de France.
La retraite de Louis XIV avec son sérail.
Louis d'or au soleil.
Harlequin serrurier, Harpagon banquier.
Der ridder der Louisen (Le chevalier des Louis passant la revue de ses troupes).
Le Docteur Charitable.
Le Pardon royal.
Mustapha Goglat.
Caimakan, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis.
Complainte de l'Electrice de B..., réfugiée à Venise.
Matroos in Vrenijd (Matelots en gaieté). A propos de la destruction des galions espagnols et des vaisseaux de guerre français commandés par M. de Châteaurenard, par la flotte alliée anglaise et hollandaise dans le port de Vigos, le 22 octobre 1702.
Le Maréchal de Tallard.
L'alarme du quartier des charlatans, où sont représentées diverses figures qui ont été affichées au palais du cardinal Porte Carrero à Madrid.
La Désolation espagnole.
Castille réformée.
Le Crieur français et le Crieur espagnol.
Métamorphose nouvelle (1706).
Apparition de Jupiter.
La grande éclipse de soleil qui s'est montrée au ciel le 12 mars 1796.
Conférence entre Louis, Mme de Maintenon et Philippe.
Toute la Cour en alarme.

Le renversement de la monarchie universelle.
Estampe faisant allusion aux revers de la France en Flandre et en Italie. Légende hollandaise.
La France lamentant.
Prédicteon de M. Bickerstof, astrologue anglais, pour 1708.

— *Æsopus in Europa*, recueil de planches satiriques et de pamphlets contre Louis XIV, par Romeyn de Hooghe (Amsterdam, 1701-1702 ; La Haye, 1737. Voir reproductions, pages 348 et 349).





Fig. 449. — Vignette à sujet mythologique.

TABLES DES ILLUSTRATIONS ET DES TEXTES

DU TOME TROISIÈME

I. — PLANCHES HORS TEXTE

(COLORIÉES OU TIRÉES EN BISTRE, EN ROUGE ET EN SANGUINE)

N.-B. — *Les lettres ornées des chapitres sont, toutes, empruntées à des ouvrages anciens.*



II. — TABLE DES GRAVURES DANS LE TEXTE



III. — TABLE DES MATIÈRES

X. — Conditions matérielles du théatre au commencement du xviie siècle avant Corneille. = Par H. Lyonnet.

XI. — Du « Meilleur Roy » au « Grand Roy ». = Par V.-L. Bourilly.

XII. — Les Médecins de Louis XIV. = par J. Avalon.

XIII. — La Mort du Lion. = par Félix Gaiffe.

XIV. — La Table du « Grand Roy ». = par Prosper Montagné. — L'Alcove.

XV. — La Régence et la jeunesse de Louis XV

XVI. — Curiosités diverses

IV. — TABLE DES ARTISTES ET DES ŒUVRES ICI REPRODUITES

N. B. — *L'astérisque placé en tête du nom indique les planches hors texte.*



Fig. 450. — Vignette décorative xviiie siècle.

ACHEVÉ
D'IMPRIMER LE 30 SEPTEMBRE 1928
POUR LA LIBRAIRIE DE LA CURIOSITÉ ET DES
BEAUX-ARTS SUR LES PRESSES DE L'IMPRIMERIE
DE LA SEINE, (M. JULES RINGEISEN,
DIRECTEUR). — REPRODUCTION
DES ESTAMPES PAR LA
Cie FRANCO-AMÉRICAINE
DE PHOTOGRAVURE
(M. DEVEZE,
DIRECTEUR)